

# ACTE ȘI FRAGMENTE

CU PRIVIRE LA

# ISTORIA ROMÎNILOR

ADUNATE

DIN DEPOZITELE DE MANUSCRISE ALE APUSULUI

DE

NECULAÎ IORGA

ȘI

PUBLICATE CU SPRIJINUL MINISTERIULUI DE INSTRUCȚIE PUBLICĂ



II



BUCUREȘTI

IMPRIMERIA STATULUI

1896

# EXTRACTE

DIN

CORRESPONDENȚA AMBASADORILOR PRUSIENȚI

LA CONSTANTINOPOLE ȘI PETERSBURG

CU PRIVIRE LA

# ȚERILE ROMÎNE

---

# EXTRAITS

DE LA

CORRESPONDANCE DES AMBASSADEURS DE PRUSSE

À CONSTANTINOPLE ET PÉTERSBOURG

REGARDANT LES

# PAYS ROUMAINS

---

Depozit general

LA LIBRĂRIA SOCECŪ ȘI C<sup>IA</sup>

—  
BUCUREȘTI

Dépôt général

À LA LIBRAIRIE SOCECU ET C<sup>IE</sup>

—  
BUCAREST

*Domnulus*

*A. D. XENOPOL*

## PREFAȚĂ

---

Cartea de față ie al doilea volum dintr'o publicație începută în 1895. Cuprinde, precum se arată în titlu, rapoarte de ambasadă prusiene, întru cit cuprinsul lor poate interesa istoria Românilor. Corespondențele cercetate sint, cum s'a însemnat și în volumul I-ii, cele ale ambasadorilor din Constantinopol și Petersburg; aceasta din urmă numai pentru timpul războaielor cu Turcii și eterie <sup>4)</sup>.

Până la începutul secolului nostru s'a păstrat cu îngrijire ortografia originalelor, adăugind saă modificind numai punctuația. De acolo innainte, pentru bucățile franceze, ortografia modernă a fost adoptată. Lit-rele saă cuvintele de prisos sint cuprinse în paranteze, cele ce lipsiaă sint tipărite în cursive. Parțile fără însemnătate mai mare s'aă rezumat în românește, puindu-se acest rezumat iarăș în paranteze.

Rapoartele consulare prusiene, care ar mai fi ocupat un volum de dimensiunile acestuia, vor forma tomul al zecelea din »documentele Hurmuzaki«, publicate de Academia romină și ministeriul de instrucție publică. Volumul acela trebuie privit deci ca a doua parte a volumului al doilea din *Acte și fragmente*.

Al treilea, care va ieși în 1897, va cuprinde, supt o singură orinduire cronologică, documente din arhivele și bibliotecile următoarelor orașe: Bologna, Dresda, Ferrara, Genova, Leipzig, Milan, Modena, München, Nürnberg, Parma, Turin, Venetia. Limitele cronologice vor fi a doua jumătate a veacului al XIV-lea și întâia jumătate a veacului al XIX-lea.

NECULAÏ IORGA.

---

---

<sup>4)</sup> Rapoartele unuia din ambasadorii prusieni în Rusia, contele von Solms, aă fost publicate în sbornicul societății imperiale de istorie rusești, vol. XXII, XXXVIII, LXXXII, de E. Herrmann și Stendmann. Publicația noastră ie făcută după originalele păstrate în Arhiviul regal secret din Berlin și oferii celor ce se ocupă de istoria Românilor folosul adunării la un loc a părților din corespondență privitoare la acest popor.



## VLAD ȚEPEȘ

*după un portret în oleu păstrat în castelul Ambras.*



PECEȚILE LUI ARON VODĂ ȘI ȘTEFAN BOGDAN (Surdul).

**BERLIN**



**(URMARE)**

Constantinopol, 1 Iulie 1768.

Von Zegelin catre rege.

. . . Die von demselben <sup>1)</sup> an den Bacha von Choczim und den Fürsten von der Moldau erlassene Briefe, von welchen der bekandte Boscamp <sup>2)</sup>, welcher zu der Zeit zu Halicz befunden, der Erfinder und Concipient ist. . .

. . . Die durch gemeldten Obristen in die Moldau gejagte Confederirten sich wieder nach Pohlen zurückgezogen und mit denen von Barr <sup>3)</sup> conjungiret haben.

(Arhive, Rep. XI, 275 <sup>d)</sup>

---

Constantinopol, 19 Iulie 1768.

Von Zegelin către rege

(Se trimet trupe) wie denn an die Fürsten von der Wallachey und der Moldau die Ordres ergangen sind die nöthigen Vivres für diese Truppen in Bereitschaft zu halten. <sup>4)</sup>

(Ibid.)

---

23 Iulie 1768

Regele catre von Solms

. . La Porte a même envoyé un Capigi-Bachi en Moldavie pour tâcher d'en éloigner les confédérés qui s'y étoient refugiés et pour calmer en même tems les allarmes des sujets turcs que l'approche des troupes russes avoit engagés de se sauver dans l'intérieur du païs.

(Arhive, Rep. XI, 76)

---

<sup>1)</sup> Weissmann. V. v. I, 400.

<sup>2)</sup> V. v. I, p. 379 și nota 5.

<sup>3)</sup> Bar.

<sup>4)</sup> V. Hurmuzaki, *Fragm.*, V. pp. 257—8.

Petersburg, 2 August 1768.

Von Solms catre rege.

Se ieū măsurī de Ruși pentru a tăia proviziile Polonilor refugiați in Moldova.

(Ibid.)

---

4 August 1768.

Regele catre von Solms.

... Quant aux Turcs, j'apprends par des avis venus de Walachie à Vienne qu'ils rassemblent un corps considérable dans cette province et qu'on le croit destiné à passer en Moldavie pour s'y unir avec les troupes qu'on fait transporter par la Mer Noire à Oczaqow et Bender.

(Ibid.)

---

Petersburg, 12 August 1768.

Extrait d'une lettre du comte Panin à Mr. Obrescoif, <sup>1)</sup> qui lui prescrit le contenu d'une declaration à faire à la Porte, expédiée le 12 aout 1768.

... Que la faute commise par le colonel Veismann, non dans la violation des frontières de la Turquie, mais en envoyant des lettres mal conçues et hors de propos au hospodar de Moldavie et au pascha de Chotzim, avoit tout de suite été réparée et que cet officier avoit été sensiblement puni par la perte de son commandement. Qu'ainsi les allarmes des habitans de Choczim et autres sur les frontières ne peuvent avoir aucune raison fondée. . . . <sup>2)</sup>

(Ibid.)

---

29 August 1768.

Regele catre von Solms.

... Une circonstance fâcheuse pour le prince Repnin <sup>3)</sup> et qui fournit une nouvelle preuve de l'aigreur de la Porte

<sup>1)</sup> Ambasadorul rusesc la Poartă.

<sup>2)</sup> V. *Istoria della guerra presente*, etc., ap. Hurmuzaki, *Fragm.*, V, 256—7.

<sup>3)</sup> NeculaŃ Vasilievici Repnin (1734—1801), sol rusesc la Varșovia.

-contre sa Cour, c'est qu'il est défendu au bureau du prince de Moldavie de recevoir les lettres du sieur Obreskow, ce qui, obligeant celui-ci de les faire passer par Vienne, retarde les avertissemens qu'il donne à l'ambassadeur.

(Ibid.)

Constantinopol, 1 Septembre 1768.

Von Zegelin către rege.

(Confederații) dem Sultan die Provintz Podolien unter eben den Conditionen offeriret als die Moldau und Wallachey unter der türckischen Bothmässigkeit stehen (plăcută propunere). <sup>1)</sup>

(Arhive, Rep. XI, 275 <sup>d)</sup>)

30 Septembrie 1768.

Regele către von Solms.

. . . . Quant aux Turcs, ils continuent de défilier vers les frontières de la Pologne, mais lentement: ils établissent trois magasins en Moldavie.

(Arhive, Rep. XI, 76)

1 Novembre 1768.

Regele către von Solms.

. . . . Il me revient qu'un nommé Westerlon, secrétaire de l'agent de Walachie <sup>2)</sup>, est parti de Varsovie pour se rendre par Berlin et Dresde à Vienne. Il doit être chargé de faire des observations partout, mais principalement de sonder la véritable façon de penser de la cour imperiale dans les conjonctures présentes et de chercher à découvrir ce que la Porte auroit à en attendre ou à en craindre, en cas qu'elle en vint aux prises avec les Russes. Il doit ensuite revenir par la Hongrie en Valachie <sup>3)</sup>.

(Ibid.)

<sup>1)</sup> V. v. I, pp. 399-400 din această carte.

<sup>2)</sup> Saul (Hurmuzaki, *Fragm.*, V, p. 258).

<sup>3)</sup> În aceeași bucată, la început: «Les confédérés réfugiés en Moldavie yant dévalisé un courier russe . . . .»

Constantinopol, 2 Novembre 1768.

Von Zegelin catre rege

. . . , Ein Corps von 16<sup>m</sup>. Mann ist bestimmt die Moldau und Wallachey zu decken und zugleich zu verhindern, dass die dortigen Fürsten nichts gegen die Pforte unternehmen. . . .

Der Fürst von der Wallachey <sup>1)</sup> ist abgesetzt und an dessen Stelle der gewesene Fürst in der Moldau, Gikka, ernant worden. Er ist auch von der guthgesinneten Parthey gewesen, wiewohl bey jetzigen Umständen dessen gute Gesinungen nicht viel helffen können. Derselbe hat mir im Vertrauen wissen lassen, dass er bey dieser critischen Situation diese Charge mit Wiederwillen annehmen müssen, um so mehr, da der Gross-Vizir deswegen sein Freund nicht ist, weil der Tartar-Chan bey dem Sultan verlangt, dass er wieder zum Fürsten gemacht werden mögte <sup>2)</sup> . . .

(Archiv. Rep. XI, 275 d)

Constantinopol, 16 Novembre 1768

Von Zegelin catre rege.

. . . Was den Umstand der Remonte-Pferde anbetrifft, so wird es bey den jetzigen Unruhen fast ohnmöglich seyn der gleichen herauszubringen. Erstlich, weil es denen Tartarn, noch den Moldauern nicht erlaubt seyn dürffe sie zu verkaufen, und, wenn auch solches unter der Hand geschehen könnte, so wurden doch die commandirten Officiers, nebst ihren unterhabenden Leuthen, Gefahr lauffen, dass nicht allein sie ihnen von denen überall herumschwärmenden Tartarn wieder abgenommen (denn es ist bekandt, dass während den Krieg die Tartarn viele Türken selbst, welche sich etwas von der Armée entfernen, aufgreiffen und solche durch Schläge zwingen einige russische Wörter sprechen zu le nen und alsdann wie Slaven verkaufen).

*Ibid.*

<sup>1)</sup> Alexandru Scarlat Ghica. În locu-î vine Grigore Alexandru Ghica.

<sup>2)</sup> Cf. Hurmuzaki, *Supl.* I<sup>1</sup>, pp. 768—9 Războiul fusesse declarat la 4 Octombrie.

22 Novembre 1768.

Regele catre von Solms.

. . . . Et l'on croit être sûr qu'ils<sup>1)</sup> ont offert à la Porte une partie de la Pologne aux mêmes conditions où la Moldavie et la Valachie lui sont soumises.<sup>2)</sup>

(Arhive, Rep. XI, 76)

Constantinopol, 1 Decembre 1768

Von Zegelin catre rege.

. . . . Nach des Sultans Intention soll eine starcke Armée gegen die Russen agiren, und es soll zu dem Ende an der Donau dine so grosse Menge von Provisions zusammengebracht werden, dass 500<sup>m</sup>. Mann deren subsistiren können. Es sind zwar die Ordres dazu gegeben, allein ich zweiffle, dass sie zur Execution gebracht werden können, wenn ich von allen übrigen Ordres nach denjenigen urtheilen soll, welche der Sultan dem neuen Fürsten von der Wallachey bey seiner Abreise ertheilet. Es ist nemlich denselben eine Liste unter andern zugestellet worden, nach welchen er so viel Getreyle liefern soll, als die ganze Wallachei in vier fruchtbaren Jahren gewinnen kan. Gemeltes Fürst hat zwar die Unmöglichkeit dagegen vorgestellt: es ist ihm aber zur Antworth gegeben worden, dass er mit seinem Kopff dafür repondiret solte. Hierdurch ist er abgereist und es ist zu verimuthen, dass er kaum den 102 Theil von der Lieferung wird praestiren können, um so mehr da die Wallachey durch den Durchmarsch der Truppen bereits schr mitgenommen worden ist.

(Arhive, Rep. XI, 275 d)

5 Decembre 1768.

Regele către von Solms

(După știri din Constantinopol) un corps de 16.000 hommes doit couvrir la Moldavie et la Wallachie et tenir leurs princes en échec.<sup>3)</sup>

<sup>1)</sup> O parte din confederații.

<sup>2)</sup> V. p. 9.

<sup>3)</sup> Vezi raportul lui Zegelin din 2 November, p. 10.

(Noul Vizir <sup>1)</sup> ie partizan al păcii. dar nu cutează a se declara) Il en est de même du nouveau prince de Walachie. car l'ancien vient d'être déposé. Celui qui le remplace est également dans des dispositions favorables. mais qu'il sera obligé de cacher avec soin. Il se nomme Gicka et a été ci-devant prince de Moldavie.

(Archive, Rep. XI, Conv. 80)

1769.

Journal | de la campagne de 1769 de l'armée de Russie, sous les ordres de monsieur le prince Gallizin <sup>2)</sup> contre armée ottomane.

Peut-etre était-ce le moment pour tenter une surprise sur Chotzin meme, qui n'étoit pourvu ni de vivres, ni d'une assez forte guarnison : on y envoya || meme le prince Prosorof-ky, qui s'étoit acquis une renommée singulière vis-à-vis les confédérés, pour le tenter, mais il se contenta de bruler un magazin de foin au village de Sorocka.

(Biblioteca regală, Gall. 4<sup>o</sup>, 31, p. 17)

(April)

Les regimens qui étoient toujours en marche. prirent différentes routes, toujours en cantonnant, pour s'approcher de plus en plus du Niester <sup>3)</sup> . . . .

(P. 19)

(15 Iunie)

Le 15<sup>e</sup> juin, un lieutenant-colonel au service de Russie Bulgarien de nation, et qui avoit joué dans les couvents de la Moldavie, habillé en pretre grec, revint à l'armée, pour donner

<sup>1)</sup> Mohammed-Emin, zis Yaghlikgazadé (Hammer, ed. germană din 1829 VIII, 316).

<sup>2)</sup> Alexandru Galișin. V. Hurmuzaki, *Fragm.* V, 312, nota.

<sup>3)</sup> Il trec la 23 April (p. 23 și urm.) Cf. Hurmuzaki; *Fragm.*, V, 282.

la nouvelle que l'armée du Grand-Vizir étoit entre Bender et Jassy, qu'un corps de 30<sup>m</sup>. hommes sous Chotzin étoit commandé par le bacha de Natolie et qu'un moindre, de 4.000 hommes avoit passé le Dniester, ravageant les villages, emmenant avec eux les jeunes habitans et coupant la tete aux vieux. 4)

(P. 56)

(7 *Julie*)

L'armée, après sept heures de marche, prit le camp de Sartaska qui étoit l'unique village qu'on avoit vu pendant toute la journée et qui resta devant le front, tel qu'une espèce de marais, qui s'étendoit à droite jusque vers le Pruth.

La reserve et les troupes légères avoient cotoié la gauche de l'armée, le long du pied de la Boccavina, qui sont des montagnes couvertes de bois, qui commencent près de Chotzim, et, traversant transversalement la Moldavie jusqu'à Pruth, vers les Carpathes. Les troupes légères occupèrent le défilé de Cochicow, une petite mille de l'armée.

(P. 70)

Un officier des huzards, travesti en arnaute, arriva de Jassi et confirma que le Grand-Vizir étoit toujours entre Bender et Jassi, que le Seraskier avec son détachement avoit joint les autres à Chotzim.

(8—9 *Julie*)

Le 8<sup>e</sup>, l'armée marcha en deux colonnes et prit le camp de Sadubriska<sup>2)</sup>, au pied des montagnes de la Boccavina. . . .

(Pp. 73-4)

Le 9<sup>e</sup>, l'armée marcha en deux colonnes, l'une toute près de l'autre, par la trouée entre la Boccavina et le Pruth: la

4) La 5 *Julie*, trec Rușii Nistrul (*ibid.*).

2) Sadobrowca.

cavallerie suivoit l'infanterie. Czarnaucz. petite, mais des meilleurs villes de la Moldavie, près du Pruth, resta un quart de mille à la droite.

L'armée prit le camp de Deraucze . . . .

(P. 74)

---

(10—12 Julie).

Le 10<sup>e</sup>, on marcha en trois colonnes prendre le camp de Rinzai. . . . .

(P. 76)

Le 12<sup>e</sup> . . . || . . L'armée passa à peu de distance du champ de bataille de Stauschane et traversa la petite ville de Kruly, où tous les habitans étoient morts de maladie épidémique.

(Pp. 79-80)

---

(August)

(Un spion, fratele dragomanului ambasadei engleze din Constantinopol, spune lui Galizn) que, quoique le Grand-Vizir se tenoit toujours entre Jassy et Bender, il avoit detaché, sous les ordres du Molda||vensi-Bacha \*) et du chan des Tartares, la plus grande partie de ses forces et que le detachement qui venoit pour rafraichir la ville, consistoit en 20<sup>m</sup>. janissaires, 60<sup>m</sup>. spahis et Tartares et un train d'artillerie de 60 pièces.

(P. 107)

(Septembre-October)

. . . . Le lieutenant-general Elmdt, souhaitant de se faire aussi un nom à peu de frais, profita de la foiblesse du prince Gallizin, dans l'attente continuelle du comte Romanzoff, pour lui proposer || de lui accorder un détachement, afin de poursuivre l'ennemi et de s'emparer de Jassi. Le prince Gallizin.... le lui accorda.... et, le lendemain, Monsieur d'Elmdt composa son corps de 64 compagnies de grenadiers, tous commandés par des colonels, deus regimens de carabiniers et le prince

---

\*) Moldovangi-Ali-paşa, maî apoi Mare-Vizir.

Prosorofsky avec toutes les troupes légères. L'infanterie et les carabiniers furent complétés de l'armée, et l'on se pourvit pour seize jours de fourage.

. . . . .

Le 23<sup>e</sup> (octobre), les Cosaques, qui avoient poursuivis l'armée, rapportèrent que l'ennemi fuyoit toujours, sans s'arrêter et qu'on trouvoit, en chemin plusieurs cadavres des confederés, que les Turcs avoient massacrés. Le corps du general Elmdt commença à passer le Niester.

. . . . .

(P. 161)

Le 28<sup>e</sup>, le reste du corps du general Elmdt passa le Niester.

. . . . .

(P. 163)

*Novembre*

On attendit le corps du general Elmdt. qui, après s'être emparé de Jassi, sans y avoir trouvé d'ennemi, retourna le 14 de novembre au quartier-general, après avoir laissé quatre bataillons, sous les ordres du brigadier Aschewsky, à Jassy et Prosorofsky, avec les troupes légères et deux bataillons, entre Jassi et Chotzim, à Batuschane.

(P. 164)

*Constantinopol, 3 Ianuar 1769.*

Von Zegelin către rege.

Domnul Munteniîi <sup>1)</sup> anunță grămădirea de trupe în Banat <sup>2)</sup>.

(Arhive, Rep. XI, 275 d)

<sup>1)</sup> Grigore Alexandru Ghica.

<sup>2)</sup> Zgomot confirmat la 4 April.

Constantinopol, 3 Februar 1769.

Von Zegelin catre rege.

. . . . Zufolge der Nachrichten von Jasy ist der Graf Potocky von der Barrer-Confederation daselbst angekommen, um sich mit dem Fürsten von der Moldau zu unterreden <sup>1)</sup>.

. . . . .

(Ibid.)

Constantinopol, 17 April 1769.

Von Zegelin catre rege.

. . . . Nach den Nachrichten aus der Wallachey, wo ich eine indirecte Correspondenz etabliret habe, etc.

(Ibid.)

Petersburg, 27 Iunie 1769.

Von Solms catre rege.

(Conții Orlov, cari se află la Veneția, încearcă să răscoale pe Greci și ortodocși în Polonia) que plusieurs officiers qui étoient partis d'ici, sous le titre de volontaires, avoient été envoyés secrettement auprès de différentes nations pour les exciter à profiter de la circonstance présente, et qu'en partie l'affaire auroit déjà commencé à éclater, si la prise de Choczim avoit eu lieu et que l'armée russe eut pu se maintenir dans la Moldavie, parce que alors les Grecs de la Moldavie et de la Wallachie auroient du s'ébranler les premiers, après que le Grand-Vizir auroit passé le Danube, mais qu'après la retraite du prince Galliczin, on avoit envoyé courier sur courier à ces gens-là pour les avertir de se tenir tranquilles et d'attendre une meilleure conjoncture <sup>2)</sup>.

(Arhive, Rep. XI, Conv. 78)

<sup>1)</sup> V. Hurmuzaki, *Doc.*, VII, 62—3.

<sup>2)</sup> În vorba de Greci ca națiune. Împărăteasa aprobase planul din condescendență pentru propunitorii, de și Paun îl iera contrariu. — Planul ie întărit în scrisoarea din 4 Iulie.

Constantinopol, 3 Iulie 1769.

Von Zegelin către rege.

. . . . Auf Befehl des Sultans ist das Haus des bisherigen Fürsten von der Moldau, Gregorius <sup>1)</sup> mit Wache besetzt, und Alles darinnen versiegelt worden. Es heisst dabey, dass er auf Ordre des Gross-Vizirs arretiret worden wäre, und man fügt hinzu, dass er wohl gar den Kopff verlihren könnte <sup>2)</sup>. Solches ist wahrscheinlich, denn, wenn die Sachen bey der türckischen Armée nicht nach Wunsch gehen, muss das Volck ein Opffer haben, auf welches man die Schuld des Unglücks wirff. An dessen Stelle ist ein mehrmals gewesener Fürst von der Moldau, Nahmens Constantinus Mauro-Cordato, wieder ernant worden, der ohnverzüglich nach der Armée abgehen muss. Der bemeldte Fürst Gregorius ist einer von denjenigen, welcher, auf Antrieb der Frantzosen, durch seine falsche Rapports an die Pforte, Vieles zu dem gegenwärtigen Kriege beygetragen hat <sup>3)</sup>, und ich vermuthe, dass, ehe die Sachen zu Ende kommen, dessen Schicksal noch wohl Mehrere treffen dürffe, so mit ihm in gleichen Fall sind, und worunter insonderheit der jetzige Dollmetscher von der Pforte, der im Lager, bey dem Gross-Vizir, sich befindet, zu rechnen ist. <sup>4)</sup>

(Ibid.)

Constantinopol, 17 August 1769.

Von Zegelin către rege.

. . . . Wenn nicht der Fürst von der Wallachey <sup>5)</sup> die Armée bishero mit Lebensmitteln versorget hätte, so würde Selbige bereits Hungersnoth erlitten haben. . . .

(Ibid.)

<sup>1)</sup> Calimah. V. Hurmuzaki, *Doc.* I<sup>4</sup>, 780.

<sup>2)</sup> Același, *Fragm.*, V, 297—8.

<sup>3)</sup> Acuzare dovedită ca întemeiată de raportul francez, care anunță la Versailles numirea lui Constantin (Hurmuzaki, *Doc. l. c.*).

<sup>4)</sup> Vizirul fu decapitat, ca și dragomanul, Nicolachi Draco Suțu, fost capu-chihaie al Moldovei, în Septembrie, odată cu Domnul (Hurmuzaki, *Supl.* I<sup>3</sup>, 786).

<sup>5)</sup> Grigore Alexandru Ghica.

4 Septembre 1769.

Regele catre von Solms.

. . . . Der Visir hat kurtz vor seiner Absetzung den Kopf des Caraman-Pacha, nebst einem seiner vornembsten Officiers anhero gesandt. Die Ursach davon ist, dass gemeldter Pacha mit seinen Leuthen die Moldau ravagiret: der Visir hatte Ordre gegeben ihn bey seiner Ankunft im Lager zu arretiren; ehe aber diese Ordre zur Ausführung gebracht werden können, so schiess des Pacha sein Säbelträger mit einer Pistohle auf den Gross-Visir. Einer von des letztern Leuthen, so das Mouvement mit dem Gewehr beyzeiten gerechts (?) wird, springt vor dem Visir und empfängt den Schiss im Kopf, dass er todt zur Erden niederstürzt. Der Pacha zieht den Säbel, wird aber von der Menge überwältiget und ihm sogleich der Kopf abgeschlagen. Man hat darauf über 100 Persohnen von des Pacha Leuthen, welche Theil an der Plünderung in der Moldau gehabt, niedergemacht. Indessen wird dieser Pacha vom Sultan sehr bedauret. . . . .

(Arhive, Rep. XI, 78)

15 Septembre 1769.

Regele către von Solms.

. . . . Il est vrai que l'armée doit avoir été dans un triste état sous son <sup>1)</sup> commandement, et l'on prétend que, sans les soins de l'hospodar de Valachie, elle auroit déjà depuis longtemps manqué de subsistances. <sup>2)</sup>

(Ibid.)

Petersburg, <sup>8</sup>/<sub>20</sub> Septembre 1769.

Anhang zu den St. Petersburgischen Zeitungen, No. 72. . .

Da, von den Parteyen, die von der zweyten Armée nach Bender und Otschakow ausgesandt worden, die Erste, auf ihrem zu beyden Seiten des Flusses Bug genommenen Wege, den 8-ten August bis jenseits von Dubassari vorgerückt, hat sie,

<sup>1)</sup> Al Vizirului Emin-Mohammed-paşa.<sup>2)</sup> V. raportul lui von Zegelin din 17 August, p. 17.

sowohl diesen Ort, als auch längst dem Dniester, nach Bendre zu, auf fünf Werste weiter hinauf, Alles in Brand gesteckt, und, indem sie zu gleicher Zeit auf dem gegenseitigen Ufer des Dniesters Herden von Vieh gewahr wurde, schwammen etwa hundert Mann Freywillige herüber und jagen /sic/ dem Feinde alles Vieh, welches aus zwey hundert Pferden und mehr als tausend Stück Hornvieh bestand, ab. Ausser denen auf dem Platze gebliebenen Feinden, sind vier Mann Walachen und ein Türcke gefangen worden.

(Tipărit ; un exemplar și în Rep. XI, 78)

Constantinopol, 3 Octombre 1769.

Von Zegelin catre rege.

. . . . Von der Visite, so die Cosaquen zu Jassy gemacht haben sollenn, ist hier nicht das Geringste ausgekommen. Anjetzt vermelden aber die Nachrichten aus Jassy, dass, mit Anfang des Septembers, ein Corps Cosacken die Gegend dieser Stadt besucht und verschiedene der vornehmsten Boyaren, die ausser der Stadt gewesen, mitgenommen hätten. Man sagt aber dabey, dass bemeldte Boyaren mit denen Russen *de concert* gewesen und gutwillig zu ihnen gegangen sind. <sup>1)</sup>

(Arhive, Rep. XI, 275 d)

Petersburg, 10 Octombre <sup>2)</sup> 1769.

Von Solms catre rege.

. . . . Le corps qu'il <sup>3)</sup> a detaché auparavant, avec le lieutenant-general Élmt, vers Jassy, pour occuper cette capitale de la Moldavie et pour y faire reconnoître la domination de Sa Majesté . . . sur toute la province, est de trente compagnies de grenadiers, avec de l'artillerie, trois regimens de carabiniers et toute la cavallerié légère. On l'estime de 10.000 hommes. <sup>4)</sup>

(Arhive, Rep. XI, 78)

<sup>1)</sup> Cf. p. 15.

<sup>2)</sup> Rapoartele lui Solms poartă data dublă: singura însemnată în această publicație ie cea gregoriană.

<sup>3)</sup> Galițin, generalul-șef.

<sup>4)</sup> Vezi p.

---

*Petersburg, 24 Octobre 1769.*

Von Solms câtre rege.

. . . . Le general Elmpt . . . étoit arrivé le 26 Septembre à Botoschan, à cinq miles de Jassy, où les boyards du país sont venus au devant de lui pour prêter le serment de fidelité et pour soumettre toute la province au pouvoir de Sa Majesté . . . Après cette cérémonie, il s'est remis en marche pour aller prendre possession de la ville. . . .

(*Ibid.*)

---

*Petersburg, 27 Octobre 1769.*

Von Solms câtre rege.

. . . . .  
 La nouvelle de l'occupation de Jassy <sup>1)</sup> est arrivée avant-hier. Le lieutenant-général de Elmpt y a fait prêter le serment de fidelité aux habitans et a exercé les actes qui marquent la superiorité territoriale de Sa Majesté. . . sur toute la Moldavie. Un corps de trois cents Turcs, qui s'étoit posté devant la ville et qui fesoit mine de vouloir se defendre, a été attaqué et entièrement dispersé. Le Grand-Vizir se trouvoit encore avec cinq mille hommes dans l'ancien camp de Rebaja-Mohilow (Chantepessi) <sup>2)</sup> . . . Mais aussitôt que les Cosaques, qui avoient été envoyés pour le reconnoître, s'approchèrent, il plia bagage et s'enfuit avec precipitation vers le Danube, qu'il a passé à Sacza, où l'on dit qu'il a laissé quelques centaines d'hommes pour garder le pont. On a chanté pour cet événement ce matin le *tedeum* à la cour et il y aura ce soir bal paré . . . <sup>3)</sup>

(*Ibid.*)

---

*Constantinopol, 18 Novembre 1769.*

Von Zegelin câtre rege.

. . . Inzwischen ist mir in diesen Tagen die Nachricht aus der Wallachey zugekommen, vermögen welcher der Sultan durch einen seiner Vertrauten im Serail die Ordre an den Fürsten Gikka ergehen lassen, dass er suchen solte mit dem

<sup>1)</sup> 26 Septembre (7 Octobre) (Hurmuzaki, *Fragm.*, V, 309).

<sup>2)</sup> Movila Răbiiț-Han Tepesi al Tatarilor, lângă Huși.

<sup>3)</sup> V. Cogălniceanu, III, p. 276.

russischen General in Correspondenz zu treten und es dahin zu bringen, dass von Seiten des russischen Hofes der Antrag zum Frieden bey der Pforte gemacht würde; dass inzwischen ermähdter Fürst von dem Erfolg seiner Negociation an niemanden, ja nicht einmahl an die Pforte, sondern *immediate* in das Serail seinen Bericht abstatten solte. . . .

(Archive, Rep. XI, 275 d)

---

*Petersburg, 28 Noiembre 1769.*

Von Solms către rege.

Un »boyard de Moldavie« anună revolta Ienicerilor.

(Archive, Rep. XI, 78).

---

*Petersburg, 12 Decembre 1769.*

Von Solms către rege.

. . . . .

Le lieutenant-general de Stoffeln, qui commande presentement dans ce pais, à la place du lieutenant-general de Elmpt, qui a été appellé ici, avoit jugé à propos de faire occuper par des detachemens de troupes legères les petites villes qui sont entre Jassy et le Danube. Il avoit envoyé pour cet effet le lieutenant-colonel Fabrice, avec un bataillon de chasseurs à pied, trois escadrons de housards et entre six à sept cent Cosaques, pour prendre poste à Galaczo, petite ville sur le Danube...

Lorsque cet officier s'en aprocha, il y trouva un corps de sept à huit mille Turcs, sous les ordres de deux Bachas, savoir Abani-Bacha et Haly-Bey, et le hospodar de Moldavie <sup>1)</sup>... Ils attaquèrent d'abord sa cavallerie et la forcèrent à se replier, mais, pendant qu'ils étoient aux mains avec elle, le sieur Fabrice trouva moyen de tourner les Turcs et de s'emparer d'une redoute, où ils avoient cinq canons, qu'il employa contre eux-mêmes avec tant de succès qu'il les obligea bientôt à plier.. Sa cavallerie... fondit alors sur eux et les chassa au-delà du Danube, après qu'ils avoient laissé sur la place près de douze cent morts, parmi lesquels... un des Bachas, les cinq pièces de

---

<sup>1)</sup> Constantin Mavrocordat.

canon, un grand drapeau et plusieurs autres trophées. Entre les prisonniers on compte le hospodar même, qui va être envoyé ici.

. . . . .

(Ibid.)

---

*Constantinopol, 18 Decembre 1769.*

Von Zegelin către rege.

... Denn in einem dieses in Serail geschehenen ausserordentlichen Divan, sind alle griechische Einwohner der Moldau für Rebellen erkläret worden und, dem zufolge, durch ein sogenantes Fetfa, die Ordres an die Chefs der Troupen ergangen sämtliche Moldauer von 7 Jahren und darüber, entweder niederzumachen oder als Slaven zu verkauffen, und man vermuthet, dass die Wallachey nächstens ein gleiches Schicksal haben dürffe. Durch diese Resolution werden diese Leuthe, zur Verzweiflung gebracht, veranlasset sich an die Russen völlig zu ergeben, und, wenn sie abmarschiren, ihr Land zu verlassen, so dass diese schöne Provintz in eine Wüsteney verwandelt werden dürffe, wo nicht die Russen auf den Einfall dadurch gerathen, diese für rebellisch declarirte Provintz von den ottomannischen Reiche abzureissen und durch eigenen Fürsten, wie solches in vorigen Zeiten geschehen, regieren zu lassen. Die vernünftige Türcken sehen gnugsahm das Übel ein, das sich der Sultan durch diese Demarche zuziehen wird, allein niemand darf sich unterstehen gegen seine Meynung zu eröffnen. Es ist ein desperates und grausames Mittel, wodurch dieser Printz vermeynet sein Volck zu animiren mit gutten Willen sich wieder zu seinen Fahnen zu begeben —, denn, da es ihnen nicht gelungen in Russland und Pohlen Slaven zu machen, so will er dass sie sich in der Moldau schadlos halten sollen. Es wird sich bald zeigen müssen, was für einen Eindruck solches bey den Truppen machen wird.

. . . . .

(Archive, Rep. XI, 275 d)

---

Petersburg, 26 Decembre 1769.

Von Solms cätre rege.

. . . . .  
 Le general comte de Romanzow a mandé... la nouvelle que le lieutenant-colonel Karasin, avec un detachement d'arnantes, avoit été envoyé vers Bucharest..., qu'il avoit délogé la garnison turque et qu'il avoit enlevé le hospodar Gyko, avec son frère, son fils et toute sa cour, qui avoient été conduit prisonniers à Jassy.

. . . . .  
 (Arhive, Rep. XI, 78).

Constantinopol, 3 Ianuar 1770.

Von Zegelin cätre rege.

. . . Man hat auch bereits ein Corps von etwa 40<sup>m</sup>. Mann der Einwohner von Dobrezan<sup>1)</sup>, ein Strich Landes zwischen der Donau und dem Gebürge Hemus, zusammengebracht, um damit die Russen aus der Moldau und Wallachey zu vertreiben, woran die beyden Fürsten in die russische Kriegsgefangenschaft gerathen sind, wenn sonst der Fürst von der Moldau, der bey einer Affaire bey Gallaz starck blessiret worden, nicht daran gestorben ist<sup>2)</sup>.

. . . Dürffe es den Türcken schwer fallen Lebensmittel für ihre Armée herbezuschaffen, fals die Russen den Winter über die Moldau und Wallachey besetzt halten können.

. . . . .  
 (Arhive, Rep. XI, 275 d)

2 Februar 1770.

Regele catre von Solms.

. . . Selon des lettres de Moldavie, nouvellement arrivées à Varsovie, un gros corps de troupes ottomanes a delogé les Russes de Bucharest et doit même leur avoir tué beaucoup de monde. Il y a cependant des avis de Kaminieck qui portent

<sup>1)</sup> Dobrogea.

<sup>2)</sup> Mort la 4 Decembre st. n., la Iași (Hurmuzaki, *Fragm.*, V, p. 311).

que ce n'avoit été qu'un petit détachement qui avoit été surpris et qu'un secours arrivé à tems avoit mis les Russes en état de rechasser les Turcs au delà du Danube. <sup>1)</sup>

. . . . .

(Arhive, Rep. XI, Conv. 81)

5 Februar 1770.

Regele catre von Solms.

. . . Ce que je vous ai mandé dernièrement de l'affaire de Bucharest, se confirme. Il doit y avoir eù six cent hommes du corps des chasseurs de tués dans cette occasion.

. . . . .

(Ibid.)

10 Februar 1770.

Regele cãtre von Solms.

. . . Je vois par mes lettres de Varsovie que ce n'est pas à Bucharest, mais entre Comana <sup>2)</sup> et Giurgewo que s'est passée l'affaire. . . Le major Anrep, à la tête de 320 chasseurs et de quelques arnautes, ayant avec lui une pièce de canon, a été enveloppé par un gros corps de Turcs, qui l'ont passé au fil de l'épée, avec tout son détachement, de façon qu'il n'en est pas échappé un seul. Les généraux Stoffefn et Szematin se sont sur le champs portés pour empêcher les Turcs de joindre un autre corps de leurs troupes, qui doit avoir passé le Danube près de Brahilov. <sup>3)</sup>

. . . . .

(Ibid.)

12 Februar 1770.

Regele catre von Solms.

(Se adună trupe pentru a goni pe Ruși din principate). On pretend même qu'il y a déjà quarante mille hommes sur pied.

. . . . .

(Ibid.)

<sup>1)</sup> V. Hurmuzaki, *Fragm.*, V, 315—6.

<sup>2)</sup> Vlașca, pl. Cîlniște.

<sup>3)</sup> V. Hurmuzaki, *Fragm.*, V, p. 316.

16 Februar 1770.

Regele cãtre von Solms.

Je vois par mes dernières lettres de Vârsovie que les Russes ont pris leur revanche pour l'affaire de Valachie. Le general Podhoriczani a attaqué un gros corps de Turcs entre Focksani et Buckarest et doit lui avoir tué près de douze cent hommes, après s'être emparé de six pièces de canon.

(Ibid.)

23 Februar 1770.

Regele cãtre von Solms.

. . . . Selon des avis venus de Moldavie, le general Stoffeln doit s'être emparé de Brahilow et le corps des Turcs qui s'y trouvoit, avoir repassé le Danube dans la plus grande hâte. <sup>1)</sup>

(Ibid.)

Petersburg, 27 Februar 1770.

Von Solms catre rege.

. . . . Les Turcs ont été battus en rase campagne, et... le general Stoffeln n'a quitté Brailow que parce qu'il y avoit trop de temerité à l'emporter par un coup de main et parce qu'il manquoit d'artillerie. . . .

(Ibid.)

Petersburg, 2 Mart 1770.

Von Solms catre rege.

. . . . Le prince Gyka <sup>2)</sup>, hospodar de la Wallachie, que les Russes avoient enlevé cet hiver <sup>3)</sup> de sa capitale... vient d'être

<sup>1)</sup> V. Hurmuzaki, *Fragm.*, V, 915—6. Stîrea n'ar fi sigură, după scrisorî din 13 Mart.

<sup>2)</sup> Grigore Alexandru Ghica.

<sup>3)</sup> Prins in Bucureşti la începutul lui Noiembrie 1769 (Engel *Gesch. der Moldau und Wallachei*, II, 29. Dionisie Eclesiarcul, in Papiu, II, 164).

amené ici, avec son cousin et le fils du defunt hospodar de Moldavie, Maurocordato <sup>1)</sup>. Il est traité avec distinction, on lui a loué, aux depens de la Cour, un hôtel et il est servi par les équipages impériaux (*sic*). — Hier il a eu une espèce d'audience auprès du Grand-Maitre, comte de Panin, et il aura un de ces jours l'honneur d'être présenté à Sa Majesté l'imperatrice.

. . . . .  
(*Ibid.*)

Petersburg, 16 Mart 1770.

Von Solms oatre rege.

. . . . .  
La certitude du renouvellement de la trêve, dont... V. M. a reçu l'avis de Vienne, vient de m'être confirmée presentement par une voye si sure, qu'il ne reste plus le moins de doute sur sa realité : c'est par celle de l'hospodar de Wallachie, qui se trouve prisonnier ici.

. . . . .  
Cet hospodar m'a parlé avec une très grande veneration de Votre Majesté. Il m'a dit que la convention qu'elle avoit fait faire avec la Porte pendant la dernière guerre, avoit passé par ses mains et il en a appellé au temoignage que le sieur Rexin en aura rendu dans ce tems-là, pour servir de preuves du zèle, que lui, le drogueman Gika, y avoit mis. <sup>2)</sup> Il est fort en peine sur le sort qu'il aura à l'avenir, parce qu'il ne prevoit pas de quelle manière le sultan envisagera son enlèvement, qu'il proteste être arrivé contre son attente et n'avoir eu lieu que par la faute de la garnison turque. C'est avec le consentement du comte Panin que j'ai écrit à Monsieur de Zeglin, pour le prier de s'en informer et de lui donner des nouvelles de sa femme, qui est retenue à Constantinople. Il supplie aussi Votre Majesté de vouloir bien faire parvenir à la Porte quelque chose en sa faveur, en cas qu'elle juge la chose faisable. La haute conside-

<sup>1)</sup> Iera un fiu al lui *Ion* Mavrocordat, fratele lui Constantin (in Moldova 1744—7). (Cogălniceanu, 276) »Vărul« iera, in realitate *fratele* lui Ghica, Spătarul Matei (*ibid.*). V. și p. 23.

<sup>2)</sup> Ie vorba de încercările Prusiilor de a arunca pe Turci contra Austriii în timpul războiului de șapte ani. V. Hurmuzaki, *Fragm.*, V, 202 și urm. Ghica iera atunci mare dragoman al Porții și sprijinia puternic silințele trimesului prusian (v. *ibid.*, 385).

ration qu'on a pour Votre Majesté en ce pays-là, lui fait espérer que son intercession lui procurera l'avantage d'y pouvoir retourner un jour avec sûreté, pour la conservation de sa vie et de ses biens.

(*Ibid.*)

---

*Petersburg, 10 April 1770.*

Von Solms catre rege.

. . . . Les députés de la Moldavie et de la Wallachie, tant du clergé que de la noblesse, sont arrivés ici et ont eu avant-hier une audience solennelle auprès de Sa Majesté Imperiale, où ils ont reconnu formellement la soumission de leurs provinces au sceptre de Russie. Ce sont l'archevêque de Moldavie et les principaux évêques et archimandrites de ces païs, qui se sont chargés de cette commission, et il se trouve parmi les députés seculiers un Cantacuzène et un Brancovano <sup>1)</sup>, qui pretendent descendre des anciens empereurs grecs.

(*Ibid.*)

---

*Petersburg, 17 April 1770.*

Von Solms catre rege.

. . . . Je ne manquerai point de communiquer à la Cour, etc. et de faire part au prince de Wallachie des gracieuses intentions de Votre Majesté à son égard.

(*Ibid.*)

---

*Petersburg, 20 April 1770.*

Von Solms catre rege.

. . . . On a trouvé à propos de publier ici la cérémonie de la première audience que Sa Majesté. . . a accordée aux députés

---

<sup>1)</sup> Vistiierul Mihai Cantacuzino și Marele-Logofăt Neculai Brincoveanu (v. Xenopol, V, 169 și urm. ; Hurmuzaki, *Fragm.*, V, 319—20).

de Moldavie et de Wallachie, dont j'ai l'honneur de joindre ici la description. <sup>1)</sup>

(Ibid.)

---

Constantinopol, 17 Maiü 1770.

Von Zegelin către rege.

. . . . Was den in der russischen Gefangenschafft sich befindenden Fürsten von der Wallachey anlangt, so habe ich Ursache zu glauben, dass von Seiten der Pforte ihm nichts zur Last gelegt werden dürffte, wenigsten scheinete der Sultan mit seinem Verhalten zufrieden zu seyn. Man hat anfanglich verschiedene falsche Gerüchte zu dessen Nachtheil ausgestreuet. Ich habe dagegen alles Mögliche unter der Hand gethan um sie zu vernichten, und werde auch damit fortfahren. Vor der Hand kan ich aber dieses im Nahmen Euer Königlichem Majestät noch nicht thun, weil dieses dem Fürsten von der Wallachey eher nachtheilig als vortheilhaft seyn würde; zu seiner Zeit aber, und wenn es zum Frieden komt, kan solchen (*sic*) von mehreren Nutzen seyn.

(Arhive, Rep. XI, 275 d)

---

Petersburg, 1 Iunie 1770.

Von Solms către rege.

. . . La peste s'est montrée à Jassy: elle y a été apportée par des vagabonds qui sont venus de l'armée, aussi longtems que le conte Panin même qui me l'a confié (?). Il ne m'a nommé que ce seul endroit et m'a dit aussi qu'elle étoit déjà étouffée, mais, suivant ce que j'ai appris d'autres personnes, elle s'est également manifestée à Choczim et à Bucharest.

(Arhive, Rep. XI, 81)

---

<sup>1)</sup> Audiența se dă la 8 April (Iurmuzaki, v. c., p. 320). Apendicele anunțat lipsește din pachet.

15 Iunie 1770.

Regele către von Zegelin.

(Ghica stăruie pe lângă Zegelin prin ambasadorul Prusii la Petersburg) Gedachter Hospodar hat aber auch zugleich bey mir Ansuchung thun lassen ihm mit meinem Vorwort bey der Pforte dahin zu Statten zu kommen, dass ihn wegen seiner erfolgten Aufhebung durch die Russen, an welcher er keinesweges, sondern die türckische Garnison einzig und allein Schuld sey, darauf keine Verantwortung, noch weniger Straffe zugezogen werden, sondern vielmehr zu seiner Zeit gantz sicher auf seine Residentz zurückkehren und bey seinem Posten leben, und Güthern, nebst seiner Frau und Kindern, erhalten werden möchte. Wann nun dieser Hospodar, in seinem vorigen Ambt, bey der Pforten Dolmetscher, unter dem Nahmen Gikka, mir verschiedene gute Dienst geleistet hat, und ich daher ihm in seinem Gesuch nicht entstehen will, also befehle ich euch hiermit, euch so, weil es die Umstände erstatten und es mit guter Manier geschehen kan, zu seinem Besten zu verwenden...

. . . . .  
(Archive, Rep. XI, 275 d)

---

Constantinopol, 16 Iunie 1770.

Von Zegelin către rege.

. . . Am 6 dieses liess die Pforte die Dolmetscher der freundlichen Ministres rufen, und der Reis-Effendi machte ihnen bekannt, dass der Fürst von der Wallachey <sup>1)</sup> bereits Bukarest wiedereingenommen, ohne von denen Russen den geringsten Widerstand zu finden... dass ein gewisser Halil-Aga ein Corps Russen bey Tomarova geschlagen und bereits biss Jassy vorgerückt <sup>2)</sup>.

. . . . .  
(Ibid.)

---

Petersburg, 19 Iunie 1770.

Von Solms către rege.

. . . . .  
D'abord, sans crainte de me compromettre, je crois pouvoir assurer que l'impératrice n'est nullement intentionnée de faire de la Moldavie et de la Valachie des provinces russiennes. Si

---

<sup>1)</sup> Manolachi Giani Banul, aşezat în scaun de Turci.

<sup>2)</sup> Cf. Hurmuzaki, *Supl.* I<sup>4</sup>, 807—9. Tomarova ie neidentificabil.

elle voudroit les soustraire à la domination turque, ce seroit dans l'intention d'en faire une espèce de puissance intermediaire. Cette princesse a été dans l'idée que la maison d'Autriche seroit interieurement bien aise de voir, sans qu'il lui en coute la moindre peine, diminuer les forces d'un voisin qui lui a été si souvent dangereux et qu'elle ne pouvoit pas prendre ombrage de ce mediocre prince qu'on lui substitueroit. Cependant je suis seur que jamais, et encore moins dans les circonstances presentes, l'imperatrice n'auroit songé à executer ce projet sans consulter Votre Majesté, tout comme elle est persuadée que la Cour de Vienne, malgré les preuves qu'elle donne de sa jalousie contre la Russie, n'entreprendra rien d'important sans savoir d'avance les sentimens de Votre Majesté sur ses demarches. Qu'une telle explication se fasse ou à l'occasion de l'entrevue de Votre Majesté avec l'empereur, ou par le canal des ministres residans aux deux Cours, on ne doute pas qu'elle ne serve à éclaircir les choses, à tranquilliser ladite Cour sur ses apprehensions et à prevenir ainsi tout éclat. Si cependant les affaires devoient s'embrouiller, et plus vite qu'on ne l'a cru jusqu'ici, dans ce cas se presume qu'on trouvera ici des personnes assez sages, qui, pour éviter de rendre l'embrasement general en Europe, feroient leur possible pour engager l'imperatrice à renoncer à ce projet, à se contenter de faire raser Choczim et Bender, après qu'on l'aura pris<sup>2)</sup>, et à rendre aux Turcs toutes les conquetes qu'on auroit faites sur eux. Mais, comme Votre Majesté a bien voulu le. . . . remarquer...<sup>3)</sup> dans sa depeche, les choses ne sont pas encore assez developpées pour qu'on puisse agir avec succès et faire à Sa Majesté Impériale de representations énergiques, tendantes à renverser un projet, qui lui présente un moyen si nouveau d'acquérir de la gloire: je veux dire, d'établir des principautés et des souverainetés aux dépens de ses ennemis. On y parviendra pourtant avec les tems, surtout si la fortune se montreroit, une fois surtout, plus reservée avec ses faveurs.

La Moldavie doit être tellement devastée par les Tartares, faute d'avoir eu soin de les resserrer, que les troupes auront de la peine à se maintenir dans cette province jusques vers l'hiver et, si elle est abandonnée, alors les Turcs pourront la reprendre sans coup ferir.

. . . . .

<sup>1)</sup> Întrevederea a ținut de la 3 până la 7 Septembrie 1770. (Carlyle, *Friedrich II*, ed. Chapman și Hall, pp. 9 și urm.).

<sup>2)</sup> Luat la 16 Septembrie (Hurmuzaki, *Fragm.* V, 332).

<sup>3)</sup> Neinteligibil.

Il me reste encore d'informer Votre Majesté qu'on va envoyer le hospodar de Wallachie à l'armée du comte de Romanzow <sup>1)</sup>. L'idée vient de Sa Majesté l'imperatrice meme. Elle s' imagine qu'il pourra être là-bas d'une grande utilité et assister le general de ses conseils, tant par la connoissance du pays que par celle qu'il a du fort et du foible de l'armée turque. Sa Majesté a aussi en vue qu'il renouvelle ses anciennes liaisons, tant à Constantinople, que dans l'armée du Grand-Vizir, et qu'il leur fasse de tems en tems des insinuations qui pourront insensiblement conduire à des pourparlers pour la paix<sup>2)</sup>.

. . . . .

(Arhive, Rep. XI, 31)

*Constantinopol, 26 Iunie 1770.*

Von Solms către rege.

. . . Mais une facheuse nouvelle qui vient d'arriver, c'est la mort du general Stoffeln, decedé à Jassy<sup>3)</sup>. C'est une vraye perte qu'ils font, car c'étoit un general qui avoit de la capacité et de la bonne volonté. Il paroît qu'il est mort de la peste, quoiqu'on ne veuille pas l'avouer dans le public. Le prince Repnin aura le commandement de l'avant-garde, à sa place.

. . . . .

(*Ibid.*)

*Constantinopol, 3 Iulie 1770.*

Von Zegelin către rege.

. . . . .

Laut der Nachrichten von der Donau, heisst es, dass die Russen, nicht allein die Vallachey, sondern auch die Moldau verlassen und sich biss Choczim zurückgezogen hätten, und zwar aus der Ursache, weil ihre Armée durch die Kranckheiten sehr viel gelitten hätte....

(Arhive, Rep. XI, 275 d)

<sup>1)</sup> Contele Petru Alexandrovici Romanzow (Rumänzow), chiebat să opereze, cu armata principală, în țerile noastre.

<sup>2)</sup> Cf. Hurmuzaki, *Doc.*, VII, pp. 79—80.

<sup>3)</sup> La Birlad, după Hurmuzaki, *Fragm.* V, 325, și Engel, II, p.

<sup>4)</sup> Neculai Vasilievici Repnin (1734—1801).

Petersburg, 6 Iulie 1770.

Von Solms către rege.

... Quand au fait, le comte Panin dit que, si la Cour de Vienne ne regardoit point d'autre nécessité de commencer une guerre que celle-là, quand la Russie voudroit garder la Moldavie et la Vallachie, il y avoit à esperer qu'elle ne la feroit point du tout, puisque l'événement justifieroit l'imperatrice de Russie qu'elle n'en avoit jamais eu l'intention...

(Arhive, Rep. XI, 81)

13 Iulie 1770.

Regele către von Solms.

... Celles-ci (știrile din Varșovia) portent cependant de plus, que les Turcs, après avoir passé le Danube à Giurgewo, se sont répandus dans la Valachie et y ont proclamé à Bucharest un nommé Monolacki pour hospodar<sup>1)</sup>.

(Ibid.)

Constantinopol, 17 Iulie 1770.

Von Zegelin către rege.

... Vor einigen Tagen ist ein frantzösischer Officier, Namens de Valcroissant, mit einem Andern, den er für seinen Bruder ausgiebt, bey Gelegenheit eines frantzösischen Couriers hier eingekommen, um, wie es heisst, nach Varna, zu die polnischen Confederirten, sich zu begeben, welche sich in sehr schlechten Umständen befinden sollen<sup>2)</sup>.

(Arhive, Rep. XI, 275 d)

Berlin, 20 Iulie 1770.

Regele către von Solms.

(După știrî din Constantinopol, Reis-Effendi ar fi anunțat ambasadorilor străini) que le prince de Valachie avoit repris Bucharest sans la moindre opposition. ...

(Arhive, Rep. XI, 81)

<sup>1)</sup> V. mai sus, p. 29, nota 1.

<sup>2)</sup> V. Hurmuzaki, *Doc., Supl. I*<sup>1</sup>, pp. 821 și urm.; Ionescu-Gion: *Din istoria Fanariofilor*, București, 1891, pp. 3 și urm.

3<sup>1)</sup> August 1770.

Regele cãtre von Zegelin.

. . . . So bin ich der Meynung, dass, was Asoff angehet, so dürffte solches vielleicht nicht so viel Schwürigkeiten finden ; allein, wann Russland etwa darauf bestehen sollte, dass die Moldau und Wallachey der Pforte abgenommen und als independent von dem türckischen Reiche angesehen werden sollte, dass dieser Artical mehr Schwürigkeiten finden dürffe. Wollte man aber in den Friedenstractat einen Articul inseriren, wodurch... die Sicherheit und Ruhe dieser Provintz regulieret würden, solches wäre zu tentiren, allein alsdann würde sich Russland in den Fall setzen, alle Augenblick mit der Pforte zu brechen, insonderheit wann Russland etwa die Garantie dieser Provintzen über sich nehmen wollte. Indessen sind dieses nur meine eigene Idéen, ohne dass ich deshalb etwas gewisses sagen kan. . . .

Dass der Fürst von der Wallachey zur Armée abgesandt, um gelegentlich mit dem Gros-Vizir in einer Correspondance zu treten, um sich in Friedensnegociations einzulassen, solches sehe ich als eine etwas übereilte Demarch an, denn die Türcken werden daraus gleich den Verdacht schöpfen, dass denen Russen sehr viel daran gelegen ist, den Frieden bald zu machen. . . .

(Arhive, Rep. XI, 275 d)

Petersburg, 14 Octobre 1770.

Von Solms catre rege.

(Domnul captiv al Munteniîi, Grigore Ghica, trimete, prin Solms, la Constantinopol două scrisori cifrate). Ils sont pour deux de ses amis connus au sieur de Zegelin. — Le ministère d'ici les a sûs et me les a remis pour les faire partir.

(Arhive, Rep. XI, 81)

Constantinopol, 3 Novembre 1770.

Von Zegelin catre rege.

(Mediatia engleza)<sup>2)</sup> Ich sehe dieses als eine fernere Intrigue dessen Fürsten Gicka an, um so mehr, da dessen Schwieger-

<sup>1)</sup> 13 ?<sup>2)</sup> V. Hurmuzaki, *Fragm.*, V., 266-7.

vater allhier, Nahmens Riso <sup>1)</sup>, eine Creatur des englischen Ministers <sup>2)</sup> ist, Tag und Nacht bey denen Ministers der Pforte herumlaufft, um ihnen unsere Mediation verdächtig zu machen und ihnen dagegen die englische als die nützlichste anzupreisen. Dieses ist, nach meiner Meynung, eine schlechte Erkenntlichkeit des Gickas für die Gnade, die Eure Königliche Majestät ihm erwiesen haben: er ist inzwischen ein Grieche, an welchen man sich niemals recht vertrauen kan. Ich hoffe aber, dass, sobald die Antworth des petersburgischen Hofes angekommen seyn wird, alle diese Intriguen von selbst wegfallen werden. . . .

(Archive, Rep. XI, 275 <sup>d</sup>)

---

*Constantinopol, 17 Novembre 1770.*

Von Zegelin catre rege.

. . . . So viel wais ich, dass Riso <sup>3)</sup> . . . einer derjenigen ist, welche, durch ihre Intriguen in Serail, diese Vermuthungen suggeriren, um den Sultan confus zu machen. . . .

(*Ibid.*)

---

*Petersburg, 14 Decembre 1770.*

Von Solms catre rege.

. . . . Mais on reçut, la nuit passée, la nouvelle que les Russes s'étoient emparés de Bucharest et qu'un corps de chasseurs avoit passé le Danube, etc.

Le hospodar de la Vallachie <sup>4)</sup>, qui se trouve à l'armée du comte de Romanzow, a écrit une lettre au comte Orlov <sup>5)</sup>, et il lui fait esperer qu'après ce coup-ci, les Turcs se croieroient tellement en danger qu'ils viendroient dans le camp russe demander la paix à genoux <sup>6)</sup>.

(Archive, Rep. XI, 81)

---

<sup>1)</sup> Iacovachi Rizu.

<sup>2)</sup> Murray.

<sup>3)</sup> Iacovachi Rizu.

<sup>4)</sup> Grigore Alexandru Ghica, fostul domn.

<sup>5)</sup> Grigore Orlov (1734—83), favoritul Ecaterinei.

<sup>6)</sup> V. Hurmuzaki, *Fragm.*, V, 335-6.

*Petersburg, 30 Ianuar 1771.*

Von Solms către rege.

. . . . Je lui <sup>1)</sup> ai representé que, comme il avoit paru à Votre Majesté que les conditions <sup>2)</sup> étoient poussées trop haut, qu'elles rencontreroient de trop grands obstacles . . . et que la presente lettre <sup>3)</sup> n'étoit qu'une apologie de ces memes sentimens de l'imperatrice, j'aurois souhaité que, pour tranquiliser Votre Majesté sur les suites qu'elle paroissoit craindre de la fermeté, avec laquelle la Russie insistoit sur les conditions proposées, il eut pu engager sa souveraine à faire connoître les articles sur lesquels elle pourroit se résoudre à accepter quelque modification, surtout pour ce qui regardoit l'indépendance de la Moldavie et de la Vallachie et l'acquisition d'une isle dans l'Archipel . . . . <sup>4)</sup>

*(Ibid., 83)*

*Petersburg, 8 Februar 1771.*

Von Solms către rege.

. . . . On ne compte pas d'obtenir le sequestre de la Moldavie et d'autres avantages, comme la possession de la Cabardie <sup>5)</sup> et d'une isle dans l'Archipel. Ce sont des objets trop peu importants pour qu'à leur refus on voulût attacher la continuation de la guerre. . . .

*(Ibid.)*

*Petersburg, 15 Mart 1771.*

Von Solms către rege.

. . . . Il m'est revenu qu'entre autres projets . . . on a formé celui-ci que, pour satisfaire tout le monde, les trois puissances, savoir Votre Majesté, la Russie et l'Autriche, après avoir pris chacune ce qui lui convenoit de la Pologne, devoient la dedom-

<sup>1)</sup> Lui Panin.

<sup>2)</sup> Păcii cu Turcia.

<sup>3)</sup> Către rege. Ie celebra scrisoare din 9 Decembrie 1770, prin care Ecaterina comunica lui Frederic condițiile sale (v. *Oeuvres posthumes de Frédéric II*, a 2-a ed. orig., V (Berlin, 1788), pp. 55-6).

<sup>4)</sup> V. Hurmuzaki, *Doc.*, VII, 85-6.

<sup>5)</sup> Kabardah. Cîrcasia rusească de astăzi.

mager par la Moldavie et la Vallachie. Cette augmentation de pays n'augmenteroit pas la puissance de la republique, les motifs de jalousie sur le voisinage cesseroient pour la Cour de Vienne et la Porte seroit punie d'avoir allumé la guerre. Je n'oserois donner ceci à Votre Majesté comme un projet formé, mais seulement comme une simple idée vague et preliminaire...

(Ibid.)

Petersburg, 19 Mart 1771.

Von Solms către rege.

Comme j'ai eu l'honneur d'informer Votre Majesté par mon dernier rapport du 15 de ce mois, qu'en réfléchissant sur la possibilité d'arranger pour Votre Majesté, la Russie et l'Autriche des acquisitions en Pologne, <sup>1)</sup> on étoit tombé sur l'idée qu'on pourroit la dédommager de ses pertes en lui rendant la Moldavie et la Vallachie: je dois y ajouter encore, pour plus grand éclaircissement, que j'ai appris ensuite, que l'intention qu'on a en formant ce projet et dans le cas qu'il se trouve praticable, n'est pas d'incorporer ces provinces à la Pologne, comme un bien propre, appartenant à la couronne, mais d'y établir deux princes, nationaux ou étrangers, selon que les trois Cours conviendront, de les rendre feudataires de la Pologne, sur le pied que le duc de Courlande l'est encore aujourd'hui.

(Ibid.)

Petersburg, 3 Maiù 1771.

Von Solms către rege.

... Il y <sup>2)</sup> avoit un corps turc, qui fesoit souvent des detachemens en deçà du Danube, qui desoloient la Moldavie et incommodoient beaucoup la grande armée. Le marechal comte

<sup>1)</sup> Convenția secretă de împărțire n'a fost iscălită dect în Februar 1772. Asupra negocierilor, v. Rulhière, *Hist. de l'anarchie de Pologne et du démembrement de cette république*, IV, Paris, 1807, pp. 246 și urm. Proiectul lui Frederic se trimete la 24 Iunie 1771 (*Oeuvres posth. de Frédéric II, vol. cit.*, p. 66).

<sup>2)</sup> La Tulcea.

-de Romanzow ayant donné ordre au general Weissmann<sup>1)</sup> de tacher de chasser ce corps, celui-ci passa la rivière avec 800 grenadiers et s'avança vers le camp ennemi, qui sortit pour aller au devant de lui et qu'il trouva plus fort qu'il s'étoit attendu. Cependant il l'attaqua... le délogea du chateau de Tulze et l'obligea de se replier sur l'armée du Grand-Vizir<sup>2)</sup>.

. . . . .

(Ibid.)

---

Petersburg, 17 Maiü 1771.

Vou Solms către rege.

. . . La restitution de la Moldavie et de la Valachie, de la manière que Votre Majesté a bien voulu le proposer dans sa depeche<sup>3)</sup>, n'a point regardé surtout-ci<sup>4)</sup> des contradictions de la part du comte Panin.

. . . . .

(Ibid.)

---

Petersburg, 21 Maiü 1771.

Vou Solms către rege.

(Panin menționează, între măsurile de siguranță la încheierea unei păci cu Turcii) si... on faisoit de la Moldavie et de la Vallachie un établissement séparé.

. . . . .

(Ibid.)

---

<sup>1)</sup> V. p. 7 din această carte.

<sup>2)</sup> Hurmuzaki, *Doc., Supl. I*<sup>1</sup>, 841—3; *Fragm. V*, 338—9.

<sup>3)</sup> Din 20 April. În schimb pentru o parte din Polonia : «une province de la Pologne, à sa bienséance» (*Oeuw. posth. de Frédéric II, vol. cit.* 60—1).

<sup>4)</sup> Cea mai mare parte din aceste depeși sint cifrate și transcrierea, însemnată de-asupra rîndurilor, dă non-sensuri ca acesta.

Petersburg, 24 Maiu 1771.

Von Solms catre rege.

... La meme depeche <sup>1)</sup> faisant encore mention de l'indépendance de la Moldavie et de la Vallachie, sans qu'on y dise cependant que cet article étoit contraire aux interets de la maison d'Autriche, autant que celui des Tartares <sup>2)</sup>, on lui proposera ce demembrement de l'empire ottoman, et on lui demandera son avis sur leur destination. Il paroît sûr en effet, que la Cour de Vienne, apparemment depuis qu'elle est persuadée que ces provinces ne feront pas partie de l'empire de Russie, n'a plus autant de ferugance que par le passé à les voir enlevées aux Turcs. Dans les conversations que j'ai eues avec le prince Lobkowitz <sup>3)</sup>, il m'a laissé entrevoir que ce seroit une chose sur laquelle on trouveroit moyen de s'accorder, et l'autre jour il m'a dit en ces propres termes que, si on vouloit établir dans ces provinces le prince Henry de Prusse <sup>4)</sup>, il ne doutoit pas que sa Cour ne fût contente de ce voisin. Je n'ai pas relevé ce propos, regardant la chose comme étant contraire aux interets de Votre Majesté, de meme qu'aux desirs de Son Altesse Royale, qui ne seroit pas, je crois, bien aise d'aller s'établir au milieu d'une nation fausse et méchante, comme celle-là, et cependant c'est à quoi, comme je pense, Son Altesse Royale seroit obligée de se resoudre.

(Ibid.)

28 Maiu 1771.

Regele catre von Solms <sup>5)</sup>.

... À en juger par tout ce qui m'est revenu de la façon de penser de ce premier-ministre autrichien <sup>6)</sup>, il ne voudra pas

<sup>1)</sup> A prințului de Kaunitz. Totuși, la 6 Iulie, Austria încheie cu Turcii tratatul de subsidii (Hurmuzaki, *Doc.*, VII, 86 și urm.).

<sup>2)</sup> Independența Tatarilor.

<sup>3)</sup> Lobkowitz iera reprezentant al Austriii la Petersburg.

<sup>4)</sup> Fratele lui Frederic cel Mare și unul din cei mai buni generali ai săi (+ 1802). Viața sa a fost scrisă de Bouillé în 1809 (*Vie du prince Henri de Prusse*). Plecase din Petersburg la sfârșitul lui Ianuar 1781 (Manso, *Gesch. des preuss. Staats*, I, Frankf.-am-Mein, 1819, p. 29., nota b).

<sup>5)</sup> Corespondența lui Frederic cel Mare cu ambasadorii săi se publică de Arhiviul din Berlin. Nu s'a ajuns până la acest an.

<sup>6)</sup> Wenceslav-Anton, prinț de Kaunitz-Rietberg (1711-1794). V. Carlyle. *o. c.*, VI, 161; Michiels, *Hist. secr. du gouv. Autrichien* (Paris, 1861), 374 și urm. Prevederile lui Frederic ierau perfect justificate.

entendre parler de l'indépendance de la Moldavie et de la Wallachie... C'est ce qui ne tardera pas à se développer, lorsqu' on en viendra à la communication formelle des conditions de paix...

(*Ibid.*)

Petersburg, 31 Maiü 1771.

Von Solms catre rege.

(Într'o conferință cu Lobkowitz, Solms i-a comunicat condițiile de pace).

... Au second point de ce plan, qui regarde ses intentions sur la Moldavie et la Wallachie, il a été ajouté une remarque pour engager la Cour de Vienne, par des considérations de christianisme et d'humanité, de ne point exiger le retour de ces deux provinces à la domination ottomane, mais de se concerter plutôt avec celle de Russie, pour en disposer en faveur de la chrétienté.

(Și, mai departe, Lobkowitz i-ar fi comunicat)

... La remarque au sujet de la Moldavie et de la Wallachie lui a fait de l'impression et il est persuadé qu'elle fera un grand effet sur l'esprit de Sa Majesté l'imperatrice-reine.

(*Ibid.*)

8 Iunie 1771.

Regele catre von Solms.

... Les ordres qu'il <sup>1)</sup> a reçus du prince Kaunitz et dont le baron de Swizen <sup>2)</sup> a également fait la lecture à mon ministère, ne contenoient du moins rien de pareil et devoient plutôt me faire croire que la Cour de Vienne ne les agréera pas et qu'elle ne voudra pas entendre parler de l'indépendance de la Crimée, mon plus que de celle de la Moldavie et de la Wallachie <sup>3)</sup>.

(*Ibid.*)

<sup>1)</sup> Lobkowitz.

<sup>2)</sup> Baronul de Swieten, fiul celebrului doctor olandez (Carlyle, X, 85), ambasador la Berlin până în Octombrie 1777 (*ibid.*, 87).

<sup>3)</sup> Cf. Frédéric II, *Oeuv. posth.*, V, 62—3.

Petersburg, 18 Iunie 1771.

Von Solms către rege.

... Au moins le comte Panin assure-t-il qu'après la lecture qu'il avoit faite au prince Lobkowitz des conditions de paix, celui-ci avoit marqué une surprise extrême, apprenant que la Russie, dans la conquete de la Moldavie et de la Vallachie, ne se proposoit autre chose que l'acquisition de ces provinces pour la chretieneté et qu'elle-meme n'y faisoit aucune pretention. Il croit donc avoir lieu de se flatter qu'après que la Cour de Vienne aura appris ces raisons, elle changera de sentiment et de principes et qu'elle ne songera plus qu'à profiter des avantages qui lui en reviendront, si elle procure à la Russie une paix avantageuse et telle qu'elle la demande.

(Ibid.)

Petersburg, 28 Iunie 1771.

Von Solms către rege.

... Pour ce qui est du lot à assigner à la Cour de Vienne, comme le prince Lobkowitz nous a fait connoître discursivement, que l'imperatrice-reine lui avoit déclaré elle-meme qu'elle ne demandoit à la Pologne que le petit terrain, sur lequel elle croyoit avoir des droits<sup>1)</sup> et que, d'un autre coté, ce ministre m'a dit à moi que, si sa Cour avoit quelque chose à désirer, ce seroit de pouvoir retablir les anciennes limites de la Transilvanie, jusqu'à la rivière Aluta, en Vallachie<sup>2)</sup>, le comte Panin est resolu que, si cette Cour montre quelque complaisance pour nos desseins, de lui offrir cette portion de la Vallachie, sans aucune difficulté.

(Ibid.)

Petersburg, 9 Iulie 1771.

Von Solms către rege.

... La cession de la Moldavie et de la Vallachie à la Pologne est une idée à laquelle on se familiarise beaucoup ici. On l'a déjà eue auparavant, si Votre Majesté daigne se rappeler la

<sup>1)</sup> Districtul Zips, pe care-l și ocupase.

<sup>2)</sup> Cedate eventual de Poartă, prin tratatul din 6 Iulie.

contenu de mes rapports du 10 et du 15 de mars.<sup>1)</sup> Votre Majesté l'a proposée elle-meme, dans ses ordres du 24 de mars. Les discours du prince Lobkowitz ont fait juger que la Cour de Vienne n'y seroit pas contraire, de sorte que les conseils qu'il vous a plus de donner dans vos derniers ordres immediats decideront probablement des choses. Le comte Panin, à qui j'en ai parlé, m'a dit qu'il remettrait cette affaire avec les autres après les fetes.<sup>2)</sup>

(*Ibid.*)

*Petersburg, 23 Iulie 1771.*

Von Solms către rege.

... J'ai fait parvenir des derniers ordres immediats de Vötre Majesté, du 3 de ce mois<sup>3)</sup>, nommement de l'endroit, où elle propose de céder la Moldavie et la Vallachie à la Pologne, un extrait à cette Cour. Les sentimens de Votre Majesté ont été generalement approuvés, et il me paroît qu'on est disposé à les suivre.

(*Ibid.*)

*Petersburg, 23 Iulie 1771.*

Von Solms către rege.

... La suite de cet entretien ayant mené à parler de l'essentiel de la paix, j'ai cherché à savoir si on seroit disposé à cette Cour-ci d'admettre encore des modifications aux conditions, telles qu'elles ont été communiquées à Votre Majesté.<sup>4)</sup> Monsieur le comte de Panin m'a repondu que, pour ce qui étoit des deux articles essentiels, savoir: 1<sup>o</sup>) l'affranchissement des Tartars et 2<sup>o</sup>) l'enlevement de la Moldavie et de la Wallachie<sup>5)</sup>, il n'y avoit pas moyen d'en admettre.

1) V. pp. 35-6 din această carte.

2) S. Petru și Pavel (scrisoarea ie datată din 23 Iunie, st. vechiu).

3) Lipsesc din pachet, ca și multe alte ordine menționate.

4) V. p. 35 nota 3 din această carte.

5) Clauză pe care nici cu un preț n'o primia Austria și care punea într-o grea poziție pe Frederic, aliatul Rusiilor (v. *Oeuv. posth.*, V, pp. 67 și urm.).

Il en est ainsi du second, qui regarde la Moldavie et la Wallachie. Le comte de Panin m'a déclaré positivement que l'impératrice s'étoit fait un principe inébranlable d'honneur et de religion qu'après avoir eu le bonheur d'enlever ces pais chrétiens au pouvoir mahometan, de ne les jamais remettre à d'autre pouvoir qu'à celui des chrétiens, qu'elle se preteroit à tout accommodement quelconque qu'on put imaginer pour disposer de ces pais, qu'elle y renonçoit entierement pour elle-même, mais qu'il n'y auroit que la force<sup>1)</sup> qui pût l'obliger à les rendre aux Turcs.

(Ibid.)

Petersburg, 31 Iulie 1771.

Von Solms către rege.

... D'ailleurs ils comptent qu'après que ce pays<sup>2)</sup> sera conquis et que les Tatares auront conclu leur capitulation finale, de pouvoir employer une grande partie de leur seconde armée<sup>3)</sup> à la defense de la Moldavie et de la Vallachie, dans le cas que les Autrichiens voulussent le forcer à en sortir.

(Ibid.)

Constantinopol, 3 August 1771.

Von Zegelin către rege.

Eurer Königlichem Majestaet allergnädigste Ordre vom 20<sup>ten</sup> Juny ist mir am 24<sup>ten</sup> Julii richtig zugekommen. Ich habe schon den Ministers der Pforte zu verschiedenen Mahlen zu bekennen gegeben, dass, nach der gegenwärtigen Lage der Sachen, sie auf keine so angenehme Friedensbedingungen Staat machen könnten, und wodurch hinföglich dem Inhalt der obererwehnten Ordre ein Genüge geleistet worden. Ich habe mich zwar hierüber mit ihnen niemals in einiges Detail einlassen können, wie sehr sie mich auch des Fals angelegen

<sup>1)</sup> Austria amenința și iea cu război: «leurs majestés impériales seroient forcées de prendre part à cette guerre» (*Oeuv. posth. de Frédéric II*, V, 67).

<sup>2)</sup> Crimeia.

<sup>3)</sup> Supt generalul Berg: operă la hotarele Crimeii (Hurmuzaki, *Fragm.*, V, 323).

haben, um mich hïerinnen nach Eurer K niglichen Majest t Ordre zu richten. Inzwischen sehe ich doch wohl ein, dass die beyden Hauptbedingungen, nemlich die Independenz der Tartarn und der Moldau, wie auch der Wallachey, unendlicher Schw rigkeiten unterworfen seyn werden. Solte aber die Pforte, nach ihrer jetzigen schlechten Verfassung gen thiget seyn dergleichen Bedingungen einzugehen, so ist es gantz nat rlich, dass sie die erste guthe Gelegenheit, die sich darbietthen d rfte, und nachdem sie sich wieder in einem guten Zustand gesetzt, ergreifen wird, um mit Russland einen neuen Krieg anzufangen. alsdann es vielleicht dieser letzteren Macht nicht so leicht, als wie es anjetzo geschieht, fallen wird die T rcken zu  berw ltigen. Es l st sich auch nicht absehen was f r grosse Vortheile dem russischen Hofe aus der Befreyung der Tartarn, imgleichen der Moldau und der Wallachey erwachsen k nnen, denn, was die Ersteren anbetrifft, ist es gantz nat rlich, dass, sobald die Gefahr vor ber seyn wird und es zu einem neuen Krieg kommen solte, sie, nach den Principis ihrer Religion, sich eher zu den T rcken als zu den Russen schlagen werden. Was die Independenz der Moldau und der Wallachey anlangt, w rden diese beyde Provintzen sich unm glich gegen die Incursiones der T rcken und selbst der Tartarn defendiren k nnen; es w re denn dass sich Russland ausbedingen wolte eine hinl ngliche Garnison darinnen zu lassen; welches aber eben so viel seyn w rde, als wenn die beyde Provintzien f r sich selbst behalten wolte. Dieses w rde nat rlicher Weise bey denen Oesterreichern eine grosse Jalousie erwecken, um so viel mehr, da alsdann viele tausend Familien, so sich aus der Wallachey und Moldau in Ungarn und Siebenb rgen etabliret <sup>1)</sup>, wieder zur ckkehren w rden, welches endlich dem wienerischen Hofe eine guthe Gelegenheit darreichen m gte sich von beyden Provintzien Meister zu machen, ohne dass es Russland, noch die Pforte verhindern k nten. Beyde F llen scheinen, meiner wenigen Einsicht nach, Eurer K niglichen Majest t Interesse nicht gem ss zu seyn, indem dadurch Russland oder Oesterreich gar zu m chtig werden k nte. Es wird dieses noch wahrscheinlicher, wenn Euere K nigliche Majest t in Erw gung zu nehmen geruhen, dass die Moldau und die Wallachey in den H nden einer christlichen Macht, und, wenn sie mit Vernunfft regieret werden, in Zeit von zwanzig Jahren in einem solchen Zustand gesetzt werden k nnen, dass man 30 bis 40<sup>m</sup>. Mann daraus unterhalten kann.

<sup>1)</sup> V. Hurmuzaki, *Fragm.*, V, 229, 243.

Dieses würde, sowohl an Russland, als auch an Oesterreich, einen grossen Zuwachs der Macht in der Folge geben; dagegen, bey der schlechten und unordentlichen Wirthschaft der Türcken dergleichen gar nicht zu besorgen ist. Euerer Königlichen Majestät überlasse ich demnach allerunterthänigst, was für Maasregeln Höchstderoselben für guth finden werden bey so bewandten Umständen zu nehmen.

. . . . .

(Arhive, R. XI, 275 d)

---

*Petersburg, 20 August 1771.*

Von Solms către rege.

. . . De la manière qu'on envisage ici cette affaire <sup>1)</sup>, je ne crois pas qu'il soit possible d'engager l'imperatrice à restituer ces deux provinces à la Porte et, si la Cour de Vienne vouloit l'y obliger par la force <sup>2)</sup>, il en naitroit une animosité, qui ne s'effaceroit pas pendant des generations et renouvelleroit, dans la guerre qui en resulteroit, toutes les horreurs des croisades et des guerres de religion.

. . . . .

(Arhive, R. XI, 83)

---

*Petersburg, 27 August 1771.*

Von Solms către rege.

(Panin îi spune) qu'au premier but se joignoit un autre, tout aussi desirable et important pour elle, que c'étoit celui que lui imposoit la justice et le devoir de ne pas manquer à la parole donnée aux habitans chrétiens de la Moldavie et de la Vallachie, de ne les jamais rendre à la Turquie . . . que, supposé même que la Russie pût se relacher sur l'article de la Moldavie et de la Vallachie, celui de l'indépendance des Tartares resteroit toujours, que la Cour de Vienne feroit passer être incompatible avec la sûreté de ses États.

. . . . .

(*Ibid.*)

---



---

<sup>1)</sup> A cedării Moldovei și Muntenii către Polonia. Frederic sprijinia acest plan, ca singurul care i se părea că-l poate scoate din încurcătura, în care aera pus prin cearta celor doi vecini ai săi pentru țerile dunărene.

<sup>2)</sup> Conform tratatului de subsidii.

Petersburg, 30 August 1771.

Von Solms către rege.

. . . . On croit appercevoir ici . . . que, sur ce qui regarde la Moldavie et la Wallachie à detacher de l'empire ottoman, aussi bien que l'affranchissement des Tartares, la Cour de Vienne suppose peut-etre à la Russie la vue secrette de vouloir garder ces provinces pour elle-meme ou de faire tourner du moins à son profit les nouveaux établissemens qu'on y feroit. Ainsi, à moins qu'elle n'agisse par passion on par un dessein premedité, il seroit à souhaiter que, pour éviter de nouveaux embarras, et même pour prevenir les malheurs d'une nouvelle guerre, on put la faire revenir de ces fausses idées. Mais, comme on ne sait pas encore de quelle manière elle recevra le raisonnement propre de l'imperatrice sur cette reponse et si par sa replique elle laissera une voye pour continuer des explications ultérieures, on souhaite fort de s'assurer si Votre Majesté daigneroit essayer cette dernière tentative, pour tacher de faire comprendre à cette Cour qu'elle s'en fait une fausse idée et pour la faire sortir de son erreur, que pour cet effet Votre Majesté voulut l'assurer que l'imperatrice ne cherchoit absolument autre chose que d'affoiblir son ennemi, pour se mettre à l'abri d'être de nouveau attaquée et que, par la façon qu'elle se proposoit de le faire, elle rendoit, dans le meme tems qu'elle travailloit pour son propre empire, un service à toute la chretienté, et à l'Autriche principalement, qu'elle etoit prête à se dedire entièrement de toute pretension à la Moldavie et à la Wallachie, qu'elle en laissoit la disposition à la Cour de Vienne même, pour les donner à tel prince chretien qu'elle voudroit et à qui elle croiroit que ces provinces pourroient convenir, pourvu qu'elles ne retournent point sous la domination de la Porte. . . . <sup>4)</sup> Comme on se flatte que Votre Majesté ajoute une entière foi aux assurances données par l'imperatrice de Russie, que ce sont là ses veritables intentions . . . on est dans l'idée que la Cour de Vienne pourroit en etre également persuadée, si vous preniez sur vous, Sire, de lui garantir que la Cour de Russie est sincèrement intentionnée d'accomplir à la lettre les conditions qu'elle propose. Je dois avouer à Votre Majesté que ce n'est pas ministerialement (*sic*) qu'on m'a chargé de proposer ce que dessus à Votre Majesté, mais le comte Panin et d'autres personnes me parlent toujours de la confiance qu'ils ont en Votre Majesté qu'elle seule seroit en état de retenir l'Autriche, soit en lui faisant craindre les suites de ses liaisons-

<sup>4)</sup> Urmează lucruri analoage asupra neatîrnării Tatarilor.

intimes avec la Russie, soit en la rassurant contre les appréhensions qu'elle n'ait effectivement contre la Russie. . . . Si cela ne servoit à rien, du moins seroit-on justifié aux yeux de l'Europe sur les suites qui en resulteroient et on n'auroit point de reproches à se faire. . . .<sup>1)</sup>

(*Ibid.*)

*Petersburg, 3 Septembre 1771.*

Von Solms catre rege.

(Panin i-a spus) que, si Votre Majesté persistoit dans l'idée de faire des acquisitions en Pologne, la conservation de la Moldavie et de la Vallachie, outre les autres raisons qui la faisoient desirer à la Russie et qu'on avoit déjà expliquées à Votre Majesté, devenoit encore necessaire pour cet objet-ci, puisque, selon vos propres conseils, ces deux provinces devoient être remises à la Pologne, pour lui tenir lieu de dedommagement de ce qu'elle perdrait par les acquisitions qu'on feroit ; que cela devoit servir en même tems à convaincre la Cour de Vienne que la Russie ne songeoit pas à acquerir et à se mettre par leur conquête dans une situation qui pourroit la rendre redoutable à la maison d'Autriche ; qu'il falloit encore considerer si ces acquisitions, qui augmentoient réellement la puissance de Votre Majesté et de la Russie, ne fourniroient à la Maison d'Autriche des pretextes plausibles et des motifs bien fondés de faire la guerre à l'une et à l'autre ; qu'on avoit lieu de s'y attendre, la Cour de Vienne ne pouvant pas même souffrir que la Russie enlevât aux Turcs ces deux provinces, quoiqu'elle ne voulût point les garder pour elle-même ; qu'il en resuloit que, si on étoit d'accord de faire ces acquisitions, on devoit aussi s'accorder sur les moyens de les conserver. . . .<sup>2)</sup>

(*Ibid.*)

*Petersburg, 6 Septembre 1771.*

Von Solms catre rege.

. . . . Mais je crois qu'on pourroit se relâcher à la fin sur la demande de la Moldavie et Wallachie et les rendre aux Turcs,

<sup>1)</sup> V. Frédéric II, *Oeuv. Posth.*, V, 67-9.

<sup>2)</sup> La început se vorbia de intențiile neutrale ale lui Frederic (aceiași piesă). Cf. *Oeuvres posthumes de Frédéric II*, V, pp. 69-70.

pourvû que cela s'arrangât dans une négociation avec ceux-ci et que ce ne fut point la Cour de Vienne qui obligeât les Russes à les abandonner. Cette idée de devoir obeïr aux volontés de cette Cour leur paroît ici si humiliante qu'elle les revolte à un point excessif.

J'ai parlé ces jours-ci avec le general-comte Czernischef <sup>1)</sup> sur les événements possibles qui pourroient arriver dans une guerre avec l'Autriche : il convient que l'entrée des Autrichiens en Moldavie obligeroit les Russes à évacuer le país et à se replier en Pologne, mais il pretend que Votre Majesté sur le premier moment voulut faire entrer un corps de troupes considerable en Pologne et arreter seulement les confederés ; il y auroit moyen de faire des dispositions pour laisser un corps en arriere en Moldavie et de se retourner tout de suite avec l'autre pour empecher aux <sup>2)</sup> Autrichiens la retraite et pour les forcer à un combat decisif. . . .

(Ibid.)

Constantinopol, 17 Septembre 1771.

Von Zegelin către rege.

Eurer Königlichen Majestät beyde allergnädigste Ordres vom 4<sup>ten</sup> und 9<sup>ten</sup> Augusti sind mir am 6<sup>ten</sup> dieses zugekommen. Ich habe, der Letzteren zufolge, die von dem russischen Hofe vorgeschlagene Friedensconditiones dem Reis-Effendi bekandt gemacht. Nach verschiedenen deshalb gehaltenen Divans ist mir im Nahmen der Pforte folgende Antwoth durch den Reis-Effendi und Osman-Effendi gegeben worden.

Auf den ersten Punct, dass, wenn Russland durch die verlangte Sicherheit, wodurch der Pforte alle fernere Gelegenheit benommen würde das russische Reich anzufallen und zu beunruhigen, sich mit der Garantie der vermittelnden Mächte, welche man darum ersuchen könnte, begnügen wolte, würde die Pforte damit zufrieden seyn. Verstünde aber Russland durch diesen Articul die Independenz der Tartarn, der Moldau und der Wallachey, so könnte sie sich darüber gar nicht einlassen,

<sup>1)</sup> Cernişef iea parte la expedițiile Ruşilor în Prusia şi ie unul din prinşit de la Zorndorf.

<sup>2)</sup> Les, în original.

sondern der Sultan <sup>1)</sup> declarirte, dass er lieber den Krieg noch zehn Jahre fortsetzen wolte als den Frieden auf dergleichen, der Ehre seiner Krohne so nachtheiligen, Bedingungen zu machen. Was, zweitens, die Entschädigung der Kriegskosten anlangte, so könnte die Pforte sich ebenfalls darüber nicht einlassen. . . . <sup>2)</sup>

P. S. — (La 16 Septembre, Frangopol, dragomanul prusian, are o întrevedere cu Reis-Effendi. La pomenirea unei despăgubirii bănești față cu Rusia, acesta se arată favorabil). Inzwischen könnte er hierbey nur so viel sagen, dass, wenn Rusland nur die Forderungen des ersten Puncts fallen liesse und sowohl die Tartarey als auch die Moldau und Wallachey, nebst den übrigen Conqueten, zurückgäbe, alsdann der gantze Divan sich dahin bearbeiten würde, den Sultan dahin zu bewegen, Rusland eine Summe von 15 bis 20<sup>m</sup>. Beutels zum Dedommgement zu bezahlen.

. . . . .  
(Arhive, Rep. XI, 275 d)

*Petersburg, 23 Septembrie 1771.*

Von Solms către rege.

. . . . Ce ministre (Panin) ne pouvant soutenir une longue conversation <sup>3)</sup>, s'est rapporté aux declarations precedentes qu'il a faites à Votre Majesté dans plusieurs occasions: comme quoi l'Imperatrice desiroit sincerement la paix, mais, comme elle ne croyoit pas y parvenir en cedant aux importunités de la Cour de Vienne sur l'article de la Moldavie et de la Vallachie, elle croyoit que la prudence et la necessité l'obligeoient de se préparer à l'obtenir par les armes. . . .

. . . . On peut inferer. . . que la Russie renonceroit à l'idée. . . si celà pouvoit se faire d'une manière, que ce sacrifice ne parut pas avoir été <sup>4)</sup> extorqué par les menaces de la Cour de Vienne. . .

. . . . .  
(Arhive, Rep. XI, 83)

<sup>1)</sup> Mustafă al III-lea.

<sup>2)</sup> V. Hurmuzaki, *Supl. I*<sup>1</sup>, 853.

<sup>3)</sup> Fusese bolnav.

<sup>4)</sup> Sînt tipărite în acest volum cu litere cursive cuvintele care lipsesc în original.

*Petersburg, 27 Septembrie 1771.*

Von Solms catre rege.

(După stăruințele lui Solms) Après quelques propos generaux il <sup>4)</sup> me dit qu'il vouloit se decouvrir envers moi, mais en grande confiance, sur son opinion particulière, qu'il pretendoit n'avoir communiquée à personne, pas même à l'imperatrice: c'étoit qu'il croyoit pouvoir porter Sa Majesté à admettre quelque modification aux conditions de paix, relativement à la Moldavie et à la Vallachie et rapporter les nouveaux engagements de la convention secrette, qui alloient reunir encore d'avantage les deux Cours, au but commun du demembrement de la Pologne, à condition cependant que, si la Russie faisoit ce sacrifice, en rendant les deux provinces aux Turcs, celà se fit sans l'intervention de la Cour de Vienne et meme entièrement à son insçu. . . .

*[Ibid.]*

*Petersburg, 1 Octombrie 1771.*

Von Solms catre rege.

(Panin îi spune) que la resolution prise en conséquence avoit été approuvée par l'imperatrice, qu'il ne s'agissoit que de trouver le moyen d'entamer une negociation directe avec la Porte afin de la lui faire connoitre et de l'engager par là à accorder les autres conditions. . . .

*[Ibid.]*

*Constantinopol, 3 Octombrie 1771.*

Von Zegelin catre rege.

(După ce repeta cele spuse la 17 Septembrie asupra refuzului Porții relativ la punctul d'intăiū al propunerilor rusești) Ich habe dieses zum voraus vermuthet, denn, wenn der Sultan diese drey Provintzen <sup>2)</sup> verlöhre, würde er sich den Hass aller Grossen und des Volcks zuziehen; welches ihn um seinen Thron und vielleicht um sein Leben bringen würde, woraus

<sup>1)</sup> Panin.

<sup>2)</sup> Moldova, Muntenia și Tatarii.

der natürliche Schluss zu ziehen ist, dass er lieber die Fortsetzung des Krieges als einer Revolution sich ausgesetzt sehen wird.

. . . . .  
(Archive, Rep. XI, 275 d)

*Petersburg, 11 Octobre 1771.*

Von Solms către rege.

. . . . Il y a eu nouvellement une affaire en Wallachie: l'hospodar actuel de ce país-là <sup>1)</sup>, celui que la Porte a créé tel depuis que le prince Gyka a été fait prisonnier par les Russes <sup>2)</sup>, est venu avec un corps turc assés considerable du côté de la rivière d'Olta, dans le dessein de reprendre Bucharest. — Le colonel des chasseurs Fabricien a marché à sa rencontre avec quelques milliers d'hommes et, l'ayant attaqué près d'un passage difficile, il l'a battu et a pris plusieurs trophées et tout l'équipage de l'hospodar. . . . .

(Archive, Rep. XI, 83)

*Petersburg, 14 Octobre 1771.*

Von Solms catre rege.

(Grigore Alexandru Ghica trimete prin Solms două scrisori cifrate la Constantinopol) Ils sont pour deux de ses amis, connus au sieur de Zegelin. — Le ministère d'ici les a sùs et me les a remis pour les faire partir.

. . . . .  
(Ibid.)

*17 Octobre 1771.*

Regele catre von Zegelin.

(Insistă iarăși asupra faptului, că Rusia cedează cele doua provincii românești).

(Archive, Zegelin-Nachlass, Rep. 92, 4)

<sup>1)</sup> Manolache-Vodă, numit în 1770 domn al Munteniit.

<sup>2)</sup> Grigore Alexandru Ghica, prins în București la <sup>6</sup>/<sub>17</sub> Novembre 1769. (Hurmuzaki, *Fragm.*, V, 312-3).

*Constantinopol, 17 Octombre 1771.*

Von Zegelin catre rege.

(A anunțat Porții, în urma ordinelor regale de la 29 August și 5 Septembrie, că Frederic nu poate primi condițiile turcești. Turcii cred însă că va stăruii pentru o pace raționabilă, mai ales ca alianța cu Rusia espiră în primăvară, așa că atunci, să se va declara regele contra Rusiilor, și să va interveni cel puțin pe lângă Ruși pentru Poartă) indem ja Euerer Königlichem Majestät selbst daran gelegen seyn müste, dass Rusland nicht gar zu mächtig und dagegen die Pforte gar zu sehr geschwächt würde, welches durch den Verlust der Tartarn, der Moldau und der Wallachey nothwendig erfolgen müste (Turcii nu cred într'o alianță a celor două curți, care ar da Prusiilor o provincie polonă).

(Archive. Rep. XI, 275 d)

*Constantinopol, 4 Novembre 1771.*

Von Zegelin catre rege.

(S'a ținut o conferință în noaptea de 24 Octombre: iel a aratat necesitatea păcii, după ordinele regale din 15 Septembrie, și a sfătuit pe Turci să primească pur și simplu propunerile Rusiilor de a se aduna un congres: iea ar ceda poate atunci în unele puncte).

P. S. — (Reis-Effendi i-a comunicat din partea Sultanului, că iel răspunde regelui, arătându-i, între altele, dispoziția sa de a numi plenipotențiar) dass ich insonderheit autorisiret würde als einen Preliminair-Articul festzusetzen, vermöge welchen Rusland sich erklärte, dass es auf das Demembrement der Ottomanischen Provintzen ferner nicht bestehen wolle. . .

*[Ibid.]*

*Prezentată ia 12 Novembre 1771.*

Regele catre von Zegelin.

(Vorbește de știri primite de curind din Rusia) Nach diesen Nachrichten gewinnet es würcklich das Ansehen dass Russlands Gesinnungen gegen die Pforte weit günstiger sind, als solche vorhin gewesen. Ich kan euch auch, zu dessen Beweis, wiewohl

im grössesten Vertrauen, und nur für euch, melden, dass dieselbe vorjetzo auf die Absonderung der Wallachey und Moldau von dem türckischen Reiche ferner nicht bestehen, sondern sich vielleicht mit einer Summa Geld begnügen, und überhaupt in andere Punkten viel tractabler als vorhin bezeigen werde.

(Ura Rusiï pentru Austria) und dessen Animositaet gar so weit kommen ist, dass es vielleicht gar der Pforte den Antrag thun dürffe, dem Hause Österreich Siebenbürgen und die angrenzende Provintzen abzunehmen...

(Arhive, Zegelin-Nachlass, Rep. 92, 4)

---

18 Novembre 1771.

Regele către von Zegelin.

... Indessen will Ich euch, jedoch in dem allergrössesten Geheim und Vertrauen, bloss und allein zu euer Nachricht, nicht bergen, dass es vielleicht wohl geschehen könnte, dass, wie sich die Minister der Pforte gegen euch geäussert, Rusland als Ich einige pohnische Provintzen in Besitz nehmen möchten, und dass dieses das einzige Mittel gewesen sey, durch welches Ich Rusland vermocht habe sich der Moldau und Wallachey zu begeben und solche der Pforte bey dem Frieden wieder zurückzugeben; auf diese Weise wird die Pforte dabey gewinnen, weil Russland sonsten auf die Trennung beyder letzten Provintzen von dem Ottomanischen Reich bestanden haben würde. Jedoch melde Ich euch dieses Alles, wie schon gedacht, in dem allereingsten und grössesten Vertrauen und Geheim. und müsset ihr der Pforte, auf dem Fall, dass ihre Minister gegen euch diesen Articul von neuem berühren solten, nur ganz natürlich antworten, dass euch von diesen allen nicht das Geringste bekindt sey.

(Ibid.)

---

Constantinopol, 18 Novembre 1771.

Von Zegelin către rege.

... Beyde Eurer Königlichen Majestaet Ordres vom 26<sup>ten</sup> September und 7<sup>ten</sup> October sind mir am 12<sup>ten</sup> dieses Monaths

richtig zugekommen, und ich sehe die Wichtigkeit ihres Inhalts gar wohl ein, um davon Niemanden etwas zu eröffnen. Was mir dabey die Hofnung vermehret, dass der Friede noch diesen Winter zum Stande kommen wird, ist dass Rusland auf die Absonderung der Wallachey und Moldau von dem türkischen Reich nicht mehr bestehet, sondern vielleicht mit einem Stück Geldes sich begnügen dürffte. Hätte Rusland in Ansehung der Tartarey dieselbe Gessinnung und ich wäre zugleich von Eurer Königlichen Majestät autorisiret gewesen es der Pforte zu declariren, so ist nichts gewissers, dass ich sogleich anjetzo mit den russischen Ministers hätte einen Congres arrangiren können. . . .

(Archive, Rep. XI, 275 d)

*Petersburg, 22 Novembre 1771.*

Von Solms catre rege.

(Kaunitz a propus un proiect) que la Russie restitueroit à la Porte la Moldavie, la Vallachie et la Crimée, garderoit Asof avec le pais de Cabardie <sup>1)</sup> et le commerce et la libre navigation sur la Mer-Noire et recevroit encore une somme d'argent (privite aceste condiții ca neacceptabile, de Ruși).

(Archive, Rep. XI, 83)

*22 Novembre 1771.*

Știri tipărite din Petersburg, No. 90.

(După ce generalul-locotenent Essen <sup>2)</sup> a bătut și gonit pe Turci din Muntenia, prințul Dolgorukow <sup>3)</sup> primește ordinul de a-î urmări și de a face o încercare contra Giurgiului (*Shursha*). Essen însuși îl urmează) Erwehnter General-Major schickte den 20 October, als noch selbst an dem Tage der Schlacht, alle leichte Truppen und das astrachanische Carabinier-Regiment, unter Anführung des Obristlieutenants und Ritters, Fürsten Kantemir, voraus, den Feind zu verfolgen; den 23 aber, da er

<sup>1)</sup> Kabardah (Circasia).

<sup>2)</sup> Ie rinit în lupta de la Giurgiu (Septembrie) (Hurmuzaki, *Doc., Supl. I* <sup>1</sup>, p. 851).

<sup>3)</sup> Vasile, supranumit *Krymski* pentru izbîndele sale în Crimeia (1774).

bey Bonässagi<sup>1)</sup>, durch die bey dem Uebergang über den Fluss Argis vorgefundenen vielen Beschwerlichkeiten, aufgehalten war, detaschirte er zur Unterstützung jener noch den Obristen und Ritter Panin mit vier Bataillonen Grenadiers und zweyen Cavallerie-Regimentern. Sobald die Türcken unsere Truppen sich Shursha nähern sahen, liessen sie allen Muth sinken und fingen an in der Nacht auf den 24 die Stadt zu räumen. Der Fürst Kantemir, der, den folgenden Morgen früh, vor Shursha ankam und gewahr wurde, dass sich die Feinde mit der Flucht über die Donau zu retten suchten, machte sich ihren Schrecken zu Nutze, griff den Ueberrest ihrer Truppen in dem Retrenchement in der Stadt und auf der Insel an, schlug ihn, sprengte ihn in die Donau, nahm einige gefangen und eroberte die Festung. Hieselbst fand er eine zahlreiche Artillerie und Zubehör und einen ansehnlichen Vorrath von Provisionen. Unsere leichten Truppen erbeuteten die sämtliche feindliche Bagage, die ohngefähr aus tausend Fuhren bestand und worunter die Equipage des Pascha Mussun-Oglu<sup>2)</sup> selbst mitbegriffen war. Kaum hatte der Fürst Kantemir die Festung besetzt, als der Feind sich wiederum feste und einen Angriff auf sie versuchte; da er aber einen viel zu starken Widerstand antraff, gab er sich nur Mühe seine auf der Insel nahe bey Shursha nachgebliebene Canon mit sich fortzubringen; allein auch dieses glückte ihm eben so wenig als jenes. Der Fürst Kantemir hatte weder Infanteristen noch Artilleristen bey sich; es musten also Kosacken und Husaren bey den eroberten Canonen die Dienste jener versichten.

Der General Feldmarschall bezeuget, dass der General-Lieutenant Essen den bey der Einnahme von Shursha, sowohl als bey ihrer Vertheidigung, bewiesenen Eiffer und Tapferkeit des Obristlieutenants Fürsten Kantemir<sup>3)</sup> nicht genug rühmen können.

(Ibid.)

<sup>1)</sup> ?

<sup>2)</sup> Mehmet-paşa Muhzun-Oglu, numit Vizir in 1771 (v. Ienache Kogălniceanu, p. 279; Hurmuzaki, *Doc., Supl. I*<sup>1</sup>, 848).

<sup>3)</sup> Constantin ? V. asupra acestor evenimente, Kogălniceanu, 279; Hurmuzaki, l. c. 854.

*Constantinopol, 3 Decembre 1771.*

Von Zegelin catre rege.

. . . . Eurer Königlichen Majestaet beyde allergnädigste Ordres vom 17<sup>ten</sup> und vom 20<sup>ten</sup> October sind mir am 26<sup>ten</sup> November richtig zugekommen. Ich habe den Ministers-der Pforte von dem Inhalt derselben sogleich Nachricht gegeben und ihnen proponiret, ob es der Pforte gefällig wäre, dass ein russischer Emissaire incognito und mit dem grössesten Geheimnis, entweder hier zu Constantinopol oder nach einen andern Orth in der Moldau oder Wallachey, sich verfügte, welcher derselben einige nähere Friedenseröffnungen thun könnte. . .

*P. S.* — Inzwischen hat bey solcher Gelegenheit <sup>1)</sup> der Reiss-Effendi, vielleicht ohne darauf zu gedencken, sich entfallen lassen, dass, nachdem die Pforte bereits so grosse Summen Geldes an Oesterreich bezahlet <sup>2)</sup>, so wäre es nicht möglich, dass dieser Hof sie im Stiche lassen und zugeben könnte, dass sie von ihren Provinzien das Geringste verliehren. . . .

*Note que la Porte m'a remise le 3 de courant 1771.*

La parole de la Sublime Porte est invariable de la même manière que l'est celle des plus grandes et plus respectables puissances de l'Europe, et il est inutile d'user d'aucune demonstration sur ce point, qu'elle puisse jamais être double. L'ultimatum de la Porte vous a été annoncé, il y a quelques jours, à vous, notre ami, au sujet de l'affaire de la paix, et par cette reponse on vous a tout déclaré et expliqué, de sorte que, si la Cour de Russie a de l'inclination pour la paix, il faut qu'elle se conforme aussi un peu à ce que la Porte peut faire, et se declare ici d'une manière convenable, en se desistant amicalement de la Moldavie, de la Wallachie et de tous les ordres des Tartares. <sup>3)</sup>

(Archive, Rep. XI, 275 d)

<sup>1)</sup> Remiterea unui memoriu pentru rege.

<sup>2)</sup> Tratatul de subsidii din 6 Iulie 1771, încheiat între Poarta și Austria și publicat, între altele, și în Hurmuzaki, *Doc.*, VI, 86-8: se promite de Austriacilor intervenția față cu Rușii, în schimb pentru Oltenia și 20 de mii de pungi de argint.

<sup>3)</sup> Atunci numai va primi pe emisariu.

19 Decembre 1771.

Regele catre von Zegelin.

. . . . Rusland will bey dem mit der Pforte einzugehenden Friedensgeschäfte, aus wahrer Neigung zum Frieden und aus (?) Rücksicht auf meine Vorstellungen, sich der Moldau und Wallachey gegen eine zu bestimmende Entschädigung und festzusetzende Summe Geldes begeben und diese beyde Provinzen der Pforte wieder zurückliefern. Dahingegen bestehet dieselbe auf dem Besitz von Bender, um so mehr, als diese Festung gar nicht zu diesen Provinzen, sondern zu Bessarabien gehört, und folglich nicht unter der Zurückgabe bemeldter Provinzen gerechnet werden kan. . . . .

(Archive, Zegelin-Nachlass, Rep. 92, 4)

22 Decembre 1771.

Regele catre von Zegelin.

. . . . Füge derer allen <sup>1)</sup> nur noch hinzu, dass die Versicherung, welche die Pforte, nach euren obigen Bericht <sup>2)</sup>, in Ansehung des Demembrements ihrer Provinzen, von Mir verlangt, etwas zu starck sey, und Ich Mich daher dazu gar nicht entschliessen kan. In einer meiner vorigen Ordres hingegen habe Ich euch zu erkennen gegeben, wie Russland sich schmeichelt, durch Corruptions bey der Pforte zu seinem Zweck zu kommen, und ich bin daher sehr begierig von euch zu wissen, wie weit seine Hofnung wohl hierüber gegründet und was davon für ein Erfolg zu erwarten sein möchte. . . .

*(Ibid.)*

Petersburg, 31 Decembre 1771.

Von Solms către rege.

. . . . C'est avec beaucoup de reconnoissance que le comte Panin a reçu la communication des sentimens de l'empereur et de l'imperatrice-reine <sup>3)</sup> sur le compte de la Russie.

. . . . Comme la principale pierre d'achoppement, qui venoit

<sup>1)</sup> Ordinele anterioare.<sup>2)</sup> Din 18 Novembre. V. pp. 52-3.<sup>3)</sup> Iosif al II-lea și Maria-Tereza.

de la Moldavie et de la Vallachie, a été levée par la promesse que la Russie rendra ces provinces à la Porte <sup>1)</sup>, il s'attend à savoir si le reste des conditions a été trouvé plus raisonnable et moins dangereux pour la maison d'Autriche.

. . . . Elle <sup>2)</sup> ne croyoit pas pouvoir donner une meilleure preuve de ses intentions qu'en autorisant le Sieur de Zeglin à temoigner à la Porte que Sa Majesté Impériale ne se trouvoit pas éloignée de se prêter, pendant le cours de la negociation pour la paix, à restituer à la Porte les deux provinces . . . moyennant des arrangemens et des conditions convenables à l'état et à la situation entre les deux empires; que par consequent, cette disposition de l'imperatrice de Russie pouvant être regardée comme l'article preliminaire, dont la Porte desiroit de s'assurer auparavant, le congrès pourroit s'ouvrir sur cette base, et l'arrangement sur les conditions de la restitution seroit reçu ensuite au congrès comme un objet de negociation; bien entendu que quand, par les procedés des plenipotentiaires turcs, l'imperatrice reconnoitroit effectivement que la Porte se determinoit effectivement à vouloir faire servir la tenue de ce congrès à la conclusion de la paix immédiate. Le comte Panin m'a fait ajouter cela comme une idée à moi: que si la Porte ne trouvoit pas ces assurances assez precises, le <sup>3)</sup> sieur de Zeglin pouvoit les rendre plus claires et (qu')usant <sup>4)</sup> de la confiance personnelle, dont il jouissoit, assurer les Turcs, que l'imperatrice de Russie étoit immuablement resolue de rendre ces deux provinces à la Porte; qu'elle avoit pris là-dessus des engagements solennels avec Votre Majesté, qu'elle venoit de promettre la même chose à la Cour de Vienne, de sorte que la chose n'étoit plus douteuse. J'ai encore été obligé de lui dire, pour sa propre connoissance, que l'arrangement sur les conditions regarderoit <sup>5)</sup> l'amnistie pour les habitants, le libre exercice de la religion grecque, les interets des familles Cantacuzène et Gicka, enfin l'échange de Bender. La ville de Jassi n'a pas été trouvée convenable par l'imperatrice pour être le lieu du congrès, parce qu'elle est le quartier-general et le siège du gouvernement du comte Romanzof et qu'elle est remplie de troupes: il faudroit deloger tout cela pour faire place aux negociateurs

<sup>1)</sup> „Elle (Impărăteasa Ecaterina) s'engagea donc en conséquence à restituer aux Turcs, après la paix, les conquêtes qu'elle venoit de faire entre le Dniester et le Danube“ (*Oeuvres de Frédéric II*, V, p. 71).

<sup>2)</sup> Impărăteasa Ecaterina.

<sup>3)</sup> Lui, in original.

<sup>4)</sup> Aliant, in original.

<sup>5)</sup> Regarderoient, in original.

et à leur suite, au lieu qu' Ismaïlof, qu'elle propose de son coté, est une ville bien batie, qu'elle n'a presque point de garnison, qui est plus proche des deux Cours et qui pourra être rendue neutre pendant la durée des conferences. . . .

(Arhive, Rep. XI, 85)

*Constantinopol, 3 Ianuar 1772.*

Von Zegelin catre rege.

(Poarta crede că Prusia va interveni la Petersburg in contra desmembrării).

*Précis des conditions que la Sublime Porte propose pour l'armistice.*

. . . . .

*Article II*

Le grand ou principal courant du Danube sera, durant l'armistice, fixé et reconnu pour ligne de separation entre les armées des deux parties, rassemblées dans les provinces situées sur le dit fleuve. . . . .

(Arhive, Rep. XI, 275 d)

*Petersburg, 17 Ianuar 1772.*

Von Solms catre rege.

. . . . La reservation que les troupes de Votre Majesté seront uniquement employées en Pologne et en Hongrie et ne seront obligées par aucun pretexte de passer en Moldavie et en Vallachie, a fait un peu de peine<sup>1)</sup> . . .

. . . . .

(Arhive, Rep. XI, 85)

*Constantinopol, 17 Ianuar 1772.*

Von Zegelin catre rege.

(Osman-Effendi<sup>2)</sup> i-a spus că) Er wüste die Intention des Sultans, dass er nichts von seinen Ländern verlihren und

<sup>1)</sup> Prin ultimatul comunicat de Ruși lui Frederic al II-lea la 12 Ianuar, iei cereaș cu insistență ajutorul Prusiei in cazul unui războiu eventual cu Austria (*Oeuvres de Frédéric II*, V, 73).

<sup>2)</sup> Pe urmă unul din plenipotențiarii turcești la congresul din Focșani.

lieber Alles wagen wolte als die Tartarey, die Moldau und die Wallachey zu verliehren; dass, weder er, noch sonst Jemand sich unterstehen dürfften dem Sultan den Verlust einiger seiner Provintzien anzurathen, indem solches demjenigen einen ohnfehlbaren Fall zuziehen würde, welcher diesen Rath gegeben, und wozu würden alle Reichthümer der Welt helfen, wenn man sie mit seinem Kopff bezahlen müste? . . . .

(Archive, Rep. XI, 275 d)

19 Januar 1772.

Regele catre von Zegelin.

. . . . Stellt danach ihren <sup>1)</sup> Minister vor : erstlich, dass Alles was sie <sup>2)</sup> bey Verlängerung des Krieges gewinnen könnten, würde seyn, dass sie sich in ihrer Position jenseit der Donau souteniiren würde. Die Wallachey und Moldau hingegen würde nur noch viel mehr als sie bereits sind, durch die Folgen des Krieges verheeret und verwüestet werden. . . .

Und dass endlich, viertens, Alles, was sie von der Assistenz des Wiener Hofes zu erwarten hätte, dieses seye, dass, wenn die Österreicher in ihren Operations glücklich, sie vielleicht die Russen aus der Moldau und Wallachey, als zwei Provintzen, welche ihr Russland ohnehin bey dem Frieden herausgeben will, vertreiben möchten. . . .

Endlich, so könnt ihr ihm <sup>3)</sup> auf neu gantz deutlich heraus-sagen, dass, wenn die Pforte durchaus nicht denen Friedens-vorschlägen von Russland Gehör geben wollte, dieselbe von der gethanen Offerte, die Wallachey und Moldau zuruckzugeben, nicht weniger abspringen. . . .

(Archive, Zegelin-Nachlass, Rep. 92, 4)

Petersburg, 28 Januar 1772.

Von Solms catre rege.

(S'a descoperit tratatul de subsidii austro-turc <sup>4)</sup>) Mais, si la Cour de Vienne s'est stipulée de plus la possession de la Servie

<sup>1)</sup> Al Porjit.

<sup>2)</sup> Aceiași.

<sup>3)</sup> Reis-Effendi.

<sup>4)</sup> V. p. 55, nota 2.

et de Belgrade, il <sup>1)</sup> auroit, je crois, du regret d'avoir cédé la Moldavie et la Vallachie aux oppositions de cette Cour contre le demembrement des provinces turques. <sup>2)</sup> Son opinion sur cela est qu'il faut s'attendre et se préparer à tout; que la réponse de la Porte lui fera connoître si celle-ci se contentera de la reddition de ces deux provinces et si, en consequence, elle est disposée à faire une paix séparée; que, si elle ne le veut point, il faut alors continuer la guerre, puisque la nécessité y est, et ne pas craindre les empêchemens que la Cour de Vienne y pourroit mettre. Il a sur cela une idée qu'il m'a dit n'avoir encore communiquée à personne: c'est que, si la paix ne se faisoit pas cette année et que la Russie se vit obligée de faire face à la Porte et à l'Autriche tout ensemble, de faire alors un coup un peu violent, afin de ne pas trop diviser ses forces. Ce coup seroit d'emmener de la Moldavie et de la Vallachie tous les habitans chrétiens en Russie et de faire de ces deux provinces un desert, en les abandonnant et en les détruisant entièrement; qu'on y gagnerait par là deux choses: l'une, de pouvoir employer presque toute l'armée du comte de Romanzof contre les Autrichiens, et l'autre, de n'avoir que la conservation de la Crimée seule pour objet de guerre contre la Porte, et que l'armée du prince Dolgorucky y suffiroit. Mais ce n'est, comme j'ai eu l'honneur de dire à Votre Majesté, qu'une première idée du comte Panin, qu'il ne laissera murir qu'après qu'il saura à quoi s'en tenir sur la paix ou sur la guerre. . . .

(Archive, Rep. XI, 85)

*Petersburg, 31 Januar 1772.*

Von Solms catre rege.

. . . . Mais on espère que la situation embarrassante, dans laquelle la Porte s'est mise par cette guerre, le mecontentement du peuple, le decouragement des troupes, l'esprit pacifique de la plupart de ses ministres, enfin la confiance qu'on temoigne en ce pais-là pour les conseils de Votre Majesté pourront peut-être donner un poids aux raisons qu'on a suppe-

<sup>1)</sup> Panin.

<sup>2)</sup> Teama iera neindreptărită: tratatul din 6 Iulie 1771 nu cuprinde nimic relativ la Serbia și Belgrad.

ditées au Sieur Zeglin, pour faire que la Porte se contente peut-être de la reddition de la Moldavie et de la Vallachie et pour la faire passer sur l'indépendance de la Crimée. . . .

(Ibid.)

*Constantinopol, 3 Februar 1772.*

Von Zegelin catre rege.

. . . Ich habe nach dem Eingang der Ordre vom 19<sup>ten</sup> December keinen Anstand genommen den Ministers der Pforte bekandt zu machen, dass Rusland auf Eurer Königlichen Majestät Vorstellungen sich nunmehr der Moldau und Wal-lachey, gegen eine zu bestimmende Schadloshaltung an Gelde, begeben hätte und diese beyde Provinzien der Pforte wieder zurück wolle. Dahingegen, auf den Besitz von Bender, als einer zu Bessarabien gehörigen Festung, und auf der Independenz der Tartarn bestünde. Von der Alternative von Oczakow oder Kimburn<sup>1)</sup>, habe ich noch nichts erwehnet, biss ich sehe wie die Pforte diese Propositiones annehmen wird. Sie scheint indessen durch diese Eröffnung in eine grosse Verlegenheit gesetzt zu sein, da sie sich bishero immer mit der Hofnung geschmeichelt Russland werde ihr nicht allein alle gegen ihr gemachte Conqueten wiedergeben, sondern auch von der In-dependenz der Tartarn abgehen.

. . . . .

(Archive, Rep, XI, 275 d)

*Petersburg, 11 Februar 1772.*

Von Solms catre rege.

. . . Le comte Panin y<sup>2)</sup> reconnoit une grande conformité avec son plan, suivant lequel il faudroit abandonner et detruire les habitations dans la Moldavie et la Vallachie, et tous ceux qui sont occupés à faire de projets de campagne seront conduits à faire le principal objet de leur attention des moyens d'établir

<sup>1)</sup> Kimburn, la gura Niprului, 15 km. la Sud de Oczakow.

<sup>2)</sup> În planul lui Frederic, comunicat prin ordinele sale din 19 și 21 Ianuar. V. p. 59.

en Crimée le theatre principal de la guerre avec les Turcs et de tacher de leur faire de là des diversions sensibles par la Mer-Noire.

(Arhive, Rep. XI, 85)

*Petersburg, 11 Februar 1772.*

Von Solms către rege.

. . . Il avoit porté <sup>1)</sup> sa souveraine au sacrifice de la Moldavie et de la Vallachie, afin de lui faire voir les menagemens qu'on avoit pour ses <sup>2)</sup> prejugés mêmes et en politique, et de lui prouver par un tel effet que l'intention de la Russie n'avoit jamais été d'étendre ses possessions, ni de prendre une position qui pût exciter une jalousie fondée contre elle auprès de la Maison d'Autriche. . .

(*Ibid.*)

*Petersburg, 18 Februar 1772.*

Von Solms către rege.

. . . Pour ce qui regarde la conservation des cinquante mille Russes en Pologne, cet article a été redigé ainsi, suivant qu'il nous a paru approcher le plus des intentions de Vôte Majesté. Celle de la Cour de Russie esť certainement d'employer ce corps. . . de la manière qui paroitra. . . la plus conforme à ses propres interets et à ceux de Vôte Majesté, soit qu'on en ait besoin en Pologne, contre les Polonois et contre les Autrichiens, soit en Moldavie ou en Hongrie, contre ces derniers seuls. . .

(*Ibid.*)

*Constantinopol, 3 Mart 1772.*

Von Zegelin catre rege.

(A comunicat Porții, între altele) und, um diese Negociation auf einen gewissen Grund festzusetzen, könt' ich der Pforte, als einen Articul-præliminaire, die Versicherung geben, dass

<sup>1)</sup> Panin.

<sup>2)</sup> Ale împărătesei.

die russische Kaiserin ihr, nach wiederhergestellten Frieden, die Moldau und Wallachey gegen ein auf den Congress zu bestimmendes Dedommagement wiedergeben wolte...

(Arhive, Rep. XI, 275 d)

*Constantinopol, 6 Mart 1772.*

Von Zegelin catre rege.

P. S. — . . . Ich sagte demnach nichts neues an der Pforte; ich versprach ihr in der Restitution <sup>1)</sup> der Moldau und Wallachey nichts mehr als was der österreichische Minister bereits vorher versprochen hatte <sup>2)</sup>. Ja, er versprach ihr weit mehr; nemlich die Zurückgabe der Tataren; wenigstens machte er Hofnung dazu. Im Fall demnach der Graf Panin einigen Vortheil von meinen Insinuations hoffen wollen, so hätte er vorläufig nur eine ungewisse Antwort an den wiener Hoff geben müssen: nemlich, dass vielleicht die russiscie Kaiserin nach denen vorkommenden Umständen sich zur Zurückgabe dieser beyden Provintzen verstehen dürfte; dass aber solches vorläufig als eine Sache, so auf den Congress ausgemacht werden könnte, angesehen werden solte. An mich aber hätte er die wahren Gesinnungen seines Hofes wenigstens einen Monath oder sechs Wochen, ehe er diese Antwort an dem wiener Hoff gegeben, zufertigen und mich autorisiren lassen müssen, solche der Pforte (die) in grössesten Vertrauen bekandt zu machen. Dieses hätte mir einen grossen Vortheil über den österreichischen Minister gegeben, indem ich der Pforte die Zurückgabe von zwey Provintzen versprechen könnte, wovon er noch nicht die geringste Wissenschaft gehabt, und ich bin beinahe versichert die Pforte würde sich eingelassen haben; allein auf die Arth wie ich diese Sache hier habe betreiben müssen, ist es eine wahre Ohnmöglichkeit gewesen zu reussiren. . . .

(Arhive, Rep. XI, 275 d și Zegelin-Nachlass, Rep. 92, 4)

<sup>1)</sup> Ceia-1-altă copie poartă : *Zurückgabe*.

<sup>2)</sup> V. Hurmuzaki, *Doc.*, VII, 88 : iera vorba în tratat de *toate* teritoriile ocupate de Rușf.

Traduction d'une note de la Porte sur les inconveniens du choix de la ville d'Ismail pour le lieu du congrès.

Il est certain par l'expérience, que le choix d'un lieu convenable et gracieux pour établir le congrès contribue beaucoup au but de l'intention et à son accomplissement. La ville d'Ismail, outre que c'est un lieu malsain et incommodé par des cousins, a encore d'autres inconveniens qui naturellement nous causeroient de la peine et feroient de grandes impressions sur nos cœurs préjudiciables. L'éloignement du Grand-Vizir et les environs deserts sont encore des raisons assés fortes qui empêcheroient à parvenir quelque chose de bon dans cet endroit.

La ville de Bouckarest et les autres villes voisines sont tout à fait convenables pour parvenir à la cordiale sincérité, et, afin de parvenir à l'ouvrage salutaire de la paix, il faut choisir un endroit libre de toute imagination lugubre. <sup>1)</sup>

(Anevată la precedentă bucată)

8 Mart 1772.

Regele care von Zegelin.

(Austria renunță la Serbia și Belgrad, pentru a-și cere partea în Polonia <sup>2)</sup>). Zegelin va trebui însă să tacă în această pricină. Solte hingegen die Pforte euch darüber am Ersten besprechen lassen und ihr mercken, dass dieselbe darüber in Schrecken und Erstaunen gerathen wäre, so werdet ihr derselben darauf wohl bemercken machen, wie das einzige Mittel derselben die Moldau und Wallachey bey dem Frieden wiederzuschaffen gewesen sey Russland auf Pohlen einige Entschädigungen zu verschaffen. Ich aber und Österreich solten, um die Balance gegen Russland in Norden zu behalten, nicht anders gekonnt als gewisse gegründete Ansprüche auf Pohlen bey dieser Gelegenheit geltend zu machen. . . .

(Archive, Zegelin-Nachlass, Rep. 92, 4)

<sup>1)</sup> Aluzie la luarea de Ruși a Ismailului (6 August 1770) (Hurmuzaki, *Fragm.*, V, 331).

<sup>2)</sup> La 4 Mart, se semnasă actul prin care cele trei puteri promiteau a-și face părți egale în Polonia (*Oeuvres de Frédéric II*, V, 78). În Februar se facuse înțelegerea ruso-prusiană (*ibid.*, p. 74: cf. Rulhière, *Hist. de l'anarchie de Pologne*, IV, 251).

*Petersburg, 17 Mart 1772.*

Von Solms către rege.

... En animant<sup>1)</sup> par ce moyen<sup>2)</sup> la Porte contre elle<sup>3)</sup>, il se flatte de profiter pour rendre meilleures les conditions, sous lesquelles la Russie restitueroit la Moldavie et la Vallachie et, quoiqu'il n'y auroit pas moyen d'obtenir pour ces deux provinces l'indépendance entière, du moins seroit-il possible que la première retournât à la Porte avec les mêmes conditions sous lesquelles elle s'est soumise autrefois volontairement, qu'on pourroit obtenir la demolition de Bender et de Choczim, de former de ce país-là un établissement au prince Gika, ci-devant hospodar de la Vallachie, qui se trouve prisonnier ici et qui a rendu autrefois, lorsqu'il étoit interprète de la Porte, des services à Votre Majesté et quelquefois aussi à la Russie<sup>4)</sup>...

(Archive, Rep. XI, 85)

*Constantinopol, 12 April 1772.*

Von Zegelin către rege.

(I s'a comunicat) dass der Sultan bereits einen gewissen Abdulker-Effendi, welcher eine ausehnliche Charge bey der türckischen Infanterie bekleidet, nach Giurgiewo abgesandt, um zu Bucharest mit dem Commissaire des Feldmarschalls<sup>5)</sup> über den Waffenstillstand in Unterhandlung zu treten...

(Archive, Rep. XI, 275 d)

*Petersburg, 21 April 1772.*

Von Solms către rege.

... Le comte Panin pense que, si on regloit la portion de la Cour de Vienne<sup>6)</sup> sur le pied qu'il propose, elle sera dans une juste proportion avec celle que Votre Majesté s'est reservée.

<sup>1)</sup> Panin.

<sup>2)</sup> Arătarea la Constantinopol a proiectelor probabile ale Austrii asupra Serbiil.

<sup>3)</sup> Austria.

<sup>4)</sup> V. t. I din această publicație, 373.

<sup>5)</sup> Romanzow.

<sup>6)</sup> În Polonia.

Pour ce qui est de la Moldavie et de la Vallachie, le comte Panin ne croit pas que le prince Lobkowitz <sup>1)</sup> pousse l'indiscretion jusqu'à demander ces deux provinces. S'il le faisoit, je crois qu'on persistera dans la resolution de les lui refuser. Du moins le comte Panin m'a-t-il dit que ces païs-là étoient trop considerables pour les ceder à la Cour de Vienne et qu'elle n'avoit pas assez merité de la Russie pour les lui abandonner ainsi. Il n'en est pas de même de la Servie: on seroit trop charmé que cette acquisition devint pour l'Autriche une épine au pied, excitant contre elle l'animosité des Turcs...

(Archive, Rep. XI, 85)

---

*Petersburg, 1 Maiü 1772.*

Von Solms cätre rego.

... Par les dernières nouvelles du marechal-comte de Romanzow, la Cour a été informée... qu'on étoit convenü des deux côtés de choisir Giurgewo pour lieu du rendés-vous des deux commissaires...

[*Ibid.*]

---

*Constantinopol, 4 Maiü 1772.*

Von Zegelin cätre rego.

P. S. — Eure Königliche Majestät haben mir, unter den 27 April 1770, <sup>2)</sup> anbefohlen, dass ich, sobald es die Umstände erlaubten, Höchstderselben Vorwort für den Fürsten von der Walachey, Gregorius Gika, der in die russische Gefangenschafft gerathen ist, bey der Pforte dahin zu verwenden, dass er, wegen seiner von den Russen geschehenen Aufhebung, die ihm ohne sein Verschulden wiederfahren, zu keiner Verantwortung gezogen, noch weniger bestraffet werden; sondern dass er mit volliger Sicherheit zu seiner Zeit nach seinem Posten verbleiben, wie auch sein Vermögen, Frau und Kinder behalten möge; da gemeldter Fürst, in seinem vorigen Amte, als Dollmetscher der Pforte, Eurer Königlichen Majestät gute Dienste geleistet hätte. Ich habe damals, in dieser Sache, nicht anders als es sich unter der Hand hat thun lassen, ausrichten können. Nun-

---

<sup>1)</sup> Ambasadorul austriac la Petersburg.

<sup>2)</sup> Cf. pp. 29 și 26-8.

• mehro aber, da das Friedensgeschäfft(e) zwischen Russland und der Pforte nächstens zu einem Congres gediagen wird, wo der Fürst Gika vermüthlich gegenwärtig seyn dürffe, so bitte Eure Königliche Majestät allerunterthänigst, fals Höchst-dieselbe für erwehnten Gika noch dieselben Gesinnungen hegen, durch den geheimen Etats- und Cabinets-Minister, Grafen von Finckenstein, ein Schreiben an den Gross-Vizir, Mussum-Zade-Mehmet-Pacha, ergehen zu lassen, worinnen diese Umstände und die Dienste, so Gika Eurer Königlichen Majestät geleistet, detailliret, und die Pforte, Nahmens Eurer Königlichen Majestät, ersuchet werde ihn in seinem vorigen Posten wiederzusetzen. Es wird dienlich seyn, dass dieses Schreiben mir nächsten hier zugefertigt würde, damit ich solcher hier gehörig unterstützen könne. Ich weiss dass die Frantzosen gegen Gika aufgebracht sind, weil er niemals ihre Partey gehalten, und des Fals könnten sie ihm wohl allerhand mögliche Undienste in dem Weg legen. Es würde auch des Fals nicht undienlich seyn, wenn davon etwas auf eine verdeckte Weise in dem Schreiben angeführet würde: nemlich dass Gika von gewissen Personen unschuldig bey der Pforte angeschwärtzt werden, die man aber nicht anders als falsche Erdichtungen ansehen könnte, indem der Fürst Gika seinem Souverain jederzeit aufrichtig gedienet, welches die Folge selbst der Pforte würde bereits aufgekläret haben. . . .

(Archive, Rep. XI, 275 d)

*Petersburg, 19 Maiü 1772.*

Von Solms cätre rege.

. . . . Il<sup>1)</sup> m'a appris aussi que le prince Galliczin à Vienne<sup>2)</sup> lui mandoit que le prince Kaunitz lui avoit declaré que les troupes autrichiennes avoient reçu l'ordre de se mettre en marche pour occuper les districts de la Pologne . . . . que si le chemin étoit praticable par la Moldavie, elles devoient prendre cette route, et qu'il prioit le comte Panin d'en avertir le marechal Romanzof, aussi bien que l'ambassadeur de Russie à Varsovie<sup>3)</sup>, afin qu'ils ordonnent l'un et l'autre aux officiers qui commandent les troupes russiennes, de s'entendre avec ceux

<sup>1)</sup> Panin.

<sup>2)</sup> Ambasadorul rusesc la Viena.

<sup>3)</sup> Saldern.

qui sont à la tête des troupes autrichiennes. Le prince Galliczin a envoyé ces requisitions à Jassi et à Varsovie. Le comte Panin auroit bien souhaité que le prince Kaunitz se fût un peu moins pressé, mais, la chose étant faite, il ne voit plus moyen de l'empêcher; il pense que l'exécution des ordres ne sera pas prompte. D'abord il croit que le chemin de la Transilvanie par la Moldavie sera trouvé impraticable et que les Autrichiens seront obligés d'en chercher un autre. Ensuite il pense que l'écrit qu'il a remis, il y a huit jours, au prince Lobkowitz, sur l'entrée des troupes autrichiennes en Pologne, arrivera encore assez à tems à Vienne, avant que les troupes se soient fort avancées, que cet écrit donnera occasion au prince Kaunitz d'y réfléchir et lui fera comprendre que l'Autriche n'a pas besoin d'avoir beaucoup de troupes en Pologne pour être assurée de nouvelles conquêtes. . . .

(Archive, Rep. XI, 85)

*Petersburg, 28 Iulie 1772.*

Von Solms către rege.

(Kaunitz a cetit lui Gallitzin un tratat ofensiv-defensiv cu Poarta, neratificat apoi) et qu'elle <sup>1)</sup> s'étoit stipulée pour celà la partie de la Vallachie, qu'elle avoit cedée à la Porte par la dernière paix et, en outre, une somme d'argent <sup>2)</sup> (Austria a renunțat la aceste foloase de dragul Rusiit).

(*Ibid.*)

*„In Lager bey Foksjanii, 13 August 1772.*

Von Zegelin către rege.

. . . Übrigens haben sich auch die Landstände der Moldau und Wallachey . . . bey mir adressiret und um Eurer Königlichen Majestät Vorwort bey dem Friedensschluss gebethen, damit ihr Schicksall bey solcher Gelegenheit erträglich werden möge. . . . <sup>3)</sup>

(Archive, Zegelin-Nachlass, Rep. 92, 4)

<sup>1)</sup> Austria.

<sup>2)</sup> Tratatul de subsidii. V. p. 55, nota 2.

<sup>3)</sup> Congresul din Focșani se incepe la 7 August (Hurmuzaki, *Fragm.*, V, 356). Solia, de care ie vorba, iera condusă de boierii Cantacuzino și Dudescu. (v. *ibid.*, 371-3; *Doc.*, VII, 93-4).

Petersburg, 14 August 1772.

Von Solms către rege.

. . . . Monsieur Zeglin tâche d'insinuer adroitement aux plenipotentiaires de la Porte . . . . que la Russie avoit encore un autre moyen de porter un coup bien sensible à la Porte ; que personne n'étoit en état de l'en empêcher ; que ce moyen étoit que la Russie fit enlever les habitans de la Moldavie et de la Vallachie, pour les transporter, avec leurs bestiaux et leurs effets, dans les provinces de Russie qui n'étoient pas habitées et que, celà fait, elle changeat la Moldavie et la Vallachie en un parfait desert, en faisant bruler tous les bois et toutes les habitations, pour l'abandonner ensuite à quiconque, soit Turc ou chrétien, voudroit s'en emparer. . . .<sup>1)</sup>

(Arhive, Rep. XI, 85)

Petersburg, 20 Novembre 1772.

Von Solms către rege.

. . . . L'hospodar de Wallachie, le prince Gycka<sup>2)</sup>, sur ses instances, a été expédié aussi la semaine passée, pour se rendre à tems au lieu du congrès, afin d'être à même d'appuyer par ses liaisons, qu'il peut avoir conservées parmi les Turcs, les demandes, que le plenipotentiaire de Sa Majesté l'imperatrice de Russie<sup>3)</sup> est chargé de faire, pour obtenir un sort pour lui<sup>4)</sup> et les habitans de Moldavie<sup>5)</sup>.

(Ibid.)

Constantinopol, 4 Ianuar 1773.

Von Zegelin către rege.

. . . . Vor einigen Tagen habe ich von demselben<sup>6)</sup> einen Courier erhalten, mit der Nachricht dass er endlich mit dem

<sup>1)</sup> O dezvoltare a proiectului iera aceea, ca Tatarii să ieie, în țerile noastre, locul populației romine strămutate în *Crimeia* (v. al 3-lea post-script la raportul reprezentantului austriac la congres, von Thugut, ambasador la Constantinopol, în Hurmuzaki, *Doc.*, VII, 95).

<sup>2)</sup> Grigore Alexandru, prins de Ruși la București.

<sup>3)</sup> Contele-amiral Grigore Orlov.

<sup>4)</sup> Adecă Ghica.

<sup>5)</sup> V. p. 57.

<sup>6)</sup> Alexis Obreskow, ambasador rusesc la Constantinopol, plenipotențiar al Rusiilor la congresul din *București*.

türkischen Gevollmächtigten <sup>1)</sup> den Articul wegen der Tartarnach dem Verlangen der Pforte zu Stande gebracht hätte <sup>2)</sup>)... der von Obreskof hätte ihm ferner alle Insuln in Archipelago, so dermahlen in russischen Händen wären, cediret, sowie auch die Wallachey und Moldau, unter gewissen Bedingungen und mittelst einer Ersetzung der Kriegskosten; sowie auch Bender, Akerman, Kilia, Ismailof und das gantze Bassarabien....

(Arhive, Rep. XI, 275 d)

23 Januar 1773.

Regele catre von Solms.

... Il est fort à desirer que la Cour de Russie ne se trouve pas dans le cas de dévaster la Moldavie et la Valachie, comme elle y semble portée dans le cas d'un mauvais succès des négociations. <sup>3)</sup> Cette mesure violente (independamment qu'elle revolteroit l'humanité <sup>4)</sup>) n'auroit pas l'effet qu'on paroît s'en promettre et n'empêcheroit pas les Turcs de continuer la guerre, comme ci-devant. ...

(Arhive, Rep. XI, 87)

Petersburg, 5 Februar 1773.

Von Solms către rege.

... Si donc la rupture du congrès devoit avoir lieu pour la seconde fois, je crois que le conseil que Votre Majesté opposa à l'idée de devaster la Moldavie et la Vallachie sera suivi d'autant plus facilement qu'il me semble qu'en l'appréciant de plus près, on a déjà commencé à revenir en partie de cette idée. On fera, au contraire, comme je crois, des efforts pour porter aux Turcs des coups sensibles et, comme on se flatte qu'on n'aura plus de contradiction à craindre de la part de la Maison d'Autriche, on espère de gagner sur les Turcs quelques batailles decisives. ...

(Ibid.)

<sup>1)</sup> Abdurriszak, Reis-Effendi și principalul reprezentant turcesc (v. Hurmuzaki, *Fragm.*, V, 373).

<sup>2)</sup> Știre falsă: Obreskow prezintă, la 15 Februar, un ultimatum, care-ie răspins de Poartă (Hurmuzaki, *Fragm.*, V, 374-5).

<sup>3)</sup> V. p. 69.

<sup>4)</sup> Pasagiul cuprins în parenteză ie șters în original.

Rezumatul unei convorbiri a lui Panin cu Lobkowitz.

. . . . Or il est certain que, lorsque ma Cour s'est relachée, par deference pour Leurs Majestés Imperiales et Royales, <sup>1)</sup> sur la restitution de la Wallachie et de la Moldavie, nulle autre consideration au monde ne l'auroit pu porter à un tel sacrifice. . . .

(Anexată la bucată precedentă)

*Petersburg, 26 Februar 1773.*

Von Solms către rege.

. . . . On a entièrement abandonné le projet de devaster la Wallachie et la Moldavie, au cas que la paix ne se fasse point. Au contraire, on est resolu de continuer la guerre <sup>2)</sup> dans toutes les règles et de pousser la pointe autant qu'il sera possible. . . .

(*Ibid.*)

*8 Mart 1773.*

Extract din negocierile de la București. — Conferința a 34-a.

. . . . À l'occasion des explications demandées sur les conditions de la restitution de la Wallachie et de la Moldavie, Monsieur Obrescoff remit au Reis-Effendi <sup>3)</sup> l'article concernant ces provinces, ainsi que tous les articles ulterieurs du traité de paix, rédigés consequemment à son *ultimatum*. <sup>4)</sup> Dans cet article, Monsieur Obrescoff demandoit quelques douceurs pour les habitans de ces provinces, entre autres une amnistie générale, qu'ils ne seroient point recherchés pour les arrérages des impôts échus pendant la durée de la guerre, une remise même des impôts pendant deux ans, en consideration de toutes les pertes qu'ils ont faites, que le prince Ghika soit retabli et conservé dans le hospodarat jusqu'à sa mort.

Tout celà ne se trouvoit point du gout du Reis-Effendi;

<sup>1)</sup> Maria-Tereza și Iosif al II-lea.

<sup>2)</sup> *Régie*, în original.

<sup>3)</sup> Abdurrizak.

<sup>4)</sup> V. p. 70, nota 2.

Monsieur Obrescoff lui exposa que, sur cet article et plusieurs autres, on pourroit s'arranger et qu'il consentiroit à telles modifications raisonnables qu'on pouvoit souhaiter de lui . . . <sup>1)</sup>

(*Ibid.*)

---

*Constantinopol, 3 Maiü 1773.*

Von Zegelin către rege.

. . . . Wenn die gewisse Bedingungen <sup>2)</sup>, unter welchen Russland die Moldau und Wallachey und die Inseln in Archipelago wieder zurückgeben wolte, die zukünftige Sicherheit der griechischen Unterthanen betreffe und dass solche niemahl wegen demjenigen, so während dem Krieg geschehen, zur Verantwortung gezogen werden könnten, so accordirte die Pforte diesen Punct(e) und würde eine Generalamnistie für jeden Unterthanen publiciren. . . .

(Arhive, Rep. XL, 275 <sup>d)</sup>)

---

*Constantinopol, 17 Novembre 1773.*

Von Zegelin către rege. .

Se răspîndise zgomotul că Austriacii aü ocupat Oltenia. <sup>3)</sup>

(*Ibid.*)

---

*Constantinopol, 3 Decembrie 1773.*

Von Zegelin către rege.

Zgomotul de mai sus nu se confirmă.

(*Ibid.*)

---

<sup>1)</sup> Congresul se desparte fără rezultat la 22 Mart următor (Hurmuzaki, *Fragm.*, V, 375-6).

<sup>2)</sup> Spune Reis-Effendi lui Zegelin.

<sup>3)</sup> V. Hurmuzaki, *Fragm.*, V, 376-7.

*Constantinopol, 17 Decembre 1773.*

Von Zegelin către rege.

. . . . Ich habe Gelegenheit gehabt mich über dasjenige, so Eure Königliche Majestät von den Unternehmungen des wienerschen Hofes darinnen <sup>1)</sup> angeführt, nähere Informations anzuziehen, und zwar habe ich, unter dem Vorwand, als wenn ich solcher hier von Ohngefehr erfahren hätte(n), den Reis-Effendi befragen lassen, ob solches an dem wäre, dass einige österreichische Truppen in die Wallachey eingerückt waren, und insonderheit, ob der wiener Hof, unter dem Vorwand, dass er seinen Unterthanen eine Viehe-Weide, die sie nöthig hätten, verschaffen wolte, in der Gegend von Orșova seine Gränzen erweitert hätte. Der Reis-Effendi liess mir hierauf zur Antworth geben, dass vor allem diesem ihm nichts bekannt wäre; so viel könnte er nur sagen, dass der wiener Hof in bemeldter Gegend einige Ingenieurs auf das türckische Gebieth gesandt, um daran eine Landkarte aufzunehmen, und hätte dessen Minister hievon der Pforte Nachricht gegeben. Die Pforte hätte es geschehen lassen müssen, weil sie solches dermalen nicht verhindern könnte. Ob aber der wiener Hof, in Aufnehmung einer Landkarte, wen (?) solches zu thun sich vorgenommen, einige geheime Absichten hätte. könnte er eigentlich nicht sagen. Er hoffte und ersuchte mich inständigst, dass, im Fall ich künftighin von einigen wiedrigen Gesinnungen des wiener Hofes gegen die Pforte (ich) etwas in Erfahrung brächte, ich ihm solches in Vertrauen eröffnen mögte. Die Pforte wuste zwar ganz wohl dass die Oesterreicher in Ungarn viele Truppen versamlet hätten, es hatte auch dieses ihr anfänglich einige Unruhen verursacht; da sie sich aber bishero noch ruhig gehalten, so hätte sie bis anjetzo keine gegründete Ursache sich darüber zu beklagen . . . <sup>2)</sup>

*(Ibid.)*

*26 Mart 1774.*

Regele către von Zegelin.

(Să se înțeleagă cu Thugut pentru a propune din nou mediația ambelor Curți, Turcilor) dabey aber derselben <sup>3)</sup> nicht verhalten könnten, dass Russland, nachdem die Pforte den letzteren

<sup>1)</sup> În ordinele de la 3 Novembre.

<sup>2)</sup> La 3 Sept. 1773, Poarta ceruse socoteală lui Thugut pentru trimeterea de trupe la hotarele sale (Hurmuzaki, *Doc.*, VII, 101-3).

<sup>3)</sup> Porții.

Congress zerrissen und seine anderwertige Friedensvorschläge gänzlich verworfen, sich auch ferner nicht verbunden erachte, in Ansehung der Abhängigkeit der Moldau und Wallachey, in der Masse, als vorhin geschehen, nachzugeben. Ihr werdet auch diesen letzten Articul um so mehr hinzufügen, als Russland zwar darauf bestehet, dass dergleichen Declaration von seiner Weigerung, in Ansehung der Moldau und Wallachey sein voriges Versprechen zu erfüllen, der Pforte geschehen möchte; jedoch dabey zugleich zu erkennen zu geben, dass, es, dessen ohnerachtet, sich dazu endlich verstehen würde. . . <sup>1)</sup>

(Arhive, Zegelin-Nachlass, Rep. 92, 4)

*Constantinopol, 18 April 1774.*

Von Zegelin către rege.

(După primirea poștei din Viena, trimesul austriac unește staruintile sale cu ale Prusiei; iel spune lui Zegelin) er hätte zu gleicher Zeit die Ordre erhalten der Pforte zu declariren, dass, nachdem Russland sich, auf Ansuchen seines Hofes, des Besitzes der Moldau und der Wallachey begeben hätte, so könnte sein Hof, falls der Krieg noch länger fortgesetzt würde, nicht dafür stehen, dass Russland in die Zukunfft auf den Besitz dieser beyden Provintzen Verzicht thun würde; und er würde alsdann solches dem Schicksal der entscheidenden Waffen überlassen. (A și anunțat aceasta Porții, care a cerut timp pentru a consulta pe Caimacam). <sup>2)</sup>

(Arhive, Rep. XI, 275 d)

*Constantinopol, 3 Octombree 1774.*

Von Zegelin către rege.

. . . Sonsten hat der Feldmarschall Graf von Romanzof mir auch zu erkennen gegeben, wie er sich bey dem Gros-Visir für die Wiederherstellung des Fürsten Gregorio Gikka in dem Fürstenthum Moldau interessiret; mit dem Beyfügen, dass, da ihm bekannt, dass ich deshalb bereits vor einiger Zeit mit einer

<sup>1)</sup> V. asupra mediațiilor *Oeuvres de Frédéric II*, V, 111-112.

<sup>2)</sup> V. Hurmuzaki, *Fragm.*, V, 380-1. Caimacam al Mareluț-Vizir absent iera Kadiliskerul (*Oeuvres*, l. c.).

Ordre von Ewerer Königlichen Majestät versehen, so ersuchte er mich, dass ich mit ihm gemeinschaftliche Sache machen und bey der Pforte nunmehr ebenfalls die nöthigen Vorstellungen thun möchte. Ich habe also, nach dem Einhalt Ewerer Königlichen Majestät mir vorhin gegebenen Befehl, bemeldeten Fürsten Gikka zur Wiederherstellung in seinem Fürstenthum Moldau der Pforte auf eine convenable Art recommandirt <sup>1)</sup>; welche mir einige Tage nachhero, durch den Reis-Effendi, zur Antwort ertheilen liess, wie sie einem so wahren Freunde, wie Ewre Königliche Majestät von der Pforte wären, nicht refusiren könne und dem zu Folge wurde auch der bemeldete Fürst Gikka am 26<sup>ten</sup> September zum Fürsten von der Moldau ernannt, und dessen jüngster Sohn von 12 Jahren erhielt noch an demselben Tage die Belehnung im Namen seines Vaters. Zum Fürsten von der Wallachey ist der jetzige Pfortendollmetscher, Alexandre Ipsilandy, ernannt <sup>2)</sup>, und, da der verstorbene Gross-Visir bereits vor zwey Jahren den alten 80-jährigen Pfortendollmetscher Carradgia <sup>3)</sup> zum Titularfürsten von der Wallachey ernannt, so ist er darin von der Pforte mit einer jährlichen Pension von 7.400 Piastern bestätigt worden.

Inzwischen hat der Feldmarschall Graf von Romanzof den Obristen-Lieutenant von Treyden als Courier anherogesandt und, unter andern Puncten, schlägt er auch vor, dass die Fürsten von der Moldau und Wallachey auf zeitlebens angestellt werden sollen. Die Pforte aber will solche nur auf drei oder vier Jahren einsetzen, und hat mich deshalb ersucht an den Feldmarschall, sowohl über den Punct der Moldau und Wallachey, als wegen der Abtretung von Taman <sup>4)</sup>, zu schreiben und mir beykommende Schriftnote zugestellet. Ich habe solches zwar gethan, dem Reis-Effendi aber dabey zu erkennen gegeben, dass ich nicht glaubte, dass der Feldmarschall ohne Ordre seines Hofes etwas davon verändern könne. Wegen derer Fürsten von der Moldau und Wallachey aber, so hat des Gikka sein eigener Schwiegervater <sup>5)</sup> mich ersucht mich mit dem Feldmarschall dahin zu verstehen, den Besitz der Fürstenthümer nur auf zehn Jahre zu verlangen, und, im Fall alsdann auf der Fürsten ihre Conduite nichts zu sagen wäre, so könn-

<sup>1)</sup> V. Hurmuzaki, *Doc.*, VII, 102-5.

<sup>2)</sup> V. Hurmuzaki, *l. c.*, 107 și urm. ; *Supl.* I<sup>1</sup>, 906.

<sup>3)</sup> Neculaî Caragea, mai apof domn al Munteniil. Acesta, *vechil* al dragomanatului la această dată (de la 1765), devine iarăși dragoman (cu titlul acuma) abia în 1777 (Hurmuzaki, *Doc.*, *Supl.* I<sup>1</sup>, 961; cf. VII, 302; *Fragm.*, V, 233, 273, 405).

<sup>4)</sup> Oraș la strîmtoarea de Kertsch.

<sup>5)</sup> Iacovachi Rizu.

ten sie auf ihre Verlängerung hey der Pforte antragen. Ich werde demnach ahwarten was der Feldmarschall darauf antworten wird. . . .

(*Ibid.*)

17 Octombre 1774.

Regele catre von Zegelin.

. . . . Die Österreicher haben einen Districtland von der Moldau, so an ihren neuen pohlischen Provintzen gräntzen, in Besitz genommen und mit Troupen hesetzen lassen : ich weiss aber noch nicht wie die Pforte diesen Umstand aufgenommen hat. . . .

(Arhive, Zegelin, Nachlass, Rep. 92, 5)

Petersburg, 18 Octombre 1774.

Von Solms catre rege.

(Panin își arată părerea de rău că și regele-și întinde limitele în Polonia, alătura cu înșelătoarea Austrie <sup>1)</sup>). Ce ministre est persuadé que cette Cour, après avoir aliéné d'elle la Cour d'Angleterre <sup>2)</sup> par sa conduite tortueuse, de même que la Porte, s'est mise dans le cas de voir fondre sur elle un orage, qui est peut-être hien prêt à éclater. Il m'apprit alors que, selon ces mêmes nouvelles de Varsovie, elle avoit fait planter ses poteaux dans une partie de la Moldavie qu'elle revendiquoit comme une ancienne appartenance de la Pologne. Comme il ne presume pas que la Porte acquiescera à cette pretension, il ne regarde pas comme impossible que la Porte ne lui declare la guerre, dans laquelle elle ne pourra pas compter sur l'assistance des puissances, qu'elle a offensées par ses procédés, et où la Russie n'est certainement pas intentionnée de lui preter le moindre secours.

(Arhive, Rep. XI, 93)

<sup>1)</sup> Austria făcîndu-se a lua ca bune datele unei hărți a Poloniîi, care confunda riurile Sbruze și Podhurze, pentru a-și mări partea, Frederic »se crede autorizat« a cuprinde în Pomerelia, Vechia și Noua-Netze (*Oeuvres de Frédéric II*, V, 117 ; cf. *ibid.*, 198).

<sup>2)</sup> Asupra politicii engleze în această epocă ; v. Xenopol, *Ist. Rom. din Dacia traiană*, V, 186 și urm.

---

*Petersburg, 25 Octombre 1774.*

Von Solms către rege.

Panin declară că Rusia ie nestrămutat hotărîtă a nu pune pie-decî creşterilor Austrii în Polonia.

*(Ibid.)*

---

*Petersburg, 28 Octombre 1774.*

Von Solms catre rege.

. . . . Depuis quelque tems on a été ici vaguement, mais c'est à cette heure positivement, de l'extension des Autrichiens *en* Moldavie. On la regarde comme une avidité et comme une fausseté indecente, contre lesquelles on ne sauroit à la verité pas s'opposer, mais qu'on seroit bien aise de voir punir, tout comme on est aussi dans l'opinion que celâ le sera par les Turcs. Si ce n'est pas tout d'abord, au moins dans un couple d'années. . . .

*(Ibid.)*

---

*Constantinopol, 3 Novembre 1774.*

Von Zegelin către rege.

. . . . Wegen der Moldau und Wallachey, versichert die Pforte mündlich, dass sie ihre alte Privilegien wieder erhalten sollen, allein sie will hierüber nichts schriftliches geben, unter dem Vorwand, dass sich ihre Unterthanen mit ihrem Worth begnügen müsten. Unterdessen hoffe ich, dass sie sowohl in diesem Stück nachgeben wird.

. . . .  
 Der letzhin von der Pforte ernante Fürst von der Wallachey, Alexander Ipsilandi <sup>1)</sup>, hat mich ersuchen lassen Eure Königl. Majestät in seinem Namen zu bitten bey dem russischen Hof sich für ihn dahin zu verwenden, dass er in seinem Fürstenthum der Wallachey dieselbe Protection geniessen mögte, als dieser Hof sie dem Fürsten Gika in der Moldau angedeyen liesse: er würde sich dahin begeben und dieser Protection nicht unwürdig machen. Da nun derselbe, während der Zeit

---

<sup>1)</sup> Alexisander iplandi, in original.

-dass er Dollmetscher der Pforte gewesen, mich in meiner Negociation aufs Beste unterstützt, und dadurch, so wohl bey Eurer Königlichen Majestät als hey Rusland selbst sich verdient gemacht, so hoffe ich Eure Königliche Majestät werden ihm in seinem Gesuch willfahren, um so mehr, da derselbe in künfftigen Zeiten, und wenn Eure Königliche Majestät Remontepferde brauchen mögten, nützliche Dienste leisten kan. Einige Boyaren hatten zu Bucharest einen andern Fürsten erwählet; allein sie sind davon abgegangen und haben denjenigen, den die Pforte ernant durch ihre vor einigen Tagen angekommene Deputirte erkandt. Die Pforte E. K. M. (*sic*) scheint in grosser vor Augenblicklegenheit (*sic*)<sup>1)</sup> wegen der in der Moldau eingerückten Oesterreicher zu seyn, und hat der Reis-Effendi mit dem Internuntius<sup>2)</sup> hierüber conferiret. Dieser hat sich vorläufig entschuldiget, dass ihm hievon nichts mehr bekandt wäre als dass man eine Landcharte von dortiger Gegend aufnehmen wolte. Allein, da ich anjetzo zuverlässig und von guther Hand erfahren hahe, das, nach der vor ein Paar Jahren zwischen Oesterreich und der Pforte geschlossenen, aber nicht ratificirten Convention und worin diese sich verbindlich machte, dass, wenn Oesterreich an Rusland den Krieg declarirte, alsdann die Pforte nicht allein den District von Crajowa<sup>3)</sup> in der Wallachey an Oesterreich ahreten, sondern auch noch drey Millionen hezahlen wolte. Von letzterer Summe ist die Helffte damals haar bezahlt worden, die andere Helffte hat aber die Pforte nicht bezahlt; wofür sie nichts gethan, und ich vermuthe daher, dass der wienrische Hof deshalben Besitz von einem Theil der Moldau genommen, um die Pforte zu zwingen den Überrest des Subsidiu zu hezahlen. . . .

(*Ibid.*)

Petersburg, 5 Novembre 1774.

Regele catre von Solms.

. . . . Mais je ne sçauois croire que la Porte voulut declarer pour celà la guerre à la cour imperiale. Il n'est guères vraisemblable que, dans le délabrement affreux où les Turcs se trouvent et qui les a forcés de demander la paix, ils s'attaquent à une puissance si fort en état de leur resister ou plutôt de les

<sup>1)</sup> Verlegenheit, evident.

<sup>2)</sup> Von Thugut.

<sup>3)</sup> Criowain, in original.

accabler du poids de sa supériorité. Une telle levée de bouclier seroit même le vrai moyen de favoriser les vûes d'ambition de la Cour de Vienne et tourneroit probablement à la ruine de la Porte, étant apparent que, dans une campagne, les Turcs seroient chassés de l'Europe. Il me paroît donc plus vraisemblable que, si les Autrichiens s'étendent en Moldavie, ce n'est que parce qu'ils sont surs de la connivence des Turcs à cet égard, ainsi que l'indiquent aussi certains avis, et, si cela est et que l'on ne puisse empêcher ce nouvel accroissement, ce doit bien être pour la Cour de Russie un motif de plus, à moins de vouloir renoncer à tout principe d'équilibre, pour me laisser jouir en liberté de la portion de terrain, dont je suis en droit de maintenir la possession. . . .

(Archive, Rep. XI, Conv. 93)

---

*Petersburg, 8 Novembre 1774.*

Von Solms câtre rege.

. . . . Quant aux extensions de la première <sup>1)</sup> en Moldavie, il <sup>2)</sup> est d'accord qu'il n'est ni de l'interêt de Votre Majesté, ni de celui de sa Cour de se mettre dans le cas de s'attirer une guerre pour vouloir l'empêcher <sup>3)</sup> de la faire ; mais il est aussi de l'opinion qu'elles n'auroient aucune raison de s'employer à les lui conserver, et que, si les Turcs vouloient les en chasser, il faudroit les laisser faire et ne point s'en mêler. . . .

(*Ibid.*)

---

*Petersburg, 15 Novembre 1774.*

Von Solms câtre rege.

. . . . J'ai eu l'honneur d'informer Votre Majesté par un rapport precedent, que la Cour d'ici a renoncé à l'idée de s'opposer aux demarcations des Autrichiens en Pologne ; qu'elle n'exige pas non plus que, pour l'y engager, Votre Majesté doive faire un sacrifice des siennes <sup>4)</sup>, que son intention, au contraire,

<sup>1)</sup> Austria.

<sup>2)</sup> Panin.

<sup>3)</sup> Austria.

<sup>4)</sup> «Les Russes auroient voulu que le Roi se chargeât de tout et que, comme un vaillant champion, il provoquât l'Autriche au combat» (*Oeuvres de Frédéric II*, V, 126).

est que les pretensions de l'autre doivent servir de pont pour vous assurer, Sire, la possession des vôtres. . . .

Pour ce qui regarde la demarcation de la Cour de Vienne en Moldavie, Votre Majesté, selon les notions qu'elle a du contenu du traité fait entre cette Cour et la Porte, <sup>1)</sup> est d'avis que cette demarche ne s'y trouve point fondée, qu'il n'y a été fait aucune mention de la Moldavie, quoiqu'il y ait été stipulé quelque chose provisionnellement au sujet de la Vallachie autrichienne <sup>2)</sup>, mais que, comme ce traité n'a point été signé, la Porte n'est pas dans l'obligation de remplir cette condition. Mais, quoiqu'il en soit, son intention, comme j'ai eu l'honneur aussi de le rapporter déjà à Votre Majesté, est de ne point meler sa Cour dans cette affaire, mais de laisser celle de la Cour de Vienne s'exposer au ressentiment de la Porte, qui, s'il ne pourroit peut-être pas éclater d'abord, auroit lieu cependant certainement au bout d'un an, lorsque cette dernière se seroit remise de ses pertes. . . .

(Archive, Rep. XI, Conv. 93)

---

*Constantinopol, 16 Novembre 1774.*

*Von Zegelin către rege.*

. . . Numehro weiss ich auch den Grund, warum der wiener Hoff die österreichische Wallachey in Besitz nehmen lässt. Es beruhet solcher in der von 6. Juli 1771, von dem von Thugut gezeichneter Alliantz mit der Pforte. . . Ob nun gleich die Pforte diesen Hof die stipulirte 10 Millionen Piastres, wie mir zuverlässig versichert worden, bis auf 750 tausend, halb in venedigischen Ducaten und den Rest in Sequinen aus der türkischen Müntze ausgezahlet hat, so hat doch Letzterer seinerfals nicht eine einzige von seinen durch dieser Alliantz auf sich genommene Bedingungen erfüllet, sondern vielmehr die Pforte ohne alle Hülffe gelassen und, dessen Allen ohnerachtet, trägt derselbe dermahlen keine Scheu sich auch noch der österreichischen Wallachey zu bemeistern und zu gleichen Zeit seine pohlnischen Grentzen bis in der Moldau zu erweitern <sup>3)</sup>. Ich bin begierig zu erfahren wie die Pforte dergleichen Verfahren ersehen wird. . . .

(Archive, Zegelin-Nachlass, Rep. 92, 4)

---

<sup>1)</sup> Tratatul de subzidiu.

<sup>2)</sup> Articolul 2 cuprinde cesiunea eventuală a Olteniei.

<sup>3)</sup> *Erwarten*, în original.

*Constantinopol, 17 Novembre 1774.*

Von Zegelin catre rege.

. . . . . Wegen der Einrückung der Oesterreicher in der Moldau, hat der Gros-Vizir an den Feldmarschall Graf von Romanzof geschrieben und ihn ersucht es dahin zu vermitteln, dass solche diese Provintz wieder räumen mögten; ich weis aber nicht ob er sich damit abgeben wird, da er nunmehr die Moldau in Zeit von einem Monath verlassen und sich jenseits dem Dnister stellen, alsdann ebenfals Bender und Choczim räumen und den Türcken übergeben wird.

. . . . .

(Arhive, Rep. XI, 275 d)

*Petersburg, 18 Novembre 1774.*

Von Solms catre rege.

. . . . Il <sup>1)</sup> raisonna un peu sur les extensions de la Cour de Vienne en Moldavie et temoigna être du sentiment que, quoique la Porte avoit fait une paix désavantageuse avec la Russie, il ne falloit pas le regarder comme une suite d'un épuisement total de ses forces, mais l'attribuer uniquement à la manœuvre heureuse du marechal Romanzof <sup>2)</sup>, sans laquelle les Turcs n'auroient pu être portés à ne point continuer la guerre; de sorte qu'il les croit encore assez forts et puissants pour defendre leurs frontières contre les invasions de leurs voisins; qu'il lui paroissoit que la politique de notre système demandoit de les encourager à prendre ce parti et, quoiqu'il étoit fort éloigné de prendre ouvertement fait et cause pour la Porte <sup>3)</sup>, un tel événement, s'il arrivoit, amèneroit cependant une occasion pour humilier l'orgueil de la Cour de Vienne et pour lui faire sentir les difficultés qu'elle éprouveroit avant que de parvenir à gouverner l'Europe despotiquement, sur les resolutions decretées dans son cabinet. . . . <sup>4)</sup>

(Arhive, Rep. XI, 93)

<sup>1)</sup> Panin.

<sup>2)</sup> Care țăiase ori-ce mijloc de aprovizionare armatei Marelui-Vizir.

<sup>3)</sup> Frederic declară, la rîndul său, „qu'il ne lui convenoit pas de faire le Don Quichotte des Turcs” (*Oeuvres*, V, 126).

<sup>4)</sup> Regele Prusiei îi atribuie planul de a lua Friulul venețian, Bavaria, Bosnia, Silezia, se înțelege, Alsacia și Lotaringia (*l. c.*).

Iași, 13/24 Novembre 1774.

Grigore Alexandru Ghica către von Finckenstein.

*Monsieur,*

Je m'adresse à Votre Excellence pour la supplier de vouloir bien remettre aux pieds de Sa Majesté la ci-incluse, que j'ai osé écrire pour preuve de mon éternelle reconnoissance vis-à-vis la bienveillance que Sa Majesté daigna temoigner en dernier lieu envers moi, à l'occasion de ma reinstallation dans la principauté de Moldavie, où je viens d'être nommé par la Porte.

En prenant donc en même tems la liberté d'en joindre ici la copie, je prie Votre Excellence de vouloir bien rendre complet mon bonheur par vos bons offices auprès de Sa Majesté, pour la continuation de sa royale faveur envers moi et sa haute protection, à laquelle je me recommande à l'avenir entièrement, en toute occasion, par Votre Excellence, et je me devoue pour toujours à votre amitié, ayant l'honneur. . . .

P. Gregorio Ghica.

(Arhive, Rep. XI, 178)

*Petersburg, 25 Novembre 1774.*

Von Solms către rege.

. . . . On vient de savoir que le Divan ou le conseil national de Moldavie vient de s'adresser au general Barcowitz <sup>1)</sup>, qui a toujours été avec l'armée russe, pour lui demander la raison qui engageoit sa Cour pour se mettre en possession du terrain qu'elle a fait occuper dans cette principauté, et que celui-ci a dit que c'étoit en consequence des mesures prises pour recuperer des provinces polonoises appartenantes à l'Autriche, et nommement la Pocutie; cette partie de la Moldavie ayant appartenu autrefois, comme on seroit en état de le prouver par des titres très authentiques. Le Divan lui a déclaré alors que, retournant presentement sous la domination turque, il étoit obligé de rendre compte à la Porte de l'état de la principauté et qu'il lui feroit son rapport de cet événement. . . .

((Arhive, Rep. XI, 93)

<sup>1)</sup> Feldmareșalul-locotenent, baron de Barko, joacă un rol însemnat în încorporarea Bucovinei la Austria (v. Hurmuzaki' *Doc.*, VII, passim).

26 Noiembrie 1774.

Regele cãtre von Solms.

. . . . Je suis parfaitement dans les idées de ce ministre <sup>4)</sup> sur le parti à prendre par rapport aux extensions des Autrichiens en Moldavie et en Vallachie. Il ne convient pas sans doute à nos intérêts actuels de nous y opposer par des mesures ou des démarches qui pourroient nous exposer à une guerre. C'est dans ce cas que j'ai fait observer à la Cour de Russie qu'il falloit éviter d'aigrir celle de Vienne. Mais aussi rien assurément ne doit nous porter à l'assister le moins du monde, directement ou indirectement, dans cette usurpation, si les Turcs s'y opposoient. Mais il est fort à craindre ou plutôt il est très apparent qu'ils ne le feront point, ainsi qu'ils en auroient cependant bien le droit, les Autrichiens n'ayant pas tenu ce qu'ils leur avoient promis dans le singulier traité conclu il y a trois ans avec eux <sup>2)</sup>.

(Ibid.)

Constantinopol, 3 Decembrie 1774.

Von Zegelin cãtre rege.

. . . . Der russische Chargé d'affaires, Obrist Peterson <sup>3)</sup>, ist nunmehr befehliget bey der Pforte anzubringen, dass, nach dem Inhalt des 16<sup>ten</sup> Articul des Friedenstactats <sup>4)</sup>, den Unterthänen in der Moldau und Wallachey ihre Privilegien schriftlich versichert werden mögen. Es findet aber dieser Punct ebenfals noch Schwürigkeiten. Wegen Einrückung der oesterreichischen Truppen, hat der Pforten-Dollmetscher <sup>5)</sup>, jedoch nur für sich selbst, mich sondiren lassen, ob ich der Pforte nicht einen Vorschlag thun könnte, wie und auf was für Weise sie es anzufangen hätte um dieser Truppen aus ihrem Lande wieder losszuwerden. Ich habe hierauf die Antwort ihm geben lassen, dass ich mich in keiner Sache mischen wolte ohne dazu auto-

<sup>1)</sup> Panin.

<sup>2)</sup> Tratatul de subsidii, încheiat la 6 Iulie 1771.

<sup>3)</sup> Peterson conduce afacerile ambasadet până la sosirea principelui Neculai Repnin (de la Oct. 1775; Cf. Hurmuzaki, *Fragm.*, V. 397 și *Doc.*, *Sup.* I<sup>1</sup>, 903 și urm.).

<sup>4)</sup> Traducere, după comparația textelor, în Xenopol, *Ist. Rom.*, V, 192-4.

<sup>5)</sup> Un oare-care Costachi, v. Hurmuzaki, *Supl.* I<sup>1</sup>, 906.

risiret zu seyn, und mir überdem nicht bekannt wäre in was für einer Verbindung die Pforte mit dem oesterreichischen Hofe stünde. . .

(Archive, Rep. XI, 275 d)

---

10 Decembre 1774.

Regele catre von Solms.

. . . Mais, comme je vous l'ai déjà fait observer, il n'y a point apparence que les Turcs s'opposent autrement que par la voye des representations à cette usurpation de la Cour de Vienne, et celle-ci paroît sure à cet égard de son fait. Il me revient qu'elle a ordonné un grand magasin en Hongrie et qu'elle fait defiler quelques troupes, tant de ce coté-là que vers ses nouvelles acquisitions en Pologne. Ce n'est pas sans doute que pour en imposer aux Turcs et les rendre plus coulans à acquiescer à l'arrondissement qu'on se propose à leurs dépens.

. . . . .  
(Archive, Rep. XI, 93)

---

13 Decembre 1774.

Regele catre von Solms.

(Mulțămeste pentru știri) Je n'en étois pas informé, mais je crois que la Cour de Vienne n'en ira pas moins son chemin et qu'elle ne risque point que la Porte se brouille avec elle pour cet objet. J'approuve fort, au reste, la précaution de ne pas évacuer les places à restituer aux Turcs avant que ceux-ci aient satisfait à tous les articles du traité et qu'on ne soit sûr de la ratification du Sultan. Cette mesure de sagesse est d'autant plus de raison que, comme vous l'aurez vû par mes derniers ordres immédiats, la conduite et les mouvemens des Autrichiens en Moldavie sont de nature à devoir fixer l'attention.

. . . . .  
(Ibid.)

---

Petersburg, 14 Decembre 1774.

Von Solms catre von Finkenstein.

. . . J'ai l'honneur d'adresser à Votre Excellence une lettre qui m'a été envoyée du prince Gyka, nouvel hospodar de la

Moldavie, qui, à ce qu'il me mande, renferme une de remerciement de sa part au roi, notre maitre, pour la grace que Sa Majesté lui a fait de s'interessier en sa faveur auprès de la Porte Ottomane. 4)

. . . . .

(Arhive, Rep. XI, 178)

*Petersburg, 16 Decembre 1774.*

Von Solms catre rege.

. . . Ce ministre 2) m'a fait part confidemment qu'ayant parlé, il y a quelque tems, au prince Lobkowitz sur l'extension autrichienne en Moldavie, celui-ci, qui n'avoit pas été instruit de cette affaire, en avoit écrit à Vienne, d'où le prince Kaunitz lui avoit envoyé des ordres pour expliquer amicalement au comte Panin le motif de cette demarche de la Cour imperiale. En consequence de quoi, il lui avoit déclaré que les diferends qui subsistoient depuis longtems entre les habitans de la Transilvanie et ceux de la Vallachie et de la Moldavie sur les frontières reciproques, faisoient desirer à la Cour de Vienne de pouvoir terminer par un accomodement definitif, qu'elle s'étoit donné toutes les peines du monde pour engager la Porte à s'y preter, que, voyant que tout celà ne produisoit rien, la Cour de Vienne, pour vaincre l'obstination et les refus éternels de la Porte, avoit resolu de faire occuper par ses troupes les endroits litigieux et de se mettre en possession de ce district de la Moldavie, qui appartenoit de droit à la Pocutie, pour obliger la Porte d'entrer d'autant plus tot dans une negociation pour arranger ces differends, soit par échange, soit par quelque autre accomodement raisonnable; qu'au reste, comme cette affaire regardoit la Cour de Vienne seule, celle-ci n'avoit pas cru necessaire d'en faire part jusqu'ici à d'autres puissances, qui n'y avoient aucun interet; mais que, le prince Kaunitz ayant été informé que le comte Panin desiroit d'en avoir des éclaircissemens, il n'avoit pas voulu refuser de les lui donner, étant persuadé qu'un ministre aussi éclairé que le comte Panin donneroit son approbation à la conduite de la Cour de Vienne, aussi équitable que juste...

(Arhive, Rep. XI, 93)

1) V. p. 82.

2) Panin.

Constantinopol, 17 Decembre 1774.

Von Zegelin către rege.

... Aus meinen vorigen Berichten werden Euere Königliche Majestät bereits ersehen haben, dass es der Pforte nicht unbekandt ist, dass die Oesterreicher einen Theil von der Moldau in Besitz genommen haben; dass sie sich hierüber in grosser Verlegenheit befindet und nicht weiss auf was für Arth sie diesen Streich abwenden soll. Inzwischen ist mir von guther Hand versichert worden, dass der frantzösische Minister <sup>1)</sup> alhier der Pforte den Antrag gethan hat bey seinem Hofe es dahin zu bringen, dass er bey Oesterreich seine *bona officia* hierinnen verwenden, dass es von dieser Besitznehmung abstehe und dass solche von der Pforte sehr gerne angenommen worden ist; um so mehr da bis dato der Internuntius <sup>2)</sup> sich nicht im Geringsten gegen die Pforte erkläret. In Ansehung der ehmaligen oesterreichischen Wallachey, hat man biss dato noch keine Nachricht, dass oesterreichische Truppen da angerückt wären, obgleich der Fürst von der Wallachey <sup>3)</sup>, der sich noch hier befindet, nur vor einigen Tagen einen Expressen aus Bucharest erhalten hat. Inzwischen babe ich die in Eurer Königlichen Majestät vom 2<sup>ten</sup> November erhaltene Ursachen, warum Oesterreich auf die Moldau und Wallachey Ansprüche macht, unter der Hand an jemand wissen lassen, von welchen ich gewis weiss, dass die Pforte sie erfahren wird, ohne dass ich darinnen im Geringsten erscheine...

(Arhive, Rep. XI, 275 d)

Petersburg, 20 Decembre 1774.

Von Solms către rege.

Il <sup>4)</sup> reprit après celà ses plaintes ordinaires contre la Cour de Vienne qu'il accusa par sa conduite très interessée et insidieuse d'avoir entièrement annulé notre convention <sup>5)</sup> et avoir fait manquer le but du traité de partage, et il me demanda si

<sup>1)</sup> De Saint Priest. Corespondența ambasadel (Hurmuzaki, *Supl. I* <sup>4)</sup>) nu îndreptățește presupunerea lui von Zegelin.

<sup>2)</sup> Thugut. Țiindu-se în rezervă, acesta nu dă Porții nici un răspuns clar (v. Hurmuzaki, *Doc.*, VII, 109—10; *Supl. I* <sup>1)</sup>, 911; *Fragm.*, V, 387—8).

<sup>3)</sup> Alexandru Ipsilanti pleacă la 26 Decembre (Hurmuzaki, *Doc.* VII, 111).

<sup>4)</sup> Panin.

<sup>5)</sup> Convenția de la Petersburg.

je croyois que Votre Majesté verroit avec indifferance les acquisitions qu'elle alloit faire en Moldavie. Je repliquai que vos sentimens, Sire, lui étoient connus, que vous ne croyiez pas que la Porte s'y opposeroit et que vous n'estimiez pas que ce fut ni à vous, ni à la Russie à faire la guerre à la Maison d'Autriche pour l'en empêcher, et que je croyois qu'il en étoit d'accord avec Votre Majesté. Il convint qu'il ne seroit pas à propos de faire la guerre pour celà, mais que, comme la Cour de Vienne pretendoit regarder cette acquisition comme une suite de celle de Pologne, qu'elle ne fait qu'en consequence de notre convention, il s' imagine que la Porte s'adressera à Votre Majesté et à la Russie pour s'informer du droit que nos deux Cours ont accordé à cette troisième pour s'étendre, et il desireroit de savoir la reponse que Votre Majesté croiroit convenable de lui donner. Je ne pouvois répondre à celà sinon que je n'étois pas instruit sur cet article, mais que, s'il vouloit bien me dire ses idées, je ne manquerois pas d'en faire mon rapport, que j'étois persuadé que Votre Majesté se conformeroit, autant qu'il seroit possible, aux sentimens de la Russie. Il se defendoit de pouvoir s'ouvrir le premier là-dessus, disant que, comme il ne pourroit parler que de ses propres idées, Votre Majesté les regarderoit cependant comme celles de l'imperatrice, établiroit peut-être là-dessus un plan, exigeroit que l'imperatrice le suivit, que(?), ne pouvant encore rien promettre à cet égard, il se compromettroit avec Votre Majesté, en avançant une idée, mais qu'il seroit charmé si elle vouloit bien lui confier les siennes, dont la connoissance lui serviroit à parler à sa souveraine avec plus d'assurance et à concerter une reponse uniforme pour la Porte. Cet entretien prouve, ce me semble, que le comte Panin, quant à lui-même, seroit assez disposé à faire intervenir sa Cour dans l'affaire des limites, s'il ne s'agissoit que de celles de Votre Majesté seulement, mais le concours des interets de la Cour de Vienne en ceci et l'incertitude sur l'accomplissement de la paix et l'attente des événemens qui pourroient arriver entre la Cour de Vienne et la Porte me paroissent être la cause qui le rend indecis et reservé à prendre un parti décidé. Quoique ce ministre n'ignorât pas que j'avois déjà rendu compte à Votre Majesté de la manière dont le prince Lobkowitz s'étoit expliqué envers lui sur le sejour des troupes autrichiennes en Moldavie <sup>1)</sup>, il a cru cependant que dans mon rapport j'avois pu omettre quelque circonstance essentielle de cette affaire. C'est pourquoï il m'a fait expedier l'extrait de la

---

<sup>1)</sup> V. p. 85.

depeche que le prince Kaunitz a faite à ce sujet au prince Lobkowitz, dont ce dernier lui a donné la copie, afin d'en informer Votre Majesté, en esperant qu'elle daignera menager cette confiance et de la tenir secrète vis-à-vis de la Cour de Vienne. J'ai fait de cette pièce, qui est en alemand, une traduction en françois, pour la sureté en chiffre, en conservant cependant exactement le sens de l'original et les expressions remarquables. La voici :

» Au sujet du retour des troupes autrichiennes de la Moldavie, le prince Lobkowitz voudra bien faire connoître au conte Panin, qu'il a reçu ordre de sa Cour de s'expliquer de la manière suivante. Que c'étoit un fait connu que la maison archiducale, depuis quelques siècles, se trouvoit avec la Porte dans des contestations sur les frontières. Plusieurs guerres et d'autres événemens avoient empêché jusqu'ici de regler; qu'on avoit fait des tentatives auprès de la Porte pour établir une commission formelle pour le reglement des frontières, mais qu'elles avoient toujours été infructueuses et qu'en attendant, on n'avoit cessé, de la part de la Moldavie et Vallachie, d'empêcher d'avantage, surtout du côté de la Transilvanie, et de multiplier par là les contestations; qu'il étoit également connu qu'au commencement de la dernière guerre, qui vient d'être heureusement terminée, afin de se precautionner contre la peste et se garantir contre l'invasion des troupes vagabondes des Turcs, on s'étoit trouvé dans la nécessité indispensable de tirer un cordon le long de ces frontières, qui avoit été rendu connoissable par l'élevation des aigles impériales et qu'alors et afin de ne pas prejudicier par ses propres actions par un fait aux droits incontestables de la Maison d'Autriche, on s'étoit vu obligé necessairement de comprendre dans ce cordon tant les districts usurpés notoirement par la Porte, que ceux sur lesquels on se trouvoit en litige avec elle; que le même motif avoit aussi engagé sa Cour à faire occuper le district nommé Bucovan (*sic*), duquel on étoit en état de faire voir par des documens clairs et par d'autres preuves qu'il appartenoit à la Pocutie, dont il avoit été arraché par la Porte peu à peu et injustement; que, dans le fait principal, l'intention de la Cour imperiale tendoit à vouloir s'accorder amicablement avec la Porte sur ces frontières, en établissant une commission, laquelle, entrant une fois en activité, trouveroit facilement, par des concessions reciproques ou par des échanges, les moyens de regler le tout au contentement des deux parties. Mais, comme l'expérience de plusieurs années avoit appris à la Cour imperiale, à son plus grand dommage, qu'il est très

«difficile ou presque impossible de faire consentir la Porte à  
 «une telle commission ou à un accord pour le reglement des  
 «frontières, si de l'autre coté on ne se procure pas à soi-même  
 «le benefice de la possession eventuelle des frontières usurpées  
 «tand ouvertement, que du moins très douteuses (*sic*), on  
 «esperoit de l'amitié approuvée et de la façon, reconnue  
 «équitable, de penser de Sa Majesté l'imperatrice de Russie et  
 «de son ministère, que cette demarche de la Cour imperiale  
 «meriteroit leur approbation, tant en cas du principe qui la  
 «faisoit agir, que sur la methode, dont elle devoit se servir  
 «indispensablement. Et, comme la Cour imperiale étoit inten-  
 «tionnée de finir cette affaire, en soi-même très desagréable,  
 «entre elle seule et la Porte, elle n'avoit eu aussi que cette  
 «seule raison-là pourquoi elle n'avoit donné aucune connois-  
 «sance à la Cour de Russie, son but étant de la tenir éloignée  
 «dans cette affaire et de tout l'embaras, dans lequel la Cour  
 «imperiale se trouvoit«...

(Arhive, Rep. XI, 93)

*Berlin, 25 Decembre 1774.*

Afacerile străine către von Solms.

La lettre de remercement de l'hopodar de Moldavie<sup>1)</sup> au  
 roi, que Votre Excellence a eu la bonté de m'envoyer hier, est  
 parvenue ce matin à Sa Majesté, et Sa Majesté y ayant fait  
 reponse, j'ai l'honneur d'avertir très humblement Vôte Excel-  
 lence, que Monsieur le conseiller d'ambassade, Benoit<sup>2)</sup>, à  
 Varsovie, sera chargé de la lui faire parvenir seurement à Jassy,  
 d'où la susdite lettre se trouva datée.

(Arhive, Rep. XI, 178)

*26 Decembre 1774.*

Regele către von Solms.

(Austriaciî află greutăți la Poartă) Aussi mande-t-on de  
 Vienne que ces difficultés y ont fait impression et qu'on y  
 paroit vouloir borner ses pretentions à la Valachie...<sup>3)</sup>

(Arhive, Rep. XI, 93)

<sup>1)</sup> Grigore Alexandru Ghica. V. p. 82.

<sup>2)</sup> V. vol. I, pp. 380, 388.

<sup>3)</sup> Oltenia.

Petersburg, 27 Decembre 1774.

Von Solms càtre rege.

On n'a jusqu'ici aucune notion des preparatifs des Autrichiens pour former des magasins et de camps. Le comte Panin regarde cependant celles de Votre Majesté<sup>1)</sup> comme fort authentiques, et il en avertira le comte Romanzof, pour tacher de les verifier de son coté. D'ailleurs, il prefereroit de croire que ces demonstrations guerrières se feroient plustot contre la Porte que contre la Russie. Il lui paroît que le prince Kaunitz devoit reconnoître trop de risque dans une fin qui pourroit être suivie d'une rupture ouverte entre les deux Cours imperiales, pour l'entreprendre facilement. Il a écrit ici au prince Lobkowitz qu'il croyoit que leurs entreprises en Moldavie pourroient faciliter à la Russie l'accomplissement de sa paix avec la Porte. Le comte Panin n'est pas assez bon pour croire que c'est par cela qu'elles se font. Ce ministre, voulant d'ailleurs faire quelque raisonnement sur la conduite reservée et misterieuse de la Cour de Vienne, convint qu'elle avoit de quoi attirer l'attention de nos Cours, mais il ajouta qu'il osoit vous demander la permission (dire de) de *(sic)*<sup>2)</sup> vous représenter que dans ces circonstances il étoit impossible d'attendre de la Russie qu'elle dut forcer les Polonois à consentir aux delimitations<sup>3)</sup>, puisqu'en se melant presentement de cette affaire, elle travailleroit pour les interets de la Cour de Vienne autant que pour ceux de Votre Majesté...

Le comte Panin finit par dire qu'il étoit persuadé qu'il y avoit un moyen de l'en empêcher et comme cela seroit encore possible, si Votre Majesté vouloit se resoudre à sacrifier ce qu'elle pretendoit retenir au delà de l'explication russe de la convention de Petersbourg<sup>4)</sup>, puisqu'alors on pourroit agir auprès de la Porte et auprès des Polonois pour contrecarrer à la Cour de Vienne ses extensions en Moldavie et en Pologne, et qu'il croit croire que ce seroit une compensation de l'empêchement qu'on mettoit à l'augmentation de la puissance de la Maison d'Autriche.<sup>5)</sup> Quant au nouveau prince de Valachie, Philandi<sup>6)</sup>, le comte Panin vous prie de lui faire connoître

1) V. p. 84.

2) Descifrare greșită.

3) «Les Sarmates, en se plaignant amèrement, accusoient les Autrichiens et les Prussiens d'en avoir étendu les limites beaucoup au delà de ce qui leur avoit été accordé par les traités» (*Oeuvres de Frédéric II*, V, 198).

4) Încheiată la 5 August 1772 (*ibid.*, 80—81).

5) V. p. 95.

6) Alexandru Ipsilanti. V. pp. 77-8.

qu'en consideration de votre recommandation, l'imperatrice se feroit un plaisir de lui être utile dans toutes les occasions, où sa protection lui pourroit être nécessaire...

(Archive, Rep. XI, 93)

*Berlin, 31 Decembre 1774.*

Afacerile străine către von Solms.

J'ai reçu, à la suite de la lettre, dont Votre Excellence m'a honoré, le 14 de decembre, la lettre du prince de Moldavie. Sa Majesté a d'abord répondu par le canal de M. Benoit <sup>1)</sup>.

(Archive, Rep. XI, 178)

*Berlin, 31 Decembre 1774.*

Afacerile străine către Benoit.

Je prends la liberté de vous adresser ci-joint ma réponse à une lettre que le prince de Moldavie m'a écrite pour me charger de presenter au roi une lettre de remerciement de sa part, à laquelle Sa Majesté a déjà répondu. Voudriez-vous bien, Monsieur, faire passer cette incluse à Jassi et agréer <sup>2)</sup> . . . . .

(*Ibid.*)

*Berlin, 31 Decembre 1774.*

Afacerile străine <sup>3)</sup> către Grigore Alexandru Ghica.

*Monsieur,*

La promptitude avec laquelle le roi, mon maitre, a répondu à la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'adresser pour Sa Majesté, vous aura convaincu, mon prince, que je me suis sans différer acquitté de la commission, dont vous avez daigné me charger. Il ne me reste ainsi qu'à vous prier d'agréer mes tres humbles félicitations sur votre heureuse reinstallation.

(*Ibid.*)

<sup>1)</sup> V. vol. I, pp. 380, 389. — Prin'ro scrisoare din Moscova (18 Maiü), Solms arată lui Finckenstein mulțămirile lui Ghica (*ibid.*).

<sup>2)</sup> Benoit declară la 4 Ianuar 1775, că o va trimete îndată (*ibid.*).

<sup>3)</sup> Finckenstein, principalul ministru al lui Frederic, ca și în celelalte scrisori privitoare la această afacere.

3 Ianuar 1775.

Regele catre von Solms.

(Mulțamește pentru știrî) Celle-ci <sup>1)</sup> garde jusqu'à present ici le plus profond silence sur ce sujet <sup>2)</sup>. Comme vous ne dites rien de ce que le comte Panin a répondu à cet égard au ministre autrichien <sup>3)</sup>, je suppose qu'il n'a pris ses ouvertures qu'*ad referendum*. Mais si dans la suite il étoit question de quelque discussion sur cette matière entre eux, vous auriez soin, sans doute, de m'en informer...

(Arhive, Rep. XI, 93)

Constantinopol, 4 Ianuar 1775.

Von Zegelin către rege.

. . . Was die österreichische Wallachey anbetrifft, so hat man hier noch bis dato keine Nachricht, dass österreichische Truppen davon Besitz genommen, und ich habe bereits unterm 3<sup>ten</sup> November Eurer Königlichen Majestät.. gemeldet, was mir von dem Inhalt des zwischen der Pforte und dem Wiener Hofe im Jahr 1771 geschlossenen Tractats <sup>4)</sup> von guter Handt bekannt worden.

(Arhive, Rep. 92, Zegelin, 5)

7 Ianuar 1775.

Regele catre von Solms.

(Mulțamește pentru știrî) L'exposé qui s'y trouve est fait artificieux, puisqu'on y confond sans cesse les contestations de limites derivant de la paix de Belgrade et des droits de la Transilvanie avec ceux de la Pocutie sur le district nommé Bucovina <sup>5)</sup>, droits cependant qui, vrais ou faux, sont entièrement étrangers à ces contestations et ne pouroient être qu'une suite de ceux que la Cour de Vienne a acquis sur la partie de la

<sup>1)</sup> Austria.<sup>2)</sup> Al Bucovinei.<sup>3)</sup> Lobkowitz, reprezentant al Austrii la Petersburg.<sup>4)</sup> Tratatul de subsidii.<sup>5)</sup> Șters : «les pretendus droits de la Pocutie.»

Pocutie qui lui a été allouée par la convention de Petersbourg <sup>1)</sup>. Mais je vous renvoye purement et simplement sur cette matière à mes ordres immédiats du 3 de ce mois. . . .

(Arhive, Rep. XI, 93)

---

14 Ianuar 1775.

Regele catre von Solms.

. . . . Les demarches même des Autrichiens du côté de la Moldavie doivent être pour la Cour de Russie un motif de plus pour condescendre en celà à mes vuës, si elle veut encore maintenir ce principe de balance dans le partage qu'elle a posé elle-même pour base de nos conventions sur la Pologne <sup>2)</sup>. . . .

(*Ibid.*)

---

Petersburg, 17 Ianuar 1775.

Von Solms catre rege.

(Panin a zis) au sujet de la Moldavie, qu'on ignoroit jusqu'où celà étoit avancé, mais qu'il se pouvoit très bien que la correspondance entre l'Autriche et la France fut si bien retable qu'elle formoit déjà des projets, dont on ne connoitra <sup>3)</sup> le contenu qu'au moment de leur execution <sup>4)</sup>. . . .

(Arhive, Rep. XI, 95)

---

<sup>1)</sup> Tratatul de împărțire a Poloniî (5 August 1772). V. p. 92.

<sup>2)</sup> Regele Prusiî cere deci recunoașterea, și a extensiunilor sale propriî, mai departe de cit limitele fixate prin tratat. Cf. p. 76, nota 1.

<sup>3)</sup> *Connoitre*, în original.

<sup>4)</sup> Pe la 17 Februar, de Saint Priest, ambasadorul francez la Constanti-nopol, crezînd că interesul Franciî cere continuarea bunelor relațîi între Poarta și Austria, scuza după puteri uzurparea Imperialilor (Hurmuzaki, *Supl. I* <sup>4</sup>, 921). Speranțele Austriî de a stăpîni la Versailles, după moartea lui Ludovic al XV-lea (1774), prin Maria-Antonieta, fură îndată distruse: relațiile amicale cu Prusia continuară (Coxe, *History of the house of Austria*, ed. din 1853, III, pp. 454-5).

*Constantinopol, 18 Ianuar 1775.*

Von Zegelin către rege.

. . . . Vor einigen Tagen liess der Fürst von der Moldau <sup>4)</sup> durch seine Agenten ein Memoire bey der Pforte presentiren, welches ein Detail von Einrückung derer österreichischen Truppen in der Moldau ertheilt, mit dem Beyfügen dass sie im Gebirge in der Gegend von Czernazlat (*sic*) eine Forteresse anlegten und dass, auf Beyfragen des bemeldten Fürsten, warum alles dieses geschehen, der österreichische General zur Antwort gegeben, dass solches alles mit Vorwissen der Pforte unternommen werden. Der Reis-Effendi hat hierauf den von Thugut von dem Inhalt dieses Memoire benachrichtiget und ihn nochmahls befragen lassen, aus was für einem Grunde der wiener Hof eigentlich Besitz von einem Theil der Moldau genommen, indem ihn nichts von denen Ursachen bekandt, und dass es insonderheit solch sey, dass die Pforte Wissenschaft davon haben, wie der österreichische General gegen den Fürsten von der Moldau vorgeben wollen. Der von Thugut hat darauf antworten lassen, wie er bisher noch keine Instruction von seinem Hoff erhalten, er könne infolglich sich auch über nichts einlassen; er hoffe aber dass er in Zeit von vierzehn Tagen im Stande seyn würde, der Pforte deshalb eine hinlängliche Antwort zu geben. Ich habe diese Umstände selbst von den Agenten des Fürsten Ghica erfahren, und ich schliesse daraus, dass Österreich nur Zeit gewinnen will bis das Frühjahr erst herankommt. Es kann auch seyn, dass dieselbe die Pforte dadurch zwingen will. . . Vorschläge zu einen Vergleich zu thun und allenfalls ein Equivalent zu offeriren, welches sich indessen doch bald entreissen muss <sup>2)</sup>. . . .

(Arhive, Rep. 92, Zegelin 5)

*Constantinopol, 18 Ianuar 1775.*

Regele către von Zegelin.

. . . . Übrigens ist es mir recht lieb, dass die Pforte den Antrag des frantzösischen Ministers <sup>3)</sup> angenommen, und <sup>4)</sup> den

<sup>1)</sup> Grigore Alexandru Ghica.

<sup>2)</sup> V. scrisoarea lui Thugut din 18 Ianuar în Hurmuzaki, *Doc.*, VII, 122 și urm. Ghica împărtășise lui Thugut, prin Iacovachi Rîzu, cuprinsul raportului, pe care fusese nevoit să-l facă Porții.

<sup>3)</sup> De Saint-Priest. Corespondența ministrului și memoriile lui Frederic nu cuprind nimic asupra acestei propunerii. Poate ie vorba de schimbarea de teritorii pe care o sprijinia, în Februar de St. Priest (v. Hurmuzaki, *Doc.*, VII, 137).

<sup>4)</sup> Probabil: *umb*.

wiener Hof von seiner Besitznehmung in der Moldau und Wal-lachey zurückzubringen. Dadurch wird sie diesen Hof mehr als durch andere in Verlegenheit setzen und, wann ihr könnet, so werdet ihr wohl thun, sie darin noch mehr zu bestärcken. Österreich hat immer Lust sich zu vergrössern und seinen Nachbarn etwas wegzuschnappen, und, wann seine Vergrösse-rungslust keinen Widerstand finden sollte, so kan die Pforte stark machen, dass es hierunter weiter gehen wird als sie sich vorstellet. . . .

(Archive, Rep. 92, Zegelin, 4)

---

*Petersburg, 31 Ianuar 1775.*

Von Solms cätre rege.

. . . . Mais presentement, avec la rivière de Podorza en Po-logne <sup>4)</sup> et le terrain en Moldavie, la maison d'Autriche se faisoit un arrondissement et une communication libre avec la Transilvanie, brideroit par ses forteresses sur le Dniester celles de Kaminieck et de Choczim et, se formant une conquête, où elle pourroit entretenir avec aisance toute une armée pour la defendre, elle acquereroit au partage une portion qui l'emporterait de beaucoup sur l'égalité des deux autres (să se ieie notă de o dată).

(Archive, Rep. XI, 95)

---

*4 Februar 1775.*

Regele cätre von Solms.

. . . . J'entre très bien dans les idées solides du comte Panin sur la réponse qu'il faudroit faire à la Porte, supposé qu'elle vint se plaindre à moi des entreprises de la Maison d'Autriche en Moldavie et en Valachie, et j'en tirerai parti, si le cas arrive. Mais je crains bien que la Porte ne soit pas en état de s'opposer avec efficace à ces usurpations. . . .

(*Ibid.*)

---

<sup>4)</sup> Podhorze. V. p. 76, nota 1.

5 Februar 1775.

Regele catre von Zegelin.

(Poarta trebuie să se decidă: ori să împlinească tratatul cu Rusia, ori să se alieze cu Austria) <sup>1)</sup> Könnet ihr indessen dabey etwas thun, so suchet dieselbe vielmehr gegen Östreich zu animiren und Russland zu befriedigen. . . .

(Arhive, Rep. 92, Zegelin, 4)

15 Februar 1775.

Regele catre von Zegelin.

. . . Einmahlen ist die zwischen derselben <sup>2)</sup> und den wiener Hof geschlossene Convention ausser allen Zweifeln und gar kein Geheimniss mehr: die öffentliche Zeitungen haben solche nach allen ihren Articuln bekandt gemacht, und der Hauptpunct davon ist, dass Österreich der Pforte versprochen, dass sie in dem Krieg mit Russland nichts verlieren und dagegen die Pforte sich zu Abtretung einiger Districte in der Moldau und Wallachei verbindlich gemacht hat. Nun wisset ihr wie wenig Österreich sein Versprechen erfület hat; die Pforte hat sich von derselben auch nicht das geringste Beistand zu erfreuen gehabt, und darin hat um Letzteres freylich sehr unrecht gehandelt. Dem sey aber wie ihm will, so müsset ihr nur fernehin beobachten, was für Sensation dergleichen Betragen auf die Türcken machen wird. . . .

*(Ibid.)*

Constantinopol, 17 Februar 1775.

Von Zegelin către rege.

(Conferința explicativă a lui Thugut cu Poarta. Se deliberează la Poartă asupra răspunsului de dat Austrii) <sup>3)</sup> Die Pforte scheint indessen darin einigen Trost gefunden zu haben, dass der von Thugut die Forderung seines Hofes nicht in einem

<sup>1)</sup> Afacerile Crimeii împiedecău definitivă ratificare a păcii de la Cuciuc-Cainargi. Prusia luase rolul de mijlocitoare (v. Hurmuzaki, *Fragm.*, V, 393-5).

<sup>2)</sup> Poarta.

<sup>3)</sup> V. Hurmuzaki, *Doc.*, VII, 134-7.

hohen Ton angebracht, sondern sich überall höflicher Ausdrücke bedient hat. In Ansehung der österreichischen Wallachey, so man vermuthet dass der wiener Hof, laut der 1771 geschlossenen Convention <sup>1)</sup>, ebenfalls verlangen wurde, ist, weder in den obbemeldeten Memoire, noch in der Conferentz, nicht das Geringste berührt worden, und der Reis-Effendi hat sich sehr in Acht genommen, dass er von dieser Convention einige Erwähnung gethan. . . .

(*Ibid.*, 5).

---

*Petersburg, 20 Februar 1775.*

Von Solms catre rege.

. . . . Mais, ayant eu avec ce ministre <sup>2)</sup> . . . (*sic?*) sur le contenu de l'ordre immediat du 21 de janvier, lequel regarde l'offre que l'ambassadeur de France a faite à la Porte de la mediation de sa Cour <sup>3)</sup>, pour accomoder ses differends avec l'Autriche au sujet de la Moldavie et de la Vallachie. . . . il a trouvé cette idée très politique et de la plus grande justesse. . . .

(Arhive, Rep. XI, 95)

---

*Petersburg, 23 Februar 1775.*

Von Solms catre rege.

(Panin, vorbind de afacerile polone și de întinderea Austrii în Moldova, se exprimă că) si toutes les circonstances lui rendent possible un jour de pouvoir (*bis*) contester un jour avec succès à cette Cour ses extensions, en consequence du traité de partage de la Pologne <sup>4)</sup>, elle doit s'attendre alors à restituer tout ce qu'elle a pris de trop, en quel país que ce soit que le terrain soit situé. . . .

(*Ibid.*)

---

<sup>1)</sup> Tratatul de subsidii.

<sup>2)</sup> Panin.

<sup>3)</sup> V. p. 94 și nota 3.

<sup>4)</sup> Convenția de la Petersburg.

*Petersburg, 2 Mart 1775.*

Von Solms catre rege.

. . . . Quant aux desseins de la Cour de Vienne sur Choczim, on a eu ici des soupçons qu'elle auroit voulu s'en emparer par surprise, lorsque les Russes l'auroient abandonné. Mais, comme on n'a pas été intentionné de defendre la Moldavie contre les Autrichiens, on n'a pas voulu avoir à se reprocher d'avoir facilité leur usurpation, et c'est pour celà qu'on a toujours été fermement resolu de garder cette forteresse jusqu'à l'entière execution de tous les articles du traité de paix et de la remettre alors entre les mains des Turcs. On a ici la nouvelle que, lorsque ces derniers se sont avancés presentement pour être à portée pour la recevoir des Russes, un corps considerable d'Autrichiens, qui se tenoit dans le voisinage, apprenant leur approche, avoit été si fortement intimidé qu'il s'étoit dispersé tout à coup et enfui à la debandade au delà de deux milles. On aime ici à s'entretenir avec des idées humiliantes pour la Cour de Vienne, qui font croire que, si elle entre en guerre avec la Porte, elle la fera avec desavantage. On l'espère, parce qu'on le desire, et l'esprit de rancune et de vanité s'en trouvent flattés. . . .

*(Ibid.)*

*Constantinopol, 4 Mart 1775.*

Von Zegelin catre rege.

. . . . Bis dato hat die Pforte auf die österreichische Erklärung, wegen Besitznehmung eines Theils der Moldau noch keine positive Antwort gegeben, und es scheint auch nicht, als wenn sie grosse Lust hätte in dieser Abtretung zu willigen. Es sey denn dass Österreich die Sprache verändert und dasjenige, so es mit Höflichkeit nicht erhalten kan, mit einem drohenden Ton fordert, alsdann die Türcken wohl genöthiget seyn dürffen nachzugeben. Inzwischen haben die österreichische Truppen, nach denen letzteren Nachrichten des Fürsten von der Moldau, sich noch weiter <sup>1)</sup> ausgedehnt; der Mufty <sup>2)</sup> hat, bey Erhal-

<sup>1)</sup> După pîrî din Moldova, Austriacii se întinse, încă din Ianuar, până la Neamţ, Roman şi Botoşani (raport al lui Thugut, 18 Ianuar, în Hurmuzaki, *Doc.*, VII, 122).

<sup>2)</sup> Ibrahim-Molla-Beg, vrăjmaş hotărît al politicii de cesiuni (Hurmuzaki, *l. c.*, p. 136).

țung dieser Nachricht, zu den Agenten der Moldau <sup>1)</sup> gesagt, dass, wann es nach seinem Willen gieng, so sollte sich die Pforte lieber der Gefahr eines Sieges aussetzen als sich auf eine so schändliche Arth seine Provinzen von Österreich abnehmen lassen. Ich zweifele aber, dass das Ministerium hier ebenso denken wird. . . .

(Archive, Rep. 92, Zegelin, 5)

5 Mart 1775.

Regele catre von Zegelin.

(A primit știrile lui relative la relațiile ruso-turce) Euer gänztliches Stillschweigen hingegen über die österreichische Usurpation in der Moldau und Wallachey muss mich um so mehr befremden als doch diese Besitznehmung grosse Bewegung bey der Pforte machen muss und auch wirkklich von grossen Folgen seyn kann. Glaubt nur nicht dass der wiener Hof hierbey in einem mit mir und Russland getroffenen Concert stehe: Russland ist vielmehr sehr darüber aufgebracht, und, wann es durch den letzten Krieg nicht so erschöpft wäre, so wolte ich nicht dafür Bürge seyn, dass es schon jetzt mit den Österreichern sich in die Haar läge. Ich für mein Theil kan diese Habsucht und abermahlige Vergrösserung dieses Hofes nicht mit gleichgültigen Augen ansehen. Es verlohnt sich daher wohl der Mühe, alles möglich anzuwenden um die Denkungsarth und Vorhaben der Pforte über diese Usurpation zu ergründen, und so viele Umstände zu erforschen als möglich ist. In dem Ende köntt Ihr wohl darüber den Pfortendolmetscher, entweder selbst, oder durch euren Dolmetscher sondiren lassen . . . <sup>2)</sup>

(Ibid., No. 4).

<sup>1)</sup> Cel de căpetenie iera Iacovachi Rizu, socrul Domnului.

<sup>2)</sup> Pachetul Rep. XI, 274 cuprinde, pentru anii 1770—5, date asupra comerțului țărilor române cu Prusia, care complinesc cele date la pp. 386-7 și în nota 2 la pagina 390 din vol. întâiu al acestei publicații.

Îe vorba întâiu de datoriile, în sumă de 925 de galbeni, ale casei Wieler și Halfmann din Iserlohn, la Saphir Demeter. Acesta, scrie Zegelin, ie unul din negustorii greci cei mai răi de plată, „und sobald er nur den Geringsten gewahr wird, dass man ihn zu Bukarest verfolgt, geht er so gleich davon“ (raport din 4 Octombre 1773). La Focșani, în vara lui 1772, Zegelin intervine pentru creditorii, cari cer sprijinul său în 1773. La 4 Octombre al acestui an, ambasadorul răspunde, arătînd că ori-ce silința ie zădarnică și trimetînd înapoi polițiile neplătite ale tuturor negustorilor

Petersburg, 13 Mart 1775.

Von Solms catre rege.

... Ayant eu occasion d'entretenir le comte Panin sur le contenu des ordres immédiats du 16 et du 18 fevrier <sup>1)</sup>, au sujet de l'extension en Moldavie et des extensions qui en viendroient pour la Russie, au cas qu'elle se trouvât une seconde fois en guerre avec la Porte, pour decouvrir si l'imperatrice de Russie pourroit être disposée d'en faire une à cette Maison, pour les en empecher, il m'a fait entendre que l'objet auroit bien merité de s'opposer aux usurpations de la Cour de Vienne en Pologne et en Moldavie et à l'augmentation de la puissance qu'elle en acqueriroit, au risque même d'une guerre, et que cela avoit été assez son sentiment, qu'il l'avoit fait connoître d'une <sup>2)</sup> manière, en vous faisant proposer, Sire, de vous entendre avec sa Cour sur vos acquisitions en Pologne et de vous concerter avec elle sur les moyens d'empecher l'extension des Autrichiens, mais qu'il auroit falu s'y prendre plus tot et s'accorder d'avantage sur les principes, qu'alors il auroit cru que notre concert seul auroit suffi pour en imposer et pour arreter l'avidité autrichienne. Mais, comme Votre Majesté avoit toujours été de l'avis qu'il ne falloit pas aigrir cette Cour et qu'elle avoit deconseillé des mesures qui auroient conduit à nous declarer contre elle, la Cour de Russie, qui, par sa situation, étoit la plus éloignée d'avoir la puissance autrichienne à craindre, s'étoit conformée à ce sentiment moderé et qu'il ne voyoit.

din Berlin și Magdeburg, cu pretenții asupra acelor din cele două țări - Grecii au fugit, scrie iel, in Ardeal și Ungaria (in adevăr, cunoscuții »Demeter Peter« și »Demeter Loiss« ierau, încă din 1770, la Brașov). Războiul mintuindu-se in 1774, nouă pretenții (cerere din 10 Decembrie). Se ordonă, in 1775, intervenția lui Zegelin pe lângă Ipsilanti. Acesta anunță ambasadorului că datornicul ie probabil in Moldova, iar Grigore Alexandru Ghica, domnul acestor țări, scrie că iel a plecat, cu al săi, in Rusia, fără a i se ști de urmă.

In 1770, Heinrich-Christoph Reitemeyer și Co. din Magdeburg (Reitmayer), negustori de mătasă »und reichen Zeugen«, se pling că Grecii, cu cari au avut relații, li-au plătit bine întâiu, așa că au căpătat credit, după acordarea căruia au cerut penumărare aminări. »Sie entschuldigen sich numer damit, dass sie ihre an den Adel des Landes habende Forderungen nicht erhalten können« (26 Iulie 1770). Întilnim aproape toate numele citate aiurea, precum și cite-va nouă: firma »Anastasius Econome et Sandel Popp in Jassy«, »Johann Anastasius in Jassy«, »Johann Demeter et Johann Alexis« (București), »Constantin et Antoni Abraham in Jassy«, »Anastasius et Eftimius Duccam« (ibid.). Rezoluția, pusă pe cerere (31 Iulie 1770), ie defavorabilă.

<sup>1)</sup> Cel d'întăiu lipsește din pachet, cel de al doilea arată intenția regelui, de a nu se invoici la garantarea reciprocă a nouelor întinderi.

<sup>2)</sup> De d'une, in original.

point d'autre parti à prendre que celui de laisser agir la Cour de Vienne et seulement, comme il avoit déjà une fois eu l'honneur de vous exposer ce sentiment, puisqu'on n'avoit pas trouvé convenable de courir le risque d'une guerre pour empêcher ses extensions, au moins de ne rien faire non plus sans guerre pour le lui faciliter, pour lui assurer ses conquêtes et pour contribuer par là de bon gré à augmenter sa puissance. C'est pour cela que, si les Turcs eux-mêmes n'employoient pas la force pour la deloger de la Moldavie, il faudroit employer tous les soins pour les empêcher de consentir et de ne point ratifier la cession des districts enlevés et, de même, bien loin de forcer les Polonois de renoncer à leur droit de propriété sur les extensions autrichiennes, il falloit, pour prévenir que cela ne se fit, finir la diette <sup>1)</sup> et ne laisser à l'Autriche que des possessions incertaines, precaires et capables d'augmenter ses embarras de ce coté-là, lorsqu'elle se trouveroit une fois dans le cas d'en avoir ailleurs. Le comte Panin trouve la reponse que la Cour de Versailles a faite à celle de Vienne, sur les demarches de celle-ci en Moldavie, très juste et très raisonnable, quoiqu'il s'apperçoive par là et par les propos du comte de Lauzun <sup>2)</sup> qu'elle ne les approuve pas et qu'elle se precautionne pour ne pas être obligée de les defendre <sup>3)</sup>, mais il est de l'opinion que le point de vue principal de la France est dirigé presentement contre Votre Majesté et que toute sa politique roule de trouver un moyen de nous separer, en excitant des jalousies et des differends entre les Cours de Berlin et de Petersbourg . . . ; se fiant également de l'Autriche, elle voudroit bien empêcher l'augmentation de ses conquêtes, mais elle prevoit qu'elle n'y pouvoit reussir qu'en s'entendant auparavant avec la Cour de Russie, après quoi elle se croit en état de forcer aussi l'Autriche à la moderation, et elle fonde cette persuasion que celle-ci s'y preteroit, pourvu qu'on put obliger Votre Majesté à remettre toutes les conquêtes faites en Pologne et qu'on favorisât les vues de cette Maison en d'autres points. . . <sup>4)</sup>.

(Archive, Rep. XI, 95)

<sup>1)</sup> Dieta din 1773, care aprobă anexările celor trei curți (Rulhière, *o. c.*, IV, 256-61 ; *Oeuvres de Frédéric II*, V, 103).

<sup>2)</sup> Ambasadorul Franciî la Petersburg.

<sup>3)</sup> Din potrivă, Saint Priest stăruie pe lângă Poartă pentru cedarea Bucovinei (v. Hurmuzaki, *Doc., Supl. I*<sup>1</sup>, passim ; Xenopol, *o. c.*, V, 207-8).

<sup>4)</sup> Presupuneri nefintemeiate, v. Coxe, *l. c.*

Constantinopol, 18 Mart 1775.

Von Zegelin catre rege.

. . . . Nunmehr habe ich, durch einen von dem Feldmarschall Graf von Romanzoff vor einigen Tagen hier eingetroffenen Courier, die Nachricht erhalten, dass der Pacha von Oczakow die Festung SSIaban (?) <sup>1)</sup> endlich an denen russischen Truppen überliefert hat, und das man, von Seiten derer Russen, auch bereits beschäftigt ist, Bender und Chotzin an denen Türcken zu übergeben. . . . .

Die Besitznehmung der Österreicher in der Moldau verurthacht unter denen Ulemas eine grosse Bewegung. Inzwischen so scheint es, als wenn die Pforte noch einige Hofnung hätte, dass diese Sache auf eine gute Arth, und ohne etwas von ihren Provintzen zu verlihren, mit dem Wiener Hofe beygelegt werden könnte. Wenigstens, hat der Reis-Effendi, gegen den Agenten der Moldau, als welcher auf eine Resolution von der Pforte dreiss (?) , sich auf eine solche Arth herausgelegt, woraus er dieses schliessen kan. Vermuthlich ist solche darauf gegründet, weil der Reis-Effendy den Obristen Peterson <sup>2)</sup> ansucht, deshalb an seinem Hof zu schreiben, damit solcher für ihr bey dem wiener Hofe seine *bona officia* verwenden möge. Ich vermuthe aber, dass die Pforte mit dieser Demarche nicht viel ausrichten dürffe. Sie würde sich auch gewiss deshalb an Eure Königliche Majestät gewandt haben, wann meine, vor einiger Zeit an der Pforten Dolmetscher gegebene, Antwort sie nicht davon zurückgehalten hätte. . . . .

(Archive, Rep. 92, Zegelin, 5)

21 Mart 1775.

Regele catre von Solms.

. . . . On saura sans doute déjà à Petersbourg l'étendue que les Autrichiens ont donnée à leurs entreprises en Moldavie et en Valachie. On me mande qu'elle va jusqu'à la ville de Czernauch . . . et que la lisière que le general Splen <sup>3)</sup> y occupe, va de là, depuis le Dniester, par la Bukowina jusqu'à la Transyl-

<sup>1)</sup> Taman ?<sup>2)</sup> Rezentantul rusesc la Constantinopol.<sup>3)</sup> Generalul baron de Splény, «comandantul la hotare» austriac, adevă insărcinatul cu anexarea.

vanie. Il me revient de plus que le general Barco <sup>1)</sup> a fait une tentative pour engager le marechal Romanzow à lui remettre Choczim, mais que le marechal lui a repondu que ses ordres portoient de livrer cette place aux Turcs et qu'il y seroit fidèle. . . .

(Arhive, Rep. XI, 95)

22 Mart 1775.

Regele către von Zegelin.

Îi anunță că ieste rechiemat: va sta însă până la sosirea noului ministru rusesc <sup>2)</sup>. Gaffron <sup>3)</sup>, care-l va înlocui, nu va sta mult. Să-î scrie cuprinsul exact al explicații dintre cele două puteri: »dass solche endlich erfolgen würde, davon habe ich mehrmalls gezweifelt«.

(Arhive, Rep. 92, Zegelin, 4)

25 Mart 1775.

Regele către von Solms.

(Expune declarațiile făcute de Thugut la Poartă).

. . . . Il faut admirer, en attendant, la marche artificieuse du prince Kaunitz. Après bien des delais, il s'aventure enfin à tâter la Porte sur ses entreprises en Moldavie, mais sans toucher celles de Valachie, les reservant sans doute pour le coup de grace, lorsqu'il aura vû la Porte mollir, comme il s'en flatte, sur le premier point. . . .

(Arhive, Rep. XI, 95)

28 Mart 1775.

Regele către von Solms.

. . . . Cette affaire <sup>4)</sup> tournera vraisemblablement plutôt en une negociation, dans laquelle les Turcs cederont à la fin, plutôt que de courrir les risques d'une levée de bouclier, dont

<sup>1)</sup> V. p. 82 și nota 1.

<sup>2)</sup> Prințul Neculai Repnin.

<sup>3)</sup> V. mai departe.

<sup>4)</sup> A Bucovinei.

l'issuë pourroit leur devenir encore plus funeste que celle de la dernière. La chance y seroit certainement tout à fait pour la Cour de Vienne, l'état énérvé de la Porte mis en parallèle avec les forces si prépondérantes de l'Autriche, depuis ses derniers accroissemens. . . .

(*Ibid.*)

Constantinopol, 3 April 1775.

Von Zegelin către rege.

. . . . Wenn ich aus dem äusseren Betragen und dem Raisonnement des türkischen Ministerii, und insonderheit derer Ulemas, schliessen soll, so wird die Pforte sich niemahls in der Güte dazu verstehen, das Geringste von ihren Provintzen an Österreich abzutreten. Nach ihrer Meynung ist es, wie gewöhnlich, wieder das Gesetz und wieder die Religion etwas zu verliehren, sondern vielmehr mit gewafneten Hand sich so lange als möglich zu defendiren, wobey sie sich mit der Hofnung schmeichelt, dass, da Osterreich eine unrechtmässige Pretension formiret, so müste solches, wenn es zum Krieg käme, auch natürlicher Weise den Stärkeren ziehen. Diese einfältige Leuthe alleguiren dabey ihr eigenes Exemple mit denen Russen, denn, da die Pforte an solches <sup>1)</sup> den Krieg unrechtmässig declarirt, so sey sie auch dafür gestraft worden, und schliessen daraus, dass auch Osterreich dieses Schicksall haben würde.

Wenn ich aber auf die andere Seite ihre schlechte Verfassung betrachte, so ist es nicht wahrscheinlich, dass sie dermahlen in Stande ist einen neuen Krieg anzufangen. Denn, nach allen Umständen zu entscheiden, so bemerckt man, dass ihre Finantzen ziemlich erschöpfft sind und ihre Truppen haben sich in dem letzten Kriege sich so schlecht aufgeführt, dass wenig Hofnung vorhanden, dass sie gegen Osterreich besser fechten werden. Inzwischen scheint es, dass sich die Pforte bis dato noch immer schmeichelt, dass Alles in der Güte werde beygelegt werden, und ich vermuthe fast, dass sie ihre grösseste Hofnung deshalb mehr auf Russland als auf Frankreich gesetzt; denn man bemerckt seit einiger Zeit, dass der Credit derer Frantzosen bey dem jetzigem türkischen Ministerio ziemlich verringert worden. Sie werden bey allen Gelegenheiten chicanirt, und die Türcken sehen vielleicht endlich ein, wie sehr sie von solchen hinten's Licht geführt worden. Es kan

<sup>1)</sup> Adecă: *Russland.*

auch seyn, dass der frantzösische Ambassadeur alhier der Pforte, in Ansehung derer Sachen in der Moldau, mehr versprochen hat als er nicht erfüllen kan. Man hat hier auch Nachricht, dass die Österreicher gegen der Seite von Bosnien ihre Garnison verstärckt, welches bey der Pforte ebenfals einen unangenehmen Eindruck gemacht. Letztere hat indessen einen neuen Pacha nach Belgrad gesandt und nicht allein die Garnison dieser Festung, sondern auch die andere auf die österreichische Grentze verstärckt, und dadurch, wenigsten einigermaßen, gezeigt, wie sie Willens sey sich zu defendiren, in Fall die Sachen zur Extremité kommen solten. An Wiederherstellung der Artillerie wird unter der Direction des von Tott <sup>4)</sup> mit Eyfer gearbeitet. . . .

(Arhive, Rep. 92, Zegelin, 5)

5 April 1775.

Regele către von Zegelin.

(A primit raportul cerut) <sup>2)</sup> Es ist daraus bis dahin wenigstens, nichts anderes abzunehmen als dass dieselbe es hierbey zu keinen Weitläufigkeiten kommen lassen, sondern lieber diese Usurpation mit stiller Gelassenheit ersehen dürffte. Dieses ist ein neuer Beweiss, dass mit derselben gar nichts zu machen ist, und daher <sup>3)</sup> bleibe ich bey meinem euch bereits vorher angekündigten Entschluss euch nicht länger als bis zur Ankunft des Fürsten Repnin <sup>4)</sup> dort zu lassen und sodann, wie wohl eben auch vor, auf eine kurze Zeit, einen Andern an eurer Stelle, unter dem Character eines Chargé-d'affaires bey der Pforte anzustellen <sup>5)</sup>.

(Împărateasa Rusiîi îi va da în curînd răsplata pe care iel a meritat-o).

(Arhive, Rep. 92, Zegelin, 4)

<sup>1)</sup> V. vol. I, p. 396. *Baronul* (și nu *cavalerul*) Francisc de Tott, născut în 1733, fusese însărcinat, după șese ani de serviciu aduse ambasadei franceze din Constantinopol, cu o misiune la Tatarî (1767). Fu întrebuințat apoi de Turci ca reorganizator al armatei lor, mai ales al geniului și artileriei. Mort în 1793. Îe autorul a patru volume de memorii asupra Turcilor și Tatarilor (1784).

<sup>2)</sup> Asupra chestiîi bucovinene. V. p. 104.

<sup>3)</sup> Zegelin fusese trimis anume pentru a juca un rol în complicațiile polone. V. vol. I, pp. 383, 384, 385 (raportul din 6 Noiembrie ie al lui *Zegelin*, nu al lui *Reatin*). Rapoartele din 1764-5 trebuie datate din Constantinopol?

<sup>4)</sup> Prințul Neculaî Repnin.

<sup>5)</sup> Gaffron.

*Petersburg, 6 April 1775.*

Von Solms catre rege.

Panin repetă declarațiile sale, spunind că a prevăzut intențiile ascunse ale Austrii. Regele însuși ar trebui să se îndatorească, pentru a opri creșterea nouă ale Austrii, a face restituții Poloniei.

(Arhive, Rep. XI, 95)

---

*8 April 1775.*

Regele către von Solms.

. . . . Les reflexions du comte Panin sur le plan à suivre relativement aux usurpations de l'Autriche n'ont rien qui ne s'accorde avec mes propres idées. Vous aurez vu, encore par mes derniers ordres immédiats, que ma pensée n'est nullement de recourir maintenant aux armes, pour nous opposer aux entreprises actuelles de la Cour de Vienne, mais qu'il me paroît de l'intérêt commun des deux puissances de s'entendre et de se concerter à tems sur les moyens de mettre, conjointement et avec efficace, de bonnes barrières aux vûes ambitieuses de la Maison d'Autriche, si son esprit de conquête la fait, dans la suite, aller plus loin dans ses projets d'aggrandissement.

(*Ibid.*)

---

*16 April 1775.*

Regele catre von Zegelin.

. . . . Euer Bericht vom 18. Mertz <sup>4)</sup> ist mir richtig zugekommen, und ich bemercke aus allen Entschliessungen und Vorgängen der Pforte, dass ihre Politique so schwach wie ihr Degen ist. Ihre Hofnung mit Oesterreich Alles in der Güte abzumachen dürffte ebenfals zu Wasser werden. Ohne Krieg und in der Güte wird Erstere nimmermehr dass in Besitz genommene Stück in der Moldau wieder zurückgeben. Russland aber, welches erst den Frieden gemacht, wird sich ihrentwegen mit dem wiener Hof gewiss nicht brouilliren, aber so wenig kan sie sich von Franckreich versprechen, dass es ihr helfen wird. Ich

---

<sup>4)</sup> V. p. 102.

wenigstens zweifle sehr daran, und es komt mir nicht einmahls wahrscheinlich vor, dass diese Krone deren Österreichern darüber nur mit einigem Ernst sprechen lassen werde.

. . . . .  
(Archive, Rep. 92, Zegelin, 4)

*Petersburg, 17 April 1775.*

Von Solms catre rege.

. . . . On a admiré ici la singularité des raisons par lesquelles la Cour de Vienne a pretendu justifier ses usurpations en Moldavie auprès de la Porte, et l'insensibilité avec laquelle celle-ci les a reçues; et, si elle se laisse intimider encore, au point de leur<sup>1)</sup> ceder la communication sans opposition, le comte Panin dit qu'il ne voit plus de moyen d'empêcher cette Cour d'achever son arrondissement, après qu'on n'a pas mis à tems des obstacles aux premières extensions qu'elle a faites en Pologne, qui sont devenues le principe de celles-ci.<sup>2)</sup> Il<sup>3)</sup> a été aise d'apprendre que Votre Majesté, par un effet de son amitié pour la Russie, a voulu prolonger le séjour du sieur de Zeglin à Constantinople jusqu'à l'arrivée de l'ambassade d'ici.<sup>4)</sup> Le comte Panin, aussi bien que le prince Repnin<sup>5)</sup> lui même, en sont enchantés, et ce dernier surtout se promet de tirer beaucoup d'utilité des connoissances et des avis d'un ministre si bien instruit de la carte du païs, où il se trouve . . .<sup>6)</sup>

(Archive, Rep. XI, Russland, Conv. 95)

*Constantinopol, 18 April 1775.*

Von Zegelin catre rege.

... So habe nicht unterlassen, unter der Hand und ohne dass ich dabey erscheine, dem hiesigen Ministerio insinuiren lassen, dass Österreich es bey dieser Usurpation in der Moldau nicht

<sup>1)</sup> Les, in original.

<sup>2)</sup> V. p. 76, nota 1.

<sup>3)</sup> Panin.

<sup>4)</sup> V. p. 103.

<sup>5)</sup> Prințul Neculaț, designat ca ambasador extraordinar la Poartă.

<sup>6)</sup> V. Zinkeisen, *Gesch. des Osman. Reiches in Europa*, VI (Gotha, 1859), p. 129 nota 1.

bewenden lassen würde, sondern, nachdem solche berechtigt, weiter gehen, und, nicht allein die österreichische Wallachey, sondern wohl noch gar Bosnien verlangen dürfften, weil solches Land Nachrichten von Ragusa in die dortigen Archive nachsuchen lassen, was ihm wegen Bosnien nützlich seyn könnte.<sup>1)</sup>

Ich habe indessen den Pforten-Dolmetscher über die Denckungsarth der Pforte sondiren lassen; derselbe ist der Meynung, dass dieselbe noch eher einen Krieg anfangen als sich ein so gross Stück Land als die Östreicher in der Moldau in Besitz genommen, abnehmen lassen werde, welches in der Länge auf 30 Stunden und in der Breite 10, 15 bis 17 Stunden enthält. Der bemeldte Pforten-Dolmetscher informirt sich bey allen Gelegenheiten . . . ob den Eure Königl. Majestät diese Vergrösserung der Östreicher mit gleichgiltigen Augen ersehen könnten. Ich lasse ihm darauf nur in generalen Ausdrücken antworten, wie gantz Europa darüber verwundert sein würde, wann die Pforte sich ein ansehnlich Stück Land ruhig wegnehmen liesse, da sie doch gegen Russland während sechs Jahren einen Krieg geführt, wobey sie bey weiten nicht so viel verlohren. Er erwidert dagegen, dass die Pforte in der Güte sich zu keiner Cession verstehen würde; allein ich für mein Theil sehe nich ab, dass sie vermögend ist einen Krieg gegen Östreich lange auszuhalten, sondern, wann es dazu komt, so dörfte in einer Campagne Belgrad und gantz Servien verlohren gehen. Ich vernehme inzwischen von einer andern Seite, dass der Reis-Effendi sich gegen den Agenten der Moldau dahin geäussert, dass, wenn die Östreicher sich damit begnügen wolten nur eine Communication zwischen Siebenbürgen und dem sogenannten Pocutien zu haben, so konte die Pforte sich dazu wohl verstehen ihnen einen schmahlen Streich längst der Grentzen abzutreten, und der Fürst Gikka hat den Auftrag erhalten solches zu untersuchen und darüber zu berichten; es wird aber darauf ankommen, ob der wiener Hof damit zufrieden seyn wird. Der Reis-Effendi in seinen Unterredungen mit bemeldten Agenten schmeichelt sich noch immer mit der Hofnung, dass diese Sache in die Güte beygelegt werden dürfften. Inzwischen, da die österreichische Usurpation bis auf eine kleine Distance von Chotzim gehen, so hat die türckische Garnison dieser Festung letzhin Holtz aus den sonst dazu gehörigen Walde hohlen wollen, ist aber von den österreichischen Truppen davon verhindert worden. Der Commandant hat deshalb der Pforte berichtet und um Verhal-

<sup>1)</sup> V. p. 105.

tungsbefehle angesucht und man besorgt, nicht ohne Grund, dass die Janitscharen zu Chotzim aus Mangel des Holtzes nächsten mit denen Österreichern handgemein werden dürfften : der neue österreichische Minister, Baron von Binder <sup>1)</sup>, wird nicht vor dem Monath Julij hier eintreffen, und es kan seyn, dass derselbe mit der Negociation wegen der österreichischen Wallachey und Bosnien chargirt ist, indem der von Thugut noch nicht... (*sic*) hat.

Übrigens, obwohl ich die Couverte, so Eurer Königlichen Majestät Ordres erhalten, allezeit genau untersuche, so habe doch bis dato noch keine Verletzung daran gefunden, welche mir eine Eröffnung zu Wien ergreifen lassen könnte. Endlich, so kann noch dieses melden, dass der Pfortedolmetscher mit dem von Thugut in des letzten Hause eine lange Conferenz gehabt. <sup>2)</sup> Es hat nach derselben zwar verlauten wollen, dass sie die Sachen wegen der Moldau berichtet; allein, da ich nachhero durch die dritte Hand den Reis-Effendi darüber sondiren lassen, so vernehme, dass sie sich mit dem Thugut deshalb noch nicht verstanden, dass die Pforte aber noch grosse Hofnung habe, dass Alles im der Güte beygelegt werden dürffte, und ich schliesse fast daraus, dass sie nunmehrö würcklich etwas in der Moldau an Östreich abzutreten offerirt, und dass der Internuntius deshalb an seinen Hof bericht und weitere Ordres erwarten werde...

(Arhive, Rep. 92, Zegelin, 5)

Iași, <sup>12</sup>/<sub>23</sub> April 1775.

Grigore Alexandru Ghica catre von Finckenstein.

La gracieuse lettre, dont Sa Majesté le roi vient de m'honorer <sup>3)</sup>, jointe aux obligations que je lui ai, me penetrent de la plus vive reconnoissance; je souhaiterois ardemment pouvoir la lui femoigner; je me vois aussi sensiblement obligé à Votre Excellence pour les marques de bonté, qu'elle voulut bien me donner à cette occasion, et, en la priant d'assurer de nouveau

<sup>1)</sup> *Tassara* înlocuiește în 1776 pe Thugut, însărcinat, în 1777, cu o misiune în Franța (Coxe, *o. c.*, III, 457).

<sup>2)</sup> V. raportul lui Thugut din 3 April în Hurmuzaki, *Doc.*, VII, 149-51.  
<sup>3)</sup> V. p. 91.

Sa Majesté des sentiments de mon éternelle reconnaissance, j'espere qu'elle voudra bien s'en charger, et m'accorder pareillement la continuation de ses bons offices pour l'avenir.

(Archive, Rep. XI, 178)

27 April 1775.

Regele catre von Solms.

(Contele Ioan Cernișev a văzut pe împărăteasa Ecaterina) Il m'a dit en gros qu'elle a daigné lui parler de la cupidité de l'Autriche, et il paroît très convaincu aussi de la nécessité des moyens propres à s'opposer à ses trop grands desseins...

(Archive, Rep. XI, 95)

Constantinopol, 3 Maiü 1775.

Von Zegelin către rege.

. . . . Was die Usurpation . . . anbetrifft, so kann jetzt noch so viel davon melden, dass in der Conferenz . . . Ersterer <sup>1)</sup> sich dahin geäußert, dass, nachdem die österreichischen Generals in der Besitznehmung eines Streich Landes in der Moldau zu weit gegangen und ihre Ordres von wiener Hofe überschritten, so sey auch Letzterer nicht Willens Alles zu behalten, sondern wurde sich mit wenigern begnügen lassen, und insonderheit von denjenigen Theil, so zu Chotzin gehöre, abstehen. Ich höre auch zugleich, dass, die Pforte sich nicht abgeneigt bezeigt an denen Österreichern etwas abzutreten. Der Reis-Effendi hat solches selbst an dem russischen Obristen Peterson <sup>2)</sup> zu verstehen gegeben, mit dem Beyfügen, dass, da sie keine Freunde unter denen christlichen Mächten hätte, welche sich ihrer Sachen annehmen wolten, so würde sie dahin kommen müssen etwas zu verlihren um die Ruhe und den Frieden zu unterhalten, und ich schliesse fast daraus, wie ich bereits in meinem letzten Bericht von 18. April <sup>3)</sup> bemerckt habe, dass sie etwas abzutreten offerirt und dass sie nunmehr nur auf die Antwort des wiener Hofes wartet um die Sache völlig zu berichtigen. . .

Laut Nachrichten aus der Moldau, haben die Oesterreicher ihr Augenmerck auch auf Chotzim gehabt, um diese Festung

<sup>1)</sup> Thugut.

<sup>2)</sup> Reprezentantul rusesc la Poartă.

<sup>3)</sup> V. pp. 107-9.

n Besitz zu nehmen, in dem Augenblick da die Russen solche verlassen würden. Solches ist aber durch den russischen Commandanten vernichtet worden, indem er solche nicht eher verlassen, bis die türckischen Truppen angekommen und Besitz davon genommen. . . . 4)

(Archive Rep. 92, Zegelin, 5)

3 Maiu 1775.

Regele catre von Zegelin.

. . . Ich bin nach eurem Bericht vom 3. April mit euch darinnen vollkommen einerley Meynung, dass die Pforte dermahlen gantz ausser Stande, wegen der Österreicher Usurpationen in der Moldau, einen Krieg anzufangen. Die dermahlige Beschlossenheit ihrer Trouppen lässt ihr solches nicht einmahl zu. Ehedem waren die Janitscharen, der Kern ihrer Armée, gantz andere Leuthe. Sie erregten wohl gar einen Aufstand, um den Sultan zum Krieg zu zwingen. Anjetzo hingegen dürfften sie sich in Gegentheil dazu entschliessen, wann er dergleichen vor sich unternehmen wolte. Um sich indessen mit Österreich in der Gute auseinander zu setzen, hat dieselbe, nach eurem Vermuthen, vollkommen Recht sich eher an Russland, als an Frankreich zu wenden. Von Letzten würde sie wenig Hülfe zu hoffen haben, und, was mich betrifft, so erlauben mir meine Umstände nicht mich mit dergleichen Vermittelungen abzugeben. Komt inzwischen der Fürst Repnin 2) daselbst, so werdet ihr auch meine vorigen Ordres nicht vergessen, ihm einen deutlichen Begriff von der dermahligen Lage und Umstände der Pforte zu geben. . . .

(Archive, Rep. 92, Zegelin, 4)

12 Maiü 1775.

Regele catre von Solms.

. . . Le comte Panin. . . va assurément trop loin, en pensant que les extensions de la Cour de Vienne en Pologne ont été le principe de celles qu'elle s'est permises depuis en Mol-

4) V. pp. 98, 102-3.

2) V. p. 103.

davie et en Valachie. <sup>1)</sup> Les premières ne lui donnent aucune ombre de droit à celles-ci; tout au plus, pourroit-on en tirer parti, quoique par une interprétation forcée, pour colorer l'occupation des parcelles que la Cour de Vienne veut faire envisager comme dependances de la Pocutie, mais tout ce qu'elle a usurpé pour arrondir ses frontières du côté de la Transylvanie n'a pas le rapport même le plus éloigné avec les droits qu'elle a fait valoir pour s'aggrandir en Pologne, et une preuve que ce sont là des entreprises tout à fait indépendantes dans leur principe, c'est que la Cour de Vienne s'est étendue en Pologne jusqu'aux limites contestées dès la première occupation faite par les trois puissances, et, par consequence, longtems avant qu'il fut question pour elle d'entamer la Moldavie et la Valachie. . . .

(Arhive, Rep. XI, 95)

---

*Constantinopol, 17 Maiü 1775.*

**Von Zegelin catre rege.**

(Nouă conferință a lui Thugut cu tălmăciul Porții, prin care se cedează partea din Moldova ocupată la început de Austriaci și) einen kleinen District von etlichen wenigen Dorffschaften in der Wallachey, so unterhalb Cronstadt in Gebürge liegen <sup>2)</sup>.

(Arhive, Rep. 92, Zegelin, 5)

---

*Petersburg, 18 Maiu 1775.*

**Regele catre von Solms.**

. . . Le comte Panin reconnoit beaucoup de sagesse dans la reponse que la France a donnée à la Porte, à la demande de sa mediation pour les usurpations en Moldavie. <sup>3)</sup> Il trouve qu'elle a pris le vrai moyen de se menager entre la Cour de Vienne et la Porte, sans offenser aucune et en conseillant à la dernière de s'adresser à Votre Majesté et à la Russie. Si elle acceptoit ce conseil, elle a prévu qu'il arriveroit de deux choses l'une: ou que nous accepterons la mediation ou que

---

<sup>1)</sup> V. p. 107.

<sup>2)</sup> La 12 Maiü, Thugut anunță guvernului său incheierea convențiilor de cesiune la 7 și schimbarea actelor la 10 ale aceleiași luni (Hurmuzaki, *Doc.*, VII, 162). Cf. Zinkeisen, *l. c.*, p. 115, nota 1.

<sup>3)</sup> V. raportul lui St. Priest din 17 Maiü în Hurmuzaki, *Doc.*, *Supl.* I', 932.

nous la refuserions ; dans le dernier cas, elle obligerait la Porte de la regarder comme sa meilleure amie et se l'attacher d'avantage, et, dans le premier, elle nous exposerait à une rupture avec la Cour de Vienne, dans laquelle elle serait toujours la maîtresse de suivre tel parti que lui dicterait sa politique ; et qu'il étoit facile à prévoir qu'elle ne se rangerait pas du notre...

(Archive, Rep. XI, 95)

23 Mai 1775.

Regele cãtre von Solms.

... Vous aurez vù par mes ordres immédiats l'ouverture que le baron de Swieten <sup>1)</sup> a faite ici sur l'arrangement de sa Cour avec la Porte, par rapport aux limites du côté de la Moldavie. Il paraît... qu'il n'est plus question des vœux qu'on attribue(nt) à la Cour de Vienne relativement à la Valachie et que, pour ce qui concerne ses extensions en Moldavie, elle est prête à s'entendre là-dessus avec les Turcs... Il y a donc apparence que chacun cède(nt) un peu de son côté et que l'affaire est prête à s'arranger à l'amiable. Il paraît même qu'on a déjà avis en France de ces dispositions de la Porte à s'accomoder de cette façon, et je ne doute pas que la Cour de Versailles, qui ne cherche qu'à écarter tout ce qui pourrait la mettre dans quelque embarras, n'eût contribué à porter les Turcs à cet esprit de conciliation. . . .

(Ibid.)

27 Mai 1775.

Regele cãtre von Solms.

(Silințile lui von Zegelin aũ fost zãdarnice: Poarta a primit tratatul oferit de Austria) C'est sans doute ce qui a fait contre-mander le camp de Pest. <sup>2)</sup>

(Ibid.)

<sup>1)</sup> Ambasadorul Austrii la Berlin.

<sup>2)</sup> V. p. 114.

*Petersburg, 29 Maiü 1775.*

Von Solms catre rege.

(Poarta n'a cerut încă mediația rusească) et, de la manière que le comte Panin s'est expliqué avec moi, si même cette re-quisition se faisoit, il ne seroit pas d'avis de l'accepter, parce que, comme, selon lui, sa Cour ne doit pas, pour les interets de la Porte, s'exposer à s'attirer de nouveaux embarras et se mettre par consequent dans le cas de soutenir cette mediation comme il faut, elle ne feroit que compromettre son honneur et sa gloire, en s'employant inutilement; ce qui arriveroit cependant, puisqu'il n'est pas à présumer que la Cour de Vienne se rendroit aux simples representations qu'on lui feroit pour l'engager à restituer ce qu'elle a pris, ou bien, en agissant selon sa manière fausse et dans l'espérance de pouvoir exciter une brouillerie entre Votre Majesté et la Russie, elle pourroit embarrasser sur la manière de lui repliquer, si elle repondoit qu'elle étoit prête à s'entendre sur ses demarcations, en general, pourvu qu'on pût obliger Votre Majesté à restituer ses acquisitions en Pologne. En se rappelant ce que l'imperatrice-reine elle-même a dit au comte Oginsky, lorsqu'il fut envoyé à Vienne et selon la dernière declaration du prince Kaunitz au prince Galliczin <sup>1)</sup>, on peut s'attendre à une pareille defaite captieuse de la part de cette Cour. De sorte que, selon l'opinion du comte Panin, le jeu le plus sûr pour la Russie est d'animer sous main la Porte à ne pas se laisser intimider par les menaces ou les demonstrations guerrières des Autrichiens et de l'encourager par l'assurance que la Russie ne se mêlera pas de ses differents avec la Cour de Vienne et ne prendra certainement pas parti pour celle-ci contre la Porte. Ce ministre est encore de l'opinion que la raison pourquoi le camp de Pest n'aura pas lieu est peut-être celle que la Cour de Vienne se flatte d'être assez avancée dans ses negociations pour amener la Porte à ses desseins, qu'elle croit n'avoir plus besoin d'employer ces demonstrations menaçantes. D'autres, qui pretendent connoître l'interieur de cette Cour, pretendent que l'empereur <sup>2)</sup> a changé d'avis, pour empêcher que l'imperatrice-reine <sup>3)</sup>, qui a voulu être dans ce camp, ne contrecarrât par sa presence les arrangemens dans le militaire, qu'il a en vue. . . .

*(Ibid.)*

<sup>1)</sup> Ambasadorul rusesc la Viena.

<sup>2)</sup> Iosif al II-lea.

<sup>3)</sup> Maria-Tereza.

Constantinopol, 3 Junie 1775.

Von Zegelin catre rege.

. . . . Ein Theil derer Ulemas hat zwar in dieser Abtretung <sup>1)</sup> nicht einwilligen wollen und beschuldige den Reis-Effendy, dass er schuld davon sey und den <sup>2)</sup> Divan darzu beredet hat; aber derselbe hat sich damit gerechtfertiget, dass, wann es zum <sup>3)</sup> Krieg kommen und derselbe abermals unglücklich ausfalle, so dürffte die Pforte sich wohl genöthiget finden, noch weit ansehnlichere Provintzen an Oesterreich abzutreten, und der Sultan, welcher sich bis dato noch um nichts bekümmert, lässt sich Alles gefallen, was sein Ministerium mit dem Mufty gut findet. . . .

(Archive, Rep. 92, Zegelin, 5)

4 Junie 1775.

.Regele catre von Zegelin.

. . . . Indessen hat Russland noch zur Zeit von dem Vorsatz der Pforte seine *bona officia* gegen die österreichischen Usurpations in der Moldau zu reclamiren nichts nähres vernommen. Jedoch, sowohl gedachten Fürsten <sup>4)</sup>, als auch bereits den Obristen Peterson, dahin instruirt, dass sie von diesen Umständen Gelegenheit nehmen sollen, die Pforte in ihrem darüber geschöpfften Hass und Unwillen gegen Österreich noch mehr zu bestärcken, und es geschiehet auf ausdrücklichen Verlangen des Grafen von Panin, dass ich euch hiermit besonders und wiederhohlentlich aufgebe, ihr beyderseitige dahin abzielende Insinuation, wie ihr es am besten findet, unter der Hand zu unterstützen und, dagegen, der Pforte die stärcksten Versicherungen von der wahren und aufrichtigen Freundschaft Russlands zu erneuern. . . .

(Archive, *ibid.*, 4)

<sup>1)</sup> A Bucovineî.

<sup>2)</sup> Der, in original.

<sup>3)</sup> Zur, in original.

<sup>4)</sup> Neculaî Repnin, trimes rusesc la Poartă.

14 Iunie 1775.

Regele către von Zegelin.

Cere să i se fixeze mai limpede partea anexată de Austria în Moldova.

(Ibid.)

Petersburg, 15 Iunie 1775.

Von Solms către rege.

... Comme il vous a plu, Sire, de me faire connoître par cette dernière immediate du 23, que le sieur Zeglin avoit déjà encouragé en secret la Porte de réclamer la médiation de la Cour de Russie et qu'il seroit autorisé à faire de pareilles insinuations, j'ose représenter très humblement que l'intention du comte Panin n'a pas été jusqu'ici d'attendre cette sorte de service de la part de ce ministre, mais que, suivant ce que j'ai eu l'honneur d'exposer à Votre Majesté dans mon rapport du 12 de may, il a seulement désiré que Votre Majesté voulut employer le sieur Zeglin à employer *(sic)* sous main la Porte à ne pas se laisser intimider par les menaces de l'Autriche, et de l'assurer de l'amitié de la Russie pour elle, qui ne s'opposeroit à aucune des mesures que la Porte voudroit prendre, pour la défense de ses États, contre ladite Maison. . . .

(Arhive, Rep. XI, 95)

Constantinopol, 17 Iunie 1775.

Von Zegelin către rege.

... Übrigens, hat die Pforte bereits einen Commissaire<sup>1)</sup> ernannt, welcher mit denen Österreichern die Grentzen in der Moldau von denen neuabgetretenen Ländern reguliren soll; welcher aber vermuthlich nicht eher von hier abgehen dürffe als bis die Ratification von dem geschlossenen Tractat eingegangen und ausgewechselt sein wird. . . .

(Arhive, Rep. 92, Zegelin, 5)

<sup>1)</sup> Tahir-aga (Hurmuzaki, *Doc.*, VII, 175).

Petersburg, 19 Iunie 1775.

Von Solms către rege.

. . . . Ayant fait part au comte Panin de la declaration pretendue confidentielle que, suivant la communication gracieuse de Votre Majesté, du 20 de May, le baron de Switen a faite au ministre d'État, le comte de Finckenstein <sup>1)</sup>, sur l'arrangement entre la Transilvanie et la Moldavie, ledit comte Panin a fait sur ce sujet l'observation ordinaire, savoir : que toutes les actions et demarches du chancelier autrichien <sup>2)</sup> marquoient constamment son esprit de ruse et de fausseté et son envie de surprendre ceux avec lesquels il traitoit. Il ajouta qu'il étoit facheux que les circonstances avoient favorisé . . . /*sic*/ influence dans cette occasion-ci de reussir dans son projet, puisque, par la declaration qu'il avoit fait faire au ministère de Votre Majesté et par toutes les nouvelles qu'on recevoit de Constantinople, il étoit bien averé que l'accord entre la Cour de Vienne et la Porte étoit parvenu à sa perfection et donnoit à la première un arrondissement qu'il auroit été à desirer de pouvoir lui contrecarrer. . . .

(Arhive, Rep. XI, 95)

2 Iulie 1775.

Regele către von Zegelin.

. . . . Von sehr grossen Belang soll das Stück nicht seyn, welches die Pforte dem wiener Hof, nach eurem Bericht von 3. Juny <sup>3)</sup>, von der Moldau abgetreten hat. Man hat mir /*sic*/ vielmehr verführen wollen, dass solches nur drei oder vier Flecken und eilf Dörfern in sich fasst : alles Übrige hingegen in Wäldern und Brüchern bestehet. . . .

(Arhive, Rep. 92, Zegelin, 4)

10 Iulie 1775.

Regele către von Solms.

Nu se mai poate face nimic : Poarta s'a supus. <sup>4)</sup>

(Arhive, Rep. XI, 95)

<sup>1)</sup> Finck von Finckenstein, tovarăș de copilărie și unul din principalii miniștri ai lui Frederic. — V. p. 113.

<sup>2)</sup> Kaunitz.

<sup>3)</sup> V. p. 115.

<sup>4)</sup> La 6 Iunie, Curtea din Viena ratifică convenția de cesiune (Hurmuzaki, *Doc.*, VII, 475-6).

Constantinopol, 17 Iulie 1775.

Von Zegelin catre rege.

... Eurer Königlichen Majestät. . . Ordre vom 4. Juni <sup>1)</sup> ist mir am sechsten dieses richtig zugekommen. Alles dasjenige so Eure Königliche Majestät mir darin, auf Ansuchen des Grafen von Panin, wegen der österreichischen Usurpation in der Moldau aufzugeben geruhet, habe ich schon *de concert* mit dem Obristen von Peterson ausgerichtet. Allein unsere, unter der Hand angebrachte, Insinuation waren nicht hinlänglich die Pforte wieder . . . mit Östreich zu besorgenden Krieg zu beruhigen. Der von Thugut drang mit Ungestüm auf eine entscheidende Resolution, welche mit Drohungen begleitet, und zeigte der Pforte von weiter eine Armée von 60 tausend Mann in Ungarn, welche fertig war auf dem ersten Winck zu agiren. Das weiter Vorrück derer österreichischen Truppen in der Moldau unterstützte alles dieses und zwang die Pforte einen Streich Land in der Moldau abzutreten, um so mehr da sie die Hoffnung verlohren von einer auswertigen Macht unterstützt zu werden. Sie hatte den Obrist Peterson ersucht seinen Hof zu sondiren, ob derselbe nicht seine Mediation deshalb bey Östreich verwenden wolle; allein Ersterer hat darauf niemahls eine Antwort erhalten, welches den Reis-Effendy endlich veranlasset, bey Gelegenheit zu erkennen zu geben, dass, nachdem die Pforte sich auf keine fremde Hülfe zu verlassen hätte, so wär sie genöthiget sich so gut als möglich mit Östreich verstehen, um das letzter Übrige nicht noch ärger als des Ersten zu machen. Sie hat daher . . . ihren Tractat . . . geschlossen.

Übrigen, wär die Idée der Pforte bey Verlangung der russischen Mediation diese, dass Russland *de concert* mit Eurer Königlichen Majestät sich dieser Sache annahmen und den wiener Hof, auf ein oder die andere Arth, dahin zu bringen, von seiner Besitznehmung völlig abzustehen, denn sie allein fand sich zu schwach ihre Provinzen zu defendiren und einen Krieg gegen Östreich anzufangen. . . .

(Arhive, Rep. 92, Zegelin, 5)

Constantinopol, 3 August 1775.

Von Zegelin catre rege.

Comisariul turcesc, Tahir-Mehmed-Aga, a plecat de zece zile din Constantinopol. <sup>2)</sup>

(*Ibid.*)

<sup>1)</sup> V. p. 115.

<sup>2)</sup> Pleacă la 11 Iulie (Hurmuzaki, *Doc.*, VII, 191).

---

*Constantinopol, 17 August 1775.*

Von Zegelin către rege.

Importanța Bucovinei nu ie așa de mare, căci îi lipsesc după război, ca și Moldovei întregi, locuitorii.

(*Ibid.*)

---

*21 August 1775.*

Regele către von Zegelin.

. . . . Die Grentzsache . . . ist, wie euch bekandt, numehro beendiget und, da die Limites würcklich bestimmt und gezogen worden, so weiss man anjetzo, dass der District, den er <sup>1)</sup> dadurch gewonnen, nicht so viel, als man im Anfange geglaubt, importiret, und ist daher zu vermuthen, dass solche Sache an der ottomanischen Pforte völlig abgethan, und vorjetzo zu keinen neuen Weitläufigkeiten Anlass geben wird.

. . . . .  
(*Ibid.*, 4).

---

*Constantinopol, 14 Septembre 1775.*

Von Zegelin către rege.

. . . . Sonsten ist auch der ehemahlige Fürst von der Wallachey, Nahmens Manolaky <sup>2)</sup>, nach der Insel Naxia exilirt, weil er angefangen, gegen die jetzige Fürsten von der Moldau und Wallachey <sup>3)</sup> zu cabaliren: . . . .

(*Ibid.*, 5)

---

*Petersburg, 2 Octombre 1775.*

Von Solms către rege.

. . . . J'ai fait part au comte Panin de l'anecdote communiquée par Votre Majesté, dans son ordre immédiat du 5 du mois, du reproche que l'empereur doit avoir fait au prince Kaunitz

---

<sup>1)</sup> Der wiener Hof.

<sup>2)</sup> Asupra lui Manoli-Vodă Gianî v. Ien. Kogălniceanu, 277. Ie chîemat înnapoi din Naxo la 1781 (Hurmuzaki, *Fragm.*, V, 433-4).

<sup>3)</sup> Grigore Alexandru Ghica și Alexandru Ipsilanti.

sur ce qu'ayant été tranquille pendant la guerre entre la Russie et la Porte, la Maison d'Autriche ne profiteroit rien à la paix des depouilles turques, ce qui auroit engagé ce chancelier à pousser avec tant de vigueur la negociation à Constantinople, pour l'acquisition de la lisière en Moldavie. Le comte Panin y trouve de la verité, et celà le confirme dans l'opinion qu'il y a des sentiments differents à la Cour de Vienne et que ceux de l'empereur sont souvent opposés à ceux de l'imperatrice-reine et à ceux de son ministre. . . . .

(Archive, Rep. XI, 95)

*Petersburg, 28 Novembre 1775.*

Von Solms către rege. *Ex*

. . . Il est clair, en combinant ses usurpations du côté de la Pologne avec celles qui se sont faites aux dépens des Turcs, qu'elle <sup>1)</sup> ne fait qu'exécuter un plan formé de longue main pour une communication libre entre la Pologne et la Transylvanie, et que rien ne pourra l'engager à y renoncer. . . .

(*Ibid.*)

*Constantinopol, 3 Ianuar 1776.*

Von Gaffron <sup>2)</sup> către rege.

. . . En ce moment on vient m'avertir que tout autant (*sic*) <sup>3)</sup> vient d'expédier un courier au bacha de Choczim et qu'un autre de l'internonce <sup>4)</sup> l'accompagne. Il . . . <sup>5)</sup> que c'est relativement aux Autrichiens et . . . <sup>6)</sup> dedommager vraisemblablement ceux-ci quelque autre part de la foret de Choczim, dont ils pretendent devoir être en possession, conformément à la convention. Cette . . . <sup>7)</sup> detruit ce qu'on m'avoit rapporté, que le prince Repnin s'étoit engagé lui-même à arranger ce differend. Ce qu'il y a de certain c'est que les Autrichiens, et peut-être les François, cabalent pour faire naître une rupture entre la Russie et la Porte. . . .

(Archive, Rep. XI, 275 <sup>d)</sup>)

<sup>1)</sup> Austria.

<sup>2)</sup> Noul reprezentant prusian la Constantinopol.

<sup>3)</sup> Greșală de descifrare, în loc de : *la Porte*, probabil.

<sup>4)</sup> Thugut.

<sup>5)</sup> *Nentr*, în original (greșală de descifrare).

<sup>6)</sup> *Augmententn*, în original.

<sup>7)</sup> *Qu*, în original.

Petersburg, 30 Ianuar 1776.

Von Solms catre rege.

. . . . On est informé ici par les rapports du prince Repnin de Constantinople de la nouvelle, dont Votre Majesté a bien voulu me faire part par son immediate du 13 de ce mois, des difficultés survenues entre l'Autriche et la Porte sur le reglement des limites en Moldavie. Mais, selon l'opinion de cet ambassadeur, elles n'auroient eu lieu proprement qu'entre les commissaires respectifs sur les lieux, dont ceux de la Porte <sup>1)</sup> auroient pretendu n'avoir des instructions assez amples pour pouvoir conclurre, mais qu'il y avoit apparence qu'elles seroient bientot levées par l'effet des presens. Un secretaire autrichien, arrivé depuis à Constantinople, devoit en avoir apporté pour les principaux ministres de la Porte . . . <sup>2)</sup>

(Arhive, Rep. XI, 97)

Constantinopol, 4 Februar 1776.

Von Gaffron catre rege.

. . . . Un courier apporta, il y a quelques jours, de Moldavie la nouvelle au prince Repnin que les Turcs, ayant voulu couper du bois dans la foret de Choczim, des piquets autrichiens les en avoient chassés, en leur tuant ou fucilant une douzaine d'hommes. L'interprète de la Porte <sup>3)</sup> en fait tere (*sic*), cependant je sais que l'interprète de la Porte en est informé. Cela contribue à prouver qu'on est secrettement d'accord avec la Cour de Vienne. Je doute que la Porte s'en . . . (*sic*) à l'heure qu'il est, mais, si elle vient raisonnable le faire (*sic*), je presume que la Cour de Vienne repondra encore, comme elle l'a fait, il y a peu: «ce n'est pas la Cour de Vienne qui prend, qui fait tout celà; c'est le General Barkof <sup>4)</sup> qui prend de son chef». En attendant, l'Autriche garde suffisamment ce qu'a pris son commissaire et la Porte se paye en silence de ces ridicules amis. . . . <sup>5)</sup>

(Arhive, Rep. XI, 275 d)

<sup>1)</sup> Tahir-Aga și Molla din Hotin, având, ca reprezentant al lui Ghica, pe «boierul Lucachi» (Hurmuzaki, VII, 204-5).

<sup>2)</sup> Neînțelegerea iera relativă la teritoriul cetății Hotin. V. sumariile conferințelor din 20—23 Ianuar în Hurmuzaki, *vol. cit.*, pp. 259-61.

<sup>3)</sup> Costachi Moruzi.

<sup>4)</sup> Barco, comisarul austriac. V. pp. 82 și nota, 103.

<sup>5)</sup> Pasagiile neînțelese vin din greșeli de cifrare în corespondența ambasadorului nostru.

*Petersburg, 20 Februar 1776.*

Von Solms către rege.

Nu se știe nimic de certele dintre Austria și Turcia, pentru întinderile nouă ale celei d'întăiü, în Moldova. <sup>1)</sup>

(Arhive, Rep. XI, 97)

*Petersburg, 23 Februar 1776.*

Von Solms către rege.

. . . . Ayant fait part au vice-chancelier du contenu des derniers ordres immédiats de Votre Majesté, du 4 et du 6 de ce mois, touchant les avis sur les intentions des Autrichiens contre la Moldavie et la Vallachie et les conseils de convenir à tems des mesures pour s'y opposer, ce ministre, après avoir fait son rapport à l'imperatrice, (ce ministre) est venu me dire que Sa Majesté, ayant reconnu dans cet avis les sentimens d'un véritable ami et allié zélé de la Russie, n'avoit pu qu'être très sensible à cette nouvelle preuve que Votre Majesté venoit de lui en donner, qu'elle me chargeoit de vous en faire ses parfaits et sincères remercimens, que, quant à la chose même, elle sentoit toute l'importance de l'avis, la sagesse du conseil et la nécessité de le suivre, mais que, comme pour faire auprès de la Porte une demarche aussi décidée que celle de l'animer contre la Cour de Vienne et de lui faire esperer une assistance réelle, la prudence exigeoit d'être auparavant assuré du dessein de cette dernière et des moyens qu'elle employoit pour les mettre en execution; il lui paroissoit nécessaire d'attendre des éclaircissemens confirmatoires bien fondés à ce sujet; d'autant plus qu'ayant été prevenue, il y a quelque tems, des tentatives de la Cour de Vienne pour étendre l'avantage de ses extensions en Moldavie, elle venoit d'être informée nouvellement qu'elle y avoit renoncé et qu'il ne subsistoit plus de sujet de contestation à cet égard entre elle et la Porte. Le comte Osterman <sup>2)</sup> m'a lu les rapports qu'on a reçus par les deux dernières postes du prince Galliczin à Vienne et du prince Repnin de Constantinople. Le premier mande que la Cour de Vienne, ayant essayé de tenter la fidélité du bacha de Choczim <sup>3)</sup>, pour le faire conniver à une extension plus étendue, elle n'avoit

<sup>1)</sup> V. bucata precedentă.

<sup>2)</sup> V. vol. I, p. 359 nota 2.

<sup>3)</sup> Melek-Mehmed.

cependant pu l'engager à agir contre les instructions très déterminées qu'il avoit reçues de la Porte, et que, s'en étant desistée alors, le general Barkof venoit de conclurre l'arrangement final sur le pied de la première convention. 4) Le prince Repnin, après avoir également fait mention des efforts que le sieur Thougout avoit faits pour engager le Reis-Effendi à avoir de la complaisance pour sa Cour, et n'y ayant pu reussir, assure aussi que tout avoit été terminé sur le pied convenu. Il ajoute un bruit que font repandre les Grecs à Constantinople, comme si les Autrichiens étoient intentionnés presentement de s'approprier une partie de la Vallachie, mais il en parle comme d'une chose qui merite confirmation. Aucun de ces deux ministres n'a donné aucune notion d'un mouvement extraordinaire des troupes autrichiennes; mais, pour ne rien negliger là-dessus, on a écrit au prince Galliczin à ce sujet toute la vigilance possible *(sic)*. Au reste, de ce que le comte Osterman a ajouté à ceci, par manière de conversation, j'ai compris qu'on est persuadé ici que les avis de Votre Majesté ont pu être fondés dans un certain tems, mais, les choses ayant depuis changé, et que, la Cour de Vienne ayant reconnu des difficultés à reussir facilement dans ses projets, elle les a abandonnés et a fait arreter en même tems le mouvement extraordinaire de ses troupes. . .

*(Ibid.)*

Constantinopol, 4 Mart 1776.

Von Gaffron către rege.

. . . La Porte ne peut digerer de s'être vu(e) forcer, lors de la paix, à consentir à ce que les princes de Moldavie et de Vallachie regnassent à vie. 2) Les ministres surtout y perdent un casuel très considerable. L'imperatrice de Russie, l'interprète de la Porte a, je le devro *(sic)*, positivement des fortes deman-geaisons d'être prince de Vallachie; mais, comme le prince actuel est créature des Russes, quant a il de guise et se se qui de la patte du chat *(sic)* pour tirer les marrons du feu. Un certain imbecille, nommé Emanuel 3), qui pendant la guerre a été établi par la Porte prince de Vallachie et qui a confié ba

1) Ştire falsă.

2) Articolul XVI din tratat nu cuprinde nimic în această privință. V. Xenopol, o. c., V, pp. 192-4. Hatti-humayunul din 1774 lasă și iel acest punct nehotărit (Zinkeisen, o. c., VI, 89 și nota 1).

3) Manoli-Voda. V. p. 119.

le (*sic!*) et guerroyé dans le tems contre la Russie, a eu l'impudence d'offrir dernièrement de grosses sommes à l'ambassade russe, non pour concourir à la deposition du prince actuel <sup>1)</sup>, mais seulement pour fermer les yeux sur sa nomination. Il pretendoit faire lui seul son affaire avec la Porte, mais ses émissaires ont été si mal reçus qu'ils doivent avoir perdu l'esperance de retourner à la charge. La Porte, je le sais, n'ignore pas cette intrigue turque; contre sa coutume, elle laisse faire cet exilé. Je presume que, si elle avoit reussi à corrompre et dupper et, pour recouvrer son droit de nomination <sup>2)</sup>, elle auroit bientôt mis l'interprète de la Porte <sup>3)</sup> à sa place. Heureusement que le prince Repnin et son successeur, qui arriva ici il y a dix jours, <sup>4)</sup> ont assez de pénétration pour sentir la finesse de la Porte et pour ne pas faire grand cas du bruit que les interprètes repandent sous main depuis l'éconduite <sup>5)</sup> des émissaires mentionnés: savoir que les Valaques <sup>6)</sup> ne veulent pas du prince actuel, qu'ils le chasseront incessamment, si on ne leur donne un autre. Alors ni la Porte, ni la Russie ne pourront l'empêcher. Si cela arrivoit, ce seroit certainement par l'instigation de la Porte ou de l'internonce, car tout le crime du prince de Vallachie est d'être créature des Russes et un obstacle à l'ambition de l'interprète de la Porte. Quant aux affaires de Moldavie, on pretend que la Porte et la Russie sont parfaitement d'accord à present, quant à l'exécution du traité de paix. . . .

(Arhive, Rep. XI, 275 d)

*Petersburg, 8 Mart 1776.*

Von Solms catre rege.

(A comunicat iar lui Panin indoielile regelui asupra unei întinderi a Austriii) à quoi, et pour confirmer la justesse de ces notions, je lui ai appris un propos du prince Lobkowitz, qui, lorsqu'en lui parlant amicalement des acquisitions que sa

<sup>1)</sup> Alexandru Ipsilanti.

<sup>2)</sup> Lăsat și acesta nehotărît de hattî-humayun. V. p. 123, nota 2.

<sup>3)</sup> Costachi Moruzi.

<sup>4)</sup> Stakiev.

<sup>5)</sup> *L'econ duc*, in original.

<sup>6)</sup> *Va qui ques*, in original.

Cour alloit faire de ce côté-là, il me dit qu'il n'y avoit encore rien de fait à cet égard (nouă asigurări din partea lui Panin și dovezi contrare).

(Archive, Rep. XI, 97)

12 Mart 1776.

Regele catre von Solms.

Crede și iel tot așa astăzi. Afacerile cu Muntenia sint vechile-certe pentru hotare.

(Ibid.)

Constantinopol, 17 April 1776.

Von Gaffron catre rege.

. . . J'oserois assurer que ce n'est pas à la *contrariété* du côté des Persans <sup>1)</sup>, mais à la corruption du Reis-Effendi qu'on doit attribuer l'apparente facilité de la Porte sur tout ce qu'il plait aux Autrichiens. Je sais à present positivement que la Porte est resolue de ne plus leur ceder la foret de Choczim <sup>2)</sup>. Il faut que le Reis-Effendi n'ait pu empecher cet incident: aussi passe-t-il pour être malade depuis quinze jours. . . J'apprens que la Porte s'occupe du projet de s'allier avec la Russie: le sieur Stackief <sup>3)</sup> ne le desavoue pas, quoiqu'on ne lui en ait parlé qu'en chemin. . .

(Archive, Rep. XI, 275 d)

Constantinopol, 18 Maiü 1776.

Von Gaffron către rege.

. . . Quant à l'Autriche, elle vient de se desister formellement du bois de Choczim <sup>4)</sup>; on s'en étonne d'autant (plus)

<sup>1)</sup> Guvernatorul Bagdadului, Omar-paşa, incurcase pe Turci într'un războiu cu unul din tiranii perşi, Kerim-han și aliatul acestuia, hanul Ahmed. Ostilitățile urmară și după ce Omar fusese ucis de înlocuitorul său în Bagdad, Spinaczy-paşa (Zinkeisen, o. c., VI, 59-63).

<sup>2)</sup> La 12 Maiü, se incheie convenția prin care Austria capătă nouă sate în locul bucății dintre Rohatin și zidurile Hotinului, pe care o reclama (Hurmuzaki, *Doc.*, VII, 277).

<sup>3)</sup> Noul reprezentant rusesc la Poartă.

<sup>4)</sup> V. bucata precedentă.

moins ici, qu'elle doit savoir que la Porte lui auroit cédé toute la Moldavie, qui ne lui appartient pas directement, plutôt que de lui céder un pouce du bois de Choczim, appartenant à des Turcs, qui se seroient soulevés. Selon les anciennes bornes, alléguées dans la convention, les Autrichiens ont d'abord gardé sans dispute le district de Zernauz en entier et plus de la moitié de celui de Camplung. Il y a plus de disputes à l'égard de ceux de Choczim et de Suczava : la contestation sur le premier a été causée par le bois et sur le second(e) par le nombre des villages. Les premiers comptoient selon l'ancien abornement, où il y en a eu dix fois plus. Par cette subtilité, elle auroit occupé tout ce qu'elle auroit trouvé de sa convenance, sans s'embarasser des limites du district. Jusqu'à présent elle s'est contentée, tout en contestant, des trois quarts du district de Choczim, le bois y compris, et celui de Suczawa, yeux jola (*sic!*) de la ville jusqu'à la rivière de ce nom : elle va s'agrandir en deçà, en dedommagement de son desistement du bois de Choczim. <sup>1)</sup> La Porte, quoiqu'elle y ait consenti et que la transaction soit conclue, n'est pas encore convenue du nombre des villages, qu'on fait monter, à tout hazard, à cinquante. . . .

(*Ibid.*)

Constantinopol, 3 Juin 1776.

Von Gaffron catre rege.

. . . . Le 27 (mai), il a été expédié vingt-deux firmans, portant ordre à tous les Grands de l'empire et aux princes de Moldavie et de Wallachie de faire construire et équiper chacun un vaisseau propre à croiser dans la Mer-Noire et dans l'Archipel et à être armé en tems de guerre. . . .

. . . . Elle <sup>2)</sup> refuse nettement d'exécuter tous les points du traité de paix <sup>3)</sup>, et toujours elle s'y prend de façon qu'on diroit qu'elle desire de recommencer plutôt la guerre, quoi qu'il en put arriver, que . . . de souffrir que les princes de Wallachie et de Moldavie gouvernent pendant leur vie <sup>4)</sup> et surtout de ne pas augmenter, sans le consentement du ministre de Russie, la contribution annuelle que ces princes payent à la Porte. Ce dernier article vient de donner lieu à des vives disputes entre

<sup>1)</sup> Partea dintre pârîul Rachitna și Prut : ca la nouă sate (Hurmuzaki, *J. c.*, pp. 277 și urm.).

<sup>2)</sup> Poarta.

<sup>3)</sup> Cu Rusia.

<sup>4)</sup> Cf. Zinkeisen, *o. c.*, VI, 135-6.

la Porte et le ministre de Russie. Celui-ci a prétendu que ces princes ne doivent payer que mille bourses par an au trésor, et rien au ministère. Le sultan touchoit ici-devant mille bourses par an, et les autres à proportion. Aussi m'assure-t-on que la Porte a déclaré nettement au ministre de Russie qu'elle se voyoit obligée de déposer le prince de Wallachie <sup>1)</sup>, sous prétexte de sa mauvaise conduite, qui avoit revolté tout le monde contre lui, au point que nombre des boyards s'étoient revoltés *(sic)* depuis peu, les uns en Hongrie et les autres à Silistria et Widdin, d'où ils envoioient à la Porte des requêtes propres à exciter toute la compassion de la Porte. Dans ma relation du 4 de mars, j'ai annoncé les menées que la Porte fit dès lors pour exciter les boyards contre ce prince galant-homme. Si, comme il y a apparence, la Porte passe outre, malgré l'ambassadeur de Russie, le prince de Moldavie <sup>2)</sup> ne tardera guères d'avoir le même sort. . . .

J'ose avouer avec la franchise, dont mon zèle pour le service de Votre Majesté me promet le pardon, que je ne sais me défendre du soupçon que la Porte se flatte peut-être, au cas d'une nouvelle brouillerie avec la Russie, d'être secourue par l'Autriche. La Porte n'en sera pas moins trompée que ci-devant, mais il suffit que la Cour de Vienne ait des demangeaisons de recouvrer la Wallachie dite autrichienne et dans la suite de s'approprier (de) la Mer Adriatique, où tout lui est dévoué, pourvu que ce soit le moment de tout promettre sans rien risquer en manquant de parole. Car, quand un interprète de la Porte sans qu'échappé *(sic)* dire: «qu'eut-ce donc été, si l'Autriche nous eut encore redemandé la Wallachie, sur laquelle elle a des prétensions fondées?», on doit croire tout possible. Conformément aux ordres de Votre Majesté, je ne néglige aucune occasion pour faire toucher au doigt au ministre de Russie <sup>3)</sup> l'avidité de la Cour de Vienne et la duplicité de toutes ses démarches. J'ai le regret de m'apercevoir qu'il prend tout avec une indifférence qu'on diroit être l'effet d'une conception difficile ou, s'il ne trouve rien pour les excuser, il cherche gauchement à changer de propos. . . .

*(Ibid.)*

---

<sup>1)</sup> Alexandru Ipsilanti.

<sup>2)</sup> Grigore Alexandru Ghica.

<sup>3)</sup> Stakiev.

Constantinopol, 17 Iunie 1776.

Von Gaffron către rege.

P. S. — L'internonce <sup>1)</sup> va partir incessamment : celà, joint à la parfaite inaction, où l'on est depuis quelque tems, parroit prouver que tout est arrangé, relativement à la demarcation des limites en Moldavie. Ce n'est qu'au retour du commissaire turc <sup>2)</sup> qu'on pourra savoir l'étendue du terrain cédé à la Cour de Vienne, en revanche . . . sa renonciation . . . foret près de Choczim. . . . <sup>3)</sup>

(Ibid.)

Constantinopol, 3 Iulie 1776.

Von Gaffron către rege.

(Alianța turco-rusa ie cu neputință.) Les Autrichiens vont ici les bras croisés et que ce n'est que vers l'hiver que la plantation des bornes sera achevée. . . .

(Ibid.)

Constantinopol, 17 Iulie 1776.

Von Gaffron către rege.

. . . . Les princes de Moldavie et de Vallachie <sup>4)</sup> ont enfin réglé avec la Porte leur tribut annuel sur le même pied qu'ils le payoient avant la guerre <sup>5)</sup>, ce qui est énorme, vu que la Vallachie est ruinée et que la Moldavie se trouve diminuée près d'un quart. On m'a voulu assurer que le ministre de Russie, qui, selon le traité de paix <sup>6)</sup>, devoit intervenir en pareilles matières, n'en fait encore rien. Il est à la campagne, ainsi que tous les autres ministres étrangers, et c'est là qu'il reçut avant-hier quatre couriers, dont trois sont du prince Reppin et le quatrième de sa Cour. Hier un de ses interprètes a été deman-

<sup>1)</sup> Thugut.

<sup>2)</sup> Tahir-Aga.

<sup>3)</sup> S'aũ suprimat cuvintele, care, din greșală de descifrare, n'aũ nici-un înșeles. Abia la 2 Iulie se încheie tratatul definitiv și analitic al cesiunii, la Palamutka (Zinkeisen, o. c., VI, 118).

<sup>4)</sup> Grigore Alexandru Ghica și Alexandru Ipsilanti.

<sup>5)</sup> V. p. 127.

<sup>6)</sup> Articulul al XVI-lea, punctul 10.

der une conference avec le Reis-Effendi : on ne sait pas encore de quoi il s'agit.

... Ils <sup>4)</sup> assurent aussi qu'on attendoit à Choczim le retour du commissaire turc qui a réglé les limites avec les Autrichiens, en Moldavie ; alors, on pourra être informé avec exactitude de l'étendue des acquisitions autrichiennes. . . .

(*Ibid.*)

---

*Constantinopol, 3 Novembre 1776.*

Von Gaffron către rege.

P. S. — Depuis mes depeches precedentes <sup>2)</sup> rien n'a transpiré encore, au sujet des acquisitions que les Autrichiens desirent de faire encore en Vallachie. . . .

(*Ibid.*)

---

*Constantinopol, 18 Novembre 1776.*

Von Gaffron către rege.

P. S. — Dans ce moment on m'avertit dans le plus grand secret que les Autrichiens doivent avoir proposé à la Porte de lui ceder encore une partie de la Vallachie. Je ferai l'impossible pour apprendre au juste ce qui en est, et je ne le laisserai pas ignorer au ministre de Russie. . . .

(*Ibid.*)

---

*Constantinopol, 3 Ianuar 1777.*

Von Gaffron către rege.

... Tous les bons offices que la Cour de Vienne a interposés pour engager la Porte à s'acquitter plus fidelement des stipulations du dernier traité de paix, se sont bornés que le ministre de Russie a présenté à la Porte un memoire, dans lequel elle a fait voir la mauvaise grace relativement à avoient (*sic*) les Turcs de continuer pretendre que la Russic les de-

<sup>4)</sup> Ienicerii cari au întovărășit pe curieri.

<sup>2)</sup> Cele din 17 Octombrie nu cuprind nimic în această privință.

dommageat des cessions par eux faites à l'Autriche, par la fameuse convention, cession à laquelle la Russie n'avoit jamais pris aucune part et dont la Porte avoit d'autant moins raison de se plaindre que, sans la contenance, si favorable à la Porte, que l'Autriche avoit tenue vers la fin de la dernière guerre entre les Turcs et la Russie, sur les frontières de la Moldavie et de la Vallachie, celle-ci n'eut pas manqué de retenir <sup>1)</sup> pour elle ces deux belles principautés. Le sieur de Tessara <sup>2)</sup> n'a cessé de harceler la Porte de repondre par écrit à ce memoire d'intercession, mais elle lui a toujours fait connoitre, que cette reponse devoit inutile puisqu'elle s'abtient en tout <sup>3)</sup> desormais de faire de cet article un grief à la Russie, et, en effet, elle n'en a plus fait depuis au ministre de Russie. . . .

(*Ibid.*)

*Petersburg, 25 Januar 1777.*

Von Solms catre rege.

J'ai fait part au comte Panin des avis donnés par les derniers ordres de Votre Majesté du 14 de ce mois, de l'intention du prince Kaunitz de profiter de l'occupation du Perecop par les Russes <sup>4)</sup>, pour reveiller les pretensions de l'Autriche sur la Vallachie jusqu'à l'Aluta. Quoique ce ministre n'en a pas été instruit d'autre part, la chose lui paroît cependant si vraisemblable qu'il y ajoute une parfaite croyance, et il desireroit de pouvoir suivre le conseil de Votre Majesté et de pouvoir prevenir, par un prompt accomodement avec la Porte, ce nouveau projet d'aggrandissement de la Maison d'Autriche, mais que ce moyen ne dependoit pas de la Cour de Russie, mais des dispositions de la Porte et qu'il se trouvoit réduit à attendre celles-ci et à voir s'il sera possible de le mettre en execution. . . .

(Arhive, Rep. XI, 99)

<sup>1)</sup> *Certain de r*, in original.

<sup>2)</sup> Noul ambasador austriac la Poarta.

<sup>3)</sup> *Absti en tous*, in original.

<sup>4)</sup> Perekop ie ocupat de Prozorovski la sfîrşitul anului 1776 (Zinkeisen, VII, 141).

*Constantinopöl, 18 Februar 1777.*

Von Gaffron catre rege.

. . . . Il me semble voir très clairement que le dessein des Autrichiens, en affectant de faire tant d'efforts pour détourner la Porte du renouvellement de la guerre entre eux et la Russie, n'a été, en intimidant par là la Porte, que de la voir venir et de s'en faire offrir la Vallachie, pour engager sa Cour, sinon à agir contre la Russie, en cas de rupture avec celle-ci, du moins à rester neutre. . . .

(Archive, Rep. XI. 275 d)

*Petersburg, 29 April 1777.*

Von Solms către rege.

. . . . Le seul cas, où l'on voudroit tirer parti de la Cour de Vienne, ce seroit celui d'une garantie des États de la Porte. Cette idée, qu'il <sup>1)</sup> doit à Votre Majesté, l'occupe beaucoup, et il la regarde comme très propre à mettre cette Cour au pied du mur, en l'obligeant, par la reponse qu'elle feroit à une telle proposition, à declarer ses intentions au sujet des conquêtes à faire en Vallachie. . . .

(Archive, Rep. XI, 99)

*Constantinopol, 3 Maiü 1777.*

Von Gaffron catre rege.

. . . . Ma correspondance avec le prince de Moldavie <sup>2)</sup> me pourra servir au mieux pour decouvrir les vellétés des Autrichiens de ce coté-là, et je mettrai tous les avls à profit pour traverser ici les intrigues autrichiennes, qui paroissent commencer, depuis que les differends de la Porte avec la Russie prennent un aspect plus pacifique. . . .

(Archive, Rep. XI, 275 d)

<sup>1)</sup> Panin.

<sup>2)</sup> Grigore Alexandru Ghica.

Petersburg, 9 Maiu 1777.

Von Solms catre rege.

. . . . Il <sup>1)</sup> est persuadé qu'il est vrai que le prince Kaunitz, afin d'assurer à sa Cour l'acquisition de la Vallachie, a fait donner à la Porte des promesses de secours. . . .

(Arhive, Rep. XI, 99)

Constantinopol, 4 August 1777.

Von Gaffron către rege.

(Comunică Poștii, că Prusia ar fi primit rolul de mijlocitoare între Rusia și Poartă.) Je lis en ce moment une lettre d'un boyard de Vallachie, que je connois personnellement pour veridique interprète, où il fait entendre que, sur les mouvements des troupes autrichiennes, dont on avoit eu avis à Bucharest, le prince <sup>2)</sup> avoit envoyé pour s'aboucher avec le general autrichien, un nommé Point (*sic*), qu'il craignoit fort qu'au lieu de les ici (*sic*) par Bucharest, il ne se verra obligé de prendre le detour par Belgrade, y ayant plus que de l'apparence que les Autrichiens, sans dire garre, s'impatronisent dans le district de Crajowa, qui forme le tiers le plus fertile de la Wallachie. . . .

(Arhive. Rep. XI, 275 d)

Iași,  $\frac{22 \text{ August}}{2 \text{ Septembre}}$  1777.

\* Grigore Alexandru Ghica catre Frederic al II-lea.

Ayant toujours senti les effets de la bienveillance de Votre Majesté envers moi et craignant que les affaires entre les deux Cours respectives ne soient pas terminées par quelque rupture dans les circonstances presentes, vû le danger, où je dois par là être sujet en mon particulier et tout le pays inclusivement, je prens la hardiesse de recourir à la très humaine providence de Votre Majesté et la supplier très respectueusement, qu'elle daigne employer en ce cas sa haute assistance à.

<sup>1)</sup> Panin.

<sup>2)</sup> Alexandru Ipsilanti.

l'égard de ma sureté et celle du pays, par sa bien-faisante recommandation à la Cour de Russie. . . .

P. Gregorio Ghica.

(Archive, Rep. XI, 178)

Iași,  $\frac{24}{4}$  August /  $\frac{4}{4}$  Septembre 1777.

\* Grigore Alexandru Ghica către Frederic al II-lea.

Les sentimens que m'inspirent sans cesse le profond respect et le dévouement inviolable que je dois à Votre Majesté, me donnent la hardiesse de reiterer les temoignages très sincères de ma reconnoissance et de lui envoyer par son officier, Monsieur de Pelchrzim, qui retourne déjà, un cheval arabe, le meilleur que j'ai pu avoir pour le présent et quatre juments de Moldavie, choisies de plusieurs haras. Je la supplie donc très humblement de les accepter, avec sa grandeur d'ame et le génie d'humanité qui la caractérisent si bien dans l'univers entier. Daignez, Sire, les agréer comme une nouvelle preuve du désir que j'ai de me rendre digne de sa haute protection, et particulièrement dans les circonstances si critiques de nos contrées, et de n'envisager dans les hommages que j'ose faire à Votre Majesté d'autres motifs que celui de pouvoir me nommer pendant toute ma vie, avec la soumission la plus devouée. . . .

(*Ibid.*)

Petersburg, 9 Septembre 1777.

Von Solms către rege.

. . . . On n'ajoute pas beaucoup de foi à leur <sup>1)</sup> sincérité, et on est persuadé, au contraire, que ces deux puissances, l'une pour faciliter ses desseins sur la Vallachie et l'autre pour donner seulement de l'occupation à la Russie, afin de l'empêcher de se mêler des autres affaires de l'Europe, seroient bien aises de voir cette dernière embarrassée par une nouvelle guerre. . . .

(Archive, Rep. XI, 99)

<sup>1)</sup> A Franciî și Austriî.

*Petersburg, 12 Septembrie 1777.*

Von Solms catre rege.

. . . . Mais, comme elle <sup>1)</sup> croit ces deux Cours <sup>2)</sup> fort unies-dans le moment present, il lui paroît fort difficile d'exciter auprès de celle de France le sentiment de jalousie, au point qu'elle se laisse engager à contrecarrer les vues de l'autre sur la Vallachie, dont la conquête, que l'Autriche feroit d'une partie, ne lui porteroit point de prejudice direct. Cependant, comme des insinuations données auparavant, par des voyes indirectes, pourroient avoir avec le tems quelque effet, Sa Majesté sera très redevable à Votre Majesté, si elle vouloit bien les continuer. . . .

(*Ibid.*)

*Constantinopol, 22 Septembrie 1777.*

Jurnal al dragomanului Prusii, Ienachi Frangopulo.

. . . . Le 22 (Septembrie), Achmet-Bey, cy-devant mechmandar ou conducteur du prince Repnin <sup>3)</sup>, partit d'ici. Il lui a été compté 300.000 piastres, qu'il a envoyés à Belgrade, où l'on diroit qu'il iroit lui-même directement, mais on sçait qu'il a pris le chemin du Danube, pour se rendre en Vallachie, d'où l'on conjecture qu'il est peut-être chargé d'une commission très desagreable, non seulement pour le prince de Vallachie <sup>4)</sup>, mais aussi pour celui de Moldavie. <sup>5)</sup>

Il y a apparence que, si ces princes en sont avertis, comme il est à presumer, il n'attendront pas l'arrivée d'un pareil hote.

On se dit aussi à l'oreille qu'il a des ordres secrets de prendre avec lui Bathi-Gueray Sultan, frère de Devlet-Gueray <sup>6)</sup>, pour l'installer en qualité de han dans la Bessarabie.

(Archive, Rep. XI, 275 d)

<sup>1)</sup> Împărăteasa Ecaterina.

<sup>2)</sup> Austria și Francia.

<sup>3)</sup> Neculaț Repnin, fost ambasador rusesc la Poartă.

<sup>4)</sup> Alexandru Ipsilanti.

<sup>5)</sup> Grigore Alexandru Ghica.

<sup>6)</sup> Devlet-Ghirai, hanul pus în Crûneia de partida turcească, trimisese pe frații săi la Constantinopol, spre a cere Porții ajutor în potrive Rușilor (Zinkeisen, o. c., VI, 127).

Potsdam, 1 Octobre 1777.

\* Frederic al II-lea catre Finckenstein.

Le prince de Moldavie vient de m'adresser les deux lettres ci-jointes en original, l'une en date du 22 et l'autre du 24 août dernier <sup>1)</sup>. Celle-ci est relative à un rapport de mon general-major de Pannewitz <sup>2)</sup>, du 6 de septembre, dont vous trouverez également un extrait à la suite de la presente et qui vous apprendra les différents presents, dont, non seulement ce prince, mais encore le chan des Tartares, ont bien voulu gratifier ma cavallerie et mes haras. Sensible à leur attention, je n'ai pas voulu differer de marquer à l'un et à l'autre ma reconnaissance, par quelques morceaux de nos fabriques; et, comme c'est déjà le second present que je tiens des mains du prince de Moldavie, j'ai fait mettre aussi plus de richesse dans ceux que je lui destine. La copie ci-jointe vous apprendra les différentes pièces, dont les presents de l'un et de l'autre sont composés; et, quoique le chan des Tartares n'ait point accompagné ses 200 chevaux circassiens d'une lettre, je veux cependant lui en adresser une à cette occasion, de sorte que vous aurés soin de la faire expedier à ma signature, tout comme la reponse à la lettre du prince de Moldavie en date du 24 août. <sup>3)</sup> Vous y ajouterez encore deux passeports, pour le libre et franc passage de ces différents presents, et, comme j'aurai soin de l'expédition des uns et des autres, vous observerés de faire d'abord apposer le sceel de mes armes aux derniers et d'accompagner les premières de leurs adresses.

Au reste, si le memoire, que le baron de Hemm <sup>4)</sup> a ajouté à sa requête, ci-jointe en original, suffit pour justifier sa pretension, je veux bien m'interessier en sa faveur, pour la lui faire obtenir; mais, s'il y manque encore quelque chose, il faut lui en demander des éclaircissements ultérieurs. Dans l'un et l'autre cas, j'abandonne son affaire entièrement à vos soins, et, sur ce, je prie Dieu qu'il vous ait en sa sainte et digne garde. . . .

(Archive, Rep. XI, 178)

<sup>1)</sup> V. pp. 132-3.

<sup>2)</sup> V. Carlyle, *l. c.*, II, 325.

<sup>3)</sup> V. p. 133.

<sup>4)</sup> ?

---

Berlin, 2 Octobre 1777.

Frederic catre Grigore Alexandru Ghica.

J'ai reçu les lettres, que vous m'avez écrites le 22 et le 24 d'août <sup>1)</sup>, et j'y vois que vous m'envoyés, par mon lieutenant de Pelchrzin, un cheval arabe et quatre juments de Moldavie. Très sensible à cette attention, je vous en fais mes remerciemens et je vous envoie en retour quelques productions de mon païs et de ses fabriques. Je vous prie de les accepter comme des marques de ma bienveillance et d'être persuadé que, rendant justice à votre merite et à vos qualités distinguées, étant très reconnoissant des bons offices et des soins, avec lesquels vous favorisés mes officiers et la remonte de ma cavallerie, je saisirai avec plaisir toutes les occasions, dans lesquelles je pourrai vous obliger et vous rendre tous les services, qui dependront de moi. Sur ce, je prie Dieu qu'il vous ait, Monsieur le prince de Moldavie, en sa sainte et digne garde. . . .

(Ibid.)

---

Potsdam, 2 Octobre 1777.

Fridericus, Dei gratia Borussiae rex . . . . .

Cùm nos exhibitori presentium (hier ist Platz zum Namen des Furmanns zu lassen) negotium dederimus *decem cistas*, vulgo nominatas *Colli*, et signatas (hier ist Platz zu lassen, etc.) *Principi Moldaviae* perferendi; requirimus omnes Poloniae, Russiae, Austriae, Turciae et aliarum regionum gubernatores, officiales et incolas, velint ei aequè ac cistis supradictis liberum ubique et securum permittere transitum: quod nos, data occasione, gratè agnoscere et penes rependere vires parati erimus. . . .

(Ibid.)

---

Constantinopol, 3 Octobre 1777.

Von Gaffron câtre rege.

. . . . «D'ailleurs, nous établirons <sup>2)</sup> en Bessarabie un chan des Tartares <sup>3)</sup>, qui aura, outre les Tartares de ce païs-là, les

---

<sup>1)</sup> V. pp. 132-3.

<sup>2)</sup> Zic Turciî.

<sup>3)</sup> V. p. 134.

40 mille qui sont en Romélie et à sa devotion et qui seuls sont capables de tailler de la besogne aux forces russes, sans qu'il nous en coute une obole." . . .

(Arhive, Rep. XI, 275 d)

*Constantinopol, 11 Octobre 1777.*

Jurnalul lui Frangopulo.

. . . . Le 11 (octobre) . . . le drogueman de la Porte, Morousi <sup>1)</sup>, fut nommé prince de Moldavie, à la place du prince Gicka, qui fut déclaré déposé.

Nicola Caradza, cy-devant drogueman de la Porte et depuis drogueman d'ambassade en Russie, <sup>2)</sup> fut déclaré drogueman de la Porte. C'est un homme fort instruit et assez ami de la paix.

La deposition du prince Gicka est régardée ici comme le signal du parti pris par la Porte d'entrer en guerre avec la Russie, sans cependant la déclarer. Entre autres crimes, que la Porte reproche à l'ex-prince, elle dit qu'il avoit envoyé à Chahin-Guerray <sup>3)</sup> un casque garni de brillants, qu'il avoit détourné un seigneur de distinction de Pologne, dont le dessein étoit de passer ici et qui doit avoir eù des choses de la plus grande importance pour la Porte à proposer et d'avoir empêché que certains seigneurs polonnois ne fournissent aux Turcs des grains pour former des magasins sur leurs frontières, d'où l'on a inséré vraisemblablement ici, que la Cour de Pologne cherchoit à faire avec la Porte un traité de commerce de grains, ce qui ne se confirme pas.

*Traduction littérale de la reponse faite par le Reiss-effendi au drogueman de Russie.*

Que le parti que la Serenissime Porte vient de prendre relativement au prince de Moldavie, est conforme au traité; que le prince Gicka a commis des crimes, que la Porte est à même de prouver à toutes les Cours et qu'elle pourra manifester en tems et lieu, quant et quantes fois il sera nécessaire, même a

<sup>1)</sup> Costachi Moruzi.

<sup>2)</sup> V. p. 75 și nota 3.

<sup>3)</sup> Hanul sprijinit de Rusia.

Monsieur l'envoyé de Russie. Qu'entre autres crimes dudit prince Gicka, il est coupable d'avoir cherché à brouiller les deux empires, par les nouvelles qu'il donnoit à la Serenissime Porte et qui portoient que l'intention de la Russie étoit de faire invasion et entrer ses troupes dans la Moldavie, et autres choses semblables. Que ces nouvelles eussent pû faire faire à la Porte quelques mouvemens, tandis que monsieur l'envoyé disoit qu'il falloit envoyer des lettres de félicitation au chan <sup>1)</sup>, que les troupes ne sortiroient pas de la Crimée, que Sudjack <sup>2)</sup> appartient aux Tartares, etc., etc. Quant au courier que la Porte a refusé de laisser partir, elle dit qu'elle n'empêche pas le libre passage des couriers, mais, comme il est permis à chaque souverain de prendre en ses propres États les mesures qui lui conviennent, la Porte a jugé nécessaire pour son propre intérêt, relativement au changement du prince de Moldavie, de ne laisser partir personne pour ce pais-là, dans les trois premiers jours, afin que la nouvelle de la création d'un nouveau prince n'y soit point divulguée, avant qu'elle n'y ait été apportée par les gens que la Porte y a envoyés à cet effet, mais que, dès après-demain, Monsieur l'envoyé pourra faire partir tant de couriers qu'il lui plaira, que la Porte n'y apportera aucun obstacle, n'y en ayant jusqu'ici apporté aucun. . . .

(*Ibid.*)

---

*Constantinopol, 17 Octobre 1777.*

**Von Gaffron catre rege.**

(Primind de la Curtea sa o depeşă favorabilă Rusiilor,) je jugeois que, loin de m'adresser à l'interprète de la Porte, qui vient d'être déclaré prince de Moldavie <sup>3)</sup> et qui ne pouvoit y parvenir qu'en instigant la Porte contre la Russie. . . .

(*Ibid.*)

---

<sup>1)</sup> Sahin-Ghirai.

<sup>2)</sup> ?

<sup>3)</sup> Costachi Moruzi.

18 Octobre 1777.

Regele catre von Solms.

. . . . La catastrophe du prince de Moldavie est généralement regardée comme l'avant-coureur, plus ou moins, d'une rupture avec la Russie, et ce qui achève d'accréditer un semblable soupçon, c'est que ce prince infortuné a été remplacé par le drogueman ou interprète de la Porte, Morousi, le boute-feu le plus ardent de la guerre. . . .

(Archive, Rep. XI, 99)

23 Octobre 1777.

Rapport fait à Monsieur l'envoyé de Russie le 23 Octobre.

Le capigi-bachi Achmed-Bey <sup>1)</sup>, étant arrivé à Jassi, fit semblant d'être malade, et descendit immédiatement au quartier qu'on lui avoit préparé ; il envoya un firman au prince Gika, dans lequel on lui ordonnoit d'amasser des provisions. Le prince, ayant lu le firman, le fit complimenter par un de ses officiers et lui fit dire qu'il viendrait en personne le voir. Le capigi le fit remercier de cette honnêteté, ajoutant qu'il n'étoit pas nécessaire que le prince se donnât cette peine. Cette réponse ayant rassuré le prince, il monta immédiatement à cheval et se rendit, accompagné d'une trentaine d'Albanois, chez le capigi-bachi. Il entra dans son appartement, laissant les Albanois dans la cour de la maison. Après un quart d'heure de conversation, le capigi-bachi, prétextant que le froid qu'il faisoit dans ce grand appartement augmentoit son mal, pria le prince d'entrer dans une chambre plus petite et moins exposée à l'air (la porte de cette dernière donnoit dans la grande salle). Là le capigi-bachi, après avoir conversé pendant quelque tems avec le prince, frappa des mains, sur quoi on vit immédiatement entrer un schatir avec trois autres personnes : le premier ayant une corde sous l'habit, la passa à l'improviste au cou du prince qui, n'ayant eu le tems que de getter un seul cri, qui ne fut point entendu, fut aussitôt étranglé. Sur ces entrefaites, le capigi-bachi fit appeler le ci-devant hetman, nommé Rusoli <sup>2)</sup>, et, l'ayant revêtu du caftan, il le nomma kaïmacan.

<sup>1)</sup> Kara Hissarli. V. Hurmuraki, *Doc.*, VII, 302.<sup>2)</sup> Hatmanul Ruset.

Celui-ci escorté par les Albanois et par ses gens, partit pour publier la deposition du prince et sa nomination à la charge de kaïmacan. L'épouse du prince s'étant après cela transportée dans la maison du capigi-bachi, il lui fit savoir que son mari étoit déposé et qu'elle se préparât pour le suivre à Constantinople. Tout cela arriva le jour de dimanche 11 Octobre <sup>1)</sup>; la nuit d'après, on lui coupa la tête, qu'on envoya à Constantinople.

Mardi, lorsque monsieur l'envoyé de Russie et le chargé d'affaires de Prusse eurent une conférence avec le Reis-effendi, à laquelle Murusi et le drogman actuel <sup>2)</sup> assistèrent, les ministres de la Porte produisirent un ars-mahzar, disant que le schatir l'avoit apporté, quoiqu'il ait été composé ici. <sup>3)</sup>

(Archive, Rep. XI, 275 <sup>d)</sup>)

---

*Petersburg, 28 Octobre 1777.*

Von Solms catre rege.

(Curtea Rusiî cunoaşte intenţiile regelui de a se împotrivi) aux vues d'agrandissement de la Maison d'Autriche.

(Archive, Rep. XI, 99)

---

*Constantinopol, 30 Octobre 1777.*

Von Gaffron catre rege.

(Conferinţă în noaptea de la 21 la 22, între iel şi Turci.) <sup>4)</sup> Une sixième remarque est que le nouveau prince de Moldavie, qui étoit présent à la conférence, me paroissoit avoir peur que je ne parlasse de la décapitation du prince Gicka, dont j'avois appris deux heures avant ma conférence que la tête étoit arrivée <sup>5)</sup>. . . .

Au reste, Sire, je ne puis que me louer infiniment de la modération du nouveau prince de Moldavie, qui la plupart du tems faisoit l'interprète. Pas un mot qui put tirer sur le personnel du ministre de Russie, comme cy-devant c'étoit sa cou-

---

<sup>1)</sup> 11 Octobre st. n. a căzut Simbătă.

<sup>2)</sup> Neculai Caragea.

<sup>3)</sup> V. Xenopol, V, 227-8.

<sup>4)</sup> V. Hurmuzaki, *Doc.*, VII, 307.

<sup>5)</sup> *Ibid.*, p. 306.

tume. Alors c'étoit sans doute pour faire sa cour aux Turcs et parvenir par là à la principauté. Mais, maintenant qu'il a atteint son but, il pourroit se faire qu'il sentît le besoin qu'il aura de changer de système et de s'intéresser, sans cependant y trop paroître, pour le maintien de la paix, puisque, faute de ce, il seroit prince sans principauté. Il seroit peut-être bon que la Russie calculât là-dessus, sans cependant s'y trop fier.

Le nouveau drogoueman de la Porte aime à coup sûr la paix. C'est un homme sage et de mérite, mais pauvre et chargé de famille <sup>1)</sup>). Sa place ne lui permet pas de donner des avis directement, mais il a des amis et je les connois. . . .

(Archive, Rep. XI, 275 <sup>d)</sup>)

---

*Constantinopol, 4 Novembre 1777.*

Von Gaffron cêtre rege.

. . . . À m'en rapporter au ministre de Russie <sup>2)</sup> qui /sic/ auroit été arrêté <sup>3)</sup> à Paris, sous la direction du comte de Vergennes <sup>4)</sup>, en présence du sieur Thugut <sup>5)</sup> et du marquis de Saint-Priest <sup>6)</sup> un plan, au moyen duquel les Autrichiens, au cas d'une guerre entre la Russie et la Porte, laisseroient la Moldavie intacte et entreroient avec une puissante armée en Pologne, pour couvrir les Russes avec la Moldavie. . . .

(*Ibid.*)

---

*Petersburg, 4 Novembre 1777.*

Von Solms cêtre rege.

M'étant trouvé seul l'autre jour avec le comte Panin, je lui ai avancé l'idée d'une triple alliance entre Votre Majesté, la Russie et la France, comme un moyen presque inmanquable de s'opposer aux vues d'ambition et de conquête de la Cour de Vienne. Il ne l'a point rejetée, il est tombé d'accord qu'elle

---

<sup>1)</sup> V. Xenopol, V, 259-60.

<sup>2)</sup> Stakiev.

<sup>3)</sup> Cetește : «il auroit été arrêté».

<sup>4)</sup> Charles Gravier, comte de Vergennes, ministru al Afacerilor-Străine.

<sup>5)</sup> V. p. 109, nota 1.

<sup>6)</sup> În toamna lui 1776, Saint-Priest pleacă la Paris în congediu (până în vara lui 1778). V. Hurmuzaki, *Doc., Supl. I* <sup>4</sup>, 957, 969.

seroit très propre à remplir le but intentionné, que par cette raison elle convenoit parfaitement au principe du système établi entre la Prusse et la Russie et, comme, outre le bon esprit qu'on attribuoit au comte de Vergennes, de qui il m'avoit déjà dit du bien quelquefois auparavant, de sorte qu'il n'auroit aucun éloignement de traiter avec lui, il temoigna aussi cette fois-ci que généralement, s'il s'agissoit encore de s'allier avec d'autres puissances, il prefereroit toujours la France à l'Autriche et qu'il en donneroit le conseil à sa souveraine. Mais, selon lui, ce n'est pas le tems propre presentement à penser à exécuter cette idée, qui aura besoin encore de murir. Il regarde la bonne intelligence entre la France et l'Autriche comme trop bien soutenue actuellement par les liens du sang <sup>1)</sup> et des amitiés personnelles, qui rendroient douteux le succès des insinuations qu'on employeroit pour les separer. Mais, comme lui croit savoir que l'empereur n'est pas retourné de son voyage en France <sup>2)</sup> enthousiasmé ou aveuglement prevenu pour cette puissance, le comte Panin est de l'opinion que, quand ce prince prendra un jour les rênes du gouvernement, sa conduite pourroit bien donner des sujets de defiance, dont on pourroit profiter pour l'attirer à notre système. C'est là l'époque qu'il faut attendre, selon lui, pour songer à l'exécution de ce projet. . . .

(Archive, Rep. XI, 99)

---

Constantinopol, 6 Novembre 1777.

Rapport d'une personne arrivée de Crimée le 6 Novembre 1777.

. . . Le 17 (Octobre st. v.), le nouveau prince de Moldavie est parti. Il a employé tout son credit auprès du Grand-Seigneur pour obtenir que le capidgi-bachi, sous les ordres duquel le prince Gicka a été decapité, ne continuat pas d'enlever à la veuve, aux proches parens et aux enfans du decapité rien de leurs biens et effets precieux et les traite, en les conduisant ici, avec toute l'humanité possible. Cet ordre a été donné en effet et si severement qu'il se pourroit bien, ne fut-ce que par politique, que la tête du */sic/* ce capidgi-bachi, lorsqu'il sera revenu ici, ne fit pas meilleure mine que n'en a fait celle de

---

<sup>1)</sup> Căsătoria lui Ludovic al XVI-lea cu Maria-Antonieta.

<sup>2)</sup> Supt pseudonimul de „conte de Falkenstein“, Iosif al II-lea vizitase Parisul în vara lui 1777.

Gicka. On prendra vraisemblablement pour pretexte, qu'il a outrepassé les ordres du Grand-Seigneur, qu'on dit n'avoir eu pour but que d'amener le prince Gicka prisonnier ici, pour être ensuite simplement exilé. . . .

(Arhive, Rep. XI, 275 d)

---

*Petersburg, 11 Novembre 1777.*

Von Solms câtre rege.

. . . . Votre Majesté sera, sans doute, déjà informée de la fin tragique de l'hospodar de Moldavie. . . On ne sait pas si l'on doit regarder sa mort comme un événement qui a du rapport avec les maximes actuelles de politique de la Porte <sup>1)</sup> ou si ce sont les plaintes des bojars moldaves contre ses exactions qui lui ont attiré cette disgrâce. . . .

(Arhive, Rep. XI, 99)

---

*Constantinopol, 3 Decembre 1777.*

Von Gaffron câtre rege.

. . . . C'est ainsi que j'ai appris qu'en ce moment ils <sup>2)</sup> affectent plus qu'il n'y en a ; trois objets, dont les deux premiers ne sont guères importants, les occupent. Le premier concerne les poursuites que leur consul à Salonique s'est attiré par un feint zèle de religion, à l'ombre duquel il graissoit sa bourse. Le second regarde les billets de la banque de Vienne, surpris lors de la decapitation du prince Gika, dont la Porte doit avoir un bon nombre, mais peu cependant, en comparaison de ceux que le secretaire du prince doit avoir emportés, en trompant la vigilance du bourreau de son maitre et se sauvant dans les États de l'imperatrice-reine. La Porte veut composer et consent à ce qu'on garde l'homme, pourvu qu'on veuille rendre les billets et les bijoux. Elle se flatte d'y engager la Cour de Vienne ou, du moins, à interesser la devotion de ce e . . . (*sic ?*), en faisant entendre qu'elle feroit decapiter la famille de Gika, qu'on attend ici dans peu. . . .

(Arhive, Rep. XI, 275 d)

---

<sup>1)</sup> V. p. 138.

<sup>2)</sup> Austriacit.

*Petersburg, 9 Decembre 1777.*

Von Solms câtre rege.

. . . . Le comte Panin, à qui j'ai fait parvenir le contenu de ses ordres immédiats du 19 et 22 du mois passé, applaudit au dessein qu'elle <sup>1)</sup> a de sonder les dispositions de la Cour de Versailles, par rapport à une triple alliance, et surtout d'employer une main tierce pour les decouvrir. Convaincu de l'utilité de cette alliance pour contenir l'ambition de la Cour de Vienne, il est cependant toujours dans l'opinion, dont j'ai eu l'honneur d'entretenir Votre Majesté dans mon rapport du 4 novembre <sup>2)</sup> . . . Jusqu'ici il n'a pas même proposé à sa souveraine d'entrer en liaison avec la première, mais il m'a fait assurer qu'il saisissoit toutes les occasions de detruire l'éloignement que cette princesse pourroit avoir pour une pareille liaison et de l'amener doucement à y consentir, si les circonstances en rendoient la possibilité plus évidente. Ce ministre est penetré de la plus respectueuse reconnoissance de la manière dont Votre Majesté a fait offrir à la Porte de lui garantir ses États, quoiqu'il ne croye pas de saison d'informer déjà l'imperatrice de Russie de cette demarche et qu'il veuille attendre, par les raisons alleguées dans un de mes rapports, s'il ne reste d'autre ressource à sa Cour pour éviter la guerre. Il assure neanmoins que Sa Majesté imperiale acquiescera à la dite garantie, si par elle seule on pouvoit parvenir à detourner les Turcs d'une rupture et les engager à remplir fidèlement les engagements de la dernière paix. . . .

(Archive, Rep. XI, 99)

*Constantinopol, 17 Decembre 1777.*

Jurnalul lui Frangopulo.

. . . . Le premier <sup>3)</sup> s'est plaint ces jours-ci à la Porte, par ordre de sa Cour, sur le procedé contre le prince Gicka decapité. . . .

(Archive, Rep. XI, 275 d)

<sup>1)</sup> Se raportá la : «Votre Majesté.»

<sup>2)</sup> V. pp. 141-2.

<sup>3)</sup> Stakiev.

*Petersburg, 30 Decembre 1777.*

Von Solms către rege.

. . . . J'ai appris au comte Panin les avis que Votre Majesté avoit reçus de Vienne, comme si le prince Kaunitz avoit changé de vues sur la Vallachie autrichienne et qu'il avoit resolu de faire faire à sa Cour l'acquisition d'une partie de la Bosnie, avec l'intention de l'étendre avec le tems sur la Dalmatie venitienne et de la mettre ainsi en possession de la plus grande partie de la cote orientale de la Mer Adriatique. Ce ministre n'en avoit encore entendu parler. Ayant examiné ce projet sur la carte, il lui a paru apparent et très faisable. Il pense, tout comme Votre Majesté, que l'exécution en est plus aisée que celle du projet sur la Vallachie, parce que la Cour de Vienne n'auroit rien à craindre en ce cas-là de la part de ses voisins, comme Votre Majesté et la Russie, et il estime que nous n'aurions pas besoin d'en être si jaloux, puisqu'une telle acquisition l'éloigneroit de nos frontières et l'obligeroit de tourner son attention vers un autre objet. En attendant, il m'a prié de lui donner l'extrait des ordres de Votre Majesté du 13 de ce mois, afin de le donner à sa souveraine et de le communiquer à son conseil. . . .

(Archive, Rep. XI, 99)

1778.

Plan pentru a se organiza poșta prin Iași și Cămeniță. Domnul Moldovei nu trebuie să știe intențiile de economie, căci ar pierde 30 de mii de lei turcești pe an și privilegiul de a da cele d'înțai noutăți la Poartă.

(Archive, Rep. XI, 275 d)

*Constantinopol, 17 Ianuar 1778.*

Jurnalul lui Frangopulo.

Le 5 (janvier), Achmet-Bey, capidgi-bachy, qui a fait exécuter le prince Gicka, a été reçu à la Porte avec beaucoup de démonstrations de satisfaction de sa conduite. . . .

[Ibid.]

*Constantinopol, 17 Februar 1778.*

Von Gaffron către rege.

. . . . Quant aux limites de la Vallachie, j'ose esperer que Votre Majesté daignera approuver, vu que les conjonctures sont effectivement (*sic*) et en attendant l'arrivée de ses dits trois ordres qu'elle a prévu dans ceux du 4 janvier, si je me sers des kiages (*sic*) <sup>1)</sup> de Vallachie, avec lesquels j'entretiens soigneusement des liaisons, pour insinuer à la Porte ce qui convient pour tenir ses yeux ouverts. Il vient de se presenter une occasion admirable pour celà, car je sais et crois être le seul qui le sache: que le prince de Vallachie <sup>2)</sup> vient de mander à la Porte qu'immédiatement après la mort de l'électeur de Bavière, <sup>3)</sup> l'empereur avoit fait marcher 17 mille hommes vers cet électorat, mais que l'imperatrice-reine leur avoit envoyé un contre-ordre, ce qui étoit un pur effet de la juste crainte de la puissance de Votre Majesté, que celle-ci étoit telle que la Porte devoit regarder Votre Majesté comme son ange tutelaire, si, pendant la prochaine guerre, elle n'alloit subir un demembrement de la Vallachie. . . .

(*Ibid.*)

*Constantinopol, 17 Mart 1778.*

Von Gaffron către rege.

(A vorbit cu dragomanul Portiî, Neculai Caragea.) J'ajoutai à ceci, comme de moi-même, les reflexions les plus propres à l'engager à ouvrir les yeux aux Turcs sur la situation locale de leurs États en Europe et sur les puissants ennemis que les nouvelles usurpations de l'empereur <sup>4)</sup> pourroient un jour susciter à l'empire et qui mettroit au moins la Porte, si elle conservoit ses forces dans l'état respectable, où elles se trouvoient maintenant, dans la situation de recouvrer les deux importantes clés de la Moldavie et de la Vallachie, par lesquelles la Cour de Vienne avoit su tout doux se faire payer d'une neutralité qui peut-être étoit moins volontaire qu'elle n'a pu paroître. . . .

(*Ibid.*)

<sup>1)</sup> Kapu-kihalele.

<sup>2)</sup> Alexandru Ipsilanti.

<sup>3)</sup> Max-Iosif, mort la 30 Decembre 1777. Ocuparea parțială a electoratului de către Austria începu războiul pentru succesia Bavariei.

<sup>4)</sup> În Bavaria.

---

Constantinopol, 17 Mart 1778.

Jurnalul lui Frangopulo.

Le 12 (mars) . . . Achmet-Bey, le même qui a fait decapiter le prince Gicka, fut fait topgi-bachi ou chef des canoniers. . . .

(Ibid.)

---

Constantinopol, 13 April 1778.

Jurnalul lui Frangopulo.

Le 13 (avril) . . . La Porte a envoyé 5.000 hommes de troupes en Moldavie, commandés par deux pachas, l'un à trois et l'autre à deux queues.

En Wallachie, elle en a envoyé un à deux queues, avec 2.000 hommes. Ces troupes, vû que les princes se sont excusés d'en lever eux-mêmes, doivent y vivre à discretion. . . .

(Ibid.)

---

Constantinopol, 17 April 1778.

Von Gaffron catre rege.

. . . . Le prince de Moldavie <sup>4)</sup> n'osant recevoir des lettres d'ici par un autre canal que par celui de la Porte, je me suis adressé, il y a quelque tems, au Reis-Effendi, à qui il faut les remettre chaque fois que /sic / les faire passer avec ses paquets. Ce n'est qu'après bien des difficultés que j'en obtins hier la permission. La lecture de plusieurs lettres de Votre Majesté au feu prince Gika, dont tous les papiers sont entre les mains de la Porte, a contribué à sa repugnance. On m'a revelé qu'elles n'ont pas fait plaisir à la Porte, mais il y iroit de la tête de celui qui me l'a dit, si l'on pouvoit seulement soupçonner que j'en eusse connoissance. . . .

(Ibid.)

---



---

<sup>4)</sup> Costachi Moruzi.

Constantinopol, 9 Iunie 1778.

Von Gaffron catre rege.

(Domnul Moldovei, Constantin Moruzi, oprind trei sute de cai, comandați pentru Prusia, iel s'a plins Portii, care a ordonat liberarea lor.) Cet ordre doit contenir la repetition de la deffense de ne permettre desormais la sortie d'aucun cheval. <sup>1)</sup> J'apprends que les Autrichiens y ont voulu acheter 2.600. Et c'est peut-être ce qui occasionne cette grande rigueur de la Porte, qui soutient en avoir elle-même le plus pressant besoin de chevaux de Moldavie, pour monter les spahis sous les ordres du generalissime Abdula-pacha.

Il <sup>2)</sup> soupçonné que le prince de Moldavie est l'entremetteur entre le general Romanzow et la Porte <sup>3)</sup>.

(Ibid.)

Constantinopol, 21-5 Iunie 1778.

Jurnalul lui Frangopulo.

Le 21 (juin) . . . il <sup>4)</sup> y attend aussi les deux vaisseaux de ligne neufs, qui sont encore ici, dont l'un a été construit aux frais du prince de Wallachie <sup>5)</sup> . . .

Le 25, il est arrivé ici deux prisonniers de Moldavie, dont l'un a été le banquier et l'autre le kihaga de feu prince Gicka. Cette circonstance paroît devoir donner lieu à de nouvelles poursuites contre la mémoire de ce deffunt infortuné. . .

(Ibid.)

Constantinopol, 17 August 1778.

Jurnalul lui Frangopulo.

Le 17 (août) . . . on y <sup>6)</sup> a reproché vivement aux chefs des janissaires d'ici la desertion de 7 à 8.000 hommes, qui se sont repandus dans la Moldavie, pour y faire le metier de brigands.

<sup>1)</sup> V. v. I, pp. 393-6.

<sup>2)</sup> Stakiev.

<sup>3)</sup> Asupra rolului «dictatorial» pe care-l avea Romanșov în afacerile cu Poarta v. Zinkeisen, VI, 174.

<sup>4)</sup> Capudan-pașa.

<sup>5)</sup> Alexandru Ipsilanti.

<sup>6)</sup> În consiliul de miniștri turcesc, ținut în acea zi.

Les chefs ont promis de prendre des mesures pour que cela n'arrive plus. La Porte commence à être on ne peut pas plus mécontente du prince Morousi. En effet, il est hors d'état de payer les grosses sommes qu'on vient de lui demander tout nouvellement, après en avoir déjà tiré près de deux années de revenu(e)s, qu'il lui a fallu emprunter et qu'il seroit hors d'état de rembourser, quand même on ne lui demanderoit pas encore en ce moment 150 bourses, indépendamment de l'entretien d'un nombre considerable de troupes, qu'on exige de lui. . . .

(Ibid.)

*Constantinopol, 11 Septembre 1778.*

Jurnalul lui Frangopulo.

. . . 11 (septembre) . . . Ordres envoyés aux generaux turcs de prendre leurs quartiers d'hyver en Moldavie et en Wallachie.

(Ibid.)

*Constantinopol, 31 Octobre 1778.*

Jurnalul lui Frangopulo.

. . . Le 31 (octobre). Ordres donnés aux agens de Moldavie et de Wallachie d'y faire former des magasins de vivres de toute espèce, pour la subsistance des troupes turques qui doivent y hyverner. . . .

(Ibid.)

*Breslau, 7 Decembre 1778.*

Afacerile straine catre von Gaffron.

(Se vorbește de scrisori interceptate la Constantinopol saü in Moldova, de Domn.) qu'on dit être partisan secret de la Cour de Vienne. . . .<sup>1)</sup>

(Ibid.)

<sup>1)</sup> Cf. Hurmuzaki, *Fragm.*, V, 414-5.

---

Constantinopol, 16 Iulie 1779.

Jurnalul lui Frangopulo.

Le 16 (juillet) . . . les hospodars de Moldavie et de Wallachie viennent d'être mis à contribution. Le premier doit payer 135 bourses, quoiqu'il ait déjà payé quatre années d'avance, et le second 545, parce qu'il n'a avancé qu'une année. . . .

(*Ibid.*)

---

Constantinopol, 24 Septembre 1779.

Jurnalul lui Frangopulo.

. . . . Le 24 (septembre), les agens du prince de Wallachie remirent à la Porte les présens, qui furent d'usage avant la paix de Caïnargick et qui ne laissent pas de monter à mille bouises. . . .

(*Ibid.*)

---

<sup>1781</sup><sub>2021</sub> Constantinopol, 17 Novembre 1779.

Von Gaffron către rege.

. . . . Si la Porte n'étoit plus persuadée que ne l'étoit Votre Majesté, des princes actuels de Moldavie et de Valachie, on laisseroit à la Porte de mettre à la tête de ces principautés telles personnes qu'elle jugeroit les plus devouées à la triple alliance à conclure. . . .<sup>4)</sup>

(*Ibid.*)

---

Constantinopol, 8 Decembre 1779.

Jurnalul lui Frangopulo.

. . . . Le 8 (décembre) (Hamit-Halil-Effendi, Mare-Teşche-regiü, ie numit Reis-Effendi.) Son début dans le monde a été autrefois d'être simple écrivain aux gages d'un kapi-kihaga de Moldavie, demeurant au Fanal. Ce quartier est la demeure de ce qu'on appelle la noblesse grecque, qui vivent tous aux dé-

---

<sup>4)</sup> Între Rusia, Poarta și Prusia, cu scop defensiv (v. Zinkeisen, *o. c.*, VI, 230 și urm.). La <sup>10</sup>/<sub>21</sub> Mart se încheiase între Turci și Ruși convenția explicativă de la Ainali-Kawak (*ibid.*, 220 și urm.).

pens des princes de Moldavie et de Valachie. C'est une université de toutes les scélératesses, et il n'exista pas encore de langue assez riche pour donner des noms à toutes celles qui s'y commettent. Le fils y apprend de bonne heure à assassiner si adroitement son père pour quelque argent qu'il ne sauroit être poursuivi; les intrigues, les cabales, l'hipochrisie, la trahison, la perfidie, et surtout l'art d'extorquer de l'argent de toutes mains, y sont enseignés méthodiquement, et c'est principalement en avançant dans cette dernière science qu' Hamit-Halil a éprouvé qu'un Turc peut apprendre beaucoup des chrétiens. Lorsque Morusi, prince actuel de Moldavie, parvint au droguemanat de la Porte, il n'eut point de repos qu'il n'eût procuré une place à la Porte à ce même Hamet-Halil. Celui-ci obtint donc celle d'amedgi ou secrétaire des lettres missives du Reis-Effendi: par ce moyen, Morusi avoit un rapporteur sûr, qui l'instruisit toujours de toutes les pensées du Reis-Effendi de son tems. Halil fut encore dans ce poste d'amedgi, lorsqu' Abdul-Rasack <sup>1)</sup> devint Reis-Effendi, mais, peu de tems après, il fut avancé au poste mentionné de Grand-Teskeredgi. Le prince de Moldavie doit être au comble de sa joye en apprenant cet événement, cependant, il est à craindre pour lui qu' Halil, se ressentant des principes puisés au Fanal, voudra mettre le prince à contribution, et c'est ce qui paroît devoir les brouiller tot ou tard. . . .

(Ibid.)

---

Constantinopol, 17 Decembre 1779.

Von Gaffron către rege.

. . . . Le nouveau Reis-Effendi est une creature du prince de Moldavie <sup>2)</sup>, circonstance qui devoit me defendre absolument de lui parler de l'alliance. . . .

(Ibid.)

---

Constantinopol, 20 Iunie 1780.

Jurnal al lui Frangopulo.

Le 20 (juin) (sosește Laskarov din Petersburg, numit de Ruși consul, cu rezidența în Iași.) On prévoit de grandes diffi-

<sup>1)</sup> Abdurrisak.

<sup>2)</sup> Costachi Moruzi. V. bucata următoare.

cultés de la part de la Porté pour y consentir, et ces difficultés seront, selon toute apparence, dictées par les princes de Moldavie et Wallachie, qui voyent cette nomiuation avec déplaisir <sup>1)</sup> (Ambasadorul francez stăruie pentru ca Laskarov sa fie numit) <sup>2)</sup>.

(*Ibid.*)

---

Constantinopol, 17 Octobre 1780.

Von Gaffron catre rege

(Greutatea esportului de cai din Moldova : <sup>3)</sup> Domnul nu poate face nimic, căci ar pierde capul.) C'est le prince actuel qui le premier leur a ouvert les yeux à cet égard, ayant fait de la tolerance de ce commerce de contrebande un des principaux crimes à Gicka, son predecesseur, pour le perdre et lui succéder. . . .

(*Ibid.*)

---

Constantinopol, 1 Novembre 1780.

Von Gaffron catre rege.

În conferința din ziua trecută, Reis-Effendi a arătat ambasadorului rusesc, Stakiev, greutățile care se ivesc în privința recunoașterii lui Laskarov.

(*Ibid.*)

---

Constantinopol, 2 Novembre 1780.

Von Gaffron catre rege.

. . . . Il se peut aussi que la Porte medite dans ce moment contre le prince de Moldavie un coup pareil à celui qui frappa le prince Gika. Du moins, ai-je appris que le Grand-Vizir estoit

---

<sup>1)</sup> V. comunicarea făcută de dragomanul Porții ambasadorilor la 23 Iunie, în Hurmuzaki, *Doc., Supl. I*<sup>4</sup>, pp. 986-7.

<sup>2)</sup> Compară, asupra adevăratei păreri a Franciilor în această privință, ordinul către de Saint-Priest (25 Iunie), *ibid.*, p. 988 și cel din 24 Oct., p. 996.

<sup>3)</sup> V. p. 148.

feint (*sic*) d'être dans l'idée que le prince de Moldavie auroit envoyé un émissaire à Vienne, pour se faire nommer prince du Saint-Empire, et que, pour cet effet, Achmet-Bey, exécuteur de Gika, est secrettement parti cette nuit. L'interprète de la Porte <sup>1)</sup> fait le boutoné là-dessus. . . .

(*Ibid.*)

---

*Constantinopol, 16 Novembre 1780.*

Von Gaffron către rege.

Poarta a muștrat pe capu-chihaielile celor două țeri în afacerea cailor. Domnul n'a dat nici a patra parte pentru Rumelia <sup>2)</sup>.

(*Ibid.*)

---

*Constantinopol, 1 Februar 1781. <sup>3)</sup>*

Von Gaffron către rege.

. . . . Une lettre que le prince de Moldavie vient d'écrire à la Porte, relativement aux chevaux de remonte, paroît embarrasser la Porte sur le nombre à accorder à Votre Majesté. Le Reis-Effendi ne veut rien prendre sur lui, craignant le Kiayabey, soldé par le prince de Moldavie. (Scrisoarea) doit être remplie de toutes sortes de mensonges. . . .

(*Ibid.*)

---

*12 Maiu 1781.*

Răspuns verbal al lui Reis-Effendi către Frangopulo.

. . . . Quoique les harras de Moldavie et Valachie ont beaucoup souffert pendant la guerre précédente et que jusqu'à présent ils ne se sont remis, et quoique l'Asie et la Roumelie même en a grand besoin de cette sorte des chevaux, pour les postes

<sup>1)</sup> Neculaî Caragea.

<sup>2)</sup> V. p. 152

<sup>3)</sup> Se negocia pentru firmanul remontei la 2 Ianuar (*ibid.*)

du pays, de façon qu'elle se trouve forcée d'empêcher toute exportation; pourtant, en considération de l'amitié sincère de Sa Majesté, a voulu cette fois-ci permettre pour une fois l'achat et l'exportation de quatre à cinq cents chevaux, pour lequel effet elle a donné des ordres rigoureuses au prince de Moldavie, pour ne pas porter aucune difficulté à ceux qu'ils (*sic*) seront chargés de la part de Sa Majesté et autorisés à cet effet avec des passeports et papiers nécessaires. . . .

(*Ibid.*)

---

Constantinopol, 14 Maiü 1781.

Von Gaffron către rege.

A căpătat răspuns în afacerea remonteï, dar număr prea mic, din cauza stăruinților lui Kihaiia-bey, contra căruia s'a plins.

(*Ibid.*)

---

Constantinopol, 11 Iulie 1781.

Von Gaffron către rege.

. . . . Il paroît que celles (= les cruautés) qui signalent le gouvernement du prince actuel de Moldavie et qui commencent à crier vengeance aux oreilles du sultan, vont finir bientôt par sa déposition. . . .

(*Ibid.*)

---

Constantinopol, 11 Decembre 1781.

Von Gaffron către rege.

. . . . Il est certain que les Autrichiens harcèlent plus que, jamais les Turcs, en donnant un sens forcé à la fameuse convention du 6 juillet 1771 <sup>1)</sup>. Si mes avis sont aussi vrais que je les crois, ils prétendent qu'outre les sommes qui ne leur ont pas été payées, il leur est encore dû le district de Crajova et

---

<sup>1)</sup> Tratatul de subsidii.

un autre en Moldavie. Or, comme l'internonce <sup>1)</sup> ne peut ignorer que, depuis quelque tems, le sultan <sup>2)</sup> doit avoir eu en idée de risquer plustot la moitié de son empire que de consentir à l'établissement d'un consul à Jassi <sup>3)</sup>, il aura apparemment jugé qu'il étoit tems de mettre les fers au feu pour profiter de l'embaras des Turcs et de leur crainte d'une nouvelle guerre avec la Russie ; mais, grâces à mon insinuation, en consequence des ordres de Votre Majesté du 8 octobre, les Turcs ne s'en sont pas laissés imposer et, quoique, depuis cette insinuation, ils aient néanmoins paru tenir bon contre tout ce qu'ait pu faire le ministre de Russie, tant pour l'établissement du consulat à Jassi que pour la construction en novembre d'une . . . <sup>4)</sup> église russe ici. . . .

*Ibid.*

---

*Constantinopol, 24 Decembre 1781.*

**Von Gaffron câtre rege.**

. . . . Le Reis-Effendi m'a fait part que la Porte enfin ar-range la plus essentielle des difficultés qui subsistoient encore entre elle et la Russie, savoir l'affaire du consulat en Moldavie, et que, pour le reste, tout s'arrangeroit également. . . .

*(Ibid.)*

---

*Constantinopol, 26 Januar 1782.*

**Von Gaffron catre rege.**

. . . . Le Reis-Effendi n'a pu revenir de sa surprise de ce qu'à Vienne on seroit informé de mes insinuations les plus secrettes. Quoiqu'il regarde la chose comme impossible, il ne l'a pas moins à cœur et, après avoir combiné, il se persuade que, si on a quelque chose à Vienne, ce ne peut avoir été que par le prince de Moldavie, car celui-ci a été plusieurs fois fortement tancé en consequence de mes insinuations, et, quoiqu'il n'ait jamais nommé la source, d'où la Porte a tiré les soupçons.

---

<sup>1)</sup> Baronul de Herbert-Rathkeal.

<sup>2)</sup> Abdul-Hamid I-iü.

<sup>3)</sup> Laskarov.

<sup>4)</sup> *Quoi*, in original.

qu'elle a de la conduite équivoque du prince, ses agens ici peuvent lui avoir fait conjecturer que le coup partoît de moi. Or, si celà est, le Reis-Effendi convient que le prince confirme pleinement la verité des avis que Votre Majesté vient de nous donner et son règne ne sera plus de longue durée. Il n'y a que le sultan, le Grand-Vizir, moi et l'interprète de la Porte, qui sont du secret, et nous n'en avons pas de plus sacré. . . Le prince de Vallachie<sup>1)</sup> vient d'être déposé. La Porte pretend avoir des avis qu'il s'est enfui à Vienne; c'est sous pretexte d'y reclamer ses enfans, qui, à ce que le père lui-même a marqué à la Porte, se sont laissé débaucher par leur gouverneur de se rendre à Vienne, où ils seront vraisemblablement à l'heure qu'il est. C'est en consequence que le Reis-Effendi vient de me faire requerir de prevenir de tout ceci Votre Majesté au nom de la Porte, la Cour declarant que, si les choses sont ainsi, la Porte le reclamera coute que coute à Vienne, en vertu des capitulations. Mais la Porte prévoit que la Cour de Vienne, pour éluder cette livraison, tchera de faire passer ce criminel, pourra bien le faire passer en d'autres États, comme, par exemple, en Italie (?<sup>2)</sup>), où je sais qu'il a des fonds considerables, et peut-être même lui conseiller de se rendre à Berlin, étant assez rusée pour penser à donner par là le change à la Porte sur les vrais sentimens de Votre Majesté à l'égard de la Porte. Celle-ci supplie Votre Majesté de ne point recevoir le prince Ypsilanti, qui la trahiroit, tout comme il a trahi la Porte. Je ne manquerai pas, dans le cas où la Porte dut me faire quelque proposition importante . . . d'écrire par la voye de Pologne. Je dois seulement observer qu'elle ne sera ni plus courte, ni plus propre au mistère, tant que Morousi sera prince en Moldavie, les depeches du pacha de Choczim devant toujours passer par ses mains.

(Ibid.)

---

Constantinopol, 8 Februar 1782.

Von Gaffron catre rege.

. . . Le prince de Vallachie<sup>3)</sup> n'a pu violence /sic/ l'exemptie de ses fils; de peur qu'il ne prit ce parti, les boyars l'ont con-

<sup>1)</sup> Alexandru Ipsilanti.

<sup>2)</sup> *Rejetter œe*, in original.

<sup>3)</sup> Alexandru Ipsilanti.

jecturé <sup>1)</sup> et le gardent dans un couvent <sup>2)</sup>. Le prince nie d'avoir eu ce dessein et soutient même d'avoir fait tous ses efforts pour se saisir de ses fils, avant d'avoir atteint... <sup>3)</sup> les frontières. L'interprète de la Porte actuel <sup>4)</sup> pourroit bien dans peu aussi remplacer le prince de Moldavie (Ambasadorul rusesc a mulțamit, probabil în numele Curții sale, pentru autorizarea consulatului în Moldova, Muntenia și Basarabia.) <sup>5)</sup>.

*Ibid.)*

26 Februar 1782.

Regele catre von Gaffron.

Vous aurez sçû avant moi que le prince de Vallachie a été déposé et que le grand-interprète de la Porte, Caragia <sup>6)</sup>, lui a été nommé pour successeur. Mes avis varient sur cette déposition. Les uns disent que c'est ce hospodar lui-même qui a demandé sa retraite, *par* crainte des poursuites du prince de Moldavie <sup>7)</sup>, son ennemi; d'autres qu'il a été soupçonné de pencher pour l'Autriche et que la Porte, pour cette raison et voulant éviter un éclat, lui a fait entendre qu'il eût à se retirer. J'aurois souhaité que c'eût été le prince de Moldavie, décidément Autrichien, <sup>8)</sup> qui eût éprouvé ce sort, mais, quoi qu'il en soit, je desire de savoir de vous quelle est la raison de cette chute de l'hospodar de Valachie. . . .

*(Ibid.)*

<sup>1)</sup> *Conjectuerme*, în original.

<sup>2)</sup> *Commanduent*, în original.

<sup>3)</sup> *Atten superieur*, în original.

<sup>4)</sup> Mihalachî Draco Suțu, fratele lui Neculai (v. Hurmuzaki, *Supl. I*<sup>2</sup>, 10; VII, 346). V. pentru rămasul în București al lui Ipsilanti, Hurmuzaki, VII, 354.

<sup>5)</sup> Consulul iera vestitul Lascarov (v. Hurmuzaki, *Supl. I*<sup>2</sup>, 8-9; *Fragm.*, V, 428, 439).

<sup>6)</sup> Neculai Caragea.

<sup>7)</sup> Constantin Moruzi. V. asupra dușinării celor doi cumnați, Hurmuzaki, VII, 351-2.

<sup>8)</sup> Din potrivă, Moruzi s'a ferit a se pune în legătură cu Austria, de și frate-său Alexandru iera oprit, după cererea lui, în Ardeal. V. Hurmuzaki, *Fragm.*, V, 434-6; *Doc.*, VII, 199, 202, 329. Abatele Sestini văzu pe acest Alexandru, «mare ticălos» (Hurmuzaki, *Doc.*, VII, 202), în Ardeal (*Viaggio curioso-scientifico-antiquario per la Valachia, Transilvania e Ungheria fino a Vienna*, Firenze, 1815, Tondini, pp. 86-7).

*Constantinopol, 11 Mart 1782.*

Von Gaffron catre rege.

. . . . Le prince déposé de Wallachie vient d'arriver. Il s'est tranquillement rendu à sa maison sur le canal <sup>1)</sup>, et il ne paroît pas jusqu'à ce moment que la Porte aye quelque intention sinistre contre lui <sup>2)</sup>. . . .

*(Ibid.)*

*Constantinopol, 26 Mart 1782.*

Von Gaffron catre rege.

. . . . À l'égard des chevaux de remonte à acheter en Vallachie <sup>3)</sup>, le Reis-Effendi a confié à Francopulo <sup>4)</sup>, que les Autrichiens avoient demandé une expedition de 8<sup>m</sup>. chevaux et qu'on leur avoit longtems refusé tout net; qu'on supplioit donc Votre Majesté de ne pas l'attribuer à mauvaise volonté que dans ce moment on ne deseroit pas à ses desirs, mais que, quant à la Moldavie, le prince avoit reçu des ordres si sevères de laisser exporter 600 chevaux pour le compte de Votre Majesté, qu'il étoit impossible que le prince ne fit le meilleur accueil à ceux qui étoient chargés des ordres de Votre Majesté, à moins qu'il ne voulût s'exposer à un chatiment sevère. . . Comme il paroît très certain que le mauvais sujet qui gouverne en Moldavie <sup>5)</sup> sera incessamment déposé, je pourrai m'arranger avec l'interprète de la Porte actuel <sup>6)</sup>, qui paroît devoir succéder et dont je connois toute la bonne volonté à cet égard, pour une exportation très considerable. Quant au naturel du nouveau prince de Vallachie, il n'est rien moins qu'un partisan des Autrichiens, qui ont trouvé moyen ci-devant de le debusquer du dragomanat de la Porte. C'est d'ailleurs un homme d'esprit, sage, circonspect <sup>7)</sup> et tellement imbu du principe que l'alliance avec Votre Majesté est la seule qui convient à la Porte que c'est lui qui le premier a ouvert les yeux aux Turcs sur ce point de politique. . . .

*(Ibid.)*

<sup>1)</sup> V. asupra palatului Sestini, *Viaggio da Costantinopoli a Bukoresti*, Roma, Fulgoni, 1794, p. 2 (rezumat în *Arhiva soc. št. și lit.*, IV, 573).

<sup>2)</sup> În sara de 9. Hurmuzaki, *Doc.*, VII, 355-6; *Supl.* 1<sup>2</sup>, 12.

<sup>3)</sup> V. vol. I-iü din această carte, pp. 393-6.

<sup>4)</sup> Ienachi Frangopulo, dragomanul lui Gaffron.

<sup>5)</sup> Constantin Moruzi.

<sup>6)</sup> V. p. 157, nota 4.

<sup>7)</sup> V. Hurmuzaki, *Doc.*, VII, 345.

Constantinopol, 23 April 1782.

Von Gaffron catre rege.

. . . . Un courrier que le ministre de France <sup>1)</sup> reçut, le 17, de celui de la même Cour à Vienne, a annoncé que, par sa médiation, les fils du prince de Vallachie <sup>2)</sup> s'étoient mis en route pour revenir ici (Pentru remonta <sup>3)</sup> s'a scris pașei din Hotin.).

Le prince de Vallachie <sup>4)</sup> vient de m'inviter par une lettre à ne pas l'oublier. »Si j'éu /sic/ pu être utile à la Porte«, dit-il, »je pourrois peut-être aussi l'être au loin, par écrit.« C'est précisément ce qu'il me faut pour servir Votre Majesté selon ses gracieuses intentions, en prenant cependant les precautions necessaires avec des gens aussi peu constans que le peuple grec <sup>5)</sup>, quand leur vanité est satisfaite, quoique celui, dont je parle, paroît faire exception à la règle. Je lui repondrai par le premier depart <sup>6)</sup> du courrier. . . Le Reis-Effendi m'a fait entendre qu'on laisseroit le prince de Vallachie libre de juger de la quantité des chevaux, dont on pourroit permettre la sortie, sans donner dans l'oeil aux Autrichiens et sans que le pais en soit depourvu.

(Ibid.)

Constantinopol, 28 April—8 Maiu 1782.

Jurnalul lui Frangopulo.

28 avril . . . Les enfans du deposé prince de Valachie, Alexandre Ipsilanti, qui se sont sauvés à Vienne, sont de retour ici, sous la protection des ministres de France et d'Autriche <sup>7)</sup>.

Le 8 mai (se face cercetare contra hoților cari ucisese »les calaraches ou courriers du prince de Valachie, qui venoient avec des depêches et des lettres de change pour le ministère«.).

(Ibid.)

<sup>1)</sup> De Saint-Priest. Ambasadorul francez la Viena iera baronul L. Aug. de Breteuil (1733-1807). V. Hurmuzaki, *Supl.* I<sup>2</sup>, 13.

<sup>2)</sup> Fiii lui Alexandru Ipsilanti. Ierau sosiți la Constantinopol la 9 Maiu (Hurmuzaki. *Doc.*, VII, 361-2).

<sup>3)</sup> V. bucata precedentă și Hurmuzaki, *Doc.*, VII, 364, 363-4.

<sup>4)</sup> Neculat Caragea.

<sup>5)</sup> *La plus-gre-gué*, in original.

<sup>6)</sup> »Cara . . .«, in original.

<sup>7)</sup> Baronul de Herbert-Rathkeal (internunțiu de la 1780). Asupra sosirii fiilor lui Ipsilanti, Dumitru și Constantin, v. nota 2. Cf. *Arhiva, l. c.*, p. 576.

Constantinopol.—Sosita la 7 Maii 1782.

Von Gaffron către rege.

. . . . Le premier <sup>1)</sup>, au moyen des grosses sommes qu'il a payées, reste ici tranquille dans sa maison, quoiqu'on étoit <sup>2)</sup> probablement assuré que son dessein, en demandant sa déposition à la Porte, étoit de suivre ses fils en Autriche (Firman pentru remontă <sup>3)</sup>) nu se poate da.).

Le prince de Moldavie <sup>4)</sup> ne peut peut-être ne pas rester en place, Comme c'est lui qui, par sa mauvaise volonté, a sonné le tocsin sur la disette, peut-être chimerique, de chevaux, tout peut changer fort vite, surtout si *le drogman* <sup>5)</sup> actuel devient prince. Au lieu de six cents chevaux, on en pourroit exporter six mille, sans avoir besoin de la Porte, si ce n'est pour la forme. Telle seroit aussi l'inclination du prince de Valachie actuel <sup>6)</sup>, s'il n'avoit pas l'ennemi <sup>7)</sup> du prince Morousi à craindre, sans lequel rien ne se sauroit sortir de la Valachie. . . .

(Ibid.)

Constantinopol, 10 Junie 1782.

Von Gaffron către rege.

. . . . Avant-hier on vit, tout à fait à l'improviste, nommer un nouveau prince de Moldavie, pour remplacer le prince Morousi; son successeur est un certain Alexandre Mauro-Cordato, dont le père <sup>8)</sup> a été onze fois prince. C'est un jeune homme qui ne manque pas de feu, ni d'esprit et qui acquierra bientôt, à ce qu'on pense, l'expérience qu'il faut pour gouverner les Moldaves.

Il passe pour certain qu'il <sup>9)</sup> a été déposé sur les plaintes du consul russe en Valachie <sup>10)</sup>, en conséquence desquelles il auroit

<sup>1)</sup> Alexandru Ipsilanti.

<sup>2)</sup> «*Quoiqu'en*» și «*étoit, seroit*», șterse, în original.

<sup>3)</sup> V. p. 158.

<sup>4)</sup> Constantin Moruzi.

<sup>5)</sup> Cuvintele în cursivă lipsesc în original, unde sint înlocuite cu puncte. Dragomanul Porții iera Mihalachi Draco Suțu.

<sup>6)</sup> Neculaț Carageă.

<sup>7)</sup> Probabil: «*l'inimitié*».

<sup>8)</sup> Constantin Mavrocordat. Acesta domnește de *zece* ori (Xenopol, *o. c.*, V, 157).

<sup>9)</sup> Constantin Moruzi.

<sup>10)</sup> Lascarov. V. asupra faptului și Hurmuzaki, *Doc., Supl. I*, 18.

insisté sur une prompte satisfaction. On pretend même que, ne se contentant pas de la deposition, il avoit demandé sa punition et qu'en consequence il étoit parti hier matin un capigi-bacha chargé de la commission d'apporter sa tête. . . . Je ne manque pas de persuader le nouveau prince à se prêter de meilleure grace que son prédécesseur à l'exportation des chevaux <sup>1)</sup>, et je rendrai compte à Votre Majesté de mes demarches . . .

(Ibid.)

Constantinopol, 25 Junie 1782.

Von Gaffron catre rege.

. . . . À l'occasion de la deposition du prince de Moldavie, les Russes ont repandu partout que c'est lui qui avoit bercé la Porte de la chimère d'une alliance entre les deux Cours imperiales <sup>2)</sup> ou du moins d'une intelligence secrette équivalente à un traité offensif. J'avois remarqué qu'à peine le dernier prince de Moldavie avoit été nommé par les intrigues secrettes d'un chirurgien qui traite les eunuques et qui est Autrichien, que le prince avoit nommé deux heures après pour son medecin celui de l'ambassade de Russie, pensionné en cette qualité pour secretaire un abbé qui venoit de quitter l'emploi de precepteur des jeunes étudiants russes en langue turque et (qui) pour chirurgien le neveu de son createur (?). <sup>3)</sup> J'ai cru qu'il n'étoit pas indifférent de faire donner, quoique très indirectement, connoissance à la Porte de ce triumvirat. Celle-ci en a fait à son tour prevenir le prince tout aussi indirectement, par ses amis, qui lui avoient temoigné craindre que la Porte ne verroit pas avec plaisir ces nominations <sup>4)</sup>, si elle venoit à les apprendre. Le prince, n'ayant pas entendu à demi-mot, avoit negligé cet avis, mais, depuis ce matin, il paroît être revenu de son erreur, vu que le medecin est fort mecontent d'avoir échoué et <sup>5)</sup> veut aller contre vent et marée en Moldavie, comme medecin du consul russe <sup>6)</sup>. . . .

(Ibid.)

<sup>1)</sup> V. p. 10.

<sup>2)</sup> Austria și Rusia.

<sup>3)</sup> *Le neveu de son createur*, în original.

<sup>4)</sup> *Ces nomi scenes*, în original.

<sup>5)</sup> *En (?)*, în original.

<sup>6)</sup> *În vorba de Domnul nou numit în Moldova, Alexandru Mavrocordat. Despre relațiile lui cu ambasadorul rusesc la Poartă, Bulgacov, v. Hurmuzaki, Doc., Supl. I <sup>2</sup>, 36.*

Constantinopol, 10 August 1782.

Von Gaffron catre rege.

... Il est certain que le sieur Raiewiz<sup>4)</sup> vient d'arriver à Bucharest, pour y resider en qualité de consul de l'empereur. Rien ne paroît plus insultant à la Porte que ce procedé, l'internonce n'en ayant dit le mot *sur* le fait jusqu'à present. Aussi la Porte vient-elle d'ordonner au prince<sup>2)</sup> de faire entendre à ce nouveau venu que le sultan seul étoit le chef des deux principautés et que le prince momentané n'avoit aucun pouvoir d'admettre qui que ce fût; qu'il lui conseilloit même de ce retirer, pour n'être pas obligé de le renvoyer. De plus la Porte lui a enjoint de le renvoyer effectivement, dans le cas où il voudroit pourtant rester; mais le tout sans lui marquer d'en écrire à la Porte. Je suis-presque sûr que les Turcs feroient plutot la guerre que d'admettre cette nouveauté. Ils ne s'apperçoivent que trop que cette demarche est un des mauvais effets de l'intelligence secrette entre les Russes et les Autrichiens. Tout doit les<sup>3)</sup> convaincre du desseim de l'empereur<sup>4)</sup> de leur chercher querelle, pour profiter de la situation des affaires en Crimée, où on m'assure que les Russes commencent à faire main basse, tandis qu'il paroissent vouloir s'entendre à l'amiable avec la Porte. «L'empereur», disent ceux qui raisonnent, «est surement mieux instruit que nous du desseim de la Russie de retablir Chahim-Guerai<sup>5)</sup> par la force, car voudroit-il sans celà nous insulter à brule-pourpoint jusqu'à envoyer un consul à Bucharest sans nous en faire la politesse et d'y établir en cette qualité un homme qui, sous le precedent prince, quoiqu'il n'en fut que le secretaire<sup>6)</sup>, a gouverné la principauté et rend peut-être nombre de bojares partisans de l'empereur? Il vaudroit

<sup>4)</sup> Raicevic, autorul mai apoi al cunoscutelor «Osservazioni» asupra  erilor noastre. Atribuirea lor abatelui Sestini de editorul din 1853, Fruttuoso Becchi / *Viaggio in Valachia e Moldavia*, in «biblioteca aleas a» a lui Silvestri, Milan, 1853, in 12<sup>o</sup>), nu se poate sus inea: timpul pe care l-a petrecut autorul la noi (11 ani), data actelor din apendice  i a statisticelor (1767—1785), prefa a traducerii nem e ti  nl atur  ori-ce posibilitate ca Sestini s  fie autorul c r ii. Aflarea *manuscrisului* operei lui Raicevic  ntre h r ile lui Sestini a  nşelat, de sigur, pe Becchi.

<sup>2)</sup> Necula  Carage .

<sup>3)</sup> Pe Turci.

<sup>4)</sup> Iosif al II-lea.

<sup>5)</sup> V. Zinkeisen, o. c., VI, 332  i urm. Restabilirea Hanului gonit se face  n acela i an 1782.

<sup>6)</sup> Iera secretariu al lui Ipsilanti  nc  din 1779 (Sestini, *Viaggio da Constantinopoli a Bukaresti*, 50-1; *Viaggio curioso-scientifico*, p. 23; *Arhiva*, I. c., pp. 575, 578-9).  n 1782, fuge dup  fiul lui Ipsilanti  n Ardeal (Hurmuzaki, *Doc.*, VII, 351).

«autant faire tout unement présent de la principauté à Sa Majesté Imperiale».

. . . . .

Le Reis-Effendi vient de me confirmer ce qui concerne l'arrivée du sieur Raïsewiz en Valachie. Ce n'est que depuis avant-hier que la Porte a reçu du prince de Vallachie la nouvelle de cette étrange mission <sup>1)</sup>.

. . . . .

(Ibid.)

---

*Constantinopol, 10 Octobre 1782.*

Von Gaffron catre rege.

. . . . Selon les dernières lettres (de) du prince de Valachie, à qui les grandeurs paroissent tourner la tête, Votre Majesté fera incessamment la guerre aux Maisons de Bourbon. <sup>2)</sup> J'ai fait convenir le Reiss-Effendi lui-même de la mechanceté de cette invention. Aussi s'amuse-t-il amplement sur le compte de cet impitoyable faiseur de nouvelles. . . .

(Ibid.)

---

*Constantinopol, 28 Octobre 1782.*

Jurnalul lui Frangopulo.

. . . . Le prince de Moldavie <sup>3)</sup> vient d'envoyer à la Porte une liste des provisions qu'il a préparées pour la Porte: il lui envoie un tiers de plus qu'elle n'avoit demandé; aussi est-il mieux vû à la Porte que le prince de Vallachie <sup>4)</sup>, qui pretexte des disettes. . . .

(Ibid.)

---

<sup>1)</sup> Pentru sosirea lui Raiceviol, plingerile lui Caragea și instrucțiile date lui Herbert-Rathkeal de Kaunitz v. Hurmuzaki, *Doc.*, VII, 365-7, 405.

<sup>2)</sup> Franța, Spania și cele Două-Sicilii.

<sup>3)</sup> Alexandru Mavrocordat.

<sup>4)</sup> Neculai Caragea.

Constantinopol, Decembre 1782 (?).

Von Gaffron către rege.

. . . . Un negociant turc fort riche ayant offert de retablir à ses propres frais la forteresse de Gurgiewo, le Grand-Seigneur vient de le nommer capidgi-bacha, et il partira dès demain.

(Severin <sup>1)</sup> va înlocui pe Serghie Lascarov în principate: iera să plece întâiu, în calitate de consilieru de legatie, la Veneția).

(*Ibid.*)

Constantinopol, 10 Decembre 1782.

Von Gaffron catre rege.

(Se adună trupe, pentru întimplarea cind Rușii ar intra în cele două țeri și în Crimeia) <sup>2)</sup>.

(*Ibid.*)

Petersburg, 10 Ianuar 1788.

Von Görtz <sup>3)</sup> către rege.

. . . . La personne qui m'a confié ce plan du grand projet <sup>4)</sup> et qui croit en être sure, me dit encore, sur ma question: ce qu'on voudroit faire de la Moldavie et de la Vallachie, que, selon ce qu'il en savoit, c'étoit un petit point qui embarassoit, qu'il se pourroit qu'on aimât mieux de la part des deux Cours imperiales <sup>5)</sup> mettre la main là-dessus, et que surtout on n'aïmeroit pas voir ces deux païs devenir des appartenances autrichiennes et que, plutôt que d'y consentir, on se contenteroit de les delivrer du joug de la Porte et de les laisser, dans une espèce d'indépendance, à un tiers. . . .

(Arhive, Rep. XI, 114)

<sup>1)</sup> Ivan Severin, consilieriu de Curte, capătă beratul Sultanului la 19 Decembre 1782 (v. Hurmuzaki, *Doc.*, VII, 376-7, 379-80).

<sup>2)</sup> Rușii intrase în Crimeia (Zinkeisen, VI, 335), fără a o lua în stăpânire definitivă.

<sup>3)</sup> Contele de Görtz înlocuiește pe Solms, retras pentru cauze de sănătate: sosește în Petersburg pe la mijlocul lui Septembrie 1779 (Zinkeisen, VI, 234, 238).

<sup>4)</sup> Al restabilirii imperiului bizantin. V. Rambaud, *Hist. de la Russie* (ed. din 1893), 492; *Ghen. Petrescu, D. A. și D. C. Sturdza, Acte și doc.*, I<sup>2</sup>, 388-90, 393-6.

<sup>5)</sup> Austria și Rusia. Asupra alianții, v. Zinkeisen, VI, 342 și urm.

Petersburg, 17 Ianuar 1783.

Von Görtz către rege.

. . . . Parmi ce qu'on debite avec le plus de vraisemblance, on parle d'un arrangement, par lequel on donne à la Cour de Vienne tout ce qu'elle a perdu par la paix de Belgrade: la Bosnie, la Servie et Belgrade. 1) Pour la Moldavie et la Vallachie, réunies ensemble et declarées independantes, *elles seroient* le lot du prince Potemkin 2). L'imperatrice 3) aura le reste de ce que les Turcs possèdent jusqu'à cette heure en deçà du Danube, et la Crimée. Si ce projet existe véritablement, comme bien de personnes le pretendent, le role que joue le premier favori de l'imperatrice, seroit assez brillant, se trouvant Puissance co-partageante avec les deux Cours imperiales. . . .

(Ibid.)

Constantinopol, 18-22 Ianuar 1783.

Jurnalul lui Frangopulo.

. . . . Le 18, firmans envoyé dans la Bessarabie, pour que toutes les villes de cette province soient garnies de provisions de toute espèce pour une année entière. Dans ces firmans il est dit entre autres que chaque ville doit tellement être approvisionnée qu'elle ne puisse manquer de rien pendant une année, quand même chacune d'elles allat recevoir dix à quinze mille étrangers dans ses murs.

Le 22, ordres envoyés aux princes de Wallachie et Moldavie pour faire transporter une quantité déterminée de vivres à Isactza 4), où sont les vieux magazins d'orge et de bled.

(Arhive, Rep. XI, 275 d)

Constantinopol, 25 Ianuar 1783.

Von Gaffron către rege.

. . . . Mais dans le public on parle beaucoup de la dependance ancienne de la Moldavie et de la Valachie du royaume de Hongrie (Înnaintează o convorbire cu baronul de Wesenberg, care laudă dezinteresarea lui Iosif al II-lea.).

(Ibid.)

1) Pacea din Passarowitz dădea Austriii numai o parte din Bosnia.  
2) Grigore Alexandrovici Potiomkin, favoritul Ecaterinei (1736-91).  
3) Ecaterina a II-a.  
4) Isaccea.

25 Ianuar 1783.

Regele cãtre von Görtz.

. . . . D'un autre côté, on me marque de Vienne que, selon des lettres de Constantinople, arrivées le 15 janvier, le sultan a fait donner, d'après les conseils de l'ambassadeur de France <sup>1)</sup>, une reponse formelle et écrite aux ministres des deux Cours imperiales, par laquelle il leur accorda purement et simplement les trois points qu'elles ont demandés : savoir, l'indépendance-illimitée de la Crimée, celle des deux hospodars de la Moldavie et de la Vallachie, modifiée selon leur desir, et enfin la navigation libre et illimitée des Russes par la Mer-Noire et Blanche <sup>2)</sup>. . . .

(Arhive, Rep. XI, 114)

28 Ianuar 1783.

Regele cãtre von Görtz.

. . . . Quant à la Moldavie et la Vallachie, ce seroient de beaux objets pour l'ambition d'un favori puissant. . . .<sup>3)</sup>

*Ibid.)*

Petersburg, 28 Ianuar 1783.

Von Görtz cãtre rege.

. . . . L'ambition de faire parler de lui comme d'un grand capitaine, le desir de devenir par ce projet extraordinaire indépendant du Grand-Duc <sup>4)</sup> et à l'abri d'aller terminer un jour sa carrière en Sibirie, idée, dont il est quelquefois frappé, et peut-être une souveraineté independante, comme celle de la Moldavie et de la Vallachie, sont, selon Monsieur Harris <sup>5)</sup>, les motifs qui le <sup>6)</sup> font agir. . . .

*(Ibid.)*

<sup>1)</sup> De Saint-Priest. V. asupra intervențiilor sale, după ordinul ministeriului de externe francez, Hurmuzaki, *Doc., Supl. I* <sup>2</sup>, 23-24.

<sup>2)</sup> Marea Mediterană.

<sup>3)</sup> Aluzie la Potemkin. V. p. 165.

<sup>4)</sup> Viitorul țar Pavel I-iu.

<sup>5)</sup> Ambasadorul englez la Petersburg, James Harris (până în Oct. 1783).

<sup>6)</sup> Potemkin. V. p. 165.

Constantinopol, 29 Ianuar—8 Februar 1783.

Jurnalul lui Frangopulo.

. . . . Le 29 (Ianuar). Ordres très rigoureux donnés aux princes de Vallachie et Moldavie pour amasser des provisions de toute espèce et en très grande quantité.

Le 8 (Februar) . . . Les nouvelles qui arrivent de toutes parts à la Porte, et notamment des princes de Valachie et de Moldavie, de la part des pachas de Choczin, Bender, Oczakoff, font craindre aux Turcs une rupture prochaine et une guerre certaine, si la Porte refuse rien de ce que la Russie pourroit lui demander. Ces nouvelles vont même jusqu'à persuader à la Porte qu'en cas de la moindre contradiction de sa part, la Russie s'emparera d'Oczakoff, de Bender et de toute la Bessarabie <sup>1)</sup>. . . .

(Archive, Rep. XI, 275 d)

4 Februar 1783.

Regele catre von Görtz.

. . . . Si l'imperatrice n'en remportoit <sup>2)</sup> que la Crimée et ce qui est en deçà du Danube, hors de la Moldavie et la Vallachie elle n'auroit que les deserts du Budziac et de la Bessarabie ainsi que la Crimée . . . et, au bout du compte, elle feroit une injustice criante et deshonorante, sans obtenir son grand but, la conquête de l'empire grec. . . Je commence donc presque à croire qu'on l'abandonnera entièrement et qu'on se contentera d'arracher à la Porte l'indépendance absoluë de la Crimée, ainsi qu'une modifiée de la Moldavie et de la Vallachie et la libre navigation par la Mer-Noire, articles qui tourneront principalement tous au profit de l'empereur. . . .

(Archive, Rep. XI, 114)

Petersburg, 18 Februar 1783.

Von Görtz catre rege.

. . . . Pour le prince Potemkin, il y a de jour en jour plus d'indices qu'il compte non seulement sur la guerre, mais qu'il espère même de changer d'état et d'existence; après avoir

<sup>1)</sup> Cf. Hurmuzaki, *Doc.*, VII, 381-4 (rapoartele venite lui Caragea).

<sup>2)</sup> Din planul de împărțire.

vendu pendant le cours de cet hiver presque toutes les terres immenses qu'il avoit dans l'ancienne Russie <sup>1)</sup>, qu'il tenoit des bienfaits de l'imperatrice et dont il m'a dit lui-même avoir reçu jusqu'à huit millions de roubles et qu'il n'avoit conservé que 3.000 paysans en Russie, qu'il vouloit vendre—, il vient d'acheter dans la Russie-Blanche <sup>2)</sup>, sur les frontières de Pologne, 40 m. paysans. Cet établissement près des frontières de l'empire <sup>3)</sup>, du côté de la Moldavie, donne plus de probabilité que ce pays lui est destiné dans le partage et que c'est, comme Votre Majesté a daigné le dire, le grand mobile de tout cela. Outre cela, il vient de vendre ces jours-ci à des marchands et le plus grand, le plus beau palais de Petersbourg, après celui de l'imperatrice, où il avoit fait beaucoup de dépenses, établi un beau jardin et où il donnoit ses fêtes, pour la somme de 250 m. roubles, de sorte que dans ce moment il ne possède plus rien ici que son logement, près de la Cour. Il s'est même expliqué fort singulièrement là-dessus envers Monsieur Harris <sup>4)</sup>, en lui disant : « À présent je me suis rendu libre ici et je veux habiter dans un climat plus doux et je me bâtirai un nouveau palais, dans mes nouvelles terres. » Ce ministre ayant répliqué : « Oui, en nous faisant accroire que c'est sur vos nouvelles terres, peut-être chercherez-vous votre demeure sous une zone plus tempérée encore, » le prince Potemkin n'a répondu ni « oui », ni « non », mais a continué d'être de très bonne humeur.

(Ibid.)

---

Constantinopol, 21 Februar 1783.

Jurnalul lui Frangopulo.

.... Le 21, le Grand-Vizir fit expédier des firmans pour le rappel du prince Ypsilanti <sup>5)</sup> et de l'ex-drogueman Mibalaki Sutzo <sup>6)</sup>.

---

<sup>1)</sup> Rusia-Mare.

<sup>2)</sup> Guberniile Smolensk, Mohilev și Vitebsk.

<sup>3)</sup> Imperiul rusesc.

<sup>4)</sup> V. p. 166 și nota 5.

<sup>5)</sup> Alexandru Ipsilanti și fiul său fusese exilați la Rodos (Hurmuzaki, *Doc., Supl. I*<sup>3</sup>, 24).

<sup>6)</sup> Depus în același an cu Constantin Moruzi și înlocuit cu Alexandru Mavrocordat Firariul, fiul lui Ioan și ginere al lui Neculaș Caragea (Hurmuzaki, *Doc., Supl. I*<sup>3</sup>, 24).

(În același jurnal se vorbește de știrile din Apus, pe care ambasadorul francez, de Saint Priest, le primește «de la part du secrétaire du prince de Vallachie, le sieur la Roche»<sup>1)</sup>).

(Arhive, Rep. XI, 275 d)

*Petersburg, 28 Februar 1783.*

Von Görtz către rege.

. . . . Le prince Potemkin est sur le point de partir . . . et, quoiqu'il y en ait qui prétendent que son absence ne durera que deux ou trois semaines, cependant, à en juger de ce qu'on voit dans sa maison, on devrait croire qu'il ne compte pas revenir. . . .

(Arhive, Rep. XI, 114)

*Constantinopol, 11—23 Maiu 1783.*

Jurnalul lui Frangopulo.

. . . . Mai, le 11. On remarque de grands mouvemens à la Porte, qu'on attribua aux nouvelles qui y étoient entrées de la part de princes de Moldavie et Vallachie. . . .

Le 23 (se așteaptă încheierea unei convenții cu Rusia)<sup>2)</sup>. Cette espérance paroît d'autant plus fondée qu'il passe pour constant que, dans la conférence du 19, on est tombé d'accord que, quand aux deux derniers points de la notte<sup>3)</sup>, sçavoir le

<sup>1)</sup> Pentru Laroche, v. vol. I din această carte, pp. 379 și nota 4, 393 și nota 1, 396 și Hurmuzaki, *Doc., Supl. I*<sup>2</sup>, 14, 17, 19-20. Caragea îl iea de la început ca secretariu al său.

<sup>2)</sup> Tratatul de comerț (semnat la 21 Iunie 1783). Martens et de Cussy *Recueil manuel et pratique de traités, depuis l'année 1760*. . . I (Leipzig, 1846), 278 și urm. Cf. Zinkeisen, VI, 378—80.

<sup>3)</sup> Nu s'a mai reproduș nota comună prezentată Porții de Bulgacov și Herbert-Rathkeal la 16 Novembre 1782, publicată (punctul al treilea) în Hurmuzaki, *Doc., Supl. I*<sup>2</sup>, 22; cf. *ibid.*, p. 23. Punctul al treilea, privitor la țerile române, cerea respectarea tratatului din 1774 (stabilitate a Doamnălor, fixare a tributului, drept de intervenție pentru ieale al Rusiilor). Cf. și Zinkeisen, VI, 349 și nota 1; pp. 358-9 (răspunsul). V. mai sus, . 166.

second, qui regarde la Crimée <sup>1)</sup> et le troisième, qui concerne les principautés de Moldavie et de Vallachie, on observera exactement ce qui est stipulé dans le traité de Kainargick et dans la convention qui s'en est ensuivie <sup>2)</sup>. . . .

(Archive, Rep. XI, 275 d)

---

*Constantinopol, 25 Iunie 1783.*

Von Gaffron catre rege.

. . . . Il est certain que Chahin-Gueraï, en abdiquant <sup>3)</sup>, a donné sans réserve à l'impératrice de Russie la Crimée et tout ce qui en dépend, avec toutes les prétensions qui derivent de cette possession, sur la Bessarabie et même sur Trebisonde. . . .

(*Ibid.*)

---

*Constantinopol, 10 Iulie 1783.*

Von Gaffron catre rege.

«(Herbert-Rathkeal, internunțitul austriac, ar fi cerut trei puncte.) Le second : que l'empereur desiroit avoir un port sur le Danube, en deçà de Widdin (Răspuns.). La Porte ne trouvoit rien à dire contre le transport des marchandises autrichiennes par la Mer-Noire, sur le même pied où cela s'étoit pratiqué jusqu'ici, mais d'accorder un port en deçà de Widdin, pour que les Autrichiens pussent transporter d'une traite leurs marchandises par la Mer-Noire, c'est une chose impossible et que l'empereur ne prétendroit pas, à moins que son intention ne fût de faire la guerre à la Porte, ce qu'on ne supposoit pas.

(Şahin-Gherai vrea să aţite pe Tatarii din Bugeac şi să-l deie apoi Ruşilor) <sup>4)</sup>.

(*Ibid.*)

---

<sup>1)</sup> V. Zinkeisen, VI, 349.

<sup>2)</sup> Convenţia de la Ainali-Kawak (1779).

<sup>3)</sup> Asupra abdicării lui Şahin (1783), v. Zinkeisen, VI, 392-3.

<sup>4)</sup> O pretinsă copie a acestui raport a fost trimisă de Herbert-Rathkeal la Viena, v. Hurmuzaki, *Doc.*, VII, p. 400. Cf. 402.

Constantinopol, 24 Iulie 1783.

Von Gaffron catre rege.

. . . . La Porte vient de nommer prince de Vallachie Michalachi Suzzo, ci-devant drogueman de la Porte. C'est un homme ferme et de tête. Son prédécesseur, Caradgia <sup>1)</sup>, ira en exil à Rhodes. On l'accuse d'avoir négligé la réparation des ponts dans toute la Vallachie, et, pour que le nouveau prince se presse d'y arriver et de réparer ce mal à ses frais, on lui fait remise de 2.000 bourses, qu'il en coûte à chaque nouveau prince, avant de partir d'ici. . . .

(*Ibid.*)

9 August 1783.

Regele catre von Görtz.

. . . . Comme je viens d'apprendre que la Porte a déposé le prince de Vallachie, Caraggia, cette circonstance, jointe à l'assassinat d'un officier russe dans l'isle de Scio, pourra fournir des pretextes de guerre. . . .

(Arhive, Rep. XI, 114)

Între 9 August și 25 Novembre <sup>2)</sup> 1783.

Regele catre von Görtz.

. . . Quant aux desseins de l'empereur <sup>3)</sup> contre la Porte, on suppose à Vienne que le bût de Sa Majesté Imperiale est de remettre en vigueur les articles obtenûs en faveur de la Cour de Vienne par le traité de Passaroviz <sup>4)</sup>. de s'assurer de la navigation du Danube, s'étendre du côté de la Moldavie, fortifier par là la frontière septentrionale de ses États, attirer à ceux-ci le commerce du sel de cette province et joindre à son empire la Bosnie. . . .

(*Ibid.*)

<sup>1)</sup> Neculai Caragea. Asupra destituirii sale, v. Hurmuzaki, *Doc., Supl.* I <sup>2)</sup>, 27.

<sup>2)</sup> Raportul *nedatat* se află, în copie, între alte două, cu datele acestora.

<sup>3)</sup> Iosif al II-lea.

<sup>4)</sup> 21 Iulie 1718: Austriicii capătă Oltenia, pe care o pierd prin tratatul din Belgrad (1739).

Constantinopol, 16 August 1783.

Jurnalul lui Frangopulo.

Le 16 . . . toute la Romelie fourmille de troupes, qui se rendent à Belgrade, Semendria, Nissa, Widdin, Ada-kalessi, Fetislam, Nicopoli, Rustzuck, Giurgewo, Ibrail, Comerova <sup>1)</sup>, Ismailoff, Kili, Akerman, Oczakoff, Bender et même à Dubassar de Balta <sup>2)</sup>. . . .

(Archive, Rep. XI, 275 <sup>3)</sup>)

Constantinopol, 3 Octobre 1783.

Jurnalul lui Frangopulo.

. . . . Le 3 . . . Aslan-pacha, natif d'Iuchatiti <sup>3)</sup> et Achmet-pacha, Arnaut, tous deux pachas à deux queues, reçurent la troisième queue et furent nommés, l'un gouverneur de Tricala, en Tessalie, et l'autre gouverneur d'Albassan <sup>4)</sup>: ils tireront les revenus de ces gouvernements pour aller servir, l'un du côté d'Oczakoff et l'autre du côté de Chokzim. . . .

(Ibid.)

Constantinopol, 10 Octobre 1783.

Von Gaffron către rege.

. . . . Je suis informé sous main que les deux nouveaux pachas, mentionnés dans le journal, devront commander des troupes dans la Moldavie et Vallachie: c'est une innovation qui est contre les capitulations, et la Porte a regardé jusqu'à présent comme un mal nécessaire de laisser toujours ces deux principautés à l'abandon dans toutes les guerres, dans la crainte d'y soulever les peuples. Pour prévenir cet inconvénient, on tentera d'engager le prince de la Moldavie actuel <sup>5)</sup>, qui est

<sup>1)</sup> ?

<sup>2)</sup> Cetește: »Dubassar (*Dubosary*, pe Nistru) et Balta« (Bălți, în Basarabia).

<sup>3)</sup> ?

<sup>4)</sup> Elbassan (Albania). V. Xenopol, IV, 13.

<sup>5)</sup> Alexandru Constantin Mavrocordat. Politica sa anti-austriacă se vedește în cearta ce avu cu Raiceyici. V. Hurmuzaki, *Doc.*, VII, 410 și urm.

homme de tête et aussi bon Turc que mauvais Autrichien, à présenter une requête signée par les boyards, pour que la Porte par des envois de troupes mette ces pays-là en surté. C'est apparemment à cause de ces circonstances que, selon les nouvelles de la Pologne, on n'y a pas remarqué des préparatifs de guerre de la part des Turcs du côté de ces principautés, quoique les Turcs prétendent être tellement en force à quelque distance en deçà de ces principautés qu'ils pourront toujours dans l'espace de dix jours y assembler au moins 100<sup>m</sup> hommes. . . .

(*Ibid.*)

*Petersburg, 25 Novembre 1783.*

Von Görtz catre rege.

. . . . Un article, qui peut-être meriteroit beaucoup d'attention aux négociations, c'est ce qu'on peut stipuler pour la Moldavie et la Vallachie. Selon le sentiment d'un homme employé dans les affaires, les deux Cours imperiales <sup>1)</sup> en exigeroient l'indépendance, pour que, celle-là obtenue, l'empereur <sup>2)</sup> puisse, dans un couple d'années, faire éprouver à ces provinces le même sort qu'à la Crimée. . . .

(Archive, Rep. XI, 114)

*Petersburg, 28 Novembre 1783.*

Von Görtz catre rege.

. . . . Si effectivement ce prince <sup>3)</sup> eût la moderation apparente de ne point exiger de cession, il est plus que probable que c'est avec fondement qu'on m'a donné l'avis. . . comme quoi on exigeroit l'indépendance de la Moldavie et de la Vallachie et que, cette indépendance obtenue, l'empereur auroit l'assistance de la Russie, lorsqu'il voudroit faire éprouver le même sort à ces provinces qu'éprouvent maintenant les provinces indépendantes des Tartares, de la part de la Russie <sup>4)</sup>. Dans peu de tems au moins, on pourra porter un jugement plus certain. . . .

(*Ibid.*)

<sup>1)</sup> Austria și Rusia.

<sup>2)</sup> Iosif al II-lea.

<sup>3)</sup> Împăratul Iosif.

<sup>4)</sup> V. bucata precedentă.

13 Decembre 1783.

Regele catre von Görtz.

. . . . J'espère que vous serés bientôt en état de pouvoir m'informer d'une manière positive, comment l'empereur se sera à la fin expliqué sur cet article <sup>1)</sup> et s'il n'aura pas demandé un dedommagement en argent et l'indépendance de la Moldavie et de la Vallachie. Si cela se confirme, il ne faut pas douter qu'il prépare à ces deux provinces le même sort que l'impératrice fait à présent subir à la Crimée; mais, dans ce cas, l'impératrice sacrifieroit en même tems les interêts les plus essentiels de son empire, en procurant à la Maison d'Autriche un aggrandissement exorbitant vers les frontières de la Russie et en se coupant ainsi la meilleure communication terrestre avec son futur empire grec. Tout cela doit se developper sans doute en peu de semaines. . . .

*(Ibid.)*

16 Decembre 1783.

Regele catre von Görtz.

. . . . Je ne puis encore croire que, dans le moment présent, l'impératrice voudra demander à la Porte l'indépendance absoluë de la Moldavie et de la Vallachie, puisque cela seroit, non seulement tout à fait contraire à ses veritables interêts, mais aussi à la déclaration qu'elle vient de faire qu'elle se contentera de la cession de la Crimée et du Cuban <sup>2)</sup>. Si elle y ajoutoit ensuite la demande de l'indépendance de la Moldavie et de la Vallachie, elle revolteroit, selon toute apparence, les Turcs à un point qu'elle manqueroit son but: la conservation de la paix. et il n'y a pas la moindre probabilité que la Porte voudroit consentir à ce nouveau demembrement, tout aussi dangereux pour elle que celui de la Crimée. . . .

*(Ibid.)*


---

<sup>1)</sup> Cedarea Crimeii către Rusia.

<sup>2)</sup> Teritoriu caucazian, locuit de Tatarî, numit ast-fel de la riul Kuban.

Constantinopol, 10 Ianuar 1784.

Von Gaffron către rege.

(Convorbire a sa cu de Saint-Priest, ambasadorul francez).

„Il faut avouer“, dis-je, „que l'empereur, s'il ne demande rien en cette occasion, passe la croyance de toute l'Europe“. . . „Son désintéressement“, repliqua-t-il, en souriant, „est un effet de son amitié pour le roi, votre maître, car qui l'eût empêché de s'emparer de la Moldavie et de la Vallachie, pais ouverts de tous cotés? Il a bien plus d'intérêt à ce que Sa Majesté le roi, votre maître, ne s'aggrandisse pas qu'à acquerir de mauvais pais“. . .

(Arhivo, Rep. XI, 275 d)

Constantinopol, 10 Februar 1784.

Von Gaffron către rege.

. . . . Je puis assurer que jusqu'à present les Autrichiens n'ont encore sonné le mot de l'indépendance à établir pour les principautés de Moldavie et de Wallachie. Celà pourra bien avoir lieu après que la ratification de la Russie sera arrivée <sup>1)</sup>. Loin de là Frangopulo vient de me dire avoir reçu des lettres de Wallachie, où on lui mande que le prince actuel <sup>2)</sup> a dit en plein divan qu'il falloit prier pour la conservation de Votre Majesté, qui avoit empêché l'empereur, dans la dernière crise, d'envahir leur pais, et faire des voeux pour que Sa Majesté établît un consul à Bucharest <sup>3)</sup>. . . .

(Ibid.)

<sup>1)</sup> În Novembree sosește la Petersburg declarația lui Iosif al II-lea că-și rezervă anexările, la care are drept prin tratatul de alianță din 1783, pentru un viitor război cu Poarta (Zinkeisen, VI, 445).

<sup>2)</sup> Mihalași Draco Suța.

<sup>3)</sup> Cel d'întâiu consul prusian în țerile noastre ie König, la Iași; apoi, abia în ajunul eteriîi, Ion Marco, la București. Răapoartele acestor consuli prusieni se vor publica separat.

*Petersburg, 13 Februar 1784.*

Von Görtz către rege.

. . . . À ce que je viens d'apprendre, il y a encore un acte séparé et duquel on fait jusqu'ici mystère, par lequel les affaires de la Moldavie et de la Vallachie sont aussi arrangées entièrement au gré de la Cour <sup>1)</sup>. . . . Si réellement on continue à tenir secrettes les stipulations par rapport à ces provinces, il se pourroit qu'on eût arrangé cet acte d'une manière assez obscure, pour laisser à l'empereur le moyen de recommencer la querelle dans quelque tems. . . .

(Arhive, Rep. XI, 116)

*17 Februar 1784.*

Regele către von Görtz.

. . . . Selon mes nouvelles de Vienne, la Porte doit avoir passé encore un autre acte avec la Cour de Russie, par lequel elle stipule un tribut fixe à payer par les hospodars de la Moldavie et de la Vallachie, et leur inamovibilité pendant leur vie <sup>2)</sup>. . . .

(*Ibid.*)

*Petersburg, 24 Februar 1784.*

Von Görtz către rege.

. . . . Pour cette convention, dans laquelle on a réglé le sort de la Vallachie et de la Moldavie et qui existe certainement, parce que celui qui m'a confié ce secret et duquel je ne saurois me defier, m'a assuré l'avoir lu, on continue toujours d'en garder le plus profond secret. . . .

(*Ibid.*)

<sup>1)</sup> Tratatul de la Ainali-Kawak, care ceda Rusiilor Crimeia se iscăleşte la 8 Ianuar 1784. Nu se adaugă în iel nimic privitor la ţerile noastre (Martens și Cussy, I, 315-6; Zinkeisen, VI, 933-4). Asupra convenţiilor v. p. 177 și nota.

<sup>2)</sup> V. bucată precedentă.

*Petersburg, 2 Mart 1784.*

Von Görtz către rege.

. . . . Cet acte séparé pour la Moldavie et la Vallachie . . . a été confirmé de Vienne, et . . . son contenu est le même qu'on m'avoit confié ici, ce qui ne sauroit laisser aucun doute de son existence, tandis qu'on en fait encore ici le plus grand mystère; d'où j'ose conclure que c'est peut-être cet acte si misterieux, dans lequel on a tâché de laisser des germes pour de prochaines et nouvelles contestations à susciter aux Turcs, de la part des deux Cours imperiales <sup>1)</sup>. . . .

*(Ibid.)*

*13 Mart 1784.*

Regele către von Gaffron.

. . . . On m'assûre à present que ce n'est pas l'indépendance de la Moldavie et de la Vallachie que la Cour de Russie a stipulée par une convention secrète, mais bien que la Porte laisseroit les hospodars dans le gouvernement de ces provinces à vie et se contenteroit d'un tribut fixe. . . .

(Arhive, Rep. XI, 275 d)

*Constantinopol, 24 Mart 1784.*

Von Gaffron către rege.

. . . . L'empereur n'a jusqu'à present rien demandé de plus aux Turcs, ce qui les étonne. . . .

*(Ibid.)*

*17 April 1784.*

Regele către von Gaffron.

. . . . Il me revient que l'empereur a, non seulement obtenu de la Porte un traité de commerce . . . mais qu'il a fait de-

<sup>1)</sup> O convenție privitoare la țerile române se încheie odată cu tratatul din Ianuar. Ratificarea Rusiilor sosște, odată cu a acestuia, în Mart. V. Hurmuzaki, *Supl.* I<sup>2</sup>, 32. Asupra cuprinsului v. bucățile ce urmează.

mander en même tems à la Porte un arrangement définitif des limites litigieuses, et on croit qu'il voudra se procurer, sous ce prétexte, quelques extensions du côté de l'Esclavonie et de la Vallachie <sup>1</sup>). . . .

(*Ibid.*)

17 April 1784.

Regele către von Görtz.

. . . . S'il se verifie, comme vous me dites encore, que l'empereur a fait demander en même tems à la Porte un arrangement définitif des limites, on peut supposer pour sûr qu'il voudra encore profiter de cette occasion pour escamoter, non seulement à la Porte quelque district de l'Esclavonie, mais aussi celui de la Vallachie, entre les rivières du Danube et de l'Alluta. . . .

(Archive, Rep. XI, 116)

Constantinopol. — Sosită la 20 April 1784.

Von Gaffron către rege.

(S'a încheiat, nu un tratat, ci o convenție cu Austria).

*Quarto.* Les Autrichiens payoient autrefois en Moldavie un droit de transit, ainsi qu'en Vallachie. Ce droit a été aboli, et il ne sera desormais payé qu'une seule douane, à Constantinople.

. . . . .

*Sexto.* Les sujets imperiaux établis en Vallachie et Moldavie payoient un droit de foyer. Ce droit est aboli <sup>2</sup>). . . .

(Archive, Rep. XI, 275 d)

<sup>1</sup>) *Tratatul de comerț se încheie la 24 Februar 1784 (Martens și Cussy, I, 319-21); cererile lui Iosif cuprindeau: Orșova și teritoriul său, Oltenia și regularea hotarelor (v. Zinkeisen, VI, 501 și urm.).*

<sup>2</sup>) *V. tratatul în Martens și de Cussy, I, 319-21. Cf. Zinkeisen, VI, 501. V. Hurmuzaki, Doc., VII, 417-9 și Raicevich, Osservazioni storiche, naturali e politiche intorno la Valachia e Moldavia (Napoli, 1788), pp. 312-25 (trad. italiană).*

Constantinopol, 26 April 1784.

Von Gaffron către rege.

. . . . La Porte vient d'envoyer aux princes de Vallachie et Moldavie des firmans <sup>1)</sup>, où elle leur ordonne de menager et de soulager les sujets et de s'abstenir de toute vexation quelconque. Et, afin de les mettre dans la possibilité d'exécuter une si bonne œuvre, elle fixe le tribut qu'ils ont à payer, à une somme fort modique et assure les princes de les laisser dans leurs gouvernemens, aussi longtems qu'ils ne commettront pas des exactions. Ce firman est exactement calqué sur celui que la Porte expédia, immédiatement après la conclusion de la convention d'Aïnali-Kavac, signée par le sieur de Stachief <sup>2)</sup>, à laquelle cependant la Porte a dérogé plusieurs fois depuis. Mais, dans le firman, il n'est fait mention de l'indépendance de ces principautés, ni d'inaliénabilité de leur dignité. Ce firman est le simple effet des représentations verbales du ministre de Russie, qui, aimé et estimé pour son caractère accomodant et son esprit conciliant, a eu le credit de faire valoir un passage du traité de Caïnargick, relativement aux dites deux principautés, sans que ni la Porte, ni lui eussent insisté de part ou d'autre sur ce qu'il en fût fait un article en supplément de la dernière convention. <sup>3)</sup>

Il est bien contraire aux interets de la mission russe ici, je ne dis pas de solliciter, mais de conniver à l'indépendance des dites principautés. Ces princes dépendront toujours du bon plaisir du ministre de Russie et aussi longtems que la Porte ne les aura pas déclarés indépendans et inamovibles leur vie durant, car il ne tiendra qu'au ministre de Russie de les faire renvoyer à chaque moment par un seul mot contre eux, tant qu'ils seront revocables par la Porte. . . .

(*Ibid.*)

Constantinopol, 25 Maiü 1784.

Von Gaffron către rege.

(Internunțitul Herbert-Rathkeal a cerut o conferință cu Marele-Vizir: Poarta reclamă în zădar cererea în scris a lucrului.)

<sup>1)</sup> V. Hurmuzaki, *Doc.*, VII, 420-5.

<sup>2)</sup> Stachiev fusese ambasador rusesc la Poartă înaintea lui Bulgacov. Asupra convenției, v. mai sus (1779), 150 nota.

<sup>3)</sup> Din Ianuar 1784. V. p. 177 și nota 1.

Toutefois la Porte soupçonne-t-elle, sans en être certaine, qu'il pourroit bien être question de la part de l'empereur, de demander la cession de Fetislam et de Crayova, sans la possession desquelles le commerce des Autrichiens et la navigation sur le Danube resteroit une pure chimère, malgré tous les avantages accordés aux Autrichiens par leur nouveau traité de commerce avec la Porte <sup>1)</sup>, car, pour que celui-ci prosperat, il faudroit indispensablement avoir ces deux places, qui sont en deçà des cataractes <sup>2)</sup> et propres, par consequent, pour construire des batimens qui puissent tenir la mer, ce qui ne peut avoir lieu avec les bateaux plats qui de Vienne descendent le Danube. Sans cela, ils ne pourroient avoir non plus des depots de marchandises, de ce coté-ci. Quoique ceux des Turcs qui supposent aux Autrichiens cette convoitise, pretendent que le ciel s'écrouleroit plutot que d'y voir consentir la Porte sans tirer l'épée, je suis tenté de croire que cet enthousiasme ne tiendra peut-être pas contre la perte de toute esperance de voir les Autrichiens occupés par quelque autre Puissance, sur quoi ils paroissent toujours compter fermement. . . .

*(Ibid.)*

---

*Constantinopol, 25 Maiü 1784.*

**Von Gaffron catre rege.**

. . . . Quant aux desseins que Votre Majesté suppose. . . aux Autrichiens, de vouloir étendre leur domination du coté de l'Esclavonie et de la Vallachie, je rends aujourd'hui compte, dans mon rapport immediat <sup>3)</sup> de ce qui en est, sachant de source sûre que jusqu'ici il n'en a été fait la moindre ouverture. . . .

*(Ibid.)*

---

<sup>1)</sup> V. p. 178, nota 1.

<sup>2)</sup> Porțile de fier ale Dunării.

<sup>3)</sup> Bucata precedentă.

25 Maiu 1784.

Instrucții ale lui Hertzberg și Finckenstein pentru Diez <sup>4)</sup>.

. . . . Comme sa route le menera à Choczim et peut-être aussi par Jassy et Bucharest, il tâchera de faire connoissance avec le pacha de Choczim, ainsi qu'avec les princes de Moldavie et de Vallachie, pour s'assurer, par leur assistance, une correspondance d'autant plus sûre, quand le cas l'exigera. Il s'appliquera même à acquérir à ce passage quelque connoissance de la situation presente de ces deux principautés et des liens qu'elles conservent encore avec la Porte ottomane. On a crû pendant quelque tems que la Cour de Russie avoit obligé la Porte d'assurer aux princes de Moldavie et de Vallachie l'indépendance et l'inamovibilité entière ; mais le sieur Gaffron assure par ses dernières dépêches que la Porte n'avoit promis à ces princes la durée de leur gouvernement qu'aussi longtems qu'ils se comporteront bien. Le sieur Diez tâchera aussi de s'informer, sans affectation et sans se decouvrir, des vuës que la Cour de Vienne peut avoir encore sur la Moldavie et la Vallachie en entier ou sur quelques districts de ces provinces. On croit qu'elle cherchera à se procurer à la première occasion la partie de la Valachie qui est située entre le Danube et la rivière d'Aluta, sur lequel district elle forme une pretention du chef de la paix de Passaroviz. . . .

(Archive, Rep. XI, 275 d <sup>4)</sup>

Constantinopol, 10 Iunie 1784.

Von Gaffron către rege.

(Interpretul austriac a avut o întrevedere cu Reis-Effendi și cu Beilicgiul, de la care întrevedere a ieșit furios;) de plus,

<sup>4)</sup> Frederic voia să înlocuiască încă din 1779 pe Gaffron. În 1784, plină gerile Rușilor în contra purtării șale și hotăresc destituirea. Se prezintă, pentru locul lui : directorul tabacului, consilierul de război Baudouin-căpitanul de dragon de la Sellentin, rănit la Kunersdorf, Carol-Frederic Schmidt și *Henric-Frederic Diez*, de 41 ani director de cancelarie la Magdeburg. Recomandat de Dohm, prezentat regelui la 16 Mart ca «une bonne tête», Diez capătă instrucțiile regale la 15 Maiu ; la 24, scrisorile de acreditare pe lângă Marele-Vizir. Pleacă în Iunie și ajunge la 16 Iulie. Ptrit de dînsul, Gaffron ie închis, fără dreptate, se pare, de Frederic al II-lea la Spandau (Ianuar 1785) și nu ie liberat și despăgubit decit supt urmașul lui Frederic, Frederic-Wilhelm al II-lea, care-i dă și o pensie («aceiași pachet ca și bucata din text și Zinkeisen, VI, pp. 461 și urm.).

Frangopulo <sup>1)</sup> prétend avoir decouvert qu'enfin l'empereur, énergiquement étayé par la Russie, demande en ce moment à la Porte la cession du district de Fetislam, dont la capitale est Orsova, et la Vallachie autrichienne, dont Crajova est la capitale, jusqu'à la rivière Olta (Dacă sint părăsiți de prietenii lor, Turcii vor ceda.).

(Arhive, Rep. XI, 275 <sup>d)</sup>)

3 Iulie 1784.

Regele catre von Görtz.

. . . . Mes gens prétendent avoir decouvert que l'empereur demande présentement la cession des districts de la Valachie jusqu'à la rivière d'Olta et qui contiennent les villes de Fetislam, d'Orsova et de Crajova et que la Porte s'y refuse jusqu'ici avec vigueur <sup>2)</sup>. . . .

(Arhive, Rep. XI, 116)

17 Iulie 1784.

Regele către von Görtz.

. . . . On me confirme de Varsovie, par de lettres du sieur Buljakow <sup>3)</sup> au sieur de Stakelberg <sup>4)</sup> ce que j'ai aussi déjà appris de Constantinople même: que la Cour de Vienne y a fait entamer une negociation pour rectifier à sa guise les limites de la Bosnie et de la Servie, surtout en demandant les places d'Orsova et de Crajovie et apparemment le district anciennement litigieux entre l'Aluta et le Danube, ce que le sieur Bulgakow appelle «une misère», qui rencontreroit pourtant beaucoup de difficulté de la part des Turcs. . . .

(*Ibid.*)

<sup>1)</sup> V. p. 134.

<sup>2)</sup> V. pp. 179-81.

<sup>3)</sup> Ambasadorul rusesc la Constantinopol.

<sup>4)</sup> Ambasadorul rusesc la Varșovia.

Constantinopol. — Sosită la 20 Iulie 1784.

Von Gaffron către rege.

. . . . Enfin, le 14 de ce mois, l'internonce <sup>1)</sup> eut une conference chez le Reis-Effendi. Ce que demandent les Autrichiens est si peu de chose, s'il en faut croire à l'ambassadeur de France<sup>2)</sup>, que les Turcs devoient aller de bonne grace au devant des desirs de l'empereur. . . L'empereur (doritor de »limites nettes«) demande, d'un coté, de la Bosnie, un petit terrain d'une lieue de circonference. . . D'un autre coté, l'empereur demande Orsova, selon le traité de Belgrade <sup>3)</sup>. . . L'envoyé de Russie appuye ces pretensions (pe care Turcii le răsping.). (Sultanul a pierdut imperiul prin cesiuni, ar fi strigat surgunitul agă al Ienicerilor.).

(Ibid.)

Constantinopol, 24 Iulie 1784.

Diez <sup>4)</sup> catre rege.

(A plecat din Hotin cu doi ieniceri,) mais, outre ces offres, je fus chargé de deux lettres pour les princes de la Moldavie et Vallachie<sup>5)</sup>, avec une lettre patente pour tous les maitres de postes et communautés, pour la fourniture des chevaux en nombre suffisant, de façon qu'il fut pourvû à la surété et à la comodité de ma route ulterieure. Pour les princes, m'ont-ils comblé d'honneurs que je ne saurois l'exprimer, car, outre le defrayement tout complet par tout le país de leur domination, je ne passai, sur leurs ordres, à Fokia<sup>6)</sup> et Giurgowa que sous l'escorte d'un assés grand detachment d'Arnoutes.

. . . . .  
Il n'y a pas un país du monde où on puisse être penetré d'une veneration plus profonde pour la personne de Votre

<sup>1)</sup> De Herbert-Rathkeal.

<sup>2)</sup> Pare că iera încă de Saint-Priest, care trimete un raport la 25 Maiú (Hurmuzaki, *Doc., Supl. I*<sup>2</sup>, 33).

<sup>3)</sup> Austria *cedase* la această pace Orşova-nouă, iar cea vechie, ocupată de Turci, numai dacă aceştia vor putea face să treacă pe lângă oraş tot cursul riului Cerna (art. V, în Gh. Petrescu, D. A. şi D. C. Sturdza, *Acte şi documente relat. la istoria renascerei României*, I<sup>2</sup> (Bucureşti 1888), pp. 50-51).

<sup>4)</sup> V. p. 181, nota 1.

<sup>5)</sup> Alexandru Constantin Mavrocordat în Moldova şi Mihalachi Draco Suţu în Muntenia.

<sup>6)</sup> Focşani.

Majesté que celui de ma residence actuelle. Il faut convenir que c'est surtout dans les princes de la Moldavie et Vallachie que l'attachement pour Elle a été visible dans l'admiration du système et des hauts faits de son gouvernement. Ils vont si loin qu'ils la regardent comme le soutien de l'empire ottoman en general et des deux principautés en particulier. Quand ils se representent la Majesté prussienne, ce n'est jamais que sous le titre de «ce grand monarque, né pour tenir l'Europe en équilibre et pour s'opposer à toute usurpation et injustice.» Votre Majesté pensera aisément à quel point de telles dispositions doivent avoir enchanté son sujet fidèle, qui n'a pas manqué de les fomenter, autant que cela a dependu de lui, mais aussi puis-je me flatter en mon particulier que j'ai sçu me concilier la confiance de ces princes, en tant que dans l'occasion je pourrai être employé auprès d'eux avec succès. Il ne seroit pas difficile de donner des preuves irrefragables de cette assertion, si le but de cet avis me permettoit d'entrer dans le detail de l'accueil dont ces princes m'ont honoré, mais qu'il suffise d'annoncer à Votre Majesté qu'outre les provisions en fruits et d'autres petites necessités, je n'aye pu me dispenser d'accepter en present deux tabatières d'or de ces deux princes, ce qui tirera d'autant moins à consequence que je saurai toujours concilier l'acceptation de ces presens avec ce que je dois à mon souverain. . .

Du depuis il <sup>1)</sup> a renoncé à ses pretensions à l'égard de la Vallachie, et ce ne sont que celles sur la Bosnie qui subsistent encore. . . .

*(Ibid.)*

---

*Constantinopol, 9 August 1784.*

Diez cãtre rege.

. . . . Ce jours-ci elle <sup>2)</sup> pretendoit avoir reçu avis que l'empereur étoit à même de faire marcher de grands corps de troupes vers quelques districts, qu'on ne nommoit pas, de la Moldavie et de la Vallachie, pour s'en assurer la possession, mais il y a cent à parier contre un que c'est un bruit, et un bruit sans fondement; car, outre que les Autrichiens ont renoncé à leurs pretensions sur la Vallachie . . . il n'y a

---

<sup>1)</sup> Împăratul Iosif al II-lea.

<sup>2)</sup> Poarta.

personne qui sache la moindre chose de cette prise de possession. . . Mais, encore dans mon passage par les susdites provinces, je n'ai vu personne qui eût même soupçonné une incursion de cette nature, quoique je me suis donné toute la peine possible pour decouvrir sous main, dans quelles attentes on pourroit bien être, par rapport à la Maison d'Autriche. Cependant ai-je remarqué que les habitans de l'une et l'autre de ces provinces desirent fort un changement de maitre, et cela si bien par l'interet, pour être dechargés d'une partie des gros impots qu'ils payent sous des princes dependans de l'empire ottoman que par des raisons de religion, qui leur font croire qu'il est dommage que des païs si beaux et si fertiles restent sous l'empire des gentils et des barbares; principes qui promettent à la Puissance étrangère, qui fera une expedition dans ces païs-là, la meilleure reception de la part de leurs habitans. Tout donne de l'ombrage à la Porte, ainsi aussi le prince de la Vallachie<sup>4)</sup>, qui, à ce qu'on pretend, panche fort vers la Maison d'Autriche. Je ne puis cependant en croire rien; au moins ce seigneur m'a-t-il parlé de ce qui s'est passé l'année dernière entre la Russie, l'Autriche et la Porte comme de choses indignes, reprimées uniquement par la crainte des armes de Votre Majesté. Au reste, est-il sans fondement que l'intercession de l'imperatrice de Russie a assuré aux princes de la Moldavie et de la Vallachie la possession de ces principautés à tems de vie. Jamais la Porte ne s'est tellement lié les mains; au contraire, on peut être persuadé qu'elle profitera avec plaisir de la première occasion pour rappeler l'un ou l'autre de ces princes, pour faire valoir ces anciens droits. C'est aussi à quoi chacun de ces princes s'attend: au moins m'a-t-on assuré qu'ils souhaitent fort de retourner à Constantinople, ce qu'on donne pour une marque qu'on leur a déjà fait des insinuations sur les changemens, pour lesquels ils doivent aussi preparer celui de la Moldavie, qui se fait construire une maison au bord du Canal, ce qui est la meilleure preuve de ce que j'avance. . . .

*(Ibid.)*

---

<sup>4)</sup> Mihalachi Draco Suju.

Constantinopol, 25 August 1784.

Diez catre rege.

. . . . Je ne sais point si un certain professeur Koenig à Jassy s'est adressé à Votre Majesté, avec la prière de le nommer son consul à Jassy. J'ai fait sa connoissance à mon passage par cet endroit. Il dépend entièrement <sup>1)</sup>. . .

(Ibid.)

Potsdam, 19 Septembre 1784.

Regele catre Diez.

. . . . Au reste, je veux bien donner le titre de conseiller à ce professeur Konig, en Moldavie, mais je crains que ce caractère pourra l'exposer, en venant des troubles dans ces contrées. . . .

(Ibid.)

21 Septembre 1784.

Regele catre Diez.

. . . . Ayant pris en consideration tout ce que vous m'avez représenté au sujet du sieur Koenig, j'ai resolu de le nommer pour mon consul à Yassy et en Moldavie. . .

Je crois que ce Koenig pourroit faire en même tems les fonctions de mon consul à Bucharest et en Vallachie. . . .

(Ibid.)

Constantinopol, 25 Octombre 1784.

Diez catre rege.

. . . . Que telle <sup>2)</sup> est la politique de voisins de la Turquie, cela se confirme par plusieurs circonstances et, entre autres, par ces émissaires qui, aux gages de ces deux Cours imperiales, dispersés par ici, aux environs de la Moldavie et Wallachie et dans les autres provinces, ont plus d'influence sur ce projet qu'on ne le croyoit pas au premier coup d'œil, car tous ces

<sup>1)</sup> Restul raportului nu ie descifrat. V. p. 175, nota 3.

<sup>2)</sup> Împărțirea Turciilor.

gens ne sont occupés à d'autre chose qu'à semer du mecontentement parmi le peuple; en quoi ils ont si bien réussi que tous les grecs, Arméniens, catholiques, Juifs et d'autres sectaires de ce païs disent assez hautement que, las du gouvernement d'aujourd'hui, ils ne manqueront pas d'être de la partie de chaque Puissance étrangère qui voudra l'attaquer. . . .

(*Ibid.*)

Constantinopol, 10 Novembre 1784.

Diez catre rege.

(Trimete budgetul imperiului otoman.) Mais, comme il y est dit que les revenus de Bender, Chotzim, de la Moldavie et Wallachie ne s'y trouvent pas, par la raison qu'ils n'étoient pas réglés encore, il faut que je remarque que ce n'est simplement qu'un masque. Je soutiens moi qu'ils sont réglés tout à fait, mais le Vizir et les autres ministres de la Porte les ont levés, pour les partager entre eux. . . .

Pour le nouvel ambassadeur, le comte de Choiseul <sup>1)</sup>, il lui sera difficile de se concilier l'estime et la confiance de la Porte, car, après qu'elle a su que c'est lui qui, dans son « Voyage de la Grèce », a mis en vogue cette idée de l'empire grec, elle est fort prevenuë contre sa personne, et un ancien hospodar de la Vallachie, nommé Caradgi <sup>2)</sup>, lui a rendu le mauvais service de presenter au Grand-Vizir la traduction de quelques passages de ce livre, qui traitent cette matière. . . .

(*Ibid.*)

22 Decembre 1784.

Regele cãtre Diez.

. . . . Cette poudre et ces armes que vous dites que la Porte envoie en Bosnie, je crois que c'est pour en fournir aux rebelles de la Transylvanie et de l'Hongrie <sup>3)</sup>. . . .

(*Ibid.*)

<sup>1)</sup> Marie-Gabriel-Florens-Auguste de Choiseul-Gouffier (1752—1817), ambasador al Franciïi la Poartã din 1784. Publicase (1782) volumul intãiu din *Voyage pittoresque dans l'empire ottoman, en Grèce, etc.*

<sup>2)</sup> Neculaï Caragea. Pasagiile care cuprind ideia restabilirii unui stat grecesc se aflã în «discours préliminaire» (v. pp. LI și urm. din vol. I-iũ al ediþii a doua (Paris 1842)).

<sup>3)</sup> Rãsculaþii lui Horia.—Asupra nemulþãmirii Ungurilor v. Coxe, *o. c.*, III, 537-8.

*Constantinopol, 24 Decembre 1784.*

Diez câtre rege.

. . . . Les princes de Moldavie et de Wallachie ont porté plainte devant la Porte de ce que les consuls de Russie et d'Autriche<sup>1)</sup>, prenant sous leur protection tous ceux qui cherchent à se soustraire à leur obeissance, leur font perdre toute autorité dans leurs païs. La Porte, s'adressant pour cet objet aux ministres de ces Puissances residents ici, après que ceux-ci avoient reçues les plaintes des dits princes comme mal fondées, y a voulu envoyer des commissaires, mais les dits ministres ont protesté contre cette demarche, sous le pretexte qu'il y auroit de la partialité et, pour éviter tout éclaircissement ulterieur, ils ont promis qu'ils instruiroient leurs consuls de ne point outrepasser les capitulations, sur quoi la Porte a renoncé(e) à l'envoi des commissaires. Il est visible que, dans toutes ces entreprises, on ne cherche autre chose que de mettre l'empire ottoman de coté et d'autre tellement à l'étroit qu'il se trouve pris, avant qu'il s'en apperçoive et qu'il s'écroute d'une manière, dont les fastes de tous les siècles ne fournissent point d'exemple. . . .

*(Ibid.)*

*Constantinopol, 29 Decembre 1784.*

Diez câtre rege.

. . . . J'ai profité de la disposition où je le<sup>2)</sup> trouvois, pour sonder ses sentimens personnels et ceux de sa Cour sur les affaires courantes, dont le resultat a été que, touchant les pretensions de l'empereur sur un certain district de la Vallachie et sur Vieil-Orsova<sup>3)</sup>, sa Cour n'avoit jamais donné d'autres instructions au marquis de Saint-Priest que de conseiller à la Porte d'être bien sur ses gardes et de faire examiner ces pretensions par des commissaires, afin de ne prendre des mesures pour ou contre sans la plus mure reflexion, puisque ces pretensions pourroient bien avoir des suites fort facheuses, en ce qu'une opposition moins rigoureuse de la Porte en pourroi(en)t faire naitre d'autres à se charge; qu'au lieu d'insinuer à la Porte de tels sentimens, il s'étoit oublié au point qu'au mepris de ces ordres, il avoit conseillé à la Porte de faire à l'empereur les sacrifices demandés, sous le pretexte que toutefois ce

<sup>1)</sup> Severin și Raicevicl. Acesta fusese recunoscut de Poartă la 16 Octombrie 1783 (Hurmuzaki, *Doc.*, VII, 408-9).

<sup>2)</sup> Choiseul-Gouffier, noul ambasador francez la Poartă.

<sup>3)</sup> V. p. 183, nota 3.

n'étoient que des bagatelles, mais qu'au comble de ces procédés contraires à l'intention de sa Cour, il les avoit accompagnés de l'offre de sa médiation . . . que le marquis de Saint-Priest (que), pour faire plaisir à l'empereur, pour l'interet duquel il avoit toujours temoigné beaucoup de zèle (*sic*). . . .

(*Ibid.*)

*Constantinopol, 26 Januar 1785.*

Diez catre rege.

. . . . Le gouvernement autrichien vient de s'appercevoir que, depuis plus de quarante ou de cinquante ans, beaucoup de ses sujets en Hongrie, Transylvanie et d'autres provinces hereditaires s'en sont allés pour s'établir en Moldavie et Vallachie, mais jamais l'émigration n'a été plus grande que l'année 1767, où, à ce qu'on pretend, 24 mille familles de la Transylvanie se sont enfuies dans ces provinces turques, parce que, selon le plan des generaux autrichiens Schiskowiz et Buko <sup>1)</sup>, on alloit les enroler pour la milice frontiere <sup>2)</sup>. Comme la Porte s'est engagée, il y a quelque tems, de rendre les deserteurs autrichiens qui effectivement ont porté les armes, on prend de là un pretexte pour depeupler les dites provinces. L'Autriche reclame à present huit mille familles de la Moldavie et seize mille de la Vallachie, ce qui fait 96 mille ames, en ne comptant que quatre personnes sur chaque famille, et generalement on nomme deserteur tout ce qui a respiré l'air des États hereditaires. Pour donner à ces reclamations toute l'étendue dont elles sont susceptibles, on a envoyé en Moldavie un capitaine <sup>3)</sup> avec dix sergents, qui, se transportant d'une ville et d'un village à l'autre, ne font autre chose que de s'informer des noms et des signalements de ceux qui tirent leur origine des provinces autrichiennes, pour les pouvoir reclamer du prince et de la Porte. Ces émissaires entraînent beaucoup de natifs du païs, qu'ils trouvent fort disposés à quitter leurs hameaux, tant par haine contre le gouvernement turc que par les avantages que les Autrichiens leur promettent sous cet autre gouvernement, promesses qui leur reussissent si bien que, par le grand nombre

<sup>1)</sup> Generalul-baron de Buccow iera comandant al Ardealului în 1761-7 (Hurmuzaki, *Doc.*, VII, 27, 32).

<sup>2)</sup> Grănicerii.

<sup>3)</sup> Bedlăus.

-de Moldaves et Vallaques originaires qu'ils ont transportés dans la Bukowina et la Pologne autrichienne, plusieurs villages se trouvent presque entièrement deserts. Le prince de la Moldavie s'est opposé à ces excès, et avec droit, mais l'agent imperial <sup>1)</sup> lui a produit une lettre ostensible du prince Kaunitz, par laquelle ce ministre declare que, si lui, prince de Moldavie, continueroit d'opposer des obstacles aux demarches de sa Cour, elle feroit cause commune avec celle de Petersbourg pour effectuer sa deposition. Ces sortes de menaces ne laissent pas de faire impression, dans un tems où la Porte se trouve trop foible pour s'opposer avec vigueur aux intrigues et voyes de fait des deux Cours imperiales et, en effet, l'hospodar de la Moldavie a été déposé le 12 janvier. <sup>2)</sup> Les Russes et les Autrichiens se vantent que c'est à eux qu'il doit cette disgrâce, quoique le ministère ottoman le nie. Plusieurs circonstances le rendent cependant vraisemblable, et, entre autres, celle-ci: c'est déjà depuis bien de temps qu'il roule de la fausse monnoye dans le país, sans qu'on aye pu decouvrir d'où elle sort. Survient le cas que quel'un (*sic*) dans la Vallachie achète des lettres de change sur Vienne, pour la valeur de 100<sup>m</sup>. piastres. qu'il paye en sequins du país. Après qu'on avoit decouvert que c'étoient de fausses pièces, l'homme s'est retiré dans la Moldavie, pour s'y mettre sous la protection du consul russe, mais, sur la requisition de son voisin, l'hospodar de cette province le fait enlever de force de la maison du consul russe <sup>3)</sup>, et, dans l'inquisition, le monnoyeur a confessé d'avoir son office et ses complices en Transylvanie. On soupçonne cependant avec raison que pour le debit de ses espèces il a des correspondans, même à Constantinople. Nonobstant la justice qu'il y a dans tous les procedés de l'hospodar moldave, les Russes se sont plaints de lui, comme s'il avoit violé la maison de leur consul, et l'on croit que cette plainte n'a pas peu contribué à sa deposition. Son successeur, nommé comme lui Alexandre Maurocordato<sup>4)</sup>, a été (*sic*) jusqu'ici hospodar. Il est homme de tête,

<sup>1)</sup> Raicevicl.

<sup>2)</sup> Asupra înlocuirii lui Alexandru Constantin Mavrocordat (I-iù, Deliber) cu Alexandru Ioan Mavrocordat (al II-lea), numit, din cauza fugii sale de mal târziu în Rusia, Firaris (fugarul), v. și Hurmuzaki, *Doc.*, VII, 428; *Supl.* I<sup>2</sup>, 36. Noul numit iera fiul lui Ioan al II-lea Mavrocordat, domn al Moldovei (1743-7), și al Zamfirii lui Neculai Caragea, și se născuse la Constantinopol, la 1-iù Iulie 1754 (Legrand, *Gén. des Maurocordato de Constantinople*, Paris, 1836, p. 7—data nimiru ie dată fals acolo, ca 1-iù Ianuar).

— V. și p. 26 din acest volum și nota 2.

<sup>3)</sup> Severin.

<sup>4)</sup> V. nota 2.

mais, pusillanime et avare qu'il est en même tems, il fera dans son poste exactement, ni plus ni moins, que ses predecesseurs. Parmi ses bonnes qualités, je compte la veneration qu'il m'a temoignée pour la personne de Votre Majesté. Le nouveau drogueman de la Porte, Kalimachi, instruit, à ce que m'a dit Frangopulo <sup>1)</sup>, à cultiver la bonne intelligence avec tous les droguemans des missions d'ici, mais principalement avec ceux de la legation prussienne, française et hollandaise <sup>2)</sup>. . .

On pretend cependant que le chef de ces revoltés <sup>3)</sup> („en Transylvanie et en Hongrie“) a été incité et soutenu par la France, comme le fameux Pugatschef <sup>4)</sup> en son tems. . . .

(*Ibid.*)

---

Constantinopol, 26 Ianuar 1785.

Diez cãtre rege.

(Vizirul a făgăduit peste cincă zile beratul pentru consulul prusian, König, din Iași.) J'ai été voir le nouveau prince de Moldavie et le nouveau drogueman de la Porte <sup>5)</sup> et, en les felicitant de leurs nouvelles dignités, je leur ai repeté toutes les raisons qui parlent en faveur de cet établissement. Ils m'ont promis de s'employer efficacement auprès du Grand-Vizir, pour qu'il mette fin à cette affaire le plutot possible. . . .

(*Ibid.*)

---

Constantinopol, 25 Februar 1785.

Diez catre rege.

. . . . Si l'on peut croire ce qu'on dit, que la Russie fait defiler des troupes du coté des frontieres vers la Turquie, comme l'empereur doit faire marcher treize regimens vers les frontieres de la Moldavie et de la Vallachie. . . .

(*Ibid.*)

---

<sup>1)</sup> V. p. 182, nota 1.

<sup>2)</sup> V. asupra reclamațiilor de supuși austriaci, Hurmuzaki, *Fragm.*, V, 243-4; *Doc.*, VII, 428 și rapoartele consulului König.

<sup>3)</sup> Horia.

<sup>4)</sup> Emilian Pugacev, șef al Cazacilor de la Jaik (Ural), se dă drept țarul Petru al III-lea (1773); decapitat în 1775. V. *Le faux Pierre III* par Alexandre Pouchkin, traduit du russe par le prince Augustin Galitzin. — Paris, Plon, 1858.

<sup>5)</sup> Calimah.

25 Mart 1785.

Regele catre Diez.

. . . . Il est vrai qu'il court un bruit sourd à Vienne que l'empereur augmente le nombre de ses troupes du côté de la Vallachie et que, de concert avec la Russie, il songeait à s'emparer d'une partie de cette province et de la Moldavie, pour avoir la communication avec la Buckovina. . . .

*(Ibid.)*

26 Mart 1785.

Regele catre Diez.

(Să arăte Turcilor că ie folositor și pentru ie) que j'aye un consul ou agent . . . à Jassy, afin de pouvoir aussi par ce canal entretenir la correspondance, au cas qu'elle devienne trop difficile par la voye de Vienne. . . .

*(Ibid.)*

26 Mart 1785.

Regele catre von Görtz.

. . . . Cependant ils <sup>1)</sup> ont eu la foiblesse de déposer le prince de Moldavie et de le sacrifier aux intrigues de la Cour de Vienne <sup>2)</sup>. . . .

(Archive, Rep. XI, 119)

9 April 1785.

Regele catre von Görtz.

. . . . Mes lettres de Pologne parlent beaucoup d'un concert que les deux Cours imperiales auroient pris à présent contre les Turcs, et des vuës que l'empereur doit avoir principalement sur la Moldavie et sur la Valachie. On croit même que les-

<sup>1)</sup> Turcii.<sup>2)</sup> V. Hurmuzaki, *Doc.*, VII, 409 și următoarele. Mavrocordat avuse certe cu Raicevicî în 1783 și 1784. V. și mai sus, p. 190

Turcs s'en aperçoivent, et que c'est par cette raison qu'ils font défilér beaucoup de troupes vers le Danube et la Moldavie, et qu'ils font même construire une forteresse dans un endroit nommé Ploz <sup>1)</sup> sur le Pruth et un pont à Silistria. . . .

(*Ibid.*)

Constantinopol, 9 April 1785.

Diez catre rege.

. . . . Les princes de Moldavie et Vallachie vont recevoir l'ordre d'avoir l'œil à tous les mouvemens des Autrichiens aux frontières. . . .

(Arhive, Rep. XI, 275 <sup>d)</sup>)

12 April 1785.

Regele către von Görtz.

. . . . Ils <sup>2)</sup> ont fait défilér beaucoup de troupes en Europe, jusqu'en Moldavie et à Belgrade. . . .

(Arhive, Rep. XI, 119)

23 April 1785.

Regele către von Görtz.

(O «anecdote» «revenue de bonne part» il înștiințează) qu'après que les contestations avec la Hollande <sup>3)</sup> seront terminées, on se jettera sur les Turcs, et que l'empereur aura la Moldavie pour sa part. . . .

(*Ibid.*)

<sup>1)</sup> ?

<sup>2)</sup> Turcîi.

<sup>3)</sup> Certele cu Olanda pentru hotare și navigația pe Schelda (Escaut) se împacă prin tratatul din Fontainebleau (8 Novembre 1785), care urmează încheierea preliminarilor de la Paris (20 Septembrie). Coxe, *o. c.*, III, 498-501.

*Petersburg, 6 Maiü 1785.*

Von Görtz către rege.

. . . . Tout ce que j'ai pu recueillir depuis mon dernier rapport c'est que la Porte, en s'adressant à la Cour d'ici, pour lui demander l'emploi de ses bons offices dans ses differents avec l'empereur, doit lui avoir fait entendre . . . que le seul moyen d'arranger ce differend <sup>1)</sup> à l'amiable seroit que la Cour de Russie engageat l'empereur à se contenter . . . de l'équivalent d'une somme d'argent qui fût payée successivement, et de la cession d'un district en Moldavie ou en Vallachie, expediens qui se concilioient avec la religion. La reponse preliminaire que la Cour d'ici a donnée je l'ai déjà marquée à Votre Majesté, et on n'y a pas touché d'un mot ces nouvelles offres de la Porte. Au contraire, on les envisage comme un nouveau moyen, imaginé par la Cour de France, pour terminer sans éclat cette affaire. . . .

*(Ibid.)*

*Constantinopol, 10 Maiü 1785.*

Diez către rege.

. . . . De plus, l'ancien hospodar de Moldavie<sup>2)</sup> m'a assuré que cet homme-là <sup>3)</sup> a osé meme accepter un présent de 30<sup>m</sup> piastres que les ministres de Russie et d'Autriche lui ont fait, pour empêcher que le consulat de Votre Majesté à Jassy ne réussisse pas.

. . . . Ce sont aussi les Grecs de la Moldavie et de la Vallachie qui s'entendent avec les consuls russiens et autrichiens pour se ranger de leur côté, en cas de guerre, et secouer le joug des Turcs. Pour leur faciliter encore plus leur trahison, les deux Cours imperiales ont eu soin de repandre en divers endroits de ces principautés des soldats déguisés, qui encouragent les gens du país à tenir ferme et n'attendent que le signal pour oter le masque, et c'est ainsi que les Grecs ont sappé le fondement de cet empire, qui de cette façon ne peut être attaqué sans tomber en ruine. . . .

*(Archive, Rep. XI, 275 d)*

<sup>1)</sup> Asupra hotarelor Bosniî, V. Zinkeisen, *l. c.*, 543.

<sup>2)</sup> Alexandru Constantin Mavrocordat ?

<sup>3)</sup> Marele-Vizir executat, Izet-Mehemet-paşa.

21 Maiü 1785.

Regele catre von Görtz.

. . . . J'ai reçu votre dépêche du 6 de mai <sup>1)</sup>) et j'y vois avec surprise que le ministre de France a fait effectivement des propositions à la Porte ottomane, selon lesquelles celle-ci se seroit montrée disposée à céder à l'empereur, au lieu de la Bosnie, quelques districts de la Moldavie et de la Vallachie et de lui payer une somme d'argent. Je suis tenté de croire que la Cour de France aura fait faire ces propositions de son chef, en supposant de pouvoir y porter dans la suite la Porte ottomane, mais d'un côté il n'est pas à croire que le nouveau ministère ottoman <sup>2)</sup>), guerrier comme il est, voudra se laisser persuader à des sacrifices aussi honteux, et, de l'autre côté, il ne peut pas même en être question, si la Cour de Russie a rejeté ces propositions et a simplement appuyé sur les prétentions de l'empereur. . . .

(Archive, Rep. XI, 119)

Constantinopol, 10 Junie 1785.

Diez câtre rege.

. . . . Elle <sup>3)</sup>) veut assembler tous ces Tartares dispersés et les transporter en Bessarabie, où ils trouveront assés de terrain pour s'y établir. Pour y réussir on paroît disposé à leur donner un nouveau Chan (Rusia va intra în bănuiełl (prendre ombrage). ).

(Archive, Rep. XI, 275 <sup>d)</sup>)

Constantinopol, 25 Junie 1785.

Diez câtre rege.

. . . . Le plan que la Cour de France doit avoir proposé est tout à fait conforme au discours d'un ulema que j'ai marqué dans mon rapport du 10 mars <sup>4)</sup>) . . . .

*(Ibid.)*<sup>1)</sup> V. p. 194.<sup>2)</sup> V. Zinkeisen, VI, 518.<sup>3)</sup> Poarta.<sup>4)</sup> Lipsește.

---

*Constantinopol, 10 Octombrie 1785.*

**Diez către rege.**

L'hopodar de la Vallachie, dont on a mandé à Votre Majesté qu'il ne soit pas sûr dans son poste <sup>1)</sup>, n'a rien à craindre pour le present; ce n'est que *dans* huit mois qu'il aura accompli la troisième année de son gouvernement, et ce n'est qu'alors qu'il sera confirmé ou déposé. Il faut donc differer à demander un nouveau firman pour l'achat des chevaux de remonte. . . .

*(Ibid.)*

---

*Potsdam, 7 Novembre 1785.*

**Regele către Diez.**

. . . . Les Autrichiens tâchent de gagner beaucoup de personnes en Vallachie et Moldavie, au moyen desquelles ils tirent pour leur cavallerie tous les chevaux qu'ils veulent de ce-pais. . . .

*(Ibid.)*

---

*Constantinopol, 10 Decembre 1785.*

**Diez către rege.**

. . . . Je voudrais bien pouvoir effectuer que la Porte empêche que les Autrichiens n'achetassent pas des chevaux en Moldavie et Vallachie, en reservant l'achat à Votre Majesté seule. J'y travaillerai aussi de mon mieux, mais on ne peut point être sûr de l'issue, car les princes de Moldavie et Vallachie, et même l'interprète de la Porte, feront tout leur possible pour miner ce que j'entame à cet égard et, pour les ministres turcs, il est difficile de reussir . . . sans faire à propos des presens <sup>2)</sup>. . . .

*(Ibid.)*

---



---

<sup>1)</sup> Mihai Draco Suțu (După scrisori din Polonia, regele comunică știrea lui Diez prin ordinul datat din Breslau, 27 August 1785).

<sup>2)</sup> Frederic plătia foarte rău pe ambasadorii săi la Constantinopol, cari ierau siliți să alerge la mijloace neiertate pentru a se purta după rangul lor (v. Zinkeisen, VI, 468, 475-6).

Constantinopol, 24 Decembre 1785.

Diez către rege.

(În Persia,) le resident de Russie, nommé Skiliczi, Grec de nation, qui a été ci-devant le factotum du prince Ghika de Moldavie decapité, a dû se retirer de nuit d'Ispahan. . . .

(Ibid.)

Constantinopol, 7-8 Ianuar 1786.

Jurnal al lui Frangopulo <sup>1)</sup>.

Le 7, samedi, le Visir a fait reconfirmer par des castans les douaniers de Constantinople en marchandises et en tabac, du même aussi les Voïvodes.

Le 8, le prince de Valachie a porté des plaintes à la Porte contre Mavrojheni, comme quoi *il* a envoyé des émissaires en Valachie pour faire rebellion et mettre en mouvement les boyards. Surtout, il a envoyé une representation faite pour *(sic)* les boyards à la Porte, calomniant le prince pour instigation, qu'elle ait cacheté *(sic)* avec les sceaux des dits boyards. Ainsi il demande satisfaction. La Porte est disposée de favoriser les vuës du prince contre Mavrojeheni, et les Russes prêts pour l'appuyer aussi. Ce Maurojheni, Grec de nation, est depuis plusieurs années drogueman du Capudan-Bacha; il aspire à la principauté et, pour culbuter l'hospodar actuel, il s'est permis l'intrigue ci-dessus. Voilà le Grec!

(Ibid.)

Constantinopol, 10 Ianuar 1786.

Diez către rege.

(Imam-Mansûr <sup>2)</sup> a sosit la Constantinopol, acum opt luni.) C'est donc peut-être le même Chan de la famille de Schagin-Guery, dont j'ai dit, dans ma dépêche du 8 juin de l'année passée <sup>3)</sup>, qu'on le croyoit destiné à être nommé Chan de Bes-sarabie. . . .

(Ibid.)

<sup>1)</sup> V. p. 158, nota 4. În raportul din 10 Octombree, Diez anunța că s'a cerut jurnale acestui interpret.

<sup>2)</sup> Șeful răsculașilor leșghienî și caucazienî în potriua Rusiî. Se trăgea «dintr'o ramură colaterală a vechii familii a Hanilor» (Zinkeisen, VI, 529).

<sup>3)</sup> V. p. 195.

Constantinopol, 25 Ianuar 1786.

Diez cãtre rege.

. . . Il est certain que les Turcs ne manquent pas de bonne volonté de donner le barat pour le consulat de Votre Majesté à Jassy<sup>1)</sup>, quoiqu'ils prétendent toujours que notre capitulation ne puisse être étendue sur la Moldavie et la Vallachie, parce que ces deux principautés n'ont ni ports, ni échelles, dont il a été seulement question dans la capitulation. Mais, d'un coté, le ministre de Russie ne cesse pas d'insinuer à la Porte que l'imperatrice seroit fâchée d'un avantage quelconque qu'on voudroit faire aux Prussiens et l'internonce le confirme, en y ajoutant que son maître s'en ressentiroit de même. De l'autre coté, c'est déjà depuis longtems que l'ambassadeur de France<sup>2)</sup> a sollicité des barats pour des consulats à établir à Jassy et à Bucharest, ainsi que la libre navigation sur la Mer-Noire<sup>3)</sup>, et il ne peut guères esperer d'y réussir. Mais la Porte sent bien que, si elle accorde le barat pour le consulat prussien tout nuément, elle ne pourra le refuser aux François et aux autres nations, ce qu'elle croit contraire à ses interets. C'est donc pour avoir un pretexte. . . que la Porte, comme elle dit, a cherché une échappatoire. La voici : le Reis-Effendi me fit dire que le Divan avoit resolu de reconnoitre le consulat prussien à Jassy par un barat, en forme, mais, étant constamment d'opinion que cette concession ne soit point dans notre capitulation, il (le) croyoit juste et nécessaire que Votre Majesté fasse reciproquement un avantage à la Porte, de façon qu'on attendoit mes propositions à ce sujet. «Le dessein étoit», ajouta le Reis-Effendi, «de prouver aux deux Cours imperiales et aux François que le berat du consulat ne soit donné qu'en revanche de ce que Votre Majesté aura concédé (Iel a propus un consulat turcesc în Prusia occidentală, iar Turciî cer ajutor pentru un războiû întimplător.)».

(Ibid.)

Constantinopol, 10 Februar 1786.

Jurnalul lui Frangopulo.

Le ci-devant Reis-Effendi, Feisullah-Eftendi, cette nuit est exilé à Co, île de l'Archipel, près de Rhodes.

<sup>1)</sup> V. p. 192.

<sup>2)</sup> Choiseul.

<sup>3)</sup> V. Hurmuzaki, *Doc., Supl. I*<sup>2</sup>, 38.

Ces trois personnes (Şeik-ul-Islam, Hakimbaşa, medicul-şef, şi Reis-Effendi) avoient clabaudé contre le choix du Grand-Visir Josuf-pacha et contre l'avenement du (*sic*) Mavrojheni.

(*Ibid.*)

---

*Constanţinopol, 14 Februar 1786.*

Jurnalul lui Frangopulo.

Le 14, est arrivé le hazné du hospodar de Moldavie et Monsieur Koenih, consul de Prusse à Jhassi.

(*Ibid.*)

---

*Potsdam, 23 Februar 1786.*

Regele către Diez.

. . . . Voilà vraiment une belle gagne qu'ils m'accorderoient, d'acheter un consulat à Jassy par une alliance onereuse pour moi, dont, d'autre part, je n'aurois aucun avantage<sup>1)</sup>! Il vaudra mieux, par consequent, de leur repondre que, s'ils ne vouloient pas m'accorder un consul en Moldavie et Wallachie, je n'en avois point, mais qu'ils avoient encore des alliés. . . .

(*Ibid.*)

---

*25 Februar 1786.*

Regele către Diez.

(Ar putea spune) que je voulois convertir le caractère de consul du sieur Koenig en celui d'agent, de résident, de commissaire ou de chargé d'affaires; lequel la Porte agréeroit le mieux; que par ce moyen on ôteroit aux autres Cours tout pretexte d'ombrage et d'objections, puisqu'on ne pouvoit pourtant pas empecher qu'une grande ou petite Cour tienne un homme pour gerer ses affaires particulières de commerce en Moldavie et en Vallachie. . . .

(*Ibid.*)

---

<sup>1)</sup> V. p. 198.

---

Constantinopol, 25 Februar 1786.

Diez către rege.

. . . . Il faut donc voir quel caractère le gouvernement <sup>1)</sup> prendra, pour que j'y puisse adapter mes demarches pour le consulat de Votre Majesté à Jassy et l'achat des chevaux de remonte. . . .

(Ibid.)

---

28 Februar 1786.

Regele către Diez.

(Să stăruie,) mais je ne comprends pourtant pas comment le sieur Koenig pourra se soutenir à Jassy, même avec son barat, s'il n'a pas quelque autre ressource <sup>2)</sup>. . . .

(Ibid.)

---

Constantinopol, 28 Februar 1786.

Jurnalul lui Frangopulo.

Le 28, le Grand-Visir, le capoudan-pacha et Mavrojheni en conference à l'Arsenal, tête-à-tête. Au depart du Visir, le Capoudan a appelé son medecin, le sieur Zuliani, et lui ordona de ne plus mettre chez le Visir le pied, et Mavrojheni se trouva si confûs qu'il a causé de l'étonnement à tous ceux qu'ils l'ont vû ce jour-là.

(Ibid.)

---

Constantinopol, 6-24 Mart 1786.

Jurnalul lui Frangopulo.

Le 6 . . . Mavrogheni Nicola, droguement de l'arsenal, a été nommé prince en Valachie, à la place de Michalaki Sutzo <sup>3)</sup>.

Le 12, l'église nouvellement retablie à Therapia par Petraky <sup>4)</sup>, quoique par permission du Grand-Seigneur, a été demolie.

---

<sup>1)</sup> Noul guvern turcesc al Vizirului Iusuf-paşa.

<sup>2)</sup> Afacerile Străine scriu la 28 Mart, cu acelaşi scop, lui Diez.

<sup>3)</sup> V. şi Hurmuzaki, *Doc., Supl. I*<sup>2</sup>, 39.

<sup>4)</sup> Şeful monetării împărăteşti şi candidat la domnia Munteniui (*ibid.*, 38) -

Le 13, ils ont commencé à transporter les effets du (*sic*) Petraky et vider ses maisons en ville et en campagne, comme ils étoient confisquées (*sic*).

Ils ont pris encore d'autres gens, associés du prisonnier Petraky: un nommé Stephan, Abraam, Sevopé et Georgaky, beau-frère du Petraky.

. . . . .

Le 18 <sup>1)</sup>, le nouveau hospodar de Valachie a été présenté au Grand-Seigneur par le Visir et il a obtenu son investiture.

Le prisonnier Petraky a été décolé devant la porte du serail du Grand-Seigneur, pendant que le dit hospodar, son ennemi, sortoit de la même porte avec l'investiture.

Le 19. Selon les apparences, la confiscation ne peut arriver à un million de piastres, en bijoux, maisons, meubles, argent contant et crédits. Petraki n'avoit que soixante piastres par mois d'appointemens.

Le 20. . . Le Grand Seigneur à Rumi-pacha Tziftighi pour se divertir, où le hospodar de Valachie a pris la liberté de lui envoyer un present de presque 15 mille piastres en pelletterie et pourcelaine, et il a été agréé.

Le 23, un beau-frère du decapité Petraky, arrivé de Bucarest hier au soir; tout son baguage et toutes les marchandises des negociants arrivées avec ont été arretés à la douanne et lui mis aux arrets avec les autres prisonniers: il a été armache auprès le prince déposé, Sutzio.

J'ai oublié de vous annoncer la visite que Monsieur l'ambassadeur d'Angleterre a faite, jeudi passé, au nouveau prince de Valachie, Mavrogheni, en toutes les formes, avec quatre janissaires, quatre droguemans et autre suite, assez nombreuse.

Le 23, le hospodar de Valachie a envoyé son postelnik ou marechal de sa Cour, en grande pompe, pour rendre la visite à Son Excellence Monsieur l'ambassadeur d'Angleterre.

Le 24; le même prince a envoyé son neveu et son fils aîné, à l'âge de 11 à 12 ans, chez le tefterdar et en grande cour, pour recevoir les deux queueés de cheval, signe caracteristique du pouvoir, que les gouverneurs des places reçoivent ordinairement.

Le Grand-Seigneur par clemence a fait present la maison de Petraky, qu'i avoit au Fanal, aux cinq enfans orfelins de ce même disgracié et a fait nommé (*sic*) saraf de la monoyerie ad interim, à la place du defunt, un de ses domestiques, nommé

---

<sup>1)</sup> Cf. Hurmuzaki, l. c., 39.

aussi Petraky, jusqu'à ce que le fils aîné de ce disgracié soit agé et capable de remplacer son père, et une assignation de 50 piastres par mois, pour le maintient des orfelins. . . ,

(*Ibid.*)

14 Mart 1786.

Afacerile străine către Hüttel. <sup>1)</sup>

. . . . D'ailleurs on a un avis de Vienne, selon lequel les Turcs auroient l'intention d'établir un port-franc à Ackermann. . . .

(Archive, Rep. XI, 121)

Constantinopol, 27 Mart 1786.

Diez către rege.

. . . . Il <sup>2)</sup> a de même ordonné aux hospodars de Moldavie et Wallachie de faire aller des émissaires en Europe, afin d'apprendre les mouvemens des cabinets. . . .

Un certain Weber, qui fait une espèce de secretaire chez l'hospodar de Vallachie, m'a fait parvenir par le drogman de la Porte la requête ci-jointe <sup>3)</sup>, pour la présenter à Vôtre Majesté. . . .

(Archive, Rep. XI, 275 <sup>d)</sup>)

27 Mart 1786.

Diez către rege.

(Plan pentru remontă. Exportul cailor nu ie oprit.). La Porte ne se soucie pas de ce qui se passe dans ses provinces, et les hospodars en eux-mêmes n'empêchent pas non plus l'achat, qui enrichit les douanes.

<sup>1)</sup> Ambasador prusian la Petersburg, din toamna lui 1785 (Zinkeisen, VI, 538, nota 1).

<sup>2)</sup> Vizirul Iusuf-paşa.

<sup>3)</sup> Lipseşte. Iera o afacere de banî (v. ordinul către Diez, din 25 April).

Il faut traiter les Turcs à la turque. L'on peut acheter sans firman tant qu'on veut. C'est ainsi que les Autrichiens, les Hollandais et tous les marchands tirent annuellement de la Moldavie des milliers de chevaux, sans aucun empêchement.

L'hospodar procède de la même façon que ses supérieurs, tant par bêtise que par imitation. Lorsqu'il reçoit un firman de la Porte, il l'explique de la manière la plus favorable pour lui et la plus désavantageuse pour nous : il a l'air des prétieuses, afin de faire valoir sa petite autorité. Il n'empêche personne d'acheter des chevaux, si on ne l'en prévient point. Mais il lève des difficultés, aussitôt qu'on l'en prie. C'est le caractère de la nation.

Ainsi le major de Seidlitz <sup>1)</sup> se trompe, s'il croit que les lettres particulières de Votre Majesté, écrites à l'hospodar, facilitassent l'achat, tandis qu'elles n'ont produit jusqu'à présent qu'un effet opposé. Un hospodar ne sait pas du tout apprécier l'honneur que Votre Majesté daigne lui rendre par des lettres. Grec, et naturellement vilain, parvenu de la misère par de mauvaises voyes au pouvoir de mettre pour peu de tems une poignée de ses semblables en contribution, il ne connoit ni les sentimens d'honneur qu'il doit temoigner à des rois, ni les principes de la fidélité qu'il doit à son souverain naturel. Il ne cherche que d'aggraver de l'argent, pour avoir de quoi vivre dans l'obscurité durant le reste de ses jours.

A ce vient qu'il est obligé d'envoyer les lettres d'une Puissance étrangère à la Porte, qui en prend de l'ombrage. Aussi s'en faut-il beaucoup qu'on puisse regarder ces hospodars comme des princes, dans le sens qu'on attache en Europe à ces personnages-ci. Les hospodars sont infiniment au dessous des paschas à trois queues, qui leur donnent des ordres et leur demandent de l'argent, toutes les fois qu'ils le jugent à propos ; ils se prosternent devant un chambellan du sultan et tiennent l'étrier à un pascha, lorsqu'il monte à cheval <sup>2)</sup>.

La Porte les nomme Woywoda ou Waiwodas, mot qui signifie un préfet qui gouverne un quartier, en administrant la justice et levant les impôts. Chaque village aux environs de Constantinople est commandé par un tel Boywoda musulman. Ce n'est que la vanité des Grecs et l'ignorance des interprètes des ministres étrangers, qui, ayant confondu les idées, ont mis en vogue le titre de prince. Écrivant à un hospodar, je me garderai

<sup>1)</sup> Comisariul prusian pentru remonta în Moldova.

<sup>2)</sup> V. *Condica de obiceiuri a lui Gheorgachi* (Novembre 1762) în *Le-topisiŃe*, III, p. 323 : «Iar cînd vine un paŃa cu trei tuiuri . . . se poprîŃeŃi merge Doamnei de-î sîrutî piciorul. . .».

bien, moi, de le nommer Serenissime. Un ambassadeur ne voudra pas le traiter d'égal. Bref, chaque membre du corps diplomatique fait trembler ces princes, puisqu'il est en état de contribuer à leur disgrâce et à leur déposition. Ils jouissent proprement du rang de paschas à deux queues, mais ceux-ci le leur disputent toujours.

Enfin, je dois observer que l'on n'achète point de chevaux en Vallachie, parce qu'ils sont trop petits et foibles. Ce n'est que depuis quelques mois que les Vallacques mêmes ont tiré de la Moldavie des étalons, afin de faire race, voyant que c'est aujourd'hui un objet de commerce.

Pour ce qui regarde mon plan, il ne s'agit que d'une créance de quinze mille écus pour s'assurer annuellement dans la Moldavie de tant des chevaux de service que Votre Majesté ordonnera. Les Autrichiens entretiennent toujours à Jassy un major avec quelques subalternes, afin qu'il ait soin de l'achat, sans paraître devant l'hospodar. Il ne conviendra pas à Votre Majesté de faire une institution pareille. Effectivement, on sauroit s'en passer, en faisant un arrangement, qui coûte moins et donne moins d'ombrage.

Le consul Kœnig pourroit être chargé tout seul de l'achat. Si Votre Majesté lui avance quinze mille écus et entretient auprès de lui à Jassy un marechal, qui se connaisse aux chevaux, il doit prendre à ferme une métairie sur le Dniester, pour quelques centaines d'écus, afin d'y faire faner le foin. Il feroit le tour de tous les haras en hiver, où l'on s'aperçoit des défauts des chevaux plus aisément qu'au mois de mai, où la bonne nourriture les cache. Il choisiroit ceux qu'il veut acheter, en passant des contrats avec les propriétaires et faisant des avances sur le prix, de telle sorte que les propriétaires doivent nourrir les chevaux jusqu'à la livraison. Les maqui(n)gnons et les livrauts autrichiens ne paroissent qu'au mois de mars; par conséquent, ils ne pourroient plus encherir nos chevaux et emporter les meilleurs.

Mais, comme le consul doit aussi acheter des chevaux que les Tartares viennent vendre à la foire de Jassy, il les feroit transporter à la métairie susdite, sur le Dniester, pour qu'ils soient nourris jusqu'au terme de la livraison . .

Les avantages qui résultent d'un tel arrangement sont bien importants. Premièrement, Votre Majesté n'aura pas besoin de demander à la Porte et au misérable hospodar de la Moldavie des faveurs qui l'obligent et ne servent de rien. En second lieu, Votre Majesté fera une belle épargne, ayant les chevaux à meilleur marché et pouvant diminuer le nombre des officiers

et des hussards qui furent ci-devant employés à l'achat. Enfin les chevaux mêmes seroient plus propres pour le service. . . Le consul ne peut jamais être duppé, connoissant les intrigues du païs et parlant ses langues : la grèque et la moldave.

Il joindra seulement les interêts du principal de 15.000 écus au prix des chevaux, ce qui formera le fond de sa substance.

. . . Il ne peut pas donner caution. Mais son honnêteté, dont je saurois répondre, assure suffisamment le principal. C'est, à la verité, un sujet fidèle et zelé de Votre Majesté<sup>1</sup>). . .

(*Ibid.*)

---

Constantinopol, 10 April 1786.

Diez quatre rege.

. . . . La Porte vient de déposer l'hospodar de la Vallachie<sup>2</sup>), en le remplaçant par l'interprète du Capitan-pacha, nommé Mauro-Gheni. Les ex-hospodars et leurs familles ont travaillé contre cette nomination, parce que ce n'étoit jusqu'ici qu'à eux et aux interprètes de la Porte d'aspirer aux gouvernemens de Moldavie et Vallachie, mais leurs efforts ont été aussi inutiles que ceux de l'envoyé de Russie<sup>3</sup>), à qui cette affaire coute deux mille piastres. L'hospodar déposé lui avoit promis sous main, au cas que la Cour de Russie l'eût conservé dans son poste . . . (*sic*). C'est là toujours une belle preuve que la Porte s'obstine contre les Russes, qui avoient menacé, il y a huit mois, que cet avancement de Mauro-Gheni puisse causer la guerre. Au reste, le nouvel hospodar est un vaurien comme tous ses prédecesseurs, quoi qu'il soit un peu plus attaché aux interets des Turcs que les Grecs ne le sont ordinairement<sup>4</sup>). . .

(*Ibid.*)

---

<sup>1</sup>) La 26 April, planul ie răspins, ca prea costisitor. Ordine pentru remontă la 8 April (*ibid.*).

<sup>2</sup>) Mihalachi Draco Suțu.

<sup>3</sup>) Bulgacov.

<sup>4</sup>) Cf. Hurmuzaki, *Supt.* I<sup>2</sup>, 37.

Constantinopol, 25 April 1786.

Diez câtre rege.

La Porte vient de donner aux Grecs une leçon cruelle. . . Elle leur avoit defendu . . . sous peine de mort de s'ingérer dans les affaires du gouvernement. Cette interdiction n'a pas empeché un primat de la nation grèque, nommé Petraki, d'intriguer contre le nouvel hospodar de la Vallachie. Important par son poste dans la monnoyerie, enhardi par ses richesses et par son influence dans les intrigues du serrail et instigué par les Russes, cet homme a osé depeindre au sultan le nouvel hospodar comme un homme infidèle, que le Grand-Vizir et le Capitan-pacha lui avoient recommandé comme un bon sujet. Après avoir fait à l'auteur le procès sur son libelle, ainsi que sur sa malversation dans la monnoye, le Grand-Vizir lui a fait couper la tête, au moment que le nouvel hospodar, avec quelques centaines de Grecs, passoit l'endroit de l'execution, pour prendre l'investiture du Sultan. Le Vizir a eu de la fermété à cette occasion : les femmes et tous les officiers du serrail, même le Kislâr-aga, la sœur du Sultan et son fils ainé et beaucoup d'autres personnes de distinction ont intercedé pour la grace du delinquent, et le Sultan a déjà panché à lui pardonner, mais le Grand-Vizir l'en a detourné, en declarant que le moment du pardon seroit celui de sa propre resignation et d'une rebellion des janissaires. . . Le Grand-Vizir a fait detruire une église grèque, que Petraki avoit fait batir sans la permission de la Porte. 4) En même tems on a defendu à tous les medecins européens l'entrée au serrail, parce qu'on s'est apperçu que ces gens-là ont fait les entremetteurs dans l'affaire de Petraki 5). . .

(Ibid.)

Constantinopol, 29 April — 5 Iunie 1786.

-Jurnalul lui Frangopulo.

Le 29 avril, le nouveau prince de Valachie a pris congé de la Porte.

Le 3 mai, le prince de Valachie a fait sa sortie de la ville pompeusement.

4) V. p. 200.

5) Cf. Hurmuzaki, *Supl. I*<sup>3</sup>, 39.

Le 25 . . . le prince déposé, Michaël Sutzo, est arrivé à sa maison de campagne à Tarapia ; pour avoir cette permission il a dépensé 300 mil piastres.

Le 5 juin . . . une personne de conséquence russe est arrivée ici, passant de Moldavie et venant ici. On dit qu'il vient pour être consul à Alep.

(Ibid.)

---

9 Maiü 1786.

Regele cãtre Diez.

. . . . Les gazettes d'Hollande ont annoncé que la Porte avoit accordé le firman au sieur Koenig, pour le consulat de Jassj<sup>1)</sup>. . . .

(Ibid.)

---

Constantinopol, 10 Maiü 1786.

Diez cãtre rege.

. . . . Le nouvel hospodar de la Vallachie<sup>2)</sup> ayant, avant son depart d'ici, enrolé cinquante Grecs pour sa garde, il leur avoit donné un habit uniforme et des fusils avec des bayonnettes et des garde-cartouches. Il s'est proposé d'en augmenter le nombre en Vallachie et de les faire exercer à la discipline européenne. Tout cela sera fort bon, pourvu que cette garde grecque ne serve un beau jour contre les musulmans. . . .

(Ibid.)

---

27 Maiü 1786.

Regele cãtre Diez.

. . . . Je viens d'apprendre de Vienne que le Vizir a déposé l'hospodar de Moldavie<sup>3)</sup> et qu'il a mis à sa place un Grec nommé Rosetti, créature du Capitan-pacha et aussi peu agréable aux deux Cours imperiales que le nouveau hospodar de Vallachie<sup>4)</sup>. . . .

(Ibid.)

---

<sup>1)</sup> V p 200.

<sup>2)</sup> Mavrogheni.

<sup>3)</sup> Alexandru Mavrocordat Firaris.

<sup>4)</sup> Regele comunicã aceasta lui Hüttel, la 27 Maiü (Arhive, Rep. XI, 121).

6 Iunie 1786.

Regele către Diez.

. . . . Selon des nouvelles assez détaillées que j'ai reçues de Petersbourg, le sieur Bulgakoff <sup>1)</sup> a aussi rapporté . . . que lui, Bulgakoff, ayant protesté avec l'internonce autrichien <sup>2)</sup> contre la deposition de l'hospodar de Wallachie <sup>3)</sup>, comme contraire au dernier traité, le ministère ottoman avoit répondu qu'on n'avoit pas déposé l'ancien hospodar, mais qu'on n'avoit pas pû lui refuser la retraite qu'il avoit demandée et que, quant à l'exception faite contre Maurogheni, comme n'étant pas Grec <sup>4)</sup>, la Porte étoit la maîtresse de disposer à bon plaisir des dignités de sa compétence <sup>5)</sup>. . . .

(Ibid.)

Petersburg, 6 Iunie 1786.

Hüttel către rege.

. . . . Jusqu'ici la Cour de Russie n'a point pris de resolution au sujet de ses affaires avec la Porte : l'événement de la deposition de l'hospodar de Vallachie <sup>6)</sup> est très desagreable ; cet homme étoit tout devoué à cette Cour, mais il paroît qu'on veut temporiser, pour ne point exposer sa tête. Lui-même a fait insinuer ici qu'il risquoit d'être la victime des soupçons de la Porte, si la Russie s'interessoit trop vivement pour lui ; qu'étant rendu à Constantinople, il espéroit encore de conjurer l'orage, peut-être même de se voir rétabli. En attendant, il est dit dans le memoire que le sieur Bulgakof a remis à la Porte, que, si desormais elle croyoit la deposition d'un hospodar être nécessaire, elle devoit au moins informer préalablement sa Cour des motifs qui la determinoient. On m'a confirmé que, dans toutes ses reponses, elle évite adroitement de s'expliquer clairement, tant sur cette affaire-ci que sur les griefs du ministre de Russie contre quelques bachas, et on suppose que cette conduite artificieuse lui est suggerée par la France. J'ignore

---

<sup>1)</sup> Ambasadorul rusesc.

<sup>2)</sup> De Herbert-Rathkeal.

<sup>3)</sup> Mihalachi Draco Suțu.

<sup>4)</sup> Precum se știe, acesta, locuitor din insule, nu iera *Fanariot*.

<sup>5)</sup> Cf. depeșa lui Hüttel din 23 Maiü, întrebuințată în Zinkeisen, *o. c.*, VI, 577.

<sup>6)</sup> Mihalachi Suțu.

si c'est pour détruire un tel soupçon que le comte de Segur <sup>4)</sup>, s'entretenant ces jours passés avec le vice-chancelier, a étalé les vœux qu'il faisoit pour que ces bisbilles soient terminées une bonne fois, mais comme, malgré tous ses menagemens, il n'a osé donner raison à la Cour sur tous les points, sa manière de s'expliquer a déplu, et on accuse la France plus que jamais de nuire aux interets de la Russie à la Porte. . . .

(Archive, Rep. XI, 121)

---

10 Iunie 1786.

Regele către Hüttel.

. . . . La nouvelle de la deposition de l'hospodar de Moldavie vient aussi d'être revoquée <sup>2)</sup>. . . .

(Ibid.)

---

13 Iunie 1786.

Regele către Hüttel.

. . . . On verra bientôt ce qui en est et si la Porte plie vis-à-vis de la Russie, en rétablissant, selon sa demande, l'hospodar de la Vallachie, ce que je ne crois pas. . . .

(Ibid.)

---

Petersburg, 13 Iunie 1786.

Hüttel către rege.

. . . . Les nouvelles qu'on a reçues de Constantinople n'annoncent encore ni le supplice du Grec Petrachi, ni la deposition de l'hospodar de Moldavie. À la verité, on s'attend à celle-ci, mais on a l'air de ne pas croire que le ministre de la Porte puisse en venir là de but en blanc; on s'imagine plustot, qu'il fera insinuer à Mauro-Cordato de demander sa demission, afin

---

<sup>4)</sup> Ludovic-Filip, conte de Ségur (1753-1830). Intors din America de Nord, unde luptase pentru libertatea provinciilor engleze, ie trimise în 1784 ca ambasador la Petersburg, unde ajunge în Mart al anului următor (Zinkeisen, VI, 557). A scris și *Memorii*, publicate la Paris, în 1826.

<sup>2)</sup> V. p. 207.

de pouvoir alleguer sa demission comme volontaire. . . Les instructions qu'on veut envoyer au sieur Bulgakof sont ou parties ou prêtes à partir. Il m'est revenu qu'on y ordonne à ce ministre de ne pas appuyer trop vivement la cause de l'ancien hospodar de Vallachie <sup>1)</sup>, mais d'insister en revanche sur une reponse categorique touchant les Lesguis <sup>2)</sup>. . . .

(Ibid.)

---

*Petersburg, 16 Iunie 1786.*

Hüttel către rege.

. . . . Le courier ordinaire, arrivé de Constantinople, n'a point apporté, comme on me l'assure, la nouvelle de la deposition de l'hospodar de Moldavie. . . .

(Ibid.)

---

*Petersburg, 26 Iunie 1786.*

Hüttel către rege.

. . . . Votre Majesté aura daigné voir par une de mes dépêches antérieures que, pour ne pas exposer la tête de l'ancien hospodar de Vallachie, on n'insistera plus sur son retablissement, mais on espère que cet homme rusé et intrigant pourra calmer peu à peu la défiance que la Porte a conçue de lui. . . .

(Ibid.)

---

*Constantinopol, 26 Iunie 1786.*

Diez către rege.

. . . . Pour ce qui regarde les nouvelles de Petersburg, contenues dans l'ordre de Vôte Majesté du 16 may<sup>3)</sup>, l'on a donné à l'industrie de deux vagabonds de la Bessarabie une importance qu'elle ne merite point. Ces gens avoient volé deux boeufs et quelques moutons, et la justice les a poursuivis. Ce n'est pas donc une affaire d'État, qui doive être relevée. . . .

Le consul Koenig est retourné à Jassy, esperant que Vôte Majesté lui accordera gracieusement un appointement pour sa subsistance. . . .

(Archive. Rep. XI, 275 d)

---

<sup>1)</sup> Mihalachi Suțu.

<sup>2)</sup> V. pentru Lesghienî, Zinkeisen, VI, 528-9.

<sup>3)</sup> Călcarea teritoriului rusesec de niște vagabonzi.

Constantinopol, 10 Iulie 1786.

Diez câtre regu.

. . . . Pour les nouvelles de Petersbourg, que le departement de Votre Majesté marque dans son ordre du 6 juin <sup>1)</sup>, il est vrai que le sieur de Bulgakoff a fait à la Porte, il y a onze mois, une insinuation qui dut empecher la deposition de l'hospodar de Vallachie, en declarant qu'un tel changement pourroit causer la guerre, comme je l'ai mandé en son tems <sup>2)</sup>, mais il est absolument faux que le sieur de Bulgakoff, réuni avec l'internonce, avoit renouvelé cette insinuation, après que Mauro-Gheni a été nommé hospodar. Les Turcs dirent même dès lors que, si les Russes viendroient interceder pour l'hospodar déposé, celui-ci auroit la tête coupée. . . .

(*Ibid.*)

29 Iulie 1786.

Regele câtre Hüttel.

. . . . Il y a d'autres avis, d'après lesquels l'empereur auroit pris le parti de profiter des differens actuels entre les Russes et les Turcs, pour faire l'acquisition d'un bannat en Valachie et d'un district de la Moldavie, pour arrondir la Buckowina, et, pour appuyer cette nouvelle, on ajoute que ce prince alloit former un cordon de 16.000 hommes, tiré des regimens de Transylvanie, que ce cordon prendroit toute la longueur des frontières de la Transylvanie et de la Pocutie, du côté de la Valachie et de la Moldavie, et s'étendrait même au delà; mais ces avis me paroissent fort sujets à caution, et j'ai de la peine à y ajouter foi, non seulement parce que mes lettres de Vienne n'en disent rien et que jusqu'ici les vues de l'empereur ont toujours porté sur une partie de la Bosnie, mais surtout parce qu'il ne me paroît pas de l'interet de la Cour de Russie de favoriser les acquisitions de ce prince dans le voisinage de ses propres États. . . .

(Archive, Rep. XI, 124)

<sup>1)</sup> V. p. 208.

<sup>2)</sup> V. p. 208.

*Petersburg, 11 August 1786.*

Hüttel catre rege.

. . . . Je suivrai l'avis qu'il a plu au ministère de Votre Majesté de me donner sur le prétendu projet de l'empereur de s'arrondir du côté de la Moldavie et de la Vallachie<sup>1)</sup>. Je n'en ai pas entendu parler encore et il me semble d'autant plus destitué de vraisemblance que je sais que l'hiver dernier (qu')il a été question entre les personnes qui composent le parti du sieur Besborodko<sup>2)</sup> de la difficulté et du danger même qu'il y auroit desormais pour les Russes de s'aventurer dans ces provinces-là, depuis que l'empereur étoit le maître de la Bukovine. Au reste, j'ai appris que les Polonois arrivés avec du bled à Ackerman avoient été obligés de le vendre à des Turcs et que la Porte ne s'est point expliquée si elle accordera à l'avenir la libre navigation sur le Dniester. J'ai lu la lettre du Grand-Chancelier de Pologne au Grand-Vizir, qui la reclame et qui fonde cette pretension sur le traité de Zuranof, conclu en 1677<sup>3)</sup>, rappelé et confirmé quant à cet article par le traité de Carlowitz. . . .

*(Ibid.)*

*Constantinopol, 25 Septembre 1786.*

Diez catre Frederic-Wilhelm al II-lea.

. . . . Je n'ai pas eù la satisfaction d'informer la Porte le premier de ce grand événement, qui interesse toutes les nations<sup>4)</sup>. Elle en fût déjà huit jours avant moi instruite par l'hospodar de Vallachie, qui entretient à Potsdam ou à Berlin un émissaire ou un correspondant.

J'ai mandé dans mes précédentes. . . . que la Porte avoit ordonné aux hospodars de Moldavie et Vallachie de faire rouler des émissaires dans les capitales de l'Europe. L'hospodar de Moldavie a envoyé pour cet effèt à Varsovie un Grec, nommé Nicolas Boharnik<sup>5)</sup>, qui a eu commission de faire connoissance avec le resident de Votre Majesté, le sieur de Buchholz, et de tirer de lui de notions sur le sistème politique de la Prusse et,

<sup>1)</sup> V. bucata precedentă.

<sup>2)</sup> Contele Besborodko, șeful partidei pașnice, opuse lui Potemkin.

<sup>3)</sup> Pacea de la Zurawna (27 Oct. 1676).

<sup>4)</sup> Moartea lui Frederic al II-lea (17 August 1786).

<sup>5)</sup> Păharnicul.

s'il n'y pourroit pas reussir, de se rendre à Berlin, pour s'informer sur le lieu. Cet émissaire doit être fort inhabile, parce qu'il a été chassé de la Russie dans le moment de son entrée et mis en prison à Lemberg, en Gallizie, où il ne s'est sauvé qu'à force de presents que l'hospodar a donnés à un capitaine imperial, nommé Beddaeus <sup>1)</sup>, qui demeure à Jassy pour reclamer et faire transporter les deserteurs autrichiens. . . .

(Arhive, Rep. XI, 275 d)

14 Octobre 1786.

Regele către Hüttel.

. . . . Il me revient au contraire par plus d'un canal que l'empereur n'a pas grande envie de cooperer avec efficace aux projets de l'imperatrice contre la Porte. Il y a déjà du tems que je m'en doute et il se peut qu'on lui ait fait envisager qu'il n'est pas de l'intérêt de la monarchie autrichienne qu'il se forme du côté de l'Orient une nouvelle puissance chrétienne <sup>2)</sup>, qui seroit sous l'influence absoluë de la Russie, exigeroit des menagemens particuliers et donneroit lieu à de nouvelles combinaisons. . . .

(Arhive, Rep. XI, 121)

Peckow, 14 Octobre 1786.

Von Seydlitz <sup>3)</sup> către «Etats- und Cabinets-Minister».

. . . . So viel muss ich mit mehrerer Gewissheit anzeugen, dass der Einkauf in der Moldau und Wallachey gar nicht mehr zu unsern Vortheil gereichen kan, wan es auch würcklich ruhig bleibt, weil Osterreich nicht allein durch die erhaltene Buckowine alle mögliche Vortheile aus diesen Gegenden zieht, sondern auch den starcken Remontpreiss; auf ein jedes Pferd, was zur leichten Cavallerie gekauft wird, giebt der Kayser ohne Unkosten schon 18 Ducaten, wo wir bis dato nur auf ein Husarenpferdt 11, ethlich 18 Thaler mit allen Kosten gezahlt haben. Bey so bewanten Umständen hat es nicht

<sup>1)</sup> Asupra căruia vezi Hurmuzaki, *Doc.*, VII, 432.

<sup>2)</sup> Imperiul grec restaurat, pe care-l visa Ecaterina.

<sup>3)</sup> Maiorul prusian însărcinat cu remonta în aceste părți.

anders sein können, als allemahl dass in der Moldau und Wallachey zu kauffen, was die Österreicher nicht annehmen; folglich, ist es sehr vorthailhaft vor uns wan wir, so viel als es nur möglich ist, russische Pferde kauffen, so vor unsern Dienst noch einmahl so nutzbahr und dauerhaft sind als die moldauischen und wallachischen Pferde. Daher es höchst nöthig ist diesen hier gethanen Vorschlag, welchen an Herrn General von Wartenberg Excellence eingeschickt, nicht fahren zu lassen und selbigen so lange nutzen als er nur immer möglich ist wan auch keine russische Pässe accordiert werden, so haben wir kein Risiko darbey zu besorgen, sondern dieser Mann nimmt Alles über sich und so viel taughahre Pferde als er abliefern, werden ihm bey jeder Abnahme bezahlt; deswegen kan man doch nachmahls in der Moldau thun was nöthig ist...

(*Ibid.*)

---

10 Novembre 1786.

Afacerile-Străine către von Diez.

Mulțămiri lui Diez pentru beratul ce l-a căpătat lui Koenig <sup>4)</sup>.

(Arhive, Rep. XI, 275 d)

---

Constantinopol, 13 Novembre 1786.

Jurnalul lui Frangopulo.

Le 13, grand Conseil. Le gouverneur d'Ibraïlof, Osmanpacha, est nommé pour Alep. . . .

(*Ibid.*)

---

Constantinopol, 9 Decembre 1786.

Von Diez catre rege.

. . . . J'ai deterré que le camp de Sophia, qui a été levé. . . se forme de nouveau à Ismail et en d'autres endroits sur le Danube. . . .

(*Ibid.*)

---



---

<sup>4)</sup> V. Zinkeisen, l. c., 525. Beratul se află în Biblioteca regală din Berlin, turcește.

Constantinopol, 13—14 Decembre 1786.

Jurnalul lui Frangopulo.

Le 13. . . la Porte a expédié(e) des ordres secrettes à Doubassar<sup>4)</sup>, au pacha qui est là, à deux queuës, pour passer à Ismaïl et prendre un capidzibachi qui est là et a été nommé conducteur du Chahin-Guirai et le recevrait à Hotin, pour le conduire par la Moldavie et la Valachie jusqu'à Andrinople<sup>2)</sup>. . .

Le 14, le prince de Moldavie, Alexandre Maurocordato, déposé et remplacé par Alexandre Ipsilanti, six ans auparavant prince de Valachie. . . .

(Ibid.)

Constantinopol, 23 Decembre 1786.

Von Diez către rege:

. . . . La Porte a déposé l'hospodar de Moldavie et remplacé par un certain Alexandre Ypsilanti, qui fût hospodar de Vallachie, il y a six ans. Le premier n'a été dans ce poste que depuis vingt-trois mois, <sup>3)</sup> et l'on ne donne pour motif de ce changement que le bon plaisir du souverain, ce qui prouve de nouveau que les Russes ne sont comptés pour rien dans ces sortes de choses, quoiqu'ils ayent voulu faire accroire à l'Europe qu'ils devoient concourir à la deposition des hospodars, ainsi qu'à leur nomination. Au reste, ce changement n'influe point dans les affaires de l'empire ottoman. Ces princes soi-disants de Moldavie et de Vallachie, comme j'ai détaillé à une autre occasion<sup>4)</sup>, ne sont que des fermiers grecs, sans tête, sans caractère et sans vertu, qui ne cherchent qu'à s'enrichir. . .

Huit jours avant l'arrivée du courier de Vienne, le Reis-Effendi m'e fit dire par le sieur Frangopulo le compliment de congratulation sur ce que Votre Majesté m'avoit nommé son envoyé extraordinaire ici<sup>5)</sup>: il y a ajouté que l'hospodar de Vallachie<sup>6)</sup> avoit donné cette nouvelle. . .

. . . Cela prouve de nouveau que l'hospodar susdit entretient à Berlin des émissaires ou des correspondants. . . .

(Ibid.)

<sup>1)</sup> Lingă Nistru.

<sup>2)</sup> V. Hurmuzaki, *Supl.* 1<sup>2</sup>, 42.

<sup>3)</sup> V. p. 190.

<sup>4)</sup> V. pp. 203—4.

<sup>5)</sup> V. Zinkeisen, *l. c.*, 600-1. Leafa lui Diez ie crescută și i se dă privilegiul de nobleță (ordin din 7 Nov. 1786) (*ibid.*).

<sup>6)</sup> Mavrogheni.

Constantinopol, 18 Ianuar 1787.

Jurnalul lui Frangopulo.

. . . . Le 18, conseil derechef à la Porte: on a parlé pour les affaires du Caire, du Mahmut-Pacha et pour l'arrivée du Lascarof <sup>1)</sup>. Qu'est-ce que cela peut être? Et on a décidé de demander aux Russes la raison, pour laquelle il est venu. Lascarof, en passant à Boucarest, (il) a fait une visite à Mavrogheni et l'a insulté, et Mavrogheni a fait son rapport à la Porte. . . .

(Ibid.)

Constantinopol, 16—19 Februar 1787.

Jurnalul lui Frangopulo.

. . . . Le 16, hier, est arrivé un exprès de Moldavie, avec la nouvelle que le prince déposé de Moldavie, Alexandre Mavrocordato, est évadé, sans qu'on puisse savoir pour où. On dit pourtant que le 7 fevrier, mercredi matin, ne l'ont pas trouvé chez lui, avec quatre personnes et onze arnauts manque. Voilà toute la relation <sup>2)</sup>.

La Porte a fait arreter ses gens: l'un est son beau-frère, nommé Mischioglu, l'autre, Manolaky Arghirópulo <sup>3)</sup>, et le nouveau prince <sup>4)</sup> a reçu ordre de partir avec la poste pour son poste.

. . . . Le 19 . . . confirmation de la fuite du prince. . . .

(Ibid.)

Constantinopol, 23 Februar 1787.

Von Diez catre rege.

(Reis-Effendi, răspunzînd cererilor lui Bulgakoff, a spus) que la Porte étoit elle-même très facheuse (*sic*) de ne pas trouver parmi la nation grecque des gens assez fidèles, qui puissent être continué(e)s longtems dans le gouvernement de Moldavie et de Vallachie. . .

<sup>1)</sup> Zinkeisen, *l. c.*, 613. Se făcea a cere un pas pentru Ispahan, locul său de reședință, și cu acest prilej arăta cererile Rusiilor.

<sup>2)</sup> «Ghenarie 26, Marți spre Mercuri, la 5 ceasuri de noapte, au fugit Vodă» (*Erbiceanu, Ist. mitr. Mold.*, 314).

«În secret, de n'au simțit nime duca lui din oraș până a doua zi, afară de 4-5 boeri, cără care s'au distălnuit și le-au încredințat stăpînirea» (Manolaki Drăghici, *Istoria Moldovei pe timp de 500 ani*. Iași, 1857, II, p. 50). Drăghici a avut, probabil, la îndămină cronicile pierdute. Cf. *Arhiva din Iași*, II, 682 și urm.

<sup>3)</sup> Postelnicul Arghirópulo, ginerele lui Costachi Moruz (Drăghici II, 46).

L'hospodar de Moldavie déposé, Alexandre Maurocordato, a pris la fuite, au lieu de retourner à Constantinople. J'ai de fort(s) puissants indices que cet homme a tramé un grand crime : c'étoit de se procurer, à l'aide de la Cour de Russie, une espèce d'indépendance et de se perpétuer dans son poste et de céder à la dite Cour la principauté, après en avoir tiré la substance, et s'en être engraisé lui et les siens <sup>1)</sup>. Il semble que la Porte s'en fut aperçû à tems, ayant déposé ce malheureux-là avant qu'il soit venu à bout. On ne sait pas avec certitude le chemin qu'il a pris, mais on ne doute pas qu'il ne soit allé en Russie. En attendant, la Porte a fait mettre en prison ses deux agents ici, qu'on soupçonne d'intelligence. Cet exemple peut vérifier les sentiments que j'ai toujours eus sur la nation grecque. C'est assurément le peuple le plus perfide, le plus fourbe qu'il y ait sur la terre; sans aucune vertu, abimé dans les vices. Le père trame contre le fils, le fils contre père, mère et frères; l'un contre l'autre, et tous contre leur gouvernement trop indulgent, étant sûrs de recevoir un jour de leurs prêtres l'absolution de tous les péchés <sup>2)</sup>. . . .

(Ibid.)

---

Constantinopol, 10 Mart 1787.

Von Diez către rege.

. . . . Un courrier russe extraordinaire, arrivé ici il y a cinq jours, paroît n'avoir apporté rien d'important. . . mais, à ce que j'ai appris, ce courrier a rencontré près de Moscau le deserteur Mauro-Cordato. La Porte est bien informée du chemin que ce dernier a pris. Or elle s'est proposée de n'en pas parler aux Russes, pour le moment. . . .

(Ibid.)

---

Constantinopol, 7 April 1787.

Von Diez către rege.

. . . . Le Reis-Effendi <sup>3)</sup> m'a dit à la fin <sup>4)</sup> que les plaintes qu'on forme contre la Cour de Petersbourg <sup>5)</sup> et sur lesquelles

---

<sup>1)</sup> V. în această privință Hurmuzaki, *Supl. I* <sup>2)</sup>, 134.

<sup>2)</sup> V. p. 151.

<sup>3)</sup> *Ce ministre*, în ms. Arhivelor. (a).

<sup>4)</sup> Lipsește în ms. Bibl. (b).

<sup>5)</sup> *Russie*, a.

sa dernière conférence avec l'envoyé de Russie avoit <sup>1)</sup> roulé, étoient : premièrement, que les consuls russes en Moldavie, Vallachie et en d'autres endroits ne cherchent qu'à debaucher les sujets chrétiens de la Porte ; en second lieu, que ses sujets, en général, trafiquant en Russie, doivent payer 25 pour cent, tandis que les Russes en Turquie ne payent que 3 pour cent . . . ; en troisième lieu, que la Porte reclame l'hospodar de <sup>2)</sup> Moldavie transfuge, avec tout ce qu'il a emporté. . .

Les deux agents de l'hospodar transfuge <sup>3)</sup> ont été relâchés, à condition de payer les dettes de leur principal, qui doivent monter à 472 mille piastres. . .

(Archive, l. c. ; Bibliotecă, Diez C, q<sup>to</sup> 124, f<sup>o</sup> 4 V<sup>o</sup>)

---

Constantinopol, 29 April 1787.

Jurnalul lui Frangopulo.

Le 29. . . Schiahim Guiraï est parti du Chotzin le <sup>4</sup>/<sub>12</sub> avril pour avancer vers ici.

(Archive, l. c.)

---

Constantinopol, 10 Maiü 1787.

Von Diez quatre rege.

. . . . Laskarof . . . a parlé un langage bien différent envers l'hospodar de Moldavie <sup>5)</sup>, à qui il a fait une visite, en passant sur son retour par Jassy, car il lui a donné la nouvelle que, comme l'imperatrice n'avoit pas songé à rompre avec la Porte, les différents venoient d'être terminés par un accommodement ; nouvelle, dont on ne sait pas mot ici. . .

P. S. Le Chan Schahim-Gheraï, qui est parti de Choczim après Paques, ne fait en chemin que tergiverser, s'étant deux fois évadé et faisant entendre à son conducteur que son idée n'étoit pas de passer le Danube, mais qu'il vouloit s'établir dans la Bessarabie. . . .

(Ibid.)

---

<sup>1)</sup> *Eät*, b.

<sup>2)</sup> *De ia*, a.

<sup>3)</sup> V. p. 216.

<sup>4)</sup> V. *bucata următoare și Hurmuzaki, Supl. I<sup>3</sup>, 45.*

<sup>5)</sup> Alexandru Ipsilanti. *Asupra întoarcerii lui Lascarov, v. Zinkeisen, l. c., 613.*

---

*Constantinopol, 23 Junie 1787.*

Jurnalul lui Frangopulo.

Le 23. Ce matin, le prince déposé de Moldavie, Constantin Muruzi, ayant brigué beaucoup pour la principauté de Valachie contre Mavrogheni, a été exilé à Tenedos à la fin, pour que le prince actuel puisse avoir l'esprit tranquille.

(*Ibid.*)

---

*Constantinopol, 28 Junie 1787.*

Jurnalul lui Frangopulo.

Le 28. . . . ils ont donc expédié(s) des ordres aux princes de Valachie et Moldavie pour faire faire deux ponts sur le Danube et sur toutes les eaux, dans leurs principautés et la Bassarabie. Les munitions de bouche et de guerre sont au comble et des magasins bien garnis pour une guerre bien longue; deux vaisseaux de ligne, fabriqués en Valachie et Moldavie, aux dépens des princes <sup>1)</sup>, sont sortis du Danube, pour venir à Constantinople, pour qu'on les arme ici; une burasque les a rencontrés et a fait perdre à l'un un mât et à l'autre le timon, de façon qu'ils ont été obligés de toucher à l'échelle de Ahjholu <sup>2)</sup>, dans la Mer-Noire, pour réparer leur dommage et venir ici. . . .

(*Ibid.*)

---

*Constantinopol, 10 Julie 1787.*

Von Diez catre rege.

. . . . Aussi a-t-on ordonné aux hospodars de la Moldavie et de la Wallachie de faire construire deux ponts sur le Danube et d'en pourvoir aux petites rivières qu'il y a dans leur gouvernements. . . .

(*Ibid.*)

---

*Constantinopol, 9 August 1787.*

Von Diez cãtre rege.

. . . . Ce fut le 26 juillet que le ministre de Russie fut appelé à la conférence avec le Reïs-Effendi pour s'expliquer sur les intentions de sa Cour. On y a discuté six points,

<sup>1)</sup> V. Hurmuzaki, *Supl.*, I<sup>o</sup>, 41, 48.

<sup>2)</sup> Anchialo, pe Marea-Neagrã.

-dont voici le resultat. Les Russes declarent net qu'ils ne veulent pas rendre l'hospodar fuyard de Moldavie, que les Turcs ont reclamé, selon le 2<sup>e</sup> article de la capitulation. . . Pour le changement des consuls à Jassy, à Bucharest et à Alexandrie, l'envoyé de Russie repond qu'il attend encore les 4) ordres de sa Cour. . . Le Reis-Effendi ayant reçu la negative sur quatre points avec la même froideur que le sieur Bulgakoff l'avoit donnée, il a ajouté qu'on eseroit d'avoir la reponse decisive sur les deux derniers points<sup>2</sup>) vers le 28/45 d'aout, en laissant à l'envoyé d'en écrire ou de ne pas écrire à sa Cour. . . Même les hospodars de Moldavie et de Vallachie sont sommés de faire preparer leurs équipages de campagne. . .

(Biblioteca, l. c., f<sup>o</sup> 5 ; Arhive, l. c.)

*Berlin, 11 August 1787.*

Hertzberg catre von Diez.

. . . . Le consul Koenig écrit le vingt-un juillet que l'hospodar de Moldavie avoit écrit à la Porte que l'empereur et l'imperatrice étoient convenus à Cherson<sup>3</sup>) d'offrir au roi, outre le district de Dantzig, encore une somme d'argent. . . .

(Biblioteca, l. c., n<sup>o</sup> 163, f<sup>o</sup> 15)

*24 August 1787.*

Declarația Turcilor catre Curtea Prusii, anunțînd razboiul.

. . . . Als der, den Rang eines Prinzen habende, Waywod der Moldau von den Consuls verführt und zur Flucht angeleitet und hierauf vertragsmässig zurückverlangt worden, so hat der Gesandte die entscheidende Antwort gegeben: „Mein Hof liefert ihn nicht aus“, als wodurch die Traktaten verletzt und gebrochen, so wie auch durch die dem ähnlichen vielen selbstbeliebten Auslegungen der Verträge die verderblichen Ausschläge dieses Hofes mehr und mehr offenbar geworden sind.

1) Des, b.

2) V. Zinkeisen, l. c., 625—6.

3) Iosif sosește în Cherson, unde nu venise încă Ecaterina, la 14 Maiu 1787 (Coxe, l. c., 514).

In der Wallachey, in der Moldau, auf den Inseln und in anderen Gegenden, wo es dessen nicht bedurfte, hat man, zum Nachtheil der Musslimans, Konsul angesetzt, welche auf alle Art die Unterthanen des osmanischen Hofes verführt, sie, theils in russische Länder fortgeschafft, theils zum Seedienst und zu andern Diensten draussen angestellt haben.

Insbesondere, hat man, gegen die ihnen nicht angestandenen Stadthalter, Obrigkeiten, Beamten, Zollbedienten und Steuereinehmer, namentlich gegen den Stadthalter von Tschuldir (oder Agliska) und gegen die Woywoden der Wallachey und Moldau ihre Absetzung und Bestrafung mit Ungestüm gefordert, und so hat man sich in alle Anordnungen des osmanischen Kaisers eingedrungen <sup>4)</sup>. . . .

(Archive, Rep. XI, 275 d)

---

*Constantinopol, 25 August 1787.*

Von Diez quatre rege.

. . . . S'il m'est permis de resumer avec franchise les causes de la presente guerre, je les chercherai principalement dans les erreurs que les Cours de Petersbourg, de Vienne et de Versailles, entraînées par de faux rapports de leurs ministres d'ici, avoient conçues sur l'état et le caractère du gouvernement ottoman. L'on a méconnu cette nation, en prenant une foiblesse passagère pour une létargie totale. Les concessions que les Turcs avoient faites dans des moments d'engourdissement et de trahison ont tourné la tête aux Russes et aux Autrichiens. Plus les premiers étoient traitables, indulgents et pacifiques, plus les derniers devenoient brutals, insolents et brusques. . . Ces moyens, qui avoient servi à escroquer la Crimée, étoient employés à la fois dans la Georgie, en Égypte, dans le Daguestan, en Perse, dans la Moldavie et la Vallachie; on formoit des conspirations contre le souverain, dans la capitale aussi bien que dans toutes les provinces; on depenploît le país, en seduisant des sujets (?) inombrables à l'émigration, on faisoit perdre au gouvernement le respect et la confiance de son peuple, en le traitant de ridicule. . . .

(Bibliotecă, Di-z, C q to, 124, f<sup>o</sup> 5; Archive, l. c.)

---

<sup>4)</sup> Cf. versiunea franceză publicată în Hurmuzaki, *Supl.*, I<sup>2</sup>, 46.

Constantinopol, 7 Septembre 1787.

Jurnalul lui Frangopulo.

Le 7. . . ordre émané aux princes de Valachie et Moldavie que chaqu'un d'eux mette sur pied trois mille hommes et se joigne aux pachas qui sont destinés à garder le pays. . . .

(Archive, l. c.)

Constantinopol, 10 Septembre 1787.

Von Diez catre rege.

. . . Elle <sup>1)</sup> fait venir ici les enfans et les femmes des hospodars et des boyars de Moldavie et de Wallachie, pour que les pères et les maris soyent moins traitres. Elle vient d'envoyer en même tems douze mille hommes, qui doivent garder ce païs-là pendant l'hiver, conjointement avec six mille arnautes que les hospodars mettent sur pied. . . .

(Ibid.)

Constantinopol, 10 Septembre 1787.

Von Diez catre Hertzberg.

. . . . Les hospodars sont des ignorants, mais ils ne sont pas des imbeciles, et le consul Koenig avance trop, s'il suppose que tout ce qui leur revient soit mandé à la Porte. Comme le consul m'avoit écrit la même chose, j'en fis parler au Reis-Effendi, qui me jura que l'hospodar n'eût pas rapporté une telle sottise. Le fait est qu'un miserable horlogier françois d'ici, qui courût à Cherson pour vendre des montres et qui vint ensuite à Jassy, pour recouvrer quelques sommes d'argent de l'hospodar, avec qui il a des liaisons, a ébruité les nouvelles en question, en les donnant à l'hospodar par écrit. Ayant attrapé cette pièce, le Conseil crût avoir fait une trouvaille et m'en communiqua le contenu. J'ai rectifié ses idées sur ce sujet, et la chose n'a pas eü de suites.

Monsieur Koenig est un très galant homme et un très bon consul pour le commerce et les choses que nous avons à faire dans le païs où il est. Je n'aurois jamais seu proposer un meilleur sujet pour cet effet. Mais il faut qu'il s'y borne, faisant pitié sitôt qu'il veut sortir de sa sphère. Il manque absolument

<sup>1)</sup> Poarta.

de connoissances et de jugement, il a la tête hermétiquement fermée pour tout ce qui tient à la politique, à la statistique, aus sciences en general. Il pourroit encore être nouvelliste, s'il ne raportoit simplement que ce qu'il voit arriver dans le país, mais, ayant la fureur de vouloir raisonner sur tout à sa petite manière, il défigure souvent même les faits les plus indifferents et traite les sottises et les mensonges également d'importance. Il a pensé plus d'une fois compromettre la Cour et moi, en particulier, par des discours imprudents, dans lesquels il s'est laissé entraîner avec l'hospodar et les secretaires, qui ont tous la velleité de nous tirer les vers du nez, afin d'en instruire la Porte. J'ai bien paré les coups, mais j'ai été obligé d'écrire des lettres très sévères(?) au consul, pour lui inculquer, une fois pour toutes, que la politique n'étoit pas de son ressort et qu'étant questionné, sur quel objet que ce fût, il n'auroit qu'à s'excuser, selon la pure vérité, avec son ignorance. Et, pour que le consul ne soit plus même tenté de nous compromettre, j'ai fait sous main en sorte que le Reis-Effendi ordonnât à l'hospodar de ne pas sortir lui-même de sa sphère, ni de se confier trop à ses secretaires étrangers.

Bien loin de vouloir faire du mal à Monsieur Koenig, je me crois seulement en devoir d'informer Votre Excellence de sa vraie valeur, afin qu'elle ne lui donnât des commissions qui fussent au dessus de ses forces. Il feroit, même un très bon effet, si Votre Excellence, sans faire semblant d'avoir les avis ci-dessus, vou dra bien lui enjoindre très sérieusement de n'entrer dans aucun discours politique, avec qui que ce soit, de proceder avec plus de discernement dans les nouvelles qu'il mandera, de se borner aux affaires de commerce, qui soient l'objet principal de son emploi et de ne passer jamais les ordres qu'on lui donnera. J'ai bien prévu que sa correspondance seroit très incommode à Votre Excellence. C'étoit pour cela que je proposai au commencement d'adresser le consul avec sa correspondance politique à la mission d'ici, pour que je puisse épurer sa bavarderie, avant d'en rendre compte <sup>4)</sup>. . . .

(Biblioteca, Diez, C q to, 163, f<sup>o</sup> 16—16 V<sup>o</sup>)

<sup>4)</sup> Corespondența ambasadef prin Iași continuă (ordin al lui Hertzberg către Diez, 29 Septembrie 1787; Bibl., l. c., f<sup>o</sup> 19).—La 6 Oct., Hertzberg recunoaște că Koenig «ne fait que bavarder» și declară lui Diez că i-a dat ordinele cerute (*ibid.*, f<sup>o</sup> 22). La 18, arată că ar fi aplecat să ceară știri cifrate de la același (*ibid.*, f<sup>o</sup> 20). Diez refuză a comunica cifra sa (*ibid.*, f<sup>o</sup> 20; Arhive, 25 Octombree), ceia ce se aprobă (Bibl., l. c., f<sup>o</sup> 23).

17 Septembre 1787.

Regele catre von Keller <sup>1)</sup>.

. . . . Des nouvelles de Moldavie et de Valachie portent, au reste, que les consuls russes de Jassy et de Bucharest y ont été arrêtés et qu'on a signifié à tous les marchands russes, établis dans ces provinces, d'en sortir dans l'espace de six mois. . . .

(Arhive, Rep. XI, 123)

5 Octobre 1787.

Regele câtre von Keller.

. . . . Elle <sup>2)</sup> fait venir à Constantinople les familles de hospodars et boyars de Moldavie et de Valachie <sup>3)</sup>. . . . Elle a nommé un chef de Cosaques, qui s'engage à servir avec quinze mille Zaporoves sous les ordres du bacha d'Ismail. . . .

*(Ibid.)*

8 Octobre 1787.

Regele catre von Keller.

. . . . On prétend aussi savoir que cette princesse <sup>4)</sup> insiste sur ce que l'empereur, en conformité de ses engagements, déclare incessamment la guerre aux Turcs, mais qu'elle lui offre en revanche sa propre convenance, par la liberté qu'elle lui laisse de faire des acquisitions en Bosnie, jusqu'à l'Unna, et même en Valachie, jusqu'à l'Aluta, en l'assurant, au surplus, qu'elle sera prête à s'entendre avec lui, sur tout ce qu'il pourra desirer, afin de mettre pour toujours ses frontières à l'abri des insultes des Turcs. . . .

*(Ibid.)*

Constantinopol, 10 Octobre 1787.

Von Diez catre rege.

. . . . Le Reïs-Effendi croit, au reste, que l'empereur ne fera pas grande chose pour son alliée, et il me disoit, en plaisantant, qu'ayant de petits corps dans la Bukowine et vers

<sup>1)</sup> Noul ambasadador prusian la Petersburg.<sup>2)</sup> Poarta.<sup>3)</sup> V. p. 222.<sup>4)</sup> Împărăteasa Ecaterina.

Craiova, l'empereur avoit les yeux ouverts sur la Vallachie et la Moldavie, pour ne pas les laisser aux Russes. . .

Les troupes à Bender, Ismail et Octzakoff se renforcent tous les jours. On y fait passer les douze mille hommes qui étoient destinés pour la Moldavie et Vallachie <sup>1)</sup>, et ceux-ci seront remplacés par autant de janissaires, qui sont partis ces jours de Constantinople. . . .

(Archive, Rep. XI, 275 d)

---

*Constantinopol, 25 Octobre 1787.*

Von Diez catre Hertzberg.

. . . . Il est vrai que les Turcs ont hazardé beaucoup en declarant la guerre aux Russes, mais je pense qu'ils ne pourront perdre que des provinces ou l'empire entier, chose que la paix leur auroit couté également. La Georgie fut occupée par les Russes.

Le prince de Moldavie vise à l'indépendance à l'aide des Russes<sup>2)</sup>; les beïs en Égypte furent soulevés par les Russes<sup>3)</sup>, le prince de Valachie<sup>4)</sup> fut tenté par les Russes. . . La vingtième partie en auroit suffi pour indigner et revolter le plus petit souverain de l'Europe. . . Il est. . . à prévoir que, dans peu de mois, la Moldavie sera le théâtre de la guerre. . . .

(Bibliotecă, l. c., f<sup>o</sup> 20 ; Archive, l. c.)

---

*Constantinopol, 13 Novembre 1787.*

Jurnalul lui Frangopulo.

Le 13 . . . (Arestarea negustorului grec Bolețoglu, bairactar al Suediilor.) Comme le negociant a un frère à Boucarest, il paroit que c'est le prince de Valachie qui a porté des plaintes contre lui, Dieu sait quelles (aiurea, se presupune trădare.).

(Archive, l. c.)

---

<sup>1)</sup> V. p. 222.

<sup>2)</sup> V. p. 216.

<sup>3)</sup> Se răsculase în Egipt begii mamelucii Ibrahim și Murad, cari cereau mediația Rusiilor (Zinkeisen, VI, 570, 571 nota 1).

<sup>4)</sup> Mavrogheni.

24 Novembre 1787

Hertzberg câtre von Diez.

. . . Croiés-vous qu'on pourroit engager la Porte à céder à l'empereur toute la Moldavie et la Valachie et à la Russie la Crimée, Octzakoff et la Bessarabie, à condition que le roi de Prusse, la France et d'autres puissances, que j'y ferais entrer, garantissent à l'empire ottoman son existence constante en Europe, au-delà du Danube, de sorte que cette rivière et la rivière d'Unna fussent la limite éternelle entre l'empire ottoman et la chrétienté?

. . . On me dira : les Turcs ne peuvent et ne veulent pas céder les grandes et belles provinces qu'en les dépossedant et *pas* || avant qu'on les leur ait prises, mais alors on ne leur en tient plus aucun compte. D'ailleurs, il est apparent qu'ils les perdront bientôt. La Moldavie et la Valachie ne leur sont rien que pour enrichir quelques miserables Grecs ou pilliers du serail et pour nourrir quelques Tartares nomades. Ne seroit-ce pas un avantage pour la Porte, si, *par* le sacrifice de ces pais, qui ne lui sont d'aucun prix, elle pourroit acheter et s'assurer l'existence constante et tranquille du beau reste de l'empire ottoman en Europe ? . . .

(Bibliotecă, l. c., f<sup>o</sup> 24 V<sup>o</sup>)

Constantinopol, 5 Decembre 1787.

Jurnalul lui Frangopulo.

Le 5 . . . il y a des avis que 12 mil Turcs, qui étoient destinés pour aller sur le Nistre couvrir le pays, se sont querellés et ont voulu mettre en pièces Tziaïroglu, leur chef, nommé par la Porte basche-beg sur eux, et ont commencé(s) de faire du degat dans la Moldavie, en mettant en feu tous les villages qu'ils ont rencontrés et égorgeant les pauvres habitans, et de cette façon sont allés jusqu'à Jhassi, où on veut hiverner par force, sans vouloir avancer, de façon que la Porte envoyè des ordres à Bekir-pacha, qui est à Foxan, de s'avancer et les mettre en ordre. . . .

(Archive, l. c.)

*Petersburg, 18 Decembre 1787.*

Von Keller către rege.

. . . . On a eu ici par la Pologne la nouvelle d'un massacre très sanglant qui s'est fait à Jassi. Un corps de troupes turques, qui devoit passer par cette ville, y ayant commis les plus grands desordres, les habitans, pour se soustraire au pillage et encouragés par le patriarché, qui a fait sonner le tocsin, ont tué un grand nombre de Turcs et mis en fuite le reste de ces troupes.

On a porté le nombre des tués jusqu'à 15 mille hommes, ce qui ne paroît aucunement vraisemblable. En tout cas, cette nouvelle ne paroît pas fort agréable à la Cour d'ici, qui craint peut-être un massacre de tous les Grecs ou de se voir obligée de leur prêter du secours <sup>4</sup>). . . .

(Archive, Rep. XI, 123)

---

*Constantinopol, 28 Decembre 1787.*

Von Diez către rege.

Proiectul de cesiune ie imposibil, cu actualele dispoziții ale Turcilor.

(Biblioteca, Diez, C q<sup>to</sup> 163, f<sup>o</sup> 26 V<sup>o</sup>)

---

*Constantinopol, 10 Ianuar 1788.*

Von Diez către Hertzberg.

. . . . Pourtant je desespère presque de voir jamais les Turcs disposés à céder les provinces en || question, avant de les avoir perdues par des défaites. . . .

(*Ibid.*, f<sup>o</sup> 30—30 V<sup>o</sup>).

---

*22 Ianuar 1788.*

Hertzberg către von Diez.

. . . . Vous aurez reçu de moi une lettre <sup>2</sup>), par laquelle je vous ai communiqué mon grand plan d'assurer à l'empire ottoman son existence certaine et éternelle en Europe, au-delà du

---

<sup>4</sup>) V. bucata precedentă și Hurmuzaki, *Supl.* I<sup>2</sup>, 49.

<sup>2</sup>) V. p. 226.

Danube, par la garantie de la Prusse et de l'Angleterre, si la Porte pouvoit se resoudre à ceder à l'empereur la Moldavie et la Valachie, et la Bessarabie à la Russie, pour lesquelles cessions la Cour de Vienne rendroit la Gallicie à la Pologne et celle-ci feroit la conveniènce du roi de Prusse. J'attends avec impatience votre reponse là-dessus: il me semble que la Porte pourroit et devoit faire sans balancer ces sacrifices et renoncer à la Crimée. . . et à la Bessarabie, la Moldavie, (à) la Valachie, qu'elle ne peut pas defendre.

. . . Celà se peut, mais celà changera bientôt, quand ils auront perdu Belgrade, Oczakoff, la Moldavie et la Valachie, ce qui arrivera surement dans le cours de l'année, et alors on ne pourra pas leur procurer les mêmes conditions.

. . . Le voici <sup>1)</sup>. Que la Porte renonce absolument à la Crimée, qu'elle cède Oczakoff et la Bessarabie à la Russie et la Moldavie et la Valachie à la Cour de Vienne. En retour, la Russie renoncera à la Georgie et à tout au-delà du Cuban. Elle rappellera tous ses consuls des villes turques, excepté de Constantinople et de Smirne.

. . . Je n'accorderai à la Cour de Vienne la cession de la Moldavie et de la Valachie qu'à condition qu'elle rendra || la Gallicie à la Pologne et que celle-ci cède en échange au roi. Danzig, Thorn et les palatinats de Posnanie et de Calisch. . . .

(Bibliotecă, l. c., f<sup>o</sup> 33—35 V<sup>o</sup>).

---

23 Januar 1788.

Regele catre von Keller.

. . . . Je crois qu'on verra par cette reponse <sup>2)</sup>, si la Cour de Russie veut faire des acquisitions dans cette guerre, peut-être celle d'Oczakow et de son district, et même de toute la Bessarabie, si elle veut procurer quelques avantages à l'empereur, peut-être Belgrade et les districts de la Vallachie et de Bosnie, sur lesquels on lui suppose des vues, ou si l'imperatrice porte-même ses vues plus loin, pour faire avec l'empereur des conquêtes plus grandes sur les Turcs. . . .

(Archive, Rep. XI, 123)

---

<sup>1)</sup> Planul.

<sup>2)</sup> La o depeșă prusiană.

8 Februar 1788.

Regele către von Diez.

Va vorbi Turcilor de mediație.

(Arhive, Rep. XI, 275 d)

9 Februar 1788.

Regele către von Diez.

. . . . Il faut que la Porte se prête à mon plan de ceder la Moldavie et la Valachie à l'empereur et la Bessarabie à la Russie. Ces provinces ne sont pas une perte réelle pour les || Turcs ; elles seront pourtant perdus, et apparemment beaucoup d'avantage, dans le cours de la campagne, et alors les deux Cours imperiales iront leur train plus loin. . . .

(Biblioteca, l. c., f<sup>o</sup> 42)

27 Februar 1788.

Nota Porții către ambasadori.

. . . . Ora, quando, a tenore dell' espresso, la Sublime Porta reclamò il principe di Moldavia, Alessandro-Voda, fuggito in Russia, il di lei ministro, dopo varie scuse e sutterfugi frivoli ed insussistenti, alla fine dichiarò che, se anche l'asilo che gli era stato accordato, contrario fosse all' trattati, non per questo si sarebbe reso <sup>1)</sup> . . .

Ora, mentre che la Sublime Porta, com' è ben noto a tutt' il mondo, stava attenta a mantenere scrupolosamente e con ogni attenzione i vincoli dell' amicizia, che da 50 anni esistono tra essa e la Corte di Germania, con prestarsi sempre, con altrettanta compiacenza che sollecitudine, a quanto vieppiù restringer potea sua leale amicizia, e per prova concedendo alla stessa Corté più privilegi che gli stessi suoi trattati portavano: come, trà gli altri, sono li terreni esistenti ne' territori di Moldavia, non ostante che nel tempo istesso che ne facesse la domanda, fatto avesse calare delle truppe sulle frontiere, che dissegnasse a suo beneplacito i limiti de' medesimi e fatto avesse sentire alla Sublime Porta che, se non cedeva, risultare poteva la guerra. Eppure, la Sublime Porta, preferendo sempre la concordia alla discordia e lusingandosi che sifatta sua condescen-

<sup>1)</sup> V. p. 220.

denza stringerebbe sempre più i legami dell' amicizia, per la via di emissari autorizzati si regolarono li confini e con un coerente suo documento tal cessione si fece. . .

. . . . Esempio, negli anni passati, che per parte della Corte di Germania rissiedesse console ne' due principati di Walachia e Moldavia, nè trovarsi orma alcuna nel tenore delle capitulazioni, — la sudetta Corte però pretese d'installare un agente nelle mentovate provincie, e la Serenissima Porta, mettendo in non celli *(sic)* li discapiti e pregiudizi in di provenienti e li tanti disordini che da ciò ne potevano derivare, à solo oggetto di far vieppiù fiorire l'amicizia e la buona armonia, non fù restia di accettare il detto agente <sup>1)</sup>. . . .

(Arhive, Rep. XI, 275 d)

---

*Constantinopol, 8 Mart 1788.*

Von Diez catre rege.

. . . . Je ne sais pas ce qu'est devenu notre consul à Jassy; depuis près de deux mois, je n'ai pas eù de ses nouvelles, et, à ce que l'on écrit de Moldavie, il est absent depuis plus de vingt jours, sans qu'on sache où il est allé, ce qui surprend les Turcs et les Moldaves d'autant plus, que son depart est tombé dans le même tems que le consul autrichien<sup>2)</sup> s'en est allé. . . .

*(Ibid.)*

---

*Constantinopol, 10 Mart 1788.*

Von Diez catre rege.

. . . . Les Autrichiens avancement vers Choczim: on a dit que cette place étoit déjà prise<sup>3)</sup> et que la Moldavie, ainsi que le Wallachie, étoient attaquées; mais tout est faux. Ce qu'il y a de vrai c'est que les Autrichiens desertent beaucoup. Il en est venu un(e) couple de centaines à Belgrade et cinquante, avec un officier, à Crajola *(sic)*, disant qu'ils seroient suivis des milliers, s'ils seroient bien traités.

. . . La grande nouvelle, dont on ne cesse point d'entretenir la Porte avec assurance, c'est que Votre Majesté avoit conclu.

---

<sup>1)</sup> Cf. Hurmuzaki, *Supl.* I<sup>2</sup>, 50-1.

<sup>2)</sup> Baronul de Metzburg.

<sup>3)</sup> V. Hurmuzaki, *Supl.* I<sup>1</sup>, 52.

avec la Russie et l'Autriche un traité de partage, qui doit sortir son effet, au cas que les Turcs succombassent. Ce sont les François et l'hospodar de la Moldavie qui donnent cet avis. Le dernier a partout ses émissaires, mais principalement il tire ces informations de Vienne, où il soudoye un correspondant, qui doit appartenir au corps diplomatique.

... On écrit de Jassy que le consul Koenig ne s'y trouve point. Effectivement, je n'ai pas eù de ses nouvelles depuis près de deux mois. On parle ici différemment de ce qui peut avoir causé son absence. En contredisant tous les bruits, j'espère toujours qu'il sera de retour à l'heure qu'il est. . . .

*(Ibid.)*

---

*Constantinopol, 22 Mart 1788.*

Von Diez catre Hertzberg.

... Monsieur Koenig est toujours absent de Jassy, et je commence à craindre qu'il ne retourna pas à son poste. Ignorant absolument les commissions, dont il peut avoir été chargé, je ne comprends point ce qui peut avoir causé son éloignement. . . .

(Bibliotecă, l. c., f<sup>o</sup> 39).

---

*Constantinopol, 22 Mart 1788.*

Von Diez către rege.

... Deux mille houssards autrichiens étant venus s'emparer d'un village du côté de Crajova, les Valaques, cachés dans une embuscade, en ont massacré quelques centaines et repoussé les autres, dont la fuite s'est faite avec tant de diligence qu'ils ont jetté douze pièces de campagne dans la rivière. Leurs étendards et quelques prisonniers sont attendus ici, étant précédés par plusieurs têtes. Un autre corps, de six cents fantasins et de neuf cents chevaux, a tenté d'entrer en Vallachie, du côté de Cumbullunk <sup>1)</sup>, mais il a été obligé de retrograder, avec perte de deux cents hommes. Encouragés par les avantages qu'ils remportent, les Valaques, aussi bien que les Bosniaques, commencent à faire des incursions dans les païs de l'empereur,

---

<sup>1)</sup> Cimpulung.

mettant à feu et à sang les villages qu'ils rencontrent en leurs courses. L'empereur a fait repandre en Bosnie, Moldavie, Valachie et d'autres quartiers des proclamations, par lesquelles il exhorte les sujets chrétiens de prendre les armes contre les Turcs, afin de se soustraire à leur domination. Les bachas et les hospodars en ont ramassé nombre d'exemplaires et les ont envoyés à la Porte. Outre les Serbes dans le gouvernement de Belgrade, qui en ont déjà été la victime et sept boyares de Valachie, qui, s'étant rendus suspects, ont été exilés, les chrétiens ne montrent guères de velleité de preter l'oreille aux fleurettes des apôtres autrichiens. . .

Les affaires des Russes sont si delabrées qu'il est difficile de s'en former une idée. Leur impuissance ne se laisse plus deguiser. Leurs soldats viennent en bandes à Oczakof, à Bender et à Soroka, pour demander du pain. Au commencement, on les a enchainés, les soupçonnant de ruse, mais par leur appetit devorant on a bientôt compris que ces pauvres combattans se rendent par famine. . . .

(Archive, Rep. XI, 275 d)

---

*Berlin, 23 Mart 1788.*

**Instrucțiî către Afacerile-Straine.**

Il faudra ensuite lui <sup>1)</sup> communiquer un précis de la dépêche du comte de Podewils <sup>2)</sup> au sujet du courier que le prince Galizin <sup>3)</sup> a reçu de Venise et réexpédié le même jour et touchant les operations de l'armée autrichienne et surtout celle du general Fabris, qui doit avoir pris les salines d'Ockna en Moldavie et pris hommage des employés du prince de Moldavie, ce qui semble indiquer le dessein d'en faire la conquête <sup>4)</sup>. . . .

(Archive, Rep. XI, 125)

---

*25 Mart 1788.*

**Regele către von Diez.**

. . . . On vous dira encore, pour votre information, que l'empereur a assemblé une armée de plus de deux cent mille hommes, le long du Danube, de la Save et de l'Unna, avec

<sup>1)</sup> Luŕ Keller.

<sup>2)</sup> Unul din cei mai vechi miniștri ai lui Frederic.

<sup>3)</sup> Ambasadorul rusesc la Viena.

<sup>4)</sup> Se comunică lui Keller, la 24.

une artillerie immense et qu'il tachera de s'emparer, au commencement de la campagne, de Belgrad, de la Servie, de la Bosnie et de la Vallachie, peut-être aussi de couper l'armée ottomane du Danube et qu'il assistera les Russes par une armée auxiliaire, pour prendre Chotzim, Bender, Octzakoff et la Moldavie. . . .

(Biblioteca, Diez C q to 124, f<sup>o</sup> 12, Arhive, l. c.)

---

25 Mart 1788.

Regele către von Diez.

Peste opt zile, »un homme aussi capable qu'affidé« îi va aduce un plan îndreptător, care stă mai ales în aceia ca iel sa împiedece o pace, ce ar arunca pe Austriacul asupra Prusiit: va propune Turcilor mediația regelui.

(Arhive, l. c.)

---

25 Mart 1788.

Regele către von Diez.

Cele două țeri romine vor putea fi cu greu păstrate de Turci. Li poate spune, »par manière de conversation«, că ar fi bine sa se apere numai între Dunăre și Balcani.

(Ibid.)

---

25 Mart 1788.

Regele către von Diez.

Împăratul va ataca poate Muntenia, ajutînd pe Ruși să ieie Basarabia și Moldova.

(Ibid.)

---

27 Mart 1788.

Regele către von Keller.

. . . . On ajoute que ceux-ci <sup>1)</sup> ont abandonné les salines d'Okna, en Moldavie. . . Il est apparent que c'est la disette de vivres qui les y aura obligés. . . .

(Arhive, Rep. XI, 125)

---

<sup>1)</sup> Austriecii. V. p. 232.

Constantinopoli, 27-9 Mart 1788.

Jurnalul lui Frangopulo.

Li 27, arrivò un Tartaro di Bucharest, quale portò tre prigionieri tedeschi, colla nuova ch'il principe colle truppe turche *hà* rispinto e battuto un corpo di ussari tedeschi nella loro peggio (*sic*).<sup>1)</sup>

Li 29, arrivò un Tartaro di Moldavia, portando che due corpi austriaci, l'uno di 600 e l'altro di 150, sono stati sorpresi di notte dalle truppe moldave e turche, dove si fece un macello dei Tudeschi. . . .

(Archive, Rep. XI, 275 d)

3 April 1788.

Regele catre von Diez.

. . . On peut prévoir avec une sorte de certitude que, malgré la defense valeureuse et même<sup>2)</sup> desesperée que les Turcs commencent à faire, ils ne pourront<sup>3)</sup> pas resister longtems aux efforts reunis de deux puissances aussi considerables que l'Autriche et la Russie, et qu'ils perdront apparemment dans le cours de cette campagne la Moldavie et la Vallachie, peut-être aussi Belgrade, la Servie et la Bosnie, parce que ces provinces sont les plus proches et les plus exposées à l'attaque des dites puissances. Il sera surtout difficile, sinon impossible, aux Turcs de defendre la Moldavie et la Valachie, parce que les deux armées imperiales peuvent s'y prêter la main et agir le long des rivières du Danube et du Dniester et que la grande armée-ottomanne ne peut pas trop bien passer le Danube, sans risquer d'être coupée du corps de l'empire et d'être prise en flanc et par derriere par l'armée autrichienne, qui n'a qu'à agir le long du Danube.

Il semble donc que la Porte ottomane<sup>4)</sup> doit regarder la Moldavie et la Vallachie comme des provinces perduës sans ressource et que, quand ce sera arrivé et que les deux armées imperiales auront occupé toutes ces provinces, jusqu'au Danube, elles pourront pousser en suite leurs attaques contre le cœur et le centre de l'empire ottoman et même vers Constantinople. . .

1) V. pp. 231-2.

2) Lipsesste in b.

3) Pourroient, b.

4) Lipsesste in b.

En supposant donc, que la chance de la guerre tourne de la manière très <sup>1)</sup> vraisemblable que je viens de vous <sup>2)</sup> exposer, il semble qu'il n'y a pas autre chose à faire pour l'empire ottoman et pour ses amis que de tâcher de sauver son existence en Europe et de la lui assurer par de bonnes alliances et garanties, en faisant <sup>3)</sup> un arrangement general qui me mette en état d'y contribuer efficacement, par un aggrandissement proportionné à celui des deux Cours imperiales. Voici le plan general que j'ai imaginé pour cet effet.

*Primo.* Il faudroit que la Porte se determine à renoncer pour jamais à la Crimée et à céder en outre à la Russie le district et la forteresse d'Octzakoff, peut-être aussi la Bessarabie, et à la Cour de Vienne toute la Moldavie et la Vallachie, peut-être aussi la Bessarabie, selon la convenance des deux Cours imperiales, qu'elles pourroient arranger entre elles.

. . . Quand on auroit ainsi assuré aux Turcs leur existence constante, dans l'Europe et les autres avantages énoncés ci-dessus, ils pourroient et devoient renoncer sans difficulté à la Crimée. . . ainsi qu'aux deux principautés de la Moldavie et de la Vallachie, dont ils n'ont qu'une possession précaire, qu'ils perdront apparemment dans cette campagne et dont l'empire ottoman ne tire aucun avantage reel, mais seulement un tribut modique, ces deux provinces étant toujours données à quelques particuliers grecs, qui ne font qu'en tirer un profit <sup>4)</sup>, sans songer au bien-être de ces provinces. Par cet arrangement, le Danube et la Mer-Noire seroient les limites naturelles et de fortes barrières entre l'empire ottoman et les deux Cours imperiales. . . .

(Biblioteca, l. c., f<sup>o</sup> 14 V<sup>o</sup> - 5; Arhive, l. c.)

3 April 1788.

Regele catre von Diez (instrucții secrete).

(Trimete pe Götze <sup>5)</sup>, îmbrăcat ca negustor. Să stăruie pentru »plan« 3<sup>o</sup>) Si la tournure de la guerre devenoit telle que la Porte se vit obligée de se prêter à une négociation de paix

<sup>1)</sup> Lipsește în b.

<sup>2)</sup> Lipsește în a.

<sup>3)</sup> *Mettant, b.*

<sup>4)</sup> În b. lipsește această propoziție.

<sup>5)</sup> Locotenent-colonelul de Götze, care ajutase succesele diplomatice ale Prusiei în Olanda, capătă o misiune secretă la Constantinopol, în vederea *marelui plan* (Zinkeisen, l. c., 678-9).

-et même à quelques cessions et sacrifices, vous tâcherez de lui faire goûter et adopter l'idée qu'elle insiste non seulement sur ma médiation, mais qu'elle mette aussi pour base de la pacification, que, si elle doit faire la cession de quelques districts ou provinces à l'une ou à l'autre des deux Cours imperiales et leur procurer par là un agrandissement, elles soient obligées de s'arranger avec moi, pour me faire des conveniances, qui me procurent un agrandissement équivalent ou proportionné aux leurs. . .

On ne peut encore rien vous prescrire dans cette dépêche sur la sorte de convenience et d'agrandissement que je souhaiterois d'avoir, mais, comme celà dependra beaucoup du pli de la négociation de paix et de l'importance des cessions que la Porte sera obligée de faire aux deux Cours imperiales, j'aurai assez de tems pour vous faire parvenir des instructions particulières là-dessus <sup>4</sup>). . . .

(Arhive, l. c.)

---

*Constantinopol, 8 April 1788.*

Von Diez catre rege.

. . . . Depuis mon dernier rapport, on a eù avis que deux corps de six cents et de quinze cents Autrichiens, surpris par les Moldaves, le premier a été massacré jusqu'au dernier et le second battu et dispersé. . . .

(*Ibid*).

---

*Constantinopol, 22 April 1788.*

Von Diez catre rege.

. . . . Les Turcs croyent que ce n'est pas tant sur Belgrade que sur Widdin et la Vallachie que l'empereur porte ses vues et qu'il ne les a attaqués de tous cotés à la fois que parce qu'il avoit compté trop sur l'abattement des Turcs, ainsi que sur la revolte des chretiens. . .

(Lagărele din Ismail, Hotin, Silistra vor apăra țerile romine, supt supraveghierea Vizirului, care va sta la Movila-Răbii (Chantepessi)).

À l'occasion des derniers envoys de têtes et d'oreilles autri-

---

<sup>4</sup>) V. Zinkeisen, l. c., 679 și urm.

chiennes, le sultan a signifié à la Porte qu'il n'en vouloit plus, mais qu'il attendoit des clefs de forteresses.

(Sandu Panaioti, pe care-l recomandă pentru consulatul din Moldova, dacă nu se mai întoarce Koenig, i-a scris) que le-consul a apprehendé des intrigues et qu'il est parti, pour s'y soustraire <sup>1)</sup>. . . .

(*Ibid.*)

26 April 1788.

Hertzberg către von Diez.

. . . Ou les Turcs sont heureux et maintiennent Belgrade, la Moldavie et la Valachie contre les chretiens, alors il ne faut leur rien dire d'une cession. . . Mais, s'ils sont malheureux, s'ils perdent dans cette campagne, comme il est fort apparent, Bender, Belgrade, Oczakoff, la Moldavie et la Valachie, — c'est alors que vous devez leur offrir la mediation du roi. . .

Ce seul plan est possible. Il sera goûté par toutes les puissances chretiennes et il vaut mieux aux Turcs que le possession precare, inutile des deux provinces, desertes et chretiennes, de la Moldavie et de la Valachie.

. . . Le consul Koenig doit bien avoir été tué. Je n'ai aucune lettre de lui depuis deux mois. On dit qu'il s'est sauvé de Jassy en robe de chambre, à cheval. — J'apprends dans ce moment que Monsieur Koenig s'est retrouvé dans la Bukowina <sup>2)</sup>. . . .

(Biblioteca, l. c. 163, f<sup>o</sup> 48)

Constantinopol, 15 Maiu 1788.

Von Diez către rege.

. . . Je dirai seulement que les Autrichiens, venus de la Bukowina, au nombre de 22 mille hommes, sont entrés en Moldavie. probablement sur l'indication, que l'hospodar leur a donnée, du peu de forces que les Turcs y avoient, étant allés en grande partie au secours de Choczim. Il n'y en avoit pour le moment que dix mille en tout. Un certain Osman-bacha, qui a commandé l'avant-garde de 1.250 hommes, a soutenu

<sup>1)</sup> Ca și agentul francez, abatele Chevalier. Hurmuzaki, *Supl. I*<sup>2</sup>, 49-50.

<sup>2)</sup> Aceiași nesiguranță la 6 Maiu (f<sup>o</sup> 49). Să nu-i mai scrie. La 1 iu Iunie, Diez, primind din Iași înapoi corespondența, se întreba dacă Kōnig n'asosât cum-va la Berlin sau n'a scris (*ibid.*, f<sup>o</sup> 46).

seul pendant deux heures l'attaque des Autrichiens et, ayant combattu comme un lion, a péri, comme Leonidas, avec tous les siens. Après cela, l'ennemi a pénétré jusqu'à Jassy, dont il s'est emparé, après un combat sanglant, qui lui a coûté 5 mille hommes. L'hospodar est tombé entre les mains ou plutôt, à ce que je présume, il s'est laissé prendre, de la manière convenue. Les Turcs se sont répliés sur Stephanesté <sup>1)</sup>. . . .

(Archive, Rep. XI, 275 d)

Constantinopol, 22 Maiü 1788.

Von Diez către rege.

. . . Le plan de la Porte ottomanne en gros est de recouvrer la Crimée et de détruire tous les établissemens russes du côté de la Mer-Noire, ainsi que de se défendre contre les Autrichiens et de leur enlever la Bukowina. . . .

Ayant eü des soupçons de la probité de l'hospodar de Moldavie, qui, à la prise de Jassy, s'est rendu aux Autrichiens, le Grand-Vizir a fait emprisonner ici sa femme, sa mère, son fils et son agent, et sceller leurs maisons. Il a aussi déposé avec disgrâce le juge du camp, <sup>2)</sup> qui avoit répondu de la fidélité de l'hospodar. . . .

(Ibid.)

23 Maiü 1788.

Regele către von Diez.

Dezminte ştirea că ar fi facut, cu Austria şi Rusia »un traité de partage contre les Turcs.« Nu pricepe, dacă Belgrad cade, cum vor putea păstra ţerile romîne.

(Ibid.)

26 Maiü 1788.

Regele către von Keller.

. . . Le Can des Tartares s'est porté avec son camp-volant à quatre lieues de Jassy, sur le Pruth, d'oü l'on croit que, de

<sup>1)</sup> V. Drăghici, II, 51-2 şi Hurmuzaki, *Sufl.* I<sup>2</sup>, 54.

<sup>2)</sup> Kadiliskerul.

concert avec les Turcs, sous les ordres de Girola-hacha, qui a enlevé deux compagnies de grenadiers aux Autrichiens, il pourra avoir essayé avec succès de couper le détachement du colonel Fabri, à Jassy. . . .

(Archive, Rep. XI, 125)

27 Mai 1788.

Regele cãtre von Keller.

. . . Les progrès que les Autrichiens ont faits en Moldavie, ne sont d'aucune valeur ni sollidité: ils n'ont fait qu'occuper la ville ouverte de Jassi, qu'ils abandonneront à la première approche d'une armée turque. . . .

(Ibid.)

Constantinopol, Iunie—Septembre 1788 ?

Von Diez cãtre Hertzberg.

(Aliafiã vreã sã ieie pe Turci între doua focuri.) Pour empêcher ce projet, il faudra seulement opposer aux Russes deux honnes armées, sur le Bog et le Dniester, pour que les places d'Ochakoff, de Bender et de Chotzim <sup>1)</sup> puissent être défendues contre toute attaque. Après cela, il faut toujours avoir l'œil sur les débouchés de la Transylvanie et sur le terrain aux confins de la Vallachie et de la Moldavie, le long des fleuves Siret et Milkow, entre Brahilow, Foktschan et Cronstadt, afin que le corps autrichien, uni avec les Russes dans la Bukowine, ne se joigne pas à celui qui est dans la Transylvanie et ne fasse des progrès dans la Moldavie, en reprenant Jassy <sup>2)</sup>. . . .

(Biblioteca, Diez, C, q<sup>to</sup>, 122, f<sup>o</sup> 38).

Constantinopol, 1 Iunie 1788.

Diez cãtre rege.

. . . L'hospodar de Vallachie, qui se comporte en héros et fait honneur à son protecteur, le capitán-pacha, étant le seul

<sup>1)</sup> Hotinul ie luat de Austriecl la 19 Septembrie, Oşakovul, de Ruş, la 17 Decembrie, Benderul abia în 1789.

<sup>2)</sup> Oraşul ie pãrãsit de Austriecl, cari se retrag dincolo de Siret toamna (Brãghicel, II, 53-4).

Grec qui soit vraiment fidèle aux Turcs, inquiète tellement la Transylvanie, que le general Fabri n'y fait que se tenir sur la defensive. Il est entré, par ce pais, dans la Moldavie et a repris trois juridictions que les Autrichiens avoient occupées. Ceux-ci sont encore à Jassy, mais on va les entourer de tous cotés, et le prince de Cobourg aura de la peine de se tirer d'un pas si difficile, à moins qu'il ne prenne un parti de desespoir. L'hospodar Ipsilanti, qui est à Vienne, est traité ici comme un traître, avec raison, et il vient d'être remplacé par un ancien gouverneur grec, nommé Mano-Woda <sup>1)</sup>, qui s'est distingué dans la dernière guerre par la vigoureuse defense d'un district de la Moldavie. . . .

(Arhive, Rep. XI, 275 d)

*Constantinopol, 9 Iunie 1788.*

Von Diez către rege.

. . . Un corps de troupes de l'hospodar de Vallachie a donné bataille du coté de Cronstadt, en Transylvanie, à 8.000 Autrichiens, dont on croit 3 à 4 mille perdus ; le reste s'est sauvé dans les montagnes, laissant quelques prisonniers et canons entre les mains des Turcs. L'hospodar Mauro-Jeni, créature du Grand-Vizir et du capitan-bacha, s'étant ainsi jusqu'à present signalé dans toutes les occasions, le sultan lui a fait passer un acte, par lequel il declare princes hereditaires de Wallachie lui, Mauro-Jeni, et ses enfans. Ce que ci-dessus prouve combien le sultan lui-même est éloigné de la pacification. Il presse le Grand-Vizir pour reprendre la ville de Jassy. Les Autrichiens y étoient déjà menacés de plus de 40 mille Turcs, et on attend ici d'un moment à l'autre la nouvelle de la bataille. . . .

(*Ibid.*)

*19 Iunie 1788.*

Regele către von Keller.

Hanul s'a retras de la Rîșinari la Movila-Răbii.

(Arhive, Rep. XI, 125)

<sup>1)</sup> Manoli-Vodă *Roset*, boier din ținutul Fălciului, ie deosebit de Manoli-Vodă *Giani*, fost domn în Muntenia. Cel d'intăiu a murit la Iași, după «2—3 luni» de domnie (Drăghici, II, 52-3).

20 Iunie 1788.

Hertzberg catre von Diez (?).

... On a de bonnes nouvelles de Petersbourg, qui disent que l'imperatrice a approuvé le plan du feld-marechal Romanzoff, lequel a proposé de se tenir tranquille avec son armée jusqu'à ce que la première fougue des troupes ottomanes soit passée, que le mécontentement causé par l'ennui, d'un coté, et par les avantages des Autrichiens, de l'autre, se repande dans l'armée turque et que celle-ci commence à se debander, et de tomber alors tout d'un coup sur les provinces ottomanes de Bessarabie, pour en occuper sans resistance une bonne partie, qui puisse forcer la Porte à accepter la paix à toute condition. . . .

(Biblioteca, l. c., 122, n<sup>o</sup> 7).

30 Iunie 1788.

Regele catre von Diez.

Romanșov a luat o parte din Moldova: cazul prevăzut se poate întimpla. Să lucreze cu ambasadorul Angliii <sup>4)</sup>, care are aceleși interese.

(Arhive, Rep. XI, 275 d)

Iunie-Iulie 1788 (?).

Hertzberg (?) catre von Diez (?).

... Le plan de l'empereur étoit de s'emparer au commencement de la campagne de Belgrad, de la Servie, de la Bosnie et de la Valachie, de couper l'armée ottomane du Danube et d'assister les Russes, par une armée de 30 mille hommes pour prendre Chotzim, Bender, Octzakoff et la Moldavie, car on avoit supposé que les Turcs se laisseroient battre et chasser, partout où l'ennemi paroîtroit. À present, on s'apperçoit que ces conquêtes || ne se feront pas si vite. On veut pour cela faire au plutôt la paix, moyennant la cession de quelques provinces et se mettre dans l'espace de deux ans en meilleur état, pour recommencer alors la guerre et expulser les Turcs entièrement. . . .

(Biblioteca, l. c., n<sup>o</sup> 2).<sup>4)</sup> Ainslie.

Constantinopol, 1 Iulie 1788.

Von Diez către rege.

Un corp de Austriaci a fost sfărîmat la Focșani.

(Arhive, Rep. XI, 275 d) <sup>1)</sup>

Constantinopol, 2 Iulie 1788.

Von Diez către rege.

. . . . Les Autrichiens. . . se sont retirés dans la Bukowina et ont été poursuivis par les Tartares, qui leur ont tué beaucoup de monde. Le nouveau hospodar de Moldavie<sup>2)</sup> est entré à Jassy avec deux bachas albanais. . . .

(*Ibid.*)

4 Iulie 1788.

Regele către von Diez.

(Împărații nu ierau gata de război.) Je comprends bien que, dans cette situation des affaires, il seroit inutile et même dangereux de proposer à la Porte des cessions et tout le grand plan. . . mais les circonstances peuvent aisement changer par des revers (din cauza tacticei superioare a aliaților, cit și a unor revoluții posibile. Dacă Rușii ieș Moldova, împăratul va îndrăzni să puie mina pe Muntenia.) Si vous pouviez alors parvenir à faire agréer à la Porte mon susdit plan, je le proposerais également aux deux Cours imperiales. Je tacherois de le faire valoir et accepter aux deux parties par une mediation armée, les armes à la main et, quand la paix seroit faite d'après ce plan, je pourrois faire une alliance publique et defensive avec la Porte, pour lui assûrer son existence au-delà du Danube, et même du coté delà de la Mer-Noire, contre chacun. . . .

(Nimene, nici Suedia, nu vor ajuta-o. Chiar dacă înving Turcii, să-î convinga de neapărata nevoie a mediațiilor,) que pour établir un juste équilibre entre les Puissances du Nord et de l'Orient, on m'accorde quelque agrandissement qui fasse ma convenience et qui me mette en état de soutenir d'autant mieux

<sup>1)</sup> Hertzberg declară la aceeași dată, pe Koenig pierdut: »C'étoit d'ailleurs un homme foible, dont il n'y avoit pas grand parti à tirer« (Bibl., l. c., 163, f<sup>o</sup> 55 v<sup>o</sup>).

<sup>2)</sup> Manolachi Ruset. V. p. 240 și nota.

L'équilibre de l'Orient. Cellà pourroit se faire par quelques cessions que la Porte pourroit faire sans grand prejudice à la Pologne, entre le Dnieper et le Pruth, du côté d'Ackerman, afin que cette republique ait quelque part à la navigation de la Mer-Noire, que la Porte garde pourtant la superiorité absolue dans la Mer-Noire et que les deux Cours imperiales et la Pologne ne partagent avec elle le commerce de cette mer que d'une manière subordonnée, et principalement avantageuse aux Turcs. C'est une idée vague qu'on vous communique, sauf à la modifier, pour que vous puissiez y préparer le ministère ottoman et la lui faire goûter, selon les occurences <sup>1</sup>). . . .

(*Ibid.*)

Constantinopol, 8 Iulie 1788.

Von Diez către rege.

. . . . Je crois que, si les Turcs pourroient parvenir à prendre quelques païs sur les Autrichiens et sur les Russes, ce qui n'est pas si difficile que l'on croiroit, (que) nous pourrions nous employer à la Porte, pour les faire restituer, excepté la Crimée, que les Turcs ne rendront point; à condition que les deux Cours imperiales nous assigneroient un agrandissement proportionné, en Pologne ou ailleurs. . . .

(*Ibid.*)

15 Iulie 1788.

Hertzberg către von Diez.

(Flota turcească a fost distrusă)<sup>2</sup>). Il en resultera apparemment que les Russes prendront Oczakow, la Moldavie et la Valachie, et alors le premier cas de mes depêches du 25 mars et du 3 avril<sup>3</sup>) existera. . . .

(Biblioteca, l. c., 163, f<sup>o</sup> 58)

<sup>1</sup>) Pentru restul depeșii v. rezumatul dat de Zinkeisen, l. c., 690—1.

<sup>2</sup>) Cf. Hurmuzaki, *Supl.* 1<sup>a</sup>, 56 și Zinkeisen, l. c., 654—6.

<sup>3</sup>) V. pp. 232—5.

21 Iulie 1788.

Hertzberg către rege.

Crede în succesul planului, de care Diez se interesează mult.

(Arhive, l. c.)

---

21 Iulie 1788.

Regele către von Diez.

Știri favorabile. Austriacii au învins lângă Belgrad. <sup>1)</sup> Lupta de la Kinburn <sup>2)</sup>. Să oprească o pace pripită și o mediație franceză sau suedeză. <sup>3)</sup>

(*Ibid.*)

---

22 Iulie 1788.

Hertzberg către von Diez.

. . . . Je regarde le consul Koenig comme un homme perdu. Il a perdu la tramontane, s'est retiré de Jassy, et on n'a plus rien entendu de lui. Un Grec, nommé Varcugoli(?), a pris sa place. . . .

(Biblioteca, l.c., f<sup>o</sup> 60.)

---

Conștantinopol, 1 August 1788.

Von Diez către rege.

. . . . On pretend ici qu'il y a des commotions en Hongrie et en Transylvanie. Ce qu'il y a de certain c'est que la Porte travaille à celà, ayant chargé l'hospodar de Vallachie de mettre tout en œuvre pour soulever les habitans de ces pais-là, mais je doute de la réussite, parce qu'on ne sait pas se prendre dans ces sortes de choses. . . .

(Arhive, Rep. XI, 275 d)

---



---

<sup>1)</sup> Falș.

<sup>2)</sup> V. p. 243 și nota 2.

<sup>3)</sup> Ordin repetat la 4 August (*ibid.*).

9 August 1788.

**Hertzberg către von Diez.**

. . . . L'état incertain et dangereux, dans lequel les Turcs se trouvent, même en possédant la Moldavie et la Valachie, et aussi longtems qu'ils n'ont pas la moindre espérance de reconquerir la Crimée. . . .

Je regarde Monsieur Koenig comme perdu. On croit que || l'hospodar l'a fait mettre de coté, parce que Koenig a dit qu'il n'étoit pas bon Turc <sup>1)</sup>. . . .

(Biblioteca, l. c., f<sup>o</sup> 61)

19 August 1788.

**Regele către von Diez.**

Silințele aliaților sînt mai mari: Turcii se vor imprăștia înaintea de a intra în toamnă. «C'est donc à present que vous devriez commencer à negocier». De-o-dată va stăruî numai asupra nevoiîi generale de mediație. Nicî-o-dată timpul »ne revindra . . . d'une manière si favorable«. Dacă izbutește, își va asigura »une fortune éclatante«. <sup>2)</sup>

(Arhive, Rep. XI, 275 d)

Constantinopol, 22 August 1788.

**Von Diez către rege.**

. . . . On assure à present que le Grand-Vizir lui même doit passer le Danube, du coté de Kalafat. . . . On pretend même que les Turcs sont en marche contre la Bukowina. . . . Le consul Koenig doit avoir été tué entre Jassy et Kaminieck, comme l'on écrit du dernier endroit. . . .

(Ibid.)

26 August 1788.

**Regele către von Diez.**

. . . . Dès que je saurai qu'elle <sup>3)</sup> s'y prête, je ne tarderai pas à en faire usage envers les deux Cours imperiales, et je suis

<sup>1)</sup> Vezi dezvinovățirea lui Ipsilanti la pp. 251—2.

<sup>2)</sup> Cf. Zinkeisen, l. c., 693.

<sup>3)</sup> Poarta, la plan.

politiquement sûr que je parviendrai à le leur faire adopter et à procurer par ce moyen à l'empire ottoman une paix honorable. . . .

(*Ibid.*)

---

29 August 1788.

Regele câtre von Diez.

. . . . Je comprends bien qu'aussi longtems que la campagne reste indecise, vous ne pouvez proposer à la Porte aucun plan déterminé de pacification et que vous devez vous borner à les convaincre de l'utilité préférable de ma médiation et de ma garantie. . . .

(*Ibid.*)

---

30 August 1788.

Hertzberg câtre von Diez.

. . . . On peut maintenant prévoir que les Turcs ne pourront pas reconquerir la Crimée et qu'ils perdront Oczakow, mais qu'ils maintiendront la Moldavie et la Valachie: dans ce cas, je me suis formé le plan que, dans la future pacification, la Porte cède à la Russie ou à la Pologne le district d'Oczakow et à la Cour de Vienne la Bosnie jusqu'à la rivière d'Unna et le district de la Valachie jusqu'à la rivière d'Aluta, qu'elle lui doit déjà par la paix de Passarowitz, qu'en échange (?) l'empereur rende à la Pologne la Gallizie ||, que la Pologne fasse au roi les cessions que vous savez. . . .

(Bibliotecă, l. c., f<sup>o</sup> 64—64 v<sup>o</sup>).

---

1 Septembre 1788.

Regele catre von Keller.

. . . . L'empereur, dans le plan de partage, dont il a été question entre les Cours imperiales, doit avoir demandé que Chotzim et sa banlieue lui appartenissent, pour couvrir la Bukowine et la Gallicie, consentant que Bender restat à la Russie. L'impératrice a cru entrevoir dans cette proposition que l'empereur

n'avoit pas en cela pour seul but d'affermir ses possessions de Pologne, mais qu'il pensoit de plus à tirer profit du voisinage de la Moldavie et de la Valachie. . . Vous me marquerez aussi ce que vous pensez d'un plan de pacification, attribué à la France, que voici. La Russie renonceroit à la Crimée, et la Porte lui cederait en revanche Oczakow, Bender et la Bessarabie ; l'empereur auroit Belgrade, Choczim et une partie de la Bosnie ; la Moldavie et la Valachie seroient des provinces independantes. Ce plan, s'il étoit fondé, seroit à coup sûr rejeté par la Porte et ne seroit pas même agréé par la Russie, à cause de l'article de la Crimée, dont la conservation fait pour elle un point d'honneur. . . .

(Arhive, Rep. XI, 125)

---

8 Septembre 1788.

Regele către von Diez.

Ar sili chiar la pace pe cele două împărății, dacă Turcii ar primi *planul*.

(Arhive, Rep. XI, 275 d)

---

8 Septembre 1788.

Regele către von Keller.

Turcii ar avea înțelegeri în Banat prin domnul Muntenii. Avant-posturi imperiale au fost ucise de bande muntene, după știri din Viena.

(Arhive, Rep. XI, 125)

---

9 Septembre 1788.

Hertzberg către von Diez.

. . . . Si les deux Cours imperiales font la conquette de la Moldavie et Valachie, je leur proposerai tout de suite mon plan, de gré ou de force, et alors j'espère que vous le ferez agréer. . . (De nu se poate,) essaies de faire agréer cet autre plan : que la Porte renonce à la Crimée, qu'elle cède Oczakow

à la Russie et le district d'Oczakow et de la Bessarabie, entre le Dnieper et le Pruth, avec le port d'Ackerman, à l'empereur ou à la Pologne, contre notre garantie. . . .

(Biblioteca, l. e., f<sup>o</sup> 67—7 v<sup>o</sup>)

---

*Constantinopol, 9 Septembre 1788.*

Von Diez catre rege.

. . . . Au contraire, la Moldavie est tranquille, et le commerce interieur y a répris comme avant la guerre. . . .

(Arhive, Rep. XI, 275 d)

---

*11 Septembre 1788.*

Hertzberg catre rege.

(Crede că ie bine, cum a poruncit azi regele, sa nu vorbească de cesiuni, nici Porții, nici Rusiï, innainte ca aceasta din urmă să se fi declarat asupra afacerilor poloneze.) Il faudra peut-être même tourner nôtre projet d'agrandissement d'une manière toute differente, si les deux Cours imperiales continuent à être aussi malheureuses dans leur guerre contre les Turcs, surtout si l'empereur perdoit une bataille (Să aștepte deznodămintul.).

(*Ibid.*)

---

*12 Septembre 1788.*

Regela către von Diez.

Bine face că nu vorbește Turcilor de cesiuni.

(*Ibid.*)

---

*Constantinopol, 15 Septembre 1788.*

Von Diez către rege.

. . . . Car, selon la tournure que prennent les choses et qui est telle que j'ai présagée dans mes dépêches, il n'y a point d'apparence que les Turcs, tant qu'ils voudront se battre, perdront des provinces, et, en ce cas, il n'y a point d'argument pour leur persuader d'en céder un pouce de terre. . . .

(*Ibid.*)

---

22 Septembre 1788.

Regele cãtre von Diez.

(Dacă biruinþile Turcilor urmează,) il faut faire abstraction du premier plan de pacification. . . et on ne peut pas proposer des cessions à la Porte ottomane, mais, dans ce cas, vous lui insinuerez, mais seulement de bouche et avec precaution, pour ne pas être sitôt decouvert, que la Porte ne sauroit faire de meilleure paix que si, en recouvrant la Crimée et en se mettant ainsi à couvert du côté de la Mer-Noire, elle ne restituoit ses conquettes à l'empereur qu'à condition qu'il soit obligé de restituer la Gallizie à la republique de Pologne et que celle-ci s'arrange avec moi, etc.

(Va spune) que, si une armée quelconque des Polonois se joignoit à celle des Russes, il seroit impossible de defendre et de conserver la Moldavie et la Vallachie. . .

(Ibid.)

Constantinopol, 1 Octobre 1788.

Von Diez cãtre rege.

. . . . Mais, quoi qu'il arrive, les Turcs ne songent qu'à la continuation de la guerre, et ils ne s'en desisteront pas, après même qu'ils auront perdu plusieurs places. Ainsi, dans l'impossibilité absolue qu'il y a de proposer à présent aux Turcs un plan de pacification, assis sur la cession de trois provinces, qu'ils n'ont pas encore perdues et sur la renonciation à une conquête, qu'ils s'obstinent toujours à faire, je me sens extrêmement confondu par les reproches que Votre Majesté me fait continuellement de ce que je reste dans l'inaction et de ce que je ne répare pas ce que je dois avoir négligé. J'avoue avec la franchise que l'homme intègre peut se permettre, que je ne merite point de telles admonitions. Or, si Votre Majesté croiroit que je manque du zèle et de talens, j'aurois toujours trop d'affection pour son service, pour ne pas La supplier moi-même de me faire réléver par une autre, en qui Elle eut plus de confiance. Depuis la reception de ses instructions, je ne me suis pas lassé de cooperer à la continuation de la guerre, qui est pour les interets de Votre Majesté la conjoncture la plus favorable qu'on ait vu de longtems et qu'il faut pousser aussi loin que possible. J'en ai rendu compte dans toutes mes dépêches, rémettant au tems à venir la seconde partie des instructions, concernant le plan de pacification, qui depend

uniquement des revers que les Turcs n'ont pas encore subis. Il ne s'agira d'une défaite, ni de la perte de quelques places; il s'agira de la perte de ces mêmes provinces, que Votre Majesté voudroit que les Turcs cedassent aux ennemis, et d'un abatement general, qu'il ne leur restera plus aucun espoir de les recouvrer. C'est pour lors, et pas avant, qu'on pourra proposer le demembrement de l'empire, supposé toutefois que les ennemis leur laissassent le tems de faire intervenir les mediateurs. Mais il est probable que jamais, que ce cas n'existera pas, les choses ayant changé, par l'acharnement que les Turcs demontrent contre les ennemis, ainsi que par la guerre que les Suédois ont declarée aux Russes<sup>4)</sup>. Car, tant que les Turcs continueront à vouloir se battre et que les Suédois occupent les Russes dans la Baltique, il est impossible que les premiers perdissent tant de païs que je dois leur demander, non compté le cas, bien possible, que la fortune pourroit favoriser leurs armes et leur faire prendre des païs sur les ennemis. Il seroit donc à souhaiter que Votre Majesté voulut donner à son système plus d'étendue, pour pouvoir profiter des circonstances, qui ne reviendront jamais, étant à craindre que son plan de demembrement ne soit jamais réalisé. . . .

(*Ibid.*)

---

3 Octobre 1788.

Regele către von Diez.

Să împiedece pacea, primind-o numai, dacă se iea Austriacilor Galiția. 30 de miș de Poloni ar goni răpede pe Turci dincolo de Dunăre, și numai Prusia-I poate opri, precum a și declarat republicii.

(*Ibid.*)

---

Brünn, 3 Octobre 1788.

Alexandra Ipsilanti către ministrul Prusii la Viena.

La clemence, la magnanimité, la generosité naturelle, aussi bien que les vertus generalement admirées de Sa Majesté le roi de Prusse ne me permettent pas d'hesiter qu'elle ne con-

---

<sup>4)</sup> 1-iū Iulie 1788 (Manso, o. c., I, 188, nota 1).

descendra à secourir de sa puissante assistance un infortuné, tel que moi, qu'après avoir été réduit par le destin dans l'état le plus affligeant, je me vois persécuté et déchiré de la manière la plus atroce par la noire malice de mes ennemis, tandis que je n'ai à me reprocher même le moindre défaut d'attention, dans tout ce qu'il est du devoir d'un sujet fidèle et dévoué à son maître.

Enhardi de tout cela et plus encore fondé sur la bonté et les nobles sentimens qui caractérisent votre âme et la disposent à obliger ceux qui sollicitent vos bons offices, je me flatte d'autant plus du succès, si je parviens à intéresser votre intervention. Je prends donc la liberté d'adresser à Sa Majesté la lettre ci-jointe, dont je vous envoie la copie, en vous priant de vouloir bien la faire parvenir et l'appuyer en même tems, suivant le penchant de votre bonté, dont le souvenir me sera toujours ineffaçable, par des insinuations les plus efficaces pour prouver combien ma conduite irréprochable à tous égards, ma fidélité à toute épreuve, mon innocence dans tout ce qui s'est passé, mon accablante situation, enfin mes tourmens de voir triompher les efforts que mes ennemis se donnent pour flettrir par des calomnies absurdes mon honneur et me décrier coupable, ce qu'il est encore le plus mortifiant dans le tems que, par mille raisons, j'avois tout lieu d'espérer toute sorte de consolation; combien, dis-je, tout cela, est digne de la compassion d'un grand roi, qui d'ailleurs a tous les moyens de faire connaître la pure vérité et mettre à couvert des fausses et malignes interprétations l'honneur de celui qui ose implorer son secours. Je suis assuré que la lettre que j'avance ne manquera pas l'effet désiré, si elle est appuyée de tout ce que j'attens de la politesse d'un noble cœur, tel que le votre, pour lequel je me declare toujours en devoir de conserver à jamais une très vive reconnaissance. Si les troubles et les chagrins journaliers ne m'empêchaient pas de vous faire une exacte description de tout ce qui me regarde, avec mes tristes aventures, le récit détaillé, nécessairement très-long, ne servirait sans doute qu'à vous ennuyer de plus; et c'est pourquoi je remets la narration circonstanciée à la vive voix de celui qui aura l'honneur de vous présenter ma lettre.

C'est surprenant, Monsieur, de voir la méchanceté de mes ennemis poussée jusqu'à un point qu'on ne saurait pas s'imaginer, s'avisant à parler de tout à tort et à travers et ne respectant, pour comble de malice, pas même la vérité la plus évidente, ont voulu quelques-uns, à ce que j'apprens par de bruis vagues, de débiter d'une manière tout à fait étrange l'évasion de Mon-

sieur Kénih, consul de Sa Majesté le roi de Prusse en Moldavie.

La franchise et l'ingenuité qui me porte à vous prier de vous donner la peine à tout ce que je viens d'exposer m'inspirent aussi la confiance de vous faire part de tout ce qui concerne cette affaire, que je vais rapporter, avec la candeur et pure simplicité, tant pour vous informer, que pour vous prier d'avoir la bonté de donner des éclaircissemens jusqu'à la Cour.

Voilà la manière, dont s'est passée cette affaire.

Après la déclaration de guerre de Sa Majesté l'empereur contre la Sublime Porte, Monsieur Kénih, ayant vû que l'agent imperial, Monsieur le baron de Metzbourg, s'était retiré, a voulu, poussé de la crainte peut-être des troupes turques qu'il y avait alors à Jassi, ou par quelqu'autre raison, que je ne connois pas, prendre inopinément dans une nuit la fuite. Dans l'instant même que j'en ai été informé, je fais venir son drogman, qui, ne sachant me repondre, je l'ai envoyé, accompagné de mes gens affidées, à la maison du dit Monsieur Kénih, pour y avoir des éclaircissemens sur son depart. C'est en leur présence qu'interrogés des domestiques, repondent sans s'embarasser de tout qu'il était parti avec un de ses domestiques, et, à ce qu'il leur avait dit, il allait visiter une metairie qu'il tenait à quelques heures loin de Yassi; chose qu'il (la) faisait souvent et que, s'il ne retourne pas bientôt, il aura soin d'eux. Dès que j'ai reçu cet avis inattendu, sans perdre de tems, je l'ai fait chercher dans toute la province, et je n'ai rien omis de tout ce qu'il était de mon devoir, pour m'assurer de ce qu'il était devenu. . . . jusqu'à ce qu'on m'a dit que le susdit Monsieur Kénih s'était retiré à Caméniek, d'où il comptait de se rendre en Pologne et y séjourner pour sa sûreté; si cela est ou non, je ne le garantis pas, ni même j'ai eu le tems de faire des recherches ulterieures. . . .

(Archive, Rep. XI, 178)

*Brunn, 4 Octobre 1788.*

Alexandru Ipsilanti catre Frederic-Wilhelm al II-lea, regele Prusii.

*Sire,*

C'est la renommée des vertus sublimes, de la grandeur d'ame de Votre Majesté, c'est le devoir sacré de père et d'époux, c'est

enfin l'honneur, que je prie à tous les biens de ce monde, qui m'inspirent la hardiesse d'implorer les actes de Sa bonté, de Sa clémence et de Sa royale et puissante faveur.

Ce n'est pas, Sire, avec peu de chagrin et d'affliction de mon ame que je me vois impitoyablement persécuté d'un sort qui n'a cessé de me traverser, car, dans l'espace de ma malheureuse destination à la principauté de Moldavie, après n'avoir pas eu d'autre but que celui uniquement de m'acquitter envers la Sublime Porte fidelement et avec toute l'honnêteté possible de tous les devoirs dûs à un fidèle sujet, comme je l'ai toujours été, et tâcher à me rendre en tout sens utile à mon souverain, autant qu'il était en moi, sans néanmoins que j'aie rien à me reprocher, fût-ce même de la moindre faute, par rapport à ma conduite et zèle à toute épreuve et sans que je me sois bourrelé du moindre remords de conscience, non seulement je me vois ruiné et privé d'emploi, réduit en même temps à être prisonnier de guerre, mais, pour une influence maligne de la fortune, encore faut-il que toute ma famille aussi, à Constantinople, ait à subir des revers, à cause des faux rapports ou bien des insidieuses interpretations, remplies de la plus atroce malice de mes ennemis, qui, comme de coutume aux ames basses et rampantes, tâchent de pousser à bout leur persécution dans le temps de revers et de perplexité de ma fortune, à laquelle ils me voyent déjà tombé.

Je suis en état, Sire, de prouver, par des documens authentiques, que je suis tombé au malheur, où je me trouve, le plus innocemment du monde, tant pour l'impossibilité de resister à la superiorité de l'ennemi, que pour avoir été, non seulement abandonné de tous ceux qu'il était de leur devoir de me secourir, mais encore lâchement trompé; j'ai fait parvenir très respectueusement à la Sublime Porte des mémoires qui contiennent toutes ces preuves, jointes aux supplications les plus soummises, pour qu'elle eût la clemence d'y prêter l'oreille. en examinant toute ma conduite, depuis le moment que je fus nommé à la principauté de Moldavie jusqu'à celui où je perdis ma liberté.

Je puis assurer Votre Majesté, que la situation où je me trouve est très digne de la compassion que Votre Majesté a toujours eue pour les malheureux, et c'est pour cela que, fondé-là-dessus, je supplie très humblement Votre Majesté, afin que, persuadée de l'exacte verité et voulant bien suivre Sa clemence naturelle et la bonté notoire de Votre cœur, daigne jeter un œil favorable sur ma fervente prière, et, avec cette generosité et grandeur d'ame, qui caracterisent le haut personnage de Votre Majesté, accorder son appui et haute assistance, faisant

prouver, par les moyens connus à Votre Majesté, mon innocence et ma conduite, à tout égard irréprochable.

Sire, je supplie chaudement Votre Majesté de vouloir bien m'accorder par un acte de Votre clémence ses bonnes grâces et faveurs royales, qui, pour tout temps et lieu, me sont toujours chères et désirées.

Crainte de ne pas ennuyer davantage Votre Majesté par des longs et prolixes recits, que, d'ailleurs, je crois essentiels pour donner une juste idée de mon procédé à tous égards, je remets le détail à Son ministre près la Cour de Vienne<sup>1)</sup>, que j'ai prié de bien vouloir faire parvenir ma présente très respectueuse lettre à Votre Majesté, en l'accompagnant de tout ce qui regarde mon triste état. . . .

*(Ibid.)*

---

*Brann, 7 Octobre 1788.*

Alexandru Ipsilanti catre Hertzberg.

*Excellence,*

Ses rares qualités. . . m'inspirent la confiance d'exposer à Votre Excellence mes disgrâces de la manière la plus courte possible, sans entrer, pour ne pas l'importuner, dans les détails. . .

Dès le moment que j'ai été malheureusement nommé à la principauté de Moldavie, suivant le zèle et toute l'ardeur possibles, inséparables du devoir d'un sujet fidèle et honnête, comme je l'ai toujours été et je n'ai rien négligé à le faire, par mille preuves incontestables, démontrer et approuver dans toutes les affaires que l'occasion présentait, n'ayant en vue qu'uniquement ce qui doit fixer toute l'attention et l'intégrité d'un sujet étroitement attaché aux intérêts de son maître;—après avoir en différentes façons, sacrifié moi-même, après avoir fait mes efforts, par tous les moyens imaginables, et agi avec toute la caudeur et l'activité possible, après enfin n'avoir rien omis de tout ce qu'il était de mon devoir. . . épuisé, privé de secours quelconque, qui puisse me garantir des maux qui commençaient déjà à se faire voir, comme sans interruption je représentais tout en détail à la Sublime Porte, assailli par l'ennemi, à qui

---

<sup>1)</sup> V. pp. 250—2.

je n'avais à opposer qu'un petit nombre, commandé par un chef, qui, au lieu d'agir de concert avec moi, selon l'exigence de son devoir, après les promesses reiterées en presence de tout le monde, prend, sans nous rien dire, la fuite précipitamment et m'abandonne environné de l'armée ennemie, et me voilà tombé dans l'affreux état de prisonnier de guerre <sup>1)</sup>, état qui aurait été moins accablant, si je pourrais attribuer la moindre faute à un défaut d'attention de ma part, en tout ce qui était en moi, ou bien si ma conscience avait rien à me reprocher. Tandis que, dans une triste situation, éloigné de ma famille, privé d'emploi, totalement miné, je ne me consolais que par ma fidélité à toute épreuve et mes procédés irréprochables. Malheureusement, j'apprends que mes ennemis, sans respecter même la vérité. . . se donnent toute peine imaginable, pour parvenir à ternir mon honnêteté, l'unique bien qui me reste, tâchant, par des rapports calomnieux, à me déchirer et à noircir, le plus injustement du monde, ma fidélité inébranlable envers mon souverain . . . que je l'ai montrée depuis ma jeunesse jusqu'à ce moment.

Mon état très digne d'exciter la compassion d'un grand roi. . . j'ai pris le courage d'avancer respectueusement à Sa Majesté une lettre, par son ministre à la Cour de Vienne. . . Si cependant je parviens à intéresser Votre Excellence à mon égard. . . j'espère solidement d'obtenir les hautes faveurs que j'implore <sup>2)</sup>. . . .

*[Ibid.]*

7 Octobre 1788.

Hertzberg către rege.

Arată că trimeterea lui von Diez și Götze la armata Vizirului ie necesară.

(Arhive, Rep. XI, 275 d)

<sup>1)</sup> Că toate acestea sînt mofturi grecești dovedesc izvoarele arătate la p. 238, nota 1. Comandantul turc se luptă eroic cu Austriacii și Ipsilanti iera să fie ucis, de un ostaș al lui, pentru zăbava ce o făcea.

<sup>2)</sup> Scrisoarea către rege, adusă ministrului la Viena printr'un negustor grec din acest oraș, a fost trimisă la Berlin, la 8 Octombrie. Negustorul spuse verbal că Ipsilanti fusese în foarte buue relații cu Koenig. Domnul prins voia să capete liberarea femeii și copiilor săi sau îmbunătățirea «stării lor» (*ibid.*).

7 Octobre 1788.

Finckenstein către rege.

(Aprobă ideia de mai sus.) Il me semble qu'on pourra le leur <sup>1)</sup> faire agréer, en les menaçant qu'en ne pas l'acceptant, Sa Majesté pourrait s'unir avec les deux Cours imperiales contre elle. . . .

*(Ibid.)*

10 Octobre 1788.

Regele către von Diez.

(Să meargă în tabăra Vizirului, cercînd a împiedeca mediația franceză.) Si ce cas-lă <sup>2)</sup> existe donc, comme il est très vraisemblable, vous ferez tout votre possible et vous employerez tous les moyens de persuasion, et même de l'argent, qui vous a été confié, pour obtenir que la Porte n'insiste pas tant à se faire faire des cessions par l'empereur qu'à l'obliger de rendre à la republique de Pologne la Gallizie, la Ludomerie et tout le país qu'il a demembré de la Pologne par le traité de partage de 1773 <sup>3)</sup>. . . .

*(Ibid.)*

Constantinopol, 22 Octobre 1788.

Von Diez către rege.

. . . . Un corps de troupes de l'hospodar de Wallachie se maintient à Cronstadt en Transylvanie et compte d'y passer l'hiver. Choczim se defend avec peine <sup>4)</sup>, mais Jassy est occupé par 5.000, d'autres disent 16.000 Russes, qui, à l'aide des Grecs et d'autres rebelles, ont profité du moment où les Turcs s'étaient portés vers Choczim. On accuse le Chan des Tartares et un certain Ibrahim-bacha d'inattention, ainsi que les Grecs d'infidélité. C'est pourquoi l'on a changé le premier et decapité le second, et l'on a donné ordre de faire main basse sur les

<sup>1)</sup> Planul, Turcilor.

<sup>2)</sup> Dacă Turcîi vreî să facă cuceriri pe socoteala Austrii.

<sup>3)</sup> Ratificarea de dieta polonă din 1773 a tratatului de împărțire din 5 August 1772 (Rulhière, *o. c.*, IV, 259-60.) — Cf. Zinkeisen, VI, 696.

<sup>4)</sup> Hotinul, asediat de principele de Coburg și de generalul rus Solticov în Iulie, cade, după o împotrivire glorioasă, la 19 Sept. s. n. (Coxe, *o. c.*, III, 519-20; Zinkeisen, *l. c.*, 652).

Grecs de Moldavie. Le Chan et l'hospodar <sup>1)</sup> s'en sont retirés, l'un à Chantep <sup>2)</sup> et l'autre à Gallacz. Il faut voir si les Russes pourront se soutenir longtems dans une place ouverte.

(Ibid.)

---

Constantinopol, 1 Novembre 1788.

Von Diez quatre reges.

. . . . Les Turcs ne cessent pas de ravager la Transylvanie, et. . . les habitans, pour se soustraire aux carnages et aux horreurs de la guerre, s'expatrient en si grand nombre, qu'on compte déjà vingt mille familles, qui sont venues s'établir dans la Wallachie. L'hospodar de cette province a detaché un corps de troupes vers Foktschan, pour s'opposer aux progrès que les Russes voudraient faire de ce côté-là. Jassy est encore entre leurs mains, et on dit même qu'ils s'étendent dans la Moldavie. La Porte se flatte cependant qu'ils en seront délogés à l'arrivée des renforts qu'elle y a envoyés. . . .

(Ibid.)

---

Constantinopol, 8 Novembre 1788.

Von Diez quatre reges.

. . . . Le Grand-Vizir <sup>3)</sup> doit être en chemin avec 40.000 hommes de cavalerie, pour secourir la Moldavie, qui donne de l'inquiétude au sultan. Un corps de Russes et Autrichiens, qui s'est approché de Foktschan, a été battu par les troupes de l'hospodar de Wallachie <sup>4)</sup>. . . .

(Ibid.)

---

11 Novembre 1788.

Hertzberg către Alexandru Ipsilanti.

*Mon prince,*

J'ai reçu les lettres que vous avez écrites, tant au roi, qu'à moi, pour demander l'intercession de Sa Majesté en votre fa-

<sup>1)</sup> Manole Roset, care moare însă, în Iași.

<sup>2)</sup> Hantepesi-Movila Râbiił.

<sup>3)</sup> Iusuf-pașa.

<sup>4)</sup> V. Hurmuzaki, *Supl. I* <sup>2</sup>, 61.

veur, auprès de la Porte ottomane. Le roi n'a à la vérité point de titre d'intervenir dans des affaires aussi éloignées qu'étrangères pour Sa Majesté; cependant, comme elle est naturellement portée à prendre part à vos malheurs, j'ai écrit à notre ministre auprès de la Porte, pour s'intéresser en votre faveur, autant que les circonstances le permettraient. On dit pourtant assez généralement que votre famille se trouve en liberté et que votre fils <sup>1)</sup> a trouvé moyen de s'arranger avec la Porte. On pourra vous être plus utile, quand il s'agira un jour de la pacification. . . .

(Archive, Rep. XI, 478).

---

*Constantinopol, 22 Novembre 1788.*

Von Diez catre rege.

(Turcii ar părea că primesc o pace, prin care li s'ar da in- napoi Crimeia.) Les Turcs étant ainsi fort éloignés de compter, à l'égard des conditions sur lesquelles Votre Majesté voudrait bâtir la paix, selon son premier plan <sup>2)</sup>, je n'ai qu'à m'attacher aux idées qui favorisent la guerre et notre médiation, en attendant les Turcs à l'issue. . . .

(Archive, Rep. XI, 275 d)

---

Conferința de la 29 Novembre 1788. <sup>3)</sup>

. . . . Si l'on ne s'opposera pas à l'exécution de ce projet <sup>4)</sup>, il est à craindre que les Russes ne réussissent dans leur trame insidieuse, et, en ce cas, il est bien évident que les Ottomans en souffriront infiniment et en seront accablés, parce que ce nouvel ennemi, les Polonais, avec cent mille hommes, en se joignant aux Russes et aux Autrichiens et en envahissant la Moldavie et la Vallachie, ils pousseront les Ottomans en deçà

---

<sup>1)</sup> Constantin, mai târziu domn. V. Hurmuzaki, *Supl. I*<sup>2</sup>, 54.

<sup>2)</sup> V. p. 226.

<sup>3)</sup> Între von Diez și Reis-Effendi.

<sup>4)</sup> Rușii ar fi avut de gând, spunea Diez, să întărească Polonia, statornicind în ea ereditatea la tron, și să o lege printr'oe alianță, îndreptată evident contra Porții.

du Danube et leur rendraient la defense de leurs provinces en Europe extrêmement difficile, de manière que l'empire ottoman pourrait venir à deux doigts de sa perte <sup>4</sup>). . . .

(Arhive, l. c. ; Biblioteca, Diez C q to 124, f<sup>o</sup> 31)

4 Decembre 1788.

Hertzberg către von Diez.

. . . . Tâchés de leur faire sentir que, par une paix particulière avec l'empereur, ils ne sont aucunement soulagés, que l'empereur fournira pourtant aux Russes tant de troupes et d'autres secours, que ceux-ci seront en état de defendre, non seulement la Crimée, mais de conquerir Octzakoff, Bender, la Moldavie et la Vallachie et de pousser leurs conquettes jusqu'au Danube (Poate va da ajutor Turcilor.).

(Arhive, l. c. ; Bibl., l. c., f<sup>o</sup> 8)

6 Decembre 1788.

Hertzberg catre von Diez.

. . . . La campagne des Turcs, commencée avec tant d'éclat, a fini par perdre une partie de la Bosnie, de la Servie, de la Moldavie et quatre places fortes. Je suis moralement sûr que les Turcs perdront dans la campagne prochaine le reste de toutes ces provinces, jusqu'au Danube. . . .

(Biblioteca, l. c.; 123, f<sup>o</sup> 86)

<sup>4</sup>) Regele a amenințat pe Poloni : ie cu puțință însă, chiar dacă iel ar sta neutru în războiul de față, ca, după ce se va sfârși acesta, aliații să-l atace pe dinsul. Cere deci să fie asigurat de Poartă că ica nu va primi altă mediație de cit cea pruso-engleză și că va prevedea în tratat *status-quo* în Polonia «d'une manière conforme aux interets du roi de Prusse». De-o dată să serie Polonilor, amenințându-i dacă se unesc cu Rușii (*ibid.*). Reis-Effendi și Beilicciul păreau favorabili Prusiei (v. depeșile din 29 Novembre și 8 Decembre, Arhive, l. c.). La 1-iu Ianuar 1789, Diez anunță regelui, că Poloni s'au declarat amici, ca tot-de-a-una, ai Turcilor : chiar dacă ar fi fost vorba de o alianță cu Rușii, declarația regelui Prusiei i-a asigurat (*ibid.*). — Pentru aceste negocieri, în întregimea lor, v. Zinkeisen, VI, 700 și urm.

Constantinopol, 14 Decembre 1788.

Von Diez către rege.

Turcii zăbovesc cu răspunsul <sup>1)</sup>, îndreptăţindu-se că trebuie să deie de ştire Vizirului.

(Archive, Rep. XI, 275 d)

Constantinopol, 22 Decembre 1788.

Von Diez către Hertzberg.

. . . . Le 14 et le 15 me seront toujours des journées mémorables, parce qu'elles font époque pour ma mission. Je montrai les dents aux Turcs, je les brusquai, et je suis venu à bout. . . . Après tout ce qui s'est passé depuis le 14 de ce mois, je ne puis plus douter que je n'obtienne l'assurance par écrit que nous avons demandée, et que je ne parte avec M. Schmidt pour le camp du Grand-Vizir. (Dacă Poarta nu face pace separată cu Austria,) nous aurions le plus beau jeu du monde (Silezia, Boemia, Moravia și Curlanda li-ar conveni mult; Suedia, mărită, ar fi un aliat mai bun de cât Rușii; Polonia li-ar fi la dispoziție; Anglia și Olanda ar ocupa pe Franceji și Spaniolii,) et, à la tête de tous, la Prusse jouerait le grand rôle, auquel Votre Excellence travaille à l'élever. . . .

(Ibid.)

Constantinopol, 22 Decembre 1788.

Von Diez către rege.

(I se dau dovezi fără număr de prietenie din partea lui Reiss-Effendi și Turcilor.) L'ambassadeur d'Angleterre <sup>2)</sup> m'ayant communiqué les soupçons qu'il avait d'une négociation de paix, entamée entre l'empereur et la Porte, par l'entremise de l'hospodar de Vallachie et de l'ambassadeur de France <sup>3)</sup>, je n'ai rien négligé pour découvrir ce qui en est, mais je n'ai trouvé que des suppositions gratuites. On ne sait rien ici d'une négociation pareille, et il n'y a aucune communication qui y soit relative, ni entre l'empereur et le dit hospodar, ni entre celui-ci et l'ambassadeur français. Le sieur d'Ainslie s'est mépris et en celà, donnant trop d'importance à un Français, homme du

<sup>1)</sup> V. pp. 258—9.

<sup>2)</sup> Ainslie.

<sup>3)</sup> Choiseul.

commerce, qui, faisant le trafic, est arrivé ici, ces jours, de Bucharest et se vante d'avoir porté des lettres au comte de Choiseul, ce qui excite la jalousie du sieur Ainslie, lequel, comme j'ai appris à cette occasion, a lui-même écrit deux fois à l'hospodar de Vallachie, pour se lier avec lui, s'imaginant que le dernier pourrait lui être utile; en quoi, il se trompe. <sup>4)</sup>

. . . . Le Grand-Vizir a fait passer par la Vallachie 12 m. hommes de cavallerie, qui, en repoussant les avant-postes des Russes, se sont avancés jusqu'à Burlad et combineront leurs opérations avec le Chan des Tartares et l'hospodar de Moldavie <sup>2)</sup>, à Chantepessi, pour deloger l'ennemi de Jassy. Le Grand-Vizir, qui a pris ses quartiers d'hiver à Rusczug, a été pour quelques jours à Bucharest, et on présume qu'il a concerté avec l'hospodar les mesures pour tenir la Transylvanie en échec, pendant l'hiver <sup>3)</sup>. . . .

(Ibid.)

29 Decembre 1788.

Regele către von Keller.

. . . . Il est arrivé le 11 decembre un courier russe à Vienne, et cette Cour a expédié peu après un courier pour Paris et pour Madrid, et on pretend que les deux Cours se sont communiquées leurs pretentions. . . qui doivent se reduire à ce que la Cour de Russie demande la confirmation de la Crimée, avec la cession d'Oczakow et de Chozim, et la Cour de Vienne la cession du district d'Alluta. . . et toutes les deux. . . les fraix de la guerre. . . .

(Arhive, Rep. XI, 125)

1789.

Hertzberg către von Diez.

. . . . Si même l'empereur offrirait de ne plus faire la guerre comme partie principale, de se borner à assister la Russie d'un corps autrichien et de rendre à la Porte les places conquises en Bosnie et en Moldavie, la Porte ne devait pas y entendre. Ce ne serait qu'un(e) leurre de la Cour de Vienne. . . .

(Biblioteca, Diez, C q to 124, f<sup>o</sup> 54)

<sup>1)</sup> Bănuielile lui Ainslie și spusele negustorului sînt întărite într'un chip strălucitor prin corespondența păstrată între Choiseul și Mavrogheni. V. Hurmuzaki, *Doc., Supl. I*<sup>2</sup>, pp. 61-3.

<sup>2)</sup> Manoli Roset.

<sup>3)</sup> S'a numit Reis-Effendi un oare-care Cheiri-Effendi, „bon Prussien“.

3 Ianuar 1789.

Regele către von Diez.

(Să împiedice pacea propusă de Franceji.)<sup>1)</sup> 2<sup>o</sup>) Si vous parvenez à empêcher ainsi une paix précipitée, vous tâcherez de gagner la confiance du Vizir, du Reis-Effendi ou de celui qui gouverne essentiellement, et vous lui proposerez le premier plan que je vous ai prescrit<sup>2)</sup>; savoir : que la Porte ottomane cède la Crimée et Oczakow à la Russie, et la Moldavie et la Vallachie à l'empereur, et que celui-ci restitue la Gallizie à la republique de Pologne, et que celle-ci me fasse la convenience qui vous est connue. Il semble que ce plan est le plus convenable aux veritables interêts des deux Cours imperiales, de la Pologne, de toute la chretienté, et de la Porte ottomane même (Dacă-l primește, Prusia face o alianță ofensivă și defensivă cu Poarta și Suedia.).

(Archive, Rep. XI, 275 d)

4 Ianuar 1789.

Regele catre Hertzberg.

. . . . Je souhaite seulement que Dietz et Götz parviennent à faire entrer la Porte dans mes vues, pour faire reussir le grand projet. . . .

*(Ibid.)*

9 Ianuar 1789.

Regele catre von Diez.

(Turcii vor pierde tot.) Je suis moralement sûr que, quand ce cas, qui ne peut pas manquer, viendra à exister, la Porte se précipitera à faire une paix honteuse et cedera la Crimée et tous les païs jusqu'au Danube, pour sauver son existence en Europe, et que tout cela arrivera sans que j'en tire le moindre avantage, que je dois tirer de ma situation, si on sait la mettre à profit. Vous aurez des reproches éternels à vous faire, avec le sieur Schmidt<sup>3)</sup>, si vous ne profitez pas de ces circonstances. . . .

*(Ibid.)*<sup>1)</sup> V. p. 270 și nota 1.<sup>2)</sup> V. p. 226.<sup>3)</sup> Adecă : *de Götze*.

18 Ianuar 1789.

Regele către von Diez.

(Turcia va pierde poate și Bulgaria. Sa stăruie, arătînd fo-  
loasele mediației,) mais que, pour parvenir à ce grand but, elle  
devait se résoudre à sacrifier des provinces éloignées et ruinées,  
qui étaient déjà perdues pour la moitié et ne servaient à la  
Porte ottomane qu'à l'entraîner de tems en tems dans des  
guerres ruineuses et inutiles (Rușii au primit, în principiu,  
mediația.).

*(Ibid.)*

19 Ianuar 1789.

Regele către von Diez.

(Ideia Turcilor de a relua Crimeia ie o «stupiditate».) Tout  
homme raisonnable trouvera qu'il n'y a point de salut pour  
l'empire ottoman que dans le plan. . . et que, si les deux Cours  
imperiales lui rendraient même la Moldavie et la Vallachie, en  
gardant pourtant Oczakow et Choczim, ainsi que les districts  
de l'Aluta et de l'Unna, elles ne le feraient que pour se venger  
de mon opposition. . . .

*(Ibid.)*

Constantinopol (?), 7 Februar 1789.

Von Diez (?) către rege.

Sultanul, după raportul Reisului <sup>4)</sup>, aprobă mediația anglo-  
prusiană; dacă cele două puteri o cer.

*(Ibid.)*

Constantinopol, 8 Februar 1789.

Von Diez către rege.

Va avea a doua zi o conferință cu Reis-Effendi.

*(Ibid.)*

<sup>4)</sup> Boala lui Reis-Effendi întârziase înțelegerea (*Diez către rege, 22  
Ianuar*).

Conferința de la 9 Februar 1789.

Reprezentanții turcești sînt : Amiralul, Cadilischerul Anatoliî (reprezentînd pe Ulemale) și Reis-Effendi, avînd, ca greșit, pe Beilicciâ.

Punctul d'întîiă : *plecarea lui von Diez la armata Vizerului*, se refuză. Al doilea — tratatul de pace — ie primit, cu condiția de a o *particulariza* „afin de la reduire à ses principes”. Diez propune un *tractat de sprijinire reciprocă a intereselor* între Prusia și Poartă. Reprezentanții turci se văd siliți a se explica „sur ce que nous nommons nos interets, en vous priant de nous dire si la Cour de Prusse tombe d'accord avec nous là-dessus.” Și anume : a) restituția Crimeii ; b) despăgubiri din partea Austriii ; „*Tertio*. Les Autrichiens et les Russes nous ont enlevé Choczim, Jassy et quelques places en Bosnie, et nous esperons de les reprendre dans la campagne prochaine. Mais, en tout cas <sup>1)</sup>, nous ne consentirons à la paix qu'à condition qu'il ne restera aucun de ces <sup>2)</sup> país au pouvoir de l'ennemi. Si par contre nous pourrions prendre sur les Autrichiens des país qui nous fussent convenables, nous voudrions les garder à la paix ;” d) oprirea navigației pe Marea-Neagră pentru cele două imperii ; e) primirea Suediî în pace ; f) împiedecarea Rușilor, de către flota engleză, de a trece în Mediterana, pentru ca amiralul turcesc să poată lua Crimeia. Diez declară că „le roi, mon maître, approuve parfaitement les premiers points” : ultimul privește pe Engleji. Întrebat asupra intereselor Prusiî, răspunde că iea dorește „le maintien de l'équilibre des Puissances européennes et la conservation de l'empire ottoman. en particulier”. Turcii declară aceasta „grand et beau”, dar reclamă o *alianță ofensivă și defensivă* : Diez se declară neîmpuțernicit în această privință. <sup>3)</sup>

(*Ibid.* și Bibl., Diez, C q<sup>10</sup> 124, f<sup>o</sup> 38 V<sup>o</sup>)

Conferința de la 16 Februar 1789. — Protocol.

Turcii cer declarație de război din partea Prusiî către Austria și Rusia : Diez declară lucrul imposibil. Tractatul prealabil a fost refuzat de Poartă, „parce qu'il ne contiendrait aucune

<sup>1)</sup> *Cecy* ; b (ms. bibliotecii).

<sup>2)</sup> *Nos* ; b.

<sup>3)</sup> V. și Zinkeisen, VI, 709-13.

stipulation positive». — Asigurînd pe Diez că n'ar părăsi nici-o-dată, în caz de alianță, pe Prusienî, reprezentanții turcești cer să fie liberi de ori-ce îndatorire fața cu regele, dacă Curțile din Viena și Petersburg ar propune Porții condiții favorabile, pe care nu le-ar primi Prusia. — Turcii știu că mobilul diplomației prusiene ie interesul, dar ar fi mulțămîți, dacă ar putea trage și ieși cîștig. »La Cour ottomane *ne cherche rien de tout cela*; son système est la résignation à la volonté de l'être suprême; c'est Dieu qui nous a tirés de l'obscurité, et nous étions pauvres et petits. C'est avec le sabre et la lance que nous sommes venus faire des conquêtes dans toutes les parties du monde et que nous avons par la volonté divine fondé des empires qu'on nous envie. Dieu sait aussi ce que nous deviendrons un jour. Mais, si un ennemi nous attaquera, nous nous défendrons; s'il en viendra un second, nous nous défendrons; s'il s'en mêlera un troisième, nous nous défendrons; s'il en viendra encore plusieurs, nous nous défendrons aussi, et nous serons vainqueurs ou vaincus, selon que Dieu voudra que nous le soyons.» <sup>1)</sup>

(Archive, l. c.)

Constantinopol, 23 Februar 1789.

Von Diez catre rege.

(Conferința de la 16 Februar a întărit dispozițiile reciproce.)  
Ce qu'il y a de certain c'est que Votre Majesté règne souverainement dans les cœurs des Ottomans et qu'elle les aura toujours à sa disposition contre ses ennemis, tant qu'elle persistera dans le système de conserver l'empire ottoman dans toute son étendue, mais le moindre éloignement de ce système détruirait aussi le beau édifice que nous avons élevé ici et n'aiderait à rien, puisque ces gens ne veulent absolument rien perdre de leurs pais, par voye de negociation. Ainsi je supplie Votre Majesté de vouloir bien dresser toutes ses instructions sur ce principe, parce que tout projet opposé ne se laisse exécuter, ni même proposer ici, en quoi le sieur Schmidt est parfaitement d'accord avec moi. . . .

(Ibid.)

<sup>1)</sup> V. Zinkeisen, l. c., 713-4. — Evident, că rezumatele din text sînt lucrate după originale și trimeterile la opera istoricului german sînt făcute pentru a lămuri asupra părților ce nu s'au rezumat său copiat, ca nefînd de înăia însemnătate față cu scopul publicației acesteia. Une-ori oare-care amănunte din Zinkeisen au fost însă introduse în rezumate.

Constantinopol, 1 Mart 1789.

Von Diez către rege.

„Promisiunea“ <sup>1)</sup> s'a trimes MareluŃ-Vizir, s'o iscălească.

(*Ibid.*)

7 Mart 1789.

Hertzberg către von Diez.

. . . . L'interprète espagnol doit avoir écrit à son frère à Jassy que cette nouvelle <sup>2)</sup> avait causé quelque rumeur, que le peuple avait demandé que Selim <sup>3)</sup> aille à l'armée. . . .

(Biblioteca, Diez, C q to 123, f<sup>o</sup> 107)

14 Mart 1789.

Hertzberg către von Diez.

. . . . *Tertio*. Je viens d'apprendre d'une manière positive, de Vienne, que le Grand-Vizir lui-même a proposé à l'empereur de faire une paix particulière avec la Porte, en lui cedant Chotzim, avec sa raya, et un morceau de la Vallachie, à condition que l'empereur ne donne pas des troupes à la Russie. L'empereur a refusé tout net. . . .

(*Ibid.* f<sup>o</sup> 104)

Constantinopol, 22 Mart 1789.

Von Diez către rege.

Poarta a răspuns ambasadiorilor francez și spaniol, că menține condițiile de pace cunoscute.

(Arhive, Rep. XI, 275 <sup>d)</sup>)

<sup>1)</sup> Proiectul de tratat pruso-turc, asupra cărnia se invoise și Diez. V. cuprinsul în Zinkeisen, VI, 715-6.

<sup>2)</sup> A luării Ojaçovului, v. p. 239, nota 1.

<sup>3)</sup> Viitorul sultan Selim al III-lea, care se sui pe tron la 7 April 1789.

Constantinopol, 31 Mart 1789.

Von Diez către rege.

(După ce s'a primit răspunsul Vizirului, a fost chemat, pe ziua de 29, la altă conferință cu reprezentanții Sultanului. »Promisia«, modificată de Vizir, care facea din mediația Prusii ceva *eventual* numai și »*facultativ*«<sup>1)</sup>, ie răspinsă de Diez.) Les changemens qu'on a faits dans la declaration ci-jointe, prouvent du moins que les apprehensions de la Porte ont augmenté depuis quatre semaines, et on en peut conclure de quelle façon nous serions reçus et traités ici, si nous les eussions informés de notre véritable plan de cession et de pacification (Schmidt iera să fie trimise în Prusia.).

P. S. Turcii oferă schimbări: s'ar da voie lui Schmidt să meargă la Marele-Vizir.).<sup>2)</sup>

(*Ibid.*)

3 April 1789.

Regele către von Diez.

. . . . En attendant, je vous communiquerai un avis très important, qui m'est venu de Madrid: le ministère d'Espagne s'attend de recevoir, dans les premiers jours d'avril, la nouvelle de la signature des préliminaires. Les conditions doivent en être: que la Crimée resterait sous la protection immédiate de la Russie, que la forteresse d'Oczakoff serait rasée et le territoire déclaré neutre; que le sieur Bulgakoff serait ramené aux frontières<sup>3)</sup>; que l'empereur se contenterait d'une demarcation plus claire et qu'il renoncerait à tout autre dédommagement; que la Suède et la Prusse seraient abandonnées à leur sort (Dacă nu s'au încheiat, să ceară informații la Poartă.).

(*Ibid.*)

4 April 1789.

Regele către von Diez.

. . . . Je juge de tout cela que nous ne ferons rien de bon avec la Porte qu'après qu'elle aura été bien humiliée par ses

<sup>1)</sup> V. Zinkeisen, VI, 717.

<sup>2)</sup> V. Zinkeisen, VI, 716-9.

<sup>3)</sup> Bulgakov iera închis la Șapte-Turnuri. Diez nu putuse să capete libertatea lui (v. l. c., pp. 71—8).

ennemis et qu'elle aura tout perdu jusqu'au Danube; ce qui sera sûrement le cas au mois d'aout. Aussi, mon plan est à présent d'attendre tranquillement jusques là. . . .

(*Ibid.*)

7 April 1789.

Hertzberg către von Diez.

. . . . Comme le prince Potemkin <sup>1)</sup> a à present le commandement de l'armée, il poussera les Turcs avec la plus grande vigueur jusqu'au Danube et tâchera de leur extorquer une paix précipitée, en leur laissant la Moldavie et la Vallachie, qui sont sans forteresses, et alors la possession leur en sera fort précaire. . . Il me semble donc qu'il vaudrait mieux pour eux de sacrifier ces deux provinces, pour fortifier la Prusse. . . .

(Biblioteca, l. c., f<sup>o</sup> 107)

Constantinopol, 7 April 1789.

Von Diez către rege.

Suirea lui Selim <sup>2)</sup> pe tron înlătură speranțele unei păci imediate.

(Archive, Rep. XI, 275 <sup>d</sup>)

21 April 1789.

Hertzberg către von Diez.

(Dacă Turcii sînt aruncați peste Dunăre,) faites alors tout votre possible et n'épargnez ni soin, ni argent, quand ce seroit 50 mille ducats et plus, pour leur faire agréer notre grand plan du troc de la Moldavie et de la Wallachie contre la Galizie. . . .

(Biblioteca, l. c., f<sup>o</sup> 112)

<sup>1)</sup> Grigore Alexandrovici Potiomkin, favoritul împărătesei Ecaterina (1736—1791).

<sup>2)</sup> V. p. 266, nota 3.

21 April 1789.

Regele către von Diez.

Île mulțămît cu răspunsurile lui.

(Arhive, Rep. XI, 275 d)

Constantinopol, 22 April 1789.

Von Diez către rege.

... Je dois naturellement rétrograder en tout, puisque Votre Majesté me dit expressément qu'elle abandonnera la Porte, si elle ne sera point entrée dans ses vues jusqu'au mois de mai, ce qui est trop décidé, pour que je puisse en avoir encore la moindre espérance. Je n'aurai pourtant garde de manifester à la Porte cette résolution, jusqu'aux ordres ultérieurs, pour ne pas perdre inutilement toute confiance, que nous ne pourrions jamais regagner, quelques offres flatteuses que nous fissions dans la suite du tems. Car je m'imagine que Votre Majesté changera encore de système et ne voudra pas concourir à l'affaiblissement et à la destruction de l'empire ottoman, en faveur des deux Cours imperiales, qui en profiteraient le plus. Je crois bien que les Turcs par eux-mêmes ne meritent guères qu'on s'intéresse pour leur bien-être, mais, selon mes faibles lumières, je ne croirai jamais que leur empire puisse être affaibli et détruit, sans que la Prusse s'en ressente tôt ou tard. . . .

*(Ibid.)*

Constantinopol, 1 Mai 1789.

Von Diez către Hertzberg.

... Je suis étonné qu'après les éclaircissemens, toujours uniformes, que j'ai donnés sur la façon de penser de la Porte et la situation de ses affaires, Votre Excellence ait pu croire un instant fondé l'avis qui lui est venu de Vienne, quoique d'une manière si positive, comme quoi le Grand-Vizir avait offert à l'empereur la paix, moyennant la cession de Chotzim avec son district et d'un morceau en Vallachie. C'est là un mensonge des plus outrés et je me rendrais même ridicule ici, si je voulais

faire la moindre recherche sur une fiction si absurde. J'ai répété plus d'une fois. . . que l'Empire a cherché un armistice et que le Grand-Vizir l'a rejeté <sup>4)</sup>. . . .

(Biblioteca, l. c., f<sup>o</sup> 106)

---

Constantinopol, 1 Maiü 1789.

Von Diez către rege.

. . . . Pour ce qui regarde le plan de partage et de pacification de Votre Majesté, je me réfère à mes précédentes dépêches, dans lesquelles j'ai exposé combien il est impossible de l'exécuter, de quelque manière que ce soit. . . .

(Arhive, Rep XI, 275 d)

---

Constantinopol, 8 Maiü 1789.

Von Diez către rege

. . . . Dans une affaire arrivée près de Gallatz, le prince de Moldavie, Emanuel <sup>2)</sup>, a disparu. On croit qu'il s'est laissé prendre par les Russes. Dans un endroit en Moldavie, qu'on ne nomme pas, les Turcs ont enlevé aux Russes soixante chariots de transport, en deroutant l'escorte (Turcii tot cer o alianță *ofensivă*.)

(*Ibid.*)

---

9 Maiü 1789.

Hertzberg către von Diez.

. . . . Je viens d'apprendre que le prince Potemkin aspire à devenir souverain de la Moldavie et de la Vallachie, ce qui ne conviendrait à aucune Puissance qu'à lui seul. Il ne sera aussi soutenu par aucune. Je reviens toujours (?) <sup>3)</sup> à mon dilemme. . . .

(Biblioteca, l. c., f<sup>o</sup> 116)

---

<sup>1)</sup> Se trata în acest timp la Constantinopol pe baza lui *uti possidetis* de Franța, aleasă ca mediatoare de către împăratul (Hurmuzaki, *Supl. I*<sup>2</sup>, pp. 65 și urm.).

<sup>2)</sup> După Drăghici, Manole-Vodă Roset ar fi murit în Iași, după «2—3 luni» de domnie (II, 53).

<sup>3)</sup> *Trouver*, în copie.

18 Maiü 1789.

Regele catre von Diez.

. . . . Le raisonnement que vous faites sur l'impossibilité de mon plan de partage est également faux, puisque je vous ai prescrit et réitéré dans toutes mes dépêches que vous ne deviez en faire usage que dans le cas que les Turcs seraient malheureux, qu'ils eussent perdu la Moldavie et la Vallachie et qu'ils eussent été poussés au delà du Danube. C'est un cas qui peut fort bien arriver encore. . . .

(Arhive, Rep. XI, 275 d) \_\_\_\_\_

Constantinopol, 22 Maiü 1789.

Von Diez către rege.

Sultanul hotărește tot <sup>1)</sup>, așa că nu ie de nevoie a mai merge în tabăra Marelui-Vizir, pentru pace.

{Ibid.} \_\_\_\_\_

23 Maiü 1789.

Regele catre von Diez.

(Să se ofere noului Sultan un tratat cu următoarele condiții:)  
 3<sup>o</sup>) Que, si la fortune et la Providence ne benissaient pas les armes de la Porte ottomane, dans la guerre actuelle; si elle ne recouvrait pas ses anciennes possessions, si elle avait même le malheur d'en perdre, et surtout si ses ennemis poussaient les armées ottomanes outre le Danube, vers le mont Balkan et le centre de l'empire ottoman et que par là cet empire était menacé d'un grand danger, ce qui peut arriver dans le cours des choses humaines, selon les decrets de la Providences, que, dans ce cas inopiné, le roi de Prusse assisterait la Porte ottomane, de toutes ses forces, par une diversion contre ses ennemis et ne poserait les armes que jusqu'à ce qu'il lui aurait procuré une paix, par laquelle la Porte ottomane obtiendrait la possession sûre et tranquille de toutes ses anciennes provinces, situées au delà des rivières du Danube et du Cuban, ainsi que toute la sureté imaginable pour la ville de Constantinople, du côté de la Mer-Noire; que, si la Porte ottomane était obligée de faire des cessions, par le traité de paix, à la Cour de Vienne, elle ne le ferait autrement que sous la con-

<sup>1)</sup> Aceasta pînă la copilărie, ca și contemporanul său, Frederic cel Mare, de altminte-relea.-V. Zinkeisen, VI, 722—3.

dition expresse que la Cour d'Autriche serait obligée de restituer à la république de Pologne, en échange, la Gallizie et toutes les provinces que, par le traité de partage, elle avait demembré de la Pologne et que les Cours de Vienne, de Petersbourg et de Pologne s'arrangeraient en même tems avec le roi de Prusse sur leurs differents et interêts respectifs, d'une manière conforme aux interêts du roi de Prusse, comme principal ami et allié de la Porte. . . Vous pourrez aisement convaincre le ministère ottoman que le troisième article est entièrement à l'avantage des Turcs, quand je leur promets de les assister de toutes mes forces contre leurs ennemis victorieux, quand ils auront perdu la Moldavie et la Vallachie par quelque bataille decisive, quand leurs ennemis les pousseront au delà du Danube, vers le mont Balkan et vers Constantinople, quand ils auront perdu quelque bataille navale et quand ils seront inquiétés dans leur capitale, cas qui peuvent arriver et qui sont même probables par une suite de leur mauvaise tactique et par l'experience qu'ils viennent même d'avoir dans le moment, où un petit corps russe a battu un corps très supérieur, en prenant la ville de Gallaz, qui est située sur le Danube <sup>1)</sup>, de sorte que la Moldavie est presque perdue, et, qu'après les pertes d'Oczakow, de Choczim et de Bender, ils n'ont plus un pied ferme en Moldavie et en Vallachie et ne pourront regagner ces provinces que par quelque bataille decisive, qu'ils gagneront difficilement contre la tactique européenne. Les provinces de Moldavie et de Vallachie, dont la Porte tire si peu de parti et qu'elle ne peut jamais defendre au delà du Danube contre une armée chretienne bien conduite, seraient alors un petit sacrifice que la Porte ferait en ma faveur, pour racheter son existence en Europe, pour l'assistance hardie et gratuite que je lui prêterais et qu'aucune autre Puissance ne voudrait et pourrait entreprendre et risquer contre deux Puissances victorieuses, aussi fortes que la Russie et l'Autriche. Comme les Turcs rapportent tout leur sort à la Providence, vous pouvez bien leur proposer ces chances fortuites et ces cas malheureux, et vous pouvez les exprimer dans le traité d'une manière qui ne choque pas leur amour-propre, en ajoutant que, si ce cas n'existait pas, il ne tomberait pas à leur charge, et que j'en serai très aise, surtout s'il me faisaient obtenir mon but, par la réussite du second article. . . .

(Ibid.)

<sup>1)</sup> În April, Marele-Vizir ie bătut de generalul rus Derfelden la Maximeni ; Galați, luați de Ruși (1-iù Maiù), stnt arși (Zinkeisen, VI, 665-6, 727).

9 Iunie 1780.

Regelē către von Diez.

(Cunoaște instrucțiunile.) Ce n'est qu'un traité pareil qui peut me convenir et qu'on peut faire goûter à la Porte ottomanne, mais je ne risquerai pas l'existence de tout mon État et le blâme de toute l'Europe, en prenant hautement et sans aucun motif légitime, selon votre idée, le parti violent de me déclarer hautement pour la Porte et de l'aider à reconquerir la Crimée et la Moldavie <sup>1)</sup>. . . .

(Ibid.)

13 Iunie 1780.

Regelē către von Keller.

. . . . Le comte de Stackelberg <sup>2)</sup> fait aussi tout son possible pour amadouer la nation, en lui représentant l'appât de certaines conquêtes en Moldavie ; mais les Polonais ont reçu tout cela avec beaucoup d'indifférence et ne sont pas encore disposés à laisser librement passer les troupes russiennes. . . .

(Arhive, Rep. XI, 127)

19 Iunie 1780.

Regelē către von Diez.

. . . . Tout cela ne décide de rien ; il faut voir si Hassan-pacha <sup>3)</sup> peut reconquerir Oczakov <sup>4)</sup> et, si le Vizir <sup>5)</sup> pourra passer le Danube et pénétrer en Moldavie jusqu'au Dniester ou faire quelques conquêtes dans le Bannat <sup>6)</sup>. Sans tout cela la campagne est de nouveau perdue pour les Turcs, et ils ne

<sup>1)</sup> V. Zinkeisen, VI, 726.

<sup>2)</sup> Ambasadorul Caterinei la Varșovia.

<sup>3)</sup> Bătrînul capudan-pașa numit de nou sultan seraskier, cu scopul expres de a lua înapoi Ojăcov (Zinkeisen, VI, 722-3 ; 667).

<sup>4)</sup> Asupra pierderii căruia v. p. 239, nota 1.

<sup>5)</sup> La începutul lui Iunie, un biet bătrîn bolnav, pașa din Vidin, Cuciuc-Hasan (Hasan cel mic), iea locul lui Iusuf-pașa, ca Mare-Vizir (Zinkeisen, VI, 727 ; cf. 666-7 și Hurmuzaki, *Supl.* I <sup>2</sup>, 67).

<sup>6)</sup> Trecerea Dunării se face în Septembrie abia, pe la Brăila (Zinkeisen, VI, 667).

pourront reconquerir ni la Moldavie, ni la Crimée. (Dacă nu câștigă o bătălie hotărîtoare,) leur existence en Europe est toujours précaire, et le cas de mon plan existera toujours et fera encore la meilleure ressource pour eux (Să ceară hotărîrea definitivă a sultanului, cu dibăcia trebuitoare.).

(Archive, Rep. XI, 275 d)

*Constantinopol, 22 Iunie 1789.*

Von Diez către rege.

(Sultanul, incurcat de atîtea propunerî de mediație, nu se va hotări pînă la iarnă. Speră ca Reis-Effendi să fie depus; ori-cum, pacea ie încă depărtată.) L'hopodar de Wallachie se propose de marcher par Cumpulung à Esso <sup>1)</sup>, en Transylvanie.

(*Ibid.*)

*3 Iulie 1789.*

Regela către von Diez.

. . . . Je crois donc que vous reconnaitrez une fois que les Turcs ne sont pas gens à recouvrer Choczim, Oczakow, la Moldavie et la Crimée et qu'ils seraient encore heureux si une Puissance chrétienne comme moi veut s'aventurer avec elle <sup>2)</sup> et sauver l'empire ottoman de sa destruction totale par l'exécution du plan. . .

(Tractatul, pe care-l dorește, l-a comunicat de atîtea ori.) Si on la <sup>3)</sup> refuse entièrement sur ce pied-là, vous n'avez qu'à déclarer nettement que je ne pouvais ni voulais pas faire avec la Porte d'autre alliance (Apoi să aștepte evenimentele.). Si les Turcs sont heureux et font des progrès, ils seront peut-être plus faciles à adopter et à suivre mon projet; s'ils sont malheureux et repoussés au-delà du Danube, ils seront bien obligés eux-mêmes de rechercher mon alliance et mon assistance, et vous n'avez alors qu'à la leur offrir selon mon plan et à empêcher qu'ils ne fassent une paix précipitée et honteuse. . .

(*Ibid.*)

<sup>1)</sup> Brasso-Brașov ?

<sup>2)</sup> Poarta.

<sup>3)</sup> Alianța.

4 Iulie 1789.

Hertzberg către von Diez.

. . . . Si la Porte refuse cette alliance, j'ai déjà pris mon parti, que le roi se concertera pour executer ce plan, même contre le gré de la Porte, ce qui rendra sa condition beaucoup plus mauvaise. Si le roi envoie vingt-quatre mille hommes vers la Moldavie et || prête un bon general aux deux Cours impériales, l'affaire sera bientôt faite. . . .

(Biblioteca, L. c., f<sup>o</sup> 127)

20 Iulie 1789.

Regele către von Diez.

(Să anunțe Porțile că, dacă primește planul,) tout est prêt ici.

(Arhive, Rep. XI, 275 d)

Constantinopol, 22 Iulie 1789.

Von Diez către rege.

(Va fi greu să se convingă Poarta de folosul tratatului de alianță, așa cum ie redactat; dar va întrebuința, fiind-că vrea regele,) tout ce que la politique, la finesse, l'éloquence, la dialectique et des présens puissent avoir de convaincant. Mais, comme la cession de la Moldavie, de la Vallachie et de la Besarabie sera toujours la pierre d'achoppement, et que les Turcs n'y consentiront jamais d'avance, il faut indispensablement ne pas toucher cette corde à présent. . . . Ainsi je dirigerai l'article 3 sur le cas general, si le sultan fut obligé de faire des cessions, car, après avoir obtenu les stipulations y appartenantes, nous pourrons toujours les tourner vers l'événement que les conjonctures à venir feront naitre, et les Turcs eux-mêmes montreront après la perte de leurs provinces plus de résignation et seront plus traitables sur des cessions qu'ils ne le sont à present, épris d'esperances de conquêtes. . . .

(Ibid.)

25 Iulie 1789.

? către ?

(Rusia a ordonat) d'en <sup>1</sup>) faire aussi transférer les magazins russes de l'autre coté du Dniester, en Moldavie. . . .

(Biblioteca, Diez, C, q<sup>to</sup> 122, f<sup>o</sup> 44)

---

3 August 1789.

Regele catre von Diez.

Prin depeșa din 25 Iulie, a fost autorizat »de proposer formellement à la Porte un traité d'alliance.« Chiar dacă Turcii ieș Moldova, O'acov și Hotin, ar trebui să primească planul, din recunoștință pentru serviciile, ce li-a adus Prusia în Nord.

(Arhive, Rep. XI, 275 d)

---

4 August 1789.

Hertzberg către von Diez.

. . . . Le roi de Prusse. . . qui veut les <sup>2</sup>) assister de toutes ses forces || . . . au prix de ces deux malheureuses provinces de la Moldavie et de la Vallachie, qui sont actuellement ruinées de fond en comble, qui ne font qu'entraîner la Porte dans des guerres continuelles avec les deux Cours impériales et qu'on ne peut défendre sans risquer toujours son existence, parce que toute armée turque qui s'éloigne du Danube, ne peut pas se soutenir, faute de subsistance et elle doit être coupée du Danube et du corps de la monarchie ottomane par l'armée autrichienne, qui n'a que marcher de Semlin, le long du Danube, jusqu'à la Mer-Noire. . . Si les deux Cours impériales leur offraient même la restitution de la Moldavie et de la Vallachie avec (l') Octzakoff, ils ne s'en assureraient pas si bien que par la garantie et l'alliance que je leur offre. . . .

(Biblioteca, Diez, C q<sup>to</sup>, 123, f<sup>o</sup> 129)

---

<sup>1</sup>) Din Polonia.

<sup>2</sup>) Pe Turci.

Constantinopol, 8 August 1789.

Von Diez către rege.

Nu poate încheia un tratat în 24 de ore.

(Arhive, Rep. XI, 275 d)

---

19 August 1789.

Regele către von Diez.

Îi pare rău că s'a pierdut în zădar anul de față.

(Ibid.)

---

22 August 1789.

Regele către von Diez.

. . . . Vous saurez aussi que le seraskier d'Ismail<sup>1)</sup> et le prince de Vallachie<sup>2)</sup> ont été battus près de Focziani par une petite armée combinée, des Autrichiens et des Russes<sup>3)</sup> (Planul prusian ar fi Poarta mai sigură decît dacă ar păstra cele trei provincii.). Il semble que ce sont des raisonnemens sans réplique. . . .

(Ibid.)

---

27 August 1789.

Hertzberg către von Diez.

. . . . L'armée russe a reçu l'ordre de se mettre en deux corps, entre le Pruth et le Dniester, pour couvrir le siège de Bender et pour voir venir l'armée de Grand-Vizir, si celui-ci voudra sauver Bender et reconquerir la Moldavie. . . . Mais, dès que les armées ottomanes se seront dispersées, la Russie et l'Autriche se proposent de pousser leurs entreprises contre Bender et la Vallachie. . . .

(Biblioteca, Diez, C q<sup>to</sup>, 122, f<sup>o</sup> 41)

---

<sup>1)</sup> Gezaerli-Hasan-paşa, fost amiral (Văcărescu, in Papiu o. c., II, 297).

<sup>2)</sup> Mavrogheni.

<sup>3)</sup> Lupta de la Focşani se dă la 1-iulie August. 25 de mii de aliaţi, supt Şuvarov şi Coburg, sfarmă 30 de mii de Turci (Zinkeisen, VI, 666; Cf. Hurmuzaki, Supt. I<sup>a</sup>, 68—9).

4 Septembre 1789.

Regele catre von Diez.

... Vous ne devés donc pas proposer la cession de la Moldavie dans le traité même, mais seulement, dans le cas malheureux, que les Turcs perdent le reste de la Moldavie et soient poussés au delà du Danube, dans ce cas-là vous devés leur assurer mon assistance et la garantie de leur existence au delà du Danube, s'il veulent faire le sacrifice de la Moldavie et de la Wallachie, pour pouvoir effectuer le troc de la Gallicie (Dacă Bender și Belgrad <sup>1)</sup> vor cădea, provinciile, rămase fără apărare, sînt pierdute. Va împiedeca atuncea pe Turci) à faire une paix précipitée et à se contenter de la restitution de quelques parties de la Moldavie et de la Wallachie, en abandonnant la Crimée et les forteresses d'Oczakoff, de Bender et de Belgrade (Dacă Turci înving,) il n'en sera que mieux, et alors existera le premier cas du traité. . . .

(Arhive, Rep. XI, 275 d)

Petersburg, 8 Septembre 1789.

Von Goltz <sup>2)</sup> către rege.

... On m'a voulu assurer que, dans ce moment-ci, les deux Cours imperiales étaient mieux ensemble qu'elles ne l'avaient été depuis quelque tems, que cette intelligence rétablie provenait de ce que l'empereur avait fait déclarer à la Porte qu'il était prêt à conclure la paix avec elle, sans exiger de sa part la moindre cession, pourvû qu'elle voulût contenter la Russie et accepter les conditions, moyennant lesquelles celle-ci à son tour était disposée à la paix, que la Russie garderait la Crimée, qu'Oczakoff serait demoli et son territoire neutre, que la Russie cederait aux Tartares tout le Cuban septentrional et renoncerait au vasselage de la Georgie; qu'on rendrait Choczim et toute la Moldavie aux Turcs. . . .

(Arhive, Rep. XI, 127)

<sup>1)</sup> Feldmareșalul Laudon asediază Belgradul de la 15 Septembrie până la 8 Octombrie, ctind cetatea cade (Zinkeisen, VI, 670).

<sup>2)</sup> Ambasador rusesc la Petersburg, în locul lui von Keller.

Constantinopol, 12 Septembre 1789.

Von Diez către rege.

. . . . Pour les nouvelles, on est encore à en attendre sur ce que le Grand-Vizir aura fait en Moldavie, ayant passé la rivière de Bozéo. . . .

(Biblioteca, Diez, C q<sup>to</sup>, 124, f<sup>o</sup> 68)

14 Septembre 1789.

Regele către von Goltz.

. . . . Je suis d'autant plus aise d'apprendre par le récit intéressant que vous m'avez fait de ce que vous aurés appris du sieur Alopeus <sup>4)</sup> que l'imperatrice a bien accueilli les ouvertures qu'il a faites à cette souveraine sur un certain plan, qui lui a été communiqué ici verbalement, qu'elle n'a pas été trop révoltée de l'idée de la Gallicie et qu'elle n'a pas même saivi *(sic)* celle de procurer à son allié le troc de la Moldavie. . . .

(Arhive, Rep. XI, 127)

28 Septembre 1789.

Regele către von Goltz.

(Împăratul a trimes la Petersburg pe Galițin, cu o scrisoare autografă, cuprinzind planul de pacificare.) Dans ce plan, l'empereur doit avoir été fort moderé . . . n'ayant désiré que de pouvoir garder Choczim et une petite lisière dans la Vallachie, outre une portion très modique en Croatie, jusqu'à la rivière d'Unna. . . .

(*Ibid.*)

28 Septembre 1789.

Regele către von Diez.

Se plinge de tăcerea lui. Austriă ar oferi restituția Belgra-

<sup>4)</sup> Von Alopăus, mai târziu (1804) reprezentantul Rusiit la Berlin (*ibid.*, VII, 370).

dului și Rusia a Moldovei, pastrind însă : cea d'intăiū Hotinul, »des arrondissement du coté de la Vallachie et de la Bosnie« și 50 de milioane de piastri, cea-l'altă, Crimeia. 4).

(Archive, Rep. XI, 275 d)

28 Septembre 1789.

Regele către von Diez.

. . . . Il ne vous sera pas difficile de faire comprendre au ministère ottoman que, si les deux Cours imperiales lui rendaient aussi à présent la Moldavie et la Vallachie, mais avec des demembrements considerables et privées des places fortes de Choczim, d'Oczakof et de Belgrade, la possession ne lui en serait qu'precaire, (până ce Prusia ar fi zdrobită).

[Ibid.]

3 Octobre 1789.

Regele către von Diez.

Îl va fi responsabil, dacă Prusia rămîne singură.

[Ibid.]

6 Octobre 1789.

Regele către von Goltz.

. . . . Je ne comprends pas pourquoi la Cour de Russie craint d'être obligée de rompre avec celle de Vienne, pour la Gallicie. Si on adoptait mon plan, celà se ferait par un troc avantageux dans le fond à la Cour de Vienne et nullement préjudiciable à la Russie, parce qu'on n'a qu'à consulter la situation géographique de la Gallicie et de la Moldavie, pour se convaincre que la Cour de Vienne est plus dangereuse à la Russie, en possédant la Gallicie qu'en possédant la Moldavie. D'ailleurs, l'exécution de ce plan dependrait principalement du sort de

4) O altă depeșă a regelui (Septembre) arată că Potemkin ar fi oferit pacea, »par des offres seduissantes, peut-être de la restitution de la Moldavie, en se reservant la Crimée et la forteresse d'Oczakoff» [ibid.].

ses armes, qui devient très probable, depuis que le deux Cours impériales ont tant d'espérance de conquérir, à la fin de cette campagne, Belgrade et Bender et, par conséquent, la Moldavie et la Wallachie, ce qui me mettrait en état de proposer et de faire agréer à la Porte ottomane un plan, qui, en faisant la convenance des deux Cours impériales, en leur assurant la conquête de la Crimée, de la Moldavie et de la Wallachie, provinces que la Porte ottomane a une fois perdues et ne peut pas reconquérir, assurerait à celle-ci, par la garantie de toutes les Puissances qui prendraient part à cette pacification, la sûreté du côté de la Mer-Noire et la tranquille possession de ses provinces situées au-delà du Danube. Ce sont des idées que vous devés déjà avoir par la communication qui vous en a été faite avant vôtre départ, mais que je veus bien vous renouveler dans cette occasion pour que vous puissiés écartier les doutes et les fausses interpretations qu'on pourrait se faire sur mon plan de pacification que j'ai hazardé de confier à la Cour de Russie, dans la vue la plus sûre et amicale et nullement insidieuse ou préjudiciable pour la Cour de Vienne et quo je pourrai toujours justifier à la face de toute l'Europe. . . On comprend bien que le tout dependra de l'issue de la présente campagne. . . .

(Archive, Rep. XI, 127)

*Constantinopol, 8 Octobre 1789.*

Von Diez către rege.

. . . . Car, quoiqu'on debite ici. . . que le Grand-Vizir et Hassan-pascha<sup>1)</sup>, l'un en Moldavie et l'autre à Chantepessi, ayant battu les avant-gardes des Russes, j'ai pourtant des informations sûres, que l'état des choses est très différent. . . D'autre part, j'avais appris que Hassan-pascha a eû des coups, qu'il s'est retiré à Ismail, poursuivi par les Russes et que le Grand-Vizir a fait des mouvemens retrogrades jusqu'à Jalo-mitza<sup>2)</sup>. . . .

(Biblioteca, Diez, C q<sup>to</sup>, 124, f<sup>o</sup> 81)

<sup>1)</sup> V. p. 277, nota 1.

<sup>2)</sup> Marele-Vizir fusese cu desăvîrşire bătut la Mărtineşti pe Rîmnic (22 Septembrie) şi se opri în fugă abia la Sumla (Zinkeisen, VI, 667).

8 Octobre 1789.

Tractat propus de Diez Turcilor, in conferința de la 8 Octobre 1789.

(Reprezentanții ai Porții, Muhammed-Rașid, Reis-Effendi, și alți doi.) *Article 3*<sup>1)</sup>. Si la Providence ne favorise pas dans cette guerre la Sublime Porte, si cette Puissance ne peut pas reprendre les provinces et les forteresses qu'elle a perdues et si ses ennemis s'emparent des païs qu'elle a de l'autre coté du Danube, si les ennemis s'avancent jusqu'au Balcan et qu'alors la Sublime Porte se trouve dans un grand danger, alors la Cour de Prusse emploiera toutes ses forces pour secourir la Sublime Porte contre ses ennemis; elle ne cessera de leur faire la guerre que lorsqu'elle aura assuré à la Sublime Porte la paisible possession de tous les païs qui sont en deçà du Danube et du Cuban et une parfaite sureté et tranquillité, sans la moindre crainte et inquiétude pour la ville de Constantinople, du coté de la Mer-Noire et qu'elle aura procuré aussi à la Sublime Porte une paix solide et stable. Par contre, la Sublime Porte, de son coté, s'engage et promet que, si, à la paix, elle est obligée ou dans la nécessité de rendre à la Cour de Vienne un païs, elle ne le lui cèdera que tout autant que cette même Puissance aura rendu et restitué à la republique de Pologne la province de Gallicie, dont la Maison d'Autriche est en possession, et les païs dont elle s'est emparée lors du partage de la Pologne, et, la Cour de Prusse étant amie sincère et alliée de la Sublime Porte, on finira et arrangera d'une manière solide et avantageuse pour la Prusse les disputes que les Autrichiens, les Russes et les Polonais ont avec elle, relativement à leurs interets et aux *interets* de la Prusse<sup>2)</sup>. . . .

(Archive, Rep. XI, 275 d)

Dupa 8 Octobre 1789 (?).

Memoriu.

. . . . L'empereur se propose de faire, après la prise de Belgrade et Bender, de nouvelles propositions de paix à la Porte, selon lesquelles il voudra restituer Belgrade, après l'avoir rasé, mais il demanderait des arrondissemens du coté de la

<sup>1)</sup> Pentru cele-1-alte două v. Zinkeisen, VI, 737.

<sup>2)</sup> Punctul 4 cuprinde garantarea posesiilor transdanubiene ale Porții. V. Zinkeisen, VI, 737-8.

Vallachie et de la Bosnie et la somme de cinquante millions de piastres <sup>1)</sup>. . . Ce seraient des sacrifices en pure perte. . . Si les deux Cours imperiales rendraient aussi à la Porte la Moldavie et la Vallachie, mais avec des demembrements considerables et privées des places fortes de Chotzim, d'Octzakoff et de Belgrade, la possession ne lui en serait que preciaire, qu'elles ne le feraient que pour se refaire des pertes de la presente-guerre, afin de recommencer la guerre avec la Porte et de faire la conquette de son empire <sup>2)</sup>. . . .

(Biblioteca, l. c., f<sup>o</sup> 115 V<sup>o</sup>)

*Constantinopol, 10 Octombre 1789.*

Von Diez către rege.

(Proiectul a produs bună impresie. Totuși, Reis-Effendi crede că) les équivalens ne paraissent pas bien balancés. . . On s'arrêta le plus à l'idée que Votre Majesté ne voulait pas garantir les possessions au-delà du Danube, en les abandonnant au sort de la guerre <sup>3)</sup>. (Prin articolul 2 se declara că Poarta va căuta ca Polonia, Suedia și Prusia să fie cuprinse în pace; regele credea că ast-fel Poloniî, recunoscătorî, vor da cele dorite de regele Prusiî, în schimbul Galitiîi.). <sup>4)</sup>

(Arhive, Rep. XI, 275 d)

*19 Octombre 1789.*

Hertzberg către von Diez.

. . . . Je ne vois pas comment les Turcs pourront la <sup>5)</sup> sauver, ni comment ils pourront conserver la Moldavie et la Vallachie. . . .

(Biblioteca, Diez, C q to, 123, f<sup>o</sup> 137 V<sup>o</sup>)

<sup>1)</sup> V. p. 280.

<sup>2)</sup> V. *ibid.*

<sup>3)</sup> V. Zinkeisen, VI, 738—9.

<sup>4)</sup> *Regele către von Diez, 4 Decembre 1789.* Se speră a păstra Porțile provinciile

<sup>5)</sup> Cetatea Belgradului, care căzuse însă de 11 zile. N'ar trebui 19 Septembrie ? În «8 bre», 8 ie îndoielnic în original.

30 Octombrie 1789.

Regels către von Goltz.

. . . . Peut-être comprendront-ils <sup>1)</sup> à la fin, comme ils ont fait en 1772 <sup>2)</sup>, que la possession de la Gallicie entre les mains des Autrichiens leur est plus dangereuse que celle de la Moldavie. . . puisque ce n'est pas la Moldavie qui donnera des rois à la Pologne et regnera ce royaume, mais la Gallicie, et en écartera autant la Russie que la Prusse. . . .

(Arhive, Rep. XI, 127)

31 Octombrie 1789.

Hertzberg către von Diez.

. . . . Mais j'en <sup>3)</sup> reprends un peu, depuis que j'ai appris que l'armée russe ne peut pas pousser jusqu'au Danube, que l'autrichienne s'arrêtera à la prise d'Orsowa <sup>4)</sup>, qu'elle n'espère pas même de faire la conquête de la Vallachie dans cette année. . . .

(Biblioteca, l. c., t<sup>o</sup> 145)

Novembre 1789.

Conferința neînsemnată la Constantinopol. Ministeriul prusian ie tot mai nemulțămît de purtarea lui von Diez.

(Arhive, Rep. XI, 275 <sup>d)</sup>)

Constantinopol, 1 Noiembrie 1789.

Von Diez către rege.

(Un «homme du serail», de condiție mai joasă, i-a împărțat condițiile puse Porții de aliați.) *Primo*, que le Danube fasse la frontière entre les trois empires, de telle façon que les païs

<sup>1)</sup> Rușii.<sup>2)</sup> Când cu tratatul de împărțire (5 August).<sup>3)</sup> Speranță.<sup>4)</sup> Orșova-Nouă, asediată încă din toamna lui 1789, se predă abia la 19 April a anului următor (Zinkeisen, VI, 670).

au-delà du Danube soient cédés aux Russes et aux Autrichiens. . .

Ibraïl doit aussi être brûlée par les Russes. Manrojeny tient encore à Bucharest. mais ce n'est pas lui qui arrêtera le torrent, avec les huit mille hommes qu'il doit avoir. . . .

(*Ibid.*)

---

9 Novembre 1789.

Regele către von Diez.

(Să propuie numaî, tractatul pentru mediație.) Il n'est aucunement besoin d'y exprimer le sacrifice de la Moldavie et de la Vallachie: celà dependra des circonstances et des événemens de la guerre. Vous n'aurez besoin de proposer cette cession que quand on ne pourra pas l'éviter et que la Porte se trouvera dans le danger de son existence et que je ne pourrai pas la sauver autrement. C'est alors qu'elle me saura gré, si je la sauve par mon intervention efficace et par le sacrifice de deux provinces qui, en effet, ne leur sont d'aucune utilité réelle, ce que vous deviez une fois bien faire comprendre à la Porte, par un raisonnement suivi. . . .

(*Ibid.*)

---

9 Novembre 1789. .

Hertzberg către von Diez.

. . . . Il se peut que les deux Cours imperiales lui <sup>1)</sup> offrent la restitution de la Moldavie et de la Vallachie, sans Belgrad, Chotzim et Bender. . . .

(Biblioteca, l. c., f<sup>o</sup> 147)

---

Constantinopol, 18 Novembre 1789.

Extrait d'une depeche au roi (de Suède, sc.) de Monsieur de Heidenstane. . . . <sup>2)</sup>

(Reis-Effendi i-a vorbit, în conferința de la 15, de propunerile neînchipuite ale lui Diez: egoismul lor îl înspăimintă..)

<sup>1)</sup> Porțil.

<sup>2)</sup> Heidenstamm, trimes al Suediit la Constantinopol.

le mierat și iel, că Diez a trecut ast-fel peste instrucțiunile sale și a făcut tot tratatul propus,) qu'on ne dépouillait pas une Puissance, avec laquelle on voulait s'allier, que ce traité donnait des nouvelles forces à la Russie, puisqu'elle deviendrait inattaquable par les Turcs en Europe, si la Vallachie, la Moldavie et la Bessarabie passaient en d'autres mains. . . .

(Arhive, Rep. XI, 275 d)

---

*Constantinopol, 22 Novembre 1789.*

Von Götze către rege.

. . . . Selon toute apparence, la Vallachie est au pouvoir des deux Cours imperiales, quoique — selon les dernières lettres — le 15, Mauroghéni étoit encore à Bucharest, mais qu'il voulait en sortir dans quelques jours, pour se camper au dehors de la ville, laissant un caïmakan, ce qui ne sera probablement qu'un faux bruit qu'il fait courir, pour couvrir sa retraite, puisque ce n'est pas le tems d'aller camper, dans ces climats. Ce qui me fait croire qu'il a déjà passé le Danube et que la Vallachie est prise, c'est que depuis plusieurs jours arrivent une quantité de gens de condition de là, et même de gens attachés au service de Mauroghéni, avec leurs bagages, et le bruit sourd qui court que la Vallachie est prise, est souvent l'avant-coureur pour préparer les esprits. Aussi suis-je bien étonné que les deux Cours imperiales ne l'ont pas plus tôt occupée, car il n'y a rien qui puisse leur tenir tête que Mauroghéni, qui n'a que quelques Vallaques et Arnauts, les Turcs qu'il avait auprès de lui l'ayant abandonné, après la défaite du Grand-Vizir <sup>1)</sup>. . . .

(*Ibid.*)

---

*27 Novembre 1789.*

Regele către von Goltz.

. . . . Il me revient d'ailleurs de Vienne que l'imperatrice est en pourparlers avec l'empereur pour la paix avec les Turcs, et on m'assûre qu'elle lui a envoyé un plan de pacification, selon lequel on rendrait à la Porte les places d'Oczakow et de

---

<sup>1)</sup> De la Mărtinești. V. p. 281 și nota 2.

Belgrad rasées et les provinces de Moldavie et de Vallachie à des princes independants, mais on insisterait sur le payement des fraix de la guerre. Je ne sais pas encore ce que l'empereur a répondu là-dessus, ni comment il a pris ces propositions. . . .

(Arhive, Rep. XI, 127)

1 Decembre 1789.

Hertzberg către von Diez.

. . . . J'espère que les Turcs seront plus faciles à accepter notre alliance, après les grands revers qu'ils ont eû du depuis et après qu'ils auront fait la perte de Belgrade et de Bender et de toute la Vallachie. . . .

(Bibliot. ca, l. c., f<sup>o</sup> 155 V<sup>o</sup>)

1 Decembre 1789.

Hertzberg către von Diez.

. . . . Pour le present, il n'est pas question de la mediation, mais plutôt de la continuation de la guerre et de notre alliance avec les Turcs. Le roi est encore tout résolu de faire cette alliance avec les Turcs et de les assister au printems de toutes ses forces. Si les deux parties sont heureuses, on pourra même épargner à la Porte la perte de la Moldavie et de la Vallachie, parce que, comme les Flamands et Brabançons sont revoltés <sup>1)</sup>, au point qu'on peut esperer que l'empereur perdra entièrement les Païs-Bas, mon idée est que nous ne les lui ferons rendre qu'à condition qu'il restitue la Gallicie aux Polonais et la Moldavie et la Wallachie aux Turcs, en lui reservant seulement les petits districts de la Vallachie et de la Bosnie, qu'il peut pretendre, en vertu de la paix de Passarowitz <sup>2)</sup>. . . .

(Arhive, Rep. XI, 275 d)

4 Decembre 1789.

Hertzberg către von Diez.

. . . . Il y a quelque esperance que je pourrai encore con-

<sup>1)</sup> De la 27 Octobre până la 14 Decembre 1794, trupele imperiale părăsesc Țerile-de-Jos revoltate, care se constituie, la 11 Ianuar 1790, supt numele de «Republica-Unită» (Schlosser, *Hist. des rév. pol. et litt. de l'Europe au 18-e siècle*, tr. fr. din 1825, I, 392—3).

<sup>2)</sup> Ideia ar fi fost propusă de Hertzberg încă de la 18 Sept. după Zinkeisen (VI, 739—40).

server la Moldavie et la Vallachie à la Porte, car, comme les habitans des Païs-Bas autrichiens viennent de se revolter contre l'empereur. . . je ferai mon possible pour que, si, par les événemens de la guerre, on parvient à faire restituer les Païs-Bas à l'empereur, il soit obligé de restituer, non seulement la Gallicie à la Pologne, mais aussi la Moldavie et la Vallachie à la Porte, en lui réservant seulement la cession de ce que la Porte devrait déjà lui restituer, en vertu de la paix de Passarovich, savoir : le district de l'Aluta, en Vallachie et celui de l'Unna, en Bosnie. . . .

(Biblioteca, Diez, C, q<sup>to</sup>, 124, f<sup>o</sup> 22)

5 Decembre 1789.

Regele către von Diez.

. . . . Il me semble que le traité que je vous ai tracé par ma dépêche du 25 may <sup>1)</sup> peut aussi rester le même et que les événemens de la guerre n'y auront *pas* beaucoup à changer, hormis que le grand point, que nous n'avons plus besoin d'ôter la Moldavie et la Vallachie aux Turcs, pour les trocquer contre la Gallicie. Mais, comme l'empereur vient de perdre les Païs-Bas. . . || . . . mon intention est que le roi et les deux Puissances maritimes, comme garantes de la constitution belge, doivent intervenir, de manière que les Païs-bas ne doivent être rendus à l'empereur qu'avec une constitution fort limitée, sous notre garantie et sous la condition qu'il restitue la Moldavie et la Vallachie aux Turcs et se contente des limites de la paix de Passarowitz . . . mais celà suppose . . . que la Porte abandonnera la Crimée et Olzakov à la Russie. — Il se présente maintenant une nouvelle difficulté : que le prince Potemkin veut garder la Moldavie et la Vallachie, comme un État indépendant, pour lui <sup>2)</sup>. C'est ce que je compte ne pas permettre. . . .

(Biblioteca, Diez, C, q<sup>to</sup> 123, f<sup>o</sup> 149 și Arhive, Rep. XI, 275 d)

7 Decembre 1789.

Regele către von Diez.

. . . . Vous n'avez pas bien compris le sens de mes instructions, si vous avez fait clairement entendre à la Porte qu'elle

<sup>1)</sup> V. pp. 271—2 (23 Maiü).

<sup>2)</sup> Ecaterina comunică regelui Prusiei, în Decembre, acest plan, fără a numi pe Potemkin (Hurmuzaki, *Doc.*, *Supl.* I<sup>2</sup>, 72—3).

devait céder la Moldavie et la Vallachie, par troc pour la Gallicie. Ce ne devait être qu'un pis-aller, qui se serait trouvé de soi-même, par les événemens de la guerre, si les Turcs avaient été poussés au-delà du Danube, comme il arrive à present. Je n'ai énoncé rien de pareil, dans le projet de traité d'alliance, que je vous ai prescrit, et vous n'avez pas eu besoin de dire celà d'avance aux Turcs. D'ailleurs la scène est entièrement changée à present. . . .

(Archive, l. c.)

---

*Petersburg, 8 Decembre 1789.*

Von Goltz către rege.

. . . . La supposition, Sire, que l'occupation de Bucharest <sup>1)</sup> ne ferait pas plaisir ici, est des plus fondées, et celà s'est même fortement manifesté. C'est le 25, nouveau style, jour de Catherine, où il y a toujours grand gala à la Cour, que la nouvelle en est arrivée. Non seulement l'imperatrice n'en a point fait compliment au comte de Cobenzl, mais elle voulut encore le chagriner, en ne lui disant que deux mots et se tournant d'abord du côté du sieur Withworth <sup>2)</sup>, pour lui parler assez longtems, et venir ensuite à moi <sup>3)</sup>. . . .

(Archive, Rep. XI, 127)

---

*21 Decembre 1789.*

Regele către von Diez.

. . . . Cependant, si la guerre avait une fois commencé(e) entre l'empereur et moi, je n'insisterais aucunement sur ce troc, mais j'assisterais la Porte de toutes mes forces, sans aucune condition, comme vous le lui avez aussi déjà fait observer. . . .

(Archive, Rep. XI, 275 d)

---

<sup>1)</sup> Coburg intră în acest oraş la 10 Novembre (Zinkeisen, VI, 668).

<sup>2)</sup> Ambasadorul englez la Petersburg.

<sup>3)</sup> Potemkin ie la Iaşi: nu se ştie cînd va veni.

Von Goltz către rege.

*Petersburg, 25 Decembrie 1789.*

... M'étant donné beaucoup de peine pour découvrir, si effectivement on destine quelque chose au prince Potemkin des dépouilles ottomanes, j'ai cru découvrir qu'il pourrait bien en être question, mais qu'en tout cas cela se bornait à la Moldavie et qu'il était même possible qu'il l'obtint en suzeraineté de la Porte. <sup>1)</sup> Cette condition pourrait peut-être lui être agréable et lui promettre plus de sécurité pour l'avenir. Quoique bien de personnes soient de cet avis, je ne saurais pourtant en garantir l'authenticité, vu que tout ce qui regarde cette pacification se traite avec le plus grand mystère. . . .

(Archive, Rep. XI, 127)

1790 (?)

Observations que je <sup>2)</sup> crois avoir faites à Berlin.

... 2<sup>o</sup>) Que ces deux Cours restituent à la Porte ottomane la Moldavie, la Vallachie et la Bessarabie. . . .

4<sup>o</sup>) Le roi de Prusse pourrait, en procurant à la Porte ottomane la restitution de la Moldavie, de la Vallachie et de la Bessarabie, l'engager à renoncer pour jamais à la Crimée et à céder même à la Russie le district de la ville d'Ochakoff jusqu'au Dniester, à condition que la Russie rétablisse les limites de la Finlande sur le pied de la paix de Nyslof<sup>3)</sup> et que la Prusse, l'Angleterre et d'autres puissances principales garantissent à la Porte ottomane toute sûreté du côté de la Mer-Noire et la tranquille possession de toutes les provinces au-delà du Dniester<sup>4)</sup>. . . .

(Biblioteca, Diez, C, q<sup>to</sup>, 124, f<sup>o</sup> 168—8 V<sup>o</sup>)

5 Ianuar 1790.

Hertzberg către von Diez.

... J'ajouterai à la dépêche d'hier qu'il nous revient que le prince Potemkin vise lui-même à la Moldavie et se vante

<sup>1)</sup> Vorbindu-i-se de acest lucru în 1788, la Iași, Potemkin declară că a refuzat Curlanda, că ar putea să aibă Polonia, dar ie «bien plus que tout cela» (*Lettres et pensées du maréchal prince de Ligne*, publiées par M-me la baronne de Staël Holstein, Paris-Genève, 1809, p. 126).

<sup>2)</sup> Diez.

<sup>3)</sup> Cetește : *Nystadt* (1721).

<sup>4)</sup> Cetește : *Danube*.

d'être d'accord avec le roi et qu'il le fait accroire aux Turcs, pour les entraîner à la paix. Vous pouvez démentir cela hautement. . . .

(*Ibid.*, 123, f<sup>o</sup> 161)

*Petersburg, 5 Ianuar 1790.*

Von Goltz catre rege.

. . . . Malgré le fort desir que l'imperatrice a temoigné au prince Potemkin de le revoir au plutôt, l'on doute que cela se fera, et ceci pourrait bien prouver que le dit prince ne desespere pas que, par le moyen de Hassem-bacha, aujourd'hui Grand-Vizir <sup>1)</sup>, il réussira à faire la paix. On n'a pu me dire positivement si la Vallachie lui est destinée, mais il est très sûr qu'il mène à Jassy une vie de souverain. Les plaisirs et les fêtes s'y succèdent <sup>2)</sup>, et même l'imperatrice de Russie a dit qu'il devait y regner beaucoup de galanterie, vu que le prince Potemkin avait fait venir toute sa garde-robe et ses grandes livrées. . . .

(Arhive, Rep. XI, 128)

*8 Ianuar 1790.*

Regele catre von Goltz.

(I se scrie din Constantinopol, cu data de 22 Novembre, ca ministrul Spaniï ar fi promis lui Reis-Effendi restituția Oñacovului.) Une offre pareille suppose que les deux Cours imperiales veulent aussi restituer la Moldavie et la Vallachie, et il me parait très vraisemblable que le prince Potemkin tâchera d'obtenir ces deux provinces, comme un vassal de la Porte. C'est, sans doute, par cette raison qu'il reste à Jassy, qu'il flatte les bojares moldaves et qu'il a acheté entr' autres pour 150 mille ducats de diamans de la comtesse Branicka, pour en faire des presens en Moldavie. . . .

(*Ibid.*)

<sup>1)</sup> Hasan-paşa, fostul amiral, înlocuieşte pe Cuciuc-Hasan, mort îndată după bătălia de la Mărtineşii.

<sup>2)</sup> V. Drăghici, II, 55 şi *Voyage en Krimée, suivi de la relation de l'ambassade envoyée de Pétersbourg à Constantinople en 1793*, publié par un jeune Russe attaché à cette ambassade, Paris, Maradan, 1802, pp. 11—14. Cf. *Arch. soc. şt. şi lit.*, III, 204-5.

9 Ianuar 1790.

Regele către von Goltz.

(Nu crede în planul lui Potemkin, căci Turcii nu voiesc să facă pace.) La nouvelle qu'on a débité en Moldavie, que j'étais au mieux avec la Cour de Russie et que le prince Henri irait à Petersbourg n'a aucun fondement et est, à coup sûr, un de ces stratagèmes, dont le prince Potemkin se sert pour en imposer aux Turcs et aux Moldaves, qu'il tâche de gagner par des caresses et des présens, ayant fait venir pour cet effet de Varsovie les diamans de la comtesse Branicka, pour la valeur de 150 mille ducats. <sup>1)</sup> Selon mes lettres de Vienne, du 2 de janvier, le prince d'Anhalt-Bernbourg est arrivé de l'armée de Vallachie et doit avoir apporté un plan de pacification de la façon du prince Potemkin, mais qui ne sera sûrement pas approuvé par la Porte, si on ne lui offre pas la restitution de toutes ses provinces perdues. . . .

(Ibid.)

11 Ianuar 1790.

Regele către von Goltz.

Tagăduiește că ie în înțelegere cu Potemkin.

(Ibid.)

22 Ianuar 1790.

Regele către von Goltz.

. . . J'en <sup>2)</sup> suis à présent moi-même instruit d'une manière non douteuse. Le comte de Nesselrode <sup>3)</sup> vient de recevoir un courrier, en consequence duquel il a lu à mes ministres une longue lettre du comte d'Ostermann, par laquelle la Cour de Russie, en partant de la dernière note qu'elle vous a remise et du relachement du sieur Bulgakov, <sup>4)</sup> dit qu'elle voulait confier à moi et au roi d'Angleterre les conditions, sous lesquelles elle voulait faire la paix avec la Porte et la Suède, savoir: qu'elle voulait garder tout le pais jusqu'au Dniester, y compris la ville d'Akirmann, que les provinces de Bessarabie, de Moldavie et de Vallachie seraient érigées en principauté independante, sous

<sup>1)</sup> V. bucata precedentă.<sup>2)</sup> De planul Rușilor.<sup>3)</sup> Ambasadorul rusesc la Berlin.<sup>4)</sup> Liberat la 4 Novembre 1789 (Zinkeisen, VI, 746—7).

la domination d'un prince du rite grec, qui est sans doute le prince Potemkin <sup>1)</sup>. . . On requiert moi et le roi d'Angleterre de faire passer ces propositions à Constantinople et à Stockholm. . . .

(*Ibid.*)

22 Ianuar 1790.

Hertzberg către von Diez.

. . . . Si vous êtes avancés dans la negociation. vous pouvés et devez observer au Sultan et à ses ministres, combien ces propositions étaient dures et outrageantes pour elle, que, par leur moyen, la Porte perdrait toutes ses provinces en deçà du Danube, que le prince qui devait être établi en Moldavie et en Vallachie ne serait pas independant, mais plutot vassal de la Russie et un militaire redoutable, avec lequel les Russes, en commençant après quelques années une nouvelle guerre, iraient aisement jusqu'à Constantinople et finiraient par chasser les Turcs de l'Europe, que l'empereur qui n'avait pas encore manifesté ses pretentions, demanderait aussi sûrement le reste de la Vallachie, de la Bosnie et de Belgrade. . . .

(Biblioteca, Diez, C, q<sup>to</sup>, 124, f<sup>o</sup> 22 V<sup>o</sup>)

22 Ianuar 1790.

Regele către von Götze.

. . . . Les propositions de paix de la Cour de Russie, qui aussi arrogantes qu'exorbitantes, puisqu'elles ne vont pas moins qu'à priver la Porte des provinces d'Óczakow, du Budziak, de la Bessarabie, ainsi que de toute la Moldavie et Vallachie. . . .

(Arhive, Rep. XI, 275 d)

Constantinopol, 24 Ianuar 1790.

Von Diez către Hertzberg.

. . . . Pour notre negociation actuelle ce serait le plus grand malheur que d'en mêler le Grec Frangopulo <sup>2)</sup>, parce qu'il

<sup>1)</sup> V. Hurmuzaki, *Doc., Supl.* 1<sup>a</sup>, 72—3.

<sup>2)</sup> Regele recomandase înlocuirea trădătorului dragoman prusian Pangali cu fostul tâlmaciu al ambasadei, Frangopulo (Zinkeisen, VI, 735, nota 2).

conjureraient avec sa nation, pour empêcher la perte de *la* Moldavie et de *la* Vallachie, provinces qui ont fourni des pensions et de *la* subsistance à tous les Grecs d'ici, et à Frangopulo, en particulier, de sorte que ce sont les Grecs qui intrigueraient le plus contre les cessions que nous demanderons. . . .

(Biblioteca, Diez, C, q<sup>to</sup>, 123, f<sup>o</sup> 148 v<sup>o</sup>)

24 Ianuar 1790.

Regele catre von Goltz.

. . . . Cette pièce singulière manifeste toute la suffisance et toutes les vûes ambitieuses de l'impératrice de Russie et de son favori, mais en même tems leur aveuglement sur la possibilité d'un plan aussi vaste. Il me semble qu'il doit être concerté avec l'empereur, puisqu'on y réserve ses prétentions, en les qualifiant de modérées, qu'on n'y étend les frontières de la Wallachie que jusqu'à la rivière d'Oltha ou Alouta et que, sans un pareil concert secret, on ne pourrait pas comprendre que l'empereur voudrait laisser deux provinces aussi importantes et aussi voisines de l'Hongrie entre les mains d'un vassal russe. . . Je finirai par ajouter qu'on m'écrit déjà de Vienne que le prince Potemkin faisait faire des insinuations formelles là, pour se proposer comme prince souverain de la Moldavie. . . .

(Arhive, Rep. XI, 128)

După 24 Ianuar 1790.<sup>1)</sup>

Regele catre von Goltz.

. . . . Selon le comte de Stackelberg <sup>2)</sup>, l'impératrice destine la Moldavie et la Vallachie proprement à un des grands-ducs, mais, selon les avis de Vienne, cette Cour aurait consenti à l'arrangement de l'impératrice, à condition que la Vallachie soit à sa disposition et la Moldavie à celle de l'impératrice. Quoi qu'il en soit, le tout dépend de ce que fera la Porte. . . .

(Ibid.)

<sup>1)</sup> Data lipsește în copia mea.

<sup>2)</sup> V. p. 273, nota 2.

*Petersburg, 29 Ianuar 1790.*

Von Goltz către rege.

. . . . Le prince Potemkin, qui aime beaucoup à intriguer le public sur ses vues et demarches, a fait venir de Petersbourg à Jassy l'architecte qu'il a toujours employé pour la batisse des differens palais, qu'il a fait élever. Un officier arrivé de son armée assure que ce marechal regarde actuellement la conquête de l'empire turc comme inmanquable, qu'il ne s'occupe que de l'idée d'aller à Constantinople et que rien ne pourra l'en distraire. . . .

(*Ibid.*)

*Constantinopol, 1 Februar 1790.*

Von Diez (?) către rege.

. . . . Mavrojani, hospodar de Wallachie, créature de Hassanpacha,<sup>4)</sup> abandonna les magasins de sa province aux Autrichiens (Planul partidei lui Hasan iera de a sili pe Turci la pace, prin mari infringeri. I-a denuntat.) en indiquant les auteurs de cette trame, sans les nommer. . . .

(Arhive, Rep. XI, 275 d)

*4 Februar 1790.*

Hertzberg către von Diez.

. . . . Il ne vous aura pas été difficile de faire voir aux ministres turcs, par la teneur de notre traité, que je n'offrais d'assister la Porte contre tous les dangers. . . et de lui garantir ses possessions au-delà du Danube gratuitement et sans autre retour. . . que sa promesse éventuelle qu'en cas qu'elle ne pût pas reconquerir la Moldavie et la Vallachie, elle ferait servir ces provinces pour procurer la Galliczie à la république de Pologne, ce qui aurait toujours affaibli(e) la monarchie autrichienne. . . .

(Biblioteca, Diez, C, q<sup>to</sup>, 124, f<sup>o</sup> 23)

<sup>4)</sup> Marele-Vizir iera Capudan-paşá, la data numiriî lui Mavrogheni, care-l servia ca dragoman.

*Petersburg, 16 Februar 1790.*

Von Goltz câtre rege.

. . . . Sa Majesté imperiale, ayant fait appeler le premier commis des finances, le chef étant malade, pour lui ordonner d'envoyer une très forte somme au prince Potemkin et celui-ci ayant assuré que la chose était impossible, s'est mise à pleurer à chaudes larmes. . . .

(Arhive, Rep. XI, 128)

---

*20 Februar 1790.*

Hertzberg câtre von Diez.

. . . . Je crois que vous aurez reçu toutes nos depêches depuis ce tems-là, et surtout celle par laquelle je vous ai communiqué les propositions impertinentes de la Russie, qui demande pour elle tout le païs jusqu'au Dniester et la Bessarabie, la Moldavie et la Vallachie pour un prince grec independant, ce qui est le prince Potemkin. <sup>1)</sup> Je ne doute pas que vous aurez bien fait valoir cela pour detourner les Turcs de faire la paix particulière. . . .

(Biblioteca, Diez, C, q<sup>fo</sup>, 123, f<sup>o</sup> 167)

---

*Petersburg, 23 Februar 1790.*

Von Goltz câtre rege.

. . . . On doit naturellement craindre qu'au cas que l'idée d'independance des trois provinces en question s'en aille, comme cela doit être, en fumée, le prince Potemkin n'employe le vert et le sec pour suivre ses projets, qui tendent d'aller par mer à Constantinople ou, du moins, de pousser la guerre à outrance. Cependant, le vice-chancelier <sup>2)</sup> a dit au ministre d'Espagne, auquel j'avais insinué cette idée, que, si l'on pouvait d'ailleurs s'arranger, l'impératrice était femme à imposer la loi au dit maréchal. Celui-ci, ayant déjà exercé les droits de souverain et de législateur à Jassy, y renoncera difficilement. Il n'y aurait, selon moi, que deux voies à choisir avec lui. L'une, de son entière disgrâce, qui pourrait devenir dangereuse

---

<sup>1)</sup> V. pp. 292—3.

<sup>2)</sup> Ostermann.

à ce pais-ci, et l'autre, celle de l'offre d'un dedommagement qui puisse le consoler de s'être bêlousé (*sic*). L'assurance, avec laquelle le comte d'Ostermann en a parlé, me ferait quasi soupçonner qu'on avait destiné cette souveraineté au grand-duc Constantin de Russie<sup>1)</sup>, simplement sous la tutelle du prince Potemkin, chose qu'il ne m'a pas encore été permis d'approfondir, mais que si *elle se*<sup>2)</sup> trouve vraie, rendrait les négociations plus faciles. . . .

(Archive, Rep. XI, 128)

Petersburg, 9 Mart 1790.

Von Goltz către rege.

. . . . On m'a voulu assurer qu'aussi l'indépendance de la Moldavie, de la Vallachie et Bessarabie, présentée à Berlin comme un point de négociation,<sup>3)</sup> l'avait été à Londres comme condition *sine qua non*. . . .

(*Ibid.*)

Petersburg, 12 Mart 1790.

Von Goltz către rege

. . . . Si les vues ambitieuses du prince Potemkin permettaient de croire qu'il eût renoncé à toute idée de souveraineté, il serait très vraisemblable que la principauté qu'on veut ériger fut destinée au prince Constantin; surtout si l'espérance d'aller un jour à Constantinople n'est point encore perdue, cette possession pourrait servir de marchepied pour marcher au trône de Byzance. Ayant d'abord eu des doutes à cet égard, j'ai fait des perquisitions pour découvrir les véritables vues de cette Cour, mais tout ce que j'ai pu apprendre se borne à ce que le vice-chancelier<sup>4)</sup> a dit que ce ne serait pas pour le prince Potemkin qu'on se donnerait la peine de faire des acquisitions. Au reste, il me revient de tout côté qu'on commence à regarder l'exécution de ce projet comme très difficile et je doute très fort que l'Autriche même l'approuve. . . .

(*Ibid.*)

<sup>1)</sup> Nepotul Ecaterinei, al doilea fiu al Marelui-duce Pavel (+ 1831).

<sup>2)</sup> Si *du s trouve*, in original.

<sup>3)</sup> «Lui (Ecaterinei) semblent pouvoir servir de base à la pacification» (Hurmuzaki, *Supl.* I<sup>2</sup>, 72).

<sup>4)</sup> Ostermann.

Petersburg, 19 Mart 1790.

Von Goltz catre rege.

. . . . L'on y parle <sup>1)</sup> de l'indépendance de la principauté à ériger comme d'une chose qu'on exige positivement, tandis que le comte d'Ostermann m'avait dit, aussi bien qu'au sieur Witworth, que c'était un point de négociation, duquel l'on conçoit. . . .

(Ibid.)

---

Petersburg, 23 Mart 1790.

Von Goltz catre rege.

. . . . Les sentimens du roi de Hongrie decideront certainement beaucoup pour la tournure des affaires, mais je doute fort que le prince Potemkin consente que sa souveraine souscrive à d'autres conditions qu'à celles qui puissent lui procurer des avantages particuliers. Le changement de langage du vice-chancelier <sup>2)</sup>, par rapport à l'indépendance de la souveraineté en question, confirme cette opinion, et on veut même m'assurer que le prince Potemkin a fait savoir que, s'il y avait quelqu'un assez osé pour conseiller l'imperatrice à se desister de ce point, il aurait à faire à lui. Cela suffit pour faire taire tout le monde, car il n'y a personne ici qui sait resister à cet homme, et il est douteux que Sa Majesté imperiale elle-même sera capable d'un pareil effort. On ne doit plus se flatter de faire la paix. . . .

(Ibid.)

---

27 Mart 1790.

Regele catre von Goltz.

. . . . Il <sup>3)</sup> n'entre pas dans le projet de l'imperatrice pour les deux principautés, puisqu'il a dit qu'il n'avait point de Potemkin à pourvoir. . . .

(Ibid.)

---

<sup>1)</sup> Intr'o depeșă din Londra.

<sup>2)</sup> Ostermann.

<sup>3)</sup> Iosif al II-lea.

*Petersburg, 30 Mart 1790.*

Von Goltz către rege.

. . . . La nouvelle de l'élévation du prince Potemkin à la dignité de hetmann des peuples de Catherinoslaw et de la Mer-Noire <sup>1)</sup> s'est non seulement confirmée, mais la gazette de Jassy <sup>2)</sup> nous à donné une superbe description de la cérémonie de son installation, célébrée même par un Te-Deum. . . .

(*Ibid.*)

---

*2 April 1790.*

Regele catre von Goltz.

Anglia și Prusia vor răspunde aliaților, <sup>3)</sup> cerind *status-quo-ante bellum*.

(*Ibid.*)

---

*3 April 1790.*

Hertzberg către von Diez.

. . . . Le roi est fort porté pour faire la guerre et entrer en campagne vers la fin de may<sup>4)</sup>, si pendant ce tems les deux Cours impériales ne se déterminent pas à restituer la Galliczie aux Polonais et la Vallachie et la Moldavie aux Turcs. Mais vous persuaderez bien ceux-ci d'abandonner la Crimée et les limites de la paix de Passarowitz. . . .

(Biblioteca, Diez, C, q<sup>to</sup>, 123, f<sup>o</sup> 174).

---

*Rusciuc, 4 și 5 April 1790.*

De Lusi <sup>5)</sup> catre rege.

. . . . Quant à la question sur l'endroit où se tiendra le congrès, je ne prévois pas moins de difficultés. Les Autrichiens paraissaient souhaiter Bucharest. J'avoue que je le souhaitais

<sup>1)</sup> V. *Voyage* (titlul complet la p. 291, nota 2), pp. 14—5.

<sup>2)</sup> *Țipărita* ?

<sup>3)</sup> Austria și Rusia.

<sup>4)</sup> «O armată prusiană se afla în Silezia, a doua la hotarele rusești, a treia lângă Thorn» (Manso, *Gesch. des preuss. Staats*, I, 192—194; Zinkeisen, VI, 767 și 780—1).

<sup>5)</sup> Grec din Cefalonia, reprezentant prusian la congresul de pace.

aussi, par pitié pour les ministres qui seraient nommés. . . Cependant, les Turcs, qui semblaient contents de Bucharest, commencent à parler de la dignité de la Porte. . . .

(Archive, Rep. XI, 275 d)

---

*Petersburg, 9 April 1790.*

Von Goltz către rege.

. . . . Un officier portugais, arrivé de Jassy, assure qu'il s'y trouve encore des députés turcs<sup>1)</sup> et que, peu avant son départ, le prince Potemkin avait envoyé le major Melezino, apparenté par sa femme avec les plus grandes familles de la Moldavie, au Grand-Vizir, en courrier. . . .

(Archive, Rep. XI, 128)

---

*Petersburg, 13 April 1790.*

Von Goltz către rege.

. . . . Le prince Potemkin se mettra, dit-on, le 4 avril, ancien style, en marche. Cependant j'en doute, autant pour la difficulté des fourrages que pour les maladies qui, pendant le mois d'avril et de may, règnent continuellement en Moldavie. . . .

(*Ibid.*)

---

*Petersburg, 16 April 1790.*

Von Goltz către rege.

(Împărăteasa a primit o ștafetă foarte întristatoare de la Potemkin.) On suppose qu'elles renfermaient des nouvelles fâcheuses, du prince Potemkin, relatives à la conclusion de la paix, que l'impératrice souhaite, à ce qu'on prétend, à tout prix et à laquelle le prince ne veut entendre, à moins de l'indépendance de la Moldavie. . . .

(*Ibid.*)

---

<sup>1)</sup> Negocierile fusese rupte, prin Mart, între Potemkin și Marele-Vizir Hassan (+ la sfârșitul lunii) (Hurmuzaki, *Supl. I*<sup>3</sup>, 73—4).

*Constantinopol, 17 April 1790.*

Von Diez către rege.

. . . . La modificarea qu'on apporte à notre plan, c'est qu'on croit indispensabil necesar de ține le Grand-Vizir <sup>1)</sup> cu armata sa la centru al teatrului de război și de a acționa ofensiv împotriva rușilor și austriecilor, în Valahia și în Moldova, pentru a curăța aceste provincii și pentru a oferi ajutor polonilor, în Galiciei. . . .

(Biblioteca, Diez, C, q<sup>to</sup>, 124, f<sup>o</sup> 159)

*Petersburg, 20 April 1790.*

Von Goltz către rege.

. . . . Le changement de general en Valahie, où l'on dit que le prince de Ligne <sup>2)</sup> commandera cette campagne, ne fera pas plaisir au prince Potemkin, qui ne l'aime pas. . . .

(Arhive, Rep. XI, 128)

*23 April 1790.*

Regele către von Goltz.

Împăratul Iosif ie cu împotriva proiectului rusesc și se zice că Ecaterina a și renunțat la dînsul.

(*Ibid.*)

*26 April 1790.*

Regele către von Goltz.

(Împărăteasa lasă pe Potemkin singur; iel a trimis la Viena) le sieur de Buhler . . . apparemment pour negocier le consentement de cette Cour pour cet établissement. La chose rencontrera encore plus de difficulté, depuis que la Cour d'Angleterre a proposé aux parties belligérantes un armistice et le rétablissement du »status-quo« tel qu'il a été avant la guerre <sup>3)</sup>. . . .

(*Ibid.*)

<sup>1)</sup> Șerif-Hassan, fost pașă de Rusciuc (Zinkeisen, VI, 768).

<sup>2)</sup> Carol-Iosif (1735-1814), cunoscutul general și scriitor (ultima ediție a »operele alese« ie din 1860).

<sup>3)</sup> Încheierea tratatului pruso-turc face pe Anglia să intervie la Viena, în April (Zinkeisen, VI, 772 și urm.; Maus, l. c., 195).

30 April 1790.

Regele către von Goltz.

Rusia pare că a renunțat la Muntenia, dar Curtea din Viena fi va fi tot protivnică.

(Ibid.)

3 Maiă 1790.

Regele către von Goltz.

. . . . Je sais de science certaine, que le prince<sup>1)</sup> ne consentira jamais au plan du prince Potemkin d'acquiescer, pour lui ou la Russie, la Moldavie et la Vallachie, quoique ce dernier prince ait envoyé au roi d'Hongrie le sieur de Bühler<sup>2)</sup>, pour le flatter et pour lui dire qu'il dépendait entièrement de ses ordres. . . .

(Ibid.)

Constantinopol, 4 Maiă 1790.

Von Knobelsdorf<sup>3)</sup> către rege.

(Se scrie ca pacea va fi în curînd încheiată la Iași: în preliminarî, se însurîă înnapoierea țerilor romine;) on exige, pour toute condition, que la Porte mette fin aux vexations du prince Mavrogheni, et l'internonce du Capudan-pacha vient d'être exilé. On dit que le prince a eu le même sort. C'étaient les amis intimes du défunt Grand-Vizir<sup>4)</sup>, dont la mémoire est détestée. . . .

(Archive, Rep. XI, 275<sup>d)</sup>)

Petersburg, 9 Maiă 1790.

Von Goltz către rege.

. . . . D'ailleurs, on m'assure que les projets du prince Potemkin sont abandonnés. Ainsi, il se pourrait bien qu'on écoutât les propositions anglaises<sup>5)</sup>. . . .

(Archive, Rep. XI, 178)

<sup>1)</sup> Leopold, succesorul lui Iosif al II-lea mort la 20 Februar 1790. Ales ca împărat la 30 Septembrie (Manso, l. c., 197).

<sup>2)</sup> V. p. 301.

<sup>3)</sup> Maiorul de Knobelsdorf sosește în Constantinopol, ca înlocuitor al lui Diez, la 21 April (Zinkeisen, VI, 755-6).

<sup>4)</sup> Hasan-pașa.

<sup>5)</sup> *Status-quo ante bellum*. V. p. 301.

*Constantinopol, 22 Maiu 1790.*

Von Knobelsdorf către rege.

Rușii ar fi oferit pacea, păstrînd numai Oțacovul.

(Arhive, Rep. XI, 275 d)

*9 Iunie 1790.*

Regele către von Knobelsdorf.

(Fiind-că imperiile aliate oferă restituția cuceririlor,) vous pouvez et devez faire valoir envers le ministère ottoman que, de cette manière, la Porte est uniquement redevable à moi et à mes grands armemens et aux menaces que j'ai faites aux deux Cours impériales, si elle regagne toutes les provinces qu'elle a perdues dans cette guerre. Ces armemens m'ont déjà coûté plus de douze millions d'écus, et je ne puis pas en avoir d'autre indemnisation que celle que la république de Pologne me cède Danzig et Thorn, que celle-ci en reçoive une indemnisation du roi d'Hongrie, par la restitution d'une partie de la Gallizie et que, pour porter le roi d'Hongrie à cette restitution, la Porte cède le district de l'Alluta en Vallachie. C'est un district qui n'est d'aucune valeur pour la Porte ottomane, qu'elle a perdu par la guerre et qu'elle a même usurpé et injustement détenu à la Maison d'Autriche, après la paix de Passarowitz. Vous ferez donc tout votre possible pour la persuader de faire ce sacrifice et cette cession en ma faveur, par laquelle elle s'acquitterait envers moi, m'obligerait à la plus grande reconnaissance et me rendrait un allié d'autant plus utile pour elle-même. Cette négociation est de la plus grande importance pour moi. Vous pouvez promettre et employer jusqu'à cinquante mille ducats, si vous croyez ce moyen convenable et nécessaire pour porter le ministère ottoman à la cession du païs de l'Alluta. (Dacă puterile oferă un armistițiu, să propuie iel mediația) pour un congrès que je tâcherai de faire convoquer, non à Jassy, mais à Cracovie (Poate că va trimete în curînd tratatul de alianță, cu modificări.)<sup>1)</sup>

(*Ibid.*)

<sup>1)</sup> Ratificarea tractatului din 31 Ianuar se face la 20 Iunie. Asupra modificărilor, v. Zinkeisen, VI, 781.

*Petersburg, 29 Iunie 1790.*

Von Goltz catre rege.

. . . . Le comte Nicolas Romanzof <sup>1)</sup> est parti il y a trois jours, pour se rendre à Franckfort-sur-le Main; il passera par la Moldavie, pour voir son père, qui, étant toujours malade, s'est arrêté dans un petit endroit, près de Jassy. . . .

(Arhive, Rep. XI, 128)

*30 Iunie 1790.*

Regele catre de Knobelsdorf.

. . . . Cependant, la rupture réelle <sup>2)</sup> est encore différée, parce que j'ai de grandes espérances d'obliger les deux Cours impériales par les simples démonstrations à restituer à la Porte ottomane ses principales provinces, surtout la Moldavie, la Vallachie et la Bessarabie (Leopold a trimes doî miniştri, cari negociază de opt zile cu Hertzberg, la Reichenbach.) <sup>3)</sup> Ils ont déjà offert la restitution de la Moldavie et de la Vallachie. . . .

(Arhive, Rep. XI, 275 <sup>4)</sup>)

*După 30 Iunie 1790.*

Regele catre von Knobelsdorf.

. . . . Vous lui ferez voir par cette pièce <sup>4)</sup>, que je m'expose pour elle à une guerre dangereuse avec les deux Cours impériales et que je sacrifie mes propres intérêts, puisque j'ai renoncé à l'acquisition de Danzig et de Thorn et à la restitution de la Galliczie, afin de procurer à la Porte ottomane la restitution de tout ce qu'elle a perdu, du côté de la Cour de Vienne <sup>5)</sup>. . . .

(*Ibid.*)

<sup>1)</sup> Neculaî Petrovič Romančov (1750—1826), fiul vestitului mareşal.

<sup>2)</sup> Cu Austria. Regele se afla la armata din Silezia, gata să treacă hotarele (Zinkeisen, VI, 781).

<sup>3)</sup> Trimesul imperial, prințul de Reuss și baronul de Spielmann, încep negocierile cu Hertzberg la 27 Iunie (Zinkeisen, l. c., 783).

<sup>4)</sup> Asupra căderii planurilor lui Hertzberg, v. Zinkeisen, VI, 1785 și urm.

*Constantinopol, 8 Iulie 1790.*

Von Knobelsdorf către rege.

. . . . On m'a dit que le prince Maurogheni a passé le Danube. . . .

(*Ibid.*)

---

*Constantinopol, 22 Iulie 1790.*

Von Knobelsdorf către Hertzberg.

. . . . Le Grand-Visir a demandé un prince grec qui l'accompagnât à la guerre; la Porte lui a envoyé le prince Maurocordato, appelé Deli-bey<sup>1)</sup>. C'est le même qui fut déposé l'an 1786 et à la place duquel fut nommé Alexandre Maurocordato, qui a trahi les Turcs et se trouve à présent en Russie.<sup>2)</sup> On loue beaucoup l'attachement de ce nouveau prince pour l'empire ottoman, cependant il n'est point nommé prince de Moldavie ou de Valachie; il m'a fait faire des compliments et assuré de son attachement particulier pour le roi, votre maître. Ce surnom de Deli-bey, que les Turcs ont donné à ce prince, veut dire: le prince fol; cependant, ce n'est point pris en mauvais sens, et veut plutôt dire: un homme très vif, très courageux. . . .

(*Ibid.*)

---

*Constantinopol, 8 August 1790.*

Von Knobelsdorf către rege.

. . . . Le Grand-Vizir s'avance vers Bucharest et y introduira le nouveau prince, Maurocordato<sup>3)</sup>. . . .

(*Ibid.*)

---

*18 August 1790.*

Regele către von Knobelsdorf.

. . . . La Cour de Vienne m'a offert de céder une grande partie de la Gallicie à la Pologne et de me procurer les villes

---

<sup>1)</sup> V. p. 190 și nota 2.

<sup>2)</sup> Alexandru Mavrocordat Firaris, care vine însă la domnie în 1785.

<sup>3)</sup> Deci la această dată și la cea precedentă, Maurogheni, al căruia cap fu espus la Constantinopol abia la 5 Octombrie (Hurmuzaki, *Supl.* I<sup>2</sup>, 77), iera destituit.

de Danzig et de Thorn, si je voulais consentir qu'elle garde sur la Porte Belgrade, Orsova, les limites de la paix de Passarowitz et la Croatie jusqu'à l'Unna ; mais j'ai refusé toutes ces offres éblouissantes. J'ai insisté inébranlablement qu'elle restitue toutes ses conquêtes à la Porte, sans la moindre exception : j'ai ainsi sacrifié mes intérêts les plus précieux, avec un désintéressement et une générosité, dont il n'y a point d'exemple dans l'histoire <sup>1)</sup>. . . .

(*Ibid.*)

13 Septembre 1790.

Instructiile lui de Lucchesini.

. . . . En conséquence de ce principe et du *status quo strict, avant de la présente guerre*, le marquis de Lucchesini <sup>2)</sup> exigera avec les plénipotentiaires ottomans que la Cour de Vienne restitue à la Porte ottomane tout ce qu'elle a conquis sur elle, dans la présente guerre, en Croatie, en Bosnie, en Serbie, en Valachie et en Moldavie, qu'elle n'en abandonne rien aux Russes et que la restitution de toutes ces provinces et villes, et nommément celle de Belgrade et d'Orsova soit clairement énoncée et exprimée dans le traité de paix définitif. — (Dacă Rusia trimete reprezentanții la congres, iel va căpăta instrucții ulterioare) et, en attendant, il peut aussi prendre pour règle de sa négociation le *status quo strict* avant la guerre, ou la restitution de toutes les conquêtes que les Russes ont faites dans cette guerre sur les Turcs, nommément de la Moldavie, de la Bassarabie et de la ville et province d'Oczakoff. . . .

(*Ibid.*)

20 Septembre 1790.

Regele către de Lucchesini.

(Turcii cerind, ca loc pentru congres, un oraș al lor,) il semble que ce serait la ville de Buckarest qui sera plus habitable que les villes des Turcs, qui peut être regardée comme neutre par l'Autriche et comme ville ottomane par la Porte. . . .

(*Ibid.*)

<sup>1)</sup> La 27 Iulie, se încheiease convenția de la Reichenbach.

<sup>2)</sup> Marchizul de Lucchesini (născut la 1752) iera reprezentantul Prusiei la Varșovia. Frederic-Wilhelm II trimete, în numele său, la congresul de pace austro-turc din Șistov. — Șambelan și prieten al lui Frederic al II-lea (v. Carlyle, o. c., X, 186 și aiurea), iel ie unul din intimitii urmașului său (Zinkeisen, VI, 786).

1 Octobre 1790.

Regele către von Knobelsdorf.

Austria alege pentru congres Bucureștii sau Craiova.

*(Ibid.)*

Viena, 13 Octobre 1790.

De Lucchesini către rege.

. . . . Le général d'Auersperg, revenu de Bucharest, a dit que le sieur de Herbert <sup>1)</sup> se préparait à quitter cet endroit, pour se rendre à Krajowa, où l'on croyait que le ministère ottoman préférerait d'établir le congrès. . . .

*(Ibid.)*

Viena, 16 Octobre 1790.

De Lucchesini către rege.

Turcii au ales Sîștovul. Pleacă prin Muntenia.

*(Ibid.)*

20 Octobre 1790.

De Lucchesini către rege.

. . . . Le prince Kaunitz, envisageant l'établissement du congrès sur le territoire turc comme une nouvelle humiliation qu'on faisait essuyer à la Cour de Vienne, chercha à intéresser la dignité des Cours médiatrices et l'intérêt de leurs plénipotentiaires pour que ceux-ci insistassent sur Bucharest ou Krajowa, ou telle autre ville de la Valachie qu'on jugerait convenable à la tenue du congrès (Același i-a spus:) «Au reste», poursuivit-il, «jamais la Cour de Vienne ne permettra à la Russie de s'établir en Moldavie; c'est de nous que les Turcs ont reçu cette belle province, à la paix de Kaïnargi <sup>2)</sup>, et on s'est bien trompé en Europe si on a cru que nous avons changé de façon de penser là-dessus, dans les circonstances actuelles.» Ce ministre a voulu me soutenir que l'empereur n'avait jamais rien promis au prince Potemkin là-dessus <sup>3)</sup>. . . .

*(Ibid.)*

<sup>1)</sup> Baronul Petru-Filip de Herbert-Rathkeal, fost internunțiu și, la această dată, singurul delegat pentru pace al Împăratului.

<sup>2)</sup> Prin influența produsă asupra Rusiilor de «tractatul de subsidii» (6 Iulie 1774).

<sup>3)</sup> V. p. 298.

23 Octombrie 1790.

De Lucchesini către rege.

(Keith <sup>1</sup>) caută să schimbe locul congresului.) <sup>2</sup> pour ne pas se donner un démenti à la Cour de Londres, à laquelle il avait annoncé avec un ton d'infaillibilité que le congrès se tiendrait sûrement en Valachie. . . .

(Ibid.)

23 Octombrie 1790.

Hertzberg către de Lucchesini.

. . . . Il <sup>2</sup>) demande au roi ce qu'il doit payer à l'interprète Carazza <sup>3</sup>), et le roi le demande à moi. — Comment puis-je savoir cela? Celà dépend du tems et des services qu'il a rendus. Il me semble que deux à trois cents ducats suffiraient bien. . . .

(Ibid.)

Siliștra, 30 Octombrie 1790.

De Lusi către rege.

La Iași se află un «emisar turcesc», Begir-aga.

(Ibid.)

București, 22 Noiembrie 1790.

De Lucchesini către rege.

. . . . Le gouvernement autrichien m'avait assigné le palais du prince Brancowano, qui a servi de demeure au prince de Cobourg (Enzenberg <sup>4</sup>) comandă, Turcii se pregătesc de congres.). On vient de faire partir ici des vitres pour les fenêtres de mon habitation future et on cherche des poêles pour les placer dans quelques-unes de nos chambres. . . .

(Ibid.)

<sup>1</sup>) Sir Robert Murray Keith, reprezentantul Anglii la congres, autorul unor «Memoirs and Correspondance» apărute la Londra în 1849 (2 vol.).

<sup>2</sup>) Colonelul-conte de Lusi, care încheie armistițiul din Giurgiu, între Austriei și Turci (19 Septembrie) (Zinkeisen, VI, 796; Hurmuzaki, Supl. I<sup>2</sup>, 76).

<sup>3</sup>) Ion, mai apoi domn în Muntenia. Iera dragomanul Vizirului.

<sup>4</sup>) Fost maior-general în Bucovina, la 1780 (Hurmuzaki, Doc., VII, 318), și guvernator al părții din Moldova ocupate de Austriei.

2 Decembre 1790.

De Lucchesini către rege.

(Excese turcești în Muntenia.) Le pacha de Turno a même fait lever des contributions en espèces et en nature dans les villages de la Valachie. J'ai donc cru devoir requérir le sieur de Knobelsdorff de faire un office à la Porte pour qu'on réprime cette licence, contraire à l'ordre et à l'équité, ainsi qu'aux engagements pris par Votre Majesté, au nom du Grand-Vizir, vis-à-vis du prince de Cobourg <sup>1</sup>). . . .

(Ibid.)

8 Decembre 1790.

De Lucchesini <sup>2</sup>) către rege.

Reis-Effendi <sup>3</sup>) a pus pe Knobelsdorf sa ceară prin iel desființarea consulatelor austriace în Moldova și Muntenia.

(Ibid.)

Sîstov, 8 Decembre 1790.

Copie du mémoire envoyé à messieurs les plénipotentiaires de la Porte au congrès de Schistow. . .

. . . . Pour ce qui regarde les consulats russes et autrichiens établis dans les deux principautés de la Moldavie et de la Valachie, le tort qu'ils peuvent causer à la Sublime Porte, quelque réel et considérable qu'il soit, peut être en grande partie réparé. On ne peut pas nier que ces consuls ne travaillent continuellement à s'attacher les premières familles des deux principautés aux intérêts de leurs Cours respectives et à préparer aux armées de ces deux Puissances des facilités et des secours, toutes les fois que ces provinces deviennent le théâtre de la guerre entre la Sublime Porte et les deux Cours impériales. Les événements des deux dernières guerres en ont fourni plus d'un exemple aux commandants des armées ottomanes. Le ci-devant agent impérial à Bucharest <sup>4</sup>), dans un livre qu'il

<sup>1</sup>) Comandantul-general al trupelor germane.

<sup>2</sup>) Scrisorile următoare ale lui Lucchesini sint datate probabil toate din Sîstov.

<sup>3</sup>) Birri-Abdullah-Effendi.

<sup>4</sup>) Raicevici.

a publié depuis peu sur la Moldavie et sur la Valachie <sup>1)</sup>, rapporte entre autres un mémoire présenté par les boyars de la Moldavie au maréchal de Romantzow <sup>2)</sup>, qui pourra fixer les idées de Leurs Excellences messieurs les plénipotentiaires de la Sublime Porte sur les dispositions des habitants de ces provinces en faveur de la Cour de Russie. À cet effet, on le joint ici, fidèlement traduit de l'italien. Cependant, le soussigné ne saurait cacher à messieurs les plénipotentiaires que ce penchant à un changement de domination, qu'on découvre dans les habitants des deux principautés, n'est pas uniquement l'effet des insinuations des consuls étrangers qui y sont établis. La conduite de quelques-uns parmi les princes que la Sublime Porte a installés successivement dans ces pays, a souvent contribué à lui faire perdre l'attachement de ses sujets. Les uns, gagnés eux-mêmes par les promesses et par les générosités des Cours voisines, ont inspiré par leur exemple des sentiments d'infidélité aux boyars moldaves et valaques. Les autres, par des abus d'autorité et par des impositions extraordinaires, ont fait naître le désir et l'espoir de changer de maîtres.

La suppression des consulats étrangers, qui rencontrera toujours de grandes difficultés, parce qu'il est plus aisé de refuser une permission que de la retraire, quand on l'a accordé de bon gré, ne réparerait qu'à moitié à ces inconvénients que la Sublime Porte est fortement intéressée à faire cesser dans l'avenir.

Le renouvellement de l'hati-scheriff du Grand-Seigneur émané encore l'année 1784 en faveur des deux principautés <sup>3)</sup> ôterait tout sujet de plaintes de la part des Moldaves et Valaques, si, en cas de contrevention de la part du prince-voïvode, ils pouvaient porter leurs plaintes à la Sublime Porte. Mais l'expérience, qui est une preuve irréfutable, démontre qu'on a des moyens de les en empêcher. L'établissement d'un consul prussien à Jassy et à Bucharest, jouissant des privilèges et distinctions accordés à ceux des deux Cours impériales, serait le remède le plus prompt, le plus sûr et le plus utile à la Sublime Porte.

Les liaisons intimes et naturelles d'intérêt, consolidées par des nœuds sacrés de l'alliance, qui va devenir perpétuelle entre la Couronne de Prusse et la Sublime Porte, feraient trouver à celle-ci dans le consul prussien un surveillant attentif et fidèle

<sup>1)</sup> *Osservazioni storiche, naturali e politiche intorno la Valachia e Moldavia*, Napoli, Raimondi, 1788.

<sup>2)</sup> Pp. 190—3.

<sup>3)</sup> 2 Şaval 1198 (19 August 1784). Publicat in Hurmuzaki, VII, 420—5.

de la conduite publique et des démarches secrètes des consuls russes et autrichiens et un témoin des actions privées des princes et de leur gouvernement.

Ces vues politiques, jointes à l'avantage réciproque, que les États du Grand-Seigneur et ceux de son fidèle allié, le roi de Prusse, trouveront dans des rapports plus étroits de commerce, doivent faire envisager les consuls prussiens en Moldavie et en Valachie comme une nouvelle source d'avantage et de sûreté politique pour la Sublime Porte. Ces motifs peuvent l'animer à solliciter auprès de la Cour de Berlin la nomination d'un nouveau consul à la place du malheureux Koenig <sup>1)</sup>, à qui sa perspicacité à découvrir les inclinations secrètes du prince Ipsilanti <sup>2)</sup> a fait perdre la vie, contre le droit de la nature et des gens. . . .

(*Ibid.*)

---

*Siștov, 13 Decembre 1790.*

Într'o »pièce présentée à messieurs les plénipotentiaires turcs à Sistowa« se cuprind sfaturî în această privință, fără vre-o idee nouă.

(*Ibid.*)

---

*Petersburg, 17 Decembre 1790.*

Von Goltz către rege.

. . . Le prince Potemkin vient de vendre à la couronne la dernière possession qu'il avait en Russie. C'était une très grande maison et jardin à Pétersbourg, dont on lui a donné 400.000 roubles. Il a aussi fait venir à Jassy tout ce qui lui restait en meubles, garde-robe et livres, ce qui ne laisse pas que d'étonner tout le monde, sans qu'on puisse cependant en tirer de conjectures positives. . . .

(Archive, Rep. XI, 128)

---

<sup>1)</sup> V. p. 175, nota 3.

<sup>2)</sup> V. p. 252. Acuzarea pare gratuită.

Petersburg, 28 Decembre 1790.

Von Goltz catre rege.

Se vorbește a se da lui Potemkin Crimeia.

(Ibid.)

---

29 Decembre 1790.

De Lucchesini către rege.

. . . . Ce sont des nouvelles données au Grand-Seigneur par des émissaires qu'il entretient de son chef, en Moldavie et en Valachie. . . Les généraux autrichiens ont même cédé aux Russes tous les volontaires albanais, arnautes et wallaques, qu'on reformait de ce côté-ci. . . .

(Archive, Rep. XI, 275 d)

---

31 Decembre 1790.

De Lucchesini către rege.

. . . . Le projet de laisser en dépôt aux Autrichiens cette partie de la Moldavie et de la Valachie qu'ils possèdent actuellement, me présente un inconvénient, indépendamment de la difficulté de la faire agréer aux Turcs, qui balance peut-être celui que l'on voudroit éviter. Supposé que la guerre entre les Russes et la Porte continue, si les Russes s'emparent de ces provinces, l'intérêt de la Cour de Vienne la portera à en procurer elle-même, soit directement, soit indirectement, la restitution à la Porte. Si elle les tient en dépôt et que, sous prétexte d'empêcher que Votre Majesté fasse des conquêtes sur la Russie, l'empereur se mêlât de nouveau de cette guerre, il faudroit à la paix générale recommencer des négociations pour obtenir de ce prince l'exacte observation des préliminaires de Reichenbach, sur laquelle il n'est pas en état de faire actuellement la moindre difficulté. . . .

(Ibid.)

---

31 Decembre 1790.

Regele catre de Luchesini.

. . . . Il y a encore un autre point très essentiel, sur lequel il faudra que vous vous concertiez de bonne heure avec les pléni-

potentiaires turcs<sup>1)</sup>, ou même avec la Porte directement : c'est de prendre des mesures justes et précises, pour que, quand vous aurez signé le traité de paix définitif avec la Cour de Vienne et que celle-ci fera évacuer la Valachie pour la restituer aux Turcs, les Russes ne puissent pas prendre tout de suite possession de ce pays ouvert et sans défense, mais que la Porte tienne un bon corps de troupes, du moins de 40<sup>m</sup> hommes, prêt à prendre possession de la Valachie, dans le moment qu'elle sera évacuée par les Autrichiens. J'ai déjà fait sonder la Cour de Vienne, si elle ne voudrait pas garder la Valachie en dépôt<sup>2)</sup>, comme Chotzim, jusqu'à la fin de la guerre, mais elle s'en excuse entièrement, parce qu'elle ne veut pas cesser de ménager la Cour de Russie, autant que possible. Comme on ne peut pas se fier beaucoup aux mesures des Turcs, je crois que vous ferez bien de traîner la signature et ensuite la ratification du traité définitif de la paix, jusqu'au tems où les troupes ottomanes s'assemblent. . . C'est une bonne idée que vous avez mis en avant dans le mémoire<sup>3)</sup> que l'établissement d'un habile consul prussien à Jassi ou à Bucharest. . . et, en même tems, entretenir le commerce de terre qu'on pourra établir de mes États avec la Moldavie, la Valachie et la Turquie. Le même consul pourra aussi servir à entretenir un corps de poste directe entre la Turquie et mes États, à travers la Pologne. . .

(Ibid.)

1 Januar 1791.

Regele catre von Knobelsdorf.

. . . Ce qu'il y a de plus pressant pour le moment c'est que vous et le marquis de Lucchesini concertiez avec la Porte de bonnes mesures pour que la Porte s'assure la possession de la Valachie, quand elle sera évacuée par les troupes autrichiennes, après la signature de la paix définitive,<sup>4)</sup> parce qu'on peut prévoir que, dans le moment que les Autrichiens évacueront la Valachie, les Russes, qui sont dans la voisinage, voudront s'en emparer. . . de sorte qu'il paraît fort nécessaire que la Porte tâche de conserver Ismaël<sup>5)</sup> et Brahilow et qu'elle

<sup>1)</sup> Reis Effendi, Ismet-Ibrahim-bey și Durry-Mehemed-Effendi (Zinkeisen, VI, 808).

<sup>2)</sup> V. p. 312.

<sup>3)</sup> V. pp. 309-11.

<sup>4)</sup> V. bucata precedentă.

<sup>5)</sup> Ismailul ie luat de Șuvarov la 22 Decembrie 1790.

tienne un corps de 30<sup>m</sup>. hommes prêts à prendre en possession la Valachie. . . C'est un objet que vous devez recommander à la plus grande sollicitude des ministres ottomans. . .

(*Ibid.*)

3 Ianuar 1791.

Regele către von Goltz.

. . . . La circonstance que vous me mandez. . .<sup>1)</sup> est très singulière et ne laisse presque pas douter que cet homme extraordinaire et ambitieux<sup>2)</sup> veut se retirer, autant qu'il peut, de la Russie et s'établir autre part. Serait-ce donc en Moldavie ou dans le país d'Oczakow, ou en Crimée? Quelle opinion a-t-on là-dessus à Pétersbourg? Et n'y aurait-il pas moyen d'approfondir les projets de l'impératrice et de son favori à ce sujet, qui ne peuvent pas manquer d'être d'accord, de manière ou d'autre. . . .

(Arhive, Rep. XI, 128)

Constantinopol, 4 Ianuar 1791.

Von Knobelsdorf către rege.

(În ziua de 3 ale luni, Turcii s'au întors la cele trei propunerî, între care) la non-existence des consulats autrichiens en Moldavie et en Valachie. (Cer apoi, ca Austriacii să fie ocupată Muntenia până la sosirea lui Mahmud-paşa.<sup>3)</sup>)

(Arhive, Rep. XI, 275)

7 Ianuar 1791.

De Lucchesini către rege.

. . . . Si la saison extrêmement douce lui<sup>4)</sup> est favorable dans cette entreprise,<sup>5)</sup> il se pourrait bien que l'approche des armées russes nous obligeât de quitter Sistow, pour nous retirer

1) V. p. 312, n<sup>o</sup> 1.

2) Potemkin.

3) De Scutari.

4) Lui Suvarov.

5) Luarea Ismailului, necunoscută încă la Sîstov.

à Widdin ou pour passer en Valachie. (Baronul de Herbert-Rathkeal, cere de la Poartă confirmarea a șese piесе:) 2<sup>o</sup>) la convention de la cession de la Bukowina 4); 3<sup>o</sup>) une convention explicatoire de la précédente. . . . 2) 6<sup>o</sup>) un ferman relatif aux droits de pâturage des habitans de la Transylvanie dans une partie de la Valachie 3). . . .

(Ibid.)

17 Ianuar 1791.

Regele către de Lucchesini.

Se va putea folosi de convenția de la Haga, din 10 Decembre 1790<sup>4)</sup>, pe care împăratul refuza a o ratifica în întregime, pentru ca să prelungească, cu scopul știut, negocierile. (În declarația preliminară, Herbert oferia toate restituțiile posibile, în schimb pentru unele avantagii de comerț.)

(Ibid.)

26 Ianuar 1791.

Regele către de Lucchesini.

Discuția asupra naturii *statului-quo* va aduce multe negocieri, care pot fi folositoare pentru zabava pomenită. 5)

(Ibid.)

28 Ianuar 1791.

De Lucchesini către rege.

. . . . Les chefs du Divan de Bucharest et l'auteur d'un ouvrage assez exact sur les deux principautés<sup>6)</sup> m'ont assuré-

4) Încheiată la 7 Mai 1775 (Léopold Neumann, *Recueil des traités et conventions conclus par l'Autriche avec les Puissances étrangères depuis 1763*. . . I, Leipzig, 1855, 173—6).

5) Convenția de la 12 Mai 1776 (*ibid.*, 199—200).

6) Hurmuzaki, *Doc.*, VII, 518—21 (4 Decembre 1786). Bucata ie cam rău tipărită. Însemn aici cite-va din greșeli ce schimbă înțelesul (m'am servit de copia păstrată în Arhiviul din Berlin): p. 518 din Hurmuzaki, r. 11 de jos: *susnommé*, și nu: surnommé; p. 519, r. 11 de sus: *devait* être traité și nu: être traité; r. 19 de sus, adaugă după *arrangés*: «et comment ils devront être observés à l'avenir»; r. 37 de sus: *Zuzujens* (Țuțuieni) și nu: Zuruyens; p. 520, r. 6 de sus: *mochies* și nu: mochiers; r. 7 de jos: *pesés* și nu: posés.

4) Asupra convențiilor, publicate în Martens, III, 342, v. Schlosser, *o. c.*, I, 395—6.

5) V. p. 313.

6) Fr. Jos. Sulzer. A scris, cum se știe, *Geschichte des transalpinischen Daciens*. . . Viena, Gräffer, 1781—82, 3 vol. în 8<sup>o</sup>.

que 600<sup>m</sup>. brebis dans la Transylvanie paissent tous les ans en Valachie, outre les chevaux des haras et le gros bétail de cette principauté, ce qui fait le nombre d'un million de bêtes, nourries à très petit frais et contre une mince retribution, dans la seule principauté de Valachie. — Le second objet important des stipulations futures de commerce entre la Porte et Votre Majesté me semble être les droits et privilèges des consuls prussiens dans les États du Grand-Seigneur, et particulièrement dans les deux principautés de Moldavie et de Valachie. Si en chrétienté les consuls sont au moins inutiles à la prospérité du commerce, en Turquie ils sont indispensables à la sûreté et à la protection des négociants. . . Le consul prussien de Moldavie et de Valachie, indépendamment des objets politiques, dont il pourra s'occuper et qui sont étrangers à mon très humble rapport d'aujourd'hui, serait en état de frayer et faciliter le chemin le plus naturel et le moins détourné au commerce prussien en Turquie : celui des Échelles du Danube. Galacz, Ruschuk, Sischtow et Turnow sont des endroits, où les caravanes d'Andrianople et de Constantinople font l'échange des marchandises du nord de l'Allemagne, de la Russie et de la Pologne, avec les produits de l'Orient. Je ne toucherai de ce commerce que les rapports possibles entre les articles manufacturés des États prussiens et les objets d'échange qu'on pourrait trouver dans ces Échelles. Les Turcs ne font d'autre toile que de coton ; les chemises des riches sont de gaze crue, celles du commun de toile de coton, ainsi que leurs draps de lit et leurs nappes. Mais la consommation des draps légers est immense en Turquie. Si les draps français peuvent ou non soutenir, en Bulgarie, en Romélie et en Valachie, la concurrence des draps des fabriques de Silésie, c'est ce que j'ignore. Je sais seulement qu'on ne voit dans aucune de ces provinces des draps des fabriques de Moravie ou de Bohême, ni, qui plus est, de Saxe. Car les fabriques autrichiennes ont leur débit dans le pays, après la défense des draps étrangers ; mais les fabrications de Saxe ne sont pas grevées d'un droit bien fort de transit, en passant par les États de la Maison d'Autriche. Les Echelles du Bas-Danube sont remplies de cotons, qui viennent des environs de Salonique et sont envoyés à travers le Balkan, à dos de mulets, sur les bords du Danube. J'en ai demandé le prix et rapporté le poids à la mesure de Berlin, et j'ai trouvé que le quintal se vend ici entre 28 et 29 rixdalers courants de Prusse. Celui que les fabricants de la Silésie et des Marches tirent de Trieste ou, de seconde main, de Vienne, vient aussi de Salonique. . . Mais, quoi qu'il en soit du com-

merce des Échelles du Danube. . . la Valachie et la Moldavie peuvent sûrement devenir des débouchés à une partie de nos manufactures. Les Moldaves fréquentent déjà les foires de Francfort; mais ceux-ci, ainsi que les Valaques, courent plus en foule à celles de Leipzig, où ils achètent plusieurs objets fabriqués dans les États de Votre Majesté. C'est un fait que j'ai vérifié à Bucharest. . . Les boyars donnent dans le luxe des nippes, des étoffes de soie et de coton et des galons, mais leurs princes chargent souvent d'impôts arbitraires les marchandises étrangères, ce qu'un consul habile peut prévenir ou redresser. Pendant mon séjour à Bucharest, ceux qui composent leur Divan, le métropolitain à la tête, vinrent en corps me trouver et m'exposer leurs griefs contre la violation de leurs anciens privilèges, à laquelle le despotisme des Turcs les exposait, et contre les vexations pécuniaires, que la fréquente déposition des princes qui venaient les gouverner rendait aussi exorbitantes qu'inévitables. Ils voulurent justifier par ces plaintes leur dévouement manifeste à la Cour de Russie, qui leur avait toujours fait espérer le redressement de ces abus ou un état d'indépendance sous sa protection et vasselage. Comme je n'étais autorisé à me mêler de cette affaire, je bornai mes réponses à des assurances générales, que Votre Majesté serait autant que toute autre Puissance en état de leur faire rendre justice à la Porte et de protéger leurs justes prétentions, mais que, dans le futur traité, la restitution de la Valachie ne pouvait être assujettie à aucune condition onéreuse pour l'allié de Votre Majesté. À cette occasion, messieurs Ghika, Cantacuzène et un neveu du prince Alexandre Maurocordato, qui aspire à la principauté de Moldavie<sup>1)</sup>, me dirent, ce que le Premier-dragoman de la Porte m'a répété ici: que l'établissement d'un consul prussien à Jassi et à Bucharest serait de bon(ne) augure pour les habitans des deux principautés; que le pays lui procurerait des avantages personnels aussi grands que ceux qu'on a accordés pour le passé aux consuls des deux Cours impériales. Je les portai même à me faire espérer l'alouement de certains pâturages appartenants au Divan des deux principautés, en cas que Votre Majesté, suivant l'usage de la Cour de Vienne, voulût y avoir un dépôt de chevaux de remonte, sous l'inspection d'un des officiers de cavalerie. . .

(Ibid.)

<sup>1)</sup> *Le vorba de Alexandru Mavrocordat Deli-bei. V. p. 305.*

31 Ianuar 1791.

Regele către von Goltz.

. . . . Il <sup>1)</sup> a aussi dit qu'il garderait la Valachie dans un dépôt sacré, jusqu'à la paix signée, et que la rivière de Sereth avait été établie pour limite entre les troupes de l'Autriche et de la Russie. . . .

(Arhive, Rep. XI, 132)

Petersburg, 4 Februar 1791.

Von Goltz către rege.

Împărăteasa silește la pace pe Potemkin, care o găsește dezonorătoare: i s'a poruncit să nu vie fără tratat, de la Iași.

*(Ibid.)*

Petersburg, 8 Februar 1791.

Von Goltz către rege.

Se crede că Potemkin a plecat din Iași la 4 Februar.

*(Ibid.)*

Constantinopol, 10 Februar 1791.

Von Knobelsdorf către rege.

Mahmud-pașa <sup>2)</sup> s'a îndatorit să fie în Muntenia până la sfârșitul armistițiului, pentru ca să apere provincia și să atace pe Ruși.

(Arhive, Rep. XI, 275 d)

Sîstov, 15 Februar 1791.

De Lucchesini către rege.

Cu toată graba lui Keith <sup>3)</sup>, nu uită zăbava ratificării.

(Arhive, Rep. XI, 275 d)

<sup>1)</sup> Împăratul, lordului Elgin (1766—842), mai apoi ambasador la Constantinopol și celebru prin jafurile sale arheologice (*Elgin Marbles*).

<sup>2)</sup> V. p. 314.

<sup>3)</sup> V. p. 308, nota 1.

*Siștov, 22 Februar 1791.*

De Lucchesini către rege.

Bagajele mari, pontoanele, etc. ale Austrieilor au părăsit Muntenia, unde nici proviziile nu se mai trimit.

*(Ibid.)*

*Siștov, 25 Februar 1791.*

De Lucchesini către rege.

S'a dat ofițerilor imperiali sfatul oficial de a se desface de banii fără curs, în cari li se plătiaș lefii.

*(Ibid.)*

*Siștov, 4 Mart 1791.*

De Lucchesini către rege.

Moruzi <sup>1)</sup> ie „un excellent sujet“, favorabil politiciei prusiene : „busola“ lui ie evacuarea.

*(Ibid.)*

*Siștov, 8 Mart 1791.*

De Lucchesini către rege.

. . . . Quand j' entendis parler de la découverte d'un projet de révolte imaginaire des boyars de Bucarest contre la garnison autrichienne, je supposais que l'on cherchait un prétexte pour y faire passer plus de troupes, mais j'apprends d'assez bon lieu qu'il n'est pas question de la marche d'aucun régiment de la Bucovina, Transylvanie, etc. dans les deux principautés. Je conclus donc, Sire, que l'empereur ne pourra recommencer la guerre contre les Turcs en Valachie que vers la fin de la campagne prochaine. Le colonel de Götze <sup>2)</sup> a mandé dans sa dernière dépêche qu'il n'est plus en peine d'occuper la Valachie sous les yeux des Russes, au moment de l'évacuation des Autrichiens, avec le nombre des troupes que le nouveau Grand-Vizir <sup>3)</sup> se croit sûr de rassembler sur les bords du Danube. Le

<sup>1)</sup> Dragomanul Constantin Moruzi.

<sup>2)</sup> Trimesul militar al Prusiei pe lângă Poartă. V. p. 235 și nota 5.

<sup>3)</sup> Iusuf pașa înlocuiește pe Șerif-Hasan, decapitat în noaptea de la 11 la 12 Februar (Zinkeisen, VI, 814).

colonel Götze, connaissant la faiblesse de l'armée russe en Moldavie et sachant qu'on a démoli la forteresse de Bender, derrière laquelle l'ennemi aurait pu se former, il espère de forcer les Russes à rétrograder jusqu'au Dniester. . . .

(*Ibid.*)

*Siştov, 11 Mart 1791.*

De Lucchesini catre rege.

(Reis-Effendi i-a cetit, după ordin, scrisori de ale Vizirului.) Les autres, des questions que le Grand-Vizir me faisait adresser, soit sur la manière de réclamer, comme un prisonnier à échanger contre des prisonniers autrichiens, le prince Ypsilanti, détenu dans la ville de Brunn <sup>1)</sup>, et sur les moyens de tirer des bois de la Valachie, pour le besoin de la Porte, avant la conclusion de la paix. . . Son père <sup>2)</sup>, chargé de presser la malheureuse Valachie, avant de l'évacuer, avait répandu les jours passés que l'armistice <sup>3)</sup> était prolongé de quatre mois et qu'il fallait payer une nouvelle contribution à Sa Majesté Impériale. Les boyars n'en ont pas été la dupe. . . .

(*Ibid.*)

*25 Mart 1791.*

Regele catre von Goltz.

. . . . On m'assure même que les troupes autrichiennes font leurs provisions en Valachie, pour pouvoir y rester jusqu'au mois de septembre. . . .

(Arhive, Rep. XI, 132)

*Siştov, 25 Mart 1791.*

De Lucchesini catre rege.

. . . . Les plénipotentiaires ottomans ont demandé aux plénipotentiaires de la Cour de Vienne <sup>4)</sup>, à quelle époque et quelle des différentes places-frontières de l'empire ottoman, destinées à l'échange des prisonniers turcs, on rendra le prince Ipsilanti,

<sup>1)</sup> Alexandru Ipsilanti, fost domn al Moldovei. V. pp. 250—5.

<sup>2)</sup> Generalul Enzenberg. V. p. 308, și nota 4.

<sup>3)</sup> De la Giurgiu. V. p. 308, nota 2.

<sup>4)</sup> Herbert-Rathkeal și contele Francisc Eszterházy de Galantha, sosit în Mart (Zinkelsen, VI, 808).

ci-devant prince de Moldavie, qu'on réclame comme un simple prisonnier de guerre, en vertu du principe établi pour l'échange, qu'on n'aurait aucun égard ni au rang, ni au nombre des prisonniers des deux parties. Le drogouman impérial a répondu à cette demande inattendue que les plénipotentiaires écriraient à la Cour, pour savoir les intentions de l'empereur à ce sujet. Le prince Alexandre Maurocordato <sup>1)</sup>, cousin de celui qui s'échappa, il y a quelques années, de la Moldavie en Russie <sup>2)</sup>, reconnu lui-même comme partisan des deux Cours impériales, se trouvait, depuis plusieurs mois, au camp du Grand-Vizir <sup>3)</sup>, en qualité de candidat de la principauté de Valachie. Ce prince vient d'être rappelé du camp, et on y voit à sa place le prince Michel Suzzo, vieillard très respectable <sup>4)</sup>, qui fut déposé de la principauté de la Valachie <sup>5)</sup>, à laquelle on le destine de nouveau, pour prendre la place du prince Maurojéni. Tous les Valaques en seront très charmés, parce qu'il les a gouvernés avec tant d'équité qu'il a quitté sa place plus pauvre qu'il n'y était parvenu <sup>6)</sup>. . . .

(Archive, Rep. XI, 275 d)

*Berlin, 26 Mart 1791.*

Von Diez <sup>7)</sup> catre rege.

. . . . Car, si les Autrichiens continueraient à occuper la Valachie et la Moldavie au delà du mois de mai, terme du dernier armistice, les troupes d'Albanie, qui étaient commandées, au nombre de 45<sup>m</sup>. hommes, sous les ordres de Machmud-pacha de Scutari <sup>8)</sup>, de prendre possession de la Valachie, ne pourraient pas y entrer et perdraient le tems d'agir contre les Russes. L'armée turque en souffrirait encore du côté de la subsistance, vu que la Valachie avait de quoi nourrir cent mille

<sup>1)</sup> Deli-bei.

<sup>2)</sup> Firaris.

<sup>3)</sup> V. p. 305.

<sup>4)</sup> *Voyage d'un jeune russe* (Iosif-Cristian Struve), p. 306: «petit homme de bonne mine et à qui sa longue barbe blanche donnait un air de gravité».

<sup>5)</sup> Domn de la 1783—6.

<sup>6)</sup> *Voyage*, p. 95: «d'un caractère fort doux, et annonce les dispositions les plus heureuses envers tout ce qui est soumis à sa domination».

<sup>7)</sup> Diez negocia la Berlin cu trimesul turcesc Asmi Ahmet-Effendi, sosil in Februar 1791 la Berlin (Zinkeisen, VI, 811 și 812 nota).

<sup>8)</sup> V. pp. 314, 318.

hommes ; les troupes de Bosnie et de Servie ne pourraient pas non plus être employées contre les Russes, devant rester en garde contre les Autrichiens, tant que la paix définitive ne sera pas conclue avec les derniers. Enfin, l'armée qui sera assemblée sous les ordres du Grand-Vizir, Iussuf-pascha, au-delà du Danube, n'aurait pas les mains libres contre les Russes par rapport au passage et mouvement, qui seraient arrêtés et interrompus par les Autrichiens en Valachie. Il était donc évident que, tant que les Autrichiens occupaient la Valachie et retardaient la conclusion de la paix, les Turcs ne retireraient aucun fruit de la convention de Reichenbach. . . .

(Biblioteca, Diez, C, q<sup>to</sup>, 124, f<sup>o</sup> 195)

*Sistov, 29 Mart 1791.*

De Lucchesini catre rege.

. . . . Le projet de la prolongation de l'armistice, annoncé par la comte de Cobenzl <sup>1)</sup> au baron de Jacobi <sup>2)</sup> et par le général Entzenberg <sup>3)</sup> au Divan de Bucharest, pour quatre mois, me semble, Sire, indiquer deux choses <sup>4)</sup>. . . Le général Mitrowski <sup>5)</sup> est, depuis six jours, à Bucharest. S'il devait entrer en Valachie plus de troupes qu'il n'y a maintenant, il faudrait y former des magasins du dehors, jusqu'à la nouvelle récolte, car la disette est si grande que les paysans des environs de Kraşowa se nourrissent de pain mêlé de paille hachée et de mousse d'arbre, dont j'ai eu en main un morceau. . . .

(Arhive, Rep. XI, 275 d)

*Sistov, 1 April 1791.*

De Lucchesini catre rege.

. . . . Le général Mitrowski, nouveau commandant de la Valachie, vient de faire savoir à tous les ministres du congrès

<sup>1)</sup> Conte Filip Cobenzl, ministru imperial.

<sup>2)</sup> Baronul Jakobi-Klôs, ambasador prusian la Viena.

<sup>3)</sup> V. p. 308, n. 4.

<sup>4)</sup> V. Zinkeisen, VI, 821, 823.

<sup>5)</sup> Înlocuitorul la Bucureşti al lui Enzenberg. — Iosif-Anton, conte Mitrowski de Nenischel, general de infanterie (v. asupra-î *Geschichte und Ursachen des gegenwärtigen Kriegs zwischen Russland und Oesterreich mit der ottom. Pforte*, Frankfurt-Leipzig, 1788, IV, pp. 53—4).

qu'il a pris les mesures convenables pour faire cesser la disette de tous les comestibles, causée par les défenses rigoureuses d'exporter quoi que ce fût de la Valachie en Bulgarie de son prédecesseur, le lieutenant-général d'Enzenberg. . . .

(*Ibid.*)

*Siștov, 12 April 1791.*

De Lucchesini către rege.

. . . . Ceux-ci <sup>1)</sup> ne font plus mystère de vouloir garder la Valachie au-delà du terme de l'armistice. Puisque on manque absolument de subsistance dans la province, on avait demandé aux plénipotentiaires turcs la permission de faire descendre le Danube à un nombre infini de bateaux chargés de vivres, des magasins de Czernitz <sup>2)</sup> et de Schupaneck, près d'Orsova, qui devaient aller jusqu'à vis-à-vis de Silistria et de Giorgévo. On a voulu avoir mon avis sur cette demande, et j'ai conseillé aux plénipotentiaires ottomans de faire dire qu'ils donneront leur réponse quand ils auront reçu d'eux celle qu'ils attendent depuis deux mois. . . . Le baron de Herbert vient de faire réparer à Simnitza <sup>3)</sup>, village de la Valachie, situé vis-à-vis de Siștov, quelques maisons, pour y loger sa famille, qui était demeurée jusqu'à présent à Bucharest. Il dit s'y être déterminé pour faire jour à ses enfans pendant l'été d'un air plus pur que celui de la capitale de la Valachie. . . .

(*Ibid.*)

*Siștov, 15 April 1791.*

De Lucchesini către rege.

. . . . Il n'est effectivement plus possible, Sire, de douter du projet de la Cour de Vienne de demeurer dans la possession de la Valachie, pour quelques mois de l'été. Si l'empereur avait envie de tenir exactement tous les engagements pris à Reichenbach, et nommément celui de séparer ces négociations de paix d'avec celles de la Russie, les Autrichiens ne s'occuperaient pas du ravitaillement des troupes en Valachie et de la formation des magasins, pour atteindre la nouvelle récolte (Wallis sosind din Semlin, ie așteptat la București.).

(*Ibid.*)

<sup>1)</sup> Austrieiți.

<sup>2)</sup> Cerneți.

<sup>3)</sup> Zimnicea.

19 April 1791.

Regele catre von Goltz.

. . . Je crois comme vous que l'empereur tâchera de favoriser la Cour de Russie. . . sous main, en arrêtant, sous toutes sortes de prétextes, la conclusion de la paix. . . moyennant quoi, il reste dans la possession de la Servie et de la Valachie et empêche les Turcs d'agir de ce côté-là, vers la Moldavie. . .

(Arhive, Rep. XI, 132)

Sîştov, 22 April 1791.

De Lucchesini catre rege.

. . . Ils <sup>1)</sup> communiquèrent hier au matin aux ministres des Puissances médiatrices <sup>2)</sup> la traduction d'une lettre officielle («des frontières de la Valachie»), qui contenait, entre autres avis de moindre importance, la nouvelle que le général Mitrowski avait fait signifier à tous les Turcs négocians en Valachie de finir leurs affaires dans l'espace d'un mois et de repasser le Danube. (Se cer lămuriri lui Herbert-Rathkeal, care spune) qu'il ignorait le fait, qu'il supposait que ce bruit était causé par une ordonnance que le général Mitrowski avait jugé à propos de faire émaner, pour diminuer le nombre «excessif» des Turcs répandus en Valachie, qui doivent aller jusqu'à «mille»; qu'en outre de cette ordonnance, chaque individu turc n'avait la permission de demeurer en Valachie au-delà d'un mois, à compter du jour de son arrivée. (Plenipotentiariî mediatorî observă că și aceasta ie contra armistițiului. Herbert-Rathkeal răspunde) que le général Mitrowski ne se laisserait pas prescrire par qui que ce soit les lois, dans ce qu'il appela la police de son gouvernement. (Eszterházy impacă lucrurile, spuind că aū și scris amîndoi lui Mitrowski) de se garder de toute démarche qui eût l'air hostile envers les Turcs (Il denunță, într'o convorbire intimă, ca «un pédant»). Quoi qu'il en soit de cette ordonnance, Sire, il est au moins certain que, depuis l'arrivée du général Mitrowski, tout a repris un air militaire en Valachie: le commerce est gêné, l'exportation des bois, dont on a le plus grand besoin de ce côté du Danube, sévèrement défendue, les Valaques arrêtés de passer le Danube, les troupes autrichiennes partout rapprochées des frontières. . .

(Arhive, Rep. XI, 275 d)

<sup>1)</sup> Reprezentanții Porții.<sup>2)</sup> Prusia, Anglia și Olanda (reprezentată de baronul van Hăften, Zinkeisen, VI, 808).

*Siștov, 26 April 1791.*

De Lucchesini catre rege.

(S'a părăsit proiectul de a aproviziona trupele austriece pe Dunăre.)<sup>1)</sup> Cependant, on continue en Valachie à exiger de nouvelles fournitures en vivres et en fourrages: quoique le pays soit absolument épuisé, on en demande pour quatre mois de temps. . . L'échange des prisonniers entre les deux parties belligérantes vient d'être achevé complètement à Ruschuck. . . Il ne reste plus que le prince Ipsilanti que la Porte réclame comme un simple prisonnier. La Cour de Vienne semble rejeter sur l'indécision de ce prince la faute de la prolongation de sa détention. Cette indécision pourrait être fatale à sa famille et lui faire perdre tous ses biens. . . .

*(Ibid.)*

*Siștov, 29 April 1791.*

De Lucchesini catre rege.

(Mitrowski dezmințe știrea.) Il ajouta que, pour faire tomber ce bruit, si contraire à la vérité, il avait écrit une lettre au cadi de Ruschuck, où la nouvelle paraissait avoir été forgée, et qu'il avait fait assembler tous les Turcs qui se trouvent à Bucharest, au nombre de 87, et leur avait déclaré qu'on ne songeait à borner d'aucune manière la liberté de commerce assurée aux deux nations par l'acte d'armistice, qui n'est pas encore à son terme. Il n'y a donc que le commerce d'exportation de la Valachie qui est gêné par les anciennes ordonnances des commandans autrichiens. Un drogueman impérial a demandé aux ministres turcs si le Grand-Vizir avait donné de réponse sur la réquisition faite par la Cour de Vienne de permettre le transport de quelques bateaux de vivres, par le Danube, en Valachie<sup>2)</sup>. Le Reis-Effendi a répondu qu'il n'y avait pas de lettres du Grand-Vizir sur ce point. . . .

*(Ibid.)*

*29 April 1791.*

Regele catre von Goltz.

. . . . On vient de me donner l'avis que le prince Potemkin, se voyant obligé de renoncer à ses vues sur la Moldavie, reve-

<sup>1)</sup> V. p. 323.

<sup>2)</sup> V. p. c.

nait à celle sur la Courlande et que le duc même <sup>1)</sup> en était averti et inquiet. . . .

(Arhive, Rep. XI, 132)

2 Maiü 1791.

Regele către de Lucchesini.

. . . . J'ai toujours compris qu'elle <sup>2)</sup> ne cherchait qu'à prolonger l'armistice et à garder la possession de la Valachie, sous des prétextes tout à fait frivoles. . . .

(Arhiva, Rep. XI, 275 d)

Siştov, 3 Maiü 1791.

De Lucchesini către rege.

. . . . Les boyards, assurés par un firman du Grand-Seigneur, d'une exemption d'impôts pendant deux ans, et cruellement poursuivis par le gouvernement autrichien, ont préparé, à l'insu de leurs surveillans, des magasins de blé et de fourrage, pour les besoins de l'armée turque. Un certain Vaccresco <sup>3)</sup>, qui a une grande influence en Valachie et qui était un des exilés à Rhodes, sous le gouvernement du prince Maurojéni, est passé à Bucharest, sous des prétextes assez spécieux, mais avec la commission très secrète du Grand-Vizir, de hâter et achever les préparatifs pour la réception des deux corps qui doivent aller couvrir cette principauté. Les bateaux et les planches pour un pont sur le Danube sont tous prêts à Siliustria. . . Le général Mitrowski demande aux boyards de la Valachie une contribution-extraordinaire de 500<sup>m</sup>. piastres. Ceux-ci s'y refusent, en se fondant sur la fin prochaine de l'armistice, qui doit amener l'évacuation immédiate de la province, et sur l'impossibilité de tirer avant cette époque tant d'argent des habitans appauvris de la Valachie. . . .

(Ibid.)

<sup>1)</sup> Petru Biren (— 1795).

<sup>2)</sup> Austria.

<sup>3)</sup> Banul Ienăchişă Văcărescu (c. 1740—1796/9). Asupra sosirii sale la Bucureşti v. ce spune iel însuşi, *Istoria împăraşilor otomani*, în Papiu, *Tezaur*, II, 302.

11 Maiü 1791.

Regele catre de Lucchesini.

Nu crede că dispozițiile lui Mitrowski ar putea readuce hostilitățile.

(Ibid.)

Siștov, 11 Maiü 1791.

De Lucchesini catre plenipotențiarii turci (nota).

. . . . Elle <sup>1)</sup> apprécie au juste le service que la Cour de Vienne rendrait à la Russie, en conservant au-delà du terme de l'armistice la possession des districts de la Moldavie et de la Valachie, qui sont actuellement occupés par les troupes autrichiennes. . . .

(Ibid.)

Siștov, 17 Maiü 1791.

De Lucchesini catre rege.

. . . . Je viens d'apprendre que le sieur Vaccaresco, boyard de la Valachie, qui était retourné depuis peu à Bucharest de l'exil, auquel le prince Maurojéni l'avait condamné, a reçu du général Mitrowski l'ordre de quitter sans délai cette ville et la Valachie. On l'accuse d'avoir tenu des propos indiscrets; on lui impute entre autres-d'avoir fait connaitre en Valachie la nomination de Mahmoud-pacha <sup>2)</sup> au grade de Séraskier de cette principauté. Je crois que le général Mitrowski aura eu des motifs plus valables, pour exiler ce boyard au moment de la paix. La nomination d'un Séraskier en Valachie est la suite de la persuasion du Grand-Vizir que la Cour de Vienne ferait la paix avant la fin de l'armistice et ne tarderait pas ensuite à évacuer les provinces qu'elle s'est engagée de rendre à la Porte <sup>3)</sup>. . . .

(Ibid.)

<sup>1)</sup> Sa Majesté (a Prusii).

<sup>2)</sup> Mahmud-pașa de Scutari V, p. 321.

<sup>3)</sup> La 20 Maiu, generalul de infanterie, comite Mitrowski, anunță prădăciunii turcești în Muntenia. — Despre această gonire a lui Văcărescu, iel însuși nu vorbește nimic, v. *Ist. imp. ot.*, l. c.

*Petersburg, 17 Maiü 1791.*

Von Goltz către rege.

. . . . Le prince Potemkin n'a point encore suivi la Cour à Czarska-Selo. . . Il paraît ne songer qu'à ses contentemens, et commence pourtant à parler des belles contrées de la Moldavie, province, dont il n'a pas prononcé le nom depuis son séjour ici. Je ne crois cependant pas qu'on remettra cet objet sur le tapis. . . .

(Arhive, Rep. XI, 132)

---

*Petersburg, 10 Iunie 1791.*

Von Goltz către rege.

. . . . Nous avons cependant appris que le prince Kaunitz a déclaré au prince Galliczin <sup>1)</sup> qu'il se pouvait que l'empereur fit bientôt sa paix avec les Turcs, mais que, de toute manière, on ne leur rendrait la Valachie qu'après leur paix faite avec la Russie. . . .

(*Ibid.*)

---

*28 Iunie 1791.*

Hertzberg către von Knobelsdorf.

. . . . Les ministres autrichiens ont quitté, le 9 juin, Sistova et se sont retirés à Buckarest, parce qu'on n'a pas voulu leur accorder le Vieux-Orsova et la Croatie sur l'Unna. . . Les ministres ottomans ont rejeté . . . ces prétentions, en prouvant que l'impératrice-reine y avait renoncé, lors de la cession de la Bukovina <sup>2)</sup>. . . .

(Biblioteca, Diez, C, q to, 123, f<sup>o</sup> 205)

---

*Sistov, 6 Iulie 1791.*

De Lucchesini către rege.

. . . . Finalement, si, au mépris de la seule condition apposée à la cession volontaire de la Bukowina, la Cour de Vienne pouvait y ériger une forteresse, elle donnerait à ses possessions

---

<sup>1)</sup> Ambasadorul rusesc la Viena.

<sup>2)</sup> V. Zinkeisen, VI, 823—4 și mai sus, p. 183.

de la Galliczie une sûreté qu'elles n'ont point, et l'acquisition de la Moldavie n'aurait plus aucune difficulté pour ses armées, à la première levée de bouclier contre la Porte ottomane. . .

(Arhive, Rep. XI, 275 d)

---

*Petersburg, 16 August 1791.*

Von Goltz catre rege.

Potemkin trebuie să fi ajuns în Iași la 15 ale lunii; de aici va pleca la Galați. <sup>1)</sup>

(Arhive, Rep. XI, 132)

---

*4 Septembre 1791.*

Regele catre de Lucchesini.

Mențiune a unei scrisori către „Domnul Muntenii,“ <sup>2)</sup> pentru trecerea unui curier.

(Arhive, Rep. XI, 275 d)

---

*Sistov, 8 Septembre 1791.*

De Lucchesini catre rege.

. . . . Alors <sup>3)</sup> je crois que Votre Majesté pourra exiger de la Porte ottomane au moins trois concessions. . . Le premier serait un ferman aux princes de Valachie et de Moldavie, pour l'établissement d'un consul général prussien dans ces deux principautés, avec les prérogatives et immunités dont jouissent les consuls des deux Cours impériales. Le commerce que l'on fait entre Leipzig, Francfort, Jassy et Bucharest prouve la possibilité de l'étendre en faveur des manufactures prussiennes. La présence du consul prussien diminuerait, en la partageant, l'influence des deux autres et contiendrait dans le respect et dans la crainte ceux des hospodars qui voudraient

---

<sup>1)</sup> Sosește la 16 August pentru a împiedeca pacea (Zinkeisen, VI, 839).

<sup>2)</sup> Mihai Șuțu.

<sup>3)</sup> După încheierea păcii ruso-turcești. La 11 August, prințul Repnin iscălia preliminarile de la Galați (Zinkeisen, VI, 838—9).

se livrer trop décidément à l'une ou à l'autre des deux Cours impériales. Le sort du consul Koenig, que le prince Ipsilanti fit massacrer, <sup>1)</sup> parce qu'il le soupçonna d'avoir découvert son projet de trahir la Porte, en se vendant à la Cour de Vienne, prouve la nécessité de ne pas laisser les consuls à la merci de la bonne foi des princes, sans un acte de la Porte, qui, en mettant l'existence du consulat sous la sauvegarde du droit des gens, assure l'inviolabilité du consul.

En second lieu, il y a dans les principautés de Moldavie et de Valachie des terrains assez vastes et propres à servir de pâturage au bétail et aux chevaux, qu'on prend à bail à longs termes et sur lesquels le colonel Cavallaro, pourvoyeur des chevaux de remonte pour la cavalerie légère de la Cour de Vienne, entretenait avant la guerre et pendant l'espace de deux ans un grand nombre de chevaux tartares et valaques, avec une très petite dépense.

Il ne m'appartient pas de décider, Sire, si cette méthode de préparer la remonte de Votre cavalerie légère peut vous convenir, mais, en cas que cela fût trouvé profitable, il serait nécessaire d'en faire un article séparé des nouvelles stipulations avec la Porte, ainsi que la Cour de Vienne l'a fait pour le droit de pâturage en faveur des pâtres de Transylvanie <sup>2)</sup>. . . .

(*Ibid.*)

---

*Petersburg, 9 Septembre 1791.*

Von Goltz catre rege.

. . . . La santé du prince Potemkin va mieux, mais il doit régner une maladie épidémique dans l'armée, qui enlève journellement beaucoup de monde. . . .

(Arhive, Rep. XI, 132)

---

*Petersburg, 9 Septembre 1791.*

Von Goltz catre rege.

. . . . Un bruit qui s'est répandu, comme quoi il aurait été question d'un arrangement qui regarde la Moldavie, me paraît absolument destitué de fondement, et j'ai lieu de croire qu'une recommandation de l'impératrice de Russie, pour améliorer le

---

<sup>1)</sup> V. p. 311 și nota 2.

<sup>2)</sup> V. p. 315 și n. 3.

sort de cette malheureuse province, a donné lieu à cette supposition, qui serait tout à fait contraire aux assurances réitérées que le comte d'Ostermann <sup>1)</sup> nous a données que ces préliminaires et la paix qui s'ensuivrait seraient absolument conformes aux promesses que Sa Majesté Impériale avait faites aux Cours de Berlin et de Londres <sup>2)</sup>. . . .

(Ibid.)

---

10 Septembre 1791.

Regele cãtre von Goltz.

. . . . Le suffrage que le prince Potemkin a accordé aux préliminaires signés par le prince Repnin à Galacz <sup>3)</sup> est de bon(ne) augure pour la confection du traité de paix définitif. . . .

(Ibid.)

---

Petersburg, 13 Septembre 1791.

Von Goltz cãtre rege.

Potemkin ie într'un sat, la 70 de verste de Galați.

(Ibid.)

---

22 Septembre 1791.

Regele cãtre von Goltz.

Se scrie din Viena că pe Potemkin bolnav l-au dus „dans un couvent, à Husch“.

(Ibid.)

---

Constantinopol, 22 Septembre 1791.

Von Knobelsdorf cãtre rege.

. . . . La situation présente est encore telle que j'ai eu l'honneur de la présenter dans ce rapport. La conférence que le Reïs-Effendi m'avait annoncée n'a point encore eu lieu, le dragoman étant tombé dangereusement malade. La Porte vient

<sup>1)</sup> Vice-cancelariul rusesc.

<sup>2)</sup> La începutul lui Iunie. V. Zinkeisen, VI, 837 și nota 2.

<sup>3)</sup> V. p. 329, nota 3.

de lui accorder une pension de trente mille piastres, faible dédommagement pour la perte de recevoir la principauté de Moldavie, dont on l'avait flatté <sup>1)</sup>. Le prince Morousi, le même qui a fait le dragoman au congrès de Sistoff, <sup>2)</sup> vient de recevoir les cinq districts de la Moldavie que les impériaux occupaient, avec l'assurance de recevoir la principauté entière, d'abord après la paix faite avec la Russie. Ce prince a montré sa grande capacité au congrès de Sistoff et doit encore mériter les récompenses de la Porte, au congrès de Jassy, où il doit remplir la même place de dragoman de la Porte. . . .

(Archive, Rep. XI, 275 d)

---

*Petersburg, 25 Octobre 1791.*

Von Goltz către rege.

. . . . Ce maréchal, <sup>3)</sup> ayant cru qu'un meilleur air que celui de Jassy pourrait lui être salutaire, avait quitté la dite ville, et c'est à quarante verstes de là qu'il a trouvé en plein champ son tombeau. . . . <sup>4)</sup>

(Archive, Rep. XI, 132).

---

*Petersburg, 4 Novembre 1791.*

Von Goltz către rege.

(Boale în armata rusească,) dont aujourd'hui 18<sup>m.</sup> hommes doivent se trouver attaqués. . . .

(*Ibid.*)

---

*Constantinopol, 26 Novembre 1791.*

Von Knobelsdorf către rege.

. . . . Le baron d'Herbert pousse avec vigueur la reddition des esclaves. Il en réclame 18<sup>m.</sup> dont on lui a donné la liste, tous habitans de la Valachie autrichienne et des environs de Caransebes et de Lugos. . . .

(Archive, Rep. XI, 275 d)

---

<sup>1)</sup> V. p. 321.

<sup>2)</sup> Constantin.

<sup>3)</sup> Potemkin.

<sup>4)</sup> Struve, *Voyage*, 14 și urm., 91 (<sup>6</sup>/<sub>10</sub> Octobre). Cf. *Arhiva*, III, 205.

*Petersburg, 3 Ianuar 1792.*

Von Goltz către rege.

Conții Potocki <sup>4)</sup> și Rzewuski <sup>3)</sup> se află la Iași.

(Arhive, Rep. XI, 133).

*Berlin, 24 Februar 1792.*

(Ministeriul de comerț ie întrebat asupra naturii marfurilor cerute în Turcia și ajutorului pe care l-ar putea da guvernul otoman și cei doi Domni).

(Pacea făcându-se între Turci și Ruși,) <sup>3)</sup> so würde dieser Zeitpunkt, wie es uns scheint, günstig seyn den Absatz der Handelsproducten der königlichen Unterthanen in diesen Ländern zu befördern und dadurch zu einen orientalischen Handel derselben den Grund zu legen. Vorzüglich sollen, nach einigen Nachrichten, die schlesischen Tücher, besonders die ordinaire Gattungen, dort sehr beliebt seyn. . . .

(Arhive, Rep. XI, 178)

*Constantinopol, 25 Februar 1792.*

Von Knobelsdorf către rege.

(Plenipotențiarul de la Iași <sup>4)</sup> a schimbat ratificările și a plecat, la 9 ale lunii.) Il y a deux personnes qui se sont adressées à moi, pour supplier Votre Majesté qu'elle daigne leur conférer le poste de son consul en Valachie. Le premier est le sieur van der Schroeff, négociant hollandais, établi depuis vingt ans ici. Il y a deux ans qu'il a failli. Il est le beau-frère du sieur Serge de Lascaroff, <sup>5)</sup> qu'on dit être nommé ministre de Russie à Constantinople, et c'est ce qui m'a engagé de lui promettre de présenter ses très humbles instances à cet égard à Votre Majesté, et, comme, outre les achats des chevaux que Votre Majesté fait faire dans ces provinces, pour la remonte

<sup>1)</sup> Contele Felix (1750—805).

<sup>2)</sup> Severin (m. 1745). Amindoi iscălesc protestul contra constituției nouă, dușmănite de Ruși și fac parte din confederația de la Targowicz.

<sup>3)</sup> La Iași, 9 Ianuar 1792.

<sup>4)</sup> Pentru Poarta, reprezentanții din Sîstov, pentru Rusia, Samoïlov, Ribas—general—și Lascarov (Zinkeisen, VI, 639).

<sup>5)</sup> Cunoscutul agent rusesc, pentru care vezi acest volum, *passim*.

de Sa cavalerie, il est absolument nécessaire qu'elle ait un homme sûr, tant pour veiller sur la conduite des princes de Valachie et de Moldavie que pour contrebalancer par la présence d'un homme intelligent et zélé l'ascendant des autres consuls, il est certain qu'il a toutes les qualités nécessaires. Le second sujet qui m'a prié d'implorer Votre Majesté de lui accorder ce poste, est le sieur Gross, qui a accompagné Asmi-Effendi. <sup>1)</sup> Comme c'est un homme qui sait aussi les langues du pays, ce qui est très nécessaire, et né sujet de Votre Majesté, je lui suppose aussi tout l'enthousiasme et le zèle absolument nécessaire pour ce poste, certainement très important pour des intérêts. Mais, comme cet homme a eu le bonheur de paraître devant elle, un regard de Votre Majesté aura suffi pour le connaître à fond. Voilà pourquoi je n'ose me fier à mes propres lumières. . . .

(Arhive, Rep. XI, 275 d)

5 Mart 1792.

Raspuns al ministeriului de comerț. <sup>2)</sup>

Dieser Handel ist bisher hauptsächlich durch polnische Juden, Armenianer und griechische Kaufleute, die in Pohlen ansässig sind, mit Leipzig, Dubnow, Breslau, Franckfurth, Königsberg, getrieben worden, als welche die Wallachey und Moldau mit nachstehenden Waaren, welche sie an den benannten Handelsplätzen aufgekauft, versehen haben; nemlich: mit groben Tüchern, feinen Tüchern, Casimiren, ächten und unächten Tressen, Tuchzeuge, feine Leinwand, Pelzwerk, goldenen und silbernen Taschenuhren, Bernstein und allerhand Glass und Porzellänwaaren.—Unter diesen Bedürfnissen sind viele, die der preussische Staat nach jenen Gegenden sehr gut liefern kann.—Aus der Moldau und Wallachey kann man vorzüglich erhalten: Pferde, Schlachtvieh, getrocknete Früchte, rohe Früchte, rohe Heute, Wachs, Honig, Talg und, zum Durchhandel, allerhand türckische Waaren.—Dieser ganze Handel kann vor jetzt in Ansehung der preussischen Staaten nur *passivè* getrieben werden, weil, wenn er durch die diesseitigen Unterthanen *directè* nach der Wallachey und Moldau geführt werden solte, die der Republik Pohlen, mittels des Commerztractats, zugestandene Transitogefälle ihn äusserst erschweren

<sup>1)</sup> Trimes turcesc la Berlin. V. p. 321, n. 7.

<sup>2)</sup> V. p. 333.

wurden. Überdem wurden unsere Kaufleute, so einen Actiohandel nach diesen Ländern unternehmen wolten, die Eyferucht der bisher in Besitz dieses Handlungszeigs gewesenen Armenianer, Juden und Griechen reitzen und von diesen in ihrem Gewerbe gestört und verhindert werden. Unsere Kaufleute würden sich anfänglich in der Auswahl der dahin zu schickenden Waaren irren, und hauptsächlich würden die anfängliche Kosten eine dergleichen Actio-expedition die bisher von den Armenianer bestrittenen Kosten weit übersteigen.— Unter diesen Umständen kann das combinirte Departement nichts weiter thun als die Accise- und Zoll-Directionen zu einer guten Behandlung der fremden Kaufleute anzuweisen, als welches wir auch dato gethan haben. (Se poate scrie Porții să informeze pe Domni și mai ales pe Pașii de la hotare,) weil dadurch bewürckt werden würde, dass die türckischen Zolle-Aemter, die an und für sich keine hohe Zollsätze haben, die aber oft mit den Abgaben für fremde Waaren ungebührlich und willkürlich verfahren, in Ordnung gehalten werden können (Să se numească iarăși un consul.). Dieser Consul müste dennoch den vorhin angenommen Grundsätzen hauptsächlich dafür sorgen, dass die dortigen Kaufleute wieder fleissiger und häufiger unsere Handlungsstädte, besonders Breslau besuchten. — (Camerale sileziene, întrebate, propun patru puncte:) 1<sup>o</sup>) Dass die diesseitigen Unterthanen in der Moldau und Wallachey eben die Freiheit geniessen und nicht mehr Abgaben bezahlen dürfen als die dort am meisten begünstigten anderen Nationen. 2<sup>o</sup>) Dass diese Handlungsfreiheit und diese Begünstigung bey den Abgaben auch solchen Handelsleuten zu Statten komme, die zwar keine preussische Unterthanen sind, aber doch Waaren dorthin bringen, die sich erweisslich in Schlesien und andern preussischen Provintzen eingekauft haben. 3<sup>o</sup>) Dass sie bey Rechtsangelegenheiten, wo nemlich Schulden gegen dortige Unterthanen eingeklagt werden, nach eben dem Rechte beurtheilt werden wie die dortigen Unterthanen und 4<sup>o</sup>) Dass insbesondere die in der Moldau bey Gerichten übliche Gerichtigkeit abgeschafft werde, vermöge deren ein Kläger 10<sup>o</sup>/<sub>o</sub> von dem Betrage der einzuklagenden Summe deponiren muss, ehe seine Klage angenommen wird und dass er sie verliert, wann ihm der Richter die Forderung aberkennt.

30 Mart 1792.

Regele către von Knobelsdorf.

(Așteaptă încă lămuriri. În ori-ce caz, nu trebuie consultă negustori.) Mais, comme cette place ne laisse pas d'être, et surtout de pouvoir devenir de plus en plus importante, et qu'elle exige, pour être bien remplie, outre la routine des affaires, quelque connaissance de la langue, des coutumes et des intérêts des Turcs, je serais bien aise de savoir si le conseiller d'ambassade, baron de Stein <sup>1)</sup>, serait disposé à l'accepter, et quelles propositions il croirait pouvoir faire à ce sujet. . . .

(Arhive, Rep. XI, 275 d)

Constantinopol, 10 April 1792.

Von Knobelsdorf către rege.

A arătat, după ordinul regal din 12 Ianuar, mulțămirea cu serviciile aduse de Caragea <sup>2)</sup>, ca interpret la Berlin <sup>3)</sup>.

(Ibid.)

Constantinopol, 25 April 1792.

Von Knobelsdorf către rege.

. . . . Après beaucoup de recherches, j'ai découvert que la terre de Kuboldzim, sur laquelle le colonel de Steinmann a des prétentions, a été autrefois un timar ou fief militaire, mais ce village se trouve a présent compris dans le district de la Moldavie cédé à l'Autriche, lors de la cession de la Bukovine <sup>4)</sup>. . . .

(Ibid.)

Breslau, 27 April 1792.

Raport al lui Leveaux d'Aval și Trautvetter Heine, în numele negustorilor silezieni. <sup>5)</sup>

. . . . Und dass selbige (- Kaufmannschaft) das Verkehr mit

<sup>1)</sup> Asupra lui Stein v. raporturile consulilor prusieni.

<sup>2)</sup> Ion Caragea. V. p. 308.

<sup>3)</sup> Al misiunii lui Asmi-Ahmet-Effendi (1794). Asupra plecării sale v. Zinkeisen, VI, 833.

<sup>4)</sup> De această afacere nu se pomenește în rapoartele anterioare.

<sup>5)</sup> V. p. 335.

diesen Provinzen ebenfalls als einen Passier-Handel betrachte, dessen Zunahme von den Conjuncturen abhängt.

Diese können vielleicht, wenn der Friede in diesen Landen erhalten wird, vortheilhafter werden, besonders aber die Importation des Viehes wiederzunehmen, die schlesische Tücher auch einen neuen Abzug dahin erhalten.

Ausser denen . . . vier Puncten . . . zeigen wir nur auch kürzlich an, was wir von der Beschaffenheit dieses Handels in Erfahrung gebracht haben. — Ohnerachtet der kürzeste Weg nach Jassi und Buckarest durch Pohlen ist, so wurden doch alle Waaren von Leipzig und Breslau durch die oesterreichische Staaten und zum Theil über Wien dahin geführt; vermuthlich weil die polnischen Gefälle weit mehr als die oesterreichische betragen und weil die Wege schlechter sind. — Die in Wien domicilirende griechischen Kaufleute haben immer von hier, besonders aber dieses Jahr, Tücher zum Transito nach der Türkei committirt; vielleicht dass ein Theil davon für die Moldau und Wallachei bestimmt ist, da, so lange als die Russen jene Gegende noch besetzt hatten, die Einwohner selbst nicht reisen, auch ihr Schlachtvieh, als den Hauptartikel ihrer Exportation, nicht ausführen konnten. — Zur letzten Leipziger Michaelis-Messe sind verschiedene Jassier hierdurch gereiset, haben hier Tücher bestellt und solche bei ihrer Retour, nebst andern Waaren, worunter auch Zucker und Pfeffer war, entnommen. — Zu gegenwärtiger Ostermesse, ist, unsers Erforschens nach, nur ein einziger Jassier hier durchgegangen, der ein unbekannter Mann und keine Geschäfte gemacht haben soll. Ob mehrere Moldauer und Wallachen über Wien nach Leipzig gereiset, ist uns nicht bekannt. — Es ist zu befürchten, dass viele Jahre verstreichen werden, ehe, bei ununterbrochener Ruhe, das Verkehr mit den türkischen Unterthanen wieder in Flor kommen dürfte. — Schon im vorigen und ältern Zeiten, hatten jene Handelsleute nicht hinlängliche Fonds um ihren Einkauf bald zu bezahlen, sondern sie suchten und erhielten auch Kredit, wobei Breslau zwar viel <sup>1)</sup>, aber Leipzig noch weit mehr verloren hat. — Nun haben jene Länder durch anhaltende verheerende Kriege gewiss sehr gelitten; die reichsten Bojaren und andere angesehene Einwohner wandern jetzt aus und begeben sich in den russischen Staaten <sup>2)</sup>, wo sie mehr Schutz und Sicherheit als unter der despotischen türkischen

<sup>1)</sup> V. vol. I-ü din această publicație, p. 390 nota 2 și mai sus, p. 99 nota 2.

<sup>2)</sup> V. mai departe, p. 339.

Bothmässigkeit zu finden glauben. Wer kann es also wagen auch nur kleine Summe dahin zu verbergen? -- Eure . . . Direction verlangt von uns einen gutachtlichen Bericht, wie das ehemalige ansehnliche Verkehr mit den Moldauern und Walachen wiederherzustellen sei. — Die Ursachen dass dieses Verkehr mehrere Jahre lang geringer Bedeutung gewesen, sind wohl keine andere als: 1<sup>o</sup>) Der letzte Krieg; 2<sup>o</sup>) Die Theilung von Pohlen und 3<sup>o</sup>) Dass die breslauischen Kaufleute jetzt vorsichtiger in Ertheilung des Kredits worden sind. — Durch die Theilung von Pohlen, haben sich viele Handlungsgeschäfte nach den oesterreichischen Staaten gezogen, besonders der Viehhandel. Wir hoffen, dass, wenn nur in jenen Ländern Friede bleibt, das Verkehr von daher nach Breslau und von hier dort hin wieder zunehmen wird. — Schon sind Bestellungen auf Tuche nach der Moldau gemacht worden <sup>1</sup>). . . .

(Arhive, Rep. XI, 178)

*Constantinopol, 10 Maiü 1792.*

Von Stein către Afacerile-Straine.

. . . . Les hospodars de Moldavie et de Valachie sont toujours des anciens dragomans de la Porte, qui, tant qu'ils restent en place, ne manquent pas d'influer sur les affaires de l'empire ottoman, et méritent pour cela bien d'être cultivés. Leur situation auprès des deux puissants voisins de la Turquie rend leurs États les foyers de toute trame contre l'empire ottoman, et la collision qui en naît, leur impose d'avoir avec ces Puissances aussi peu d'intérêts que possible, mais de s'attacher plutôt à une autre, qui est éloignée et amie de la Porte, afin d'avoir cependant un point d'appui. Je crois par conséquent que de cette position il serait tout le parti à tirer pour les États de Sa Majesté le roi, surtout comme il y aurait d'objets suffisants pour un commerce d'importation et d'exportation.

Les chevaux de Moldavie, qu'on vend à 12 ou 13 ducats, le bétail, la cire, des peaux et laines, voilà des objets d'exportation des deux hospodars. L'esclavage, dans lequel

<sup>1</sup>) Stein propune (Maiu), dacă nu se trimete acuma ceva prin Moldova și Muntenia, un comerț pe apă cu Turcia, vreme de doi ani, ca încercare numai. Pentru ofertele lui Stein, consilier de ambasadă la Constantinopol, de a fi «consul general al Prusiei în Orient» cu reședința în țerile noastre și răspingerea acestei idei, v. relațiile consulilor prusieni din al 18-lea veac, care se vor publica în curtni aiurea.

les sujets se trouvent, leur empêche de travailler les matières premières et tous les besoins leur viennent du dehors. Des négociants grecs voyagent à Vienne et Leipzig, pour acheter des étoffes et choses de luxe, et, outre qu'ils payent sur le lieu fort cher, puisqu'on risque toujours en se confiant à eux, ils gagnent pourtant encore, selon leur propre aveu, jusqu'à 50 0/0. Combien ne serait, par conséquent, pas à gagner par un commerce sage et honnête? Toutes les marchandises doivent être pour la plupart formées pour ces pays d'après le goût de la Turquie, car l'esclave aime à imiter son maître, et, de cette façon, tout ce qui ne trouverait pas un débit à Bucharest et Jassy, pourrait être aisément transporté à Constantinople. Ce serait donc de cette façon qu'on pourrait établir en même temps un commerce indirect avec toute la Turquie, assez favorable pour les manufactures de Prusse. . . .

(Ibid.)

---

Constantinopol, 28 Maiu 1792.

Von Knobelsdorf către rege.

. . . . Il est arrivé aujourd'hui un Tartare qu'a expédié le prince de Valachie pour annoncer à la Porte que toutes les troupes russes ont passé le Danube. Le quartier-général est à Doubassar. . . .

(Arhive, Rep. XI, 275 d)

---

Constantinopol, 7 Iunie 1792.

Von Knobelsdorf către rege.

. . . . Les habitans de la Moldavie quittent en foule leur pays. Ces émigrationnés sont encouragés par le gouvernement russe à s'établir sur l'autre rive du Dniester. Tout le pays compris entre ce fleuve et le Bog sera érigé en principauté, sous le nom de Nouvelle-Moldavie. On dit que le gouvernement en sera donné au prince Maurocordato, le même qui, peu avant le commencement de la guerre, a passé en Russie <sup>1</sup>). . . .

(Ibid.)

---

(<sup>1</sup> Firaris.

9 Iunie 1792.

Regele către von Knobelsdorf.

Va mai cugeta la consulat. Sa anunțe însă, iel și Stein, ce sumă ar fi de nevoie pentru cheltuielile de reprezentatie : «non avec profusion, mais avec décence».

(Ibid.)

23 Iunie 1792.

Regele către von Knobelsdorf.

Cere recomandații către Domnul Moldovei și pașa de Hotin, pentru ofițerii remontei.

(Ibid.)

3 Iulie 1792.

Von Hoym <sup>1)</sup> către rege.

(1<sup>o</sup> Comerțul cu Poarta n'are importanță de cit în legătura cu un tratat, încheiat cu Austria,) denn alle Waaren, die von der leipziger Messe nach der Moldau und Wallachei gehen, nehmen ihren Weg über Schlesien, durch Gallizien zur Ochse, indem von Bielitz bis Sniatyn zum Theil treffliche Chausséen angelegt sind, und Jassy von Sniatyn höchstens auch siebzig Meilen entfernt ist. . .

2<sup>o</sup>) Die Zölle in der Moldau und Wallachey betragen bei den Waaren der meist begünstigten Nationen . . . (neinteligibil) vom Hundert; allein, bei der Angabe des Werthes, machen die türkischen Zollsbedienten nicht selten allerhand Chicanen. Es würde daher rathsam seyn vorläufig die Sache so anzuleiten, dass die aus unsern Staaten dahin gesandt Waaren, nach Kisten, Leutern (?) oder Ballen, mittelst eines zu entwerffenden und der Pforte entzutheilenden Tariffs, durften verzollt werden. . .

5<sup>o</sup>) Die Orte, wo vorläufig Consuls würden anzustellen seyn, sind, nach unserm Dafürhalten, folgende: in der Moldau, entweder in Jassy, oder dem dortigen Haupt-Handelsorte, Galatsch; in der Wallachey, entweder in Bucharest oder dem Haupt-Handelsorte, Giurghow.

---

<sup>1)</sup> Ministru de războiū al Prusiei. V. și Manso, o. c., I, 392.

6<sup>o</sup>) Der Umstand, dass der grösste Theil des Handels nach der Wallachey, der Moldau und manchen andern Gegenden der Türckey jetzt auf der leipziger Messe betrieben wird und dass diese Waaren durch Schlesien geführt werden, hat in mir die Idée veranlasst ob nicht der Stadt Rattibor, in Ober-Schlesien, Mess-Freiheit zu ertheilen wäre? Denn der Weg, den jene leipziger Messwaaren nehmen, gehet über Rattibor. Bei Rattibor ist die Oder schon schiffbar, mithin kann der Waaren-Transport von und nach der Ostsee von dort aus sehr vortheilhaft geschehen. (Contrabanda ie imposibilă. Locul ie aproape de Polonia și Silezia austriacă. Poate deveni »der Sammelplatz des Handels jener Gegenden.« — Afacerile-Străine găsec, la 13 Iulie, afacerea »vortrefflich.« )<sup>1)</sup>

(Arhive, Rep. XI, 178)

*Constantinopol, 10 Iulie 1792.*

Von Knobelsdorf catre rege.

(Turcii uresc foarte mult pe Ruși.) Elle<sup>2)</sup> vient de débaucher deux tiers des habitans de la Moldavie, pour en peupler sa dernière acquisition, qu'on nomme la Nouvelle-Moldavie, démarche certainement peu »augurée« . . .

(Arhive, Rep. XI, 275 d)

*Constantinopol, 10 Iulie 1792.*

\* Von Stein către Afacerile-Străine.

J'ai eu l'honneur de recevoir le gracieux ordre de Vos Excellences, en date du 28 mai, qui m'enjoint de leur présenter les notions que je serai à même de recueillir, tant sur le genre de marchandises à débiter dans ces pays que sur le goût qu'on doit adopter pour leur fabrication<sup>3)</sup>. Je ne manquerai pas,

<sup>1)</sup> Se insistă de Stein asupra faptului că Anglia și Olanda au părăsit comerțul oriental (25 August). Încă din 1778, o Casă din Smirna trimetea bumbac țesut alb la Berlin prin Marea-Neagră, Galați și Semlin. — Pentru negocierile privitoare la stabilirea lui Chiriac Polizu ca reprezentant al Prusiei în țerile române, v. raporturile citate. Tot acolo și numirea ca »bancher al Curții«, cu privilegiul și îndatorirea de agent, a lui Stati Petro Pencovic, din București.

<sup>2)</sup> *La Russie.*

<sup>3)</sup> Lipsște din pachet.

Messieurs, de m'appliquer avec le zèle le plus ardent à exécuter la volonté de Vos Excellences, et, j'ai l'honneur de mettre d'abord sous leurs yeux quelques idées sur le commerce à établir avec la Moldavie et la Valachie. <sup>4)</sup>

La liste des marchandises à employer pour ce commerce, que j'ai ajoutée à ce Mémoire, m'a été fournie par un négociant grec établi à Boucharest, le sieur Kiriako Polizo <sup>2)</sup>, qui est déjà depuis longtemps en relation de commerce avec quelques négociants de Berlin, et principalement avec le sieur Linke. Ces relations, que le dit Polizo a avec quelques sujets de Sa Majesté, l'engagent de désirer ardemment la réussite d'un commerce direct avec la Moldavie et la Valachie. Il s'est même offert de se rendre à Berlin à ses frais pour donner les instructions nécessaires, comment adapter les marchandises au goût de ces pays. Pour cet effet, il m'a requis d'en demander la gracieuse permission de Vos Excellences et de les supplier dans ce cas à lui faire obtenir les facilités nécessaires pour l'examen des fabriques à Berlin. C'est un homme intelligent et de probité et qui est vivement pénétré de reconnaissance pour Vos Excellences, par l'ordre desquels la Mission de Constantinople a dû soutenir une prétention qu'il avait à un autre sujet turc <sup>3)</sup>. . . .

(Archive, Rep. XI, 178)

*Constantinopol, 10 Iulie 1792.*

\* Idées sur un commerce à établir entre les États de Sa Majesté et les principautés de Moldavie et de Valachie <sup>4)</sup>.

. . . . .

## I.

Les marchands grecs qui voyagent tous les ans à Leipzig pour y faire leurs provisions, font le voyage de Vienne également par terre, comme les marchandises des États de Sa Majesté devraient le faire, en passant par la Pologne. Mais, sur une distance et des frais de voyage supposé égales, les négociants prussiens auront les avantages suivants.

<sup>1)</sup> V. bucată ce urmează.

<sup>2)</sup> V. rapoartele consuliilor, l. c. Lista ie publicată acolo.

<sup>3)</sup> Cu Spatarul muntean Necula Hangerli. V. rapoartele citate.

<sup>4)</sup> V. mai sus și rapoartele consuliilor din țerile române, l. c.

1<sup>o</sup>) Les marchands grecs n'ont pas des fonds propres, et ils sont obligés de les prendre à l'intérêt de 12 à 15 0/0. Il est donc clair que les négociants prussiens, qui emploieraient leur propre argent et qui au moins n'auraient pas tant d'intérêts à payer chez eux, se trouveraient dans un avantage de 12 à 15 0/0 sur les marchands grecs dans la seule entrée, et, par conséquent, ceux-ci doivent céder le champ à nos marchands.

2<sup>o</sup>) Les marchands grecs ne portent presque point de marchandises en échange à Leipzig, et ils doivent donc payer en argent comptant, au lieu que les négociants prussiens pourront employer une grande partie de l'argent qu'ils retirent en Moldavie et Valachie, à acheter des cires, peaux, et principalement des chevaux et des bœufs.

3<sup>o</sup>) Les marchands grecs ont de fortes douanes à payer en Autriche et y sont exposés à beaucoup de vexations, puisque personne ne les soutient, au lieu que cela n'est pas possible à un pareil degré pour les marchandises prussiennes, qui passeront en Pologne.

## II.º

Il n'y a point de doute que les avantages fondamentals de ce commerce ne devraient y inviter les sujets de Sa Majesté. Point de risque de mer, point de sommes hasardées outre le capital des marchandises, beaucoup de facilité d'avoir au bout d'un an la balance du commerce; voilà, il me semble, des motifs qui animent encore davantage. À l'égard de la compagnie, qui alors se formerai(en)t, il faudrait voir, je crois, sur les points suivants :

1<sup>o</sup>) Pour donner un encouragement particulier à la compagnie, il lui sera nécessaire pour quelques années un privilège exclusif.

2<sup>o</sup>) Pour faire fleurir la compagnie, il serait bon que le premier fond fusse partagé dans «un nombre fixe d'actions», avec cette condition, que la vraie valeur des actions puisse être augmentée selon les circonstances et la volonté de la compagnie.

3<sup>o</sup>) La compagnie doit prendre pour maxime fondamentale de ne pas vendre les marchandises en détail, mais en gros. Si la compagnie voudrait vendre en détail, les marchands grecs seraient totalement ruinés, et le gouvernement du pays devrait s'y opposer. Mais, en vendant en gros, le marchand grec tâchera lui-même d'avancer le commerce, puisqu'il lui fournirait toujours le moyen de gagner sur des particuliers et le délivrerait de tous les désagrémens, auxquels ses voyages dans l'étranger l'exposent.

4<sup>o</sup>) La compagnie, en vendant, en partie en argent comptant et en partie contre produits du pays, sera toujours à même de se trouver dans une situation stable et peu hasardée.

5<sup>o</sup>) Le premier envoi des marchandises doit arriver avant que les Grecs vont à la foire de Leipzig, pour leur ôter le courage de faire leurs entreprises. Les Grecs font ordinairement les Pâques déjà à Vienne.

6<sup>o</sup>) Le magasin principal serait bon d'être établi à Jassy et un autre, moins important, à Bucharest. Le premier endroit aurait, il me semble, la préférence, puisqu'il est plus près et que les négociants grecs y sont le plus ruinés. Dans les deux villes, il y a d'excellents magasins à feu.

7<sup>o</sup>) Les personnes, dont la compagnie aura besoin pour diriger ses affaires à Jassy et Bucharest, outre ceux qu'elle emploiera à Berlin, pourront consister dans un agent, un écrivain et quelques magasiniers, et ceux-ci doivent surtout être pour accompagner les transports des marchandises. Le commerce étant assez simple, il n'y aura pas besoin d'un plus grand nombre au commencement.

Cet agent doit absolument être un marchand, député de la compagnie même, puisque à personne d'autres on ne pourrait, selon ma conviction, remettre les fonds et se promettre aussi des spéculations solides pour l'intérieur du pays. En parlant le français et l'italien, il n'aura d'abord besoin d'autres langues, comme le grec et le turc. Un petit appointement fixe suffirait pour tous ces employés, par exemple de 800 à 1000 écus, mais il faudrait leur accorder, il me semble, un certain pour cent, reparti entre eux, pour les encourager davantage et les faire subsister avec aisance.

8<sup>o</sup>) Si, au commencement, cet établissement serait arrangé par une personne expressément nommée par Sa Majesté, propre à traiter avec les princes et en état de leurs faire goûter ce plan, il me semble qu'à la suite une telle personne deviendrait inutile. Le nom de consul est odieux dans ces principautés, puisque les Russes ont toujours fait de ce titre l'instrument de la cruauté. Sa Majesté, en nommant d'abord une Mission, flatterait par là beaucoup l'amour-propre des princes grecs, et le susdit agent pourrait continuer ensuite à gérer les affaires.

### III.

Deux obstacles principaux paraissent se présenter surtout, à l'égard du succès de cette entreprise, la Mission, avec les sujets autrichiens, et les vices de l'organisation du gouvernement de Moldavie et de Valachie.

Les sujets autrichiens ont un grand avantage par la possession du Danube et la situation de la Transilvanie. Le mauvais état de leurs fabriques les empêchent cependant pour le moment de toute entreprise considérable, en quoi les sujets de Sa Majesté auront toujours la préférence, vu qu'ils seront en cas de besoin encore toujours à même de baisser les prix, et, une fois établis, il dépendra de la bonne qualité des marchandises pour se soutenir.

Un autre risque est dans les différents changements, auxquels ces principautés se voient exposées, tant pour le théâtre de la guerre que pour la déposition des princes. Dans le premier cas, des vues politiques seront en état de prévenir au danger des sujets prussiens, dans le second, rien n'est nécessaire que l'intelligence du ministre de Sa Majesté à Constantinople, pour obtenir toujours, le cas existant, des lettres exhortatoires du Grand-Visir à ces princes, de favoriser en tout temps le commerce des sujets d'une Puissance alliée de la Porte; et, outre ces lettres, la politesse, avec laquelle on fera bien de cultiver chaque prince, servira à donner les sûretés nécessaires.

Ces réflexions réunies me paraissent concourir à prouver la facilité de l'entreprise: Je ne puis pas calculer ici les frais de douane et de transport, mais, supposé même qu'ils fussent à 10 % et fixant encore jusqu'à 5 % pour les frais de différents employés, il en reviendrait pourtant un avantage de 15 % au moins, avantage qui contribuera, non seulement à enrichir des sujets, à exciter l'industrie nationale, mais à faire goûter aussi le plaisir et l'utilité des entreprises éloignées. . . .

(*Ibid.*)

*Constantinopol, 23 Julie 1792.*

Von Knobelsdorf către rege.

. . . . Du tems que les armées russes occupaient encore la Moldavie, le métropolitain de Jassy <sup>1)</sup> étant mort, les Russes ont nommé un sujet de leur chaire à cette place <sup>2)</sup>, mais, comme cette Église est du diocèse du patriarche de Constantinople, la Porte a fait agir ce prélat, qui a nommé et sacré un

<sup>1)</sup> Leon (1786—8).

<sup>2)</sup> Gavriil al II-lea, de origine Romîn. Stă în scaun numaî patru luni: de la 1788 până la 1792 pare a fi stat Rusul Ambrosie (Erbiceanu, *Istoria mitrop. Moldav. și Sucevei*, București, 1886, p. LIX).

autre et fait enlever et emmener comme prisonnier ce métropolitain. La Porte, faisant semblant de n'avoir aucune part dans cette affaire, n'a point voulu recevoir le prisonnier, qui embarrassait aussi le patriarche. Celui-ci l'a offert au chargé-d'affaires de Russie,<sup>4)</sup> qui, je ne sais trop pourquoi, ne l'a non plus voulu recevoir. Il attend la réponse de sa Cour; cependant lui-même a fait assurer le Reis-Effendi qu'un aussi petit objet certainement n'altérerait pas la bonne harmonie entre les deux Cours. . . Le colonel Baroltzi doit arriver incessamment ici. C'est le même qui, vers la fin des négociations de Jassy, a été envoyé au camp du Grand-Vizir. Il est sujet de la Porte; attaché d'abord au prince Mavrojéni, qui a fait sa fortune, il a quitté son bienfaiteur pour passer au service de la Russie. Ce doit être un homme doux et coulant, et il doit être chargé d'une commission particulière. Je ne saurais cependant garantir la certitude de cette nouvelle, que je viens seulement de recevoir et que je n'ai point encore pu approfondir. . .

(Archive, Rep. XI, 275 d)

Constantinopol, 25 August 1792.

\* Von Stein contre Afacerile-Straine.

. . . . »L'article des draps« est toujours le plus important, et la Silésie pourrait favoriser extrêmement un commerce oriental, si on voudrait s'y appliquer à fabriquer des draps légers. Les circonstances semblent garantir pour le succès, puisque le malheureux état de la France ne manquera pas d'y faire cesser l'industrie, d'arrêter le commerce et de donner les moyens aux autres nations de s'en emparer.

L'Angleterre, qui toujours paraît s'abandonner à poursuivre les grandes vues aux Indes, fait tomber de plus en plus son commerce dans l'Orient, et il en est presque de même de la Hollande, dont peu de vaisseaux viennent seulement à Smirne, et point du tout à Constantinople, en sorte que les États de Sa Majesté et ceux de la Cour de Vienne auront toutes les facilités imaginables de s'emparer de plusieurs nouvelles branches de commerce.

Cette vérité a paru si évidente à quelques négociants grecs de ce pays, qu'à ma persuasion, deux nommés Skinna et Hadji

<sup>4)</sup> Colonelul de Kvastov (Zinkeisen, VI, 843).

Petko, se sont résolus de venir chercher des marchandises dans les États de Sa Majesté. Pour leur procurer le plutôt possible tous les renseignements nécessaires par rapport aux accises et impôts, j'ai déjà écrit par la dernière poste sur ce sujet à Monsieur Linke à Berlin,<sup>1)</sup> et il ne dépend que de ces renseignements, pour mettre cette affaire d'abord en mouvement. . . .

(Archive, Rep. XI, 178)

2 Septembre 1792.

Regele câtre von Knobelsdorf.

. . . . Le bruit s'est répandu, d'après des lettres particulières, venues de l'Ukraine polonaise, que quatre régimens russes, postés aux frontières de la Pologne, ont eu ordre de rentrer dans la Moldavie, pour tirer vengeance sur l'hospodar<sup>2)</sup> et les habitans des griefs que la Cour de Russie prétend avoir à leur charge, à raison de la déposition de l'archimandrite par elle placé et de la hausse arbitraire des droits, en opposition à la paix de Jassy<sup>3)</sup>. . . .

(Archive, Rep. XI, 275 d)

3 Septembre 1792.

Regele catre von Goltz.

. . . . Des lettres de l'Ukraine, arrivées à Varsovie le 25 d'août, assurent que quatre régimens russes, qui se trouvaient aux frontières de la Pologne, ont reçu ordre de rentrer en Moldavie, pour tirer vengeance de l'hospodar et des habitans pour divers griefs concernant la déposition de l'archimandrite créé par les Russes dans cette principauté et une hausse arbitraire du tarif convenu à la paix de Jassy, que l'hospodar doit avoir élevé à 40<sup>0/0</sup><sup>4)</sup>. . . .

(Archive, Rep. XI, 133)

<sup>1)</sup> V. p. 342.

<sup>2)</sup> Alexandru Moruzi.

<sup>3)</sup> 3<sup>0/0</sup>, după pace. Cf. Zinkeisen, VI, 877.

<sup>4)</sup> V. bucată precedentă.

Constantinopol, 10 Septembre 1792.

Von Knobelsdorf catre rege.

. . . . L'arrestation du métropolitain de Jassi, dont j'ai déjà eu l'honneur de rendre compte à Votre Majesté, n'a fait ici qu'une faible sensation, quoique ceux du rite grec voudraient le faire regarder comme martyr, parce qu'il est un catholique apostasié; d'ailleurs le parti sage que la Porte a d'abord pris de ne point du tout se mêler de cette affaire, la regardant comme étrangère à elle et uniquement du ressort du patriarche de Constantinople, la met hors de tout compromis. Conformément au traité de paix de Jassy, les troupes russes ont toutes évacué la Moldavie. Je doute qu'ils en veulent à ce pays pour le moment. . . .

(Arhive, Rep. XI, 275 d)

Constantinopol, 3 Decembrie 1792.

Von Knobelsdorf catre rege.

Se dase ordin, cu cite-va zile innainte, Domnului Muntenii<sup>1)</sup> să pregăteasca un magazin pentru 8.000 de oameni. — Același trimete Porții estrase din depeșele lui Choiseul-Gouffier<sup>2)</sup>, căzute in mâna Convenției franceze și publicate.

(Ibid.)

Constantinopol, 10 Ianuar 1793.

Von Knobelsdorf catre rege.

. . . . Le chargé-d'affaires de Russie<sup>3)</sup> avait reçu l'ordre de sa souveraine de faire des instances tendantes à engager la Porte à déposer le prince de Moldavie, regardant cette déposition comme une espèce de satisfaction pour l'affaire du métropolitain de Yassy. D'après le concert existant entre les ministres des Cours impériales et moi, il m'invita à appuyer ses démarches. J'avoue qu'il m'aurait coûté une peine infinie de travailler au malheur de ce digne homme, dont l'unique faute ne pouvait être que son fidèle attachement pour la Porte et qui, par les

<sup>1)</sup> Mihai Șuțu.

<sup>2)</sup> Ambasadorul francez la Constantinopol. Destituit de Convenție și constrins de Francejii din Pera, iel pleacă din capitala Turcii la sfirșitul lui Decembrie 1792 (Hurmuzaki, *Doc., Supl.* I<sup>o</sup>, 83; Zinkeisen, VI, 856—7).

<sup>3)</sup> V. p. 346 nota.

mêmes principes, est entièrement hëvoué à Votre Majesté. Heureusement les talens du Reïs-Effendi ont su l'arranger de la manière comme ci-dessous en clair. Il n'a pas voulu même accepter les mémoires, faisant prier d'attendre encore trois jours. Il est à souhaiter que l'impératrice de Russie en soit satisfaite. Le prince Murusi, hospodar de Moldavie, a été fait prince de Valachie et le hospodar Sutzö de cette principauté a été fait prince de Moldavie. Comme la Valachie est beaucoup plus riche pour les revenus du prince, le prince Murusi a beaucoup gagné au change. . . .

(Ibid.)

Constantinopol, 24 Mart 1793.

Von Knobelsdorf către rege.

P. S. — Negustorii greci din Moldova și Muntenia trec supt adresa lor scrisorile lui Descorches <sup>1)</sup> către agenții săi din Italia și Germania.

(Ibid.)

Constantinopol, 25 Maiü 1793.

Von Knobelsdorf către rege.

(Poloniï refugiați în Moldova <sup>2)</sup> primesc ordinul) qu'ils eussent tout de suite à mettre bas les armes et se disperser dans le pays, pour chercher qui voudrait les employer à labourer la terre, la Porte ne voulant souffrir un rassemblement de gens armés. Sur cette déclaration, de presque 4<sup>m</sup>. qui avaient passé le Dniester, il n'y en a plus, d'après les dernières nouvelles, que deux cents, le reste étant retourné. . . .

(Ibid.)

Constantinopol, 24 Decembre 1793.

Von Knobelsdorf către rege.

(O scrisoare rusească a declarat că, dacă se începe războiul), il nous faudra des dédommagemens. Je sais que ces dédommagemens devront s'étendre alors jusqu'au Danube. . . .

(Ibid.)

<sup>1)</sup> Agent Iacobin în Varșovia (marchiz în alte vremi, de S-te Croix). Numit ministru la Constantinopol, sosește aici la 7 Iunie 1793 (Zinkeisen, VI, 861—3).

<sup>2)</sup> Trupele prusiene și rusești intrase în Polonia.

*Constantinopol, 18 Januar 1794.*

Von Knobelsdorf către rege.

. . . . Le jour même où le Conseil a résolu tous ces arrangements, les ordres les plus stricts et les plus positifs ont été expédiés aux princes de Moldavie et de Valachie, pour leur enjoindre de contribuer tout ce qui est en leur pouvoir, pour que rien n'arrête l'achèvement des fortifications; vers le mois de mai il y aura 8<sup>m</sup>. travailleurs à Bender et 7<sup>m</sup>. à Ismaël et, quoiqu'à l'heure qu'il est, il ne se trouve point encore de matériaux pour la construction, il n'est pas à douter que ces forteresses ne soient achevées cet automne, car la tête des princes et des directeurs en chef en répond. Cependant ils ne feront sûrement que de la très mauvaise besogne. . . .

*(Ibid.)*

---

*Constantinopol, 16 Mart 1794.*

Von Knobelsdorf către rege.

Mahmud-paşa de Scutari <sup>1)</sup> cere oare-care privilegii pe care le aü hospodariï, «qui ne sont que des giaours».

*(Ibid.)*

---

*Constantinopol, 15 Maiü 1794.*

Von Knobelsdorf către rege.

. . . . Le hatichérif en forme de manifeste vient d'être expédié aux princes de Moldavie et de Valachie <sup>2)</sup>. . . .

*(Ibid.)*

---

*Constantinopol, 24 Maiü 1794.*

Von Knobelsdorf către rege.

. . . . J'ai fait demander aujourd'hui au Reïs-Effendi des détails sur l'entrée en Moldavie d'un des régimens polonais que l'impératrice de Russie avait pris à son service. J'ai l'honneur

<sup>1)</sup> Mahmud-paşa fost seraskier în Muntenia. V. p. 314.

<sup>2)</sup> V. bucata 1 de pe această pagină.

de communiquer à Votre Majesté sa réponse : le corps de Polonais, d'environ 1.500 hommes, s'étant présenté sur les confins de la Moldavie, les commandants de ces lieux ont tout de suite demandé des ordres au prince de Moldavie, si on devait leur permettre le séjour dans la province; que le prince leur avait refusé l'asile; que, sur les instantes représentations, les commandants avaient écrit une seconde fois, mais que, sur un nouveau refus du prince, ce corps s'était retiré dans la Bucovine, et là on leur aura certainement ôté le pouvoir de nuire. . . .

(*Ibid.*)

Constantinopol, 25 Iulie 1794.

Von Knobelsdorf catre rege.

Domnul Muntenii<sup>1)</sup> dă de știre despre biruințele regelui Prusii asupra revoltaților poloni<sup>2)</sup>.

(*Ibid.*)

Constantinopol, 10 Octombrie 1794.

Von Knobelsdorf catre rege.

. . . . Je viens d'apprendre que ces mêmes émissaires polonais<sup>3)</sup> ont offert à la Porte le projet de la formation d'une nouvelle principauté, dépendante de la Porte, à l'instar de celles de Moldavie et de Valachie<sup>4)</sup>. D'après cette découverte, il paraît qu'il s'agit particulièrement des provinces russes du dernier partage et limitrophes de la Moldavie. La Porte, pour ne pas se compromettre, non seulement ne leur a point fait réponse, mais de plus ils partiront encore ce soir par mer, débarqueront à Rodosto et de là se rendront en Valachie. Les princes doivent en rendre compte, mais, comme ceux-ci ne craignent rien tant que la guerre, il est certain que leurs rapports seront tels que toute l'affaire tombera, d'autant plus que je ne manquerai *point de faire* part à l'ambassadeur de Russie<sup>5)</sup> de mes découvertes. La Porte paraît plus que jamais occupée de ses arrangements intérieurs. . . .

(*Ibid.*)

<sup>1)</sup> Alexandru Moruzi.

<sup>2)</sup> Cracovia fusese ocupată de Prusieni la 15 Iunie (Manso, *o. c.*, I, 340).

<sup>3)</sup> Sosiiți la 27 Septembrie în Constantinopol.

<sup>4)</sup> În tocmăi ca în 1768, pentru Podolia (*v. mai sus*, p. 9).

<sup>5)</sup> De Cociubeș, nepotul lui Besborodko (Zinkeisen, VI, 845).

Constantinopol, 26 Maiü 1795.

Von Knobelsdorf către rege.

Trupe ruseşti se adună la hotarele Moldovei.

(*Ibid.*)

8 Mart 1796.

Regele către von Knobelsdorf.

... Je reçois d'assez bonne source un avis que je crois devoir vous communiquer sans délais, pour vous mettre en état de le vérifier et pour diriger vos observations et vos recherches. Ou m'écrit qu'il se trouve en Valachie un nombre considérable, et que l'on fait monter jusqu'à 4.000 hommes, de mécontents polonais, à la tête desquels s'est mis un certain Demiskoff, gentilhomme de la Volhynie, qui, avec un nommé Hascax, a fait un assez long séjour à Constantinople. On les suppose en connexion avec leurs compatriotes... et on leur attribue principalement le dessein de fomenter des troubles dans l'intérieur de la Russie... Cette Puissance parait s'en défier, puisque, dans le cas où le comte de Souboff<sup>4)</sup> se porterait en Géorgie, le maréchal Souvaroff doit avoir ordre d'avancer, avec le corps considérable qu'il commande, du côté de Kami-nieck et d'établir son quartier dans cette ville. Il est question, de plus, de très grands magasins à former sur le frontières des États de la Porte, et l'on craint que l'inconduite des sus-dits Polonais réfugiés en Valachie ne fournisse à l'impératrice l'occasion et ne lui facilite les moyens de s'emparer de cette principauté et de la Moldavie, sous le prétexte de mettre ses États en sûreté contre toute entreprise de ce côté-là... .

(*Ibid.*)

Constantinopol, 9 April 1796.

Von Knobelsdorf către rege.

(Va verifica.) Jusqu'à présent, je n'en avais rien appris et j'ose en douter. Je sais seulement qu'à Jassy il s'était réfugié quelques familles, surtout beaucoup de dames. Le sieur Demis-

<sup>4)</sup> Platon Zubov sau Zubov (+ 1817) noui favorit al împărătesei Eca-terina.

ków et le comte Hássac<sup>1)</sup> sont partis depuis longtems d'ici, ainsi que tous les Polonais que le sieur Descorches<sup>2)</sup> pensionnait. . . . Ces Polonais, au nombre de quinze, se tiennent peut-être en Moldavie. . . .

(Ibid.)

---

20 Maiü 1796.

Regele catre von Knobelsdorf.

(Zgomotul a fost dezmințit și din Viena; totuși s'a descoperit la Varșovia un comitet patriotic central, care trebuie supraveghiat,) d'autant plus que c'est en Valachie que la conjuration devait éclater la première. Ils doivent être, outre le comte Oginsky<sup>3)</sup> et le nommé Denisko<sup>4)</sup>. . . un comte Sulkowski<sup>5)</sup> et les Polonais Jursky, Kalyske et Swidersky. . . .

(Ibid.)

---

Constantinopol, 25 Iunie 1796.

Von Knobelsdorf catre rege.

(I se scrie, relativ la postavurile sileziene,) que le prix des charriages d'un quintal de Kaminieck jusqu'à Jassy faisait trois piastres et de là jusqu'à Gallatz un et demi. . . .

(Ibid.)

---

Constantinopol, 10 August 1796.

Von Knobelsdorf catre rege.

(Guvernatorul Cameniții s'a plins de Polonii din Hotin; aü fost goniți) et qu'en même tems, le consul de Moldavie<sup>6)</sup> lui écrivait qu'il ne se trouve pas de Polonais dans cette principauté. . . .

(Ibid.)

---

<sup>1)</sup> V. p. 352.

<sup>2)</sup> Fost reprezentant francez la Constantinopol, înlocuit în 1795 (Zinkeisen, VI, 881).

<sup>3)</sup> Cleofas Oginski (1765—833).

<sup>4)</sup> Asupra căruia v. Zinkeisen, VII, 9.

<sup>5)</sup> V. asupra-î Zinkeisen, VI, 880.

<sup>6)</sup> Al Rusiiei, Severin.

Constantinopol, 25 August 1796.

Von Knobelsdorf catre rege.

(Rassig-Ahmet-Effendi a fost numit Reis-Effendi in locul lui Ratib-Effendi, iar Ipsilanti<sup>1)</sup> dragoman in locul lui Moruzi. Ie de mierare, cum Ratib) ait pu acquérir le même ascendant sur le prince Murusi, qui, pour ce pais-ci, peut être regardé comme un génie supérieur. . . Pour le prince Ipsilanti, il s'est formé dans l'utile école du malheur un esprit juste et une âme honnête. Il possède d'ailleurs toutes les connaissances nécessaires pour bien remplir le poste important qu'il occupe. Je puis avoir l'honneur d'assurer Votre Majesté que le prince Ypsilanti est passionément adonné à Votre Majesté et que le jugement que je viens de Lui présenter sur son sujet est fondé sur la connaissance que j'ai de son caractère, le hasard ayant fait que la maison de campagne que j'occupe touche à son jardin et qu'une porte de communication, qui s'y trouve ménagée, à fourni l'occasion de nous voir souvent, quoique les princes grecs n'osent publiquement fréquenter les membres du corps diplomatique. Cette localité devient actuellement très intéressante pour lui et pour moi, puisque nous pouvons nous voir, sans que personne s'en aperçoive. J'ai vu derechef ce prince ces jours-ci, et il m'a prié instamment de le mettre au fait de la situation présente des affaires de l'Europe, m'assurant que Ratib-Effendi avait tout laissé dans un très grand désordre, qu'il était presque impossible de se retrouver.

Les lettres de Bucharest annoncent l'arrivée de cinq Français, au nombre desquels il doit se trouver des commissaires, accompagnés de dix Polonais, dont le plus distingué est un comte de Camiensi. . . J'ai cru devoir. . . communiquer au Reïs-Effendi mon étonnement sur ce que tous ces Polonais séjournaient dans les deux principautés de Moldavie et de Valachie, et ce ministre m'a fait répondre qu'il avait rapporté mes insinuations au Grand-Vizir, qui avait aussitôt fait expédier des ordres aux princes de Moldavie et de Valachie, leur enjoignant de prendre note de tous les Polonais qui se trouvent dans leurs États et de lui marquer leur noms, leur état et le lieu de leur demeure, qu'aussitôt que cette liste serait arrivée, on me la communiquerait et concerterait avec moi les mesures à prendre pour prévenir tout mal, sans se compromettre avec personne, et pour donner une nouvelle preuve à Votre Majesté que la

<sup>1)</sup> Constantin Ipsilanti, fiul lui Alexandru și mai apoi Domn. Moruzi ie Gheorghie, fratele lui Alexandru (Hurmuzaki, *Doc., Supl.* 1<sup>a</sup>, 155).

Porte ne pense qu'à éviter tout ce qui pourrait lui déplaire et n'agir que d'après la manière qui lui serait agréable. . . Ce qui m'a singulièrement frappé d'ailleurs c'est qu'ayant appuyé dans mes représentations sur ce que la Cour de Russie pourrait surtout prendre ombrage au sujet des Polonais qui se trouvaient sur ses frontières, dans les deux principautés, le Reis-Effendi a ajouté à sa réponse: »pour ce qui regarde les Russes, nous sommes bien avec eux et nous nous arrangerons encore mieux avec la Russie«. . .

(*Ibid.*)

*Constantinopol, 10 Novembre 1796.*

Von Knobelsdorf către rege.

. . . . Je me rappelle très bien que la Mission de Votre Majesté, mécontente du prince Suzzo,<sup>1)</sup> avait imaginé, pour en être quitte, de le louer beaucoup, de même que les plaintes que la Cour de Russie a portées, il y a trois ans, contre le prince Murusi,<sup>2)</sup> ont été une des raisons de grande faveur. (Cauza caderii lui Reis-Effendi, dragomanu lui Moruzi și a Domnului Munteniș<sup>3)</sup> ie planul, făcut de Reis, de a aduce căderea Marelui-Vizir și surgunirea lui Iusuf-Aga și Rașid, prin numirea lor ca pași cu trei cozi. Planul a fost trădat de Abdullâ-Mollâ, inamic al Moruzilor.) Quant au prince Ipsilanti père,<sup>4)</sup> il est très vrai que sa conduite lors de la dernière guerre a paru fort équivoque. La Porte a cru qu'il s'était fait prendre exprès par les Autrichiens et qu'il avait deux millions dans la banque, à Vienne. Aussi, a-t-elle exercé la plus cruelle vengeance contre la famille de ce prince: Les deux fils enfermés dans la prison, qu'on avait nommée la Tour, et traités de manière que l'un d'eux<sup>5)</sup> en est mort. Cependant le prince a su se justifier, en revenant après la paix ici, ce qui a surpris d'autant plus tout le monde que ce prince ne pouvait ignorer que le parti de ses ennemis se trouvait en grande faveur et qu'il ne serait pas trop bien traité. Il le fut très mal; sur des simples démarches pour obtenir une principauté, on l'exila, lui et son protecteur Abdulla-Molla,<sup>6)</sup> tandis que le crédit des Murusis a été tel que

<sup>1)</sup> Mihalachi Suju.

<sup>2)</sup> Alexandru. V. p. 348.

<sup>3)</sup> Alexandru Moruzi.

<sup>4)</sup> Alexandru Ipsilanti.

<sup>5)</sup> Dimitrie.

<sup>6)</sup> Exilat la Rodos în 1793 (v. Hurmuzaki, *Doc., Supl.* I<sup>2</sup>, 96).

l'année dernière la Porte a fait avertir le prince, que, s'il lui arrivait encore de faire quelques démarches pour avoir une principauté, il aurait la tête coupée. Pour ce qui regarde son fils, le Grand-Interprète actuel a dans sa jeunesse commis une grande étourderie, en allant à Vienne, <sup>1)</sup> faute qu'il a dû expier par une vie presque toute passée en souffrances. En attendant, il a su se rendre intéressant, par une conduite toujours réglée et uniquement occupée aux études; il a rendu un grand service aux Turcs, en faisant une traduction de la fortification de Vaubant, <sup>2)</sup> qui sert actuellement à l'instruction des militaires turcs, ainsi qu'en présentant souvent des mémoires. En dernier lieu, il a donné un sur la position politique des différentes Cours de l'Europe relativement à la Porte, et, quoiqu'il ait entièrement calqué ce mémoire sur la correspondance du comte de Broglio, <sup>3)</sup> il conclut par avertir la Porte sur la nécessité de se mettre sur une défense respectable vis-à-vis des deux Cours impériales, d'être en défiance contre elles et de n'espérer qu'en Votre Majesté, dépeignant dans son vrai jour les services essentiels que Votre Majesté lui a rendus et appuie que l'empire ottoman a encore à en attendre, vu le rôle formidable qu'elle joue parmi les Puissances de l'Europe. Il n'a pas d'ailleurs jamais paru être en liaison avec l'internonce. S'il en <sup>4)</sup> eût eu, ses ennemis les auraient, sans doute, découvertes et dénoncées, car, depuis quelques ans, il subsiste une haine invétérée entre les Murusis et les Ypsilantes, quoique proches parents, animée par des sœurs même, la mère du prince de Valachie et celle des Murusis. Tel est le caractère grec. Aussi, malgré que je croie le prince-interprète sûrement <sup>5)</sup> honnête homme, il a le grand défaut d'être de cette nation, mais, son poste se trouvant occupé par un Grec et la Porte ayant déjà fait faire décapiter quelques-uns de ses interprètes, la crainte supplée en eux la vertu qui pourrait leur manquer. Je ne suis entré, Sire, dans ces détails que pour soumettre à la haute sagesse de Votre Majesté les motifs, sur lesquels je fonde ma bonne opinion. . . mais, si Votre Majesté le croit indigne de Sa confiance et m'ordonne de travailler à le faire déposer, je ne manquerai pas de l'effectuer. La mission de France devait être intéressée plus que personne à y contribuer; cependant je vois que le sieur Aubert

<sup>1)</sup> V. pp. 156 și urm.

<sup>2)</sup> *Traité de l'attaque et de la défense des places*, de marchizul de Vauban, cunoscutul ministru al lui Ludovic al XIV-lea.

<sup>3)</sup> Probabil Victor-Claude, decapitat în 1794.

<sup>4)</sup> *Des liaisons*.

<sup>5)</sup> La Afacerile-Străine, s'a pus aici un semn de întrebare, cu creionul roșu.

est très bien avec l'interprète. et les ministres des deux Cours impériales se plaignent déjà de sa trop grande complaisance vis-à-vis de l'ambassadeur de France. 4) Quoi qu'il en soit, je crois, Sire, plus dangereux de faire remplacer le Grand-Interprète actuel par son prédécesseur, qui est un jeune homme de beaucoup de talents, mais gâté et trop présomptueux pour pouvoir jamais se maintenir. Il est haï en sus de tous ceux, contre lesquels Ratib-Effendi a cabalé. Le capitaine-bacha a déclaré, entre autres, que, s'il l'eût rencontré dans son voyage en Chypre, 2) il l'aurait fait pendre. Sans le zèle que le prince Ypsilanti l'interprète a montré pour s'intéresser en faveur de la famille Murusi, le sort du prince-interprète déposé aurait été beaucoup *plus* dur. Son successeur a dû se jeter aux pieds du Grand-Vizir, qui l'a mis (*sic*) de son exil qui était fixé à Famagouste, lieu si malsain que les exilés y meurent ordinairement l'année de leur arrivée, et ce n'est qu'à une intercession aussi pressante que le prince Murusi est redevable de la permission de choisir en Chypre tel endroit qu'il lui plairait pour son exil. Quant à l'ex-hospodar, prince Murusi, 3) il vient d'arriver ici ces jours derniers, pour y rester en paix. . . .

(*Ibid.*)

---

Constantinopol, 10 Decembre 1796.

Von Knobelsdorf catre rege.

Oginski 4) a plecat, prin București, în Polonia.

(*Ibid.*)

---

Constantinopol, 25 Ianuar 1797.

Von Knobelsdorf catre rege.

Anunță asasinatul lui Moruzi 5) în Cipru, la Larnaka, de patru tâlhari, noaptea. Este probabil victima unei răzbunări de sus.

(*Ibid.*)

---

1) Generalul Jean-Baptiste-Hannibal Aubert du Bayet înlocuiește la 2 Oct. 1796 pe Verninac. (Zinkeisen, VI, 882).

2) Gheorghe Moruzi fusese exilat în această insulă.

3) Alexandru.

4) V. p. 353 nota 3.

5) Gheorghe, fostul dragoman.

Constantinopol, 24 Mart 1797.

Von Knobelsdorf catre rege.

P. S. — Le sieur Contrica (intăiul dragoman al lui Ali-Effendi<sup>1)</sup>), dès le commencement des troubles en France, a affecté publiquement des sentiments favorables à la Révolution et a vécu dans l'intimité des républicains. Cependant on le soupçonnait secrètement attaché à la Mission de Russie. Je n'ai pu me convaincre jusqu'à quel point ce soupçon est fondé, mais ce qu'il y a de certain c'est qu'il est un des Grecs les plus fins et les plus déliés qui existent, auquel on ne saurait se fier. Son faible est la vanité. Il a des talents et est très flatté qu'on les lui reconnaisse. En dernier lieu, il a été secrétaire du prince Souzzo, pendant que celui-ci était hospodar de Moldavie, et l'on prétend que le sieur Contrica avait pris un tel ascendant sur ce prince que c'était lui proprement qui gouvernait la Moldavie<sup>2</sup>). . . .

(Ibid.)

Constantinopol, 10 Mai 1797.

Von Knobelsdorf catre rege.

Un curier din Muntenia<sup>3)</sup> a adus știrea că s'aũ incheiat preliminariile din Leoben<sup>4)</sup>.

(Ibid.)

Constantinopol, 10 Februar 1798.

Von Knobelsdorf catre rege.

Il<sup>5)</sup> m'a raconté que, l'année passée, lorsque le général Buonaparte faisait de si grands progrès contre l'empereur, il avait conçu le projet, adopté par le comité central de Léopol, que les émigrés polonais qui se trouvaient en Moldavie entre-

<sup>1)</sup> ?

<sup>2)</sup> V. Struve, *Voyage*, p. 284 și Hurmuzaki, *Supl.* I<sup>3</sup>, 451.

<sup>3)</sup> Unde domnia Alexandru Ipsilanti.

<sup>4)</sup> Din 17 April 1797. Cf. Zinkeisen, VII, 37—8.

<sup>5)</sup> Carra Saint Cyr, general francez. — Prim-secretariu de ambasadă la Constantinopol, ie trimes pe lângă Domnul Munteniil ca «chargé d'affaires». (1796). Inlocuiește apoi pe Aubert, mort.

raient en Gallicie, en même tems que Pasvan-Oglu <sup>1)</sup> en Transylvanie, se promettant que l'insurrection éclaterait à la fois en Gallicie et en Hongrie . . . mais que la Porte avait rejeté ce projet <sup>2)</sup>. . . .

(*Ibid.*)

Constantinopol, 10 Mart 1798.

Von Knobelsdorf catre rege.

. . . . Allo-pacha, qui commande l'aile droite de l'armée, entre en Valachie et cernera Widdin du côté de Calafat. Nous avons déjà reçu ici la nouvelle que son avant-garde avait passé le Danube <sup>3)</sup>. . . .

(*Ibid.*)

Constantinopol, 24 Mart 1798.

Von Knobelsdorf catre rege.

. . . . Le prince de Valachie <sup>4)</sup>, à la tête d'un corps de Valaques, est marché à Crajowa. Il se joindra à l'armée d'Allo-pacha, qui campera aux environs de Callafat. . . .

(*Ibid.*)

Constantinopol, 11 April 1798.

Von Knobelsdorf catre rege.

. . . . Les beyractares, ou chefs de bande, de la garnison de Widdin, se sont adressés au prince de Valachie, pour lui témoigner le désir de quitter le parti du rebelle <sup>5)</sup>. . . .

(*Ibid.*)

<sup>1)</sup> Cunoscutul pașă de Vidin revoltat. Asupra relațiilor sale cu precedentul ambasador francez, Aubert, v. Hurmuzaki, *Doc., Supl. I*<sup>2</sup>, 170.

<sup>2)</sup> Cf. Zinkeisen, VII, 25 nota 1.

<sup>3)</sup> Cf. Hurmuzaki, *l. c.*, 175 ; Zinkeisen, VII, 236. Asupra depeșef v. și Zinkeisen, VII, 75.

<sup>4)</sup> Constantin Hangerli, dragomanul Amiralului, înlocuiește în Novembre pe Alexandru Ipsilanti (Xenopol, V, 313).

<sup>5)</sup> Pasvan-Oglu.

*Constantinopol, 21 Iulie 1798.*

Von Knobelsdorf către rege.

... Le sieur de Tamara <sup>1)</sup> avait fait des représentations pour que la Porte chassât de la Valachie et de la Moldavie des émigrés polonais, qui s'y trouvaient encore et qui étaient soupçonnés de tenter d'entretenir des liaisons criminelles avec leurs anciens patriotes. ...

*(Ibid.)*

---

*Constantinopol, 24 Novembre 1798*

Von Knobelsdorf către rege.

Printul Ipsilanti <sup>2)</sup> a scris manifestul <sup>3)</sup>, favorabil Prusii.

*(Ibid.)*

---

*Constantinopol, 11 Februar 1799.*

Von Knobelsdorf către rege.

... La Porte a exilat à Ténédos le prince Suzzo, ancien hospodar de Moldavie <sup>4)</sup>, pour avoir voulu tramer une cabale contre le prince Ipsilanti. Le prince Hangerly, hospodar de Valachie, a été déposé aujourd'hui: le prince Murusy <sup>5)</sup> l'a remplacé. ...

*(Ibid.)*

---

*Constantinopol, 18 Februar 1799.*

Von Knobelsdorf către rege.

... Journallement la Porte me donne les marques les plus sincères de la vivacité de ses devoirs à ce sujet, et le prince Ipsilanti <sup>6)</sup>, me confiant qu'en trente jours d'ici il serait nommé

<sup>1)</sup> Generalul Tamara, ambasadorul rusesc. — Inlocuiește pe Cociubei la sfârșitul lui Mart 1798 (Zinkeisen, VII, 43).

<sup>2)</sup> Constantin, dragomanul Porții.

<sup>3)</sup> Contra Franciilor, care atacase Egiptul. Declarația de războiu ie publicată la 4 Septembrie (Zinkeisen, VI, 886).

<sup>4)</sup> Mihalachi.

<sup>5)</sup> Alexandru.

<sup>6)</sup> Constantin.

hospodar de Moldavie, ajouta que, si même après sa nomination je manquais d'instructions de la part de Votre Majesté pour négocier cette accession <sup>1)</sup>, il ne partirait pas pour sa principauté avant d'avoir fini ce traité et que, quoique hospodar, il continuerait dans cette affaire importante la fonction d'interprète, tant il préfère de travailler à une œuvre aussi précieuse à la Porte ottomane que le sera l'alliance de Votre Majesté. J'ai déjà souvent eu occasion de rendre compte à Votre Majesté du parfait dévouement de ce prince. Il me charge de la supplier qu'elle daigne disposer encore de lui dans sa nouvelle dignité. et que ce sera pour lui la plus forte de ses passions de donner à Votre Majesté des preuves de son attachement et de son zèle dans toutes les occasions où elle lui ferait l'honneur de le laisser s'en prévaloir. . . .

(*Ibid.*)

Constantinopol, 18 Mart 1799.

Von Knobelsdorf către rege.

. . . . Les 10.000 Russes, sous les ordres du général Hermann, destinés à se rendre par la Moldavie en Albanie, ont eu ordre de changer de route. Ils sont entrés en Transylvanie<sup>2)</sup>. . . Le prince Ypsilanti vient d'être nommé hospodar de Moldavie et a été remplacé par son beau-frère, le prince Alexandre Suzzo, dans le poste de Grand-Interprète de la Porte. . . .

(*Ibid.*)

Constantinopol, 14 April 1799.

Von Knobelsdorf către rege.

Essad-bey <sup>3)</sup>, trimes la Berlin, se îndreaptă spre București și Viena.

(*Ibid.*)

Constantinopol, 3 Septembrie 1799.

Von Knobelsdorf către rege.

Trimete o scrisoare prin Moruzi <sup>4)</sup>, care a aratat tot-de-a-una «un grand attachement pour Votre Majesté».

(*Ibid.*)

<sup>1)</sup> Accesia Prusii la alianța turco-rusă, încheiată la 23 Decembrie 1798. V. Zinkeisen, VII, 47.

<sup>2)</sup> Se formase a doua coaliție contra Franciilor.

<sup>3)</sup> Mohammed-Esat-Effendi (v. Zinkeisen, VII, 55).

<sup>4)</sup> Alexandru, domnul Munteniilor.

*Varşovia, 10 Novembre 1800.*

Hoym <sup>1)</sup> catre Afacerile-Straine.

(Drumul cel mai scurt la Constantinopol prin provinciile ruseşti trece pe la Mamornîta, Iaşi, Focşani, Bucureşti, Ruscuiuc.)

Das Postgeld bis Mamornica wird mit Th. 1  $\frac{1}{2}$  preussisch oder 6 Groschen <sup>2)</sup> per Pferd und Meile bezahlt. Hiezu kommt das Trinkgeld von jeder Station und, wenn man fährt, das Schmiergeld. Bis zur Donau sind die Posten sehr regelmässig. Von Mamornica, beym Eintritt in die Wallachey, werden sie jedoch nicht jedem Reisenden, obschon gegen Bezahlung, gegeben. Allein gegen zuverlässige Pässe und sichere Zeugnisse erhält man von jeder obrigkeitlicher Person einen Postpass, bey dessen Vorzeigung die Posten nicht verweigert, sondern sogar in billigem Preyse gegeben werden. In Jassy wendet man sich deshalb gerade an den Hospodar, oder Fürsten, der nie einen solchen Postpass versaget, zufolge dessen man von einem Pferde und Stunde 1  $\frac{1}{4}$  preussische Th. oder 2 (?) Groschen zahlt, auch bis zur Donau nie mehr dafür abgefordert wird. Wäre in Jassy ein königlicher Resident, so wurde dies durch ihn schon zum voraus bestellt werden können.

. . . . Dieserhalb (fiind-că de la Ruscuiuc drumurile sînt nesigure şi poştele neregulate,) nimmt man schon in Bukarest. . . einen oder zwee Tartern zu Begleitern auf. . .

(*Ibid.*)

*Varşovia, 17 Novembre 1800.*

Urmare.

2) Will man sich schon in Chocim, unter der Garantie des dortigen Pascha, mit einem Tartar als Begleiter bis Constantinopol versehen, so braucht man keinen in Bukarest aufzunehmen; auch hat man alsdann nicht nöthig in Jassy beym Hospodar einen Postpass anzusuchen, weil der tartarische Begleiter nicht nur für die Sicherheit des Passagiers zu sorgen hat, sondern ihn auch mit Pferden — die dem Tartar ohnehin nichts kosten — unentgeltlich versehen und sich mit dem Renumerationsquonto begnügen muss, über welches er mit dem Passagier in Chocim einig geworden, und welches in 300 Löwenthaler, mehr oder weniger, zu bestehen pflegt; doch werden die Pferde während der langen Stationen auf Kosten des Passagiers gefüttert. . . .

(*Ibid.*)

<sup>1)</sup> Asupra lui Hoym, v. Manso, *Gesch. d. preuss. Staates*, I, 392.

<sup>2)</sup> *Ggr.*, in original.

*Constantinopol, 10 Februar 1801.*

Von Knobelsdorf către rege.

. . . . Un corps de troupes, joint à celles du prince de Valachie <sup>1)</sup>, a entièrement défait et chassé de Crajova les troupes de Passvan-Oglu, qui avait tenté une entreprise sur la Valachie, pour s'y pourvoir de vivres, toutes les autres avenues étant gardées soigneusement par le begler-bey de Romélie <sup>2)</sup>. . .

(*ibid.*)

---

*Constantinopol, 26 Mart 1801.*

Von Knobelsdorf către rege.

. . . . Le prince de Valachie a entièrement défait les troupes de Passvan-Oglu, qui lui-même est à l'agonie. . .

(*ibid.*)

---

*Iași, 11 Iunie 1801.*

Constantin Ipsilanti către armașul Ion Cananau, student la Berlin <sup>3)</sup>.

J'ai reçu, Monsieur, votre lettre. Je ne puis que vous exhorter à régler votre conduite et à vous appliquer à vos études, tant pour votre propre intérêt que pour devenir un jour utile à votre patrie. Monsieur votre père, qui veut bien oublier vos égarements passés, vous envoie aujourd'hui cent ducats. Il vous continuera ses bontés, tant que vous les mériterez, et vous pourrez également, dans ce cas, compter sur la bienveillance de votre affectionné. . . .

(Arhive, Rep. XI, 178)

---

*Constantinopol, 10 Iulie 1801.*

Von Knobelsdorf către rege.

. . . . Le patriarche de Constantinople vient d'être déposé. Sa chute a entraîné celle de son protecteur, le prince de Mol-

<sup>1)</sup> Alexandru Moruzi.

<sup>2)</sup> V. Hurmuzaki, *Supl. I*<sup>2</sup>, 204, 208 și urm. ; Zinkeisen, *o. c.*, VII, 240.

<sup>3)</sup> Sosește aici, pentru studii, în Septembrie 1800. Scrisoarea de față ie anexată la o cerere de bani făcută de Cananău, pe care tatăl său îl lăsa fără mijloace de trai. V. m'Y departe, supt data de 17 Februar 1803.

davie <sup>1)</sup>, qui a été remplacé, par le prince Suzzo <sup>2)</sup>). L'hospodar déposé est ce même prince Ypsilanti, qui, lorsqu'il se trouvait encore dans la poste de Grand-Interprète de la Porte, a donné tant de preuves de dévouement à Votre Majesté <sup>3)</sup>). Comme j'apprends qu'il n'y a point d'accusation contre lui et que sa disgrâce n'a été l'effet que d'une intrigue de Grecs, les services qu'il a rendus à l'État, son zèle pour son souverain, et ses talents distingués le feront bientôt triompher de ses ennemis. . . .

(Arhive, Rep. XI, 275 d)

Constantinopol, 10 Novembre 1801.

Von Knobelsdorf către rege.

. . . . Les dernières nouvelles de Valachie portent que douze cents hommes des troupes de Passvan-Oglu avaient passé le Danube et offert leurs services à l'hospodar, qui les a engagés à raison de douze mille piastres par mois <sup>4)</sup>). Ce renfort est d'autant plus à propos que jusqu'à présent ce prince s'était servi utilement d'un nombre à peu près égal de Cosaques déserteurs, auxquels on avait donné pour habitation une île déserte sur le Danube et que l'empereur actuel de Russie <sup>5)</sup> leur ayant fait publier l'amnistie, ces Cosaques sont pour la plupart retournés dans leur pays. Lors de la dernière invasion de Passvan-Oglu, cette troupe avait rendu dans les premiers momens des services essentiels; mais, dès que celles turques se sont jointes pour la défense de la Valachie, celles-ci, indignées de voir des Infidèles verser le sang ottoman, ont tiré sur les Cosaques, qui poursuivaient l'ennemi commun <sup>6)</sup>). . . .

(*Ibid.*)

1802.

(În niște scrisori către legația prusiană din Constantinopol, prin care se recomandă soția consilierului de finanțe von Schültze, Carolina, care credea ca are înrudire cu cei din

<sup>1)</sup> Constantin Ipsilanti.

<sup>2)</sup> Alexandru Suțu.

<sup>3)</sup> V. p. 356, și asupra schimbării Hurmuzaki, *Supl. I*<sup>2</sup>, 211.

<sup>4)</sup> V. Zinkeisen, *l. c.*

<sup>5)</sup> Alexandru I-ii.

<sup>6)</sup> V. și Hurmuzaki, *Supl. I*<sup>2</sup>, 208.

jurul lui Pasvant-Oglu, se vorbește într'un apendice de Pasvant-Oglu însuși). »Spricht gut walachesch (*sic*) und ilirisch oder bulgarisch«.

(O întrevedere are loc între cineva trimes cu scrisori de Carolina, ramasa la Mehadia, și Pasvant-Oglu.)

Zweitens. Nun, nachdruckend: »Wie soll man das machen, das sie hier kommt?« »Eure Excelentz, zu Lande ist unmöglich, wenn sie aber 10 tausend Mann in der Walachey schicken wollen die Wege zu bauen, so könnte möglich seyn, aber unterwegs, wo ich durchgekommen bin, habe kein Dorf gefunden; sind alle verbrannt oder ruiniert und die Leute sind weggelaufen, und so wurde man kein gutes Nachtquartier finden können« . . .

(Întrebări:) »Ist sie jung oder alt, und wie alt ist sie denn?« »Das weiss ich nicht, aber alt ist sie nicht« . . .

Der erste Anführer von der walachischen Seite, gerade über Widin, in Kalafat, heisst Manase Ibrachim, und der zweit: Kutschuk-Ally oder der klein Ally. Die beyde commandiren 5.000 Mann Asiaten und Kirdschalien.

15 Meil von Wedin, auf die türckische Seite, in Salasch, comandirt ein Bosniack, Namens Amet, mit 5 albanesischen Beys oder Prinzen, lauter Albanier und Bosniaken, Bulgaren, Walachen und etwas Griechen. . . .

(Arhive, Rep. XI, 274)

*Constantinopol, 16 Maiü 1802.*

Von Knobelsdorf catre rege.

. . . . Ce prince <sup>1)</sup> n'est pas fort dans la langue française. . . .

(Arhive, Rep. XI, 275 d)

*21 Maiü 1802.*

Regele catre von Knobelsdorf.

. . . . L'on prétend même qu'il y a des troupes autrichiennes et russes en mouvement vers les frontières de la Moldavie et de la Valachie. . . .

(*Ibid.*)

<sup>1)</sup> Marele-dragoman, Scarlat Calimah.

Constantinopol, 12 Iunie 1802.

Von Knobelsdorf către rege.

. . . . Mano Ibrahim, <sup>1)</sup> le premier officier de Passvan-Oglu, est entré en Valachie et s'est avancé jusqu'à Pitesti; son but ne doit être que de ramasser des vivres, dont on manque à Widdin. Quoiqu'on assure qu'il n'a que huit cents hommes avec lui, sa marche a jeté l'épouvante à Bucharest. Les consuls des deux Cours impériales, ainsi que les principaux des boyars, ont pris la fuite. <sup>2)</sup> Le prince Murusy, <sup>3)</sup> tant qu'il a été hospodar de Valachie, a constamment tenu en respect les troupes de Passvan-Oglu. Le prince actuel <sup>4)</sup> ne montre pas autant d'énergie.

. . . . Le Reis-Effendi a été également informé du bruit qui a couru, comme si cette Cour <sup>5)</sup> avait proposé au gouvernement français de consentir, à ce qu'elle occupât les deux principautés de Valachie et de Moldavie, avec une autre portion à détacher à sa convenance, de l'empire ottoman; mais il ne croit pas que ces bruits aient quelque fondement. Il a l'assurance que le gouvernement de Russie s'y opposerait et que le gouvernement français n'y consentirait jamais; du moins est-il sûr que le chargé-d'affaires de France, <sup>6)</sup> qui se trouve dans ce moment ici, n'en a pas la moindre idée. D'ailleurs, comme l'invasion de Pasvan-Oglu semble avoir été concertée avec l'Autriche, si celle-ci eût des vues sur la Valachie, il n'est pas probable qu'elle eût consenti à laisser dévaster cette province. . . .

(Ibid.)

Constantinopol, 26 Iunie 1802.

Von Knobelsdorf către rege.

. . . . Quant à la Valachie, tout y est tranquille actuellement: il paraît que les bruits exagérés, et en grande partie inventés, au sujet des troubles de cette province ont été semés par l'hospodar lui-même, qui, en jetant

<sup>1)</sup> Manaf-Ibraim. V. asupra sa p. 365, și asupra navărilor în Muntenia (ununațată de Poartă Domnilor înaintea de 4 Iunie) Zilot Românul, ed. Hasdeu, *Columna lui Traian*, 1882, pp. 499 și urm.

<sup>2)</sup> Vezi scrisorile boierilor către Luca de Kurico, consulul rusesc, în Hurmuzaki, *Supl. I* <sup>4</sup>, 295 și urm.

<sup>3)</sup> Alexandru Moruzi, Domn în Muntenia de la 1799 la 1801.

<sup>4)</sup> Mihalachi Suțu, Domn a treia oară în Muntenia.

<sup>5)</sup> A Austrii.

<sup>6)</sup> Ruffin.

l'alarme à Bukarest, n'a eu d'autre dessein que de masquer le projet de sa fuite préméditée.<sup>1)</sup> Par ses extorsions et en ne payant personne, il a amassé une grande somme d'argent, et son plan paraît être de jouir tranquillement dans un autre pays du fruit de ses rapines. Cependant ses créanciers l'ont fait arrêter près de Cronstat. Il avait écrit lors de son départ à son fils aîné, pour le prévenir de son évasion et de son dessein de passer de la Hongrie en Russie, lui conseillant de se sauver tout de suite dans le palais de l'envoyé de Russie,<sup>2)</sup> et de mettre sa personne sous la protection russe. Mais le jeune prince a tout de suite porté cette lettre au ministère ottoman, déclarant combien il abhorrait la conduite de son père. Cette démarche l'a sauvé, et on l'a laissé dans la paisible possession de ses biens.<sup>3)</sup> Passavant-Oglu avait envoyé des personnes avec une somme, pour acheter du sel. Le nazir d'Ibraïl les avait arrêtés comme attachés à un rebelle, et, après leur avoir pris l'argent, leur a fait couper la tête; animé par ces procédés, Passavant-Oglu a envoyé un détachement, pour enlever de force le sel dont il avait besoin. L'hospodar a ordonné aux troupes qui étaient à Bukarest de marcher contre l'ennemi; celles-ci y ont consenti, à condition qu'il leur donnât la paye, qui leur était due depuis cinq mois. Le prince, saisissant ce prétexte pour s'enfuir, fit répandre que ses troupes allaient se joindre à celles de Passavant-Oglu et piller Bukarest. Cependant le chef de ses troupes a conservé le bon ordre et, quoique les plus grandes maisons se trouvassent abandonnées de leurs habitans, pas une n'a été pillée. Déjà tout le monde y est retourné<sup>4)</sup>. . . .

(Ibid.)

Constantinopol, 10 Iulie 1802.

Von Knobelsdorf catre rege.

. . . . Le sieur Straton<sup>5)</sup> a reçu ces jours derniers un courrier extraordinaire de sa Cour. J'apprends fort que c'est d'après les nouvelles qu'il a apportées, que le bruit d'un démembrement de l'empire ottoman s'est répandu ici. Le Reis-Effendi m'a

<sup>1)</sup> V. Hurmuzaki, *Supl. I*<sup>2</sup>, 223; Zilot, *l. c.*, pp. 536 și urm.

<sup>2)</sup> V. p. 360, nota 1.

<sup>3)</sup> Cf. Hurmuzaki, *Supl. I*<sup>2</sup>, 224—5.

<sup>4)</sup> V. numele celor rămași la Brașov în Hurmuzaki, *Supl. I*<sup>4</sup>, 297.

<sup>5)</sup> Secretariul ambasadorului englez, lord Elgin, și însărcinat-de-afaceri în lipsa acestuia.

fait assurer que, jusque dans les rues des Paris, l'on se disait publiquement que la Valachie servirait d'indemnisation à quelque prince lésé, mais que la loi musulmane défendait au sultan de céder un pouce de terrain sans combattre, et que la réalisation de ce projet amènerait par conséquent une guerre cruelle et inévitable. La Porte ottomane, convaincue du vif intérêt que Votre Majesté prend à son sort et connaissant la bonne intelligence qui règne entre Votre Majesté et le gouvernement français, <sup>1)</sup> espère que Votre intervention, Sire, détournera le premier-consul d'adhérer à ce projet. La Porte ottomane est aussi persuadée que, lors de l'entrevue de Votre Majesté avec l'empereur de Russie, <sup>2)</sup> elle aura pris à cœur les intérêts de l'empire ottoman. La Porte ottomane supplie Votre Majesté de daigner lui faire part des notions qui pourraient lui parvenir à ce sujet et de continuer à la guider par ses sages conseils. La déclaration de la Cour de Russie a tranquilisé la Porte ottomane, <sup>3)</sup> n'ayant rien à appréhender de ce côté-là. Quant à l'Autriche, si elle osait entrer seule en lice, les Turcs n'en auraient pas peur. . . .

(Ibid.)

Constantinopol, 12 Iulie 1802.

Von Knobelsdorf catre rege.

. . . . J'apprends qu'on tâche en même temps de lui <sup>4)</sup> faire entendre que c'est la France qui est l'auteur de ces projets <sup>5)</sup> et que déjà elle est occupée à faire de grands armements à Toulon, pour les exécuter. Si ce sont là des inculpations controuvées, l'on ne saurait les attribuer qu'à la Mission anglaise (care ar căuta să puie mina pe porturile turcești, pentru a le apăra. Iel a consiliat Porții păstrarea neutralității și pacea cu Franța. <sup>6)</sup>)

<sup>1)</sup> Prusia nu luase parte la ultimul războiu contra Franciilor. Asupra relațiilor dintre cele două puteri v. Manso, *o. c.*, II, 50, 67 și urm.

<sup>2)</sup> Întâlnirea se face la 9 Iunie 1802 în orașul Memel. Scopul iera ordinduirea afacerilor germane (Manso, II, 50). Alexandru pleacă la 16 (Sophie Marie v. Voss, *Neunundsechzig Jahre am preuss. Hofe*, Leipzig, 1876, 242—5).

<sup>3)</sup> Tamara, reprezentantul rusesc asigurase Poarta că, între planurile Ecaterinei, pe care Alexandru declarase că avea să le învie, nu iera niciunul contra Porții (1804) (Zinkeisen, VII, 140—41).

<sup>4)</sup> Porții.

<sup>5)</sup> De împărțire a Turciilor.

<sup>6)</sup> Pacea se iscălise la 25 Iunie (Zinkeisen, *l. c.*, 138).

J'ai engagé le sieur Ruffin <sup>1)</sup> à faire des représentations pressantes sur ce sujet ; mais, si, contre toute attente, il existait le projet d'envahir la Turquie européenne, que les Puissances contractantes ne s'imaginent pas qu'elles en viendront facilement à bout. . . .

(Ibid.)

Constantinopol, 10 August 1802.

Von Knobelsdorf catre rege.

(Poarta ie recunoscătoare Prusii pentru tractatul cu Franța) <sup>2)</sup> C'est actuellement le moment où je pourrai l'intéresser en faveur du prince Ypsilanti. <sup>3)</sup> Le dernier Reis-Effendi étant contraire à ce prince, j'ai cru ne devoir rien entreprendre à cet égard, tant que ce ministre se trouvait en place. . . .

Ibid.)

Constantinopol, 23 August 1802.

Regele catre von Knobelsdorf.

Vous pouvez confier en même temps au Reis-Effendi, sous le sceau du secret, qu'il paraît avoir été question sans doute du projet d'indemniser <sup>4)</sup> la Maison d'Autriche aux dépens de la Porte, par les principautés de la Moldavie et de la Valachie, et, qu'en ce cas, il eût été difficile de répondre des suites d'un premier coup frappé. Mais, grâce à l'intervention de la Russie et de la Prusse, les idées d'une indemnisation étrangère ont été entièrement écartées et le lot du Grand-Duc de Toscane <sup>5)</sup> ayant été présentement trouvé et fixé en Allemagne, il n'y a plus de revirement à craindre à cet égard. Je reçois même, par mes dernières lettres de Paris, la nouvelle que le gouvernement français vient de faire insérer dans la feuille du « Moniteur » un article officiel, par lequel il dément les bruits, qui se sont répandus, d'un prétendu démembrement de l'empire ottoman,

<sup>1)</sup> Reprezentantul francez la Constantinopol (— 1803).

<sup>2)</sup> Knobelsdorf ajutase, în misiunea lui, pe generalul Sebastiani și contribuise la pace (Zinkeisen, VII, 125 și urm.).

<sup>3)</sup> Constantin.

<sup>4)</sup> Pentru pierderile suferite la tratatul din Lunéville (9 Febr. 1801). Terile-de-jos.

<sup>5)</sup> Ferdinand al III-lea (1790—801), fratele Împăratului Francisc, căpătase, în locul Toscanei, arhiepiscopatul de Salzburg.

et le marquis de Lucchesini<sup>1)</sup> ajoute que cette publication a été accueillie avec grand plaisir, comme une nouvelle preuve des intentions pacifiques du premier-consul. . . .

(*Ibid.*)

Constantinopol, 27 August 1802.

Von Knobelsdorf catre rege.

. . . . Le prince Michel Sutz, qui, en dernier lieu, entraîné par une fausse terreur, avait quitté la Valachie,<sup>2)</sup> a également<sup>3)</sup> obtenu sa grâce, mais la Porte lui a ôté la principauté et lui a assigné pour demeure l'île de Kalchi,<sup>4)</sup> La Porte est sérieusement occupée du choix d'un prince digne et capable par son énergie à remettre l'ordre dans cette province. . .

Les derniers événements en Valachie, la chaleur avec laquelle le sieur de Tamara<sup>5)</sup> a défendu la cause des boyars retirés,<sup>6)</sup> me donneraient beaucoup d'inquiétudes, si, d'un autre côté, je ne connaissais le caractère de ce ministre, qui est dans l'habitude de se mettre très en avant. Cependant, la médiation des affaires dans la Valachie exigeant la présence d'un hospodar très éclairé, qui ait de l'énergie, et surtout qui ait fait preuve de son entier dévouement à la Porte ottomane, et toutes ces qualités se trouvant réunies dans la personne du prince Ypsilanti<sup>7)</sup>, je l'ai recommandé à la Porte ottomane, en ajoutant que son choix ferait plaisir à Votre Majesté, qui déjà m'avait autorisé à m'intéresser pour lui. La Porte ottomane m'a fait répondre que, si la recommandation de Votre Majesté avait été en faveur d'un homme inconnu à la Porte ottomane, elle se serait fait un devoir de lui donner la préférence, mais, comme son propre choix s'était déjà fixé sur le prince Ypsilanti, elle se félicitait de cette heureuse rencontre, et le nommerait certainement. . . .

(*Ibid.*)

<sup>1)</sup> Ambasadorul prusian la Paris. V. Zinkeisen, VII, 133.

<sup>2)</sup> V. pp. 366-7.

<sup>3)</sup> Ca și Pasvantoglu.

<sup>4)</sup> Asupra întoarcerii lui Suțu v. și Hurmuzaki, *Supl.* I<sup>2</sup>, 226.

<sup>5)</sup> Ambasadorul rusesc la Poartă.

<sup>6)</sup> Asupra intervențiilor v. Hurmuzaki, *Supl.* I<sup>2</sup>, 228 ; *Supl.* I<sup>4</sup>, 297 și urm.

<sup>7)</sup> Constantin. Iera dușmănit de ambasadorul francez. V. Hurmuzaki, *Supl.* I<sup>2</sup>, 228—9.

Constantinopol, 29 August 1802.

Von Knobelsdorf către rege.

La Porte conféreră aujourd'hui au prince Ypsylanti la dignité d'hospodar de Valachie. . . .

(Ibid.)

22 Septembre 1802.

Regele către contele de Finckenstein <sup>1)</sup>.

(Să ieie măsură pe lângă Ipsilanti <sup>2)</sup>, ca „Jean de Canano“ să aibă bani de trai de la tatăl lui <sup>3)</sup>).

(Arhive, Rep. XI, 178)

Constantinopol, 25 Septembrie 1802.

Von Knobelsdorf către rege.

(Anexează nota lui Tamara în afacerea numirii lui Ipsilanti.) <sup>4)</sup> La Porte a donc tout lieu de s'applaudir de son choix ; quoique au commencement le sieur Ruffin ait représenté qu'il croyait que ce choix déplairait à son gouvernement, il s'est retracté depuis, avouant qu'il avait été mal instruit sur le compte de ce prince <sup>5)</sup>. . . .

(Arhive, Rep. XI, 275 <sup>d)</sup>)

Pe la 25 Septembrie 1802.

Copie de la note remise par Monsieur l'envoyé de Russie à la Sublime Porte <sup>6)</sup>.

Les boyars de Valachie, en adressant à Sa Majesté l'empereur de toutes les Russies des doléances itératives sur l'état

<sup>1)</sup> Ambasadorul Prusiei la Viena.

<sup>2)</sup> Constantin. Acesta nu mai iera însă Domn.

<sup>3)</sup> Asupra acestei interesante afaceri v. p. 363 și nota 3.

<sup>4)</sup> V. p. 370 și mai sus.

<sup>5)</sup> V. p. citată. Afirmarea ie falșă : încă la 1 iulie Septembrie, Ruffin vorbește cu cea mai mare ură de de «acest Grec» (Hurmuzaki, *Supl.* 1<sup>2</sup>, 229-30 ; cf. 233, 240-1).

<sup>6)</sup> V. bucata precedentă.

malheureux de ce pays, expriment le vœu unanime d'en voir le gouvernement confié au prince Constantin Ipsilanti. Ce vœu, dicté par l'opinion avantageuse qu'a donnée de lui ce prince, pendant le court espace de tems qu'il a gouverné la Moldavie <sup>1)</sup>, a été d'autant plus agréable à Sa Majesté Impériale que, bien loin d'avoir reçu aucune plainte, directe ou indirecte, contre son administration, elle est, au contraire, informée que le prince Ipsilanti a fait emporter avec lui les regrets de la province. La Sublime Porte doit en avoir aussi, sans doute, de l'avoir déposé sans motif, car, lorsque le soussigné demanda la cause de sa déposition, bien loin d'alléguer aucun grief, elle lui répondit qu'elle était satisfaite de ses services. Elle doit, par conséquent, être bien aise qu'il s'offre une occasion toute naturelle de pouvoir l'en récompenser, et que Sa Majesté Impériale la sollicite elle-même à un acte de justice en faveur d'un prince que les suffrages de l'une des deux provinces demandent et les regrets de l'autre rappellent. Sa Majesté Impériale ne prétend pas s'arroger aucun droit pour la nomination des princes, ni en attribuer aux Valaques et aux Moldaves; mais l'intérêt qu'elle doit à ces deux provinces lui fait voir un moyen certain d'assurer le bien-être de l'une ou de l'autre, dans la nomination du prince Ipsilanti à celle des deux principautés que quittera l'hospodar Sutzö. Sa Majesté Impériale pense que son intercession en faveur du prince Ipsilanti ne saurait être désagréable à la Sublime Porte, ni nuisible à ce prince, non moins recommandable aux yeux de Sa Majesté Impériale qu'à ceux de la Sublime Porte, étant un des principaux instruments de l'intime alliance qui unit si heureusement les deux empires et du maintien exact des droits de bon voisinage; aussi sa nomination à celle des deux principautés qui se trouvera vacante, à la suite du rétablissement du bon ordre en Valachie, causera à Sa Majesté Impériale autant de satisfaction qu'elle en a ressenti de déplaisir de sa déposition arrivée sans motif et contre les traités, immédiatement après que Sa Majesté en eût promis et effectué même la plus religieuse observance, à son avènement au trône. . . .

*Ibid.)*

*Constantinopol, 4 Octobre 1802.*

Von Knobelsdorf contre *rege*.

. . . . La Porte vient de déposer l'hospodar de Moldavie <sup>2)</sup> et.

<sup>1)</sup> 1799—1801.

<sup>2)</sup> Alexandru Sutzö.

a conféré cette dignité au prince Alexandre Morousi. Ce choix est, sans doute, aussi heureux que celui que la Porte a fait pour la Valachie, dans la personne du prince Ypsilanti. C'étaient les deux sujets les plus dignes et les plus capables d'occuper ces places. La France, qui a toujours beaucoup affectionné les Morousi, applaudira surtout à ce choix <sup>1)</sup>. . . .

(*Ibid.*)

Constantinopol, 8 Octobre 1802.

Regele cãtre von Knobelsdorf.

. . . . Le choix du prince Ypsylanti est un trait de bonne politique dans les circonstances actuelles; mais vous n'en remercieriez pas moins le Reis-Effendi des égards que le Grand-Seigneur a témoignés pour mon intercession, et vous aurez soin de faire connaître au nouveau hospodar ce qu'il doit à l'intérêt que j'ai manifesté en sa faveur. On m'a informé de bonne part que l'agent russe à Jassy <sup>2)</sup> a remontré au caïmakan les plaintes amères que les boyars ont fait passer à Pétersbourg contre les vexations énormes, dont on accable les habitans de la Valachie et de la Moldavie, et que la Cour de Russie a rappelé en conséquence à la Porte la fidèle exécution des traités de Passarowitz et de Kainardgy, par lesquels elle s'est engagée à soulager ces deux provinces opprimées. On ajouta que le général Tamara <sup>3)</sup> a reçu ordre de faire à Constantinople des représentations analogues, et je voudrais savoir ce qui en est. Si elles ont fait une certaine sensation, le Divan (en) sera peut-être d'autant plus frappé du changement qui est survenu dans la ministère russe; mais je puis vous dire au moins qu'il n'en résulte aucun dans le système de l'empereur Alexandre et que tout annonce, au contraire, de sa part une sagesse de principes et de vues, qui doit inspirer une entière confiance à ses voisins. . . .

(*Ibid.*)

<sup>1)</sup> V. Hurmuzaki, *Suppl.* I<sup>3</sup>, 242: «Les Français n'ont en général qu'a se louer de la Maison Moruzzi».

<sup>2)</sup> H. de Bolcunov iera consul în 1806 (Hurmuzaki, *Suppl.* I<sup>4</sup>, 305 și urm.).

<sup>3)</sup> Ambasadorul rusesc la Poartă.

Berlin. — *Innainta de Octombrie 1802.* <sup>1)</sup>

**Mărturia pastorului Hauchecorne.**

Monsieur de Cannano est arrivé ici en septembre 1800, pour se perfectionner dans la langue allemande et continuer, en général, ses études. Il a fait chez moi un cours de technologie et a pris, dès son arrivée, plusieurs maîtres. Je puis assurer n'avoir jamais rien entendu à sa charge, à l'exception des dettes qu'il a été obligé de contracter.

Il y a apparence qu'il a commis autrefois quelques fautes à Vienne. Il ne refuse pas même d'en convenir, mais, depuis ce tems, il est retourné chez son père à Jassy, avec le consentement duquel il est venu à Berlin.

L'adresse de son père est :

*Monsieur Charban de Cannano, Grand-Spatar à Jassy. F<sup>1</sup>*

Monsieur de Cannano a promis à son fils, par une lettre en langue moldave, de lui donner 30 „galben“ par mois, à compter du juillet 1801. Un „galben“ fait un ducat et demi.

Outre cela il a voulu lui donner, à chaque retour de Pâques et de Noël, 100 ducats pour son équipement.

Antérieurement à cette promesse, le prince Ypsilanti, dont je joins la lettre <sup>2)</sup>, fit parvenir au jeune homme 100 ducats.

Il y a beaucoup de probabilité que le père ait été éloigné de son fils par quelque faux rapport à la charge du dernier. Le jeune homme est connu sous un point de vue avantageux de plusieurs personnes, chez lesquelles, faute d'être équipé, il n'a plus le courage de se produire. Les hôtes et le commissaire de police Obermann ne pourroient rien dire à sa charge. Sans aucun appui, il est obligé d'emprunter à des usures énormes.

Selon la promesse de son père, il devrait avoir touché du 1<sup>er</sup> juillet 1801 au 1<sup>er</sup> octobre 1802 :

Pour Pâques et Noël :	450	ducats.
	200	
	<hr/>	
	650	
Il faudrait du 1 <sup>er</sup> octobre au 31 décembre :	90	"
	<hr/>	
	740	

<sup>1)</sup> La începutul lui Octombrie, Suțu nu mai iera Domn în Moldova (v. p. 372) și contele Filip-Carol de Alvensleben. căruia-i ie adresat memoriul, moare la 21 Octombrie 1802 (Manso, o. c., II, 64).

<sup>2)</sup> V. p. 363.

En ajoutant les intérêts usuraires et les dépenses du retour à Jassy, il faudrait pour le tirer d'embarras et le faire rentrer dans le sein de sa famille, 1.000 ducats.

L'objet de ce mémoire est de supplier très humblement Son Excellence Monsieur le comte d'Alvansleben d'intercéder pour Monsieur Jean de Cannano auprès de Monseigneur Alexandre Souzo, prince de Moldavie, résidant à Jassy, afin que Son Altesse dispose le père, qui est très riche et qui a en main le bien maternel de Jean de Cannano, son fils unique, de faire les arrangements nécessaires pour que son fils quitte Berlin avec honneur.

Si Son Excellence l'ordonne, Monsieur de Cannano ira lui présenter en personne ses très humbles respects et implorer son auguste protection. . . .

(Arhive, Rep. XI, 178)

1803 <sup>4)</sup>.

\* Alexandru Moruzi catre Frederic-Wilhelm al III-lea.

*Sire!*

Ma reconnaissance pour toutes les marques de bienveillance dont Votre Majesté m'a honoré par le passé, si elle était susceptible de surcroît, serait à son comble par celle qu'elle a daigné me donner en dernier lieu, en ordonnant à son ministre à Constantinople de s'employer auprès de la Porte pour ma réinstallation, dans la principauté de Moldavie; ses démarches ayant été des plus efficaces et couronnées d'un entier succès, il me serait impossible de pouvoir exprimer à quel degré je me sens pénétré de ce sentiment.

Permettez donc, Sire, que je me borne ici de mettre à vos pieds mes très humbles remerciements pour cette nouvelle faveur et que je me recommande à la continuation de vos bonnes grâces et de votre protection, avec lesquelles il ne saurait rien manquer à ma félicité, pour la rendre complète, que les occasions, où je pourrais prouver, combien je me crois être obligé à Votre Majesté. . . .

(*Ibid.*)

<sup>4)</sup> Lipsește ori-ce dată în copia mea, dar cuprinsul scrisorii suplinește întru cit-va lipsa.

București, 8 Februar 1803.

\* Constantin Ipsilanti către Frederic Wilhelm al III-lea.

Je serai coupable d'ingratitude, si je différâis plus longtemps de remercier Votre Majesté des obligations dont je lui suis redevable, de l'auguste protection, dont elle a daigné m'honorer en plusieurs occasions, et surtout, en dernier lieu, en appuyant de Sa puissante recommandation auprès de la Sublime Porte mon élection à la principauté de Valachie. Le ministre de Votre Majesté à Constantinople <sup>1)</sup> ne m'a pas laissé ignorer le message si honorable pour moi, dont il a été chargé par ordre de Votre Majesté. Plein de la plus vive reconnaissance, j'ose en porter l'expression à ses pieds. Qu'elle daigne l'accueillir avec bonté, qu'elle daigne me continuer sa haute bienveillance; je m'efforcerai de m'en rendre toujours digne. . . .

(*Ibid.*)

București, 8 Februar 1803.

\* Constantin Ipsilanti către Haugwitz <sup>2)</sup>.

Sur le bruit seul de la juste réputation de Votre Excellence, j'ambitionnais depuis longtemps l'occasion de vous demander votre amitié. À combien plus forte raison dois-je la désirer aujourd'hui, qu'au sentiment d'admiration pour vos rares talents, se joint celui de la reconnaissance : car je ne puis ignorer, Monsieur le comte, que vous n'avez décidé en ma faveur l'auguste protection du monarque, qui doit faire revivre le grand Frédéric ! Quel titre pour moi plus honorable ou quelle égide plus sûre ! Ma reconnaissance ne peut être comparée qu'au désir que j'ai de mériter la bienveillance de Sa Majesté ou d'acquérir l'amitié de Votre Excellence. Et j'espère vous en convaincre, Monsieur le comte, par mon empressement à chercher les occasions de faire quelque chose qui vous soit agréable. . . .

(*Ibid.*)

<sup>1)</sup> Knobelsdorf.

<sup>2)</sup> Ministru al Afacerilor-Străine în Prusia, după moartea lui Finckenstein (3 Ianuar 1800) (Manso, *l. c.*, II, 23).

Berlin, 8<sup>1)</sup> Februar 1803.

\* Haugwitz catre Constantin Ipsilanti.

Les sentimens que vous venez de m'exprimer dans Votre lettre du 8 février<sup>2)</sup> m'auraient causé une satisfaction complète, s'ils n'auraient été accompagnés de la pénible nouvelle de troubles, qui menacent inattendument la province, qui sous votre règne se flatte, à si juste titre, de pouvoir successivement réparer ses longs malheurs<sup>3)</sup>. Je serais charmé de pouvoir contribuer à leur fin, et Sa Majesté le roi ne discontinuera point à fixer par ses conseils les plus pressans l'attention de la Sublime Porte sur la nécessité urgente de rétablir enfin solidement la tranquillité publique dans ses provinces-frontières. C'est particulièrement à votre sagesse, Monseigneur, d'indiquer au Divan les mesures les plus propres pour y parvenir. Comptez, je vous prie, que vous trouverez dans le ministre de Sa Majesté à Constantinople un appui sûr de vos propositions salutaires et veuillez vous en ouvrir envers lui avec confiance. Quant à moi, admirant la fermeté de vos résolutions, l'énergie de vos mesures, je fais des vœux, Monseigneur, de les voir bientôt couronnées de succès. Flatté de la possession de votre confiance, elle sera pour moi un nouveau motif pour vous prouver avec empressement en toute occasion. . . .

(Ibid.)

Berlin, 17 Februar 1803.

\* Memoriul lui Ion Cananau.

J'expose le sujet des mémoires que j'ai présentés à S. A. le prince Alexandre Morousi, régnant à Jassy, en Moldavie, et à S. A. le prince Charles Callimachi, Grand-Interprète de la Sublime Porte, à Constantinople.

Mon père, Monsieur Charban de Cannano, Grand-Spatar à Jassy, anisi que Ş. A. S. le prince d'alors de la Moldavie, Con-

<sup>1)</sup> Această dată, acciaşi ca şi a scrisorii la care se răspunde, s'ar putea esplica printr'un act de politeţă faţă cu Domnul grec, data scrisorii fiind : 8 Februar stil vechiū (decî : 20). — De alt-fel, avem a face cu un *concept*.

<sup>2)</sup> Bucata precedentă.

<sup>3)</sup> V. expunerea şi izvoarele asupra acestei nouă invaziî de Pazvangiî (supt *Czarakof-Ibraim* — nu *Manaf* ? Hurmuzaki, *Supl.* I<sup>2</sup>, 254) în Xenopol, V, 353—4.

tantin Ypsilanti, m'ayant accordé le consentement pour mon séjour à Berlin, pour m'y appliquer aux sciences qui peuvent me perfectionner, et promis par des lettres, que j'ai, la somme de 100 Th. par mois, j'ai dû pouvoir compter sur cet engagement, et me suis arrangé en conséquence.

Aucune lettre de sa part ne m'étant parvenue depuis et aucune de mes lettres de change tirées sur lui n'ayant été honorée, je n'ai pu que vivre d'emprunts et, à l'exception de quelques personnes qui m'ont prêté de petites sommes, suivant leurs moyens, j'ai été obligé, comme étranger et sans crédit, à des intérêts considérables.

1<sup>o</sup>) J'ai supplié S. A. S. le prince Morousi de s'intéresser auprès de mon père, pour l'amélioration de mon triste sort (car je suis réduit depuis deux ans à consumer mes jours dans une attente inutile et à trahir mes intérêts les plus chers) et de me faire parvenir incessamment 1.300 ducats pour liquider mes dettes, avec une pension de 110 Th. par mois, par des voies sûres et que je puisse tirer régulièrement.

2<sup>o</sup>) J'ai enfin prié aussi le prince Callimachi, le Grand-Interprète, de m'accorder la charge de secrétaire de légation de la Sublime Porte à la Cour de S. M. le roi de Prusse et de me faire payer des émolumens de 400 ducats par an, pour mon travail, voulant suppléer par les cent dix écus, que j'ai demandés par mois de mon pays, à ce qui peut m'être nécessaire dans un pays où les dépenses sont plus fortes qu'ailleurs.

J'ai le désir le plus prononcé de m'acquitter avec une fidélité exemplaire des devoirs de cette charge et je témoignerai par mon zèle la reconnaissance que j'éprouverai pour la confiance de mes supérieurs et de mon gouvernement. . . .

Jean de Cannano, armache  
à Jassy, en Moldavie<sup>1</sup>).

---

*Berlin, 21 Februar 1803.*

\* Haugwitz catre von Knobelsdorf.

Il se trouve ici depuis deux ans un jeune Cannano, fils d'un boyard de Jassy et qui a été envoyé à Berlin, du consentement de son père et du prince Ypsilanti, pour y faire ses études. Du depuis, le jeune homme n'a reçu ni lettres, ni secours de son père, ni la moindre nouvelle. non plus, de son oncle, le Grand-

---

<sup>1</sup>) V. pp. 374—5.

Interprète, prince de Callimachi, dont il dit avoir éprouvé autrefois les bontés; et il s'est vu obligé, dans son dénuement, de vivre d'emprunts. Le mémoire ci-joint <sup>1)</sup> renferme les détails de sa situation, qui est d'autant plus fâcheuse qu'il n'y a pas le moindre reproche à lui faire sur sa conduite, car on s'accorde généralement à lui rendre un bon témoignage. J'ignore les raisons qui peuvent l'avoir brouillé avec sa famille; mais il n'en est pas moins dur qu'elle l'abandonne en pays étranger, sans pourvoir seulement à ses besoins les plus pressans. Je prends le parti d'en écrire à l'hospodar régnant de Moldavie, le prince Morousi, et je vous prie, Monsieur, d'engager le prince Callimachi à lui acheminer ma lettre ci-jointe sous cachet volant, en s'intéressant lui-même pour son neveu. Un mot de votre part ne manquera pas de produire un grand effet, et je vous le demande instamment. Repoussé par les siens, le sieur Cannano ne pourrait jouer ici qu'un mauvais rôle à la longue, et l'on doit songer de toute nécessité, ou à le retirer, en payant ses dettes, ou à lui fournir de quoi vivre avec décence. . . .

(*Ibid.*)

*Berlin, 21 Februar 1803.*

\* Haugwitz catre Moruzi.

Je prends la liberté de réclamer les bontés de Votre Altesse en faveur d'un jeune homme, qui appartient à ses États et qui se trouve à Berlin dans un extrême embarras. Monsieur Jean de Cannano, fils de Monsieur Charban de Cannano, Grand-Spatar à Jassy, et neveu du Grand-Interprète de la Sublime-Porte, Monsieur le prince Callimachi, a été envoyé ici, il y a deux ans, de l'aveu de sa famille, pour faire ses études et avec la promesse qu'il obtiendrait la somme de 100 écus par mois, pour son entretien; mais, pendant tous ce temps, il n'a pas reçu une seule remise, et les lettres de change qu'il a tirées, n'ont pas été acceptées. Il en est résulté qu'il a dû vivre d'emprunt, et, dans sa détresse actuelle, il a osé recourir à Votre Altesse elle-même, pour la supplier de s'intéresser auprès de son père. Je puis avoir l'honneur de l'assurer qu'il n'y a pas le mot à dire sur la conduite du jeune homme, tous ceux qui le connaissent lui rendant un témoignage avantageux et il n'y a pas de reproche à lui faire non plus sur les dettes qu'il a

<sup>1)</sup> Bucata precedentă.

contractées dans l'espace de deux ans, leur montant, qui se réduit à 1.300 ducats, n'étant nullement disproportionné à la dépense d'un homme de sa naissance, dans une grande capitale. Il s'agirait à présent, ou que le père le retire d'ici, en payant ses créanciers, ou qu'après les avoir satisfaits, il fournit à son fils de quoi subsister honnêtement dans la suite. Un mot de Votre Altesse suffira pour décider l'affaire, et j'en appelle à son équité éclairée. Je fais passer ma lettre sous le couvert de Monsieur de Knobelsdorff, ministre du roi à Constantinople, afin qu'elle vous parvienne d'autant plus sûrement, Monseigneur ; et je profite de cette occasion pour rendre hommage aux grandes et éminentes qualités, qui ont établi votre réputation dans toute l'Europe. Elles m'inspirent les sentimens de la haute considération, avec laquelle j'ai l'honneur d'être. . . .

(*Ibid.*)

---

*Berlin, 7 Mart 1803.*

\* Frederic-Wilhelm al III-lea catre Constantin Ipsilanti.

Je conviens volontiers de l'intérêt que j'ai marqué à la Porte ottomane et des démarches que j'ai fait faire par mon ministre à Constantinople, pour contribuer à décider votre élection à la principauté de Valachie. Elles ont pu vous offrir un témoignage éclatant de mon estime, et, après avoir rendu cette justice à vos qualités distinguées, j'en ai été d'autant plus aise que mon intervention vous ait été de quelque utilité. Vous répondez en plein à ma confiance par les sentimens que vous m'exprimez dans votre lettre du 8 février <sup>1)</sup>, et je vous réitère en conséquence l'assurance, que je prendrai toujours une part sincère à votre sort et à votre bien-être, en vous prouvant en toute occasion mon affection particulière. . . .

(*Ibid.*, dublu exemplar)

---

*Berlin, 7 Mart 1803.*

\* Frederic-Wilhelm al III-lea catre Constantin Ipsilanti.

J'ai été charmé d'apprendre, il y a quelques mois, par mon ministre à Constantinople, le succès du juste témoignage que

---

<sup>1)</sup> V. p. 376.

je l'avais chargé d'y rendre, en mon nom, à vos qualités distinguées, et j'ai vu avec plaisir, par la lettre, que Votre Altesse vient de m'adresser, en date du 8 février <sup>1)</sup>, qu'elle rend justice à mes intentions bienveillantes. Soyez persuadé . . . que je continuerai à prendre une part bien sincère à tout ce qui peut intéresser votre personne et la belle province que vous gouvernez et que je saisirai volontiers toutes les occasions, que les circonstances amèneront ou que Votre Altesse me fournira, pour lui prouver les sentimens d'estime personnelle que je lui ai vouée. Sur ce <sup>2)</sup>. . .

*Berlin, 25 Maiu 1803.*

\* Haugwitz către Constantin Ipsilanti.

C'est Monsieur le baron de Bielfeld, chargé-d'affaires à Constantinople, pendant l'absence de Monsieur le colonel de Knobelsdorff <sup>3)</sup>, qui aura l'honneur de vous remettre cette lettre. J'ai cru faire plaisir à Votre Altesse, en lui prescrivant de prendre sa route par Bucharest, pour s'y aboucher avec elle. Il aura l'honneur de lui faire part des instructions verbales que je lui ai données par rapport à vos intérêts, Monseigneur. Peut-être jugerez-vous à propos d'y joindre quelques éclaircissemens relatifs aux circonstances, à vos désirs et à vos vœux. Si Votre Altesse a été satisfaite de l'empressement du colonel Knobelsdorff à se conformer aux intentions du roi, mon maître, j'espère qu'elle le sera également du zèle de Monsieur de Bielfeld.

Je crois inutile de lui réitérer l'offre de mes services. Qu'elle me fournisse les moyens de lui être agréable, et elle ne doutera plus des sentimens. . . .

*(Ibid.)*

<sup>1)</sup> V. p. 376.

<sup>2)</sup> Scrisoarea de față pare a fi un alt concept pentru răspunsul de trimes lui Ipsilanti.

<sup>3)</sup> Asupra plecării lui Knobelsdorf (+ 1820), care nu se mai întoarce la Constantinopol, v. Zinkeisen, VII, 156 și urm.

Constantinopol, 11 Iunie 1803.

Bosghiovići <sup>1)</sup> către rege.

. . . . Hier la Porte ottomane a reçu des nouvelles encore plus fâcheuses de la Valachie. Le prince Ypsilanti lui marque qu'un corps de 3 à 4.000 brigands de la suite de Paswan-Oglu s'étant approché à douze heures de Bucharest, l'avait sommé à la rançon de 500 bourses argent comptant et 250 autres en différents effets, le menaçant en cas de refus d'envahir la province et de la piller. . . .

(Arhive, Rep. XI, 275 d)

București, 15 Iunie 1803.

Von Knobelsdorf către rege.

(Plecat la 31 Maiü din Constantinopol, pe apă, iera la 10 Iunie în Siliștra,) où j'ai tout de suite passé le Danube et suis arrivé le 13 ici. On m'y a fait faire une entrée publique : les gardes du prince, toute sa cour et des voitures de parade étant venues à ma rencontre ; c'est ainsi l'usage, mais d'autres distinctions, qu'on me donne ici, ont été inouïes avant moi.

Le soir même de mon arrivée, l'hospodar <sup>2)</sup> m'a fait une visite incognito. Après m'avoir témoigné, dans toute l'effusion de son cœur, les sentiments de sa vive reconnaissance pour l'intérêt que Votre Majesté avait daigné prendre à sa personne, il m'a fait un tableau vraiment touchant de la situation critique, où il se trouvait à son arrivée ici. L'automne passé, il avait trouvé le pays entièrement ruiné par huit années consécutives de calamités ; que pour couper une partie du mal, il avait tout de suite délivré le pays des troupes turques, en payant leur solde arriérée, et, en les contentant, il les avait engagées à vider la Valachie, que, depuis, Pasvan-Oglu et ses lieutenants n'avaient cessé de lui escroquer des sommes très considérables, que le pays était épuisé et ses caisses vides, que, dans une situation aussi désastreuse, une nouvelle sommation de Manaf-Ibrahim le mettait dans un embarras extrême ; il lui demande (*sic*) de mettre tout à feu et à sang, si, dans trois jours, il ne lui remet la somme de 128.000 piastres, des vivres et des fourrages pour ses troupes et de riches présents pour sa

<sup>1)</sup> Saü Boscovich. Dragoman al ambasadei din Constantinopol și însărcinat cu gerarea afacerilor până la sosirea lui Bielfeld. Rudă cu cunoscutul abate Boscovich.

<sup>2)</sup> Constantin Ipsilanti.

personne <sup>1)</sup>. Le prince, qui ne manque pas d'énergie, est convenu avec moi que le seul moyen de se délivrer de toutes ces vexations serait de faire (de) défendre à Manaf-Ibrahim le passage du Danube. Mais, loin de pouvoir compter sur l'assistance, absolument nécessaire, des boyards, leur lâcheté est telle qu'ils voulaient, ainsi qu'ils l'ont fait l'année passée <sup>2)</sup>, fuir en Transylvanie ; ils n'ont été retenus que par une proclamation du prince, par laquelle il menace de faire couper la tête au premier boyard qui ferait mine de partir. La pusillanimité de ces gens est d'autant plus inconcevable, que les forces réunies de Passevan-Oglu ne montent guère au delà de 5.000 hommes, et dont il ne pourrait détacher qu'une très petite partie au delà du Danube, se trouvant en guerre ouverte avec Tarsanic-Oglu <sup>3)</sup>, ayan de Rustchuck, tandis que la seule ville de Bucharest contient une population de près de cent mille âmes et la Valachie au moins cinq fois autant. J'ai exhorté le prince à ne plus avoir égard aux réquisitions, mais de se mettre en état sur-le-champ de résister et de défendre le passage du Danube ; ce qui est d'autant plus facile à exécuter que, le prince pouvant compter sur l'amitié des ayans de Rutchuck et de Silistrie, il ne reste à fortifier par des redoutes que l'espace peu étendu du rivage, qui se trouve vis-à-vis des possessions de Passevan-Oglu. Le prince m'a assuré qu'il pouvait, en prenant les troupes qui sont à portée, rassembler un corps de 3.500 hommes, y compris 1.500 Cosaques ; ce sont les restes de cette colonie de Zaporoves, qui, lorsque l'impératrice Catherine II a voulu civiliser cette nation <sup>4)</sup>, a émigré et s'est établie aux environs d'Ibraïl ; ils sont soldés par le prince de Valachie, qui leur donne à chacun huit piastres par mois, et forment une bonne cavalerie pour ce pays-ci ; bien distribués sur la ligne de défense, ils pourront courir sur les premières troupes débarquées et les renverser, d'autant plus facilement, qu'en combinant les moyens qu'a Manouf-Oglu pour effectuer un débarquement, n'ayant que six proues, il ne pourra mettre

<sup>1)</sup> Cf. Hurmuzaki, *Supl.* I<sup>o</sup>, 283.

<sup>2)</sup> V. p. 366.

<sup>3)</sup> Saü Tersenic-Oglu. V. Hurmuzaki, *Supl.* I<sup>o</sup>, 284 ; Zilot, in *Col. lui Traian*, 1883, 89.

<sup>4)</sup> Cazacii zaporojeni («de la praguri», de la cataractele Nistrului), cari joacă un mare rol în istoria noastră, ca și tovarășii lor din Ucraina, de și supuși încă de la 1737 Rușilor, se arată neliniștiți în 1774 și silesc ast-fel pe Ecaterina să-I dezarmeze în anul următor. Țara lor fu contopită cu Mica-Rusie, locuitorii avură voie să rămâie sași să plece ; mulți se hotărâră pentru alternativa din urmă (Tooke, *Hist. de l'emp. de Russie sous le règne de Catherine II*, Paris, 1801, II, 130—2).

à la fois à terre que trois cents cavaliers. Le prince a de suite adopté dans tous ses détails le plan de défense que je lui ai proposé, mais il m'a prié de raisonner les boyards et de tâcher de leur inspirer du courage; ils se rendront en corps chez moi et je ferai l'impossible pour éveiller dans ces cœurs flétris quelque étincelle de vigueur.

Une réparation nécessaire à ma voiture me retiendra encore quelques jours ici; je compte partir pour Jassi le 17 de ce mois <sup>1</sup>). . . .

---

*București, 22 Junie 1803.*

Constantin Ipsilanti catre Haugwitz.

Je profite avec empressement du passage de Monsieur l'envoyé de Prusse <sup>2</sup>) par cette résidence pour me recommander de nouveau à l'intérêt de Votre Excellence ou à la bienveillance de Sa Majesté.

Je ne vous ferai point le détail des nouveaux malheurs de cette principauté. Monsieur de Knobelsdorf a séjourné assez longtemps ici pour s'être fait une idée assez juste de notre position et de celle de la Romélie (*sic*). Je m'en rapporte absolument au tableau fidèle qu'il vous en présentera. Pendant son séjour ici, il a fait tout son possible pour relever le courage abattu des boyards, en leur faisant sentir ce qu'ils pouvaient faire pour la défense de leur patrie, où il a été témoin oculaire des mesures que j'ai été dans le cas de prendre pour empêcher une nouvelle émigration.

Veillez agréer, Monsieur le comte, une pelisse de martre-zibeline, que j'ai prié Monsieur l'envoyé de vous présenter de ma part. Puisse ce faible gage de mon amitié être aussi quelquefois l'occasion de votre souvenir. . . .

(Archive, Rcp. XI, 127)

---

*Lemberg, 16 Iulie 1803.*

Von Knobelsdorf catre rege.

J'ai l'honneur d'annoncer à Votre Majesté mon arrivée à

---

<sup>1</sup>) V. impresiile lui Sainte-Luce in Hurmuzaki, *Supl.* I<sup>o</sup>, 281—3.

<sup>2</sup>) Colonelul de Knobelsdorf.

Lemberg; j'avais écrit de Bucharest au gouvernement de Galicie, que les jours que je passerais en Valachie et en Moldavie me fussent comptés comme passés en quarantaine. On a eu égard à ma demande et, au lieu de vingt jours, je n'en ai resté que quatre dans le lazaret de Boyan.<sup>4)</sup>

Quant aux affaires de la Valachie, je les ai laissées en très bon état à mon départ de Bucharest; j'avais réussi à inspirer du courage aux boyards, qui, non seulement ont adopté des mesures défensives, mais ont encore accordé un subside de cinquante mille piastres par mois au prince Ypsylanti, pour le mettre en état d'y mieux pourvoir. D'après les nouvelles que j'ai reçues à Jassy, de la part du prince de Valachie, Manaf-Ibrahim se trouvait dans une position désespérée; Tersanic-Oglu,<sup>2)</sup> après avoir défait plusieurs de ses détachements, l'avait enfermé à Turtokai, lui avait enlevé l'île qui se trouve devant ce village<sup>3)</sup> et ôté par là le moyen de passer le Danube, dont la rive gauche était défendue par un petit corps de troupes que le prince Ipsylanti y avait envoyé. Passevan-Oglu se trouve lui-même dans une position assez critique. Le plan dont j'ai eu l'honneur de rendre compte à Votre Majesté, par mes derniers. . . rapports<sup>4)</sup>. . . va s'exécuter. . . Je ne doute pas qu'elle (Poarta)<sup>5)</sup> ne destitue incessamment Passevan-Oglu, qui se trouvait déjà si mal dans ses affaires que, lors de mon séjour à Bucharest, il a osé indirectement s'adresser à moi, pour me prier de l'aider de mon appui près de la Porte. . .

(Arhive, Rep. XI, 275 d)

22 Iulie 1803.

Regele cãtre von Bielfeld.

(Îl trimete depeșa lui Bosghiovicî și rezumă pe a lui Knobelsdorf.) La Porte a lieu de se féliciter de voir le gouvernement de cette province entre les mains d'un homme aussi sage et aussi bien intentionné que le prince Ypsilanti; mais elle devrait songer pourtant à le mieux soutenir et à augmenter ses<sup>6)</sup> moyens; ce qui serait d'autant plus facile, que toutes les

<sup>1)</sup> Sat din Bucovina, lângă Prut, la granița Moldovei.

<sup>2)</sup> V. p. 383 și nota 3.

<sup>3)</sup> Le vorba, se pare, de insula *Paraschiva*, în fața satului Chisilet (Ilfov-pl. Oltenița).

<sup>4)</sup> Unirea Aianilor din Rumelia contra lui Pasvantoglu. V. Zinkeisen *l. c.*, 251.

<sup>5)</sup> Poarta.

<sup>6)</sup> *Ces*, in original.

insurrections du voisinage aboutissent à celle de Paswan-Oglou, dont les forces actuelles ne montent plus guère au delà de 5.000 hommes, avec lesquels ils est honteux qu'il fasse la loi à l'empire du croissant. Vous ne manquerez pas de faire valoir au Reis-Effendî le service que mon ministre<sup>1)</sup> a tâché de rendre à la Porte sur sa route à Berlin. . . .

(Ibid.)

Buiuc-Deré, <sup>2)</sup> 24 Julie 1803.

Von Bielfeld catre rege.

. . . . Depuis Temeswar, j'ai rencontré des difficultés, qui ont ralenti ma course au delà de mon attente. Les mauvais chemins de la Transylvanie, ceux plus impraticables encore d'une partie de la Valachie, les brigands qui infestaient le pays, même déjà sur territoire autrichien, et ne me permettaient plus de voyager de nuit, enfin l'invasion que Manuf-Ibrahim, un des lieutenants de Pasvan-Oglou, tentait alors sur Bucharest, ont été pour moi autant d'obstacles fâcheux. . . .

Je ne saurais me dispenser de faire mention des procédés analogues que j'ai éprouvés pendant ma route, de la part du prince Ypsilanti. Déjà la politesse empressée, que son chargé-d'affaires à Vienne, le sieur Grégoire, déploya envers moi, les mesures qu'il prit sur-le-champ pour assurer la facilité de mon voyage, à travers sa patrie, me prépara à la réception favorable qui m'attendait dans l'État valaque. Effectivement, dès mon arrivée aux frontières, j'y fus accueilli par un officier et des gardes de l'hospodar, envoyés à ma rencontre, défrayé complètement et logé à Bucharest chez le général-comte de Belleval, secrétaire d'État de Son Altesse. <sup>3)</sup> Rien n'a été épargné pour rendre mon séjour dans cette ville aussi agréable que possible et montrer les égards de l'hospodar, de ses ministres et de quelques principaux boyards, — parmi lesquels je me permets de citer le prince Brancowana <sup>4)</sup>, — pour un agent de Votre Majesté. Le même traitement m'a accompagné encore après mon départ

<sup>1)</sup> De Knóbelsdorf.

<sup>2)</sup> Sat departe 18 km. de Constantinopol, reședință de vară a ambasadorilor pe lângă Poartă.

<sup>3)</sup> Gaspari, numit apoi : de Belleval, conte foarte puțin autentic și aventurier de profesie, bun prieten al lui Ipsilanti, v. Hurmuzaki, *Supl. I* <sup>2</sup>, 274—6, 281, 293.

<sup>4)</sup> Marele-ban Grigore Brincoveanu.

de Bucharest, jusqu'à Varna. Je crois n'avoir pas besoin de faire à Votre Majesté le portrait du prince Ypsilanti, <sup>1)</sup> dont le caractère et le dévouement envers Elle, fondé sur les bases les plus solides, lui est sans doute suffisamment connu.

Il m'a parlé avec beaucoup de confiance de la situation du pays et de la sienne, appesantie par tous les désavantages qu'y apporte le caractère du gouvernement musulman. Tandis que le despotisme turc pèse sur ses sujets, en les forçant de livrer leurs productions à vil prix pour Constantinople, lui-même voit ses finances ruinées par les sacrifices continuels qu'il est obligé de faire, soit pour remplir les demandes pécuniaires des rebelles qui entourent ses frontières, que pour déjouer les intrigues qui se trament contre lui, au Sérail. Dans une pareille position, l'assurance de la protection continuée de Votre Majesté n'a pu que lui être d'autant plus précieuse, et je ne manquerai pas, Sire, d'après ses intentions, de lui rendre ici les services qui sont à ma portée. . . .

(Ibid.)

---

Berlin, 15 August 1809.

\* Haugwitz <sup>2)</sup> cêtre Constantin Ipsilanti.

Monsieur le colonel de Knobelsdorff m'a remis, à son arrivée ici, la lettre dont Votre Altesse m'a honoré le 22 juin, ainsi que la belle pelisse de martre zibeline, qu'elle a daigné y joindre. Je la supplie d'agréer, pour l'un et l'autre de ces précieux témoignages de ses bontés et de son gracieux souvenir, l'hommage de ma vive et respectueuse reconnaissance, et de vouloir rendre justice au désir extrême que j'aurais de lui prouver mon empressement à lui rendre service. J'ai recueilli avec le plus grand intérêt, de la bouche de Monsieur de Knobelsdorff, les avis et les détails qu'il s'est trouvé en état de me fournir sur ce qui concerne la personne et les États de Votre Altesse, et je forme les vœux les plus ardens pour tout ce qui pourra contribuer ultérieurement à son bonheur et à sa parfaite satisfaction <sup>3)</sup>. . . .

(Archive, Rep. XI, 178)

---

<sup>1)</sup> V. Hurmuzaki, *Supl. I* <sup>2</sup>, 281.

<sup>2)</sup> Ministru de Afaceri-Straine în Prusia.

<sup>3)</sup> Răspuns la scrisoarea publicată pe p. 384.

Viena, 16 August 1803.

\* Piquot către Haugwitz.

Votre Excellence connaît les relations dans lesquelles je me trouve avec le prince Ypsilanti. C'est d'après ses désirs que j'ai engagé ce ministre à écrire à son sujet, dans la dépêche du 7 de ce mois. Il est vraiment dans une position très délicate, surtout à présent, où il ne sait à quel parti il doit se tenir, ou russe ou français.

L'ancienne haine que lui porte le sieur Franchini, interprète de l'ambassade française <sup>1)</sup>, a su faire entrer son frère, à Paris, dans les mêmes idées, et a suscité au prince un nouvel ennemi dans le gouvernement français, en représentant à ce dernier, longtems animé contre lui, combien l'hospodar actuel lui avait été contraire, lors des traités conclus entre la Porte et les Cours de Russie et d'Angleterre <sup>2)</sup>. Dans ces conjonctures, le prince Ypsilanti met toute sa confiance dans la puissante intervention, avec laquelle Votre Excellence a toujours daigné soutenir ses intérêts, et la supplie de faire en sa faveur, près du gouvernement français, des représentations tendantes à lui garantir une principauté, qui, d'après la manière dont le roi et son ministère se sont toujours expliqués dans les dépêches à Monsieur le baron de Bielfeld, a été gouvernée par l'hospodar à mériter l'approbation de ce monarque et son intervention auprès de la Porte ottomane, uniquement due aux bontés de Votre Excellence.

C'est à elle que je vais recourir pour la supplier de s'intéresser en sa faveur et me donner quelque ligne po ur pouvoir le tranquilliser sur un objet qui doit à si juste titre être si important pour lui. . . .

(Ibid.)

Constantinopol, 2 Septembre 1803.

Von Bielfeld către rege.

. . . . Si la Porte prend sérieusement à tâche d'étouffer les rébellions qui désolent ses provinces, les plaintes du prince Ypsilanti tomberont en partie d'elles-mêmes, et j'aime à me

<sup>1)</sup> François. Asupra sa și fratelul său, Pierre, tîlmacin la ministeriul de-esterne francez, v. Zinkeisen, *l. c.*, 252 și nota 2 și Hurmuzaki, *Supl.* I<sup>3</sup>, 291.

<sup>2)</sup> Tractatul ruso-turc se incheie la 23 Decembrie 1798, cel turco-englez. la 5 Ianuar 1799 (v. Zinkeisen, *l. c.*, 47—50).

flatter qu'à cet égard du moins, il obtiendra quelque soulagement, l'honneur même et la sûreté de l'empire ottoman y étant intéressés. . . .

(Arhive, Rep. XI, 275 d)

---

14 Septembre 1803.

Raport din Viena.

(«Der hiesige Geschäftsträger des Hospodar der Wallachey»<sup>1)</sup> a adus șapte acte, «die Laupa- und Lasarische-Wechselschuld von 1105 Rthl., 13 Gr. an, die königliche preussische Gold- und Silber-Manufactur zu Berlin betreffend»).

(Arhive, Rep. XI, 178)

---

Constantinopol, 5 Octombrie 1803.

Von Bielfeld către rege.

. . . . Au reste, comme les troupes de l'hospodar de la Valachie ont assez essentiellement concouru à la réduction des rebelles, qui menaçaient cette province, il n'est point impossible que ce succès fût dû en parti aux conseils militaires du colonel de Knobelsdorff<sup>2)</sup>. . . .

(Arhive, Rep. XI, 275 d)

---

Viena, 22 Octombrie 1803.

Raport al lui von Finckenstein (?)

(Lazăr, asociatul lui Laupa, a venit la iel la 14 și i-a adus o scrisoare a contelui de Belleval, datată din București, 31/19 August.

Corespondența continuă cu Belleval, «Staats-Secretaire des Hospodar der Wallachey»<sup>3)</sup>).

(Arhive, Rep. XI, 178)

---

<sup>1)</sup> Grigore. V. p. 386.

<sup>2)</sup> V. p. 385.

<sup>3)</sup> V. p. 386 și n. 3. În același pachet se găsesc niște scrisori între Belleval, care-și dă pomposul titlu de «le secrétaire d'État, ayant le département des Affaires-Etrangères, le général-comte de Belleval» și agentul imperial german în «Valahia», Merckelius : iele privesc tot daraverile comerciale ale lui Lazar. Oct.—Nov. 1803).

Viena, 26 Novembre 1803.

• Conte de Keller catre Haugwitz.

L'homme d'affaires du prince Morusi, hospodar de Moldavie, a proposé au comte de Finkenstein <sup>1)</sup> une correspondance, à l'instar de celle qui fut permise ci-devant au sieur de Cæsar, tantôt avec le même prince, tantôt avec celui de la Valachie <sup>2)</sup> et qui est encore accordée aujourd'hui avec ce dernier au conseiller de légation Piquot <sup>3)</sup>. En même tems, l'agent moldave a demandé le plus grand secret sur cette correspondance, dans laquelle le nom du comte Finkenstein ne paraîtrait pas du tout, ses dépêches devant toujours passer sans signatures, ni autre formalité, sous le couvert et cachet de l'agent; le comte de Finkenstein ne voulant se décider à rien sans l'approbation du ministère royal, nous avons cru l'un et l'autre devoir informer Votre Excellence de ces propositions et lui demander ses ordres sur la réponse à leur faire. Leur acceptation procurera au comte de Finkenstein un bénéfice assez considérable, en le tenant en haleine, tant pour bien recueillir que pour bien rendre des notions intéressantes. Cependant, sans les exemples antécédents ou encore présents, ce conseiller de légation, pour ne vous importuner, Monsieur le comte, par la demande dont je m'acquitte par la présente, aurait décliné les offres de l'hospodar de Moldavie. Dans tous les cas, et quelle que soit la décision de Votre Excellence, je la supplie de faire garder le secret, vivement sollicité par l'agent de la Prusse. . . .

(Ibid.)

Pera, Decembre 1803.

Notă prezentată de von Bielfeld Portiî.

Sa Majesté prussienne a témoigné itérativement l'intérêt qu'elle prend au bien-être de l'hospodar actuel de la Valachie, tant à raison de son mérite personel, que de son dévouement zélé à l'empire ottoman. Animé par ce double sentiment, Elle a profité volontiers de chaque occasion de lui être utile et a cru en trouver une nouvelle, en apprenant que la Sublime Porte aurait reçu quelques notions défavorables sur les dispositions du gouvernement français envers lui. Sa Majesté, ayant

<sup>1)</sup> Mai târziu ambasador prusian la Viena.

<sup>2)</sup> Constantin Ipsilanti.

<sup>3)</sup> V. p. 389.

désiré de connaître et de détruire ce qu'il pourrait y avoir eu de vrai dans de pareils rapports, afin de rassurer à cet égard et la Sublime Porte et le prince Ypsilanti même, s'est employée en faveur de celui-ci à Paris, de manière à faire revenir le Premier-consul et le ministère de la République des idées désavantageuses, qui auraient pu exister chez eux à son sujet. Le soussigné, chargé-d'affaires, vient d'être autorisé d'en donner connaissance à la Sublime Porte, qui, sans doute, ne pourra voir dans cette intervention du roi que la preuve réitérée de son désir de lui rendre service, dans la personne d'un de ses adhérents les plus fidèles et les plus dignes de sa confiance. . . .

(Archive, Rep. XI, 275 d)

*Berlin, 8 Decembre 1803.*

\* Haugwitz catre contele de Keller.

J'ai reçu votre lettre du 26 novembre, en chiffre <sup>1)</sup>, par laquelle vous me faites part des propositions que l'hospodar de Moldavie<sup>2)</sup> vient de faire au comte de Finckenstein. Si l'exemple de son collègue actuel et celui même de Monsieur de Caesar, qui tous deux ont obtenu dans le tems la permission que le comte Finckenstein sollicite aujourd'hui, ne suffisait pour lui assurer mon agrément, le zèle que ce conseiller d'ambassade<sup>3)</sup> a témoigné pour le service du roi, pendant votre absence, Monsieur le comte, mériterait déjà une exception en sa faveur. C'est donc avec un véritable plaisir que je lui accorde la permission d'entrer en correspondance avec le prince Morusi. Elle sera pour lui, ainsi que vous l'observez, un service salutaire et un moyen de se procurer des avantages réels. Je désire seulement que ses rapports soient encore soumis à votre censure, jusqu'à ce que l'expérience ait appris au comte de Finckenstein dans quel sens et sous quel point de vue il doit les écrire. . . .

(Archive, Rep. XI, 178)

<sup>1)</sup> V. p. 390.

<sup>2)</sup> Constantin Ipsilanti.

<sup>3)</sup> Finckenstein.

*Constantinopol, 17 Ianuar 1803.*

Von Bielfeld catre rege.

. . . . J'ai fait connaître au Reïs-Effendi les démarches que Votre Majesté a daigné faire en faveur de l'hospodar de la Valachie; mais je crois devoir me concerter auparavant avec le prince, son père — dès que je pourrais le joindre à sa campagne —, sur la manière et le moment le plus favorable pour cette communication. Il me paraît, au reste, que les ennemis du prince Ypsilanti ont déjà beaucoup diminué dans leurs intrigues contre lui et que la Porte commence à lui rendre justice. . . .

(Archive, Rep. XI, 275 d)

*23 Ianuar 1804.*

Regele catre von Bielfeld.

. . . . J'ai reçu votre dépêche du 9 décembre, et j'espère que vous n'aurez pas tardé à vous acquitter des démarches que je vous ai prescrites en faveur du prince Ypsilanti, puisqu'il s'agissait de couper court le plutôt possible aux intrigues de ses ennemis et d'en prévenir les effets ultérieurs, tant à Constantinople qu'à Paris. La Porte est intéressée elle-même à soutenir cet homme de mérite, qui lui rend de grands services et dont elle a un vrai besoin dans un temps de troubles et de désordre, où plusieurs de ses provinces sont en proie à des rébellions ouvertes. . . .

(*Ibid.*)

*Constantinopol, Februar 1) 1804.*

Von Bielfeld catre rege.

. . . . En conformité des ordres qu'il a plu à Votre Majesté de me donner, dans sa dépêche du 22 octobre et le rescrit gracieux de la même date, mais qui m'est parvenu quinze jours plus tard, je me suis d'autant plus empressé de remplir l'injonction ajoutée par ce dernier, que le prince Ypsilanti père m'avait déjà vivement sollicité de faire connaître par écrit à la Porte cette intervention bienveillante de Votre Majesté, en fa-

<sup>1)</sup> Bucata nu poartă data în copie.

veur de son fils, et que c'était là la seule manière de rendre ma communication utile. Prévoyant cependant qu'une pareille démarche ne serait pas vue de très bon œil par l'ambassadeur de France <sup>1)</sup>, auquel elle ne pourrait échapper, j'ai cru au moins — pour ne pas blesser les liaisons que Votre Majesté m'a prescrit d'entretenir avec lui — devoir m'en informer d'avance, avec les ménagemens convenables. Il m'a dit effectivement qu'il regardait mon avertissement comme une marque agréable de confiance et de bonne intelligence; qu'il pouvait m'assurer au reste que ni la République française, ni ses agens à Constantinople ne nourrissaient le moindre ressentiment contre le prince Ypsilanti; mais qu'on n'avait pu s'empêcher de diriger plus ou moins contre lui les réclamations pour la restitution des effets de la chancellerie française, enlevés pendant la guerre <sup>2)</sup> par un . . . (*sic*), dont il avait été le chef. Lui ayant observé que sans doute cet ancien dragoman n'avait agi alors que comme simple instrument du ministère turc et sans aucun intérêt personnel, il m'a répondu, quelle que pût être l'opinion à ce sujet, il était persuadé au moins, qu'il ne tenait qu'au prince Ypsilanti d'effectuer par son influence auprès de la Porte la restitution des effets réclamés et que, celle-ci faite, lui, ambassadeur, profiterait de toute occasion de lui rendre publiquement service. Quant à l'effet que ma note <sup>3)</sup> aura produit près du gouvernement ottoman, je dois me réserver d'en rendre compte par un des courriers prochains. Le Reïs-Effendi, à qui je l'ai remise, avec la lettre du colonel de Knobelsdorff, a témoigné qu'il voyait en son particulier avec grand plaisir cette intervention bienveillante de Votre Majesté, mais ne pourrait la mettre sous les yeux du Grand-Seigneur et me faire tenir sa réponse qu'après l'expiration du «Ramazan» actuel. . . .

(*Ibid.*)

---

*Constantinopol, 9 Februar 1804.*

Von Biefeld către rege.

. . . . Des lettres de Bucharest ont annoncé que l'ex-ambas-

---

<sup>1)</sup> Generalul Brune, sosit în Ianuar 1803 (Zinkeisen, VII, 148).

<sup>2)</sup> Franco-turcă. V. Zinkeisen, l. c., 252.

<sup>3)</sup> V. pp. 390—1.

sadeur anglais Drummond <sup>1)</sup> a reu pendant son sjour dans cette ville, de la part du Grand-Seigneur, les marques de l'ordre du Croi-sant. . . .

(*Ibid.*)

Constantinopol, 9 Mart 1804.

Von Bielfeld catre rege.

. . . . Le prince Suzzo <sup>2)</sup>, ancien hospodar de la Moldavie, vient d'tre exil, par ordre du Grand-Seigneur, dans l'ile de Chypre. Cette disgrce est due  la dcouverte d'une correspondance qu'il entretenait avec les boyards de la province mentionne et qui tendait  culbuter l'hospodar actuel. Ils avaient associ  leurs vues le consul de la Russie  Jassi, qui les appuyait, en adressant  sa Cour diffrentes accusations contre le prince Morusi, dmarche dans laquelle il s'est engag entirement sans l'aveu et la connaissance du sieur d'Italinskoi <sup>3)</sup>, qui par consquent se trouve dans le cas de la dsapprouver hautement. . . .

(*Ibid.*)

Constantinopol, 16 April 1804.

Von Bielfeld catre rege.

Thornton, „ngociant de cette ville“ <sup>4)</sup>, a plecat in calitate de consul englez la Odesa.

(*Ibid.*)

Constantinopol, 24 Iulie 1804.

Von Bielfeld catre rege.

Jacob Arghirovulo <sup>5)</sup>, acreditat turcesc la Berlin, pleac la postul su, prin București.

(*Ibid.*)

<sup>1)</sup> Sir Drummond, succesorul lui lord Elgin, sosește la Constantinopol in Maiu 1803 și pleac in Ianuar al anului urmtor (Zinkeisen, VII, 148, 176, dar vezi p. 354). V. și Hurmuzaki, *Supl.* I<sup>2</sup>, 306.

<sup>2)</sup> Alexandru Suțu.

<sup>3)</sup> A. de Italinski, ambasadorul rsesc. Inlocuiește pe Tamara in Ianuar 1803 (Zinkeisen, VII, 161—2).

<sup>4)</sup> Autorul crții: *The present state of Turkey . . . together with the state of . . . Moldavia and Wallachia*, London 1807, in 4<sup>o</sup>; a 2-a ed., *ibid.*, 1809, 2 vol. in 8<sup>o</sup> (tr. german, Hamburg 1808; tr. francez, Paris, 1812; tr. romaneasca, Buda, 1826, 1 v. in 8<sup>o</sup>).

<sup>5)</sup> V. asupra-i Zinkeisen, VII, 369.

*Berlin, 24 Noven bre 1804.*

\* Lombard către Hardenberg.

. . . Si la prudence et la discrétion, qui depuis neuf ans m'ont été recommandées comme les qualités essentielles de ma place, ne suffisaient pas pour m'imposer silence sur certaines matières, la volonté même du prince arrêterait ma plume. Son Altesse, en me choisissant pour son correspondant, a bien moins eu en vue de se procurer un correspondant politique qu'une personne qui, par ses relations avec le premier-ministre, pouvait être à même de lui rendre des services importants. Si cet espoir de sa part me garantissait la durée de sa faveur, la retraite du comte Haugwiz <sup>1)</sup> a dû m'inspirer de justes appréhensions. Elles ont été dissipées par la bonté angélique, avec laquelle Votre Excellence a daigné s'expliquer sur le compte de l'hospodar. La lettre qu'elle a bien voulu lui écrire, achèvera de fixer mes relations avec le prince. C'est donc bien plus sur la faveur dont Votre Excellence m'honorera, que sur l'importance de mes dépêches que reposera celle du prince. . . .

(Archive, Rep. XI, 178)

*Iarna, 1804.*

\* Extrait de la lettre du prince <sup>2)</sup>

Je n'ai fait part qu'au prince, mon père, du voyage du général <sup>3)</sup> de Knobelsdorff. J'ai cru lui devoir cette nouvelle à cause de l'empressement que le Reis-Effendi ne cesse de témoigner pour le retour du général; ce ministre ne pouvant avoir aucune confiance dans Monsieur de Bielfeld, qui se conduit plutôt comme l'homme de la France que comme le ministre de la Prusse; de sorte que les communications confidentielles languissent beaucoup, et je puis vous assurer que ce n'est que cette considération et la crainte de se compromettre, qui ont été cause que le Reis-Effendi a mis quelque réticence dans plusieurs demandes que Monsieur de Bielfeld lui a faites, et notamment dans ce qui concerne la lettre particulière de Bonaparte au sultan. . . .

(*Ibid.*)

<sup>1)</sup> Precedentul ministru al Afacerilor-Străine în Prusia.

<sup>2)</sup> Ipsilanti.

<sup>3)</sup> Knobelsdorff fusese făcut general-maior la sfârșitul anului (Zinkeisen, VII, 158). Pentru o datare mai de aproape servește scrisoarea lui Lombard de la 5 Decembrie 1804 (v. p. 396).

*Berlin, Decembre 1804.*

\* Lombard către Hardenberg.

Il y a huit ans que Monsieur de Cæsar est en relation avec l'hospodar de Moldavie. Ce fut Monsieur de Lucchesini <sup>1)</sup> qui avait fait, à Vienne, la connaissance du prince, qui lui obtint du roi la permission de cette correspondance, qui depuis s'est toujours soutenue, jusqu'au départ de Monsieur de Cæsar, où le prince témoigna au comte Haugwiz le désir d'avoir un correspondant établi à Berlin. Le comte Haugwiz me proposa; ce fut le dernier bienfait que je lui dus. . . .

*(Ibid.)*

*Berlin, 5 Decembre 1804.*

\* Lombard către Hardenberg.

Le prince Ypsylanti, qui ignorait encore, au départ de sa dernière, l'approbation que Votre Excellence a donnée à ma correspondance, a cru devoir, lorsqu'il l'a appris, l'en remercier par la lettre ci-jointe.

Votre Excellence m'ayant permis de lui communiquer celles que Son Altesse me fait l'honneur de m'écrire, lorsqu'elles auraient trait aux affaires, je prends la liberté de lui envoyer un article de celle que je viens de recevoir. Peut-être ne lui sera-t-il pas indifférent de savoir ce que le Reïs-Effendi, qui est l'intime ami du prince, pense de Monsieur de Bielefeldt. La crainte de nuire à ce dernier m'aurait imposé silence envers tout autre ministre, mais je ne risque rien avec Votre Excellence qui distinguera sûrement, avec son indulgence ordinaire, une erreur provenant peut-être d'un zèle mal entendu, d'une faute préméditée <sup>2)</sup>. . . .

*(Ibid.)*

*Constantinopol, 5 Ianuar 1805.*

Von Bielfeld către rege.

. . . . Il me revient de très bonne part qu'ils <sup>3)</sup> ont proposé même l'érection de la Servie en principauté semblable à la

<sup>1)</sup> V. pp. 306 și urm.

<sup>2)</sup> V. scrisoarea la p. 395.

<sup>3)</sup> Sirbil. Asupra răscoalei lui Cara-Gheorghe (1804) v. Zinkeisen, VII, -301 și urm. (maț ales 305 și nota 1) și Ranke, *Die serbische Revolution*, ed. a 2-a (Berlin, Duncker și Humblot, 1844), 106 și urm. (maț ales 127).

Valachie et la Moldavie et gouvernée également par un prince grec. Ce projet, mis en avant et protégé par les intrigues de la famille Murusi, a été sérieusement agité au Divan, mais combattu avec un succès momentané par le petit nombre de ministres qui y reconnaissaient et craignaient une nouvelle augmentation de l'influence de la Russie. . . .

(Archive, Rep. XI, 275 d)

*Berlin, 5 Ianuar 1805.*

Regele catre von Finckenstein.

(Amănunte asupra trimeterii a două lăzi cu porțelan, din partea reginei Luiza, principesei Ipsilanti, Doamnă a Muntenii). 4)

(Archive, Rep. XI, 178)

*Haga, 5 Ianuar 1805.*

\* Căsar catre Hardenberg (?)

. . . . Votre Excellence désire avoir des éclaircissemens sur mes liaisons avec le prince Ypsilanti. . .

Il y a dix ans que Son Excellence Monsieur le marquis de Lucchesini 2) proposa aux trois ministres de Cabinet d'alors de m'autoriser à entrer de Vienne en correspondance avec l'hospodar de Valachie, correspondance, que ce ministre jugea devoir être utile au service du roi. — Leurs Excellences, supposant vraisemblablement qu'il était question d'envoyer régulièrement à Bucharest une copie des dépêches de la Mission du roi à Vienne, refusèrent net la proposition. Je pris donc le parti de m'adresser directement au ministère, en lui exposant qu'il ne s'agissait que d'une correspondance générale sur les affaires politiques et militaires, d'une bien prompte communication des événemens et surtout d'une rectification des fausses nouvelles, qui parviennent si souvent à ces princes éloignés, par les nombreux correspondans qu'ils entretiennent dans presque toutes les grandes capitales de l'Europe. Je finissais cette lettre, en

4) V. și răspunsul lui Finckenstein (26 Ianuar), certificind sosin ea lăzilor în Viena și trimeterea lor mai departe (același pachet). Cererea de scutare la vămile imperiale ie recomandată contelui de Finckenstein la 13 Novembru 1804 (*ibid.*).

2) V. p. 396.

observant que le marquis de Lucchesini m'avait déjà proposé cette correspondance, à son retour de Sistowe, en 1791 <sup>1)</sup>. Lorsque, presque au même moment, des ordres immédiats de feu Sa Majesté le roi Frédéric-Guillaume II en chargèrent le baron de Jacobi-Kloest lui-même, alors son envoyé extraordinaire à la Cour impériale-royale, mes représentations eurent le succès le plus complet. Une lettre officielle, signée des trois ministres du Cabinet du roi, m'apporta leur autorisation et leur approbation entières. C'est depuis cette époque que je n'ai point discontinué d'entretenir et de cultiver de mon mieux ces relations lointaines. D'abord, et jusqu'à la fin de 1798, avec les différens hospodars qui régnaient successivement en Valachie, et du depuis avec le prince Ypsilanti seul.

Lors de mon départ de Vienne, en 1800, l'estime et la confiance toutes particulières, que ce prince m'a constamment témoignées, l'engagèrent à me prier de correspondre aussi avec lui de Berlin. Son Excellence Monsieur le comte de Haugwitz <sup>2)</sup>, partageant l'opinion de ses collègues sur l'utilité de ces liaisons, n'hésita pas à m'y autoriser. Il daigna même m'accorder auprès de sa personne, pour mon instruction, une connaissance générale et presque suivie des affaires, connaissance, à laquelle des ordres immédiats de Sa Majesté le roi autorisèrent formellement ce miuistre, peu de mois après. C'est ainsi que j'entretiens, même après la déposition de Son Altesse <sup>3)</sup>, de Berlin à Constantinople une liaison, qui, de simple correspondance qu'elle était dans son origine, devint bientôt un échange réciproque d'idées et de sentimens entre un prince étranger sincèrement attaché à la Prusse par les liens de la reconnaissance et même de l'intérêt, et un serviteur prussien, qui a eu le bonheur d'obtenir aux talens distingués de Son Altesse l'auguste bienveillance du roi et de son ministère. Aussi avait-elle à peine appris, qu'il était question de ma destination au poste de ministre prussien à la Haye, qu'Elle m'en témoigna les regrets et me pria avec les plus vives instances de lui procurer un ami, qui après mon départ de Berlin pourrait y cultiver les relations, dans lesquelles j'avais réussi à mettre ce prince instruit avec Son Excellence Monsieur le comte de Haugwitz. Monsieur le conseiller de légation Lombard a bien voulu accepter la proposition, que je lui en ai fait, et moi-même j'ai continué d'ici à entretenir avec le prince Ypsilanti un commerce de lettres

<sup>1)</sup> V. pp. 306 și urm.

<sup>2)</sup> V. pp. 395 nota 1.

<sup>3)</sup> Din scaunul Munteniîi (1801).

sur les affaires politiques, qui est beaucoup plus l'effet d'une amitié éprouvée que d'avantages pécuniaires, que la position géographique entre la Haye et Bucharest ne paraît guère pouvoir provoquer. — Je me suis servi pour cette correspondance, d'après l'intention du ministre, de l'aide assermenté, que Son Excellence a attaché à la Mission du roi à la Haye, comme elle daignera voir par le très gracieux rescrit ci-joint en copie, et sur la conduite et la discrétion duquel j'en appelle au témoignage impartial de Monsieur le comte Lehndorf.

Voilà, Monsieur le baron, un récit fidèle de mes relations avec le prince Ypsilanti, depuis leur origine jusqu'à présent. L'intégrité de leur nature m'engage à m'adresser à Votre Excellence avec la plus respectueuse confiance, pour être autorisé aussi de sa part à les continuer. Mais daignez, Monsieur le baron, daignez excuser que mon attachement sincère à ce prince éclairé m'entraîne, daignez permettre que je sois l'organe de ses vœux auprès d'Elle. Obtenir la prolongation des relations flatteuses, où Son Altesse se trouva avec le célèbre prédécesseur de Votre Excellence <sup>1)</sup>, c'est là ce que ce prince ambitionne, y réussir surpasserait sans doute son attente, mais la générosité connue du caractère bienfaisant du chef actuel du Cabinet prussien en justifie l'espoir. . . .

(*Ibid.*)

*Berlin, 16 Januar 1805.*

\* Lombard contre Hardenberg.

. . . . Votre Excellence, en lui payant le tribut d'un cœur profondément reconnaissant, ou de rompre avec l'hospodar (?); Votre Excellence aura vu par mon dernier rapport à ce prince qu'il nourrit depuis longtems de vives appréhensions au sujet des sentimens de Monsieur de Lucchesini envers lui et qu'il croit loin de partager ceux dont Votre Excellence lui a fait concevoir l'espoir. Je n'ai jamais été de cet avis. Quel intérêt aurait le marquis de s'élever contre un homme, dont lui-même m'a vanté si souvent les talens et le caractère? L'estime, d'ailleurs, que lui porte le roi, la protection que lui accorde Votre Excellence doivent, au contraire, ajouter à son ancienne amitié pour le prince. J'ai donc constamment combattu les craintes de l'hospodar; la tâche était difficile; Monsieur de Lucchesini, en

<sup>1)</sup> Haugwitz.

passant continuellement sous silence les ordres de Sa Majesté en faveur du prince, a lui-même alimenté les appréhensions de Son Altesse. Ces appréhensions viennent de se changer en certitude par une démarche, vraiment inexplicable, du marquis. J'aime à croire que son intention n'a pas été de nuire au prince, mais, en défendant son cœur, on ne saurait disconvenir que ses lumières et sa prudence ont été en défaut. Votre Excellence verra par la lettre ci-jointe ce dont il est question. Le prince réclame sa protection. Je ne songe pas que les effets du remède seraient pires peut-être que le mal. Je connais Monsieur Lucchesini. Quel qu'ait été le motif de sa démarche, il ne pardonnerait jamais à l'hospodar de lui avoir fait sentir son tort. En attendant, il est fâcheux que la protection du roi et la bienveillance de Votre Excellence pour un homme digne de son estime sous tous les rapports, loin de lui être avantageuses, tournent à son détriment. J'espère que Votre Excellence n'en voudra pas au prince de s'être adressé à elle. Tourmentée, persécutée de tous côtés, parce que Son Altesse voit plus clair que les autres, dans un pays où tout est ténèbres, elle serait trop à plaindre, si elle avait encore à regretter la bienveillance de Votre Excellence <sup>1)</sup>. . . .

(*Ibid.*)

*Berlin, 23 Januar 1805.*

\* Hardenberg către Căsar.

Je me fais un plaisir de vous autoriser à la continuation de cette correspondance, et à vous servir, pour cette partie, du jeune homme attaché à votre Mission, et dont on m'a parlé avantageusement. Je n'y mets qu'une seule condition. C'est la suivante: j'ai trop de preuves de votre probité et de votre prudence, pour craindre que cette relation avec un prince étranger puisse jamais compromettre les intérêts du roi; mais je suppose que vous conservez les minutes des lettres que vous lui adressez et celles que vous recevez de sa part, pour pouvoir y recourir et les mettre même sous les yeux du ministère, si le cas l'exigeait dans la suite <sup>2)</sup>. . . .

(*Ibid.*)

<sup>1)</sup> Ipsilanti iera, se știe, prigonit de Franceji (v. p. 393) și Lucchesini se afla, la această dată, ca trimes al Prusiei, la Paris.

<sup>2)</sup> V. pp. 397 și urm.

Haga, 18 Februar 1805.

\* Cæsar câtre Hardenberg.

. . . . La bonté, avec laquelle Elle m'a autorisé <sup>1)</sup> à continuer ma correspondance avec le prince Ypsilanti n'a donc eu rien d'inattendu pour moi. Je crois toutefois m'apercevoir par toute la teneur de sa dernière, du 23 janvier, que cette autorisation est plutôt l'effet de sa répugnance à faire cesser d'avantages existans que de sa conviction de l'utilité et de la convenance de ces relations. Craignant ainsi qu'elles pourraient diminuer la confiance de ma Cour, que j'ambitionne avant tout et que j'ai eu le bonheur de posséder constamment, je profiterai de cette autorisation, pour ne pas rompre brusquement avec un prince sensible, qui depuis huit ans n'a cessé de me combler de bontés, de confiance et d'égards, mais, dès à présent, je médite des moyens convenables pour modifier ces liaisons et pour les rendre plus analogues à ma position.

Le général de Knobelsdorf, qui, pendant son séjour ici, m'a honoré de son amitié, a bien voulu se charger d'informer Votre Excellence de ma part des avantages que l'hospodar a continué d'attacher jusqu'ici à cette correspondance. Quant aux papiers y relatifs, je dois la prévenir très humblement que je ne reçois que très rarement des lettres de Son Altesse et que j'ai brûlé une partie considérable des miennes, conformément à mon principe d'annuler tous les papiers superflus et non officiels. Je la supplie au reste d'être persuadée de ma circonspection. . . .

(Ibid.)

Alexandersbad, 20 Iunie 1805.

\* Regele câtre Constantin Ipsilanti.

Monsieur le prince, hospodar de la Valachie, avec les dispositions dont vous m'avez déjà donné tant de preuves agréables, j'ai l'intime persuasion que vous vous ferez un plaisir de favoriser un projet qui présente une utilité réciproque, et pour les États de ma monarchie, et pour la province que vous gouvernez. La Valachie est riche en productions qui peuvent entrer dans le commerce de la Prusse ou être employés dans ses manufactures. Il s'agirait de s'entendre à cet égard, et la chose ne me paraît pas difficile, si, comme je m'en flatte, vous voulez bien y prêter les mains. C'est pour l'acheminer que

<sup>1)</sup> V. p. 400.

j'ai pris la résolution d'envoyer à Bucharest le porteur de cette lettre, mon capitaine et conseiller de guerre de Marquard. Je le mets sous votre protection, et vous prie de l'accueillir avec bonté. Il expliquera en détail, à celles *(sic)* que vous y autoriserez, l'objet de son voyage et les vues qui doivent l'occuper. Si le premier essai réussit, il conduira infailliblement à des spéculations très étendues et à des relations de plus en plus intéressantes. Celles-ci m'offriront peut-être dans la suite de nouvelles occasions pour vous convaincre de la part sincère que je prends à vos satisfactions. Je me réjouirai toujours d'y contribuer, et sur ce je prie Dieu <sup>4)</sup>. . . .

*(Ibid.)*

*Constantinopol, 9 Septembre 1805.*

Von Bielfeld catre rege.

(Tractat între Rusia, Turcia și Anglia.)<sup>2)</sup> Le passage des troupes russes par la Valachie semble également dépendre encore de la tournure des événements. Il me revient que la permission éventuelle en avait déjà été stipulée, il y a quelques mois, jusqu'à la concurrence de 25<sup>m</sup>. hommes. On m'assure qu'un pareil nombre se trouve rassemblé aux frontières de la Moldavie et que les régimens embarqués à Sébastopol viennent d'être mis à terre pour prendre la même route. . . .

(Archive, Rep. XI, 275 d)

*Berlin, mercredi matin (Octobre 1805.*

\* Lombard catre ?

Cher bienfaiteur. Après avoir fait à mon réveil les vœux

<sup>1)</sup> Hardenberg adaugă o scrisoare de recomandăție din partea-l. Marquard ie numit: «un homme de mérite et de confiance, qui possède sa matière à fond et qui mettra certainement autant d'intelligence que de zèle dans l'exécution de sa commission» (același pachet). Asupra scopului trimiterii lui Marquard v. p. 404, nota 3.

<sup>2)</sup> Acest tractat, indreptat în privința lui Napoleon, căutau să-l încheie Italinski și ambasadorul Anglii, Arbuthnot, cu Poarta, înnoind pe cele din 1798 și 1799. Zinkeisen, VII, 387 și urm. și mai sus, în cartea de față, la aceste date. Cf. și Hurmuzaki, *Supl. I*<sup>2</sup>, 315, 317, 319—21, 324—5. Tractatul ie ratificat de Poartă la 30 Decembrie (Zinkeisen, *l. c.*, 391).

<sup>3)</sup> Knobelsdorf ie făcut general, când pleacă la Paris spre a felicita pe Napoleon pentru încoronarea sa (făcută la 2 Decembrie 1804). Se menționează numărul de la «4—5 Octobre» din *Monitoriul francez*, ceia ce permite o fixare sigură a datei. N'am putut verifica citația din cauze lesne de înțeles.

les plus ardens pour votre santé et votre bonheur comme l'unique moyen de payer vos bienfaits, je vais en solliciter de nouveaux.

J'ai trouvé hier, en rentrant chez moi, la lettre ci-jointe de l'hospodar, n<sup>o</sup> 1. Elle se rapporte, comme vous verrez, aux nouvelles que vous lui avez fait parvenir en date du 30 juillet. Absent à cette époque, j'ignorais qu'alors déjà il a été question de calomnies dirigées contre lui; j'ignore aussi de quelle source vous les tenez. Le prince me demande le résultat des démarches qu'il suppose que vous avez eu la bonté de faire pour lui. Il est question dans sa lettre de deux voyageurs, dont la présence devait vous mettre à même de lui rendre les services que votre amitié pour lui vous suggérait. J'ai beau rêver, je ne devine pas le nom de ces voyageurs. Serait-ce Monsieur Knobelsdorff? Dans tous les cas, je vous supplie, cher bienfaiteur, de m'indiquer ce que je dois répondre à l'hospodar. Il m'importe d'avoir aujourd'hui encore votre réponse, afin de pouvoir chiffrer ma dépêche avant mon départ de Berlin.

Je vous envoie encore une seconde lettre de l'hospodar, qu'il a écrite à Monsieur de Cæsar, <sup>1)</sup> avec permission de me la communiquer. Elle est relative au grand projet, dont j'ai pris la liberté de vous entretenir à notre dernier voyage à Potsdam. Elle vous donnera une idée juste de la position précaire où se trouve le pauvre prince. Malheureusement, les moyens qu'il propose pour le sauver lui et sa principauté sont trop inexécutables pour m'inspirer seulement le désir d'y fixer votre attention. Le prince paraît n'avoir aucune idée des sentimens et des principes du roi. Mais, si le plan qu'il propose est chimérique, dans son entier, peut-être présente-t-il quelques points que le crédit de Votre Excellence pourrait faire réussir. Tel serait une nouvelle <sup>2)</sup> recommandation du roi auprès de la Porte en faveur du prince. Ses ennemis les plus acharnés paraissent être ceux de Constantinople. Ce sont eux sans doute qui ont éveillé la jalousie du gouvernement français. Il importerait donc beaucoup qu'on prévî(e)nt leur méchanceté et qu'on étouffât dans leur naissance les suites de leurs calomnies. Monsieur de Knobelsdorff jouit à Constantinople, d'une grande considération. Votre Excellence avait l'idée de le choisir pour l'organe de sa recommandation. Si Elle daigne persister dans cette heureuse idée, je ne doute pas que l'hospodar ne lui doive bientôt la tranquillité à laquelle il aspire. Peut-être même

<sup>1)</sup> V. p. 401.

<sup>2)</sup> V. pp. 390—1.

serait-il avantageux de dire un mot à Bielfeld pour appuyer l'intervention du général de Knobelsdorf. L'entretien que vous avez eu, cher bienfaiteur, avec Laforêt et les insinuations du marquis<sup>1)</sup> feront le reste. Un article du «Moniteur», du 4 ou 5 octobre, qui contient le récit véridique de tout le bien que le prince Ypsilanti a fait depuis trois ans à sa principauté, prouve que le gouvernement français ne méconnaît pas son mérite et qu'il n'a été que momentanément induit en erreur.

J'ai voulu avant de vous voir vous informer de tout ceci pour vous éviter l'ennui d'un long récit. J'irai prendre votre réponse, au cas que vous diniez chez vous. Le tems presse, mon pauvre prince est sur les épines; il n'espère qu'en vous; j'en dis autant et me confie en votre amitié, à qui je dois déjà tout le bonheur dont je jouis. . . .

(Archive, Rep. XI, 178)

*București, 20 Novembre 1805.*

\* Constantin Ipsilanti către baronul de Hardenberg.<sup>2)</sup>

. . . . Lorsque Monsieur de Marquard<sup>3)</sup> m'a remis la lettre de Sa Majesté et celle de Votre Excellence, il avait en elles les plus infaillibles garants de mon zèle le plus ardent à concourir à ses travaux. Je crois qu'il a toutes les lumières locales nécessaires aux combinaisons à faire désormais. J'attendrai les déterminations du roi, à cet égard. Ses nouveaux ordres me trouveront toujours le même zèle, et les désirs de Votre Excellence toujours le même empressement.

J'ai l'honneur d'être, etc.

le très humble et très obéissant serviteur,

Constantin Ypsilanti.<sup>4)</sup>

(Archive, Rep. XI, 274)

<sup>1)</sup> Lucchesini, ambasador prusian la Paris.

<sup>2)</sup> Carol-August, apoi prinț de Hardenberg (născut în 1750); până la 1806 ministru al Afacerilor-Străine în Prusia.

<sup>3)</sup> «Capitaine et conseiller de guerre de Marquard, attaché à l'une des Chambres des domaines des principautés du roi en Franconie». Trimes în vara lui 1804 la București, «um dortselbst einen Wollverkauf, behufs der Anfertigung der Montierungstücher zu besorgen» (v. adresa depart. Franconiî din 30 Decembrie 1805, în același pachet). V. și p. 402.

<sup>4)</sup> Tot în 1805 (4 Iulie), firmele prusiene Platzmann frères, Lautier și Favreau cer intervenția regelui pentru «Givani Demeter Cariboglu, négociant à Buckarest», într'un proces al său la Constantinopol (același pachet).

*Petersburg, 26 Ianuar 1806.*

Von Goltz catre rege.

... On m'assure... qu'étant assuré que la Porte ottomane se jetterait avec confiance entre les bras de la Russie, on se préparait déjà à prendre les devants sur les intentions de la France. Un avis confidentiel, que j'ai lieu de croire comme venant de bonne source, porte que des commissaires russes ont déjà été envoyés en Valachie et en Moldavie pour y faire des achats en blés et grains, pour le but de l'établissement de plusieurs magasins. De même, on m'assure qu'aux environs de Bender et de Kamienieck on va former deux camps, destinés à réunir, l'un une partie de l'armée russe qui revient de l'Allemagne <sup>1)</sup>, et l'autre la grande armée de réserve, qui se forme sur les frontières, sous les ordres du général Michelson. Ces deux armées sont destinées à former deux corps d'observation sur les frontières de la Valachie et de la Moldavie, prêts à prendre possession de ces provinces, au premier signal d'attaque et de menace que donnerait la France. Le plus grand secret couvre ces mesures, qui, au fond, ne sont que simplement tracées encore; mais il est certain que plusieurs officiers, qui ont droit à la confiance de l'empereur, s'occupent déjà des détails... La Russie n'est pas intentionnée à provoquer le danger, mais elle croit devoir le parer, en cas de besoin et à venir au secours de son allié. Elle se flatte d'ailleurs que ce plan n'excluera pas la possibilité d'un arrangement qui puisse la mener à la rapprocher avec la France si celle-ci voulait donner des sûretés complètement satisfaisantes pour le maintien de l'intégrité future de la Porte ottomane, et, moins on est sûr s'il n'existe peut-être pas quelque arrangement entre la France et l'Autriche, sur son agrandissement aux dépens de la Porte, plus on voit que toutes les négociations du prince Czartoryski <sup>2)</sup> avec le général de Meerfeldt <sup>3)</sup> ne roulent que sur cet objet.

(Rusia ie foarte ingrijită pentru Poarta.)

(Archive, Rep. XI, 156)

<sup>1)</sup> Din campania contra lui Napoleon: Rușii fusesse zdrobiți și iel la Austerlitz (2 decembre 1805).

<sup>2)</sup> Adam — (1770--1861), ministru al Afacerilor-Străine în Rușia.

<sup>3)</sup> Ambasadorul Austrii la Petersburg.

*Petersburg, 3 Februar 1806.*

Von Goltz catre rege.

. . . . Le général comte de Meerweld tient ici le langage du ministre de Vienne à Berlin, et, dans la dernière conférence que j'ai eue avec le prince Czartoryski, ce ministre m'assura qu'on était parfaitement sûr que la paix entre l'Autriche et la France<sup>1)</sup> ne contient aucun article secret ou séparé, qui puisse donner de l'ombrage, et qu'en général, on était persuadé plus que jamais que l'Autriche n'entrerait aucunement dans quelque vue d'agrandissement, aux dépens de la Porte ottomane. Cette circonstance et la déclaration officielle que le général Meerweldt peut avoir faite sur ce sujet, m'expliquent le changement subit d'opinion et le retour de confiance envers l'Autriche, qui se manifeste si visiblement depuis quelque tems. (Se ieü însă măsurî contra orî-careî surprinderî.)

(*Ibid.*)

*Constantinopoli, 1 Mart 1806.*

Von Bielfeld catre rege.

. . . . Il s'est attaché<sup>2)</sup> à démontrer que, selon toute apparence, la Russie n'était point étrangère aux troubles de la Serbie,<sup>3)</sup> qu'en outre, l'entrée des Français en Dalmatie<sup>4)</sup> lui fournirait probablement quelque prétexte de faire avancer ses troupes dans la Moldavie et la Valachie, qu'il était tems de prévenir ou de réprimer de pareilles vues. . . .

(Arhive, Rep. XI, 275 d)

*Petersburg, 19 Mart 1806.*

Von Goltz catre rege.

(*Temerile că Franța va așita pe Turci, continuă.*) Pour cet effet, on s'occupe de plus en plus de l'idée de rassembler des corps considérables de troupes sur les frontières de la Valachie et de la Moldavie, et dernièrement il s'est élevé même au

<sup>1)</sup> Tractatul recent de la Pressburg (26 Decembre 1805).

<sup>2)</sup> Partidul francez.

<sup>3)</sup> V. p. 396 nota 3.

<sup>4)</sup> Cf. Zinkeisen, VII, 403—4. Dalmația fusese cedată Franc iî prin pace de la Pressburg.

Conseil de l'empereur une voix, qui a représenté la nécessité de l'occupation de ces deux provinces. L'empereur Alexandre s'y est encore opposé, car il ne veut pas donner le signal des fausses alarmes; mais il a été décidé qu'on prendrait toutes les mesures nécessaires pour se mettre en état de pouvoir prévenir les Français, en cas d'un projet quelconque, de faire entrer, sous tel prétexte que ce soit, des troupes sur le territoire de la Porte. . . .

(Archive, Rep. XI, 156)

*Constantinopol, 24 Mart 1806.*

**Von Bisfeld catre rege.**

. . . . Peu de jours après,<sup>1)</sup> le sieur d'Italinski<sup>2)</sup> eut également une entrevue avec le Reïs-Effendi, qui ne jugea pas à propos de lui avouer l'objet. Voici cependant ce qui m'est revenu d'une source pareillement authentique. On venait d'apprendre que Pasvan-Oglou, dont les dispositions à l'égard des Serviens avaient jusqu'ici été assez équivoques, a pris un parti et déjà commencé les hostilités contre eux. C'est ce qui doit avoir engagé le ministre de Russie à déclarer dans la conférence mentionnée, que, quoique les armes de Pasvan-Oglou semblaient être dirigées uniquement contre la Serbie, il se pourrait qu'il voulût les employer également, comme ci-devant, contre les habitans de la Valachie; mais que la Russie était trop intéressée au repos et au bien-être de celle-ci pour ne pas les recommander aux soins de la Porte et espérait, par conséquent, qu'on prendrait des mesures suffisantes pour contenir cet ancien rebelle dans de justes bornes. Cette intervention n'a pas manqué de donner de l'ombrage à quelques personnes soupçonneuses, qui prétendent y voir le prélude d'un prétexte pour faire entrer des troupes russes dans la Valachie. . . .

(Archive, Rep. XI, 275 d)

*Petersburg, 25 Mart 1806.*

**Von Goltz catre rege.**

(Aceleși sentimente, Trupe la Odesa, pentru apărarea Morei.)  
D'un autre côté, les frontières de la Moldavie et de la Valachie seront incessamment garnies de troupes. . . .

(Archive, Rep. XI, 156)

<sup>1)</sup> După conferința cu Arbuthnot. V. Zinkeisen, VII, 393.

<sup>2)</sup> Ambasadorul rusesc.

Petersburg, 21 April 1806.

Von Goltz către rege.

... Jusqu'ici, le cas d'une rixe ouverte ne s'est pas encore présenté, mais, eu égard aux alarmes que causent les prétendues vues de la France sur la Porte ottomane, aux mesures rigoureuses qu'on croit devoir prendre pour se mettre de ce côté-là en attitude de vigilance, et, plus particulièrement encore, à la différence d'opinion qui existe relativement à ces mêmes mesures, le Cabinet voulant les rendre purement défensives sur les frontières et le Conseil votant pour le parti de l'occupation prématurée de la Moldavie et de la Valachie, il est à craindre que l'incident imprévu de l'enlèvement forcé des bouches du Cattaro, <sup>1)</sup> ne devienne le motif et le prétexte d'une lutte sérieuse. . . .

(Arhive, Rep. XI, 156)

---

Constantinopol, 9 Maiü 1806.

Von Bielfeld către rege.

... Il est facile de remarquer que le Kiaja-Bey joue ici le principal rôle et qu'il est dirigé... par le prince Morusi<sup>2)</sup>. Ce Grec versatile, autrefois entièrement dévoué à la Russie, voyant qu'elle commençait à perdre du terrain, a essayé de se mettre au service de la France et lui a trahi tous les détails de l'influence ? *(sic)* que le sieur Italinsky exerçait par son entremise auprès de l'ancien Reïs-Effendi ; mais la mission française l'a repoussé comme un transfuge odieux. Ne pouvant être l'instrument d'une Cour étrangère, il médita de fonder la continuation de son crédit sur des principes différents.

(Neutralitate a Porți între vecinî.)

(Arhive, Rep. XI, 275 d)

---

Constantinopol, 9 August 1806.

Von Bielfeld către rege.

... On ne considère point ici avec une entière indifférence

---

<sup>1)</sup> Ocupate de Ruși în această lună (Thiers, *Hist. du consulat et de l'empire*, ed. din 1847, VI, 450—1. În urma tratatului din 20 Iulie 1806 între Rusia și Franța, cea d'întăiu cedează acesteia Cattaro (Thiers, *l. c.*, 540 ; Zinkeisen, VII, 403—4).

<sup>2)</sup> Dumitrachi Moruzi, fratele lui Alexandru, Domnul Moldovei (v. Hurmaki, *Supl. I*<sup>3</sup>, 339).

les rassemblemens de troupes que l'empereur Alexandre a fait avancer vers les frontières de la Moldavie et de la Valachie et qui font mine de pénétrer dans le territoire turc, à mesure que les Français se renforcent en Albanie et que leurs opérations y deviennent plus sérieuses. . . .

(*Ibid.*)

Constantinopol, 9 Septembre 1806.

Von Bielfeld către rege.

. . . . L'on attend, avec d'autant plus de curiosité ou inquiétude les résolutions du Cabinet de Petersbourg, lorsqu'il aura appris la destitution des princes de la Valachie et de la Moldavie. <sup>1)</sup> Ce changement étant certainement l'attaque la plus directe portée à sa dignité, ses intérêts et ses droits, il paraît devoir, ou être révoqué, ou produire inmanquablement une rupture formelle, et la protestation énergique que le sieur d'Italinski s'est pressé de remettre contre le déplacement en question, <sup>2)</sup> est de nature à augmenter une semblable appréhension ; de sorte qu'il ne serait point impossible qu'une armée russe vint occuper les deux provinces mentionnées, avant que les nouveaux hospodars <sup>3)</sup> dont l'investiture a eu lieu aujourd'hui, aient le tems d'y faire régner leur dévouement à la France, devenu doublement dangereux, sous le rapport du voisinage de la ci-devant Pologne. La retraite du prince Ypsilanti en Russie n'a pas manqué aussi de produire une forte sensation, la perspective de rentrer à main armée dans ses États pouvant avoir motivé cette mesure, aussi bien que la crainte des dangers que sa tête courrait à Constantinople. Quant au prince Murusi, les tentatives qu'il avait faites dernièrement pour calmer la haine du gouvernement français, lui inspirent peut-être plus de sécurité. . . .

(*Ibid.*)

<sup>1)</sup> Destituirea se face la 28 August. Hurmuzaki, *Supl.* I<sup>3</sup>, 348.

<sup>2)</sup> V. protestul, datat din 8 Septembrie 1806, in Hurmuzaki și cel din 29 Septembrie, *Supl.* I<sup>3</sup>, 350—3. Cf. *Supl.* I<sup>4</sup>, 305—6.

<sup>3)</sup> Scarlat Calimah in Moldova și Alexandru Suțu in Muntenia.—

22 Septembre 1806.

Regele catre von Bielfeld.

. . . . On compte à 150 m. hommes les armées russes qui se trouvent dans le voisinage de la Valachie et de la Moldavie, et ces deux provinces, où la Cour de Pétersbourg a de nombreux adhérens, seront peut-être déjà occupées à l'heure qu'il est. . . .

*(Ibid.)*

Constantinopol, 9 Octobre 1806.

Von Bielfeld catre rege.

. . . . Les lettres de Jassy marquent que l'avant-garde de l'armée russe n'attend qu'un signal pour passer le Dniester. . . .

*(Ibid.)*

Constantinopol, 24 Octobre 1806.

\* Von Bielfeld catre rege.

. . . . J'ai profité du séjour actuel du prince Murusi pour lui demander des informations au sujet des deux officiers d'origine prussienne, qui, selon le rescript de Votre Majesté du 1<sup>er</sup> septembre, devaient s'être montrés à Jassy. 1) Il m'a assuré de n'avoir eu aucune connaissance de leur apparition et qu'au moins ils n'avaient pu se trouver en Valachie pour y exercer les soldats turcs, parce qu'il n'existait pas de troupes dans cette principauté. Il m'a promis cependant de faire, dès son retour dans son ancienne résidence, des perquisitions pour la découvrir, et me rendre compte du résultat de ses recherches. . . .

(Arhive, Rep. XI, 178)

Constantinopol, 24 Octobre 1806.

Von Bielfeld către rege.

. . . . En attendant, l'ambassadeur d'Angleterre 2) n'épar-

1) V. p. 408.

2) Arbuthnot.

nait rien pour l'empêcher<sup>1)</sup> et changer les disposition de la Porte. Il paraît avoir redoublé l'énergie de ses représentations après l'arrivée du courrier susmentionné. Ce fut dans la soirée du 13, veille de l'audience solennelle du général Sebastiani<sup>2)</sup> auprès du Grand-Seigneur, que leur effet se décida. Il y réussit à obtenir l'assurance de la réintégration des princes Morusi et Ypsilanti. Dès ce moment, l'envoyé de Russie n'eut plus d'objection à accepter une entrevue avec le Reïs-Effendi . . . et elle eut lieu le surlendemain. Mais il restait à attendre la réalisation effective de la promesse principale. Elle s'exécuta, non sans nouvelles réclamations pressantes, dans la journée du 17.<sup>3)</sup> Le prince Morusi, qui se trouvait revenu de Jassy, et l'ancien chargé-d'affaires du prince Ypsilanti, en représentation de son commettant, y furent revêtus du caftan, signe du recouvrement de leurs précédentes dignités. Alors le sieur d'Italinsky renonça définitivement à son départ. . . .

(Archive, Rep. XI, 157 d)

Novembre 1806.

Ras, uns al Rusii la nota lui von Goltz din 25 Octombrie 1806.

. . . . 1<sup>o</sup>) Que la Cour impériale, également pénétrée des inconvénients, qui peuvent résulter dans les conjectures actuelles d'une rupture entre la Russie et l'empire ottoman, n'a rien négligé et met encore tous ses soins à prévenir un pareil événement. Mais l'infraction la plus manifeste de la part de la Porte des stipulations existantes entre les deux empires ayant prouvé à Sa Majesté Impériale l'inefficacité de toute mesure modérée et conciliatoire, ce n'est que bien à regret, sans doute, qu'elle s'est vue dans le cas de recourir à des voix (*sic*) de rigueur qui, seules, peuvent dorénavant assurer à la Russie le maintien de ses droits et prérogatives, basés sur le texte des traités les plus solennels. C'est dans ce seul et unique but que l'occupation des principautés de Moldavie et de Valachie a été ordonnée, comme l'a suffisamment exprimé la note du 23 octobre. . . Le sentiment de ce que Sa Majesté Impériale se doit à

<sup>1)</sup> Îmbarcarea ambasadorului rusesc Italinski. V. Zinkeisen, VII, 405-7

<sup>2)</sup> Generalul-comte Horace Sebastiani (1775—1851) ie trimis de Napoleon la Constantinopol in 1806 (v. Zinkeisen, VII, 400).

<sup>3)</sup> Cf. Zinkeisen, VII, 407.

elle-même, ainsi qu'à la sûreté de ses États ne lui permet pas de révoquer cette mesure, commandée par la nécessité la plus absolue ; mais, pour donner encore plus de poids à l'exposé des faits contenu dans sa note du 23 octobre <sup>1)</sup>, le soussigné se plaît à donner ici l'assurance la plus formelle que Sa Majesté Impériale sera prête à retirer ses troupes des deux principautés, aussitôt que la Porte aura donné une juste satisfaction sur tous les griefs que la Cour impériale est en droit de former à sa charge, d'après les stipulations les plus précises qui subsistent entre les deux empires. Du reste, le désir sincère de Sa Majesté Impériale est que l'occupation des deux principautés par les troupes n'entraîne point une rupture formelle avec la Porte, et le ministère impérial n'a rien négligé pour faire envisager cette opération à Constantinople dans son vrai point de vue. Les instructions qui viennent d'être adressées à Monsieur de Bilefeld, résident de Sa Majesté le roi de Prusse près de la Porte, ne pourront certainement que contribuer à amener ce résultat. . . .

(Archive, Rep. XI, 156)

4 Novembre 1806.

Notă a Rusiilor privitoare la ocupație.

. . . . La forme de gouvernement et le bonheur des peuples chrétiens qui habitent les deux provinces privilégiées de Moldavie et de Valachie avaient fixé depuis longtemps l'attention des souverains de Russie et de Constantinople. Des réglemens arrêtés d'un commun accord, dictés par la sagesse et l'équité et justifiés par l'expérience la plus heureuse, avaient finalement établi l'administration de ces deux provinces sur des principes utiles à la prospérité du pays, convenables à la sûreté des deux empires et propres à écarter tous les soupçons et les motifs de mésintelligence.

Une des bases principales de cet arrangement salutaire était la conservation des voïvodes ou hospodars dans leurs charges, pendant l'espace de sept ans, et leur inamovibilité durant cet intervalle, à moins qu'ils n'eussent commis des délits prouvés d'après l'examen qui devait se faire conjointement par la Porte et par la Russie.

De cette mesure, calculée dans l'intention de soustraire les peuples chrétiens aux vexations qui accompagnent toujours les

<sup>1)</sup> Lipseste.

changements fréquens des gouvernements, dépendait également l'exécution et le maintien de tous les autres réglemens contenus dans les différentes conventions pour la sûreté et le bien-être de ces provinces-frontières, et notamment dans le hattichériff émané en 1802 <sup>1)</sup>).

Ce sont ces dispositions que l'ambassadeur de France a prescrit à la Porte de changer ; en conséquence, les deux hospodars ont été destitués, sans aucun motif ni examen préalable, avant l'époque fixée <sup>2)</sup>, et l'un d'eux <sup>3)</sup> obligé de fuir les menaces et les persécutions et de se réfugier sur le territoire de Sa Majesté Impériale. . . .

Cette mesure <sup>4)</sup> du ministère turc fut accompagnée de préparatifs pour faire entrer des troupes en Valachie et en Moldavie. . . .

Dans ces circonstances, Sa Majesté Impériale a senti la nécessité de mettre ses propres frontières à l'abri de toute insulte, de protéger les peuples dont elle a promis, du consentement de la Porte, de conserver les privilèges, et de prévenir et déjouer les projets de ses ennemis ; en conséquence, elle a ordonné à son armée d'occuper les deux provinces de Moldavie et de Valachie. . . .

(*Ibid.*)

*Petersburg, 6 Novembre 1806.*

Von Goltz către rege.

. . . . L'empereur me communiqua à cette occasion ce que son ministre m'avait déjà participé, par la note circulaire, dont j'ai l'honneur d'envoyer une copie au ministère de Votre Majesté <sup>5)</sup>, savoir que la conduite de la Sublime Porte, qui, par la déposition arbitraire des princes et hospodars de la Moldavie et Valachie, avait infracté les traités, sans vouloir s'entendre à lui en faire réparation, l'avait engagée à faire entrer ses troupes dans ces provinces, pour prévenir les premières hostilités de la part de la Porte. . . .

(Se zice de uni, că împăratul »se mettra à la tête de l'armée rassemblée sur les frontières de la Turquie«.)

(*Ibid.*)

<sup>1)</sup> Asupra căruia v. Zinkeisen, VII, 245—8.

<sup>2)</sup> Septe ani.

<sup>3)</sup> Constantin Ipsilanti.

<sup>4)</sup> Cererea, făcută Rusiilor, de a renunța la dreptul trecerii prin Bosfor.

<sup>5)</sup> V. pp. 411—2.

Constantinopol, 9 Novembre 1806.

Von Bielfeld catre rege.

. . . . Le prince Morusi s'est mis en route le 4 de ce mois, pour reprendre le gouvernement de la Moldavie. . . .

(Archive, Rep. XI, 275 d)

Petersburg, 18 Novembre 1806.

Von Goltz catre rege.

. . . . On s'accorde à croire que les hospodars de la Valachie et de la Moldavie seront incessamment réinstallés dans leurs dignités et qu'on donnera les assurances les plus rassurantes sur le maintien des traités. On dit que le prince Morusi, qui avait été appelé à Constantinople <sup>1)</sup>, est déjà du retour dans son gouvernement, et le prince Ypsilanti, qui est arrivé ici, il y a quelques jours, pour chercher la protection de la Russie, ne renonce pas non plus à l'espoir de retourner bientôt à Bukarest. Malgré cela, on présume que la Russie ne laissera pas échapper l'occasion de prendre possession de ces deux provinces, pour mieux soutenir ses opérations en Dalmatie, où, en dernier lieu, les troupes russes doivent avoir essayé un petit revers. . . .

(Archive, Rep. XI, 156)

Praga, 19 Novembre 1806.

Baronul Senfft de Pilsach <sup>2)</sup> catre rege.

(Atribuie armărilor regelui Prusiei cedarea Turcilor față cu cererile lui Italinski. Crede că o înfringere a Rușilor ar putea aduce iarăși o depunere a Domnilor : spre a împiedeca aceasta, pleacă mai iute la Constantinopol. Mehendarul turcesc <sup>3)</sup> îl așteaptă de la 11 Novembre, la București).

(Archive, Rep. XI, 275 d)

<sup>1)</sup> V. p. 410.

<sup>2)</sup> Noul ambasador prusian la Poartă.

<sup>3)</sup> Cu dñsul vine și dragomanul legației, Caraman (v. scris. ac. c. Piquot, București, 13 Nov. 1806). — Scrisoarea lui Budberg către Italinski (15 Nov.) se găsește în Hurmuzaki, *Supl. I*, 363—4 și în pachetul de față) cetește însă la p. 364, rinduî 6 de sus : *Cour*, în loc de : couronne).

---

*Constantinopol, 24 Novembre 1806.*

Von Bielfeld catre rege.

. . . . L'ex hospodar de Valachie, prince Suzzo <sup>1)</sup>, est revenu ici de Bucharest. . . .

(*Ibid.*)

---

*Petersburg, 24 Novembre 1806.*

Von Goltz catre rege.

. . . . La Russie croit devoir à sa propre sûreté de ne pas renoncer à la prise de possession de la Valachie et de la Moldavie. . . .

(Arhive, Rep. XI, 156)

---

*Constantinopol, 9 Decembre 1806.*

Von Bielfeld catre rege.

. . . . Des lettres de Bucharest, du 13 dernier, marquent qu'on y attend d'un moment à l'autre l'arrivée des troupes russes. . . .

(Arhive, Rep. XI, 275 <sup>d</sup>)

---

*Petersburg, 11 Decembre 1806.*

Von Goltz catre rege.

. . . . Il n'est plus au pouvoir de la Russie d'éviter la rupture avec la Porte ottomane, si celle-ci veut regarder la prise de possession des principautés de Moldavie et de Valachie comme un acte d'agression. La Russie s'en est expliquée par ses déclarations antérieures. . . . Elle a même fait représenter cette mesure tout récemment sous son vrai point de vue, à Constantinople, et elle a fait déclarer que, du moment où la Porte se décidera à remplir les conditions de son traité, la Russie ne fera aucune difficulté de retirer ses troupes des deux provinces sus-mentionnées. Les demandes sur lesquelles roule toute la querelle, sont les quatre suivantes :

1<sup>o</sup>. Le rétablissement des hospodars.

---

<sup>1)</sup> Alexandru Suțu.

2°. Le maintien du repos et de la tranquillité dans ces deux provinces et sur les frontières des possessions russes.

3°. La liberté du passage du pavillon russe, etc.

4°. Le renouvellement du traité . . . avec l'Angleterre <sup>1)</sup>.

Les deux premiers points ont déjà été accordés, et, effectivement, le prince Ypsilanti est déjà parti d'ici pour retourner dans son gouvernement. On se flatte que les deux autres ne seront pas moins agréés. En attendant, a-t-on reçu ici, il y a quelques jours, la nouvelle que les deux forteresses de Choczim et de Jassy ont été prises sans coup férir, la première par le général Essen <sup>2)</sup> et la seconde par le prince Pierre Dolgorouky <sup>3)</sup>. . . .

(Archive, Rep. XI, 156)

*Petersburg, 20 Decembre 1806.*

Von Goltz către rege.

. . . . Ce courrier porte au comte Italinski les ordres qui se rapportent aux démarches nécessaires à faire pour bien expliquer le véritable but de l'occupation des principautés de Moldavie et de Valachie. Jusqu'ici on est persuadé que la Porte ottomane regardera cette mesure comme un parti pris pour la sûreté des frontières, et que, pour cela, elle ne voudra pas risquer la rupture. . . .

(*Ibid.*)

*Constantinopol, 23 Decembre 1806.*

Von Bielfeld către rege.

(Hotinul se predă, apoi Benderul.) Se portant alors sur Jassy, où le prince Morusi<sup>4)</sup> n'était point encore arrivé, il<sup>5)</sup> y fit arrêter et conduire en Russie le résident français Reinhard avec sa famille. Les dernières nouvelles marquent aussi l'occupation de Focziana; mais celle de Galatz et de Braïla ne paraît pas constatée <sup>6)</sup>. D'un autre côté, Ibrahim-Mustafa, ayan de Ru-

<sup>1)</sup> Tractatul din 5 Ianuar 1799 (v. Zinkeisen, VII, 49).

<sup>2)</sup> V. p. 53 și nota 1.

<sup>3)</sup> Rudă a cuceritorului Crimeii.

<sup>4)</sup> Alexandru. Rușii intră în Iași la 8/20 Dec. 1806 (Drăghici, II, 74).

<sup>5)</sup> Comandantul rus, Dolgoruki.

<sup>6)</sup> V. Hurmuzaki, *Supl.* I<sup>2</sup>, 369—70, 389.

schiuk, s'est avancé contre lui, par la Valachie. Il a fait saisir à Bucharest le sieur Chirico, consul de Russie <sup>1)</sup>, l'évêque grec et trois des principaux bojards.

... Du reste, l'ancienne rigueur des procédés turcs ne s'est exercée actuellement que contre la famille Ypsilanti. Le prince, père de l'hospodar, ainsi que son cousin, qui remplissait ici les fonctions de son agent, viennent d'être arrêtés et conduits chez le Bostandgi-Bachi ; l'on craint que la vie du premier ne soit en danger. . . .

(Archive, Rep. XI, 275 d)

*Königsberg, 26 Decembre 1806.*

\* **Ministrul Afacerilor—Străine către ambasadorul rusec, baron de Krüdener.**

En suite d'une correspondance antérieure qui a été entamée à Berlin entre S. E. M. le comte de Haugwitz et M. le baron de Krüdener, chargé des affaires de S. M. l'empereur de toutes les Russies, le général soussigné, chef actuel des Affaires-Étrangères du roi, a l'honneur d'informer ce dernier, d'après un rapport de Constantinople, daté du 24 octobre, que le baron de Bielfeld a demandé au prince Murusi, s'y trouvant alors présent, une explication catégorique au sujet des deux prétendus officiers prussiens, qu'on accusait d'être entrés au service militaire de la Porte ottomane et d'avoir exercé les soldats turcs à Jassy. L'hospodar a protesté ne pas avoir la moindre connaissance de ces deux individus ; qu'il tâcherait de s'en procurer des nouvelles à son retour dans sa résidence (pour où il est parti le 4 octobre) et qu'il en rendrait compte au sieur de Bielfeld ; mais que, dans tous les cas, les officiers en question ne pouvaient pas avoir exercé les troupes turques en Moldavie, puisqu'il n'en existait pas dans cette province.

Il sera peut-être facile à la Cour de Russie de poursuivre elle-même directement ces recherches. Cependant, si le prince Murusi fournit à la Mission du roi à Constantinople les renseignements qu'il a promis, le soussigné s'empressera de les communiquer à M. le baron de Krüdener, auquel, etc. <sup>2)</sup>

(Archive, Rep. XI, 178)

<sup>1)</sup> V. p. 366, nota 2.

<sup>2)</sup> V. p. 403.

Constantinopol, 5 Ianuar 1807.

Manifestul turcesc contra Rusiilor <sup>1)</sup>.

... Pareillement elle <sup>2)</sup> distribuait des patentes dans les provinces de Valachie et de Moldavie et s'appropriait des sujets sans nombre, sous différents titres, traitait ces deux provinces à peu près comme sa propre possession, ses consuls y prenaient part à la direction des affaires, elle poursuivait par des plaintes continuelles et des démonstrations d'inimitié les vaïvodes (princes) nommés par la Porte, qui ne suivaient pas ses volontés et elle protégeait ouvertement ceux qui montraient de l'affection et du penchant pour elle, de façon que la nomination du vaïvode dans ces deux provinces de la part de la Porte devenait un objet de dérision.

(Moderatia sa. Afacerea depunerilor.) La Sublime Porte déposa dernièrement les deux vaïvodes de Moldavie et de Valachie, d'après l'exigence de (*sic*) cas. Le gouvernement russe, fâché seulement de ce qu'il n'avait été prévenu, prétendait y contrevenir ; et une plus longue tolérance envers le traître vaïvode de Valachie, dont la perfidie est constamment prouvée, dans plusieurs occasions, devenait nuisible à la Sublime Porte, et celle-ci, prévenant la Russie de sa déposition, la nouvelle serait parvenue à la connaissance du dit vaïvode, ce qui aurait causé beaucoup plus d'embarras ; c'est pourquoi la Russie n'a été avertie qu'après leur déposition (A cedat apoï, »quoiqu'avec répugnance«.).

(Arhive, Rep. XI, 275 d)

Constantinopol, 9 Ianuar 1807.

Von Bielfeld către rege.

... Il paraît qu'elle <sup>3)</sup> se flattait, d'après des lettres du prince Morusi, qui se tient toujours à Focșiana <sup>4)</sup>, que les Russes se disposaient à une marche rétrograde. Mais on n'a pas tardé à apprendre que leurs mouvements se dirigeaient sur

<sup>1)</sup> Altă traducere, foarte deosebită, în Hurmuzaki, *Supl.* I <sup>2</sup>, 375—6. Cea pe care o reproducem poartă data de 25 Șaval 1221 — 5 Ianuar 1807 ; versiunea franceză traduce prin 10 Ianuar. Vezi și Zinkeisen, VII, 418 și urm.

<sup>2)</sup> Rusia.

<sup>3)</sup> Poarta.

<sup>4)</sup> V. Drăghici, II, 74 : «curierul l-aș aflat pe Moruz în Focșani».

Bucharest. Ils y sont entrés effectivement, le 24 décembre <sup>1)</sup>, après une légère résistance du faible corps de Mustapha-Bairactar, lequel a dû repasser le Danube et retourner à Ruschiuk <sup>2)</sup>. . .

Le prince Suzzo <sup>3)</sup> a été revêtu une seconde fois de la dignité d'hospodar de Valachie, sans avoir le moyen de profiter de cette nomination. Le prince Ypsilanti père se trouve toujours en prison, mais on n'a point attenté à ses jours. . . .

(*Ibid.*)

*Petersburg, 10 Janvier 1807.*

Von Goltz catre rege.

. . . . D'un autre côté, sur les frontières de la Turquie, les affaires menacent de prendre, par les succès de l'armée russe en Moldavie et en Valachie, une tournure, qui, grâce aux mouvements que se donne l'ambassadeur Sébastiani, ne peut presque plus laisser aucun doute sur la malheureuse proximité d'une rupture, qui deviendra un nouvel obstacle pour l'acheminement futur d'une paix générale, vu que la France attachera toujours le plus grand prix à l'évacuation et à la restitution de ces deux provinces et que la Russie ne s'y prêtera jamais, à moins d'en être compensée par le rétablissement de son influence primitive, assurée par les traités. L'occupation de ces deux provinces, qui d'abord devait servir à faire diversion à la guerre éclatée sur les bords de la Vistule <sup>4)</sup>, est peut-être dans ce moment-ci une des plus fortes raisons qui éloignent le ministère de l'empereur <sup>5)</sup> de la tentative, proposée par Votre Majesté, pour le but d'un acheminement à une négociation commune de paix. . . .

(Archive, Rep. XI, 158)

<sup>1)</sup> V. Naum Rîmniceanu in Erbiceanu, *Cronicarii greci, cariî aû scris despre Romîni în epoca fanariota*, p. 269 : Turcii se retrag la 18/25 Dec., cînd intră Miloradovici cu armata rusească.

<sup>2)</sup> Bairactar intrase în Bucureşti, la 30 Novembre (12 Decembre), cu 12.000 de Turci (v. Erbiceanu, *l. c.*)

<sup>3)</sup> Alexandru, mazilit, după stăruinţile Rusiîi, la 41/23 Octombrie (*ibid.*, 268).

<sup>4)</sup> Războiul între Napoleon şi Rusia, care făcea parte din coaliţia a patra (1806—7).

<sup>5)</sup> Napoleon.

*Petersburg, 18 Ianuar 1807:*

Von Goltz către rege.

. . . . Sa Majesté l'empereur de Russie, qui ne brigue rien pour lui-même, consentira, à la vérité, j'en suis sûr, à la retraite de ses troupes de la Moldavie et de la Valachie, aussitôt que la Sublime Porte se décidera à satisfaire à ses justes demandes, fondées sur les traités. . . .

(*Ibid.*)

*Constantinopol, 24 Ianuar 1807.*

Von Bielfeld către rege.

. . . . J'ajoute encore moins de foi à la nouvelle, sur laquelle Votre Majesté aura probablement des données plus authentiques de Pétersbourg et de Vienne, que le prince Ypsilanti aurait signalé son retour à Bucharest <sup>1)</sup>, en se déclarant roi de Valachie, Moldavie et Bessarabie <sup>2)</sup> (30.000 de oamenî se află numaî pe teritoriul otoman; 80.000 observă la Nistru.).

(Arhive, Rep. XI, 275 d)

*Petersburg, 25 Ianuar 1807.*

Von Goltz către rege.

. . . . L'ambassadeur de France a pris prétexte de cette ouverture pour faire quelques observations sur les projets supposés à la Russie, relativement à la Porte ottomane, et il a parlé avec tant d'aigreur de l'occupation de la Moldavie et de la Valachie, que cette dernière partie de son insinuation diminue tout le prix de la première. . . .

(Arhive, Rep. XI, 158)

*București, 29 Ianuar 1807.*

Senfft de Pilsach către rege.

(A fost bine primit, »tant de la part du général Michelson, que de la part du prince Ypsilanti«.)

<sup>1)</sup> Intră cu Michelson la <sup>15</sup>/<sub>27</sub> Decembre (Erbiceanu, *l. c.*, 269).

<sup>2)</sup> Zvonul se răspindește în Iulie la București. V. Naum Rimniceanu, ap. Erbiceanu, *l. c.*, 275. — «L-au titluit de Domn pe două țări în administrația pămîntească . . . însă n'au ținut funcția aceasta multă vreme și nici au însemnat ceva domnia lui» (Drăghici, II, 75). V. și Hurmuzaki, *Supl.*-I<sup>2</sup>, 383. Cf. *ibid.*, 113.

Le général Rudolini <sup>1)</sup>, né en Morée et élevé en Russie, se trouve chargé de la correspondance politique et de l'approvisionnement de l'armée, et la reddition de quatre forteresses turques, autant que l'abondance, dans laquelle les troupes vivent ici, prouvent que ces deux branches importantes se trouvent dans les meilleures mains. . . .

(Archive, Rep. XI, 275 d)

Constantinopol, 24 Mart 1807.

Von Bielfeld catre rege.

. . . . Le prince Morusi, qui, depuis l'entrée des Russes à Jassy, s'était retiré dans la partie de sa principauté <sup>2)</sup> non occupée par ces troupes, est revenu ici. Depuis son retour, la Porte a jugé à propos de compléter la révocation des deux réintégrations, auxquelles elle s'était prêtée en octobre dernier, et a conféré la dignité d'hospodar de la Moldavie à son premier drogoman, le prince Hangerli <sup>3)</sup>, lequel est remplacé dans son emploi actuel par un prince Suzzo, parent de celui qui s'est rendu depuis peu à l'armée du pacha de Ruschuk, en attendant le moment de prendre possession du gouvernement de la Valachie <sup>4)</sup>. . . .

(Ibid.)

Petersburg, 25 Mart 1807.

Von Goltz catre rege.

Ce ministre <sup>5)</sup> m'a dit. . . Nous ferons demain la paix avec la Porte, si elle veut se décider à remplir les traités, et il ne nous en faudra pas davantage pour retirer nos troupes de la Moldavie et de la Valachie. . . .

(Archive, Rep. XI, 158).

<sup>1)</sup> *Rodofnikin* : fusese trimes rusesc la Belgrad. Asupra-î vezi Zinkeisen, VII, 316—7; Hurmuzaki, *Supl. I* <sup>2</sup>, 383, 388; Ranke, *Die serb. Rev.*, 172 și urm.

<sup>2)</sup> V. p. 418 nota 4.

<sup>3)</sup> V. Hurmuzaki, *Supl. I* <sup>2</sup>, 406.

<sup>4)</sup> Alexandru Suțu.

<sup>5)</sup> Andrei de Budberg, ministru al Afacerilor-Străine în Rusia.

Constantinopol, 9 April 1807.

Senfft de Pilsach către rege.

(A fost împiedecat de a sosi mai curînd de lipsa mehmen-darului <sup>1)</sup> și de zabava răspunsului cerut la Constantinopol. Rodofnikin și Michelson i-au încredințat niște instrucții pentru Italinski. — Abia ajuns, Poarta-i comunică,) qu'il doit quitter Constantinople sous trois jours, ayant perdu la confiance du gouvernement ottoman en passant par Bucharest et en formant des relations avec le général en chef des troupes russes et avec le prince Ypsilanti <sup>2)</sup>). . . .

(Arhive, Rep. XI, 275 d)

Memel, 17 Iunie 1807.

\* Regele Prusiei către Ipsilanti.

Monsieur le prince-hospodar, etc. Vous connaissez déjà le baron de Senfft de Pilsach, mon envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire près de la Sublime Porte ottomane. Il m'a rendu compte de l'accueil que vous lui avez fait, et je m'empresse de vous en remercier. Comme je viens de prendre la résolution de le renvoyer à l'armée de Sa Majesté l'empereur de toutes les Russies, sur le Danube, avec l'ordre d'y rester, en attendant que les circonstances lui permettent de retourner à Constantinople et qu'il se trouvera ainsi près de vous et dans les États que vous gouvernez, je suis bien aise, Monsieur le prince-hospodar, de le recommander à votre bienveillante amitié, à laquelle il ne manquera pas de répondre d'une manière conforme aux sentiments que vous m'avez inspirés et que je vous conserve toujours. Sur ce je prie Dieu qu'il vous ait en sa sainte et digne garde <sup>3)</sup>). . . .

(Arhive, Rep. XI, 178)

Memel, 26 Iulie 1807.

Regele Prusiei către Ipsilanti.

Monsieur le prince-hospodar de la Valachie, le baron Senfft de Pilsach n'a pu me louer assez les attentions obligeantes que

<sup>1)</sup> Gonit de invazia rusească. V. p. 414.

<sup>2)</sup> Asupra acestei comedii diplomatice, așa de ridicule pentru Senfft, v. Zinkeisen, VII, 482—95.

<sup>3)</sup> O scrisoare asemenea, cu aceiași dată, ie adresată generalului Michelson (*ibid.*).

vous lui avez prodiguées pendant son séjour à Bucharest. J'y ai été sensible. Vos procédés honnêtes et polis contrastent singulièrement avec le traitement que mon ministre a essayé à Constantinople. Vous en aurez été informé et vous aurez eu de la peine à concevoir comment la Porte a pu s'oublier à ce point envers un de ses meilleurs et plus anciens amis. Elle me doit une réparation, et c'est pour être à même de la recevoir que le baron de Senfft doit se rendre dans une province voisine de l'empire ottoman. Il reparaitra donc aussi dans celle que vous gouvernez, et je prévois qu'il y retrouvera le même bon accueil que vous avez bien voulu lui faire la première fois. Ce sera m'obliger de nouveau, et je vous en remercie d'avance, priant Dieu sur ce qu'il vous ait, Monsieur le prince-hospodar de la Valachie, en sa sainte et digne garde <sup>1)</sup>. . . .

(Archive, Rep. XI, 275 d)

---

8 August 1807.

Regele catre von Goltz.

. . . . La perte du Cattaro et des Sept-Îles <sup>2)</sup>, la cession de la principauté de Jever <sup>3)</sup>, l'abandon de la Valachie et de la Moldavie, la reconnaissance des nouveaux rois . . . ce sont autant de sacrifices qui doivent avoir infiniment coûté à l'empereur <sup>4)</sup>. . . .

(Archive, Rep. XI, 158)

---

Constantinopol, 9 August 1807.

Von Bielfeld către rege.

. . . . Du reste, le colonel français Sorbier <sup>5)</sup>, arrivé ici hier au soir, du quartier général turc, à Silistria, et qui a donné la nouvelle de la pacification entre Votre Majesté, l'empereur de Russie et celui de France, a annoncé en même tems, que le troupes russes avaient reçu ordre d'évacuer la Moldavie et

---

<sup>1)</sup> V. Zinkeisen, VII, 497—8. O scrisoare analoagă către Michelson, *ibid.* (Aceași dată).

<sup>2)</sup> Insulele ionice. V. Zinkeisen, VII, 520.

<sup>3)</sup> În Friza Orientală ; cedată de Ruși regelui Ludovic al Olandei (art. XVI din tractatul franco-rus (Martens et Cussy, II, 322)).

<sup>4)</sup> Împăratului Rusiilor. În vorba de tractatele de la Tilsit (Iulie 1807).

<sup>5)</sup> V. Hurmuzaki, *Supl.* I<sup>2</sup>, 445.

Valachie. On attendait incessamment à Giurgewo un plénipotentiaire de la Cour de Pétersbourg, pour y régler la paix définitive. Le prince Suzzo, qui accompagnait le Grand-Vizir, se disposait à rentrer à Bucharest; mais, quant au prince Hangerli, la certitude du recouvrement de la Moldavie semble avoir été le signal de sa destitution, qui doit être attribuée à la perte de ses anciens protecteurs, tués ou éloignés par la révolution du 29 mai <sup>1)</sup>. Il a été remplacé par le prince Calimachi <sup>2)</sup>, le même qui avait déjà été nommé à cette dignité au mois d'août de l'année dernière <sup>3)</sup>. . . .

(Archive, Rep. XI, 275 <sup>d)</sup>)

*București, 15 August 1807.*

\* Constantin Ipsilanti către regele Prusii.

. . . Mon devoir le plus cher est de servir avec le plus de zèle tout ce qui a l'honneur d'appartenir à Votre Majesté, et le bonheur auquel je sois le plus sensible, c'est d'en trouver l'occasion. La lettre de Votre Majesté, pleine du témoignage de la bonté dont elle m'honore, et que Son Excellence Monsieur le baron de Senfft m'a remise <sup>4)</sup>, m'arrive dans des circonstances qui me priveront de rendre à ce ministre de Votre Majesté tous les soins que j'éprouverais tant de satisfaction à lui continuer, dans son séjour ici.

En quelque lieu que me jette la tourmente qui agite l'Europe, le souvenir de la protection dont Votre Majesté m'a honoré, me sera également présent et précieux. Je suis, Sire. . . .

(Archive, Rep. XI, 178) . . .

*Turnul-roșu, 21 August 1807.*

Senfft de Pilsach către rege.

(Ajuns de ieri sara de la Viena.) Ces dernières <sup>5)</sup> avaient, en effet, commencé d'évacuer la Moldavie et la Valachie, mais, comme les Turcs n'ont pas voulu en faire autant, le général

<sup>1)</sup> Înlocuirea lui Selim al III-lea cu Mustafâ al IV-lea. V. Zinkeisen, VII, 460 și urm.

<sup>2)</sup> Scarlat.

<sup>3)</sup> V. p. 409 și scrisoarea acestuia către Talleyrand (24 Aug.), in Hurmuzaki, *Supl. I* <sup>2</sup>, 450—1.

<sup>4)</sup> V. pp. 422—3.

<sup>5)</sup> Trupele rusești.

de Michelson est revenu à Bucharest, accompagné du prince Ypsilanti <sup>1)</sup>. Celui-ci a bien voulu annoncer son retour à ma femme, par une lettre du 31 juillet vieux style. . . (Pleacă poimine la București.)

(Arhive, Rep. XI, 275 d)

*București, 26 August 1807.*

Senft de Pilsach catre rege.

(Michelson ie foarte bolnav.) En attendant, la lettre, dont Votre Majesté a daigné m'honorer pour le prince Ypsilanti <sup>2)</sup>, m'a procuré de sa part l'accueil le plus distingué, et le général russe Zisiroff, faisant les fonctions de commandant à Bucharest, m'a complimenté sur mon arrivée et m'a envoyé une garde d'honneur. . .

Au reste, je trouve les troupes russes sur le point de commencer à évacuer la Moldavie et la Valachie, conformément au traité de paix conclu à Tilsit, entre la Russie et la France, et tout le monde ici est convaincu que l'armistice sera un de ces jours formellement conclu entre les Russes et les Turcs, par le sieur Lascaroff, plénipotentiaire russe <sup>3)</sup>, et Galib-Effendi <sup>4)</sup>, ci-devant Réis-Effendi, plénipotentiaire ottoman. Ce ministre et le colonel français Guilleminot se trouvent rassemblés à cet effet à Slobozia, maison de campagne sur le Danube, près de Giurgewo. . .

Le general russe Isayeff, commandant à cette affaire <sup>5)</sup> un bataillon russe et un corps de 3.500 Valaques, levé par ordre et aux frais du prince Ipsilanti <sup>6)</sup>, s'est signalé dans ce combat, suivant une relation envoyée ici par Czerni-George.

L'armistice a été signé à Slobozia <sup>7)</sup>; le prince Ypsilanti m'ayant invité à venir dîner avec lui tête-à-tête, m'a confié

<sup>1)</sup> Michelson se intoarce la 26 Iulie (7 August) 1807, iar Ipsilanti a doua zi (Naum Rimniceanu, *l. c.*, 275).

<sup>2)</sup> V. pp. 422-3.

<sup>3)</sup> V. pp. 333 și aiurea, și Naum Rimniceanu, *l. c.*

<sup>4)</sup> La Slobozia. Mediația franceză iera reprezentată prin colonelul («adju-tant-commandant») Guilleminot (Zinkeisen, VII, 527). Armistițiul se încheie la 24 August. V. Martens, *Recueil des princ. traités*, Göttingen, 1835, VIII, 689—92; Hurmuzaki, *Supl. I* <sup>2</sup>, 451—2.

<sup>5)</sup> Victoria Serbilor contra lui Molla. Vezi un extract din scrisoarea lui Cara-Gheorghe în Ranke, *Die serbische Revolution*, 185.

<sup>6)</sup> Asupra organizării unei armate românești de către Ruși v. Naum Rimniceanu, *l. c.*, 270.

<sup>7)</sup> V. nota 4.

cette nouvelle, en se plaignant amèrement de la trahison moscovite Il semble que ce prince se trouvera abandonné et qu'il n'a rien été stipulé en sa faveur dans l'armistice ; ceci l'obligera à quitter Bucharest avec les troupes russes, parce qu'il n'y aurait aucune sûreté pour sa personne de la part des Turcs, dont les sentimens se sont manifestés tout récemment encore d'une manière si barbare et si funeste pour le prince Ypsilanti père <sup>1)</sup>. . . .

(*Ibid.*)

*București, 28 August 1807.*

Senfft de Pilsach catre rege.

Le consul russe, Fatali, <sup>2)</sup> arriva ici avant-hier de Slobozia avec l'armistice . . . pour en obtenir la ratification du général de Michelson. Mais celui-ci, privé de connaissance. . . n'a pu remplir cette forme. <sup>3)</sup> Le général Milleradowitsch, <sup>4)</sup> qui commande le corps de troupes russes, qui occupe la ville et les environs de Bucharest, au nombre de 6.000 hommes, a envoyé des courriers au général Apraxin <sup>5)</sup> à Mohilow et au général Meyendorff <sup>6)</sup> près d'Ismail, pour les instruire de l'état des choses et pour demander si l'un ou l'autre des ces anciens généraux voudrait se charger du commandement en chef de l'armée et voudrait remplir, pour ratifier l'armistice, les pleins-pouvoirs dont le général de Michelson est muni. . .

En attendant, le prince Wolkonsky, beau-frère de l'aide-de-camp de ce nom, part ce soir pour Pétersbourg, en courrier chargé de rendre compte à l'empereur de l'état des choses . . .

Je suis tenté de croire que les Russes conserveront leur position en Valachie jusqu'au retour du prince Wolkonsky de Pétersbourg, à moins que le général Michelson ne puisse se rétablir, ce qui n'est pas probable. . .

Selon l'armistice, signé le 25 août <sup>7)</sup> à Slobozia, les Russes

<sup>1)</sup> V. p. 417. Chinurile i se mintuise prin decapitare (v. Hurmuzaki, *Supt. I* <sup>3</sup>, 135—6).

<sup>2)</sup> Cetește : le colonel . . . Fatali. Fațardi, după Naum Rîmniceanu, *l. c.*, 275 și Hurmuzaki, *Supt. I* <sup>3</sup>, 388.

<sup>3)</sup> Întocmai în N. Rîmniceanu, *l. c.*

<sup>4)</sup> V. Hurmuzaki, *l. c.*, I <sup>3</sup>, 113 și alurea.

<sup>5)</sup> Fiul cunoscutului feldmareșal, mort în 1760. Luptă în Caucaz la 1785 (Zinkeisen, VI, 578).

<sup>6)</sup> Meyendorf sau Melendorf înlocuiește, la 20 August (1-iu Septembrie) 1807, pe mortul Michelson (N. Rîmniceanu, *l. c.*)

<sup>7)</sup> 24, V. p. 425, nota 4.

doivent évacuer Bucharest en dix, et toute la Moldavie et Valachie en trente jours, et les deux principautés seront gouvernées, après le départ des troupes, par un Divan, composé de boyards. <sup>1)</sup> Par la paix définitive. . . le sort de ces provinces et celui des princes qui aspirent à les gouverner, doit être fixé, de façon que le prince Ypsilanti devrait se dépouiller de son autorité, en attendant l'issue des négociations, de même que les princes Suzzo et Hangerli, nommés depuis un an par la Porte ottomane, pour remplacer Ypsilanti et Morousi.

Cet article de l'armistice a fait de la peine au prince Ypsilanti; il m'a confié son chagrin aujourd'hui et qu'il allait partir pour se rendre à Pétersbourg. <sup>2)</sup> Après m'avoir remis l'incluse <sup>3)</sup> pour Votre Majesté, il est parti à midi <sup>4)</sup>. Étant allé dîner chez le général Milleradowitsch, j'ai vu que celui-ci n'a été informé du départ du prince Ypsilanti qu'à 5 heures du soir. . .

L'extrême chaleur qu'il fait ici, a donné lieu a des fièvres malignes, dont les Russes perdent beaucoup de monde dans les hôpitaux. . .

(O scrisoare, pe care i-a arătat-o Miloradovići, spune că Rușii nu vor pleca până la sosirea răspunsului din Petersburg.) Les généraux qui restent ici, ne me semblent point initiés dans les secrets de leur Cour; le prince Ypsilanti l'est bien moins encore; cependant, comme ce prince a des correspondances étendues, j'ai été curieux de connaître son opinion sur le sort qui semble réservé à la Turquie; il m'a répondu, qu'il croit que cet empire sera partagé, et qu'on proposera aux Anglais de prendre part à ce partage, pour les disposer à faire la paix avec la France; il doit aussi avoir été question dans les entretiens à Tilsit d'un sort à faire à Louis XVIII, qui, en recevant un dédommagement, renoncerait formellement à ses droits sur la France. . .

(Ibid.)

*București, 31 August 1807.*

Senfft de Pilsach catre rege.

(Michelson a murit la 2 după amiază.) Le général de Meyendorff est attendu ici d'Ismail; conformément à l'armistice. . . ces

<sup>1)</sup> V. Hurmuzaki, *Supl. I*<sup>2</sup>, 451.

<sup>2)</sup> V. p. 426.

<sup>3)</sup> Lipsește.

<sup>4)</sup> Cf. Naum Rimniceanu, *l. c.* Ipsilanti moare la Chiev în 1820 (Hurmuzaki, *Supl. I*<sup>2</sup>, 109 nota 1).

·derniers,<sup>4)</sup> qui occupaient une partie de la Valachie, se sont retirés en Bulgarie. . . .

(*Ibid.*)

---

*București, 1 Septembre 1807.*

·Senfft de Pilsach către rege.

. . . . J'apprends dans ce moment que le général en chef, baron de Meyendorff, et le sieur de Lascaroff<sup>2)</sup> sont arrivés ici, J'un d'Ismail, l'autre de Slobozia.

Le général de Meyendorff a ratifié l'armistice et enverra après-demain un courrier à Constantinople. . . .

(*Ibid.*)

---

*București, 3 Septembre 1807.*

Senfft de Pilsach către rege.

C'est aujourd'hui qu'on célèbre les funérailles de ce dernier<sup>3)</sup> . . . et cette triste cérémonie, observée avec toute la pompe orientale, durera toute la journée. . . .

(*Ibid.*)

---

*București, 9 Septembre 1807.*

·Senfft de Pilsach către rege.

(Lascarov a plecat la Rusciuc,<sup>4)</sup> să se întilnească cu Galib-Effendi. A spus că Poarta și-a numit plenipotențiarii și ca Rușii vor face tot așa cu iel.)

Les troupes russes se préparent à évacuer la Valachie, mais il paraît qu'elles ne se presseront pas à quitter la Moldavie; le général-baron de Meyendorff, voulant transférer à Jassy son quartier-général, ce général m'a invité de le suivre, me disant que Bucarest paraît désignée pour servir de résidence aux plénipotentiaires (Se va retrage la Turnu-roș, așteptînd rechemarea.)

---

<sup>1)</sup> Turcii.

<sup>2)</sup> În aceeași zi, Marți, 20 August (1-iu Septembrie) 1807, sosesc amîndoi aceștia (Naum Rîmniceanu, *l. c.*, 275).

<sup>3)</sup> Michelson. V. N. Rîmniceanu, *l. c.*, 275.

<sup>4)</sup> La 23 August (4 Septembrie) (Naum Rîmniceanu, *l. c.*, 276).

Le général Sébastiani est attendu à Ruschuk et doit ensuite venir à Bucharest.

Le colonel Guillemot <sup>1)</sup> est arrivé ici ce matin, de Ruschuck. . . .

(*Ibid.*)

*București, 18 Septembre 1807.*

Senfft de Pilsach catre rege.

. . . . J'ai rapporté à Votre Majesté. . . que l'armée russe évacuerait la Valachie. . . Elle avait en effet commencé sa marche rétrograde; le général de Milleradowitsch devait partir d'ici ce matin avec sa colonne, et le général en chef se préparait à suivre mercredi prochain, lorsqu'après l'arrivée d'un courrier de Pétersbourg, qui a eu lieu cette nuit, l'ordre a été révoqué et le départ de toute l'armée suspendu. Ce délai est d'autant plus remarquable que le colonel français Guillemot est venu ici de Ruschuk, pour presser le général-baron de Meyendorff de partir et que le Réis-Effendi avait écrit à ce général, pour lui représenter qu'un plus long séjour des troupes russes en Valachie serait contraire à l'armistice et surprendrait d'autant plus la Porte ottomane que, de son côté, elle avait retiré scrupuleusement les troupes turques de la partie de cette province qu'elles occupaient. . .

Lorsque l'empereur Alexandre a envoyé l'ordre à cette armée de conserver sa position dans les deux provinces conquises sur les Turcs, Sa Majesté ne pouvait point encore se trouver instruite de l'armistice conclu à Slobozia, et il me semble qu'il faut attendre maintenant l'effet que cet acte aura produit à Pétersbourg. . . (Probabil negativ, cuprinzind atitea concesii.)

La fête de l'empereur Alexandre fut célébrée hier à Bucharest par l'illumination de la ville, par un dîner chez le général de Meyendorff et par un souper magnifique chez le général de Ziziroff.

Le consul russe Kirigo, qui fut enlevé dans le temps par les Turcs de Bucharest, a été mis en liberté et se trouve de retour ici, après avoir été retenu à Constantinople comme prisonnier pendant huit mois <sup>2)</sup>. . . .

(*Ibid.*)

<sup>1)</sup> V. p. 425 nota 4.

<sup>2)</sup> V. și Naum Rimniceanu, *l. c.*, 276. Asupra prinderii lui Chirico de Turci v. mai sus p. 417.

București, 15 Septembre 1807.

Senfft de Pilsach catre rege.

... L'armée russe passera l'hiver ici. Depuis l'arrivée du courrier, qui a porté de Pétersbourg l'ordre de ne point encore évacuer la Valachie, le général-baron de Meyendorff est sans relâche occupé de mesures militaires et de dislocations, tant pour assurer la tranquillité de la province que pour y faire subsister les troupes, malgré la disette de vivres qui se fait sentir.

Le sieur de Lascaroff a rassemblé de son côté les boyards qui ne s'étaient pas enfuis, leur a dit que les troupes russes devaient rester dans le pays et que le prince Ypsilanti en conserverait encore le gouvernement.

Cependant ce prince n'est pas revenu et s'est contenté d'envoyer un de ses parens pour le représenter ici en qualité de vice-primat. Le colonel français Guilleminot, qui était venu à Bucharest, à ce qu'il disait, pour voir partir les Russes, reste spectateur de l'événement contraire. On lui a monté une maison. En attendant, cet officier et le sieur de Lascaroff viennent de recevoir de la part de la Porte les pelisses d'honneur pour la conclusion de l'armistice, rompu déjà de part et d'autre. Car les Turcs, aussitôt que les Russes s'étaient éloignés du Danube, n'ont pas manqué de passer ce fleuve, de piller le pays et de massacrer et maltraiter les habitans. <sup>1)</sup>

La Porte ottomane n'est pas en état de réprimer des désordres, auxquels la Valachie s'est trouvée exposée depuis nombre d'années, parce que les pachas et les agas qui commandent le long du Danube, vivent dans l'indépendance et regardent le pillage de la Valachie comme un droit et comme un revenu assuré.

Le sieur de Lascaroff connaît trop bien la Turquie pour ne pas avoir prévu ce qui arriverait, et on ne peut attribuer qu'à des raisons majeures que ces considérations ne l'ont pas empêché de conclure l'armistice sur des conditions qui livrent cette province à la vengeance des Turcs et au pillage des brigands.

Tout ceci donne lieu à beaucoup de conjectures. Les uns pensent que l'heure a sonné où l'empire turc sera partagé et que l'armistice n'avait été conclu que pour tromper les Turcs et pour affaiblir leur armée par le départ des Asiatiques, qui en a été la suite.

D'autres disent que le sénat russe doit avoir fait de fortes représentations à l'empereur contre l'abandon de la Moldavie

<sup>1)</sup> V. Hurmuzaki, *Suppl.* I<sup>2</sup>, 466—7.

et de la Valachie et que Sa Majesté, ayant cédé sur ce point, a fait révoquer les ordres donnés pour l'évacuation de ces deux provinces.

Il me semble que personne ici ne connaît encore le fond de l'affaire (Guilleminot, necăjit, a trimes un maior, cu şirea, la Paris.).

(*Ibid.*)

Constantinopol, 24 Septembre 1807.

Von Bielfeld <sup>1)</sup> către rege.

. . . . La journée d'avant-hier a été marquée par une autre catastrophe, qui paraît exciter plus de compassion. Le prince Suzzo, dragoman de la Porte, a eu subitement sa tête tranchée, en vertu d'un hatischérif du Grand-Seigneur. Peu d'instants avant son supplice, il exerçait encore ses fonctions avec la plus grande sécurité. On attribue ce châtement à une correspondance criminelle, qu'il aurait entretenue avec les amiraux anglais, par l'entremise du commandant des Dardanelles,—explication que je n'ai pas été à même de vérifier. Un prince Callimachi, frère du présent hospodar de la Moldavie <sup>2)</sup>, et qui remplissait, il y a quelques années, l'emploi de dragoman du Capudan-Pacha, a été nommé son successeur. . . .

(*Ibid.*)

30 Septembre 1807.

Regele către Senfft de Pilsach.

(60.000 de Ruși au venit la Iași. Se atribuie planurii lui Napoleon.)

(*Ibid.*)

Sibiu, 13 Octombrie 1807.

Senfft de Pilsach către rege.

(Trimete scrisorile de ale lui Chiriko <sup>3)</sup> și lui de Gaudi, agent austriac în Muntenia. Bielfeld <sup>4)</sup> a sosit în oraș.)

(*Ibid.*)

<sup>1)</sup> Pirit de Senfft, ie silit să plece din Constantinopol la 26 Septembrie (Zinkeisen, VII, 499).

<sup>2)</sup> Scarlat.

<sup>3)</sup> V. p. 429 și nota 2.

<sup>4)</sup> V. nota 1.

Sibiî, 17 Octombrie 1807.

Senfft de Pilsach catre rege.

(Guilleminot a trecut alaltăieri, anunţind apropiata sosire a lui Prozorovski, om de 80 de ani,<sup>1)</sup> a căruia soră se află la Curtea împărătesei-mame. La întrebările sale, i s'a răspuns,) qu'il n'a été envoyé par l'empereur Napoléon que pour conclure l'armistice et qu'il ne lui appartient pas de se mêler de l'exécution, qu'on ne doit compte de ses actions qu'à Dieu et à l'empereur Alexandre... Le prince Ipsilanti a continué sa route pour Pétersbourg... Ce moment, j'apprends, par une lettre de Bucarest, que le maréchal Prozorowsky y était attendu le 3 de ce mois et qu'on espérait de voir revenir avec lui le prince Ipsilanti<sup>2)</sup>. . . .

(Ibid.)

26 Octombrie 1807.

Regele catre Senfft de Pilsach.

. . . . L'énigme de l'occupation prolongée de la Moldavie et de la Valachie se trouve éclaircie. L'empereur de Russie a rejeté l'armistice et a ôté le commandement au général Meyendorff, pour avoir accordé aux Turcs des conditions trop favorables, telles que la restitution de tous leurs vaisseaux de guerre, l'occupation d'Ismail et de Giurgewo, un dédit de huit mois et l'impunité à l'égard des hospodars. Ce dernier point surtout a été vivement ressenti, l'empereur Alexandre s'intéressant toujours à ses anciens protégés, et nommément au prince Ypsilanti, qu'il n'est nullement intentionné d'abandonner. . . .

(Ibid.)

Sibiî, 3 Novembre 1807.

Senfft de Pilsach catre rege.

(Prozorovski a sosit,<sup>3)</sup> ar vrea să se stabilească la Iaşi. Face inspecţiî, de o dată lui Isaiev<sup>4)</sup> de la Craiova. Miloradovicî a plecat pentru patru luni la Petersburg.) Ce général, attaché au Grand-Duc Constantin, est aimé des troupes à cause de sa

<sup>1)</sup> «De 90 de ani» (Naum Rîmniceanu, *l. c.*, 276).

<sup>2)</sup> Asupra sosirii lui Alexandru Prozorovschi v. Naum Rîmniceanu, *l. c.* şi Hurmuzaki, *Supl. I*<sup>2</sup>, 477—8; *Supl. I*<sup>4</sup>, 309—10.

<sup>3)</sup> Intră în Bucureşti la 15 (27) Octombrie (Naum Rîmniceanu, *l. c.*, 276).

<sup>4)</sup> + 1810. V. Hurmuzaki, *Supl. I*<sup>2</sup>, 462; *Supl. I*<sup>3</sup>, 162, 164, 311; Naum Rîmniceanu, *l. c.*, 277.

bravoure et de sa libéralité, semble très dévoué à la France. Il s'est déclaré l'ennemi du prince Ipsilanti et le protecteur du parti opposé, qu'on nommait autrefois en Valachie le parti Suzzo ou le parti français.

(Begli-Wan și Mustafâ-pașa întăresc garnizonele din Ismail și Giurgiu.) Ils paraissent décidés à n'obéir aux ordres de la Porte ottomane que lorsqu'il convient à leur intérêt et à vouloir continuer leurs invasions en Valachie. (Se așteaptă la București sosirea mai multor ofițeri francezi, foști emisari pe lângă pașii din Ianina, <sup>1)</sup> Bosnia și Vidin.)

Depuis quelque tems, il s'était répandu ici le bruit que la Transylvanie allait être cédée par la Maison d'Autriche et jointe à la Moldavie et à la Valachie, sous le nom de royaume des Daces, pour appartenir au Grand-Duc Constantin de Russie. Ces bruits alarmaient extraordinairement les habitans de ce pays, d'autant plus qu'ils furent accrédités par le consul russe, Kirigo, <sup>2)</sup> qui en avait parlé publiquement, dans un voyage qu'il fit de Bucharest à Cronstadt. Le comte de Collowrath, gouverneur de Transylvanie, a pris connaissance de ces propos et en a informé la Cour de Vienne, en citant son auteur, le consul de Russie. C'est un homme médiocre, mais ses relations connues avec le général Sébastiani, à Constantinople, où il a été prisonnier, lui donnent un relief momentané, qu'il pourrait payer cher, si le Cabinet de Vienne faisait demander au Cabinet de Saint-Pétersbourg une explication des propos du sieur Kirigo. . . .

(*Ibid.*)

*Sibiiu, 10 Novembre 1807.*

Senfft de Pilsach către rege.

(Neprimirea armistițiului de împărat.) Dans ces circonstances, où la guerre pourrait de nouveau éclater d'un moment à l'autre, le feld-maréchal Prosoroffsky a jugé à propos de rompre la communication entre la Valachie et les autres provinces turques ; cependant on laissera passer la poste et des voyageurs recommandés. Ces nouvelles m'ont été communiquées par le comte de Collowrad, qui les a reçues et qui les transmet à sa Cour par un courrier extraordinaire. . . .

(*Ibid.*)

<sup>1)</sup> Ali-pașa. V. Zinkeisen, VII, 288—9.

<sup>2)</sup> V. p. 435 și nota 3.

Constantinopol, 25 Novembre 1807.

Bosghiovicî către rege.

. . . . On avait débité dernièrement le bruit que la Valachie et la Moldavie devaient être évacuées sous peu. Cependant, des nouvelles annoncent que les Russes s'y renforcent de plus en plus et qu'ils ont défendu sous peine de vie la sortie de la moindre denrée au deçà du Danube. . . .

(Ibid.)

Sibiŭ, 10 Decembre 1807.

Senfft de Pilsach către rege.

. . . . Le feld-maréchal prince Prosoroffsky a transféré son quartier-général de Bucarest à Jassy <sup>1)</sup>. L'armée russe, qu'il commande, est évaluée à 70.000 hommes et se trouve répartie dans toute l'étendue des deux principautés, qui doivent fournir tout ce qui est nécessaire pour l'entretien des troupes. . . .

(Ibid.)

22 Decembre 1807.

Regele către von Goltz.

. . . . Tâchez de vérifier si, par un revirement imprévu, l'empereur Napoléon prétend effectivement adjudger la Valachie à l'Autriche. La perte de cette province ne serait certainement pas indifférente à la Cour de Russie, et l'extension de ses frontières en Finlande ne l'en dédommagerait pas. . . .

(Archive, Rep. XI, 158)

Sibiŭ, 29 Decembre 1807.

Senfft de Pilsach către rege.

. . . . Le lieutenant-général Milleradowitsch est revenu subitement de Pétersbourg et a repris à Bucarest le commandement de sa brigade. . . .

(Archive, Rep. XI, 275 d)

<sup>1)</sup> V. Naum Râmniceanu, *l. c.*, 276.

Sibiŭ, 23 Ianuar 1808.

:Senfft de Pilsach către rege.

(Rușiŭ tot vin în principate.)

*(Ibid.)*

16 Mart 1808.

Regele către von Schladen. <sup>1)</sup>

(Napoleon ar fi spus principelui Wilhelm,) <sup>2)</sup> que la Moldavie et la Valachie continuaient d'être occupées et que la paix des Turcs n'était pas faite; que de cela, comme de l'arrangement des affaires générales, dépendait l'évacuation de la Prusse. . .

L'amitié précieuse de l'empereur Alexandre, sa sagesse éclairée et celle de son ministère me sont garans, que, si véritablement il existe encore quelque différence d'opinion sur l'occupation de la Moldavie et Valachie par les troupes russes, ce que j'ai peine à croire cependant, d'après mes nouvelles précédentes de Pétersbourg, ils voudront, le plus promptement possible, écarter cet obstacle et lever toute espèce de prétexte à la prolongation de la malheureuse situation des mes États. . .

P. S.

Le comte Tolstoi <sup>3)</sup>, informé en détail par le prince Guillaume de l'entretien dont je vous fais part en clair, l'a assuré que l'empereur lui avait tenu le même propos sur l'évacuation réciproque de la Moldavie et Valachie et de la Prusse, lui donnant même sa parole d'honneur, que, lorsque la première serait en train de se faire, mes États se verraient délivrés de ses troupes. L'ambassadeur attendait un courrier par lequel il comptait d'être autorisé, sur un rapport précédent qu'il avait fait à ce sujet, à annoncer la retraite des troupes russes des dites provinces et à mettre, par conséquent, plus de vigueur dans les démarches en notre faveur. Reste à savoir, s'il ne s'est pas trompé. (Crede ca ie un pretext.)

(Archive, Rep. I, 15)

<sup>1)</sup> Noul ambasador al Prusiei la Petersburg.

<sup>2)</sup> Fratele regelui Prusiei, Frederic-Wilhelm al III-lea, trimes la Paris, la sfrșitul lui 1807, pentru a vedea dispozițiile lui Napoleon: incheie un tractat cu Franța la 8 Septembrie 1808 (*Manso, l. c., III, 8—9*).

<sup>3)</sup> Ambasadorul rusesc la Paris. V. Zinkeisen, VII, 530.

Sibiŭ, 2 April 1808.

Senfft de Pilsach către rege.

(Se asigură că Cutuzov <sup>1)</sup> va lua comanda.)

La place lucrative de président du Divan moldave et valachese sera donnée au fils du prince Prosoroffsky <sup>2)</sup> (Apraxin a trecut Nistrul. Două regimente nouă s'au adaus la garnizona Bucureștilor.).

(Arhive, Rep. XI, 275 d)

Petersburg, 3 April 1808.

Von Schladen către rege.

. . . . Depuis, des difficultés s'étaient élevées <sup>3)</sup> par rapport à la Moldavie. . .

Quoi qu'il en soit, il semble que les troupes russes n'évacueront point la Moldavie <sup>4)</sup>. . . .

(Arhive, Rep. I, 15)

Petersburg, 8 April 1808.

Von Schladen către rege.

. . . . J'ai appris de très bonne part qu'un projet de mariage entre la Grande-Duchesse Catherine <sup>5)</sup> et l'archiduc Jean <sup>6)</sup> a été sur le tapis, mais qu'il a manqué, à cause des irrésolutions de l'archiduc, qui n'a pu se décider à consentir à une condition qui y était attachée, c'est-à-dire que l'archiduc s'établisse ici, la Russie voulant alors lui abandonner la souveraineté de la Moldavie et Valachie et aplanir par cet arrangement les contestations qui pourraient s'élever à cet égard entre les deux Cours. Actuellement, où on est pressé ici d'en venir à une décision, avant que l'entrevue projetée ait lieu, pour éviter toute proposition qui jusqu'à présent ne doit jamais avoir été hasardée

<sup>1)</sup> Feldmareșalul Mihail Cutuzov (1745—1813).

<sup>2)</sup> La 17 Februar (1-iŭ Mart), Alexandru scoate pe Ipsilanti din Domnie, numind în locu-I pe președintele Cușnicov, ajutat de Divanurile șerilor (Naum Rîmnicianu, *l. c.*, 276—7; cf. ediția din *Ist. mitr. Mold.*, 517).

<sup>3)</sup> Între Rusia și Franța.

<sup>4)</sup> Unde se vor sui la 60.000 de oameni.

<sup>5)</sup> Sora lui Alexandru I-iŭ (1788—1819).

<sup>6)</sup> Arhiduce austriac, frate al lui Francisc I-iŭ, mai târziu «vicariul imperiului» din 1848 (+ 1859). Cf. *Cron. Greci*, 275.

encore, il est vraisemblable que la Cour de Russie se décide en faveur du prince d'Oldenbourg<sup>1)</sup>, si toutefois il convient à la Grande-Duchesse ; il s'agira alors seulement de savoir quel sera le sort qu'on lui destine et où on voudra chercher la dot à donner à cette belle et aimable princesse. . . .

(*Ibid.*)

*Petersburg, 12 April 1808.*

Von Schladen către rege.

. . . . Il paraît également que la Russie a demandé à Vienne des explications sur les rassemblemens de troupes sur les frontières de la Turquie, mais que la réponse a été évasive et peu satisfaisante. . . .

(*Ibid.*)

*Constantinopol, 18 April 1808.*

Bosghiovicî către rege.

. . . . On écrit de Bucarest, en date du 9 de ce mois, que le prince Ypsilanti, qui demeure à Kiow depuis six mois, doit renoncer en faveur de la Russie au gouvernement des principautés de Moldavie et de Valachie et qu'il recevra une forte pension de l'empereur Alexandre, avec la permission de résider à Moscou avec sa famille. Cette nouvelle me paraît assez importante pour être transmise à Votre Majesté, mais je n'ose la garantir, à cause du peu de solidité qu'on trouve aux avis politiques qui viennent de Bucarest. . . .

(Archive, Rep. XI, 275 d)

*20 April 1808.*

Regele către von Schladen.

. . . . Il s'agirait de savoir encore si le plan <sup>2)</sup> était concerté ou du moins en discussion avec la France. . . .

(Archive, Rep. I, 15)

<sup>1)</sup> Petru-Frederic-Gheorghe, prinț de Holstein-Oldenburg.

<sup>2)</sup> Al căsătoriei Mariei-ducese Ecaterina, pentru vestea căruia, necunoscută încă la Curte, regele mulțamește agentului său. V. p. 436.

---

*Constantinopol, 25 April 1808.*

**Bosghiovičĩ catre rege.**

. . . . Par le langage du général Sébastiani, il paraît qu'il a voulu faire croire à ce gouvernement que la restitution des deux principautés de Valachie et de Moldavie ne rencontrerait plus aucun obstacle, mais qu'il avait seulement ses discussions sur la Servie, à laquelle la Russie voulait donner un degré d'indépendance supérieure à celle des deux principautés. . . .

(Archive, Rep. XI, 275 d)

---

*Petersburg, 26 April 1808.*

**Von Schladen către rege.**

. . . . L'ambassadeur d'Autriche nie qu'une demande éventuelle pour le passage de 60<sup>m.</sup> hommes ait été faite à sa Cour, mais il assure qu'en tout cas elle était déterminée à s'opposer à toute entreprise sérieuse de ce côté, ne pouvant consentir à voir prendre à la Russie une prépondérance majeure sur ses frontières. . . .

(Archive, Rep. I, 15)

---

*Constantinopol, 10 Maii 1808.*

**Bosghiovičĩ catre rege.**

. . . . On suppose que la Russie, de concert avec la France, consentirait aisément à la restitution de la Valachie et la Moldavie, en *(sic)* condition que la Porte, après la conclusion de la paix, fit cause commune contre l'Angleterre, permit à la flotte russe de Sévastopol le passage libre du Bosphore, ainsi que la coopération de son escadre contre l'ennemi commun et l'entrée d'une garnison de troupes française aux châteaux des Dardanelles, pour leur défense, durant cette guerre. Peut-être que la Porte n'hésiterait pas beaucoup à se rendre à de pareilles propositions, si elle fût sûre de la loyauté des deux Cours impériales. . . .

(Archive, Rep. XI, 275 d)

---

Sibiu, 13 Maiu 1808.

Senfft de Pilsach către rege.

Sebastiani a trecut, prin București, spre Iași și Lemberg <sup>4)</sup>.

(*Ibid.*)

Petersburg, 13 Maiu 1808.

Von Schladen către rege.

(Adiutantul principe Wolkonski <sup>2)</sup> ie trimis la Paris pentru a vorbi asupra afacerilor turcești.)

Et c'est surtout l'ambassadeur d'Autriche qui tient à cette dernière opinion, Il croit savoir que la Russie visait à occuper, outre la Valachie et la Moldavie, encore la Serbie par ses troupes, et semble très jaloux de ce projet. . . .

(Arhive, Rep. I, 15)

Petersburg, 20 Maiu 1808.

Von Schladen către rege.

. . . . De Vienne on mande que la France avait formellement déclaré à l'empereur de Russie que l'évacuation de la Prusse dépendrait de celle de la Moldavie <sup>3)</sup>, mais que ce souverain y avait répondu qu'étant en guerre avec les Turcs, cette occupation était une mesure défensive, tandis que celle de la Prusse, après une paix formellement conclue, portait un caractère hostile. . . .

(*Ibid.*)

Petersburg, 24 Maiu 1808.

Von Schladen către rege.

Sebastiani ie la Iași <sup>4)</sup>.

(*Ibid.*)

<sup>1)</sup> V. Naum Rîmniceanu, *l. c.*, 277—8. Asupra cauzelor plecării lui din Constantinopol (27 April) v. Zinkeisen, VII, 548.

<sup>2)</sup> V. p. 435.

<sup>3)</sup> V. p. 426.

<sup>4)</sup> V. mai sus, bucata n<sup>o</sup> 1 de pe această pagină, și Hurmuzaki, *Supl. I<sup>a</sup>*, p. 512.

*Petersburg, 28 Maiu 1808.*

Von Schladen catre rege.

. . . . Des personnes qui prétendent être bien informées assurent que le projet de mariage avec l'archiduc Jean <sup>1)</sup>, n'est point abandonné encore, et que même la tournure que semblent devoir prendre les affaires de Turquie, pourrait lui donner un degré de consistance de plus. Quoi qu'il en soit, on ne parle plus du tout du prince d'Oldenbourg. . . .

*(Ibid.)*

*Petersburg, 31 Maiu 1808.*

Von Schladen catre rege.

. . . . On assure que la dernière expédition pour Vienne se rapporte au projet de mariage avec la Grande-Duchesse Cathérine, mais on dit maintenant que ce n'est pas l'archiduc Jean, mais un des frères de l'impératrice d'Autriche <sup>2)</sup>, qui est destiné à devenir l'époux de cette aimable princesse. Vraisemblablement, s'agit-il de donner à ce prince une existence indépendante, et l'on suppose que la possession de la Moldavie et Valachie pourrait bien lui tomber en partage, si le mariage projeté a lieu. . . .

*(Ibid.)*

*Petersburg, 10 Iunie 1808,*

Von Schladen catre rege.

. . . . Quant à l'objet secret que suppose le comte de Tolstoy à la correspondance des deux souverains <sup>3)</sup>, il est probable qu'il en existe, et les affaires de la Turquie pourraient, tout aussi bien que l'entrevue <sup>4)</sup> et le mariage, y être traités; cependant rien n'est parvenu jusqu'à présent à ma connaissance, qui justifie pareille conjecture <sup>5)</sup>. . . .

*(Ibid.)*

<sup>1)</sup> V. pp. 436, 437.

<sup>2)</sup> Maria-Luiza, ex-archiducesă de Austria.

<sup>3)</sup> Napoleon și Alexandru.

<sup>4)</sup> De la Erfurt (27 Sept.—14 Oct. 1808).

<sup>5)</sup> V. nota 1.

*Petersburg, 17 Iunie 1808.*

Von Schladen către rege.

... On assure que la Porte a fait, par le moyen du dragoman Fondon <sup>1)</sup>, des propositions fort avantageuses à la Russie, parmi lesquelles on cite la cession d'un district en Asie, situé au delà du Cuban et limitrophe à l'empire de Russie : même on présume qu'elle consentirait à s'engager par un article secret de sa paix à céder la Moldavie et la Valachie, lorsqu'elle aurait gagné assez de pouvoir sur le peuple et les janissaires pour se faire obéir d'eux, à condition seulement que, par un arrangement qui garantit son existence, on veuille contribuer à apaiser les troubles qui menacent la vie du sultan et de ses ministres. On doute qu'ici l'on consente à ce propositions.

Il m'est revenu que l'affaire du mariage de la Grande-Duchesse Catherine s'est traitée par une correspondance directe de l'impératrice-mère avec la mère de l'empereur d'Autriche et qu'effectivement on a jeté les yeux sur l'archiduc Ferdinand <sup>2)</sup>. Cependant, on ajoute que rien n'est terminé encore et que même la Cour se plaint du peu d'empressement qu'elle rencontrait à cet égard à Vienne. Cela donne lieu à faire revivre l'ancien projet de mariage avec le prince-royal de Bavière <sup>3)</sup>, et, ces jours derniers, plusieurs personnes revenues de Pawlowsk croient y avoir remarqué que de fortes avances du côté de la Bavière pourraient encore faire réussir cette alliance. . . .

*(Ibid.)*

*Petersburg, 8 August 1808.*

Von Schladen către rege.

(Văzînd distincțiile ce se acordă prințului de Oldenburg, numit guvernator militar al orașului Revel, cercetează, și) j'avais appris qu'on semblait assez dégoûté des difficultés, qu'on rencontrait à ce sujet en Autriche (Intenția ie evidentă,) il s'agit seulement de savoir si ce mariage est déjà décidé et quels seront les avantages qu'on souhaite procurer à son époux . . .

*(Ibid.)*

<sup>1)</sup> Iosif Fonton, întâiul dragoman al legației rusești (Zinkeisen, VII, 356).

<sup>2)</sup> Maria de Württemberg.

<sup>3)</sup> Alt frate al împăratului Austrii (mare-duce de Toscana, † 1824). V. p. 436.

<sup>4)</sup> Ludovic, mai apoi Ludovic I-iù (1825—48), iubitorul de arte.

Sibiü, 9 Octombrie 1808

Senfft de Pilsach către rege.

(La 14 August, au trecut pe la București șapte batalioane de infanterie, la 17, cinci batalioane de recruți.) A București même, il n'y a que 2.000 hommes, qui servent de garnison. Le général Milleradowitsch commande dans la ville et préside aussi le Divan. Le général Bachmetscheff, jeune officier de 30 ans, commande un camp qui se trouve dans le voisinage de Bucarest. . . Toute l'armée . . . est forte de 80.000 hommes. . . Celui-ci <sup>1)</sup> demeure tantôt à Jassy, tantôt à Föksan ou à Bucarest. . .

(Archive, Rep. XI, 275 d)

Petersburg, 1 Novembre 1808.

Von Schladen către rege.

. . . . La France, ayant promis, dans la paix de Tilsit, d'interposer ses bons offices pour rétablir la paix entre la Russie et la Porte ottomane, il paraît que depuis cette époque elle s'est servie adroitement de cette circonstance pour assurer son crédit des deux côtés. La Moldavie et la Valachie devaient être un jour le prix des complaisances du Cabinet de Pétersbourg, tandis qu'à Constantinople on se flattait de recouvrer ses provinces par la protection de Napoléon <sup>2)</sup>. . . .

(Archive, Rep. I, 15)

Petersburg, 13 Decembrie 1808.

Von Schladen către rege.

. . . . Les négociations de Constantinople ne paraissent pas fort avancées. La Russie demande la cession pure et simple des principautés, et même des forteresses situées sur la rive gauche du Danube, qui se trouvent encore entre les mains des Turcs; tandis que ceux-ci consentent à perdre une partie de la Bessarabie, exigent le rétablissement des principautés «in statu quo». . . .

(Ibid.)

<sup>1)</sup> Prozorovski. V. și Naum Rîmniceanu, *l. c.*, 281.

<sup>2)</sup> Ministeriul Afacerilor-Străine dă ordine să stăruie pentru *cedbrea* celor două țări, lui Latour-Maubourg, Însărcinatul-de-afaceri pe lângă Poartă (Oct. și 2 Nov.). Hurmuzaki, *Supl. I*<sup>2</sup>, 523—7.

1809.

Précis historique manuscrit sur l'état actuel de l'Église orthodoxe non réunie d'Orient, présenté par Monseigneur Ignace, métropolitain d'Arta, à Son Excellence Monseigneur le chancelier de l'empire de Russie, comte de Romanzof <sup>1)</sup>, à Saint-Petersbourg, l'an 1809.

. . . . Théophilus Corydaleus <sup>2)</sup> et Meleteus, métropolitains (*sic*) d'Arta; Chrysantes Notaras, patriarche de Jérusalem <sup>3)</sup> et Alexandre Maurocordato <sup>4)</sup> sont les premiers hommes de lettres dont l'Église et la Grèce, sujettes aux Turcs, puissent se glorifier. Ces savans, instruits d'abord en Italie et ensuite dans les pays les plus policés de l'Europe, transportèrent chez eux le goût des lettres, avec la méthode d'enseigner et d'apprendre. . . .

(Arhive, Moldau-Wallachei, rapoarte consulare, an. 1821).

25 Ianuar 1809.

Regele catre von Schladen.

. . . . On assure aussi qu'à l'arrivée de l'empereur <sup>5)</sup>, il sera question d'un arrangement à conclure à Paris, entre la Russie et la Porte, dont la base serait la cession des provinces que la première vise à obtenir. . . .

(Arhive, Rep. I, 17)

Constantinopol, 10 Mart 1809.

Bosghiovicî către rege.

. . . . Le consul russe de Bukarest <sup>6)</sup> a écrit à un de ses correspondants ici, qu'il espérait lui annoncer bientôt la conclusion de la paix, après l'arrivée au congrès du sieur Tolstoy, un des plénipotentiaires, qui était en route, avec le sieur Fonton, premier interprète de la Mission <sup>7)</sup>. La Porte elle-même est dans cette persuasion, malgré l'opinion générale sur les difficultés de son rapprochement avec la Russie, après la conclusion de sa paix séparée avec l'Angleterre <sup>8)</sup>. . . .

(Arhive, Rep. XI, 275 d)

<sup>1)</sup> Neculaî Petrovicî (1750—1826).

<sup>2)</sup> Asupra lui Teofil Coridaleus, «marele dascăl al veacului al XVIII-lea», v. Xenopol, *o. c.*, V, 631—3.

<sup>3)</sup> Asupra căruia v. Erbiceanu, *Cron. greci*, 107—8 și aiurea.

<sup>4)</sup> «Exaporitul.»

<sup>5)</sup> Napoleon, din Spania (23 Ianuar).

<sup>6)</sup> Luca de Chirico. V. pp. 432—3.

<sup>7)</sup> V. p. 441 și nota 1. Cf. Hurmuzaki, *Supl. I<sup>3</sup>*, 543; I<sup>2</sup>, 155—6, 352—3.

<sup>8)</sup> Încheiată la 5 Ianuar 1809 (v. Zinkeisen, VII, 612).

Petersburg, 10 Mart 1809.

Von Schladen către rege.

. . . . Rien ne transpire des progrès de la négociation avec la Porte ottomane, dont les conférences à Jassy ont été formellement ouvertes ; mais personne ici ne suppose que la Russie voudrait être disposée à céder la Moldavie et Valachie, et, d'un autre côté, la Porte ottomane sera probablement excitée par l'Angleterre et par l'Autriche à se refuser à un arrangement quelconque, si l'empereur de Russie persiste dans le système qu'il a adopté. . . .

(Arhive, Rep. I, 17)

Constantinopol, 24 Mart 1809.

Bosghioviçi către rege.

(Trimeșii lui Prozorovski au amenințat cu reluarea luptei, dacă nu se congediază ambasadorul englez.)<sup>1)</sup> Cette affaire a fourni l'occasion à des Conseils d'État journaliers, dans lesquels le Divan s'est trouvé d'accord de courir le risque des armes, plutôt que de consentir aux propositions des Russes. Il a remarqué *que* ces propositions n'étaient pas même accompagnées de la perspective de la rétrocession ? (*sic*) de la Valachie et de la Moldavie et a jugé que, puisqu'il lui faudrait combattre toujours pour les deux principautés, le renvoi des Anglais lui attirerait un ennemi de plus. Ainsi la réponse catégoriquement négative a été donnée aujourd'hui aux officiers russes, lesquels se sont mis sur-le-champ en route pour retourner à Buckarest. . . .

(Arhive, Rep. XI, 275 d)

5 April 1809.

Regele către von Schladen.

. . . . On avait, le 25 mars, à Vienne la nouvelle officielle d'une déclaration faite par la Russie aux plénipotentiaires turcs à Jassy, comme quoi elle ne pourrait entrer actuellement en négociation avec eux, ayant envoyé à leur empereur à Constantinople un ultimatum, qui consistait dans la demande de la cession des deux principautés, sans laquelle il ne pouvait être question de négociation ultérieure. . . .

(Arhive, Rep. I, 17)

<sup>1)</sup> Sir Robert Adair. Asupra acestor evenimente v. Zinkelsen, VII, 629 și urm.

*Petersburg, 18 April 1809.*

Von Schladen către rege.

(Împăratul Napoleon ordonă ambasadorului austriac să spuie Rușilor, ca, dacă vor ataca pe Austriaci, iel va porni în contra lor) et que, dans ce cas, l'armée de l'archiduc Ferdinand serait portée à 120<sup>m</sup>. hommes et que toute l'insurrection hongroise, agissant de concert avec les Turcs, auxquels on enverrait des officiers pour les commander, tomberait sur l'armée russe en Moldavie et dirigerait son attaque sur les provinces méridionales de l'empire,) pe cînd Anglia îi va ataca pe Baltică și Marea-Neagră.)

*Ibid.*)

*Petersburg, 25 April 1809.*

Von Schladen către rege.

La 30 April se va face căsătoria Marei-Ducese Ecaterina cu principele Gheorghe de Oldenburg <sup>1)</sup>.

*(Ibid.)*

*Constantinopol, 10 Iunie 1809.*

Bosghiovicı catre rege.

. . . . On ajoute qu'Alexandre Suzo, prince de Valachie, avec un Chan des Tartares et 10<sup>m</sup>. hommes, se trouvait à Giurgewo, sur le point d'entrer dans sa province, que les Russes avaient presque évacuée. . . .

(Arhive, Rep. XI, 275 d)

*Petersburg, 26 Septembrie 1809.*

Von Schladen catre rege.

. . . . Des bruits circulent en ville d'ouvertures de paix faites à la Porte par la Russie, mais on suppose que les propositions, si elles ont été faites, exigent la cession définitive de la Mol-

<sup>1)</sup> V. pp. 436, 437, 440, 441 și Naum Rîmniceanu, 284. — Ecaterina fu pe urmă soția lui Wilhelm I-ii de Württemberg.

davie et de la Valachie, celle des forteresses déjà occupées sur la rive droite du Danube et l'évacuation d'Ismail et de Brahilow, comme bases de paix. . . .

(Archive, Rep. I, 17)

*Petersburg, 1 Maiü 1810.*

Von Schladen către rege.

. . . . Des difficultés à l'égard des sujets autrichiens dans les principautés de Moldavie et Valachie se sont élevées, les Russes leur ayant ôté les privilèges dont ils jouissaient sous les Turcs et voulant les considérer comme sujets par droit de conquête. Le comte de Saint-Julien <sup>1)</sup> vient de remettre une note sur cet objet. . . .

<sup>1)</sup> *Ibid.*, No. 19).

*Petersburg, 11 Maiü 1810.*

Von Schladen către rege.

. . . . La Cour de Russie vient d'annoncer par écrit au comte de Saint-Julien, que la Moldavie et la Valachie sont incorporées à l'empire <sup>2)</sup>.

Des mouvemens séditioneux ont éclaté dans les deux principautés, de sorte que plusieurs boyards de distinction doivent avoir été arrêtés et que même le prince Ypsilanti vient d'être conduit prisonnier à Kiow <sup>3)</sup>. On mande de Vienne que les vexations et les dilapidations commises par les employés de l'armée ont exaspéré les habitans de ces provinces et que le prince Ypsilanti, qui, séduit par les promesses de réobtenir le gouvernement, sous la suprématie russe, avait de beaucoup contribué par ses connexions avec les pachas turcs à faciliter la conquête des places fortes, voyant maintenant que le pays allait être incorporé aux États de l'empereur, s'est lié avec beaucoup de mécontents pour y susciter une révolution; mais que ses projets avaient été découverts. Cet événement est soigneusement caché ici. . . .

D'un autre côté, la demande faite par la Cour de Vienne, en faveur des sujets autrichiens établis en Valachie, pour que leurs privilèges leur soient conservés, et dont ils jouissaient sous la

<sup>1)</sup> Ambasadorul austriac la Petersburg.

<sup>2)</sup> V. Naum Rîmniceanu, *l. c.*, 289.

<sup>3)</sup> V. Naum Rîmniceanu, *l. c.*, 292—3.

domination turque, a été entièrement déclinée, et le ministère russe y a répondu par la communication officielle de la réunion effective des deux principautés comme provinces de l'empire <sup>1)</sup>. Il est à prévoir que, pour le moment, l'Autriche différera à reconnaître l'incorporation, qui, en même tems qu'elle ne saurait lui être agréable, la mettrait dans le cas d'abandonner vis-à-vis de la Porte le système de neutralité, que jusqu'ici elle a scrupuleusement observé entre les deux Puissances belligérantes. . . .

(*Ibid.*)

*Petersburg, 22 Maiü 1810.*

Von Schlöden catre rege.

. . . . On assure que le baron de Hübsch porte à cette Cour une décision sur les ouvertures indirectes, que son père avait été chargé de faire à la Porte, pour la détermination d'une négociation de paix <sup>2)</sup>. Chacun prétend savoir que le Divan, quelque disposé qu'il soit d'entrer en négociation, eût déclaré positivement qu'il ne consentirait jamais à la cession des deux principautés et qu'il préférerait laisser dépendre leur sort de celui des armes. Cette conjecture acquiert du poids par les notions arrivées ici de Vienne, qui toutes disent que les Turcs ont rassemblé des forces considérables sous le Grand-Vizir <sup>3)</sup> et qu'ayant trouvé le moyen de se débarrasser pour le moment des Serviens <sup>4)</sup>, ils veulent pousser la guerre contre les Russes avec une double vigueur. . . En Moldavie et en Valachie, les dispositions des habitans sont toujours mauvaises, et l'arrestation de l'archimandrite, qui était impliqué dans l'affaire du prince Ypsilanti <sup>5)</sup>, a excité le mécontentement du peuple. Il est donc nécessaire de remporter des victoires sur les Turcs, si la Russie veut conserver ces principautés; car le premier échec pourrait bien être le signal de la révolte. . . .

(*Ibid.*)

<sup>1)</sup> V. bucata precedentă.

<sup>2)</sup> Baronul de Hübsch iera trimes al Danemarcei la Poartă (v. asupra misiunii fiului său Zinkeisen, VII, 667, 674. Cf. și Hurmuzaki, *Supl.* I<sup>o</sup>, 604—5.

<sup>3)</sup> Bătrînul Chior-Iusuf-paşa (Zinkeisen, VII, 636; Hurm., *Supl.* I<sup>o</sup>, 325).

<sup>4)</sup> Se făcuse un armistițiu, în puterea căruia Drina trebuia să fie hotar (Ranke, *Die serb. Rev.*, 206).

<sup>5)</sup> Mitropolitul Munteniil, Dosofteiu, ie dat afară de Ruși și înlocuit cu Ignatie la <sup>15</sup>/<sub>27</sub> Ianuar 1810 (Naum Rîmniceanu, *l. c.*, 289). Cf. Hurmuzaki, *l. c.*, I<sup>o</sup>, 188.

București, 6 Iunie 1810.

Von Werther <sup>1)</sup> către rege.

(Victoria contelui Neculaî Camenschi contra lui Pehlivanoglu, la Bazargic <sup>2)</sup>.)

Ce soir, la ville sera illuminée et demain on célébrera cette victoire par un Te-Deum, dans la métropolitaine <sup>3)</sup>. . .

L'armée russe tire ses provisions des ports de la Mer-Noire et les fait monter le Danube, jusque vers Silistria, par une flottille d'environ soixante bâtiments. . .

Quoiqu'on se flatte ici que, si le général Kaminsky force le Grand-Vizir à passer le Balcan, les Turcs se résoudront à des cessions plus considérables et qu'on désigne même la partie de la Bulgarie, dans laquelle se trouve Warna, commè de la conquête qu'on compte ajouter à celles qu'on a déjà faites, je ne puis me persuader que les Turcs s'y résoudront. Je crois plutôt qu'ils persisteront dans leur opiniâtreté à ne rien céder, en se contentant à défendre les défilés de ces montagnes arides que le général Kaminsky se résoudra difficilement à passer.

. . . J'ai été voir sur-le-champ, avec le sieur de Kiriko <sup>4)</sup>, le général Engelhard, vice-président du Divan de la province <sup>5)</sup>. . .

(Arhive, Rep. XI, 275 d)

Din lagărul de la Silistria, 13 Iunie 1810.

Von Werther către rege.

. . . Dans un entretien particulier avec le général Kaminskoy, il m'a communiqué les conditions suivantes, sous lesquelles il est autorisé de faire la paix : la rive gauche du Danube pour frontière; une constitution pour les Serviens, sous la protection de la Porte ottomane et vingt millions de piastres de dédommagement pour les frais de la guerre. . .

(*Ibid.*)

<sup>1)</sup> Trimesul Prusii la congresul de pace.

<sup>2)</sup> Despre care vezi Hurmuzaki, *Supl.* I<sup>3</sup>, 563.

<sup>3)</sup> V. Naum Rîmniceanu, *l. c.*, 293.

<sup>4)</sup> Consulul rusesc din București.

<sup>5)</sup> V. Naum Rîmniceanu, *l. c.*, 291—2. — În raportul de la 9 Iunie, Werther anunță că pleacă în acea noapte la quartierul-general rusesc.

*Petersburg, 15 Iunie 1810.*

Von Schladen către rege.

... Il ne paraît pas que la déclaration faite à la Cour de Vienne sur la réunion des principautés de Valachie et de Moldavie <sup>1)</sup> ait été préalablement concertée avec la France ; plutôt semble-t-elle prouver le désir de ne plus laisser subsister de doute à cet égard, si l'on prévoyait ici la possibilité d'un accord prochain entre la France et l'Autriche, relatif au sort définitif de la Porte. . . .

(Archive, Rep. I, 19)

*Petersburg, 22 Iunie 1810.*

Von Schladen către rege.

... On espère ici de conclure la paix incessamment avec les Turcs, et on dit même que le général Kaminsky a des pouvoirs de la négocier sur la base de la cession définitive des principautés et de toute la rive gauche du Danube <sup>2)</sup> ; que, pour cet effet, on rendrait Silistria, ou plutôt qu'on troquerait cette forteresse contre Giurgéwo, que les Turcs occupent encore de ce côté-ci. . . .

(*Ibid.*)

*Petersburg, 29 Iunie 1810.*

Von Schladen către rege.

... L'armée russe, commandée par le comte Kamensky, vient de remporter un succès contre les Turcs. Ayant jugé à propos de détacher un corps vers la droite, celui-ci s'avance contre la forteresse de Hrasgrad <sup>3)</sup>, où commandait un pascha très renommé ; cette place fut emportée d'assaut ou prise par capitulation, mais il est certain qu'elle est maintenant occupée par les troupes de Sa Majesté Impériale et que ce pacha, avec les Turcs qu'il commandait et de même un Grec, de la famille des Callimachi, auquel la Porte destinait le poste d'hospodar de la Valachie, ont été faits prisonniers de guerre <sup>4)</sup>. . . .

<sup>1)</sup> V. p. 440.

<sup>2)</sup> V. p. 448.

<sup>3)</sup> Rasgrad. Cetatea ie luată de generalul Langeron. V. Zinkeisen, VII, 663.

<sup>4)</sup> Asupra soartei prinșilor v. Naum Rimniceanu, *l. c.*, 293 ; Drăghici, II, 77.

Cependant, si la Russie parvient à faire sa paix avec la Porte, cet événement doit produire l'effet le plus salutaire à son crédit, car cette guerre coûte immensément et tout y a été payé jusqu'ici en or, ce qui cessera, aussitôt que l'occupation des principautés se trouvera consolidée par un acte de cession. . . .

(*Ibid.*)

*Constantinopol, 3 Julie 1810.*

Von Werther către rege.

. . . . Le 17 de juin, je pouvais enfin quitter l'armée russe, qui célébrait le même jour la prise de Hrasgrad, où le prince Callimachi, hospodar de Moldavie, et un pacha à trois queues avaient été fait prisonniers <sup>1)</sup>. . . .

(Intrebat de Moruzi <sup>2)</sup>) asupra situațiilor, declară că ie imposibila )

Un moment avant mon départ, le Réis-Effendi me fit remercier des ouvertures que j'avais faites au prince Morusi et de l'intérêt que je prenais au bien-être de la Porte, me faisant assurer en lieu de serment que le Grand-Vizir n'avait point de pleins pouvoirs assez étendus pour «une pareille cession» et que, si, par conséquent, la paix devait se faire, il lui faudrait du temps pour demander des instructions au Grand-Seigneur. . . .

(Arhive, Rep. XI, 275 d)

*10 Julie 1810.*

Regele către von Schladen.

(Crede că Turcii vor ceda.)

Je le souhaite vivement, pour ma part, parce que la pacification de l'Orient, procurée sans aucune entremise par la Russie seule, remettrait celle-ci dans une assiette plus respectable vis-à-vis de la France et lui permettrait de protéger plus efficacement contre celle-ci l'indépendance des autres États du continent. . . .

(Arhive, Rep. I, 19)

<sup>1)</sup> V. p. 449.

<sup>2)</sup> Dimitrie, dragomanul Porții.

10 Iulie 1810.

Regele catre von Werther.

. . . J'apprends que l'ambassadeur de France à Vienne a paru médiocrement réjoui à la nouvelle des victoires des Russes, et je crois bien que l'empereur, son maître, n'en sera pas plus aise que lui, quoiqu'il ait témoigné en dernier lieu au prince Kourakin <sup>1)</sup> qu'il serait charmé de voir l'empire russe agrandi des principautés de Moldavie et de Valachie, ce compliment pouvant avoir été dicté par le besoin de cajoler la Russie, pour la retenir dans le système continental. . . .

(Arhive, Rep. XI, 275 d)

Petersburg, 7 August 1810.

Von Schladen catre rege.

Speranțele de pace scad.

(Arhive, Rep. I, 19)

Petersburg, 4 Septembrie 1810.

Von Schladen catre von Werther.

. . . Quant aux autres prétentions formées par la Cour de Pétersbourg . . . elles peuvent devenir l'objet d'une négociation et, plus ou moins, être sacrifiées au désir réel de s'entendre, pourvu que la Porte ottomane reconnaisse, comme base fondamentale et préliminaire de toute ouverture, la cession des provinces situées sur la rive gauche du Danube, et que ce fleuve soit préalablement envisagé par elle comme la limite entre les deux empires. Dès l'ouverture de la campagne, ce principe a dirigé les opérations de l'armée et le sens des négociations entamées. . .

Ce n'est pas à la cession de pays habités par des musulmans qu'aspire Sa Majesté Impériale, et sa modération à cet égard est si forte qu'elle a consenti à l'émigration de tous ceux qui, professant cette religion et établis dans les provinces conquises, voudraient les quitter. . .

Tout ce que je viens de vous dire, est, pour ainsi dire, sous la dictée du chancelier de l'empire <sup>2)</sup>. Vous pouvez donc le considérer comme officiel sous tous les rapports. . .

*(Ibid.)*

<sup>1)</sup> Alexandru Curachin (1752—1818), ambasador rusesc în Franța.

<sup>2)</sup> Contele Neculai Romanșov.

*Constantinopol, 11 Septembre 1810.*

Von Werther catre rege.

. . . . Des nouvelles de Bucharest et de plus fraiche date nous apprennent que la ville est remplie de malades et de blessés. . .

(Arhive, Rep. XI, 275 d)

*22 Septembre 1810.*

Regele către von Schladen.

. . . . Vous aurez mieux fait de ne pas vous laisser extorquer la lettre que vous avez écrite à mon résident à Constantinople<sup>1)</sup>. . . La considération des rapports où je me trouve avec la France, aurait dû vous arrêter. . . dans une affaire, qui, si elle devenait publique, dans tous ses détails, pourrait me nuire. (Werther va trebui să comunice lucrul în linii generale ambasadorului francez<sup>2)</sup>, prevenindu-l. Napoleon însuși a arătat dorință pentru pacea orientală lui Curachin: poate-l va și ajuta.) J'ai autorisé le sieur de Werther, pour le cas où le sieur Latour-Maubourg ne s'y opposerait pas, de donner officiellement connaissance à la Porte ottomane du désir de la Russie de faire sa paix avec elle. Il énoncera sa demande de la cession des pays jusqu'au Danube, comme «l'unique condition sine qua non de la paix». Mais il n'articulera rien des autres objets. . . .

(Arhive, Rep. I, 19)

*Constantinopol, 10 Octobre 1810.*

Von Werther catre rege.

. . . . Dans le même entretien, le Réis-Effendi assura que la Porte était fermement résolue de n'entrer dans aucune négociation de paix, avant d'avoir préalablement assuré l'intégrité et l'indépendance de ses États. Le prince Morusi<sup>3)</sup> s'est laissé uniquement entraîner à ces observations<sup>4)</sup> par l'intérêt que les princes grecs prennent à conserver les principautés au gou-

<sup>1)</sup> V. p. 451.

<sup>2)</sup> Fay de Latour-Maubourg. Înlocuiește pe Sebastiani. V. p. 439. Cf. Hurmuzaki, *Supl. I*<sup>2</sup>, 578—9. Aceiași frică de a se compromite ie exprimată în depeșa din 22 Oct. Franța luase, îngrijită, informații.

<sup>3)</sup> V. p. 450, nota 2.

<sup>4)</sup> Asupra iubirii Prusii pentru Ruși.

vernement ottoman, perdant l'espoir de jamais rétablir comme hospodars leur fortune ruinée, si la rive gauche du Danube reste à la Russie. . . .

(Archive, Rep. XI, 275 d)

*Constantinopol, 10 Octobre 1810.*

Von Werther catre von Schladen.

(Reis-Effendi și Moruzi) m'ont prévenu qu'on me prierait de vous engager, monsieur le baron, de faire envisager au Cabinet de Pétersbourg, que, dans les circonstances actuelles, la Porte devait nécessairement demander d'autres conditions que celles de la rive gauche du Danube.

. . . Les instigations de quelques autres Puissances, jalouses de l'agrandissement de l'empire de Russie, et les intrigues des princes grecs, qui perdraient par la cession de la rive gauche du Danube tout espoir de réparer comme hospodars leur fortune délabrée, sont, il me semble, également cause des dispositions présentes du Grand-Seigneur et ne contribuent au moins pas à inspirer des dispositions pacifiques à la Porte. . .

Pour ce qui regarde l'objet de notre correspondance, je ne puis vous cacher que je doute bien que la Cour de Russie réussisse jamais de faire accepter aux Turcs, comme condition préalable, la cession de la rive gauche du Danube. . . Car, si les Turcs parviennent à tirer cette guerre en longueur, je crains bien qu'une autre Puissance limitrophe <sup>1)</sup> ne s'en mêle, qui est à juste titre inquiète de cet agrandissement de la Russie. . . .

(Archive, Rep. I, 19)

*Constantinopol, 18 Octobre 1810.*

Von Werther catre von Schladen.

. . . Je trouve tous les jours plus de raisons de croire que la Mission d'Autriche<sup>2)</sup> fait l'impossible pour affermir la Porte dans ses dispositions guerrières, et je crois que cette Puissance finira par traverser entièrement les projets de l'empereur Alexandre sur les provinces de la rive gauche du Danube. . . .

(Ibid.)

<sup>1)</sup> Austria.

<sup>2)</sup> Von Stürmer inlocuise pe Rathkeal, + 23 Febr. 1802 (Zinkeisen, VII, 163).

Constantinopol, 25 Octombree 1810.

Von Werther catre rege.

. . . . Au lieu de me faire part de la réponse de la Porte, par le sieur Bosgiowich <sup>1)</sup>, aux ouvertures de la Cour de Pétersbourg <sup>2)</sup>, le Réis-Effendi me fit inviter par le prince Morusi <sup>3)</sup> à une entrevue amicale avec lui, qui eut effectivement lieu dans la nuit du 15 au 16 de ce mois. Ce ministre m'y communiqua alors la réponse suivante de la Porte, que j'ai expédiée au baron de Schladen, sous le 18 de ce mois, par les armées. — I<sup>o</sup>. La Porte n'entrera jamais en négociations de paix avec la Cour de Russie, avant que l'intégrité et l'indépendance des provinces ottomanes ne soient assurées et préalablement reconnues pour base de la paix; professant, comme un article de foi, une soumission parfaite aux décrets de la Providence, elle y trouve d'autant plus d'encouragement de défendre jusqu'à l'extrémité chaque pouce de terrain, qu'il serait même contre les principes de la religion mahométane de céder la plus petite partie de cet empire. Elle ne peut, par conséquent, admettre d'autre limite que le Dniester. (II<sup>o</sup>. Satisfacție Perșilor.) <sup>4)</sup>

Lors de ma conférence, la Porte était déjà instruite de la reddition de Rutschuck et de Giurgéwo; il est donc évident qu'elle est fermement résolue de ne céder en rien, si même les chances de la guerre tournent entièrement à son désavantage. Cette fermeté du Grand-Seigneur, ainsi que les différentes questions et observations du Réis-Effendi, mettent hors de doute que la Porte se flatte de voir la Russie bientôt engagée dans d'autres guerres et se flatte surtout de pouvoir prolonger celle-ci jusqu'à ce que des circonstances la mettent en état de reconquérir les provinces perdues.

. . . Je trouve tous les jours plus de raisons de croire que la Mission d'Autriche fait son possible pour affermir la Porte dans ses dispositions guerrières et, étant persuadé que l'internonce n'apporte jamais des instructions de sa Cour, j'ose en conclure qu'elle fera tout ce qu'elle pourra pour traverser entièrement les projets de l'empereur Alexandre sur la rive gauche du Danube. . . .

(Arhive, Rep. XI, 275 d)

<sup>1)</sup> Dragomanul legațiunii prusiene.

<sup>2)</sup> V. p. 451.

<sup>3)</sup> Dragomanul Porții.

<sup>4)</sup> V. Zinkeisen, VII, 650 și urm. și, asupra războiului perso-rus, N.-Ustrialow, *Die Geschichte Russlands*, Stuttgart-Tübingen, 1840 — 3, II, 364—8.

Constantinopol, 10 Novembre 1810.

Von Werther către rege.

. . . . Concernant la lettre du baron de Schladen <sup>1)</sup>, je lui <sup>2)</sup> dis qu'elle contenait, quoiqu'en termes généraux, l'intention de la Cour de Russie de n'insister sur toutes les demandes qu'elle avait faites à la Porte et montrer beaucoup de facilités dans ses négociations, pourvu que la Porte voulût consentir à la cession de la rive gauche du Danube, et que le baron de Schladen avait ajouté la demande de l'empereur Alexandre de faire part de ses dispositions à la Porte <sup>3)</sup>. . . .

(*Ibid.*)

Constantinopol, 26 Novembre 1810.

Von Werther către von Schladen.

. . . . Le Réis-Effendi ajouta que . . . la Porte ne consentirait jamais à la cession de la rive gauche du Danube, et je me suis convaincu, par les raisonnements de ce ministre, qu'elle ne compte plus sur l'assistance d'aucune Puissance en persistant avec tant d'opiniâtreté à ne pas céder ces provinces. . . .

(Arhive, Rep. I, 20)

7 Decembre 1810.

Regele către von Werther.

. . . . Quant à la Russie, il n'y a aucune apparence que l'acquisition de quelques colonies américaines fût pour elle un appas assez puissant pour l'engager à céder sur l'article de la cession des deux principautés de la Moldavie et de la Valachie, cession dont la Porte ottomane déclare ne pas vouloir entendre parler. Mais peut-être que ce ne sera pas là son dernier mot, vu la différence d'opinion que vous dites régner entre le Grand-Seigneur et ses ministres, touchant la continuation de la guerre. . . .

(Arhive, Rep. XI, 275 d)

<sup>1)</sup> V. p. 451.

<sup>2)</sup> Lui Latour-Maubourg.

<sup>3)</sup> Cf. Hurmuzaki, *Supl.* I<sup>2</sup>, 578—9.

---

*Petersburg, 11 Decembre 1810.*

**Von Schladen** catre rege.

. . . . M'étant dès lors donné beaucoup de peines pour pénétrer ce mystère, je viens de m'assurer qu'en effet des explications ont eu lieu entre les deux Cours, relativement aux principautés. Il paraît que Sa Majesté Impériale a fait insinuer à l'Autriche, que, si elle voulait contribuer à engager la Porte à céder ces deux provinces à la Russie, celle-ci s'arrangerait ensuite volontiers avec elle pour les districts de la Valachie qui pourraient être à sa convenance. On assure que la Cour de Vienne a déclaré n'avoir aucun projet d'agrandissement de ce côté, mais a manifesté le désir de conserver ces principautés aux Turcs et que même elle a offert ses bons offices pour la paix avec les Turcs, pourvu que la Russie consente à négocier sur une autre base. Ces explications ont déjà eu lieu, il y a eu quelque temps; et, comme, tout récemment, l'échange des courriers entre Pétersbourg et Vienne a été fort active (*sic*), il serait très possible qu'on eût essayé ce moyen de rapprochement, qui, en même temps, offrirait l'avantage de renouer les rapports anciens entre les deux Cours. . . .

(Archive, Rep. I, 19)

---

*18 Decembre 1810.*

**Regele** catre von Schladen.

. . . . D'un autre côté, nous savons de très bonne part que l'empereur Napoléon a dit au prince Kourakin, lors de son départ de Paris, que, comme il était de son intérêt que les deux Cours impériales ne fussent pas trop bien ensemble, il serait bien aise de voir la Russie en possession de la Moldavie et de la Valachie, puisque ce serait un sujet de perpétuelle jalousie entre les Cours de Saint-Pétersbourg et de Vienne. . . .

(*Ibid.*)

---

*Constantinopol, 27 Decembre 1810.*

**Von Werther** catre von Schladen.

. . . . Le Grand-Seigneur ne se laisserait jamais convaincre, par quelque raisonnement que ce soit, étant fermement décidé à plutôt tout risquer qu'à consentir jamais à la moindre cession. . . .

(*Ibid.*, 20)

29 Decembre 1810.

Regele catre von Schladen.

. . . . Il <sup>1)</sup> doit avoir voulu justifier ses derniers empiètements en Allemagne <sup>2)</sup> par les conquêtes des Russes sur le Danube et avoir ajouté que, puisqu'il ne s'embarrassait pas de ce qu'ils faisaient chez les Turcs, ils n'auraient point à se mêler de ce qu'il faisait sur l'Elbe. . . .

(Ibid., 19)

8 Ianuar 1811.

Regele cãtre von Schladen.

. . . . La Cour de Vienne a envoyé secrètement deux officiers de confiance, l'un au camp de Schumla, l'autre en Valachie, afin d'être informée au juste de l'état des deux armées sur le Danube. . . .

(Ibid., 20)

Dupã Ianuar <sup>3)</sup> 1811.

Regele catre von Schladen.

. . . . On prétend que la lettre de l'empereur Napoléon, remise par Monsieur de Czernitzew à l'empereur Alexandre, contenait entr'autres le conseil de ne point accorder aux Turcs de meilleures conditions que celles qui leur ont été faites. . . .

(Ibid.)

Petersburg, 11 Ianuar 1811.

Von Schladen catre rege.

Le posibil ca îndărătnicia Turcilor să aducă pe Ruși a face cereri mai cumpătate.

(Ibid.)

<sup>1)</sup> Napoleon.<sup>2)</sup> Oldenburgul și orașele Brema, Hamburg, Lubeck, anexate la Franța.<sup>3)</sup> Lipsește în copie data preciză.

*Petersburg, 22 Ianuar 1811.*

Von Schladen catre rege.

Marele-Vizir răspinge hotărît bazele păcii propuse de Rusia.

(*Ibid.*)

---

*Petersburg, 29 Ianuar 1811.*

Von Schladen catre rege.

. . . . Tout annonce ici que la résolution de pousser la guerre avec les Turcs, pour les forcer à la cession des deux principautés, domine toujours. . . .

(*Ibid.*)

---

*Constantinopol, 1 Februar 1811.*

Von Werther catre rege,

. . . . Je n'ai rien pu découvrir si l'internonce <sup>1)</sup> travaille à la pacification. . . J'ai lieu de croire que les instructions de sa Cour lui prescrivent tout au plus de ne point mettre d'empêchement, si l'on entrait en négociations.

Aussi la Cour de Vienne, qui, comme j'ose le croire, n'est pas contraire à la conclusion de la paix, mais seulement à la cession des provinces du Danube, ne risque rien à prescrire à l'internonce cette pacification, sachant bien par ses rapports que rien n'est plus éloigné de l'esprit du Grand-Seigneur que de céder la Valachie et la Moldavie à la Cour de Russie. . . .

Le sieur d'Italinsky <sup>2)</sup> est à Bukarest, mais sans qu'il soit question de négociations. . . .

(Arhive, Rep. I, 6—10)

---

*Petersburg, 5 Februar 1811.*

Von Schladen catre rege.

. . . . La Moldavie et la Valachie, dont la possession semble encore très problématique. . . .

(Arhive, Rep. I, 20)

---

<sup>1)</sup> V. p. 453, nota 2.

<sup>2)</sup> Fost ambasador rusesc la Constantinopol. V. p. 411.

*Constantinopol, 26 Mart 1811.*

Von Werther către rege.

. . . . Le Grand-Seigneur est tout aussi fermement résolu que jamais à ne rien céder; mais, d'un autre côté, l'envoi de ce personnage <sup>1)</sup> à Bucharest donne quelque espoir qu'un rapprochement ne serait pas impossible, si le Cabinet de Pétersbourg voulait se relâcher de ses prétentions. . . .

(Arhive, Rep. I, 6—10)

---

*Petersburg, 5 April 1811.*

Von Schladen către rege.

. . . . On m'assure que, jusqu'à présent, l'empereur répugne encore à rabattre de ses prétentions envers la Porte et que cette disposition cause la difficulté qu'éprouve Monsieur d'Italinsky de se faire écouter; car on dit qu'il vient d'adresser un plan de pacification à son maître, moyennant lequel, en cédant la Moldavie, on s'assurerait de l'alliance de la Porte et de sommes considérables. On ajoute qu'un plus grand retard de conclure sur cette base offrirait à la France de grands moyens pour travailler les Turcs et les rendre plus obstinés. . . .

(Arhive, Rep. I, 20)

---

*Petersburg, 9 April 1811.*

Von Schladen către rege.

. . . . Il paraît que les dernières ouvertures faites par la Russie à la Cour de Vienne consistaient d'abord dans la demande que l'Autriche voulût reconnaître la réunion de la Moldavie et de la Valachie à l'empire de Russie et promettre ensuite de rester neutre, si celui-ci venait à avoir la guerre avec la France. On assure que la réponse sur ces deux points a été négative; que la Cour de Vienne a fait sentir au comte de Stackelberg <sup>2)</sup> qu'étant en paix avec les Turcs, qui, pendant les deux dernières guerres avec la France, n'avaient jamais fait le moindre mouvement contre les provinces autrichiennes, elle ne saurait reconnaître un acte qui dispose de provinces appartenantes à la Porte ottomane et dont celle-ci ne s'était pas encore désistée par aucun traité. . . .

<sup>1)</sup> Un negociator, Hamid-Effendi, care soseşte abia în Iunie (v. Hurmuzaki, *Supl. I*<sup>2</sup>, 609, 614).

<sup>2)</sup> Ambasadorul rusesc la Viena.

Le comte Stackelberg, en rapportant ceci à sa Cour, a renouvelé ses plus vives instances pour déterminer son maître à faire la paix avec les Turcs. . . .

(*Ibid.*)

---

Constantinopol, 25 April 1811.

Von Werther catre von Schladen.

. . . . Je ne voudrais cependant pas, Monsieur le baron, que le ministère impérial fondât sur ce relâchement dans les préparatifs l'opinion que le Grand-Seigneur soit plus disposé qu'autrefois à céder la Moldavie et la Valachie. Autant que j'ai été à même de m'en instruire, je me crois assuré qu'il est aussi résolu que jamais de ne les pas céder, et il me paraît, d'après les propos et les questions du Réis-Effendi, que la Porte se flatte de voir bientôt une nouvelle guerre continentale allumée et de profiter alors des événements. . . .

(*Ibid.*)

---

Petersburg, 30 April 1811.

Von Schladen către rege.

. . . . On présume que l'expédition de l'aide-de-camp du comte de Saint-Julien,<sup>1)</sup> dont j'ai fait mention dans mon dernier très humble rapport, a été motivée par des démarches que la Russie a faites pour engager l'Autriche à employer ses bons offices à sa paix avec les Turcs. Quelques mots échappés au comte Saint-Julien me font croire en effet qu'il a été question de cet objet dans ses entretiens avec l'empereur, et peut-être même Sa Majesté Impériale lui a-t-elle témoigné des dispositions de se contenter de la frontière du Pruth, au lieu de celle du Danube, pour obtenir la paix. . . .

(*Ibid.*)

---

Petersburg, 7 Mai 1811.

Von Schladen către rege,

. . . . Mais, dans tous les cas, je ne puis me persuader que dès à présent la Russie ait le projet de renoncer aux deux principautés, et les ravages qui y ont été commis par ses troupes, pourraient bien ne prouver que leur indiscipline. . . .

(*Ibid.*)

---

<sup>1)</sup> V. p. 446.

11 Maiü 1811.

Regele catre von Werther.

Nu crede in izbînda negociierilor de la Bucureşti.

(Arhive, Rep. I, 6—10)

Constantinopol, 10 Iunie 1811.

Von Werther catre rege.

. . . . Le sieur Pierre Fonton <sup>1)</sup> a été dans les derniers jours de mai à Schumla. Il a demandé que le Grand-Vizir envoie un commissaire à Bucharest pour traiter de la paix. Le Grand-Vizir a répondu qu'aussi longtemps que la Cour de Russie persistait à garder les principautés, il ne pouvait pas être question de la paix, qu'il était donc inutile d'entamer de nouvelles négociations. Le sieur Fonton a malgré cela insisté qu'on envoie un négociateur, en donnant l'espoir que la Cour de Russie se résoudrait peut-être à rendre les principautés; le Grand-Vizir s'est résolu alors d'y envoyer Hamid-Aga, un des principaux officiers des janissaires. Ces détails m'ont été donnés confidemment par le Réis-Effendi, qui m'a fait dire en même temps qu'il n'espérait rien de ces négociations et qu'il croyait que la Russie ne cherchait qu'à gagner du temps par là <sup>2)</sup>. . . .

*(Ibid.)*

Constantinopol, 23 Iunie 1811.

Von Werther catre rege.

. . . . Il <sup>3)</sup> m'a fait promettre en même temps que je serais le premier qui apprendra de lui le résultat des négociations du commissaire turc à Bucharest; mais il a aussi renouvelé l'assurance que le Grand-Seigneur risquerait plutôt de perdre Constantinople que de céder les principautés à la Cour de Russie. Dans de fréquents entretiens, que j'ai eus occasionnellement à la campagne avec quelques princes grecs, j'ai pu remarquer la même persuasion en eux, que le Grand-Seigneur est décidé à ne jamais céder sur ce point, le plus intéressant pour eux et pour toute la nation grecque. . . .

*(Ibid.)*<sup>1)</sup> V. Hurmuzaki, *Supl. I*<sup>2</sup>, 609.<sup>2)</sup> Asupra aşteptării lui Fonton la Sumla v. Hurmuzaki, *Supl. I*<sup>2</sup>, 587.<sup>3)</sup> Reis-Effendi.

Constantinopol, 25 Iunie 1811.

Von Werther către von Schladen.

... J'ai obtenu maintenant qu'il<sup>1)</sup> travaille sous main à Boyuk-déré la Porte de ne rien céder à la Cour Impériale et de continuer la guerre... Le ministère turc est cependant décidément anti-français, et je trouve toujours plus de raisons de croire que les insinuations de ce chargé-d'affaires seront infructueuses, si jamais la Cour impériale (le) trouve convenable de rendre les principautés à la Porte...

Dans la même conversation, il<sup>2)</sup> témoigna peu de confiance dans les négociations de Buckarest, entamées par le commissaire turc, et répéta plusieurs fois que le Grand-Seigneur risquerait plutôt de perdre Constantinople que de céder la Valachie et la Moldavie à la Cour Impériale...

(Archive, Rep. I, 20)

Petersburg, 10 Iulie 1811.

Von Schladen către rege.

... Ce plénipotentiaire<sup>3)</sup>... doit avoir commencé sa mission par la déclaration formelle que le Grand-Seigneur ne consentirait jamais à la cession d'un pouce de terrain.

... Il<sup>4)</sup> est persuadé que, si les armées russes se bornent à la défensive de ce côté, les Turcs n'auraient pas les moyens d'entreprendre contre elles une campagne offensive et qu'ainsi la possession des deux principautés était provisoirement assurée à Sa Majesté Impériale, jusqu'à ce que d'autres circonstances rendissent les Turcs plus coulants...

(Ibid.)

Constantinopol, 10 Iulie 1811.

Von Werther către rege.

... En parlant au sieur Bosgiowich<sup>5)</sup> sur ce sujet, il<sup>6)</sup> s'est expliqué d'une manière qui annonce que la Porte n'est

<sup>1)</sup> Ambasadorul francez, de Latour-Maubourg.

<sup>2)</sup> Reis-Efendi.

<sup>3)</sup> La București : Hamid-efendi.

<sup>4)</sup> Cabinetul rusesc.

<sup>5)</sup> V. p. 382 nota 1.

<sup>6)</sup> Reis-Efendi.

pas disposée à se laisser entraîner par des insinuations françaises et qu'elle ne continuera cette guerre qu'autant que la Russie persistera à garder ses conquêtes sur le Danube. À l'arrivée du négociateur turc à Bucharest, les Russes ont demandé de nouveau la cession des provinces du Danube, comme condition préalable de la paix; mais Hamid-Effendi ayant déclaré qu'il avait les ordres les plus précis du Grand-Vizir de retourner sur-le-champ, si l'on ne se désistait pas de cette prétention. le comte d'Italinsky <sup>1)</sup> et le général Kutusoff <sup>2)</sup> l'ont persuadé à rester, en lui observant qu'ils n'étaient, à la vérité, pas autorisés d'accorder d'autres conditions; mais qu'ils enverraient sur-le-champ un courrier à Pétersbourg, pour demander de nouvelles instructions à l'empereur Alexandre, que ces instructions seraient peut-être plus favorables aux négociations, que lui, Hamid-Effendi, se rendrait responsable de la continuation de la guerre, auprès de sa nation même, s'il rompait les négociations par son départ, et qu'il ne risquait rien en restant à Bucharest, puisque cela n'empêchait pas le Grand-Vizir de continuer ses opérations. Hamid-Effendi s'est rendu à ce raisonnement; il en a fait le rapport au Grand-Vizir, qui le désapprouve de ne pas être revenu sur-le-champ, mais lui a cependant permis d'attendre à Bucharest la réponse de l'empereur Alexandre. Le Réis-Effendi ne voit dans la lenteur que les Russes mettent dans ces négociations que le dessein de les trainer-jusqu'à ce qu'ils sachent s'ils auront la guerre avec la France; il espère que la Cour de Russie rendra ses conquêtes sur le Danube à la Porte, aussitôt que la rupture avec la France sera décidée; mais il craint que les négociations ne meneront à rien, si les différends entre les deux Cours impériales devaient s'accomoder. . . .

(Archive, Rep. I, 6—10)

*Constantinopol, 10 August 1811.*

Von Werther către rege.

. . . . Hamid-Effendi est encore à Bucharest et, quoique le Réis-Effendi assure qu'il n'y fait rien et qu'il n'écrit même pas au Grand-Vizir, il est difficile à s'en persuader, et je suis plutôt tenté à croire que les négociations avec le Grand-Vizir

<sup>1)</sup> Postul ambasador rusesc la Constantinopol.

<sup>2)</sup> V. p. 436, nota 1.

(qui a fait venir Galib-Effendi<sup>1)</sup> à Ruzschuk,<sup>2)</sup> tandis que les chancelleries et les autres ministres sont restés à Schumla) ne sont pas entièrement rompues.

Le général Kutusow a remis une note aux agents d'Autriche et de France à Bucharest et à Yassy,<sup>3)</sup> par laquelle il leur annonce que dorénavant les sujets et protégés autrichiens et français dans les deux principautés doivent contribuer, tout comme les autres sujets valaques et moldaves, parce que l'empereur Alexandre, quoiqu'il laissait subsister les anciennes formes de gouvernement dans ces deux provinces, ne les faisait cependant pas administrer pour les Turcs, mais pour lui-même, comme faisant partie de son empire; et qu'il ne pouvait, par conséquent, laisser subsister plus longtemps des arrangements antérieurs, au préjudice de ses nouveaux sujets. Après quelques remontrances de la part des dits agents, ils ont obtenu du général Kutusow un délai, pour demander à leurs Cours respectives des instructions, avant qu'on mette en exécution les mesures, dont leurs sujets . . . en Valachie et en Moldavie sont menacés. . . .

(*Ibid.*)

Petersburg, 20 August 1811.

Von Schladen catre rege.

. . . . Le général en chef<sup>4)</sup> n'est point au dessus de toute crainte sur une tentative de l'ennemi de passer le Danube et de faire une irruption en Moldavie. . . .

(Archive, Rep. I, 20)

24 August 1811.

Regele catre von Werther.

. . . . La retraite des Russes en deçà du Danube a sans doute

<sup>1)</sup> Asupra lui Galib, «chihaiia-bei al Vizirului și fost Reis-Effendi», v. Zinkeisen, VII, 716 și aiurea (v. tabla).

<sup>2)</sup> Luat de Turci în Iulie. V. Hurmuzaki, *Supl. I*<sup>2</sup>, 590—2; Alison, *History of Europe during the french Revolution* (ed. Baudry, 1841), VIII, 289.

<sup>3)</sup> În București, Ledoulx și Fleischbackel. V. Hurmuzaki, *I. c.*, 610—11. În Iași, Metzburg (?) și Antoine Fornetty. V. *ibid.*, 629.—Cf. mai sus, pp. 446, 447.

<sup>4)</sup> Cutuzov.

enflé le cœur des Musulmans et diminué ainsi la probabilité que les négociateurs russes à Bucharest<sup>4)</sup> les fassent consentir à leurs propositions de paix. Pour s'être obstinée à garder toutes ses conquêtes, la Russie les reperdra toutes peut-être. . . .

(Archive, Rep. I, 6—10)

---

*Petersburg, 27 August 1811.*

**Von Schladen** catre rege.

. . . . Le silence gardé sur le passage du Danube et sur les opérations offensives des Turcs, événements qui sont positifs, semble prouver que le gouvernement n'est point sans inquiétude sur les résultats qu'une répétition de ces opérations pourrait avoir sur la possession tranquille de la Valachie. . . .

(Archive, Rep. I, 20)

---

*7 Septembre 1811.*

**Regele** catre von Werther.

. . . . On y<sup>2)</sup> regarde les pourparlers de paix entre Hamid-Effendi et le comte Italinsky comme rompus, et l'on n'y songe qu'à la poursuite de la guerre. . . .

(*Ibid.*)

---

*Constantinopol, 10 Septembre 1811.*

**Von Werther** catre rege.

. . . . Hamid-Effendi est depuis longtemps de retour à Ruzschuk. Il a déclaré, à son départ de Bukarest, aux plénipotentiaires russes que dorénavant aucune négociation ne pourra avoir lieu, avant qu'on adopte l'intégrité des États ottomans pour base préalable de la paix. Le Grand-Seigneur ayant toujours persisté sur cette demande, même dans les moments des plus grands revers, la Cour de Russie devait s'attendre qu'il ne s'en départirait pas maintenant, où son armée a des succès. Aussi il n'est pas du tout à prévoir jusqu'à quand cette guerre pourra trainer, si la Cour de Russie ne se laisse pas disposer à rendre les principautés. . . .

(*Ibid.*)

---

<sup>4)</sup> Italinski, generalul Sabaniev și Fonton (v. Zinkeisen, VII, 717).

<sup>2)</sup> La Petersburg.

21 Septembrie 1811.

Regele catre von Werther.

(Cutuzov va fi înlocuit cu Doctorov, după ce Turcii vor trece Dunărea. Napoleon va pleca în Olanda.) En attendant, il doit avoir fait donner à l'ambassadeur ottoman retournant dans son pays, l'assurance qu'il s'entremettrait en faveur de la Sublime Porte, pour lui faire recouvrer la Moldavie et la Valachie, à condition qu'elle ne ferait sa paix avec la Russie que du consentement de la France et par sa médiation. . . .

*(Ibid.)*

Petersburg, 23 Septembrie 1811.

Von Schladen catre rege.

P. S. . . . Quant à la Turquie, Sa Majesté Impériale a témoigné être tranquille, disant qu'aucun Turc ne se trouvait sur la rive gauche du Danube<sup>1)</sup> et que les quatre divisions, qui formaient cette armée, seraient suffisantes pour couvrir les deux principautés<sup>2)</sup>. . . .

(Arhive, Rep. I, 20)

Petersburg, 13 Octombrie 1811.

Von Schladen catre rege.

P. S. . . . L'espoir de parvenir à une paix qui assure les deux principautés à la Russie, n'est aucunement appuyé par le sieur Italinsky, qui ne cesse de dire que les Turcs sont plus intraitables que jamais, et, comme ses instructions lui lient les mains, il insiste sur son rappel, à quoi néanmoins s'opposent tous ceux qui désirent la paix et espèrent que les événements inattendus pourraient rendre la Porte ottomane plus traitable. . . .

*(Ibid.)*

<sup>1)</sup> La 8 Septembrie Turcii trecuse Dunărea. V. Alison, l. c., 289; Hurmuzaki, *Supl. I*<sup>2</sup>, 593, 623 și urm.

<sup>2)</sup> Se anunță, la 1-iū Octombrie, trimeterea de ajutoare lui Cutuzov (același pachet).

---

*Petersburg, 18 Octombre 1811.*

Von Schladen catre rege.

Poarta ie îndemnata la luptă de Franța. Planul lui Napoleon ar fi a tăia Rușilor corespondența cu Serbia și a ataca spatele armatei prin Vidin.

*(Ibid.)*

---

*Constantinopol, 25 Octombre 1811.*

Von Werther catre rege.

Poarta așteaptă războiul franco-rus, după întrevorbirea lui Napoleon cu Curachin <sup>1)</sup>.

(Archive, Rep. I, 6—10)

---

*3 Novembre 1811.*

Regele catre von Werther.

. . . . Quant à la continuation de la guerre, d'autres avis portent, au contraire, que l'empereur Alexandre désire de faire sa paix avec la Porte, qu'il est même disposé à y sacrifier la majeure partie de ses conquêtes et à n'en garder qu'autant qu'il faudrait absolument pour ne pas se donner un trop grand démenti aux yeux de l'Europe. . . .

*(Ibid.)*

---

*Petersburg, 8 Novembre 1811.*

Jouffroy <sup>2)</sup> catre rege.

. . . . Un négociateur turc est à Giurgéwo, et, selon mes notions, on travaille avec une grande activité à une négociation. Il paraît que l'empereur a permis à ses plénipotentiaires à se désister d'une partie de ses prétentions et que la dernière demande faite aux Turcs est la frontière du Pruth, au lieu de

---

<sup>1)</sup> Despre războiu se vorbia în lagărul rusesc, prin Octombre (Hurmuzaki, *Supl. 1<sup>2</sup>*, 631). Curachin iera ambasadorul Rusiiei la Paris. — Asupra neînțelegerilor dintre Rusia și Franța v. Alison, *l. c.*, 311 și urm. (există și o traducere franceză (Bruxelles, Parent, 1855 și urm.).)

<sup>2)</sup> Noul ambasador prusian la Petersburg.

celle du Danube. Le Grand-Vizir a envoyé un courrier à Constantinople pour demander des instructions au Divan. (Se dată proviziile Turcilor asediați. Probabil că vor fi primite condițiile. Partidul lui Italinski crede în succes; Cutuzov a scris femeii sale că lucrul nu se va face așa de iute.) <sup>1)</sup>

(Archive, Rep. I, 20)

*Constantinopol, 9 Novembre 1811.*

Von Werther către rege.

. . . Le général Kutusow avait envoyé le sieur Antoine Fonton <sup>2)</sup> au Grand-Vizir, à ce que l'on prétend, avec de nouvelles propositions de paix et a expédié, d'abord après le retour du sieur Fonton, un courrier à Pétersbourg, qui a passé Bucharest le 17 octobre.

(Marele-Scutar a venit din lagăr cu o comunicație de la Vizir către Reis-Efendi.) On suppose généralement ici qu'il s'agit de ratifier la paix que le Grand-Vizir doit avoir conclue éventuellement <sup>3)</sup>, et un Turc, quelquefois assez bien instruit, prétend même savoir que la Cour de Russie s'est offerte de restituer la Valachie aux Turcs, sous condition qu'on accorde l'indépendance aux Serviens; mais je trouve toutes ces suppositions beaucoup trop précoces. . . .

(Archive, Rep. I, 6—10)

*Petersburg, 22 Novembre 1811.*

Jouffroy către rege.

. . . . On assure que déjà les deux parties ont signé une convention, que l'on regarde comme les préliminaires d'un traité. On ajoute que cette convention a été pleinement ratifiée par l'empereur et que le Grand-Visir l'a transmise sur-le-champ à Constantinople, pour l'être également par le Grand-Seigneur. Le public n'en connaît point encore les articles:

<sup>1)</sup> V. Hurmuzaki, *Supl. I*<sup>2</sup>, 641—2. Asupra luptei de la Slobozia și asedierii Turcilor (13 Octombrie) Alison, *l. c.*, 291—2 și harta din Hurmuzaki, *l. c.*, 637. Cf. și depeșa scriitorului Joseph de Maistre, reprezentant al Sardiniei la Petersburg (12 Nov.), în *Correspondance diplomatique de Joseph de Maistre (1811—17)*, recueillie et publiée par Albert Blanc, I (Paris, Lévy, 1860), 27—30.

<sup>2)</sup> V. Hurmuzaki, *l. c.*, I<sup>2</sup>, 353.

<sup>3)</sup> Armistițiul se încheie în Giurgiu, la 28 Octombrie (Alison, *l. c.*, 292). Cf. și Hurmuzaki, *Supl. I*<sup>2</sup>, 641—3 și urm.

on parle d'une cession jusqu'au Pruth... et du paiement d'une somme de la part des Turcs, qui ne serait point exorbitante. (Împăratul spune contesei Cutuzov că bărbatul ieși se va întoarce în curînd. Austria dorește pacea și Saint-Julien <sup>1</sup>) ie foarte mulțumit; ambasadorul Franței, — numai «très attentif». I s'a dat, la întrebarea făcută împăratului, un răspuns nelămurit.)

(Archive, Rep. I, 20)

---

*Constantinopol, 25 Novembre 1811.*

Von Werther către rege.

(Armistițiul s'a încheiat la Giurgiu. Chihaiia-bey, Galib-Efendi, Hamid-Efendi «et le Grand-Juge du camp», Dumitru Moruzi, Cutuzov, Italinski sint negociatorii.) Quoique la Porte observe encore, d'ailleurs, le silence sur les conditions proposées par la Russie, le Réis-Effendi m'a cependant fait communiquer confidentiellement que la Cour de Russie demande le Séreth pour frontière <sup>2</sup>) et une amnistie pour le Serviens et que le Sultan ne fera pas la paix sous ces conditions, quoiqu'il soit disposé à accorder un pardon à ses sujets égarés de la Serbie, mais sans l'entremise dangereuse de la Russie. Le Premier-Dragoman de la Porte m'a fait dire confidemment que l'on n'avait nommé de négociateurs que pour gagner du temps, pour rassembler de nouveau une armée et que, si la Cour de Russie ne relâchait pas de ses prétentions, la guerre recommencerait et serait continuée jusqu'à l'extrémité. . . .

(Archive, Rep. I, 6—10)

---

*Constantinopol, 25 Novembre 1811.*

Von Werther către rege.

. . . . Je dois très humblement observer à cette occasion que le langage actuel des ministres diffère de celui d'autrefois, en ce qu'ils disaient alors que le Grand-Seigneur ne céderait jamais un pouce de terrain et ne ferait la paix que sous condition de l'intégrité de l'empire, au lieu que maintenant ils conviennent qu'il faudra se résoudre à des cessions, mais

---

<sup>1</sup>) Ambasadorul austriac la Petersburg.

<sup>2</sup>) V. Hurmuzaki, *Supl. I*<sup>2</sup>, 645—6.

seulement pas à des sacrifices considérables que la Russie demande. En consultant l'avis de personnes d'ailleurs bien instruites, on devrait croire que la Cour de Russie aurait déjà réussi à faire sa paix, si elle avait voulu se contenter du Pruth en Europe et du Phase en Asie et ne pas (à) s'immiscer dans les affaires de la Servie. S'il est vrai, comme on m'a assuré, que les Turcs ont offert Choczim, avec le district, aux Russes, la supposition que l'on se réunirait, en fixant le Pruth, gagne encore un degré de probabilité, et la Russie vaincrait, en se contentant de cette conquête, l'opposition sourde des Grecs, qui verraient à regret se ravir toute la Moldavie et qui seraient très contents d'une paix, par laquelle ils la conserveraient en plus grande partie. . . .

(Ibid.)

26 Novembre 1811.

Jouffroy către rege.

. . . . Quoique l'on ne sache encore rien de positif, les espérances n'ont point diminué. . . Le général en chef<sup>4)</sup> assure à Sa Majesté Impériale que tout paraît lui promettre la prompte ratification des préliminaires envoyés à Constantinople au Grand-Seigneur. (Afacerile Serbiîi amenință să aducă prelungire. Vizirul ar fi lesne de înduplecat, Cutuzov va stărui nu numai să nu-î taie capul, „qu'il aurait aisément pu perdre“, dar să-î lese și funcția.)

(Arhive, Rep. I, 20)

30 Novembre 1811.

Regele către Jouffroy.

. . . . Le roi félicite d'avance Sa Majesté l'empereur de Russie. . . .

Selon des lettres de Buckarest, du 2 de ce mois, nouveau style, les négociations de Giorgiowa étaient très actives et le Grand-Vizir y avait envoyé même Galib-Effendi, le Reïs-Effendi du camp. De plus, un officier russe et un pacha doivent être partis de Giorgiowa pour Constantinople, afin d'y prendre les ordres du Grand-Seigneur sur l'ultimatum de la Russie. . . .

(Ibid.)

<sup>4)</sup> Cutuzov.

*Petersburg, 3 Decembre 1811.*

**Jouffroy către rege.**

(De și n'a sosit încă răspunsul, se speră pacea. Nime nu-î cunoaște punctele.)

La cession du Pruth et le payement d'une somme. . . ne sont encore que des suppositions. . . .

*(Ibid.)*

---

*Petersburg, 4 Decembre 1811.*

**Jouffroy către rege.**

. . . . Les espérances pour la paix . . . n'ont point diminué, mais les négociations . . . semblent tirer en longueur. . . La cession jusqu'au Pruth ne paraît sujette à aucun doute. . . Mais, depuis quelques jours, il s'est répandu des bruits affligeants, et des personnes instruites de ce qui se fait supposent, sans cependant l'affirmer avec certitude, que Sa Majesté Impériale a demandé la possession provisoire des places fortes que ses troupes occupent actuellement et que les Turcs, tirant parti des circonstances, ont refusé de souscrire à cette condition. . . .

*(Ibid.)*

---

*Petersburg, 6 Decembre 1811.*

**Jouffroy către rege.**

. . . . Il est arrivé hier un courrier de la Moldavie, porteur de l'agréable nouvelle, que le Grand-Seigneur, ayant accédé à la base proposée par la Russie, avait envoyé à son Vizir les pleins pouvoirs nécessaires et que rien ne s'opposait plus à l'heureuse issue des négociations. . . .

On ajoute encore que la paix serait signée déjà le 15, vieux style, et l'on affirme avec certitude que Sa Majesté Impériale se contente de la limite du Pruth. (Se vorbește de o alianță ofensivă și defensivă cu Poarta.)

Dans quinze jours au plus tard, on aura des nouvelles positives de ce qui se fait en Moldavie, et peut-être, au moment où Votre Majesté recevra ce très-humble rapport, le canon de la citadelle nous aura-t-il annoncé déjà l'heureux événement, que l'on attend ici avec une impatience sans égale. . . .

*(Ibid.)*

---

*Petersburg, 13 Decembre 1811.*

**Jouffroy către rege.**

. . . . On augure mal du silence que le gouvernement observe sur l'arrivée de deux courriers de la Moldavie, et l'on prétend que, bien loin de céder à la demande de l'empereur, relativement aux places fortes, dont Sa Majesté Impériale exige, dit-on, la possession provisoire, les Turcs, de leur côté, après avoir accédé à la limite du Pruth, ont demandé Ismaïl, qui se trouve en deçà de ce fleuve, alléguant que, si cette place restait au pouvoir des Russes, ils pourraient, avec un pulk <sup>4)</sup> de Cosaques, faire des incursions dans leur pays, sans qu'ils fussent en état de les empêcher. Les espérances de voir cette difficulté applanie n'ont point diminué néanmoins. . . .

*(Ibid.)*

*Petersburg, 18 Decembre 1811.*

**Jouffroy către rege.**

. . . . Le voile le plus impénétrable couvre toujours les affaires de la Moldavie. (Dificultăți cu soarta Serbiilor, a căreia independență o cer Rușii.)

*(Ibid.)*

*21 Decembre 1811.*

**Regele către Jouffroy.**

. . . . Nous croyons savoir cependant que le Grand-Vizir, ayant signé à Rutschuck des articles préliminaires, par lesquels la Porte ottomane cédait, non seulement le pays jusqu'au Pruth, mais même jusqu'à la rive du Séreth, avait soumis ces articles à la ratification du Sultan; que celui-ci s'est refusé à une cession si considérable, mais paraît disposé à céder la partie de la Moldavie et de la Bessarabie jusqu'au Pruth; que c'est donc le pays entre cette rivière et celle du Séreth qui forme seul l'objet des négociations actuelles. Il y a lieu de croire que, ni la France, ni l'Angleterre n'influeraient sur leur issue, si ces négociations ne sont pas traînées en longueur, parce que, de tous les ministres étrangers à Constantinople, l'internonce seul

<sup>4)</sup> «Polc».

a quelque crédit à la Porte et il ne traversera assurément pas la conclusion de la paix; tout ce qu'il cherchera peut-être à y faire stipuler, c'est quelques modifications dans la fixation des limites, ayant pour objet certaines facilités pour le commerce autrichien, dont sa Cour paraît fort jalouse. . . .

(*Ibid.*)

*Petersburg, 24 Decembre 1811.*

Jouffroy către rege.

. . . . Les espérances que l'on avait conçues et qui se fondaient sur les propres expressions de Sa Majesté Impériale et du ministre de la guerre, ne sont plus aussi grandes qu'elles l'étaient il y a trois semaines. (Afacerile Serbiîi iarăși menționate. Tăcere asupra operațiilor în Moldova. Predarea unui corp de 15.000 de Turci ie exagerată.) Le bruit avait couru que la paix était conclue et qu'on ne différerait d'en donner connaissance au public que parce qu'on voulait attendre, pour la célébrer avec pompe, l'anniversaire de la naissance de l'empereur. Ce jour est venu, mais la paix n'a pas été publiée. . . .

(*Ibid.*)

*Constantinopol, 24 Decembre 1811.*

Von Werther către rege.

(Negocierile urmează la Giurgiu, în cea mai mare taină, de și nu se știe ca Rușii să mai fi scăzut din pretenții.) D'après des lettres de Bukarest, du 27 novembre, l'accès de Giurgéwo est défendu à tout le monde, et il ne s'y trouvait que les plénipotentiaires. . . On disait alors à Bukarest que la paix était déjà signée, que l'on ne tarderait à la publier que lorsque l'on serait aussi d'accord sur les points de moindre importance. On faisait à Bukarest des préparatifs pour recevoir le général Kutusoff très solennellement; l'on remarquait dans les arcs de triomphe, érigés en son honneur, le mot de pacificateur <sup>1)</sup>. . . .

(Archive, Rep. I, 6 - 10)

<sup>1)</sup> V. depeșa consulului francez din București, Ledoux (5 Dec.), în Hurmuzaki, *Supl. I* <sup>2</sup>, 648. Cutuzov sosește la <sup>2</sup>/<sub>14</sub> Decembre (*ibid.*, 652).

Petersburg, 27 Decembre 1811.

Jouffroy catre rege.

. . . . On n'ignore plus maintenant que l'indépendance de la Servie, demandée par l'empereur Alexandre, et la possession d'Ismail et le territoire enclavé par le Pruth et une petite rivière de la Bessarabie, exigée par les Turcs, sont aujourd'hui les deux points essentiels, qui arrêtent la marche des négociations. (Cel d'intăiū ie cerut neapărat de Ruși.) On dit encore que l'empereur a souscrit à la demande d'Ismail. . . .

(Arhive, Rep. I, 20)

Petersburg, 3 Ianuar 1812.

Jouffroy catre rege.

Șperanțele de pace sint mai mari de cit cu cite-va zile în urmă.

(Ibid., 21)

4 Ianuar 1812.

Regele catre Jouffroy.

O greutate noua se ivește: Rușii cer Mingrelia.

(Ibid., 20)

Petersburg, 7 Ianuar 1812.

Jouffroy catre rege.

(Un curier a sosit din Moldova) et, quoique le chancelier de l'empire <sup>1)</sup> et le ministre de la guerre <sup>2)</sup> fassent un grand secret du contenu des dépêches qu'ils ont reçues par lui, on assure cependant généralement que le général-comte Kutusoff a mandé que la paix était signée et que, dans cinq ou six jours, Monsieur de Bulgakoff <sup>3)</sup>, un des négociateurs russes, porterait le traité à Pétersbourg. . . .

(Ibid., 21 .

<sup>1)</sup> Baronul Budberg. V. p. 421 nota 5 și *Mémoires de l'amiral Tchitchagoff* (bibl. russe, nouv. série, vol. VII), Leipzig, Franck, 1862 (o ediție mai puțin completă ie cea din Berlin, 1858, în 8<sup>o</sup>, Schneider), p. 66. D. Bengescu citează (*Bibl. franco-roumaine*, I, n<sup>o</sup> 460. V. p. 491 nota 2 din cartea noastră) o ediție neterminată *care pare integrala*.

<sup>2)</sup> Mihail Barclay de Tolly (n. 1750).

<sup>3)</sup> Probabil fostul ministru rusesc pe lângă Poartă.

*Constantinopol, 10 Ianuar 1812.*

Von Werther către rege.

. . . L'administration russe en Valachie avait affermé, d'abord après la conclusion de cette trêve <sup>1)</sup>, la permission exclusive de transporter, pendant sa durée, des marchandises de Bucharest en Turquie à un boyard valaque, pour quatre mois; d'où l'on tirait la conséquence que les négociations se prolongeront jusqu'à l'écoulement de ce terme.

(Reis-Efendi a refuzat ori ce comunica[îi] privitoare la pace.)

(Arhive, Rep. I, 6—10)

---

*Petersburg, 14 Ianuar 1812.*

Jouffroy către rege.

(Speranțele de pace continuă, dar deosebirea de păreri ie mare.)

. . . On parle néanmoins toujours de l'arrivée prochaine de Monsieur de Bulgakoff et l'on est convaincu que Sa Majesté Impériale a souscrit à tout pour avoir la paix; mais on craint les suggestions de la France. . . .

(Arhive, Rep. I, 21)

---

*Petersburg, 17 Ianuar 1812.*

Jouffroy către rege.

(Marele-Vizir refuză sa iscalească pacea; așteapta raspuns de la Constantinopol. În oraș ie surprindere mare: se atribuie lucrul Franciiei.)

Si l'empereur Alexandre ne souscrit point au maintien du territoire ottoman tel qu'il était avant la guerre, il court grand risque de ne pas avoir la paix. (Împăratul ie foarte necăjit.)

(*Ibid.*)

---

*Constantinopol, 27 Ianuar 1812.*

Von Werther către rege.

Nesiguranța asupra pacii ie aceeași ca și înainte. Se știe însă că propunerile Rușilor au fost răspinse de Turci și că ale Tur-

---

<sup>1)</sup> Armistițiul de la Giurgiu. V. p. 474.

cilor au fost comunicate împăratului, de la care se așteaptă răspuns <sup>4)</sup>).

(Arhive, Rep. I, 6—10)

*Petersburg, 28 Ianuar 1812*

Jouffroy către rege.

(Se zice ca împăratul a ordonat ruperea negocierilor și încercarea luptei. Afacerile sînt iarăși incredințate cancelariului Roman(ov.) <sup>2)</sup>)

Il doit avoir promis à l'empereur la paix avec les Turcs. . . .

(Arhive, Rep. I, 21)

*Petersburg, 31 Ianuar 1812.*

Jouffroy către rege.

Turcii zabovesc pacea pe cît pot.

(*Ibid.*)

*Petersburg, 4 Februar 1812.*

Jouffroy către rege.

. . . . Les nouvelles de Moldavie deviennent toujours plus mauvaises. (Cancelariul însuși a spus că pacea, fiind vorba de cesiuni, se va face incet.)

(*Ibid.*)

*Constantinopol, 10 Februar 1812.*

Von Werther către rege.

(Tot altit de necunoscut ie, ce se petrece la București. Plenipotențiarii turci sînt »gardés à vue«.) Le Réis-Effendi n'a pas été visible pendant ces jours ; mais le prince Mourousi <sup>3)</sup> a dit au sieur Bosgiowich <sup>4)</sup> que la continuation de la guerre vient d'être résolue, puisque la Cour de Russie, loin de vouloir la

<sup>1)</sup> V. jurnalul lui Langeron în Hurmuzaki, *Supl. I*<sup>3</sup>, 378; *Supl. I*<sup>2</sup>, 460—1; Cicengov, 68.

<sup>2)</sup> Neculai Petrovici (1750—1826).

<sup>3)</sup> Marele-Dragoman al Porții.

<sup>4)</sup> Dragomanul prusian.

paix, insistait sur des prétentions, auxquelles le Grand-Seigneur ne consentirait jamais. . .

Le prince Morusi a dit en confidence à Monsieur de Bosgiovich que les Russes avaient demandé pour frontière le Pruth jusqu'à son confluent avec le Danube et de là le Danube jusqu'à son embouchure, y compris les forteresses d'Ismaël et de Kilia. Il a ajouté que le Grand-Seigneur ne consentirait jamais à des cessions qui compromettraient la sûreté des ses États et de son commerce, et qu'il continuera plutôt la guerre jusqu'à l'extrémité, sans changer d'avis sur ce point, que la guerre entre la France et la Russie aie lieu ou non. Le prince Morusi n'a absolument pas voulu dire à quelles cessions la Porte a consenti ou a voulu consentir ; mais, en comparant différents avis, il me semble assez probable que la Cour de Russie aurait bien pu réussir à s'arranger avec la Porte, si elle voulait modifier ses prétentions, en tirant une ligne de démarcation du cours du Pruth jusque vers l'embouchure du Dniester. La Porte conserverait alors le cours du Danube et les deux places ci-dessus mentionnées ; points auxquels elle doit nécessairement attacher la plus grande importance. . . .

(Archive, Rep. I, 6—10)

*Petersburg, 11 Februar 1812.*

Jouffroy catre rege.

(Aceiași zăbava. Seraschierul <sup>1)</sup>, »celui qui s'est constamment opposé à toute cession faite aux dépens de l'empire ottoman, a quitté Buchare t<sup>u</sup> ; ce-l-alfi doi <sup>2)</sup> au ramas. Sultanul refuză cesiuni în Cuban, »et il paraît que son refus est la seule et unique difficulté qui entrave aujourd'hui la conclusion de la paix«. Richelieu <sup>3)</sup> a făcut cereri în Azia ; »les espérances sont presque entièrement détruites.« Turcii vor profita de împrejurări.

(Ibid.)

*Constantinopol, 25 Februar 1812.*

Von Werther catre rege.

. . . D'après des lettres de Bucharest, du 27 janvier, on y disait que la guerre allait incessamment recommencer. Le gé-

<sup>1)</sup> Cadi-ascherul, Zadé-Ibraim-Selim-Efendi (Zinkeisen, VII, 716).

<sup>2)</sup> Abdul-Hamid-Efendi și Galib (ibid.).

<sup>3)</sup> Armand-Emmanuel du Plessis, duce de —, guvernatorul Rusiit-Nouă, cecentorul Odesei (1766—1822).

néral en chef <sup>1)</sup> avait donné l'ordre à l'armée de se tenir prête à marcher au premier signal et de se pourvoir, lorsqu'elle se mettra en marche, de biscuit pour dix jours. Les mêmes lettres assurent que la Russie a toujours demandé le Séreth pour frontière. D'après les communications de la Porte, mentionnées dans mon dernier très-humble rapport <sup>2)</sup>, elle voulait se contenter du Pruth. Ces différents rapports sont difficiles à concilier, mais il est certain que la Porte ne fera la paix, dans les circonstances actuelles, ni sous l'une ni sous l'autre de ces conditions.

Le Réis-Effendi a dit à Monsieur Bosgiowich <sup>3)</sup> qu'il savait que la Mission de France se donnait l'air d'avoir influé sur les résolutions du Divan, mais qu'il pouvait l'assurer du contraire; que, dans un cas aussi important, chaque Puissance devait consulter ses intérêts; que la Porte ne ferait jamais une paix déshonorable; mais que, si elle trouvait moyen de faire la paix à des conditions convenables, aucune Puissance étrangère n'influait sur elle. . . .

(*Ibid.*)

*Petersburg, 6 Mars 1812.*

Jouffroy catre rege.

. . . . Après que l'espérance d'une paix prochaine avec la Porte eût été entièrement enlevée, il paraît que l'espoir renaît aujourd'hui. On m'assure que l'empereur, sur les vives instances du général Kutusoff, a modifié son ultimatum. (Plenipotentiariî turci au ordin de a ramînea la Bîcureşti. Turcii aşteaptă razboiul ruso-francez, promis de Latour-Maubourg <sup>4)</sup>. Vreaû totuşi pace.). Le Grand-Visir l'a solennellement déclaré aux plénipotentiaires russes, ajoutant qu'aucune insinuation de la France. . . n'influait les déterminations du Divan, mais elle <sup>5)</sup> veut aussi l'intégrité de son territoire et ne s'entendra jamais à des cessions <sup>6)</sup>. (Cutuzov despreţiuieşte pacea şi ie urit de lume.)

(Archive, Rep. I, 21)

<sup>1)</sup> Cutuzov.

<sup>2)</sup> V. p. 477, n<sup>o</sup> 1.

<sup>3)</sup> V. p. 476, nota 4.

<sup>4)</sup> Ambasadorul francez la Poartă.

<sup>5)</sup> *La Porte.*

<sup>6)</sup> V. şi p. 477.

*Petersburg, 20 Mart 1812.*

Jouffroy catre rege.

Suedejii<sup>1)</sup> au intervenit la București, »pour engager les plénipotentiaires turcs à devenir plus traitables«.

(*Ibid.*)

---

*Constantinopol, 26 Mart 1812.*

Von Werther catre rege.

După scrisori din București, cu data de 5 Mart, Cutuzov a declarat că armistițiul ie rupt.

(Arhive, Rep. I, 6—10)

---

*Constantinopol, 10 April 1812.*

Von Werther catre rege.

(Turcii împiedecă pacea, nevrind să cedeze nimic in Azia. De Palin<sup>2)</sup> i-a spus) qu'il ne désespérait pas de la paix, si la Russie ne voulait pas persister sur ce point et se contenter d'une partie de la Moldavie.

(De la București se anunță că există neînțelegeri iutre Cutuzov și colegii săi.)

(*Ibid.*)

---

*Petersburg, 14 April 1812.*

Jouffroy catre rege.

Se crede că pacea ie mai probabilă. Turcii nu vor mai trimete un negociator la Paris.

(Arhive, Rep. I, 21)

---

*Petersburg, 21 April 1812.*

Jouffroy catre rege.

... Les négociations avec la Porte continuent, et, s'il est vrai, comme on m'assure, que Sa Majesté Impériale ait consenti

---

<sup>1)</sup> Francejii intrase în Pomerania suedeză în Ianuar : la 5 și 8 April următor, Suedia încheie un tratat cu Rusia (Alison, *l. c.*, 319). Pentru trimesul suedez, Horn, v. și Hurmuzaki, *Supl. I*<sup>2</sup>, 675, 676—7.

<sup>2)</sup> Conte Pahlen (?), mai târziu (1828) șef al guvernului provizoriu în țările noastre (*ibid.*, I<sup>4</sup>, 325 și urm.).

enfin à tout rendre ce qu'elle avait conquis sur les Turcs, la paix pourra encore être conclue à temps <sup>1)</sup>. . . .

(*Ibid.*)

Constantinopol, 25 April 1812.

Von Werther catre rege.

. . . . Des lettres de Jassi disent que deux divisions de l'armée russe cantonnée en Moldavie avaient reçu l'ordre de repasser le Dniester, pour marcher à une autre destination et qu'elles s'étaient mises en marche <sup>2)</sup>. . . .

(Arhive, Rep. I, 6—10)

Constantinopol, 11 Maiu 1812.

Von Werther catre rege.

. . . . Les dernières lettres de Bucharest sont du 28 avril. Les plénipotentiaires turcs y étaient encore, mais sans avoir eu de conférences avec les négociateurs russes. Le comte de Rochecouart était revenu à Bucharest de sa mission à Constantinople <sup>3)</sup>. Beaucoup de généraux et d'officiers avaient quitté l'armée du Danube, pour se rendre à la grande armée. Les autorités russes levaient de fortes contributions dans les deux principautés, ils (*sic*) faisaient rentrer au plus vite les impôts arriérés; ils cherchaient à rassembler, par entreprise, 6.000 chariots et semblaient annoncer, par toutes ces mesures, un dessein d'évacuer ces provinces. (La Poartă, se vorbește numai de război.)

(*Ibid.*)

Petersburg, 12 Maiu 1812.

Jouffroy catre rege.

. . . . Attente générale. . . .

(Arhive, Rep. I, 21)

<sup>1)</sup> Pentru războiul cu Franța. Un decret al lui Napoleon, din 13 Mart, împărțise trupele pentru lupta ce se apropia (Alison, l. c., 320).

<sup>2)</sup> A 15-a și a 9-a (v. Hurmuzaki, *Supl. I* <sup>2</sup>, 677).

<sup>3)</sup> O scrisoare a lui Ledoulx (29 April) îl numește «le colonel Rochoir» (l. c., 685).

*Petersburg, 15 Maiü 1812.*

Jouffroy către rege.

Împăratul fiind la Vilna <sup>1)</sup>, nimic nu se poate afla.  
(*Ibid.*)

*Petersburg, 23 Maiü 1812.*

Jouffroy către rege.

. . . On prétend que la paix est faite et qu'on n'attend pour la publier que la ratification du Grand-Seigneur, auquel on doit enfin avoir accordé tout ce qu'il demandait. . .

Une personne très bien instruite et qui a même pris aux affaires de Turquie une part active, m'a donné quelques détails qui m'ont paru du plus grand intérêt. Le ministère ottoman s'est conduit avec une loyauté, une sagesse et une modération dignes des plus grands éloges et d'une juste admiration. Bien loin de vouloir tirer parti du danger qui menace la Russie, il avait, dès le mois de novembre de l'année passée, offert la limite du Pruth aux plénipotentiaires russes, et, si les conseils funestes du chancelier <sup>2)</sup> n'eussent pas prévalu sur les intentions de l'empereur, la paix eut pu être faite, il y a six mois, et la Russie en retirer des avantages incalculables; mais tel est l'aveuglement du comte de Romanzoff qu'il s'est toujours refusé aux propositions modérées des plénipotentiaires turcs et qu'aujourd'hui même, où la France dirige contre cet empire les forces de la plus grande partie du continent, il a tâché, par tous les moyens possibles, d'entraver une paix que tout lui commande. L'empereur Alexandre la désirait sincèrement. S'il n'eût consulté que lui, il se fut imposé pour l'avoir les plus grands sacrifices; mais son ministre, en lui parlant sans cesse de l'impression désavantageuse que produirait pour la Russie une paix qui rendrait aux Turcs toutes les conquêtes faites sur eux et en s'appliquant à lui prouver qu'on obtiendrait davantage par la fermeté que par la douceur, rendait nulles les bonnes dispositions du souverain. Tout ce qui entourait Sa Majesté Impériale gémissait de cette confiance sans bornes qu'elle accordait au chancelier. À la tête se trouvait le vieux maréchal Soltikoff <sup>3)</sup> et l'amiral Tschitschagoff <sup>4)</sup>, deux hommes éclairés,

<sup>1)</sup> La 9 Maiu, Napoleon pleacă din Paris (Alison, l. c., 331). Cf. Ciceagov, pp. 52, 76; De Maistre, I, 101.

<sup>2)</sup> Романѳов. V. p. 451, nota 2.

<sup>3)</sup> Ivan, conte Solticov, mareșal de-aî împăratului Pavel (+ 1805).

<sup>4)</sup> Pavel Ciceagov, născut în 1767, mort la 10 Septembrie 1849. V. asupra-I notița biografică aflătoare înaintea memoriilor sale, citate mai sus și jurnalul lui Langeron, în Hurmuzaki, *Supl. I* <sup>2</sup>, 387.

dont les conseils ne furent pas toujours appréciés, comme ils auraient dû l'être. Lorsqu'enfin les préparatifs de la France ne permirent plus de douter de la guerre et qu'en dernier lieu l'Autriche conclut une alliance avec elle <sup>1)</sup>, l'amiral Tschitschagoff ne put se contenir d'avantage; il parla avec force et au nom de la patrie en danger et fut secondé par toute la Cour et par des Suédois <sup>2)</sup>; il remporta enfin sur le chancelier un triomphe complet. L'empereur donna à l'amiral toutes les instructions nécessaires et lui enjoignit de se rendre lui-même à Bucharest conclure avec les plénipotentiaires turcs <sup>3)</sup>. Cette nouvelle fut un coup de foudre pour le chancelier. L'empereur était parti; il ne pouvait plus empêcher le départ de Monsieur de Tschitschagoff; mais il se hâta d'expédier un courrier au général Kutusoff, pour le prévenir de l'arrivée de l'amiral et en donnant à cet envoi des couleurs propres à indisposer le général en chef contre le nouveau plénipotentiaire. Cela ne put rester secret. L'amiral Tschitschagoff en eut connaissance et, non content de s'en expliquer vivement avec le comte de Romanzoff et d'en écrire à l'empereur, il part pour Vilna <sup>4)</sup>, demande les dernières intentions de Sa Majesté Impériale; il rencontre à la moitié du chemin un courrier de Vilna qui lui porte la réponse de l'empereur et l'ordre de se rendre sans délai à Bucharest, sans s'embarrasser du chancelier. Aussitôt il revient sur ses pas et continue sa route pour Bucharest, où il doit être arrivé aujourd'hui. Il n'est pas impossible que, connaissant par le chancelier la latitude des instructions données à l'amiral, le général Kutusoff, pour obtenir le cordon de Saint-Georges, qui doit lui avoir été promis, s'il faisait signer aux plénipotentiaires turcs, se soit hâté de leur faire de nouvelles propositions, et le Grand-Seigneur, qui désire la paix, ayant donné plein pouvoir à ces derniers, il se peut que les assurances de l'impératrice-mère et les bruits publics soient fondés. Quoi qu'il en soit, Monsieur de Tschitschagoff n'aura pas fait un voyage inutile, car j'ai lieu de croire que ses instructions ne se bornent pas à une simple pacification, mais qu'il est chargé de faire aux plénipotentiaires turcs des propositions d'un autre genre, plus avantageuses encore à la Russie. (Crede că ar fi vorba de o

<sup>1)</sup> Închelatâ la 14 Mart 1812 (Alison, *l. c.*, 317—8).

<sup>2)</sup> Asupra alianții ruso-suedeze v. p. 479 nota 1.

<sup>3)</sup> Ciceagov. *Mémoires*, 51—65. Instrucțiunile amiralului snt datate din 19 April st. v. (*ibid.*, 65).

<sup>4)</sup> Nimic, în această privință, nu se găsește în memoriile, publicate numai fragmentar, ale lui Ciceagov.

-alianță anglo-suedo-turcă în favoarea Rusiilor<sup>1)</sup>. Napoleon a oferit, printr'o scrisoare autografa, bani, ofițeri, Crimeia și titlul de împărat al Otomanilor. Această din urmă ofertă a pierdut tot.) On prétend que les six divisions qui sont en Moldavie<sup>2)</sup> ne seront pas réunies à la grande armée, mais formeront un corps d'observation sur les frontières de la Transylvanie, pour tenir l'Autriche en respect<sup>3)</sup>. . . .

(Ibid.)

Constantinopol, 25 Maiu 1812.

Von Werther către rege.

. . . . On a ici des lettres du 9 mai<sup>1)</sup>, de Bucharest. Les membres du congrès y étaient encore. L'on y disait que les plénipotentiaires turcs avaient maintenant formé la prétention du status-quo strict avant la guerre et que le général Kutusow avait expédié un courrier, avec cette proposition, à Pétersbourg. Autant que l'on y était informé, la Cour de Russie, de son côté, n'avait presque pas modéré ses prétentions et persistait à demander le Séreth en Europe et le Phase en Asie, pour frontières; la paix n'est donc guère probable, à moins que cette Cour ne renonce pour le moment à ses projets de conquête. Car la Porte se trouve trop commode d'attendre que les événements la favorisent, sans qu'elle ait besoin de faire de grands efforts, pour consentir actuellement à des cessions considérables. La conservation de ces provinces d'Asie paraît surtout lui tenir bien à cœur. . . .

(Arhive, Rep. I, 6—10)

Petersburg, 29 Maiu 1812.

Jouffroy către rege.

Romanșov a fost așa de rău primit la Vilna, că ie bolnav, unii zic mort<sup>5)</sup>.

(Arhive, Rep. I, 21)

<sup>1)</sup> Vezi scrisoarea lui Alexandru (18/28 Maiu) publicată în Ciceagov, l. c., 76—80.

<sup>2)</sup> Dacă se va face pacea.

<sup>3)</sup> V. cele-l-alte în Alison. l. c., 329 nota 4.

<sup>4)</sup> Pacea se încheie la 28 Maiu.

<sup>5)</sup> V. p. 382.

Petersburg, 5 Iunie 1812.

Jouffroy către rege.

Tăcere <sup>1)</sup>. Guvernul nu spune nimic asupra negocierilor: se-zice că pacea s'a făcut însă »et que la Russie a obtenu au delà de ce qu'elle pouvait espérer«.

(*Ibid.*)

Constantinopol, 10 Iunie 1812.

Von Werther către rege.

Condițiile de pace sînt necunoscute la București.

(Arhive, Rep. I, 6—10)

Petersburg, 16 Iunie 1812.

Jouffroy către rege.

Anunță pacea încheiată de Ciceagov, la 28 Maiu <sup>2)</sup>.

(Arhive, Rep. I, 21)

23 Iunie 1812.

Regele către von Werther.

(Anunță pacea încheiată de Galib și Ciceagov, la 28 Maiu.)

L'on prétend que la Russie a renoncé à tout agrandissement en Asie et qu'en Europe elle rend toutes ses conquêtes, à l'exception de cette partie de la Moldavie qui se trouve comprise entre ses anciennes frontières, les limites de la Bessarabie et le Pruth: de sorte que la majeure partie de la Moldavie, toute la Valachie et toute la Bessarabie seraient restituées aux Turcs. . . .

(Arhive, Rep. I, 6—10)

Constantinopol, 10 Iulie 1812.

Von Werther către rege.

. . . . Ces mêmes lettres de Bucharest <sup>3)</sup> disent que les troupes russes resteront jusqu'au mois de septembre dans les princi-

<sup>1)</sup> Cf. de Maistre, I, 105.

<sup>2)</sup> V. Martens, *Nouv recueil de traités*, III (Göttingen, 1818), 397 și urm.; Sturdza, *Acte și documente*, I<sup>2</sup>, 296 și urm.

<sup>3)</sup> De la jumătatea lui Iunie.

pautés, d'après une stipulation dans le traité de paix avec la Porte. . . .

(*Ibid.*)

---

*Constantinopol, 25 Iulie 1812.*

Von Werther către rege.

. . . . L'amiral Tschitschagow a fait remettre, le 1<sup>er</sup> de juillet, une note aux agents de France et d'Autriche, à Bucharest, pour leur annoncer qu'ils devaient quitter la Valachie; et, peu de jours après, ces agents sont partis pour la Transylvanie <sup>1)</sup>. . . .

(*Ibid.*)

---

*Constantinopol, 3 August 1812*

Von Werther către rege.

Sultanul cere care-care modificări în tractatul de pace, modificări de cuprins într'o convenție suplimentară. Se vor invoa probabil <sup>2)</sup>.

(*Ibid.*)

---

*Constantinopol, 10 August 1812.*

Von Werther către rege.

Reis-Efendi anunță schimbul ratificărilor la București, în chip oficial.

Dragomanul-substitut, Panrioti Moruzi, ie scos, din cauza Franței și Austriei <sup>3)</sup>.

(*Ibid.*)

---

*București, 14 August 1812.*

Adresse de l'amiral Tschitschakoff au Divan de Valachie.

L'armée du Danube quitte votre pays. La guerre qui l'avait conduite parmi vous est terminée. Vous allez jouir de votre

<sup>1)</sup> Cf. Hurmuzaki, *Supl. I* <sup>2</sup>, 697—8.

<sup>2)</sup> Cf., asupra nemulțămirii Sultanului cu tractatul, Hurmuzaki, *Supl. I* <sup>2</sup>, 696—7.

<sup>3)</sup> V. l. c., 699—700.

repos, sous les lois d'un gouvernement, auquel vous êtes accoutumés et qui doit, par conséquent, vous convenir. Vous avez soutenu le fardeau de la guerre avec constance et libéralité <sup>1)</sup>. Vos sacrifices sont connus. Leurs motifs vous honorent et Sa Majesté l'empereur Alexandre vous est reconnaissant. Le bonheur de votre patrie a été l'objet de sa sollicitude paternelle. Vous en avez eu des preuves. Ses intentions vous étaient favorables.

Napoléon, l'ennemi de l'indépendance des nations et des souverains, traîne l'Europe enchaînée sur les plaines immenses de la Russie. La brave armée qui a commandé votre admiration, par ses exploits militaires, va cueillir de nouveaux lauriers. Accompagnez-la de vos vœux. . . .

(*Ibid.*)

*Constantinopol, 25 August 1812.*

Von Werther către rege.

. . . . Les Français représentent encore toujours cette paix comme l'ouvrage d'une faction qui a entraîné le Grand-Seigneur à la ratifier malgré lui. Je ne puis me ranger de cet avis, car, d'après mes notions, ce souverain et ses ministres ont été parfaitement d'accord qu'il était de son intérêt de conclure promptement la paix, en faisant quelques sacrifices, plutôt que de continuer la guerre avec le secours de la France, secours que le Grand-Seigneur lui-même, qui ne se méfie pas moins que ses ministres des projets de l'empereur Napoléon, regarde comme très dangereux. Si je ne me trompe fort, cette méfiance a été pour ce prince un des plus puissants motifs de faire sa paix, et l'inquiétude de la Porte, lorsqu'elle croit à quelque avantage important remporté par les armées françaises, me confirme dans l'opinion qu'elle craint moins le voisinage des Russes que de se voir entourée de provinces françaises <sup>2)</sup>. (Reisul i-a spus că plenipotențiarii au mintuit cu afacerile Aziiei, rămîind numai ale Serbiei. A anunțat provinciile, prin scrisori, de incheierea păcii.)

(*Ibid.*)

<sup>1)</sup> Asupra stărilor teribile noastre supt teribila ocupație rusească v. Ciccagov., *Mémoires*, 71—74.

<sup>2)</sup> V. asupra motivelor, care fac pe Ruși să incheie pacea, Alison, *l. c.*, 293—4.

Constantinopol, 10 Septembre 1812.

Von Werther catre rege.

. . . . Le congrès de Bucharest est enfin dissous, après avoir aussi conclu définitivement sur le dernier point en contestation entre la Cour de Russie et la Porte, relativement à la Servie. Les plénipotentiaires russes sont partis de Bucharest, l'amiral Tschitschakoff à la tête de l'armée de Moldavie, dont il garde le comandement, et le sieur Fonton <sup>1)</sup> pour se rendre à Constantinople, où il est arrivé le 6 de ce mois. . .

Le Grand-Seigneur a nommé avant-hier le sieur J(anco) Caragia prince de Valachie et le prince Callimachi, le même qui avait été fait prisonnier par les troupes russes à Hrasgrad <sup>2)</sup>, prince de Moldavie. Le prince Caragia partira dans quatre semaines d'ici, pour prendre possession de sa principauté, et le prince Callimachi se rendra, à la même époque, du lieu de sa détention, à Jassi.

(Iacob Arghiropulo ie numit dragoman in locul lui Iancu Caragea.)

(Ibid.)

Constantinopol, 25 Septembre 1812.

Von Werther catre rege

. . . . Les prisonniers de guerre russes, dont 75 sont morts de peste, ont été divisés en trois colonnes et conduits sur des chariots, aux frais de la Porte, à Bucharest. . .

Le kaïmakan du prince Caragia, le sieur George Argiropulo, est parti, le 20, d'ici pour Bucharest, pour prendre, au nom du prince, possession de la Valachie et pour la gouverner jusqu'à son arrivée. Le prince Caragia ne sera investi qu'après le bey-ram et ne partira qu'à la fin d'octobre d'ici, après avoir eu son audience du Grand-Seigneur.

(Aduge adresa lui Ciceagov catre Divanul muntean, publicata la plecarea-î din Bucureşti.) <sup>3)</sup>

(Ibid.)

<sup>1)</sup> V. p. 443 și nota.

<sup>2)</sup> V. p. 449 și notele 3, 4. V. asupra numirii, Hurmuzaki, *Sufl.* I<sup>2</sup>, 731—2, 739.

<sup>3)</sup> V. pp. 485—6.

Constantinopol, 26 Octombrie 1812.

Von Werther către rege.

. . . . Le prince Caradgia a eu, le 20, son audience solennelle du Grand-Seigneur, comme hospodar de Valachie, et il partira dans quinze jours, d'ici pour sa résidence.

Des lettres de Bucharest annoncent que les places fortes du Danube ont été remises par les Russes aux commissaires turcs, ainsi que le gouvernement de la Valachie au sieur Georges Argiropulo, comme kaimakam du prince Caradgia. Cette nouvelle m'a aussi été confirmée par le dragoman de la Porte. le sieur Jacques Argiropulo <sup>1)</sup>, il n'y a pas de doute que le gouvernement de la Moldavie aura été remis, en même temps, à son hospodar, le prince Callimachi et que les autorités russes auront quitté, à l'heure qu'il est, les principautés. . . .

(Ibid.)

Constantinopol, 10 Novembre 1812.

Von Werther către rege.

. . . . Le prince Caradgia <sup>2)</sup> partira d'ici le 12 pour Bucharest.

La Porte n'a pas encore reçu la nouvelle du depart de Galib-Eifendi et du prince Démètre Mourousi de Bucharest; mais l'on veut savoir ici, par d'autres voies, qu'ils se sont déjà rendus au camp du Grand-Vizir. . . .

(Ibid.)

Constantinopol, 25 Novembre 1812.

Bosghioviči către rege.

(Tăierea lui Dumitrachi și Panaioti Moruzi; capul celui d'intăiți ie adus de la Șumla, la 18; Panaioti ie tăiat două zile mai târziu) <sup>3)</sup>.

<sup>1)</sup> V. p. 487 și aiurea.

<sup>2)</sup> Asupra lui Ion Gheorghe Caragă v. Xenopol, V, 413. Sosește în București la 24 Decembrie (Hurmuzaki, *Supl. I* <sup>2</sup>, 700). Cf. Dionisie Eclesiarhul, în Papiu, II, 228. Chipul său înaintea volumului citat din Hurmuzaki.

<sup>3)</sup> Asupra tăierii fraților Moruzi v. Hurmuzaki, *Supl. I* <sup>2</sup>, 699—700, 738. Capul lui Dumitrachi ie tăiat la 8 ale lunii, în tabăra Marelui-Vizir (*ibid.*, 699). Cf. Zinkeisen, VII, 745—6. (Cu această citație părăsim cartea, bazată pe materiale inedite așa de bogate, a autorului german: putem observa însă, că volumul al 7-lea are o *noutate* mai slabă de cât cele-lalte; nici corespondența ambasadei din Constantinopol nu ie complet folosită, și izvoarele pentru jumătatea a doua sînt mai mult lucruri tipărite.)

La Mission de France, qui n'a jamais cessé de crier contre cette famille, a regardé cette exécution comme une espèce de satisfaction qu'on voulait lui rendre et comme une preuve des dispositions du gouvernement de se lier plus étroitement avec la France; mais, d'après tous les renseignements que j'ai pu prendre à ce sujet, l'influence française n'y entre pour rien et ce n'est qu'une suite de l'humeur prise par le Grand-Seigneur pour la conclusion de la paix, dans laquelle l'article essentiel de la Servie n'avait été définitivement arrangé <sup>1)</sup>. . . que les ennemis des Morusi, tant Grecs que Turcs, pour se venger d'eux et pour sauver en même temps les autres ministres de la Porte, ont fait tomber, auprès du Grand-Seigneur, toute la faute sur ces deux malheureux frères, qui, au reste, très fidèles et très attachés aux intérêts du gouvernement, n'ont été que les victimes innocentes de l'intrigue et des circonstances. . .

(Ibid.)

Traduction de l'écriveau mis à côté de la tête de Pannayotti Morusi.

Le nommé Pannayotti Morusi, ci-devant drogman-substitut de la Porte, malgré qu'il eût été comblé de tant de grâces de la part du gouvernement et qu'il fût parvenu enfin au poste éclatant d'interprète du Divan; néanmoins, d'après sa méchanceté et les sentiments de sa perfidie innée, au lieu de reconnaître tous ces bienfaits et y répondre par son zèle et sa fidélité, d'accord avec son frère, Dimitrasko, drogman décapité au camp impérial, outre qu'il n'a jamais cessé de trahir le gouvernement, il a osé se mêler des affaires qui étaient hors de sa compétence, traiter les ministres de la Porte d'une manière arrogante et avec dérision, et surtout les égarer par des faussetés et des mensonges. Tous ces faits ont été prouvés et constatés; et, comme il est nécessaire de détruire les pervers de cette espèce, pour cette raison et pour donner exemple aux autres, le susdit a été décapité.

(Ibid.)

<sup>1)</sup> Vezi Ranke, o. c., 228 și urm. Cartea, citată aici, a lui Walsh (*Narrative of a journey from Constantinople to England*; tr. franc. Paris 1828, 1854; tr. germ. Dresda-Leipzig, 1828, 2 vol.; tr. olandeză Amsterdam, 1829) n'a fost încă întrebuințată pentru istoria Românilor.

București, 2 Decembrie 1812.

Von Werther catre rege.

(A plecat la 19 din Constantinopol: a stat o zi și jumătate la Șumla) et 1 $\frac{1}{2}$  jours à une misérable quarantaine valaque, d'où le sieur George Argiropulo, kaimakan du prince Caradgia, m'a fait chercher par un mechmandar valaque, je suis arrivé hier au soir ici.

La veille de mon départ de Constantinople, on y reçut la nouvelle de la décapitation du prince Dimitri Mourousi <sup>1)</sup>, et, à Șumla, j'appris que le Grand-Seigneur avait fait aussi décapiter le frère cadet, Panayotti Mourousi, et fait mettre aux galères le frère aîné, Alexandre Mourousi, qui vivait retiré des affaires, à Térapia, après avoir été deux fois prince de Moldavie et une fois de la Valachie <sup>2)</sup>. On m'a dit à Șumla que dans le hattichérif du Grand-Seigneur les frères Mourousi sont qualifiés de traîtres, sans qu'on y ait cependant dit de quelle manière ils ont trahi les intérêts du gouvernement.

Moi j'ose croire que cette malheureuse famille est tombée la victime des intrigues des Grecs, qui enviaient depuis longtemps sa prospérité et la considération méritée dont elle jouissait et qu'à leurs sourdes menées se sont jointes des insinuations étrangères, qui, en profitant de la tournure des affaires dans le Nord de l'Europe, ont cherché et réussi à aigrir le Grand-Seigneur contre les plénipotentiaires au congrès de Bucharest. Voyant cependant qu'il serait difficile de faire tomber aussi Galib-Effendi, que l'on peut nommer, à cause de ses talents, l'âme des négociations de Bucharest, on a apparemment désigné au sultan les frères Mourousi comme les coupables, quoique certainement ils ne pouvaient rien faire à l'insu ou contre la volonté de Galib-Effendi. Celui-ci, s'étant conservé dans son poste de Kichaya-Bey, sans la moindre apparence de disgrâce, je ne puis regarder la destruction de la famille Mourousi que comme la suite d'animosités et de persécutions personnelles, à laquelle l'avidité turque de s'emparer, sans l'ombre de raison, des biens du frère aîné a évidemment eu beaucoup de part.

(Latour-Maubourg<sup>3)</sup>) ie și iel la București. Iel însuși iera hotărît

<sup>1)</sup> V. pp. 488—9.

<sup>2)</sup> În Moldova, de la 1792 la 1793; în Muntenia, 1793—6, 1799—801.

<sup>3)</sup> Postul ambasador al Franței la Constantinopol, unde se afla încă la 13 August (Hurmuzaki, *Supl.* I<sup>2</sup>, 729). Succesorul său, contele Antoine-François Andréossy, general de artilerie (1761—828), anunțat încă din Iunie (*ibid.*, 722), sosește în Constantinopol la sfârșitul lui Iulie (Zinkeisen, VII, 726). — Cf. Hurmuzaki, *l. c.*, 736.

a trece prin Iași și Lemberg, dar, auzind ca la hotarele Bucovinei ieste o carantină de 42 de zile, ciuma manifestându-se în Basarabia, pe cînd la Turnul-roșu ie numai jumătate de zi, se va duce pe aici.)

(*Ibid.*)

*București, 2 Decembre 1812.*

Von Werther catre rege.

Se așteaptă generalul Wilson <sup>1)</sup>, care se gasia pe lingă Cutuzov.

(*Ibid.*)

*București, 5 Decembre 1812.*

Von Werther catre rege.

... Le sieur de la Tour-Maubourg, qui avait déjà fait atteler hier ses chevaux pour partir, s'est résolu tout d'un coup d'attendre le prince Caradgia, qui a passé hier le Danube et qui arrivera demain dans les environs de Bucharest, où il fera une quarantaine de quelques jours<sup>2)</sup>. Il est difficile à croire que le plus long séjour du sieur de Maubourg ait quelque but politique déterminé; mais, d'un autre côté, son dessein de ménager des relations à sa Cour avec les Grecs de Constantinople qui se trouvent ici et avec ceux des boyars valaques qui ont été persécutés par les Russes n'est pas à méconnaître. Le sieur George Argiropulo, kaïmakan du prince Caradgia, a donné, le soir de mon arrivée, un grand bal au sieur de Maubourg. Lorsque j'ai vu celui-ci avant-hier, il m'a dit, en parlant de sa destination ultérieure, qu'il était parti de Constantinople sans la permission de l'empereur, pour rétablir sa santé à Vienne<sup>3)</sup> et qu'il attendra dans cette capitale les ordres du duc de Bassano<sup>4)</sup>.

(16.000 de prizonierî turci s'aũ întors páná acum prin Muntenia.)

(*Ibid.*)

<sup>1)</sup> Asupra generalului englez Wilson, care se afla în București prin August, v. Hurmuzaki, *l. c.*, 730—1.

<sup>2)</sup> Asupra plecării lui Caragea din Constantinopol v. *Voyage de Moscou à Vienne, par . . . Constantinople, Bucharest et Hermanstadt . . .* par le comte de Lagarde (Paris, Treuttel et Würtz, 1824; asupra altor ediții v. Bengesco, *Bibliographie franco-roumaine du XIXe siècle*, I (Bruxelles, Lacomblez, 1895), n<sup>o</sup> 11), 252—3.

<sup>3)</sup> Cf. Hurmuzaki, *Suppl.* I<sup>2</sup>, 736 nota.

<sup>4)</sup> Hugues-Bernard Maret, duce de Bassano (1763—839), ministru de externe al Franței.

*Constantinopol, 10 Decembre 1812.*

**Bosghiovici catre rege.**

J'ai appris de bonne part que les partisans français dans le corps des ulémas avaient profité du moment où la nouvelle de l'entrée des Français à Moscou était arrivée ici, pour représenter directement au Grand-Seigneur qu'on pouvait regarder la Russie comme entièrement subjuguée et que, par conséquent, il ne fallait pas perdre un instant pour revendiquer pour le moins les provinces et les forteresses perdues dans la dernière guerre et que ces représentations avaient tellement frappé l'esprit du Grand-Seigneur, déjà peu satisfait des conditions de la paix, qu'il était sur le point de changer de système et de se remettre en activité. On avait remarqué en effet à cette époque quelques procédés de ce gouvernement envers la Mission de Russie, qui paraissaient en opposition avec le traité dernièrement conclu; tel qu'un ordre envoyé à Andrinople de suspendre la marche d'une partie des prisonniers et les dilations qu'on mettait à livrer les expéditions aux bâtiments russes destinés, tant pour la Mer-Noire que pour l'Archipel; tout cela sous le prétexte qu'il fallait attendre préalablement l'arrivée des prisonniers turcs aux frontières, pour être échangés. Le même gouvernement, après la communication officielle du ministre de Russie des revers français et de leur sortie de Moscou, charmé de ne s'être pas prononcé davantage, a donné sans difficulté les expéditions aux bâtiments russes et a fait poursuivre le chemin aux prisonniers russes. Le général Andréossy<sup>1)</sup> a fait tout son possible pour faire regarder les nouvelles russes comme entièrement controuvées; mais il n'a eu à produire de son côté qu'un courrier arrivé, il y a dix jours, de Wilna, avec des lettres datées, à ce qu'il dit, du 17 octobre. À la suite de ce courrier, il a communiqué à la Porte, par écrit et en langue turque, les nouvelles suivantes: que l'empereur Napoléon se trouvait toujours à Moscou<sup>2)</sup>, où il avait formé son quartier d'hiver, que son armée est pourvue abondamment de vivres, etc.

Toutes les nouvelles du général Andréossy, étant d'une date antérieure à celles données par le ministre de Russie, n'ont fait aucun effet, et on est dans l'attente des nouvelles ultérieures que le général Andréossy nous fait espérer d'ici, dans quelques jours, avec de grands événements et qui démentiront tout ce que les Russes se sont avisés de débiter ici. . . .

*(Ibid.)*

<sup>1)</sup> Ambasadorul francez la Constantinopol.

<sup>2)</sup> Napoleon părăsise Moscova arsă, in zorii zilei de 19 Octombrie, îndreptindu-se spre Kaluga (Alison, *l. c.*, 393).

Constantinopol, 24 Decembre 1812.

Bosghiovici către rege.

A sosit numai un curieru vechiu, cu al două-zecelea buletin.

(*Ibid.*)

18 Ianuar 1813<sup>1)</sup>.

Regele către von Schladen.

Marele-Vizir aşteaptă să vadă ce se va întâmpla în Europa.

(Arhive, Rep. I, 20)

Constantinopol, 25 Ianuar 1813.

Bosghiovici către rege.

(Crede că Poarta nu va ataca pe Ruşi decit atunci cind caderea lor ar fi hotăritoare.)

Les dernières lettres de Bucarest nous ont annoncé que la maison de la résidence de l'hospodar a brûlé et que le nouveau prince Caradgia dans ce malheur a perdu pour trois cent mille piastres en effets, qu'il n'a pu sauver, le feu s'étant manifesté de nuit<sup>2)</sup>. . . .

(Arhive, Rep. I, 6—10)

Constantinopol, 12 April 1813.

Bosghiovici către rege.

. . . . L'agent de l'hospodar actuel de la Valachie, nommé Bibicka, qui avait été Premier-Dragoman avant les Morusi, a été disgracié et envoyé en exil à Angora<sup>3)</sup>. On dit qu'il s'était avisé d'intriguer dans les affaires du patriarche. Les Français perdent en lui un partisan très chaud. . . .

(*Ibid.*)

<sup>1)</sup> În copia mea stă—ie o greşală, de sigur—1823.

<sup>2)</sup> Asupra arderii curţii v. Lagarde, *o. c.*, 321—322.

<sup>3)</sup> V. Hurmuzaki, *Supl. I<sup>2</sup>, 744*. Numele său lipseşte însă în Epam. I. Slamatiadis. *Βιογραφία τῶν Ἑλλήνων μεγάλων διεκμητέων*. . . Atena, K. Tefariki, 1865, în 12<sup>o</sup>.

Constantinopol, 24 April 1813.

Bosghiovică către rege.

(Frangopulo <sup>1)</sup> a murit de podagră, la S. Dionisie în Athos, unde se retrăsese de mai mulți ani, la 20 Mart.)

(*Ibid.*)

București, 7 Septembrie 1813.

De Gaspary-Belleval <sup>2)</sup> către Afacerile-Straine.

(Cere a i se primi serviciile în Turcia, pe care o cunoaște bine.)

On m'assure que Monsieur le baron de Werter <sup>3)</sup> ne retourne plus à Constantinople; les connaissances que j'ai acquises du gouvernement ottoman et de ses principaux personnages, par seize ans de séjour dans cet empire et par l'emploi que j'ai exercé plus de dix ans auprès des princes de Moldavie et de Valachie encourageant mon zèle constant à servir le roi, m'ont décidé à offrir à Sa Majesté mes services auprès de la Sublime Porte. (Naturalizat Prusac, a fost destinat în 1796 a servi în departamentul său; ie silit, de »circonstances malheureuses«, sa plece în Turcia, »où on m'avait fait espérer de grands avantages.« Urmează acolo studiile sale diplomatice, către care-l duceau gustul și împrejurările, favorabile în tinerețea sa. Nu ține nici la titlu, nici la leafă. Are de reclamat Porții însa 200.000 de lei și mai bine.)

(*Ibid.*)

Constantinopol, 25 Septembrie 1813.

Bosghiovică către rege.

. . . . La Porte ottomane, qui, par le canal des ses agents de Vienne et de la Valachie, est toujours prévenue à temps de tous les événements. . . .

(*Ibid.*)

<sup>1)</sup> Fost dragoman al ambasadei prusiene la Constantinopol și autorul jurnalelor publicate în parte în acest volum.

<sup>2)</sup> V. p. 389 și nota 3. «Generalul-conte» apare din nou în 1834, cerînd serviciu de la Mihail Sturdza (Hurmuzaki, *Supl.* I<sup>5</sup>, 76).

<sup>3)</sup> V. p. 491.

*București, 27 Septembrie 1813.*

De Gaspary-Belleval către rege.

... Émigré de France dès le commencement de la Révolution, mes vœux se tournèrent vers la Prusse. Le feu roi <sup>1)</sup> daigna sanctionner le choix que j'avais fait d'une nouvelle patrie et Sa Majesté m'accorda en 1796 un diplôme d'indigénat au banc des comtés. J'obtins de plus la promesse d'être employé dans l'état diplomatique de Votre Majesté.

Des circonstances malheureuses, dont le temps n'a pas encore adouci l'amertume, détruisirent mes espérances, et je vins en Turquie à la fin de 1797.

Après un séjour de dix-huit mois à Constantinople, je fus employé auprès des princes de Moldavie et de Valachie, comme secrétaire d'État, ayant le département des Affaires-Étrangères; cet emploi, uniquement créé pour moi, fut supprimé, quand je cessai de l'exercer.

Aimant naturellement à m'instruire, j'ai trouvé dans ma situation des moyens uniques d'étudier avec fruit l'empire ottoman.

(Regele va învia pe »Frédéric, jusqu'à présent l'incomparable«.)

(*Ibid.*)

---

*Constantinopol, 25 Octombrie 1813.*

Bosghiovicî către rege.

Primire de știri »par la voie de Valachie.«

(*Ibid.*)

---

*4 Decembre 1813.*

Afacerile-Straine către de Gaspary-Belleval <sup>2)</sup>.

Refuză cererea lui: Werther nu ie în concediu; ațiția foști diplomați așteaptă de mult asemenea ocazii. Interesele lui bănești față cu Poarta îl fac imposibil. În sfârșit, va hotărî regele.

(*Ibid.*)

---

<sup>1)</sup> Frederic-Wilhelm al II-lea (1786—97).

<sup>2)</sup> V. și pagina precedentă.

4 Decembre 1813.

Afacerile-Străine către Piquot <sup>1)</sup>.

.... Le comte de Gaspari-Belleval, que vous connaissez bien par ses anciennes relations avec le prince Ypsilanti, m'a écrit <sup>2)</sup>. . . .

*(Ibid.)*

București, 8 Ianuar 1814.

De Gaspary-Belleval către Afacerile-Străine.

(Mulțămeste pentru francheță <sup>3)</sup>): credea că se caută un om special. Cere »la permission de lui adresser les rapports quelconques qu'il lui importerait de savoir et que ma situation géographique pourrait mettre à même de porter à sa connaissance, avant qu'ils puissent lui arriver de Constantinople ou de Vienne«.)

*(Ibid.)*

Constantinopol, 10 Mart 1814.

Bosghiovică către rege.

Caragea din Muntenia da știri Porții asupra războiului dintre Napoleon și coaliție.

*(Ibid.)*

Constantinopol, 25 April 1814.

Bosghiovică către rege.

Galib a fost numit Reis-Efendi <sup>4)</sup>.*(Ibid.)*<sup>1)</sup> V. pp. 388, 390.<sup>2)</sup> V. pp. 494—5.<sup>3)</sup> V. p. 495.<sup>4)</sup> Fostul reprezentant turcesc la congresul din București. V. p. 464 nota 1.

*Constantinopol, 10 Iunie 1814.*

Bosghiovicî către rege.

(Galib ie destituit și exilat la Kiutayeh.) On ne saurait attribuer à ce ministre aucune faute qui ait pu lui attirer sa disgrâce : et ce n'est que l'effet de l'intrigue du parti opposé, qui avait travaillé fortement, à son temps, pour le compliquer dans le malheur des deux frères Mourousi <sup>1)</sup> et qui ne souffrait pas volontiers de voir se conserver dans un poste aussi influent un homme, qui, après la chute de Bonaparte, aurait, tôt au tard, pu reprocher au dit parti toute l'inconséquence de sa partialité. . .

Il <sup>2)</sup> a permis dernièrement l'exportation de cinquante mille kilos de blés de la Valachie en Transylvanie, pour soulager ses habitants de la famine, ce qu'il avait refusé d'accorder pendant la guerre, pour ne pas compromettre sa neutralité. . .

*(Ibid.)*

*Constantinopol, 25 Iunie 1814.*

Bosghiovicî către rege.

. . . . L'arrivée d'un exprès, ces jours derniers, de la part de l'hospodar de Valachie, a mis le Divan dans quelques mouvements et donne lieu à de fréquents Conseils d'État. Je n'ai pas eu encore le temps d'en pénétrer l'objet. . . Le public est porté à croire qu'il s'agit de nouveaux troubles dans la Serbie <sup>3)</sup> et de l'apparition d'un corps de troupes autrichiennes sur les frontières. Je regarde cette opinion comme peu fondée. . .

*(Ibid.)*

*Constantinopol, 11 Iulie 1814.*

Bosghiovicî către rege.

. . . . Le public ne s'était pas trompé à beaucoup près dans son idée. . . Une lettre de la part du prince de Moldavie, qui annonçait qu'un corps assez considérable de troupes russes

<sup>1)</sup> Dumitrachi și Panaiotachi. V. pp. 488 și altele.

<sup>2)</sup> Guvernul turcesc.

<sup>3)</sup> O răscăală izbucnește abia în toamnă (v. Ranke, o. c., 258—9).

avait reçu l'ordre de se cantonner sur les frontières de la Pologne, était arrivé à la Porte, à la même époque où Monsieur le comte d'Italinski <sup>1)</sup> lui avait présenté une note très énergique, par laquelle il demandait. . . l'exécution des traités, et particulièrement de l'article 3, qui concerne le libre passage des cargaisons russes par les Dardanelles, sans être sujettes à visite <sup>2)</sup>. . .

(Galib, fiind încă ministru («ministre très éclairé et très attaché aux vrais intérêts de l'État»), s'a opus, înainte de tractatul din Paris <sup>3)</sup>, ca Rusia să fie atacată pentru districtele din Azia. Părerea aceasta i-a adus, în parte, de și biruitoare, disgrația, din cauza ciuzii partidei învinse.)

(*Ibid.*)

---

*Constantinopol, 25 August 1814.*

Bosghiovici către rege.

Ie de regretat că Galib n'a rămas ministru. Inimicul său, Halet-Efendi, «agent de la sultane-mère», a făcut ca iel să fie numit pașă de Boli, în Azia, pentru ca să nu mai vie la Constantinopol. Poate Marele-Vizirat îl așteaptă.

(*Ibid.*)

---

*Constantinopol, 10 Decembre 1814.*

Bosghiovici către rege.

Se zicea că Domnul Muntenii, Caragea, ar fi anunțat o falsă zăbăvire a congresului din Viena <sup>4)</sup>.

(*Ibid.*)

---

<sup>1)</sup> Ambasadorul Rusiilor la Poartă.

<sup>2)</sup> V. Hurmuzaki, *Supl. I*, 752.

<sup>3)</sup> Încheiat la 30 Maiu 1814.

<sup>4)</sup> Congresul se deschide la 22 Septembrie 1814. Iel fusese în adevăr zăbăvit, căci termenul hotărât întâi iera 29 Iulie (Alison, X, 403).

Constantinopol, 25 August 1815.

Bosghiovici catre rege.

Poarta a poruncit Domnului Munteniŭ, Caragea, să deie cele de nevoie lui Senfft de Pilsach, numit ambasador prusian la Constantinopol <sup>1)</sup>.

(Ibid.)

Sibiiŭ, 1 Septembrie 1815.

Senfft de Pilsach catre rege.

(A aflat pe mehendar și escorta trimeasă de Caragea.) La peste s'est montrée à Braïlow, à Galaz et fait des ravages en Bosnie. . . .

(Ibid.)

București, 14 Septembrie 1815.

Senfft de Pilsach catre rege.

. . . . Je ne saurais me trouver dans de meilleures mains, avec ma famille, ce prince m'ayant reçu avec profusion et tous les honneurs imaginables, auxquels il joint une délicatesse et une cordialité, qui ne peuvent être que la suite de ses sentiments de respect et d'admiration pour Vous, Sire, et pour l'heureuse nation que Votre Majesté gouverne avec tant de gloire. Le prince est parfaitement instruit de ce qui se passe en Europe <sup>2)</sup>, il jouit d'une grande considération à la Porte ottomane, qui s'est bien trouvée depuis quelque temps des nouvelles que Son Altesse lui donne; ils *(sic)* ont sans doute contribué à éclairer le Grand-Seigneur sur le véritable intérêt de son empire. C'est après-demain que je partirai d'ici, comblé de faveurs et de honté de la part du prince, de sa famille et de sa Cour. . .

Le comte d'Italinski <sup>3)</sup> n'ayant pu s'accorder à Constantinople avec le ministère ottoman, sur les limites moldaves, l'affaire se trouve renvoyée à un commissaire turc et au général russe Harding <sup>4)</sup>, qui commande en Bessarabie. . . .

(Ibid.)

<sup>1)</sup> Asupra acestuia, fost ambasador pe lângă Poartă, v. mai sus pp. 414 și urm.

<sup>2)</sup> V. p. 501 nota 4.

<sup>3)</sup> V. p. 458 nota 2.

<sup>4)</sup> Luase parte la războiul din 1806—12. V. Hurmuzaki, *Supl.* 1<sup>2</sup>, 274—5 și aiurea, în acest volum și în *Supl.* 1<sup>2</sup>.

*Constantinopol, 25 Septembrie 1815.*

**Bosghiovici către rege.**

Senfft se pregătia să părăsească Muntenia la 15.

*(Ibid.)*

---

*Constantinopol, 10 Octombrie 1815.*

**Bosghiovici către rege.**

Senfft a sosit.

*(Ibid.)*

---

*Buiukderé, 25 Octombrie 1815.*

**Senfft de Pilsach către rege.**

(Trupe pleacă spre Dunăre.) Une circonstance augmente la crise : il y a justement trois ans que le prince Caratja gouverne la Valachie, et la Porte semble disposée à le déposer, pour accorder son gouvernement à un autre. On nomme même les candidats, qui sont le sieur Argiropolo, interprète de la Porte <sup>1)</sup>, le prince Suzzo, gendre du prince actuel de Valachie et le prince Hangerli, odieux à la Russie, qui n'ignore pas ses anciennes menées avec les agents de Bonaparte à Constantinople. La vénalité des Turcs est connue; ils ont de la peine à s'en tenir au traité fait avec la Russie, qui leur impose de conserver les hospodars de Valachie et de Moldavie pendant sept ans, dans une place qu'ils aiment à mettre à l'écacan le plus souvent que possible. Cette disposition du Divan est augmentée par les Grecs du Fanal, qui intriguent sans cesse, l'argent à la main, pour obtenir une de ces places qui font l'objet de leurs désirs et pour lesquelles ils ne se font aucun scrupule de commettre des crimes et de trahir leurs plus proches parents. Le comte d'Italinski <sup>2)</sup> est parfaitement informé des mesures guerrières qui occupent la Porte et des intrigues qui la poussent à déposer le prince Caratja; il en paraît très mécontent et il déclare hautement que la déposition du prince Caratja équivaldrait à une déclaration de guerre contre la Russie. Il me l'a dit encore hier, à l'occasion d'un officier qui a commandé mon escorte en voyage et qui m'a fait prier de lui accorder une lettre de re-

<sup>1)</sup> Iacob. V. p. 488 și Stamatiadis, capitolul *Arghiropulo*.

<sup>2)</sup> V. p. 499.

commandation pour le prince Caratja. Cet officier n'est pas parti encore et s'est adressé au sieur Bosgiowich, pour me faire savoir qu'il resterait ici pour attendre la décision du sort du prince Caratja, ne voulant point porter ma lettre à un prince déposé, en cas que sa place fût donnée à un des candidats susdits. Cette anecdote prouvera à Votre Majesté à quel point l'affaire des principautés occupe ici tout le monde. (Giurgiul ie puternic întărit.)

(Ibid.)

Constantinopol, 10 Novembre 1815.

Senfft de Pilsach către rege.

. . . . Les Cours de Vienne et de Pétersbourg ont en vain employé autrefois et la négociation et les armes, pour obtenir en faveur de cette malheureuse province <sup>1)</sup> des conditions durables; la Porte ottomane a constamment répondu qu'elle ne saurait accorder à la Servie, qui est une province conquise, les privilèges de la Valachie et de la Moldavie, qui sont des provinces qui se sont données par des capitulations, scrupuleusement observées de tous temps. . . .

(Ibid.)

Constantinopol, 25 Novembre 1815.

Senfft de Pilsach către rege.

. . . . Les hospodars de Moldavie et de Valachie sont continués. . . .

Elle <sup>2)</sup> aura daigné voir, par ma dernière très-soumise, la sensation qu'a produite ici la nouvelle des conditions imposées à la France par les préliminaires de la paix <sup>3)</sup>. Toutefois cette nouvelle a visiblement calmé la fougue inquiète et ombrageuse du gouvernement turc. Elle est venue du prince de Caradja, de Bucharest <sup>4)</sup>, et cet homme éclairé n'aura pas manqué à rap-

<sup>1)</sup> Serbie.

<sup>2)</sup> Votre Majesté.

<sup>3)</sup> Tractatul al doilea de la Paris se încheie la 20 Novembre 1815.

<sup>4)</sup> Ştirile politice veniaù lui Caragea de la cunoscutul om politic prusian şi scriitor, Frederic von Gentz (1764—1832). V. *Dépêches inédites du chevalier de Gentz aux hospodars de Valachie (1813—28)* (Paris, Plon, 1876—7, 3 vol. in 8<sup>o</sup>) şi E. de Mofras. *Le chevalier de Gentz* (Paris, 1877, in 8<sup>o</sup>).

porter au Grand-Seigneur les observations que les circonstances font naître et qui se lient à l'existence des hospodars de Moldavie et de Valachie et à la continuation de leurs gouvernements. La convocation d'un Conseil secret et extraordinaire, qui a donné lieu à différentes conjectures, semble n'avoir eu d'autre cause que celle du rapport intéressant de l'hospodar de la Valachie. . . .

*[Ibid.]*

---

*Constantinopol, 23 Mart 1816.*

Senfft de Pilsach catre rege.

. . . . La Porte ottomane n'a pas prêté l'oreille ni aux promesses des Français, ni aux insinuations des autres, mais, désirant toujours que l'abus de la puissance de Buonaparte fût réprimé, elle a accéléré sa paix avec la Russie, avec des sacrifices très considérables, malgré qu'elle voyait qu'en différant encore de quinze à vingt jours la conclusion de la paix, elle aurait obtenu de grands avantages et n'aurait pas perdu la Bessarabie. On sait que l'armée russe employée en Valachie contre les forces ottomanes <sup>1)</sup> a été celle qui a remporté beaucoup de victoires signalées sur les armées françaises. . . .

*[Ibid.]*

---

*Constantinopol, 10 Junie 1816.*

Senfft de Pilsach catre rege.

. . . . Le bruit d'un changement d'hospodar en Valachie se renouvelle ; je n'y crois point, parce que je tiens en mains le fil des intrigues continuelles que les principaux Grecs font à ce sujet ; j'ai averti cependant la légation russe et il m'a été confié en revanche par le ministre de cette Puissance, qu'on est venu pour lui acheter sous main quatre voitures pour l'usage du nouveau prince qui doit aller remplacer le prince Caradja. À mon exemple, le ministre de Russie ne croit point la chose fondée, il croit plutôt qu'on veut faire tort au sieur Argiropulo, interprète de la Porte <sup>2)</sup>, et j'ai fait avertir amicalement celui-ci.

---

<sup>1)</sup> A lui Cutuzov.

<sup>2)</sup> V. p. 500.

par le sieur Bosgiowich <sup>1)</sup>, pour le prévenir qu'on cherche à le desservir près des Cours de Pétersbourg et de Berlin, en lui attribuant l'intention de devenir prince de Valachie avant le temps fixé par les traités. Votre Majesté daignera se rappeler quelques sorties sévères que je me suis permises contre l'internonce d'Autriche <sup>2)</sup>; j'ai remarqué des menées sourdes et des projets, sans pouvoir les découvrir positivement; aujourd'hui, et au moment que j'écris, les affaires de la Valachie paraissent lever le voile, et je crois reconnaître l'auteur des conspirations de Bucharest et des menées de Halet-Effendi pour donner un successeur à l'hospodar. Non seulement un grand intérêt pécuniaire, mais aussi la vengeance pourrait avoir engagé le baron de Stürmer à agir contre le prince Caradja; ce dernier ayant eu un démêlé fort vif avec le sieur Fleischhackel <sup>3)</sup>, consul d'Autriche et créature de l'internonce, a su faire jour à ses plaintes à Vienne et se procurer satisfaction, malgré les manœuvres de l'internonciature en faveur du consul. Par l'effet du hasard, par le canal d'un homme de lettres prussien, qui a été à Bucharest gouverneur des enfants du sieur Fleischhackel, je viens de me procurer dans ce moment quelques renseignements précieux. Il paraît qu'une seconde conspiration vient d'éclater à Bucharest contre la personne du prince Caradja; on l'attribue aux exactions horribles que se permet celui-ci, et ses ennemis de Constantinople, Halet-Effendi et l'internonce à la tête, manœuvrent pour donner au changement d'hospodar une apparence juste et conforme aux traités, en disant que le prince Caradja, à la suite de deux conspirations qui prouvent la haine qu'il s'est attirée par son avarice, ne saurait rester en place et doit obliger le Grand-Seigneur à le changer. Jusqu'à présent le sultan ne sait encore rien, et la mine, éventée, ne sautera peut-être jamais. Mais, comme cette affaire pourrait devenir importante pour la conservation de la paix de l'Europe, je n'ai pas besoin d'excuse, j'en suis sûr, près de Votre Majesté de la longueur des détails, dans lesquels je suis entré, et j'abandonne à la grande prudence de la légation de Votre Majesté à Vienne de tirer parti de mes renseignements, pour le bien de son service. . . .

(Ibid.)

<sup>1)</sup> Dragomanul legățiilor prusiene.

<sup>2)</sup> Baronul de Stürmer.

<sup>3)</sup> V. p. 464 nota 3. Asupra unui conflict cu Ledouly, consulul francez, v. Hurmuzaki, *Supl.* I<sup>a</sup>, ultimele pagin. Cf. Lagarde, 335—8.

Constantinopol, 10 Iunie 1816.

Senfft de Pilsach către rege.

Cere voie să-și petreacă nevasta, care pleacă la Sibii.

(*Ibid.*)

Constantinopol, 25 Iunie 1816.

Senfft de Pilsach către rege.

P. S. — La seconde conspiration de Bucharest <sup>1)</sup>, qui nous avait été annoncée par les Grecs et le médecin de l'internonce, n'a point eu lieu; la nouvelle en a été controuvée, et toute l'affaire paraît être tombée, pour le moment. La Valachie se trouve dans une situation critique, qui ne peut changer. Les livraisons que la Porte exige de ce pays, pour la réparation des forteresses du Danube, sont énormes. Le prince est, non seulement dans le cas de contenter l'avidité de toutes les autorités ottomanes et des ministres dont il a besoin, mais il doit aussi songer à faire sa fortune et celle de sa famille. Ces circonstances, malheureuses pour la province, sont une source de(s) querelles entre la Porte ottomane et la Russie, et il s'y joint les intrigues continuelles des Grecs du Fanal, qui n'ont point d'autre ressource pour sortir de l'avilissement et de la pauvreté dans laquelle ils vivent, que de devenir hospodars de Moldavie ou de Valachie. La perspective des dangers, du supplice même, ne les effraye pas. Entre les candidats pour la principauté, on distingue le prince Hancherli, rempli d'esprit, d'audace et criblé de dettes. On croit que c'est lui qui tâche d'éloigner le sieur Argyropulo, et de le rendre suspect à la Russie, pour se défaire du rival le plus dangereux. C'est des choses bien petites, des intrigues, des bassesses, dont j'ose faire mention; mais, comme c'est de ce foyer que peuvent sortir les flammes qui allument la guerre, je dois les suivre avec attention, malgré le dégoût qu'elles inspirent. . . .

(*Ibid.*)

Constantinopol, 10 Iulie 1816.

Senfft de Pilsach către rege.

. . . . Je dois annoncer à Votre Majesté une autre perte que l'humanité vient de faire, dans le prince Morousi, ci-devant

<sup>1)</sup> V. p. 503.

hospodar de la Valachie, mort subitement dans la nuit du 4 au 5 de ce mois <sup>1)</sup>). Deux de ses frères avaient été exécutés et le troisième assassiné, par ordre du gouvernement <sup>2)</sup>). Il ne restait que lui de cette famille illustre, et, comme il jouissait de la confiance de la Porte ottomane et de celle de la Russie, on le désignait généralement pour succéder une seconde fois, ou au hospodar de Valachie, ou à celui de Moldavie. Il a toujours été un fidèle sujet de la Porte ottomane et il faisait tous ses efforts pour conserver la paix entre la Russie et les Turcs. . . .

(*Ibid.*)

---

*Constantinopol, 25 Iulie 1816.*

Senfft de Pilsach către rege.

Chirico <sup>3)</sup>, fost consul al republicii Raguzei, a fost numit de regele Sardiniei consul la Poartă : ie crescut la Viena.

(*Ibid.*)

---

*Constantinopol, 24 August 1816.*

Senfft de Pilsach către rege.

. . . . Le procès des coupables de conspiration à Bukarest est fini. Les deux Autrichiens impliqués ont été condamnés à être pendus, et, comme le huitième article de la paix de Carlovitz autorise l'exécution portée contre les individus de cette nation en Turquie même, ils doivent subir la peine de mort à Bukarest. à moins que l'internonce <sup>4)</sup> n'obtienne qu'ils soient livrés aux autorités autrichiennes, pour être mis à mort en Transylvanie. . . .

(*Ibid.*)

---

*Constantinopol, 25 Novembre 1816.*

Senfft de Pilsach către rege.

. . . . Les princes de Moldavie <sup>5)</sup> et de Valachie ayant informé la Porte ottomane que les troupes russes, sous les ordres du

<sup>1)</sup> Ie vorba de Alexandru Moruzi.

<sup>2)</sup> V. p. 490 și nota 2.

<sup>3)</sup> Rudă cu Luca de Chirico, consul rusec la București înainte și după războiul din 1806—12.

<sup>4)</sup> Baronul de Stürmer.

<sup>5)</sup> Scarlat Calimah.

général Benigson <sup>1)</sup>, se concentraient de plus en plus dans le voisinage des confins de l'empire turc, le gouvernement avait envoyé en hâte des ordres pour mettre en état de défense les forteresses du Danube et pour préparer tout ce qui est nécessaire pour s'opposer à une invasion. À peine que ces ordres étaient partis, la Porte ottomane s'est entièrement rassurée par les mêmes princes-hospodars sur le mouvement de l'armée russe, qui n'avait été motivé que par des manœuvres d'exercice, que le général Benigson lui avait fait exécuter. . . .

(*Ibid.*)

*Constantinopol, 10 Ianuar 1817.*

Senfft de Pilsach către rege.

. . . . La Porte ottomane, ayant reçu la nouvelle d'un rassemblement de troupes autrichiennes sur les frontières de la Moldavie et de la Valachie, a jugé à propos de faire questionner à ce sujet l'internonce d'Autriche, qui ne pouvait rien répondre, étant lui-même dans l'ignorance des mouvements en question. . .

*P. S.* — . . . Le baron Strogonoff <sup>2)</sup>, habile négociateur . . . s'est peut-être trop précipité pour pouvoir réussir dans sa négociation actuelle. Il n'a pas eu le temps de se former un parti considérable parmi les Turcs eux-mêmes et il travaille par les agents et les parents des princes de Moldavie et de Valachie et par le Premier-Dragoman de la Porte. . . .

(*Ibid.*)

*Constantinopol, 25 Ianuar 1817.*

Senfft de Pilsach către rege.

. . . . La Porte ottomane a donné l'ordre de réparer toutes les forteresses-frontières de la Mer-Noire, du Danube, et même de la Bosnie. . . .

(*Ibid.*)

*Constantinopol, 25 Ianuar 1817.*

Senfft de Pilsach către rege.

(Protocolul conferințelor dintre Reis-Efendi și Stroganov.) Il me reste à rendre compte à Votre Majesté de la partie du protocole qui parle des conditions inexécutables. Elles consistent,

<sup>1)</sup> Teofil de Benningsen (1745—1826), general rusesc.

<sup>2)</sup> Trimesul rusesc la Constantinopol, contele Grigore Stroganov sau Stroganov.

d'après le discours de l'envoyé de Russie, dans l'impossibilité de suivre la ligne tracée par ce traité<sup>1)</sup>, sur le Danube et en Moldavie, pour régler les frontières des deux empires. Il est dit dans ce traité que la frontière russe doit se trouver, sur toute la ligne, éloignée au moins d'une lieue du Danube; or, dit-il, le fort de Kilia, qui a été cédé à l'empereur, mon maître, ne devrait pas lui appartenir, parce qu'il n'est éloigné du Danube qu'à 400 toises; on n'y a pas eu le temps, à la conclusion de la paix de Bucharest, de vérifier les rapports incomplets, donnés par les commissaires des deux Puissances, et les plénipotentiaires russes ont expressément demandé au Vizir, qui se trouvait à Schumla, de leur promettre qu'on pourrait revenir sur cet objet, dans un temps plus tranquille. . . Il ne produit pas seulement la réponse affirmative du Grand-Visir, mais il prétend aussi qu'il a existé des articles séparés du traité, sur lesquels la Russie n'a jamais cessé d'insister, mais qui n'ont point été ratifiés par la Porte ottomane. Ces articles séparés—selon lui étaient de nature à prévenir toute discussion ultérieure. . . .

(Ibid.)

Constantinopol, 24 Mart 1817.

Senft de Pilsach catre rege.

. . . . Le sieur Kirigo, consul de Russie à Bucharest<sup>2)</sup>, a perdu sa place et doit se rendre à Saint-Petersbourg, pour se justifier des plaintes élevées contre sa gestion. . .

P. S. — . . . Sur le Danube, le baron de Strogonoff exige une nouvelle frontière, en sorte que le Vieux-Kilia<sup>3)</sup> turc entrerait dans sa ligne; mais ici le traité semble être tout à fait contraire à ses prétentions; toutefois ce ministre est résolu à revenir de nouveau verbalement sur ce sujet. Il demande depuis trois semaines à cet effet une conférence. . . /sic/ au ministère ottoman et veut y paraître accompagné du colonel russe qui a levé la carte du littoral du Danube, afin de convaincre le ministère turc que le bras de ce fleuve, qui sert de frontière d'après le

<sup>1)</sup> Tractatul din București (1812).

<sup>2)</sup> V. p. 505 nota 3 și Hurmuzaki, *Supl.* 1<sup>4</sup>, 310—11. La 21 August, st. v., 1818, Chirico iera consul la București.

<sup>3)</sup> Eschi-Chilia, în delta Dunării.

traié de Bucharest, est sujet à changer souvent de lit et rend, par conséquent, la limite incertaine. . . .

(*Ibid.*)

---

Constantinopol, 25 April 1817

Senfft de Pilsach către rege.

(Acciași ceartă.) Cette même délimitation avait été, depuis deux ans déjà, l'objet d'une commission, confiée par le gouvernement turc à un commissaire, qui malheureusement ignore jusqu'aux éléments de la matière qu'il était chargé de régler. . . .

(*Ibid.*)

---

Constantinopol, 10 Maiü 1817.

Senfft de Pilsach către rege.

. . . . Le plan de délimitation du Danube . . . a été rejeté par le Divan. Ce Conseil propose derechef la ligne defectueuse . . . et déclare que, quand même il admettrait une nouvelle démarcation, il faudrait toujours que le Vieux-Kilia restât occupé par les forces du Grand-Seigneur. . . .

(*Ibid.*)

---

Constantinopol, 25 August 1817.

Baronul de Miltitz <sup>1)</sup> către rege.

A văzut scrisorile, prin care Miloș <sup>2)</sup> vestia pe Caragea de depășirea lui Cerni-Gheorghe, la Semendria <sup>3)</sup>.

P. S. — . . . En ouvrant la conversation <sup>4)</sup>, le Reis-Effendi dit au

---

<sup>1)</sup> Conduce afacerile legațiilor de la plăcarea baronului von Pilsach până la sosirea contelui von Schladen, strămutat de la Petersburg.

<sup>2)</sup> Seful răsculașilor sîrbi din 1815.

<sup>3)</sup> V. o povestire deosebită în Ranke, o c., 292.

<sup>4)</sup> La 22.

baron Strogonoff: «Nous nous sommes empressés de vous donner la conférence que vous désiriez et, à la suite des délibérations réfléchies du Conseil de Sa Hautesse, nous sommes autorisés à vous dire qu'il est tout à fait impossible que nous désistions de la ligne de démarcation en Bessarabie, telle que l'article du traité la désigne; les îles qui forment le terrain enclavé par les deux bras du Danube, nous appartiennent de droit, et il n'y a, par conséquent, aucun motif pour les rendre inhabitables, tellement que vous le proposez; tout ce que nous pouvons faire pour vous prouver nos dispositions à prévenir de nouveaux griefs, consiste dans l'offre de transporter la population du Vieux-Kilia, qui se trouve aujourd'hui entre le Danube et la ligne désignée par le traité, en deçà de cette même ligne; nous nous flattons que vous serez content de notre proposition et que vous vous empresserez à y accéder». . . .

(*Ibid.*)

---

*Constantinopol, 10 Septembre 1817.*

Von Miltitz catre rege.

Linia Rușilor (până la Sulina) a fost primită în conferința de la 2 Septembrie.

(*Ibid.*)

---

*Constantinopol, 10 Octombrie 1817.*

Von Miltitz catre rege.

Un protest al unui district aziatic contra arhiepiscopului de Efes, rezidind la Terapia, ie sprijinit de Arghiropol<sup>1)</sup>, plătit cu 10.000 de lei.) Ce dernier<sup>2)</sup>, un des hommes les plus marquants du Fanal, pour sa richesse, ses moyens intellectuels et son influence, s'est hâté de réunir les archontes, parmi lesquels se trouvait le jeune Michel Suzzo, protégé de Halet-Effendi, et dans peu de jours il a obtenu un firman du Grand-Seigneur, qui laisse un libre arbitre de (*sic*) l'archevêque d'infliger la punition qu'il jugerait à propos à tout individu qui s'opposerait à l'amodiation en question. Il n'a pas fallu de grands efforts pour animer les principaux Grecs contre le sieur Argiro-

---

<sup>1)</sup> Dragomanul Porțit și candidat la Domnie. V. p. 504.

<sup>2)</sup> Arhiepiscopul.

pulo, qui avait toujours négligé de se concilier l'amitié de ses compatriotes. La famille Caradgea étant d'ailleurs intéressée à faire passer de préférence sur la tête d'un Suzzo la première principauté vacante, qui est d'ordinaire la récompense des services du drogman de la Porte, on a profité de cette occasion pour réveiller dans l'esprit du Grand-Seigneur le souvenir de quelques petits griefs antérieurs, et l'animosité de Halet-Effendi, qui a toujours été un antagoniste d'Argiropulo, a si bien servi le parti de l'archevêque, que Sa Hautesse a nommé sur-le-champ le sieur Suzzo drogman de la Sublime Porte. Peu de jours avant sa désistation, le sieur Argiropulo avait adressé un mémoire à Halet-Effendi, pour représenter la justice des réclamations faites contre l'archevêque et se plaindre des expressions, dont Suzzo s'était servi dans l'assemblée des archontes. Halet-Effendi, en recevant ce mémoire, le déchira, sans le lire et fit remettre les morceaux au domestique qui l'avait porté, en lui signifiant que c'était la seule réponse qu'il avait à donner à son maître.

La nomination de Michel Suzzo, au lieu de passer par les bureaux, a été faite par hatt-schérif, sans qu'on en ait donné la moindre connaissance au Grand-Visir, ni au Réis-Effendi, et le sieur Argiropulo même n'a su sa destitution que lorsque les individus porteurs du hatt-schérif, qui ont le droit de demander des gratifications aux personnes que Sa Hautesse élève à quelque dignité, se trompèrent de porte et vinrent à la sienne, pour s'informer de la demeure du nouveau drogman de la Porte. Cette nouvelle inattendue, qu'on est venu lui porter au sortir d'un dîner qu'il donnait à ses amis, l'a tellement atterré, qu'il n'a plus quitté son lit depuis. On assure qu'il se trouve chargé de trois cent mille piastres de dettes, contractées pour se frayer le chemin au drogmanat et à la principauté. D'autres personnes veulent savoir que ce prétendu dérangement de fortune n'est qu'un stratagème, qu'il possède au moins un demi-million, sans dette aucune, et qu'il affecte la pauvreté pour soustraire ses trésors à la cupidité des ennemis implacables qui le persécutent. Le fait est qu'il s'est retiré, avec un seul domestique, dans un petit village arménien sur le Bosphore, où il cherche l'oubli et la tranquillité.

Le sieur Michel Suzzo est un jeune homme singulièrement beau, d'environ trente ans. Avant d'épouser la fille du prince de Valachie <sup>4)</sup>, il avait à peine les moyens suffisants pour subsister; depuis son mariage il reçoit une pension de son beau-père, de soixante et dix mille piastres par mois, et souvent des

<sup>4)</sup> Carageá.

assignations extraordinaires de cinquante jusqu'à cent vingt mille piastres à la fois. Le négociant Monsieur César Dantz, établi à Péra lez Constantinople, qui est chargé de lui compter les remises de son beau-père, m'assura lui avoir payé depuis un an des lettres de change pour la valeur de plus d'un million et demi. On veut savoir positivement que ce beau jeune homme a vécu pendant plusieurs années avec Halet-Effendi dans ce commerce illicite, qui n'est que trop commun parmi les grands seigneurs turcs, et que c'est de cette relation honteuse que date principalement la protection dont il jouit. Son éducation a été très bien soignée, mais il n'en a guère profité. Il est bien faible dans la langue turque et ne possède pas assez bien le français pour traduire avec facilité et précision le dialogue d'une conférence. Tous ceux qui le connaissent se réunissent à dire qu'il est haut, rampant, vil, rancuneux, ingrat et intrigant, mais il cache la laideur de son caractère sous des formes infiniment séduisantes. La pluralité des opinions le croit vendu à la Russie, et on l'a toujours nommé comme un des instruments les plus actifs de la Mission russe. Le ministre de Russie <sup>1)</sup> saisit, comme de raison, chaque occasion pour exprimer sa surprise du changement qui a eu lieu et pour détruire le soupçon qu'on paraît avoir conçu qu'il en est l'auteur; cependant il est certain qu'il est le seul qui ne regrette pas le sieur Argiropulo, de la lenteur, de l'astuce et de l'incapacité duquel je l'ai entendu moi-même souvent se plaindre. . .

Je ne serais guère étonné si le sieur Suzzo ne se soutenait pas longtemps dans la place qu'il occupe aujourd'hui, et les annales de la politique du sérail offrent plus d'un exemple qui permet de présumer que la disgrâce de son prédécesseur pourrait fort bien ne pas être de longue durée.

Toutes les Missions étrangères, excepté celle de Russie, regrettent le sieur Argiropulo; les ambassadeurs de France et d'Angleterre et l'internonce m'en ont parlé avec la plus haute considération, et le Premier-Interprète de Votre Majesté <sup>2)</sup> me l'a toujours cité comme un homme fort attaché aux intérêts de la Prusse. Il se distinguait par une profonde connaissance de la langue turque, du français et de l'italien; on lui attribuait, sinon de l'intégrité, qui est proscrite dans ce pays, parmi toutes les nations qui l'habitent, pourtant un moindre degré de vénalité, et il est constant qu'on ne peut lui refuser le témoignage d'avoir toujours observé, dans ses rapports avec

<sup>1)</sup> Stroganov.

<sup>2)</sup> Bosghiovici.

les Missions étrangères, les formes les plus obligeantes. On le disait ami de l'Autriche, et nommément de l'internonce, bien plus que de la Russie, et l'on voulait expliquer par là l'éloignement que le baron de Stroganoff a manifesté pour lui dans différentes occasions, mais je dois observer que, malgré les recherches dont je me suis occupé, aucun fait n'est venu à ma connaissance qui puisse justifier cette opinion. . . .

(*Ibid.*)

Constantinopol, 10 Mars 1818.

Von Miltitz catre rege.

. . . . Le prince Georges Cantacuzène, lieutenant-colonel au service de Russie et aide-de-camp du général Benningsen<sup>1)</sup>, est arrivé ici, le 3 du courant, de Moscou, en passant par Jassy. Le baron de Stroganoff assure que le but de son voyage consiste uniquement à réclamer l'intervention de la légation russe pour terminer un procès, provenant d'une vente de terre, faite par son père en Moldavie. L'opinion publique, et surtout celle des Turcs, se plaît, au contraire, à prêter une haute importance à l'arrivée de cet officier et à le croire chargé de sonder les dispositions dans la Valachie et d'examiner les mesures de défense prises par le gouvernement ottoman. Rien n'a transpiré jusqu'ici à cet égard, mais, quoiqu'il soit effectivement très probable que le prince ait apporté des dépêches, il me semble cependant que les conjectures fondées sur son arrivée sont pour la plupart prématurées. . . .

(*Ibid.*)

Constantinopol, 25 April 1818.

Von Miltitz catre rege.

. . . . Le nouvel impôt, dont le prince Caradzea vient de frapper récemment la Valachie, pour réparer le pavé de la ville de Bucharest, a donné lieu à de nouvelles discussions, basées sur les mêmes principes, dont il est également difficile de pressentir le résultat. Le baron de Stroganoff désapprouve que cet impôt ait été réparti sur toute la principauté et demande qu'il soit supporté par les propriétaires et les locataires des maisons,

<sup>1)</sup> V. p. 506 nota 1. Colonelul de husari Cantacuzino fu unul din șefii eferiți. V. Aricescu, *Istoria revoluțiunii române de la 1821*, I, Craiova, 1874, p. 143.

et non par des individus établis à une grande distance de la capitale, et, par conséquent, nullement intéressés à faire des améliorations, dont ils ne sont pas dans le cas de profiter. . .

La conférence entre le ministre de Russie et le Réis-Effendi à, effectivement, eu lieu le 11 du courant, et le baron de Stroganoff, qui paraissait d'abord ignorer quelles ouvertures on pourrait lui faire, avait cependant pénétré. plusieurs jours auparavant, l'objet dont les ministres ottomans se proposaient de l'entretenir.

Le vice-consul de Russie, résidant à Yassi <sup>4)</sup>, ayant rendu compte au baron de Stroganoff que le prince Calimaky faisait lever arbitrairement un impôt d'un million deux cent cinquante mille piastres, avait reçu l'ordre péremptoire de faire des représentations sur l'irrégularité de cette imposition et d'en demander la révocation. Le prince répondit que l'impôt, dont il venait d'ordonner la levée, après s'être concerté avec les boïards, n'était qu'un arrérage, dû depuis la dernière guerre, qu'il aurait pu exiger depuis longtemps, s'il n'avait voulu ménager ses sujets, et ajouta même que les sommes qu'il percevait aujourd'hui, ne compensaient point les concessions faites depuis plusieurs années. Le baron de Stroganoff ordonna alors à son vice-consul de présenter une note protestative contre l'infraction du traité concernant l'administration des principautés, en exigeant en même temps que l'impôt soit révoqué et les sommes perçues jusqu'à ce jour versées dans le trésor public, pour être restituées à tous les contribuables. Le prince répliqua, non seulement qu'il n'avait pas excédé les bornes de son pouvoir, en asseyant l'impôt en question, mais il renvoya encore la protestative au vice-consul, en la déclarant hors de saison. Le ministre de Russie, blessé par cette réplique, s'adressa à la Porte, pour exiger une satisfaction éclatante de l'offense reçue par le renvoi d'une note présentée par un officier public, qui agissait à la fois en vertu de ses fonctions et des ordres exprès de son supérieur, et renouvela toutes les demandes contenues dans les notes du vice-consul. La Porte n'avait point donné de réponse encore, lorsqu'elle fixa la conférence. Le Réis-Effendi ouvrit la séance, en justifiant la conduite du prince de Moldavie, dans laquelle il ne reconnaît ni infraction au traité, ni mesure arbitraire; il convient que le prince aurait mieux fait de ne pas refuser d'admettre la note, mais il observe qu'ayant accompagné ce refus d'une réponse qui le motivait, il

<sup>4)</sup> Pisani.

paraissait clair qu'il n'avait eu que l'intention de sauver sa propre dignité, et non pas de porter atteinte à celle du vice-consul, ressortissant à la Mission de Russie. Le Réis-Effendi ajouta que la Porte était prête à accorder au baron de Stroganoff telle satisfaction qu'il jugerait à propos de lui demander, fût-ce même la tête de ce prince, dès qu'il serait prouvé que ce dernier était vraiment coupable des exactions mises à sa charge; il offrit en même temps de présenter les pièces justificatives, envoyées par le prince, qui démontrent la validité de ses droits, et se refusa positivement à lui prescrire la révocation de l'impôt, ni la restitution des sommes perçues. Le baron de Stroganoff insista sur la réparation qui lui était dûe, avant d'entrer en discussion sur les droits du prince; il soutint que les documents allégués étaient forgés; que le prince avait perçu en vives, des habitants de la principauté, une somme excédant de beaucoup le soi-disant arrérage qu'il réclame aujourd'hui; il prétendit que la Porte lui adressât une réprimande sévère, pour avoir renvoyé la note et manqué à la teneur des *hâtî-chérifs* touchant le système d'imposition à suivre dans les principautés et réitéra finalement la demande de révoquer l'impôt et de restituer les sommes perçues. Après avoir discuté pendant six heures sans pouvoir arriver à un résultat satisfaisant, le baron de Stroganoff, fatigué des répétitions perpétuelles des ministres ottomans, qui ne faisaient toujours qu'une et la même réponse aux différentes objections qu'il leur présentait, leur dit: « définitivement me donnerez-vous la satisfaction que je vous demande? » Le Réis-Effendi répondit: « oui et non ». Cette réponse étrange fit une telle impression sur le ministre de Russie qu'il leva sur-le-champ la séance, en se réservant de présenter une note sur ce « oui et non » . . .

Il n'est pas douteux que la convention faite en 1783 entre la Porte et la Russie <sup>1)</sup> et confirmée par le traité de Bucharest, touchant la Moldavie et la Valachie, fixe le mode d'administration de ces deux principautés et qu'il en résulte un droit pour la Russie de veiller sur son exécution, mais cette convention ne détermine pas quelles sont les limites de l'intervention russe; et l'on ne peut disconvenir que, si, d'un côté, la cupidité des princes et de leurs subalternes fournit une source intarissable de griefs à la Russie, la Porte, de l'autre, est continuellement exposée à des attaques de la part des consuls russes, qui trahissent souvent le désir d'étendre outre mesure les bornes

<sup>1)</sup> V. p. 179 nota 1 (15 Februar 1784) și senedul din 9 Ianuar 1784 (15 Ssafar 1198) în Sturdza, *Acte și doc.*, I<sup>3</sup>, 192—5.

de leur surveillance, qui annoncent le projet de s'immiscer dans des affaires étrangères à leur ressort et qui doivent nécessairement alarmer un gouvernement, d'ailleurs déjà trop enclin à douter de la sincérité des intentions pacifiques manifestées par la Russie <sup>1)</sup>. . . .

(Ibid.)

Constantinopol, 25 Maiü 1818.

Von Miltitz către rege.

O corabie austriacă a adus depeși împărătești lui Stroganov.

(Ibid.)

Constantinopol, 25 Maiü 1818.

Von Miltitz catre rege.

. . . . Le ministre de Russie, très mécontent de la réponse ambiguë, qui termina la conférence du 11 avril. . . a remis, le 24 du même mois, une nouvelle note à la Sublime Porte. Elle présente :

I. Le droit d'intervention, de la part de la Russie, fondé sur les traités existants avec la Porte et sur l'intérêt qu'elle ne cessera de prendre au sort de ses frères en Jésus-Christ, opprimés par un gouvernement ennemi de leur prospérité.

II. De vives plaintes contre la Sublime Porte, qui méconnaît ses propres intérêts, en s'aliénant l'amour de ses peuples et qui fait naître journellement de nouvelles entraves à la régularisation des rapports entr'elle et une Puissance qui ne veut que la paix.

III. Le sommaire des griefs contre l'hospodar de Moldavie. Il s'agit, non seulement de l'impôt d'un million deux cent cinquante mille piastres, mais encore d'une coupe de bois, pour le valeur de quatre cent mille piastres, et d'une taxe de quarante piastres par mois sur chaque chaudron employé à la confection de l'eau-de-vie. Or, l'un et l'autre de ces impôts ne sauraient être assis, et bien moins encore perçus, sans l'assen-

<sup>1)</sup> În apendice : hațiseriful din 15 Februar 1784 (*data lunii o dă copia aceasta*), cel de la sfârșitul lui Septembrie (?) 1802, împreună cu nota care-l întovărășește (24 Septembrie), anaforaua boierilor din 20 Octombrie și hrisovul lui Constantin Ipsilanti din 22 Octombrie (*sic*) 1804. V. Papiu, *o. c.*, II, 308—315 ; Codrescu, *Uricariul*, III, 181 și urm. ; Dionisie Eclisiarcul, *l. c.*, 202—3 ; Papiu, II, 328 și urm.

timent de la Russie, et le concert des boiards, allégué par l'hospodar, ne saurait justifier la contrevention manifeste à la teneur des hati-chérifs de 1784 et 1802 et de la convention de 1804<sup>1)</sup>, qui sont les bases immuables de l'administration des deux principautés de Valachie et Moldavie.

IV. La demande péremptoire d'une satisfaction éclatante de l'offense reçue par le rejet de la protestation faite par le vice-consul de Russie résidant à Jassy. C'est ici que le baron de Stroganoff relève l'inconvenance de la réponse donnée par le Réis-Effendi, en la qualifiant de caractéristique, et il décline en même temps l'offre faite par la Porte de déposer l'hospodar, en observant que la déposition ne pouvait avoir lieu, d'après la teneur du hati-chérif, que pour punir un crime avéré, et non pour corriger des erreurs.

V. La révocation des impôts arbitrairement frappés et le versement des sommes perçues dans la vestiarie (trésorerie). Les plaintes amères et les traits mordants, dont cette note abonde, se dirigent bien plus contre la tendance de la Sublime Porte, et nommément contre celle de Hadgi-Halil-Effendi (ministre des conférences) et du Réis-Effendi, que non contre l'hospodar Calimaky, et, en effet, le ministère ottoman semble provoquer les reproches qu'il essuie, en sanctionnant, pour ainsi dire, par sa résistance opiniâtre aux justes représentations du ministre de la Russie, les infractions, les irrégularités et les vexations, dont l'hospodar s'est rendu coupable.

Le ministre de Russie m'a non seulement fait la lecture de sa note, mais il m'a communiqué aussi une copie authentique de la protestation faite par le vice-consul, qui est conçue dans des termes également précis et modérés et qui ne contient absolument rien qui ait pu autoriser le prince à la rejeter . . .

La question qui s'agite aujourd'hui avec tant de chaleur, d'une part, et tant d'opiniâtreté, de l'autre, n'est au fond qu'un incident étranger au plan que le baron de Stroganoff s'était tracé dans la conduite de sa négociation . . . mais il semble que les irrégularités du prince Calimaki ont obligé le baron de Stroganoff à intervertir l'ordre qu'il s'était proposé de suivre. Le peu de dispositions que la Porte a montré jusqu'ici à réprimer les vexations mises à la charge des hospodars, donne lieu de craindre que cette discussion sera fort orageuse et ne produira pas le résultat si ardemment désiré par les vrais amis de la paix. En effet, quel fruit le ministre de Russie pourrait-il

<sup>1)</sup> V. p. 514 nota, 515 nota. Cf. Hurmuzaki, *Supl.* I<sup>o</sup>, 257 și urm. același ca și 327 și urm.); Sturdza, I<sup>o</sup>, 195 și urm., 252 și urm.

se flatter de recueillir de ses remontrances, quand il est placé dans la pénible nécessité de démontrer à la Sublime Porte, par des preuves irrécusables, que, dans l'espace des dernières six années révolues, les hospodars ont outrepassé le maximum des contributions et impôts, statués par les hati-chérifs, d'au-delà de trente millions de piastres, quand il est notoire que la Porte autorise tacitement les princes à continuer ces extorsions révoltantes, pour partager avec eux les dépouilles de ses propres sujets et que le Grand-Seigneur même ne rougit pas d'enrichir son trésor particulier (qu'on évalue entre quatre et cinq cent millions de piastres), en recevant chaque mois des hospodars le prix, auquel il vend le sang et la sueur des malheureux Valaques et Moldaves? La cupidité la plus effrénée, la soif des richesses et la vénalité la plus dégradante sont le mobile universel des grandes conjurations et des petites intrigues dans ce pays démoralisé, et il est affligeant de ne pas oser douter que le Grand-Seigneur et son favori, Halet-Effendi, ne dédaignent pas de partager avec des employés subalternes les petits profits illégitimes, abusivement attachés à l'exercice de leurs fonctions! La Porte a laissé passer vingt-quatre jours, sans donner une réponse à la note du ministre de Russie. Enfin, le 21 du courant, elle a répondu par un mémoire, que je n'ai pu voir encore, puisque le baron de Strogonoff avait reçu le même jour la nouvelle de la mort de sa sœur... À juger d'après les renseignements que je me suis procurés, en attendant, de bonne source, ce mémoire est rédigé dans des termes fort mesurés; le ministre de Russie est invité à reprendre les conférences; l'impôt sous titre d'arrérage est suspendu et la satisfaction demandée est offerte, dès que le point de droit sera discuté et la contrevention imputée au prince suffisamment prouvée. À la suspension de l'impôt près, la teneur de ce mémoire ne paraîtrait donc qu'une récapitulation des discussions orales dans la dernière conférence, et je suis porté à craindre que la marche adoptée par le Conseil de Sa Hautesse, loin de satisfaire le ministre de Russie, ne fera que provoquer davantage son mécontentement, qu'il ne maîtrise d'ailleurs que faiblement. Le ministre m'a assuré savoir de bonne source que, lorsque sa note a été soumise par le Vizir au Grand-Seigneur, Sa Hautesse s'est bornée à dire: «pourquoi l'envoyé s'acharne-t-il contre Calimaky, tandis que tout le monde sait que Caradgea vole bien davantage encore?» Cependant, ce dernier, l'hospodar de Valachie, qui est un homme singulièrement adroit et rusé, a eu le bon esprit de révoquer, sur la première réclamation du consul de Russie, l'impôt dont il avait frappé la principauté, pour réparer le pavé de la ville

de Bucharest <sup>1)</sup>, et peut-être réussirait-il ainsi à conjurer l'orage qui gronde sur sa tête et à terminer les sept années de règne statuées par le hati-chérif, avant d'être sommé à rendre compte de son administration.

Les deux hospodars ont envoyé, du consentement de la Porte, des députés pour complimenter Sa Majesté l'empereur Alexandre, lors de son passage par la Bessarabie. Le baron de Strogonoff nous a assuré, à l'internonce et à moi, «qu'il avait lu les instructions secrètes, données à ces mêmes députés, en ajoutant qu'elles contenaient les plus vives plaintes contre lui, mais qu'il n'était nullement inquiet sur l'effet qu'elles produiraient, puisque le ressentiment qui les avait dictées n'était que le dépit occasionné par son refus constant de se laisser suborner par les sommes qui lui ont été offertes. Autant il est facile que la propension du baron de Strogonoff à recevoir, parfois avec trop de crédulité, et à citer trop légèrement les notions, souvent erronées, qui lui parviennent par la multiplicité des canaux à sa disposition, l'ait induit en erreur ou que son amour-propre l'ait porté à vouloir nous en imposer par cette singulière confiance, autant je suis disposé à croire que, si en effet de pareilles propositions ont été faites, il est incapable de les accepter. . . .

(*Ibid.*)

Constantinopol, 10 Juin 1818.

Von Miltitz cêtre rege.

. . . . J'ai eu l'honneur de présenter . . . un aperçu de la note du baron de Strogonoff sur les affaires en Moldavie. Ce ministre vient de me communiquer, ces jours derniers, la réponse de la Porte, en date du 21 mai, qui n'est, en effet, ainsi que j'en avais été prévenu, qu'une répétition des subtilités, des sophismes et des phrases pompeuses, étalées dans la conférence du 11 avril. La Porte ne réfute dans le fait aucun des arguments pressants du baron de Strogonoff, appuyés sur la teneur expresse des hati-chérifs et de l'anaphora ; elle persiste dans son système de dénégation et tombe en contradiction manifeste avec la vérité et avec les ordonnances mêmes de Sa Hautesse. L'on serait tenté de croire que les ministres ottomans n'ont pas lu la note du ministre de Russie, et il est évident, au moins, qu'ils n'en ont pas saisi l'esprit, puisqu'ils reproduisent encore

<sup>1)</sup> V. pp. 512—3.

les mêmes raisons et les mêmes moyens de défense, dont l'insuffisance leur a été démontrée par cette même note.

La Porte ne conteste pas à la Russie le droit d'intercession en faveur des principautés, mais elle prétend que l'exercice de ce droit ne compète qu'au ministre, et non au consul de cette Puissance ; elle soutient que ce dernier, au lieu de porter atteinte à la dignité de l'hospodar, en protestant publiquement contre la perception des impôts que Son Altesse venait d'asseoir, aurait dû se borner à rapporter le fait à son supérieur, le ministre de Russie, résidant à Constantinople, lequel aurait alors pu adresser ses réclamations au Divan, et elle ajoute que le prince Callimaki, au lieu d'être tenu à faire une réparation pour le rejet de la protestation, serait plutôt dans le cas d'en demander une, pour la double atteinte portée à sa dignité, par la publicité de la mesure et par l'épithète «*extraordinaire*», dont le consul qualifie les impôts en question. La Porte rappelle au baron de Strogonoff que lui-même est convenu, dans le courant des conférences, que l'on est en droit de refuser d'accepter des notes rédigées dans des termes incivils, et elle considère comme tel celui «*d'extraordinaire*». Elle convient que l'hospodar «*n'a pas pris le meilleur parti*», en renvoyant la protestation au consul russe et qu'il aurait mieux fait de porter ses plaintes à son suzerain, le Grand-Seigneur, mais il lui semble que les torts sont au moins réciproques. Ici la Porte cite le proverbe arabe, qui dit que deux personnes qui se sont battues n'ont plus de reproches à se faire. Et elle croit que, vu que le consul, d'une part, a outrepassé les bornes de sa compétence, et que l'hospodar, de l'autre, s'est fait justice à soi-même, l'affaire doit être regardée comme terminée entre eux, en ajoutant cependant que, s'il pouvait être question de réparation, il ne serait pas difficile de décider à qui elle appartiendrait de droit.

Après avoir consacré plusieurs pages à prouver ainsi que le consul n'avait pas le droit de protester et que l'hospodar n'est pas tenu à faire une réparation, la Porte offre cependant la réparation demandée, dès que le point de droit sera discuté ; elle explique ainsi, par cette offre conditionnelle, le sens du «*oui et non*», prononcé par le Réis-Effendi. Elle s'engage à punir le prince, dès que les exactions mises à sa charge seront suffisamment prouvées, et elle invite le ministre de Russie à renouer les conférences à cet effet.

Quant aux accusations formées par le ministre de Russie contre le prince, la Porte soutient qu'elles ne sont que fictives. Elle assure que la remise d'un million deux cent mille piastres, faite dans le temps à la principauté, par le pur effet de la gé-

nérosité et de la magnanimité de l'hospodar, n'a été que conditionnelle et temporaire et qu'elle n'a eu lieu qu'eu égard à la détresse, dans laquelle la Moldavie se trouvait alors, mais qu'aujourd'hui, où tous les habitants jouissent d'une aisance incontestable, tandis que le prince seul se trouve obéré, pour avoir préféré la prospérité publique à ses propres intérêts, il est bien juste que le bienfaiteur se dédommage, en réclamant des arrérages. Elle ajoute que les boïards mêmes ont reconnu la justice de la demande du prince, en l'autorisant spontanément et à l'unanimité à la perception de la somme en question qu'il ne s'agit donc pas d'un impôt extraordinaire . . . ni d'une contrevention à la teneur des hati-chérifs et de l'anaphora, mais uniquement du recouvrement légal d'un arrérage légitimement dû. La Porte a néanmoins ordonné la suspension de ce recouvrement, mais elle n'a pas prescrit, ainsi que le baron de Strogonoff l'avait demandé, le versement des sommes perçues dans la vestiarie. Les ministres ottomans n'expliquent pas sur quoi se fonde le droit du prince à ordonner une coupe de bois, pour la valeur de 400 mille piastres et à percevoir un impôt de 40 piastres par mois sur chaque chaudron employé à la confection de l'eau-de-vie, mais ils voudraient déduire la faculté de frapper de pareilles contributions de l'urgence à subvenir aux besoins de la liste civile et de l'obligation d'acquitter la créance d'un négociant nommé Babudgi, dont la fortune a été détruite par la dernière occupation de la Moldavie par les Russes. La Porte s'étend sur la position pénible des deux hospodars envers les consuls russes ; elle cherche à prouver qu'il est impossible que le gouvernement des deux principautés tienne une marche ferme et assurée et qu'il adopte les mesures analogues au bien public, aussi longtemps qu'il est exposé à rencontrer des obstacles formés par une influence étrangère et par l'intention manifeste de s'ingérer dans l'administration intérieure ; elle appelle cette immixtion «inconvenable» et «déplorée». Telle est la substance de la réponse donnée par la Sublime Porte : les protestations d'amitié et de bonne intelligence, les vœux pour le maintien de la paix et le raffermissement des liens existants, les louanges de l'empereur Alexandre, les éloges de son ministre et l'assurance de la haute considération qu'on porte à tous les agents russes y sont répandus avec cette profusion et cette emphase caractéristique du style oriental. . . Il est à observer qu'on n'a relevé aucun des traits mordants, dont la note du baron de Strogonoff abondait et qu'on a soigneusement évité tout ce qui pourrait blesser son amour-propre ou provoquer son ressentiment. En général, toute la rédaction

de cette note se distingue essentiellement des précédentes par un calme, une absence d'animosité, une conscience de bon droit et de dignité sévère et réfléchie, qui contrastent singulièrement avec le langage passionné, mordant et provoquant que les deux parties avaient tenu dans les discussions relatives à la Servie <sup>4)</sup>. . .

Le ministre de Russie, après m'avoir fait la lecture de la réponse du ministère ottoman à sa note, m'a dit :

Que les plaintes de la Porte contre le consul . . . sont dénuées de fondement, parce que cet agent n'a agi qu'en vertu des ordres de son supérieur et qu'il a même cité ses ordres, dans chacune de ses notes, et nommément dans la protestation, qu'il a littéralement copiée dans la minute qui lui a été envoyée à l'effet et qui est conçue dans les termes les plus modérés et les plus mesurés.

Que la marche indiquée par la Porte, pour les réclamations à faire contre l'hospodar est donc exactement celle qui a été suivie.

Que l'épithète «d'extraordinaire» n'a absolument rien d'offensant, ni d'incivil et que c'était bien la qualification la plus indulgente qu'on eût pu donner à un impôt frappé arbitrairement et perçu sans égards à la misère des contribuants.

Que la protestation devait nécessairement être faite sur les lieux et sans le moindre délai, parce que le danger des suites d'une pareille infraction était imminent.

Que la Porte confond la demande d'une réparation pour l'offense avec la punition du prince pour la contrevention aux hati-chérifs et à l'anaphora.

Qu'il insiste sur la réparation, qui doit consister dans un aveu de son erreur, adressé par l'hospodar au ministre de Russie et transmis officiellement à ce dernier par la Sublime Porte.

Qu'il décline absolument la punition du prince, parce qu'il entrevoit l'intention de la Porte de se prévaloir de cette occasion pour déposer la prince avant les sept années révolues et porter à la principauté Michel Suzzo.

Qu'il insiste sur le versement des sommes perçues, dans la vestiarie et leur restitution aux préjudiciés, ainsi que sur la révocation de l'ordre donné pour la coupe des bois et la taxe sur les chaudrons.

Que la remise des impôts en question n'a été ni condition-

---

<sup>4)</sup> Unde poziția lui Miloș nu iera recunoscută definitiv. V. Ranke, o. c., capitolele privitoare la acesta.

nelle, ni temporaire, mais absolue, et qu'il possède une copie authentique de l'anaphora, qui le prouve.

Que le prince a perçu à titre de compensation, en vivres, fourrages et en indemnités de tout genre, bien au delà de la somme remise et que, par conséquent, si même la remise n'eût été que conditionnelle et temporaire, il n'en serait pas moins vrai que le prince prétend se payer deux fois de la même somme.

Que les boïards n'ont pas le droit de faire des concessions aux dépens du peuple et que, d'ailleurs, loin d'y avoir consenti, ils ont prouvé par quatorze actes de protestation(s), qui se trouvent entre les mains du ministre de Russie, qu'ils n'ont aucune part à cette injustice.

Que les bons et les reçus ont été falsifiés par ordre du prince, pour donner un caractère légal à ses exactions.

Que les malheureux Moldaves, au lieu d'être dans l'aisance, gémissent dans la misère et l'indigence la plus affreuse, tandis que le prince et ses satellites se gorgent de richesses.

Que le prince n'a absolument aucun droit de rien exiger pour sa liste civile.

Que le prétexte d'indemniser le négociant Babudgi est fondé sur une double injustice, parce que, en outre de ce que la créance de cet individu est absolument étrangère au peuple moldave, elle a déjà été acquittée par la Russie même, comme le prouvent les quittances déposées dans les archives de la Mission russe.

Finalement, qu'il est pénétré de l'inutilité de renouer les conférences sur cet objet et qu'il soumettra la réponse du ministère ottoman à l'empereur. . .

Le président des conférences, Hadgi-Halil-Effendi, sans être disgracié, vient d'être remplacé par Jassindgy-Zadé, ci-devant kadi-asker (Grand-Juge) en Asie et ancien envoyé en Perse, un des hommes les plus distingués, par la fermeté de son caractère et la profondeur de ses connaissances, parmi les ulémas. On a nommé assesseurs aux conférences Hassan-Tahsim-Effendi, ci-devant Tschaousch-Bachi (Grand-Maitre des cérémonies) et ancien ministre d'État, homme consommé dans les affaires, et Sayd-Effendi, intendant des poudrières. Le ministre de Russie se promet d'heureux résultats de ce changement. . . .

(Ibid.)

Constantinopol, 13 Iunie 1818.

Von Miltitz către rege.

În urma unor știri nouă, Stroganov prezintă alt memoriu : cele patru puncte — Serbia <sup>1)</sup>, principatele, litoralul aziatic, reclamațiile particulare — vor fi discutate împreună.

*Ibid.*

---

Constantinopol, 27 Iunie 1818.

Von Miltitz către rege.

(La 23, întrevedere între Mihai Suțu și Stroganov, spre a se lamuri. Acesta cere, ca, într'o singură ședință, să se decidă sensul celor patru articole,) si le système d'administration des principautés est effectivement fixé par des hati-chérifs et des anaphoras <sup>2)</sup> et si les hospodars l'ont observé. (Propune calea conferințelor sau memoriilor. Suțu yrea a doua cale.)

*Ibid.*

---

Constantinopol, 2 Iulie 1818.

Von Miltitz către rege.

Nici-un răspuns din partea Porții, care dorește numai zăbava.

*Ibid.*

---

Constantinopol, 10 August 1818.

Von Miltitz către rege.

Iarăși nici-un răspuns : Stroganov ie hotărit să lese Turcilor vreme de gândit.

*Ibid.*

---

Constantinopol, 27 August 1818.

Von Miltitz către rege.

Aceiași situație. Purtarea lui Stroganov ie aprobată de împarat, care i-a urcat leafa la 180 de mii de lei.

*Ibid.*

---

<sup>1)</sup> V. p. 521.

<sup>2)</sup> V. pp. 515 nota 1 și 516.

Constantinopol, 14 Septembre 1818.

Von Schladen către rege.

. . . . L'opinion générale, que le ministère ottoman pourrait chercher à se prévaloir des dernières discussions entre le prince de Moldavie et le ministre de Russie, pour changer les deux hospodars et que ce projet serait appuyé de tous les manèges possibles par le sieur Michel Suzzo, actuel drogman impérial, qui vise à la principauté et met tout en œuvre pour y arriver, a déterminé le baron de Stroganoff à s'adresser directement à la Porte, en lui annonçant que la Russie ne consentirait jamais à un pareil changement, avant l'expiration des sept années statuées par les traités. Le Réis-Efendi a d'abord répondu qu'il n'était nullement question d'un changement, mais que, dans tous les cas, il ne serait pas possible d'empêcher les hospodars d'abdiquer, s'ils en avaient l'intention. Cette réponse, qui indiquait la disposition d'éluder le traité, dans lequel le cas d'abdication n'est pas prévu, ajouta aux inquiétudes du baron de Stroganoff et l'engagea à se mettre immédiatement, par le moyen de courriers extraordinaires, en relations directes avec les hospodars. Cinq courriers ont été expédiés dans l'espace de trois semaines, portant aux princes des instructions, des conseils et des avis, de la part du ministre de Russie, pour déjouer les intrigues du sérail et leur tracer la marche à suivre, afin de se maintenir dans leur poste. En dernier lieu, le baron de Stroganoff a fait faire, par le moyen de son Premier-Interprète, de nouvelles représentations orales à la Porte sur cet objet, et le Réis-Efendi s'est borné à répliquer « que la Sublime Porte était inébranlable comme un rocher et que Sa Hautesse ne romprait jamais les stipulations d'un traité. » Cette réponse, quoique très susceptible d'être interprétée à double sens, paraît cependant avoir rassuré le ministre de Russie. Au reste, la protection active qu'il accorde dans cette circonstance aux deux hospodars, ne l'empêche pas d'insister sur la demande d'une satisfaction de la part du prince de Moldavie. . .

Le boïard Suzzo, père du drogman impérial, employé à la Cour du prince de Valachie <sup>1)</sup>, vient d'être exilé, et la voix publique, qui le désigne comme un intrigant dépourvu de toute moralité, assure que cette disgrâce est la punition d'une trame

<sup>1)</sup> Neculaș Suțu iera în 1814 Mare-Comis și ispravnic (Papiu, II, 368), Constantin Suțu, Mare-Spatar (*ibid.*). După Drăghiciț Insă (II, 108), Mihai Suțu iera fiul «beizadelei Grigori Suțul și nepot lui Mihaiu Voevod Suțul, ce «u domnit la 1793.»

odieuse, qu'il avait ourdie, de concert avec son fils, contre le prince, leur bienfaiteur, qui a comblé de grâces et tiré de l'indigence cette famille. . . .

(*Ibid.*)

Constantinopol, 25 Septembre 1818.

Von Schladen catre rege.

. . . . Le baron de Strogonoff, qui se méfiait de la sincérité des réponses verbales que la Porte avait faites jusqu'ici. . . m'assure qu'il vient d'être entièrement tranquilisé à cet égard, étant parvenu à se procurer, par le sieur Franchini l'ainé<sup>1)</sup>, de la part du Réis-Efendi, une déclaration écrite, non pas rédigée dans la forme d'une note, mais comme pour venir en secours de la mémoire de son interprète, qui porte »que la Sublime Porte est inflexible comme une barre de fer; que le Grand-Seigneur remplira scrupuleusement tous les articles du traité, concernant les principautés; qu'il ne peut être question de changer les hospodars, avant l'expiration des sept années statuées, que, si même ils voulaient abdiquer, on n'y consentirait jamais, et que le Divan n'a d'autre intérêt que de déjouer les intrigues des malveillants, qui voudraient troubler l'heureuse harmonie qui règne entre les deux Puissances. . . .

*Ibid.*<sup>1)</sup>

Constantinopol, 26 Octobre 1818.

Von Schladen catre rege.

Dans la soirée du 16 du courant. . . on a reçu à Constantinople la nouvelle officielle de l'évasion du prince de Valachie<sup>2)</sup>, qui a quitté Bucharest, sans la moindre résistance, le 12 au soir, pour se rendre à Cronstadt. Escorté par trois cents Albains et accompagné de son épouse, de ses deux gendres, Argiropulo<sup>3)</sup> et Vlakutzky<sup>4)</sup>, ainsi que de son fils, Constantin, et du

<sup>1)</sup> V. Zinkeisen, *o. c.*, VII, 252.

<sup>2)</sup> Caragea.

<sup>3)</sup> Gheorghe Arghiropol fusese caimacam al Domnului. V. asupra-I p. 487 și Lagarde, *o. c.*, 320.

<sup>4)</sup> Constantin Vlahuși. Mare-Postelnic în 1813—4, ginerele lui Caragea (Lagarde, *o. c.*, 330; Papiu, *o. c.*, II, 365, 368).

boïard Maurocordato<sup>1)</sup>, il a donné la plus grande publicité à son voyage. La veille, il avait convoqué le sénat, pour le charger provisoirement de l'administration de la principauté et annoncer à tous les fonctionnaires qu'il allait s'absenter, pour des causes qu'il n'était pas tenu de leur communiquer. On évalue entre vingt et trente millions de piastres turques<sup>2)</sup> les sommes qu'il a fait passer successivement dans l'étranger, depuis quatre mois. La Porte a donné connaissance de cet événement au ministre de Russie, en lui adressant une note, rédigée dans des termes fort obligeants, qui déclare que «l'hospodar de Valachie ayant payé d'ingratitude les nombreux bienfaits dont il avait été comblé par Sa Hautesse, en s'évadant, et, la Sublime Porte considérant cette évasion comme un délit, elle le destitue formellement de sa dignité d'hospodar et procédera à la nomination de son successeur, ce dont elle s'empresse d'informer, en vertu des traités, son bon ami et voisin, l'empereur de Russie.» Le baron de Strogonoff a répondu, en appréciant la nouvelle preuve donnée par Sa Hautesse et son désir de maintenir l'exécution des traités, en communiquant aussitôt à la Russie l'événement qui vient d'avoir lieu; il convient des bienfaits, dont la Sublime Porte avait comblé le transfuge, depuis son avènement jusqu'au jour de sa fuite, mais il observe que le hati-chérif de 1792<sup>3)</sup>, concernant les deux principautés, stipule que les hospodars ne pourront être destitués que pour des délits avérés; que l'évasion du prince Caradzea ne peut être considérée comme un délit, puisqu'il y a été contraint, pour se soustraire aux machinations et persécutions d'un parti puissant, qui annulait tous les effets de la haute bienveillance dont le Grand-Seigneur l'honorait, que le même parti, dont le ministre de Russie s'engage à dévoiler les intrigues par des preuves irrécusables, prend à tâche de troubler l'heureuse harmonie qui existe entre la Russie et la Porte ottomane; que les traités exigent qu'on examine d'abord la nature du délit imputé à l'hospodar et que ce ne sera qu'à la suite de cet examen et dans le cas que la culpabilité du prince fût constatée, que la Porte serait en droit de procéder à une nouvelle nomination, que, l'article du traité étant ainsi rempli, la Russie ne prétend nullement s'immiscer dans le choix que Sa Hautesse jugera à propos de faire et que l'empereur Alexandre ne s'op-

<sup>1)</sup> Cel-l-alt ginere al lui Caragea, spatar in 1813, Mare-Căminar in 1814 (Lagarde și Papiu, *U. cc.*).

<sup>2)</sup> Ciștigase, in șese ani, 93 de milioane de lei și fugi cu 18 diniele (Hurmuzaki, *Supl. I*<sup>8</sup>, 386 nota 2).

<sup>3)</sup> V. Sturdza, *I*<sup>2</sup>, 225 și urm. (Maiu 1792).

posera même pas à la nomination du prince Aleco Suzzo <sup>1)</sup>, contre lequel Sa Majesté avait objecté, dans d'autres temps; mais que, dans tous les cas, les sept années fixées par le haticherif, pour la durée du règne de chaque hospodar, ne commenceront pour le successeur qu'après l'expiration des mois qui manquent encore au complément et la gestion du prince Caradzea; il propose de n'envoyer provisoirement qu'un kaïmakan (lieutenant), pour administrer la principauté jusqu'à l'expiration des sept années. Le baron de Strogonoff m'a communiqué l'une et l'autre de ces deux notes, et je dois observer que la sienne se distingue autant par la dignité, la modération et la délicatesse du langage que par la clarté des arguments spécieux qu'il allègue en faveur de son opinion. La réponse du ministre de Russie a donné lieu à deux Conseils extraordinaires à la Porte; on n'en connaît pas encore les résultats, mais on assure que les partisans de Halet-Effendi <sup>2)</sup> ont paru singulièrement consternés. Ce favori doit avoir reçu une forte réprimande du Grand-Seigneur, pour l'intérêt qu'il avait accordé au prince Caradzea, et l'on veut même savoir que depuis lors il n'a plu vu Sa Hautesse, mais qu'il a prétexté une indisposition pour ne pas aller au sérail et éviter ainsi l'orage qui le menace. Cette défaveur est généralement attribuée à l'influence haineuse de la surintendante du harem impérial, qui est l'ennemie déclarée de Halet et qui seconde de tous ses moyens les efforts des adversaires du favori pour le perdre dans l'esprit du Grand-Seigneur. On ne connaît pas encore la résolution ultérieure de Sa Hautesse, mais on désigne unanimement comme candidat à la principauté le prince Handgerly, qu'on dit appuyé par l'influence anglaise, le prince Aleco Suzzo, préféré, à ce qu'on assure, par la Russie, le ci-devant drogman impérial Argiro-pulo, que d'autres personnes prétendent être destiné d'avance déjà par le Grand-Seigneur à succéder, l'année prochaine, au prince de Moldavie, enfin le beyzadé et drogman actuel Michel Suzzo, gendre du prince Caradzea. Les opinions sur le sort à venir de ce dernier candidat sont très partagées; les uns le croient exposé à payer cher la part qu'il a eue aux intrigues qui précéderent et motivèrent peut-être cette évasion, les autres veulent savoir que Halet-Effendi, son protecteur, ait trouvé moyen de le faire placer sur la liste des candidats. De toute manière, cet événement a ouvert un vaste champ aux intrigues et à la réaction des sentiments haineux. Le Réis-Effendi même

<sup>1)</sup> Fost Domn, în Moldova întâiu, apoi în amândoua țerile simultaneu (1801—2). Iera fiul lui Neculai Suțu (Drăghici, II, 64).

<sup>2)</sup> Vizirul.

paraît inquiet des changements qui pourraient être la suite de cet incident.

Le baron de Strogonoff, après s'être prémuni, par sa note, contre la conséquence d'une nomination contraire à l'article du traité, se propose d'attendre la résolution de Sa Hautesse, et, dans le cas qu'elle ne fût pas conforme à l'explication qu'il donne à la teneur du hati-chérif et à la nature du délit imputé à l'hospodar fugitif, il demandera les ordres de l'empereur, son maître, sur le parti à prendre, pour maintenir le traité.

Le beyzadé Georges, fils cadet du prince Caradzea, avait reçu de son père la nouvelle de son évasion, par deux lettres, dont l'une ostensible et l'autre secrète. Le jeune homme se crut perdu et, craignant d'être dénoncé au Grand-Seigneur, il porta les deux lettres au Vizir, implorant la clémence du monarque et protestant de son innocence. Le même jour, Sa Hautesse répondit au rapport du Vizir, par le hati-chérif suivant, littéralement traduit.

»Le beyzadé George est le pupille du gouvernement : lui soit accordé toute sûreté et immunité; qu'il vive tranquille« . . .

*P. S.* La fuite du prince Caradzea a fait une sensation extrêmement forte sur la Porte et le baron Strogonoff. C'é dernier m'assure positivement que l'hospodar de la Valachie s'est rendu à Vienne; que depuis longtemps ce prince se trouvait, de l'assentiment du prince de Metternich <sup>1)</sup>, en correspondance suivie avec le sieur de Gentz <sup>2)</sup>; que le prince de Metternich lui a envoyé des passeports sous un nom supposé; que les vingt ou trente millions enlevés à la Valachie sont placés dans la banque nationale de Vienne; que ces remises se sont faites par la Maison de Geymüller et que le nouvel internonce, comte de Lützow, a été prévenu, dans la dernière audience chez le prince Metternich, qu'on attendait sous peu à Vienne l'hospodar de la Valachie. L'internonce, au contraire, attribue au baron de Strogonoff une part très active dans les intrigues qui ont préparé cet événement. L'agent impérial d'Autriche à Bucharest <sup>3)</sup> assure que le sieur Pini, consul de Russie dans cette principauté, a reçu de fortes sommes pour faciliter cette évasion. Il ajoute qu'il sait, de science certaine, que le tout a été concerté depuis deux mois entre l'hospodar et l'ambassadeur de

<sup>1)</sup> Prințul de Metternich (1773—1859), conducătorul politicii austrieze la această dată.

<sup>2)</sup> V. p. 501 nota 4.

<sup>3)</sup> Fleischhackel.

Russie. Il ne serait pas impossible que l'Autriche seule eût gagné à l'issue de cette affaire et que le transfuge eût trompé à la fois la Porte ottomane et le baron Strogonoff, faisant espérer à l'une qu'il se rendrait à Constantinople, et promettant à l'autre d'émigrer en Russie et d'y porter ses trésors. De toute manière, il est surprenant que la Porte n'ait pas trouvé moyen de déjouer ce projet d'évasion. . . .

(*Ibid.*)

---

*Constantinopol, 10 Novembre 1818.*

Von Schladen catre rege.

. . . . L'évasion de l'hospodar de la Valachie et le droit réclamé par la Porte de procéder à la nomination de son successeur sont aujourd'hui l'objet d'une contestation entre le Réis-Effendi et le baron de Strogonoff, qui place l'un et l'autre de ces ministres dans une situation fort embarrassante. Dschanib-Effendi est chargé de prouver que l'évasion du prince Caradzea est un délit tellement avéré, par le fait même, qu'il ne peut y avoir lieu d'appliquer à ce cas, non-prévu par le traité, l'article de la convention de 1792, renouvelée en 1802, qui prescrit «que, si, après vérification faite de telle manière, de part et d'autre, il conste et appert que le voïvode s'est effectivement rendu coupable d'un délit, sa déposition sera permise dans ce cas seulement». . . . Ce principe établi, il doit en déduire que la Porte a le droit de nommer un successeur, sans attendre l'expiration de sept années.

Le baron de Strogonoff, d'un autre côté, se croit obligé de se prémunir contre toute infraction au traité, en demandant un examen des causes qui ont motivé la fuite du prince; il assure et il offre à démontrer. . . que cette fuite. . . n'est que le résultat naturel des persécutions et des intrigues. . . et il regarde toute nomination qui pourrait avoir lieu, avant la vérification faite, de part et d'autre, du délit imputé à l'hospodar, comme contraire au traité. . . . La réponse du dernier <sup>4)</sup> a donné lieu à deux Conseils extraordinaires, à la suite desquels le Réis-Effendi a remis une nouvelle note, où il expose derechef toutes les raisons que la Porte déduit des circonstances, autant

---

<sup>4)</sup> A ministeriului turcesc.

que des traités, pour procéder à une nouvelle nomination. Le ministre de Russie n'a pas perdu un instant pour reproduire tous les arguments antérieurement allégués et déclarer, en même temps, que, si, malgré ses représentations, la Porte nommait un nouvel hospodar, cette nomination serait à la fois contraire à la teneur des traités et aux désirs de Sa Majesté Impériale, qui ne pourrait y donner son assentiment. Cette note inquiéta tellement le Réis-Effendi, qu'il pria le Premier-Interprète de Russie de disposer son ministre à la retirer, pour éviter l'impression contraire qu'elle ferait infailliblement sur Sa Hautesse. Cette proposition fut rejetée, mais, le Réis-Effendi ayant manifesté à différentes reprises au sieur Franchini son étonnement de ce que le baron de Strogonoff ne préférerait pas discuter cette question dans une conférence, cet interprète reçut l'ordre de ramener le discours au même point et de solliciter aussi la conférence mentionnée; l'ordre fut adroitement exécuté le lendemain, mais, dès qu'il eut formellement demandé la conférence, le Réis-Effendi répliqua qu'il ne pouvait l'accorder sans avoir obtenu l'agrément du vizir. Le sieur Franchini dut, comme de raison, lui abandonner les formalités à remplir, comme étant de son ressort, mais il insista sur sa demande; plusieurs jours s'écoulèrent ainsi, sans que les instances du sieur Franchini produisissent d'autres résultats que des réponses évasives, lorsque le Réis-Effendi lui remit avant-hier une dernière note, en ajoutant qu'elle contenait de quoi engager le baron de Strogonoff à ne pas insister sur la demande d'une conférence. La note déclare que la Sublime Porte, en vertu des motifs allégués, nommera incessamment à la principauté, vacante par l'évasion du prince Caradzea, et qu'elle accordera au ministre de Russie, le lendemain de la nomination, la conférence qu'il demande. Voilà où les affaires en sont aujourd'hui. Le ministre de Russie ne m'a pas paru décidé encore sur le parti qu'il prendrait, mais toutes les notions que j'ai pu recueillir, semblent indiquer que la Porte est résolue à se prévaloir du droit qu'elle s'attribue. Rien n'a transpiré de positif jusqu'ici, sur le choix qu'elle fera. Il ne serait cependant pas impossible que l'influence de Halet-Effendi, qui réussit à se sauver des embûches dressées par ses ennemis, eût le dessus et que, dans ce cas, le beyzadé Michel Suzzo l'emportât peut-être sur ses compétiteurs. Des lettres de Bucharest assurent que le prince Caradzea n'a fait que passer par Vienne, pour se rendre à Genève; il a emporté du palais des voïvodes tout ce qui était susceptible d'être enlevé, et on l'accuse, sous ce rapport, d'une conduite ignoble autant que

violente. Le consul russe <sup>4)</sup> a mis aussitôt le séquestre sur tous les immeubles du transfuge, pour le montant des réclamations formées contre lui par la Cour Impériale. . .

*P. S.* — Les agents impériaux d'Autriche continuent à attribuer au consul et à la Mission de Russie un concert secret avec le prince Caradja et veulent trouver dans les nouvelles ébruitées sur la résidence future du transfuge le dessein de troubler les rapports entre la Porte ottomane et l'Autriche. D'un autre côté, les agents russes assurent que la fuite de l'hospodar a été combinée depuis longtemps avec le ministère de Vienne. Il paraît que le temps seul lèvera le voile qui couvre les ressorts secrets de cette intrigue. Le prince Caradja a transmis depuis son départ un mémoire justificatif au baron de Strogonoff, en priant de le faire parvenir au Grand-Seigneur. Ce ministre, qui est informé du contenu de cet exposé, m'assure qu'un grand nombre de personnes se trouvent compromises par la révélation du prince, et il a préféré, par cette raison, d'en suspendre la remise, plutôt que de se charger du rôle de délateur, si toutefois l'obstination du ministère ottoman ne le force pas à se servir de cette arme, pour prouver que la fuite du prince n'a été que l'effet de la contrainte dont on a usé envers lui. Le baron de Strogonoff m'a communiqué, sous le sceau du secret, que le prince de Calimachi, hospodar de la Moldavie, effrayé des persécutions essayées par le prince Caradja, n'a cru pouvoir détourner l'orage de sa tête qu'en s'empressant d'envoyer à la Porte son acte d'abdication; mais que les ministres, redoutant que le Grand-Seigneur n'y trouve une preuve de plus des intrigues, auxquelles le ministre de Russie attribue l'évasion de l'hospodar de la Valachie, n'ont pas osé le présenter à Sa Hautesse, et qu'elle n'en est pas informée jusqu'à ce jour. . . .

*(Ibid.)*

---

*Constantinopol, 13 Novembre 1818.*

Von Schladen cêtre rege.

. . . Le baron de Strogonoff . . . vient de me communiquer la note qu'il a reçue, il y a peu de jours, du ministère ottoman . . . et la réponse qu'il y a faite, laquelle a été remise au Réis-Effendi, dans la journée d'avant-hier. . .

---

<sup>4)</sup> Pini.

La Porte ottomane . . . se réfère aux raisons précédemment alléguées par elle . . . elle persiste à envisager sa <sup>1)</sup> fuite en elle-même, comme un «délit avéré», et prétend ainsi remplir les stipulations du hati-chérif, si elle le déclare destitué et lui donne un successeur. En récapitulant les arguments produits par le baron de Strogonoff . . . le ministère ottoman cherche à démontrer que le hati-chérif, lorsqu'il établit la nécessité d'une vérification de part et d'autre . . . ne s'est occupé que de ceux qui, accusés de crime, resteraient dans le pays, mais que cette stipulation ne saurait être applicable à un prince fugitif, qui . . . s'était sauvé chez l'étranger, et par là «destitué lui même». La ministère ottoman déclare que, si des «intrigues du dehors», ou des indiscrétions commises par quelques individus, avaient occasionné cette fuite, elle n'en serait pas moins criminelle, parce que, comblé des bienfaits du Grand-Seigneur et ayant toujours obtenu des marques de bienveillance de la Sublime Porte, le prince Caradgea aurait dû se plaindre à elle et en aurait été protégé. Quant aux preuves que le ministre de Russie assurait avoir des menées secrètes qui avaient influencé la conduite de l'hospodar, la note prononce qu'elles ne pouvaient être officielles, mais que, selon toute apparence, ce ne seraient que des pièces futiles et insignifiantes, par lesquelles le fugitif cherchait à atténuer son délit et qui ne le rendaient que plus coupable encore, puisque de pareilles insinuations visaient à troubler l'harmonie existante entre les deux Cours et manifestaient l'intention d'altérer les rapports d'amitié, qui les unissent; qu'il n'y avait donc aucune raison pour prolonger une discussion, par laquelle on semblait «disséquer un mort pour voir s'il avait pu mourir», et, comme le délit de Caradgea était certain et que la Porte, fidèle aux traités, avait «rempli la formalité» d'avertir le ministre de Russie de sa destitution, il était clair comme le jour qu'elle était en droit de lui donner un successeur, ce qu'elle ferait, ne pouvant s'exposer au danger d'une anarchie, en laissant plus longtemps une province-frontière sans chef . . . Le ministère ottoman termine la note par des protestations de fidélité aux traités et par un appel à la justice et l'équité de son ami, la ministre de Russie, qui voudrait bien ne plus mettre d'opposition à l'exercice d'un droit, lequel, n'étant qu'une émanation des privilèges de souveraineté de la Sublime Porte, ne regardant que son intérieur et ne se trouvant en contradiction avec ses traités, ne saurait être contesté.

. . . Le baron de Strogonoff m'en a fait la lecture; il s'est

---

<sup>1)</sup> A lui Caragea.

souvent interrompu, pour relever de fausses assertions, des contradictions ou un manque de logique, qu'il croyait y trouver, et, en effet, il est évident que le parti de Halef-Effendi, menacé par les révélations que le ministre de Russie pourrait faire, cherche à lui ôter le moyen d'entrer en explication et que le Réis-Effendi, qui n'est que l'instrument du favori, affecte de rejeter la fuite de l'hospodar sur les intrigues du dehors, puisqu'une insinuation de cette espèce, en retombant principalement sur la Russie, est propre à rendre suspectes au Grand-Seigneur les accusations que le baron de Strogonoff pourrait être tenté de hasarder contre les ministres de Sa Hautesse.

La réponse du baron de Strogonoff est à la fois ferme et modérée. Il déclare n'avoir aucun motif pour renoncer à la demande . . . il cherche à développer les raisons qui l'obligent à insister sur l'exécution du hati-chérif . . . et il ajoute que ce n'est point l'intérêt qu'il porte au prince Caradzea qui l'engage à exiger l'examen de sa conduite, mais la nécessité de prévenir des menées sourdes, qui, si elles se répétaient plus souvent, détruiraient tout l'effet des traités et exposeraient à chaque instant les habitants des principautés aux vexations et à la rapacité d'un nouveau souverain. En expliquant l'esprit et la lettre du hati-chérif, le baron de Strogonoff fait valoir le droit de son auguste maître de concourir à l'examen des causes de destitution d'un hospodar . . . et il démontre la nécessité d'éviter les conséquences funestes d'un système d'intrigues et de menaces, qui . . . tout en ayant l'air de respecter la lettre du traité, en violerait l'esprit et frustrerait Sa Majesté l'empereur de Russie des droits qu'elle a acquis de protéger ces provinces . . . Après avoir ainsi justifié les motifs de sa démarche, le baron de Strogonoff relève la contradiction qui existe entre les protestations de la Porte ottomane . . . et son refus d'adhérer à sa demande; il déclare que l'obligation, contractée par la Sublime Porte, d'agir de concert avec la Russie, en tout ce qui regarde le gouvernement des principautés, n'est point une vaine formalité et que, par conséquent, il ne s'agit pas aujourd'hui «d'annoncer» à la Russie la destitution d'un voïvode, mais de la prononcer d'un «commun accord» avec elle. Il croit trouver l'origine de la résolution du ministère ottoman . . . non pas dans l'intention d'enfreindre les traités, mais dans le besoin de soutenir sa première déclaration, qui lui paraît l'effet d'une fausse interprétation des mots. Dans cette supposition, il s'applique à prouver la différence qui existe entre «destitution», «remplacement» et «nomination»; il soutient qu'une destitution ne saurait avoir lieu sans délit et sans jugement; qu'un

remplacement ne demandait que l'éloignement ou l'empêchement de celui qui est remplacé, et qu'il fallait une vacance pour se porter à une nomination. De ce principe, le baron de Strogonoff déduit la conséquence qu'une « destitution de soi-même » est une absurdité et que « prononcer la destitution du voïvode Caradgea », présuppose un examen de sa conduite . . . tandis que son remplacement peut avoir lieu, comme suite naturelle de son évacion. En parlant de celle-ci, le baron de Strogonoff manifeste son étonnement de ce que le ministère ottoman, sans avoir pris connaissance des preuves qui se trouvent entre ses mains . . . les déclare « futiles et insignifiantes » ; il avoue qu'après avoir reconnu toute l'importance de ces pièces, il ne saurait adhérer à ce jugement, et il renouvelle, au contraire, l'assurance que leur examen prouverait à Sa Hautesse que la désertion du voïvode n'a pas été l'effet des intrigues de dehors, mais des menées sourdes et des menaces, employées par des personnes puissantes de la Cour du Grand-Seigneur même, qui, à son insu et en opposition à ses intentions, avaient abusé de leur pouvoir. Finalement, le ministre de Russie réitère la demande d'un concert pour l'examen de la conduite du voïvode fugitif, mais il déclare en même temps que son intention n'est point de s'opposer à la nomination d'un hospodar, qui appartient de plein droit, et sans concours étranger, à Sa Hautesse, dès que la destitution de Caradgea aura été « légalement » prouvée ; que, pour éviter cependant le reproche d'avoir causé les inconvénients redoutés par le ministère ottoman. . . il consent même à ce que, dès l'ouverture des conférences. . . si l'on prévoit que l'examen de l'affaire puisse traîner, la Porte ottomane donne un successeur au prince Caradgea, à condition toutefois que celui-ci ne soit considéré que comme un remplaçant, jusqu'à l'époque où la vérification du délit. . . soit terminée. Quel que soit le résultat. . . Sa Hautesse restera toujours le maître de refuser au prince Caradgea le retour dans la province . . . et elle aura le droit de confirmer dans le poste de voïvode celui qu'elle destina maintenant pour le remplir, mais, dans ce cas, le successeur ne serait reconnu comme définitivement nommé qu'après le terme de sept années accompli, ou bien il y régnerait neuf mois de plus, afin de maintenir, dans tous les cas possibles, le principe. . .

Le baron de Strogonoff croit avoir épuisé ainsi tous les moyens de conciliation. . . Il est décidé à en attendre tranquillement le résultat, et il m'a avoué qu'il serait charmé si la Porte ottomane, en se prêtant aux modifications qu'il vient de proposer, voulait lui offrir la possibilité de laisser tomber l'af-

faire et lui éviter la pénible nécessité de se porter à une accusation directe de ceux qui se trouvent compromis par les pièces dont il est possesseur. . .

*P. S.* — Les pièces justificatives . . . paraissent être décisives et ne sauraient manquer de compromettre Halet-Effendi et le Premier-Dragoman de la Porte, si elles parviennent à la connaissance du Grand-Seigneur. Sans savoir exactement ce qu'elles contiennent, j'ai cependant appris de la bouche du baron de Strogonoff que des lettres originales du favori de Sa Hautesse sont du nombre, par lesquelles il exhorte le prince Caradja à abdiquer, et, si je ne me trompe fort, il emploie des menaces pour le déterminer à suivre ses avis. Toute cette intrigue a été ourdie en faveur du dragoman de la Porte, qu'il protège et qu'il destinait à être le successeur de l'hospodar de la Valachie, et, piqué, il agissait ainsi, directement, pour arriver à son but. Le père de Michel Suzzo, qui se trouve à Bucharest, travaillait chaudement à susciter au prince Caradja des chicanes et lui faire naître des dégoûts; non content de ce manège, et pressé, sans doute, de jouir, il a osé offrir, il y a peu de mois, au baron de Strogonoff un demi-million, s'il voulait consentir à l'abdication de l'hospodar et ne plus opposer à son succès tant d'entraves, dans la fixation et la perception des impôts de la province. Les princes de Valachie et de Moldavie ont été excessivement gênés dans leurs opérations financières par la sévérité et la vigilance, avec laquelle le baron de Strogonoff les contrôle; le premier percevait, avant l'arrivée du ministre à Constantinople, annuellement au-delà de seize millions de piastres; selon les traités, il n'y était autorisé qu'à prélever environ cinq millions par an, et les principautés ne doivent être frappées d'aucun nouvel impôt, sans le consentement du ministre de Russie. La rigueur, avec laquelle le baron de Strogonoff a veillé sur l'exécution de cette convention, a privé les ministres de la Porte d'un grand moyen pour s'enrichir aux dépens de ses malheureuses provinces et, comme on assure que le trésor du Grand-Seigneur puisait souvent et sous différents prétextes dans la même source, il est probable que l'hospodar de la Valachie n'ait plus la facilité d'extorquer aux sujets de quoi satisfaire la cupidité de ses protecteurs, et, ne se souciant pas de leur sacrifier sa part au butin, doive attribuer à cette cause principale les persécutions qui l'ont forcé à l'émigration. . . .

*(Ibid.)*

*Constantinopol, 25 Novembre 1818.*

Von Schladen către rege.

. . . La Sublime Porte a terminé la contestation . . . en nommant, le 16 du courant, le prince Aleco Suzzo, autrefois voïvode de la Moldavie, à la principauté de Valachie. La cérémonie d'usage à cette occasion, dans l'église patriarcale, s'est faite le lendemain, mais l'audience du nouvel hospodar chez le Grand-Seigneur, qui, d'après l'étiquette du sérail, ne peut avoir lieu qu'un mardi et qui avait d'abord été fixée pour aujourd'hui, a dû être renvoyée au premier décembre, pour éviter la collision avec l'internonce, qui a présenté ce matin ses lettres de créance au sultan.

Le Réis-Effendi, en donnant communication officielle de cette nomination au ministre de Russie, s'est abstenu de réfuter les objections faites par ce dernier, dans sa note du 11 novembre . . . et, au lieu d'entrer dans des discussions sur les nuances qui distinguent la « destitution » du « remplacement » et celui-ci de la « nomination » ou de s'appliquer à démontrer l'inadmissibilité des conditions modificatives . . . le ministère ottoman prend tout à coup le change, se donne l'air de n'agir qu'en conformité aux insinuations du ministre de Russie, le comble de remerciements d'avoir facilité l'exécution des vues du Divan, lui accorde de pompeux éloges sur ses qualités personnelles et les dispositions conciliantes, dont ses démarches venaient de donner une nouvelle preuve et se borne à lui annoncer la décision du Grand-Seigneur, en y ajoutant les protestations que Sa Hautesse aurait égard aux stipulations du hati-chérif, relativement à la durée du règne des hospodars. Le baron de Strogonoff, qui avait, sans doute, pressenti la ferme résolution du Divan de procéder à une nomination, dont les représentations avaient plutôt pour but, je crois, de suppléer à l'imperfection des traités (qui n'ont pas prévu le cas d'une évasion) que de contester sérieusement à la Porte le droit de donner un successeur au prince Caradgea, n'a pas paru surpris de cette décision ; il semblait, au contraire, attacher du prix à la faire envisager comme parfaitement conforme à ses désirs, et, sans manifester la moindre opposition, il envoya son Premier-Interprète féliciter le prince sur son avènement. La protestation, faite par le ministère ottoman, d'avoir égard aux stipulations . . . paraissant néanmoins trop vague au baron de Strogonoff, il chargea le sieur Franchini de demander une explication au Réis-Effendi et d'insister sur ce que les huit mois complémentaires, appartenant encore aux sept années non-révolues du règne du prince Caradgea, fussent ajoutés au règne de son successeur. . . Il m'assure que le Réis-Effendi vient de lui donner la promesse positive de faire insérer

cette clause dans le diplôme du nouvel hospodar, littéralement telle qu'elle a été énoncée par le sieur Franchini.

J'ai suivi l'exemple de la majeure partie du corps diplomatique, en envoyant féliciter le prince Suzzo, et l'accueil distingué qu'il a fait au sieur Bosgiovich <sup>1)</sup>, ainsi que les assurances qu'il m'a fait transmettre par son agent auprès de la Porte, qui a rendu les visites aux ministres étrangers, m'autorisent à espérer que les relations que la Mission de Votre Majesté pourrait avoir avec ce prince, seront toujours satisfaisantes. . . .

(*Ibid.*)

Constantinopol, 10 Decembre 1818.

Von Schladen catre rege.

. . . . Le prince de Valachie a eu le mardi, 1<sup>er</sup> du courant, son audience chez le Grand-Seigneur, et il se rendra, vers la fin du mois, à Bucharest, pour entrer en charge. Ses deux kaïmakams . . . l'ont précédé depuis le 17 novembre, pour gérer, en attendant, les affaires de la principauté et exercer tous les droits conférés à l'hospodar, excepté celui de vie et de mort. Le cérémonial et les usages observés par la Sublime Porte envers les hospodars, depuis le moment de leur nomination jusqu'à celui de leur départ. . . n'ayant point fixé jusqu'ici l'attention des auteurs. . . j'ai chargé le haron de Miltitz de réunir toutes les notions authentiques qu'il pourra <sup>2)</sup>.

Le haron de Strogonoff n'ayant pu obtenir jusqu'ici la conviction que le Réis-Effendi ait rempli sa promesse de faire insérer dans le diplôme du nouvel hospodar, littéralement telle qu'elle avait été énoncée par le sieur Franchini, la clause relative à la durée du règne de ce prince, il a muni son Premier-Interprète de nouvelles instructions pour insister sur l'insertion de cette clause, et rappeler au Réis-Effendi qu'à cette condition seulement, il avait consenti à la nomination d'un successeur à la principauté vacante. Ce ministre vient en même temps de renouveler ses instances pour qu'on lui assigne la conférence sollicitée depuis les premiers jours du mois passé, afin de résumer tous les arguments contenus dans ses représentations

<sup>1)</sup> Întăiul-Dragoman al Prusii.

<sup>2)</sup> Rapoartele consulare cuprind o relație a lui Kreuchely : *Rapport sur les cérémonies usitées à l'arrivée et entrée publique d'un nouvel hospodar de la Valachie*. O vom publica aiurea.

précédentes et protester formellement contre toutes les conséquences, qui pourraient être le résultat des irrégularités commises par le Divan dans la destitution du prince Caradzea et la nomination de son successeur. La Porte, sans refuser la conférence, n'a cependant pas encore fixé de jour, et il est à prévoir que, fidèle à son système de temporisation, elle épuîsera tous les prétextes admissibles, avant de l'accorder. D'un autre côté, je croirais que le ministre de Russie, fatigué de rencontrer à chaque pas de nouvelles difficultés et d'éprouver de nouveaux délais, ne les supporte qu'en attendant l'arrivée de nouvelles instructions de la part de l'empereur, son maître, et il me semble qu'il se pénètre journellement davantage du peu de probabilité d'arriver, par les voies employées jusqu'ici, au but de sa négociation. . . .

(*Ibid.*)

*Constantinopol, 24 Decembre 1818.*

Von Schladen câtre rege.

. . . . Le ministre de Russie n'a pu déterminer le Divan à lui accorder la conférence . . . et les affaires qui sont l'objet de la grande négociation, ainsi que celles qui ont donné lieu aux discussions accidentelles, sont toutes également en stagnation. Le Réis-Effendi, ayant épuisé les réponses évasives. . . a pris maintenant le parti d'en appeler à cette prétendue amitié intime qui règne entre lui et le baron de Strogonoff, pour engager ce dernier à désister de la demande d'une conférence; il prétend que les matières que le ministre de Russie se propose de traiter et les communications qu'il se réserve de faire étant toutes de nature à aigrir Sa Hautesse, plutôt qu'à la satisfaire, il vaudrait mieux les passer sous silence, et il se flatte qu'on pourra aisément aplanir toutes les difficultés sans en faire un objet de conférence; il ajoute que, de toute manière, il lui faudra l'assentiment du Grand-Vizir <sup>1)</sup> et du Conseil, pour acquiescer à la demande . . . Ce dernier au contraire, observe que les appréhensions du Réis-Effendi sur la nature des communications qu'il se réserve de faire sont dénuées de fondement, puisque le Divan en ignore le contenu; il ne disconvient pas et se félicite même de «l'intime amitié qui règne entre lui et le Réis-Effendi», mais il n'y trouve point de motifs pour re-

<sup>1)</sup> Halet.

noncer au seul moyen de discuter à fond des points beaucoup trop importants pour se charger de la responsabilité de les passer sous silence; il insiste, par conséquent, sur la conférence, comme le moyen le plus efficace pour atteindre le but proposé, et, tout en abandonnant au Réis-Effendi le soin de remplir les formalités prescrites pour y être dûment autorisé, il exige qu'elle lui soit accordée au plutôt, ou bien qu'on la lui refuse formellement, par écrit, en motivant ce refus.

Plusieurs de mes collègues m'assurent avoir appris de bonne source que le Grand-Seigneur vient d'adresser au Vizir un hatti-chérif, qui déclare que «les réclamations faites par le ministre de Russie, relativement aux derniers événements en Valachie, ne sont pas de nature à être traitées en conférence.» Le baron de Strogonoff, en m'informant en détail des différentes démarches de la Sublime Porte, dans cette affaire, il y a peu de jours, n'a point fait mention d'un pareil hatti-chérif, mais je dois observer qu'il peut avoir été émané depuis. . .

Les boïards de la Valachie ont profité de l'interrègne qui a en lieu . . . pour revendiquer de certains droits, usurpés ou éludés, depuis nombre d'années, par les hospodars. Les kaïmakams . . . nommés par le prince fugitif, au moment de son départ, après avoir recueilli les différentes représentations des principaux boïards, ont adressé une requête au Grand-Seigneur, en réclamant :

1. Le droit de nommer aux places vacantes du clergé.
2. Celui de remplir exclusivement par des indigènes toutes les charges dans la principauté, excepté celles de la Cour.
3. Celui d'exiger que les hospodars soient tenus à ramener, à l'expiration de leur règne, tous les Grecs qu'ils auront introduits dans la principauté.

Tous les boïards, au nombre de 140, se sont réunis pour revendiquer l'exercice de ces droits, mais ils n'ont pu tomber d'accord de même sur la déposition de l'archimandrite <sup>1)</sup> et l'expulsion d'un des principaux Grecs, établi en Valachie. Soixante ont voté pour leur conservation et quatre-vingt demandent leur expulsion, mais tous se réunissent à l'unanimité, pour protester contre les empiètements des hospodars. Le double de cette requête a été adressé à l'hospodar actuel, Alexandre Suzzo, et celui-ci a cru devoir demander au ministre de Russie si cette démarche lui paraissait légale, avant de la porter à la connaissance de Sa Hautesse. Le baron de Strogonoff a répondu que

<sup>1)</sup> Mitropolitul Nectarie, care demisionează în 1819 și ie înlocuit cu Dionisie Lupu, «ca fiind unul din prelații păminteni» (Hurmuzaki, *Supl.* I 4, 311—2).

la démarche ayant été faite par les boïards, avant que la nomination du nouvel hospodar ne fût connue en Valachie, il n'y trouvait rien d'illégal ; je croirais que le ministre de Russie a voulu éviter par cette réponse de fournir à l'hospodar un moyen de soustraire la requête en question à la connaissance du Grand-Seigneur. . . .

(*Ibid.*)

*După 29 Decembre 1818.*

Traduction, du grec, du diplôme de l'hospodar Alexandre Soutzo.

Glorieux parmi les princes de la nation de Messie, élu parmi les grands du peuple de Jésus, ci-devant prince de Moldavie, auquel la principauté de Valachie vient d'être confiée, Dracozadé, Alexandre voïvode, que ta fin soit heureuse !

Aussitôt que le présent suprême ordre impérial te sera parvenu, qu'il te soit connu que, comme, à cause de l'évasion du prince de Valachie. Jern Caradja, il est devenu nécessaire de nommer à cette place un prince sage, éprouvé, soumis et fidèle, et que pendant les principautés précédentes, tant en Moldavie qu'en Valachie, j'ai eu l'occasion de connaître ton zèle et ton dévouement à observer les lois du pays et à trouver les moyens tendants à la tranquillité des sujets, à l'accomplissement et à l'exécution exacte de mes ordres impériaux, confiés à ta fidélité et à ta sagesse, et, comme il est évident et démontré par le passé que tu te comporteras dans la suite de la même manière agréable, en manifestant le même zèle et le même dévouement dans ton bon et fidèle service, ma grâce souveraine t'accorde, en vertu du présent ordre suprême, la principauté de Valachie, ma propriété héréditaire. Et, en récompense de ta fidélité, comme il t'est accordé en outre la suprême grâce souveraine d'ajouter à la durée de ta principauté le petit espace manquant au terme septennaire fixé pour chaque principauté, en confiant à ta fidélité la bonne administration des affaires du pays, ainsi que la tranquillité des habitans et des sujets, à cet effet le présent ordre sacré a été émané et remis entre tes mains. Aussitôt qu'il sera connu à ta sagesse que la dite principauté t'a été accordée, uniquement à cause de ma bienveillance souveraine et de ma confiance envers toi, et que ma demande spéciale et ma volonté impériale est que tu tâches de toutes tes forces de trouver les moyens propres à gérer convenablement chaque affaire de mon puissant empire,

qui serait confiée à ta capacité et que les habitants du dit pays deviennent plus heureux de ce qu'ils l'étaient jusqu'ici et qu'ils soient protégés et préservés de toute sorte d'injustice et de vexation. En partant d'ici, ainsi que ta destination le requiert, et en te rendant directement en Valachie, tu habiteras l'endroit fixé à la résidence des princes et tu gèreras les affaires du pays, conformément à tes devoirs et à ta fidélité. Tu gouverneras et tu mettras le bon ordre parmi les boïards et tous les autres habitants, en général. Tu tâcheras que le raya soit préservé de toute sorte d'injustice et de tyrannie, afin qu'il ne soit causé le moindre préjudice au bon ordre et à l'observation des lois du pays et sans qu'il s'y commette aucune contravention. Tu enverras de temps en temps à Constantinople beaucoup de provisions et de moutons. Tu régleras tous les autres objets nécessaires et ménageras les moyens de leur expédition. Tu rempliras tous mes ordres souverains, et, en un mot, tu feras ton possible de te comporter toujours avec prudence et circonspection, en gérant de la manière la plus convenable toute affaire relative à la principauté de Valachie, confiée à ta fidélité. Tu observeras les règles que prescrivent l'harmonie et l'union avec les «mouhaliz» et les «zabids» de mes forteresses. Tu dirigeras toutes les affaires avec fidélité et prudence. Tu veilleras à ce qu'il n'y arrive jamais la moindre contravention. Tu te conduiras avec fidélité et droiture, conformément à ta prudence, en faisant des œuvres dignes d'éloge et en rendant des services agréables et de nature à cimenter et à augmenter l'opinion favorable que j'ai de toi, ainsi que mes dispositions bienveillantes en ta faveur. Tu porteras à la connaissance publique, qu'en toute circonstance les grâces de mon empire seront répandues abondamment sur les habitants et les rayas de ce pays. Tu chercheras tous les moyens propres à leur soulagement, à leur repos, à leur tranquillité et au bonheur du pays. Tu tâcheras d'attirer des bénédictions sur ma personne sacrée et tu feras de temps en temps des rapports et tu donneras des informations, en particulier ici, à Constantinople, sur tout ce qu'il y a de plus intéressant et remarquable. À ces considérations, mon présent ordre suprême a été émané. J'ordonne qu'aussitôt qu'il te sera parvenu, tu agisses d'après la teneur de cet ordre, digne de soumission et émané ad-hoc, comme il est dit ci-dessus, en t'abstenant de toute contravention. Sache cela et ajoute foi au signe sacré.

Écrit vers le commencement de la lune de Rebiul-Ewel 1234.

(Archive, Rep. 81, Const. 82—87)

*Constantinopol, 11 Januar 1819.*

Von Schladen către rege.

. . . . Le baron de Strogonoff, qui m'avait assuré que le bruit répandu, d'un hat du Grand-Seigneur, pour décliner la conférence, était absolument faux, ne s'est point trompé, puisque, peu de jours après, on l'a prévenu qu'elle lui serait accordée le jour qu'il faudrait. Elle a eu lieu, en effet, le 5 du courant, mais, au lieu d'amener un résultat satisfaisant, elle n'a fait qu'ajouter aux difficultés de s'entendre et d'aplanir les différends, qui se compliquent et se multiplient journellement. Le ministre de Russie a présenté à la conférence: I) la copie autographe d'un mémoire du prince Caradgea au Grand-Vizir, dans lequel il cherche à démontrer qu'il ne lui restait à opter qu'entre la perte de sa liberté et la fuite, puisqu'en employant les plus fortes menaces, on exigeait impérieusement son abdication; II) une lettre originale du Grand-Trésorier de Sa Hautesse, dans laquelle ce ministre prévient l'hospodar que le Grand-Seigneur le fera déclarer insolvable, s'il ne remplit aussitôt les engagements contractés envers Sa Hautesse. La somme même, dont il est question, n'est pas désignée dans cette lettre, mais le baron de Strogonoff m'assure qu'elle se monte à 800.000 piastres. Les ministres de la Porte, en recevant ces communications, tout en trahissant involontairement le vif désir d'en connaître d'avantage, ont cependant soigneusement affecté de ne pas avoir l'air d'y attacher du prix, disant que leur contenu ne se rapportait qu'à des intrigues ou des stratagèmes de simples individus, tous sujets de la Porte, mais que le gouvernement ottoman ne s'y trouvait nullement compromis. Le Réis-Effendi s'est surtout appliqué à hausser la voix, en défendant le Sultan et Halet-Effendi contre les soupçons que l'auteur du mémoire tâche de faire naître contre eux, et le mouvement que le ministre de Russie a cru remarquer à plusieurs reprises derrière un rideau, dans la salle de la conférence, ainsi que les fréquentes absences, chacune d'environ un quart d'heure, que le Réis-Effendi a faites pendant la séance, sous le prétexte de dire ses prières ou de se reposer, et surtout l'assurance, avec laquelle il reprenait chaque fois, à son retour, le fil de la conversation, ne laissent point de doute, qu'un émissaire du Grand-Seigneur, ou peut-être Halet-Effendi même, assistait secrètement à la conférence. Le drogman de la Porte 4), également impliqué dans les persécutions, auxquelles le prince Caradgea attribue la nécessité de s'enfuir, pour se sauver, avait

4) Mihaï Suțu.

tellement perdu la tête qu'il s'oublia au point d'adresser la parole en français au baron de Strogonoff, pour lui dire que l'exposé du prince n'était que trop vrai ; que toutes les sommes payées par l'hospodar avaient passé par ses mains, et que, si Sa Hautesse l'ordonnait, il nommerait les personnes qui les avaient touchées. Le ministre de Russie, voyant qu'il allait se perdre, ne lui laissa pas le temps d'achever, mais l'interrompit, en lui disant : « Songez, Monsieur, qu'il ne vous convient pas de m'adresser la parole en français, et, si vous voulez conserver votre tête sur vos épaules, parlez turc, et tâchez de vous recueillir. » Cette apostrophe le rappela à lui-même ; il reprit les discours en langue turque (la seule qu'il soit permis au drogman de la Porte de parler en conférence, excepté quand il est chargé de traduire les discours des ministres), mais il se garda bien de répéter l'aveu qu'il venait de faire. Le Réis-Effendi, interpellant le baron de Strogonoff de lui expliquer comment il pouvait douter de la culpabilité du prince Caradgea, après toutes les vexations commises par lui, ce ministre répondit qu'il n'ignorait pas ces vexations, mais que la connaissance même qu'il en avait, l'obligeait à insister sur la nécessité d'examiner la conduite de l'hospodar fugitif. « Eh bien ! » répliqua le Réis-Effendi, « nous chargerons le prince Suzzo, son successeur, de cet examen ». Le baron de Strogonoff se hâta de se prévaloir de ce « nous », en l'expliquant en sa faveur et déclarant qu'il consentait fort volontiers à cette proposition, puisqu'elle indiquait clairement, par les mots de « nous chargerons », que la Porte admettait et reconnaissait le droit de la Russie de concourir à l'examen de la conduite de l'accusé. Le Réis-Effendi répéta encore plusieurs fois la même phrase, mais il n'y eut pas moyen de lui arracher l'aveu qu'il sous-entendait le concours de la Russie, en disant : « nous chargerons », et la chose en resta là.

Le baron de Strogonoff m'assure avoir entre les mains une lettre autographe de Halet-Effendi au prince Caradgea, dans laquelle il dit entr'autres à l'hospodar : « Je vous écris au nom » et par ordre du sultan, et vous préviens que, si vous n'abdiquez pas, votre tête sera mise à prix. » Ce document serait, dans doute, suffisant pour découvrir immédiatement, en le présentant au Divan, si Halet-Effendi a abusé de son crédit ou s'il n'a fait qu'obéir à son maître, mais il est à présumer que, dans l'un et l'autre cas, la chute du favori serait la conséquence infaillible de cette découverte, et j'ai lieu de croire que, jusqu'à présent, au moins, ce n'est pas par ce moyen que le ministre de Russie désire obtenir un pareil résultat. . .

Le crédit du drogman de la Porte diminue journellement, et, plusieurs fois déjà, le bruit de sa déposition s'était répandu. Le public lui donne pour successeur un neveu du prince Handgerly <sup>1)</sup>, qu'on assure être désigné par le sultan à remplacer le prince Callimachi en Moldavie. . . .

(Archive, Rep. I, 6—10)

---

*Constantinopol, 14 Januar 1819.*

Von Schladen catre rege.

. . . . Le baron de Strogonoff ayant envoyé son Premier-Interprète à la Porte, pour collationner le protocole de la dernière conférence, le sieur Franchini <sup>2)</sup> trouva que le paragraphe concernant le concours de la Russie . . . sous-entendu par les termes de « nous chargerons » . . . était supprimé dans l'exemplaire turc, et il releva cette omission. Le Réis-Effendi objecta qu'il n'en avait pas été question, et le sieur Franchini ayant interpellé le drogman de la Porte, pour certifier le contraire, ce dernier répondit : « qu'en effet on avait parlé de cet objet, mais que ce n'avait été que par matière de conversation, et non comme d'un article qui dût être inséré dans le protocole. » Le baron de Strogonoff a désapprouvé son interprète de s'être contenté de cette réponse et d'avoir accédé à la clôture du protocole, au lieu d'insister sur l'insertion de l'article en question ou d'exiger, au moins, une déclaration supplémentaire, en marge. Nonobstant cette suppression, le ministre de Russie a acquis la certitude que, le jour même de la conférence, les ordres relatifs à cet examen ont été envoyés au prince Suzzo, de la part de la Porte.

Ce ministre m'assure avoir découvert que le Divan a abusé formellement de sa bonne foi, en lui donnant un prétendu extrait du firman concernant la nomination du nouvel hospodar <sup>3)</sup>. Dans cet extrait, la Porte se réfère à la communication donnée de son projet à la Mission de Russie, en conformité à la teneur des traités, tandis que le décret original, expédié à l'hospodar, porte la date du jour de l'évasion du prince Caradzea et dément, non seulement ainsi la possibilité d'une concurrence de

---

<sup>1)</sup> V. p. 504.

<sup>2)</sup> Dragomanul Rusiit.

<sup>3)</sup> V. pp. 540—1.

la part de la Russie, mais fait encore retomber sur la malheureuse province épuisée les charges de la liste civile, dont elle eût été dispensée pendant la durée de l'interrègne. . . .

(*Ibid.*)

18—28 Janvier 1819.

Traduction du règlement concernant l'éligibilité aux principautés de Moldavie et de Valachie et aux places de drogmans de la Porte et de l'amirauté.

(L'original de ce règlement impérial, revêtu d'un *hati-chérif*, a été déposé dans le bureau du Divan impérial.)

Les voïvodes de Valachie et de Moldavie, pays héréditaires de la Sublime Porte, étaient dans le principe toujours choisis de la pleine et entière volonté, parmi les indigènes, mais, comme il survenait entre eux un état de choses désagréable, on avait été obligé, par la suite, d'abolir cette règle, et on avait jugé convenable de choisir de préférence les voïvodes parmi les familles du Fanal. Quoique ce mode se soit maintenu jusqu'aujourd'hui, son but essentiel était que les procédés repréhensibles, auxquels se portaient les indigènes, n'eussent point lieu de la part de ces familles du Fanal, dont la conduite était autrefois sage et régulière; mais, comme depuis quelque temps, toute sorte de gens ont obtenus, par divers moyens, soit le dragomanat, soit les principautés et que les prétendants nombreux, aptes ou ineptes, parmi les individus en place ou hors de place, et même parmi des intrus, osent, pour parvenir à leur but, ourdir des trames d'intrigues et d'artifices et se permettre toute sorte de démarches, contraires à la volonté du gouvernement, il devient nécessaire d'établir un nouveau règlement sur cet objet et d'étouffer ainsi les germes d'intrigue et de discorde, qui existent entre eux.

C'est pourquoi la conduite des individus, qui, par des moyens quelconques, paraissent aujourd'hui sur les rangs, a été soigneusement examinée, éprouvée et prise en considération; le degré de leur mérite, de leur capacité et incapacité, résultant de cet examen, a été mis en évidence et surtout le caractère, ainsi que les démarches tortueuses, de quelques intrigues, qui prennent le masque de la loyauté, ont été constatés par certains événements fâcheux, survenus en dernier lieu. Ces circon-

stances sont une nouvelle preuve qu'il n'est plus permis de confier désormais au premier venu des places aussi importantes que les deux principautés.

En conséquence, il est posé pour principe que ces places seront à l'avenir, exclusivement à tout autre sujet, conférées à des personnes intègres, éprouvées, non suspectes d'intrigues et dont le nombre soit déterminé; c'est-à-dire seulement à quatre familles, que le nom et la qualité de chacune seront désignés et inscrits, que le service de drogman du Divan impérial, service qui, d'après la règle suivie, est la première condition pour parvenir à une principauté, sera aussi uniquement dévolu à ces familles, et que, par un effet de la compassion de Sa Hautesse, à l'ombre de sa bienveillance impériale, il sera pourvu d'une autre manière à l'entretien de ceux qui, étant exclus de ces places et sans titre pour y prétendre, ne pourront plus ainsi fonder aucun espoir sur leurs secours et leurs sollicitations. Il a été donc nécessaire d'établir un nouveau règlement, conforme aux circonstances, ainsi qu'à la nature des intérêts de la Sublime Porte, sur quoi, d'après la volonté suprême de Sa Hautesse et l'opinion unanime des personnes bien pensantes du gouvernement, ce règlement a été établi sur les bases suivantes :

Les principautés de Moldavie et de Valachie seront désormais exclusivement conférées à quatre familles, dont la fidélité et la droiture ont été approuvées de père en fils, et qu'on espère voir marcher encore par la suite sur les trônes de leurs ancêtres; ces familles sont :

- 1) La famille de Callimaky, voïvode actuel de Moldavie ;
- 2) Celle de Draco-Zadé Aleco Soutzo, voïvode actuel de Valachie ;
- 3) Celle de Draco-Zadé Michalaki Soutzo, de la famille de Michaël-Bei et drogman actuel du Divan impérial ;
- 4) Celle de feu Mourousi, composée de trois frères.

Lorsque les voïvodes actuels viendront à être déposés, les deux voïvodes restés en arrière <sup>1)</sup> les remplaceront, en alternant et permutant, c'est-à-dire que la principauté de Valachie sera conférée au voïvode destitué de Moldavie, et celle de Moldavie au voïvode destitué de Valachie, n'étant pas permis que la principauté passe à d'autres qu'à ces quatre familles. Mais, dans le cas possible, où un voïvode choisi de cette manière parmi ces quatre familles s'écarterait du chemin de la loyauté

---

<sup>1)</sup> «On veut dire apparemment : leurs prédécesseurs médiats ou immédiats».

et que, devenant infidèle à la Sublime Porte, sa bienfaitrice, il s'enfuit en pays étranger, ou qu'il osât commettre quelque autre délit semblable, sa famille sera rayée et ses enfants, ainsi que ceux qui lui appartiennent, seront de génération en génération exclus de tout emploi.

Si quelqu'une de ces quatre familles venait à s'éteindre par la suite, la Sublime Porte après dûs examen et vérification, choisira, de son propre mouvement, pour former une autre famille, le plus capable de ceux, parmi la nation, qui auraient fait preuve de mérite, par leurs connaissances.

On choisira désormais, en cas de besoin, pour la place de drogman du Divan impérial le plus capable d'entre les enfants de ces quatre familles, qui sera la plus ancienne dans le service et aura le plus d'aisance. Si son père, voïvode actuel, renonçant de son plein gré à la principauté, qui lui serait une nouvelle conférée, en temps opportun, par les faveurs de Sa Hautesse, suppliait, par une requête munie de son cachet, de lui substituer son fils, drogman actuel du Divan impérial, ses supplications seront gracieusement accueillies, son fils sera nommé à son lieu et place, et l'emploi de drogman accordé au plus capable d'entre les enfants de la plus anciennement méritante des autres familles. Mais s'il n'existe point dans cette ancienne famille de voïvode des enfants majeurs, ou qui possèdent les connaissances requises, ou bien qui, étant en âge de majorité, ne seraient point, par une raison quelconque, capables d'être employés, dans ce cas, et en se conformant à l'ancienne règle, on choisira, parmi les enfants des autres familles, celui, dont la capacité et l'instruction auront été scrutées et évidemment reconnues, et il sera nommé à la place de drogman.

Quoiqu'il soit certain que le sujet choisi ainsi pour cette place et dont la rectitude et la fidélité seront inébranlables, obtiendra une principauté, en temps opportun, et qu'à l'ombre bienfaisante de Sa Hautesse, ses désirs seront par là remplis, si, pendant ses fonctions de drogman, l'œil vigilant et scrutateur de la Sublime Porte, aperçoit en lui de l'incapacité ou quelque délit notoire ou caché, il sera immédiatement destitué et remplacé par un autre, et, d'après le règlement, il ne pourra, dans aucun temps, parvenir à la principauté.

En outre, pour fermer de tous côtés la Porte aux intrigues, la place de drogman de l'amirauté sera aussi désormais accordée uniquement à ces susdites quatre familles, et on choisira, pour l'occuper, un de leurs membres qui en soit capable et dont la conduite ait été approuvée.

Quoiqu'il soit autrefois arrivé de passer du drogmanat de

l'amirauté à la principauté, celui du Divan impérial devant être actuellement le seul chemin qui y conduise, il ne sera dorénavant permis en aucune manière qu'un drogman de l'amirauté devienne prince ; mais, si, d'après les dispositions du règlement, son tour vient d'obtenir la place de drogman du Divan impérial, il y sera alors promu et passera ensuite, au temps opportun, de cette place à la principauté ; en conséquence de quoi, un sujet convenable, choisi parmi les membres des quatre familles, sera nommé à sa place de drogman de l'amirauté, mais ceux qui en seront destitués pour quelque délit ne pourront jamais être employés dans aucun service.

Au reste, comme, d'après le règlement établi, les deux principautés, ainsi que les places de drogman impérial et de l'amirauté, doivent être désormais accordées aux quatre susdites familles, exclusivement à toute autre, et que Handgerli-Oglou et l'ex-drogman Jacovaki <sup>1)</sup>, qui, par divers moyens, s'étaient précédemment mis sur les rangs, se trouveront actuellement hors du nombre de ces familles, leurs grades sont annulés et tous deux mis en retraite par le gouvernement, mais, en considération de leurs services passés, et, afin qu'il n'éprouvent pas le besoin, à l'ombre de ce haut empire, laquelle s'étend sur tous ses sujets, il est dans son caractère de compassion de leur assigner une subsistance proportionnée à leur situation : en conséquence, la maison de l'ex-drogman Jakovaki étant, en comparaison de celle de Handgerli-Oglou, plus nombreuse et ses dettes plus considérables, et afin qu'il puisse se délivrer de ce fardeau, en consacrant à leur acquittement successif l'argent qui excédera des dépenses indispensables, il lui est assigné, sur les revenus particuliers des voïvodes, une pension annuelle de soixante mille piastres et une de quarante mille à Handgerli-Oglou ; ces sommes leur seront payées de mois en mois, sans aucune difficulté ; les deux tiers par les voïvodes de Valachie et l'autre tiers par celui de Moldavie. Les deux tiers de ces sommes leur seront payés, en confirmation duquel arrangement les deux voïvodes leur délivreront dès à présent des titres valables. Les deux pensionnés se pénétrant de reconnaissance pour ce bienfait du gouvernement, doivent rester tranquilles dans leur retraite, s'occuper de leurs affaires et tenir une conduite décente et honnête, et, si, à Dieu ne plaise, ils venaient à se permettre des démarches contraires à cette volonté souveraine et à ces règlements publics, non seu-

<sup>1)</sup> Arghiropol.

lement ils seront privés de la pension qui leur a été assignée, mais il sera procédé à la punition qu'ils auront méritée.

Il faut que les susdites quatre familles conviennent ensemble d'un arrangement pour partager entre elles la classe de tous les boïards, s'en attacher chacune un certain nombre et pourvoir à l'entretien suffisant de ceux qui ont besoin de secours. Mais il faut aussi que les boïards, de leur côté, suivent avec fidélité et droiture le système de la famille à laquelle ils seront dorénavant attachés et qu'ils s'abstiennent de toute démarche quelconque, contraire à la volonté souveraine, et, en un mot, il est certain que la Sublime Porte accueillera les plaintes, de même que les témoignages de satisfaction qui lui seront adressés sur leur compte, par les quatre familles.

C'est pourquoi il sera adressé au patriarche grec un bouïourouldi, contenant des injonctions sévères pour que chaque boïard, instruit du présent règlement et de la volonté souveraine, ait à s'y conformer; il en sera donné aussi information par écrit à chacune des quatre susdites familles, qui y sont comprises, et, afin que ces dispositions réglementaires servent de règle pour l'avenir, elles seront textuellement enregistrées dans le bureau du Divan impérial, dans celui de l'Hôtel de la Monnaie et dans la chambre de l'ametchi <sup>1)</sup>, pour y recourir, en cas de besoin, et agir en conséquence.

Exception faite d'une décision qui pourrait jamais émaner du pur mouvement de Sa Hautesse, concernant les voïodes, les drogmans et les princes de bienfaisance, il ne sera point possible de changer aucun des articles de ce règlement, sans la volonté impériale et formelle de Sa Souveraineté.

Dans les dix derniers jours de la lune de Rebi-ul-ewel 1234 (du 5 au 14 décembre 1818) <sup>2)</sup>.

---

*Constantinopol, 25 Ianuar 1819.*

Von Schladen către rege.

. . . . Peu de jours après la dernière conférence, le ministre de Russie chargea son Premier-Interprète de rappeler au Réis-Effendi la nécessité de terminer les affaires concernant la Valachie, mais celui-ci lui répondit fort sèchement qu'il ne voulait

---

<sup>1)</sup> « Achmetchi = chef du secrétariat du Réis-Effendi ».

<sup>2)</sup> O traducere din grecește în Codrescu, *Uricariul*, I, 107 și urm. Data gregoriană însemnată în text ie falșă; trebuie în loc: «du 18 au 28 janvier 1819».

plus en entendre parler, que cette affaire était terminée et qu'il ne pouvait plus en être question. Le baron de Strogonoff, surpris de cette étrange réponse, ordonna alors au sieur Franchini <sup>1)</sup> de demander officiellement au Réis-Effendi, quel organe Sa Hautesse avait désigné pour recevoir dorénavant les communications du ministre de Russie, depuis que son ministre des Affaires-Étrangères se refusait à accueillir celles qui lui étaient adressées. Le Réis-Effendi, comprenant qu'il ne s'agissait pas de rebuter seulement l'assiduité du drogman de Russie, mais qu'il fallait donner une réponse catégorique, il répliqua que le sieur Franchini l'avait, sans doute, mal compris; qu'il était toujours prêt à écouter tout ce que le baron de Strogonoff lui ferait transmettre, relativement à la Valachie, mais que seulement il n'osait plus en rendre compte à Sa Hautesse, qui lui avait absolument défendu de ne plus revenir sur cette question.

(A venit o scrisoare a lui Alexandru către Stroganov la 15, și, în aceiași zi, acesta a adresat Porții o notă, în care, între altele,) récapitulant les engagements que la Porte a pris par le traité de Bucharest, au sujet des Serviens et des principautés de Valachie et de Moldavie, engagements qui forment l'objet des réclamations infructueuses de la Russie, le baron de Strogonoff fait sentir que, si la Porte refuse d'en reconnaître l'obligation pour elle, elle ne saurait invoquer la teneur du traité en sa faveur, lorsqu'il s'agit d'interpréter à son avantage le sens d'un autre article de cette transaction (și se plinge și de neurmarea plingerilor sale în afacerea Caragea).

*P. S.* — . . . La Porte est mieux instruite qu'on ne le suppose, de tout ce qui a trait aux affaires de l'Europe, et je croirais assez volontiers que ses informations viennent, par l'entremise des hospodars, de la part du chevalier de Genz <sup>2)</sup>, qui fournissait des bulletins du plus grand intérêt au prince Caradja et qui vient d'entrer en relation avec son successeur. . . .

(*Ibid.*)

---

*Constantinopol, 10 Februar 1819.*

*Von Schladen către rege.*

. . . . La Porte n'a pas répondu encore aux dernières communications que le baron de Strogonoff lui a faites. . . La communication du décret de nomination du nouvel hospodar de la

---

<sup>1)</sup> V. p. 525.

<sup>2)</sup> V. p. 501 și nota 4.

Valachie, que le ministre de Russie se flattait d'obtenir, lui a été positivement refusée par le Réis-Effendi, qui allégué ne pouvoir l'accorder que sur un ordre exprés de Sa Hautesse.

Le Grand-Seigneur, pour couper court aux intrigues des Grecs du Fanar et à la part que les Missions étrangères pourraient y prendre, a rendu un hat, par lequel il ordonne qu'à l'avenir quatre familles seulement parmi les Fanariotes pourront succéder aux principautés de Valachie et de Moldavie. Sa Hautesse confère ce droit aux familles de Suzzo (Aleco), aujourd'hui hospodar de la Valachie, Suzzo (Michel), actuellement drogman de la Porte, Callimachi, aujourd'hui hospodar de la Moldavie et Morousi, avec exclusion de la branche descendante du feu prince Demetrio <sup>1)</sup>. A la suite d'un arrangement fait entre les quatre familles et approuvé par Sa Hautesse, la beyzadé Michel Suzzo, actuel drogman de la Porte, obtiendrait la première vacance et l'ainé des princes Morousi lui succéderait, tandis que Nicolas Morousi vient de remplacer le sieur Mano, jusqu'ici drogman de l'Arsenal, uniquement déposé à cet effet. Tout le reste des prétendants du Fanar a dû se ranger sous la bannière d'une de ces quatre familles, pour former leur clientèle, en déclarant par écrit le choix qu'ils faisaient. Le sieur Argiropulo et le prince Handgerli ont reçu, par ordre du Grand-Seigneur, le premier une rente viagère de soixante mille et le second de quarante mille piastres annuellement, qui seront payées par les hospodars chaque fois régnants et prélevées sur les revenus des principautés ; en vertu du pacte de famille précité, les hospodars chaque fois régnants seront encore tenus à payer un apanage aux aspirants, jusqu'à leur promotion, et la somme à répartir, qui devra également être prise sur les revenus des principautés, se monte déjà à quatre cent mille piastres. Le sultan ne s'en est pas moins réservé le droit d'exclure ceux qu'il jugerait incapables ou indignes de parvenir à la dignité princière et de choisir, à son gré, celui de ses sujets grecs, qui lui paraîtrait le plus digne d'occuper le poste d'hospodar. . . .

(*Ibid.*)

Constantinopol, 10 Mart 1819.

Von Schladen câtre rege.

(Trimete hatîşeriful menţionat, care ar fi scris de însuşî sul-tanul,) et qui est une nouvelle preuve de la part directe et

<sup>1)</sup> Decapitat în 1812. V. p. 488. V. hatîşeriful la pp. 545—9.

active, que le sultan prend aux affaires de l'État, ainsi que de son intention bien manifeste d'ôter aux Grecs les moyens d'intrigue et à la Russie celui d'y contribuer. . .

La Sublime Porte n'a point donné de réponse jusqu'ici au ministre de Russie. . .

Le baron de Strogonoff a remis ces jours derniers une nouvelle note, très détaillée, par laquelle il proteste formellement contre toutes les irrégularités qui ont eu lieu dans la nomination du nouvel hospodar en Valachie ; il demande la communication du décret de nomination, qui lui a été constamment refusée jusqu'ici ; il se plaint de ne pas être informé des résultats de l'examen de la conduite du prince Caradzea, dont la Porte avait consenti à charger le prince Suzzo ; il déclare qu'aussi longtemps que toutes ces conditions, requises par le teneur des traités, ne seront pas remplies, la Cour de Russie ne reconnaîtra point le prince Suzzo comme hospodar effectif, mais seulement comme remplaçant de son prédécesseur et qu'elle pourrait enfin se voir obligée à citer le prince Caradzea à Pétersbourg, pour recevoir de lui les éclaircissements que la Porte se refuse à donner ; il observe, en même temps, qu'il regarde les réclamations concernant la Valachie comme étant tout à fait indépendantes de la négociation, à laquelle se rapporte la lettre de l'empereur, son maître, et que, par conséquent, il les range parmi les affaires courantes, du règlement satisfaisant desquelles dépend le maintien des relations amicales entre les deux Puissances. . . .

(Ibid.)

---

*Constantinopol, 26 April 1819.*

Vou Schladen către rege.

(S'a dat o satisfacție solemnă Rusiîi în altă afacere.)

(Ibid.)

---

*Constantinopol, 10 Maiu 1819.*

Vou Schladen către rege.

(Poarta a răspuns scrisorîi împăratului Alexandru și a dat un memoriu ambasadorului.)

(Ibid.)

---

*Constantinopol, 25 Maiù 1819.*

Von Schladen către rege.

. . . . Le baron de Strogonoff m'a communiqué la dernière note de la Sublime Porte, qui accompagnait la lettre à l'empereur Alexandre. . .

Le ministère ottoman reproduit tous les anciens arguments . . . il soutient que les Serviens sont heureux et contents <sup>1)</sup>; il en appelle aux transactions qui ont eu lieu à la suite de l'évasion du prince Caradzea, pour prouver que la Porte a scrupuleusement rempli tout ce que les traités prescrivent à l'égard des principautés de Valachie et Moldavie; il assure que la plus grande équité est apportée à la liquidation des réclamations particulières; enfin, il insiste sur la restitution du littoral asiatique. (Nu se decide asupra discuțiïi colective, pe care o citează.) <sup>2)</sup>

*(Ibid.)*

*Constantinopol, 25 Iunie 1819.*

Von Schladen către rege.

. . . . Les sept années du règne de l'hospodar de Moldavie, prince Charles Callimachi, étant révolues, dans la journée du 24 du courant, le Grand-Seigneur vient de conférer cette dignité au drogman de la Porte, Michel Suzzo, qui a déjà été revêtu du caftan, par le Grand-Vizir et obtiendra incessamment l'audience de Sa Hautesse. Le nouvel hospodar a triomphé de ses compétiteurs, à l'aide de la protection efficace de Halet-Effendi <sup>3)</sup> et des sommes énormes qu'il a prodiguées pour éloigner toute concurrence <sup>4)</sup>.

Janco Callimachi, frère cadet du ci-devant prince de Moldavie et jusqu'ici son kapukiaja . . . à la Porte, a été promu au drogmanat du Divan impérial. . . .

*(Ibid.)*

<sup>1)</sup> Abia în 1820, Poarta trimete în Serbia un hogiagan cu condițiile sale (v. Hanke, o. c., 294).

<sup>2)</sup> V. p. 523.

<sup>3)</sup> Marsale-Vizir.

<sup>4)</sup> V. Drăghici, II, 108—9.

Constantinopol, 10 Iulie 1819.

Von Schladen către rega.

. . . . Le prince Constantin Morousi, qui avait été exilé à l'île de Mytilène . . . vient d'être rappelé, sur l'intercession du prince Michel Suzzo, dont l'influence sur Halet-Effendi a été complètement constatée par le succès rapide, dans une entreprise aussi difficile que hasardée.

La rapacité et la vénalité de plusieurs boïards, chargés d'exécuter des mesures sanitaires, prises par le prince Calimachi contre la propagation de la peste, qui s'était manifestée dans différents quartiers de la ville de Yassy, ont produit une émeute, dans la journée du 18 juin, qui n'était pas entièrement apaisée le 23 du même; mais, on espérait que les consuls étrangers, aidés de l'archevêque grec, réussiraient à rétablir le calme. Quoique l'hospodar ait manqué d'être lapidé, qu'il ait dû se retrancher dans son palais et ordonner aux arnautes, qui composent la garde, de faire feu sur le peuple et qu'il y ait eu environ 40 à 50 personnes de tuées et blessées <sup>1)</sup>, la Porte ne semble point faire grand cas de cet événement, et l'on se flatte que les caïmacans . . . du nouvel hospodar <sup>2)</sup>, qui sont partis pour prendre possession du gouvernement, parviendront aisément à ramener la tranquillité. En attendant, le prince Michel Suzzo, qui attend l'expiration du Ramazan et Baïram, pour obtenir ses audiences du sultan, déploie un grand luxe <sup>3)</sup> et feint une libéralité peu commune parmi ses compatriotes. Il a fait revivre un ancien usage, presque aboli, en laissant, en qualité de drogman de la Porte, à chacun des premiers interprètes des différentes Missions une tabatière d'environ cinq à six cent piastres de valeur, comme souvenir de leurs relations amicales avec lui; mais ayant offert aux deux frères Franchini <sup>4)</sup> des boîtes d'au moins 15 mille piastres chacune, le ministre de Russie leur a positivement défendu de les accepter. . . .

(*Ibid.*)

<sup>1)</sup> Asupra răscoalei v. Drăghici, II, 100—104.

<sup>2)</sup> Postelnicul Iacovachi Rizu și hatmanul Manu (*ibid.*, 108).

<sup>3)</sup> Asupra luxosului traiu al lui Suțu v. Drăghici, II, 109—10.

<sup>4)</sup> V. asupra lor p. 525, nota 1.

*Constantinopol, 17 Julie 1819.*

Von Schladen catre rege.

. . . . Le sieur Bosgiovich <sup>1)</sup> ayant félicité en mon nom le prince Michel Suzzo, lors de sa nomination . . . je viens de recevoir la visite de remerciements de sa part, dont il avait chargé le sieur Mano, ci-devant drogman de l'arsenal <sup>2)</sup>. . . .

*(Ibid.)*

*Constantinopol, 10 August 1819.*

Von Schladen catre rege.

. . . . Les troubles à Jassy <sup>3)</sup> ont été apaisés. . . .

*(Ibid.)*

*Constantinopol, 10 Septembre 1819.*

Von Schladen catre rege.

. . . . Le nouvel hospodar . . . vient de quitter la capitale, pour se rendre à son poste, après avoir rempli toutes les formalités d'usage, envers le souverain et ses ministres. Il a conservé jusqu'au dernier moment la faveur de Halet-Effendi et même la majeure partie des communications importantes entre le Divan et la Mission de Russie ont encore été traduites par lui, pour suppléer à l'inhabileté du drogman actuel de la Porte, qui n'a qu'une connaissance très imparfaite de la langue française et qui ne s'exprime qu'avec difficulté en turc.

La cupidité et la vénalité du prince Michel Suzzo sont trop connues pour qu'on puisse se flatter qu'il veuille s'occuper des moyens d'adoucir la malheureuse position du peuple moldave, et le luxe et l'ostentation qu'il a déployées depuis le moment de sa nomination jusqu'à celui de son départ font craindre, tout au contraire, qu'il ne cherchera qu'à satisfaire ses penchants désordonnés; cependant on peut attendre de son ambition qu'il s'appliquera à porter plus d'ordre dans l'administration et à contenir les boïards, qui abusaient de la manière la plus indigne de la faiblesse de son prédécesseur.

<sup>1)</sup> Dragomanul Prusii.

<sup>2)</sup> V. p. 551.

<sup>3)</sup> V. p. 554.

Les troubles qui ont eu lieu à Jassy <sup>1)</sup> . . . étaient les conséquences des exactions commises par plusieurs boïards, sous prétexte d'établir des mesures sanitaires. L'activité des kaïmakans . . . et l'intervention efficace des consuls ont ramené l'ordre, mais les esprits n'en sont pas moins aigris, et la Porte semble redoubler de vigilance, en raison de la foi qu'elle ajoute au bruit qui s'est répandu, que ces troubles sont fomentés par des insinuations du dehors.

Le prince Charles Kalimaki . . . est arrivé ici, le 28 du mois dernier. L'ordre de la déposition est ordinairement notifié aux hospodars par un firman, orné de hati-chérif, qui leur prescrit impérieusement, et dans des termes fort peu obligeants, de se dessaisir des rênes du gouvernement, pour les remettre entre les mains de leur successeur, et de se rendre immédiatement à la capitale, pour y apprendre la volonté souveraine; cette volonté est ordinairement un ordre d'exil, souvent même de mort, et jamais l'ex-hospodar ne peut se montrer impunément en public, ni se considérer hors de danger, jusqu'à ce qu'il ait payé au Grand-Seigneur et à ses ministres des sommes analogues à l'opinion que la Porte a formée de ses richesses. Une marche tout à fait différente a été adoptée envers le prince Kalimaki. Un firman, orné de hati-chérif, lui a annoncé, non sa déposition, mais la fin de son règne; le Grand-Seigneur lui exprime sa haute satisfaction avec ses services rendus à l'exemple de son père <sup>2)</sup>, et l'invite de se rendre à Constantinople, pour y recevoir de nouveaux témoignages de la faveur impériale. Cette innovation flatteuse engagea le prince à s'en permettre une, de son côté, et il présenta une lettre de remerciements, qui fut portée à la connaissance du Grand-Seigneur et agréée par Sa Hautesse. La surlendemain de son arrivée, le Grand-Vizir reçut l'ordre, par un hat, d'appeler le prince à la Porte, pour le revêtir d'une pelisse de zibeline et lui renouveler, dans les termes les plus flatteurs, le témoignage de la haute approbation du sultan. La cérémonie eut lieu dans la matinée du 30 août. Le muhurdar (Garde-Sceau) du Réis-Effendi se rendit chez le prince, pour lui porter l'invitation du Vizir, à laquelle il obéit aussitôt, en se faisant accompagner d'une trentaine de personnes de sa suite; l'aide du Grand-Maitre des cérémonies vint le recevoir au bas des escaliers de la grande salle du Divan; entré chez le vizir, il fut revêtu d'une magnifique pelisse et resta, pendant une demi-heure, en conférence avec ce ministre, après quoi il

<sup>1)</sup> V. p. 555.

<sup>2)</sup> Alexandru Calimah.

se rendit chez le Kiaïa-Bey, le Tschaouch-Bachi (Grand-Maréchal) et le Réis-Effendi ; il eut un long entretien avec ce dernier et quitta la Porte, accompagné du même cortège. Cette distinction, sans exemple dans l'histoire ottomane, a naturellement causé la plus grande sensation et elle a fait naître des conjectures très favorables au frère du prince, l'actuel drogman du Divan <sup>1)</sup>, qui pourraient, en effet, se réaliser, puisque l'excessive animosité qui divise les deux Sutzo, l'un prince de Valachie et l'autre de Moldavie, et les insinuations haineuses, repandues à la Porte contre eux, ont atteint un tel degré de virulence, qu'il est permis de présumer que l'un ou l'autre, ou peut-être tous les deux, succomberont d'une manière quelconque, avant le terme fixé par les traités. . . .

(*Ibid.*)

---

*Constantinopol, 25 Septembre 1819.*

Von Schladen către rege.

. . . . L'ordre autographe de Sa Hautesse adressé au Grand-Vizir, concernant les distinctions sans exemple, accordées à l'ex-hospodar . . . est conçu dans les termes suivants : « La Sublime Porte a toujours été satisfaite des services rendus par la famille Calimaki, et, en mon particulier, je le suis extrêmement de la fidélité, avec laquelle le dernier prince de Moldavie a rempli sa commission. C'est pour le distinguer parmi ses égaux, que j'ai voulu lui accorder des témoignages de ma haute bienveillance. . . . »

(*Ibid.*)

---

*Constantinopol, 10 Decembre 1819.*

Von Schladen către rege.

. . . . Les négociations entre le ministère ottoman et la Mission de Russie sont dans une stagnation totale. . . .

(*Ibid.*)

---

<sup>1)</sup> V. p. 553.

1820—21.

Din socotelile Vistierii muntene <sup>1)</sup>.

Sur la solde payée par mois au bach-bechly-aga de la garde albanaise, du temps du prince Souzzo <sup>2)</sup>, ainsi qu'aux pandours au service de ce voïvode, depuis l'année 1820 jusqu'à 1821 :

Piastres

- 2,180 au bach-bechly-aga.  
 800 pour lui-même.  
 30 à son baïracdar.  
 1,350 à ses 60 néfers (soldats à 22  $\frac{1}{2}$  piastres).  
 500 à klutser Aleko, commandant de la garde.  
 900 à ses gens.  
 1,250 au tufenkgi-bachi.  
 250 pour lui-même.  
 1,000 pour ses 20 soldats à 50 piastres.  
 2,200 au capitaine Jordaky <sup>3)</sup>.  
 200 pour lui-même.  
 500 à ses deux capitaines, Diamanti et Ditzo, à 250 piastres.  
 1,500 à 30 néfers à 50 piastres.  
 600 à Iwan Caramanly.  
 100 pour lui-même.  
 500 pour 10 néfers à 50 piastres.  
 600 à Janake buluk-bachi.  
 100 pour lui-même.  
 500 pour 10 néfers à 50 piastres.  
 550 au déli-bachi Miten.  
 150 pour lui-même.  
 200 pour 5 néfers à 50 piastres.  
 150 pour 5 ditto à 30 piastres.  
 550 au déli-bachi Dschafer.  
 150 pour lui-même.  
 250 pour 5 néfers à 50 piastres.  
 150 pour 5 ditto à 30 piastres.  
 550 au deli-bachi Michaly <sup>4)</sup>.  
 150 pour lui-même.  
 250 pour 5 néfers à 50 piastres.  
 150 pour 5 ditto à 30 piastres.  
 500 au capitaine Farmaky <sup>5)</sup>.

<sup>1)</sup> Anexă la un raport austriac din Bucureşti.

<sup>2)</sup> Alexandru, domn în Muntenia.

<sup>3)</sup> Cunoscutul căpitan Iordachi.

<sup>4)</sup> V. asupra-I Aricescu, l. c., 299 și urm.

<sup>5)</sup> Iarăși un șef al mișcării de la 1821. V. *ibid.*, 83 și aiurea.

100 pour lui-même.  
 250 pour 5 néfers à 50 piastres.  
 150 pour 5 ditto à 30 piastres.  
 500 au buluk-bachi Marco.  
 100 pour lui-même.  
 250 pour 5 néfers à 50 piastres  
 150 pour 5 ditto à 30 piastres.  
 500 à Hadgi-Prodan <sup>1)</sup>.  
 100 pour lui-même.  
 250 pour 5 néfers à 50 piastres.  
 150 pour 5 ditto à 30 piastres.  
 410 au buluk-bachi Sotir.  
 100 pour lui-même.  
 250 pour 5 néfers à 50 piastres.  
 60 pour 2 ditto à 30 piastres.  
 410 à Costa Tscholak.  
 100 pour lui-même.  
 250 pour 5 néfers à 50 piastres.  
 60 pour 2 ditto à 30 piastres.  
 900 Marco.  
 800 Franzulli <sup>2)</sup>.  
 250 tulumbadgis (gardes-pompieri) <sup>3)</sup>.  
 150 N. N.  
 800 Kosma.  
 1,200 néfers (gardes) des beyzadés.  
 100 à un Sulliot <sup>4)</sup>.  
 4,653 aux pandours.

Total, 21,013 piastres tous les mois ; ce qui fait, par an, la somme de 252,156 piastres.

(Ibid.)

Constantinopol, 10 Mart 1820.

Von Schladen către rege.

Conferință a lui Stroganov cu Reis-Efendi și alți membri ai Consiliului imperial, la 2 ale lunii. S'au reînnoit plingerile

<sup>1)</sup> Unul din locotenenții lui Tudor, în timpul mișcării. V. *ibid.*, 90 și aiurea.

<sup>2)</sup> V. Aricescu, 299 nota 3.

<sup>3)</sup> « Des pompiers, couverts d'une espèce de casque et d'un habit romain », scrie Lagarde, vorbind de arderea Curții din București (o. c., 321).

<sup>4)</sup> Locuitorii al orașului Suli în Albania. Îl părăsise în 1803, din cauza atacurilor lui Ali-pașa, retrăgându-se la Parga.

anterioare, fără alt rezultat, decit că Reisul a declarat că Turcii împlinise condițiile păcii și că așteptau, ca Rușii să-î urmeze, restituind forturile aziatice.

(*Ibid.*)

---

*Constantinopol, 18 Iunie 1820.*

Von Schladen către rege.

(Răspunzînd notei rusești de la 2 Mart, sultanul declara, că, față cu dorința Rusiilor de a observa tractatul din București, fără a-î da o interpretare contrară, numește plenipotențiarî pe Nișangi-Efendi (secretar de Stat, „chargé d'apposer le chiffre du Grand-Seigneur“), Hamid-Bef și Scarlat Calimah.) La nomination seule du prince Calimachi offre déjà un grand avantage au ministre de Russie, puisqu'il pourra discuter sans intermédiaire avec ce prince, qui possède parfaitement le français et qui est susceptible d'apprécier les avantages d'une discussion systématique et conséquente. . . .

(*Ibid.*)

---

*Constantinopol, 26 Iunie 1820.*

Von Schladen către rege.

Stroganov speră că discuția, care va începe după Bairam, se va face colectiv <sup>1)</sup>, de și lucrul nu ie arătat in nota Porței.

(*Ibid.*)

---

*Constantinopol, 10 Iulie 1820.*

Von Schladen către rege.

Chirico ie prezentat lui Reis-Efendi ca însărcinat-de-afaceri' al Curții din Turin, până la sosirea unui trimes <sup>2)</sup>.

(*Ibid.*)

---

<sup>1)</sup> V. p. 553.

<sup>2)</sup> V. p. 505.

Constantinopol, 25 Iulie 1820.

Von Schladen către rege.

(Negocierile n'au început încă.) L'on assure que le prince Charles Callimachi, presentant la responsabilité périlleuse dont il va se charger, ne cesse de faire tous les efforts possibles, pour être dispensé de concourir à cette négociation, mais il est positif qu'il n'y a pas réussi jusqu'à ce jour, et tout porte à croire que la Russie est fort éloignée de la désirer. . . .

(Ibid.)

---

Constantinopol, 25 August 1820.

Von Schladen către rege.

Cea d'intăiü conferință a avut loc la 7. Verificare de puterî.

(Ibid.)

---

Constantinopol, 25 Septembrie 1820.

Von Schladen către rege.

(În a doua conferință, s'a discutat articolul 2, asupra amnistiei.) La familie Ypsilanti espere, en vertu du même titre, obtenir une somme, en dédommagement de la belle maison de campagne sur le Bosphore, confisquée dans le temps par la Porte <sup>1)</sup> et donnée à l'ambassade de France. . . .

(Ibid.)

---

Constantinopol, 10 Octombrie 1820.

Von Schladen către rege.

Pleacă spre Varna, apoi la București <sup>2)</sup>.

(Ibid.)

---

Constantinopol, 25 Octombrie 1820.

Von Miltitz către rege.

A treia conferință a fost, la 10. S'a ocupat cu indemnitațiile familiei Ipsilanti. Discuția s'a înfierbîntat, fără a se ajunge la vre-un capăt.

(Ibid.)

---

<sup>1)</sup> Lui Constantin, fostul Domn.

<sup>2)</sup> Căpătase un concediu.

1821.

Împărăteasa Elisabeta <sup>1)</sup> către ?

Je vous suis fort obligée, mademoiselle, de m'avoir avertie du départ du prince Ipsilanti et, quoique je n'aie plus de paquet à lui remettre, je serai charmée de prendre congé de lui et vous prie de lui dire de venir chez moi demain à midi ou || une heure, selon que cela lui sera possible. Voyant que son expédition se reculait d'un jour à l'autre, j'ai donné ma lettre pour le comte Wittgenstein <sup>2)</sup> à sa comtesse, il y a environ huit jours. Je vous enverrai au plutôt les derniers numéros du journal <sup>3)</sup>.

(Bibl. din Berlin, colecția de autografe Radowitz, n<sup>o</sup> 1315).

*Constantinopol, 10 Ianuar 1821.*

Von Miltitz către rege.

. . . . Depuis mon dernier très-humble rapport, en date du 25 novembre 1820, deux conférences ont eu lieu entre le ministre de Russie et les plénipotentiaires ottomans; la première le 11 décembre, la seconde, le 4 du courant. Dans l'une et l'autre, on a reproduit la question . . . des indemnités . . . et, dans la seconde, on s'est principalement occupé de l'examen des sommes énormes, levées par les deux derniers hospodars, dans les principautés . . . tant de leur propre chef, que par ordre de la Porte. Ces exactions sont évaluées au-delà de soixante millions de piastres, pendant le règne septénaire de chacun des princes, et il semblerait que trente trois millions ont été versés dans la caisse particulière de Sa Hautesse. Le ci-devant directeur de la chancellerie commerciale de la légation de Russie, conseiller d'État Minciaky <sup>4)</sup>, assiste à ces conférences, qui ont été fort animées, sans cependant conduire . . . à un résultat. . . .

(Arhive, Rep. I, 6—10)

<sup>1)</sup> Elizabeta de Baden, soția lui Alexandru I-iü.

<sup>2)</sup> L.-A. Petru, prinț de Wittgenstein, general rus (1769—843). Iera atunci comandant al trupelor din Basarabia.

<sup>3)</sup> Scrisoarea aceasta întărește mărturișirile din 1828 ale lui Ipsilanti (v. Aricescu, *o. c.*, I, 43—9) asupra deplinei aprobării date de Rusia mișcării.

<sup>4)</sup> Matei Minciaki ie însărcinat apoi cu o misiune la Constantinopol și joacă mai târziu un mare rol, în alcătuirea regulamentului organic.

Constantinopol, 10 Februar 1821.

Von Miltitz către rege.

(A șeptea conferență : infractiile ; Sirbii).

. . . À la demande d'environ deux millions, faite en faveur de la famille Ypsilanti, la Porte répond, de son côté, par des prétentions, qui montent au-delà d'un million et huit cent mille piastres, et il semble que tout ce que la Russie pourra obtenir se bornera à la levée du séquestre des bien-fonds en Moldavie et Valachie, mais qu'en aucun cas, le gouvernement ottoman ne consentira à des restitutions en argent. (Moartea lui Alexandru Suțu.)<sup>1)</sup> Cet événement offre un vaste champ à l'intrigue des Grecs, dans le Bosphore et le Fanal ; aussi tous les ressorts sont déjà en jeu, depuis huit jours, et rien n'est omis de ce qui peut assurer le succès des prétentions des uns, aux dépens de celles des autres. D'après le hati-chérif<sup>2)</sup> . . . la promotion à la principauté serait dévolue au prince Charles Calimaky . . . mais, comme dans ce pays-ci les réglemens ne sont nullement faits pour être observés et que, d'ailleurs, ce prince est l'un des commissaires chargés de conférer avec le ministre de Russie, sur la grande négociation, il est au moins fort douteux qu'il réussisse à faire valoir ses titres. On nomme, comme second compétiteur, son frère, le drogman actuel de la Porte, prince Jean Calimaky<sup>3)</sup>, et, comme troisième, le fils aîné du défunt prince Suzzo<sup>4)</sup>. Selon toutes les probabilités, ce dernier, qui est nul, à tous égards, et qui, pour se maintenir, se soumettrait avec une égale docilité aux caprices du Divan et aux volontés très-prononcées du consul général russe, monsieur de Pini, qui exerce un pouvoir presque illimité dans les deux principautés, l'emportera sur les deux autres concurrents. Cependant, jusqu'à cette heure-ci, il n'y a rien de décidé encore, et il est impossible de préjuger la décision finale du sultan, qui sera naturellement le résultat des combinaisons que Halet-Effendi<sup>5)</sup> aura jugées les plus favorables à ses intérêts. . . .

(Ibid.)

<sup>1)</sup> Bătrînul Domn al Munteniilor moare la 19 Ianuar 1821 (Aricescu, o. c., I, 90 ; cf. Hurmuzaki, *Supl.* I<sup>4</sup>, 314). Mai exact în noaptea de 18 la 19 (raport inedit al lui Kreuchely către Miltitz, 13 Februar 1821).

<sup>2)</sup> V. pp. 545—9.

<sup>3)</sup> Iancu. V. p. 553.

<sup>4)</sup> Neculaș (Kreuchely c. Miltitz, l. c.).

<sup>5)</sup> Marele-Vizir.

*Constantinopol, 25 Februar 1821.*

Von Miltitz către rege.

... Les intrigues adroitement ourdies, pour porter à la principauté le fils aîné du défunt prince Suzzo, ont échoué, quoiqu'elles étaient puissamment secondées par un grand nombre de boïards, et même par le consul général de Russie à Bucharest : leur non-réussite est principalement attribuée à la résistance intrépide du boïard Brancovan <sup>1)</sup>, qui a fait des représentations très énergiques à la Porte, au sujet de l'incapacité de ce compétiteur, et il y a lieu de croire que celles-ci ont été appuyées sous main par le baron de Stroganoff, dont le jugement incorruptible n'avait pas été prévenu par les vues intéressées qui guidaient Monsieur de Pini. L'exclusion ainsi donnée au jeune Suzzo eût été très favorable au drogman du Divan impérial, Jean Calimachi, si l'impossibilité de trouver, parmi les quatre familles, auxquelles l'expectative au drogmanat est réservée, un individu capable de le remplacer... n'avait présenté un obstacle invincible à sa promotion. D'ailleurs, ce prince, qui est doué d'un jugement très sain et de beaucoup de finesse et qui paraît avoir le bon esprit de préférer aux honneurs dangereux de la principauté les douceurs de la vie domestique et la jouissance d'une très belle fortune, qu'il consacre essentiellement à secourir l'indigence et à protéger les arts et les sciences, a mieux aimé faire valoir lui-même les titres de son frère. C'est en effet sur ce dernier que s'est arrêté le choix de Sa Hautesse, en le confirmant simultanément dans sa charge de commissaire aux conférences russes. La nomination... est non seulement conforme à la teneur du hati-chérif... mais elle est encore la plus favorable aux intérêts de la province... car, quoique ses gestions précédentes aient prouvé qu'il ne possède pas toute l'énergie nécessaire pour réformer les abus... on ne saurait cependant lui refuser le témoignage qu'il est animé des meilleures intentions, et, certes, son désintéressement, sa probité et son amour pour la justice lui assignent une place très éminente parmi les Grecs d'aujourd'hui, qui ont tous les vices de leurs ancêtres, sans en avoir les vertus... Le nouvel hospodar a nommé des kaïmakans... pour la Grande et la Petite-Valachie; ils ont quitté Constantinople le 21 du courant... Malheureusement, son choix est tombé sur deux hypocrites artificieux, les sieurs Negri et Bogridy <sup>2)</sup>, qui, à l'étonnement général, ont réussi à conserver sa

<sup>1)</sup> Postul Mare-Ban Grigore Brincoveanu.

<sup>2)</sup> Postelnicul Constantin Negri și Hatmanul Ștefan Vogoridi (Aricescu, I, 314).

« confiance, quoique leur cupidité insatiable ait laissé des traces de désolation, partout où ils ont été appelés par leurs fonctions antérieures. Il serait difficile de déterminer l'époque où la prince lui-même quittera la capitale; le public se plaît à la croire prochaine, mais, comme sa confirmation en qualité de commissaire . . . paraît lui imposer le devoir de finir d'abord cette négociation, il est probable que son départ n'aura pas lieu de sitôt.

Le prince Charles Calimachi, ayant déjà, antérieurement et à différentes reprises, fait des efforts pour être dispensé du poste de commissaire négociateur, je m'attendais à le voir s'empresser de profiter de la présente occasion, pour se soustraire à la responsabilité . . . mais je fus d'autant plus surpris, lorsque je vins à savoir qu'il n'en restait pas moins exposé au même danger, et ma surprise dut, naturellement, s'accroître encore, lorsque je sus, à n'en pas douter, que le Réis-Effendi même avait déclaré à une personne qu'il affecte d'honorer de sa confiance que la confirmation du commissaire ne retarderait guère le départ de l'hospodar, puisque la négociation allait finir incessamment, d'une manière très satisfaisante. (Aceasta se explică prin « politica deosebită » pe care miniștrii turci o au cu deosebitele State.) Désirant néanmoins asseoir mon opinion sur des bases plus solides encore, je chargeai le sieur Bosgiovich <sup>1)</sup> de profiter de l'occasion que lui fournissait la visite à faire au nouvel hospodar, pour lui offrir mes félicitations, afin de se prévaloir des anciennes relations d'amitié qui ont existé entre lui et ce prince et découvrir la vérité du fait. — L'hospodar ayant conservé le souvenir reconnaissant des services essentiels qui lui ont été rendus par la légation de Votre Majesté, pendant la gestion du baron de Knobelsdorff <sup>2)</sup>, où l'intervention adroite et énergique du sieur Bosgiovich déjoua le complot qu'avaient tramé contre lui les familles Ypsilanti et Morousi et convaincu de la part sincère et désintéressée que la Prusse prend à l'aplanissement des différends . . . n'a pas hésité de s'ouvrir. . . (Părerii optimiste. Cauza bună-voinții, pe care o arată Poarta, stă poate în răscoalele din Statele ieii.)

(Ibid.)

<sup>1)</sup> Dragomanul Prusiei.

<sup>2)</sup> Ministrul Prusiei la Poartă între 1790 și 1803.

Constantinopol, 26 Februar 1821.

Von Miltitz către rege.

. . . . N'ayant <sup>1)</sup> d'abord que quarante hommes, qu'il ramassa dans les rues de Bucharest, il en rassembla bientôt sept cents, avec lesquels il s'est établi dans un couvent. (4—5.000 acum.)

La Porte ne paraît pas jusqu'à présent attacher une grande importance aux nouvelles qu'elle a reçues sur les progrès des séditieux, par différents courriers extraordinaires; elle n'a pas envoyé de troupes, et il paraît qu'elle se bornera à donner des ordres au pacha de Widin. Cependant, le Réis-Effendi s'est adressé aux Missions de Russie et d'Autriche, pour les engager d'enjoindre à leurs consuls de se concerter avec les autorités locales sur les moyens la plus efficaces pour éloigner tous les gens sans aveu et empêcher que le chef des rebelles, qui ose se réclamer de la protection russe, ne réussisse à réduire ainsi un plus grand nombre de crédules. Le baron de Stroganoff et le comte de Lützow ont donné des instructions analogues à leurs consuls respectifs, et tous les deux ont exprimé leur indignation de la conduite du nommé Vladimiresco. (Așteaptă raporturile consulului Prusii în București, de Kreuchely-Schwerdtberg.) <sup>2)</sup>

(*Ibid.*)

Laybach <sup>3)</sup>, 6 Mart 1821.

Regele către von Miltitz.

. . . . Le courrier russe qui vous porte ces lignes, est relatif à l'insurrection des pandures dans la Petite-Valachie. Les factieux ont eu l'impudence de réclamer l'appui et l'intervention des deux empereurs, sous le nom usurpé de la nation valaque. Les deux Cours impériales se sont empressées de faire à la Porte ottomane des ouvertures, fondées sur le désir de concerter avec elle le moyen d'éteindre le feu de cette révolte, avant qu'il ait le temps de s'étendre plus loin. Si vous voyez jour (*sic*), Monsieur, à seconder les démarches que Messieurs les ambassadeurs des deux Cours feront dans ce sens, vous voudriez bien n'épar-

<sup>1)</sup> Tudor.

<sup>2)</sup> Rapoarte care se vor publica aiurea.

<sup>3)</sup> Unde se găsea congresul european contra spiritului revoluționar, strămutat de la Troppau în Decembrie 1820.

gner aucun soin à cet effet, après vous être concerté avec eux. J'attendrai avec intérêt les rapports que vous nous ferez à ce sujet. . . .

*(Ibid.)*

---

*Constantinopol, 22 Mart 1821.*

Nota a lui Stroganov catre Poarta.

Il est parvenu à ma connaissance qu'il circule depuis quelque temps, parmi les négociants sujets russes, établis en cette capitale, le bruit d'une insurrection générale de la nation grecque. . . Les troubles survenus récemment en Valachie et Moldavie ont fortifié ces bruits, en paraissant même avoir donné de la consistance à un fol espoir, conçu et propagé par quelques hommes égarés ; savoir, que la Russie aurait donné son assentiment aux sourdes trames qui préparaient le bouleversement de l'état actuel des choses en Turquie.

Que les instigateurs de la révolte, déterminés à braver tous les remords . . . répandent des opinions semblables, on le conçoit et on le déplore, mais que ceux qui sont l'objet de ces suggestions, puissent méconnaître la loyauté et la sagesse du gouvernement qui les protège, c'est unir à la démence le comble de l'ingratitude.

Les auteurs de ces instigations seront bientôt confondus : ils apprendront à leurs dépens que le nom auguste de la Cour impériale de Russie ne doit point être profané ; il n'a jamais servi, comme il ne servira jamais, de mot de ralliement à des entreprises de cette nature. . .

Si les individus isolés, si même des provinces soumises au sultan se livrent à une erreur semblable et veulent s'en attirer les terribles conséquences, les sujets russes . . . feraient plus que tomber à l'erreur . . . ils s'exposeraient de propos délibéré à des dangers incalculables, etc.

*(Ibid.)*

---

*Constantinopol, 24 Mart 1821.*

Von Miltitz catre rege.

. . . La destitution et l'exil du drogman de la Porte, prince Jean Calimachi, n'ont positivement été que la suite de la mauvaise humeur causée au Grand-Seigneur par la demande intem-

pestive de sa démission, qu'il a osé renouveler, quoique le sultan l'avait déjà une fois refusée, en lui faisant même donner l'assurance qu'il était content de ses services. Irritée par une nouvelle demande, Sa Hautesse ordonna sa déposition et décréta, de sa propre main, «qu'afin de le mettre à même de réfléchir mûrement sur son erreur, il devait être exilé à Césarée». Depuis lors, les événements en Moldavie survinrent, et l'une des premières déterminations du Grand-Seigneur fut celle d'ordonner, le 18 du courant, par un *hati-chérif*, rendu à l'effet, la rappel de ce prince. Des messagers d'État furent aussitôt expédiés pour le ramener et on l'attend d'un moment à l'autre. J'apprends de bonne source qu'il est destiné à remplacer le prince Michel Soutzo, en qualité d'*hospodar* de la Moldavie. . . .

(*Ibid.*)

*Constantinopol, 24 Mart 1821.*

Von Miltitz catre rege.

. . . . Le 14 du courant, nous avons reçu la nouvelle des désordres affreux, qui ont eu lieu en Moldavie. Environ deux cents Turcs ont été massacrés à Galacz, et l'on assure, que, de tous ceux qui se trouvaient à Yassy, il n'en a échappé qu'une cinquantaine, auxquels la demeure de l'agent d'Autriche <sup>1)</sup> a servi d'asile. L'*hospodar* . . . est le auteur de la révolution ; après avoir réuni à peu près quatre mille hommes armés et séduit la crédulité du peuple, par des promesses illusoire, il vient d'arborer ouvertement l'étendard de la rébellion, en se déclarant le restaurateur de la liberté et de l'indépendance de la nation grecque. Cette entreprise téméraire est secondée par la majorité des boïards domiciliés dans les deux principautés et par plusieurs des Grecs les plus distingués, employés au service de Russie. Le coopérateur le plus zélé de l'*hospodar* est le prince Alexandre Ypsilanti. . . . Cette rébellion, dont le but annoncé est la restauration de la nation grecque, paraissait d'abord être entièrement étrangère à celle de la Valachie, où les factieux avaient respectueusement protesté de leur soumission aux ordres de la Sublime Porte, réclamant même l'intervention d'un commissaire musulman. . . Il n'existe, en effet, aucune raison qui puisse engager les Valaques, ni les Moldaves à verser leur sang pour l'indépendance de leurs oppresseurs,

<sup>1)</sup> Rapp. V. Aricescu, I, 313, nota 2.

et, certes, les Grecs sont bien plus abhorrés par ces peuples que ne le sont les musulmans ; cependant, les chefs des deux partis n'ont pas tardé à faire cause commune. . . .

Dans la nuit du 15 au 16, le prince Nicolas Suzzo, frère de l'hospodar et Jean Skina, son capou-kehaja . . . s'évadèrent, avec leurs familles, en emportant même tout le mobilier de leurs maisons. Ils eurent l'impudence de faire proposer à lord Strangford <sup>1)</sup> de leur fournir un navire anglais, mais, n'ayant naturellement obtenu qu'un refus, ils s'embarquèrent sur un bâtiment à pavillon russe, auquel ils payèrent quarante mille piastres de nolis. L'on ignore encore pour quel port ils ont fait voile, mais on croit généralement que c'est pour Odessa. Le 16, le prince Caradzea, fils de l'ancien hospodar fugitif, auquel le sultan avait donné des preuves d'une clémence sans exemple dans les annales de l'histoire ottomane, en lui assignant une pension et en lui épargnant les peines que la fuite de son père aurait infailliblement entraînées sans l'intervention de Halet-Effendi <sup>2)</sup>, s'évada également ; le même jour, le prince Handgerli, pensionnaire du gouvernement, à la suite du hati-chérif <sup>3)</sup> . . . s'embarqua furtivement, avec toute sa famille, sur un bâtiment à pavillon russe. . . .

(Tulburări în capitală ; războiul cu Rusia ie privit ca neviabil, iea ajutind pe Greci. Se vorbește de măsurî contra legațiîi rusești. Greciî, inspăimintați, fugind, se fac și mai suspecti, ieniceriî amenință în public pe sultan, pe miniștri, pe Greci și pe Frînci, pe cari-i confundă cu Ruși. Negustoriî sint îngrijîți, comerțul paralizat și cursul banilor oprit. Groaza tot crește, dar ministeriul ie liniștit. Greciî din Fanar sint păziți, uniî arestați. »L'archevêque d'Éphèse, frère du nommé Kali-Archi, ancien officier russe et l'un des chef des rebelles en Moldavie, a été arrêté, mais relâché, deux jours après.« Se ieu măsurî pentru siguranța Frîncilor, gardele-simpătrite, patrule făcute de Capudan-Pașa și Topci-Bașa noaptea ; Fanarul încunjurat de trupe, Bostangiî înșirați pe Bosfor. Se dau ordine pentru a se aduna mai mult de 36.000 de oameni de la Isaccea, Vidin ; se lucrează la flotă ; artileria gata de plecare, milioane se dau pentru innarmare. »Quarante bâtiments de transport ont mis à la voile hier, pour débarquer deux mille huit cents hommes, des canons et des munitions à Galacz.« Vinzarea de arme oprită, supt pedeapsă de moarte, ieniceriî concentrați. Conferință la 16

<sup>1)</sup> Ambasadorul englez la Poartă.

<sup>2)</sup> Marele-Vizir. V. p. 528.

<sup>3)</sup> V. pp. 545—9.

dimineata cu ambasadorul Rusiiei. »Ils <sup>1)</sup> lui demandèrent une explication catégorique sur sa manière d'envisager la conduite du prince Suzzo et de ses adhérents et ne dissimulèrent nulle-ment la surprise pénible qu'ils éprouvaient, en voyant que tous les chefs principaux des rebelles, tels que Ypsilanti, Cali-Archi, Argiropulo (vice-consul russe à Galacz), Vladimiresco, Makedonski, etc. etc., étaient des individus plutôt russes que grecs, décorés et employés par la Russie, s'appuyant de sa protection et séduisant le peuple par l'assurance que cette Puissance approuvait leur rébellion. Le baron de Stroganoff n'hésita pas à désavouer, formellement et sans distinction de rang ou de personne, tous ceux qui pourraient avoir participé à la rébellion.» Oferă a comunica ultimul răspuns, pe care l-a dat lui Ipsilanti. Guvernul cală a liniști pe Turci, patriarhul pe Greci. Rusia ie pretutindenii dezinată ca autoare. Ienicerii cer capul lui Halet. »On assure positivement que le prince Charles Callimachi doit quitter Constantinople, sous peu de jours, pour entrer en Valachie, à la tête des troupes ottomanes.«

P. S. — On a arrêté ce soir huit boyards, résidants à Thérapia et Buyukdéré, parmi lesquels se trouvent deux frères du prince Handgerli et les sieurs Michel Mano (ancien drogman de l'arsenal), Scanavi, Logothéti et Rhizo.

J'ai lieu de présumer que la famille Moruzi ne se maintiendra guère longtemps en faveur et que peut-être même sa chute est déjà décidée, dans le moment actuel. . . .

(*Ibid.*)

*Petersburg, 28 Mart 1821.*

Von Liebermann <sup>2)</sup> catre rege.

(Izbucnirea răscoalei, după datele comandantului armatei a doua <sup>3)</sup>, contele Wittgenstein.)

Wahrscheinlich sind diese Bewegungen aber schlecht combinirt gewesen, indem die Truppen des türkischen Pascha's von Brahilow und Hirsova, zur Wiedervergeltung, gegen 2.000 Griechen niedergemetzelt haben und hierauf weiter vorgerückt sind. Die Griechen, an deren Spitze sich der in kayserlich-rus-

<sup>1)</sup> Turcii.

<sup>2)</sup> Ambasadorul prusian la Petersburg.

<sup>3)</sup> Din Basarabia. V. p. 562, nota 2.

sischen Diensten als General stehende Fürst Alexander Ypsilanti befindet, haben sich daher an den commandirenden General, Grafen Wittgenstein, mit der Bitte gewendet, ein russisches Armee-Corps in die Moldau einrücken zu lassen, um sie gegen die türckischen Truppen zu schützen. Dies Ansuchen ist zwar, wegen Mangel an Instruction, von dem Grafen Wittgenstein vorläufig abgelehnt worden; allein er hat sofort den obenerwähnten Courier nach St. Petersburg abgefertigt um sich nähere Verhaltensbefehle zu erbitten. . .

Aus Odessa und den umliegenden Gegenden, eilen die dort wohnenden Griechen ihren Landsleuten in der Moldau so zahlreich zu Hülfe, dass der General-Gouverneur, Graf Langeron <sup>1)</sup>, sich schon früher veranlasst gesehen hat, darüber zu berichten. Den überzeugendsten Beweis aber giebt ein mir mitgetheiltes Schreiben von 10. März (26. Februar) c., welches der kayserlich-österreichische Geschäftsträger, Graf Bombelles, von dem Consul seines Hofes, aus Odessa erhalten hat. Der Aufstand der Griechen ist darin nicht allein mit Bestimmtheit und dem Bemerken vorhergesagt, dass solcher schon seit mehreren Jahren vorbereitet sey, sondern es wird auch die Nachricht hinzugefügt, dass eine in griechischer Sprache abgefasste Proclamation circulaire, Inhalts deren: der Fürst Ypsilanti zum König bestimmt sey und die Verschwörung am 11. März (27. Februar) c. ausbrechen solle. . .

(Archive, Rep. I, 78)

---

*Constantinopol, 31 Mart 1821.*

Von Miltitz catre rege.

(Exasperații de mișcările Grecilor in Moldova, ienicerii voiași să facă, in noaptea de 23—4, „main basse“ peste acei din Constantinopol.)

Les dernières nouvelles de Bucharest, en date du 23 . . . nous informent qu'on y attendait le lendemain le prince Ypsilanti <sup>2)</sup> . . . que les forces réunies de Théodori et d'Ypsilanti se montent à peu près à vingt mille hommes, mieux armés et payés, mieux disciplinés et assurément mieux dirigés que ne le seront les troupes de Sa Hautesse, que l'enthousiasme était gé-

---

<sup>1)</sup> Autorul memoriilor asupra campaniilor din 1806—1812, publicate in Hurmuzaki, *Supl.* I <sup>3</sup>.

<sup>2)</sup> Sosește la 25 Martie (6 April) la Colintina (Aricescu, I, 198).

néral et que journellement il arrivait de nouveaux renforts d'hommes, d'argent et de munitions, par la Bessarabie. . . Le consul britannique <sup>1)</sup> mande à l'ambassadeur <sup>2)</sup>, en date du 26 février et 17 mars, que la grande majorité des Grecs établis dans cette ville se précipite vers la Moldavie, en abandonnant leurs établissements, que la proclamation du prince Ypsilanti <sup>3)</sup> . . . circule publiquement, que des souscriptions ont été ouvertes par les négociants grecs, dont le produit se monte déjà au delà de cinq mille roubles, que des munitions et des armes sont embarquées en plein jour, sans que le gouvernement de la ville y ait apporté . . . le moindre empêchement. La Porte est minutieusement informée . . . et nous nous attendons . . . à voir qu'elle demande . . . des explications catégoriques. . .

(Conferința de la 24. Stroganov nu oferă trupe, «étant convaincu d'avance qu'elle <sup>4)</sup> n'agrèerait point l'offre de troupes, qu'il croyait, par conséquent, inutile de faire».)

Les ministres de Sa Hautesse, en témoignant leur reconnaissance des dispositions énoncées, demandèrent :

1<sup>o</sup>. L'extradition des rebelles ou conspirateurs qui se réfugièrent sur le territoire russe.

2<sup>o</sup> Le consentement à la nomination d'un nouvel hospodar en Moldavie.

3<sup>o</sup> Le droit de visiter, avec de certaines restrictions, les bâtiments qui sortiraient du port de Constantinople, pour se rendre dans la Mer-Noire ou la Mer-Blanche.

(Ambasadorul răspunde la 1<sup>o</sup>, că n'ar putea cere același lucru și Austrii, ai căreia dezertori fură primiți în Bosnia, și, la obiecția, că ie altă afacere, declară că tratatele nu împiedecă adăpostirea fugarilor.)

Qu'en vertu du traité, un procès formel devait, dans tous les cas, précéder la destitution des hospodars, et qu'aussi le prince Michel Suzzo ne pouvait être déposé qu'après avoir été jugé.

Les ministres de Sa Hautesse répliquèrent que la culpabilité . . . étant suffisamment constatée par les faits, le jugement devenait superflu, mais le baron de Stroganoff refusa de reconnaître la validité de ce chef d'accusation ; cependant il leur fit entrevoir que, si la Porte demandait sa destitution, pour un

<sup>1)</sup> La Odessa.

<sup>2)</sup> Strangford.

<sup>3)</sup> Cea de la 23 Februar (7 Mart), asupra căreia v. Aricescu, I, 144—5 ; II, n<sup>o</sup> XXXVII.

<sup>4)</sup> Poarta.

motif tel qu'incapacit , d mence ou autre pareil, il se d cide-rait peut- tre   y consentir.

(La 3<sup>o</sup>, r spunde c  prime te, dar c  ar trebui o primire universal .

Negocierii  n acela i fel cu L tzow <sup>1)</sup>, care- i  steapta  nc  instructiunile.)

Le 29, les Grecs Scanavi, Michel Mano, Logoth ti, Rhizo et Fotino <sup>2)</sup>, le fils du premier m decin du prince de Moldavie, ont eu la t te tranch e. Des  criteaux attach s   leurs cadavres, expos s dans diff rents quartiers de la ville, les d signent comme convaincus de haute trahison. . . .

(Arhive, Rep. I, 6—10)

#### Traduction du Yafta ( criteau). <sup>3)</sup>

Les traitres Th odori, fils de Marischko <sup>4)</sup>, du c t  de la Valachie, Alexandre, fils d'Ypsilanti l' vad  <sup>5)</sup>, du c t  de la Moldavie et Michel, voivode de cette derni re province, apr s avoir, en dernier lieu, uniquement de leur mouvement et d'apr s leurs id es, tromp  les gens simples et   la t te l g re, par diff rents vains propos, ont os  lever l' tendard de la r volte et tomber, les armes   la main,   Galatz sur des musulmans innocents, qu'ils ont massacr s et fait martyrs. Diff rents papiers r pandus par eux, tendants   induire en erreur les tranquilles sujets du haut empire, ayant  t  saisis par la police, le traître Aleco Hekim-Oglou,  gar  par leurs insinuations, ayant manifest  et constat  son accord et complicit  avec les rebelles, a  t  pris, et, pour servir d'exemple aux autres, a subi la peine m rit e : c'est son vil cadavre qui est ici expos .

(Ibid.)

<sup>1)</sup> Internun iul.

<sup>2)</sup> Probabil ruda istoricilor Dionisachi  i Ilie.

<sup>3)</sup> Anex  la bucat  precedent .

<sup>4)</sup> Tat l lui Tudor se numea *Constantin* (Aricescu, I, 14).

<sup>5)</sup> Constantin, fostul Domn  i pom zuitul rege al Daciiei, mort la Chiev in 1820 (Hurmuzaki, *Supl.* I <sup>3</sup>, 109 nota 1).

Constantinopol, 10 April 1821

Von Miltitz către rege.

. . . Il paraît hors de doute maintenant que feu le prince Aleco Suzzo . . . ayant décliné les propositions qui lui furent faites par les conspirateurs, et ceux-ci le soupçonnant d'en avoir instruit la Sublime Porte, a été empoisonné par ordre de son cousin, Michel Suzzo <sup>1)</sup>. . . Ce même prince a assassiné de sa propre main et de la manière la plus atroce, au moment où il s'est déclaré rebelle, le bôiard Bibica <sup>2)</sup>, un vieillard respectable à tous égards, qui lui avait franchement déconseillé le parti funeste qu'il vient de prendre et dont le dévouement aux intérêts du sultan faisait craindre une résistance prononcée à l'exécution des sinistres projets concertés avec Ypsilanti. . .

Des nouvelles de bonne source, en date d'Odessa, du 8 mars, nous informent que les familles transfuges de Suzzo et Skina sont heureusement arrivées dans ce port, sur des bâtiments à pavillon russe, et ou assure même positivement qu'elles étaient munies de passeports de la légation . . . ce que j'ai cependant de la peine à croire. Les émigrations des Grecs établis à Odessa et dans les provinces adjacentes durent toujours encore, ainsi que les souscriptions et les envois d'armes et de munitions. Une seule maison de commerce à Taganrok doit avoir souscrit pour la somme de six cent mille roubles. . .

Le 31 mars, on a décapité le Grec Dimitraki Tschalik et arrêté Michel Handgerli et Zingerni Panayotaki . . . Plusieurs piétoux, porteurs de lettres des principautés et de la Morée, déguisés de différentes manières, ont été arrêtés aux approches de la capitale et aussitôt décapités <sup>3)</sup>. . .

(*Ibid.*)

<sup>1)</sup> Asupra relațiilor dintre Alecu Suțu și eterie v. Aricescu, I, 82—3. Doctorul Cristari fusese învinovățit de această otrăvire. V. Aricescu, 39 nota 1; Xenopol, V, 440 nota 8.

<sup>2)</sup> «Bibica acel nebun» n'a fost tăiat, ci a tăiat iel pe alțit (v. Beldiman în *Letopisișe*, ed. a II-a, v. 83 și urm.). Cf. Aricescu, I, 259.

<sup>3)</sup> Anexe: raportul lui Kreuchely, din 31 Mart (v. p. 566, nota 2), declarația caimacanilor din aceeași zi (stil vechi?), raportul lui Harte, vice-consul prusian în Iași, din 21 Mart, jurământul făcut lui Ipsilanti la Iași (v. Aricescu, I, 152), scrisoarea lui Ipsilanti către Miloș (Chișinău, 7/19 Ianuar) (v. Aricescu, I, 81), un proiect de tractat greco-serb, o proclamație a Serbilor către Greci. — Piesele acestea, afară de rapoarte, neinteresând viața noastră națională însăși, n'au fost copiate.

*București, 11 April 1821.*

Copie d'une lettre des boïards de la Valachie à Son Excellence Monsieur l'envoyé de Russie <sup>1)</sup>, en date de Bucharest. . .

*Excellence,*

Alarmé par le bruit, qui vient de se répandre ici, que la Valachie sera bientôt occupée par des troupes ottomanes, le petit nombre d'habitants qui reste encore à Bucharest, a pris la résolution d'abandonner cette capitale et sa patrie, pour aller chercher un asile dans l'étranger.

Les soussignés, obligés de se joindre au peuple, non animé d'un esprit de révolte, comme on l'avait supposé, mais réduit à la dernière extrémité et au désespoir, à cause des rapines que les princes précédents ont exercées sur lui, à peine ont-ils pu empêcher la dispersion totale des habitants de cette ville, qu'ils comptent abandonner au premier pas des troupes ottomanes dans cette province.

Pour calmer un peu les craintes du peuple, nous avons pris le parti d'adresser une supplique à la Sublime Porte ottomane (dont copie nous insérons ici), à laquelle nous prions instamment Votre Excellence de vouloir bien la faire parvenir et d'employer l'efficacité de ses moyens à l'interdiction du passage des troupes, dont il s'agit et à ce qu'il nous soit permis de porter à la connaissance de la Sublime Porte ottomane les justes plaintes du peuple et d'en oser implorer le rétablissement des droits et privilèges du pays, qui ont été abolis.

Les soussignés prient Votre Excellence d'agréer le témoignage de la haute considération, avec laquelle ils ont l'honneur d'être, etc. (suivent les signatures.) <sup>2)</sup>

*(Ibid )*

*Constantinopol, 21 April 1821.*

Von Miltitz catre rege.

. . . Des nouvelles officielles de Bucharest, en date du 13 du courant, arrivées à l'internonce <sup>3)</sup>, nous informent . . . qu'

<sup>1)</sup> Stroganov.

<sup>2)</sup> V. Aricescu, I, 182—5.

<sup>3)</sup> Lützow.

Ipsilanti avait transféré son quartier-général à Tergoviste <sup>1)</sup>, l'ancienne capitale de la principauté, où devaient se réunir les notables des deux provinces pour délibérer sur les affaires publiques. Plusieurs des principaux membres du clergé grec s'y étaient déjà rendus. — Il paraît se confirmer que Vladimiresco refuse de seconder les projets d'Ipsilanti, qu'il a même fait arracher et brûler plusieurs de ses proclamations et que, loin de vouloir agir hostilement contre la Porte, il <sup>2)</sup> prétend seulement libérer la Valachie de la servitude des Grecs concussionnaires et obtenir le redressement des griefs énumérés dans sa requête au Grand-Seigneur. Le bimbachi (colonel) Sava <sup>3)</sup>, chef d'une petite troupe organisée par le défunt hospodar, continue à être fidèle à Sa Hautesse. C'est lui qui entretient les communications entre Bucharest et Rousczouk et qui a protégé la retraite des kaimakams <sup>4)</sup>. On assure que des troupes turques, aux ordres du pacha de Silistrie, ont passé le Danube à Kalarasch et que les rebelles se sont retirés <sup>5)</sup>. . .

La Porte garde un profond secret. . . Nous savons néanmoins que les forces réunies tout le long du Danube . . . sont plus que suffisantes pour anéantir Ipsilanti, qui n'a point d'artillerie, mais il me semble que le Divan, qui voulait d'abord connaître le nombre et les moyens des ennemis . . . est déterminé maintenant de ne pas commencer les opérations en Valachie, avant d'avoir réuni en Bulgarie, en Rumélie et en Bosnie un assez grand nombre de troupes pour étouffer la révolte, partout où elle pourrait éclater. Les renforts envoyés de la capitale se montent déjà au delà de dix mille hommes.

(Scrisoarea lui Alexandru I-iu către Ipsilanti <sup>6)</sup> a mai liniștit pe Turci. Dragomanul Costachi Moruzi a fost tăiat la 16, fiindcă împărtașia știrii din Moldova beiului Mainoților <sup>7)</sup>, al căruia garant se făcuse. Au fost arestați și frații Hurmuzachi (Cormousaki) și Batuazoglu, unul dintre cele trei capuchihai ale Munteniilor. Din Odesa, se anunță că s'a redus carantina pentru fugarii.)

<sup>1)</sup> V. Aricescu, I, 207.

<sup>2)</sup> *Et*, în original.

<sup>3)</sup> Asupra-I v. Aricescu, I, 65—7.

<sup>4)</sup> Cel șapte caimacamii numiți de Suțu, în timpul boalei sale (v. Aricescu, I, 106).

<sup>5)</sup> Turcii trec Dunărea pe la 12—13 Maii st. v. și Tudor pleacă din Cotroceni la 15 (Aricescu, I, 224, 227).

<sup>6)</sup> V. asupra răspunsului dat de țar prin Capodistria Aricescu, I, 163.

<sup>7)</sup> Maina, parte din vechiul teritoriu spartan, guvernată atunci de un beiu național, supt suzeranitatea Porții. V. capitulul 20 din cartea lui Pouqueville, *Voyage en Morée*, etc. (1805).

Le 19 du courant, le baron de Stroganoff a communiqué à la Porte, par le moyen d'une note officielle, une lettre qu'il venait de recevoir du prince Ypsilanti, par laquelle celui-ci déclare, en date du 31 mars (12 avril), qu'« aussitôt après avoir reçu le duplicata de la lettre du 26/14 mars, écrite par ordre de l'empereur et signée par le comte Capo d'Istria <sup>1)</sup>, il s'était retiré, en en faisant part à Messieurs les caïmakams du prince Charles Callimachi, hospodar de la Valachie <sup>2)</sup>; qu'il allait transmettre à Sa Majesté Impériale les vœux et les désirs de la nation grecque et qu'il attendait avec empressement les conseils du baron de Stroganoff ». Ce ministre, ne pouvant l'autoriser à chercher un asile en Russie, s'occupait de trouver un autre moyen, pour le soustraire à la vengeance des Turcs. . . La Porte n'a pas encore répondu à la communication.

Vladimiresco vient également d'adresser un nouvel acte de soumission à la Porte, demandant seulement que sa patrie soit libérée à l'avenir des extorsions des Grecs; — et les boïards des deux principautés avaient offert, peu de jours auparavant, les têtes d'Ypsilanti et de Vladimiresco, en s'engageant de rétablir les autorités légitimes, à condition d'une amnistie générale pour tous les Grecs, et nommément pour les Fanariotes, qui devraient conserver leur influence dans les principautés. Cette dernière requête, qu'on se flattait également de faire appuyer par le ministre de Russie, ne trouverait certainement pas un accueil favorable à la Porte. Il paraît, au contraire, que le Divan est fermement décidé de n'accorder dans la présente circonstance à la légation de Russie le droit d'intervention qu'en autant que ce droit est explicitement stipulé par les conventions relatives aux deux principautés, mais nullement pour tout ce qui concerne les Grecs, en général. . . .

(Ibid.)

---

Constantinopol, 25 April 1821.

Von Miltitz către rege.

S'a arătat Grecul doctor De Sylla, Parganiot, căsătorit cu o «princesse Caradgea», despărțită de Mavrocordat, «réfugié depuis de longues années en Russie» <sup>3)</sup>. Ambasadorul Angliii <sup>4)</sup> l-a scăpat.

Ibid.)

---

<sup>1)</sup> V. p. 576 și nota 6.

<sup>2)</sup> V. p. 564 nota 2.

<sup>3)</sup> V. p. 526 nota 1.

<sup>4)</sup> Strangford.

*Constantinopol, 1 Maiă 1821.*

Von Miltitz catre rege.

. . . Il n'y a pas de doute qu'on s'occupe de la nomination d'un nouvel hospodar. Le ministre de Russie ne s'y oppose point ; seulement soutient-il que Souzzo ne saurait être considéré comme traître ou rebelle, avant qu'on ne l'ait jugé dans toutes les formes, et il prétend que, dans l'intervalle, sa déposition ne peut avoir lieu qu'à titre d'imbécillité et d'incapacité. Il est difficile de croire que la Porte partage cette opinion.

(Frații Hurmuzachi <sup>1)</sup> și postelnicul Suțu au fost liberați la 27 April.

La 29, conferință cu Lützow <sup>2)</sup>). Il a saisi cette occasion pour exprimer au Réis-Effendi que la Cour impériale espérait avec confiance que, si la sagesse de Sa Hautesse aviserait aux moyens les plus efficaces pour rétablir l'ordre dans les provinces insurgées, sa clémence aussi aurait égard à la position, d'ailleurs déjà fort malheureuse, des Valaques et des Moldaves. Cette insinuation, quoique relative à une question très épineuse, a été fort bien reçue. . .

Quatorze Turcs, que les prétendus libérateurs de la Grèce avaient chassé de la Moldavie, après leur avoir coupé les deux mains, le nez et les oreilles, sont arrivés d'Ybraïl à Constantinople, et ce spectacle révoltant a produit une forte sensation, que les autorités ont eu de la peine à contenir. . .

Des lettres d'Odessa, en date du 7/19 avril, annoncent que, malgré les ordres arrivés au gouverneur de cette ville, le prince Démétrius Ypsilanti <sup>3)</sup>, portant l'uniforme des gardes impériales, enrôlait publiquement des soldats pour son frère. . .

On continuait à faire des souscriptions, et les transfuges se hâtaient de rejoindre les insurgés en Moldavie. . .

(Apendice)

*Iaftaua de la cadavrul lui Moruzi <sup>4)</sup>.*

Le traître Costaki, interprète du Divan impérial, ayant osé être d'intelligence et d'accord avec les pervers qui ont suscité des troubles en Valachie et en Moldavie . . . a subi la peine méritée. . .

(*Ibid.*)

<sup>1)</sup> V. p. 576.

<sup>2)</sup> Internunțiu.

<sup>3)</sup> Fratele lui Alexandru ; mai pe urmă președinte al senatului grecesc.

<sup>4)</sup> V. p. 576.

Constantinopol, 10 Maiü 1821.

Von Miltitz către rege.

. . . Emmanuel Danesi, Grec natif de Candie, sujet ottoman, associé de la Maison de commerce Apostolo Pappa fils et Comp. et depuis environ deux ans banquier du ministre de Russie à Constantinople, avait été arrêté le 29 avril, par ordre de la Porte, à la suite de son refus d'effectuer le payement d'une lettre de change de 309.000 piastres, en faveur du prince Charles Callimachi . . . qu'il avait acceptée, lors de la présentation. Ce refus étant basé sur le non-accomplissement des engagements contractés par les kaïmakans de l'hospodar <sup>1)</sup>, envers le banquier baron Sakellario (domicilié à Bucharest, où il jouit de la protection autrichienne) <sup>2)</sup>, qui avait fourni la traite, et la mauvaise foi du prince Callimachi à exiger le payement d'une traite, dont la valeur n'avait pas été reçue, étant manifeste, l'internonce représenta à la Porte l'injustice criante des mesures de rigueur prises envers Danesi et démontra que celui-ci était privé à la fois de la faculté et du droit de payer la lettre en question, depuis que les kaïmakans n'avaient pas rempli leurs engagements envers le baron Sakellario et que celui-ci avait donné contre-ordre à la maison Apostolo Pappa. Après de fortes discussions verbales et plusieurs notes, la Porte se décida à relâcher Danesi, en lui enjoignant toutefois de comparaître à la première sommation (Fuge la o mănăstire, dar ie prins. Stroganov il reclamă personal. În zădar : Turcii susțin că ie trădător ; ministrul o iea asupră-și și face Poarta răspun-zătoare, declarînd că pleacă pe corabia, ce-l așteaptă.).

(Ibid.)

Constantinopol, 10 Maiü 1821.

Von Miltitz către rege.

(Conferință cu Stroganov. S'a discutat, ca al doilea punct, „sur la nécessité de terminer l'état d'anarchie dans les deux principautés«.)

Ad 2<sup>o</sup>), le baron de Stroganoff proteste formellement contre l'entrée des troupes turques dans les principautés, depuis que le prince Suzzo a quitté le territoire ottoman et qu'Ypsilanti, qu'on disait avoir disparu, ne se trouve plus qu'avec 400 hom-

<sup>1)</sup> V. p. 577.

<sup>2)</sup> Mai târziu consul prusian în țările noastre.

mes, dans un fort isolé; il assure que l'ordre est rétabli, que les autorités légitimes sont rentrées dans le libre exercice de leurs fonctions et que, comme il n'existe plus de rébellion, il n'y a aussi plus de raison pour envoyer des troupes qui, sans doute, ne seraient destinées qu'à faire de nouveaux massacres et à ravager le pays; il a ajouté que l'empereur, son maître, ne consentirait en aucun cas à l'entrée des troupes ottomanes et qu'il saurait faire respecter son intervention. La Porte réplique que les autorités légitimes ne sont nullement rétablies, que la rébellion existe toujours, qu'en envoyant des troupes dans les principautés, elle ne fait que suivre le plan que l'envoyé de Russie même lui avait tracé, que personne ne saurait lui contester le droit de châtier des sujets rebelles, enfin qu'Ypsilanti, entouré de troupes et retranché dans un château fort, doit être considéré par elle comme hors de la loi. Le baron de Stroganoff conseilla à la Porte de se débarrasser d'Ypsilanti le plus tôt possible, en lui fournissant elle-même les moyens de sortir du pays; il lui fit connaître que, si elle voulait s'adresser pour ce but à l'internonce <sup>1)</sup>, elle le trouverait disposé à lui fournir les passeports nécessaires; que ce ministre ne pouvait spontanément faciliter à Ypsilanti les moyens de se rendre en Autriche, mais que, si le gouvernement voulait lui énoncer le désir . . . il s'y prêterait certainement avec plaisir. La Porte remercia le ministre de Russie de ses bons conseils, mais déclina absolument d'en profiter. Elle persiste à se saisir de la personne d'Ypsilanti, ainsi que de tous les autres chefs de rebelles; elle déclare que ce traître doit payer de son sang le sang des innocents qu'il a fait égorger à Jassi et Galatz. Le baron de Stroganoff, essayant en vain de suggérer au ministre ottoman des résolutions plus conformes à ses désirs, renouvela ses protestations et ajouta que, dans deux mois d'ici, lorsque la Porte serait aux abois, elle apprécierait les conseils d'ami qu'il venait de lui donner, mais qu'alors il serait trop tard pour en profiter. . . .

(*Ibid.*)

---

*Constantinopol, 25 Mai 1821.*

**Von Miltitz catre rege.**

(Ultimele acte ale lui Stroganov fac ca Poarta să nu mai aibă nici o încredere în iel.)

Les affaires des principautés ne tarderont pas à se décider.

---

<sup>1)</sup> Lützow.

puisque les troupes turques ont déjà passé le Danube à Orsova et Ibraïl et se dirigent sur les deux capitales <sup>1)</sup>. Le baron de Stroganoff a fortement protesté contre cette mesure, et l'on m'assure que le prince Ypsilanti a également adressé des protestations aux caïmakams de l'hospodar en Valachie. La Porte réplique au ministre de Russie, qu'elle doit regarder ces provinces comme étant en état d'insurrection, aussi longtemps qu'Ypsilanti et ses adhérents ne seront pas exterminés ; — qu'elle vient au secours de ses propres sujets qui lui demandent protection et appui ; — qu'elle est pleinement en droit de punir des rebelles et qu'ainsi elle ne se croit nullement obligée à prolonger l'anarchie et la révolte, en suspendant l'exécution des mesures que le souverain juge indispensables au rétablissement de la tranquillité et à l'extirpation totale du germe révolutionnaire. . . .

(*Ibid.*)

---

*Petersburg, 30 Maiü 1821.*

Von Liebermann catre rege.

(După ştirî din cele două ţeri,) Fürst Ypsilanti soll sogar nicht abgencigt seyn die Unternehmung aufzugeben, nach Russland zurückzukehren und sich zu unterwerfen ; ein Gerücht, das jedoch wohl noch sehr der Bestätigung bedarf. . . .

(Archive, Rep. I, 78)

---

*Constantinopol, 12 Iunie 1821.*

Von Miltitz catre rege.

. . . . Le 3 du courant, le ministre de Russie a fait deux importantes communications à la Porte. . . La première concerne les affaires des principautés. Il déclare insuffisante la nomination des caïmakams <sup>2)</sup> et reproche à la Porte d'avoir passé sous un silence absolu les considérations les plus essentielles, énoncées dans les notes protestatives, antérieures à la présente ; — il parle d'Ypsilanti et de Michel Souzzo, comme devant eux seuls être considérés les chefs responsables des événements

---

<sup>1)</sup> Iaşi şi Bucureşti.

<sup>2)</sup> V. Aricescu, I, 314.

dans les provinces, — il fait sentir la nécessité de ne pas porter au désespoir les insurgés et de leur laisser le moyen de se sauver, ce qui pourrait avoir lieu en Transylvanie ou au-delà du Pruth, et les officiers de ces pays respectifs auraient le soin de les désarmer, en leur donnant asile. Il proteste derechef que l'intervention de la Russie, son concours moral n'ont qu'un seul but, celui d'accélérer le rétablissement de l'ordre. Il accuse le pacha d'Ibraïlow <sup>1)</sup> de s'instituer en muhafiz de Moldavie, d'exiger d'immenses contributions et de publier des firmans pour exterminer jusqu'aux femmes enceintes, dans la crainte qu'elles ne portent des rebelles dans leur sein; — il déclare qu'il ne peut plus se prêter à ce mode de discussion; il sollicite le gouvernement de Sa Hautesse d'y mettre fin sans délai. Il lui rappelle le texte et l'esprit des notes présentées depuis trois mois à ce sujet, ainsi que les engagements formels pris dans la conférence à protocole du 12 mars. Il observe qu'il se verra obligé de déclarer nulle l'adhésion donnée alors aux demandes de Son Excellence le Réis-Effendi. — Comme la Sublime Porte n'envoie pas encore les princes, il adhère au projet de les remplacer par des kaïmakams, qui devront être tout-à-fait indépendants des pachas, séraskiers, muhafiz, sous le rapport de l'administration civile et de la répartition égale des charges.

Il demande qu'il soit enjoint aux susdits pachas, séraskiers, muhafiz :

1<sup>o</sup>) De respecter et de faire respecter les personnes, privilèges et propriétés des Valaques et Moldaves, de ne poursuivre que les insurgés en masse.

2<sup>o</sup>) De ne se permettre aucune espèce d'exécution militaire, hors le cas de résistance armée ou de recours des kaïmakams, pour raffermir leur pouvoir.

(A doua comunicație privește pe Grecii refugiați.)

La Porte a solennellement assuré à l'ambassadeur d'Angleterre <sup>2)</sup>, que toutes les imputations, dont on charge le pacha d'Ibraïl <sup>3)</sup>, sont dénuées de fondement; qu'en effet, à Galacz, des actes de rigueur ont été exercés et qu'il a été impossible d'empêcher les troupes de venger le sang des musulmans . . . mais que, depuis, les injonctions les plus sévères ont été faites aux commandants et qu'aucun désordre n'a été commis. Le Réis-Effendi annonce de plus que les troupes ottomanes sont entrées à Bucharest, sans se permettre le moindre excès; un

<sup>1)</sup> Mideil. V. scrisorî de-ale sale în Erbiceanu, *Ist. mitr. Mold.*, 99-104. Iusuf, după Aricescu, I, 272.

<sup>2)</sup> Strangford.

<sup>3)</sup> V. nota 1.

seul individu a été puni de mort, et c'était un officier turc, qui avait enlevé deux chevaux à un paysan valaque. Deux affaires sanglantes ont eu lieu, à Galacz et à Fokshan<sup>1)</sup>; les insurgés ont été complètement battus, après avoir fait une vive résistance, mais les Turcs ont perdu beaucoup de monde. Le Réis-Effendi n'a pas manqué d'observer, combien la défense opiniâtre des insurgés et la lettre . . . adressée par le prince Ypsilanti aux kaïmakams infirment les assurances données par le ministre de Russie sur le retour de la tranquillité dans les deux provinces et sur l'empressement du chef des rebelles à poser les armes. . . .

(Arhive, Rep. 1, 6—10)

*Constantinopol, 25 Iunie 1821.*

**Von Miltitz către rege.**

. . . . Le 28<sup>2)</sup>, le prince Charles Callimachi . . . fut soudainement enlevé, avec toute sa famille et sa suite, de la maison qu'il habitait au Fanal et transporté à Constantinople, où on lui assigna un vaste hôtel, dans le quartier de Sulémanjé. Cette translation subite causa d'autant plus d'étonnement, que jamais il n'a été permis à aucun chrétien d'habiter dans ce quartier, qui est renommé à cause de l'intolérance de ceux qui y résident. On plaça à sa porte un officier supérieur et plusieurs janissaires. Il y a diverses opinions sur les vrais motifs de cette mesure; cependant on s'accorde assez unanimement à l'attribuer à des intentions bienveillantes, et jusqu'ici cette conjecture n'a heureusement pas été démentie.

(La 12, Ion și Iacob Arghiropol sint exilați la Satalia și Angora.

La 23, Teodor Negri, nepotul lui Ipsilant, numit ambasador la Paris, fuge la Hydra.)<sup>3)</sup>

(*Ibid.*)

<sup>1)</sup> V. Aricescu, I, 272—4.

<sup>2)</sup> Maiu.

<sup>3)</sup> Insulă lângă Argolida, însemnată prin rolul jucat de pirații săi în eterie.

Constantinopol, 25 Iunie 1821.

Von Miltitz catre rege.

. . . . Le gouverneur d'Odessa redoublait de sévérité. pour empêcher les communications avec les insurgés en Moldavie; cependant les Grecs continuaient à tromper sa vigilance, et plusieurs bâtiments, chargés d'armes et de munitions, s'étaient rendus de ce port dans les bouches du Danube.

Il paraît hors de doute que le pacha d'Ibraïl, qui s'était avancé avec un corps de 800 hommes seulement, pour prendre Yassy par un coup de main, a rencontré une force bien supérieure. sous les ordres des princes Cantacuzène et Maurocordato <sup>1)</sup>, et qu'il n'a pu regagner Galacz qu'avec beaucoup de peine. On assure que Théodore Vladimiresco a été mis à mort <sup>2)</sup>, par ordre du prince Ypsilanti, auprès duquel il s'était rendu, pour lui faire des reproches sur l'indiscipline de ses troupes. . .

L'internonce <sup>3)</sup> m'a assuré avoir reçu des informations qui lui annoncent que, loin de se permettre le moindre excès ou même de lever des réquisitions, les troupes <sup>4)</sup> payent au prix courant, en argent comptant, tout ce qui est nécessaire à leur subsistance. . . .

(Ibid.)

Constantinopol, 28 Iunie 1821 <sup>5)</sup>.

Marele-Vizir catre Nesselrode <sup>6)</sup>.

. . . . Mais, lorsque la Sublime Porte, conformément aux devoirs de suzeraineté, arma un nombre suffisant de troupes, uniquement pour exterminer les révoltés et les malveillants. . . il arriva que d'abord le métropolitain de Valachie <sup>7)</sup> et ses boïards, rapportant tantôt les menées révolutionnaires du dit Théodore comme dangereuses et criminelles, annonçaient qu'ils allaient employer tous leurs moyens pour le combattre, à l'aide des propres forces du pays, et tantôt, représentant sa

<sup>1)</sup> Colonelul Gheorghe Cantacuzino și poate Mavrocordat, ginerele lui Caragea. V. p. 577 nota 3.

<sup>2)</sup> Ucis în noaptea de 26 spre 27 Maiu st. v. (Aricescu, I, 255).

<sup>3)</sup> Lützw.

<sup>4)</sup> Turceșii.

<sup>5)</sup> 27 Ramadan 1236.

<sup>6)</sup> Carol-Robert, conte de Nesselrode (1780 — 1862), în 1821 ministru al Afacerilor-Străine în Rusia.

<sup>7)</sup> Dionisie Lupu.

conduite comme nullement contraire à l'équité, mais purement fondée sur des desseins utiles à la principauté, ils sollicitaient l'adhésion de la Sublime Porte à ses propositions; d'un autre côté, le consul de Russie, qui se trouvait en Valachie <sup>1)</sup>, par diverses représentations contradictoires, adressées aux agents du gouvernement, dans le but de ne point permettre l'entrée des troupes de la Sublime Porte dans le pays, pour en chasser les insurgés, empêcha longtemps cette entrée. . . .

(*Ibid.*)

*Constantinopol, 30 Iunie 1821.*

Traduction d'un bulletin communiqué par le Réis-Effendi à l'ambassade d'Angleterre. . . .

Les insurgés grecs qui se trouvaient dans les environs de Crayova et du côté de la rivière dite Zi <sup>2)</sup> ne pouvant faire face et résister aux troupes ottomanes, ont pris la fuite. Ces dernières se sont emparées de Crayova, où elles ont mis à mort et fait prisonniers certain nombre d'insurgés <sup>3)</sup>.

Les infidèles grecs étant entrés à Fokshan, les troupes ottomanes sont tombées sur eux et en ont tué plusieurs; le reste s'est enfui et dispersé, et l'on vient d'expédier les oreilles et les drapeaux que l'on a saisis dans le combat.

Sur l'avis que les traîtres Salomon et Anastase, le fils de Michel <sup>4)</sup>, chefs des insurgés, avaient pris la fuite, on les a poursuivis et, par leur destruction, ils ont subi le châtement mérité. . . .

Le scélérat Alexandre Ypsilanti, à la tête de son exécration armée, a attaqué les troupes turques, qui se trouvaient au village de Draghushan. Ces troupes valeureuses ont combattu contre lui et, le corps d'insurgés n'ayant pu résister, une partie en a été détruite et grand nombre en a été fait prisonnier, et l'on s'est emparé des six pièces de canon que le fils d'Ypsilanti <sup>5)</sup> avait avec lui. Les insurgés, qui s'étaient retirés dans le bourg de Guerfal, ont mordu la poussière, et le susdit traître,

<sup>1)</sup> Pini.

<sup>2)</sup> Jiul.

<sup>3)</sup> V. Aricescu, I, 278 și urm.

<sup>4)</sup> Căpitanul Solomon și Anastase Mihaloglu. *Ibid.*

<sup>5)</sup> Adecă Alexandru, fiul lui *Constantin Ipsilanti*.

Alexandre Ypsilanti, réduit au plus haut degré de désespoir et d'abandonnement, s'est empressé de s'enfuir adroitement sur le territoire autrichien <sup>1)</sup>. . . .

(*Ibid.*)

Constantinopol, 2 Iulie 1821.

Von Miltitz către rege.

. . . . Des lettres de fraîche date, parvenues de Bucharest à l'internonce, confirment la nouvelle des avantages remportés sur les rebelles; les Turcs se conduisaient avec beaucoup de modération et de régularité, et la plus parfaite intelligence régnait entre eux et les autorités autrichiennes. . . .

(*Ibid.*)

Constantinopol, 10 Iulie 1821.

Von Miltitz către rege.

. . . . Le même jour <sup>2)</sup> 73 prisonniers de la troupe d'Ypsilanti ont été conduits en triomphe par les rues de Constantinople et ensuite décapités. On veut savoir que la Porte a fait grâce de la vie à l'un d'eux, qui avait le rang d'officier, après en avoir obtenu des aveux d'une haute importance. Le 9, le prince Charles Callimachi, hospodar de la Valachie, avec toute sa famille et sa suite, a été exilé à Bolon <sup>3)</sup>, en Asie-Mineure. Les opinions sur les motifs de cette mesure inopinée sont encore très partagées; en attendant, on se réunit assez généralement à croire que la Porte a voulu le soustraire aux insinuations haineuses de ses ennemis et qu'il conserve ses titres à la principauté; d'autres personnes, qui prétendent être mieux informées, assurent qu'au contraire, la Porte a résolu de faire gouverner les principautés par des pachas et que, positivement, l'ancien hospodar ne reparaitra plus sur l'horizon. Bientôt le voile, qui couvre les véritables intentions du gouvernement, sera déchiré, mais, de toute manière, je crains fort que les projets

<sup>1)</sup> V. Aricescu, I, 288.

<sup>2)</sup> 8 Iulie.

<sup>3)</sup> Boli ?

de Sa Hautesse, à l'égard de l'administration future des principautés, ne fournissent matière à de nouveaux différends avec la Russie. . . .

(Ibid.)

---

*Constantinopol, 18 Iulie 1821.*

**Nota Porții catre Rusia.**

. . . . Que les instructions données aux commandants des troupes envoyées par la Sublime Porte en Valachie et Moldavie, n'avaient d'autre but que de réduire les rebelles et d'en purger les provinces. Que la Sublime Porte n'avait nullement l'intention de changer l'ordre une fois établi, ni de porter aucun préjudice aux privilèges dont jouissent les dites provinces; qu'aussitôt que la tranquillité aura été rétablie, c'est-à-dire lorsque les brigands, qui ont paru dans les principautés, auront été entièrement expulsés; lorsqu'enfin le ci-devant prince de Moldavie Michel et tous ses adhérents, qui se sont évadés avec lui, ainsi que ceux des scélérats qui auront pu s'enfuir sur le territoire russe ou autrichien, auront tous été restitués ou bien publiquement punis sur les lieux mêmes où ils auront été saisis, en présence des officiers des deux gouvernements, la Sublime Porte procéderait immédiatement à l'installation des voivodes et mettrait le plus grand soin à faire observer les anciennes conventions et maintenir les privilèges des deux provinces, comme par le passé. . . .

(Ibid.)

---

*18 Iulie 1821.*

**Nota Rusiiei catre Poartă.**

. . . . Que, pour mieux constater cet indispensable changement, le gouvernement turc, en acceptant les propositions antérieures du soussigné, mette la Russie à même de contribuer, dans l'esprit des traités, à la pacification des principautés de Valachie et de Moldavie; qu'on cherche uniquement à y rasseoir l'ordre et la tranquillité publique sur des fondements durables; qu'en un mot, l'exemple de ces provinces puisse être de nature à ramener à l'obéissance tous les Grecs qui aiment sincèrement leur patrie. . . .

(Ibid.)

---

*Petersburg, 25 Iulie 1821.*

Von Liebermann catre rege.

(Se anunță din Odesa o luptă din 7 Iulie (25 Iunie), în care Grecii, bătăuți, s'aun retras în Rusia,) sind aber von den türkischen Truppen so heftig verfolgt worden, dass letztere, wie man sagt, die Gränzlinie überschritten und sogar einige, auf Vorposten stehende, russische Soldaten, in der Meinung, dass es Griechen seyen, getödtet haben <sup>1)</sup>. . . .

(Archive, Rep. I, 78)

*Constantinopol, 30 Iulie 1821.*

Von Miltitz catre rege.

(La 25, conferința cu Strangford, în afacerea rupturii cu Rusia. Reisul declară :) 6<sup>o</sup> Qu'aussitôt que les principautés de Valachie et de Moldavie seront purgées des rebelles qui les infestent, les hospodars seront rétablis et tout sera remis sur l'ancien pied, tel que cela est stipulé par les traités. . . .

(Archive, Rep. I, 6—10)

*Constantinopol, 31 Iulie 1821.*

Nota Internunțiuului catre Poartă.

. . . . L'occupation des deux principautés paraît aujourd'hui achevée. Des rapports dignes de crédit disent que, quoique beaucoup de sang ait été répandu dans des combats inévitables, les employés ottomans se sont appliqués à maintenir l'ordre, autant que cela était possible, dans des circonstances aussi désastreuses. Il ne sera donc pas difficile à la Porte de satisfaire à ce que la Russie a le droit d'exiger, d'après la teneur de ses traités, pour rétablir dans les principautés l'état des choses qui y existait avant les troubles actuels, et il ne saurait être contesté que ce fait contribuera beaucoup à ramener à l'obéissance tous les Grecs qui aiment sincèrement leur patrie. . . .

(*Ibid.*)

<sup>1)</sup> Ie vorba de lupta de la Sculenă (17/29 Iunie). V. Aricescu, I, 307.

Constantinopol, 10 August 1821

Von Miltitz către rege.

. . . . Le second point <sup>1)</sup> n'a pas été touché encore <sup>2)</sup>; il présente de grandes difficultés, puisque la Porte y rattache la demande d'extradition des transfuges, appuyée sur la teneur de l'article 2 du traité de Kaïnardgi. Je pense néanmoins qu'il ne serait pas impossible de lui suggérer un moyen de satisfaire la Russie, sans déroger aux droits incontestables que lui assure l'article précité et je me réserve de toucher la question dans la conférence amicale, à laquelle le Réis-Effendi m'a fait inviter pour lundi, 13 du courant. . . .

(Ibid.)

Constantinopol, 10 August 1821.

Von Miltitz către rege.

(Stroganov a plecat, în zorî de ziuă, spre Odessa.) Le 13, on attendait à Bucharest le consul-général de Russie, conseiller d'État Pini; un janissaire de la Mission de Russie, escorté par un Tatar du pacha de Ruzschuk, qui arriva le 9, porta des lettres de sa part au ministre de Russie. Son retour est surprenant, sous plus d'un rapport. Le baron de Stroganoff avait hautement exprimé son improbation de la conduite de cet employé, lors des premiers symptômes de la rébellion, et moi-même je lui ai entendu dire qu'assurément ce poste ne lui serait plus confié à l'avenir. La Porte, qui est informée de toutes ces menées sourdes du sieur Pini et qui n'ignore point qu'il despotisait, de la manière la plus indécente, feu le prince de Valachie <sup>3)</sup> et tous les boïards, a été vivement blessée, en apprenant que ce poste important doit être une seconde fois confié au même individu.

Le 14, on exposa la tête de Pandasi-oglou, premier kapoukiahya du prince de Valachie, qui a été décapité à Nicomédie, lieu de son exil. Il était natif de Caramanie et âgé de 50 ans. Il avait fait ses premières études sous la direction du père d'Alexandre Ypsylanti; lorsque ce prince <sup>4)</sup> s'enfuit en 1807 et que la Valachie fut temporairement occupée par l'ennemi,

<sup>1)</sup> «L'admission du concours de la Russie à la pacification des principautés».

<sup>2)</sup> În conferințele cu Strangford.

<sup>3)</sup> Alexandru Suțu.

<sup>4)</sup> Constantin Ipsilanti.

il y resta comme agent des Russes. Il fut élevé au grade de major et reçut plusieurs décorations; à la paix et lors de l'avènement du prince Charles Callimachi à la principauté de Moldavie, il entra, en qualité de secrétaire, au service de ce prince et le suivit à Constantinople, en 1819, et s'était acquis une brillante réputation par ses connaissances des langues orientales et du français; il fut employé comme interprète aux conférences avec le ministre de Russie; il fut chargé de la rédaction des protocoles et eut plusieurs entrevues particulières avec le baron de Stroganoff. La découverte de sa correspondance secrète avec le prince Ypsilanti fut cause de sa disgrâce. Le ministre de Russie déclare que son exécution est une infraction manifeste au traité de Kaynardgi (art. XVI; § 9).

... Le 16, un grand nombre de prisonniers, venant des principautés, a été décapité; on fait grâce de la vie à tous les étrangers, mais on ne pardonne à aucun des Grecs qui ont quitté Constantinople, pour rejoindre les insurgés; ils sont exécutés dans le quartier même qu'ils habitaient autrefois, pour servir d'exemple aux autres. . .

(La 23, Danesi <sup>1)</sup> ie condamnat la moarte și exilat, în urma intervenției ambasadurului Angliei, la Magnezia.)

Le 30, entrevue de l'internonce avec le Réis-Effendi, à la Porte. — L'internonce garantit officiellement à la Porte que le chef des rebelles, Alexandre Ypsilanti, est à jamais hors d'état de lui donner des inquiétudes, mais il évite de s'expliquer plus clairement, au sujet de cette garantie <sup>2)</sup>. . .

(Ibid.)

---

10 (22 ?) August 1821.

Traduction de la requête adressée à la Sublime Porte par les boyards de la Valachie (en langue valaque).

Sulla soglia illustre della Sublime Porta con le ginocchia piegate e con la più sommessà venerazione, ossequiosamente rassegnamo noi, tributarj e fedeli di Lei vassalli, qualmente dal nobile postelnico Costantino Negri, caimacam, ci fù mostrato il sacro reale venerato ordine spedito da Sua Altezza il Vizir

---

<sup>1)</sup> V. p. 579.

<sup>2)</sup> Ipsilanti sosește la Muncastru, unde ie închis până în 1827, la 14 Iulie 1821 st. v. (Aricescu, I, 293—4).

Mehmed-Selim-Pascha, Silistra-Valissi, accompagnato da illustre huyurildi della Sua Altezza, ove assicura il possente impero che per divina misericordia si esterminarono gl'insorgenti e da questa provincia disparvero, che la più parte di noi, avendo per timore di essi emigrato in terra straniera, ci siamo diggià nella natia nostra terra reppristinati, come del pari si van preparando coloro, che provisoriamente colà rimansero, a reppristinarsi pur essi ne'patrj suoi lari; che, non esistendo nella provincia il principe, le donate pubbliche ad esso attinenti e le solite contribuzioni sono paralizzate e morte; che i heni di quei nobili, rifuggiati in Brassow, sono inculti e i loro seminati non sono raccolti. Sopra tutti questi soggetti essendo stato all' Eccellenza Sua spedito il summentovato reale, sacro, venerato ordine, come chè l'alta sovrana volontà è determinata ed immutabile, perchè siano oramai quieti e tranquilli i vassalli di questa provincia, come quei che stanno a cuore del sovrano, onde poter cadauno accudire al proprio uffizio, e così pure gli agricoltori a poter coltivare la terra, come facevasi per l'innanzi. Viene quindi dall' A. S. ordinato al nobil caimacam a render pubblico a tutti il prelodato alto, regio ordine, perchè abbiano tutti a ripatriare e ad aver cura cadauno de'proprij affari, senza il più lieve sospetto, che sia per succedere alcuna cosa contraria alla sicurezza delle loro vite e delle loro sostanze, a diminuzione e cambiamento ne' loro privilegi. In vista a tutto ciò, e per l'infinita misericordia dimostrata dal serenissimo nostro monarca, verso questa infelicissima provincia, dopo esser stata liberata dalle mani dei tiranni e dei ladri, i quali, a norma di ferocissime fiere, ferocemente la trattarono; impotenti essendo di mostrare la nostra riconoscenza, noi, di Lei servi, offriamo le sommesse nostre venerazioni sulla soglia del possente, giusto ed umano impero, e tutti indistintamente supplichevoli voci alziamo dal fondo de' nostri cuori verso il santo Iddio, perchè voglia donare al potente reame vita lunghissima, salute immutabile, consolazione perenne e continua, innalzando il possente invincibile suo braccio, aumentando allo stesso forza e potere, onde possiamo noi, di Lei servi, esser coperti sempre sotto l'ombra delle sue ali, come per l'addietro i nostri antenati e padri, e come pur noi medesimi. Per sigillare adunque tanti benefizj, supplichiamo fer vorosamente l'autorità, la giustizia e l'umanità dell' impero d'aver di noi misericordia, inviandoci il nostro huon principe, per lo chè abbiamo diggià implorato l'infinita regia clemenza, anche per mezzo di altra nostra divotissima memoria, onde, collocato esso nel suo soglio, venga

a compimento la tranquillità e la quiete della provincia. — 10 Agosto 1821.

(L. S.) Il procuratore del metropolita dell' Ungaro-Valachia.

- ” Giovanni S. P. R. A. (*sic*)
- ” Inintelligibile.
- ” Gregorio Romano.
- ” Alessandro Romer.
- ” Alessandro Vlancati.
- ” Neofito di Myra.
- ” Idem. (L. S.) Idem.
- ” Illegibile. (L. S.) Idem.
- ” Idem.
- ” Alessio.
- ” Georgio Drucher.
- ” Alessandro P. A. Post.
- ” Inintelligibile. (P. S.) Idem.
- ” Spiridione Helmano.
- ” Idem (P. S.). Idem. (L. S.) Idem <sup>1</sup>).

(*Ibid.*)

---

*Constantinopol, 16 August 1821* <sup>2</sup>).

Nota turcească.

. . . . Dans le moment actuel, les rassemblements des rebelles sont, à la vérité, réduits à peu de chose, mais il y a encore des insurgés par-ci, par là, qui paraissent inopinément, même à présent, et qui infestent le pays dans des endroits où à peine la tranquillité paraissait rétablie. Les commandants de la Sublime Porte se font un devoir d'aller à la recherche de ces insurgés disséminés, et la Providence s'est montrée favorable au but salutaire, qu'ils se sont proposé, de purger entièrement ces contrées des rebelles. La Sublime Porte est plus intéressée que personne à conserver les anciens règlements et privilèges des deux principautés sur le pied établi, ainsi que de protéger de tous ses moyens tous les habitants paisibles de ces provinces. À cet effet, des fermans ont été adressés tout récemment aux gouverneurs commandants d'armée, ainsi qu'aux kaïmakams sé-

---

<sup>1</sup>) Cum se vede, mai toate numele sint cu neputință de îndreptat (*Vlancati* ie poate *Vlangali*, *Helmano*, *Helmano*). V. asupra compunerii Divanului Muntenii în 1821 Aricescu, II, 128.

<sup>2</sup>) 17 Zilcadé 1236.

parément, pour leur enjoindre sérieusement de faire jouir tout le monde du bienfait de la protection, en rappelant et faisant rentrer dans leurs foyers les raïas et les boïards qui s'étaient retirés au commencement de la révolution et dont la plus grande partie n'a pas pu revenir jusqu'à présent; de leur procurer une pleine sûreté, dans le voyage aussi bien que dans la réoccupation de leurs propriétés et leurs biens-fonds, sans permettre le moindre préjudice à leur égard. Ces mêmes instructions portent que l'administration publique et financière du pays doit être réglée d'après les normes et d'après le système de ces principautés et que, jusqu'à l'arrivée des princes, elle devra être confiée par intérim à des kaïmakams. Si la Cour de Russie enfin consent à aplanir bientôt quelques difficultés qui subsistent encore, comme par rapport à la restitution des fuyards, et tel que cela est expliqué dans la note officielle, communiquée en copie à Monsieur l'internonce, la Sublime Porte, ayant alors une garantie suffisante pour l'avenir, se trouvera aussitôt prête à nommer et envoyer sur les lieux les princes et elle considérera, de son côté, leur installation comme le prélude heureux du prochain aplanissement de toutes les difficultés, successivement survenues entre les deux empires <sup>1)</sup>. . .

(*Ibid.*)

*Constantinopol, 18 August 1821.*

Von Miltitz catre rege.

(Conferința sa dela 13 <sup>2)</sup>). A spus) qu'on avait aussi inutilement qu'injustement compliqué la question, en rendant l'évacuation des principautés de Valachie et Moldavie dépendante de l'extradition des transfuges. (Dezvoltări banale.)

(*Ibid.*)

*Constantinopol, 25 August 1821.*

Von Miltitz catre rege.

. . . . J'ai lieu d'espérer que le grand point de l'évacuation des provinces de Valachie et de Moldavie . . . ne tardera point à être décidé conformément à nos vœux; déjà la Porte a ma-

<sup>1)</sup> Cf. altă versiune în Anton Prokesch-Osten, *Gesch. des Abfalls der Griechen* (Wien, 1867), III, 149—50.

<sup>2)</sup> Conferință mediatoare între Miltitz și miniștrii turcești.

manifesté ses dispositions à cet égard à l'internonce et à l'ambassadeur d'Angleterre <sup>1)</sup>, et peut-être que je serai assez heureux de pouvoir annoncer à Votre Majesté une résolution définitive, par le prochain courrier. . . .

(*Ibid.*)

Constantinopol, 26 August 1821.

Lord Strangford catre cavalerul Bagot <sup>2)</sup>.

. . . . Your Excellency will perceive from the accompanying dispatches that, while the Austrian minister and I feel the impossibility of giving the guarantee which the Porte seems inclined to require, we are deeply impressed with the necessity of not rejecting an overture, which so evidently indicates a pacific disposition on the side of Turkey and a readiness to remove the chief grievances, of which Russia has reason to complain.

The proposal for the retreat of the Turkish army and for the reestablishment of the hospodars is the more valuable, as it appears divested of the condition on which the Porte has hitherto insisted, namely the giving up of the fugitives who have retired into the Russian territory, — a condition which, though founded on the second article of the treaty of Cainardgy, it is not probable that Russia will readily admit.

Being thus persuaded of the importance of the offer which the Turkish government is about to make, the internuntio and I are of opinion that, in order to secure its beneficial effects, we ought to exert our endeavours to the utmost degree consistent with our responsibility and even to risk something, rather than suffer the negotiation to terminate abruptly.

Count Lutzow <sup>3)</sup> has applied to his Court for instructions. It is certain that the Austrian cabinet will refer the question to that of Saint-Petersburgh, and I therefore lose no time in submitting to Your Excellency's better judgment, whether it might not be advisable for Your Excellency to make an attempt to induce His Imperial Majesty's ministers not to suffer this opportunity for the relief of the principalities to be lost, but,

<sup>1)</sup> Strangford.

<sup>2)</sup> Ambasadorul englez la Petersburg,

<sup>3)</sup> Internunțiu.

on the contrary, to authorize count Lutzow, through the medium of his government, to turn it to the fullest account.

Combined, as this overture is, with the clearest indications of a more conciliatory system on the part of the Diwan than it has hitherto pursued, I will own to Your Excellency that I do not foresee the probability of its being rejected by Russia, should the real sentiments of that Power be as pacific as we are encouraged and entitled to believe. . . .

*(Ibid.)*

*Constantinopol, 28 August 1821.*

Nota prusiană către Poartă.

. . . . L'occupation militaire de ces provinces, plus longtemps prolongée, serait évidemment contraire à l'esprit et à la lettre des traités, qui accordent à la Cour de Russie le droit de concourir à leur pacification; elle serait encore en opposition aux vrais intérêts de la Sublime Porte, non seulement parce qu'elle fournirait de nouveaux griefs à la Russie, mais aussi parce qu'elle accablerait de nouveaux malheurs les habitants de ces contrées infortunées, innocents des entreprises criminelles et téméraires de quelques étrangers réprouvés, qu'elle détruirait jusqu'aux sources de leur prospérité et qu'elle perpétuerait à la fois la méfiance et la terreur, la désolation et le désespoir.

La Sublime Porte n'ayant assurément d'autre vœu que de rasseoir sur des fondements durables l'ordre et la tranquillité dans les deux provinces et ses troupes victorieuses ayant expulsé ceux des rebelles qui ont survécu à la destruction de leurs complices, rien n'empêche maintenant d'employer ailleurs les forces concentrées dans les principautés, de leur assigner une tâche plus digne de la valeur qui les anime, d'éviter que l'inaction, qui résulte de l'absence d'un ennemi à combattre, ne nuise au maintien de la discipline; en un mot, de procéder, sans plus de délai, à la nomination et à l'installation des hospodars, afin de rétablir l'ancien état des choses, basé sur les traités existants entre Sa Hautesse et Sa Majesté Impériale.

Assurément, il suffira à la Sublime Porte de consulter ses véritables intérêts, de se défendre de toute illusion sur les dangers du moment actuel et d'interroger l'avenir sur les périls dont il présente l'affligeante perspective, pour adopter les mesures indiquées par le soussigné. Les considérations qui doivent l'y déterminer, lui présentent en même temps la garantie la

plus satisfaisante, la seule dont elle puisse réellement avoir besoin, des effets heureux qui en seront le résultat. Supposer que la Russie ferait entrer ses troupes, lorsque la Porte aura retiré les siennes, ce serait supposer que la Russie ne professe point les principes qu'elle proclame, ce serait méconnaître les sentiments nobles, justes et généreux, qui animent l'empereur, ce serait enfin argumenter sur une hypothèse dont la fausseté est démontrée à l'évidence. Craindre, au contraire, que la Russie pourrait finir par être contrainte de faire entrer des troupes, si la Porte ne se décide à retirer les siennes, c'est prévoir les effets naturels d'une cause, qu'il ne dépend que du Divan de faire cesser. Fidèle observateur des traités, l'empereur de Russie ne désire, ne demande, n'exige que leur accomplissement ; il ne permettra jamais que la puissance de son empire soit employée à les enfreindre, mais aussi il n'hésitera pas de consacrer toutes ses forces à les faire respecter. Si une triste nécessité faisait évanouir les dernières espérances de Sa Majesté Impériale et de ses augustes alliés, en obligeant la Russie à sortir malgré elle de l'attitude passive et pacifique, où elle s'est tenue jusqu'ici et de recourir à la voie des armes, pour revendiquer ses droits, il n'y a nul doute que, sans faire aucun effort extraordinaire, elle y emploierait des forces bien supérieures à celles qui aujourd'hui se trouvent concentrées dans les principautés. Si, au contraire, les vœux de l'Europe entière sont exaucés et que les relations amicales entre Sa Hautesse et Sa Majesté Impériale sont maintenues et consolidées par la scrupuleuse exécution des traités, il n'y a plus de raison pour entretenir l'appareil effrayant de la guerre et prolonger les souffrances qui en résultent, dans des provinces qui, après avoir été d'abord, pendant de longues années, le champ des exploits de la spoliation la plus déhontée, sont devenues tout à coup le théâtre des tentatives criminelles de la sédition et qui, en dernier lieu, ont été épuisées tour à tour par les vainqueurs et les vaincus. Dans le premier de ces deux cas, les forces qui occupent aujourd'hui les deux principautés seraient insuffisantes ; dans le second, la prolongation de leur séjour deviendrait non seulement inutile, mais encore funeste, en provoquant une rupture, au lieu de l'empêcher. C'est ainsi que les mêmes traités qui imposent à la Sublime Porte l'obligation d'évacuer ces provinces, après avoir réussi à les purger des factieux qui les infestaient, lui garantissent aussi les avantages réels qui en seront la conséquence. La Sublime Porte aura dès lors la conscience d'avoir cordialement épuisé tous les moyens à sa portée pour constater envers la Russie et l'Europe

entière ses dispositions pacifiques, et ce ne sera assurément pas le moins précieux des fruits qu'elle recueillera d'une mesure que lui dicte la sagesse et que lui conseille l'amitié. D'ailleurs, le Cabinet de Russie, aussitôt que le ministère ottoman lui aura donné connaissance officielle de cette résolution et des raisons qui l'ont motivée, appréciera à sa juste valeur un témoignage aussi éclatant de la fidélité religieuse du Divan à remplir les traités, et toutes les Cours amies y applaudiront, en rendant hommage à la droiture, à la candeur et à l'équité des sentiments qui caractérisent les déterminations de Sa Hautesse.

Le chargé-d'affaires croit superflu de répéter ici les observations . . . sur la nécessité absolue de séparer la question de l'évacuation des principautés de celle de l'extradition des transfuges <sup>1)</sup>. . . .

(Ibid.)

---

*Constantinopol, 10 Septembre 1821.*

Von Miltitz catre rege.

. . . . Le 10 août, trente-quatre prisonniers de la troupe d'Ypsilanti, envoyés par le pacha d'Ibrahil <sup>2)</sup>, tous gens de la plus basse extraction, ont été en partie décapités et en partie mis à la chaîne, au bagne. . .

Le 12, un nombre de prisonniers, envoyés de la Valachie, a été exécuté. Le gouvernement fait grâce de la vie aux Valaques, Moldaves et Bulgares, mais il ne pardonne pas aux Grecs qui ont quitté Constantinople, leurs familles, leurs biens et leur état, pour rejoindre les insurgés.

Le 14, on a reçu la nouvelle d'une victoire complète, remportée, dans les environs de Crayova, par le pacha de Widdin, sur un corps d'insurgés de dix mille hommes. La perte a été fort considérable, des deux côtés. Le nombre des prisonniers s'élevant au-delà de mille, le pacha a cru devoir demander les ordres du sultan, avant de les faire transporter à Constantinople. . . .

(Ibid.)

---

<sup>1)</sup> O scrisoare a lui Miltitz comunică aceste păreri inter-nunțului și ambasadorului Anglii. Amindoi aprobă nota, prin scrisori particulare.

<sup>2)</sup> V. p. 582 nota 1.

Constantinopol, 10 Septembre 1821.

Von Miltitz către rege.

(Invitat de Poarta a formula prin scris cele arătate în ziua de 13 August, i-a adresat nota din 28.)

... Je n'ignorais point que le Réis-Effendi avait simultanément proposé une conférence à l'internonce et à l'ambassadeur d'Angleterre, pour leur faire connaître que la Porte était prête à retirer ses troupes des principautés, aussitôt que ces deux ministres lui garantiraient formellement que la Russie ne ferait point entrer les siennes. Le comte de Lützwow et lord Strangford n'ont pas balancé de faire apercevoir à la Porte qu'ils ne possédaient point les facultés nécessaires pour se constituer «formellement garants» des résolutions de la Cour de Russie. . .

La Porte a fait un accueil très flatteur à mes représentations et elle a définitivement renoncé à la prétention de confondre les deux questions, mais elle persiste toujours encore à soutenir que la prudence lui défend de retirer ses troupes avant d'avoir reçu une garantie que la Russie ne fera point entrer les siennes. L'ambassadeur et l'internonce ont vigoureusement combattu cette prétention, dans les conférences du 3 et 4 du courant, mais ils n'ont pu réussir encore à convaincre le Réis-Effendi. Le comte de Lützwow a prévenu sa Cour, par le courrier du 25 août, que la Porte se proposait de lui demander une garantie des intentions de la Russie à cet égard, et je ne puis douter que, très incessamment, il recevra les ordres nécessaires. En attendant, il s'est borné à demander catégoriquement au Réis-Effendi, si, en recevant cette garantie, la Porte donnerait immédiatement l'ordre de procéder à l'évacuation. La réponse fut affirmative. Lord Strangford s'est empressé, de son côté, d'informer l'ambassadeur d'Angleterre à Pétersbourg <sup>1)</sup> de l'état actuel de la question, afin de ne négliger aucun moyen pour en accélérer la solution. . . .

(Ibid.)

Constantinopol, 17 Septembre 1821.

Von Miltitz către rege.

(Comunică petiția boierilor, trimeasă de Negri <sup>2)</sup> la Constantinopol.)

En attendant, la question de l'évacuation définitive des deux

<sup>1)</sup> V. p. 594.

<sup>2)</sup> Caimacam pentru Muntenia. V. petiția pe pp. 590—2.

principautés doit nécessairement demeurer en suspens, jusqu'à l'arrivée des instructions demandées par l'internonce à la Cour de Vienne, au sujet de la «garantie» que la Porte persiste à solliciter. . . Il ne me reste plus de doute aujourd'hui, que la grande majorité du Conseil de Sa Hautesse est convaincue de la nécessité d'évacuer ces provinces et que la Porte saisirait, avec autant de reconnaissance que d'empressement, le moyen de retirer ses troupes, sans compromettre ni sa sûreté, ni sa dignité, puisque l'entretien en devient plus onéreux de jour en jour, que déjà elles commencent à se débâter d'elles-mêmes et qu'aux approches de l'hiver, il sera difficile, non seulement de les maintenir au complet, mais, bien plus encore, de les assujettir à la rigoureuse discipline, prescrite par le Grand-Seigneur et observée jusqu'ici. Les gens sages ne prévoient avec raison que de nouveaux embarras et de nouvelles complications, et opinent, par conséquent, en faveur de l'évacuation ; mais un parti très puissant s'est opposé jusqu'ici, dans les délibérations du Conseil, à l'adoption de cette mesure. Ce parti, à la tête duquel se trouve Djanib-Effendi (l'ancien Réis-Effendi) est celui du fanatisme, de l'orgueil et de l'ignorance, qui ambitionne la gloire de mériter la palme du martyr, en combattant les Infidèles. Autant qu'il est possible de préjuger l'avenir, même le plus prochain, dans un pays, où les décisions du souverain sont influencées par mille circonstances que nous ignorons et mille autres, dont nous n'avons qu'une connaissance très imparfaite, j'oserais croire que le parti modéré triomphera et que l'occupation militaire des principautés cessera, dès que la Cour d'Autriche aura formellement rassuré la Porte sur l'invasion qu'elle redoute. Cependant, j'ai été fort surpris d'apprendre que le Réis-Effendi, qui a positivement déclaré, dans la conférence du 3 du courant, à l'internonce d'Autriche, qu'«aussitôt la garantie donnée, les provinces seraient évacuées» <sup>1)</sup>, a répondu, le lendemain, 4, à l'ambassadeur d'Angleterre, qui lui demandait «si, dans le cas où la garantie sollicitée fût accordée, l'ordre pour l'évacuation serait immédiatement donné», que, dans ce cas-là, «la question serait soumise au Divan». . . .

(Ibid.)

---

<sup>1)</sup> V. p. 598.

Constantinopol, 25 Septembre 1821.

Von Miltitz catre rege.

... Il semble ... que le parti de Djanib-Effendi, soutenu par le mouphty et plusieurs ulémas, gagne de nouvelles forces. La nécessité de maintenir la paix est généralement sentie, et j'ai la conviction qu'on évitera soigneusement de provoquer la guerre; mais aussi il ne me reste aucun doute que l'extradition des transfuges, et nommément celle du prince Michel Suzzo <sup>1)</sup>, est considérée, par tous les ministres de Sa Hautesse, comme indispensable au maintien de la dignité du sultan et comme la seule garantie suffisante de la conduite future des hospodars. Nous avons déjà épuisé tous les arguments possibles pour engager la Porte à se désister de cette demande ou du moins à ne l'énoncer que séparément, en renonçant à la prétention d'en faire dépendre l'évacuation des principautés; cependant, il a été impossible jusqu'ici d'obtenir une déclaration catégorique, de la part du Réis-Effendi, qui serait personnellement assez disposé à céder ... mais qui craint de se compromettre. . . . L'internonce a reçu d'amples instructions sur ce point, par le dernier courrier, mais il en a suspendu l'exécution, à la suite des communications que venait de lui faire l'ambassadeur d'Angleterre, au sujet des négociations secrètes qu'il a réussi à entamer, à l'insu du Réis-Effendi, avec Halet le favori, par l'entremise d'Ismail-Effendi, ancien ambassadeur de la Porte à la Cour de Londres <sup>2)</sup> et l'un des membres du Divan. Lord Strangford se flatte d'obtenir par ce canal des résultats bien plus satisfaisants ... et les progrès qu'il a faits en peu de jours, sont si rapides, que, si la méfiance que doit nécessairement inspirer le caractère double et astucieux du favori, permettait de juger sur les apparences, je n'hésiterais point à assurer que le succès sera complet. . . .

(Ibid.)

27 Septembre 1821 <sup>3)</sup>.

Notă a Porții catre Prusia.

... La première et la dernière volonté de la Sublime Porte, relativement aux deux principautés, et son but véritable et unique ont été de les purger et délivrer des troupes de mal-

<sup>1)</sup> Suțu trece întâi în Rusia (Erbiceanu, *Ist. mitr. Mold.*, 539—40), apoi, gonit de acolo, în Austria, unde ie arestat, la Görz (Aricescu, I, 165).

<sup>2)</sup> Trimes în 1797 (Zinkeisen, *o. c.*, VII, 18).

<sup>3)</sup> 29 Zulhigé 1236. — În text această dată musulmană ie arătată ca egală cu 26 Septembrie 1821.

fauteurs, qui y avaient levé l'étendard de la révolte. de profiter des leçons de l'expérience, pour empêcher à jamais le retour des troubles, et, après en avoir éloigné et détruit totalement les causes, de nommer et d'y envoyer les princes, avec confiance et sécurité : voilà à quoi se bornent les vues salutaires de la Sublime Porte. Aujourd'hui, on peut dire sans doute qu'il n'existe plus de rassemblement de rebelles dans les deux principautés ; mais il y en a encore un certain nombre d'épars, qui apparaissent subitement çà et là et travaillent à jeter le trouble et le désordre dans les lieux où la tranquillité s'est maintenue. Aussi les circonstances et le bien même des habitants de ces provinces exigent-ils que les troupes musulmanes y restent jusqu'à ce que le feu de la révolte soit entièrement éteint et que le calme tant désiré soit rétabli. D'ailleurs, n'est-il pas évident que si, tandis que la rébellion des raïas grecs n'est pas encore étouffée, tandis que peut-être même elle fait de nouveaux progrès et que le gouvernement s'occupe à infliger aux insurgés les châtimens mérités par leur scélératesse, la Sublime Porte se refuse à choisir dans cette nation les princes qu'elle doit combler de ses bienfaits, sa conduite se trouve à l'abri de tout reproche ? L'objet principal, qui doit être un gage de sûreté pour la Sublime Porte et qui peut déterminer la nomination et l'envoi des princes, c'est-à-dire l'extradition des transfuges, à laquelle les traités obligent la Cour de Russie, ou bien leur châtiment, infligé par Sa Hautesse, forme la base des demandes et des prétentions de la Sublime Porte, conformément à ces mêmes traités. Mais il n'est que trop vrai que, loin de songer à en observer les clauses, en acquiesçant aux réclamations de la Sublime Porte, la Cour de Russie accueille et caresse le traître Michel <sup>1)</sup> et ses adhérens ; des informations viennent d'être prises, et l'on sait que le dit Michel se propose d'habiter un hôtel, qu'il va faire bâtir vis-à-vis d'une maison, destinée à son lieutenant, dans le bourg de Kichnow <sup>2)</sup>, à la face même de celui qui à l'avenir doit être prince de Moldavie. En supposant donc que la Sublime Porte y envoyât un prince, n'est-il pas hors de doute que des nouvelles révolutionnaires de toute couleur, qui se répandraient journellement dans la province, ne cesseraient d'inspirer à ses malheureux habitants une cruelle inquiétude et de jeter également la Sublime Porte dans les plus vives alarmes ? Après avoir attentivement réfléchi sur tous les points de cette affaire, la Sublime Porte a senti ce

<sup>1)</sup> Suțu. V. p. 600 și nota 1.

<sup>2)</sup> Chișinău.

qu'exigent les circonstances et elle n'a pas trouvé de parti plus convenable que de confier le gouvernement des deux principautés à des caïmakams, en leur accordant un pouvoir fondé sur les principes de la souveraineté et les lois du pays, jusqu'à la nomination et l'envoi des princes. Telle en est l'administration actuelle, et, comme, avant tout, la Sublime Porte désire le maintien des réglemens et privilèges des deux principautés, ainsi que la protection et la défense de leurs malheureux habitants, elle a rempli tous les devoirs d'une mère bienfaitrice, en recommandant à plusieurs reprises aux vézirs et autres autorités qui se trouvent sur les lieux, de rassurer et de traiter avec les plus grands égards les raïas et boïards, que les excès commis par les rebelles avaient précédemment dispersés de différents côtés, de les rappeler et de les rétablir chacun à leur place et d'empêcher qu'il ne leur fût causé le moindre dommage. En un mot, puisqu'il existe encore aujourd'hui un reste de rebelles dans les deux principautés, que la nation grecque continue d'être en pleine insurrection et que la Russie, de son côté, ne se montre nullement disposée à exécuter les traités, en rendant les transfuges, cet état de choses n'offre à la Sublime Porte aucun motif de sécurité et de confiance ; et, loin de trouver quelque avantage à retirer ses troupes des deux principautés, à choisir des princes dans la nation grecque et à les y envoyer, elle ne voit en cela pour elle que honte et préjudice. Mais que la Cour de Russie, sans considérer la position forcée de la Sublime Porte, qui détermine le retard apporté au rappel de ses troupes et à l'envoi des princes et sans vouloir apprécier les moyens de justification, ferme les yeux sur sa propre insouciance pour l'exécution des traités et trouve dans les deux points ci-dessus discutés un sujet de plainte, comme le porte la note de Monsieur le chargé-d'affaires, une semblable conduite a-t-elle rien de juste, a-t-elle rien de loyal ? N'est-il pas certain, au contraire, que, si l'on pesait dans la balance de l'équité les procédés des deux parties, on verrait facilement quelle est celle d'entr'elles qui a raison et droit de se plaindre et d'élever des prétentions ? Enfin, Monsieur le chargé-d'affaires a représenté que l'envoi des princes était indépendant de l'extradition des transfuges, et cependant il a été expliqué et déclaré bien de fois que cette extradition des transfuges, si clairement stipulée dans les traités, forme la base principale de la discussion. Mais, avant tout, comme, dans la note précitée, Monsieur le chargé-d'affaires a parlé de la scrupuleuse attention de Sa Majesté le très-magnifique empereur de Russie à exécuter ses engagements politiques, lorsque Sa

Majesté l'empereur aura préalablement prouvé sa fidélité aux traités, en livrant et remettant les transfuges, nul doute que cette mesure, devenant un exemple pour les princes à venir, la Sublime Porte ne se tranquillise entièrement, qu'aussitôt elle ne s'empresse de nommer et d'envoyer les princes et, en enlevant ainsi tout sujet de contestation entre les deux Cours, de rétablir la paix et la bonne harmonie sur le même pied qu'auparavant. . . .

(*Ibid.*)

3 Octobre 1821 <sup>1)</sup>.

Conferința lui Reis-Efendi cu cavalerul de Palin, trimes al Suediîi.

. . . . Tout à coup, sans attendre de réponse, le chevalier de Palin s'écria : «Eb bien ! tout cela tient à présent à l'affaire des transfuges. Voulez-vous ajouter une tête encore, celle du prince de Moldavie, à deux mille têtes qui ont été coupées déjà ? Cela ne sert à rien ! » Ici le Réis-Effendi crut devoir l'interrompre, en lui observant qu'il y avait telle tête d'un prix incalculable et telle autre qui ne valait que fort peu de chose. Mais le chevalier de Palin, sans faire attention à cette remarque, répéta «que tout dépendait de l'arrangement de l'affaire des transfuges, dont le chef était le prince Suzzo, le seul auquel il fallait faire attention» ; il demanda, de la manière la plus pressante, d'être autorisé par la Porte à écrire officiellement à sa Cour, pour que celle-ci puisse solliciter de l'empereur de Russie la punition du prince, qui, certainement, aurait lieu, et qu'alors tout serait fini. Le Réis-Effendi lui fit sentir que sa demande était inadmissible et qu'il verrait avec plaisir finir une conversation aussi déplacée, sur quoi ils se séparèrent. . . .

(*Ibid.*)

Constantinopol, 25 Octobre 1821.

Von Miltitz către rege.

. . . . Les nouvelles d'Odessa, de fraîche date et de la meilleure source, nous disent que les officiers russes brûlent d'impatience de faire la conquête de Constantinople ; qu'on parle

<sup>1)</sup> Anexă la raportul prusian din 10 Octobre.

très haut et avec fort peu de mesure en faveur de l'entreprise d'Ypsilanti et de ses complices et contre les efforts combinés des Cabinets alliés pour maintenir la paix. . . .

(*Ibid.*)

*Constantinopol, 10 Novembre 1821.*

**Von Miltitz către rege.**

(La 1-iū, Reis-Efendi ie destituie și exilat la Sivas, în Aziamică. Înlocuit cu Buuc-Teșcheregi-Efendi, Mohammed-Sadic-Efendi, elev al lui Gıanib-Efendi. Într'o întrevedere a drogomanului cu interpreții Austriii și Angliii, iel ar fi cerut, între altele:)

1<sup>o</sup>) Ne pas entrer dans de longs détails sur le passé. . .

2<sup>o</sup>) Offrir au Divan la garantie formelle des dispositions pacifiques de Sa Majesté l'empereur de toutes les Russies.

3<sup>o</sup>) Insister sur la nomination et installation des hospodars.

4<sup>o</sup>) Interposer les bons offices de leurs Cours respectives auprès de celle de Russie, pour obtenir, sinon l'extradition des transfuges, du moins la punition exemplaire des principaux coupables.

5<sup>o</sup>) Renoncer à la prétention de conserver le poste d'hospodar au prince Charles Callimachi, puisque le Divan tient en main les preuves de sa culpabilité et de celle de son frère, le prince Jean, ancien drogman de la Porte, mais insister sur l'exhibition de ces mêmes preuves, pour les porter à la connaissance de la Russie.

6<sup>o</sup>) Prendre en considération la situation pénible dans laquelle la Porte est placée vis-à-vis des janissaires, et ne pas exiger qu'elle rétablisse dans le moment actuel les églises détruites<sup>1)</sup>. . .

7<sup>o</sup>) Insister sur l'évacuation immédiate des deux principautés.

8<sup>o</sup>) Déclarer à la Porte que, si elle ne remplit point sur-le-champ les conditions ainsi modifiées, les Cours alliées se verront dans la nécessité de renoncer à l'espoir de lui être utile et de l'abandonner à son triste sort, sur la nature duquel les préparatifs formidables de la Russie ne permettent point de conserver le moindre doute.

<sup>1)</sup> În timpul turburărilor din April.

Telle est aujourd'hui la situation des affaires. L'ambassadeur <sup>1)</sup> semble décidé de se borner à ne faire que des ouvertures confidentielles à la Porte, jusqu'à ce qu'il aura reçu les instructions de sa Cour, et nous n'avons pas hésité, le chargé-d'affaires de France <sup>2)</sup> et moi, à suivre son exemple.

La garantie demandée par la Porte, au sujet de l'évacuation des principautés, a naturellement été refusée par le Cabinet de St. Pétersbourg. . . .

(*Ibid.*)

---

*Petersburg (9), 14 Novembre 1821.*

Von Schöler (?) către rege.

. . . . Les deux princes Callimachi, dont l'un avait été nommé hospodar de la Valachie et l'autre avait été drogman de la Porte <sup>3)</sup>, qui se trouvaient exilés en Asie, ont été exécutés, avec quelques autres personnages de leur Maison. . . .

(Archive, Rep. I, 78)

---

*Constantinopol, 21 Novembre 1821.*

Von Miltitz către rege.

. . . . Le prince Jean Callimachi . . . exilé à Boli <sup>4)</sup>, a été décapité et sa tête exposée au sérail, à la suite de ses efforts criminels pour soulever la province dans laquelle il était relégué. Son frère, l'hospodar-prince Charles Callimachi, banni à Césarée, est mort des suites d'un coup d'apoplexie, en apprenant la décapitation de son frère. La malheureuse coïncidence . . . doit nécessairement faire naître des soupçons . . . et produira, sans doute, une impression très fâcheuse en Russie; la Porte proteste solennellement qu'il est mort de mort naturelle, et nous ne tarderons pas à avoir des renseignements authentiques et circonstanciés à ce sujet, puisque le sieur Assany, le médecin qui l'a soigné dans les derniers moments, est un pro-

<sup>1)</sup> Al An\_iliî, Stran\_ ford,

<sup>2)</sup> Vi ontele de Viella (*Mémoires posthumes . . . touchant la vie et la mort du duc d Rivière* (Paris, Dufey 1829), 170). Consulul-general iera David (Raffenel, *Hist. des événements de la Grèce* (Paris 1822), 57, 83 nota 1).

<sup>3)</sup> Scarlat și Iancu.

<sup>4)</sup> În Azia-mică.

tégé anglais, natif des Îles-Ioniennes, que l'ambassadeur <sup>1)</sup> se propose de faire interroger, en présence des ministres alliés, aussitôt qu'il sera rendu à Constantinople. . . .

(Archive, Rep. I, 6—10)

*Constantinopol, 26 Novembre 1821.*

Von Miltitz către rege.

(La 22, conferința lui Lützwow cu reprezentanții Turcilor.)  
Tous ses efforts ont échoué contre l'obstination de Djanib-Effendi, qui envisage l'extradition des transfuges ou, du moins, la punition capitale des principaux coupables parmi eux comme condition préalable à toute autre négociation entre les deux Cours et qui . . . s'est laissé égarer par son enthousiasme au point de parler encore une fois d'une levée en masse, à la suite de laquelle les musulmans envahiraient l'Europe, portant d'une main le glaive et de l'autre le coran. L'éloignement même des transfuges de la frontière, qu'on pourrait peut-être obtenir de la Russie, ne semble pas suffir aux ministres ottomans, et ils ont osé demander à l'internonce d'engager sa Cour à employer ses bons offices pour obtenir qu'un commissaire turc soit admis en Russie, en qualité de témoin oculaire de la punition. . . Le comte de Lützwow a, naturellement, rejeté cette proposition. . . L'internonce n'a pas contesté aux Turcs le droit de réclamer les transfuges . . . mais il s'est appliqué à leur faire concevoir, d'une part, l'impossibilité absolue dans laquelle se trouve l'empereur de Russie de remplir l'obligation que lui impose le traité, à cet égard, et à les convaincre, de l'autre, combien il est contraire à leurs véritables intérêts d'insister sur un point, sur lequel Sa Majesté Impériale a positivement déclaré qu'elle ne cédera jamais et sur lequel, en effet, les devoirs réunis de la religion et de l'humanité défendent de céder. Ayant rappelé à la mémoire des ministres ottomans que la Sublime Porte avait antérieurement déjà consenti à séparer l'article de l'extradition des transfuges de celui de l'évacuation des principautés, en s'engageant à retirer les forces qui se trouvent dans les deux provinces, aussitôt que la Cour d'Autriche lui garantirait que le départ des troupes turques ne deviendrait pas le signal de l'entrée des armées russes, Djanib-Effendi répondit que les protocoles des conférences ne faisaient aucune

<sup>1)</sup> Al Anglii, Strangford.

mention d'un pareil engagement, et, sur l'observation que, dans la conférence où cette question fut agitée, on n'avait point tenu de protocole, on se borna à répliquer que, par conséquent, rien ne constatait l'engagement cité. (A trecut atunce la afacerea bisericilor <sup>1)</sup>).

Atribuie acest trist rezultat lui Gïanib, reacții aduse de victoriile din Moreia <sup>2)</sup>, ciuzii produse de ultima notă a Rușilor, sugestiif inimicilor păcii.)

(*Ibid.*)

---

Constantinopol, 26 Novembre 1821.

Von Miltitz catre rege.

. . . . La Porte a fait trancher à Péra la tête à l'un des chefs d'insurgés pris en Valachie, nommé Farmaky <sup>3)</sup>; sur la représentation de l'ambassadeur d'Angleterre, le cadavre, qui, d'après l'usage, aurait dû rester pendant trois jours exposé à la vue du public, a été enlevé avant les vingt-quatre heures. . . .

(*Ibid.*)

---

Decembre 1821.

Traduction d'un firman adressé à Salyh-Pacha, commandant des forces ottomanes en Moldavie, au commencement de la lune Rebiul-ewwel 1237 <sup>4)</sup>.

Les troubles suscités, il y a quelque temps, en Moldavie, par des hommes pervers, réprimés par l'éclat de nos forces imposantes, devaient nécessairement entraîner les suites les plus funestes, tant pour la ville de Yassy que pour les districts et villages avoisinants.

Toujours disposés à écouter les sentiments de bienveillance et de miséricorde, qui nous sont innés, et considérant les sujets soumis à notre auguste sceptre, comme un gage précieux, qui

---

<sup>1)</sup> V. p. 604 și nota.

<sup>2)</sup> Falge.

<sup>3)</sup> Asupra-I v. Aricescu, I, 68—9. Se predă Turcilor la 23 Septembrie st. v., la Secu (*ibid.*, 311—2).

<sup>4)</sup> Luna Rebiulevel incepe la 26 Novembre. Echivalența de 21 Decembre, dată de copie, ie falșă.

nous a été confié par la grâce de l'être suprême, notre premier soin a été celui de soulager les maux qui pèsent sur nos peuples et, dans la seule vue de rétablir la tranquillité et l'ordre, dont dépend leur bonheur, nous nous sommes décidés à envoyer dans les provinces des troupes valeureuses.

Quoique nous n'en pouvions attendre qu'une conduite conforme à une discipline sévère et aux égards dûs aux devoirs de l'obéissance et quoique nous soyons très persuadés que vous employez tous vos efforts pour ce noble but, les ordres les plus précis vous ont été néanmoins expédiés, il y a quelque temps, par un commissaire ad-hoc, en vous chargeant de vouer un soin constant et de redoubler d'efforts, afin que les sujets moldaves soient mis à l'abri de toute atteinte, que les boiards ne soient pas molestés dans la jouissance de leurs terres et que vous avisiez aux moyens les plus propres pour que les innocents trouvent de l'appui, de la sûreté et des défenseurs.

En vous conformant avec exactitude aux ordres susdits, on peut concevoir des espérances fondées que l'état de la tranquillité et de la sûreté pour les habitants de la Moldavie sera bientôt plus assuré encore qu'il ne l'a été sous le gouvernement des voivodes. Considérant cependant que les vexations et la molestation, causées par les brigands à nos sujets, ont excédé et surpassé les bornes, il est d'une nécessité absolue que, dans les circonstances impérieuses du moment, les officiers de la Sublime Porte ottomane aient à cœur de subvenir, par une protection efficace, aux besoins de nos pauvres sujets et d'adoucir leurs calamités.

Les deux principautés de Valachie et de Moldavie devant être regardées comme les greniers de notre résidence impériale, l'intérêt de l'administration du gouvernement ottoman et ses devoirs envers ses propres sujets exigent également un prompt retour à l'ancien ordre de choses; le seul but de votre destination et de celle de nos troupes victorieuses est uniquement celui de garantir le pays, d'une manière efficace, des voleurs et des brigands. Il serait, par conséquent, superflu de vous enjoindre nouvellement que notre volonté impériale exige des soins constants et le zèle le plus dévoué, pour préserver de toute atteinte nos fidèles sujets. La loi divine et la législation défendent également la vexation de ceux qui cherchent asile sous l'ombre de la protection et sous l'égide de la Sublime Porte ottomane, et, si nous vous réitérons encore l'assurance que toute autre conduite serait en opposition manifeste à notre volonté souveraine, c'est dans la seule vue d'empêcher toute vexation qui pourrait être commise par des militaires réfrac-

taires et pour vous autoriser nouvellement à infliger à de pareils individus les punitions les plus exemplaires.

C'est à cet effet que des ordres de la même teneur ont été expédiés aussi aux pachas de Silistrie et de Widin; vous vous y conformerez donc scrupuleusement, en faisant jouir de toute sûreté et protection tous ceux qui, occupés de leurs affaires, ne fournissent aucun motif de plaintes, en punissant, d'après votre devoir, ceux qui se rendent coupables de contravention. Tout en nous reposant sur l'expérience dont vous avez toujours fourni des preuves distinguées, dans les différentes affaires qui vous ont été confiées, le présent firman, renforçant et confirmant les antérieurs, vous a été encore adressé expressément. Montrez-vous digne de notre attente, lorsque vous en aurez pris connaissance, en vous y conformant avec l'exactitude la plus scrupuleuse; tâchez de remplir nos vœux par l'exécution précise de notre volonté souveraine. Elle est et sera constamment celle de préserver de toute et même de la moindre atteinte tous, en général, et chacun, en particulier, de nos fidèles sujets, de quelque condition qu'il soit, et, si, nonobstant et contre toute attente, des excès venaient à être commis, vous répondrez à ces mêmes vœux, en infligeant aux coupables des punitions justes et proportionnées. Votre fidélité et votre sagacité nous sont de sûrs garants que vous vous conformerez à cet ordre suprême, en vous gardant soigneusement d'y contrevenir <sup>4)</sup>.

*(Ibid.)*

---

*Constantinopol, 10 Decembre 1821.*

**Von Miltitz către rege.**

Se zice că Iancu Calimah ar fi fugit în Persia; doctorul Asani <sup>2)</sup> n'a sosit încă la Constantinopol.

*(Ibid.)*

---

<sup>4)</sup> (Notă în original.) «De pareils ordres ont été expédiés à Mohammed-Sélim-pacha, gouverneur de Silistrie, qui est, en même temps, commandant des troupes ottomanes sur le Danube, au commandant en Valachie et dans la ville de Bucharest <sup>\*</sup>), au gouverneur de Widin, Derwich- <sup>\*\*</sup>) Moustapha-pacha et au commandant de la Petite-Valachie, à Crayowa.

<sup>2)</sup> V. pp. 605—6.

<sup>\*</sup>) Chehala-bel.

<sup>\*\*</sup>) *Derwich*, în original.

*Constantinopol, 10 Decembre 1821.*

Von Miltitz către rege.

Nouă stăruinți ale ambasadorilor celor două puteri media-toare <sup>1)</sup>, fără folos. Reis-Efendi declară că orî-ce conferință ie fără folos. Se dă o notă, prin care Poarta refuză a trata cu Lützw, cerînd aminare..

*(Ibid.)*

*22 Decembre 1821.*

Notă a lui Nesselrode <sup>2)</sup> către Miltitz.

. . . . Nous venons d'apprendre la mort des deux frères, les princes Callimachi. La Russie avait connu naguères dans l'un, le drogman de la Porte, dans l'autre, le prince désigné pour gouverner la Valachie. Officiellement constatée et annoncée à l'envoyé de Sa Majesté Impériale, cette nomination plaça le hospodar sous les stipulations conservatrices de nos traités particuliers avec l'empire ottoman. Mais, quelque légitimes qu'eus-sent été les remontrances les plus fortes contre l'irrégularité de l'exil de ces princes, quelque douloureux que soit l'aspect de leur fin simultanée, l'empereur a dû subordonner tous ses griefs isolés, d'abord au redressement de nos prétentions prin-cipales, ensuite à la cruelle alternative, où nous place le gou-vernement turc, de comprimer l'exercice de notre protection, pour ne pas augmenter, par notre intérêt même, le nombre, déjà si grand, des calamités individuelles de nos corréligion-naires (Cere intervenția miniștrilor Angliii, Franții, Prusii și Austriii, în favoarea familiii.).

(Archive, Rep. I, 80)

*Constantinopol, 24 Decembre 1821.*

Von Miltitz către rege.

Situația ie neschimbată.

(Archive, Rep. I, 6—10)

<sup>1)</sup> Austria și Anglia.

<sup>2)</sup> V. p. 584 nota 6.

*București, 25 Decembre 1821.*

Extrait d'un rapport adressé à l'ambassadeur de France <sup>1)</sup>, en date de Bucharest. . .

Dans la nuit du 14 au 15 décembre, le Kiatja-Pacha <sup>2)</sup>, qui revenait de Silistrie, fit partir pour cette place beaucoup d'infanterie de notre garnison. Dans la matinée du 16, un corps de mille hommes environ, avec artillerie et bagage, prit la même direction et fut suivi le lendemain, 17, d'un grand nombre de Tartares et d'autres troupes. Le kaïmakam <sup>3)</sup> s'y rendit le même jour, portant au pacha les sommes que ce gouverneur avait donné ordre au Divan de lui envoyer. Nous vîmes encore partir, le 19, deux pièces de canon, trois caissons, beaucoup de bagage et quelques centaines d'hommes. Nous avons su hier, par le retour du kaïmakam, que tous ces convois et toutes ces troupes étaient entrés à Silistrie, où l'on faisait de grands approvisionnements de vivres et de fourrage, pour les corps qui y étaient attendus, à leur retour des deux principautés; enfin tout annonce l'évacuation de ces provinces.

Le selikhdar de notre pacha, arrivé depuis peu de jours, avec cinq ou six cents hommes de la Petite-Valachie, doit se porter, dit-on, avec cette troupe, sur Fokshani, pour y former un cordon, qui empêchera les Turcs qui évacueront la Moldavie de se répandre dans la Valachie et leur fera prendre la route de Silistrie.

*(Ibid.)*

*București, 25 Decembre 1821.*

Extrait (dintr'un raport al agentului francez din București) <sup>4)</sup>.

Sur vingt-quatre à trente mille hommes de troupes ottomanes, qui étaient en Valachie et Moldavie, les deux tiers ont évacué ces provinces, en sorte qu'il n'y en a plus aujourd'hui que huit à dix mille, ayant ordre de se borner strictement à la

<sup>1)</sup> Latour-Maubourg. V. Raffenel, *o. c.*, 83 nota 1.

<sup>2)</sup> Chehaia-beî al Silistrei, Carâ-Mustafâ, guvernatorul militar al Munteniî (Aricescu, I, 272).

<sup>3)</sup> Constantin Negri.

<sup>4)</sup> Ledoulx, întors după numirea lui Caragea ca Domn în Muntenia (v. Lagarde, *o. c.*, 335 și urm.).

police du pays ; les deux autres tiers se sont repliés sur Widin, Roustchouk, Silistrie, Yergheni <sup>1)</sup>). Tous les toptchis <sup>2)</sup> ont été reportés à Ybraïl.

Les kaïmakams, envoyés il y a neuf mois par le prince de Valachie, Charles Callimachi, à la suite de sa nomination, pour administrer en son absence la province <sup>3)</sup>, sont les mêmes que la Porte a choisis pour l'administration des deux principautés. Négri, frère de Négri, nommé par la Porte chargé-d'affaires à Paris, il y a environ neuf mois, est kaïmakam à Bucharest ; Samourkhach à Fokchani, ou plutôt à Craïova, et Stefanaki <sup>4)</sup>, à Yassy.

Ces kaïmakams gouvernent, chacun dans leur juridiction, avec la même autorité que les hospodars eux-mêmes. Ce sont eux qui nomment aux places, qui rendent la justice, qui perçoivent les impôts et exercent les autres actes d'administration. Les troupes ottomanes ne sont dans ces provinces que l'instrument, la force qui soutient l'autorité des kaïmakams, sans qu'elles prennent en rien l'initiative. . . .

(Ibid.)

1822.

Traduction d'un firman de la Sublime Porte, envoyé par un exprès du gouvernement <sup>5)</sup>.

*Ordre sacré adressé aux très-hauts vèzirs et mouhaphiz de Silistrie et de Vidin, Mehmed-Sélim-Pacha et Derwich Moustapha-Pacha, ainsi qu'au monbachir impérial, Yaldikli-Zaïmin-Husseïn-Aga, porteur de l'ordre.*

À l'arrivée du présent ordre sacré, vous soit notoire que les deux chefs des insurgés, Ypsilanti et Michel, seigneur de Moldavie, agissant de commun accord, ayant dernièrement excité à la révolte les sujets des deux provinces, troublé la tranquillité publique et causé toutes sortes de maux aux pauvres raïas, qui jusqu'alors avaient vécu en paix et avec la pleine jouissance de tous leurs droits ; or, notre ordre sublime et notre inaltérable volonté étant que nos raïas, qui sont des gages de la Providence, remis entre nos mains, soient préservés de toute

<sup>1)</sup> Giurgiu.

<sup>2)</sup> Tunariï.

<sup>3)</sup> V. p. 564 și nota 2.

<sup>4)</sup> Vogoridi.

<sup>5)</sup> Cf. Aricescu, II, 175—7.

atteinte de la part de ces perturbateurs ; ainsi nous n'avons pas manqué, avec l'aide de Dieu et par nos efforts, de délivrer les deux provinces des dévastations de ces rebelles et les avons détruits et chassés, par nos armées victorieuses. Mais, ayant appris que des soldats, appartenant à des corps qu'on y a employés, s'étaient permis de faire des injustices et de causer des dommages à nos raïas, d'enlever leurs biens, de piller les maisons des principaux seigneurs et de se porter à d'autres excès pareils, cette conduite, qui est contraire à la dignité de notre trône, qui s'oppose directement à notre volonté impériale, qui est incompatible avec celle adoptée par le reste de nos armées victorieuses et par les braves janissaires, dociles à nos ordres impériaux, ne peut avoir été tenue que par des insensés et des indisciplinés, appartenant à d'autres corps, incapables de comprendre l'état actuel des choses, ni de remplir leurs devoirs et ceux de la justice et qui seront punis sévèrement. Pour ce qui regarde l'insurrection qui a éclaté dans plusieurs de nos provinces, où les Grecs révoltés ont osé tourner les armes contre leur souverain, provoquant par là nos châtimens et notre vengeance, ces audacieux, d'après l'oracle suprême de la loi, exprimé dans les fetfas sacrés, doivent être exterminés, leurs biens confisqués et leurs femmes et enfans conduits en esclavage. Mais nous ordonnons, en même temps, que, non seulement les raïas innocents et qui se sont tenus tranquilles, soient à l'abri de toute insulte, mais que pardon et amnistie générale soient accordés à tous ceux qui, malgré qu'ils eussent pris part à la conspiration, revenus de leur égarement, auront imploré notre miséricorde impériale. Étant nécessaire d'envoyer sur les lieux un de nos serviteurs, doué de capacité, de sagesse et d'expérience, pour veiller à la stricte exécution de ces *(sic)* nos ordres impériaux, la Sublime Porte ne doute nullement que vous, zaïm susdit, homme intelligent, qui jouissez de toute sa confiance, ne remplissiez fidèlement les ordres, dont vous êtes chargé. Rendez-vous donc sans retard sur les lieux, en vertu du hattî-humajoun ci-joint, et, lorsque vous y serez arrivé, examinez avec attention la conduite tenue par notre armée et faites publier incessamment mes ordres, pour que la discipline la plus sévère soit observée et aucun désordre ne soit commis. Vous tâcherez de rétablir en même temps la tranquillité dans le pays, par le moyen des zabiths <sup>1)</sup>, et ferez cesser les insultes et les injustices contre nos raïas, en publiant partout que c'est notre ordre et notre volonté suprême qu'on ne maltraite pas

<sup>1)</sup> Zapciiî.

les raïas innocents et qu'on accorde le pardon, même aux coupables, en cas de repentir. De cette manière, vous aurez soin de remplir exactement et sans la moindre altération le présent ordre sacré, qui vous est confié.

(*Ibid.*)

1822.

Traduction d'un hatt impérial adressé au Pacha de Silistrie <sup>1)</sup>.

Vous, suprême plénipotentiaire, sage directeur des affaires du peuple, soutien des fondements du haut gouvernement et de sa splendeur, modèle des qualités parfaites et angéliques, Mehmed-Sélim-Pacha, vali de Silistrie, dont Dieu puisse éterniser la vie ! À l'arrivée du présent ordre sacré, vous soit notoire que :

Ayant été informé par vous, en dernier lieu, qu'après l'expulsion des rebelles de la Valachie avec l'aide du Tout-Puissant, une bonne partie des paisibles habitants, qui, à cause des circonstances, avaient quitté le pays, étaient retournés dans leurs foyers et que les autres aussi étaient disposés à les suivre dans peu ; mais que, la province se trouvant sans hospodar, les services de la douane et autres lui attenants, ainsi que la perception des droits et revenus publics, étaient hors d'activité ; qu'en outre, les possessions et les terrains des boïars expatriés restaient sans culture, vous me demandez quels sont nos ordres et nos volontés à ce sujet. Nous vous enjoignons donc, par le présent ordre sacré, que, puisque, avec l'assistance de Dieu, les rebelles, qui ravageaient la Valachie, ont, par leur fuite dans l'étranger, délivré le pays de leurs brigandages, notre volonté impériale est que les raïas, habitants des deux principautés, qui sont le grenier de l'empire, jouissent désormais d'une parfaite tranquillité. Vous aurez soin donc de faire publier à haute voix, par des tellals (crieurs publics), dans tous les districts de la Valachie, que notre ordre sacré est que tout les boïars émigrés retournent dans leur patrie et vaquent à leurs affaires, comme par le passé ; que les agriculteurs s'occupent de la culture de la terre, comme auparavant, sans la moindre crainte qu'il arrive quelque chose de contraire à la sûreté de leur vie ou de leurs propriétés ou la moindre diminution ou changement dans leurs prérogatives et privilèges. Nous ordonnons que,

<sup>1)</sup> Bucata se găsește între cele din 1822. V. Aricescu, II, 162—3 (cu data *adevarată* de Septembrie 1821). Cf. *ibid.*, 205—6.

jusqu'à l'arrivée d'un hospodar, tous les services, revenus, impôts, etc. de son ressort, soient administrés pour le moment par le kaïmakam et qu'il en dispose d'après la coutume. À cet effet, conformément aux ordres que nous avons envoyés à nos vézirs et mouhaphiz de Vidin et d'Ibrail, nous vous enjoignons aussi de suivre ponctuellement et d'une manière analogue le sens de notre ordre sacré, mettant toute la possible diligence pour rendre public, dans toutes les parties de la Valachie, que c'est notre ordre et notre volonté absolue que nos raïas de Valachie, qui errent dans l'étranger, hâtent leur retour, pour s'occuper chacun des affaires de son état. Vous veillerez principalement à ce que la sûreté et la tranquillité publique ne soient troublées ou compromises dans la moindre chose, qu'il ne soit fait insulte, tort ou dommage à personne et que, jusqu'à l'installation de l'hospodar, les affaires de son ressort soient gérées par le kaïmakam. Vous, mon sage et expérimenté vézir, veillez à la stricte exécution de notre ordre sacré et prêtez foi à notre sublime marque impériale.

(*Ibid.*)

1822.

Traduction du bouyourouldi de Mechmed-Pacha de Silistrie, adressé au kaïmakam de Valachie<sup>1)</sup>.

Ayant appris, par un ordre suprême, qu'en vertu des avis précédents, qui me furent envoyés, le gouvernement ottoman a été informé, que les brigands de la Valachie ont été complètement détruits et que la plupart des seigneurs, que les circonstances d'alors avaient fait fuir, sont rentrés dans leur patrie et que les autres pensent en faire autant, enfin que l'absence d'un prince en Valachie paralyse jusqu'à présent la perception des droits de douane et la marche de diverses autres branches de l'administration publique, de même que les seigneurs fuyards de Wransow<sup>2)</sup> ont abandonné leurs revenus et leurs champs; pour cette raison, nous t'expédions à toi, kaïmakam, cet ordre sacré et t'ordonnons qu'après en avoir pris lecture et compris le sens, tu rendes notoire solennellement et publiquement, dans toute la province de Valachie, que la vo-

<sup>1)</sup> Întreagă bucata (aici lipsește începutul), în traducere românească, la Aricescu, II, 164—5.

<sup>2)</sup> Braşov.

lonté suprême est que ceux qui se trouvent dans l'extérieur, doivent tous, sans exception, rentrer dans leur patrie et reprendre leurs anciennes occupations, que les agriculteurs labourent leurs terres, sans craindre que l'on attente, en aucune façon, à leur vie ou à leur bien-être, ni que l'on détruise ou diminue leurs privilèges.

Tu devras surtout, o kaïmakam, veiller et mettre ordre aux finances, aux contributions, aux droits publics, etc., en un mot, à tout ce qui, selon l'usage, regarde la principauté. C'est à cet effet que nous t'expédions notre buyuruldé, conjointement avec l'ordre sacré<sup>1)</sup>. Sois attentif à exécuter ponctuellement les ordres ci-dessus, sans y dévier ou les altérer !

*(Ibid.)*

1822.

**Buiuruldi al pașei de Vidin catre Caimacamul Muntenii.**

Toi, qui es le premier de la nation du Messie, kaïmakam actuel de la Valachie, Constantin Négri ! Dieu veuille bénir tes entreprises ! La Moldavie et la Valachie ayant été purgées des brigands qui y avaient paru, la tranquillité générale s'y est aussitôt rétablie et, la volonté suprême étant que tous les habitants qui, à cause de ces brigands, avaient fui et abandonné leur patrie et leurs foyers, y rentrent sans la moindre crainte que l'on attente à leur vie ou à leur bien-être, et, ayant écrit à qui il appartenait que ton devoir inmanquable était de veiller jusqu'à l'arrivée du prince, tu dois les rappeler tous, sans exception de classe, ni de condition, en les engageant par tes paroles persuasives à rentrer dans leurs devoirs et dans leurs affaires et à s'occuper comme auparavant de leurs propres intérêts. Que les agriculteurs reprennent leurs travaux des champs, en recueillant leurs fruits dans leurs magasins. En conséquence, nous t'ordonnons par la présente de te conformer inmanquablement au contenu de cet ordre suprême.

*(Ibid.)*

<sup>1)</sup> V. pp. 614—5.

1822.

**Bouyouroulti du pacha de Silistrie à celui de Bucharest.**

Vous, notre kiéhaya, gouverneur de Bucharest, qui êtes du nombre des glorieux mirmirans, Hadgi-Ahmed-Pacha, dont la gloire soit augmentée! Sachez que, l'armée ottomane qui occupe les deux principautés (dont une partie y séjourne depuis une année et l'autre antérieurement encore) causant, par sa demeure dans le pays, des dépenses et étant très à charge des pauvres, la Sublime Porte, en conséquence du rapport que je lui ai fait à cet égard, a donné la permission que cette armée retourne dans ses foyers; mais c'est sa volonté et son ordre suprême que des spahis et les kasaks, troupes mercenaires du gouvernement, et les Tartares, changeant tous les trois mois, ne quittent pas, pour le moment, le pays, mais qu'ils y restent encore. Par conséquent, à l'égard de ces mercenaires, vous mettrez le plus grand soin qu'ils y séjournent sans opprimer les pauvres et vous donnerez ordre à tous les zabiths <sup>1)</sup> de leur faire observer une exacte discipline et de punir sévèrement et promptement tous ceux qui oseraient s'en écarter dans la moindre chose, sans avoir le moindre égard aux intercessions et aux prières de qui que ce soit, car, dans ce cas, les zabiths mêmes subiraient la peine due aux transgresseurs. Quant au corps de l'armée ottomane qui doit partir, afin que dans sa marche il ne soit point à charge aux pauvres, vous le ferez précéder par des mihmandars, pour lui préparer le nécessaire pour la nourriture et vous le ferez écouler à petits corps, accompagnés d'autres mihmandars, ayant soin toujours que les pauvres n'en reçoivent le moindre tort ou dommage. C'est à cet effet que je vous ai expédié le présent bouyouroulti par ordre suprême, par le canal de notre honorable haznadar.

*{Ibid.}*

Constantinopol, 10 Ianuar 1822.

**Von Miltitz cêtre rege.**

. . . L'internonce a fait, par le moyen d'un message verbal, rendu par son Premier-Interprète, des représentations très judiciaires au Réis-Effendi sur l'insuffisance du firman concernant les deux principautés <sup>2)</sup>, mais le ministère ottoman persiste

<sup>1)</sup> Zapiil.<sup>2)</sup> V. bucata precedentă.

à déclarer que, pour le moment, on ne saurait faire davantage. . .

De pareilles observations, également pressantes et amicales, ont été adressées à la Porte par lord Strangford, sans cependant produire un autre résultat. Toutefois, le comte de Lutzow et l'ambassadeur d'Angleterre m'assurent qu'ils ont été informés de très bonne source d'une diminution réelle des troupes dans les deux principautés, où il ne resterait, par conséquent, que le nombre indispensable pour le maintien du bon ordre. Le comte de Lutzow, ayant reçu l'information, de Pétersbourg, qu'un plénipotentiaire ottoman, chargé de conférer sur la réorganisation des principautés sur la base des traités, trouverait un bon accueil aux frontières russes, il a cru ne pas devoir négliger d'engager la Porte à donner une nouvelle preuve de ses dispositions conciliantes, en désignant un commissaire pour le but indiqué, mais le Divan a hautement rejeté cette proposition ; il déclare que ce n'est pas à lui à prendre l'initiative, puisque c'est la Russie qui, en retirant sa Mission, ses consuls et ses agents de l'empire ottoman, a interrompu, spontanément et la première, les relations existantes jusqu'à cette époque. . .

Lord Strangford a conçu l'idée d'agir sur Halet-Effendi par l'attrait du numéraire, auquel ce favori est, en effet, très sensible, et il a proposé au gouvernement britannique d'employer environ mille bourses (à peu près 13.500 livres sterling) pour être secrètement remises à Halet, dans la vue de les distribuer aux janissaires mécontents, le jour où la nomination des hospodars serait publiée, simultanément avec l'ordre d'évacuer les provinces.

(Asani <sup>1)</sup>, un bătrîn cam nebun, a dat mărturia anexată <sup>2</sup>), dar refuză cercetarea și jurămîntul.) Cependant le docteur Assany, en s'expliquant confidentiellement, a déclaré qu'il n'osait assurer que le prince Callimachi <sup>3</sup>) n'eût été étranglé, quoiqu'aucun indice de cette procédure violente ne se soit trouvé sur son corps ; mais son opinion se fonde sur la duplicité du caractère turc et sur la dextérité des individus chargés d'exécuter en pareil cas la volonté souveraine. . . .

(*Ibid.*)

<sup>1</sup>) V. p. 609.

<sup>2</sup>) V. pp. 605—6, 619.

<sup>3</sup>) Scarlat, fostul Domn.

*Pe la 10 Ianuar 1822.*

Declarația doctorului Asani <sup>1)</sup>.

. . . . Il detto individuo <sup>2)</sup>, essendo già disposto ed attaccato, d'alquanti anni in quà, a forti cefalalgie, a varii sintomi nervosi ed a frequenti vertigini e lipotimie <sup>3)</sup>, dava timori d'un futuro attacco apoplettico. Più volte, e da me, e d'altri medici, quando lui si trovava in questa capitale, gli furono suggeriti sussidj medicinali, e principalmente emissioni di sangue e sanguisughe. Per disgrazia, era contrario ad ogni medica cautela e preservazione. Voleva il suo medico, piuttosto per adattarsi alla consuetudine, che per accogliere i suoi ricordi. Dunque, dopo questi minacciosi preludj, successe una causa molto attiva nel suo cuore, la qual operò il mal fatale apoplettico. Seppe un dì la decapitazione del dì lui fratello. Nel momento principiarono le vertigini, le lipotimie, li tremori ed il vero attacco apoplettico. Furono subito tentate l'emissioni di sangue, fù praticato ogni noto sussidio dell'arte; al primo attacco succedevano gl'altri, e con maggior violenza. Il tutto fù vano; l'arte cedendo alla forza del male, fini di vivere.

*(Ibid.)*

*16 Ianuar 1822.*

Regele către von Miltitz.

. . . . Quoi qu'il en soit, le temps presse, la saison décisive approche à grands pas, et les alliés doivent, plus que jamais, redoubler d'efforts pour faire entendre raison aux Turcs.

Le moment actuel est favorable. La Porte a définitivement cédé sur l'extradition des transfuges, concession de la plus haute importance, car, si elle n'avait pas été faite, toute la négociation serait paralysée, et la rupture aurait été inévitable. D'un autre côté, l'empereur de Russie, comprenant que, pour dissiper la défiance des Turcs, il fallait écarter, du moins en partie, ce qui la nourrit et l'entretient et annoncer par des faits les intentions pacifiques de la Russie, vient d'ordonner au prince Michel Suzzo de quitter, non seulement Kischanow, mais les États de Sa Majesté Impériale <sup>4)</sup>. Il se rendra en Italie. . . .

*(Ibid.)*

<sup>1)</sup> V. bucata precedentă.

<sup>2)</sup> Scarlat Calimah.

<sup>3)</sup> Λειποθυμία, grec. mod., sincopă, leșin.

<sup>4)</sup> V. p. 600, nota 1.

24 Ianuar 1822.

Projet de note à remettre à la Sublime Porte par l'internonce <sup>1)</sup>.

... Elle <sup>2)</sup> aurait dû librement réunir ses forces morales à celles des souverains qui, en lui donnant ce grand exemple de loyauté et de sagesse, lui montraient la voie de son salut. En suivant une ligne différente, elle a créé la seconde période d'une complication, qu'il eût été d'un si grand avantage d'écartier dès son origine.

... Le Cabinet d'Autriche est d'abord intimement persuadé que le nombre peu considérable de troupes, que la Porte paraît vouloir maintenir dans les principautés, n'ajoutera rien à la sûreté, ni à la tranquillité de ces provinces; que le retour de l'ordre y sera incomparablement plus avancé, et peut-être exclusivement assuré, par le rétablissement des relations amicales avec ses voisins et qu'en tout état de cause, l'avantage que la Porte pourrait se flatter d'obtenir par le séjour de quelques faibles garnisons dans ces pays, ne mériterait pas même d'être mis en balance avec les avantages nombreux et inappréciables que lui assurera le maintien de la paix avec la Russie. Telle étant la conviction du Cabinet d'Autriche, il croit que la Porte, pour peu qu'elle consulte, dans cette grande question, les véritables intérêts de son empire, ne saurait hésiter un instant à renoncer à cette première restriction.

(După ce citează propunerea relativă la comisarî.) Mais, si la Porte est prête à charger ces kaïmakams d'une des parties les plus importantes de l'administration, quelle objection pourrait-elle avoir à leur confier de même tout le reste des fonctions administratives? Bien entendu que la Cour de Russie, sur l'opinion de laquelle le Cabinet d'Autriche ne prétend pas anticiper dans cette question, jugeât l'ensemble d'un arrangement pareil, conforme aux stipulations de ses traités avec la Porte.

Le moyen le plus sûr de sortir promptement de toutes ces difficultés est, sans contredit, celui de désigner les nouveaux hospodars et de se concerter avec la Cour impériale de Russie sur l'administration qui, dans les circonstances présentes, conviendra aux principautés. Que la Porte, une fois décidée à retirer de ces provinces un noyau de troupes, désormais absolument inutiles et ne servant qu'à y entretenir le mécontentement et l'irritation, choisisse, sans délai, des commissaires pour traiter

<sup>1)</sup> Proiectul n'are dată, dar ie probabil cel de care vorbește raportul următor al lui Miltitz.

<sup>2)</sup> Poarta.

de cet important objet avec ceux qui seront nommés par la Cour de Russie! De toutes les mesures que le Divan pourrait adopter dans la crise actuelle, celle-ci serait, dans l'opinion du Cabinet d'Autriche, la plus sage et la plus heureuse, la plus efficace. Le seul fait de la réunion des commissaires ottoman et russes serait infiniment plus puissant pour maintenir l'ordre public dans les principautés qu'une faible garde de troupes ottomanes. La nomination de ces commissaires manifesterait au monde le vœu sincère de la Porte de conserver la paix avec ses voisins <sup>1)</sup>. . . .

(*Ibid.*)

---

*Constantinopol, 25 Ianuar 1822.*

Von Miltitz către regè.

Sultanul a făcut lordului Strangford darul nepotrivit al unei tabachere valorînd 40—50.000 de lei turcești. Ambasadorul a refuzat-o.

(*Ibid.*)

---

*Constantinopol, 25 Ianuar 1822.*

Von Miltitz către rege.

. . . . Cet infortuné <sup>2)</sup>, auquel la perspective de la principauté a tourné la tête, se perdra infailliblement par sa vanité, sa cupidité et le besoin d'intriguer, qui sont les traits caractéristiques de la nation. . . .

(*Ibid.*)

---

*Constantinopol, 25 Ianuar 1822.*

Von Miltitz către rege.

(I-a venit internunțiuului, la 23, un curier, cu proiect de răspuns la nota din 2 Decembre, proiect care a fost dat lui Reis-Efendi la 24 Ianuar, dimineața. Bine primit la Poartă. Și lui Strangford i s'aũ trimes importante comunicații din Petersburg. Fugarii nu vor fi restituiți, dar țarul vrea pace. Dă voie însă lui Strangford) à annoncer formellement au Divan, que,

<sup>1)</sup> Bucata întreagă în Prokesch-Osten, o. c., III, 260—4.

<sup>2)</sup> Stavrachî Aristarchi, Marele-Dragoman al Porții.

-s'il considère la présence du ci-devant hospodar de la Moldavie, prince Michel Souzzo, en Bessarabie comme un obstacle à l'aplanissement des différends qui subsistent, la Cour de Russie ne se refusera point, non seulement à l'éloigner des frontières, mais encore à lui faire quitter l'empire <sup>1)</sup>, en ajoutant que Sa Majesté Impériale adopterait cette mesure par déférence pour les désirs de la Sublime Porte.

(Voia să profite de prilej, pentru a face pasurile de nevoie spre a aduce evacuarea și numirea Domnilor. Impiedecat întâiu de lipsa de instrucții a lui Lützow <sup>2)</sup>, ie liber acuma. A cerut o conferință amicală Porțif.)

(*Ibid.*)

6 Februar 1822.

Extrait d'un lettre des frontières de la Boucovine. . .

. . . . Quant aux désastres survenus en Moldavie et Valachie, je suis bien persuadé que l'homme le plus dur serait ému jusqu'aux larmes, s'il était témoin oculaire des scènes tragiques qui s'y succèdent sans cesse, des outrages qu'endure l'humanité souffrante, de la part des Ottomans, et du désespoir des innocents et malheureux émigrés, qui, en proie à la misère, errent sur nos frontières, depuis plus d'une année déjà !

Les seigneurs moldaves dispersés en Boucovine et en Transylvanie offrent un spectacle des plus tragiques. Les maux qu'ils endurent si innocemment, jusqu'à ce moment, ont tous été provoqués par le jeune Grec phanariote Michel Suzzo, institué prince de Moldavie par la Sublime Porte. Ayant voulu introduire en Moldavie l'insurrection de la Grèce, il causa la ruine totale de ce peuple pacifique, qui jamais ne s'immisça dans aucune révolte et qui témoigna sans cesse la soumission la plus entière à la Sublime Porte ottomane.

Ce dernier événement même, source de tous leurs malheurs, n'altéra aucunement leur fidélité imperturbable envers Sa Hautesse, leur souverain légitime. Ayant refusé de s'unir avec le prince rebelle et ayant rejeté toute proposition de prendre les armes contre la Porte, leur suzeraine, il employa même la force, de concert avec les autres insurgés. Ces derniers com-

<sup>1)</sup> V. p. 619.

<sup>2)</sup> Internunțiuł. — V. proiectul de notă precedent.

mencèrent par enlever des armes, des chevaux, des vivres et finirent par ravager entièrement le pays; ils attentèrent à la vie des principaux seigneurs, s'emparèrent du gouvernement, dont ils expulsèrent les indigènes et émirent même des lettres-circulaires, afin que leurs biens fussent confisqués.

Les Moldaves ayant envoyé des députés au séraskier d'Ybraïla <sup>1)</sup>, avec une supplique adressée à Sa Hautesse, contenant l'assurance de la continuité de leur soumission, les insurgés s'en irritèrent d'autant plus et, ayant arrêté les députés susmentionnés, ils les emprisonnèrent dans le monastère des Trois-Saints <sup>2)</sup> et voulurent leur faire subir la peine capitale, ce dont ils donnèrent un exemple dans la personne d'un ispravnik . . . moldave, qu'ils décapitèrent. Ce ne fut qu'avec beaucoup de peine et au péril de leur vie que les députés échappèrent et se réfugièrent sur les frontières des Puissances riveraines, où ils languirent dans la misère. En un mot, les Moldaves sont devenus victimes de leur inébranlable fidélité. Des maux inouïs les accablent et leur malheureuse patrie n'existe, pour ainsi dire, plus.

Aussitôt après l'arrivée de l'armée ottomane . . . les janissaires et leur chef, le Kiaya-bey du séraskier de Braïla, qui étaient entrés avec l'intention de ruiner ce malheureux pays, pillèrent les églises, les profanèrent, dépouillèrent les maisons des seigneurs, les magasins, les boutiques et dépôts qui se trouvaient, tant dans la capitale, que dans toute l'étendue du pays et en incendièrent même plusieurs. Les bestiaux et les denrées des malheureux Moldaves n'échappèrent pas à leur rapacité. Ils en transportèrent une partie à Braïla et l'autre aux frontières, où ils les vendaient à vil prix: par exemple le bœuf, un ducat, la vache, un demi-ducat et le mouton, un florin; les Juifs, profitant de ces désastres, achetèrent les dépouilles de la Moldavie.

Les féroces musulmans exerçaient, en outre, des violences inouïs; ils arrachaient les femmes des bras de leurs maris, les filles et les garçons du toit paternel, les religieuses à la solitude des cloîtres, pour assouvir leurs passions infâmes, ils les vendaient entr'eux et les forçaient même à changer de religion. Les hôpitaux étaient remplis d'enfants, de l'un et de l'autre sexe, dont plusieurs périrent, victimes de la brutalité de ces barbares, qui tuaient quiconque osait se récrier sur leurs vio-

<sup>1)</sup> V. scrisoarea prin care innaintează arzul pașii în Erbiceanu, *Ist. mitr. Mold.*, 99—100.

<sup>2)</sup> Asupra delegaților, «patrioții adevărați» Vornicul Teodor Balș și Banul Ion Tăutu, v. Beldiman, *l. c.*, pp. 355, 360—3.

lences ; il n'y a, en un mot, de sorte d'atrocités qu'ils n'aient commises.

Les malheurs de la Moldavie ne s'arrêtèrent pas aux scènes tragiques dont l'armée ottomane offrait journellement le douloureux spectacle, contre l'ordre absolu de la Sublime Porte, mais elle se vit subitement derechef sous le joug d'un Grec phanariote ; le hatman Étienne Vogoridy, naguères simple ser-viteur, et depuis attaché à la Cour du prince Callimachi, se présenta, en qualité de kaïmakam, de la part de la Sublime Porte. D'après ses instructions, il devait vaquer au gouvernement de la Moldavie, de concert avec les seigneurs du pays, mais il s'arrogea exclusivement ce droit et s'empara impunément des rênes du gouvernement de la Moldavie, qui semble condamnée à gémir à jamais sous le joug de fer des Grecs du Phanar.

Aussitôt après son arrivée, il s'entoura de Grecs, dont la plupart ont pris part à l'insurrection, commença à pourvoir aux moyens de s'enrichir et de se faire installer prince de Moldavie et aggrava par cela, de concert avec ses compatriotes et le commandant de l'armée ottomane, les plaies de la Moldavie, qu'ils conduiront à sa ruine totale.

Ne songeant qu'à s'enrichir, le kaïmakam a fait vendre à son profit le peu de foin destiné pour l'armée, à laquelle il fournit celui qu'il a fait arracher des étables du malheureux laboureur et, bien que les vivres dont abondait la Moldavie, aient été épuisés, de manière et d'autre, il fait cependant fournir, du peu qui s'y trouve encore, dix fois plus que ne l'exige l'entretien de l'armée et il vend publiquement aux habitants de la ville ce superflu en foin, blé, viande, etc., etc. C'est de cette insigne manière que lui et ses complices s'enrichissent.

Le foin manquant déjà, on enlève de vive force au malheureux agriculteur le peu qui lui reste encore et, le blé devenant de jour en jour plus rare, on s'empare du maïs, unique nourriture des dernières classes. Cependant, le kaïmakam et ses complices, sans aucun égard pour l'état du pays, se l'approprient encore et le vendent aux fabriques d'eau-de-vie et à l'étranger ; c'est pourquoi cette dernière ressource manquera aussi bientôt. Les bestiaux périssent faute de nourriture, la disette est générale et le kaïmakam se sert des sommes qu'il s'est appropriées par ses concussions, pour se faire nommer prince de Moldavie. C'est à cet effet qu'en dernier lieu, il assigna cent cinquante mille piastres par mois au séraskier de Silistrie, soixante mille au pacha de Iassy et trente mille au corps des janissaires, somme qui sera levée sur les malheureux habitants, qui sont dans la détresse.

Il vend, en outre, au mépris des privilèges du pays, les principales dignités à des gens de basse extraction et à des étrangers et préside à une ligue de carbonari, qu'on dit avoir décidé la perte des principaux seigneurs moldaves, mais qui a, peut-être, quelqu'autre dessein, plus criminel encore.

Le kaïmakam et ses complices sont ennemis déclarés des boïards moldaves expatriés. Il ne cesse de les inviter à rentrer dans leur patrie, ayant en vue de les forcer alors d'acquiescer à la proposition de la somme à donner chaque mois au séraskier de Silistrie et autres et de les rendre responsables du manque total de vivres, provoqué par lui. Les seigneurs moldaves répondent à son invitation, en disant qu'ils manquent de préparatifs pour l'hiver et de moyens pour entreprendre le voyage et que celui-ci est absolument inutile, l'état déplorable de leur patrie ne comportant plus de remède; qu'ils ne viendraient d'ailleurs pas, ne serait-ce que crainte de subir le sort du malheureux stolnic Mavriky, gentilhomme moldave, père d'une nombreuse famille, qui fut décapité, d'un autre encore, que le commandant turc d'une ville-frontière de la Boucovine fit battre à mort, et de plusieurs autres, qui périrent innocemment.

Bien qu'expatriés, les malheureux Moldaves sont alors encore en butte aux intrigues du kaïmakam, qui, de concert avec ses iniques complices, est parvenu à arracher à la Porte un ordre, expédié au séraskier de Silistrie, qui le fit publier et qui porte que les revenus des émigrés soient séquestrés et leurs biens confisqués, s'ils tardaient encore à rentrer dans leur pays. Oh ! quel déplorable état est celui des Moldaves ! Les insurgés séquestrant leurs biens, pour être demeurés fidèles à la Sublime Porte, et, maintenant, celle-ci, par l'entremise du kaïmakam, fait séquestrer leurs revenus et les menace dans leur patrie (*sic ?*) pour y risquer leur vie, sous le gouvernement perfide d'un Grec et de ses complices et pour être témoins de l'embrassement de leurs maisons et des nouveaux et fréquents impôts, dont ils surchargent le pays. En dernier lieu, le kaïmakam, pour s'approprier le dernier sou et ayant pour but de dépouiller et appauvrir totalement les malheureux Moldaves, exigea une contribution considérable de toutes les classes d'habitants, l'état ecclésiastique non excepté, et leur assigna sur les salines du pays une quantité de sel à retirer, en proportion, au printemps, en indemnisation de la susdite contribution.

Les meurtres, les pillages, les incendies se succèdent sans cesse; on exige les approvisionnements reçus pour l'entretien

de l'armée, sans paiement ; en un mot, l'état de la Moldavie est des plus déplorable.

Le pacha d'Iassy ayant dernièrement invité les boyards à rentrer dans leurs foyers, ils répondirent qu'il leur est impossible de se rendre à son invitation et d'aller vivre sous le gouvernement d'un kaimakam, sous lequel leur vie serait en danger et que, d'ailleurs, vu l'état actuel de la Moldavie, leur présence y serait fort inutile.

Les Moldaves ne méritent guères moins de louanges pour la très-humble supplique adressée à Sa Hautesse, dont rejaillit évidemment leur innocence et leur fidélité, dont ils ne se sont pas écartés, durant l'espace de trois siècles et, bien qu'on les ait rendus les esclaves des esclaves, le gouvernement de leur pays ayant été abusivement confié à des Grecs, ils ont cependant souffert patiemment et leur fidélité n'a point été ébranlée.

M'étant procuré avec peine une copie de la susdite supplique, je vous l'expédierai au plutôt, afin de la faire imprimer. Le sens en est le suivant :

« Les fidèles sujets de Sa Hautesse déposent leurs très-humbles plaintes aux pieds de son auguste trône, en réitérant l'assurance de leur soumission et de leur fidélité, dont ils ne se sont guères écartés, n'ayant jamais adopté des idées étrangères à leur devoir et n'ayant jamais pris les armes contre leur souverain légitime, mais s'étant paisiblement occupés de l'agriculture et ayant témoigné en toute occasion leur soumission et leur obéissance aux ordres de Sa Hautesse. Mais, depuis que des Grecs phanariotes, qui amenaient à leur suite un nombre considérable de leurs compatriotes, ont été installés princes de Moldavie, ils disposaient à leur gré des privilèges du pays, vendaient la justice et les emplois, s'approprièrent impunément toutes les caisses publiques, sans aucun égard quelconque pour leur destination, installaient des Grecs ispravniks dans tous les districts, leur accordaient les principales dignités du pays, au détriment des indigènes, s'approprièrent des biens qu'ils vendaient ou donnaient à leurs parents, s'emparaient des provisions et des bestiaux des habitants, les faisaient transporter aux magasins impériaux de Constantinople, d'où ils recevaient le paiement relatif, qu'ils retenaient, faisaient transporter à leur profit le bois de construction à Constantinople, vendaient les charges de commandants des gardes des frontières et affligèrent le pays de plusieurs charges onéreuses. Tout cela causa la ruine de plusieurs familles indigènes nobles, qui s'expatrièrent et dont les Grecs achetaient les biens avec les biens qu'ils avaient gagnés par leurs concussions.

La Moldavie et la Valachie étaient déjà à deux doigts de leur perte, lorsque le dernier prince grec, arborant l'étendard de la révolte et ayant les gardes des frontières à sa disposition, vu que leurs chefs, les ispravniks et les principaux dignitaires de la Moldavie, étaient des Grecs, vint à bout de ses desseins criminels. Les privilèges accordés à ces provinces l'an 1529 <sup>1)</sup>, par le sultan Soliman, lorsque les Moldaves se mirent sous la protection de la Sublime Porte, sous le règne du prince Bogdan, ayant obtenu la promesse qu'ils auraient un prince et des kapi-kiaias . . . de leur nation et le traité de Kainardgi renouvelant cette même promesse, nous supplions très-humblement la Sublime Porte de daigner nous accorder nos privilèges, si même elle a des raisons qui la portèrent à donner aux ancêtres des Moldaves des princes grecs, leurs descendants ayant été assez punis par le règne tyrannique des Phanariotes, qui ont témoigné en dernier lieu leurs intentions criminelles <sup>2)</sup>.)

La vigilance du kaïmakam a empêché que cette supplique, dont je ne vous ai tracé qu'un abrégé fort succinct, ne parvienne à sa destination. Il fit entendre au séraskier de Silistrie que les suppliants sont tous émigrés et ont pris part à l'insurrection, que leur supplique même sent la rébellion. C'est pourquoi les boïards porteurs de la dite supplique furent empêchés de se rendre à Constantinople et obligés de s'arrêter à Silistrie, d'où ils retournèrent à Iassy, où des persécutions les attendaient <sup>3)</sup>. Quelle injustice criante ! Cette supplique, la voix unanime de tous les Moldaves, tant de ceux qui se sont expatriés que de ceux qui gémissent en Moldavie, sous le joug du kaïmakam, une preuve évidente de leur fidélité, n'a pu parvenir à sa destination, et le kaïmakam, disposant de sommes immenses, qu'il a tirées des dépouilles de ce malheureux peuple, a réussi d'empêcher les députés des Moldaves d'aller déposer leurs plaintes aux pieds du trône de Sa Hautesse, dont la bienveillance les aurait délivrés des Grecs.

<sup>1)</sup> Precum se știe, actul de închinare a Moldovei datează din 1513.

<sup>2)</sup> Arzul ie publicat în *Foaia pentru minte, inimă și literatură* (1840), n° 41, de unde ie reprodus în ediția Kogălniceanu a lui Beldiman, pp. 465 și urm. (evident însă că-i lipsește începutul ; rezumatul de mai sus ie apoi cu mult deosebit, din cauze care nu se pot lămuri aice). Cf. arzul d'intăiu al boierilor, publicat de dd. Erbiceanu, *Ist. mitr. Mold.*, 214—5 și V. A. Urechii, în *Mem. ac. Rom.*, seria a 2-a, t. X, 306—7.

<sup>3)</sup> Asupra acestui arz și stăruinșilor lui Vogoridi v. Drăghic, II, 132—6 ; Beldiman, pp. 415 și urm., 433—4.

Maintenant les malheureux Moldaves promènent leur désespoir chez l'étranger et gémissent sur le sort de leur infortunée patrie <sup>1)</sup>.

(Ibid.)

Constantinopol, 11 Februar 1822.

Von Miltitz catre rege.

(Ambasadorul Anglii a primit ordin de a sprijini nota austriacă din 24 Ianuar <sup>2)</sup>). În minile lui se află toată negociația. Poarta pare că se teme ca primirea celor patru cereri să nu aduca altele și)

3<sup>o</sup>) Enfin, qu'en nommant des princes, ceux-ci ne soient encore attirés en Russie et accueillis comme les autres transfuges. . .

Des nouvelles arrivées d'Odessa nous apprennent que Sa Majesté . . . a exécuté la résolution, annoncée au chevalier Bagot <sup>3)</sup>, d'éloigner le prince Souzzo des frontières turques<sup>4)</sup>. . .

(Ibid.)

Constantinopol, 25 Februar 1822.

Von Miltitz catre rege.

(Conferința cu Strangford la 16 <sup>5)</sup>). A stăruit pentru executarea punctelor cerute de Rusia, »et nommément de l'évacuation des principautés«. Răspunsul nu mulțamește așteptările, dar nu descurajează. Se așteaptă remiterea notei austriace. Interunțiul și ambasadorul francez <sup>6)</sup> au cerut și ieși conferințe.)

(Ibid.)

<sup>1)</sup> Autorul interesantului memoriu ie, de sigur, unul din boierii pribegi în Bucovina.

<sup>2)</sup> V. pp. 620—1.

<sup>3)</sup> Ambasadorul Anglii la Petersburg.

<sup>4)</sup> V. p. 619.

<sup>5)</sup> V. sumariul în Prokesch-Osten, III, 265 și urm.

<sup>6)</sup> Lützow și Latour-Maubourg.

1 Mart 1822.

Extrait d'une lettre des frontières de la Boucovine. . .

Dans ma dernière du 6 février <sup>1)</sup>, je vous ai fait une description assez étendue de l'état déplorable de la Moldavie, des pertes considérables qu'ont endurées toutes les classes . . . mais j'ai omis de vous remarquer à quels abus excessifs a donné lieu son <sup>2)</sup> ambition démesurée. En qualité de kaimakam et d'après les instructions qu'il a reçues de la Sublime Porte, il devait être l'appui des malheureux habitants, dans ces circonstances critiques, tâcher de réprimer, autant que possible, les excès désordonnés des Ottomans et alléger les charges du pays. Mais cet homme, adonné à l'intrigue et dévoré par l'ambition, aspirant à la dignité de prince de Moldavie, qu'il espère pouvoir se procurer à force d'or, a cru à propos de former à cet effet une ligue à lui dévouée, qui lui facilite l'exécution de ses desseins. C'est pourquoi, ayant commencé par s'attacher le pacha de Iassy et le fournisseur-général de l'armée ottomane en Moldavie, il créa abusivement, à l'instar des princes régnants, qui seuls ont ce pouvoir, des nobles et éleva aux premières dignités du pays des gens de basse extraction, par exemple, des simples domestiques des seigneurs du pays, à raison d'une certaine rétribution ; le nombre des annoblis susmentionnés monte déjà à plus de cent cinquante.

Il y a lieu de s'étonner comment ce kaimakam a osé porter tellement atteinte à des privilèges que la Sublime Porte a accordés à ce pays, qui s'est mis volontairement sous sa protection, à des privilèges que toutes les autres Puissances ont reconnus comme sacrés et inviolables et qu'elles ont maintenus intacts, à plusieurs époques, où elles étaient en état d'hostilité avec la Sublime Porte. Comment ne pense-t-il pas qu'il viendra un temps où on lui demandera compte de ses actes arbitraires, que la Sublime Porte ignore, peut-être, encore ? Les kaimakams de la Grande et Petite-Valachie <sup>3)</sup>, investis du même pouvoir que celui de Moldavie, ne se sont guère permis de tels abus criants.

Ces abus ont non seulement attaqué les privilèges du pays, mais y ont introduit un esprit révolutionnaire ; car tous ces gens, tirés des dernières classes, pour vaquer aux premiers emplois, et qui se sont enrichis en commun avec leur protecteur,

<sup>1)</sup> V. pp. 622—8.

<sup>2)</sup> A caimaçamuluî.

<sup>3)</sup> Negri și Sâmurçaș.

le kaïmakam, des dépouilles du pays, tendent à se maintenir dans les dignités éphémères que leur a accordées abusivement le kaïmakam et à être désormais comptés parmi les principaux seigneurs de la principauté. C'est pourquoi ils se sont déclarés les ennemis implacables de la noblesse, dont ils ont résolu la perte et se sont liés entr'eux à cet effet, d'après des renseignements sûrs, par serment. Le kaïmakam, au lieu d'empêcher la formation de cette ligue, s'en est créé le centre et veut s'opposer à la noblesse, qu'il a si indignement lésée.

Jugez donc, si les émigrés peuvent rentrer dans leurs foyers, vu l'état actuel des choses.

Je viens de vous tracer le tableau d'une autre source de maux encore, ouverte par l'inique kaïmakam.

(*Ibid.*)

Constantinopol, 5 Mart 1822.

Von Miltitz catre rege.

(Poarta a dat răspunsul, scris de Gianib, celor două Puteri <sup>4)</sup>, la 28 Februar. Preferă să uite cele ce au îndemnat pe Ipsilanti, care s'a înfățișat în uniformă rusească. Se știe cit au fost ocrotiți de Rusia Suțu și ai săi.)

Dans cet état de choses, il est impossible que la Porte accorde de la confiance aux Grecs, il est impossible qu'elle nomme parmi eux les hospodars, sans se couvrir elle-même de déshonneur aux yeux de son peuple. D'un autre côté, si la Porte nommait les hospodars et qu'elle évacuât les principautés, comme on le lui demande, qu'en résulterait-il ? Les rebelles retourneraient, et les hospodars n'épouseraient-ils pas la cause de leurs coreligionnaires ? Ou bien posséderaient-ils les moyens suffisants pour repousser la rébellion ? Il faudrait alors envoyer de nouvelles troupes pour combattre les factieux, ce qui attirerait des calamités bien plus réelles sur les habitants. D'ailleurs, la Porte a manifesté à l'internonce et au ministre d'Angleterre qu'elle doit ménager l'opinion du peuple musulman. Si donc la Russie veut réellement protéger les principautés, elle doit plutôt leur assurer la continuation du repos dont elles jouissent. . .

La Porte ne conteste nullement à la Russie le droit légitime d'intervenir en faveur des habitants, mais comment ce droit

<sup>4)</sup> Anglia și Austria.

peut-il être appliqué à une époque où l'insurrection la plus nouée a bouleversé la moitié de l'empire et mis en orgasme toute la nation musulmane? De pareilles circonstances n'ont pas été prévues par les traités, il ne peut donc aussi pas être question d'une infraction.

9. *Résumé.* Il est définitivement arrêté que les troupes ottomanes dans les principautés ne devront s'opposer à aucune Puissance, mais seulement préserver le pays contre les factieux du dedans et du dehors. La Porte est fermement décidée à s'exécuter sur ces deux points, au rétablissement du repos et de la tranquillité, qu'on espère d'acquérir dans très peu de temps. Déjà elle a fait retirer grand nombre de troupes... elle les réduira encore, et des ordres sont donnés pour protéger les habitants de la manière la plus efficace. En considération des traités avec la Russie, l'administration des provinces restera confiée, comme jusqu'ici, exclusivement aux kaïmakams grecs; enfin l'évacuation entière et la nomination des hospodars ne sont ajournées que pour un très petit espace de temps. . . .

*(Ibid.)*

8 Mart 1822.

Regele cãtre von Schöler <sup>1)</sup>).

. . . . La Russie déclare aujourd'hui qu'elle n'insiste, comme condition préalable de l'ouverture des négociations, que sur l'évacuation complète et instantanée des principautés. Elle ne demande pas pour le moment la nomination des hospodars, mais elle se contente de kaïmakams; elle n'insiste pas sur l'exécution prompte des trois autres articles de son ultimatum, elle se borne à vouloir que la Porte reconnaisse formellement leur justice, en principe; enfin elle presse l'envoi de commissaires, qui, conjointement avec les siens, doivent régler tout ce qui tient au rétablissement de l'ordre dans les principautés.

(Ceia ce și face Poarta.)

(Archive, Rep. I, 80)

Constantinopol, 9 Mart 1822.

Raport al Primuluï-Interpret englez cãtre ambasador.

. . . . À mon arrivée à la Porte, le drogman du Divan impérial <sup>2)</sup> m'a fait part confidentiellement que des fermans viennent

<sup>1)</sup> Ambasadorul Prusiit la Petersburg. V. p. 605.

<sup>2)</sup> Stavrachî Aristarchi.

d'être expédiés aux chefs des troupes ottomanes dans les principautés, pour la diminution des forces militaires, tant munitions que soldats; le nombre de ces derniers, avant l'expédition des fermans dont il s'agit, était en tout de neuf mille hommes, savoir: quatre mille en Moldavie et cinq mille en Valachie. . . .

Le commissaire général des troupes ottomanes dans les principautés est mort, et il n'y a point eu de nomination à son poste. Le commandant des troupes en Moldavie est également décédé, et on a nommé à sa place, non un pacha à trois queues, comme lui, mais un simple miri-miran ou pacha à deux queues, avec le titre de basch-bogh ou chef, et non avec celui de tscharcadgi ou commandant l'avant-garde, comme son prédécesseur. Que ces deux faits seuls parlent d'eux-mêmes de la diminution des forces militaires, laquelle a aussi été ordonnée. . . .

(Archive, Rep. I. 6—10)

---

10 Mart 1822.

Notă colectivă către Poarta.

. . . . L'évacuation immédiate des deux principautés, la désignation des hospodars et le rétablissement d'une administration de ces provinces, en vertu des stipulations des traités, telles sont les conditions indispensables à la conservation de la paix. . . .

(Ibid.)

---

Constantinopol, 11 Mart 1822.

Von Miltitz către rege.

(Cum se vede, toate silințele au fost zădarnice. Turcii, având Azia a lor, nu se tem nici de gonirea din Europa.) Je n'attends plus rien, absolument rien des efforts que nous pourrions tenter. (Instrucții nouă fac pe cei doi ambasadori <sup>1)</sup> să incerce o ultimă silință. Ieri dimineață, ieși dau o notă colectivă <sup>2)</sup>. Raporturile austriece prezintă situația principatelor ca desperată.)

(Ibid.)

---

<sup>1)</sup> Al Anglii și Austrii.

<sup>2)</sup> V. bucată precedentă.

*Petersburg, 12 Mart 1822.*

Extrait d'un entretien avec Monsieur le comte Capodistrias <sup>1)</sup>.

. . . Il faudrait occuper les principautés par une force imposante; une fois là, parler à tous à la fois : aux Turcs, pour exiger l'exécution des traités, la nomination des princes, enfin pour les forcer à réparer les violations des traités. . .

Nous nous adresserions ensuite à ceux-ci <sup>2)</sup>, et nous leur dirions : Moréotes, Serviens, Bosniaques, Îlotes, Valaques, l'empereur Alexandre ne veut point de révolution, il la blâme, ses principes s'y opposent. Finissez et optez entre la rentrée dans les jouissances que vous avait assurées sa protection ou entre leur privation et son abandon à vous-mêmes. Aux alliés, nous demanderions à environner ces peuples de garanties communes, dans le sens de les rassurer davantage contre les empiètements futurs de la Porte; et demander aux Puissances leur garantie, c'est leur demander en même temps leur accord préalable et leur coopération dans cette seconde question, laquelle, n'étant pas directement russe, est du ressort de l'alliance <sup>3)</sup>. . .

(Archive, Rep. I, 80)

*Constantinopol, 23 Mart 1822.*

Von Miltitz către rege.

(Ocuparea principatelor ar aduce un măcel general al creștinilor. Nota colectivă de la 10 <sup>4)</sup> n'a produs nici un rezultat.)

Les versions sur les déterminations prises dans les derniers Conseils à la Porte et chez le Capoudan-Pacha, sont très divergentes; les unes assurent que les ministres se sont pénétrés de la nécessité absolue d'évacuer immédiatement les principautés et qu'ils ont résolu de demander au sultan la permission de préparer le peuple à cet effet; les autres prétendent qu'on ne fera rien et qu'on verra venir. J'avoue que cette dernière version me paraît la plus vraisemblable. (Nu se cunoaște cuprinsul

<sup>1)</sup> Ion, conte de Capodistria (1776—831), ministru al țarului Alexandru atunci. V. asupra-î *Mémoires biogr.-hist. sur . . . le comte J. Capodistrias* par André Papadopoulo-Vretós (Paris 1838), 2 vol. in 8<sup>o</sup>.

<sup>2)</sup> «Aux Grecs».

<sup>3)</sup> Împătrita alianță, menită să asigure liniștea Europei (1815): Austria, Prusia, Rusia și Anglia.

<sup>4)</sup> V. p. 632.

firmanelor trimese. Strangford a prezentat Porții un rezumat al rapoartelor consulilor prusian <sup>1)</sup> și austriac <sup>2)</sup> din București asupra exceselor. Reisul s'a indignat, asigurind ca numărul trupelor ie »insignifiant«.)

(Archive, Rep. I, 6—10)

28 Mart 1822.

Raport austriac din București <sup>3)</sup>:

... L'existence d'un kaimakam et d'un Divan . . . est, à la vérité, hors de doute, mais leur sphère d'activité se trouve extrêmement circonscrite par une ingérence arbitraire et violente des commandants turcs. Les troupes ottomanes, dispersées par tout le pays, se permettent des spoliations, des excès et des dévastations sans fin et sans nombre. Les réquisitions continuelles et exorbitantes en toutes sortes de denrées, dont on accable le paysan valaque, ont porté le comble de la misère parmi cette classe d'habitants, que les calamités inouïes d'une année entière ont d'ailleurs jetés dans un état tellement déplorable, que, sans une prompte réparation à tant de maux, ils seront bientôt livrés aux malheurs d'une famine générale.

Plus de 20.000 chariots de foin, à quatre quintaux chacun, ont été fournis jusqu'ici, pour les troupes, dans la seule ville de Bucharest. La garnison de cette ville exige, en outre, par mois, plus de 4 000 chariots de bois de chauffage et, malgré cela, il n'y a point cinquante maisons, dont les portes, haies et toitures n'aient été endommagées par les troupes ottomanes.

Malgré l'excès de misère qui règne parmi la classe agricole, les impôts en argent sont prélevés de la manière la plus impitoyable. Rien ne saurait en donner de preuve plus parlante que la prestation de près de neuf dixièmes de ces taxes en petits paras et la nécessité dans laquelle se trouvent les paysans d'enlever les petites monnaies attachées à la tête et au cou de leurs enfants, pour subvenir à ces accablantes impositions. Des symptômes d'une maladie contagieuse, qui, dans plusieurs districts, s'est manifestée parmi les bestiaux, sont encore venus accroître ces maux, déjà très grands.

<sup>1)</sup> Kreuchely-Schwerdtberg. Voin publica aiurea raporturile sale.

<sup>2)</sup> Fleischhackel.

<sup>3)</sup> Cel la care face aluzie lucata precedentă.

Ces indications concernent principalement les douze districts de la Grande-Valachie; les cinq autres de la Petite-Valachie, qui se trouvent sous une administration séparée, sont un peu mieux traités, parce qu'on y observe une discipline moins licencieuse. Mais des rapports dignes de crédit nous assurent que les calamités et la misère qui pèsent sur la Moldavie, sont au point que l'on doit s'attendre d'un moment à l'autre à voir émigrer les habitants. . . Ce dernier pays doit ce traitement à l'indigne et infâme kaimakam, Stephanaki Vogoridès.

Quant à la diminution des troupes . . . on ne saurait contester qu'elle ait partiellement eu lieu, tant par les ordres de la Porte . . . que par la désertion. . . Mais il y a encore un corps de six mille hommes dans la Grande-Valachie, parmi lesquels près de deux mille cinq cents Asiatiques; en outre, environ cinq mille hommes dans la Petite-Valachie et plus de huit mille combattants en Moldavie, qui cependant, tous ensemble, vu leur indiscipline et leur manque de valeur, ne sauraient tenir tête au premier corps d'armée de cinq mille hommes de troupes européennes disciplinées, qui se présentera.

Les excès, les vols et les assassinats qui se commettent à Bucharest et dans ses environs, surtout par les troupes asiatiques, sont à l'ordre du jour, malgré les ordres et les bouyou-rildis très sévères, publiés par le pacha de Silistrie, mais, lorsque des forfaits de ce genre se commettent, on ne prend pas la peine de chercher le coupable.

Un événement sinistre est venu répandre de nouveau l'épouvante et l'effroi. Dans la journée du 8 du courant, un soldat asiatique (qui) se trouvait occupé, près du couvent catholique de cette ville, à examiner un fusil, qu'un autre soldat turc, d'un corps différent, voulait lui vendre. Par une maladresse de l'Asiatique, le fusil part et l'étend roide mort sur le pavé. Aussitôt, plusieurs centaines d'Asiatiques s'assemblent, poursuivent le malheureux innocent, le découvrent dans un café voisin, l'en font sortir et le mettent aussitôt en pièces. Non contents de cela et leur nombre s'étant augmenté dans les entrefaites, ils se mirent à parcourir toutes les rues de Bucharest, les armes à la main, et à piller toutes les boutiques qui n'avaient pu être suffisamment fermées et barricadées. Leur aga, Herkel-Oglou lui-même, les excitait à ces atrocités, en criant : « Massacrez les Infidèles ! » Et, sans l'interposition courageuse et humaine de deux autres agas, Bucharest serait probablement devenue la proie de la rage de ces Anatoliens furibonds. Vers le soir . . . cette scène se renouvela dans les faubourgs; plus de soixante et dix personnes ont

été blessées, plus ou moins grièvement, parmi lesquelles trois tuées.

Ces excès inouïs ont répandu la terreur. (Consulii și negustorii străini vor părăsi țara, dacă starea continuă.)<sup>1)</sup>

(*Ibid.*)

*Constantinopol, 10 April 1822.*

Von Miltitz către rege.

. . . . Nous avons obtenu la conviction que les firmans émanés de la Porte, à l'égard de la diminution des troupes et du traitement des Moldaves et Valaques, ne laissent rien à désirer, mais malheureusement aussi nous ne pouvons plus douter que le kaimakam grec même suscite les désordres, et en s'associant à quelques employés turcs, réfractaires aux ordres du souverain, tandis que les chefs bien intentionnés manquent de moyens coercitifs pour contenir les troupes et les faire évacuer la province. Cinq cents maisons ont été réduites en cendre à Jassy<sup>2)</sup>. Les nouvelles de ces affreux désordres doivent avoir indigné le sultan, à ce qu'on m'assure, et l'on veut savoir que le moment de l'évacuation totale n'est plus guères éloigné. . . .

(*Ibid.*)

*Constantinopol, 10 April 1822.*

Von Miltitz către rege.

(Se răspindește zgomotul, ațîtat de rău-intenționați) que la Cour de Pétersbourg se contenterait très volontiers de la seule évacuation des principautés et que la nomination des hospodars n'était qu'une demande surrogatoire, avancée par les Cabinets alliés, pour se rendre agréables à l'empereur de Russie<sup>3)</sup>. . . .

(*Ibid.*)

<sup>1)</sup> Asupra luptei Manafilor cu Zaporojeniți (7/13 Mart) v. Aricescu, I, 325—6. Data de 14 Mart, pe care o poartă raportul în original, ie deci *iuliană*.

<sup>2)</sup> V. rapoartele desperate ale lui Harte. Cf. p. 634 nota 1.

<sup>3)</sup> Lützow a dat la 8 o notă, care a produs o mare impresie: anunță Turcilor că termenii ce întrebuițează iei în nota de la 28 Februar, îi împiedcă de a o înainta Rusiilor. — În alta, de la 30 Mart, Strangford arată că 43 de zile au trecut fără să se facă evacuarea.

Constantinopol, 25 April 1822

Von Miltitz către rege.

. . . . Le 18, le drogman de la Porte, sieur Stavrachî Aristarchi, fut déposé et exilé à Boli en Asie-Mineure, conjointement à son fils aîné. Il y a lieu de croire que sa disgrâce est l'effet de ses intrigues contre le patriarche, de ses menées pour arriver à la principauté, de l'intempérance de sa langue, et principalement de la grande imprudence d'avoir offert au Kiaya-Bey et au Réis-Effendi, pour captiver leur bienveillance, des sommes assignées sur les revenus futurs de la principauté, sur laquelle il s'imaginait déjà régner.

Le 24, les boïards appelés par la Porte sont arrivés à Constantinople. On avait envoyé un mihamandar à leur rencontre, et ils ont été logés, par ordre et aux dépens de la Porte, dans un hôtel, sur le Bosphore, où ils seront convenablement défrayés <sup>1)</sup>. . . .

(*Ibid* )

Constantinopol, 25 April 1822.

Von Miltitz către rege.

(Poarta a răspuns, la 18, notei engleze dela 30 Mart <sup>2)</sup>); a doua zi, o notă asemenea ie dată internunțului.) A juger d'après les discours dont les ministres ottomans ont accompagné la remise de ces pièces et d'après les renseignements que lord Strangford a reçus, par différentes voies confidentielles, le Divan paraîtrait effectivement avoir enfin formé la résolution de remplir sous peu les promesses données dans la conférence du 16 février <sup>3)</sup> et renouvelées maintenant, d'une manière beaucoup plus positive encore que dans toutes les communications antérieures. Les personnes les plus à même d'être informées de ce qui se passe dans le Conseil assurent que le caziasker d'Anatolie, le Kiaya-Bey, le Réis-Effendi et quelques autres membres du ministère, appuyés des représentations du Capoudan-Pacha, ont réussi à convaincre Halet-Effendi de la nécessité indispensable de remplir les demandes de la Russie, que l'ordre pour l'évacuation des principautés est donné et que la nomination des hospodars aura lieu dans dix ou quinze jours, au plus tard. On désigne l'aîné des deux frères Argiropulo, qui se trouvent encore en exil, comme devant être promu à la di-

<sup>1)</sup> La Beglerbeichiof.

<sup>2)</sup> V. p. 636 nota 3.

<sup>3)</sup> V. p. 628.

gnité de prince de Moldavie, et l'on veut savoir que la principauté de Valachie serait conférée à l'un des boïards de la nation valaque. Toutes ces données réunies, dont l'exactitude paraît être garantie par l'expédition de la flotte entière dans la Mer-Blanche, par l'absence de toute nouvelle mesure de défense du côté du Danube, enfin par le calme et la sécurité des ministres turcs, qui paraissent ne pas concevoir même la possibilité d'une guerre avec la Russie, ont ranimé les espérances de l'ambassadeur d'Angleterre à un tel point, qu'il se flatte d'arriver très incessamment à l'époque où tous les motifs qui pouvaient faire craindre une rupture auront entièrement disparu. . .

(În notă, Poarta insistă asupra dorințelor sale de pace cu Rusia, asupra fidelității sale în relațiile cu prietenii adevărați și cinstiți; în puterea acestora, declară că-și va împlini făgăduielile, «immédiatement après le retour de la tranquillité, qui ne tardera pas à avoir lieu». A început și va urma cu măsurile pentru acest scop.) La Sublime Porte s'est déjà occupée très sérieusement des moyens de rétablir une tranquillité parfaite dans les deux provinces, et elle a préalablement adopté, à cet effet, les mesures nécessaires.

Cependant, des considérations d'une haute importance, portant sur des inconvénients momentanés, que présente l'état intérieur de l'empire, ne permettent point que la connaissance de ces mesures soit rendue publique dès à présent. . .

Quant aux actes de violence, qu'on dit avoir été commis contre les habitants des deux provinces, bien que l'exécution non-interrompue des ordres que la Sublime Porte (qui n'a jamais toléré de pareils actes) a donnés, tant pour le passé qu'en dernier lieu, ait produit le meilleur effet, cependant elle vient de donner encore à ce sujet les ordres les plus rigoureux au commandant du reste du corps de troupes. . .

(*Ibid.*)

Constantinopol, 25 April 1822.

Von Miltitz catre rege.

P. S. — . . . Les communications confidentielles que lord Strangford vient de me faire dans ce moment, me mettent à même d'informer Votre Majesté très-respectueusement que la Porte s'est enfin décidée à faire connaître l'époque très-prochaine qu'elle a fixée pour l'évacuation des principautés et la nomination des hospodars. . .

Fatigué de n'apprendre que des nouvelles contradictoires sur l'état des principautés, lord Strangford expédia, vers la fin du

mois passé, un courrier à Bucharest. Ce courrier revint hier matin et nous porta des rapports, en date du 13 du courant, qui présentent un tableau effrayant, non seulement des désordres horribles que les janissaires ne cessent de commettre dans les principautés, au mépris des ordres de Sa Hautesse, mais encore des exactions affreuses que se permettent les pachas, réunis aux kaïmakams. La contradiction manifeste entre ces rapports, malheureusement trop exacts, et les assurances répétées de la Porte . . . indigna tellement lord Strangford, qu'il ordonna au Premier-Interprète de l'ambassade de déclarer au Réis-Effendi qu'il rougissait d'avoir été jusqu'ici, envers son gouvernement et les Cours alliées, l'organe des assurances fausses et trompeuses, prodiguées par le ministère ottoman, qu'il reconnaissait maintenant que les tristes destinées de la Porte devaient s'accomplir, et qu'il l'abandonnait à son funeste sort, étant bien résolu de quitter son poste, plutôt que de continuer ses bons offices, en faveur d'un gouvernement capable d'une pareille duplicité. Le sieur Chabert s'acquitta littéralement, dans la matinée d'aujourd'hui, de ce message fulminant, mais le Réis-Effendi, loin de s'épouvanter, l'écouta avec le plus grand calme et lui répondit d'un air triomphant, lorsqu'il eut fini de parler : « Dites à l'ambassadeur, notre ami, que nous savons tout ce qui est arrivé et que nous le déplorons autant que lui, mais qu'il ne dépend pas de nous d'y remédier, comme nous le voudrions. Dites-lui encore que, si nous n'avons pas précisé, dans notre dernière note, les mesures dont nous nous sommes occupés pour remplir nos promesses, c'est que nous connaissons notre peuple mieux qu'il ne le connaît lui. Annoncez maintenant à l'ambassadeur :

1<sup>o</sup>) Que, plusieurs jours avant la remise de la note, l'évacuation a été ordonnée et qu'elle sera achevée le 23 avril prochain (5 mai n. st.), mais qu'il a été particulièrement enjoint aux pachas commandant les troupes, de tenir ces ordres secrets, parce que, si cette mesure avait été publiée avant le temps, les janissaires, que nous connaissons mieux que vous, auraient peut-être formé le projet funeste de s'y refuser, ou, peut-être, le projet, (le) plus terrible encore, de mettre tout à feu et à sang, avant de quitter le pays.

2<sup>o</sup>) Que nous nous occupons dans ce moment du choix des hospodars, et que la nomination aura lieu dans dix ou quinze jours, au plus tard, mais que ce choix exige une grande réflexion, afin de prévenir le retour des désastres, auxquels nous sommes les plus intéressés à mettre un terme.

3<sup>o</sup>) Qu'afin d'atteindre plus sûrement encore ce but, nous

avons appelé à la capitale des boïards des deux principautés, avec lesquels nous nous concerterons sur le moyen de réorganiser l'administration des principautés, de la manière la plus convenable, sans fouler le peuple.

Enfin, dites à l'ambassadeur que le ministre, qui ne nous a jamais trompé, doit aussi croire que nous ne le tromperons jamais! Qu'il attende quelques jours encore, et, si les faits ne confirment point les déclarations que je viens de vous faire, je suis prêt à écouter tel langage que notre ami jugera à propos de m'adresser par votre organe. — Des ouvertures à peu près pareilles, quoique moins circonstanciées, doivent avoir été faites, à ce que je suppose, au drogman d'Autriche, également chargé d'exprimer au Réis-Effendi l'indignation de son chef. . .

La sincérité de la résolution que la Porte vient d'annoncer, ne me paraît point douteuse . . . mais je dois avouer aussi que je ne sais absolument pas à quelle cause attribuer ce changement, aussi heureux que subit. . .

On m'assure de bonne part que, dans le dernier Conseil, le Divan s'est occupé du choix d'un ministre turc, qui, par ses talents, son expérience et son dévouement au souverain, serait apte à traiter, de concert avec un plénipotentiaire russe, les questions relatives à la réorganisation des deux principautés. . .

(*Ibid.*)

---

*Constantinopol, 10 Maiü 1822.*

Von Miltitz catre rege.

. . . Le délai dont nous avons eu à nous plaindre, était motivé bien plus par l'absence de tout pouvoir coërcitif sur la corporation formidable des janissaires que par des vues hostiles ou par un simple effet de mauvaise volonté.

La résolution d'évacuer les principautés ne saurait plus être révoquée en doute aujourd'hui. Le gouvernement a non seulement expédié, à l'époque désignée par le Réis-Effendi, les firmans nécessaires aux pachas commandant les troupes en Moldavie et Valachie, mais, afin de s'assurer davantage encore de leur prompte et entière exécution, il a même condescendu à inviter les «usta» (chefs de compagnie) des différents «ortas» d'enjoindre à leurs camarades d'obéir aux ordres du souverain. Toutefois, on ne peut s'attendre à ce que la Porte renonce au droit de conserver dans ces provinces les bechly-aga (espèce de chefs d'escouade), dont il existait un de tous temps dans

chaque district, chargé du maintien de la police et ayant pour ce but de dix à vingt soldats turcs à ses ordres, ce qui faisait un total de quelques centaines d'hommes pour les deux principautés. Il est même à prévoir, qu'en raison des circonstances actuelles, le nombre de cette garde de police sera plus considérable.

Il paraît certain que la nomination des hospodars aura lieu très-incessamment, et j'ai même de fortes raisons pour croire que le Divan n'attend que des nouvelles satisfaisantes sur l'obéissance des troupes aux ordres concernant l'évacuation, pour procéder à l'installation solennelle des nouveaux princes. Nous ne savons absolument rien de positif encore sur le choix que la Porte fera; cependant tout concourt à nous faire supposer que l'élection tombera sur des boïards indigènes, et, s'il faut ajouter foi à l'opinion généralement répandue parmi les musulmans, les mieux informés des délibérations du Conseil, ainsi que des intentions du souverain, les Grecs de nation seront dorénavant exclus de tous les postes de confiance et d'honneur. Cette prétention, à laquelle aucun des engagements contractés par la Porte ne s'oppose, puisque les traités exigent seulement que les hospodars professent la religion grecque . . . est une des conséquences naturelles qu'entraîne la funeste insurrection.

(Numele notabililor.) <sup>1)</sup>

Ils habitent un bel hôtel, dans le village de Tschengelkoë <sup>2)</sup>, sur la rive asiatique du Bosphore. On leur témoigne les plus grandes attentions, et la Porte fournit, avec une libéralité vraiment impériale, à tout ce dont ils peuvent avoir besoin, pour eux et pour leur nombreuse suite, au point même de leur envoyer des vins et des liqueurs de toute espèce; mais ils sont placés sous la surveillance du ci-devant Grand-Amiral, Abdullah-pacha, résidant à Beykos (?); ils n'osent point venir à Constantinople, ni descendre le Canal, et ne peuvent communiquer avec personne. Le patriarche grec même n'a pu obtenir la permission de leur rendre visite.

Afin de préparer le peuple à la nomination prochaine des hospodars, le gouvernement a répandu que les boïards étaient

<sup>1)</sup> Asupra călătorii acestora (pentru Muntenia: Grigore Ghica, Bărbuceanu Văcărescu, Neculai Golescu, Scariat Mihăilescu, Mihăiță Filipescu, Filip, Iancu Cocorescu; pentru Moldova: Ioniță Sturza, Gheorghe Cuza, Iordachi Râșcanu, Ioan Tăutu, Costachi Cerchez) v. jurnalul călătorii lor în *Letopisiși*, III, ed. a 2-a, 435 și urm. Cf. Drăghici, II, 133 și urm.

<sup>2)</sup> Genghelchioï, la N.-E. de Constantinopol. V. jurnalul citat, 439.

venus pour déposer humblement l'hommage de leur fidélité inviolable aux pieds du trône, exprimer leur repentir de tout ce qui était arrivé et supplier le souverain de les affranchir du joug insupportable des Grecs réprouvés, en leur donnant des princes choisis parmi la nation. C'est encore sous ce point de vue qu'on a présenté la question dans le dernier Conseil, chez le mouphty, où les ministres, sans s'expliquer toutefois sur le choix que Sa Hautesse pourrait trouver bon de faire, ont demandé et obtenu le consentement des «usta» à la mesure proposée. On m'assure de très bonne source que le ministère a suggéré au sultan l'idée, vraiment noble et généreuse, d'exempter les principautés pendant cinq années de tout impôt et qu'il est très probable que ce projet sera agréé. Halet-Effendi, toujours jaloux d'étendre son influence et toujours attentif à saisir les moyens d'amasser de nouveaux trésors, sans jamais assouvir ni sa cupidité, ni son ambition, a été le premier à entrer en relations directes avec les boïards, avant que les conférences n'eussent été ouvertes <sup>1)</sup>. Il s'est rencontré comme par hasard avec eux, dans un kiosque voisin de l'hôtel qu'ils occupent. Depuis, il les a reçus en grande cérémonie dans sa maison, et c'est lui qui dirige essentiellement toutes les transactions relatives à la réorganisation des deux provinces. La première conférence a eu lieu le 2 du courant, dans la maison de campagne du Réis-Effendi à Beylerbey <sup>2)</sup>, tout près de Tschengelkoë. Elle était composée de ce ministre, du Kiaya-Bey, de Halet-Effendi, des treize boïards et du Hububatnaziri (intendant des blés), Aly-Bey, turc moraïte, qui, possédant à merveille le grec, a fait dans cette occasion les fonctions d'interprète.

. . . L'ambassadeur d'Autriche . . . s'est montré très disposé à appuyer de son crédit les démarches que je me propose de faire, pour engager la Porte, aussitôt que les provinces seront évacuées et les hospodars désignés, à nommer des plénipotentiaires pour régler, conjointement à ceux de la Russie, tout ce qui est relatif à la réorganisation des principautés, à informer le Cabinet de Saint-Petersbourg, sans intermédiaire, de l'exécution des articles du traité, dont il s'agit et de l'assurer de son empressement à maintenir les relations amicales avec la Cour impériale. (Punctul întâiü ie mai greü; aceiași părere la Poartă asupra-î.)

(*Ibid.*)

<sup>1)</sup> Cf. *jurnalul*, p. 440.

<sup>2)</sup> Beglerbeychîof, la S. de Genghelchîof.

*Sibiiü, 10 Maiü 1822.*

Traduction du grec d'une lettre écrite par Monsieur de Pini<sup>1)</sup> au vornik Samourkasch<sup>2)</sup> à Cronstadt.

Un courrier de Saint-Pétersbourg m'a porté des dépêches de la Cour impériale en date du 16 du courant. Persuadé que vous ignorez les nouvelles y contenues, je me fais un plaisir de vous en faire part.

Cet ordre du Cabinet exprime les nouvelles et brillantes assurances des sentiments pleins de générosité et de noblesse, de compassion et d'amour paternel, avec lesquels Sa Majesté l'empereur est constamment occupé de la prospérité de ses coreligionnaires, et notamment de ceux d'entr'eux qui se trouvent sous la domination d'une Puissance étrangère. . . .

(*Ibid.*)

---

*Petersburg, 23 Maiü 3) 1822.*

Von Schöler către rege.

(După o scrisoare a sa, Strangford) gewährt zugleich nicht ungegründete Hoffnungen, dass die türkische Regierung in der That gewillet sey unverzüglich entscheidende Schritte zur Annäherung zu thun, und zwar namentlich durch die Räumung der Fürstenthümer und durch die Ernennung von Hospodaren aus den Eingebornen dieser Provinzen selbst. . .

(Arhive, Rep. I, 80)

---

*Constantinopol, 25 Maiü 1822.*

Von Miltitz către rege.

. . . . Le janissaire expédié à Bucharest par l'ambassadeur d'Angleterre est retourné le 21 du courant et nous a porté des rapports officiels, à lord Strangford, à l'ambassadeur de France, à l'internonce et à moi<sup>4)</sup>, qui annoncent tous qu'enfin on a effectivement commencé d'évacuer les principautés. . . Trois

<sup>1)</sup> Consulul rus din București, retras în Ardeal.

<sup>2)</sup> Constantin Sămurcaș, fost cămăcanu de Craiova. V. Aricescu, o. c., I, 183.

<sup>3)</sup> La 21, Strangford protestă contra evacuării parțiale a principatelor (v. bucata următoare).

<sup>4)</sup> Ie vorba de rapoarte consularc. V. pe ale agenților Prusii în aceleași arhive din Berlin (vor apărea, precum s'a însemnat, aiurea).

mille cinq cents hommes de troupes asiatiques ont été retirés de la Valachie, et un nombre à peu près égal a quitté la Moldavie. Le reste suivra peu à peu, mais nous n'avons pu déterminer la Porte à préciser l'époque où l'évacuation sera achevée. Le bouyourouldi <sup>1)</sup> du pacha de Silistrie, ci-joint en traduction <sup>2)</sup>, est de la plus haute importance, puisqu'il énonce très positivement que ce n'est pas une partie des troupes seulement, mais l'armée ottomane, qui doit retourner dans ses foyers; cependant, comme l'époque du départ des troupes mercenaires, qui forment la grande majorité de l'armée, n'est pas fixée encore, nous avons cru qu'il fallait représenter à la Porte la nécessité d'achever une mesure, qui ne peut être satisfaisante qu'autant qu'elle est complète. C'est dans ce but que Monsieur de Maubourg <sup>3)</sup> a adressé une note à la Porte et que lord Strangford a fait déposer chez le Réis-Effendi l'instruction donnée à son Premier-Interprète. . . Le Réis-Effendi a répondu aux drogmans . . . que la Porte remplirait sans aucun doute, avec la plus scrupuleuse fidélité, tous ses engagements, mais que leur accomplissement dépendait bien plus de la sagesse des mesures employées . . . que d'une précipitation qui jetterait la confusion dans les provinces, et peut-être même dans la capitale.

(Nu se poate aduce nimic în potriwa acestui argument.)

Le Divan ne s'est pas borné à émettre des ordres conformes à nos vœux, mais il a encore envoyé un commissaire impérial pour vérifier les abus dont nous venons de nous plaindre, et il est très positif que le rapport fait au gouvernement par le zaimin (vassal, *Lehnsman*) Husséin a essentiellement contribué à éclairer les ministres de Sa Hautesse sur le déplorable état des principautés et la nécessité urgente de retirer les troupes. . .

Rien de positif n'a transpiré encore sur la nomination des hospodars, et je présume que l'entrée du Ramazan retardera les communications officielles . . . mais tout semble néanmoins confirmer encore nos conjectures. . . Les conférences avec les boïards continuent toujours, mais elles sont constamment enveloppées d'un tel mystère qu'il nous a été impossible d'obtenir des informations précises sur les questions qu'on discute. J'ai cependant tout lieu de croire qu'il s'agit principalement de régler les principes sur lesquels on se propose de baser l'admi-

<sup>1)</sup> Ordin.

<sup>2)</sup> V. p. 617.

<sup>3)</sup> Ambasadorul Franciit la Poartă.

nistration future, de remédier aux abus . . . d'affranchir les provinces de plusieurs impôts pour certain nombre d'années, d'abolir l'ancien usage, en vertu duquel les hospodars et les principaux employés étaient tenus à verser, lors de leur installation, des sommes très considérables, tant à la Porte que dans les trésors de Sa Hautesse, d'écarter tout ce qui pourrait motiver des réclamations fondées de la part de la Russie et d'élever une digue contre les intrigues que le Divan redoute de la part des agents de cette Puissance. Je crois toujours que le choix de la Porte tombera sur des boïards indigènes, et je sais de source que tous les membres du Conseil se sont prononcés dans ce sens; cependant on m'assure que la princesse Suzzo, veuve du prince Aleco <sup>1)</sup> . . . répand de l'or à profusion, dans le sérail et à la Porte, pour élever son fils à la principauté <sup>2)</sup>; l'on ajoute que Halet-Effendi favorise ce projet, en le faisant envisager au sultan comme un moyen de calmer l'effervescence des Grecs, en flattant leur orgueil, et de se ménager un parti parmi la nation, ainsi que dans le Cabinet russe; le public prétend même que l'ambassadeur d'Angleterre partage cette opinion et qu'il fait de grands efforts pour la faire agréer aux ministres de Sa Hautesse. . . .

(Archive, Rep. I, 6—10)

*Constantinopol, 10 Junie 1822.*

Von Miltitz catre rege.

. . . . Les dernières nouvelles de nos agents dans les principautés, en date du 29 mai <sup>3)</sup>, nous informent que le nombre des troupes en Valachie n'a pas été diminué depuis le 21 du mois passé, que les excès et les vexations se perpétuaient et que la diminution produite par le départ des troupes asiatiques ne soulageait nullement le pays, puisque le pacha continuait à prélever les mêmes sommes. . . De Iassy, au contraire, on m'écrit, en date du 16 mai <sup>4)</sup>, que déjà il n'y restait plus que quatre mille hommes, que tous les Asiatiques, ainsi que les jannissaires d'Andrinople, avaient repassé le Danube, sans com-

<sup>1)</sup> Mort în 1821. V. p. 563 nota 1.

<sup>2)</sup> V. *ibid.*, nota 4.

<sup>3)</sup> În raportul lui Kreuchely cu această dată, se spune că Manafii singuri sau Aziaticii (Anatoliții) pornise din București la 20. Cel-l-alți rideau, cind li se vorbea de plecarea.

<sup>4)</sup> V. raportul lui Harte cu această dată.

mettre le moindre excès ; que les contributions étaient considérablement diminuées, et qu'à juger d'après les mesures qu'on voyait prendre, il était permis d'espérer que bientôt l'évacuation totale aurait lieu. . . Nous avons cru devoir adresser les plus fortes représentations au Réis-Effendi sur ce délai, mais nous n'avons pu obtenir d'autre réponse, sinon « que la Porte a commencé à les <sup>1)</sup> remplir et qu'elle achèvera de les remplir, mais qu'elle doit consulter sa position intérieure et les nombreuses considérations qui entravent sa marche. » Lord Strangford ayant envoyé plusieurs messages très pressants au Réis-Effendi, ce ministre lui répondit avec beaucoup d'humeur et se plaignit surtout de l'offense faite à la Sublime Porte, en supposant la possibilité d'une désobéissance formelle de la part des pachas. . .

Lord Strangford a très judicieusement coupé court à toute discussion ultérieure, en se réservant de faire de nouvelles démarches, beaucoup plus prononcées encore, aussitôt après les fêtes du bayram <sup>2)</sup>. . .

Il paraît certain que la cérémonie de l'investiture ne se fera pas ici, mais à Silistrie et que les élus ne déploieront leur nouveau caractère qu'après avoir passé les frontières. On nous assure que deux des boiards . . . viennent d'être renvoyés, en raison des relations de parenté et d'amitié, qui existaient entr'eux et certaines familles des Grecs du Phanar <sup>3)</sup>. Cette mesure ferait croire qu'il n'y a aucune probabilité que la dignité de prince puisse être conférée à un descendant des anciennes familles grecques, et pourtant plusieurs personnes bien informées soutiennent qu'il existe dans le Conseil un parti en faveur du jeune Souzzo.

La lettre ci-jointe <sup>4)</sup> . . . est connue de la Porte et a essentiellement contribué à fixer son attention sur la nature et l'étendue des intrigues, dont Monsieur de Pini est soupçonné être l'auteur. Il me revient de très bonne source qu'au rétablissement des relations . . . la Porte protestera formellement contre le retour de Monsieur de Pini et contre celui de plusieurs autres consuls, qu'elle considère comme fauteurs des entreprises des Grecs. . . .

(*Ibid.*)

<sup>1)</sup> Făgăduielile sale.

<sup>2)</sup> Le vorba de Bairamul cel mare, Paștile turcești, care se serbează la 10 Zulhedghè.

<sup>3)</sup> Nimic nu se spune despre aceasta în jurnalul boierilor.

<sup>4)</sup> Le vorba de scrisoarea lui Pini către Sămurcaș. V. p. 643.

*Constantinopol, 10 Junie 1822.*

**Von Miltitz către rege.**

Nu speră să izbutească în propunerea de a se trimete de către Poarta un comisariū dincolo de Dunare.

*(Ibid.)*

*21 Junie 1822.*

**Diploma de numire a lui Grigore Ghica.**

À celui qui, élu de la race du Messie, est réellement estimé parmi les boïards indigènes valaques, auquel maintenant, par ma bienveillance impériale, a été conférée la principauté de Valachie, prince Grégoire Ghika.

Les révoltes qui ont eu lieu dans les principautés de Valachie et de Moldavie, mes États héréditaires, ayant été étouffées et, à l'aide de Dieu, les provinces susdites ayant été purgées de la vermine des malfaiteurs, la nomination des princes a été jugée à propos, afin que les raïas innocents, au rétablissement de la tranquillité, jouissent des moyens nécessaires à leur repos et leur bien-être. Et, comme les Phanariotes qui ont été nommés princes et boïards par mon empire puissant, jouissaient de tant de grâces et de bienfaits, furent ingrats, et non seulement prirent l'étendard de la révolte, mais ont commis toutes sortes d'horreurs, qui eurent lieu dans les susdites provinces, où ils se sont conduits avec violence et tyrannie envers les pauvres indigènes, — enfin chacun prit la fuite, comme il est de toute notoriété. La classe des Phanariotes a fait voir clairement sa perfidie et sa méchanceté ; ils ont été les auteurs de toutes les pertes essayées, tant dans les susdites provinces que dans mes autres États, où les rebelles et les malfaiteurs ont pris l'étendard de la révolte et l'y tiennent encore. Or il est certain que non seulement ceux qui ne se sont pas déclarés comme rebelles, mais aussi ceux qui se sont égarés d'aucune manière, ne seront exclus des charges et des dignités de l'empire ottoman. À cet effet, touché de l'état misérable des indigènes et des habitants des susdites provinces, qui souffraient l'oppression des malfaiteurs susmentionnés, et des prières et sollicitations qui ont été souvent portées à ma Sublime Porte, ma bienveillante humanité et sollicitude furent portées d'accorder la place de voïvode à des indigènes. Je vous enjoins à vous, prince nommé, qui êtes un des anciens boïards indigènes, qui sont arrivés à mon illustre ville (car à votre esprit pénétrant on juge de votre capacité à gouverner, et on a tout lieu d'espérer que vous vous

conduirez conformément à ma volonté), de faire connaître votre fidélité et soumission.

Or, d'après l'ordre digne d'adoration, donné le 24 de ce mois, l'an du Cheval 1237 (*sic* <sup>1)</sup>), la principauté de Valachie vous est confiée, ainsi que l'ordre que vous devez mettre aux affaires et la tranquillité du pays. Cet ordre, ratifié de mon sang sacré, concernant votre principauté, vous est porté par . . . (*sic*). Mais vous devez concevoir que votre nomination à la principauté de Valachie est fondée sur la bonne opinion que ma puissance a de vous et qu'elle exige réellement de vous de mettre en ordre et de rectifier les affaires de ma puissance, qu'elle vous a confiées. Protégez les raïas des susdites provinces et procurez-leur le bonheur et la tranquillité. Et, comme, par certaines raisons, il ne convient pas d'effectuer les formalités requises dans mon illustre cité, mais à Silistrie, à cet effet il vous est enjoint, ainsi que je l'ai fait savoir au commandant de Silistrie et du Danube, Premier-Séraskier et vizir-plénipotentiaire, Méhémet-Sélim-pacha, de partir d'ici pour Silistrie et, aussitôt que vous y serez arrivé, faites publier votre nomination à la principauté et, après avoir fait les préparatifs nécessaires, hâtez-vous d'arriver à votre résidence, mettez-vous à la recherche et à la conduite des affaires de la principauté, à la surveillance du pays; rétablissez l'ordre et la tranquillité parmi les boïards et autres, faites rendre justice aux raïas opprimés, envoyez toutes sortes de provisions en abondance, beaucoup de brebis, en un mot, tâchez d'illustrer votre règne en faveur de vos enfants et de vos neveux. Terminant toutes les affaires relatives à la principauté dont vous êtes chargé, en faisant publier que ma clémence se répand toujours sur mes raïas innocents, rassemblez ceux qui se sont dispersés aux frontières et ne manquez pas de faire avertir ma toute-puissante Porte des affaires importantes et d'autres événements.

L'an 1237, le premier du mois de Cheval <sup>2)</sup>.

(Archive, Rep. 81, Constantinopol, VI, 93)

<sup>1)</sup> 24 Saval 1237 ar face 14 Iulie, ceia ce n'are sens.

<sup>2)</sup> Actul ie anexat la un raport al consulului prusian din București, Kreuchely.

Constantinopol, 25 Iunie 1822.

Von Miltitz catre rege.

(Vistieriuł »Bano« <sup>1)</sup> va fi numit Domn, se zice.)

On a accordé, ces jours derniers, aux boiards la faculté de se promener librement, et même de se rendre à Constantinople. Ils ont eu le bon esprit de ne pas profiter de cette permission, de peur de se compromettre involontairement, et ils continuent de rester dans leur solitude, qui est embellie par le faste et l'abondance <sup>2)</sup>. . . .

(Archive, Rep. XI, 6—10)

Constantinopol, 10 Iulie 1822.

Von Miltitz catre rege.

. . . . S'il faut en croire des avis confidentiels, parvenus hier au soir à lord Strangford, de très bonne source, un changement total se serait tout à coup opéré dans les vues et les résolutions du Divan. Il paraîtrait qu'on a entièrement abandonné l'idée de porter à la dignité de prince les boiards appelés à la capitale, après avoir reconnu leur incapacité absolue de remplir des fonctions d'une aussi haute importance, et qu'on est revenu à l'idée de préparer les voies à un accommodement avec les Grecs, en leur ouvrant encore une fois l'entrée dans la carrière des honneurs. . . On ajoute que le fils aîné du défunt prince Charles Callimachi, celui de feu le prince Alexandre Suzzo <sup>3)</sup> et le kaïmakam actuel, sieur Négri, ont été proposés au Divan, comme étant les plus dignes de la confiance publique. La même version porte encore qu'en vertu de l'incapacité bien constatée du drogman actuel du Divan, Yahia-Effendi <sup>4)</sup>, la Porte a résolu de rendre le drogmanat également aux Grecs, et que ce poste ne tardera pas à être confié à l'aîné des frères Argiropulo <sup>5)</sup> ou bien au sieur Aristarchi. . .

La possibilité . . . existe sans doute . . . mais j'aurais de la peine à m'expliquer une transition aussi subite, à moins qu'il ne faille l'attribuer à l'impression que paraissent avoir pro-

<sup>1)</sup> Ie vorba de *Banul* Grigore Ghica.

<sup>2)</sup> Iarăși nici-o pomenire în «jurnal». Asupra luxului *conacelor* v. acest jurnal, p. 439 și nota 1.

<sup>3)</sup> V. p. 645.

<sup>4)</sup> Yahia, nume destul de obișnuit la Turci.

<sup>5)</sup> Gheorghe (?) și Iacovachi.

duite sur l'esprit des Turcs les désastres de Scio et les revers en Morée <sup>4)</sup>. . .

Une caravane, portant pour plusieurs centaines de milliers de piastres de marchandises, a été expédiée d'Andrinople à Bucharest. . . .

(*Ibid.*)

17 Iulie 1822.

Traduction d'une note officielle de la Sublime Porte, remise à l'ambassadeur d'Angleterre.

La Sublime Porte a déclaré, dans une note qu'elle a présentée, il y a quelque temps, à Monsieur l'ambassadeur de la Cour d'Angleterre, résidant près la Porte ottomane, le très-distingué lord Strangford, notre ami, qu'en conséquence du grand soin qu'elle a de tout temps mis à conserver la paix et une amitié sincère et parfaite avec la Cour de Russie et à maintenir la paix et la tranquillité générale et d'après son attention scrupuleuse à remplir les stipulations et les traités (surpassant même les autres en ce point), elle avait commencé à prendre des mesures pour l'exécution, dans un court espace de temps, de ses promesses, touchant les deux provinces.

Mettant la plus grande confiance dans les communications amicales que Monsieur l'ambassadeur, notre ami, nous a faites à ce sujet, tant par le passé qu'en dernier lieu ; considérant que l'époque de l'exécution des promesses faites à l'égard des provinces est pour ainsi dire arrivée, comme l'exécution, à laquelle on s'attend de la part de la Russie, des articles concernant l'extradition des transfuges et l'évacuation des frontières de l'Asie, articles qui n'ont besoin d'aucune discussion, ni d'aucune interprétation, dont l'exécution n'a été que différée et la non-exécution jusqu'ici est évidemment la principale cause que la révolte générale n'a pas été apaisée enfin ; vu que par la persévérance de la nation grecque, comme tout le monde sait, dans une révolte ouverte et dans leur perversité, les individus de cette nation qui n'ont pas même pris part à la révolte, ne sont nullement propres et ne méritent en aucune manière, suivant les principes des gouvernements, d'occuper

<sup>4)</sup> Le vorba de măcelul populației chiote (April 1822). V. Gervinus, *Insurrection et régénération de la Grèce*, I (Paris 1863), 364 și urm. ; Raybaud, *Mémoires sur la Grèce*, II (Paris 1825), 209 și urm. La 22 Iunie, se dăduse în Epir lupta de la Comboti (Raybaud, *v. c.*, 271 și urm.).

encore des postes ; la Sublime Porte vient d'élire et de nommer d'entre les boïards natifs de Moldavie et de Valachie, comme cela se pratiquait dans l'ancien temps, savoir :

Jovan (Jean) Stourdza Logotheti, boïard natif de Moldavie, prince de Moldavie et Ligori (Grégoire) Ghika Bano, boïard natif de Valachie, prince de Valachie.

Mais comme, d'un côté, l'étiquette à observer vis-à-vis des hospodars dans cette résidence impériale exige un nombreux cortège et de grandes cérémonies et que, de l'autre, ils sont venus ici à la légère, si l'on voulait observer le cérémonial, il se passerait quelque temps, ainsi, mettant le cérémonial de côté, on fera partir les hospodars, accompagnés de deux mihmandars, directement pour Silistrie. Là Son Excellence Mehemmed-Sélim-Pacha, gouverneur-général de cette ville et des rives du Danube, publiera leur nomination et les revêtira de la robe d'honneur, et tout le reste s'y fera. — Quand, après cela, ils auront formé leur Cour, on les enverra aux chefs-lieux de leurs gouvernements.

Telles étant, etc.

Ce 27 Schewal 1237 <sup>1</sup>).

(*ibid.*)

---

*Constantinopol, 18 Iulie 1822.*

Von Miltitz către rege.

. . . . Enfin, le 16 . . . la Porte a officiellement informé l'ambassadeur d'Angleterre et l'internonce de la nomination des nouveaux hospodars. . . Le choix de la Porte nous était connu par induction, depuis le 13, où les boïards des deux principautés ont été en corps faire une visite de cérémonie au Grand-Vézir, au Tschaousch-Bachi, au Kiaya-Bey, au Réis-Effendi et au mouphty <sup>2</sup>). En arrivant à la Porte et avant de la quitter, les boïards se sont arrêtés chez le drogman du Divan ; le Grand-Vézir leur avait envoyé des chevaux, à l'échelle désignée pour le débarquement, et ils ont été accompagnés du même mihmandar qui ne les a pas quittés depuis leur arrivée . . . d'un officier supérieur du bureau du Réis-Effendi, de plusieurs tschaousch (huissiers) et d'une garde de janissaires. Toute la cérémonie s'est passée dans le plus grand ordre ; le peuple,

---

<sup>1</sup>) Nota către internunțiu are un cuprins analog.

<sup>2</sup>) Vezi descrierea acestor ceremonii în «*Journal*», pp. 444—6.

quoique rassemblé en foule et frappé par ce spectacle, peu conforme aux vœux de la multitude fanatique, ne s'est cependant pas permis une seule imprécation, et l'on assure même avoir entendu que plusieurs individus ont appelé les bénédictions du Ciel sur les boïards, en ajoutant : «ce sont des chrétiens, à la vérité, mais au moins ce ne sont pas des Grecs, et il faut espérer qu'ils seront fidèles au souverain.» Les ministres de la Porte et le mouphty ont rendu à cette occasion aux boïards les honneurs d'usage, d'après l'étiquette anciennement établie ; le Vézir seul, qui était entouré de toute sa Cour, ne les a pas fait asseoir. Aussitôt après la visite en corps, qui n'a duré qu'environ dix minutes chez chacun des ministres, le logothète Stourdza et le bano Ghika ont été appelés chez le Vézir, qui les a reçus en audience privée et leur a consigné les bérats <sup>1)</sup> impériaux. . . Cette seconde audience, accordée à deux individus seulement, les égards particuliers. qui leur ont été témoignés depuis lors, la circonstance enfin qu'eux seuls étaient arrivés à la Porte, avec un cortège d'environ douze personnes chacun, tandis que les autres n'avaient chacun que deux domestiques, suffisaient pour nous indiquer la résolution du Divan. . . Cependant le Réis-Effendi n'était pas encore autorisé à publier le choix du souverain et, même dans ses communications confidentielles de ce jour à l'ambassadeur d'Angleterre, il s'est borné à lui faire savoir que les princes étaient nommés et que les élus se trouvaient parmi les boïards présents à la Porte ; mais il n'a absolument pas voulu articuler leurs noms.

En remettant la note officielle susmentionnée <sup>2)</sup> aux drogmans d'Autriche et d'Angleterre, le Réis-Effendi leur a, en même temps, fait connaître que la Porte réclamait les bons offices des Cours de Vienne et de Londres, pour engager celle de Pétersbourg de ne pas renvoyer dans les principautés le ci-devant consul-général de Russie, sieur Pini.

(Ar fi cerut însăși Poarta, dar n'a vrut să jignească pe Ruși.)

Il nous revient de bonne part que les boïards ne tarderont pas à quitter la capitale pour retourner dans les provinces et que deux d'entre eux ont été choisis pour précéder les nouveaux princes, en qualité de kaïmakams <sup>3)</sup>. L'investiture aura lieu à Silistrie. On ne connaît pas encore les capou-kéhayas. . .

<sup>1)</sup> Decretele de numire. V. pp. 647—8.

<sup>2)</sup> V. pp. 650—1.

<sup>3)</sup> În Moldova vornicul Teodor Balș și Marele-Vistiernic Petrachi Sturdza, în Muntenia Banul Bărbuceanu Văcărescu, spatarul Scarlat Mihailescu și clucerul Mihăiță Filipescu. V. *Jurnalul*, p. 446. (Cf. p. 437.)

et cette incertitude a donné lieu à la supposition, assez généralement répandue, qu'il n'y en aura pas du tout, mais que le Réis-Effendi et le Grand-Douanier seront provisoirement chargés de veiller aux affaires des principautés <sup>1)</sup>.

(Ceî doi ambasadori au arătat părere de rău că Poarta vorbește în note de extradarea fugarilor și de înapoiarea cetăților din Azia.)

Le drogman d'Angleterre ayant été chargé de demander en même temps au Réis-Effendi, si les anciens khatty-chérifs, concernant les privilèges des deux principautés, et nommément le dernier, du 4 septembre 1802 <sup>2)</sup>, avaient été confirmés, ce ministre lui répondit qu'il pouvait annoncer officiellement à l'ambassadeur que toutes les ordonnances impériales et tous les autres actes du gouvernement, relatifs à ces provinces, étaient confirmés . . . et qu'il n'y aurait aucune innovation de faite, à l'exception toutefois des diminutions et exemptions d'impôts. . . Le Réis-Effendi a ajouté que l'investiture même dans la capitale n'avait été supprimée que pour épargner aux princes les dépenses considérables que cette cérémonie eût entraînées. Il serait très saisissant, sans doute, de voir la Porte guidée par des principes aussi généreux, mais j'ai lieu de croire que la crainte d'un mouvement populaire avait une part plus grande encore à la suppression. . .

Lord Strangford a fait des représentations au ministère ottoman sur la nécessité d'annoncer la nomination . . . à la Cour de Russie . . . mais le Réis-Effendi n'a pas voulu jusqu'ici se rendre à ses raisonnements. (Strangford a cerut o conferință.)

(*Ibid.*)

---

*Constantinopol, 25 Iulie 1822.*

Von Miltitz către rege.

. . . . Les kaïmakams sont partis et les kapou-kéhayas nommés, à ce qu'on m'assure <sup>3)</sup>. . .

Les hospodars doivent également quitter la capitale sous

---

<sup>1)</sup> Mai pe urmă, Sturdza fu reprezentat la Constantinopol de fiu-său Neculachi și la Viena de Gheorghe Asachi, scriitorul. Drăghici, II, 164.

<sup>2)</sup> Firmanul poartă data de 4 gimazi-ul-agir (gemazi-el-auél) 1217, ceea ce corespunde cu 2 Septembrie 1802. V. Sturdza, o. c., I <sup>2</sup>, 252 și urm.

<sup>3)</sup> În August sosește la Silistra Neculachi Sturdza (*Jurnalul*, 447).

peu. . . On prétend que leur départ est arrêté par le manque absolu d'argent; ils ont prié Sa Hautesse de leur avancer la somme de deux mille bourses, et le Grand-Seigneur leur a accordé la moitié. . . .

(*Ibid.*)

*Petersburg, 27 Iulie 1822.*

Von Schöler catre rege.

. . . . Indess blieben vor der Hand noch Truppenabtheilungen in beyden Provinzen zurück; der Reis-Effendi soll jedoch unter dem 25<sup>sten</sup> Juny dem englischen Botschafter die feyerliche Versicherung gegeben haben, dass die Befehle zur Zurückziehung eines neuen bedeutenden Truppentheils gegeben worden und damit bis zur gänzlichen Räumung fortgefahen werden würde. Dabey gedenken aber auch diese Nachrichten der bekannten Schwierigkeiten, welche die Pforte, bey dem inneren Zustand des Reichs, in dieser Hinsicht zu überwinden hat. . . .

(Arhive, Rep. 1, 80)

*Constantinopol, 3 August 1822.*

Von Miltitz catre Poarta.

Observațiile făcute de ministeriul otoman, prin nota de la 28 Iulie, că supușii străini din principate sînt prea mulți la numar și că ie neplăcută întrebuițarea Grecilor ca dragomanî și consuli, nu se pot aplica sudiților prusieni.

(Arhive, Rep. 1, 6—10)

*Petersburg, 7 August 1822.*

Von Schöler catre rege.

. . . . Während der Tafel in Peterhof haben Seine Majestät der Kaiser mir mit sichtbarer Zufriedenheit die eben vorher aus Jassy eingegangene Nachricht mitzutheilen geruht, dass der moldauische Bojar Sturdza und der wallachische Bojar Ghika von der Pforte respective zu Hospodaren der beiden Fürstenthümer ernannt, der bisherige Kaimakan in Jassy hin-

gegen <sup>1)</sup>, der zu vielen Beschwerden Anlass gegeben, arretirt und nach Silistria abgeführt worden. . . .

(Arhive, Rep. I, 80)

*Constantinopol, 9 August 1822.*

Von Miltitz către rege.

(Strangford a avut o conferința. În afacerea comisariului pentru principate <sup>2)</sup>, totul a fost zădarnic.

*Memorand al conferinței.*

Poarta ie reprezintata de Ghanib-Efendi, autorul unui tractat asupra operelor lui Aristotele. Una din cauzele, pentru care Poarta ar trebui să trimeata comisariu, ie afacerea lui Pini.

Reis-Efendi spune) que, s'il y avait un point, sur lequel la Russie devait être particulièrement satisfaite, c'était bien celui des principautés; que le choix de deux boiards indigènes pour les gouverner désormais, au lieu de deux étrangers rapaces et perfides, prouvait à l'évidence la douceur et la clémence paternelle des princes, d'après lesquels le nouveau gouvernement serait tenu d'agir; que, dans toutes les déterminations prises à l'égard de ces provinces, on s'était scrupuleusement attaché à remplir les stipulations des traités avec la Russie; que, dans peu de semaines déjà, on serait à même d'apprécier tout le prix des adoucissements et des soulagements que le nouveau mode de perception des impôts et d'autres mesures d'administration assurent dorénavant à ces deux provinces, qui ont de tout temps été l'objet de la prédilection de Sa Hautesse; que déjà les princes étaient en possession d'un gage de ces dispositions généreuses de la Sublime Porte, puisque le souverain et tous ses ministres avaient spontanément renoncé aux avantages pécuniaires, auxquels, d'après l'ancien usage, ils avaient droit de prétendre, lors de la nomination des hospodars; qu'en un mot, la Russie elle-même serait obligée de convenir que la magnanimité du sultan avait fait pleuvoir sur la Valachie et la Moldavie des bienfaits bien plus réels et plus importants que les faibles avantages que ces provinces eussent jamais pu se flatter d'obtenir à l'aide d'une intervention étrangère. . . .

(Arhive, Rep. I, 6—10)

<sup>1)</sup> Stefanachi Vogoridi, pe urmă beî de Samos, mort după 1857. V. Sturdza, o. c., IV, 513—4 și Xenopol, o. c., VI, 569. Cf. *Jurnalul*, 447.

<sup>2)</sup> V. p. 647.

Constantinopol, 13 August 1822.

Schladen scrie cite o scrisoare banală de felicitare noilor Domni: Ghica-î răspunde franțuzește (17 August) <sup>1)</sup>, Sturdza grecește (20 August).

(*Ibid.*)

Constantinopol, 26 August 1822.

Von Miltitz catre rege.

. . . . Le prince de Valachie, Grégoire Ghika, a quitté la capitale hier matin <sup>2)</sup>. avec un assez nombreux cortège, pour se rendre par terre à Bucharest.

Le prince de Moldavie, Jean Stourdza, auquel l'état de sa santé ne permet point d'entreprendre un voyage aussi fatigant que celui à travers les monts du Balcan <sup>3)</sup>, s'est embarqué et n'attend plus qu'un vent favorable pour se rendre à Varna, d'où il passera également par Silistrie. Il n'est accompagné que d'un petit nombre de personnes et paraît, en général, aimer la simplicité.

La robe de cérémonie, nommée «capanitza» <sup>4)</sup>, les deux «tough» <sup>5)</sup> (queues de cheval), qu'on donne en signe de commandement aux «mirmiran», pachas du second rang, auxquels les hospodars ou vœivodes sont assimilés, d'après l'étiquette turque, et la «couca», bonnet de cérémonie, surmonté d'un panache, ont été envoyés par le Grand-Vézir aux princes dans des caisses soigneusement fermées, avec ordre de ne les ouvrir qu'après leur arrivée à Silistrie. Quelques jours auparavant, Ali-Bey, l'intendant des vivres, qui, pendant toute la durée du séjour des boïards dans la capitale, avait été chargé de conférer avec eux au nom du gouvernement <sup>6)</sup>, avait revêtu les deux princes du caftan, dans la maison de campagne sur le Bosphore <sup>7)</sup>.

Le sultan et ses ministres ont effectivement dispensé les

<sup>1)</sup> Printr'un secretariū, de sigur, Domnul Munteniū știind, dintre limbile apusene, numai italienește. V. *Jurnalul*, 445.

<sup>2)</sup> După *Jurnal*, plecarea s'ar fi făcut la <sup>11</sup>/<sub>33</sub> August (p. 447) (tot așa în ediția dată de Drăghici, *Istoria Moldovei*, II, 159).

<sup>3)</sup> «Pentru iconomia cheltuielilor la drum». *Jurnalul*, 447.

<sup>4)</sup> Cabanița.

<sup>5)</sup> Tuiur.

<sup>6)</sup> V. *Jurnalul*, pp. 440 și aiurea.

<sup>7)</sup> După *Jurnal*, cel ce îmbracă pe Domni, la <sup>13</sup>/<sub>25</sub> Iulie, cu caftanele ie mehmendariul lui Ghica, Sachir-bei (p. 446).

princes du paiement des sommes considérables, que leurs prédécesseurs avaient été obligés de payer à la Porte, lors de leur nomination, mais les employés subalternes, qui n'ont point de salaire fixe et qui ne vivent que du casuel de leurs charges, n'ont pas consenti à faire l'abandon d'un revenant-bon légitimé par un ancien usage. Les princes devaient, en outre, se préparer à faire de riches cadeaux, sur la route et au moment de leur entrée dans les principautés, aux différentes autorités turques, qui ne s'inquiètent guères de l'ordre donné par la Porte de ne rien exiger d'eux, sous aucun prétexte. La nécessité de subvenir à ces dépenses les a mis dans le cas d'emprunter chacun quelques centaines de milliers de piastres de la corporation des sarafs <sup>1)</sup>, banquiers de Constantinople; mais le gouvernement, pour leur rendre cette opération moins onéreuse, a obligé ces derniers à recevoir le remboursement en comestibles, importés des provinces, qui seront vendus sous l'inspection des autorités publiques, au profit des prêteurs.

La Porte, suffisamment éclairée par les derniers événements sur la source des abus et des prévarications qui ont signalé le règne des ci-devant princes grecs, a pris deux mesures, qui lui assurent de grandes facilités dans la surveillance des nouveaux hospodars. Ceux-ci avaient toujours à côté d'eux deux officiers turcs, l'un civil et l'autre militaire. Le premier, nommé Divan-Effendi, espèce de secrétaire du Cabinet, chargé de rédiger les expéditions turques; le second, portant le titre de bechly-aga, était le chef de quelques centaines d'hommes de troupes, pour la plupart Arnauts, chargés de la police sur tous les Turcs qui pourraient venir dans les principautés. L'un et l'autre de ces emplois avaient été donnés jusqu'ici, par les princes eux-mêmes, à des individus obscurs, qui favorisaient les exactions des voïvodes, pour partager avec eux le fruit de la rapine. Maintenant la Porte a nommé Divan-Effendisi deux «khodjakian», employés civils de la seconde classe des premiers fonctionnaires publics de l'État, dont le nombre est limité à cinquante-deux individus, qui ne se borneront pas seulement aux fonctions de secrétaires du Cabinet des princes, mais qui épieront leurs mouvements les plus secrets et exerceront une surveillance continuelle sur eux. Le choix de la Porte est heureusement tombé sur deux individus généralement estimés. Le poste de bechly-aga a été confié à Kavanoz-Oglou-Moustapha-Bey, frère cadet du pacha d'Ibrail, pour la Valachie, et à Sirik-Oglou-Hassan-Bey, pour la Mol-

<sup>1)</sup> Zarafi.

davie. L'un et l'autre sont des officiers distingués pour leur bonne conduite et puissamment riches, de manière qu'il est à espérer qu'ils ne flétriront pas leur réputation par les mêmes extorsions, par lesquelles leurs prédécesseurs se sont déshonorés. On nous assure qu'il y aura dorénavant sous les ordres de ces mêmes bechly-aga deux mille hommes de troupes en Valachie et mille en Moldavie, pour maintenir la tranquillité. Il y en avait précédemment environ mille deux cents, répartis dans les différents districts.

Il était autrefois d'usage, pour les Missions qui ont des consulats dans les principautés, d'envoyer féliciter les princes, lors de leur nomination, et de leur recommander les intérêts des sujets respectifs. Cette fois-ci, où les cérémonies d'usage ont toutes été supprimées par le gouvernement, on a cru qu'il ne fallait point faire ce pas, sans en avertir la Porte, afin d'éviter tout ce qui pourrait compromettre les princes. Les deux ambassadeurs d'Angleterre et de France, ainsi que l'internonce, ayant fait prévenir le Réis-Effendi de la démarche qu'ils allaient faire, ce ministre répondit que la Porte verrait avec plaisir que les ministres étrangers voulussent renoncer à ce projet et suivre son exemple, en supprimant les cérémonies pratiquées dans d'autres temps, afin de ne pas attirer l'attention du peuple sur les hospodars. Informé de cette réponse, je me suis félicité de ne pas m'être exposé à la recevoir, et je me suis borné à écrire aux princes les deux lettres ci-jointes en copie <sup>1)</sup>, en les faisant remettre au Réis-Effendi en personne, afin de lui ôter toute inquiétude sur l'empressement qu'on pourrait me supposer d'entrer en communication directe avec les princes. Le Réis-Effendi m'a su gré d'avoir choisi ce terme moyen, sans entrer en discussion, et, quelques jours après, j'ai reçu les réponses. . . Elles donnent, à la vérité, un témoignage peu favorable de l'habileté de ceux qui ont été chargés de les rédiger, mais elles n'en remplissent pas moins, à tous égards, le but que je me proposais d'atteindre. L'internonce a pris le même parti et a reçu des réponses à peu près pareilles. Monsieur de Maubourg <sup>2)</sup> paraît incertain encore à quelle résolution il s'arrêtera. Lord Strangford a insisté sur la visite et a fini par obtenir l'agrément du Réis-Effendi pour la faire, à condition toutefois qu'il n'en parlerait pas à ses collègues et que l'interprète d'Angleterre se rendrait sans aucun appareil à la maison de campagne que les princes habitaient. . .

<sup>1)</sup> V. p. 656.

<sup>2)</sup> Ambasadorul Franciîi.

P. S. — J'apprends dans ce moment que les fils des deux princes Ghika et Stourdza ont reçu l'ordre de se rendre immédiatement à Constantinople, où ils devront rester, conjointement avec les capou-kihayas des deux principautés, pendant les sept années que durera le règne de leurs pères <sup>1)</sup>. . .

(Ibid.)

Constantinopol, 26 August 1822.

Von Miltitz către rege.

. . . L'ancien usage voulant que les hospodars donnent leur assentiment à la nomination du patriarche de Constantinople <sup>2)</sup>, on a suppléé à cette formalité par la lecture d'une déclaration, que le drogman de la Porte a été chargé de donner au nom des deux princes, comme quoi ils ratifiaient d'avance l'élection que pourrait faire le synode, de concert avec les «esnafs» <sup>3)</sup>. . .

Le 20, les princes ont fait leur visite de congé au patriarche. Il a été convenu, que l'onction que les princes reçoivent, serait faite à Ibraïl, par l'évêque grec qui réside dans cette ville (*sic!*) <sup>4)</sup>. . .

(Ibid.)

Constantinopol, 3 Septembre 1822.

Von Miltitz către rege.

Neizbutind în negociațiile sale, lord Strangford va pleca la Viena, prin București și Sibiiu.

(Ibid.)

<sup>1)</sup> V. p. 653.

<sup>2)</sup> La 8 August (*Jurnal*, 446) moare patriarhul Evghenie; la 10, se alege în locu-î Antim, episcop de Chalkedon (Cf. *Jurnalul*, 446--7).

<sup>3)</sup> «Esnaff o corporazioni de' sudditi ottomani» (tractat de comerț turco-sicilian, în Martens et de Cussy, VI, 504; cf. 505).

<sup>4)</sup> Asupra vizitei la patriarh v. *Jurnalul*, 447. Domniî au fost unși, nu de neexistențul episcop al Brăilei, ci de mitropolitul Silistrei și Preslavului (iar nu «Dristas și Proilav»), Antim (*Jurnal*, 447).

Constantinopol, 10 Septembrie 1822.

Von Miltitz către rege.

(Strangford a plecat la 6, pe uscat, neputind lua cea-l-altă cale din cauza furtunilor.) <sup>1)</sup>

On mande d'Andrinople que la nomination des boïards indigènes à la dignité d'hospodars avait produit le meilleur effet possible et que les deux provinces jouissaient d'une parfaite tranquillité, mais, d'un autre côté, des lettres très fraîches d'Odessa, de bonne source, à ce qu'on prétend, annoncent que trois mille Grecs, réfugiés dans cette ville, avaient tout-à-coup reçu l'ordre de quitter la Russie et qu'ayant trouvé fermé le passage par l'Autriche, ils étaient entrés en Moldavie, où leur apparition avait causé un tel effroi que les autorités provisoires avaient demandé des renforts de troupes au pacha de Silistrie, pour expulser ces brigands. Cette nouvelle se débite avec tant d'assurance qu'il paraît difficile de supposer qu'il n'y ait pas quelque chose de vrai dans le fait <sup>2)</sup>. . . .

(*Ibid.*)

Constantinopol, 25 Septembrie 1822.

Von Miltitz către rege.

(Aristarchi <sup>3)</sup> a fost ucis la Boli în Azia-Mică, poate din porunca lui Halet <sup>4)</sup>, care-l întrebuițase în potriua fraților Calimah.)

Le 18, des Tartares ont annoncé l'arrivée des deux hospodars à Silistrie <sup>5)</sup>, où les anciens caïmakams grecs, Néгри . . . Samourkasch . . . et Vogoridès . . . se trouvaient également réunis. On n'attendait plus que les équipages des princes pour procéder à l'investiture. (Ottenfels, noul internunțiu, și Strangford s'auă văzut la București, în ziua de 17.) <sup>6)</sup>

(*Ibid.*)

<sup>1)</sup> Sosește în București la 15, după un raport consular, și pleacă înainte la 21.

<sup>2)</sup> Stire pe care nimic în corespondența consulară n'o întărește.

<sup>3)</sup> V. asupra-l p. 637.

<sup>4)</sup> Marele-Vizir.

<sup>5)</sup> Domnii ajung în acest oraș la 8 Septembrie (*Jurnalul*, 447).

<sup>6)</sup> V. și raportul lui Kreuchely din 20 Septembrie.

Constantinopol, 10 Octombrie 1822.

Von Miltitz către rege.

. . . . Des Tatars arrivés le 30 du mois passé ont annoncé que l'investiture solennelle des hospodars a eu lieu à Silistrie, le 18 septembre <sup>1)</sup>. Le prince Ghika a fait son entrée à Bucharest le 23, avec toute la pompe usitée, et le peuple, venu à sa rencontre jusqu'à un couvent situé à une petite distance de la ville <sup>2)</sup>, l'a reçu avec des transports de joie, bénissant le jour où le Grand-Seigneur avait daigné prendre la résolution de délivrer les provinces du joug oppresseur des Grecs du Fanal.

Le même jour, le kéhaya du pacha a quitté Bucharest et les troupes ont évacué la province. Havanaz-Oglou-Hussein-Bey <sup>3)</sup>, remplissant les fonctions de chef de police sur tous les Turcs qui, pour un motif quelconque, viennent séjourner en Valachie, autrefois confiées au bechly-agassi, est entré en Valachie avec deux mille hommes choisis, des troupes de la Roumélie, qui ont été distribués, d'après les indications de l'hospodar, dans tous les chefs-lieux de la province, et il n'a gardé avec lui à Bucharest que deux cents hommes. . . .

(Ibid.)

---

Constantinopol, 25 Octombrie 1822.

Von Miltitz către rege.

Lützw, fostul internunțiu, a plecat din Constantinopol la 19, ducindu-se, cu ajutorul-dragoman, de Wallenburg, la Viena, prin București <sup>4)</sup>.

(Ibid.)

---

Constantinopol, 25 Octombrie 1822.

Von Miltitz către rege.

. . . . En date du 18 du courant <sup>5)</sup>, on nous mande de Bucharest que le prince Ghika se conduisait avec autant de sagesse que de désintéressement; que jamais on n'avait vu dans les

<sup>1)</sup> Marți, 10 Septembrie st. n., după *Jurnal* (p. 447).

<sup>2)</sup> Văcărești. Intrarea în București se face însă la 25, iar cea solemnă abia la 6 Octombrie, st. n. (raport din 6 (?) Novembrie al lui Kreuchely).

<sup>3)</sup> V. p. 657.

<sup>4)</sup> Sosește în București la 29 Octombrie și pleacă la 4 ale lunii următoare (raport al lui Kreuchely, din 6 Novembrie).

<sup>5)</sup> Raportul lipsește din extrasele mele și probabil din corespondența consulară însăși.

temps antérieurs la tranquillité publique et la sûreté individuelle aussi solidement établies; que les bechlys étaient si judicieusement distribués sur toute la principauté que leur présence n'était nulle part à charge aux habitants, que, dans la ville même de Bucharest, il n'y avait que deux cents hommes et que le commandant en chef, bach-bechly-agassi, Havanoz-Oglou, maintenait une discipline exemplaire. — On écrit de Fokschan <sup>1)</sup> que la Moldavie aussi est totalement évacuée. — Les fils des princes Ghika et Stourdza <sup>2)</sup> sont arrivés à Constantinople. — On avait répandu le bruit que les anciens kaimékams Négri . . . et Vogridés . . . qui sont détenus à Silistrie, avaient été exécutés, mais le Réis-Effendi a positivement nié le fait. Toutefois il paraît plus que probable qu'ils ne jouiront pas longtemps du fruit des extorsions affreuses, dont il ne sera pas difficile de les convaincre. Vogoridés surtout s'est rendu célèbre par ses dilapidations.

Le fils du kaimakam . . . Samourkasch, décédé à Crayova, s'est fait Turc, dans l'espoir de recouvrer sa liberté, mais son apostasie n'a rien changé aux dispositions du gouvernement à son égard. . . .

(Ibid.)

Constantinopol, 9 Novembre 1822.

Von Miltitz catre rege.

. . . . Le 31, la Porte reçut l'annonce officielle de l'entrée du prince de Moldavie à Iassy, qui a eu lieu le 9 <sup>3)</sup>. . .

Le 8, arriva à Constantinople le ci-devant kaimékam de la Valachie, sieur Négri. Après une conférence secrète d'une heure avec le Réis-Effendi, il fut conduit à la prison et aujourd'hui, 9, il eut la tête tranchée, au Phanar. Son collègue, le kaimékam de la Moldavie, sieur Vogoridés, après avoir été emprisonné à Chiumla, vient d'être exilé dans l'intérieur de l'Asie, mais il y a tout lieu de croire qu'il sera mis à mort, avant d'y arriver, et peut-être même n'existe-t-il déjà plus aujourd'hui. Je n'avais jamais eu de doute sur le sort réservé à Vogoridés, et depuis longtemps l'opinion publique le signalait comme un des scélé-

<sup>1)</sup> Unde Prusia avea ca *staroste* pe Grecul Chefala.

<sup>2)</sup> V. p. 653, notele 1 și 3.

<sup>3)</sup> Exact : la 1 și un șfert după amiază, Ioniță Sturdza se cobori la Frumoasa, iar la 10 sara, fără nici-o pompă, liniștitul Voevod se așeză la Curtea din Iași. Raport al lui Harte, cu această dată.

rats les plus consommés, mais j'avoue que je m'étais flatté qu'on agirait avec moins de rigueur envers Négri, qui était généralement regardé comme beaucoup moins coupable. . . Les interprètes d'Angleterre et d'Autriche l'avaient délicatement recommandé à la clémence du gouvernement, mais je m'incline (*sic*) à croire que cette intercession même a accéléré sa perte, ainsi que nous l'avons vu dans plus d'une occasion antérieure. . .

(*Ibid.*)

---

**Traduction du yafta (écriteau) attaché sur le cadavre de Constantin Négri.**

Ayant été constaté par des lettres qui viennent d'être interceptées, que Constantin Négri, ci-devant kaimakam en Valachie, était en correspondance criminelle avec son frère, Théodore Négri, qui se trouve à cette heure en Morée, à la tête des rebelles <sup>1)</sup>, il a été exécuté pour servir d'exemple aux autres, et c'est là le vil cadavre de Constantin Négri.

(*Ibid.*)

---

*Petersburg, 13 Novembre 1822.*

**Von Schöler catre rege.**

. . . . Der wesentlichste Grund für jene unerfreuliche Muthmassung scheint aus den Nachrichten über die den neuen Hospodaren gegebene Stellung entlehnt zu werden, indem man die Beystellung eines Divan-Effendi <sup>2)</sup> und Zugabe einer türckischen Leibwache den bestehenden Tractaten zuwider hält und als Verletzungen derselben betrachtet. . . .

(Archive, Rep. I, 80)

---

<sup>1)</sup> Teodor Negri (Negris) fu numit președiate al Consiliului de miniștri, înșărcinat cu Afacerile-Străine, de congresul din Epidaur (ianuar 1822). Raybaud, *o. c.*, II, 168. Iel provoacă apoi adunarea congresului revizionist din Astros și ie înlocuit de Alexandru Mavrocordat. *Histoire moderne de la Grèce* par Iacovaky Rizo Néroulos, Geneva 1828, 456—7; cf. p. 397.

<sup>2)</sup> V. p. 657.

Constantinopol, 25 Novembre 1822.

Von Miltitz catre rege.

. . . . Les deux princes, fils des hospodars de Valachie et de Moldavie, qui paraissent se conduire avec peu de prudence et multiplier leurs relations avec des gens peu considérés, ont reçu l'ordre de la Porte de ne plus quitter le village de Tschengel-koï<sup>1)</sup>, situé sur la rive asiatique du Bosphore, qui leur a été assigné pour demeure et de ne correspondre dorénavant qu'avec les capou-kiaya des hospodars, leurs pères. (Halet<sup>2)</sup> a fost tăiat în drumul spre locul exiliului său.)

(Arhive, Rep. XI, 6—10)

Constantinopol, 24 Decembre 1822.

Von Miltitz catre rege.

(Bosghiovici<sup>3)</sup> a înnoit în zadar staruințele pentru a se face cunoscute Rusiilor numirile Domnilor. Înlocuirea lui Pini cu Minciaki, în postul de consul, ie primită rece.) Il<sup>4)</sup> se borna à répondre que déjà il en avait connaissance et parut regarder cette mesure, si essentiellement conciliante, comme une chose qui, de toute manière, devait avoir lieu, un peu plus tôt, un peu plus tard. . . .

(Ibid.)

Constantinopol, 10 Februar 1823.

Von Miltitz catre rege.

Strangford<sup>5)</sup> își înnoiește cererile facute în conferința de la 30 Mart 1822<sup>6)</sup>. Divanul pare ca recunoaște în principiu necesitatea lor.

(Ibid.)

<sup>1)</sup> Cenghelçioğlu, unde stătuse și boierul deputații. V. p. 641 și nota 2.

<sup>2)</sup> Fostul favorit și Mare-Vizir. Asupra căderii lui Halet v. Gervinus, *o. c.*, 529—32.

<sup>3)</sup> Dragomanul prusian.

<sup>4)</sup> Reis-Efendi.

<sup>5)</sup> Întors la Constantinopol la 16 Ianuar.

<sup>6)</sup> V. p. 636 nota 3 (o notă cu această dată).

Constantinopol, 28 Februar 1823.

Von Miltitz către rege.

Reis-Efendi a dat, la 25, lui Strangford o scrisoare a sa către ministrul de externe rus <sup>1)</sup> și o notă explicativă. Dispariția lui Halet-Efendi a ajutat la izbînda aceasta.

(*Ibid.*)

18 Maiü 1823.

Nesselrode către Poartă.

Felicitări pentru că a parăsit vechile cai de călcare a tratatelor.

(*Ibid.*)

7/10 Maiü 1823.

Nesselrode către Strangford.

. . . . Au moment même que j'ai reçu la lettre de Votre Excellence, au moment où la Porte venait d'assurer Sa Majesté Impériale de l'évacuation complète des principautés et de son respect pour les traités qui ont défini et consacré les prérogatives de ces provinces <sup>2)</sup>, un commandant turc consommait, au milieu de Bucharest, un acte, aussi alarmant pour les malheureux habitants de la Valachie et de la Moldavie que contraire à la foi des stipulations les plus solennelles et des promesses les plus récentes.

Un boiárd, qui venait de rentrer dans sa patrie, a été enlevé tout à coup, par ordre du pacha de Silistrie, à l'insu du hospodar, sans enquête préliminaire, sans jugement, contre toutes les lois du pays, et l'on est jusqu'à présent dans l'ignorance du sort de cet infortuné.

Nous n'avons eu jamais aucune relation avec Monsieur Vellara <sup>3)</sup>, nous ne pouvons même dire, comme l'Autriche, que nous l'avons expressément engagé à retourner en Valachie ou que nous nous soyons rendus garants de sa sûreté, mais Votre Excellence connaît trop les sentiments de Sa Majesté Impériale pour douter de l'impression qu'a produite sur elle la mesure dont Vellara a été l'objet.

S'il est innocent, comme on est tenu de le présumer jusqu'à

<sup>1)</sup> Nesselrode.

<sup>2)</sup> V. p. 653.

<sup>3)</sup> Alecu Vilară. Asupra arestării sale v. Hurmuzaki, *Supl. I* <sup>4</sup>, 320—2 și Prokesch-Osten, o. c., IV, 105 și urm.

ce que la preuve du contraire ait été fournie, la conduite du pacha turc constitue aux yeux de l'empereur l'infraction la plus manifeste de tous les privilèges dont jouissent les principautés. S'il est coupable, encore son enlèvement est-il une violation des traités, qui garantissent aux Valaques et aux Moldaves le droit d'être jugés par leurs propres tribunaux et, d'ailleurs, dans ce cas même, Vellara devait participer au bénéfice de l'amnistie générale, publiée par le gouvernement turc ou bien il ne sera jamais possible d'ajouter foi aux promesses du gouvernement, jamais permis d'engager ses sujets à lui donner une preuve de confiance et de fidélité <sup>1)</sup>. . . .

*(Ibid.)*

---

*Constantinopol, 10 Junie 1823.*

**Von Miltitz catre rege. (Jurnal.)**

. . . . Le 23, des nouvelles, arrivées de la flotte, portent qu'avant de quitter les Dardanelles, le Capoudan-Pacha a fait appeler et embarquer à bord du vaisseau-amiral le trop fameux Stéfanaki Vogoridès, ci-devant kaïmakam en Moldavie, exilé l'année dernière <sup>2)</sup> en Asie-Mineure, à Tombaz, près de Nicomédie. . . Je n'ai pu savoir positivement dans quelle qualité ou compte l'employer, mais, s'il est vrai qu'il se propose de s'en servir pour négocier avec les Grecs, j'ai de la peine à bien augurer du succès de toute négociation confiée à un homme taré sous tous les rapports, qui est haï par les Grecs autant qu'il est méprisé par les Turcs. . . .

*(Ibid.)*

---

*Constantinopol, 10 Junie 1823.*

**Von Miltitz catre rege. (Raport.)**

. . . . L'arrestation du boïard Aleko Villara, qui a eu lieu à Bucharest, le 5 avril dernier, a causé une grande sensation, parce qu'elle a été envisagée comme une infraction commise par la Porte à l'amnistie qu'elle a proclamée et comme un empiètement du pacha de Silistrie sur les attributions de l'hospo-

---

<sup>1)</sup> V. sfârșitul in Prokesch-Osten, l. c., 13—4.

<sup>2)</sup> V. p. 662.

dar. C'est en jugeant l'affaire sous ce point de vue . . . que l'agent d'Autriche <sup>1)</sup> a présenté une note au prince de Valachie, dans laquelle on m'assure qu'il proteste contre cette mesure, ainsi que contre toute arrestation qui pourrait avoir lieu par une autre autorité que celle du hospodar. . . Il demande que le sieur Villara soit réclamé par le prince et détenu par le gouvernement local, jusqu'à nouvel ordre; enfin, il reproche à la Porte d'avoir manqué à ses engagements envers l'Autriche, en sévissant contre des boïards qui n'étaient rentrés en Valachie que sous la garantie de l'Autriche qu'il ne leur arriverait aucun mal. Simultanément à la présentation de cette note, que je n'ai pas vue, mais dans laquelle on m'assure qu'il est encore faite mention du conseiller d'État russe, sieur Minciaky, résident à Hermanstadt <sup>2)</sup>, l'agent impérial a envoyé des courriers à Vienne et à Constantinople. L'internonce et l'agent d'Autriche, aussitôt après avoir été informés du fait, se sont empressés de demander des éclaircissements à la Porte, mais ils n'ont pas tardé à se convaincre, par des preuves irréfragables, qu'il n'était nullement question d'une infraction à l'amnistie et tout aussi peu d'un empiètement du pacha de Silistrie sur les attributions de l'hospodar, mais que ce dernier même avait demandé à la Porte l'arrestation du sieur Villara et que ses plaintes contre ce boïard portaient exclusivement sur des malversations dans la gestion des deniers publics, dont le sieur Villara avait été chargé, au moment où la révolution éclata. Le prince, qui est un homme pusillanime, sans caractère et sans moyens, et qui n'ose pas faire face aux intrigants de toutes les couleurs, qui l'environnent, n'était que trop aise de se donner vis-à-vis de l'agent impérial l'air d'avoir été forcé de plier à la volonté de la Porte; mais les dépêches que le Réis-Effendi a communiquées au Premier-Interprète d'Autriche prouvent que c'est sur sa seule demande et à la suite des chefs d'accusation fournis par lui que l'arrestation a eu lieu. La note de l'agent impérial, que l'hospodar avait envoyée à la Porte, ayant été soumise au Grand-Seigneur, Sa Hautesse, choquée du terme de « protester » et des reproches faits au Divan, l'a apostillée d'un hatt, dans lequel elle demande: « Depuis quand l'Autriche jouit d'un droit qui n'a même jamais été accordé à la Russie? » La Cour de Vienne, avant d'être informée de ces circonstances . . . avait enjoint à l'internonce de faire des démarches très énergiques à la Porte, mais le baron d'Ottensfels . . . a judicieusement suspendu toute intervention ultérieure. . .

<sup>1)</sup> Von Hakenau.

<sup>2)</sup> V. p. 664.

Le conseiller d'État Minciaky, informé, par l'agent d'Autriche même, des démarches officielles faites par ce dernier auprès du prince, lui a témoigné ses regrets de voir son nom mêlé dans une affaire qui, dans sa position actuelle, était étrangère à son ressort.

Le sieur Villara a d'abord été conduit de Bucharest à Silistrie et de là à Eski-Sagra <sup>1)</sup>, où il est encore détenu <sup>2)</sup>. . .

Le Cabinet de Vienne doit posséder des informations exactes et détaillées sur l'état actuel des deux principautés, puisque ses agents sont à même de disposer de tous les moyens nécessaires pour y parvenir, et j'ai lieu de croire qu'elles portent dans l'essentiel sur les mêmes faits dont nous avons eu connaissance par différentes voies. Ces faits se réunissent à prouver que l'une et l'autre de ces deux malheureuses provinces sont la proie d'une foule d'intrigants, qui les dévastent, les tourmentent et les épuisent, que les deux princes régnants sont des hommes absolument incapables et nuls, que les faiseurs de constitutions, les fauteurs des Grecs et les meneurs indigènes se disputent tour à tour le terrain, que les Turcs profitent de ces divisions, pour obtenir une part à la dépouille des infortunés Valaques et Moldaves et, en un mot, que le régime actuel est bien plus détestable encore que ne l'était celui auquel il a succédé. . . .

(Ibid.)

---

Constantinopol, 14 Juillet 1823.

Von Miltitz câtre rege.

. . . . La Porte a été informée, dans les premiers jours du mois courant, par le prince de Moldavie et le bechly-aghassy, commandant à Iassy, que les hétairistes, réunis en Bessarabie, avaient comploté une nouvelle invasion du territoire ottoman, mais que leurs menées secrètes avaient heureusement été découvertes assez à temps pour en donner connaissance au général russe Inzow et que ce dernier s'était empressé de prendre les mesures nécessaires pour mettre les conspirateurs hors d'état d'exécuter leurs projets hostiles <sup>3)</sup>.

Pour quiconque connaît les Turcs, il n'est pas surprenant

---

<sup>1)</sup> La Sudul Balcanilor.

<sup>2)</sup> Asupra afacerii Vilară v. Hurmuzaki, *Supl.* I<sup>4</sup>, 321—2.

<sup>3)</sup> Un raport al lui Harte (3 Iulie) întărește acestea. V. p. 643, nota 4.

que le Divan . . . ait été bien plus alarmé par la facilité que les transfuges ont rencontrée à tramer cette seconde conspiration, sous les yeux mêmes des autorités russes, qu'il n'a été rassuré par les moyens de répression adoptés par le général Inzow, et il est fort à craindre que cet événement ne fournisse à la Porte le prétexte d'introduire, à titre de précaution, de nouvelles mesures de rigueur dans les deux principautés.

Le Réis-Effendi n'ayant fait part à aucune des Missions des informations qui venaient de lui parvenir, (a stat la îndoiala, până ce internunțul i-a comunicat un raport consular din Iași, datat de la 20 Iunie, cuprinzînd cam urmatoarele :)

Le nombre des hétéairistes qui, après avoir été expulsés des principautés, se sont réfugiés en Bessarabie, s'élève à peu près à 5.000. Ces infortunés avaient d'abord déposé leurs armes entre les mains des autorités russes et subsistaient en partie des fonds qu'ils avaient emportés, en partie du produit des souscriptions faites en Russie pour secourir les transfuges grecs; mais, lorsque l'une et l'autre de ces ressources étaient épuisées, ils tombèrent dans un tel état de dénuement qu'une grande quantité a fini par périr de faim.

Les éphores de l'hétairie (qui sont tolérés en Bessarabie et même traités avec indulgence) profitèrent de la situation désespérée de ces malheureux, pour les engager à se réunir une seconde fois, pour porter le trouble dans les principautés. Ils réussirent à surprendre la bonne foi des autorités russes, en les disposant à restituer les armes aux transfuges, que ceux-ci prétextèrent vouloir vendre aux Turcs, pour se procurer un moyen d'existence et, aussitôt après, ils organisèrent un complot, auquel tous les hétéairistes furent obligés de s'associer par les serments les plus affreux. Ils s'occupèrent ensuite du soin de ramasser des munitions et résolurent d'envahir la Moldavie, dès que les troupes russes se seraient rendues au camp de manœuvre, qui doit être formé dans le courant du mois à Koboeta (?), près du Pruth. Ils avaient le projet d'entrer sur différents points à la fois, d'assaillir la ville de Iassy et de l'incendier, de massacrer la garnison turque et les employés de l'agence autrichienne (parce qu'ils accusent la Cour d'Autriche d'avoir seule empêché la Russie de déclarer la guerre à la Porte), le prince et les principaux boïards, le métropolitain <sup>4)</sup> et un grand nombre d'autres personnes, d'installer un nouveau prince et un nouveau métropolitain, l'un et l'autre de leur création, enfin d'exciter le peuple moldave à se joindre à eux, afin d'opérer

<sup>4)</sup> Veniamin Costachi.

une puissante diversion en faveur des insurgés en Morée. Les premiers fils de cette conspiration ont été ourdis par les éphores peu après la retraite des troupes turques de la Moldavie. Plusieurs fois, des avis secrets avaient été donnés à diverses personnes de quitter Iassy, puisque cette ville était menacée de nouveaux dangers, mais personne n'y ajouta foi, puisqu'à cette époque, on se flattait de voir bientôt terminer ces discussions entre la Porte et la Russie et retourner un consul russe.

Enfin, dans les premiers jours du mois courant, une lettre, contenant de semblables avertissements et plusieurs détails sur le but et les progrès de la conspiration, adressée par un Grec réfugié en Bessarabie à un de ses amis à Iassy et écrite avec du jus de citron, tomba entre les mains du gouvernement moldave. Cette lettre, après avoir été déchiffrée, fut aussitôt transmise par le chef du département des Affaires-Étrangères au général Inzow, afin de lui fournir la preuve des projets hostiles des hétairistes et l'inviter à prendre les mesures nécessaires pour empêcher l'exécution de l'horrible complot, dont on venait d'apprendre l'existence. Le général ordonna sur-le-champ des visites domiciliaires, auxquelles il présida en personne, et il découvrit, en effet, dans la ville de Kischnow, un caveau, dans lequel plusieurs hétairistes étaient occupés à confectionner des munitions. Tous les coupables furent arrêtés et ils ne tardèrent pas à confesser que 196 de leurs complices étaient déjà partis pour la Moldavie, afin de préparer les voies pour l'exécution de leur dessein. Convaincu de l'existence du complot, Monsieur d'Inzow donna ordre à un régiment de Cosaques de saisir sur-le-champ tous les hétairistes répandus dans le pays, de les désarmer et de les conduire prisonniers à Kischnow. Des ordres pareils furent donnés à toutes les autorités en Bessarabie, et jusqu'à deux mille rebelles environ ont été arrêtés.

Le général Inzow informe le gouvernement moldave, en date du <sup>6</sup>/<sub>18</sub> juin, en réponse à la lettre que lui avait adressée le spatar Alexandre Stourdza, chargé du département des Affaires-Étrangères, des mesures prises en Bessarabie et sur toute la frontière, pour faire échouer l'entreprise des coupables et lui donne l'assurance que l'on surveillera, selon la nature des circonstances, la conduite du reste des transfuges. . . Il ajoute que le soupçon, énoncé par le gouvernement moldave, que les prêtres émigrés de la Moldavie, qui résident maintenant en Bessarabie, aient pris part à ces menées secrètes, peut d'autant moins avoir lieu que les ecclésiastiques établis en

Russie depuis 1821 observent strictement les préceptes de l'Église, qu'ils mènent une vie exemplaire, conforme à leur état et qu'ils s'abstiennent de toute déviation à leurs devoirs, que, par conséquent, ce soupçon ne repose que sur des calomnies inventées contre les prêtres grecs, qui depuis quelque temps circulent en Moldavie et qu'il serait bien de saison de faire cesser <sup>1</sup>).

À la suite de l'intelligence établie avec le général russe, l'hospodar a fait garder les frontières le long du Pruth, de gens de la campagne, et lui et le commandant turc ont donné connaissance de cet événement à la Sublime Porte. Sans doute, l'heureuse découverte de cet horrible complot a épargné à la Moldavie de grandes calamités, mais il n'en est pas moins à craindre que la conscience du danger . . . ne porte le Divan à adopter des mesures, dont le résultat équivaldrait à peu près aux malheurs attachés à une invasion. . .

Le seul moyen de parer efficacement à des événements qui doivent inévitablement naître de la nature des choses serait d'éloigner, ainsi qu'on l'avait fait espérer au commencement de l'année 1822, les hétéristes des frontières turques.

. . . Il serait à souhaiter que le sultan voulût autoriser les hospodars à réorganiser les milices ordinaires du pays, puisque les campagnards, aujourd'hui chargés de la défense des frontières, ne sont armés que de bâtons. . . .

*(Ibid.)*

---

*Constantinopol, 25 Iulie 1823.*

Von Miltitz către rege.

Vorbind de cererile lui Nesselrode, ambasadorul arată că afacerea Vilară, nenorocită prin intrigile pe care le dă la iveală, n'are nici-un temeiū serios. Metternich va fi comunicat, de sigur, lucrul la Petersburg.

*(Ibid.)*

---

<sup>1</sup>) Aluzie la egumenul grec de la Trei-Sfetitele, care se credea șeful complotului (v. raportul citat al lui Harte). Asupra «Trei-sfetiteanului», «suflet scirnav și urit», v. Beldiman, *l. c.*, p. 342.

Constantinopol, 11 August 1823.

Von Miltitz catre rege.

Strangford a depus nota anexată <sup>1)</sup> și a cerut o conferință.

Nota, de care ie vorbă, datată din 11 August, cuprinde muștrări pentru neîmplinirea cererilor rusești, fără să pomenească anume punctele privitoare la țerile românești.

(Ibid.)

---

Constantinopol, 25 August 1823.

Von Miltitz către rege.

Întipărirea produsă de notă la Poarta ie mare: toți aproape sfātuiesc să cedeze. Conferința ie aminata printr'o mazălire.

(Ibid.)

---

Constantinopol, 8 Septembre 1823.

Von Miltitz catre rege.

Conferința s'a ținut la 30 August, cu izbîndă.

(Ibid.)

---

Constantinopol, 22 Septembre 1823.

Strangford catre Nesselrode.

(Afacerea Vilarà a fost o neînțelegere.) Ils <sup>2)</sup> en appellent avec confiance à la justice de Sa Majesté Impériale, si un gouvernement indépendant quelconque pourrait exercer ses fonctions, du moment où un acte d'administration intérieure aussi simple, aussi commun que celui d'arrêter un de ses propres sujets suffirait pour autoriser l'ingérence d'un autre État.

Pour ce qui regarde l'inutile présence des troupes turques et la surintendance exercée par les autorités ottomanes sur les deux hospodars, je n'ai pas hésité d'adresser les plus fortes représentations au Divan, pour faire cesser l'une et l'autre. La Porte justifie le séjour prolongé du petit nombre de ses troupes: 1<sup>o</sup>) par les derniers événements sur les frontières de la Bessarabie, qui démontrent suffisamment la nécessité de redoubler de vigilance, pour ne pas laisser mûrir les desseins criminels des hétaires réfugiés; 2<sup>o</sup>) par l'urgence indispen-

<sup>1)</sup> Publicată în Prokesch-Osten, o. c., IV, 36—41.

<sup>2)</sup> Turcii.

sable du besoin de contenir les brigands de toutes les nations, qui infestent le pays <sup>1)</sup>; 3<sup>o</sup>) par l'insuffisance absolue des moyens pécuniaires des deux principautés pour établir et entretenir des milices nationales; 4<sup>o</sup>) enfin par le témoignage des hospodars mêmes, des consuls étrangers et de tout témoin impartial sur l'intégrité et la modération des deux commandants-en-chef turcs, sur la conduite irréprochable des troupes, enfin sur l'utilité manifeste qui résulte de leur présence, pour la sûreté et la tranquillité des habitants de toutes les classes.

A l'égard du contrôle exercé par les pachas de Giurgewo, de Silistrie et d'Ibraïl, le Divan nie absolument l'existence du fait et soutient, de plus, que la déclaration des hospodars mêmes, qu'il sera toujours facile d'obtenir, certifiera mieux la plénitude de l'indépendance dont ils jouissent dans l'exercice de leurs fonctions. . . .

(*Ibid.*)

---

Cernăuți <sup>1)</sup>, 28 Septembre 1823.

Nesselrode către Strangford.

*Observations concernant les principautés de Valachie et Moldavie.*

(Opune, la argumentul cu prezența eteriștilor :) Les hétéristes réfugiés en Bessarabie ont toujours été l'objet d'une surveillance particulière de la part des autorités locales. Informées de tous leurs desseins, éclairant toutes leurs démarches, ces autorités surent, il y a trois mois, que deux cents individus, appartenant à l'hétairie, dans une réunion, dont ils crurent avoir dérobé le secret à la vigilance de la police, avaient résolu de se jeter en Moldavie et, soit d'y allumer, s'il était possible, le feu de la révolte, soit d'y faire œuvre de brigandage.

Mais aussitôt le commissaire plénipotentiaire de Sa Majesté Impériale en Bessarabie ordonna l'arrestation de ces agents de troubles, et le complot déjoué retomba sur ses auteurs.

Cet événement fit quelque bruit et ne manqua point d'être grossi et exagéré. On alla jusqu'à prétendre que le nombre des hétéristes arrêtés était de deux mille. La vérité est qu'il était, tout au plus, de deux cents.

---

<sup>1)</sup> V. Erbiceanu, *Ist. mitr. Mold.*, 249—51, 255—6.

Depuis ce moment, les autorités de Bessarabie redoublent de vigilance; elles suivent de l'œil le plus attentif tous les pas du très petit nombre de réfugiés suspects qui restent dans cette province, et l'on peut affirmer hardiment que, si même ces derniers tramaient encore quelque projet dangereux, ils ne pourraient, dans aucun cas, échapper au sort des deux cents coupables dont il a été question plus haut.

À cet égard, le passé offre la meilleure garantie de l'avenir.

(Dacă trupele rebele ar fi intrat în Moldova, *acesta* ar fi fost un argument : împiedecarea invaziiî nu ieste unul ; 2<sup>o</sup>) *Siguranța publică*.) Il est facile de répondre d'un mot à cette objection. Les troupes turques qui occupent les principautés sont entretenues aux frais de ces mêmes pays qu'on prétend n'avoir pas assez de fonds pour organiser des milices nationales.

Depuis que la Russie réclame, en vertu des traités, l'évacuation complète de la Valachie et de la Moldavie, les sommes qu'ont absorbées l'entretien et la solde des troupes turques eussent, non seulement suffi pour créer des milices, mais elles eussent épargné à ces provinces, déjà si malheureuses, et des millions de numéraire et toutes les vexations inséparables de la présence d'un corps ottoman, quelque peu nombreux qu'il soit.

Puissance limitrophe des principautés, la Russie n'ignore point ce qui s'y passe. Il n'y a pas de mois où elle ne reçoive la nouvelle du prélèvement forcé de sommes que les hospodars destinent à la solde des troupes turques.

Il y a peu de temps que 500.000 piastres ont été demandés dans ce but à la Valachie.

Aujourd'hui nous apprenons que le hospodar de Moldavie exige un million, pour le même objet, et ces impôts se perçoivent avec rigueur, malgré toutes les réclamations des contribuables.

(Consuliî rusești, prin prezența lor, ar părea că recunosc această stare de lucruri.)

L'enlèvement du boyard Vellara n'est pas plus susceptible d'apologie. Lorsque cet acte arbitraire fut connu, le Cabinet autrichien posa un dilemme, qui est resté sans réponse jusqu'à présent. Il dit : ou le boyard Vellara est soupçonné de délits politiques, et alors il doit être compris dans l'amnistie générale, publiée par ordre du sultan, ou bien il est soupçonné de délits antérieurs aux événements de 1821, de délits ordinaires, et alors, en vertu des privilèges accordés aux Valaques, ce n'est que par les tribunaux de Valachie qu'il doit et peut être jugé. Ce raisonnement n'admet pas de réplique. . .

Quant au gouvernement turc, par suite des prérogatives as-

surées à la Valachie et à la Moldavie, depuis près de trois siècles, prérogatives rappelées et garanties par les traités existants entre la Russie et la Porte, il ne peut s'immiscer dans aucune affaire d'administration intérieure de ces provinces, et moins encore dans aucune affaire d'administration des finances, car la Valachie et la Moldavie ne lui doivent qu'un tribut annuel en masse et, si elles lui font quelques prestations en nature, d'autre part tous les détails de la perception des deniers publics et le droit de fixer la quotité et de déterminer l'assiette des impôts lui sont complètement étrangers. Jamais aucun vestiar de Valachie, ni de Moldavie n'a été responsable de sa gestion à la Porte, jamais il n'a été tenu de lui en rendre compte. . .

S'il est vrai que le hospodar ait provoqué la violence commise sur la personne de Vellara, ce fait prouve seulement que l'administration actuelle de ces pays ne se conforme pas aux traités et aux privilèges qui devraient lui servir de règle. . .

L'individu peut n'être rien en cette occasion, aux yeux de la Russie. Mais le principe est tout, et il faut que la Porte respecte les principes, dans son propre intérêt. Comment, en effet, la Russie et l'Autriche pourraient-elles engager les nombreux et riches boïards réfugiés en Bessarabie et en Bucovine et qui tous ont occupé des emplois publics dans les principautés, à y rentrer à présent, si leur enlèvement était autorisé d'avance, si leur gestion devait être jugée à Constantinople ou en Asie?

(Independența Porții însăși n'are a face : ca suzerană a acestor două țări, ea ie legată de tralate, încheiate — de localnici întâi, apoi întărite de patru ori, prin războaiele ruso-turce și cele două convenții pașnice, afară de hatîșerife.)

On terminera ces aperçus par une seule observation sur le peu d'importance que les Turcs auraient attachée au consentement de Sa Majesté Impériale à ce que les hospodars soient choisis désormais parmi les boïards indigènes.

Ce nouveau mode de nomination doit entraîner des changements dans une administration organisée suivant un système, qui supposait les princes choisis au sein des familles étrangères ; or, comme, depuis cinquante ans, il ne s'est opéré aucun changement dans l'administration des principautés, sans le consentement exprès de la Russie, il semble que celui de Sa Majesté Impériale au choix des hospodars indigènes est une véritable concession et doit toujours être considéré comme tel. . . .

[*Id.*]

30 Septembrie 1823.

## Exposé No. 1.

*Sur la paie et les vivres fournis à la garnison ottomane, consistant en deux mille hommes, de la mi-septembre 1822 jusqu'à la fin du même mois 1823.*

Solde des troupes turques pour douze mois et quinze jours à 65.000 piastres par mois.	812.500.
Entretien du bach-bechly-aga, Kawanoz-Oglou.	106.800.
1.888.076 ocques de foin . . . . .	94.480.
1.138.113 ditto d'orge à trois paras . . . . .	85.358 <sup>57/3</sup>
379.632 pains à 300 dragmes. . . . .	54.572 <sup>15/3</sup>
76.207 ocques de viande à 14 paras, . . . . .	26.672 <sup>54/3</sup>
17.658 ditto de riz à une piastre . . . . .	17.658.
3.548 ditto de beurre fondu et	
1.536 ditto ditto frais. . . . .	7.070.
363 ditto de miel à deux piastres. . . . .	726.
1.152 ditto de café à neuf piastres. . . . .	10.368.
92.935 ditto de charbons. . . . .	3.250.
14.989 chariots de bois à 2 <sup>1</sup> / <sub>2</sub> piastres. . . . .	34.472.
2.986 chandelles de suif. . . . .	4.140.
535 chariots à 50 piastres par mois. . . . .	26.750.
	<hr/>
	1.287.817.54.
Entretien des officiers turcs dans les districts.	187.500.
Loyer et réparations . . . . .	87.600 <sup>187/3</sup>
	<hr/>
Total . . . . .	1.562.918.51.

(Ibid.)

București, 6 Octombrie 1823.

Von Hakenau <sup>1)</sup> către Metternich.

(Numarul trupelor turcești din principate ie «exorbitant» și cheltuielile de nesferit. Îndreptăcirile Porții n'au nici-o valoare. Dacă s'ar duce trei șferturi din oamenii, liniștea ar fi aceeași. Domnul ar încuviința însă rămasul trupelor, ca unul ce atrină de Turci. Mai bune ar fi milițiile naționale, care cunosc locurile. Cu timpul se pot ivi tulburări și neorînduiri: să se reducă măcar la numărul obișnuit.) Toute la Valachie espère de pouvoir jouir de ce bienfait, par l'entremise de Votre Altesse. (Notele <sup>2)</sup> luate «d'après un extrait fidèle du bureau des comptes

<sup>1)</sup> Agentul austriac din București.<sup>2)</sup> Publicate mai sus și la pp. 558—9.

de la principauté». Garda domueasca a format mai târziu trupe eteriste,) tels que les capitaines Jorghaky, Diamanty, Tscholak, Michaly, Farmaky et plusieurs autres, qui étaient tous des protégés de Monsieur Pini<sup>1)</sup>, que lui-même avait recommandé ou qu'il avait forcé le prince<sup>2)</sup> de prendre au service. Il en est peut être autrement quant à la Moldavie, où il n'y a que mille hommes. Il se peut facilement que des malveillants, des vagabonds, ainsi que des insurgés . . . passent le Pruth. . . Là il serait possible que le prince Stourdza, homme borné et craintif, aurait peut-être prié la Porte de laisser ses troupes en Moldavie. Ou cet hospodar a peur de pareils événements, ou bien il craint qu'après le départ des troupes ottomanes, il ne soit massacré par ses propres sujets, puisqu'il les maltraite d'une manière révoltante. . . .

(Ibid.)

București, 6 Octobre 1823.

Von Hakenau catre Metternich.

. . . . Le nombre des troupes ottomanes arrivées depuis la nomination du prince Ghika, montait à deux mille hommes, sans y comprendre leurs officiers. Ces troupes consistaient pour la plupart en cavalerie. Le même nombre a été conservé aussi, lorsque, depuis peu, elles ont été relevées. . . .

Antérieurement et d'après les anciens réglemens, dans tous les dix-sept districts de la Valachie il ne devait y avoir que sept cents hommes, dits bechly, desquels cependant il n'y en avait guères plus de quatre cents en service actif, dont la paie a été fournie des caisses des ispravniks aux officiers de ces milices.

Leur destination était de surveiller et d'exercer la juridiction sur les Turcs qui passaient le Danube, pour faire le commerce dans les principautés; l'exercice de la police, le maintien du bon ordre et de la sûreté publique ayant été toujours l'affaire de l'aga et du spatar, ainsi que des milices du pays, placées sous leurs ordres. Dans chaque district, le spatar plaçait un polkovnik et plusieurs capitaines, avec quelques soldats, dont le nombre se réglait sur la grandeur du district; ces mi-

<sup>1)</sup> Fostul consul general al Rusiï în principate.

<sup>2)</sup> Alexandru Suțu.

lices avaient soin de la police, et il était expressément défendu aux bechlys de s'en mêler, si ce n'était dans le cas où un musulman se trouvait impliqué dans des affaires litigieuses.

Les hospodars précédents se bornaient à une garde, dont le nombre a varié. Le prince Caradgea avait environ 300 et le prince Souzzo 200 Albanais bien armés, dont ils se faisaient accompagner. Le prince Ghika a formé peu à peu une garde de cent habitants du pays, armée à la manière turque, de sorte qu'on ne saurait la distinguer des troupes ottomanes.

Les gardes de l'aga, chargé du soin de la police, et particulièrement celles du spatar Grégoire Philipesco, qui est préposé à ce district, sont également bien armées. Il en est de même des playaches, qui, sous les ordres des vatafs ou commandants limitrophes, sont stationnés dans les places-frontières de la Valachie et qui dépendent également du spatar.

Toutes ces milices du pays pourraient facilement être augmentées et seraient alors suffisantes pour maintenir le bon ordre et pour délivrer le pays des malveillants et des vagabonds, dont le nombre doit naturellement s'accroître, puisque les indigènes n'osent pas porter des armes (défense qui subsiste encore, depuis l'entrée des troupes ottomanes jusqu'à l'heure qu'il est). Ces mêmes milices seraient aptes à disperser les brigands, qui se montrent quelquefois et contre lesquels les troupes turques n'ont pas de force suffisante, par la seule raison que leurs chefs ne connaissent pas assez le pays.

Je ne parle ici que de la Valachie, puisque la situation de la Moldavie est bien différente, sous plus d'un rapport. C'est par cette raison que, quant au prince Ghika, je puis dire avec certitude et me rendre même garant qu'il n'a certainement jamais demandé à la Porte une augmentation des troupes ottomanes, qu'il regarde même leur séjour comme un pesant fardeau pour ses sujets, sans oser cependant faire à son gouvernement des représentations tendantes à une diminution quelconque de ces mêmes troupes.

Au reste, les troupes de Cawanos-oglou-Hassan-bey ont, durant leur séjour ici, observé une discipline militaire aussi exemplaire qu'on eût pu le désirer de troupes européennes. Il faut en attribuer le motif à la conduite excellente de leur chef, ainsi qu'aux ordres précis et sévères de la Porte. Les mêmes ordres, encore plus corroborés, et conçus dans les termes les plus énergiques, ont été donnés de la part du gouvernement ottoman au commandant actuel, Ahmed-Aga. Depuis son arrivée, pas le moindre excès n'a été commis, et il promet de punir de mort la moindre transgression, sans indulgence. Il

m'a déclaré de vive voix que, par ce moyen seul, il se croyait capable de maintenir l'ordre et la sûreté parmi le peuple indiscipliné et d'aviser aux moyens les plus propres pour remplir les vues bienfaisantes de Sa Hautesse, à l'égard de la tranquillité et du repos des pauvres habitants. . . .

(*Ibid.*)

Constantinopol, 10 Octobre 1823.

Von Miltitz cêtre rage.

(Internunțiuł primind ordin de a face reclamațiї asupra omipărit, Reis-Efendi răspunde, avec beaucoup de douceur et d'une manière fort obligeante :«)

I<sup>o</sup>. Que de tout temps un certain nombre de troupes turques, payées et entretenues aux frais des deux principautés, a été stationné, sous la dénomination de bechlys, dans ces provinces et que, par conséquent, les traités ne fournissent aucun droit d'exiger aujourd'hui leur renvoi.

II<sup>o</sup>. Que les quatre ou cinq cents hommes qui excèdent le nombre établi d'ancienne date, n'ont été laissés dans les principautés et n'y séjournent aujourd'hui qu'en vertu de la demande formelle et expresse des deux hospodars, adressée par écrit à la Sublime Porte et déposée dans les archives du Divan.

III<sup>o</sup>. Que cet excédent est payé et entretenu non pas aux frais des habitants, mais aux dépens de la caisse particulière des deux princes.

IV<sup>o</sup>. Qu'on ne pouvait raisonnablement présumer que les princes voulussent se charger de cette dépense, à moins qu'ils ne fussent réellement convaincus de l'utilité qui en résulte pour eux et pour le pays.

V<sup>o</sup>. Que les troupes observent une discipline rigoureuse et que les commandants ont personnellement su se concilier l'estime et la confiance de toutes les classes des habitants.

VI<sup>o</sup>. Que la tranquillité des provinces est encore menacée aujourd'hui par les brigands . . . par les factieux qui conspirent . . . et par les hétéaristes réfugiés en Bessarabie.

. . . VII<sup>o</sup>. Qu'on ne pouvait prêter à la Porte l'idée absurde de vouloir défendre les principautés avec quelques centaines d'hommes contre une invasion russe; qu'il était donc clair que son but n'était autre que de maintenir l'ordre.

VIII<sup>o</sup>. Que les Arnauts, les Albanais et les autres solda qui résidaient avant la révolution dans les principautés, aya

dù être renvoyés ou réformés, à la suite de leur complicité des entreprises de Vladimiresco, de Duca <sup>4)</sup> et d'Ypsilanti, il était impossible de les remplacer par des Valaques ou des Moldaves, qui savent à peine défendre leurs troupeaux.

IX<sup>o</sup>. Enfin, que la Porte ne prétendait nullement perpétuer indéfiniment le séjour des troupes qui excèdent le nombre habituel, mais qu'elle devait à sa propre sûreté, à la sûreté des consuls étrangers et à celle de leurs sujets et protégés de les conserver, tant que les hospodars eux-mêmes ne déclareraient pas que leur présence a cessé d'être nécessaire au maintien de la tranquillité publique.

(Argumentele sint foarte puternice.)

Dans des entretiens postérieurs entre les ministres ottomans et l'interprète d'Autriche sur le même objet, les premiers ont fait la remarque qu'ils étaient surpris que les Puissances alliées voulussent priver la Porte de la faculté de surveiller, dans son propre empire, des provinces qui, de notoriété publique, ont été le foyer de la révolution, tandis que, dans tous les cas où ces mêmes Puissances ont combattu les principes révolutionnaires, en France, dans le royaume de Naples et en Piémont, elles ont jugé nécessaire d'occuper pendant plusieurs années de leurs troupes le pays entier, sur lequel ils n'exerçaient d'autre droit que celui de la force.

(Ie imposibil a combata aceste argumente cu tratatele; singurul lucru de facut ie a cere fixarea unui termen de evacuare.)

(*Ibid.*)

---

Constantinopol, 25 Octombrie 1823.

Von Miltitz catre rege.

(Nesselrode și împăratul Alexandru au mulțamit lui Strangford.) Les points à régler sont: l'évacuation complète des principautés et la restitution du boyard Vellara à son tribunal compétent. Les arguments du Cabinet russe sont développés dans un mémoire qui accompagne la lettre du comte de Nesselrode. . . .

(*Ibid.*)

---

<sup>4)</sup> V. Aricescu, I, 268 și urm.

Constantinopol, 6 Novembre 1823.

Von Miltitz catre rege.

(*Observația asupra punctelor lui Nesselrode* <sup>1)</sup>. — Beșliii nu pot fi cuprinși în evacuare, ca unii ce totdeauna au stat în cele doua țeri; numai excedentul lor poate fi desființat. Într'un cuvint, sa se restatornicească *status-quo* înainte de 1821. Se întrebă apoi, dacă executarea imediată a evacuarii ar fi: a) prudenta, b) dacă ar putea fi înlocuiți beșliii cu trupe locale.) Des milices indigènes? Mais ces indigènes sont les instruments aveugles de l'esprit de parti, les coreligionnaires des rebelles, les fauteurs des hétéristes! Une garde nationale, composée de pareils éléments, serait bien plus dangereuse qu'utile au maintien de l'ordre. Quelle espèce de civisme peut-on attendre de la part d'une race corrompue, énervee, abâtardie par la servitude, qui ne connaît ni les droits, ni les devoirs de citoyen? De semblables milices ne tarderaient pas à faire cause commune avec les brigands. (Mercenarii au trădat; Puterile nu pot da o garanție pe care Domnii, amenințați poate cu mazilirea, la o nouă răscoală, n'o dau. — Ocupația ie singurul lucru care mai împiedecă legarea de relații diplomatice între Rusia și Poarta. Internunțiul, ministrul unei puteri vecine, a fost însărcinat de Strangford cu aceste negocierii: iel însuși caută să cîștige pe un „fost ministru“, Galib-pașa <sup>2)</sup>.)

(*Ibid.*)

Constantinopol, 11<sup>e</sup> Novembre 1823.

Von Miltitz catre rege.

Canning <sup>3)</sup> crede ca prezența beșliilor în principate nu poate împiedeca întoarcerea Misiunii rusești pe lângă Poartă. — Turcii refuză evacuarea completa și imediata <sup>4)</sup>.

(*Ibid.*)

<sup>1)</sup> V. pp. 673—5.

<sup>2)</sup> Cel cu tractatul din 1812 (Galib-Efendi).

<sup>3)</sup> George Canning (1770—1827), de la 1822 ministru de externe în Anglia.

<sup>4)</sup> V. bucata precedentă.

Constantinopol, 2 Decembre 1823.

Lord Strangford către Grigore Ghica.

*Mon prince,*

Dans la position délicate où Votre Altesse se trouve placée, je crois ne pouvoir Vous donner un témoignage plus éclatant de la confiance que m'inspirent vos sentiments et de l'intérêt que je prends à Vos succès qu'en vous adressant, sous le sceau du secret, la présente lettre confidentielle sur un objet qui intéresse autant la gloire que la responsabilité de Votre Altesse.

L'arrestation du boïard Vellara <sup>1)</sup> par les autorités ottomanes et sa déportation hors du territoire de Valachie, à l'époque où la Russie et ses alliés se flattaient que la nomination de Votre Altesse à la dignité d'hospodar de cette province consoliderait le rétablissement de l'administration, en conformité aux anciennes capitulations accordées à cette principauté et aux traités subsistant avec la Cour impériale de Saint-Pétersbourg, a nécessairement dû produire une sensation aussi profonde que pénible.

Les motifs de cette mesure et les circonstances dont elle a été accompagnée ne sont pas inconnus aux Cabinets alliés, qui n'ont pu que déplorer un acte absolument inconciliable avec les privilèges dont le maintien se trouve garanti par les conventions les plus solennelles. Nous n'ignorons pas, et pour ma part je sais à n'en plus douter que Votre Excellence elle-même a provoqué la résolution de la Sublime Porte à l'égard du boyard Vellara. J'abandonne au jugement de Votre Altesse de prononcer si une pareille démarche était conforme aux traités et aux privilèges dont Vous êtes devenu le gardien et le défenseur, en acceptant le gouvernement de Votre pays. Je me bornerai seulement à Vous indiquer le moyen d'obvier aux funestes conséquences qu'elle doit infailliblement produire, bien persuadé qu'il Vous suffira de la connaître pour l'employer.

Une représentation de la part de Votre Altesse au sultan, dans laquelle Elle solliciterait comme une faveur souveraine la mise en liberté du boïard Vellara amènerait, d'après ma conviction, l'effet désiré.

Vous connaissez mieux que personne, mon prince, l'extrême délicatesse de la question qu'il s'agit de résoudre. Vous comprenez, sans doute, qu'aucune mention ne doit et ne peut être faite, dans Votre représentation à Sa Hautesse, des droits et des-

<sup>1)</sup> V. p. 665.

plaintes de la Cour de Russie, qu'il importe, au contraire, de simplifier l'affaire, en implorant purement et exclusivement la clémence impériale de Votre seigneur et suzerain, et non pas de la compliquer, en la rendant l'objet d'une discussion diplomatique ; enfin, que la réussite dépend essentiellement du secret, de la prudence et de la bonne foi que vous apporterez à cette démarche.

Je croirais superflu d'en appeler à Votre humanité, mon prince, pour Vous décider à abréger la souffrance, les inquiétudes et les peines d'une famille privée de son chef ; vous n'ignorez pas que le plus beau privilège de la souveraineté est celui de mitiger la rigueur de la loi et d'exercer des actes de clémence. En usant de cette prérogative, Vous ajouterez non seulement à Votre popularité, mais Vous rendrez encore un service éminent à la Sublime Porte, en écartant un des points dont l'arrangement est considéré par la Cour de Russie comme indispensable au rétablissement des anciennes relations amicales avec la Turquie ; vous favoriserez les intérêts de Votre patrie, qui sont indissolublement attachés à ceux de l'empire ottoman ; enfin Vous ajouterez à Votre gloire, vous satisferez Votre conscience et Vous mériterez le suffrage de toute l'Europe éclairée.

Je suis convaincu que Votre Altesse appréciera ce premier témoignage de confiance que je suis dans le cas de lui donner, et je crois de mon devoir de lui recommander une réserve à toute épreuve, dans l'usage qu'Elle fera de la présente communication confidentielle, puisque la moindre indiscretion, vis-à-vis de qui que ce soit, sans exception, entrainerait pour Elle la plus grave responsabilité. Placé comme je le suis, je me trouve à même d'être informé sur-le-champ et authentiquement du prix que Votre Altesse attachera à mes conseils, aussi bienveillants que désintéressés, et je ne dois pas Lui laisser ignorer que, si mon attente venait à être déçue, je n'aurais ni les moyens, ni la volonté de soustraire Votre Altesse au courroux de Son seigneur suzerain, ni à l'improbation des augustes Cours qui président aux destinées de l'Europe <sup>4)</sup>.

Agrééz. . . .

(*Ibid.*)

---

<sup>4)</sup> V. si pp. 685—6.

Constantinopol, 30 Decembre 1823.

Von Miltitz către rege.

(Mehmed-Said-Galib-paşa ie chemat de la Konieh după căderea lui Halet, numit, la 25 Septembrie, guvernator de Brusa, comandant al trupelor de pe amîndouă malurile Bosforului; soseşte în capitală la 27 Octombrie şi capătă la 13 Decembrie Marele-Vizirat, în locul lui Silihdar-Ali-paşa.

Vizirul cel nou ie născut în Constantinopol, dintr'o familie puţin cunoscută; are şei-zeci de ani aproape. De o experienţă şi dibacie deosebite, stăpîn pe multe cunoştinţi, ie „l'homme le plus distingué de l'empire“. Ie un om paşnic şi cumpătat, din şcoala sultanului Selim <sup>1)</sup>: cunoaşte şi stimeaza pe Apusenii, cu cari a venit în atingere ca ambasador la Paris, în care calitate a subscris aderarea Porţii la tratatul din Amiens (1803). Fară să fie învăţat, îi plac literale; are o mare prezenta de spirit.

„Il ne se fait pas d'illusion sur l'état de décrépitude, dans lequel se trouve sa nation“.

Sultanul „nu-l va ierta nici-o dată pentru pacea din Bucureşti.“) À la première entrevue, et en présence de plusieurs seigneurs turcs, le favori <sup>2)</sup>, qui déjà avait résolu sa perte, l'apostropha de la manière suivante: „*Roussiéty ghalib gueldy*“, c'est-à-dire: „le Russe est sorti victorieux“ ou bien: „le Russe Ghalib est venu“. Ghalih, sans se déconcerter un instant, lui répliqua aussitôt: „*Bou halet méidanda, kem, roussiéty ghalib guélyr*“, c'est-à-dire: „l'état des choses étant tel, le Russe doit être victorieux“, ou bien: „Halet étant placé comme il l'est, le Russe doit être victorieux“. Le jeu de mots roule sur l'acception des noms propres de Ghalib et de Halet: le premier est synonyme de „victorieux“, le second signifie „l'état actuel des choses“ . . . .

(*Ibid.*)

1824.

Memoriu asupra originilor revoluţiei greceşti de un „partizan al lui Mavrocordat“ <sup>3)</sup>.

. . . . Le prince Alexandre Mavrocordato, né à Constantinople, descendait de Mavrocordato, signataire de la paix de

<sup>1)</sup> Sultanul Selim al III-lea (1789—1807), cunoscut prin încercările sale de reforme, după care i s'a tras moartea.

<sup>2)</sup> Pacea din Amiens se încheie în Mart 1802. Turcia o primeşte la 25 Iunie. V. Martens şi de Cussy, *Recueil*, II, 279—80.

<sup>3)</sup> Halet-Efendi, atunci puternic Mare-Vizir.

<sup>4)</sup> Ie vorba de Alexandru Mavrocordat (1791—858), preşedintele comisiunii legislative de la Epidaur.

Kainardgi <sup>4)</sup>. En 1785, il fut nommé par la Porte hospodar de Moldavie. Deux ans après, les persécutions du gouvernement turc l'obligèrent à chercher un asile en Russie, où Moscou lui fut assignée pour sa résidence <sup>2)</sup>.

Ce fut là qu'en 1802 il conçut le projet d'une société, dont le but apparent, celui de répandre les lumières en Grèce, tendait au fond à la régénération et à la délivrance de ce beau pays. Il commença l'exécution de son plan patriotique par la publication de nombreux ouvrages, et notamment par ce songe-célèbre, où, sous le voile de l'allégorie, il découvre toute l'étendue de ce même plan.

Mavrocordato voulait que la Grèce ne dût sa liberté qu'à elle et, convaincu qu'elle ne pouvait l'atteindre et la conserver qu'après avoir acquis préalablement cette éducation forte, qui est le plus ferme rempart de l'indépendance des peuples, il eut soin de masquer le but secret de la société, pour la montrer uniquement dévouée au soin d'éclairer ses compatriotes. Il mourut dans le cours de l'année 1814 <sup>3)</sup>.

. . . Michel Suzzo, prince de Moldavie, entra sans peine dans ses <sup>4)</sup> vues, mais l'adhésion personnelle de cet hospodar fut presque le seul résultat des manœuvres d'Ypsilanti. L'émissaire chargé de réunir en Moldavie un corps de troupes, destiné à marcher sur Bucharest, échoua dans ses efforts et ne fit qu'ébruiter davantage le projet d'insurrection. . .

(Ibid.)

---

Constantinopol, 10 Ianuar 1824.

Lord Strangford catre Grigore Ghica.

*Mon prince,*

Le délai que Votre Altesse met à répondre à la lettre que j'ai eu l'honneur de Lui adresser <sup>5)</sup>, en date du 2 décembre de l'année passée, m'impose le devoir d'appeler une seconde fois

---

<sup>1)</sup> În 1774, Marc-Dragoman iera Alexandru *Ipsilanti*. Pare că autorul vrea să vorbească de Mavrocordat «Exaporitu», anul din plenipotențiarilor Porții la negocierile din Karlowitz (1699).

<sup>2)</sup> V. pp. 216 și nota 2, 217.

<sup>3)</sup> Nici-unul din scriitorii asupra eteriții nu pomenesc de partea pe care ar fi avut-o Alexandru Ioan Mavrocordat, zis Firaris, la întemeierea societății *Filomusilor* (fundată la Viena, în 1814). Rayband, I, 174.

<sup>4)</sup> Ale lui Alexandru Ipsilanti.

<sup>5)</sup> V. pp. 682—3.

encore Votre attention la plus sérieuse sur les conséquences graves et inévitables qu'entraînera une conduite indécise dans l'importante affaire dont il s'agit, ainsi que sur les avantages réels qui résulteront en particulier pour Vous, mon prince, d'une marche franche et loyale.

Monsieur de Minciaky <sup>1)</sup> arrivera incessamment à Constantinople, et Votre Altesse n'ignore pas qu'il est chargé de l'honorable mission de renouer les relations directes entre le Divan et le Cabinet de Saint-Pétersbourg. Le retour du boïard Vellara dans ses foyers, sauf à y être soumis à une enquête juridique par-devant les tribunaux compétents, est un des points sur lesquels la Cour de Russie insiste à juste titre. Je me flattais d'être à même de convaincre Monsieur de Minciaky que, si Votre Altesse n'avait pu détourner l'événement qui est l'objet des réclamations de la Russie, Vous Vous étiez du moins empressé à user cordialement de tous les moyens qui Vous ont été indiqués, pour en réparer les funestes conséquences; mais je vois à mon profond regret que Vous êtes décidé de me priver de cette satisfaction et que ce ne sont pas les conseils dictés par la bienveillance la plus désintéressée que Vous suivez de préférence.

Quels que puissent être les motifs qui déterminent Votre Altesse à en agir ainsi, ma tâche est remplie par l'avis que je Vous donne pour la seconde et dernière fois. Songez bien, mon prince, que la responsabilité toute entière, qui est inséparable de la solution de cette grave question, repose maintenant sur Vous tout seul, et préparez-Vous à faire face à la fois aux justes reproches de la Sublime Porte, qui nous assure officiellement que c'est sur Vos informations qu'elle a procédé envers le boïard Vellara; à l'improbation de la Cour de Russie, qui est appelée par les traités à veiller sur ce que les hospodars se conforment aux stipulations et aux privilèges qui doivent leur servir de règle; enfin à l'indifférence de tous ceux qui jusqu'ici s'intéressaient à Vos succès.

Agrérez, etc.

(*Ibid.*)

---

Constantinopol, 25 Ianuar 1824.

Von Miltitz către rege.

Minciaky a sosit la Constantinopol, cu patru zile înaintea.

(*Ibid.*)

---

<sup>1)</sup> Cavalerul Matei Liovievici Minciaky, supt ocupația rusească vice-prezident al Divanului Moldovei.

*Februar 1824.*

**Traduction de la supplique envoyée par les boïards soussignés de la Moldavie à la Sublime Porte, en février 1824.**

Humblement prosternés devant le seuil éclatant de la Sublime Porte, d'où partent les rayons de la miséricorde et à l'ombre duquel toutes les nations jouissent de la félicité, les habitants de la Moldavie, fidèles sujets de la Sublime Porte, fléchissent leurs têtes avec soumission et fidélité aux pieds du trône de Sa Hautesse et d'après la bienfaisante permission qu'Elle a daigné leur accorder par le hatti-chérif digne d'adoration, qu'ils puissent, dans de grands désastres, se prosterner devant le trône de Sa Hautesse, qui est le port de la consolation et de la clémence, ils s'en approchent aujourd'hui et déposent à ses pieds l'humble supplique qu'ils ont confiée à quatre seigneurs de leur nation et, le cœur navré, et tendant de loin leurs mains, ils implorent par leurs sanglots sa miséricorde, sa pitié et son secours, car ils sont perdus, et les larmes qu'ils répandent sur les marches de son trône sont des larmes de désespoir.

Sa Hautesse, par la charitable compassion qu'Elle a manifestée, avec sa générosité ordinaire, à la nation moldave, en la gratifiant de l'insigne avantage qu'elle avait perdu, d'avoir des princes du pays, a consolidé ses anciens privilèges et les anciens décrets, sur lesquels notre soumission et notre fidélité sont à jamais basées.

La marque de notre gratitude pour ce grand bienfait sont les larmes de joie et la voix de tout un peuple, élevée jusqu'aux cieux, pour adorer éternellement Votre puissance, à nulle autre pareille.

Ce peuple, dans une commune allégresse, est accouru de tous les lieux de sa dispersion, à la voix de Votre miséricorde et s'est réuni sur des décombres, dans l'espérance de réparer les désastres et la dévastation totale de sa patrie, causés par des rebelles dépravés, dont les innombrables cruautés sont parvenues jusqu'aux oreilles de Votre Hautesse, mais, dans les moments les plus délicieux, qu'ils se flattaient de l'espoir d'un heureux avenir et que les orages de leur vie seraient apaisés, ils se voient de nouveau entourés de terreur, de calamités et de vexations désespérantes, qui présagent leur ruine totale. Ô très-puissant Seigneur! Les ordres sacrés de Votre Hautesse, qui sont les témoignages de Votre humanité à notre égard, sont loin d'être suivis, le droit de chaque condition et les privilèges du pays, qui, jusqu'à ce jour, avaient été maintenus et

respectés, sont maintenant violés, et nous sommes plongés dans l'adversité.

Les malheureux habitants, encore fatigués des maux passés, entièrement dépouillés et privés de tout, gémissent aujourd'hui sous le poids de nouveaux impôts et de nouvelles exactions. La noblesse et toutes les autres conditions, qui ont leurs privilèges accordés par Votre miséricorde sacrée, sont maintenant soumises à de impôts, qui se perçoivent avec violence. — Le clergé, même la métropole et les évêchés de ce pays, ont été soumis à ces impositions. Les revenus dont on payait les appointements des employés, des docteurs de la ville et qui servaient encore aux besoins imprévus de ce pays, ont été appropriés, et notre vie manque de tout. — Les revenus des monastères grecs ont été enlevés, et on ne leur a pas même laissé ce qui est nécessaire au service de notre religion et à la réparation des églises, dont quelques-unes servent de demeure à de vil animaux. — La caisse consacrée aux œuvres de charité, a été violée; on a perçu de nouveaux impôts, établis sur le bétail, seule branche de commerce de notre malheureux pays. — Les corvées exercées dans le pays n'ont ni termes, ni bornes et n'ont eu de pareilles en aucun temps, et tout cela sans aucun paiement. — De plus, ces malheureux habitants ont éprouvé de grandes pertes par la levée de moutons, de «moubaya», en ce que, outre les vingt mille qui ont été levés par ordre de Sa Hautesse, ils ont été contraints, sous le prétexte de cet ordre, d'en fournir cinquante autres mille, dont beaucoup d'habitants n'ont pas encore retiré le paiement. — Pour mettre ensuite le sceau à la destruction totale du pays, et pour lui ôter tout moyen de restauration, on a donné le caftan (charge) à plus de quatre cents individus, action inouïe et sans exemple depuis la fondation de la principauté de Moldavie; de cette manière, rompant les droits reconnus, on a visiblement causé la ruine des malheureux habitants, en ce que les charges, d'après les lois du pays, ratifiées par la Sublime Porte, ont le droit d'avoir des «skoutelnicks» (c'est-à-dire des hommes dispensés de toute charge), ce qui diminue sensiblement le nombre des contribuables et leur rend le poids des impôts insupportable, ce qui rend probable et la dispersion du peuple et la ruine du pays.

Ô notre maître plein de compassion ! dans ces cruelles souffrances, les sujets de votre trône n'ont pas osé se prosterner aux pieds de Votre Hautesse, avant d'avoir rempli leurs devoirs envers le prince. Ils lui ont ouvert leurs cœurs, lui ont montré leur zèle et lui ont témoigné par écrit leur vive reconnaissance pour les promesses qu'il avait daigné leur faire dans le com-

mencement de son règne; mais il est maintenant prouvé que ces promesses n'ont eu d'autre but que d'avoir entre ses mains ce papier, comme un moyen de justification, lorsque ses sentiments pernicieux seraient à découvert. Ils ont osé lui adresser des conseils et des prières, mais leur zèle n'a eu d'autre effet que des reproches, des menaces et des persécutions.

Toutes ces impositions ont été et sont encore levées sous prétexte que le trésor est endetté dès le temps des troupes impériales, qui ont séjourné dans ce pays, tandis qu'il est reconnu et qu'il peut être prouvé que ce qui a été enlevé en nature et en argent par le gouvernement et par les employés de ce temps-là, est le double et le triple de ce qui était nécessaire aux troupes qui occupaient le pays; et, si Sa Hautesse daigne faire une recherche exacte, Elle pourra acquérir la certitude que son héritage, passant de vexations en vexations, est parvenu au dernier période de sa ruine, et c'est ce qui nous engage à dévoiler tout ce qui vient d'être exposé, au pied du trône de Sa Hautesse, dans la crainte de nous rendre coupables, en gardant le silence.

Ainsi, accablés de douleur, accourant à votre compassion et réunissant nos larmes à celles de tout un peuple, nous implorons d'un cœur profondément soumis la pitié du consolateur du monde. Que Sa Hautesse daigne jeter un regard de commiseration sur de fidèles sujets, qui n'auront plus la force de lutter et de résister contre la foule de malheurs qui les accablent, si son bras ne s'étend sur le sort d'un pays, que Dieu, pour leur bonheur, a confié entre ses mains.

Suivent les signatures :

Constantin Balsche, logofeth, Théodore Balsche, vornick, Demeter Stourdza, logofeth, Basile Rosset, vornick, Nicolas Demaki, vornick, Basile Mikleskul, vornick, Étienne Rosset, vornick, Grégoire Balsche, postelnick, Alexandre Beldemann, vornick, Georges Risocan, vornick<sup>1)</sup>, Georges Kousa, hetmann, Lupo Balsche, postelnick, Demeter Beldemann, postelnick, Nicolas Cantacuzène, spathar, Georges Donitz, agha, André Bachota, spathar, Demeter lamandi, agha, Alexandre Rosset, agha, Théodore Balsche, agha, Emmanuel Boghdan, spathar, Théodore Stourdza, spathar, Arguiri Kousa, spathar, Grégoire Kousa, comisse<sup>2)</sup>.

<sup>1)</sup> Rășcanu. V. p. 641 nota 1.

<sup>2)</sup> O altă versiune franceză, fără iscălituri, s'a publicat în Hurmuzaki, *Supl.* I 4, 59—61. Cea de față are meritul de a fi o traducere literală a originalului moldovenesc : de altminterlea deosebirea între cele două versiuni ie destul de mare pentru a îndreptăți publicarea bucății de mai sus într-o culegere de inedite.

Constantinopol, 10 Februar 1824.

Von Miltitz catre rege.

(Instructiile lui Minciaky sint)

. . . 4<sup>o</sup>) Unir ses efforts à ceux de l'ambassadeur et des ministres alliés, pour accélérer l'évacuation totale des deux principautés. . . .

(Ibid.)

---

Constantinopol, 19 Mart 1824.

Von Miltitz catre rege.

Dupa o conferință cu Galib, Strangford ar fi zis: „I have found my match“.

(Ibid.)

---

Constantinopol, 21 Mart 1824.

Von Miltitz catre rege.

. . . . L'inconduite scandaleuse de l'hospodar de Moldavie . . . a tellement exaspéré tous les anciens boiards de cette principauté qu'enfin ils ont pris le parti d'user du droit qui leur est réservé, de faire, dans des cas de détresse extraordinaire, un appel direct à la clémence du sultan. Quatre-vingt notables, à la tête desquels se trouvait le métropolitain <sup>1)</sup>, se sont rendus chez le prince, pour l'informer de la résolution arrêtée de faire immédiatement partir quatre députés, choisis dans leur sein, pour la capitale, afin d'implorer la protection du Divan et de porter à la connaissance de Sa Hautesse les griefs dont ils avaient vainement sollicité le redressement jusqu'ici. Le prince, qui répondit avec beaucoup de hauteur à cette annonce, paraissait d'abord ne vouloir mettre aucun obstacle au départ des députés, mais, à peine ceux-ci avaient-ils quitté la ville de Iassy, qu'il les dénonça au pacha de Silistrie comme perturbateurs de l'ordre public, en le requérant de se saisir de leurs personnes. . . Le prince demanda au même pacha, avec les plus vives instances, un renfort de quelques centaines d'hommes, sous prétexte

---

<sup>1)</sup> Veniamin Costachi.

que la tranquillité publique était gravement compromise par les dispositions hostiles des boïards. Nous avons eu besoin de toute l'authenticité des renseignements donnés par l'agent impérial d'Autriche en Moldavie <sup>1)</sup> à Monsieur l'internonce <sup>2)</sup>, pour ne pas douter de l'exactitude d'un fait, dont il ne nous eût pas même été facile de supposer la possibilité. Fort heureusement, le pacha, qui n'a pas démenti dans cette occasion la réputation, antérieurement acquise, d'homme sage, modéré et clairvoyant, n'accéda à aucune des demandes inconsidérées de l'hospodar. Il se borna à enjoindre aux députés d'attendre à Silistrie l'arrivée des ordres de Sa Hautesse, qu'il allait demander sans perte de temps, et il se chargea lui-même de la transmission immédiate de leur requête au souverain. Simultanément il envoya deux de ses officiers à lassy examiner l'état des choses et, s'étant procuré par ce moyen la conviction que le danger qui menaçait la tranquillité de la province consistait dans l'inconduite de l'hospodar, il refusa positivement le renfort demandé et recommanda fortement au prince de ne pas provoquer, par des mesures intempestives, un mouvement populaire qui attirerait de nouvelles calamités incalculables sur le pays. La requête . . . est déjà parvenue à Constantinople et a été soumise ces jours derniers aux délibérations du Conseil. Il est digne de remarque que les officiers du pacha, envoyés sur les lieux . . . n'ont accepté aucun des magnifiques cadeaux, à l'aide desquels la faction qui s'est emparée du prince se flattait de corrompre leur jugement. (Dacă Poarta ar cugeta sa crească trupele de ocupație din Moldova, pretextul ar fi fost prins: ie cu puțință, din potrivă, ca Sturdza să fie mazilit, masură cu care s'ar învoi și Rusia.) Monsieur de Minciaky a des notions très exactes sur la nullité absolue du prince Stourdza, sur la faiblesse de son caractère, énérvé par la débauche, et sur sa dépendance hontense du parti révolutionnaire <sup>3)</sup>, dont il est à

<sup>1)</sup> Lippa.

<sup>2)</sup> Von Ottenfels.

<sup>3)</sup> Sturdza, care însuși nu făcea parte din boierii mai cunoscuți, se înconjură ca Domn cu acel privilegiu de a doua mână, ce adoptase idei libertare apusene. O intervenție «amenințătoare», de sigur a Rusiilor, îl opri numai de a promulga un fel de «constituție» cu bază reprezentativă. De aici ura «celor întâiu pămînteni», din țară sau pribegii, cari vedeau funcțiile și veniturile în mână «neamurilor celor mai de jos», «ciocoilor căronari». — Cei patru delegați ierau: Grigore Balș, Stefan Roseti, Alexandru Roseti și Gheorghe Rășcanu. V. asupra acestor lucruri Erbiceanu, *Ist. mitr. Mold.*, 220, 232—3; Hurmuzaki, *Supl. I*<sup>4</sup>, 22—3, 27—8, 29, 31—2, 35—7, 77; Drăghici, II, 165—8; Xenopol, VI, 48 și urm. Cf. v. II din ediția franceză, 301 nota 1.

la fois le jouet et la dupe. Amplement instruit des projets séditioneux auxquels un grand nombre des boïards nouvellement créés, formant la clientèle de l'hospodar, ont eu la témérité de s'associer, Monsieur de Minciaky n'a pas hésité d'autoriser, encore avant son départ de Hermannstadt, l'agent d'Autriche à Iassy d'exprimer en son nom au prince, à son Conseil et à ses adhérents l'inprobation la plus absolue de la Cour de Russie et de les prévenir que, loin de sanctionner aucune des innovations faites aux anciens statuts, elle rendrait les boïards responsables du mal qu'ils avaient fait, tout comme du bien qu'ils avaient omis de faire; mais cet avertissement salutaire n'a été apprécié ni par l'hospodar, ni par les boïards. (Domnul se ceartă neconținut cu agentul Austrii și îndrăznește chiar a judeca nesocotit pe Minciaky.) <sup>1)</sup>

(*Ibid.*)

---

*Constantinopol, 15 April 1824.*

Von Miltitz către rege.

Lord Strangford aminase discuția în privința principatelor, din cauza unui complot grecesc, descoperit la Constantinopol și a purtării neprietenoase a guvernului Insulelor-Ionice <sup>2)</sup> față cu Poarta.

(*Ibid.*)

---

*Constantinopol, 15 April 1824.*

Von Miltitz către rege.

(Internunțiu și ceilalți miniștri străini au îndemnat pe Reis-Efendi să impace spiritele în Moldova, fără măsură aspre. Cel dintâiu a avut o conferință la 25 Mart.) Notre consternation fut au comble, lorsque nous apprimes qu'au lieu d'accabler de son courroux le prince, la Porte avait sévi contre les quatre boïards députés vers elle. Sur la demande expresse de l'hospodar, qui a dénoncé ces boïards au Divan comme perturbateurs du repos public, un hattî-chérif du sultan a prescrit au pacha

---

<sup>1)</sup> Cf. și pp. 667—8.

<sup>2)</sup> Insulele ierau guvernate, de la 1815, de un comisariu englez și un senat indigen.

de Silistrie, près duquel ils se trouvaient, de les faire renfermer dans des places-fortes, en deçà du Danube. Immédiatement après la réception de cet ordre suprême, ils ont été conduits sous escorte aux lieux désignés pour leur exil, qui sont : Ibrail, Isaktschi et Tułtsché . . . et Klischtentat <sup>1)</sup>, vers la Mer-Noire. Il nous revient de source que cette tournure inattendue est l'effet du mémoire justificatif envoyé par l'hospodar à la Porte <sup>2)</sup> et appuyé auprès des favoris du Seigneur par des arguments auxquels la cupidité ne résiste jamais. (Minciaky, vâzind in această afacere o repetare a conflictului Vilară <sup>3)</sup>, s'a înțeles cu Strangford și a trimes pe dragomanul său la Reis-Efendi, cu instrucții verbale :) Il s'est borné à exprimer à ce ministre la surprise et le regret que lui causait une nouvelle, à laquelle il avait été fort loin de s'attendre ; il a fait observer à Sayda-Efendi <sup>4)</sup> que cet événement, bien plus grave que la Porte ne paraissait le croire, produirait infailliblement l'impression la plus funeste à Saint-Petersbourg et que l'adoption intempestive d'une mesure à laquelle la Russie avait déjà formellement déclaré ne pouvoir consentir, dans aucune supposition, reculerait le rétablissement de la bonne harmonie entre les deux Cours, au lieu de l'avancer ; enfin, que, dans l'attente des ordres que, sans aucun doute, il ne tarderait pas de recevoir de l'empereur, il ne lui restait qu'à appeler l'attention la plus sérieuse de la Porte sur ses vrais intérêts et à déplorer que, dans le moment même où tout concourt pour engager le Divan à terminer ses différends avec la Russie, de semblables écarts viennent amener de nouvelles difficultés.

Le Reis-Efendi a répondu dans des termes fort obligeants . . . qu'il rendrait compte à ses supérieurs des observations de Monsieur de Minciaky, mais que, pour sa part, il ne possédait aucune connaissance du fait, qui probablement avait eu lieu pendant que sa maladie l'obligeait à s'absenter de la Porte. Des réponses à peu près pareilles ont été données . . . aux interprètes d'Angleterre et d'Autriche : seulement il a ajouté qu'en admettant même le fait, il n'y voyait aucune infraction aux traités, puisque la même mesure avait été adoptée par la Porte, sur la sollicitation des hospodars, à différentes époques, de beaucoup antérieures.

<sup>1)</sup> Probabil : *Chiustenge*, Constanța noastră.

<sup>2)</sup> Sturdza a scris lui Reis-Efendi și lui Ali-beș tn această privință (Drăghici, II, 167).

<sup>3)</sup> V. pp. 665 și urm.

<sup>4)</sup> Reis-Efendi.

(Se întărește faptul că, în afacerea Vilară, Domnul a cerut arestarea.) L'hospodar même en est convenu vis-à-vis de Monsieur de Minciaky, lors du passage de ce dernier par Bucharest <sup>1)</sup>, et, sur l'observation que jamais il n'aurait dû requérir l'intervention de la Porte, il a justifié son procédé, en citant plusieurs exemples donnés par ses prédécesseurs et entr'autres un tiré de la première gestion du prince Caradja dans cette province.

(Orî-cum, ie o măsură inoportună. Miniștrii străini vor cere Porții să restituie Domnului Moldovei pe boierii arestați, pentru ca acesta să-i pedepsească, dacă vrea.) Nous sommes à la veille de voir le boïard Vellara rendu à la liberté. Lord Strangford n'a jamais perdu de vue un objet auquel l'empereur de Russie attachait une aussi haute importance et, bien que les instructions de sa propre Cour ne lui eussent pas fait un devoir . . . il n'a cessé d'employer des moyens indirects pour remplir les vœux de Sa Majesté Impériale. Convaincu par des preuves irrécusables que l'hospodar Ghika seul avait provoqué la mesure . . . il a fait, à deux reprises <sup>2)</sup>, dans des termes singulièrement énergiques, un appel à la conscience, à l'honneur, à la sensibilité de ce prince, mais cette démarche n'a servi qu'à lui prouver l'impossibilité d'émouvoir un homme sans âme, ni foi, ni loi, et il s'est vu forcé dès lors de recourir à d'autres voies. Confiant dans les dispositions obligeantes que le Kiaya-Bey, Saadik-Effendi, lui avait témoignées dans plusieurs occurrences, il s'est adressé à ce ministre, pour attirer par son intervention les regards bienveillants de la Porte sur une requête de l'épouse de Vellara. Le Kiaya-Bey promit de prendre l'affaire à cœur et il a rempli sa promesse. Nous savons de source que l'ordre a été donné à l'hospodar de solliciter, sans délai, dans les formes d'usage, le pardon de l'exilé. La demande du prince doit être arrivée à Constantinople vers la fin de la semaine dernière, et il est très probable que sous peu de jours l'ambassadeur ait la satisfaction de pouvoir annoncer officiellement le succès de ses efforts à la Cour de Russie. . . .

(Ibid.)

<sup>1)</sup> Sosește, cu personalul Misiunii sale, la 28 Decembrie 1823, venind din Sibiu (raport inedit al lui Kreuchely, 2 Ianuar 1824).

<sup>2)</sup> V. pp. 682—3, 685—6.

Constantinopol, 26 April 1824.

Copie d'un rapport du sieur Chabert <sup>1)</sup> à Son Excellence lord Strangford. . .

*Mylord,*

Le Kiaya - Bey fait ses compliments particuliers à Votre Excellence et me charge du message amical et confidentiel suivant :

»En considération de l'intérêt que l'ambassadeur, notre ami, »a pris au sort du boïard valaque Alecco Vellara, la Sublime »Porte vient d'accorder au même sa grâce, en conséquence de »quoi le firman impérial pour sa mise en liberté et son retour »dans son pays natal a été émané et sera expédié d'aujourd'hui »à demain pour cet effet.«

(*Ibid.*)

Constantinopol, 26 April 1824.

Von Miltitz catre rege.

. . . . Le silence absolu du prince Ghika, pendant quatre mois, aux deux lettres ci-annexées en copie <sup>2)</sup>, que lord Strangford lui avait adressées, démontre qu'il manquait, non seulement de courage pour avouer sa faute, mais encore de bonne volonté pour la réparer. Nous apprenons de Iassy que le prince de Moldavie vient de rappeler spontanément les treize boïards signataires de la supplique <sup>3)</sup>. . . qu'il avait envoyés en exil dans différents couvents, après les avoir abreuvés d'humiliations, et nous ne sommes pas sans espoir que les quatre députés . . . ne tarderont point à être également rendus à la liberté. Du reste, le prince Stourdza continue à tenir une conduite qui approche de la démeuce. . . Les deux hommes de loi turcs, résidant, d'après les anciens usages, auprès des hospodars, dans la qualité de Divan-Effendi . . . ont été appelés à Constantinople. Ils viennent d'arriver ces jours derniers, et je ne mets pas en doute que leur présence ne soit en rapport direct avec une mesure générale que la Porte se propose de prendre à l'égard des deux principautés. J'oserais presque assurer que la mesure en question est l'évacuation totale des provinces. . . .

(*Ibid.*)

<sup>1)</sup> François Chabert, Intăiul-Dragoman al ambasadei engleze pe lângă Poartă.

<sup>2)</sup> V. pp. 682—3 și 685—6.

<sup>3)</sup> V. Hurmuzaki, *Supl.* I <sup>4</sup>, 37.

Constantinopol, 26 April 1824.

Von Miltitz către rege.

La 23, conferința sa proprie cu Reis-Efendi, pentru scopul știut. Ie fără interes.

(Ibid.)

București, 19 Maiu 1824.

Von Hakenau către lord Strangford.

. . . . La Porte . . . vient d'insinuer, par l'organe du kapoukiaya, au prince-hospodar de la Valachie qu'il pouvait sans risque demander l'évacuation, moyennant une anaphora . . . signée par tous les boïards de la principauté, sur la prière desquels on y avait laissé jusqu'à présent un nombre considérable de troupes, destinées à veiller sur la sûreté et le bon ordre du pays, et par laquelle on déclarerait cette occupation comme superflue à l'avenir, en se bornant à supplier la Porte de laisser . . . seulement le nombre suffisant pour entretenir la tranquillité . . . comme c'était d'usage avant l'époque de la révolution <sup>1)</sup>. (Un Tatar a dus asară aceste depeși.) On travaille maintenant à rédiger cet exposé, qui . . . arrivera <sup>2)</sup> avant la fin du Ramadan <sup>3)</sup>. . . Il semble qu'on demandera pour toute garnison . . . mille hommes, dont la plus grande partie restera à Bucharest. . . Ce nombre même sera diminué dans la suite peut-être jusqu'à la moitié. . . Cette diminution soulagera les principautés d'un grand fardeau. La moitié des dépenses forment un million de piastres à peu près, qui pourront être employées à payer la dette nationale, montant à plus de quatre millions de piastres. . . .

(Ibid.)

Constantinopol, 6 Iunie 1824.

Von Miltitz către rege.

(Poarta a răspuns cererilor lui lord Strangford așa cum se poate vedea din raportul de la 27 April <sup>4)</sup>). Ambasadorul englez ie sigur decî că evacuarea se va face, cînd se vor primi răspun-

<sup>1)</sup> Eteria.

<sup>2)</sup> La Constantinopol.

<sup>3)</sup> 29 Maiu.

<sup>4)</sup> Lipsește din extractele mele.

surile, afirmative sau negative, ale Domnilor, asupra oportunității acestei măsurii și că Reis-Efendi se va înțelege cu Minciaky asupra mijloacelor prin care se poate asigura liniștea provinciilor, conform cu tractatele.)

Le rapport de l'hospodar de la Valachie est effectivement arrivé à Constantinople le 29 mai, et nous savons de source que ce prince avait été chargé de fournir des données exactes sur le nombre des bechlys qui se trouvaient dans la province, antérieurement à la révolution. — Quant à la Moldavie, nos informations sont à la fois beaucoup moins complètes et beaucoup moins satisfaisantes; il paraît que l'hospodar est vivement intéressé à retarder le moment de l'évacuation, l'animosité des boïards contre ce prince ayant atteint un tel degré que la présence des troupes turques est devenue la seule garantie de sa sûreté personnelle. — Afin de prévenir les excès. . . la Porte avait recommandé aux deux princes de se concerter, dans le plus grand secret, avec les boïards respectifs, sur les mesures à prendre. Le prince Ghica a pénétré les intentions sages et bienveillantes de la Porte et a pris les précautions nécessaires. Le prince Stourdza, au contraire, s'est prévalu de cette recommandation comme d'un motif pour suspendre l'exécution des ordres de la Porte, sous prétexte «qu'il ne savait comment s'y prendre pour garder le secret sur une mesure, dont l'adoption devait être discutée par tous les boïards. réunis en Divan». . . .

(Ibid.)

Constantinopol, 29 Iunie 1824.

Lord Strangford către Nesselrode.

. . . . Le 19 du courant, le Réis-Effendi chargea les deux Premiers-Drogmans d'Angleterre et d'Autriche et presque simultanément les interprètes de Prusse et de Russie d'un message officiel, touchant l'évacuation. Quoique très satisfaisant pour le fond, ce message étant cependant conçu dans des termes beaucoup trop vagues, (se ține o nouă conferință la 23. Reis-Efendi declară că a cerut lămuriri Domnilor asupra imputinării beșliilor, că Ghica a răspuns și răspunsul lui Sturdza se știe de înaintea. Jumătate din trupe va pleca decî imediat, cu toată primejdia posibilă. Ast-fel în curînd se va restabili «l'ancien ordre de choses dans les deux principautés». — La 28, Marele-Vizir spune lui Pisani, fost dragoman al Anglii<sup>1)</sup>, că «moitié»

<sup>1)</sup> Rudă cu Andrei Pisani, consulul Rusiilor în Moldova ?

însamună „la diminution demandée“, adică, în cazul cel mai rău, cîți beșlii ierau înainte de 1821. — Se bucură de libertatea lui Vilară <sup>1)</sup>.)

(*Ibid.*)

Constantinopol, 5 Iulie 1824.

Von Miltitz către rege.

. . . . Les ordres pour l'évacuation des principautés sont donnés <sup>2)</sup>. . . .

(*Ibid.*)

Constantinopol, 10 Iulie 1824.

Von Miltitz către rege.

Pentru locul bătrînului dragoman Iahia-Efendi, mort la 8 ale lunii, candidează Iacovachi Arghiropol, exilat în Azia din Iulie 1821 <sup>3)</sup>, și alții doi.

(*Ibid.*)

București, 12 Iulie 1824.

Fleischhackel <sup>4)</sup> către Minciaky.

. . . . Le nombre de ces bechlys <sup>5)</sup> est à peu près de même qu'il était sous le règne des hospodars antérieurs. Il est fixé à mille hommes, à la vérité, mais je puis assurer . . . qu'il ne reste que cinq ou six cents hommes ici, qui peu à peu seront diminués encore. . . .

(*Ibid.*)

<sup>1)</sup> V. p. 695.

<sup>2)</sup> Sosise deci probabil răspunsul lui Sturdza, care se aștepta pentru darea ordinilor. V. firmanul în Hurmuzaki, *Supl.* I<sup>4</sup>, 40 (5 Ramazan 1239 = 4 Maiu).

<sup>3)</sup> Fusese Trimes la Berlin până în Septembrie 1817 și Mare-Dragoman de la 1812 la 1815. V. Stamatiadis, *l. c.* și, în cartea noastră, pp. 487, 488, etc.

<sup>4)</sup> Fost agent austriac în București prin 1811. V. Hurmuzaki, *Supl.* I<sup>2</sup>, 610—11. La 1824 însă, agentul însuși iera von Hakenau. *Ibid.*, I<sup>4</sup>, 43.

<sup>5)</sup> Cei ce rămăsese.

*Chişinău, 14 Iulie 1824.*

Pisani <sup>1)</sup> catre Daşcov <sup>2)</sup>.

... Les choses en Moldavie sont toujours dans le même état; on ne parle même plus de l'évacuation, et les Turcs se flattent que leur séjour se prolongera au moins jusqu'au printemps prochain; aussi le prince ne donne plus de suite aux dispositions qu'il avait prises pour les réparations à faire à la maison consulaire.

J'ai annoncé... la demande que le prince faisait d'une somme de seize cent mille piastres, répartible sur le clergé, les propriétaires et la population. Actuellement il porte cette demande à deux millions cent mille piastres et, pour la régulariser autant que possible, le prince avait fait présenter au Divan des états justificatifs. Mais Son Éminence <sup>3)</sup> ayant prononcé un anathème contre quiconque ne ferait pas connaître les omissions ou erreurs qui peuvent exister dans ces états, il s'est engagé dans des discussions vives, qui ont déterminé le prince à renoncer d'avoir recours au Divan, et il a ordonné de sa seule autorité la perception de cette somme. . . Il a fait des reproches très amers au métropolitain et déclaré que les prêtres qui se refuseraient à acquitter leur quote-part auraient chez eux des quartiers turcs. — Il n'est pas à douter que toutes ces sommes ne soient destinées pour Constantinople, afin de maintenir le prince dans la faveur dont il jouit auprès du Devlet. — Le prince et les personnes qui l'entourent ont l'espoir de pouvoir profiter de cette faveur pour obtenir du gouvernement turc une nouvelle organisation, dont voici les bases principales:

I<sup>o</sup>. Le prince serait à vie et le gouvernement serait héréditaire dans sa famille.

II<sup>o</sup>. Il serait formé un Divan d'un certain nombre de boïards, nommés à vie, qui serait le régulateur des impôts et de l'administration et sans l'intervention duquel le prince ne pourrait faire aucune disposition dans le gouvernement.

III<sup>o</sup>. Toutes les charges seraient supprimées, il n'y aurait que des employés sous la direction du Divan.

IV<sup>o</sup>. Les sujets étrangers ne jouiraient plus d'aucune franchise, ni de la juridiction des consulats. Ils seraient soumis, comme tous les habitants et sous tous les rapports, à l'action du gouvernement et aux autorités du lieu.

<sup>1)</sup> Andrei Pisani, consul rus in Moldova. Se refugiase in Basarabia încă de pe vremea eteriilor.

<sup>2)</sup> Mai târziu Trimes in principate, unde ocupă locul de consul la Bucureşti (v. Xenopol, VI, 97).

<sup>3)</sup> Mitropolitul Veniamin.

V<sup>o</sup>. Il serait créé une force armée indigène, de 5.000 hommes, sous la direction du Divan. Les dépenses de cette troupe seraient fixées à 2.500.000 piastres par année, payables par les propriétaires.

VI<sup>o</sup>. Tous les impôts indirects existant présentement appartiendraient au prince. La recette de tous autres impôts appartiendrait au Divan, qui se chargerait des dépenses et des dettes du pays, et il serait autorisé à faire à cet égard toutes les opérations financières qu'il jugerait convenables.

Ce projet a été envoyé à Constantinople, mais avec ordre aux kapou-kiayas (agents du prince) de ne le présenter qu'autant que de premières ouvertures indirectes donneraient la certitude de le voir se réaliser. — Les députés moldaves, retenus à Silistrie, sont imposés chacun à une rançon de 30.000 piastres, après le paiement de laquelle ils pourront retourner en Moldavie.

On annonce aussi que le boïard moldave hetman Constantin Palladi, gendre du feu prince Charles Callimachi <sup>1)</sup>, a été ramené de l'exil, où il était en Asie, à Constantinople. Mais on exige également de lui une rançon de 100.000 piastres. . . Le prince a même reçu des ordres pour donner aux intendants de ce boïard toute l'assistance nécessaire, afin qu'ils puissent se procurer promptement cette somme <sup>2)</sup>. . .

(*Ibid.*)

---

Constantinopol, 26 Iulie 1824.

Von Miltitz către rege.

(Trimete rapoartele lui Fleischhackel și Pisani <sup>3)</sup>): ultimul minte, în cît privește pe boierul Paladi.) Les ordres positifs pour l'évacuation de la Moldavie sont partis de Constantinople, le 16 du courant. Le Divan-Effendissi du prince <sup>4)</sup> en est le porteur. — La Porte s'est adressée aux ministres alliés pour obtenir leur coopération à l'aplanissement des difficultés qui se

<sup>1)</sup> Hatmanul Constantinică Paladi iera soțul Domniței Ralu. V. Drăghici, II, 95—6. — Supt Domnia lui Alexandru Ion Calimah, în 1797, trăia la Iași un Ion Paladi, care avea o mică bibliotecă latină, din care posed un Suetoniu din 1782.

<sup>2)</sup> Asupra dării extraordinare cerute de Sturdza v. Hurmuzaki, *Supl.* I <sup>4</sup>, 43—4. — Data ieste în original 2 Iulie, dar ie, de sigur, cea gregoriană.

<sup>3)</sup> V. pp. 698—700.

<sup>4)</sup> Al Domnului Moldovei.

sont élevées en Moldavie, par rapport aux sujets étrangers domiciliés dans cette principauté. Nous nous sommes empressés de munir nos agents respectifs des instructions nécessaires sur ce point, afin d'écartier tout ce qui pourrait fournir à l'hospodar des prétextes pour différer l'exécution des ordres du sultan, et l'internonce a eu l'heureuse idée d'engager le chevalier Fleischhackl <sup>1)</sup> à se rendre lui-même à Iassy. . . .

(*Ibid.*)

---

*Constantinopol, 10 August 1824.*

Von Miltitz catre rege.

De și sprijinită de Marele-Vizir și de Reis-Efendi, candidatura lui Iacob Arghiropol la dragomanat a căzut.

(*Ibid.*)

---

*Constantinopol, 26 August 1824.*

Von Miltitz catre rege.

. . . . Les difficultés que l'hospodar de Moldavie et les boïards avaient élevées, par rapport aux sujets étrangers . . . ont été heureusement aplanies; les boïards ont déclaré, par un anaphora du 28 juillet (9 août), qu'ils étaient satisfaits de la garantie fournie par l'agence d'Autriche, dans une note officielle du 6 août, par laquelle elle s'oblige, non seulement à surveiller la conduite des individus placés sous sa protection, mais encore de punir et d'éloigner ceux qui par la suite pourraient troubler l'ordre public. Une commission mixte a été nommée pour vérifier les titres. . . . À la suite de cet arrangement, les boïards ont consenti à la retraite des troupes turques et ils ont supplié la Porte de leur permettre d'armer une autre fois, comme cela se pratiquait avant la révolution, une milice nommée «seymen», afin de protéger efficacement le pays contre les brigands, qui, dans tous les temps, ont reflué des pays limitrophes dans les deux principautés. — L'opposition des boïards étant le seul obstacle à la retraite des troupes turques, l'évacuation a eu lieu aussitôt après qu'une franche entente était rétablie entre le prince et l'agence d'Autriche <sup>2)</sup>. À compter du 1<sup>er</sup> Mouharrem

---

<sup>1)</sup> V. p. 698 nota 4.

<sup>2)</sup> V. Hurmuzaki, *Supl. I* 4, 43; Erbiceanu, *Ist. Mitr. Mold*, 259.

(26 du courant), il ne restera que cinq cents hommes dans toute la province, et ce nombre même sera considérablement diminué. L'hospodar a reçu l'ordre positif du Grand-Vizir «de mettre tout en œuvre pour engager les boïards absents à rentrer dans leurs foyers, de leur offrir toutes les garanties qu'ils peuvent raisonnablement désirer et de les traiter avec la distinction à laquelle ils ont droit de prétendre, en leur qualité de notables du pays, dont la présence est également utile aux habitants et aux affaires.» — En vertu de cet ordre, le prince, le métropolitain et le Divan-Effendissy se préparaient à faire de nouvelles démarches. . . .

(Ibid.)

---

Constantinopol, 18 Septembre 1824.

Von Miltitz către rege. (Jurnal.)

La 14 dimineața, Galib a fost scos din vizirat, din cauze necunoscute, dar probabil prin intrigile silihdarului. Pretextul invocat de hatîșeriful publicat pentru aceasta la 16, ie că Galib, «originairément élève des bureaux», nu făcea parte din *clasa* Vizirilor și că se amestecase în afaceri ce nu-l priviau. A rămas dator cu mai multe sufe de miș de lei; va fi surgunit la Galipoli, după cererea sa. — Noul Mare-Vizir, Mehmed-Selim-Siri pașa, pașă de Silistra, ie de loc din Hotin <sup>1)</sup>.

(Ibid.)

---

Constantinopol, 18 Septembre 1824.

Von Miltitz către rege.

. . . . Un rapport parvenu à Monsieur l'ambassadeur de France <sup>2)</sup>, en date du 29 août, est venu annoncer qu'il n'était nullement question encore de procéder à l'évacuation. Le général Guillemillot a cru ne pas devoir perdre un instant à faire des représentations sur ce délai au Réis-Effendi, mais la réponse donnée par ce dernier au drogman de France, loin de

---

<sup>1)</sup> V. hatîșeriful din 16 Septembre 1824 în Prokesch-Osten, o. c., IV, 115—7.

<sup>2)</sup> Generalul Guillemillot, asupra căruia v. mai sus, 430, 432. — Consul francez la Bucuroști iera Hugot.

dissiper nos inquiétudes, n'a servi qu'à leur imprimer un caractère bien plus sérieux encore. La réponse du Réis-Effendi porte que ce délai était facile à expliquer, l'évacuation ne devant avoir lieu qu'après que l'épuration des sujets étrangers, domiciliés en Moldavie, aurait été achevée <sup>1)</sup>). L'ambassadeur de France ayant donné connaissance de cette déclaration à l'ambassadeur d'Angleterre <sup>2)</sup>) et à l'internonce <sup>3)</sup>), ces deux ministres ont envoyé sur-le-champ demander au Réis-Effendi l'explication d'un langage tellement contradictoire avec les assurances précédemment données par la Porte sur ce point essentiel de la négociation, en vertu desquelles l'évacuation devait s'effectuer du moment où l'agent d'Autriche <sup>4)</sup>) et l'hospodar seraient convenus des bases de l'épuration. Dans la réponse faite au Premier-Drogman d'Angleterre, le Réis-Effendi a soutenu que l'évacuation devait être achevée au moment où il en parlait et il s'est amèrement plaint de l'esprit intrigant et remuant des drogmans de France, qui ne savaient ni parler, ni comprendre le turc et qui ne cherchaient qu'à semer partout la discorde et la zizanie; dans celle donnée, deux jours plus tard, à l'aide-interprète d'Autriche, sieur de Wölfenberg, il a soutenu, au contraire, qu'en effet «l'évacuation dépendait de l'épuration», et son langage portait la couleur d'une animosité contre la Russie, telle que depuis longtemps nous ne l'avons pas remarquée. Sans faire tort à aucun des drogmans . . . je me permettrai néanmoins d'observer que plus d'une fois déjà nous avons vu «l'individualité du rapporteur» influencer d'une manière décisive sur «la nature du rapport». . . .

(Ibid.)

București, 26 Septembre 1824.

Fleischhacker <sup>5)</sup>) către lord Strangford.

. . . D'après ces rapports <sup>6)</sup>), il ne paraît pas que le prince ait écrit à la Porte pour déclarer qu'il ne peut répondre de la tranquillité . . . avant . . . l'épuration. . . Je crois être sûr que

<sup>1)</sup> V. p. 701. Un pitac al lui Sturdza, oprind căsătoriile mixte (1/13 Septembrie 1824) arată că ie interzisă «statornicia în pământul acesta a supușilor străinilor străine» (Erbiceanu, *Ist. mitr. Mold.*, 259).

<sup>2)</sup> Lord Strangford.

<sup>3)</sup> Baronul de Ottenfels-Gschwind.

<sup>4)</sup> Lippa.

<sup>5)</sup> V. p. 698 și nota 4.

<sup>6)</sup> Ale lui Lippa, agentul austriac la Iași.

c'est le Divan-Effendissy de Iassy et le bach-bechly-aga, Koutschouk-Ahmed, qui ont écrit de pareils mensonges à Constantinople et que ces deux Messieurs y ont été engagés, et payés même, par les boïards mécontents, qui veulent absolument et à tout prix faire déposer le prince Sturdza. Ces deux Turcs, mais Koutschouk-Ahmed surtout, servent en tout temps de point d'appui aux mécontents et tâchent de retarder . . . le soi-disant renvoi de la moitié des mille hommes . . . dont, à l'heure qu'il est, il n'existe que cinq cents tout au plus, tandis qu'il retire la solde pour mille hommes. . . Telle est mon opinion ; elle est fondée sur des informations exactes et très authentiques, que je me suis procurées, étant à Iassy. Il ne s'agirait donc que d'autoriser le prince Sturdza à ne payer à Koutschouk-Ahmed que la solde pour cinq cents bechlys. . . En attendant, j'ai écrit avant-hier au prince Sturdza une lettre confidentielle, où je lui fais apercevoir les dangers auxquels il s'exposerait si, au mépris de tout ce qui a été convenu . . . en plein Divan . . . il voulait en effet mettre des entraves à l'évacuation de sa principauté. . . Je l'ai en outre invité à me donner des éclaircissements authentiques sur le retard . . . afin de pouvoir en communiquer un aperçu véridique aux ministres des Cours alliées à Constantinople. . .

(*Ibid.*)

*Chişinău, 27 Septembre 1824.*

Pisani către Daşcov <sup>1)</sup>.

(Seraschierul Mehmed-paşa de Silistra a fost numit Mare-Vizir <sup>2)</sup>.) Le prince <sup>3)</sup> avait auprès de lui un officier moldave, sous le titre de kir-serdar, chargé spécialement de poursuivre et arrêter les malfaiteurs. Koutschouk-Ahmed <sup>4)</sup> a inopinément donné l'ordre aux bechly-agas. . . de rechercher ce kir-serdar et de le transporter à Iassy. Cet ordre a été exécuté et, quand ce kir-serdar a été amené devant Koutschouk-Ahmed, celui-ci lui a fait cette seule interrogation: «es-tu Hassanaky, kir-serdar ?» et, sur sa réponse affirmative, Koutschouk-Ahmed a donné le signe qu'on le fit sortir, et cet homme a été immédiatement décapité. Six hommes, qui formaient la suite du

<sup>1)</sup> V. p. 699.

<sup>2)</sup> V. p. 702.

<sup>3)</sup> Al Moldovei.

<sup>4)</sup> Baş-beşli-aga.

kir-serdar, ont été également arrêtés et se trouvent chez Koutschouk-Ahmed, mais on ne sait rien encore de leur sort. Le prince, instruit de cette exécution, a envoyé son portar-bachi pour en connaître les motifs; Koutschouk-Ahmed l'a très mal reçu; il l'a fait chasser, en lui disant que le prince n'avait nul droit de se mêler de ce qu'il faisait et qu'à l'avenir ceux qui oseraient se présenter chez lui avec de telles missions seraient traités comme le kir-serdar. — Cet événement a jeté la plus vive consternation parmi les habitants, qui ne savent plus quelle est l'autorité qu'ils doivent reconnaître, d'autant plus qu'on remarque que Koutschouk-Ahmed cherche toutes les occasions de se mettre en opposition avec le prince. . . .

(Ibid.)

*București, 28 Septembre 1824.*

Fleischhackel către lord Strangford.

. . . . Nous pouvons croire pour certain <sup>1)</sup> que l'évacuation de la Moldavie a réellement commencé de s'effectuer, que Koutschouk-Ahmed ne demande . . . que la solde et le fourrage pour 670 bechlys . . . que, par conséquent, toute la différence entre ce qui a été promis et ce qui s'est fait, ne consiste qu'en 170 hommes. . . .

(Ibid.)

*Constantinopol, 14 Octobre 1824.*

Von Miltitz către rege.

. . . . L'évacuation n'avait . . . été retardée que par des circonstances locales; la réduction de 330 hommes, dans les fournitures exigées de la Moldavie . . . produisait déjà un soulagement sensible: sous très peu de temps la petite différence de seulement 170 hommes disparaîtrait encore et . . . ainsi la réduction promise . . . ne tarderait pas à être accomplie. (Cu toată știrea despre tăierea lui Hasanachi <sup>2)</sup>), Strangford trebuie să plece. La 12 ale lunii însă, dragomanul Angliei ceru lămuriri lui Reis-Efendi, care răspunse că n'a auzit de asemenea lucru,

<sup>1)</sup> După știri nouă din Iași.

<sup>2)</sup> V. p. 704.

în a căruia putință măcar nu crede, După stăruințele lui Minciaky, ambasadele Prusiei, Austriei și Angliei trimet astăzi o cerere de satisfacție Portii : Cuciuc să fie destituit sau, cel puțin, trimes aiurea.) Le Reis-Effendi a donné littéralement la même réponse à chacun des trois drogmans. . . »La Porte«, a-t-il dit, »ignore absolument le fait en question« — et, en effet, le beyzadé <sup>1)</sup> . . . et le kapou-kiaya de Moldavie, qui tous deux ont été interpellés, ont déclaré n'en avoir aucune connaissance, quoique leurs nouvelles de Iassy portent la date du 28 septembre (16 septembre, v. st.) — ; »d'après les versions qu'il m'a été possible de recueillir, depuis que le drogman d'Angleterre m'a prévenu de la circonstance, il paraîtrait que l'individu désigné sous le nom de Hassanaki avait apostasié, après avoir embrassé l'islamisme ; dans ce cas, le bach-bechly-aga n'aurait enfreint ni les traités avec la Russie, ni les privilèges concédés à la Moldavie, en infligeant à un apostat la punition prononcée par notre sainte loi ; d'autres disent qu'il avait tué un Turc, et encore dans ce cas, il n'y a point de reproche à faire à Kou-tschuk-Ahmed ; je ne sais ce qu'il faut en croire, mais, dans le cas où il fût prouvé que l'acte imputé au commandant turc eût été en effet un acte purement arbitraire, incompatible avec les privilèges, sur le maintien desquels la Porte a toujours veillé, nous ne nous refuserons certainement pas à donner une juste satisfaction.« (Agenții austriaci sînt întrebați asupra faptului. Minciaky cerea întâi destituția lui Cuciuc, ca o condiție pentru prezintarea scrisorilor sale de acreditare. Bănuiește însă tot mai mult că Pisani <sup>2)</sup> ar fi minșind, căci cei-l-alti consuli pomenesc tăierea lui Hasanachi ca un fapt ordinar.)

(Ibid.)

Iassy, 27 Octombrie 1824.

Lippa către von Ottenfels.

. . . Hassanaky <sup>3)</sup> n'a jamais été kir-serdar du prince ; pendant très peu de temps seulement, il fut, comme simple homme d'armes, engagé dans la garde moldave, chargée de la poursuite et la saisie des brigands et voleurs de grands chemins <sup>4)</sup>.

<sup>1)</sup> Neculachi Sturdza. V. p. 653 nota 1.

<sup>2)</sup> Andrei Pisani, consulul rusesc în Moldova, care denunșase lucrul. V. p. 704.

<sup>3)</sup> V. pp. 704—5.

<sup>4)</sup> Poteri pentru stîrpirea hoșilor se alcătuișe în 1823. V. Erbiceanu, *Ist. mitr. Mold.*, 249—51.

Mais, diffamé par les crimes dont il s'est rendu coupable à diverses reprises et pour lesquels il avait été condamné aux travaux publics, et dans la ville et dans les salines, il fut chassé du service, plusieurs mois avant son arrestation et décapitation par Koutschouk-Ahmed. . . Le prince Sturdza s'est borné à envoyer un de ses officiers pour pouvoir faire inhumer le cadavre d'après le rite moldave; cet officier a été très bien reçu de Koutschouk-Ahmed, et le cadavre réclamé lui a été délivré sans la moindre résistance. . . L'événement se passa hors de la ville, dans le couvent de Formosa <sup>1)</sup>, où Koutschouk-Ahmed avait alors sa résidence. . . Loin d'avoir excité de la consternation et de la terreur panique parmi les habitants, je puis garantir à Votre Excellence que l'exécution de Hassanaky a été regardée avec la plus grande indifférence. . . L'affaire de l'évacuation est toujours dans le même état; aucun «neffer» <sup>2)</sup> n'est parti, et Koutschouk-Ahmed prend la solde et des rations pour mille hommes, comme dans le temps passé <sup>3)</sup>. — La commission établie pour l'examen et pour l'épuration des sujets étrangers s'est entièrement dissoute <sup>4)</sup>. . .

(Ibid.)

Constantinopol, 11 Novembre 1824.

Von Miltitz catre rege.

Informațiile au sosit <sup>5)</sup>. Afacerea Hasanachi iera cu desăvîrsire denaturată de Pisani. Totuși evacuarea Moldovei nu se

<sup>1)</sup> Frumoasa, lângă Iași.

<sup>2)</sup> Aceiași ca și *beșlii*.

<sup>3)</sup> Cf. p. 704.

<sup>4)</sup> V. p. 697. La raport ie anexată biografia lui Hasanachi. Acesta. Iordachi Mugureanu, cu adevăratul său nume, iera de loc din Odobesti. Eterist fugar, fusese osindit, pentru furt la drumul mare, în 1822. La alcătuirea poterelor, fusese luat în ie, cu alt tâlhar cunoscut, Grigore Talpă, care acuma, extradat din Basarabia. își așteaptă soarta. Poterașii pămînteni, supt comanda circ-serdarului Fotachi. fusese trimeși, împreună cu beșlii turci, să curățe drumul de la Iași la Tirgu-Frumos. Neferii nu se pun în primedie, așa că doi hoși sînt prinși numai de oamenii Domnului. mulțămită mai ales cerajului lui Hasanachi. Geloși, Turcii îl pîresc ca lepădat de lege, dar, neputindu-se dovedi, ie liberat: Cuciuc declară însă că va împușca, la cea d'întăiu plingere, pe acești poterași, de o potrivă la prădat cu hoșii. Lumea fiind și ie nemulțămită de dîușii, Domnul li dă drumul. Atunci Hasanachi stringe o ceată de tâlhari în ținuturile Tecuciuului și Putnei, ie urmărit însă de beșleaga din cel d'întăiu județ, rînit cu sabia la gît, într'o pădure de lângă Iași și prins, după care ie tăiat îndată. — Portar-bașa al lui Sturdza, Latif, a fost maltratată de Cuciuc în altă vreme și cu alt prilej. — Sînt oameni cari se muncesc să puie zizanie între Voievod și comandantul turcesc.

<sup>5)</sup> V. p. 706.

face încă ; Puterile nu se vor mai lăsa înșelate. Internunțiuil a trimis un mesagiu verbal. Se pare că Reis-Efendi are a se lupta cu păreri contrare în Divan. S'a dat de curînd alte făgăduieli.

(Ibid.)

Iași, 21 Novembre 1824.

Notă a Afacerilor-Străine din Moldova către agentul austriac, Lippa.

Par une cédula . . . de Son Altesse le prince-régnant, il nous a été signifié qu'en vertu des ordres de Sa Hautesse le Grand-Sultan, la moitié du nombre des »neffer« qui se trouvent en Moldavie, sous le commandement du bach-bechly-aga, Koutschouk-Ahmed-Aga, devait se retirer de cette province. La susdite troupe, destinée à partir, après avoir perçu sa solde et après qu'un commissaire a été nommé, afin de pourvoir sur la route à la nourriture et gîte et au fourrage de ses chevaux, etc. se mettra en marche demain, le 22/40 du courant.

(Ibid.)

Iași, 24 Novembre 1824.

Lippa către von Ottenfels.

. . . . Dans la nuit du 22/40 au 23/41 novembre, le surplus des »neffer« garnisonnés dans cette capitale moldave s'est mis en marche. . . Il en partira de même une partie aujourd'hui. — Des ordres pareils ont été également donnés dans les districts pour le renvoi du nombre superflu des »neffer«, qui doivent prendre la route la plus directe et la plus courte pour atteindre et passer le Danube. — Le gouvernement a nommé partout les commissaires nécessaires pour pourvoir à l'approvisionnement des troupes qui se retirent. . .

Le commandant turc a ordonné aux sous-chefs de tenir l'ordre et la discipline la plus sévère durant leur marche, en déclarant qu'il punirait chaque excès commis par un de ses soldats par la peine capitale. . . .

(Ibid.)

Constantinopol, 10 Decembre 1824.

Von Miltitz către rege.

. . . . Le 6, la princesse Catherine Stourdza, épouse de l'hospodar de la Moldavie, accompagnée de sa fille Hélène et de deux de ses fils, Georges et Constantin, ainsi que d'une de-

moiselle Marie Ghica, fiancée du prince Nicolas, fils aîné du même hospodar, est arrivée dans la capitale et a fixé sa résidence, avec la permission de la Porte, dans un vaste hôtel, situé à Orta-kioï<sup>1)</sup>, sur la rive européenne du Bosphore. Elle se propose de célébrer sous peu, avec la plus grande pompe, le mariage de la demoiselle Ghika avec son fils, qui, depuis l'avènement du prince Stourdza, se trouve en otage à Constantinople. . . .

(Ibid.)

---

*Constantinopol, 11 Decembre 1824.*

Von Miltitz către rege.

Moldova fiind evacuată, Minciaky a prezentat la 10 scrisorile sale de acreditare<sup>2)</sup>.

(Ibid.)

---

*Constantinopol, 24 Decembre 1824.*

Von Miltitz către rege. (Jurnal.)

. . . . Le même jour (12 décembre), le mariage du prince Nicolas Stourdza. . . a été célébré avec une grande pompe dans le palais que sa mère habite à Orta-kioï. Le patriarche grec, Chrissantos, a officié en personne, sur l'ordre exprès de la Porte. . . .

(Ibid.)

---

*Constantinopol, 24 Decembre 1824.*

Von Miltitz către rege.

. . . . Le Grec Étienne Vogoridi, ci-devant kaïmakam en Moldavie et anciennement drogman de Vahid-Effendi, lors de la signature du traité des Dardanelles<sup>3)</sup> par l'ambassadeur britannique, sieur Adair, a été transféré de l'intérieur de l'Asie à Nicomédie, et sa famille a obtenu la permission de le rejoindre. (Se dă ca sigură știrea că familia Calimah, care se găsește la Boli, în Azia-Mică, va căpăta voia de a veni la Brusa.)

(Ibid.)

---

<sup>1)</sup> Sat lângă Constantinopol.

<sup>2)</sup> V. p. 706.

<sup>3)</sup> Din 5 Ianuar 1799. V. Zinkeisen, VII, 47—50 ; Martens, *Recueil*, ed. a 2-a, VI, 568 și urm.

Constantinopol, 24 Decembre 1824.

Von Miltitz către rege.

(La 20, Minciaky a cerut) le rétablissement de l'ancien état de choses dans les principautés, tel qu'il était antérieurement à l'insurrection grecque et désigne comme le premier abus à réformer l'existence illégale des deux bach-bechly-agas. . . Il réclame :

I<sup>o</sup>. Contre la nomination de ces deux officiers, qui autrefois était au choix des princes et tombait toujours sur des individus subalternes, tandis qu'aujourd'hui ces postes sont remplis par des officiers supérieurs, désignés par la Porte, sans le concours du prince.

II<sup>o</sup>. Contre les attributions qui leur ont été assignées, lesquelles sont tellement étendues qu'elles portent atteinte à la souveraineté des hospodars.

III<sup>o</sup>. Contre la conduite des deux bach-bechlys, qui, dans différentes occasions, ont empiété sur les prérogatives des princes et gêné l'exercice de leur pouvoir. (Nu i s'a dat încă nici-un răspuns.)

(*Ibid.*)

Constantinopol, 10 Ianuar 1825.

Von Miltitz către rege.

La 24 Decembre moare de ciumă noul capu-chihaiă al Moldovei.

(Archive, Rep. I, 37)

Constantinopol, 10 Ianuar 1825.

Von Miltitz către rege.

(Reis-Efendi a răspuns verbal, într'un chip foarte delicat, că va observa tractatele, fără a restringe însă drepturile sultanului; că beşlii nu sînt pomeniţi în tractate, că ieşi n'au intervenit de cit în afacerea Hasanachi, care s'a lămurit cum a fost, şi în oprirea boierilor munteni de a ieşi din Bucureşti.)<sup>4)</sup> Prétendre aujourd'hui que la Porte rétablisse le status-quo

<sup>4)</sup> Baş-beşli-aga din Bucureşti, Ahmed-aga, oprise, puind străji la barriere, pe boierii, îngroziţi de ivirea ciumii, de a ieşi din capitală. Iel întăria, de altminterlea, numai o hotărîre a Domnului însuş, din 16 Octombre (v. raportul inedit al lui Kreuchely, 28 Octombre 1824).

absolu dans les principautés ce serait prétendre qu'elle fournisse elle-même, une seconde fois, les armes employées à sa destruction ; ce serait trop prétendre : ce serait ouvrir de nouveau l'abîme qui vient à peine de se fermer <sup>1)</sup>. . . .

(*Ibid.*)'

---

Constantinopol, 10 Februar 1825.

Von Miltitz către rege.

. . . . À peine nommé <sup>2)</sup> au vizirat, il a fait rendre la liberté aux boïards moldaves qui, en mars de l'année dernière, avaient été arrêtés à Silistrie <sup>3)</sup>. . . Le même jour <sup>4)</sup>, le beau-fils du feu prince Calimachi <sup>5)</sup>, exilé en Asie-Mineure, a obtenu la permission de retourner à Iassy, mais il lui est expressément défendu de passer par la capitale. . .

Le 1-er du courant, un hati-chérif a été rendu, qui ordonne aux deux hospodars de payer les arrérages dus par les principautés aux couvents grecs du Mont-Athos et de Jérusalem <sup>6)</sup>. Le Beyliktschi-Effendi et le drogman de la Porte sont chargés de l'exécution de cet ordre, que le souverain a rendu sur les pressantes sollicitations des patriarches de Constantinople et de Jérusalem, qui se plaignaient à juste titre de ce que les deux hospodars avaient négligé jusqu'à présent de payer la somme stipulée pour l'entretien des dits couvents. (La 9 ale luni, Galib a căpătat voia de a se duce la Magnesia.)

(*Ibid.*)

---

Constantinopol, 28 Februar 1825.

Von Miltitz către rege.

Galib a plecat : Sultanul i-a dăruit 20.000 de lei pentru drum și o pensie lunară de 3.000.

P. S. — A fost numit pașă cu trei tuiuri și guvernator al Erzerumului.

(*Ibid.*)

---

<sup>1)</sup> Aceste sînt nu cuvintele lui Reis-Efendi, ci cugetările proprii ale ministrului Prusiei.

<sup>2)</sup> Vizirul actual. V. p. 702.

<sup>3)</sup> V. pp. 692—3.

<sup>4)</sup> 27 Ianuar.

<sup>5)</sup> Scarlat. V. p. 700.

<sup>6)</sup> O regulamentare asupra administrării venitului mănăstirilor închinat (20 Aug. st. v. 1824) în Erbiceanu, *Ist. mitr. Mold.*, 405—6.

Constantinopol, 26 Mart 1825.

Von Miltitz către rege.

Pretinsa »epurație« a supușilor străini din Moldova <sup>1)</sup> s'a mintuit fără vre-un rezultat.

(Ibid.)

---

Constantinopol, 11 April 1825.

Von Miltitz către rege.

Principele Hangerli, cumnatul lui Grigore Ghica, a fost tăiat la Larisa.

(Ibid.)

---

Constantinopol, 25 Maii 1825.

Von Miltitz către rege.

. . . Monsieur de Minciaky nous a donné lecture de la dépêche <sup>2)</sup> qui lui prescrit de renouveler ses instances auprès de la Porte pour le rétablissement du status-quo antérieur à la révolution, dans les deux provinces de Valachie et de Moldavie, en commençant par la réforme des bach-bechly-agas. (Va re-  
 dacta o notă în această privință.)

(Ibid.)

---

București, 16 Iunie 1825.

Küpfér <sup>3)</sup> către contele. . . (?)

. . . Quoique ce soit le ton parmi les boiards de ce pays de ne pas tarir sur les maux irréparables dont la Valachie se ressentait encore à la suite de la dernière insurrection, je dois assurer que l'aspect de cette portion de la province que je viens de parcourir <sup>4)</sup> ne présente absolument rien qui rappellât ces troubles. Aucune trace de villes ou villages détruits, de riches troupeaux couvrant partout les plus beaux pâturages; la plainte dominante se bornant à ce que, malgré le précieux débouché de Constantinople, l'abondance des produits du sol ne trouvait pas où s'écouler entièrement <sup>5)</sup>. . . Des personnes dignes de foi

<sup>1)</sup> V. p. 703.

<sup>2)</sup> Adusă de un curier din Petersburg, la 13 ale lunii.

<sup>3)</sup> ?

<sup>4)</sup> Venind din Ardeal.

<sup>5)</sup> V. în această privință foarte bune observații în A. C. Cuza, *Țăranii și clasele dirigente*, Iași, 1895, XIV și urm. Boierii moldoveni cereau în 1825 țarului libertatea comerțului și deschiderea portului Galați. V. Hurmuzaki, *Supl. I* <sup>4</sup>, 88.

s'accordent sur ce que ce tableau se trouvait juste dans son application au reste de la province. Mais, d'un autre côté, le coup d'œil le plus rapidement jeté sur la Valachie suffit pour fournir la persuasion que la vague inquiétude qui y règne encore dans tous les esprits, relativement à la stabilité des rapports politiques actuels, occasionne au pays un mal des plus réels, en enchaînant tout projet d'amélioration quelconque et toute spéculation de commerce qui demandassent la garantie d'un avenir quelconque. Il semblerait que si Sa Majesté l'empereur de Russie était exactement informé de cet état des choses, sa sollicitude, si souvent et si hautement manifestée pour le bien-être de la Valachie dût y trouver un nouveau motif pour ne plus reculer l'époque du retour du consulat russe à Boukarest. . . En dernier lieu, on vient d'annoncer le rétablissement de la ligne de poste russe pour Constantinople par Iassy. Les bien-intentionnés aiment à voir dans cet arrangement un nouveau pas vers le rétablissement des anciens rapports dans les deux principautés, plutôt qu'une mesure temporaire, dictée simplement par le désir d'éviter pendant le cours des négociations . . . le grand détour que faisait jusqu'à présent la poste russe, en passant par Hermannstadt. (Asupra beşliilor, nu poate hotâri.) Si cependant Votre Excellence daignait m'ordonner de lui communiquer sans réserve l'impression que m'aurait donnée la présence des troupes turques en Valachie, alors je n'hésiterais pas d'avouer franchement que je n'y saurais jamais reconnaître le caractère d'une occupation militaire. Le guet de Paris, qui aura à peu près la population de la Valachie, dépasse certainement beaucoup le nombre des bechlys qui, sur un état nominal de mille hommes, doivent présenter un effectif de sept cents. On dit que leur entretien est proportionnellement très coûteux, et je suis porté à croire cette assertion, fondée. Mais, dans le fait, qu'est-ce qu'est une dépense de 80.000 piastres par mois . . . — et les 12.000 piastres que touche mensuellement le commandant des bechlys sont comprises dans cette somme — pour un pays de l'étendue et de la richesse de la Valachie ? C'est d'ailleurs avéré par tous les partis que la discipline maintenue par ces bechlys pourrait être citée comme un modèle, même s'il s'agissait, non de Turcs, mais de la troupe la mieux organisée de l'Europe. Et, si l'on pense que, depuis peu de jours, onze assassinats viennent d'être commis sur les routes des environs de Boukarest, si, à 6 milles de cette capitale, sur le chemin que j'ai suivi la veille de mon passage, un négociant grec a été pillé d'une forte somme d'argent, tandis que le soldat turc qui l'accompagnait comme garde venait d'être tué, et si

l'on fait attention à la qualité du militaire actuel de l'hospodar, que l'insurrection de la Grèce empêche de recruter parmi les Albanais de rite grec, comme c'était autrefois l'usage, on conçoit comment des gens raisonnables, bien que la majorité des boïards souhaite au fond une diminution ultérieure des bechlys, se montrent effrayés à l'idée que la Porte pourrait, par des considérations générales, se résoudre à cette concession. — La Valachie est tranquille pour le moment; mais certes elle n'est pas encore exempte de tout ferment. Malgré l'amnistie . . . près de quinze boïards de la première classe, tenant pour la plupart à des familles grecques, demeurent encore à Kronstadt et semblent suivre le mouvement du consulat russe, provisoirement établi à Hermannstadt. (Sint trei partide: al Domnului, al opozițiilor și al Grecilor.) Ainsi le gouvernement de celui-ci <sup>1)</sup> ne manque pas d'être critiqué avec beaucoup d'acharnement. Toutefois, s'il n'est peut-être pas un modèle, il paraît toujours passable et se tenir à l'écart de ces intrigues qui ont perdu tant de princes grecs. Au reste, des boïards que j'ai eu occasion de voir ici, la majorité me semble, dans le fond, tenir pour le gouvernement de Constantinople. . . Le gouvernement autrichien attribue aux événements de ce côté toute l'importance qu'ils doivent avoir pour elle <sup>2)</sup>. En Transylvanie, elle a placé des hommes de choix et elle en a placé aussi ici. Le consul général d'Autriche <sup>3)</sup> exerce une grande influence en Valachie et semble jouir de préférence de la confiance de l'hospodar. . .

(Ibid.)

---

Constantinopol, 25 Iulie 1825,

Von Miltitz către rege.

Internunțitul <sup>4)</sup> a primit ordinul de a sprijini pe Minciaky în afacerea baș-beșliilor.

(Ibid.)

---

Constantinopol, 5—10 Octombrie 1825.

Von Miltitz către rege.

Aceiași afacere a baș-beșliilor: internunțitul a dat o notă care a produs un rezultat multămitor, dar miniștrii străini nu se înțeleg între dinșii.

(Ibid.)

---

<sup>1)</sup> Al Domnului.

<sup>2)</sup> L'Autriche.

<sup>3)</sup> Von Hakenau.

<sup>4)</sup> Ottenfels.

Constantinopol, 25 Octombrie 1825.

Von Miltitz către rege.

... L'ordre suprême qui rappelle les commandants turcs des fonctions qu'ils remplissent dans les deux principautés, sous le titre de bach-bechly-agas, a été expédié, le 11 du courant, et l'internonce s'est empressé de communiquer cette nouvelle importante à sa Cour. — En rappelant ces deux officiers, la Porte a rempli la première partie de l'engagement pris envers le Cabinet de Vienne, et tout nous porte à croire qu'elle remplira également la seconde, en procédant à leur remplacement, d'après les usages qui se pratiquaient antérieurement à la révolution. . . Il est à remarquer que l'ambassade de France, qui mettait en doute l'étendue des promesses faites à l'internonce, paraît convaincue aujourd'hui de la bonne foi du ministère ottoman. Le comte Guilleminot <sup>1)</sup> m'a assuré lui-même que tous ses doutes avaient été éclaircis. . . Au reste, ce serait nous faire illusion que d'espérer que ce rétablissement de l'ancien ordre des choses écartera tout motif de discussion avec la Russie; il n'est que trop vrai, et on peut le dire sans dérision, que les désordres, les irrégularités et les vexations faisaient partie de ce status-quo tant désiré, que le mode de gouvernement auquel ces provinces sont soumises et la nature du droit d'intervention que la Russie revendique, fournissent et fourniront à toute perpétuité une source intarissable de griefs, de mécontentement et de contestations et que, lors même que les agents consulaires auront repris leurs fonctions sur les lieux mêmes <sup>2)</sup>, les deux hospodars indigènes feront ce que faisaient autrefois les deux hospodars phanariotes: tromper la vigilance de leurs surveillants, pressurer le peuple, préférer leurs intérêts privés à l'intérêt public et exciter, en même temps, la Russie contre la Porte et la Porte contre la Russie. Telle était la conduite des hospodars pendant la gestion du baron Stroganoff <sup>3)</sup>, qui avait continuellement à lutter contre leurs empiétements et leurs procédés arbitraires, et telle sera-t-elle tant que les deux principautés feront partie du domaine d'un empire dans lequel les concussion, les vénalités et les actes arbitraires sont à l'ordre du jour. (Conferința lui Minciaky se ține la 13

<sup>1)</sup> Carol, conte de Guilleminot (1774—1840), ambasador la Constantinopol până la 1831. V. p. 702 nota 2.

<sup>2)</sup> La această dată, consulatul Rusiilor în Muntenia iera stabilit la Sibiu, iar cel din Moldova în Chișinău.

<sup>3)</sup> Ultimul ambasador titular al Rusiilor pe lângă Poartă. Părăsise Constantinopolul pe vremea certelor așteptate de mișcarea eteristă.

-ale luni: ierau de față Reis-Efendi, Arif-bei, ministru al conferințelor, Ametgi-Efendi, dragomanul, baronul de Rückmann <sup>1)</sup> și cei doi Franchini <sup>2)</sup>. Minciaky cere complecta evacuare a principatelor, care i se refuză.)

(*Ibid.*)

Constantinopol, 10 Novembre 1825.

Von Miltitz catre rege.

(Austria felicită pe Turci pentru rechemarea bešli-agalelor.) L'internonce <sup>3)</sup> vient de recevoir une estafette de Bucharest, qui lui annonce que déjà le bach-bechly-aga avait quitté cette ville et qu'il venait d'être remplacé par un officier de la suite du pacha de Silistrie, désigné par l'hospodar, qui est d'un grade tellement inférieur que, certes, sa nomination ne pourra donner lieu à aucune réclamation. Un individu du même rang, tiré de la suite du même pacha, a été désigné par l'hospodar de Moldavie et s'était déjà mis en route pour succéder à l'officier supérieur qui commandait à Iassy <sup>4)</sup>. (Vestea a fost trimeasă de agentul Austrii la București <sup>5)</sup> Cabinetelor din Petersburg și Viena.)

(*Ibid.*)

Iași, 3 Mart <sup>6)</sup> 1826.

Extrait d'une lettre de Iassy...

Les nouvelles les plus affligeantes nous sont apportées par tous les voyageurs qui viennent de Russie; plusieurs régiments se sont séparés de leurs commandements, ils errent dans les villes et les villages, saccagent, ravagent, incendient partout et forcent le peuple à les suivre; leur direction n'est pas connue, on dit que même en Bessarabie tout le monde est aux alarmes,

<sup>1)</sup> Mai târziu (1835—9) consul-general al Rusiilor în principate.

<sup>2)</sup> Dragomanul Misiunii rusești.

<sup>3)</sup> Ottenfels.

<sup>4)</sup> La 5 Novembre dimineața, pleacă din Iași Cuciuç-Ahmet aga: succesorul său sosise cu două zile înaintea (raport al lui Kreuchely, 14 Februar 1826).

<sup>5)</sup> Von Hakenau.

<sup>6)</sup> Stil vechiu?

et on ne sait pas si cette tourbe passera le Dniester ou s'enfuira en Moldavie; on y a arrêté depuis longtemps quantité de personnes, parmi lesquelles l'igoumène de Floresti était le terrible chef; ils tramaient d'envahir la Moldavie <sup>1)</sup>. . . .

(*Ibid.*)

---

*Constantinopol, 7 April 1826.*

Von Miltitz către rege.

Minciaky a prezintat la 5 April un ultimatum, prin care cerea Porții, între altele, și restabilirea statului-quo în principate.

(*Ibid.*)

---

*Constantinopol, 10 Maii 1826.*

Von Miltitz către rege.

. . . . L'internonce a reçu hier de la Valachie l'agréable nouvelle, par l'agent impérial <sup>2)</sup> . . . de l'arrivée à Bucharest, dans la nuit du 8 au 9 du courant, du Tatar portant l'ordre du sultan à l'hospodar de congédier sur le champ le bach-bechly-aga actuel <sup>3)</sup>, de choisir, nommer et installer un nouveau chef à sa place; de réduire les bechlys au nombre exact qui se trouvait dans cette province antérieurement à l'année 1821; enfin de rétablir, en général, dans toute la principauté le status-quo antérieur à l'insurrection. Simultanément, l'ordre impérial était parvenu au pacha de Silistrie de rappeler immédiatement en deçà du Danube le ci-devant bach-bechly-aga et l'excédent des bechlys. . . .

(*Ibid.*)

---

*Constantinopol, 26 Maii 1826.*

Von Miltitz către rege.

. . . . En Valachie, l'évacuation était achevée le 19 du courant et le bach-bechly-aga, Ibrahim, était retourné à Silistrie; il ne restait dans toute la principauté que deux cent quarante

---

<sup>1)</sup> Un raport al lui Margotti, datat din Iași, 10 Mart 1826, nu vorbește însă de cît de reprezentațiile companiilor franceze.

<sup>2)</sup> Von Hakenau.

<sup>3)</sup> Ibrahim-aga.

bechlys, dont soixante et quinze dans la ville de Bucharest. Le poste de chef des bechlys a été donné par l'hospodar à son Tatar de confiance, nommé Ibrahim, en faveur duquel il se réserve de solliciter à la Porte le titre et le rang de fournadgi. Sa nomination et l'installation de ce nouveau chef a eu lieu dans les formes pratiquées avant l'insurrection et les bechlys se trouvent maintenant réduits au nombre exact qui existait dans la province avant l'année 1821.

En Moldavie, l'évacuation, commencée le 10, avait été achevée le 17 ; déjà Osman-Aga, l'ancien bach-bechly, était parti de Iassy, et le prince avait nommé à sa place un certain Arif-Aga, jusqu'ici chef d'escouade dans le district de Bottuschan. Sur les soixante et onze bechlys seulement, qui resteront dans la Moldavie, il y en aura vingt dans la ville de Iassy, vingt à Galatz et les trente et un restants seront distribués dans les différents districts <sup>1)</sup>. — L'hospodar de Moldavie rassemble en toute hâte quelques chasseurs moldaves et quelques Albanais, pour se former une milice, et il s'est adressé aux consuls étrangers pour que, dans l'intervalle, les sujets domiciliés à Iassy concourent à la formation d'une espèce de garde urbaine, destinée au maintien de la tranquillité publique. — Monsieur de Minciaky a fait déclarer à la Porte qu'il est entièrement satisfait des mesures exécutées tant en Moldavie qu'en Valachie et il presse maintenant le départ des plénipotentiaires <sup>2)</sup>. . . .

(Ibid.)

---

Constantinopol, 10 Juin 1826.

Von Miltitz către rege.

. . . Les plénipotentiaires ottomans ont quitté la capitale avant-hier, accompagnés d'un cortège aussi nombreux que brillant. Avant de monter à cheval, ils ont sacrifié plusieurs moutons, dont la viande a été distribuée aux pauvres. . . .

(Ibid.)

---

<sup>1)</sup> V. asupra evacuării Munteniei și numirii lui Tatar-başa Ismail (și nu Ibrahim) raportul lui Kreuchely din 22 Maiu 1826, iar pentru schimbarea din Moldova raportul lui Margotti, din 17 ale aceleiași luni.

<sup>2)</sup> La congresul de la Akerman.

*Constantinopol, 11 Decembre 1826.*

Von Miltitz către rege.

. . . . Les plénipotentiaires ottomans revenant d'Ackermann <sup>4)</sup> sont attendus d'un jour à l'autre : selon toutes les apparences, ils trouveront un bon accueil, puisque le sultan paraît avoir résolu, pour le moment du moins, de déroger en leur faveur de l'ancien usage de sacrifier après chaque négociation les négociateurs. . . .

*(Ibid.)*

*Constantinopol, 27 Decembre 1826.*

Von Miltitz către rege.

(Plenipotențiarii turci au sosit la 15 ale luni.). A leur passage par la principauté, les hospodars d'une part et les boïards de l'autre ont tout essayé pour s'assurer de leur protection pour la prochaine nomination à l'hospodarat ; intrigues, promesses, offres, tout a été mis en œuvre, depuis que la convention d'Ackermann est connue, mais tout en vain, puisque les deux musulmans ont eu le bon esprit de rejeter toute espèce de proposition. Cela n'empêche pas que déjà des millions ont été envoyés en Russie et d'autres millions à Constantinople pour acheter des suffrages. . . .

*(Ibid.)*

*Constantinopol, 10 Februar 1827.*

Von Miltitz către rege.

. . . . Les Grecs exilés en Asie mettent tout en œuvre, à ce qu'on assure, pour se frayer le chemin à la dignité de princes de Valachie et de Moldavie. On veut même savoir qu'un certain Ligouridi aurait fait parvenir au sultan un mémoire très bien raisonné, contenant l'exposé des inconvénients majeurs pour la Porte, qui ont été le résultat de la nomination des boïards valaques et moldaves à l'hospodariat. . . .

(Arhive, Rep. I, 41)

<sup>4)</sup> Încheierea convenția ce poartă acest nume, la 7 Octombrie 1826. V. Prokesch-Osten, IV, 290 și urm. ; Sturdza, o. c., I<sup>2</sup>, 310 și urm.

*Petersburg, 6 Mart 1827.*

Von Schöler catre rege.

. . . . Das man (?) einer Nachricht späteren Datums, die von Constantinopel über Odessa hieher gekommen ist, Glauben beymessen, so war Herr von Ribeaupierre <sup>1)</sup> glücklich daselbst eingetroffen, und seine Ankunft hatte einen angenehmen Eindruck auf die Regierung wie auf das Volk gemacht. Dies scheint eine Folge des glimpflichen Benehmens gewesen zu seyn, welches er in Jassy und Bucharest bewiesen hat, indem er an beyden Orten auf der Durchreise die auf die Moldau und Wal-lachey bezüglichen Stipulationen des Tractats von Ackermann in Ausführung setzen zu lassen beauftragt war. Das von ihm beobachtete vorsichtige und schonende Verfahren war gerade das Gegentheil von dem was man türckischer Seite besorgt hatte. . . .

(Archive, Rep. I, 80)

*Constantinopol, 10 Maiu 1827.*

Von Kupfer catre rege.

. . . . Le fils aîné du prince de Valachie, accrédité à la Porte en qualité de kapou-kiaya (agent) de son père, entretenait depuis plus d'un an un commerce clandestin avec la fille d'un banquier arménien catholique, nommé Aghob Tinghir-Oglou, lorsque tout à coup, dans la soirée du Dimanche des Rameaux, il enleva la demoiselle, aidé dans son entreprise par quelques mauvais sujets francs de la plus basse classe et la conduisit dans son hôtel, où elle fut baptisée d'après le rite grec et mariée par un papas valaque, attaché à sa suite. Dès que le père de la demoiselle s'aperçut de sa fuite, il adressa ses réclamations à la Porte, appuyé du crédit de son protecteur, le ci-devant Séraskier-Pacha, et obtint que le Kiaya-Bey (ministre de l'intérieur) fit citer le prince et sa prétendue épouse. Le jeune homme parut devant ce ministre, tenant sa femme par le bras et refusant absolument de s'en séparer, ce qui, d'après les mœurs turques, est le comble de l'indécence; résistant à l'ordre de lui lâcher le bras, on les sépara de force, et les valets turcs remplirent cette commission avec la brutalité qui, dans de pareilles occasions, caractérise toujours la conduite des employés musulmans envers les rayas, sans distinction de rang, d'âge, ni de

<sup>1)</sup> V. asupra marchizului de Ribeaupierre Hurmuzaki, *Supl. I* <sup>4</sup>, 94 și urm.

sexe. Le prince reçut une forte réprimande, dans laquelle les épithètes les plus injurieuses ne lui furent pas épargnées, la jeune personne, guère mieux traitée, fut rendue à son père et le pape envoyé chez le patriarche grec, auquel la Porte intima l'ordre de juger l'affaire, de concert avec le patriarche arménien, d'après les lois des deux Églises. Mécontent de cette sentence et irrité par les mauvais traitements qu'il venait d'essuyer, le prince se rendit à Buyuk-déré, pour réclamer l'intervention du ministre de Russie <sup>1)</sup>, et déjà les ennemis de la paix se flattaient de voir ce ministre se brouiller avec la Porte, en embrassant avec chaleur la cause du réclamant, en sa triple qualité de Grec, de fils du prince et d'agent placé sous la protection du droit des gens, d'après l'article 16 du traité de Kainardgi. Mais leur attente et l'espoir du jeune prince furent complètement déçus. Monsieur de Ribeaupierre fit très mauvais accueil à ce dernier, lui adressa les plus fortes remontrances sur sa conduite scandaleuse et refusa positivement d'intervenir dans une affaire qu'il regardait avec raison comme étant exclusivement du ressort du patriarche et entièrement étrangère aux attributions du ministre de Russie. Cette opinion était d'autant plus fondée qu'à la même époque, le jeune homme ayant cessé ses fonctions de kapou-kiaya, son père l'ayant remplacé par un autre boïard, il venait de rentrer, sous tous les rapports, dans la classe de simple sujet de Sa Hautesse, sans aucun titre spécial à la protection russe. Non satisfait d'avoir échoué dans sa tentative auprès du ministre de Russie, le prince fit dresser une requête en langue turque, qu'il osa présenter lui-même au Grand-Seigneur, en saisissant le moment où Sa Hautesse se promenait incognito en bateau. Le résultat de cette démarche fut que le sultan, irrité à l'excès par ce scandale, qui avait causé un mouvement général parmi les Arméniens, qui se distinguent par une intolérance presque fanatique, déchira la requête, en ordonnant que le prince fût renvoyé sous escorte à son père, pour être puni d'après les lois de la Valachie, et qu'il gardât les arrêts dans son hôtel jusqu'au moment de son départ. Cet ordre fut exécuté peu de jours après et, sans doute, l'hospodar, très mécontent, d'ailleurs, de son fils, qui a dilapidé des sommes énormes, sous prétexte de captiver la bienveillance des ministres turcs, mais dans la réalité pour acheter le silence de ses gardes et la connivence des officiers de sa suite, l'aura déjà exilé dans quelque monastère. . . Dans l'intervalle, le patriarche

<sup>1)</sup> Marchizul de Ribeaupierre. V. p. 720 și nota 1.

grec a declarat non-valide le mariage, parce qu'il a été conclu dans le grand carême . . . et le pape grec a été condamné par le synode à avoir les cheveux et la barbe rasés et à être envoyé au baigne, ce qui a été exécuté de suite. . . .

(*Ibid.*)

Constantinopol, 25 Septembre 1827.

Von Miltitz către rege.

. . . . Des rapports de Boukarest et de Iassy, arrivés avant-hier à l'internonce <sup>1)</sup> par estafette, annoncent que la plus grande consternation règne dans les deux principautés, depuis qu'on a eu la nouvelle positive que les deux divisions des généraux russes Woïnof et Roth, qui font partie de l'avant-garde commandée par le général Sabanejew <sup>2)</sup> se sont rapprochées du Pruth. . . Le Réis-Effendi a dit d'une manière si positive que les deux principautés étaient de nouveau menacées des plus affreuses calamités qu'il ne me reste plus de doute que, si les Russes passaient le Pruth, les Turcs, de leur côté, passeraient aussitôt le Danube, pour mettre tout à feu et à sang. . . .

(*Ibid.*)

Constantinopol, 26 Novembre 1827.

Von Miltitz către rege.

. . . . D'ailleurs, il me revient de bonne source que l'amiral Rigny <sup>3)</sup> a donné à entendre que l'entraînement avait eu une grande part dans cette malheureuse affaire <sup>4)</sup>; on veut même savoir qu'il ait dit que la France et l'Angleterre avaient forcément dû donner ce gage de leur fidélité au traité à la Russie, afin d'empêcher cette dernière de fondre sur la Porte, en entrant dans les principautés. . . .

(*Ibid.*)

<sup>1)</sup> Von Ottenfels-Gschwind.

<sup>2)</sup> Fost negociator al tractatului din București. V. p. 465 nota 1.

<sup>3)</sup> A. Gauthier, conte de Rigny (1783—835), contra-amiral francez, ie unul dintre cei trei învingători de la Navarino (20 Octombrie 1827).

<sup>4)</sup> Totuși mesajul lui Carol al X-lea se exprimă favorabil asupra evenimentului și Rigny însuși ar fi spus la Smirna, «că politica cea mai bună se face cu tunul». În Anglia, victoria a fost considerată oficial ca «an untoward event» (o întâmplare supărătoare). V. Gervinus, o. c., II, 430—2 și Hughes, *Continuation to Hume's and Smollett's History of England*, Paris 1837, 643.

*Petersburg, 1 Decembre 1827.*

Von Schöler câtre rege.

. . . . Dem Pascha von Braila war am 31. October neuen Styls der Befehl zugekommen sich auf Alles gefasst zu halten, ohne weitere Befehl abzuwarten, Gewalt mit Gewalt zu begegnen, Feindseligkeiten aber in keiner Art zu provöziren. . . Er soll hierauf 150 Mann auf das linke Ufer der Donau, zwischen den Einflüssen des Sereth und des Pruth . . . geschickt und in Vedetten gegen die überstehenden russischen Truppen vertheilt, 400 Mann auf dem rechten Ufer des Sereth in der Raja von Braila aufgestellt, zehn Canonierschaluppen ins Wasser gelassen und seine Wachen verdoppelt haben. — Der Rapukschi (türkischer Officier) von Galatz hat den Capanlis (Kaufleuten) und anderen Türken befohlen sich zu bewaffnen und auf ihrer Huth zu sein; alle in der Moldau sich aufhaltende türkische Kaufleute aber veranlasst, sich nach Galatz zurückzuziehen. — Auch die Nachrichten aus Bukarest bestätigen es, dass die Türken sich durchaus auf Vertheidigungsmassregeln beschränken und sorgfältig Bedacht nehmen, keine Vorschritté gegen die Fürstenthümer zu machen, so wie dann auch die verbreiteten Gerüchte der von ihnen diesen Provinzen zugemutheten grossen Lieferungen ungegründet sind. Da man diese Wirkungen wohl allein den von Constantinopel ergangenen Befehlen heymessen kann, so sind die Einwohner der beyden Fürstenthümer sehr dadurch beruhiget worden. . . .

(Archive, Rep. I, 80)

1828.

Notice sur la politique actuelle du Cabinet de Vienne vis-à-vis de la Porte, telle que cette politique se présente, vue de Constantinople.

. . . . 1<sup>o</sup>.) À la faveur de l'influence acquise à Constantinople et sous prétexte du besoin de balancer l'influence russe dans ces pays, la Cour de Vienne cherchait à jeter, pour son propre compte, une espèce de filet politique et administratif sur la Moldavie et la Valachie, mais surtout sur cette dernière province, moins directement soumise à l'influence russe. Effectivement, la Cour de Vienne, au moment où la guerre russe éclata, avait assez réussi à cet égard. Son consul-général à Bucharest <sup>1)</sup> influait fortement jusque sur les détails de l'ad-

<sup>1)</sup> Von Hakenau.

ministration de la province. Plusieurs milliers de protégés autrichiens, libres de toute taxe et charge, la remplissaient. L'hospodar Ghika était gagné et faisait passer des fonds à Vienne, où il les déposait. Parmi les boiards, les Autrichiens avaient un parti prépondérant. Ce fut comme une espèce de province autrichienne, qui ne consommait de produits étrangers que ceux tirés de l'Autriche. . . .

(Archive, Rep. I, 42)

---

*Constantinopol, 31 Ianuar 1828.*

Von Miltitz către rege.

. . . . Pertew-Effendi <sup>1)</sup> a cru devoir répondre au sieur de Huszár <sup>2)</sup>, qui lui représentait le danger imminent de l'occupation des deux principautés par les armées russes: «Mille fois mieux vaut perdre les principautés que céder dans la question grecque». . . .

(*Ibid.*)

---

*Constantinopol, 11 Mart 1828.*

Von Miltitz către rege.

. . . . La Porte a reçu, le 8 du courant, par le prince de Valachie, le discours du roi d'Angleterre à l'ouverture du Parlement <sup>3)</sup>. . . .

(*Ibid.*)

---

*Constantinopol, 11 April 1828.*

Von Canitz <sup>4)</sup> către rege.

. . . . Toutes les nouvelles de la Russie, notamment des lettres fréquentes d'Odessa, ne respirent que la guerre prochaine; les unes parlent de l'occupation des principautés, d'autres racontent que la flotte de Sébastopol ait mis à la voile et attaquera Varna <sup>5)</sup>. . . .

(*Ibid.*)

---

<sup>1)</sup> Reis-Efendi.

<sup>2)</sup> ?

<sup>3)</sup> Discursul ie cetit pentru rege la 29 Ianuar. Hughes, *o. c.*, 643 <sup>1</sup>. Cf. p. 722 nota 4.

<sup>4)</sup> Noul ambasador prusian la Poartă.

<sup>5)</sup> Varna n'a fost atacată de cit în August, când sosește flota rusească supt amiralul Greigh. Gervinus, II, 514 (după principalul izvor asupra războiului: Von Moltke, *Der russisch-türkische Feldzug in der europäischen Türkei, 1828 und 1829*, a 2-a ed., Berlin, Reimer, 1877).

Petersburg, 14 (26?) April 1828.

Circulară a cancelariului rusesc <sup>1)</sup> către ambasadori.

... Au moment où nous traçons ces lignes, nos troupes vont franchir nos frontières, et le commandant en chef des armées de l'empereur adresse aux habitants des deux principautés une proclamation, que je me fais un devoir de vous communiquer ci-près <sup>2)</sup>. Aucune espérance exagérée n'y est donnée aux Moldaves, ni aux Valaques, aucun mot n'y dénote des intentions que la Porte elle-même ne puisse et ne doive approuver <sup>3)</sup>. ...

(Arhive, Rep. I, 97)

Constantinopol, 26 April 1828.

Von Canitz către rege.

... Quoiqu'on parle, comme d'une chose décidée et certaine, que, le 24 du courant, l'armée russe a dû passer le Pruth pour effectuer l'invasion des principautés, rien n'annonce ici qu'on se trouve à la veille d'une déclaration de guerre <sup>4)</sup> ou de quelquel grand événement quelconque. ...

(Arhive, Rep. I, 42)

Constantinopol, 11 Maiü 1828.

Von Canitz catre rege.

... Les dernières nouvelles d'Odessa annoncent le 6 du courant, comme le jour fixé pour le passage du Pruth <sup>5)</sup>. ... mais, comme jusqu'aujourd'hui il n'est pas encore arrivé un courrier de Iassy, il paraît que ce soit encore une fiction de plus, comme il y en a eu tant à ce sujet. Le langage des lettres de ce pays est moins guerrier comme (*sic*) auparavant et, depuis quelques jours, des espérances de paix se sont répandues. ...

(*Ibid.*)

<sup>1)</sup> Ministrul de Afaceri-Străine, Nesselrode.

<sup>2)</sup> Proclamația generalului Wittgenstein (v. p. 562 nota 2), fără loc și dată, urmează, în adevăr, ca și declarația țarului Neculai, cu data de 14 April 1828 st. v., în care Alexandru Ipsilanti ie calificat de: «un chef de parti, infidèle à ses devoirs». V. p. 562.

<sup>3)</sup> Iașiî fură ocupați de trupele lui Wittgenstein la 7 Maiü (Xenopol, VI, 70). Cf. Drăghici, II, 172.

<sup>4)</sup> Manifestul turcesc ie publicat la 10 Iunie (Gervinus, II, 496).

<sup>5)</sup> V. n<sup>o</sup> 1.

București, <sup>5</sup>/<sub>17</sub>—<sup>14</sup>/<sub>20</sub> Maiu 1828.

Nouvelles de l'armée de Turquie. . . <sup>1)</sup>

Le lieutenant-général Rott, commandant le sixième corps, rend compte au feld-maréchal, comte de Wittgenstein, que le lieutenant-colonel des troupes du Don, Zalotareff, a occupé, le 9 de ce mois, avec le régiment des Cosaques de son nom, la ville de Kraïova. . . Le kaïmakam, le clergé, les boïards et le peuple sont venus à la rencontre de nos troupes, qu'ils ont reçues comme des libérateurs et comme venant de les sauver de la ruine qui les menaçait, car, d'après les bruits qui leur étaient parvenus, les Turcs avaient le projet de fondre sur cette-malheureuse ville et de la détruire de fond en comble. . . .

(Archive, Rep. I, 97 ; tipărit)

Constantinopol, 19 Maiu 1828.

Von Canitz către rege.

La 7 ale luniî, trupele rusești au trecut Prutul: știrea, soșită în Constantinopol la 11, a fost ascunsă.

(Archive, Rep. I, 42)

Petersburg, <sup>10</sup>/<sub>22</sub> Maiu 1828.

Supplément extraordinaire au No. 56 du «Journal de Saint-Petersbourg»...

Sa Majesté l'empereur a reçu, le 3 mai, à son arrivée à Élisabethgrad, un rapport du feld-maréchal comte de Wittgenstein, commandant en chef la seconde armée, annonçant le passage du Pruth, effectué le 25 du mois passé, par les troupes de Sa Majesté Impériale.

Ce jour, en conséquence de l'ordre suprême de Sa Majesté l'empereur, les sixième et septième corps d'infanterie, après avoir assisté le matin à un Te-Deum, chanté dans le camp de chaque brigade, et entendu la lecture de l'ordre du jour de Sa Majesté Impériale, en date du 14 avril, ont passé le Pruth sur-trois points, savoir: Skouliani, Faltchi et Vodoluy-Issaki <sup>2)</sup>).

<sup>1)</sup> În «Journal de Saint-Petersbourg» din <sup>19</sup>/<sub>31</sub> Maiu.

<sup>2)</sup> Vadul-lui-Isac, în Basarabia.

La colonne de droite, sous les ordres du lieutenant-général baron Kreutz, après avoir occupé la ville de Iassi, se dirigea le même jour sur Fokschan; la colonne du milieu et celle de gauche se portèrent sur Maximéni, d'où le sixième corps d'infanterie a dû se diriger sur Bucarest, après avoir envoyé, à marches forcées, pour occuper cette ville, une forte avant-garde, sous les ordres du général Geismar. Le septième corps d'armée s'est porté sur Brailow, pour en former le siège, qui a dû commencer le 29 avril. — Pendant ces opérations, un petit détachement d'infanterie et de cavalerie, sous le commandement du colonel Khimotchenko, chef du trente-huitième régiment de chasseurs, envoyé directement à Galatz, s'est rendu maître de cette ville presque sans résistance, une quarantaine de Turcs armés n'ayant fait que quelques décharges pour la défendre. De notre côté, un seul Cosaque a été légèrement blessé. . . .

(Arhive, Rep. I, 97)

Petersburg, <sup>12</sup>/<sub>24</sub> Maiü 1828.

Alt supliment la aceiași gazeta.

. . . . La ville de Bucarest a été occupée, le 30 avril dernier, par l'avant-garde du sixième corps d'infanterie, sous le commandement du général-major baron Geismar. Ce mouvement a été exécuté avec tant de rapidité qu'il a prévenu toute invasion hostile et sauvé la capitale de la Valachie de la ruine, dont elle était menacée par les Turcs. — Les habitants ont accueilli nos troupes avec les plus vives démonstrations d'une joie sincère. Le métropolitain de Valachie <sup>1)</sup>, accompagné de tout son clergé, est venu les recevoir et a chanté ensuite dans sa cathédrale un Te-Deum solennel d'actions de grâce. (Asediul Brăilei, început la 20 April (2 Maiü), continuă. Artileria mare a sosit la <sup>4</sup>/<sub>16</sub> Maiü : se așteaptă Marele-Duce Mihail <sup>2)</sup>). Garnizona se suie abia la 4.000 de oameni, »en y comprenant les habitants armés.« <sup>3)</sup>)

(Ibid.)

<sup>1)</sup> Grigore. D. Erbiceanu a publicat scrisoarea generalului-maior baron de Geismar către mitropolit, prin care-l invită să ieiie măsuri pentru liniștea Bucureștilor (29 April (11 Maiü)). *Ist. mitr. Mold.*, 437—8.

<sup>2)</sup> Mihail Pavlovič (+ 1849), fratele țarului Neculai.

<sup>3)</sup> Cf. Erbiceanu, *o. c.*, 441—2. — Stirile sint după un raport al lui Wittgenstein, din <sup>4</sup>/<sub>16</sub> ale luni.

Supliment la aceeași gazetă.

*Petersburg, 19/31 Maiu 1828.*

Țarul Neculai a venit la Brăila prin Vadul-lui-Isac.

(*Ibid.*)

Jurnalul citat.

*Chișinău, 30 Maiu (1 Iunie) 1828.*

Regulamentul cel nou al Basarabiei s'a cetit, în rusește și românește («moldave»).

(Arhive, Rep. I, 97)

Același jurnal.

*Babadag, 2/16 Iunie 1828.*

. . . Sa Majesté Impériale était attendue dans son nouveau camp <sup>1)</sup> par une députation des Moldaves qui habitent les environs du couvent de Saint-Nicolas, situé à quelque distance de cette ville <sup>2)</sup>. Ces députés venaient déposer aux pieds de l'empereur le pain et le sel et invoquer Sa protection. Ils furent accueillis avec bonté par Sa Majesté, qui donna ses ordres pour que le couvent de Saint-Nicolas devint l'objet des égards particuliers de toutes les autorités militaires <sup>3)</sup>. . . .

(*Ibid.*)

*Chișinău, 14 Decembre 1829.*

Ion Sandu Sturdza catre Frederic-Wilhelm al III-lea.

*Sire,*

Jamais je n'oserais prendre la hardiesse d'incommoder l'auguste personne de Votre Majesté, si je n'étais pas informé de Votre bienfaisante magnanimité. Tout cela, Sire, me procure à présent la liberté d'oser supplier Votre Majesté de bien vouloir

<sup>1)</sup> De la Isaccea.

<sup>2)</sup> Mitropolitul Veniamin doria să i se înfățișeze și iel, cu o deputație a Moldovei. V. Erbiceanu, *o. c.*, 438.

<sup>3)</sup> Cele două depeșe din urmă poartă în copia mea numai data întâi însemnată, care ie cea iuliană.

m'accorder Sa bienveillance et, s'il est possible, de recommander mon état à la clémence et à la générosité de l'auguste empereur de Russie, d'avoir pitié de ma profonde vieillesse et de l'état de mes fils <sup>1)</sup>, qui se trouvent errés (*sic*) en Turquie, et, en même temps, de ne pas oublier un vieillard, qui, étant sur son trône, se mit volontairement sous l'ombre des drapeaux russes et qui se trouve aussi jusqu'à présent sous l'égide et la clémence du susdit monarque.

En attendant, je suis avec le plus profond respect, Sire

le 14 décembre 1829.  
Kichinoff.

De Votre Majesté

le très humble et très obéissant serviteur

Jean A. Stourdza, *prince de Moldavie* <sup>2)</sup>.

(Copie în Arhive, Rep. I, 47)

*Berlin, 17 Ianuar 1830.*

Cererea ie trimeasă departamentului Afacerilor-Străine pentru a o înainta locotenentului-general von Schöler, ambasador al Prusiei la Petersburg, ceia ce se face prin următoarea adresă :

»Ewer, etc. habe ich die Ehre das beikommende, an des Königs Majestät eingegangene, eben so unförmliche als unbefugte Verwendungsgesuch auf allerhöchstes Befehl und mit dem ergebensten Anheimstellen mitzuthemen, den Inhalt desselben bloß historisch zur Kenntniss des kaiserlichen russischen Ministeriums zu bringen.«

(*Ibid.*)

*Constantinopol, 7 Mart 1830.*

De Royer <sup>3)</sup> către rege.

Bulgarii, îngroziți de purtarea pașii din Scodra <sup>4)</sup>, se declară hotărâriți a trece Dunărea.

(Arhive, Rep. I, 49)

<sup>1)</sup> Trei dintre aceștia îmi sînt cunoscuți : Neculachi, fost capu-chihaia, Iorgu, *fac-totum* în Moldova pe timpul Domniei tatălui său și Constantin. V. p. 653 notele 1, 3, Drăghici, II, 169 și mai sus, p. 708.

<sup>2)</sup> Arestat de colonelul Leprandi, Sturdza fusese ridicat din Iași la 9 Mai st. n. și dus «la moșia sa în Besarabia, unde aș găzut până târziu după încheierea păcei, ne arestuit, dar nici slobod să easă din cuprinsul Besarabiei» (Drăghici, II, 173). Purtarea lui demnă cu ocazia arestării se potrivește foarte puțin cu cele cuprinse în scrisoarea de față.

<sup>3)</sup> Camille de —, noul ambasador al Prusiei la Poartă. Mort în același an 1830 (v. raportul lui Brassier de S.-Simon, din 22 Iulie).

<sup>4)</sup> Scutari.

Constantinopol, 7 Mart 1830.

De Royer catre rege.

Supușii prusienți din Iași au cazut în lipsă din cauza ciumei.

(Ibid.)

---

Constantinopol, 11 Mart 1830.

De Royer catre rege.

Poarta, îngrijată de emigrația Bulgarilor, vrea să facă pe patriarh a trimete pe arhidiaconul său la Tîrnova, cu un firman de amnistie pentru Bulgarii și Grecii ce s'au compromis în ultimul război.

(Ibid.)

---

Constantinopol, 27 Mart 1830.

De Royer catre rege.

. . . . On assure que les boïards indigènes de Valachie et Moldavie remuent mer et terre pour faire nommer de nouveau les Grecs aux principautés; ici les Callimakis et les autres boïards grecs ne sont pas non plus tranquilles; ils intriguent beaucoup pour avoir cette dignité, mais le prince Gicka <sup>1)</sup>, qui a ici un agent, les contrecarre fortement; on dit que cet agent a promis de la part de son commettant trois millions de piastres au Séraskier-Pacha. . . .

(Ibid.)

---

Constantinopol, 27 April 1830.

De Royer către rege.

Se speră a se micșura emigrația Bulgarilor.

(Ibid.)

---

Constantinopol, 11 Maiu 1830.

De Royer catre rege.

Emigrația Bulgarilor în Muntenia ar continua, după unele știri.

(Ibid.)

---

<sup>1)</sup> Grigore, fostul Domn din Muntenia.

12 April 1839.

Alexandru Ghica <sup>1)</sup> catre Vaucher (?).

ce 12 avril 1839.

Votre obligeance est extreme Mon cher Monsieur, et j'aurais fait l'eloge de Votre adresse si je ne me faisais conscience que Vous vous soyez occupé d'une pareille bagatelle pendant votre fievre dont j'apprends la cessassion avec grand plaisir.

En Vous offrant ici mes remerciement reiterés je vous prie d'agréer pour Madame Vaucher Mes respectueux hommages et pour vous même l'expression de Ma considération très distinguée

A. Ghica <sup>2)</sup>.

(Fără adresă)

(Colecția de autografe Radowitz, No. 1563)

---



---

 APENDICE.
 

---

Iulie 1594.

Exemplar literarum a magnifico domino Nicolao de Jaslowice <sup>3)</sup>, Snia-  
tinenſi, Solcalienſi <sup>4)</sup>, Cernovogradenſique <sup>5)</sup> capitaneo ad illu-  
ſtrem et magnificum dominum cancellarium et exercituum ſuprēmum  
regni Poloniae capitaneum <sup>6)</sup>, ex polonico in latinum, quantum fieri  
potuit a verbo ad verbum.

*Illustris et magnifice domine, domine cum observantia  
colende,*

Exercitus ille tartaricus, de quo Magnificentiam Vestram certio-  
rem feceram, ex eo loco, quo aliquandiu substiterat, movet castra et die Jovis vesperi, 30 Junii, ad Iassii civita-  
tem et arcem primariam dinasti sive pallatini Walachiae <sup>7)</sup> pervenit eamque obsidione cinxit et oppugnare coepit, quo in loco is ipse palatinus, habito 10.000 ex Walachis exercitu et 4.000 ex Ungaris, sese occluserat et muniverat, qua oppugnatione cepta, diffidens vel viribus suis vel rebus, is ipse pala-

---

<sup>1)</sup> Domn in Muntenia de la 1834 la 1842.

<sup>2)</sup> Această scrisoare neavând un interes istoric propriu zis, o reproducem ca document al cunoștințelor lui Ghica, deci cu ortografia puțin corectă și lipsa de punctuație a originalului.

<sup>3)</sup> Neculaș laszłowiecki, dintr'o familie polonă bine cunoscută.

<sup>4)</sup> ?

<sup>5)</sup> ?

<sup>6)</sup> Hatmanul Ioan Zamoyski.

<sup>7)</sup> Aron-Vodă.

tinus ad tractatus certos descendit et ex pacto ipsis certa numerata et tradita non exiguae pecuniae summa aliisque rebus, pro illorum arbitrio, obsidio soluta, quam pecuniam ii ipsi Ungari eripere adorti, frustra id conati, ex quibus ultra 300 caesi: itaque timendum, ne irritati denuo obsidionem facerent <sup>1)</sup>, quod vix eos fecisse existimatur, quandoquidem Sniatinium, praefecturam meam, Sabbatho, quae dies 2 Iulii erat, invaserunt <sup>2)</sup>... .

(Archive, R. 9, 6 a)

*Camenita, 7 Maiu 1653.*

Abchrift des Schreibens des Herrn Potozki, Brazlawischen Woyewoden<sup>3)</sup>, an den Cronnunterfeldthauptmann, Herrn Potozki, Podolischen Woyewoden <sup>4)</sup>... .

Darauf hab ich den gantzen Zweck meines Lebens und Wandels gesetzt und gerichtet, damit ich meine Gesundheit zu Dienste des Vaterlands auffopfere. Wannhero so viel ich in meinem Vermögen trage, strebe ich gänzlich darnach, damit ich in einigerley Weise möge Ihrer Königlichen Majestät, meinem allergnädigsten Herrn, und dem Herrn nützliche Dienste leisten. Warumb denn überall, wo ich nun weiss ichtwas gewisses zu erfahren, Kundschaffter ausschicke, massen ich den Ferens an den newen Hospodarn in der Wallachey <sup>5)</sup> auch abgefertiget gehabt, welcher aber denselben schon in der Residentz nicht angetroffen undt ohn Verrichtung wiedergekehrt ist; jedoch die Transaction angesehen batt, welche aber von Seiten der Ungarn, Wallacher und Moldawer nicht uff soldatisch, sondern recht judisch gehalten worden, angesehen sie sich nicht eins mit den Kosacken rencontriret, sondern wie

<sup>1)</sup> Tatarit.

<sup>2)</sup> Această scrisoare ie singurul document — in colecțiile românești, cel puțin — care să ni vorbească de încunjurarea Iașilor de către Tatarî. Trecerea lor priu Moldova fusese anunțată de Sultan Domnului încă din luna lui Mart (Hurmuzaki, *Supl.* II <sup>1</sup>, 333; cf. următoarele). V. și Hurmuzaki, III, 460; volumul I-ii din publ. noastră, 127, no. 3, 4. Ierau probabil trupele lui Gazi-Gherei, care se duceau în Ungaria, unde se găsia în Iulie (Hammer, *Gesch. om. Reichs*, IV, 223).

<sup>3)</sup> Petru Potocki, voievod de Braclaw și staroste de Camenița, fusese răscumpărat de Vasile Lupu din robia Tatarilor. V. Miron Costin în Cogălniceanu, I, 303 (a 2-a ediție, I, 327); Bisaccioni, 415; Hurmuzaki, *Fragm.*, III, 152, 170—1, 184. Cf. vol. I, 220.

<sup>4)</sup> Tatăl lui Petru. V. vol. I, 206, 215, 218, 220; Hurmuzaki, V <sup>1</sup>, 27.

<sup>5)</sup> Gheorghe Ștefan.

die Juden entlaufen sein, und sind sie auch damit nicht alle nach Hause wiederkehret, denn ihrer über 20<sup>m</sup> uff der Wahlstadt blieben. Die ungerische und moldauische Cavallerie aber, nachdem sie das Fussvolck verlohren und Kutnar aussgehawen, haben sich uff die Flucht begeben, so die gesambte Kosacken uff den Spur verfolgen, undt Timoszek ist mit dem Fuessvolck uff der Residentz verblieben und hat nach dem Hospodarn schleunig gesandt, damit er je ehe, je besser nach Jasy sich fördere, wie ich denn nunmehr vermeine, dass er schon da sein werde. Indessen sind wir mit einer gewissen Verbündnuss und in grossen Freundschaft voneinander geschieden und hat er mir dieses zur letzten Versicherung mit einem Eyde bestetiget und verlassen, dass er sich durchaus darümb bemühen wolte, die Pohlen mit den Kosacken zu vereinigen, sintemahl er selbst zum Chmielnizken reisen und ihm einen Fusfall thun wolte, damit er ihm seinen Sohn und dieses Eydam, Timoszek, in die Hände stellen und lassen möge, welchen er zum Geissel Ihrer Majestät zuschicken wolte, und dass er auch von der tartarischen Ligue abstehe. Und dann wolte er uff die Moldawer <sup>1)</sup> und Siebenbürger mit aller Macht gehen und setzen und solche, wie auch seine eigene Herrschaft und sich selbst unter Ihrer Majestät Schutz und Handt geben undt einliefern. Warümb er von nun an den Chamen schicket, damit er sich nicht unternehme einziger Partey zu Hülffe zu kommen, mit diesem Anerbieten und Versprechen, dass er ihm zum Abkauff und Vergeltung für die Gefangene 300<sup>m</sup> Reichsthaler zu geben und zuzustellen. Also, wie ich woll mercke, ist der Leuthe Opinion solch, dass, wo viel ist, da ist auch die Macht; die Macht hat verlohren, die Ducaten gewonnen. Sobald die Transaction geendiget, werde nicht unterlassen kundtzu thun. Wie ich aber vor dem kundtgethan, also erachte noch, dass es gut were, dass sich der Herr <sup>2)</sup> mit der Crohnarmee unter Camieniez avancire, sintemal, obgleich der Herr, vermöge dess Hospodarn Intention, das Vaterland durch Pacta befriedigen und beruhigen wolte, solches Fortrücken nicht zu geringer Befürderung dazu dienen würde, und, solte es auch durch Krieg fortgesetzt werden, so were es jetzt die beste und bequemste Gelegenheit, nachdem die Ukrayna von Mannschafft gantz entblösset ist, weil Chmielnizki bloss mit etzlichen tausent alter Kosacken in Humanie <sup>3)</sup> sitzt. Dann, wenn der Timoszek mit einem Siege

<sup>1)</sup> Müntenil.

<sup>2)</sup> Potocki tatäl.

<sup>3)</sup> Uman.

wiederkehren solte, würde er gewiss seine Zeit nicht verseümen und vielleicht die von Hospodarn vorgetragene *conditiones* difficultiren, dass dannhero nicht unrathsam ist weiter heraus mit der Crohnarmee sich zu begeben, etc., etc., etc. (*sic* <sup>1</sup>).

(*Ibid.*)

1673—5.

Journal | du sieur de la Croix <sup>2</sup>), 1-ère partie, sau Journal | du sieur  
 [ Delacroix, | secretaire | de l'ambassade de | France | à la Porte, |  
 1-ère partie, | contenant diverses negociations curieu ses.

. . . Cet interprète <sup>3</sup>) est originaire de Chio, élevé à Rome, dans le collège »de propaganda« et médecin de Padoüe; il a l'esprit || brillant sans solidité, plein de lui-même et fort avide, et il est redevable de son élévation au Grand-Vezir Hamet Kiopruli <sup>4</sup>), duquel il était médecin, après avoir été deux ans celui de Monsieur de Nointel <sup>5</sup>), pendant lesquels nous avions contracté une amitié assez étroite. Il courut un grand risque à la mort de Cara-Moustapha, Grand-Vezir <sup>6</sup>), duquel il se garantit || en degorgeant cinq ou six cent bourses, et l'on mit à sa place un orfèvre italien renegat <sup>7</sup>), lequel n'ayant pu soutenir cet emploi, Mavro-Cordato y rentra, après la mort de Monsieur de Guilleragues <sup>8</sup>), qui était son ennemi mortel et, en partie, cause de sa disgrâce.

(Biblioteca, Mss. Philipp. 1934, p. 39—41)

Mavro-Cordato me donna le retour de mes compliments avec emphase, s'eforçant de me persuader de son attachement aux

<sup>1</sup>) Ie vorba de lupta de la Popricani (jud. Iași, pl. Copoii), cistigată de Timuș asupra lui Gheorghe Ștefan. V. și Miron Costin, în Kogălniceanu, I, 305—7 (în a doua ediție, I, 329—31); Bisaccioni, 414—5; Hurmuzaki, *Fragm.*, III, 183—4. — N<sup>o</sup> 1557 din col. Radowitz ie o scrisoare ungurească a lui Rákóczy către Gheorghe Ștefan (Alba-Iulia, 11 Septembrie 1656).

<sup>2</sup>) Asupra căruia v. vol. I, 82 și urm. Jurnalul ie scris după 1683.

<sup>3</sup>) Alexandru Mavrocordat, zis «Exaporitul».

<sup>4</sup>) Köprilizadé-Almed-paşa, fiul lui Mohammed-Köprili sau Kiopruliu. Ie Mare-Vizir de la 1661 (31 Oct.) la 1676 (30 Oct.), cînd moare.

<sup>5</sup>) Charles-François Olier, marchizul de Nointel (+ 1684), a fost ambasador francez la Poartă de la 1670—9.

<sup>6</sup>) Cară-Mustafă, Mare-Vizir de la 1676 (30 Oct.) la 1683 (25 Dec.).

<sup>7</sup>) Gianantonio (Mustafă). V. Stamatiadis, 71—2: Hammer, VI, 430, 530.

<sup>8</sup>) Contele Lavergne de Guilleragues, ambasador francez la Constanti-nopol de la 1679 la 1685. A scris și *Ambassade auprès du Grand-Seigneur* (Paris 1687).

înterêts de la France, duquel il me dit qu'il avoit déjà donné des preuves, en procurant à Monsieur de Chavannes, envoyé de Monsieur || de Marseille <sup>4)</sup>, une audience du kehaja. . .

(P. 45—6)

(Delacroix pleacă, cu Petrozzi și Szepessi, la 19 Mart, dintr'un sat lingă Adrianopol; trece prin Eski-Stambul, Rasgrad, Rusciuk). Roussik, forteresse turque, située à l'extrémité de ces detroits vers le Danube, où nous fumes obligés de faire veoir nos passeports au gouverneur, qui nous regala et donna une barque pour nous porter à Giorgouf <sup>2)</sup>, en turc Yerkuj <sup>3)</sup>, grosse bourgade à l'autre bord du Danube, que nous cotoiames jusques à Dallia <sup>4)</sup> et trouvames la rivière d'Arzis, que nous guaiasmes pour entrer en Valachie, de laquelle ayant traversé une partie, passé à Boucoureste, la capitale et residence du prince, Braylaw, guayé la rivière d'Olth et || marché une journée dans les Alpes jusques à la Porte-de-Fer <sup>5)</sup>, gardée d'un château, auquel il faut rendre conte, nous arrivames en Transilvanie.

#### DE LA VALACHIE

La Valachie presentement est la moindre partie d'une province des Daces, du mesme nom, laquelle estant separée par la rivière Molda, se || divisoit en haute et basse, mais la haute par succession de tems s'est apelée Moldavie, à cause du fleuve, et la basse a retenu l'ancien nom de Valachie.

Ces deux provinces composent presentement deux principautés diferentes, qui ont chacune sept cent mil de circuit et trois mil vilages ou environ, beaucoup plus peuplés || pendant la paix que durant la guerre, qui oblige la plupart des habitants de se retirer en Transilvanie; abondent en bled, orge, avoine, millet, fruits, herbes, pasturages très bons, bœufs, moutons, volailles, gibier, chevaux, miel, cire, cendres *[sic]*, cuirs et autres denrées, desquelles il se fait un grand commerce,

<sup>1)</sup> Asupra căruia v. volumul I, 83 nota 4 și pp. 737-8 următoare.

<sup>2)</sup> Giurgiu.

<sup>3)</sup> Turcește *İergoghi*.

<sup>4)</sup> Daia, sat în jud. Vlaşca, pl. Margine, com. Frătești-de-jos. Iera odată hotarul între raiaua Giurgiuului și Muntenia. V. Sestini, *Viaggio da Costantinopoli a Bukaresti, fatto l'anno 1779*, 49.

<sup>5)</sup> Cea de la Dunăre.

ces provinces servant de passage aux royaumes || d'Hongrie, Pologne, Moscovie et Tartarie et parce qu'étant arrosées de plusieurs branches du Danube, les saïques <sup>1)</sup> de la Mer-Noire entrent par les embouchures de Kilj, Selina et Saint-Georges et vont jusques à Brailow, où elles deschargent leurs marchandises, que l'on transporte à Belgrade dans des bateaux plats.

Sultan Selim 2<sup>e</sup> se rendit || maitre de la Valachie en 1573 sur le prince Ivon <sup>2)</sup>; après la mort de cet empereur, arrivée l'année suivante <sup>3)</sup>, Amurat 3<sup>e</sup> <sup>4)</sup>, à la prière d'Henri 3<sup>e</sup>, roy de France et de Pologne <sup>5)</sup>, rendit cette principauté aux princes naturels, qui ne la gardèrent pas longtems, car les cruautés et les tiranies de Pierre et Alexandre <sup>6)</sup> ayant obligé cet empereur de les déposer et || mesme de faire pendre ce dernier <sup>7)</sup>, sur les plaintes des peuples, il la donna à Mical Voda, en 1577 <sup>8)</sup>, de la race des princes de Moldavie, qui lui fut présenté par les Valaques, sous les mesmes conditions d'un tribut annuel et des mesmes honneurs attribués par Mehemet 2<sup>e</sup> <sup>9)</sup> au prince de Moldavie Bogdan-Voda <sup>10)</sup>, lequel, aprehendant après sa mort || que ce sultan, avec lequel il avoit eu de gros demêlés, ne privat son fils de sa principauté, l'envoja en 1460 avec plusieurs boyars à la Porte de ce sultan, qui le reçut très favorablement et lui accorda sa protection, sous un tribut de deux mil escus seulement, lequel depuis est monté à quatre-vingt mil et celui de Valachie à cent quarente <sup>11)</sup>, || quoiqu'elle soit plus petite.

Les Turcs plusieurs fois ont mis en deliberation de faire gouverner ces deux provinces par des pachas, au prejudice de leurs promesses, mais elle n'a point eu d'effet, ayant consideré qu'ils tirent beaucoup plus de ces gouverneurs cretiens qu'ils ne feroient des Turcs et que ceux-là, outre le tribut annuel, leur fournissent tous les trois ans une somme si considerable,

<sup>1)</sup> Şeicele.

<sup>2)</sup> Ion-Vodă-Cel-Cumplit.

<sup>3)</sup> Ie exact, dar Ion-Vodă fu ucis la 14 Iunie 1574 (Xenopol, III, 120).

<sup>4)</sup> Sultan de la 1574 la 1595.

<sup>5)</sup> Henric I-iū al Poloniūi (1573—4) și al III-lea al Franții (1574—89).

<sup>6)</sup> Petru Șchiopul și Alexandru al II-lea (Mircea).

<sup>7)</sup> Alexandru a murit în domnie la 1577 (Xenopol, III, 15).

<sup>8)</sup> Mihnea-Cel-Rău (1577—83; 1585—91).

<sup>9)</sup> Cuceritorul Constantinopolului (1451—84).

<sup>10)</sup> Bogdan Orbul, fiul lui Stefan-cel-Mare. Cum se vede, de la Croix se pierde cu desăvîrșire în faptele ce afirmă.

<sup>11)</sup> Asupra tributului țerilor romine la sfîrșitul veacului al XVI-lea v. Bălcescu, *Ist. lui Mihaiū*, 57 și nota. Cf. Xenopol, III, 526—7.

pour leur confirmation, que Strida-beig, marchand d'huitres <sup>1)</sup>, donna en 1664 quatre cent mil escuts pour la principauté, abandonnée par Gregorasco <sup>2)</sup>, lequel s'estoit réfugié à Vienne, de crainte que le Vezir ne le fit mourir, pour avoir retiré ses troupes || de l'armée otomanne sans sa permission.

(Pp. 278—91)

. . . Michel Apafi <sup>3)</sup>, qui est aagé de 45 ans, doux, honeste et équitable. . .

(P. 300—1)

(De la Croix aducea Polonilor condițiile de pace ale Porții.)  
Que le roy de Pologne <sup>4)</sup> ne pourra secourir directement, ni indirectement les palatins de Transsilvanie, Valachie et Moldavie, qui se souleveront contre l'Excelse Porte et, s'ils se réfugioient en Pologne, il sera obligé || en faveur de l'étroite union et amitié mutuelle, de les arrêter et renvoyer; ainsi il sera ami de nos amis et ennemi de nos ennemis.

(P. 311—2)

Le lendemain je rendis visite au kehaja, qui me fit || beaucoup de caresses et me dit qu'il craignoit que les Polonois ne gastassent nos negociations, que leur empressement leur couteroit cher et qu'il falloit qu'ils eussent perdu l'esprit, de s'adresser aux vassaux de la Porte, après qu'elle a accepté la mediation de l'empereur <sup>5)</sup> de France, qui leur seroit plus honorable et avantageuse que celle d'un || beig de Moldavie, auquel <sup>6)</sup> le roy de Pologne escrivoit en ces termes.

*Lettre | du roy de Pologne | au beig de Moldavie.* Magnifique, intime domine. Venit ad nos sub tempore electionis nostræ <sup>7)</sup> legatus cum litteris Magnitudinis Vestræ, quem in bona reputatione suscepimus. Quando | nos salutatur in litteris

<sup>1)</sup> Asupra lui Leon, zis Stridie, v. Xenopol, IV, 9—10. Aici ie vorba de fiul acestuia, Radu Leon, pe care două documente îl numesc tot Stridie. V. Hurmuzaki, *Doc. V* <sup>2</sup>, 94, 100. — Gligorașcu ie Grigore Ghica, care trădase pe Turci în Ungaria și fugise în statele imperiale (Xenopol, v. c., 228).

<sup>2)</sup> V. nota precedentă și Xenopol, 229 nota 67.

<sup>3)</sup> Voievod al Ardealului de la 1661 până la 1690.

<sup>4)</sup> Sobieschi (1674—97)

<sup>5)</sup> Ie titlul pe care Turcii l-au dat tot-de-a-una regelui Franței.

<sup>6)</sup> Dumitrașcu Cantacuzino (1674—5).

<sup>7)</sup> În 1674.

sis, nos simul læti sumus ex salutatione (ex) ista, quia Magnitudo Vestra ex voluntate Portæ Otomanæ dominatur in Moldavia, nobis autem est vicinus et nobiscum manebit per tot tempus, de quo valde gaudemus et declaramus eandem vice mutua amicitiam et bonam salutem. Vovemus ut pax fiat inter || nos et Fulgidam Portam, sed sub tali conditione ut dominio nostro sit fama et honor et liberè mercatores domini vestri cum nostris subditis commertium habeant; nos illud iamdiu litteris nostris declaravimus; operetur ex parte sua fidelitas diligentiae vestrae, non dubitamus de amicitia, et ideo illi bonam salutem exoptamus. Iavarou <sup>1)</sup>, || die 25-a Martii, anno domini 1675. Ioannes rex, et iupra : Andreas Olsrous (*sic*) primas, archiepiscopus Gniesnensis <sup>2)</sup>.

(P. 358—63)

(Circumcizia sultanilor Mustafâ și Ahmed („Hamet“), fiil lui Mehemet al IV-lea, în Maiu 1675.) <sup>3)</sup> Le patriarche et le clergé grec, les ambassadeurs de Transsilvanie et de Raguse et les agens des princes de Valachie et Moldavie ne furent pas exemts | de cet hommage, qu'ils accompagnèrent de riches presens, de vestes de brocard d'or, de satin et de drap et de plusieurs grandes pièces d'argenterie. . . .

(P. 408)

*După 19 August 1821.*

**Traduction du bouyouroulti <sup>4)</sup> général du pacha de Silistrie au Kiéhaya-Pacha <sup>5)</sup> de Bucharest, aux chefs de l'armée et aux autorités civiles.**

{ ¶ Vous, le modèle des hommes glorieux et honorables, gardien et gouverneur de Bucharest, kapidgi-bachi, Hadgi-Ghieghen-Agha, dont la gloire soit augmentée, et vous autres, illustres parmi vos égaux, commandants des troupes victorieuses, dont la force puisse croître de jour en jour, et vous, un des premiers

<sup>1)</sup> Jawarow.

<sup>2)</sup> De Gnesen, Olszowski, vice-cancelariu. V. Salvandy, *Hist. de Pologne*, II (Paris, 1829), 156. Pacea între Turci și Poloni se încheie la 27 Octombrie 1676. Asupra mediațiilor franceze v. și vol. I-iu, pp. 83 și urm.

<sup>3)</sup> V. Hammer, VI, 307 și urm.

<sup>4)</sup> Ordin.

<sup>5)</sup> V. traducerea românească (deosebită ca stil) în Aricescu, II, 165—8.

de la nation du Messie, kaïmakam de la Valachie, Constantin Négri, kaïmakam, dont la renommée puisse s'agrandir davantage, et vous autres seigneurs de la Valachie, tous ensemble.

À l'arrivée de notre présent bouyouroulty, vous soit notoire que la tranquillité et le repos des sujets de la Valachie étant l'objet de la plus grande sollicitude de la Sublime Porte et les habitants de cette province ayant joui, jusqu'à ces derniers jours, sous les auspices de la Sublime Porte, de tous les avantages de la paix, tout à coup et inopinément ce repos a été troublé par des pervers, qui, ayant à leur tête le traître Ypsilanti, ont inondé la Valachie, en répandant partout le venin de la trahison et de la perfidie contre la Sublime Porte, pour dépouiller et ruiner entièrement les pauvres raïas de la Valachie. Mais notre glorieux souverain, prévoyant les desseins des rebelles, a fait marcher ses armées invincibles qui, avec l'assistance de Dieu, dans un court espace de temps ont chassé ces bandes de perturbateurs, délivré la province et mis les pauvres raïas à l'abri de leurs machinations et de leurs brigandages. Malgré cette délivrance, il parut, pendant ces événements, en Valachie, un autre sujet qui, non seulement avait le but de bouleverser le gouvernement, mais aussi de troubler la tranquillité du public. C'est le fameux traître Sava bin-bachi, qui, méconnaissant les bienfaits de la Sublime Porte, le cœur plein de trahison, tantôt feignant de l'amitié pour elle, tantôt voué à Ypsilanti et complice de ses noirs desseins, déclara enfin une feinte soumission au gouvernement, lui offrant de retourner à son service, sans pourtant se présenter en personne devant notre kaïmakam, Hadgi-Ghieghen-Agha, qu'un mois après, retard par lequel il se rendit d'abord suspect, d'autant plus que, dans l'intervalle, on intercepta des lettres écrites par lui à son collègue Diamanti <sup>4)</sup>, qui prouvaient que toute sa politique et tous les services rendus à notre kiéhaya n'étaient que de l'imposture et de l'hypocrisie et que, tergiversant entre les deux partis, son but n'était que de se conserver le commandement d'une bande de vagabonds et, à leur tête, dépouiller les sujets et s'enrichir à leurs dépens. Comment pourrait-on user de la clémence envers un individu pareil, pendant qu'entre tant d'autres marques de trahison, on a trouvé cachées dans sa maison trois pièces de canon, avec l'étendard révolutionnaire de son collègue Diamanti, et comment se flatter d'obtenir le repos et la tranquillité publique, sans couper tous ces maux à la

<sup>4)</sup> Iamandi saŭ Diamandi Serdarul, pe care tocmat Sava-l prinsese, la Cozia (Aricescu, I, 296—7).

racine? Est-il légitime et de coutume de rendre aux bons du mal, au lieu du bien, et aux méchants du bien pour du mal? Or la punition de pareils individus était absolument nécessaire pour sauver les pauvres, et il fallait opter entre la destruction de Sava et ses collègues, Gkenciu et Mihail, et la tranquillité et le bien-être de la province, livrée à leurs brigandages. Il est donc du devoir des sujets de la Valachie de remercier Dieu pour ce bienfait et le prier pour la conservation des jours précieux de leur souverain, dont les ordres suprêmes sont que soit puni de mort tout individu de son armée qui oserait insulter quelqu'un de ses sujets. Tous les habitants donc, de telle classe qu'ils soient, sont invités à reprendre de nouveau leurs occupations ordinaires, avec tranquillité et sans la moindre crainte. Vous, notre kiéhaya, et autres chefs de l'armée, tenant chacun en frein vos corps respectifs, gardez-vous bien de permettre que quelqu'un des seigneurs ou autres habitants reçoive le moindre affront, ni qu'on ose même les regarder de mauvais œil, car, si vous tolérez le contraire, sachez que les coupables seront punis sévèrement.

Et vous, kaïmakam, seigneurs et autres habitants de la Valachie, sachez que, comme notre système et notre sainte religion nous ordonnent de regarder votre bonheur comme le nôtre, votre bien comme le nôtre, votre vie comme la nôtre, vous ne devez plus redouter d'être molestés, ni de notre part, ni de la part de nos généraux, ni du reste de l'armée, et soyez persuadés que la destruction de tous les rebelles et malfaiteurs qui ont paru en Valachie, n'a été opérée qu'uniquement pour votre salut et votre repos. Restez donc tranquilles dans vos maisons, ouvrez vos magasins et vos boutiques et vaisez comme auparavant aux affaires de votre état. C'est à cet effet que le présent bouyouroultly a été émané du Divan de Silistrie, et vous suivrez exactement les ordres qui vous sont donnés <sup>1)</sup>.

(*Ibid.*)

---

<sup>1)</sup> Asupra omorului lui Sava, Ghenciu și deli-bașa Mihale (?/10 August) v. Aricescu, I, 299—300.

## TABLA ANALITICĂ A CUPRINSULUI

	Pagine
1 Iulie 1768. Raport al lui <i>von Zegelin</i> , asupra urmăririi în <i>Moldova</i> a confederaților de la <i>Bar</i> . . . . .	7
19 Iulie 1768. Raport al <i>aceluiiași</i> , despre ordine date <i>Domnilor români</i> pentru gătitrea trupelor . . . . .	7
23 Iulie 1768. Ordin către <i>von Solms</i> , despre măsurile luate de <i>Poartă</i> pentru gonirea confederaților refugiați în <i>Moldova</i> . . . . .	7
2 Aug. 1768. Raport al <i>aceluiiași</i> , despre oprirea proviziilor de către <i>Ruși</i> . . . . .	8
4 Aug. 1768. Ordin către <i>același</i> , despre pregătirile de războiu ale <i>Turcilor</i> în <i>șerile române</i> . . . . .	8
12 Aug. 1768. <i>Panin</i> către <i>Obrescov</i> , despre pedepsirea <i>colonelului Weissmann</i> , necuviincios față cu <i>Domnul Moldovei</i> . . . . .	8
29 Aug. 1768. Ordin către <i>von Solms</i> , despre oprirea de către <i>Poarta</i> a transmiterii depeșilor <i>rusești</i> prin <i>Domnul Moldovei</i> . . . . .	8-9
1 Sept. 1768. Raport al lui <i>von Zegelin</i> despre oferta <i>Podoliții</i> făcută <i>Porții</i> de confederați, în condițiile <i>șerilor române</i> . . . . .	9
30 Sept. 1768. Ordin către <i>von Solms</i> , despre pregătirile de războiu ale <i>Turcilor</i> în <i>Moldova</i> . . . . .	9
1 Nov. 1768. Ordin către <i>același</i> , despre plecarea unui <i>agent muntean</i> la <i>Viena</i> . . . . .	9
2 Nov. 1768. Raport al lui <i>von Zegelin</i> , despre măsurile <i>Porții</i> pentru asigurarea <i>șerilor române</i> și schimbarea de <i>Domn</i> în <i>Muntenia</i> . . . . .	10
16 Nov. 1768. Raport al <i>aceluiiași</i> despre remonta din <i>Moldova</i> . . . . .	10
22 Nov. 1768. Ordin către <i>von Solms</i> , despre oferta <i>Podoliții</i> de către <i>confederați</i> . . . . .	11
1 Dec. 1768. Raport al lui <i>von Zegelin</i> , despre gătirile <i>Turcilor</i> și proviziile cerute <i>Muntenii</i> . . . . .	11
5 Dec. 1768. Ordin către <i>von Solms</i> despre apărarea <i>șerilor române</i> și noul <i>Domn muntean</i> . . . . .	11
April—Nov. <i>Jurnal</i> anonim al campaniilor <i>Rușilor</i> supt <i>Galițin</i> : parțile privitoare la operațiile din <i>Moldova</i> . . . . .	11-5
3 Ian. 1769. Raport al lui <i>von Zegelin</i> despre vești militare de la <i>Domnul Muntenii</i> . . . . .	15
3 Feb. 1769. Raport al <i>aceluiiași</i> , despre sosirea lui <i>Potocki</i> la <i>Domnul Moldovei</i> . . . . .	16
17 Apr. 1769. Raport al <i>aceluiiași</i> despre stabilirea unei corespondenți în <i>Muntenia</i> . . . . .	16
27 Iunie 1769. Raport al lui <i>von Solms</i> , despre ațipările la răscoală ale ortodocșilor, între alții celor din <i>șerilor române</i> . . . . .	16

	<u>Pagine</u>
3 Iulie 1769. Raport al lui <i>von Zegelin</i> , despre schimbarea de <i>Domn</i> în <i>Moldova</i> . . . . .	17
17 Aug. 1769. Raport al <i>aceluiiași</i> , despre aprovizionarea armatei <i>turcești</i> de către <i>Domnul Muntenii</i> . . . . .	17
4 Sept. 1769. Ordin către <i>von Solms</i> , despre uciderea pașei de <i>Caramania</i> pentru prădăciuni în <i>Moldova</i> . . . . .	18
15 Sept. 1769. Ordin către <i>același</i> , despre aprovizionarea armatei <i>turcești</i> de către <i>Domnul Muntenii</i> . . . . .	18
19 Sept. 1769. Din jurnalul de <i>S. Petersburg</i> , despre prădăciuni făcute în <i>Moldova</i> . . . . .	18-9
3 Oct. 1769. Raport al lui <i>von Zegelin</i> , despre răpirea unor boieri din <i>Iași</i> de către <i>Cazaci</i> . . . . .	19
10 Oct. 1769. Raport al lui <i>von Solms</i> , despre corpul <i>rus</i> trimis pentru a ocupa <i>Iași</i> . . . . .	19
24 Oct. 1769. Raport al <i>aceluiiași</i> , despre intrarea generalului <i>Elmpt</i> în <i>Botșani</i> . . . . .	20
27 Oct. 1769. Raport al <i>aceluiiași</i> , despre ocuparea <i>Iașilor</i> și fuga <i>Hanului</i> . . . . .	20
18 Nov. 1769. Raport al lui <i>von Zegelin</i> , despre însărcinarea dată lui <i>Grigore Alexandru Ghica</i> de a tracta de pace cu <i>Rușii</i> . . . . .	20-1
28 Nov. 1769. Raport al lui <i>von Solms</i> , despre aducerea de un boier <i>moldovean</i> a știrilor din <i>Turcia</i> . . . . .	21
12 Dec. 1769. Raport al <i>aceluiiași</i> , despre lupta de la <i>Galați</i> și prinderea lui <i>Constantin Mavrocordat</i> . . . . .	21-2
18 Dec. 1769. Raport al lui <i>von Zegelin</i> , despre excomunicarea <i>Moldovenilor</i> de către <i>muftiū</i> . . . . .	22
26 Dec. 1769. Raport al lui <i>von Solms</i> , despre luarea <i>Bucureștilor</i> și prinderea lui <i>Ghica</i> . . . . .	23
3 Ian. 1770. Raport al lui <i>von Zegelin</i> , despre planul de a relua cele două țeri <i>romine</i> , despre captivitatea <i>Domnilor</i> și iernarea <i>Rușilor</i> în iele . . . . .	23
2 Feb. 1770. Ordin către <i>von Solms</i> , despre atacarea <i>Bucureștilor</i> de către <i>Turci</i> . . . . .	23-4
5 Feb. 1770. Ordin către <i>același</i> , despre <i>același</i> eveniment . . . . .	24
10 Feb. 1770. Ordin către <i>același</i> , despre <i>același</i> eveniment . . . . .	24
12 Feb. 1770. Ordin către <i>același</i> , despre gătirile <i>Turcilor</i> pentru a libera țerile <i>romine</i> . . . . .	24
16 Feb. 1770. Ordin către <i>același</i> , despre o luptă între <i>Focșani</i> și <i>București</i> . . . . .	25
23 Feb. 1770. Ordin către <i>același</i> , despre căderea <i>Brăilei</i> . . . . .	25
25 Feb. 1770. Ordin către <i>același</i> , cuprinzând rectificarea știrii de mai sus . . . . .	25
2 Mart 1770. Raport al lui <i>von Solms</i> , despre sosirea la <i>Petersburg</i> a lui <i>Ghica</i> și familiei sale . . . . .	25-6
16 Mart 1770. Raport al <i>aceluiiași</i> , despre știri aflate prin <i>Ghica</i> și stăruințele acestuia pentru o intervenție în favoarea sa la <i>Poartă</i> . . . . .	26-7
2 Apr. 1770. Ordin către <i>von Zegelin</i> , despre stăruințele lui <i>Ghica</i> pentru intervenție . . . . .	27
10 Apr. 1770. Raport al lui <i>von Solms</i> , despre sosirea deputațiilor <i>moldovenești</i> . . . . .	27
17 Apr. 1770. Raport al <i>aceluiiași</i> , despre răspunsul <i>regal</i> la cererea de intervenție a lui <i>Ghica</i> . . . . .	27

	<u>Pagine</u>
20 Apr. 1770. Raport al <i>aceluiiași</i> , despre tipărirea descrierii audienței, ce s'a acordat <i>Moldovenilor</i> .....	27-8
17 Maiu 1770. Raport al lui <i>von Zegelin</i> , despre neoportunitatea stăruinșilor pentru <i>Ghica</i> .....	28
4 Iunie 1770. Raport al lui <i>von Solms</i> , despre apariția <i>ciumei</i> în <i>principate</i> .....	28
16 Iunie 1770. Raport al lui <i>von Zegelin</i> , despre redobindirea <i>Muntenii</i> și innaintarea <i>Turcilor</i> spre <i>Iaz</i> .....	29
19 Iunie 1770. Raport al lui <i>von Solms</i> , despre planurile <i>Rușilor</i> asupra organizării <i>șerilor române</i> , despre starea <i>Moldovei</i> și trimeterea lui <i>Ghica</i> la armata lui <i>Romanșov</i> .....	29-31
26 Iunie 1770. Raport al lui <i>von Solms</i> , despre moartea, la <i>Iaz</i> , a generalului rus <i>Stoffeln</i> .....	31
3 Iulie 1770. Raport al lui <i>von Zegelin</i> , despre retragerea <i>Rușilor</i> din <i>principate</i> .....	31
6 Iulie 1770. Raport al lui <i>von Solms</i> , despre hotărîrea <i>Rusii</i> de a nu păstra <i>principatele</i> .....	32
13 Iulie 1770. Ordin către <i>același</i> , despre ocuparea <i>Muntenii</i> de <i>Turci</i> cu <i>Manolachi Giani</i> .....	32
17 Iulie 1770. Raport al lui <i>von Zegelin</i> , despre sosirea lui <i>de Valcroissant</i> în <i>Constantinopol</i> .....	32
20 Iulie 1770. Ordin către <i>von Solms</i> , despre confirmarea oficială a redobindirii <i>Muntenii</i> .....	32
3 Aug. 1770. Ordin către <i>von Zegelin</i> , despre greutatea de a se storce <i>Turcilor</i> independența <i>principatelor</i> și despre neoportunitatea trimeterii lui <i>Ghica</i> în la-gărul rus.....	33
14 Oct. 1770. Raport al lui <i>von Solms</i> , despre niște scrisori trimese de <i>Ghica</i> la <i>Constantinopol</i> .....	33
3 Nov. 1770. Raport al lui <i>von Zegelin</i> despre mediația <i>engleză</i> , pe care o atribuie lui <i>Ghica</i> și lui <i>Iacovachi Rizu</i> .....	33-4
17 Nov. 1770. Raport al <i>aceluiiași</i> , despre intrigile lui <i>Rizu</i> ....	34
14 Dec. 1770. Raport al lui <i>von Solms</i> , despre ocuparea <i>Bucureștilor</i> de <i>Ruși</i> și asigurările de pace ale lui <i>Ghica</i> .....	34
30 Ian. 1771. Raport al <i>aceluiiași</i> , despre convorbirea sa cu <i>Panin</i> asupra inacceptabilității condițiilor de pace <i>ruse</i> .....	35
8 Feb. 1771. Raport al <i>aceluiiași</i> , despre dispoziția <i>Rușilor</i> de a ceda în unele puncte.....	35
15 Mart 1771. Raport al <i>aceluiiași</i> , despre proiectul de a împărți <i>Polonia</i> , care ar fi despăgubită prin <i>cele două principate</i> .....	35-6
19 Mart 1771. Raport al <i>aceluiiași</i> , despre planul <i>citat</i> , cu <i>dezvoltări</i> .....	36
3 Maiu 1771. Raport al <i>aceluiiași</i> , despre lupta cu un <i>corp turc</i> , care devasta <i>Moldova</i> .....	36-7
17 Maiu 1771. Raport al <i>aceluiiași</i> , despre aprobarea planului <i>cedării principatelor</i> către <i>Polonia</i> .....	37
21 Maiu 1771. Raport al <i>aceluiiași</i> , despre <i>independența principatelor unite</i> .....	37
24 Maiu 1771. Raport al <i>aceluiiași</i> , despre aprobarea ce ar da-o <i>Imperiul</i> stabilirii principelui <i>Henric de Prusia</i> în <i>principate</i> .....	38

	<u>Pagine</u>
28 Maiu 1771. Ordin către <i>același</i> , despre siguranța împotrivirii lui <i>Kaunitz</i> la <i>independența principatelor</i> . . . . .	38-9
31 Maiu 1771. Raport al <i>aceluiiași</i> , despre negocierile dintre <i>Panin</i> și <i>Lobkowitz</i> , pentru <i>independența principatelor</i> . . . . .	39
8 Iunie 1771. Ordin către <i>același</i> , despre împotrivirea menționată a lui <i>Kaunitz</i> . . . . .	39
18 Iunie 1771. Raport al <i>aceluiiași</i> , despre negocierile pentru acest scop între <i>Panin</i> și <i>Lobkowitz</i> . . . . .	40
28 Iunie 1771. Raport al <i>aceluiiași</i> , despre cererile <i>Austriii</i> asupra <i>districtului Zips</i> și <i>Ottenii</i> . . . . .	40-
9 Iulie 1771. Raport al <i>aceluiiași</i> , despre planul de a se da <i>Poloniei principatele</i> . . . . .	40-1
23 Iulie 1771. Raport al <i>aceluiiași</i> , despre comunicarea acestui plan <i>Curții rusești</i> . . . . .	41
28 Iulie 1771. Raport al <i>aceluiiași</i> , despre nestrămutata hotărâre a <i>împărătesei Ecaterina</i> de a nu restitui <i>Porții principatele</i> . . . . .	41-2
31 Iulie 1771. Raport al <i>aceluiiași</i> , despre măsurile ce ar lua <i>Rusia</i> pentru apărarea <i>principatelor</i> contra <i>Austriii</i> . . . . .	42
3 Aug. 1771. Raport al lui <i>von Zegelin</i> , despre greutatea unei cedări din partea <i>Porții</i> asupra <i>Tatarilor</i> și <i>principatelor</i> , despre foloasele ce ar trage <i>Rusia</i> din independența lor și interesele <i>Prusiei</i> în această privință . . . . .	42-4
20 Aug. 1771. Raport al lui <i>von Solms</i> , despre neputința tentativelor de a smulge <i>Rusiei principatele</i> . . . . .	44
27 Aug. 1771. Raport al <i>aceluiiași</i> , despre asigurarea lui <i>Panin</i> că <i>Rusia</i> nu pot lăsa <i>principatele</i> și, în nici un caz, pe <i>Tatarii</i> . . . . .	44
30 Aug. 1771. Raport al <i>aceluiiași</i> , despre netemeinicia bănuielilor <i>austriace</i> asupra planurilor <i>Rusiei</i> relativ la <i>principate</i> . . . . .	45-6-
3 Sept. 1771. Raport al <i>aceluiiași</i> , despre nevoia de înțelegere între <i>Prusia</i> și <i>Rusia</i> pentru împărțirea <i>Poloniei</i> și despăgubirea acesteia prin cele <i>doua principate</i> . . . . .	46
6 Sept. 1771. Raport al <i>aceluiiași</i> , despre dispozițiile <i>Rușilor</i> de a ceda <i>principatele</i> și despre un plan de a le apăra contra <i>Austriii</i> . . . . .	46-7
17 Sept. 1771. Raport al lui <i>von Zegelin</i> , despre refuzul absolut al <i>Sultanului</i> de a ceda asupra <i>Crimeii</i> și <i>principatelor</i> și dispozițiile sale de a acorda despăgubiri . . . . .	48
23 Sept. 1771. Raport al lui <i>von Solms</i> , despre hotărârea <i>Rușilor</i> de a nu ceda <i>Austriii</i> , cu prețul unui război . . . . .	48
27 Sept. 1771. Raport al <i>aceluiiași</i> , despre dispoziția <i>Rușilor</i> de a ceda <i>principatelor</i> , dacă <i>Austria</i> nu va interveni . . . . .	49
1 Oct. 1771. Raport al <i>aceluiiași</i> , despre <i>același</i> lucru . . . . .	49
3 Oct. 1771. Raport al lui <i>von Zegelin</i> , despre imposibilitatea cesiunilor din partea <i>Porții</i> . . . . .	49-50
11 Oct. 1771. Raport al lui <i>von Solms</i> , despre o luptă între <i>Ruși</i> și <i>Manoli-Vodă Giant</i> . . . . .	50
17 Oct. 1771. Ordin către <i>von Zegelin</i> , despre dispozițiile <i>Rușilor</i> de a ceda <i>principatele</i> . . . . .	50-

17 Oct. 1771.	Raport al lui <i>von Zegelin</i> , despre refuzul <i>Turcilor</i> de a primi cesiunea <i>principatelor</i> și speranțele lor în o intervenție <i>prusiană</i> . . . . .	51
4 Nov. 1771.	Raport al <i>aceluiiași</i> , despre răspunsul dat de <i>Poarta</i> la cererile sale din conferința de la 24 Octombree . . . . .	51
12 Nov. 1771.	Ordin către <i>același</i> , despre dispozițiile mai împăciuitoare ale <i>Rusii</i> și ura sa contra <i>Austriii</i> , căreia i-ar lua <i>Ardealul</i> . . . . .	52
18 Nov. 1771.	Ordin către <i>același</i> , despre înțelegerea sa cu <i>Rusia</i> asupra <i>impărțirii Poloniei</i> . . . . .	52
18 Nov. 1771.	Raport al <i>aceluiiași</i> , despre dispoziția <i>Turcilor</i> de a încheia pacea, dacă <i>Rusia</i> ar ceda și în privința <i>Tatarilor</i> . . . . .	52-3
22 Nov. 1771.	Raport al lui <i>von Solms</i> , despre proiectul de pace al lui <i>Kaunitz</i> . . . . .	53
22 Nov. 1771.	Sûrf tipărite din <i>Petersburg</i> , despre luarea <i>Ginrgiului</i> și viteaza purtare a principelui <i>Cantemir (Constantin ?)</i> . . . . .	53-4
3 Dec. 1771.	Raport al lui <i>von Zegelin</i> , despre mediația <i>prusiană</i> , speranțele <i>Turcilor</i> de a fi ajutați de <i>Austria</i> , cu aneva notef dată de <i>Poarta</i> , în aceiași zi, prin care cere întreita cesiune . . . . .	55
19 Dec. 1771.	Ordin către <i>același</i> , despre dispozițiile <i>Rusii</i> de a părăsi <i>cele trei provincii</i> , afară de <i>Bender</i> . . . . .	56
22 Dec. 1771.	Ordin către <i>același</i> , despre garanția cerută de <i>Poarta</i> și speranțele <i>Rușilor</i> de a izbui prin mituire . . . . .	56
31 Dec. 1771.	Raport al lui <i>von Solms</i> , despre bunăvoința <i>Rușilor</i> de a ceda <i>principatele</i> și loeul potrivit pentru negocierf . . . . .	57-8
3 Ian. 1772.	Raport al lui <i>von Zegelin</i> , despre speranțele <i>Porții</i> că <i>Prusia</i> va opri dezmembrarea imperiului, și condițiile de armistițiu ale <i>Turcilor</i> . . . . .	58
17 Ian. 1772.	Raport al lui <i>von Solms</i> , despre nemulțămirea <i>Rușilor</i> cu decizia <i>regelui Frederic</i> de a nu-î ajuta contra <i>Austriii</i> în <i>principate</i> . . . . .	58
17 Ian. 1772.	Raport al lui <i>von Zegelin</i> , despre destăinuirile lui <i>Osman-Efendi</i> asupra imposibilității de a recomanda <i>Sultanului</i> cesiuni . . . . .	58-9
19 Ian. 1772.	Ordin către <i>același</i> , despre lipsa de folos a unei alianțe <i>turco-austriace</i> și puțința ca <i>Rusia</i> să-și retragă concesiile . . . . .	59
28 Ian. 1772.	Raport al lui <i>von Solms</i> , despre tractatul <i>turco-austriac</i> și ideia lui <i>Panin</i> de a strămuta în <i>Rusia</i> pe locuitorii <i>principatelor</i> . . . . .	59-60
31 Ian. 1772.	Raport al <i>aceluiiași</i> , despre speranța că <i>Turcii</i> vor ceda și ief <i>Crimeia</i> . . . . .	60-1
3 Feb. 1772.	Raport al lui <i>von Zegelin</i> , despre comunicarea catre <i>Poarta</i> a condițiilor <i>rusești</i> și speranțele ce avuse <i>Turcii</i> de a redobindi tot . . . . .	61
11 Feb. 1772.	Raport al lui <i>von Solms</i> , despre planul de despopolare a <i>principatelor</i> . . . . .	61-2
11 Feb. 1772.	Raport al <i>aceluiiași</i> , despre lipsa intenției din partea <i>Rușilor</i> de a opri <i>principatele</i> . . . . .	62
18 Feb. 1772.	Raport al <i>aceluiiași</i> , despre alianța <i>pruso-rusă</i> contra <i>Austriii</i> și <i>Poloniei</i> . . . . .	62

	<u>Pagine</u>
3 Mart 1772. Raport al lui <i>von Zegelin</i> , despre asigurarea ce a dat <i>Porții</i> că <i>Rusia</i> -l va restitui la pace <i>principatele</i> . . . . .	62-3
6 Mart 1772. Raport al <i>aceluiiași</i> , despre cauzele nereușitei sale, <i>Rușii</i> comunicând toate concesiile lor și miniștrilor <i>Austrii</i> . . . . .	63
Pe la 6 Mart 1772. Declarația <i>Porții</i> că nu primește <i>Ismailul</i> ca loc pentru congres . . . . .	64
8 Mart 1772. Ordin către <i>von Zegelin</i> , despre felul cum trebuie să prezinte <i>Porții</i> împărțirea decisă a <i>Poloniei</i> . . . . .	64
17 Mart 1772. Raport al lui <i>von Solms</i> , despre gândul <i>Rușilor</i> de a căpăta oare-care condiții pentru <i>principate</i> , la restituirea lor . . . . .	65
12 Apr. 1772. Raport al lui <i>von Zegelin</i> , despre începerea negocierilor la <i>București</i> . . . . .	65
21 Apr. 1772. Raport al lui <i>von Solms</i> , despre dispoziția <i>Rusiei</i> de a refuza <i>Austriii principatele</i> , admițând însă anevaria <i>Serbii</i> . . . . .	65-6
1 Maiu 1772. Raport al <i>aceluiiași</i> , despre alegerea <i>Giurgiului</i> pentru negocieri . . . . .	66
4 Maiu 1772. Raport al lui <i>von Zegelin</i> , despre ordine privitoare la restituția lui <i>Ghica</i> și dușmănia <i>Francezilor</i> contra acestuia . . . . .	66-7
19 Maiu 1772. Raport al lui <i>von Solms</i> , despre intenția <i>Austriecilor</i> de a-și trimete trupe în <i>Polonia</i> prin <i>Moldova</i> . . . . .	67-8
28 Iulie 1772. Raport al <i>aceluiiași</i> , despre comunicarea tratatului <i>turco-austriac</i> , făcută de <i>Kaunitz</i> ambasadorului rusesc la <i>Viena</i> , <i>Galățin</i> . . . . .	68
13 Aug. 1772. Raport al lui <i>von Zegelin</i> , despre rugămintea <i>boierilor romini</i> , pentru ca regele <i>Frederic</i> să intervie pentru dinșil la pace . . . . .	68
14 Aug. 1772. Raport al lui <i>von Solms</i> , despre comunicarea făcută către <i>Poarta</i> a planului de despoporare a <i>principatelor</i> . . . . .	69
20 Nov. 1772. Raport al <i>aceluiiași</i> , despre trimeterea lui <i>Grigore Ghica</i> la congresul din <i>Focșani</i> . . . . .	69
4 Ian. 1773. Raport al lui <i>von Zegelin</i> , despre cedarea de către <i>Ruși</i> a tuturor cuceririlor . . . . .	69-70
23 Ian. 1773. Ordin către <i>von Solms</i> , despre neoportunitatea despoporării <i>principatelor</i> . . . . .	70
5 Feb. 1773. Raport al <i>aceluiiași</i> , despre speranța că acest plan va fi părăsit . . . . .	70
Pe la 5 Feb. 1773. Rezumatul unei convorbiri dintre <i>Panin</i> și <i>Lobkowitz</i> , asupra cauzelor pentru care <i>Rusia</i> a renunțat la <i>principate</i> . . . . .	71
26 Feb. 1773. Raport al lui <i>von Solms</i> , despre părăsirea planului despoporării <i>principatelor</i> . . . . .	71
8 Mart 1773. Extract din negocierile de la <i>București</i> (conferința a 34-a), despre cererile prezentate de <i>Ruși</i> privitor la <i>principate</i> . . . . .	71-2
17 Nov. 1773. Raport al lui <i>von Zegelin</i> , despre zgomotul ocupării <i>Olteneii</i> de către <i>Austrieci</i> . . . . .	72
3 Dec. 1773. Raport al <i>aceluiiași</i> , despre neconfirmarea acestui zgomot . . . . .	72

	<u>Pagine</u>
17 Dec. 1773. Raport al lui <i>von Zegelin</i> , despre intrebarea ce a făcut <i>Porții</i> asupra călcării hotarelor sale de <i>Austrieci</i> , în <i>Muntenia</i> . . . . .	73-
26 Mart 1774. Ordin către <i>același</i> , despre propunerile de mediație ce va face <i>Porții</i> și declarațiile <i>Rusii</i> că nu se mai crede legată de făgăduielile relative la cesiune . . . . .	73-4
18 Apr. 1774. Raport al <i>aceluiiași</i> , despre stăruințele analoage ale reprezentantului german la Poartă, <i>von Thugut</i> . . . . .	74
3 Oct. 1774. Raport al <i>aceluiiași</i> , despre numirea de <i>Domni</i> și stăruințele <i>felămareșalului Romanșov</i> pentru <i>Domnia pe viață</i> a noilor numiți . . . . .	74-6
17 Oct. 1774. Ordin către <i>același</i> , despre ocuparea unui teritoriu <i>moldovenesc</i> de către <i>Austrieci</i> . . . . .	76
18 Oct. 1774. Raport al lui <i>von Solms</i> , despre credința lui <i>Panin</i> că <i>Turcii</i> vor declara războiul <i>Austrii</i> , pe care <i>Rusia</i> n'o va ajuta . . . . .	76
25 Oct. 1774. Raport al <i>aceluiiași</i> , despre declarația <i>aceluiiași</i> că <i>Rusia</i> nu va pune piedeci <i>Austrii</i> în <i>Polonia</i> . . . . .	77
28 Oct. 1774. Raport al <i>aceluiiași</i> , despre siguranța încalcării <i>austriece</i> și indignarea neactivă a <i>Rușilor</i> . . . . .	77
3 Nov. 1774. Raport al lui <i>von Zegelin</i> , despre refuzul <i>Porții</i> de a confirma în scris privilegiile <i>principatelor</i> , despre cererile lui <i>Alexandru Ipsilanti</i> de a fi și iel protejat, despre ocuparea <i>moldovenească</i> și cauzele iel . . . . .	77-8
5 Nov. 1774. Ordin către <i>von Solms</i> , despre puțină probabilitate a unei declarații de război din partea <i>Porții</i> . . . . .	78-9
8 Nov. 1774. Raport al <i>aceluiiași</i> , despre purtarea ce trebuie să aibă aliații față cu uzurparea <i>Austrii</i> . . . . .	79
15 Nov. 1774. Raport al <i>aceluiiași</i> , despre decizia <i>Rusii</i> de a nu se amesteca . . . . .	79-80
16 Nov. 1774. Raport al lui <i>von Zegelin</i> , despre cauzele uzurpărilor <i>austriece</i> în <i>Moldova</i> și <i>Muntenia</i> . . . . .	80
17 Nov. 1774. Raport al <i>aceluiiași</i> , despre stăruințele <i>Porții</i> pe lângă <i>Romanșov</i> pentru gonirea <i>Austriecilor</i> din <i>Moldova</i> . . . . .	81
18 Nov. 1774. Raport al lui <i>von Solms</i> , despre părerea lui <i>Panin</i> că <i>Poarta</i> ie în stare să reziste <i>Austrii</i> . . . . .	81
24 Nov. 1774. <i>Grigore Ghica</i> către <i>von Finckenstein</i> , cu mulțămiri către regele <i>Frederic</i> pentru restabilirea sa . . . . .	82
25 Nov. 1774. Raport al lui <i>von Solms</i> , despre protestarea <i>Divanului moldovenesc</i> în privra ocupării <i>Bucovinei</i> . . . . .	82
26 Nov. 1774. Ordin către <i>același</i> , despre neoportunitatea unei împotriviri din partea <i>aliașilor</i> . . . . .	83
3 Dec. 1774. Raport al lui <i>von Zegelin</i> , despre cererile <i>Rusii</i> de a se întări privilegiile <i>principatelor</i> și întrebarea făcută de <i>Turci</i> asupra conduitei ce trebuie să aibă cu <i>Austria</i> . . . . .	83-4
10 Dec. 1774. Ordin către <i>von Solms</i> , despre măsurile amenințătoare luate de <i>Austria</i> . . . . .	84
13 Dec. 1774. Ordin către <i>același</i> , despre neprobabilitatea unui războiul <i>turco-austriac</i> și folosul ocupațiilor de <i>Ruși</i> a cetăților . . . . .	84

	<u>Pagine</u>
14 Dec. 1774. Von Solms către von Finckenstein, innaintind scrisorile lui Grigore Ghica . . . . .	84-5
16 Dec. 1774. Raport al lui von Solms, despre explicațiile date Rusiilor de către Kaunitz asupra ocupării Bucovinei . . . . .	85
17 Dec. 1774. Raport al lui von Zegelin, despre purtarea Turcilor în această afacere, despre ofertele ambasadorului francez, despre planurile Austrii asupra Olteniei și comunicarea făcută de iel Porții a explicațiilor austriece . . . . .	86
20 Dec. 1774. Raport al lui von Solms, despre întrebări discrete făcute de Panin asupra purtării de urmat, cu anexa explicațiilor textuale dată de Austria Rusiilor, . . . . .	87-9
25 Dec. 1774. Ordin către același, despre răspunsul regelui Frederic la scrisoarea lui Grigore Ghica . . . . .	89
26 Dec. 1774. Ordin către același, despre hotărârea Austrieilor de a se întinde numai în Muntenia . . . . .	89
27 Dec. 1774. Raport al aceluiși, despre pregătirile Austrii, nevoia ca Prusia să nu încurajeze această Putere, uzurpând și iea în Polonia și primirea de Ruși a cererilor lui Ipsilanti . . . . .	90-1
34 Dec. 1774. Ordin către același, despre răspunsul regelui Frederic la scrisoarea lui Grigore Ghica . . . . .	91
34 Dec. 1774. Ordin către Benoit, despre trimetera unui răspuns către același . . . . .	91
34 Dec. 1774. Von Finckenstein către Grigore Ghica, despre răspunsul regelui Frederic, cu felicitări . . . . .	91
3 Ian. 1775. Ordin către von Solms, despre afacerea Bucovinei . . . . .	92
4 Ian. 1775. Raport al lui von Zegelin, despre neconfirmarea știrii că Austria a ocupat Oltenia . . . . .	92
7 Ian. 1775. Ordin către von Solms, despre netemeinicia explicațiilor austriece . . . . .	92-3
14 Ian. 1775. Ordin către același, despre nevoia unei compensații în Polonia pentru Prusia . . . . .	93
17 Ian. 1775. Raport al aceluiși, despre posibilitatea unor planuri și mai mari ale Austrii, aliată cu Franța . . . . .	93
18 Ian. 1775. Raport al lui von Zegelin, despre plingerile lui Iacovachi Rizu la Poarta și refuzul lui Thugut de a se explica . . . . .	94
18 Ian. 1775. Ordin către același, despre propunerile mediatoare al ambasadorului francez . . . . .	94-5
31 Ian. 1775. Raport al lui von Solms, despre folosul mare pentru Austria al încălcărilor făcute . . . . .	95
4 Feb. 1775. Ordin către același, despre aprobarea planului de răspuns către Poartă propus de Panin . . . . .	95
5 Feb. 1775. Ordin către von Zegelin, despre așțarea necesară a Porții contra Austrii . . . . .	96
15 Feb. 1775. Ordin către același, despre tractatul de subsidii și nevoia de a observa pe Turci . . . . .	96
17 Feb. 1775. Raport al aceluiși, despre mulțămirea Porții cu tonul în care Thugut face pretențiile sale . . . . .	96-7
20 Feb. 1775. Raport al lui von Solms, despre aprobarea dată de Panin mediațiilor franceze . . . . .	97
23 Feb. 1775. Raport al aceluiși, despre intenția Rușilor de a lua înapoi odată Austrii uzurpările iei . . . . .	97

	<u>Pagine</u>
2 Mart 1775. Raport al <i>aceluiași</i> , despre ocuparea <i>Hotinului</i> de <i>Ruși</i> și lașitatea <i>Austrieților</i> . . . . .	98
4 Mart 1775. Raport al lui <i>von Zegelin</i> , despre rezistența <i>Turcilor</i> în afacerea <i>Bucovinei</i> . . . . .	98-9
5 Mart 1775. Ordin către <i>același</i> , despre lipsa de înțelegere între <i>Austria</i> și <i>aliați</i> , în chestia <i>Bucovinei</i> . . . . .	99
13 Mart 1775. Raport al lui <i>von Solms</i> , despre conduita ce <i>aliații</i> trebuie să aibă față cu întinderile <i>Austriei</i> și despre <i>politica franceza</i> în afacerea <i>Bucovinei</i> și <i>Poloniei</i> . . . . .	100-1
18 Mart 1775. Raport al lui <i>von Zegelin</i> , despre apropiata evacuare a <i>cetăților</i> de către <i>Ruși</i> și stăruințele <i>Porții</i> pe linia aceștia . . . . .	102
21 Mart 1775. Ordin către <i>von Solms</i> , despre întinderea uzurpărilor <i>austriece</i> în <i>Moldova</i> și încercarea de a pune mina pe <i>Hotin</i> . . . . .	102-3
22 Mart 1775. Ordin către <i>von Zegelin</i> , despre <i>înlocuirea</i> lui și <i>convenția</i> încheiată . . . . .	103
25 Mart 1775. Ordin către <i>von Solms</i> , despre dibăcia lui <i>Kaunitz</i> în această afacere . . . . .	103
28 Mart 1775. Ordin către <i>același</i> , despre siguranța cedării din partea <i>Turcii</i> slăbite. . . . .	103-4
3 Apr. 1775. Raport al lui <i>von Zegelin</i> , despre increderea neînțemeiată a <i>Turcilor</i> , scăderea trecerii <i>Francezilor</i> la <i>Poarta</i> și planurile <i>austriece</i> asupra <i>Bosniei</i> . . . . .	104-5
5 Apr. 1775. Ordin către <i>același</i> , despre nulitatea <i>Porții</i> și nevoia <i>înlocuirii</i> lui . . . . .	105
6 Apr. 1775. Raport al lui <i>von Solms</i> , despre nevoia unor cesiuni din partea <i>Prusiei</i> , pentru a sili pe <i>Austrieți</i> la altele . . . . .	106
8 Apr. 1775. Ordin către <i>același</i> , despre nevoia împiedecării unor întinderi nouă ale <i>Austriei</i> . . . . .	106
16 Apr. 1775. Ordin către <i>von Zegelin</i> , despre inutilitatea tuturor <i>siliștilor turcești</i> . . . . .	106-7
17 Apr. 1775. Raport al lui <i>von Solms</i> , despre netemeinicia <i>pretextelor austriece</i> , tardivitatea ori-cărei acțiuni în favoarea <i>Porții</i> și despre rămânerea lui <i>von Zegelin</i> la <i>Constantinopol</i> . . . . .	107
18 Apr. 1775. Raport al lui <i>von Zegelin</i> , despre însnuările ce a făcut asupra altor planuri <i>austriece</i> , despre dispozițiile <i>Porții</i> în afacerea <i>Bucovinei</i> , despre înaintările <i>Imperialilor</i> și conferința dintre <i>Marele-Dragoman</i> și <i>Thugut</i> . . . . .	107-9
23 Apr. 1775. <i>Grigore Ghica</i> către <i>von Finckenstein</i> , cu mulțămire pentru răspunsul <i>regelui Frederic</i> . . . . .	109-10
27 Apr. 1775. Ordin către <i>von Solms</i> , despre părerile <i>imparatesei Ecaterina</i> asupra <i>Austriei</i> . . . . .	110
3 Maiu 1775. Raport al lui <i>von Zegelin</i> , despre dispozițiile <i>Porții</i> de a ceda <i>Austriei</i> o parte din teritoriul ocupat și despre dorința <i>Imperialilor</i> de a lua <i>Hotinul</i> . . . . .	110-1
3 Maiu 1775. Ordin către <i>același</i> , despre incapacitatea militară a <i>Turcii</i> . . . . .	111
12 Maiu 1775. Ordin către <i>von Solms</i> , despre lipsa unei legături între <i>anevrurile Austriei</i> în <i>Polonia</i> și cele facute în <i>Moldova</i> . . . . .	111-2

	<u>Pagine</u>
17 Maiu 1775. Raport al lui <i>von Zegelin</i> , despre cesiunile făcute Austrii în Moldova și Muntenia.....	112
18 Maiu 1775. Ordin către <i>von Solms</i> , despre înțelepciunea răspunsului dat de Franța la cererea de mediație făcută de Turci.....	112-3
23 Maiu 1775. Ordin către <i>același</i> , despre comunicarea convențiilor cu Poarta la Berlin și partea avută de Franța în înțelegerea austro-turca.....	113
27 Maiu 1775. Ordin către <i>același</i> , despre cedarea definitivă a Porții.....	113
29 Maiu 1775. Raport al <i>aceluiași</i> , despre linia de purtare ce va urma Rusia, dacă Turcii II vor cere mediația ..	114
3 Iunie 1775. Raport al lui <i>von Zegelin</i> , despre nemulțămirea unor ulemale cu cesiunea.....	115
4 Iunie 1775. Ordin către <i>același</i> , despre așțările Rușilor față cu Poarta, cu ordin de a le sprijini.....	115
14 Iunie 1775. Ordin către <i>același</i> , cerind fixarea precisă a teritoriului anexat.....	116
15 Iunie-1775. Raport al lui <i>von Solms</i> , despre felul cum Rusia vrea ca <i>von Zegelin</i> să lucreze pe lângă Poartă ..	116
19 Iunie 1775. Raport al <i>aceluiași</i> , despre șiretenia lui <i>Kaunitz</i> și probabilitatea încheierii convențiilor.....	117
2 Iulie 1775. Ordin către <i>von Zegelin</i> , despre valoarea teritoriului anexat.....	117
10 Iulie 1775. Ordin către <i>von Solms</i> , despre încheierea convențiilor.	117
17 Iulie 1775. Raport al lui <i>von Zegelin</i> , despre cauzele care au făcut pe Turci să cedeze și felul cum înțelegeau iei mediația rusa.....	118
3 Aug. 1775. Raport al <i>aceluiași</i> , despre plecarea comisariului turc pentru delimitare.....	118
17 Aug. 1775. Raport al <i>aceluiași</i> , despre însemnătatea teritoriului cedat de Turci.....	119
21 Aug. 1775. Ordin către <i>același</i> , despre <i>aceiași</i> afacere.....	119
14 Sept. 1775. Raport al <i>aceluiași</i> , despre exilul lui <i>Manolachi Giani</i> .....	119
2 Oct. 1775. Raport al lui <i>von Solms</i> , despre cauza energiei desfășurate de <i>Kaunitz</i> în afacerea Bucovinei.....	119-20
28 Nov. 1775. Raport al <i>aceluiași</i> , despre planul avut de Austria în vedere.....	120
3 Ian. 1776. Raport al lui <i>von Gaffron</i> (Constantinopol), despre neînțelegeri la delimitare.....	120
30 Ian. 1776. Raport al lui <i>von Solms</i> , despre <i>aceiași</i> afacere ..	121
4 Feb. 1776. Raport al lui <i>von Gaffron</i> , despre conflicte de graniță turco-austriece.....	121
20 Feb. 1776. Raport al lui <i>von Solms</i> , despre ignorarea la <i>Petersburg</i> a acestor știri.....	122
23 Feb. 1776. Raport al <i>aceluiași</i> , despre inutilitatea așțării Porții, care s'a înțeles cu Austria, despre zgomote de încălcări în Muntenia și oprirea <i>Imperialilor</i> .....	122-3
4 Mart 1776. Raport al lui <i>von Gaffron</i> , despre intrigile pentru Domnie ale lui <i>Costachi Moruzi</i> și <i>Manolachi Giani</i> și despre înțelegerea privitoare la delimitare.....	123-4

8 Mart 1776. Raport al lui <i>von Solms</i> , despre refuzul <i>Rusii</i> de a crede în scopuri nouă ale <i>Austrii</i> . . . . .	124-5
12 Mart 1776. Ordin către <i>aceluași</i> , despre <i>aceiași</i> afacere . . . . .	125
17 Apr. 1776. Raport al lui <i>von Gaffron</i> , despre venalitatea lui <i>Reis-Efendâ</i> , cerța pentru pădurea <i>Hotinului</i> și planul unei alianțe <i>turco-ruse</i> . . . . .	125
18 Maiu 1776. Raport al <i>aceluiășt</i> , despre renunțarea <i>Austrii</i> la pădurea <i>Hotinului</i> și despre peripețiile delimitării . . . . .	125-6
3 Iunie 1776. Raport al <i>aceluiășt</i> , despre armări ale <i>Turcii</i> , despre refuzul <i>Turcilor</i> de a observa dispozițiile din tratatul de la <i>Cuciuc-Cainargi</i> privitoare la principate, și planul de a ataca pe <i>Ruși</i> în unire cu <i>Austriei</i> . . . . .	126-7
17 Iunie 1776. Raport al <i>aceluiășt</i> , despre plecarea apropiată a lui <i>Thugut</i> și afacerea delimitării . . . . .	128
3 Iulie 1776. Raport al <i>aceluiășt</i> , despre vremea cînd va fi mințuită și despre alianța <i>turco-rusa</i> . . . . .	128
17 Iulie 1776. Raport al <i>aceluiășt</i> , despre fixarea tributului <i>principatelor</i> și delimitare . . . . .	128-9
3 Nov. 1776. Raport al <i>aceluiășt</i> , despre ignorarea încercărilor <i>austriece</i> în <i>Muntenia</i> . . . . .	129
18 Nov. 1776. Raport al <i>aceluiășt</i> , despre o cerere a <i>Austrieților</i> în acest sens . . . . .	129
3 Ian. 1777. Raport al <i>aceluiășt</i> , despre intercesia lui <i>Tessara</i> pentru ca <i>Poarta</i> să împlinească tratatul de la <i>Cuciuc-Cainargi</i> . . . . .	129-30
25 Ian. 1777. Raport al lui <i>von Solms</i> , despre hotărîrea lui <i>Kaunitz</i> de a reclama <i>Olenia</i> . . . . .	130
18 Feb. 1777. Raport al lui <i>von Gaffron</i> , despre <i>aceiași</i> intenție a <i>Austrii</i> . . . . .	131
29 Apr. 1777. Raport al lui <i>von Solms</i> , despre mijlocul cum s'ar putea storce <i>Curșii din Viena</i> o mărturisire în această privință . . . . .	131
3 Maiu 1777. Raport al lui <i>von Gaffron</i> , despre planurile <i>Austrii</i> și corespondența sa cu <i>Grigore Ghica</i> . . . . .	131
9 Maiu 1777. Raport al lui <i>von Solms</i> , despre planurile <i>austriece</i> asupra <i>Oleni</i> . . . . .	132
4 Aug. 1777. Raport al lui <i>von Gaffron</i> , despre planurile acestea, despre măsurile luate de <i>Ipsilanti</i> și <i>mediația prusiană</i> între <i>Rusia</i> și <i>Turcia</i> . . . . .	132
2 Sept. 1777. <i>Grigore Ghica</i> către regele <i>Frederic</i> , cerînd protecția <i>prustiana</i> în grelele împrejurări ale momentului . . . . .	132-3
4 Sept. 1777. <i>Grigore Ghica</i> către regele <i>Frederic</i> , despre un dar de căl făcut de iel <i>regelut</i> . . . . .	133
9 Sept. 1777. Raport al lui <i>von Solms</i> , despre planurile <i>Franci</i> și <i>Austrii</i> contra <i>Rușilor</i> . . . . .	133
12 Sept. 1777. Raport al <i>aceluiășt</i> , despre atitudinea <i>Franci</i> în afacerea <i>Oleni</i> . . . . .	134
22 Sept. 1777. Jurnal al <i>dragomanului Ienachi Frangopulo</i> , despre trimeterea unui <i>mehmendar turc</i> în <i>Muntenia</i> , primejdia <i>Domnilor</i> și numirea unui <i>han tătaresc</i> în <i>Basarabia</i> . . . . .	134
1 Oct. 1777. Ordin către <i>von Finckenstein</i> , despre darurile ce	

	Pagine
trimete lui <i>Grigore Ghica</i> și <i>Hanulu</i> și cererea celui d'întăiu . . . . .	135
2 Oct. 1777. <i>Regele Frederic</i> către <i>Grigore Alexandru Ghica</i> , despre darurile ce-I trimete și remonta . . . . .	136
2 Oct. 1777. Pașaport <i>prusian</i> pentru aducătorul darurilor către <i>Grigore Ghica</i> . . . . .	136
3 Oct. 1777. Raport al lui <i>von Gaffron</i> , despre stabilirea proiectată a unui <i>han tataresc</i> în <i>Basarabia</i> . . . . .	136-7
11 Oct. 1777. Jurnalul lui <i>Frangopulo</i> , despre înlocuirea lui <i>Grigore Ghica</i> , numirea lui <i>Necular Caragea</i> ca dragoman și răspunsul dat în această privință de <i>Poartă ambasadei rusești</i> . . . . .	137-8
17 Oct. 1777. Raport al lui <i>von Gaffron</i> , despre simpatiile lui <i>Costachi Moruzi</i> , noul <i>Domn al Moldovei</i> . . . . .	138
18 Oct. 1777. Raport al lui <i>von Solms</i> , despre înlocuirea de <i>Domn</i> în <i>Moldova</i> . . . . .	139
23 Oct. 1777. Raport anonim către <i>ambasadorul rus</i> la <i>Constantinopol</i> , despreuciderea lui <i>Grigore Ghica</i> . . . . .	139-40
28 Oct. 1777. Raport al lui <i>von Solms</i> , despre politica <i>Prusiei</i> față cu planurile <i>austriece</i> . . . . .	140
30 Oct. 1777. Raport al lui <i>von Gaffron</i> , despre decapitarea lui <i>Grigore Ghica</i> , frica de plingeri a succesorului său, moderația acestuia și caracterul noului dragoman, <i>Necular Caragea</i> . . . . .	140-1
4 Nov. 1777. Raport al <i>aceluiiași</i> , despre o înțelegere între <i>Rusia</i> , <i>Austria</i> și <i>Franța</i> pentru un viitor războiu <i>ruso-turc</i> . . . . .	141
4 Nov. 1777. Raport al lui <i>von Solms</i> , despre un plan de alianță între <i>Prusia</i> , <i>Rusia</i> și <i>Franța</i> . . . . .	141-2
6 Nov. 1777. Raport anonim despre stăruinșii lui <i>Costachi Moruzi</i> pentru familia lui <i>Grigore Ghica</i> . . . . .	142-3
11 Nov. 1777. Raport al lui <i>von Solms</i> , despre cauzele decapitării lui <i>Ghica</i> . . . . .	143
3 Dec. 1777. Raport al lui <i>von Gaffron</i> , despre averea lăsată de <i>Ghica</i> . . . . .	143
9 Dec. 1777. Raport al lui <i>von Solms</i> , despre <i>tripla alianță</i> și garanția de acordat <i>Turcii</i> . . . . .	144
17 Dec. 1777. Jurnalul lui <i>Frangopulo</i> , despre plingerile <i>Rusiei</i> contra decapitării lui <i>Ghica</i> . . . . .	144
30 Dec. 1777. Raport al lui <i>von Solms</i> , despre vestea schimbării proiectelor <i>austriece</i> asupra <i>Olteneii</i> cu altele privitoare la <i>Bosnia</i> și <i>Dalmatia</i> . . . . .	145
1778. Plan pentru organizarea unei poște <i>prusiene</i> prin <i>Moldova</i> . . . . .	145
17 Ian. 1778. Jurnalul lui <i>Frangopulo</i> , despre întoarcerea <i>capigi-bașei</i> , care tăiașe pe <i>Ghica</i> . . . . .	146
17 Feb. 1778. Raport al lui <i>von Gaffron</i> , despre silinșile sale pentru a împiedeca uzurparile <i>austriece</i> în <i>Oltenia</i> și a lega pe <i>Turci</i> de <i>Prusia</i> . . . . .	146
17 Mart 1778. Raport al <i>aceluiiași</i> , despre convorbirea avută în aceasta privință cu <i>Marele-Dragoman</i> , <i>Necular Caragea</i> . . . . .	146
17 Mart 1778. Jurnalul lui <i>Frangopulo</i> , despre înaintarea ucigașului lui <i>Ghica</i> . . . . .	147

13 Apr. 1778. Jurnalul <i>aceluiiași</i> , despre trimeterea de trupe în <i>Moldova și Muntenia</i> .....	147
17 Apr. 1778. Raport al lui <i>von Gaffron</i> , despre măsurile de supraveghere luate de <i>Poarta</i> față cu scrisorile-I către <i>Moruzi</i> și despre descoperirea corespondenței cu <i>Ghica</i> .....	147
9 Iunie 1778. Raport al <i>aceluiiași</i> , despre oprirea remontei în <i>Moldova</i> și rolul de mediator între <i>Ruși și Turci</i> al lui <i>Moruzi</i> .....	148
21—25 Iunie 1778. Jurnalul lui <i>Frangopulo</i> , despre construirea unei corăbii de război de către <i>Ipsilanti</i> și prigonirea memoriilor lui <i>Ghica</i> .....	148
17 Aug. 1778. Jurnalul <i>aceluiiași</i> , despre dezertionul de <i>ieniceri</i> în <i>Moldova</i> , nemulțămirea cu <i>Moruzi</i> și greaua situație financiară a acestuia.....	148-9
11 Sept. 1778. Jurnalul <i>aceluiiași</i> , despre iernarea <i>Turcilor</i> în <i>principate</i> .....	149
31 Oct. 1778. Jurnalul <i>aceluiiași</i> , despre același lucru.....	149
7 Dec. 1778. Ordin către <i>von Gaffron</i> , despre simpatiile lui <i>Moruzi</i> pentru <i>Austrieci</i> .....	149
16 Iulie 1779. Jurnalul lui <i>Frangopulo</i> , despre nouă dări impuse <i>Domnilor</i> .....	150
24 Sept. 1779. Jurnalul <i>aceluiiași</i> , despre aducerea prezentelor <i>Muntenii</i> .....	150
17 Nov. 1779. Raport al lui <i>von Gaffron</i> , despre înlocuirea <i>Domnilor</i> în interesul <i>triplei alianțe</i> .....	150
8 Dec. 1779. Jurnalul lui <i>Frangopulo</i> , despre numirea unui <i>Reis-Efendi</i> protejat al lui <i>Moruzi</i> și obiceiurile <i>Fanarului</i> .....	151
17 Dec. 1779. Raport al lui <i>von Gaffron</i> , despre întâiul punct.....	151
20 Iunie 1780. Jurnal al lui <i>Frangopulo</i> , despre numirea lui <i>Lascarov</i> consul în <i>Moldova</i> și urmările sale....	151-2
17 Oct. 1780. Raport al lui <i>von Gaffron</i> , despre <i>remonta</i> în <i>Moldova</i> și <i>pedecile</i> puse de <i>Moruzi</i> .....	152
1 Nov. 1780. Raport al <i>aceluiiași</i> , despre <i>greutățile</i> pentru recunoașterea lui <i>Lascarov</i> .....	152
2 Nov. 1780. Raport al <i>aceluiiași</i> , despre planul <i>Turcilor</i> de a tăia pe <i>Costachi Moruzi</i> .....	152-3
16 Nov. 1780. Raport al <i>aceluiiași</i> , despre exportul de cai din <i>Moldova</i> .....	153
1 Feb. 1781. Raport al <i>aceluiiași</i> , despre <i>remonta</i> din <i>Moldova</i> și opunerea <i>Domnului</i> .....	153
12 Mai 1781. Răspunsul verbal al <i>Porții</i> în chestia <i>remontei</i> .....	153-4
14 Mai 1781. Raport al lui <i>von Gaffron</i> , despre aceeași afacere.....	154
1 Iulie 1781. Raport al <i>aceluiiași</i> , despre depunerea posibilă a lui <i>Moruzi</i> .....	154
11 Dec. 1781. Raport al <i>aceluiiași</i> , despre nouă <i>pretenții austriace</i> în <i>principate</i> .....	154-5
24 Dec. 1781. Raport al <i>aceluiiași</i> , despre hotărîrea chestiiei lui <i>Lascarov</i> .....	155
26 Ian. 1782. Raport al <i>aceluiiași</i> , despre <i>vinovățiile</i> lui <i>Moruzi</i> și depunerea lui <i>Ipsilanti</i> .....	155-6
8 Feb. 1782. Raport al <i>aceluiiași</i> , despre oprirea fugii lui <i>Ipsilanti</i> , <i>putința</i> înlocuirii lui <i>Moruzi</i> și <i>consulatul rus</i> în <i>principate</i> .....	156-7

	<u>Pagine</u>
26 Feb. 1782. Ordin către <i>același</i> , despre numirea lui <i>Neculai Caragea</i> în <i>Muntenia</i> și purtările lui <i>Moruzi</i> . . .	157
11 Mart 1782. Raport al lui <i>von Gaffron</i> , despre sosirea lui <i>Ipsilanti</i> . . . . .	158
26 Mart 1782. Raport al <i>aceluiiași</i> , despre <i>remonta</i> în <i>principate</i> și caracterul lui <i>Neculai Caragea</i> . . . . .	158
23 Apr. 1782. Raport al <i>aceluiiași</i> , despre sosirea fiilor lui <i>Ipsilanti</i> , <i>remonta</i> în <i>Moldova</i> și <i>Muntenia</i> și promisiunile lui <i>Neculai Caragea</i> . . . . .	159
28 April—8 Mai 1782. Jurnalul lui <i>Frangopulo</i> , despre sosirea fiilor lui <i>Ipsilanti</i> și <i>uciderea călărașilor munteni</i> . . . . .	159
Pe la 7 Maiu 1782. Raport al lui <i>von Gaffron</i> , despre <i>remonta</i> , soarta lui <i>Ipsilanti</i> , relațiile lui <i>Moruzi</i> cu <i>Caragea</i> . . . . .	160
40 Iunie 1782. Raport al <i>aceluiiași</i> , despre numirea lui <i>Alexandru Constantin Mavrocordat</i> în <i>Moldova</i> , cearta lui <i>Moruzi</i> cu <i>Lascarov</i> și chestia <i>remontei</i> . . . . .	160-1
25 Iunie 1782. Raport al <i>aceluiiași</i> , despre simpatiile <i>rusești</i> ale lui <i>Mavrocordat</i> . . . . .	161
10 Aug. 1782. Raport al <i>aceluiiași</i> , despre sosirea <i>agentului austriac</i> , <i>Raiceviți</i> , la <i>Bucuresci</i> și afacerile <i>Crimiei</i> . . . . .	162-3
10 Oct. 1782. Raport al <i>aceluiiași</i> , despre știri false trimse de <i>Neculai Caragea</i> . . . . .	163
28 Oct. 1782. Jurnalul lui <i>Frangopulo</i> , despre proviziile adunate de <i>Domni</i> . . . . .	163
Dec. 1782 (?). Raport al lui <i>von Gaffron</i> , despre repararea <i>cetașii Giurgiu</i> și înlocuirea lui <i>Lascarov</i> cu <i>Severin</i> . . . . .	164
10 Dec. 1782. Raport al <i>aceluiiași</i> , despre pregătirea <i>Turcilor</i> contra <i>invaziilor rusești</i> . . . . .	164
10 Ian. 1783. Raport al lui <i>von Görtz (Petersburg)</i> , despre « <i>marele plan</i> » al <i>Rusiei</i> și soarta în țel a <i>principatelor</i> . . . . .	164
17 Ian. 1783. Raport al <i>aceluiiași</i> , despre împărțirea proiectată a <i>Turcii</i> . . . . .	165
18—22 Ian. Jurnalul lui <i>Frangopulo</i> , despre pregătiri în <i>Basarabia</i> și ordine pentru provizii în <i>principate</i> . . . . .	165
25 Ian. 1783. Raport al lui <i>von Gaffron</i> , despre planurile <i>Austriei</i> față cu <i>principatele</i> . . . . .	165
25 Ian. 1783. Ordin către <i>von Görtz</i> , despre condițiile oferite de <i>Poartă aliașilor</i> . . . . .	166
28 Ian. 1783. Ordin către <i>același</i> , despre planurile favoritului <i>Ecaterinei</i> , <i>Potemkin</i> , asupra <i>principatelor</i> . . . . .	166
28 Ian. 1783. Raport al <i>aceluiiași</i> , despre cauzele ambiguii lui <i>Potemkin</i> . . . . .	166
29 Ian. — 8 Feb. 1783. Jurnalul lui <i>Frangopulo</i> , despre ordine pentru provizii în <i>principate</i> și planurile de <i>invazie</i> ale <i>Rușilor</i> . . . . .	167
4 Feb. 1783. Ordin către <i>von Görtz</i> , despre ultimele condiții probabile ale <i>Rușilor</i> . . . . .	167
18 Feb. 1783. Raport al <i>aceluiiași</i> , despre planurile lui <i>Potemkin</i> asupra <i>principatelor</i> . . . . .	167-8
21 Feb. 1783. Jurnalul lui <i>Frangopulo</i> , despre rechemarea din exilii a lui <i>Alexandru Ipsilanti</i> și a ex-dragomanului <i>Mihalachi Sușu</i> și despre știrile date de <i>secretariul muntean La Roche</i> . . . . .	168-9

	Pagine
28 Feb. 1783. Raport al lui <i>von Görtz</i> , despre plecarea și planurile lui <i>Potemkin</i> . . . . .	169
11-23 Maiu 1783. Jurnalul lui <i>Frangopulo</i> , despre știrii din principate și înțelegerea turco-rusa asupra principatelor . . . . .	169-70
25 Iunie 1783. Raport al lui <i>von Gaffron</i> , despre cesiunea <i>Basarabii</i> , făcută de <i>Șahin-Gheraș Rusii</i> . . . . .	170
10 Iulie 1783. Raport al <i>aceluiiași</i> , despre cererile <i>Austrii</i> și răspunsul <i>Porșii</i> și despre așțarea <i>Tatarilor</i> din <i>Bugeac</i> . . . . .	170
24 Iulie 1783. Raport al <i>aceluiiași</i> , despre numirea lui <i>Mihalachi Suțu</i> în <i>Muntenia</i> . . . . .	171
9 Aug. 1783. Ordin către <i>von Görtz</i> , despre destituirea lui <i>Caragea</i> și urmările iei . . . . .	171
9 Aug.-25 Nov. 1783. Ordin către <i>același</i> despre planurile <i>austriece</i> . . . . .	171
16 Aug. 1783. Jurnalul lui <i>Frangopulo</i> , despre trimeterea de trupe în principate . . . . .	172
3 Oct. 1783. Jurnalul <i>aceluiiași</i> , despre venitul în <i>Basarabia</i> acorlate la doi pași turcești . . . . .	172
10 Oct. 1783. Raport al lui <i>von Gaffron</i> , despre trimeterea acestora în principate . . . . .	172-3
25 Nov. 1783. Raport al lui <i>von Görtz</i> , despre soarta rezervată de <i>aliași principatelor</i> . . . . .	173
28 Nov. 1783. Raport al <i>aceluiiași</i> , despre planurile <i>Austrii</i> asupra principatelor . . . . .	173
13 Dec. 1783. Ordin către <i>același</i> , despre lămuriri în această privință . . . . .	174
16 Dec. 1783. Ordin către <i>același</i> , despre neprobabilitatea cererii <i>independenței principatelor</i> , din partea <i>Rusii</i> . . . . .	174
10 Ian. 1784. Raport al lui <i>von Gaffron</i> , despre explicarea dată de <i>ambasadorul francez</i> «dezinteresării» <i>Austrii</i> față cu principatele . . . . .	175
10 Feb. 1784. Raport al <i>aceluiiași</i> , despre tăcerea <i>Austrii</i> asupra principatelor și mulțămirea lui <i>Mihalachi Suțu</i> pentru atitudinea <i>Prusii</i> . . . . .	175
13 Feb. 1784. Raport al lui <i>von Görtz</i> , despre anexa secretă, privitoare la principate, adausă tractatului de la <i>Ainali-kawak</i> . . . . .	176
17 Feb. 1784. Ordin către <i>același</i> , despre <i>același</i> act. . . . .	176
24 Feb. 1784. Raport al <i>aceluiiași</i> , despre siguranța <i>convențiilor anexate</i> . . . . .	176
2 Mart 1784. Raport al <i>aceluiiași</i> , despre <i>convenție</i> . . . . .	177
13 Mart 1784. Ordin către <i>von Gaffron</i> , despre cele cuprinse în <i>aceiași</i> . . . . .	177
24 Mart 1784. Raport al <i>aceluiiași</i> , despre tăcerea până acum a <i>Austrii</i> . . . . .	177
17 Apr. 1784. Ordin către <i>același</i> , despre tractatul de comerț căpătat de <i>Austrieci</i> și regularea hotarelor în <i>Sclavonia</i> și <i>Oltenia</i> . . . . .	177-8
17 Apr. 1784. Ordin către <i>von Görtz</i> , despre aceste din urmă planuri . . . . .	178
Pe la 20 Apr. 1784. Raport al lui <i>von Gaffron</i> , despre punctele din <i>tractatul de comerț austro-turc</i> , care privesc principatele . . . . .	178
26 Apr. 1784. Raport al <i>aceluiiași</i> , despre firmele trimese <i>Dom-</i>	

	<u>Pagine</u>
<i>nilor și pericolul independenței principatelor pentru influența rusească</i> . . . . .	179
25 Maiu 1784. Raport al <i>aceluiiași</i> , despre intenția <i>Austrii</i> de a cere <i>Fetislam</i> și <i>Orșova</i> . . . . .	179-80
25 Maiu 1784. Raport al <i>aceluiiași</i> , despre nemanifestarea pretențiilor <i>austriece</i> asupra <i>Sclavoniei</i> și <i>Olteniilor</i> . . . . .	180
25 Maiu 1784. Ordin către <i>ambasadorul ales pe linga Poarta, Diez</i> , despre corespondența prin <i>principate</i> , situația acestora și planurile <i>Austrii</i> asupra lor . . . . .	181
10 Iunie 1784. Raport al lui <i>von Gaffron</i> , despre cererea de către <i>Austrieci</i> a <i>Fetislamului</i> și <i>Orșovei</i> . . . . .	181-2
3 Iulie 1784. Ordin către <i>von Görtz</i> , despre refuzul <i>Porfii</i> la această cerere . . . . .	182
17 Iulie 1784. Ordin către <i>același</i> , despre <i>același</i> lucru . . . . .	182
Pe la 20 Iulie 1784. Raport al lui <i>von Gaffron</i> , despre sprijinirea cererilor <i>Austrii</i> de către <i>Franceji</i> și <i>Ruși</i> . . . . .	183
24 Iulie 1784. Raport al lui <i>Diez</i> , despre călătoria sa prin <i>principate</i> , respectul <i>Domnilor</i> pentru <i>rege</i> , cedarea <i>Austrii</i> în privința <i>Olteniilor</i> . . . . .	183-4
9 Aug. 1784. Raport al <i>aceluiiași</i> , despre falșitatea zvonului despre intrarea <i>Austrieicilor</i> în <i>principate</i> , simpatiile locuitorilor pentru <i>Puterile creștine</i> și decizia <i>Porfii</i> de a revoca și de acum înainte pe <i>Domnu</i> . . . . .	184-5
25 Aug. 1784. Raport al <i>aceluiiași</i> , despre dorința lui <i>König</i> din <i>Iași</i> de a fi <i>consul prusian</i> în <i>Moldova</i> . . . . .	186
19 Sept. 1784. Ordin către <i>același</i> , despre dispoziția sa de a-i da titlul . . . . .	186
21 Sept. 1784. Ordin către <i>același</i> , despre <i>König</i> . . . . .	186
25 Oct. 1784. Raport al <i>aceluiiași</i> , despre agenții provocatori ai <i>Rusii</i> . . . . .	186-7
10 Nov. 1784. Raport al <i>aceluiiași</i> , despre <i>budgetul turcesc</i> , cartea <i>ambasadorului francez, de Choiseul-Gouffier</i> și denunțarea iei către <i>Poarta, de Neculai Caragăd</i> . . . . .	187
22 Dec. 1784. Ordin către <i>același</i> , despre sprijinirea de <i>Poarta</i> a răsculaților din <i>Ardeal</i> și <i>Ungaria</i> . . . . .	187
24 Dec. 1784. Raport al <i>aceluiiași</i> , despre uzurparea de supuși în <i>principate</i> de către <i>consul</i> . . . . .	188
29 Dec. 1784. Raport al <i>aceluiiași</i> , despre purtarea <i>foștului ambasador francez, de Saint-Priest</i> , în afacerea cererilor <i>austriece</i> . . . . .	188-9
26 Ian. 1785. Raport al <i>aceluiiași</i> , despre reclamarea de către <i>Austria</i> a pretențiilor <i>dezertori</i> din <i>principate</i> , despre înlocuirea lui <i>Alexandru Constantin Maurocordat (Delî-bei)</i> și cauzele iei, despre <i>noul Mare-Drăgoman, Alexandru Calimah</i> și sprijinirea lui <i>Horia de Franceji</i> . . . . .	189-91
26 Ian. 1785. Raport al <i>aceluiiași</i> , despre <i>beratul</i> lui <i>König</i> . . . . .	191
25 Feb. 1785. Raport al <i>aceluiiași</i> , despre adunarea de trupe <i>rusești și austriece</i> la hotarele <i>Turcii</i> . . . . .	191
25 Mart 1785. Ordin către <i>același</i> , despre planurile de încălcare ale <i>Rușilor</i> și <i>Austrieicilor</i> . . . . .	192
26 Mart 1785. Ordin către <i>același</i> , despre necesitatea <i>consulatului prusian</i> din <i>Iași</i> . . . . .	192
26 Mart 1785. Ordin către <i>von Görtz</i> , despre destituirea lui <i>Alexandru Constantin Maurocordat</i> . . . . .	192

	<u>Pagine</u>
9 Apr. 1785. Ordin către <i>același</i> , despre planurile <i>austriece</i> asupra <i>principatelor</i> și măsurile de apărare ale <i>Turcilor</i> . . . . .	192-3
9 Apr. 1785. Raport al lui <i>Diez</i> , despre ordinele date <i>Domnilor</i> . . . . .	193
12 Apr. 1785. Ordin către <i>von Görtz</i> , despre trimeterea de trupe în <i>Moldova</i> . . . . .	193
23 Apr. 1785. Ordin către <i>același</i> , despre planul <i>austriac</i> de a lua <i>Moldova</i> . . . . .	193
6 Maiü 1785. Raport către <i>von Görtz</i> , despre mediația <i>rusească</i> cerută de <i>Turci</i> . . . . .	194
10 Maiü 1785. Raport al lui <i>Diez</i> , despre <i>consulatul prusian</i> , despre planurile de independență ale <i>Grecilor</i> din <i>principate</i> și agenții <i>Rusii</i> . . . . .	194
21 Maiü 1785. Ordin către <i>von Görtz</i> , despre <i>mediația franceză</i> și inutilitatea ei . . . . .	195
10 Iunie 1785. Raport al lui <i>Diez</i> , despre decizia <i>Porții</i> de a stabili <i>Tatari</i> în <i>Basarabia</i> . . . . .	195
25 Iunie 1785. Raport al <i>aceluiiași</i> , despre <i>mediația franceză</i> . . . . .	195
10 Oct. 1785. Raport al <i>aceluiiași</i> , despre soarta lui <i>Mihalachi Suflu</i> și remonta în <i>Muntenia</i> . . . . .	196
7 Nov. 1785. Ordin către <i>același</i> , despre <i>remonta austriacă</i> în <i>principate</i> . . . . .	196
10 Dec. 1785. Raport al lui <i>Diez</i> , despre încercările sale de a opri <i>remonta austriacă</i> în <i>principate</i> . . . . .	196
24 Dec. 1785. Raport al <i>aceluiiași</i> , despre un favorit al lui <i>Ghica</i> decapitatul, <i>Skilitzi</i> . . . . .	197
7-8 Ian. 1786. Jurnalul lui <i>Frangopulo</i> , despre confirmarea <i>Voevozilor</i> (din sate?) și intrigile <i>dragomanului arsenalului</i> , <i>Neculai Mavrogheni</i> . . . . .	197
10 Ian. 1786. Raport al lui <i>Diez</i> , despre plănuitul <i>Han al Basarabiei</i> . . . . .	197
25 Ian. 1786. Raport al <i>aceluiiași</i> , despre beratul lui <i>König</i> , în schimbul căruia <i>Turcii</i> cer ajutor la vreme de războiü . . . . .	198
10 Feb. 1786. Jurnalul lui <i>Frangopulo</i> , despre destituirea lui <i>Reis-Efendi</i> , care lupta contra lui <i>Mavrogheni</i> . . . . .	198-9
14 Feb. 1786. Jurnalul <i>aceluiiași</i> , despre sosirea lui <i>König</i> la <i>Constantinopol</i> și a <i>haznalei Domnului Moldovei</i> . . . . .	199
23 Feb. 1786. Ordin către <i>Diez</i> , despre refuzul condițiilor <i>turcești</i> pentru <i>consulat</i> . . . . .	199
25 Feb. 1786. Ordin către <i>același</i> , despre <i>consulatul lui König</i> . . . . .	199
25 Feb. 1786. Raport al <i>aceluiiași</i> , despre <i>consulat</i> și <i>remonta</i> . . . . .	200
28 Feb. 1786. Ordin către <i>același</i> , despre lipsa de mijloace a lui <i>Diez</i> . . . . .	200
28 Feb. 1786. Jurnalul lui <i>Frangopulo</i> , despre o conferință între <i>Marele-Vizir</i> , <i>Capudan-Pașa</i> și <i>Mavrogheni</i> . . . . .	200
6—24 Mart 1786. Jurnalul <i>aceluiiași</i> , despre numirea lui <i>Mavrogheni</i> în <i>Muntenia</i> și măsurile luate în contra rivalului său, <i>Petrachi</i> . . . . .	200-2
14 Mart 1786. Ordin către <i>Hüttel</i> ( <i>Petersburg</i> ), despre intenția <i>Turcilor</i> de a face port-franc la <i>Cetatea-Albă</i> . . . . .	202
27 Mart 1786. Raport al lui <i>Diez</i> , despre trimeterea unor emisari	

	<u>Pagine</u>
aî <i>Domnilor în Europa</i> și cererea <i>secretariului muntean, Weber</i> .....	202
27 Mart 1786. Raport al <i>aceluiiași</i> , despre <i>remonta</i> și poziția reală a <i>Domnilor</i> .....	202-5
10 Apr. 1786. Raport al <i>aceluiiași</i> , despre numirea lui <i>Mavrogheni</i> și relațiile <i>Porfiu</i> cu <i>Rusia</i> .....	205
25 Apr. 1786. Raport al <i>aceluiiași</i> , despre afacerea lui <i>Petraki</i> ..	206
29 Apr. — 5 Jurnalul lui <i>Frangopulo</i> , despre plecarea lui <i>Mavrogheni</i> , sosirea lui <i>Mihalachi Sufu</i> și a <i>consulului rusec</i> destinat pentru <i>Alep</i> , venind din <i>Moldova</i> .....	206-7
9 Maiü 1786. Ordin către <i>Diez</i> , despre consulatul lui <i>König</i> .....	207
10 Maiü 1786. Raport al <i>aceluiiași</i> , despre formarea unei garde de către <i>Mavrogheni</i> .....	207
27 Maiü 1786. Ordin către <i>același</i> , despre înlocuirea <i>Domnului Moldovei</i> .....	207
6 Iunie 1786. Ordin către <i>același</i> , despre protestările <i>Austriii</i> și <i>Rusii</i> contra schimbării de <i>Domn</i> în <i>Muntenia</i> ..	208
6 Iunie 1786. Raport al lui <i>Hüttel</i> , despre protestările <i>Rusii</i> și atitudinea <i>ambasadorului francez</i> .....	208-9
10 Iunie 1786. Ordin către <i>același</i> , despre mazilirea <i>Domnului Moldovei</i> .....	209
13 Iunie 1786. Ordin către <i>același</i> , despre schimbarea din <i>Muntenia</i> și protestările <i>Rusii</i> .....	209
13 Iunie 1786. Raport al <i>aceluiiași</i> , despre <i>Petraki</i> , schimbarea din <i>Moldova</i> și atitudinea <i>Rusii</i> .....	209-10
16 Iunie 1786. Raport al <i>aceluiiași</i> , despre schimbarea din <i>Moldova</i> ..	210
26 Iunie 1786. Raport al <i>aceluiiași</i> , despre <i>Mihalachi Sufu</i> și intențiile <i>Rusii</i> .....	210
26 Iunie 1786. Raport al lui <i>Diez</i> , despre călcarea teritoriului <i>rusec</i> de niște <i>Basarabeni</i> și despre <i>König</i> .....	210
10 Iulie 1786. Raport al <i>aceluiiași</i> , despre neintervenția <i>Rusii</i> pentru <i>Sufu</i> , după mazilirea lui .....	211
29 Iulie 1786. Ordin către <i>Hüttel</i> , despre planuri <i>austriece</i> asupra <i>principatelor</i> .....	211
11 Aug. 1786. Raport al <i>aceluiiași</i> , despre <i>acetași</i> afacere și despre neînțelegerea <i>turco-polona</i> asupra navigării pe <i>Nistru</i> .....	212
25 Sept. 1786. Raport al lui <i>Diez</i> , despre trimeterea știrii despre moartea lui <i>Frederic al II-lea</i> de către <i>Domnul Muntenii</i> și despre un emisariu al <i>Domnului Moldovei</i> .....	212-3
14 Oct. 1786. Ordin către <i>Hüttel</i> , despre lipsa de simpatie a <i>Austriii</i> pentru restaurarea <i>imperiului grecesc</i> ..	213
14 Oct. 1786. Raport al <i>maiorului prusian von Seydlitz</i> , însărcinat cu <i>remonta</i> în <i>Moldova</i> , despre necesitatea părăsirii <i>cailor romanești</i> pentru cel din <i>Rusia</i> ..	213-4
10 Nov. 1786. Ordin către <i>von Diez</i> , despre beratul lui <i>König</i> ..	214
13 Nov. 1786. Jurnalul lui <i>Frangopulo</i> , despre numirea la <i>Alep</i> a <i>pașei de Brăila</i> .....	214
9 Dec. 1786. Raport al lui <i>von Diez</i> , despre formarea de lagăre la <i>Ismail</i> și pe <i>Dunare</i> .....	214
13—14 Dec. Jurnalul lui <i>Frangopulo</i> , despre conducerea lui <i>Șahim-Gherai</i> prin <i>principate</i> și înlocuirea lui <i>Alexandru Ioan Mavrocordat</i> .....	215

23 Dec. 1786.	Raport al lui <i>von Diez</i> , despre înlocuirea din <i>Moldova</i> , numirea sa ca trimis extraordinar și corespondența lui <i>Mavrogheni</i> la <i>Berlin</i> . . . . .	215
18 Ian. 1787.	Jurnalul lui <i>Frangopulo</i> , despre sosirea lui <i>Lascarov</i> și cearta lui cu <i>Mavrogheni</i> . . . . .	216
16—19 Feb. 1787.	Jurnalul <i>aceluiiași</i> , despre fuga lui <i>Alexandru Ion Mavrocordat</i> . . . . .	216
23 Feb. 1787.	Raport al lui <i>von Diez</i> , despre răspunsul <i>Porșii</i> la protestările <i>rusești</i> , fuga lui <i>Mavrocordat</i> și planurile lui, natura <i>Grecilor</i> . . . . .	216-7
10 Mart 1787.	Raport al <i>aceluiiași</i> , despre fuga lui <i>Mavrocordat</i> . . . . .	217
7 Apr. 1787.	Raport al <i>aceluiiași</i> , despre pretențiile <i>Rușilor</i> relative la <i>principate</i> și soarta agenților lui <i>Mavrocordat</i> . . . . .	217-8
29 Apr. 1787.	Jurnalul lui <i>Frangopulo</i> , despre plecarea lui <i>Șahim-Gherai</i> din <i>Hotin</i> . . . . .	218
10 Maiu 1787.	Raport al lui <i>von Diez</i> , despre asigurările date de <i>Lascarov Domnul Moldovei</i> , <i>Alexandru Ipsilanti</i> , și planul lui <i>Șahim-Gherai</i> de a se stabili în <i>Basarabia</i> . . . . .	218
23 Iunie 1787.	Jurnalul lui <i>Frangopulo</i> , despre intrigile și exilul <i>foștului Domn, Costachi Moruzi</i> . . . . .	219
28 Iunie 1787.	Jurnalul <i>aceluiiași</i> , despre ordine pentru poduri în <i>principate</i> , fabricarea de corăbii pe <i>Dunare</i> . . . . .	219
10 Iulie 1787.	Raport al lui <i>von Diez</i> , despre construirea de poduri în <i>principate</i> . . . . .	219
9 Aug. 1787.	Raport al <i>aceluiiași</i> , despre conferințele lui <i>Reis-Efendi</i> cu <i>ambasadorul rusesc</i> și pregătirile de război ale <i>Turcilor</i> . . . . .	219-20
11 Aug. 1787.	Ordin către <i>von Diez</i> , despre știri trimise de <i>Ipsilanti</i> asupra întrevederii de la <i>Cherson</i> . . . . .	220
24 Aug. 1787.	Explicațiile date de <i>Poartă Prusii</i> asupra cauzelor privitoare la <i>principate</i> ale declarațiilor de război contra <i>Rusiei</i> . . . . .	220-1
25 Aug. 1787.	Raport al lui <i>von Diez</i> , despre cauzele declarațiilor de război . . . . .	221
7 Sept. 1787.	Jurnalul lui <i>Frangopulo</i> , despre ordinele date pentru război <i>Domnilor</i> . . . . .	222
10 Sept. 1787.	Raport al lui <i>von Diez</i> , despre zăloagele cerute <i>boierilor români</i> și paza <i>principatelor</i> . . . . .	222
10 Sept. 1787.	Raport al <i>aceluiiași</i> , despre falșitatea știrii privitoare la întrevederea din <i>Cherson</i> și nulitatea politică a lui <i>König</i> . . . . .	222-3
17 Sept. 1787.	Ordin către <i>von Keller (Petersburg)</i> , despre arestarea <i>consulilor ruși</i> din <i>principate</i> și expulsiunea negustorilor de această națiune . . . . .	224
5 Oct. 1787.	Ordin către <i>același</i> , despre zăloagele date de <i>boierii români</i> și angajarea de <i>Cazaci</i> . . . . .	224
8 Oct. 1787.	Ordin către <i>același</i> , despre cuceririle lăsate de <i>Ruși</i> pe sama <i>Austriei</i> . . . . .	224
10 Oct. 1787.	Raport al lui <i>von Diez</i> , despre planurile <i>Austriei</i> și trupele din <i>principate</i> . . . . .	224-5
25 Oct. 1787.	Raport al <i>aceluiiași</i> , despre încălcările <i>Rușilor</i> și viitorul teatru al războiului . . . . .	224-5
13 Nov. 1787.	Jurnalul lui <i>Frangopulo</i> , despre arestarea unui negustor după stăruințele lui <i>Mavrogheni</i> . . . . .	225

	<u>Pagine</u>
24 Nov. 1787. Ordin către <i>von Diez</i> , despre cedarea <i>principatelor</i> de către <i>Turci</i> în schimbul unei garanții colective a <i>Puterilor</i> . . . . .	226
5 Dec. 1787. Jurnalul lui <i>Frangopulo</i> , despre o răscoală de <i>Turci</i> în <i>Moldova</i> . . . . .	226
18 Dec. 1787. Raport al lui <i>von Keller</i> , despre un înăcel al <i>Turcilor</i> în <i>Iasi</i> . . . . .	227
28 Dec. 1787. Raport al <i>aceluiiași</i> , despre imposibilitatea momentană a <i>planului de cesiuni</i> . . . . .	227
10 Ian. 1788. Raport al <i>aceluiiași</i> , despre <i>același</i> lucru . . . . .	227
22 Ian. 1788. Ordin către <i>același</i> , despre <i>plan</i> și avantajele ce ar trage <i>Prusia</i> . . . . .	227-8
23 Ian. 1788. Ordin către <i>von Keller</i> , despre planurile ce ar avea <i>aliații</i> . . . . .	228
8 Feb. 1788. Ordin către <i>von Diez</i> , despre <i>mediația prusiana</i> . . . . .	229
9 Feb. 1788. Ordin către <i>același</i> , despre necesitatea <i>planului</i> pentru <i>Turci</i> . . . . .	229
27 Feb. 1788. Explicațiile date de <i>Poarta</i> asupra cauzelor războiului cu <i>aliații</i> și concesiilor făcute de-dînsa . . . . .	229-30
8 Mart 1788. Ordin către <i>von Diez</i> , despre dispariția lui <i>König</i> . . . . .	230
10 Mart 1788. Raport al lui <i>von Diez</i> , despre progresele <i>Rușilor</i> în <i>principate</i> , dezerțiile în armata <i>austriacă</i> , zvonul de un plan <i>prusian</i> pentru împărșirea <i>Turcii</i> , corespondența lui <i>Ipsilanti</i> și dispariția lui <i>König</i> . . . . .	230-1
22 Mart 1788. Raport al <i>aceluiiași</i> , despre dispariția lui <i>König</i> . . . . .	231
22 Mart 1788. Raport al <i>aceluiiași</i> , despre infringerea <i>Austriecilor</i> de către <i>țeranișii olteni</i> , retragerea lor de la <i>Cimpulung (Muntenia)</i> , dezerțiile în armata <i>russească</i> , năvălirile pe teritoriul <i>austriac</i> și zădărnicele proclamații <i>cesaro-regale</i> . . . . .	231-2
23 Mart 1788. Instrucți <i>regale</i> către <i>Afacerile-Străine</i> , despre ocuparea de <i>Austrieci</i> a salinelor de la <i>Ocna Moldova</i> . . . . .	232
25 Mart 1788. Ordin către <i>von Diez</i> , despre planurile de cucerire ale <i>Austriecilor</i> . . . . .	232-3
25 Mart 1788. Ordin către <i>același</i> , despre trimeterea de nouă instrucți <i>regale</i> pentru <i>mediație</i> . . . . .	233
25 Mart 1788. Ordin către <i>același</i> , despre insinuările de făcut <i>Porții</i> în vederea <i>planului</i> . . . . .	233
25 Mart 1788. Ordin către <i>același</i> , despre planurile <i>austriece</i> . . . . .	233
27 Mart 1788. Ordin către <i>von Keller</i> , despre părăsirea de <i>Imperiali</i> a <i>Ocnei</i> . . . . .	233
27—9 Mart 1788. Jurnalul lui <i>Frangopulo</i> , despre o victorie a lui <i>Mavrogheni</i> și o alta a <i>Moldovenilor</i> . . . . .	234
3 Apr. 1788. Ordin către <i>von Diez</i> , despre neputința conservării de <i>Turci</i> a <i>principatelor</i> și necesitatea <i>planului</i> . . . . .	234-5
3 Apr. 1788. Ordin secret către <i>același</i> , despre trimeterea <i>locotenent-colonelului de Götze</i> în vederea <i>planului</i> și avantajele ce <i>Poarta</i> va trebui să ceară pentru <i>Prusia</i> . . . . .	235-6
8 Apr. 1788. Raport al <i>aceluiiași</i> , despre Infringerea <i>Austriecilor</i> de către <i>Moldoveni</i> . . . . .	236
22 Apr. 1788. Raport al <i>aceluiiași</i> , despre planurile ce se atribuie <i>Austriecilor</i> , apirarea <i>principatelor</i> , trimeterea	

	de capete și urechi, soarta lui <i>König</i> și cererea lui <i>Sandru Panaioti</i> de a-l înlocui . . . . .	236-7
26 Apr. 1788.	Ordin către <i>același</i> , despre împrejurările în care va arăta <i>planul</i> , necesitatea acestuia și soarta lui <i>König</i> . . . . .	237
15 Maiü 1788.	Raport al <i>aceluiiași</i> , despre luarea <i>Iașilor</i> de către <i>Austrieci</i> și prinderea lui <i>Alexandru Ipsilanti</i> . . . . .	238
22 Maiü 1788.	Raport al <i>aceluiiași</i> , despre <i>planul</i> de apărare al <i>Turcilor</i> și arestarea familiii lui <i>Ipsilanti</i> . . . . .	238
23 Maiü 1788.	Ordin către <i>același</i> , despre falșitatea zvonului unei triplë alianțe pentru împărșirea <i>Turcii</i> și impo- șibilitatea apărării <i>principatelor</i> . . . . .	238
26 Maiü 1788.	Ordin către <i>von Keller</i> , despre posibilitatea unui atac <i>turcesc</i> asupra <i>Iașilor</i> . . . . .	238-9
27 Maiü 1788.	Ordin către <i>același</i> , despre pușina solidaritate a cuce- ririlor <i>austriece</i> în <i>Moldova</i> . . . . .	239
Iunie-Sept. 1788 ?	Raport al lui <i>von Diez</i> , despre felul cum s'ar putea apăra <i>Turcii</i> contra <i>aliașilor</i> . . . . .	239
1 Iunie 1788.	Raport al <i>aceluiiași</i> , despre purtarea eroică a lui <i>Mavrogheni</i> și numirea lui <i>Manoli-Voda Roset</i> în <i>Moldova</i> . . . . .	239-40
9 Iunie 1788.	Raport al <i>aceluiiași</i> , despre purtarea lui <i>Mavrogheni</i> , răsplătirea iei și atacul <i>Iașilor</i> . . . . .	240
19 Iunie 1788.	Ordin către <i>von Keller</i> , despre retragerea <i>Hanului</i> . . . . .	240
20 Iunie 1788.	Ordin către <i>von Diez</i> (?), despre <i>planul</i> de acțiune al <i>Rușilor</i> . . . . .	241
30 Iunie 1788.	Ordin către <i>același</i> , despre progresele lui <i>Romanșov</i> în <i>Moldova</i> , oportunitatea <i>planului</i> , con- lucrarea cu <i>ambasadorul englez</i> . . . . .	241
Iunie-Iulie 1788 (?)	Ordin (?) către <i>același</i> (?), despre zădărnicierea planurilor <i>austriece</i> și dispoziția <i>Împaratului</i> de a închisa pace . . . . .	241
1 Iulie 1788.	Raport al <i>aceluiiași</i> , despre înfringerea <i>Imperia- lilor</i> la <i>Focșani</i> . . . . .	242
2 Iulie 1788.	Raport al <i>aceluiiași</i> , despre retragerea <i>Austriecilor</i> în <i>Bucovina</i> și intrarea lui <i>Manoli-Voda Roset</i> în <i>Iași</i> . . . . .	242
4 Iulie 1788.	Ordin către <i>același</i> , despre neoportunitatea propu- nerii <i>planului</i> , necesitatea lui și puțința de a-l înlocui, dacă <i>Turcii</i> înving, cu un schimb de teri- torii între iei și <i>Polonia</i> . . . . .	242-3
8 Iulie 1788.	Raport al <i>aceluiiași</i> , despre o modificare a <i>planului</i> , în caz de victorii <i>turcești</i> . . . . .	243
15 Iulie 1788.	Ordin către <i>același</i> , despre distrugerea flotei <i>tur- cești</i> și consecințele sale . . . . .	243
24 Iulie 1788.	<i>Hertzberg</i> către <i>regele Prusiei</i> , despre succesul probabil al <i>planului</i> . . . . .	244
24 Iulie 1788.	Ordin către <i>von Diez</i> , despre victoria <i>Imperialilor</i> la <i>Belgrad</i> , lupta de la <i>Kinburn</i> și oprirea unei păci său mediații străine . . . . .	244
22 Iulie 1788.	Ordin către <i>același</i> , despre dispariția lui <i>König</i> și înlocuirea lui . . . . .	244
1 Aug. 1788.	Raport al <i>aceluiiași</i> , despre intrigile lui <i>Mavrogheni</i> în <i>Ard-al</i> și <i>Ungaria</i> . . . . .	244

	Pagine
9 Aug. 1788. Ordin către <i>același</i> , despre starea nesigură a <i>Turcilor</i> și cauza dispariției lui <i>König</i> . . . . .	245
19 Aug. 1788. Ordin către <i>același</i> , despre oportunitatea <i>planului</i> . . . . .	245
22 Aug. 1788. Raport al <i>aceluiiași</i> , despre progresele <i>Turcilor</i> în <i>principate</i> și uciderea lui <i>König</i> . . . . .	245
26 Aug. 1788. Ordin către <i>același</i> , despre dispozițiile <i>Curșilor imperiale</i> de a primi <i>planul</i> . . . . .	245-6
29 Aug. 1788. Ordin către <i>același</i> , despre nevoia de a vorbi <i>Porșii</i> numai de folosul mai mare al <i>mediației prusiene</i> . . . . .	246
30 Aug. 1788. Ordin către <i>același</i> , despre o modificare a <i>planului</i> . . . . .	246
1 Sept. 1788. Ordin către <i>von Keller</i> , despre cererile <i>Austrieicilor</i> și un plan de <i>pacificație francez</i> . . . . .	246-7
8 Sept. 1788. Ordin către <i>von Diez</i> , despre dispoziția de a impune <i>Curșilor imperiale planul</i> cu sila . . . . .	247
8 Sept. 1788. Ordin către <i>von Keller</i> , despre intrigile lui <i>Mavrogheni</i> în <i>Banat</i> și mici victorii de hotare . . . . .	247
9 Sept. 1788. Ordin către <i>von Diez</i> , despre o modificare a <i>planului</i> . . . . .	247-8
9 Sept. 1788. Raport al <i>aceluiiași</i> , despre starea <i>Moldovei</i> . . . . .	248
11 Sept. 1788. <i>Hertzberg</i> către <i>regele Prusiei</i> , despre amnarea și eventuala modificare a <i>planului</i> . . . . .	248
12 Sept. 1788. Ordin către <i>von Diez</i> , despre amnarea <i>planului</i> . . . . .	248
15 Sept. 1788. Raport al <i>aceluiiași</i> , despre succesele probabile ale <i>Turcilor</i> și imposibilitatea <i>planului</i> . . . . .	248
22 Sept. 1788. Ordin către <i>același</i> , despre modificarea <i>planului</i> și argumentele ce va aduce. . . . .	249
1 Oct. 1788. Raport al <i>aceluiiași</i> , despre imposibilitatea <i>planului</i> și îndreptățirea purtării sale. . . . .	249-50
3 Oct. 1788. Ordin către <i>același</i> , despre împiedecarea <i>pații</i> , dacă <i>Polonii</i> nu recapătă <i>Galiția</i> . . . . .	250
3 Oct. 1788. <i>Alexandru Ipsilanti</i> către <i>ministru</i> l <i>Prusiei</i> la <i>Viena</i> , despre scrisoarea ce trimete <i>regelui</i> , nevinovăția sa și dispariția lui <i>König</i> . . . . .	250-2
4 Oct. 1788. <i>Alexandru Ipsilanti</i> către <i>Frederic-Wilhelm al II-lea</i> , despre nevinovăția sa și ajutor pe lângă <i>Poartă</i> . . . . .	252-4
7 Oct. 1788. <i>Alexandru Ipsilanti</i> către <i>Hertzberg</i> , despre <i>aceleși</i> lucruri. . . . .	254-5
7 Oct. 1788. <i>Hertzberg</i> către <i>regele Prusiei</i> , despre necesitatea trimiterii lui <i>von Diez</i> și <i>von Gölze</i> la armata <i>Marelui-Vizir</i> . . . . .	255
7 Oct. 1788. <i>Finckenstein</i> către <i>regele Prusiei</i> , despre <i>același</i> lucru și amenințările prin care s'ar putea impune <i>aliașilor planul</i> . . . . .	256
10 Oct. 1788. Ordin către <i>von Diez</i> , despre plecarea sa la armata, împiedecarea <i>mediației franceze</i> și <i>plan</i> . . . . .	256
22 Oct. 1788. Raport al <i>aceluiiași</i> , despre succesele lui <i>Mavrogheni</i> , starea <i>Hotinului</i> , ocuparea <i>Iașilor</i> de <i>Ruși</i> , trădarea <i>Grecilor</i> din <i>Moldova</i> , soarta lui <i>Manolachi Roset</i> . . . . .	256-7
1 Nov. 1788. Raport al <i>aceluiiași</i> , despre emigrarea <i>Ardelenilor</i> în <i>Muntenia</i> și progresele lui <i>Mavrogheni</i> și <i>Turcilor</i> . . . . .	257

8 Nov. 1788.	Raport al <i>acelui</i> și, despre ajutoarele date <i>Moldovei</i> și victoria lui <i>Mavrogheni</i> la <i>Focșani</i> . . . . .	257
11 Nov. 1788.	<i>Hertzberg</i> către <i>Alexandru Ipsilanti</i> , despre intervenția la <i>Poartă</i> pentru iel și starea familiei lui. . . . .	257-8
22 Nov. 1788.	Raport al lui <i>von Diez</i> , despre condițiile <i>Turcilor</i> și <i>plan</i> . . . . .	258
29 Nov. 1788.	Cele expuse de <i>același</i> în conferința sa cu <i>Reis-Efendi</i> , despre consecințele unei <i>alianțe ruso-polone</i> . . . . .	258-9
4 Dec. 1788.	Ordin către <i>același</i> , despre împiedecarea unei păci separate cu <i>Austria</i> și făgăduieli de ajutor efectiv. . . . .	259
6 Dec. 1783.	Ordin către <i>același</i> , despre siguranța pierderii apropiate a <i>provinciilor din stînga Dunării</i> . . . . .	259
14 Dec. 1788.	Raport al <i>acelui</i> și, despre zăbava pusă de <i>Turci</i> în a răspunde propunerilor sale . . . . .	260
22 Dec. 1788.	Raport al <i>acelui</i> și, despre succesul său diplomatic și marele viitor rezervat <i>Prusiei</i> . . . . .	260
22 Dec. 1788.	Raport al <i>acelui</i> și, despre prietenia <i>Turcilor</i> , nețemeinicia zvonurilor unei <i>mediații franceze</i> între <i>Poarta</i> și <i>împarat</i> și progresele <i>Turcilor</i> în <i>principate</i> . . . . .	260-1
29 Dec. 1788.	Ordin către <i>von Kller</i> , despre înțelegerea între <i>aliați</i> asupra pretențiilor. . . . .	261
1789.	Ordin către <i>von Diez</i> , despre puțina sinceritate a ofertelor <i>austriece</i> . . . . .	261
3 Ian. 1789.	Ordin către <i>același</i> , despre împiedecarea <i>mediației franceze</i> și prezentarea întâiului <i>plan</i> . . . . .	262
4 Ian. 1789.	Ordin către <i>Hertzberg</i> , despre <i>plan</i> . . . . .	262
9 Ian. 1789.	Ordin către <i>von Diez</i> , despre nevoia de a profita de împrejurările momentului . . . . .	262
13 Ian. 1789.	Ordin către <i>același</i> , despre nevoia cesiunilor, pentru <i>Poartă</i> . . . . .	263
19 Ian. 1789.	Ordin către <i>același</i> , despre imposibilitatea unor condiții mai bune pentru <i>Turci</i> . . . . .	263
7 Feb. 1789.	Raport al <i>acelui</i> și (?), despre aprobarea dată de <i>Sultan</i> <i>mediației anglo-prusiene</i> . . . . .	263
8 Feb. 1789.	Raport al <i>acelui</i> și, despre o conferință a sa cu <i>Reis-Efendi</i> . . . . .	263
9 Feb. 1789.	Extract din protocolul conferinței <i>pruso-turcești</i> . . . . .	264
16 Feb. 1789.	Extract din protocolul conferinței <i>pruso-turcești</i> , cu o declarație de principii politice a <i>Turcilor</i> . . . . .	264-5
22 Feb. 1789.	Raport al lui <i>von Diez</i> , despre imposibilitatea înduplecării <i>Turcilor</i> la cesiuni . . . . .	265
1 Mart 1789.	Raport al <i>acelui</i> și, despre trimeterea la <i>Marele-Vizir</i> a proiectului de tractat <i>pruso-turc</i> . . . . .	266
7 Mart 1789.	Ordin către <i>același</i> , despre tulburările cauzate de vestea căderii <i>Oșacovului</i> . . . . .	266
14 Mart 1789.	Ordin către <i>același</i> , despre negocierile pentru pace separată dintre <i>împarat</i> și <i>Poarta</i> . . . . .	266
22 Mart 1789.	Raport al <i>acelui</i> și, despre menținerea condițiilor de pace de către <i>Poarta</i> . . . . .	266
31 Mart 1789.	Raport al <i>acelui</i> și, despre schimbările făcute de <i>Marele-Vizir</i> în proiectul de tractat <i>pruso-turc</i> , imposibilitatea menționării unor cesiuni și dispozițiile <i>Turcilor</i> de a modifica unele condiții . . . . .	267

	<u>Pagine</u>
3 Apr. 1789. Ordin către <i>același</i> , despre apropiata încheiere a unor preliminarilor . . . . .	267
4 Apr. 1789. Ordin către <i>același</i> , despre amânarea planului până la înfringerea Turcilor . . . . .	267-8
7 Apr. 1789. Ordin către <i>același</i> , despre luarea comaniei de <i>Potemkin</i> , planul său și nevoia cesiunilor . . . . .	268
7 Apr. 1789. Raport al <i>aceluiiași</i> , despre amânarea speranțelor de pace . . . . .	268
21 Apr. 1789. Ordin către <i>același</i> , despre sacrificiile bănești de făcut la întimplare pentru plan . . . . .	268
21 Apr. 1789. Ordin către <i>același</i> , despre mulțămirea cu răspunsurile lui . . . . .	269
22 Apr. 1789. Raport al <i>aceluiiași</i> , despre neoportunitatea somațiilor de făcut Turcilor pentru plan . . . . .	269
1 Mai 1789. Raport al <i>aceluiiași</i> , despre lipsa de temei a zvonului unei păci între Turcia și Austria . . . . .	269-70
1 Mai 1789. Raport al <i>aceluiiași</i> , despre absoluta imposibilitate a planului . . . . .	270
8 Mai 1789. Raport al <i>aceluiiași</i> , despre dispariția lui <i>Manoli-Vodă Roset</i> și o luptă în Moldova, despre condițiile de alianță ale <i>Porții</i> . . . . .	270
9 Mai 1789. Ordin către <i>același</i> , despre planurile de suveranitate ale lui <i>Potemkin</i> . . . . .	270
18 Mai 1789. Ordin către <i>același</i> , despre posibilitatea planului . . . . .	271
22 Mai 1789. Raport al <i>aceluiiași</i> , despre inutilitatea plecării sale în <i>Iagăr</i> . . . . .	271
23 Mai 1789. Ordin către <i>același</i> , despre propunerea planului, de făcut noului <i>Sultan</i> . . . . .	271-2
2 Iunie 1789. Ordin către <i>același</i> , despre imposibilitatea unei intervenții armate pentru <i>Poartă</i> . . . . .	273
13 Iunie 1789. Ordin către <i>von Keller</i> , despre promisiunile de cuceriri în Moldova făcute de Rusia Polonilor . . . . .	273
19 Iunie 1789. Ordin către <i>von Diez</i> , despre posibilitatea planului . . . . .	273-4
22 Iunie 1789. Raport al <i>aceluiiași</i> , despre amânarea păcii și o expediție a lui <i>Mavrogheni</i> . . . . .	274
3 Iulie 1789. Ordin către <i>același</i> , despre condițiile în care va prezenta planul . . . . .	274
4 Iulie 1789. Ordin către <i>același</i> , despre impunerea planului prin cele două <i>Curși imperiale</i> . . . . .	275
20 Iulie 1789. Ordin către <i>același</i> , despre dispoziția Prusiei de a interveni imediat . . . . .	275
22 Iulie 1789. Raport al <i>aceluiiași</i> , despre neputința prezentării cesiunilor alt-fel de cit sunt o formă generală . . . . .	275
25 Iulie 1789. Raport (?) al lui <i>?</i> , despre trecerea peste <i>Nistru</i> , în Moldova, a magazinelor <i>rusești</i> . . . . .	276
3 Aug. 1789. Ordin către <i>von Diez</i> , despre datoria Turcilor de a primi planul . . . . .	276
4 Aug. 1789. Ordin către <i>același</i> , despre folosul pentru Turci al planului . . . . .	276
8 Aug. 1789. Raport al <i>aceluiiași</i> , despre neputința încheierii imediate a tratatului . . . . .	277
19 Aug. 1789. Ordin către <i>același</i> , despre pierderea zădarnică a anului de față . . . . .	277
22 Aug. 1789. Ordin către <i>același</i> , despre înfringerea Turcilor la <i>Focșani</i> și folosul planului . . . . .	277

27 Aug. 1789.	Ordin către <i>același</i> , despre planurile militare ale <i>aliaților</i> . . . . .	277
4 Sept. 1789.	Ordin către <i>același</i> , despre felul de prezentare a <i>planului</i> . . . . .	278
8 Sept. 1789.	Raport al lui <i>von Goltz (Petersburg)</i> , despre stringerea alianței <i>ruso-austriece</i> și condițiile puse <i>Turcilor</i> . . . . .	278
12 Sept. 1789.	Raport al lui <i>von Diez</i> , despre așteptările asupra campaniilor <i>Marelei-Vizir</i> în <i>principate</i> . . . . .	279
14 Sept. 1789.	Ordin către <i>von Goltz</i> , despre aprobarea dată de <i>Ecaterina</i> <i>planului</i> . . . . .	279
28 Sept. 1789.	Ordin către <i>același</i> , despre pretențiile comunicate de <i>Austria</i> la <i>Petersburg</i> . . . . .	279
28 Sept. 1789.	Ordin către <i>von Diez</i> , despre pretențiile <i>aliaților</i> . . . . .	279-80
28 Sept. 1789.	Ordin către <i>același</i> , despre caracterul nesigur al restituțiilor ce ar face <i>Porții aliații</i> . . . . .	280
3 Oct. 1789.	Ordin către <i>același</i> , despre neîndeplinirea îndatoririlor lui . . . . .	280
6 Oct. 1789.	Ordin către <i>von Goltz</i> , despre argumentele de prezentat <i>Rusii</i> în favoarea <i>planului</i> . . . . .	280-1
8 Oct. 1789.	Raport al lui <i>von Diez</i> , despre operațiile militare din <i>principate</i> . . . . .	281
8 Oct. 1789.	Punctul al treilea, relativ la cesiuni, din tractatul propus de <i>von Diez Turcilor</i> . . . . .	282
După 8 Oct. 1789 (?).	Memoriu anonim, despre zădărnicia restituțiilor ce s'ar face de <i>Austria</i> . . . . .	282-3
10 Oct. 1789.	Raport al lui <i>von Diez</i> , despre obiectiile făcute de <i>Poarta</i> proiectului de tractat. . . . .	283
19 Oct. 1789.	Ordin către <i>același</i> , despre imposibilitatea conservării <i>Belgradului</i> și <i>principatelor</i> . . . . .	283
30 Oct. 1789.	Ordin către <i>von Goltz</i> , despre avantajul pentru <i>Rusia</i> a schimbării <i>Galișii</i> cu <i>Moldova</i> . . . . .	284
31 Oct. 1789.	Ordin către <i>von Diez</i> , despre nesuccesul operațiilor <i>ruso-austriece</i> . . . . .	284
Nov. 1789.	Rapoarte și ordine de la și către <i>același</i> , despre conferința cu <i>miniștrii Porții</i> și nemulțămirea <i>Cabinetului prusian</i> cu iel. . . . .	284
1 Nov. 1789.	Raport al <i>aceluiași</i> , despre condițiile puse de <i>aliații Porții</i> , arderea <i>Brailei</i> de <i>Ruși</i> și situația lui <i>Mavrogheii</i> . . . . .	284-5
9 Nov. 1789.	Ordin către <i>același</i> , despre felul de a propune <i>Turcilor</i> <i>planul</i> . . . . .	285
9 Nov. 1789.	Ordin către <i>același</i> , despre posibilitatea unor restituiri din partea <i>aliaților</i> . . . . .	285
18 Nov. 1789.	<i>Heidenstamm</i> , trimis <i>suedez</i> la <i>Constantinopol</i> , către <i>regele</i> său, despre nemulțămirea <i>Turcilor</i> cu <i>von Diez</i> și enormitatea <i>planului</i> . . . . .	285-6
22 Nov. 1789.	Raport al lui <i>von Götze</i> , despre ocuparea <i>Munteniei</i> de <i>aliați</i> și retragerea lui <i>Mavrogheii</i> . . . . .	286
27 Nov. 1789.	Ordin către <i>von Goltz</i> , despre înțelegerea între <i>aliați</i> asupra condițiilor de pace . . . . .	286-7
1 Dec. 1789.	Ordin către <i>von Diez</i> , despre influența infringerilor <i>turcești</i> asupra primirii <i>planului</i> . . . . .	287
1 Dec. 1789.	Ordin către <i>același</i> , despre ajutorul ce va da <i>Prusia</i>	

	<u>Pagine</u>
	<i>Turcilor și răscoala din Țerile-de-Jos, care ar putea scuti de cesiunii pe Turci</i> . . . . .
4 Dec. 1789.	Ordin către <i>același</i> , despre <i>același</i> lucru . . . . . 287-8
5 Dec. 1789.	Ordin către <i>același</i> , despre <i>același</i> lucru, despre cedarea <i>Crimeii</i> și <i>Oțacovillui</i> și despre planurile lui <i>Potemkin</i> . . . . . 288
7 Dec. 1789.	Ordin către <i>același</i> , despre neoportunitatea lămuririlor ce a dat asupra cesiunilor . . . . . 288-9
8 Dec. 1789.	Raport al lui <i>von Goltz</i> , despre reaua impresie produsă de luarea <i>Bucureștilor</i> de către <i>Austrieci</i> . . . . . 289
21 Dec. 1789.	Ordin către <i>von Diez</i> , despre sprijinul necondiționat ce s'ar da <i>Porții</i> contra <i>Austriii</i> . . . . . 289
25 Dec. 1789.	Raport al lui <i>von Goltz</i> , despre planurile lui <i>Potemkin</i> . . . . . 290
1790 (?).	Observații ale lui <i>von Diez</i> , despre condițiile ce s'ar putea pune <i>Turcilor</i> . . . . . 290
5 Ian. 1790.	Ordin către <i>același</i> , despre pretențiile lui <i>Potemkin</i> . . . . . 290-1
5 Ian. 1790.	Raport al lui <i>von Goltz</i> , despre speranțele și purtarea lui <i>Potemkin</i> . . . . . 291
8 Ian. 1790.	Ordin către <i>același</i> , despre niște promisiuni de restituție ale <i>ambasadorului spaniol</i> și purtarea lui <i>Potemkin</i> . . . . . 291
9 Ian. 1790.	Ordin către <i>același</i> , despre ultimul punct . . . . . 292
11 Ian. 1790.	Ordin către <i>același</i> , despre lipsa de înțelegere între <i>rege</i> și <i>Potemkin</i> . . . . . 292
22 Ian. 1790.	Ordin către <i>același</i> , despre comunicarea la <i>Berlin</i> a condițiilor de pace <i>rusești</i> . . . . . 292-3
22 Ian. 1790.	Ordin către <i>von Diez</i> , despre caracterul imposibil al condițiilor <i>rusești</i> . . . . . 293
22 Ian. 1790.	Ordin către <i>von Götze</i> , despre <i>același</i> lucru . . . . . 293
24 Ian. 1790.	Raport al lui <i>von Diez</i> , despre rezistența <i>Grecilor</i> în potriva cedării <i>principatelor</i> . . . . . 293-4
24 Ian. 1790.	Ordin către <i>von Goltz</i> , despre enormitatea pretențiilor <i>rusești</i> și intrigile lui <i>Potemkin</i> la <i>Viena</i> . . . . . 294
Dupa 24 Ian. 1790.	Ordin către <i>același</i> , despre planurile <i>Rusii</i> asupra <i>principatelor</i> și dispozițiile <i>Curții din Viena</i> . . . . . 294
29 Ian. 1790.	Raport al <i>aceluiiași</i> , despre planurile de cucerire ale lui <i>Potemkin</i> . . . . . 295
1 Feb. 1790.	Raport al lui <i>von Diez</i> (?), despre părăsirea magazinelor din <i>Muntenia</i> de către <i>Mavrogheni</i> și intrigile partidei <i>Marelu-Vizir</i> . . . . . 295
4 Feb. 1790.	Ordin către <i>același</i> , despre felul cum înțelege <i>regele</i> tractatul <i>turco-prusian</i> . . . . . 295
16 Feb. 1790.	Raport al lui <i>von Goltz</i> , despre cererile de bani ale lui <i>Potemkin</i> . . . . . 296
20 Feb. 1790.	Ordin către <i>von Diez</i> , despre enormitatea pretențiilor <i>rusești</i> și împiedecarea <i>Porții</i> de la o pace particulară . . . . . 296
23 Feb. 1790.	Raport al lui <i>von Goltz</i> , despre marile planuri ale lui <i>Potemkin</i> și mijlocul de a le împiedeca, despre stabilirea <i>Marelu-Duce Constantin</i> în <i>principate</i> . . . . . 296-7
9 Mart 1790.	Raport al <i>aceluiiași</i> , despre condițiile <i>rusești</i> prezentate la <i>Londra</i> . . . . . 297
12 Mart 1790.	Raport al <i>aceluiiași</i> , despre stabilirea în princi-

	pate a <i>Marelui-Duce Constantin</i> sau a lui <i>Potemkin</i> . . . . .	297
19 Mart 1790.	Raport al <i>aceluiiași</i> , despre independența <i>principatelor</i> cerută la <i>Londra</i> . . . . .	298
23 Mart 1790.	Raport al <i>aceluiiași</i> , despre îndărătnicia și puterea lui <i>Potemkin</i> . . . . .	298
27 Mart 1790.	Ordin către <i>același</i> , despre refuzul <i>împaratului</i> de a sprijini condițiile <i>rusești</i> . . . . .	298
30 Mart 1790.	Raport al <i>aceluiiași</i> , despre înălțarea lui <i>Potemkin</i> la rangul de <i>Haiwan</i> al <i>Cazacilor</i> . . . . .	299
2 Apr. 1790	Ordin către <i>același</i> , despre răspunsul <i>anglo-prusian</i> la cererile <i>aliaților</i> . . . . .	299
3 Apr. 1790.	Ordin către <i>von Diez</i> , despre dispoziția <i>regelui</i> de a apăra pe <i>Turci</i> cu armele, dacă <i>aliații</i> nu cedează <i>Galiția</i> și <i>principatele</i> . . . . .	299
4-5 Apr. 1790.	Raport al lui <i>de Lusi</i> , <i>reprezentant prusian</i> la <i>congresul de pace</i> , despre locul unde se va ținea acesta . . . . .	300-1
9 Apr. 1790.	Raport al lui <i>von Goltz</i> , despre negocierile dintre <i>Potemkin</i> și <i>Marele-Vizir</i> . . . . .	301
13 Apr. 1790.	Raport al <i>aceluiiași</i> , despre plecarea lui <i>Potemkin</i> . . . . .	301
16 Apr. 1790.	Raport al <i>aceluiiași</i> , despre negocierile de pace <i>turco-ruse</i> . . . . .	301
17 Apr. 1790.	Raport al lui <i>von Diez</i> , despre <i>plan</i> și operațiile militare în <i>principate</i> . . . . .	301
20 Apr. 1790.	Raport al lui <i>von Goltz</i> , despre numirea lui <i>de Ligne</i> comandant în <i>Muntenia</i> . . . . .	301
23 Apr. 1790.	Ordin către <i>același</i> , despre opunerea <i>împaratului</i> la proiectul <i>rusesc</i> și părăsirea acestuia . . . . .	301
26 Apr. 1790.	Ordin către <i>același</i> , despre stăruințele lui <i>Potemkin</i> la <i>Viena</i> și intervenția <i>engleză</i> . . . . .	301
30 Apr. 1790.	Ordin către <i>același</i> , despre renunțarea <i>Rusiei</i> la <i>Muntenia</i> și continuarea vrăjmășiei <i>Austrieicilor</i> în privința-i . . . . .	302
3 Maiu 1790.	Ordin către <i>același</i> , despre dispozițiile noului <i>rege al Ungariei</i> , <i>Leopold</i> , față de planurile lui <i>Potemkin</i> . . . . .	302
4 Maiu 1790.	Raport al lui <i>von Knobelsdorf</i> ( <i>Constantinopol</i> ), despre încheierea preliminarilor de pace la <i>Iasi</i> și exiliul lui <i>Mavrogheni</i> . . . . .	302
9 Maiu 1790.	Raport al lui <i>von Goltz</i> , despre planurile lui <i>Potemkin</i> și <i>mediația engleză</i> . . . . .	302
22 Maiu 1790.	Raport al lui <i>von Knobelsdorf</i> , despre ofertele <i>Rușilor</i> . . . . .	303
9 Iunie 1790.	Ordin către <i>același</i> , despre stăruinți pentru cedarea <i>Oltenei</i> , ca modificare a <i>planului</i> , despre un congres la <i>Cracovia</i> și modificarea tratatului <i>turco-prusian</i> . . . . .	303
29 Iunie 1790.	Raport al lui <i>von Goltz</i> , despre boala <i>mareșalului Romanșov</i> în <i>Moldova</i> . . . . .	304
30 Iunie 1790.	Ordin către <i>von Knobelsdorf</i> , despre amenințările făcute <i>aliaților</i> pentru restituție și începerea negocierilor de la <i>Reichenbach</i> . . . . .	304
Dupa 30 Iunie 1790.	Ordin către <i>același</i> , despre sacrificiile dezinteresate făcute pentru <i>Poartă</i> . . . . .	304

	<u>Pagina</u>
8 Iulie 1790. Raport al <i>aceluiiași</i> , despre trecerea peste <i>Dunare</i> a lui <i>Mavrogheni</i> . . . . .	305
22 Iulie 1790. Raport al <i>aceluiiași</i> , despre trimeterea la armata <i>Marelui-Vizir</i> a lui <i>Mavrocordat Deli-bei</i> . . . . .	305
8 Aug. 1790. Raport al <i>aceluiiași</i> , despre aducerea lui <i>Deli-bei</i> în <i>Muntenia</i> . . . . .	305
18 Aug. 1790. Ordin către <i>același</i> , despre refuzul ce a dat <i>Prusia</i> ofertelor <i>austriece</i> . . . . .	305-6
13 Sept. 1790. Instrucțiunile lui <i>de Lucchesini</i> , despre cererile de restituție ce va face la congresul din <i>Șiștov</i> . . . . .	306
20 Sept. 1790. Ordin către <i>același</i> , despre alegerea <i>Bucureștilor</i> pentru congres . . . . .	306
1 Oct. 1790. Ordin către <i>von Knobelsdorf</i> , despre alegerea orașului pentru congres . . . . .	307
13 Oct. 1790. Raport al lui <i>de Lucchesini</i> , despre același lucru . . . . .	307
16 Oct. 1790. Raport al <i>aceluiiași</i> , despre alegerea <i>Șiștovului</i> și plecarea sa prin <i>Muntenia</i> . . . . .	307
20 Oct. 1790. Raport al <i>aceluiiași</i> , despre protestările <i>Austrie-cilor</i> în potriva alegerii <i>Șiștovului</i> și refuzul lor de a ceda <i>Rușilor Moldova</i> . . . . .	307
23 Oct. 1790. Raport al <i>aceluiiași</i> , despre silințele <i>reprezintan-tului englez</i> de a schimba locul congresului . . . . .	308
23 Oct. 1790. Ordin către <i>același</i> , despre plata <i>dragomanului Vizirului, Ioan Caragea</i> . . . . .	308
30 Oct. 1790. Raport al lui <i>de Lusi, delegat prusian pentru ar-mistișiu</i> , despre prezența unui emisar <i>turcesc</i> la <i>Iași</i> . . . . .	308
22 Nov. 1790. Raport al lui <i>de Lucchesini</i> , despre cvartirul său în <i>București</i> și gătirile pentru congres . . . . .	308
2 Dec. 1790. Raport al <i>aceluiiași</i> , despre uzurpări <i>turcești</i> în <i>Muntenia</i> . . . . .	309
8 Dec. 1790. Raport al <i>aceluiiași</i> , despre stăruiștile <i>Turcilor</i> pentru desființarea <i>consulatelor austriece</i> din <i>principate</i> . . . . .	309
8 Dec. 1790. Răspunsul dat de <i>același</i> plenipotențiarilor <i>Porții</i> la congres, în chestia <i>consulatelor</i> . . . . .	309-11
13 Dec. 1790. Altă bucată privitoare la <i>același</i> lucru . . . . .	311
17 Dec. 1790. Raport al lui <i>von Goltz</i> , despre stramutarea com-pletă a lui <i>Potemkin</i> la <i>Iași</i> . . . . .	311
28 Dec. 1790. Raport al <i>aceluiiași</i> , despre stabilirea lui <i>Potemkin</i> în <i>Crimeia</i> . . . . .	312
29 Dec. 1790. Raport al lui <i>de Lucchesini</i> , despre emisari <i>tur-cești</i> în <i>principate</i> și cedarea <i>voluntarilor austriece</i> către <i>Rusia</i> . . . . .	312
31 Dec. 1790. Raport al <i>aceluiiași</i> , despre inconvenientele ocupării <i>principatelor de Austriece</i> până la pace . . . . .	312
31 Dec. 1790. Ordin către <i>același</i> , despre evacuarea <i>principa-telor, consulatul prusian</i> în iele, comerțul cu <i>Orientul</i> și poșta prin <i>Turcia</i> . . . . .	312-3
1 Ian. 1791. Ordin către <i>von Knobelsdorf</i> , despre ocuparea even-tuală a <i>principatelor de Turci</i> . . . . .	313-4
3 Ian. 1791. Ordin către <i>von Goltz</i> , despre planurile lui <i>Po-temkin</i> . . . . .	314
4 Ian. 1791. Raport al lui <i>von Knobelsdorf</i> , despre chestia <i>con-</i>	

	Pagine
	sulatelor austriece și ocuparea momentană a principatelor de Austrieci . . . . . 314
7 Ian. 1791.	Raport al lui <i>de Lucchesini</i> , despre posibilitatea unei strămutări a congresului și cereri nouă ale Austrii . . . . . 314-5
17 Ian. 1791.	Ordin către <i>același</i> , despre prelungirea negocierilor și oferta de restituții a Austriecilor . . . . . 315
26 Ian. 1791.	Ordin către <i>același</i> , despre aceeași zăbavă . . . . . 315
28 Ian. 1791.	Raport al <i>aceluiiași</i> , despre pășunarea în Muntenia a turmelor din Ardeal, consulul în principate și comerțul prusian în Orient, plingerile Muntenilor către dinsul și remonta . . . . . 315-7
31 Ian. 1791.	Ordin către <i>von Goltz</i> , despre primirea Muntenii în depozit de către Austrieci . . . . . 318
4 Feb. 1791.	Raport al <i>aceluiiași</i> , despre ordinele date lui <i>Potemkin</i> pentru pace . . . . . 318
8 Feb. 1791.	Raport al <i>aceluiiași</i> , despre plecarea lui <i>Potemkin</i> din Iași . . . . . 318
10 Feb. 1791.	Raport al lui <i>von Knobelsdorf</i> , despre trimeterea de trupe turcești în Muntenia . . . . . 318
15 Feb. 1791.	Raport al lui <i>de Lucchesini</i> , despre zăbava ratificării tractatului . . . . . 318
22 Feb. 1791.	Raport al <i>aceluiiași</i> , despre evacuarea Muntenii de Austrieci . . . . . 319
25 Feb. 1791.	Raport al <i>aceluiiași</i> , despre ordine privitoare la evacuare . . . . . 319
4 Mart 1791.	Raport al <i>aceluiiași</i> , despre caracterul și dispozițiile <i>Marelui-Dragorian, Constantin Moruzi</i> . . . . . 319
8 Mart 1791.	Raport al <i>aceluiiași</i> , despre o pretinsă răscoală în București și posibilitatea ocupării principatelor de către Turci . . . . . 319-20
11 Mart 1791.	Raport al <i>aceluiiași</i> , despre reclamarea lui <i>Alexandru Ipsilanti</i> , nevoia Turcilor de lemne din Muntenia și extorsionile austriece în aceeași țară . . . . . 320
25 Mart 1791.	Ordin către <i>von Goltz</i> , despre pregătirile Austriecilor de a rămânea în Muntenia . . . . . 320
25 Mart 1791.	Raport al lui <i>de Lucchesini</i> , despre reclamarea lui <i>Alexandru Ipsilanti</i> , pretențiile lui <i>Mavrocordat Delibei</i> , chemarea în lagăr a lui <i>Mihailachi Sufu</i> și caracterul acestuia . . . . . 320-1
26 Mart 1791.	Raport al lui <i>von Diez</i> , despre nevoia pentru Turci, ca Austrieci să evacueze Muntenia . . . . . 321-2
29 Mart 1791.	Raport al lui <i>de Lucchesini</i> , despre prelungirea armistițiului austro-turc, despre schimbarea comandantului în Muntenia și foametea din această țară . . . . . 322
1 Apr. 1791.	Raport al <i>aceluiiași</i> , despre permiterea de noul comandant austriac a exportului de grâne . . . . . 322-3
12 Apr. 1791.	Raport al <i>aceluiiași</i> , despre cererile Austriecilor de a li se permite aprovizionarea cu grâne, răspunsul ce trebuie să deie Turcii, stabilirea familiei lui <i>Herbert-Rathkeal</i> la Zimnicea . . . . . 323
15 Apr. 1791.	Raport al <i>aceluiiași</i> , despre hotărîrea Austriecilor de a rămânea în Muntenia și așteptarea lui <i>Wallis</i> la București . . . . . 323

	<u>Pagine</u>
19 Apr. 1791. Ordin către <i>von Goltz</i> , despre planul <i>Austrii</i> de a zăbovi pacea, prelungind ocupația . . . . .	324
22 Apr. 1791. Raport al lui <i>von Lucchesini</i> , despre gonirea <i>Turcilor</i> din <i>Muntenia</i> de <i>Mitrowski</i> și plingerile plenipotențiarilor <i>Porșii</i> , despre politica noului comandant . . . . .	324
26 Apr. 1791. Raport al <i>aceluiiași</i> , despre aprovizionarea <i>Austrie-cilor</i> din <i>Muntenia</i> , schimbul prizonierilor și situația lui <i>Alexandru Ipsilanti</i> . . . . .	325
29 Apr. 1791. Raport al <i>aceluiiași</i> , despre răspunsul dat de <i>Mitrowski</i> asupra gonirii <i>Turcilor</i> , și aprovizionarea pe <i>Dunăre</i> . . . . .	325
29 Apr. 1791. Ordin către <i>von Goltz</i> , despre îndreptarea planurilor lui <i>Potemkin</i> asupra <i>Curlandei</i> . . . . .	325-6
2 Maiu 1791. Ordin către <i>de Lucchesini</i> , despre hotărîrea <i>Austrii</i> de a prelungi ocupația . . . . .	326
3 Maiu 1791. Raport al <i>aceluiiași</i> , despre pregătirea de către <i>boierii munteni</i> a proviziilor pentru <i>Turci</i> , sosirea lui <i>Ienăchiță Văcărescu</i> , planul unui pod pe <i>Dunăre</i> și cererile financiare ale <i>Austrie-cilor</i> în <i>Muntenia</i> . . . . .	326
11 Maiu 1791. Ordin către <i>același</i> , despre urmările ce pot avea pozițiile lui <i>Mitrowski</i> . . . . .	327
11 Maiu 1791. Notă a <i>aceluiiași</i> către <i>mandatarul turci</i> , despre folosul pentru <i>Rusia</i> al prelungirii ocupației <i>austriece</i> . . . . .	327
17 Maiu 1791. Raport al <i>aceluiiași</i> , despre expulsarea lui <i>Ienachița Văcărescu</i> din <i>Muntenia</i> și numirea unui <i>serascher</i> în această provincie . . . . .	327
17 Maiu 1791. Raport al lui <i>von Goltz</i> , despre regretele lui <i>Potemkin</i> pentru <i>Moldova</i> . . . . .	328
10 Iunie 1791. Raport al <i>aceluiiași</i> , despre decizia <i>Austrie-cilor</i> de a prelungi <i>evacuarea</i> până la pacea <i>turco-rusa</i> . . . . .	328
28 Iunie 1791. Ordin către <i>von Knobelsdorf</i> , despre intreruperea <i>congresului</i> , din cauza unor nouă pretenții <i>austriece</i> . . . . .	328
6 Iulie 1791. Raport al lui <i>de Lucchesini</i> , despre foloasele ce ar aduce <i>Austrii</i> ridicarea unei cetăți în <i>Bucovina</i> . . . . .	328-9
16 Aug. 1791. Raport al lui <i>von Goltz</i> , despre sosirea lui <i>Potemkin</i> în <i>Moldova</i> . . . . .	329
4 Sept. 1791. Ordin către <i>de Lucchesini</i> , despre o scrisoare către <i>Mihai Suțu</i> pentru un curier . . . . .	329
8 Sept. 1791. Raport al <i>aceluiiași</i> , despre <i>consulatul prusian</i> și <i>remonta</i> . . . . .	329-30
9 Sept. 1791. Raport al lui <i>von Goltz</i> , despre boala lui <i>Potemkin</i> și ciuma din armata <i>rusească</i> . . . . .	330
9 Sept. 1791. Raport al <i>aceluiiași</i> , despre netemeinicia zvonului unei înțelegeri <i>austro-ruse</i> în privința <i>Moldovei</i> . . . . .	330-1
10 Sept. 1791. Ordin către <i>același</i> , despre aprobarea de către <i>Potemkin</i> a <i>preliminariilor</i> de la <i>Galaf</i> . . . . .	331
13 Sept. 1791. Raport al <i>aceluiiași</i> , despre aflarea lui <i>Potemkin</i> lângă <i>Galaf</i> . . . . .	331
22 Sept. 1791. Ordin către <i>același</i> , despre ducerea lui <i>Potemkin</i> bolnav într'o mănăstire din <i>Huși</i> . . . . .	331

22 Sept. 1791. Raport al lui <i>von Knobelsdorf</i> , despre boala <i>Dragomanului Alexandru C. Moruzi</i> , dorința lui de a avea <i>Moldova</i> , darea acesteia lui <i>Constantin Moruzi</i> și destinarea lui ca <i>Dragoman</i> la congresul din <i>Iași</i> . . . . .	331-2
25 Oct. 1791. Raport al lui <i>von Goltz</i> , despre moartea lui <i>Potemkin</i> . . . . .	332
4 Nov. 1791. Raport al <i>aceluiiași</i> , despre <i>ciuma</i> din armata <i>ru-seasca</i> . . . . .	332
26 Nov. 1791. Raport al lui <i>von Knobelsdorf</i> , despre cererea de <i>dezertori banașeni și olteni</i> , făcută de <i>Herbert-Rathkeal</i> . . . . .	332
3 Ian. 1792. Raport al lui <i>von Goltz</i> , despre sosirea la <i>Iași</i> a conșilor <i>Potocki și Rzewucki</i> . . . . .	333
24 Feb. 1792. Raport al <i>ministeriului de comerț prusian</i> , despre <i>negoțul de stabilit în Turcia</i> . . . . .	333
25 Feb. 1792. Raport al lui <i>von Knobelsdorf</i> , despre schimbarea <i>ratificărilor pacii</i> de la <i>Iași</i> și cererile lui <i>van der Schroeff</i> și <i>Gross</i> pentru <i>consulatul în Moldova</i> . . . . .	333-4
5 Mart 1792. Raport al <i>ministeriului de comerț prusian</i> , despre <i>situația comercială a principatelor</i> și folosul lor pentru <i>negoțul prusian</i> . . . . .	334-5
30 Mart 1792. Ordin către <i>von Knobelsdorf</i> , despre <i>consulul prusian în principate</i> și <i>propunerile de făcut</i> lui <i>von Stein</i> . . . . .	336
10 Apr. 1792. Raport al <i>aceluiiași</i> , despre <i>serviciile aduse de Ioan Caragea</i> , ca <i>dragoman</i> al misiunii lui <i>Resmi-Ahmed-Efendi</i> la <i>Berlin</i> . . . . .	336
25 Apr. 1792. Raport al <i>aceluiiași</i> , despre un <i>timar</i> din <i>Bucovina</i> . . . . .	336
27 Apr. 1792. Raport al <i>negustorilor silezieni, supuși ai Prusiei</i> , despre <i>relațiile comerciale dintre Silezia și principate</i> și <i>cauzele scăderii lor</i> . . . . .	336-8
10 Maiü 1792. Raport al lui <i>von Stein</i> , despre <i>dorința Domnilor</i> de a se răzima pe o <i>Putere apuseana</i> și <i>relațiile comerciale de stabilit cu principatele</i> . . . . .	338-9
28 Maiu 1792. Raport al lui <i>von Knobelsdorf</i> , despre <i>vești trimese de Mihai Suțu</i> asupra <i>retragerii Rușilor</i> din <i>principate</i> . . . . .	339
7 Iunie 1792. Raport al <i>aceluiiași</i> , despre <i>emigrarea Moldovenilor în Rusia</i> și <i>crearea unui principat</i> pentru <i>Alexandru Mavrocordat Fwaris</i> , între <i>Nistru</i> și <i>Bug</i> . . . . .	339
9 Iunie 1792. Ordin către <i>același</i> , despre <i>consulatul prusian</i> . . . . .	340
23 Iunie 1792. Ordin către <i>același</i> , despre <i>remonța</i> . . . . .	340
3 Iulie 1792. Raport al <i>ministrului de războiü prusian, von Hoym</i> , despre <i>nevoia încheierii unui tratat de comerț cu Austria</i> , pentru <i>negoțul cu Orientul</i> , despre <i>vămile principatelor</i> , <i>locurile unde trebuie puși consuli</i> și <i>stabilirea unui iarmaroc la Ratibor, în Silezia</i> . . . . .	340-1
10 Iulie 1792. Raport al lui <i>von Knobelsdorf</i> , despre <i>ura dintre Turci și Ruși</i> și <i>fundarea Moldovei-Nouă</i> . . . . .	341
10 Iulie 1792. Raport al lui <i>von Stein</i> , despre <i>observațiile ce trimete asupra comerțului cu principatele</i> și despre	

	<u>Pagine</u>
	ofertele lui <i>Chiriac Polizo</i> , negustor din <i>București</i> . . . . .
10 Iulie 1792.	« <i>Idei</i> » ale <i>aceluiiași</i> , asupra comerțului de stabilit cu <i>principatele</i> . . . . .
23 Iulie 1792.	Raport al lui <i>von Knobelsdorf</i> , despre aducerea la <i>Constantinopol</i> a mitropolitului <i>Moldovei</i> , <i>Ambrosie</i> și despre apropiata sosire a colonelului <i>rus Baroși</i> , fost ofițer al lui <i>Mavrogheni</i> . . . . .
25 Aug. 1792.	Raport al lui <i>von Stein</i> , despre situația <i>européana</i> , favorabilă pentru legarea de relații comerciale cu <i>principatele</i> și <i>Turcia</i> . . . . .
2 Sept. 1792.	Ordin către <i>von Knobelsdorf</i> , despre o pretinsă invazie <i>rusească</i> în <i>Moldova</i> pentru a răzbuna prinderea lui <i>Ambrosie</i> și creșterea vămilor . . . . .
3 Sept. 1792.	Ordin către <i>von Goltz</i> , despre același lucru . . . . .
10 Sept. 1792.	Raport al lui <i>von Knobelsdorf</i> , despre arestarea lui <i>Ambrosie</i> și evacuarea <i>principatelor</i> . . . . .
3 Dec. 1792.	Raport al <i>aceluiiași</i> , despre ordine pentru provizii, date lui <i>Mihai Sufu</i> și acte diplomatice trimise de acesta . . . . .
10 Ian. 1793.	Raport al <i>aceluiiași</i> , despre intrigile <i>Rușilor</i> contra lui <i>Alexandru Moruzi</i> , pentru chestia lui <i>Ambrosie</i> și strămutarea <i>Domnului</i> în <i>Muntenia</i> . . . . .
24 Mart 1793.	Raport al <i>aceluiiași</i> , despre ajutorul dat <i>Iacobinilor</i> de către <i>negustorii greci</i> din <i>principate</i> . . . . .
25 Maiu 1793.	Raport al <i>aceluiiași</i> , despre gonirea din <i>Moldova</i> a <i>Polonilor refugiați</i> . . . . .
24 Dec. 1793.	Raport al <i>aceluiiași</i> , despre despăgubirile ce așteaptă <i>Rușii</i> de la un viitor război cu <i>Turcii</i> . . . . .
18 Ian. 1794.	Raport al <i>aceluiiași</i> , despre ordinele date <i>Domnilor</i> pentru gătirea cetăților din <i>Basarabia</i> . . . . .
16 Mart 1794.	Raport al <i>aceluiiași</i> , despre cererea <i>pașei de Scutari</i> de a i se da drepturi egale cu ale <i>Domnilor</i> . . . . .
15 Maiu 1794.	Raport al <i>aceluiiași</i> , despre trimeterea unui <i>hatiserif</i> către <i>Domni</i> . . . . .
24 Maiu 1794.	Raport al <i>aceluiiași</i> , despre retragerea în <i>Bucovina</i> a unui corp <i>polon</i> în serviciul <i>Rușii</i> , care voise să intre în <i>Moldova</i> . . . . .
25 Iulie 1794.	Raport al <i>aceluiiași</i> , despre știri politice trimise la <i>Poartă</i> de <i>Alexandru Moruzi</i> . . . . .
10 Oct. 1794.	Raport al <i>aceluiiași</i> , despre ofertele <i>Polonilor</i> către <i>Poarta</i> în privința formării unui al treilea <i>principat vasal</i> și trimeterea solilor la <i>Domni</i> , spre cercetare . . . . .
26 Maiu 1795.	Raport al <i>aceluiiași</i> , despre adunarea de trupe <i>rusești</i> la granița <i>Moldovei</i> . . . . .
8 Mart 1796.	Ordin către <i>același</i> , despre <i>Polonii refugiați</i> în <i>Muntenia</i> și măsurile luate de <i>Rusia</i> la hotare . . . . .
9 Apr. 1796.	Raport al <i>aceluiiași</i> , despre <i>Polonii refugiați</i> în <i>Moldova</i> . . . . .
20 Maiu 1796.	Ordin către <i>același</i> , despre conjurația <i>polonă</i> , care trebuia să izbucnească în <i>Muntenia</i> . . . . .
25 Iunie 1796.	Raport al <i>aceluiiași</i> , despre prețul de transport în <i>principate</i> . . . . .

10 Aug. 1796. Raport al aceluiași, despre <i>Polonia</i> din <i>Moldova</i> și plîngerile <i>Rusiei</i> . . . . .	353
25 Aug. 1796. Raport al aceluiași, despre schimbarea de <i>Reis-Efendi</i> și <i>Mare-Dragoman</i> , despre caracterul lui <i>Constantin Ipsilanti</i> , despre <i>Polonia</i> din principate și înțelegerea ruso-turcă . . . . .	354-5
10 Nov. 1796. Raport al aceluiași, despre aceleași schimbări, despre căderea lui <i>Alexandru Moruzi</i> și cauzele iei, despre <i>Alexandru</i> și <i>Constantin Ipsilanti</i> și familia lor . . . . .	355-7
10 Dec. 1796. Raport al aceluiași, despre plecarea din principate a lui <i>Oginski</i> . . . . .	357
25 Ian. 1797. Raport al aceluiași, despre asasinatul fostului <i>Dragoman</i> , <i>Gheorghe Moruzi</i> . . . . .	357
24 Mart 1797. Raport al aceluiași, despre <i>Grecul Condrică</i> , fost secretariu al lui <i>Mihai Sufu</i> . . . . .	358
10 Maiu 1797. Raport al aceluiași, despre știri politice trimise de <i>Alexandru Ipsilanti</i> . . . . .	358
10 Feb. 1798. Raport al aceluiași, despre un plan al lui <i>Bonaparte</i> de a ataca pe <i>Austrieci</i> prin <i>Polonia</i> din <i>Moldova</i> și <i>Pasvan-Oglu</i> . . . . .	358-9
10 Mart 1798. Raport al aceluiași, despre operațiile contra lui <i>Pasvan-Oglu</i> în <i>Muntenia</i> . . . . .	359
24 Mart 1798. Raport al aceluiași, despre participarea la această expediție a lui <i>Constantin Hangerli</i> , <i>Domnul Muntenii</i> . . . . .	359
11 Apr. 1798. Raport al aceluiași, despre ofertele de supunere făcute <i>Domnului Muntenii</i> de <i>bairactarii din Vidin</i> . . . . .	359
24 Iulie 1798. Raport al aceluiași, despre intervenția ambasadurii rusec pentru gonirea din principate a refugiaților poloni . . . . .	360
24 Nov. 1798. Raport al aceluiași, despre redactarea manifestului contra <i>Franției</i> de către <i>Constantin Ipsilanti</i> . . . . .	360
11 Feb. 1799. Raport al aceluiași, despre exilarea lui <i>Mihai Sufu</i> și înlocuirea lui <i>Hangerli</i> . . . . .	360
18 Feb. 1799. Raport al aceluiași, despre numirea lui <i>Constantin Ipsilanti</i> în <i>Moldova</i> , devotamentul acestuia pentru <i>Prusia</i> și accesiunea iei la alianța ruso-turcă . . . . .	360-1
18 Mart 1799. Raport al aceluiași, despre numirea lui <i>Ipsilanti</i> și trecerea <i>Rușilor</i> prin <i>Moldova</i> . . . . .	361
14 Apr. 1799. Raport al aceluiași, despre trecerea prin <i>Muntenia</i> a <i>Trimesului turc</i> la <i>Berlin</i> . . . . .	361
3 Sept. 1799. Raport al aceluiași, despre simpatia lui <i>Alexandru Moruzi</i> pentru <i>Prusia</i> . . . . .	361
10 Nov. 1800. <i>Ministrul de război prusian, von Hoym</i> , către <i>Afacerile-Strătine</i> , despre prețul poștei în <i>Moldova</i> . . . . .	362
17 Nov. 1800. Continuarea raportului precedent, despre călătoria prin principate . . . . .	362
10 Feb. 1801. Raport al lui <i>von Knobelsdorf</i> , despre gonirea lui <i>Pasvan-Oglu</i> din <i>Oltenia</i> . . . . .	363

	<u>Pagine</u>
26 Mart 1801. Raport al <i>aceluiiași</i> , despre <i>același</i> lucru și boala lui <i>Pasvan-Oglu</i> .....	363
11 Iunie 1801. <i>Constantin Ipsilanti</i> către <i>armașul Ion Cananașu</i> , student la <i>Berlin</i> , despre niște bani ce-l triunete tatăl lui.....	363
10 Iulie 1801. Raport al lui <i>von Knobelsdorf</i> , despre schimbarea <i>Domnului Moldovei</i> , devotamentul către <i>Prusia</i> al lui <i>Constantin Ipsilanti</i> și soarta acestuia... 363-4	
10 Nov. 1801. Raport al <i>aceluiiași</i> , despre dezertările <i>Pasvangiilor</i> în <i>Muntenia</i> , întoarcerea în <i>Rusia</i> a <i>Cazacilor</i> ce serviau pe <i>Domn</i> și purtarea <i>Turcilor</i> față cu aceștia .....	364
1802. Despre călătoria <i>Carolinei von Schültze</i> la <i>Pasvan-Oglu</i> și armata lui .....	364
16 Maiu 1802. Raport al lui <i>von Knobelsdorf</i> , despre cunoștințele lui <i>Scarlat Calimah, Mare-Dragoman</i> .....	365
24 Maiu 1802. Ordin către <i>același</i> , despre mișcări de trupe <i>austrice și ruse</i> la hotarele <i>principatelor</i> .....	365
12 Iunie 1802. Raport al <i>aceluiiași</i> , despre intrarea lui <i>Manaf-Ibraim</i> în <i>Muntenia</i> , energia lui <i>Alexandru Moruzi</i> față de <i>Pasvangii</i> și planurile <i>Austriei</i> asupra <i>Munteniei</i> .....	366
26 Iunie 1802. Raport al <i>aceluiiași</i> , despre fuga lui <i>Mihalachi Suțu</i> și <i>Pasvangii</i> .....	366-7
10 Iulie 1802. Raport al <i>aceluiiași</i> , despre zvonul dezmembrării <i>imperului otoman</i> , sfaturile cerute de <i>Turci</i> și declarația împăciuitoare a <i>Rusiei</i> .....	367-8
12 Iulie 1802. Raport al <i>aceluiiași</i> , despre urzitorii zvonului de dezmembrare și greutatea îndeplinirii unui asemenea plan .....	368-9
10 Aug. 1802. Raport al <i>aceluiiași</i> , despre recunoștința <i>Porții</i> față cu <i>Franța</i> și intervenția pentru <i>Constantin Ipsilanti</i> .....	369
23 Aug. 1802. Ordin către <i>același</i> , despre realitatea unui plan de a indemniza <i>Austria</i> în <i>principate</i> , intervenția <i>Rusiei</i> și <i>Prusiei</i> și dezmințirea oficială a proiectului de către <i>guvernul francez</i> .....	369-70
27 Aug. 1802. Raport al <i>aceluiiași</i> , despre grațierea lui <i>Mihalachi Suțu</i> , apărarea <i>boierilor</i> pribegii de către <i>ambasadorul rusesc</i> și recomandarea lui <i>Constantin Ipsilanti</i> .....	370
29 Aug. 1802. Raport al <i>aceluiiași</i> , despre numirea lui <i>Ipsilanti</i> în <i>Muntenia</i> .....	371
22 Sept. 1802. Ordin către <i>von Finckenstein</i> , despre <i>Ion Cananașu</i> .....	371
25 Sept. 1802. Raport al lui <i>von Knobelsdorf</i> , despre aprobarea dată numirii lui <i>Constantin Ipsilanti</i> de către <i>ambasadorii Rusiei și Franței</i> .....	371
Pe la 25 Sept. 1802. Nota <i>ambasadorului rusesc</i> către <i>Poartă</i> , despre numirea și persoana lui <i>Ipsilanti</i> .....	371-2
4 Oct. 1802. Raport al lui <i>von Knobelsdorf</i> , despre schimbarea <i>Domnului Moldovei</i> și despre <i>Constantin Ipsilanti</i> .....	372-3
8 Oct. 1802. Ordin către <i>același</i> , despre numirea lui <i>Ipsilanti</i> , plingerile <i>Rusiei</i> contra apăsării financiare a	

	<i>principatelor și bunele dispoziții ale șarului Alexandru față cu Poarta</i> . . . . .	373
Înainte de Oct. 1802. 1803.	Mărturia <i>pastorului Hauchecorne</i> în privința studentului <i>Ion Cananău</i> . . . . .	374-5
	<i>Alexandru Moruzi</i> către <i>Frederic-Wilhelm al III-lea</i> , despre sprijinul dat de <i>Prusia</i> numirii sale în <i>Moldova</i> . . . . .	375
8 Feb. 1803.	<i>Constantin Ipsilanti</i> către același, despre sprijinul dat de <i>Prusia</i> numirii sale în <i>Muntenia</i> . . . . .	376
8 Feb. 1803.	Același către <i>Haugwitz</i> , despre sprijinul ce i-a acordat acesta pe lângă rege . . . . .	376
8 Feb. 1803.	<i>Haugwitz</i> către <i>Constantin Ipsilanti</i> , despre scrisoarea de mulțumiri ce a primit și starea tulburată a <i>Munteniei</i> . . . . .	377
17 Feb. 1803.	Memoriul lui <i>Ion Cananău</i> , student în <i>Berlin</i> . . . . .	377-8
24 Feb. 1803.	<i>Haugwitz</i> către <i>von Knobelsdorf</i> , despre situația lui <i>Ion Cananău</i> . . . . .	378-9
24 Feb. 1803.	Același către <i>Alexandru Moruzi</i> , despre aceeași afacere . . . . .	379-80
7 Mart 1803.	<i>Frederic-Wilhelm al III-lea</i> către <i>Constantin Ipsilanti</i> , despre protecția ce-i va acorda . . . . .	380
7 Mart 1803.	Același către același, despre același lucru . . . . .	380-1
25 Maiu 1803.	<i>Haugwitz</i> către același, despre recomandarea în sarcinatuului-de-afaceri al <i>Prusiei</i> pe lângă <i>Poartă</i> , <i>von Bielfeld</i> . . . . .	381
11 Iunie 1803.	Raport al <i>dragomanului prusian din Constantinopol</i> , <i>Bosghiovici</i> , despre intrarea <i>Pasvangiilor</i> în <i>Muntenia</i> . . . . .	382
15 Iunie 1803.	Raport al lui <i>von Knobelsdorf</i> , despre vizita sa în <i>Muntenia</i> , năvălirea <i>Pasvangiilor</i> , <i>Cazacii Domnului</i> și lășitatea <i>boierilor</i> . . . . .	382-4
22 Iunie 1803.	<i>Constantin Ipsilanti</i> către <i>Haugwitz</i> , despre starea <i>Munteniei</i> și darurile ce trimete iel . . . . .	384
16 Iulie 1803.	Raport al lui <i>von Knobelsdorf</i> , despre starea <i>Munteniei</i> și situația desperată a <i>Pasvangiilor</i> . . . . .	384-5
22 Iulie 1803.	Ordin către <i>von Bielfeld</i> , despre sfaturile date de <i>Knobelsdorf</i> lui <i>Ipsilanti</i> și nevoia de măsurf contra <i>Pasvangiilor</i> . . . . .	385-6
24 Iulie 1803.	Raport al aceluiași, despre primirea sa în <i>Muntenia</i> și starea acestel țeri . . . . .	386-7
15 Aug. 1803.	<i>Haugwitz</i> către <i>Constantin Ipsilanti</i> , despre darurile ce a primit de la iel . . . . .	387
16 Aug. 1803.	<i>Piquot</i> către <i>Haugwitz</i> , despre intrigile în potruva lui <i>Ipsilanti</i> , cu rugămintea de a le combate prin <i>Bielfeld</i> . . . . .	388
2 Sept. 1803.	Raport al lui <i>von Bielfeld</i> , despre nevoia de a satisface pe <i>Ipsilanti</i> , distrugând pe <i>Pasvangii</i> . . . . .	388-9
14 Sept. 1803.	Raport din <i>Viena</i> , despre o intervenție comercială a agentului muntean, <i>Grigore</i> . . . . .	389
5 Oct. 1803.	Raport al lui <i>von Bielfeld</i> , despre succesele lui <i>Ipsilanti</i> contra <i>Pasvangiilor</i> și consiliile lui <i>Knobelsdorf</i> . . . . .	389
22 Oct. 1803.	Raport al consilierului de ambasadă prusian la <i>Viena</i> , <i>von Finckenstein</i> (?), despre o corespon-	

	<u>Pagine</u>
	dență cu ministrul de externe muntean, de <i>Gaspary-Belleval</i> . . . . . 389
26 Nov. 1803.	Raport al contelui de Keller, ambasador prusian la Viena, despre o corespondență cu <i>Finckenstein</i> , propusă de <i>Moruzi</i> . . . . . 390
Dec. 1803.	Notă prusiana către Poarta, despre intervenția Prusiei la Paris pentru <i>Ipsilanti</i> . . . . . 390-1
8 Dec. 1803.	Ordin către <i>von Keller</i> , despre încuviințarea corespondenței lui <i>Finckenstein</i> cu <i>Moruzi</i> . . . . . 391
17 Ian. 1804.	Raport al lui <i>von Bielfeld</i> , despre intervenția sa pentru <i>Ipsilanti</i> . . . . . 392
23 Ian. 1804.	Ordin către același, despre aceeași intervenție . . . 392
Feb. 1804.	Raport al aceluiași, despre o convorbire cu ambasadorul francez asupra intervenției pentru <i>Constantin Ipsilanti</i> . . . . . 392-3
9 Feb. 1804.	Raport al aceluiași, despre știri din Muntenia asupra trecerii lui <i>Drummond</i> , fost ambasador englez la Poartă, prin <i>București</i> . . . . . 393-4
9 Mart 1804.	Raport al aceluiași, despre exiliul lui <i>Alexandru Suțu</i> și intrigile acestuia în <i>Moldova</i> . . . . . 394
16 Apr. 1804.	Raport al aceluiași, despre numirea lui <i>Thornton</i> drept consul englez la <i>Odesa</i> . . . . . 394
24 Iulie 1804.	Raport al aceluiași, despre trecerea prin <i>București</i> a Trimesului turc la <i>Berlin</i> , <i>Iacob Arghiro-pulo</i> . . . . . 394
24 Nov. 1804.	Raport al lui <i>Lombard</i> către <i>Hardenberg</i> , despre continuarea relațiilor sale epistolare cu <i>Constantin Ipsilanti</i> . . . . . 395
Iarna 1804.	<i>Constantin Ipsilanti</i> către <i>Lombard</i> , despre nemulțămirea Porții cu <i>Bielfeld</i> . . . . . 395
Dec. 1804.	Raport al lui <i>Lombard</i> , despre corespondența sa cu <i>Ipsilanti</i> . . . . . 396
5 Dec. 1804.	Raport al aceluiași, despre scrisorile primite de la <i>Ipsilanti</i> . . . . . 396
5 Ian. 1805.	Raport al lui <i>von Bielfeld</i> , despre propunerea rasilor de a face din țara lor o a treia provincie tributară și intrigile <i>Moruzeștilor</i> . . . . . 396-7
5 Ian. 1805.	Ordin către <i>von Finckenstein</i> , despre niște daruri ale reginei <i>Luiza a Prusiei</i> pentru principesa <i>Ipsilanti</i> . . . . . 397
5 Ian. 1805.	Raport al lui <i>Cæsar</i> , secretariu la <i>Haga</i> , despre relațiile sale cu <i>Ipsilanti</i> . . . . . 397-9
16 Ian. 1805.	Raport al lui <i>Lombard</i> , despre reaua-voință a ambasadorului prusian la Paris, de <i>Lucchesini</i> , față cu <i>Ipsilanti</i> . . . . . 399-400
23 Ian. 1805.	Ordin către <i>Cæsar</i> , despre continuarea corespondenței lui cu <i>Ipsilanti</i> . . . . . 400
18 Feb. 1805.	Raport al aceluiași, despre scrisoarea precedentă . . 401
20 Iunie 1805.	<i>Frederic-Wilhelm al III-lea</i> către <i>Constantin Ipsilanti</i> , despre trimeterea lui <i>von Marquard</i> la <i>București</i> , pentru stabilirea de relații comerciale . . . . . 401-2
9 Sept. 1805.	Raport al lui <i>von Bielfeld</i> , despre tratatul între Rusia, Turcia și Anglia și trecerea Rușilor prin <i>Moldova</i> . . . . . 402

Oct. 1805.	<i>Lombard</i> către?, despre îngrijirile lui <i>Ipsilanti</i> față cu intrigile în potruva lui.....	402-4
20 Nov. 1805.	<i>Ipsilanti</i> către <i>Hardenberg</i> , despre trimeterea lui <i>von Marquard</i> .....	404
26 Ian. 1806.	Raport al lui <i>von Goltz</i> , despre planurile de ocupație a <i>principatelor</i> de către <i>Rusia</i> și înțelegerea <i>franco-austriacă</i> pentru împărțirea imperiului <i>otoman</i> .....	405
3 Feb. 1806.	Raport al <i>aceluiiași</i> , despie ultimul punct și asigurările contrare ale <i>Austrieilor</i> .....	406
4 Mart 1806.	Raport al lui <i>von Bielfeld</i> , despre denunțările făcute de <i>Franceji</i> asupra planurilor de cotropire <i>rusești</i> .....	406
19 Mart 1806.	Raport al lui <i>von Goltz</i> , despre planurile <i>Rușilor</i> de a ocupa eventual <i>principatele</i> .....	406-7
24 Mart 1806.	Raport al lui <i>von Bielfeld</i> , despre protestările <i>Rusii</i> contra unei posibile invazii de <i>Pasvangii</i> în <i>Muntenia</i> și planurile de ocupație ale <i>Curșii din Petersburg</i> .....	407
25 Mart 1806.	Raport al lui <i>von Goltz</i> , despre grămădirile trupelor <i>rusești</i> la <i>Odesa</i> și hotare .....	407
21 Apr. 1806.	Raport al <i>aceluiiași</i> , despre planurile de ocupație <i>rusești</i> și posibilitatea unui război .....	408
9 Mai 1806.	Raport al lui <i>von Bielfeld</i> , despre politica <i>Marelui-Dragoman Dumitrachi Moruzi</i> .....	408
9 Aug. 1806.	Raport al <i>aceluiiași</i> , despre apropierea <i>Rușilor</i> de hotare .....	408-9
9 Sept. 1806.	Raport al <i>aceluiiași</i> , despre atitudinea <i>Rusii</i> față de maziirea <i>Domnilor</i> , protestările <i>ambasadorului Itatinski</i> , posibilitatea unei ocupații și soarta celor doi <i>mazili</i> .....	409
22 Sept. 1806.	Ordin către <i>același</i> , despre posibilitatea ocupării <i>principatelor</i> .....	410
9 Oct. 1806.	Raport al <i>aceluiiași</i> , despre apropiata trecere a <i>Nistrului</i> .....	410
24 Oct. 1806.	Raport al <i>aceluiiași</i> , despre prezența unor ofițeri <i>prusieni</i> în <i>Moldova</i> .....	410
24 Oct. 1806.	Raport al <i>aceluiiași</i> , despre restituirea în <i>Domnie</i> a <i>mazililor</i> .....	410-1
Nov. 1806.	Răspuns al <i>Rusii</i> la o notă a lui <i>von Goltz</i> , din 25 <i>Octombre</i> , despre ocupația <i>principatelor</i> și cauzele iei. ....	411-2
4 Nov. 1806.	Notă a <i>Rusii</i> , despre cauzele ocupației <i>principatelor</i> .....	412-3
6 Nov. 1806.	Raport al lui <i>von Goltz</i> , despre explicarea dată de <i>Rusia</i> ocupației și planul <i>împaratului Alexandru</i> de a se pune în fruntea oștirii adunate la hotarele <i>Turctii</i> .....	413
9 Nov. 1806.	Raport al lui <i>von Bielfeld</i> , despre plecarea lui <i>Moruzi</i> spre <i>Moldova</i> .....	414
18 Nov. 1806.	Raport al lui <i>von Goltz</i> , despre restabilirea <i>Domnilor</i> și hotărîrea <i>Rușilor</i> de a menține ocupația .....	414
19 Nov. 1806.	Raport al baronului <i>Senfft de Pilsach</i> , <i>ambasador la Constantinopol</i> , despre influența <i>Prusii</i> asu-	

	<u>Pagine</u>
pra restabilirii <i>Domni or</i> și puțința unei destituții nouă . . . . .	414
24 Nov. 1806. Raport al lui <i>von Bielfeld</i> , despre întoarcerea lui <i>Alexandru Sufu</i> în <i>Constantinopol</i> . . . . .	415
24 Nov. 1806. Raport al lui <i>von Goltz</i> , despre menținerea ocupațiilor <i>principatelor</i> . . . . .	415
9 Dec. 1806. Raport al lui <i>von Bielfeld</i> , despre apropiata sosire a <i>Rușilor</i> în <i>București</i> . . . . .	415
11 Dec. 1806. Raport al lui <i>von Goltz</i> , despre ultimele condiții puse de <i>Ruși Porții</i> . . . . .	415-6
20 Dec. 1806. Raport al <i>aceluiiași</i> , despre instrucțiunile trimise lui <i>Italinski</i> și felul cum <i>Poarta</i> va considera ocupația . . . . .	416
23 Dec. 1806. Raport al lui <i>von Bielfeld</i> , despre predarea <i>Hotinului</i> și <i>Benderului</i> , <i>Iașilor</i> , <i>Focșanilor</i> , <i>Galașilor</i> și <i>Brăilei</i> , intrarea <i>Turcilor</i> în <i>Muntenia</i> și persecutarea familiei <i>Ipsilanti</i> . . . . .	416-7
26 Dec. 1806. <i>Nota prusiană</i> către <i>ambasadorul rusesc</i> , <i>baron de Krüdener</i> , despre pretenșii <i>oșterii prusiene</i> din <i>Moldova</i> . . . . .	417
5 Ian. 1807. <i>Manifestul turcesc</i> contra <i>Rusiei</i> . . . . .	418
9 Ian. 1807. Raport al lui <i>von Bielfeld</i> , despre aflarea lui <i>Moruzi</i> la <i>Focșani</i> , retragerea pretinsă a <i>Rușilor</i> și ocuparea <i>Bucureștilor</i> , despre restabilirea lui <i>Alexandru Sufu</i> și soarta lui <i>Alexandru Ipsilanti</i> . . . . .	418-9
10 Ian. 1807. Raport al lui <i>von Goltz</i> , despre menținerea ocupațiilor . . . . .	419
18 Ian. 1807. Raport al <i>aceluiiași</i> , despre posibilitatea unei <i>evacuări</i> . . . . .	420
24 Ian. 1807. Raport al lui <i>von Bielfeld</i> , despre proclamarea lui <i>Ipsilanti</i> ca <i>rege al Moldovei</i> , <i>Munteniei</i> și <i>Basarabiei</i> . . . . .	420
25 Ian. 1807. Raport al lui <i>von Goltz</i> , despre declarațiile dușmănești ale <i>ambasadorului francez</i> asupra ocupațiilor <i>principatelor</i> . . . . .	420
29 Ian. 1807. Raport al lui <i>Senfft de Pilsach</i> , despre primirea sa în <i>București</i> și situația administrativă dată în <i>Muntenia</i> generalului <i>Rodofnikin</i> . . . . .	420-1
24 Mart 1807. Raport al lui <i>von Bielfeld</i> , despre întoarcerea lui <i>Moruzi</i> și schimbarea <i>Domnilor</i> . . . . .	421
25 Mart 1807. Raport al lui <i>von Goltz</i> , despre condițiile <i>rusești</i> pentru <i>evacuare</i> . . . . .	421
9 Apr. 1807. Raport al lui <i>Senfft de Pilsach</i> , despre gonirea sa de către <i>Turci</i> pentru relațiile legate la <i>București</i> cu <i>generalul Michelson</i> și <i>Ipsilanti</i> . . . . .	422
17 Iunie 1807. <i>Frederic-Wilhelm al III-lea</i> către <i>Constantin Ipsilanti</i> , despre recomandarea lui <i>Senfft de Pilsach</i> , trimes provizoriu la <i>armata rusească</i> . . . . .	422
26 Iulie 1807. <i>Același</i> către <i>același</i> , despre mulțămiri pentru primirea făcută lui <i>Senfft de Pilsach</i> . . . . .	422-3
8 Aug. 1807. Ordin către <i>von Goltz</i> , despre cesiunile <i>Rusiei</i> la <i>tractatul din Tilsit</i> . . . . .	423
9 Aug. 1807. Raport al lui <i>von Bielfeld</i> , despre <i>tractatul din Tilsit</i> , ordinul pentru <i>evacuarea principatelor</i> ,	

	<p>           așteptarea unui plenipotențiar rus la <i>Giurgiu</i>,            soarta lui <i>Alexandru Suflu</i> și <i>Hangerli</i> și numirea lui <i>Scarlat Calimah</i> în <i>Moldova</i> . . . . .         </p>	423-4
15 Aug. 1807.	<p> <i>Constantin Ipsilanti</i> către <i>Frederic-Wilhelm al III-lea</i>, despre <i>Senfft de Pilsach</i>. . . . .         </p>	424
21 Aug. 1807.	<p>           Raport al lui <i>Senfft de Pilsach</i>, despre începerea evacuării și întoarcerea lui <i>Michelson</i> și <i>Ipsilanti</i> la <i>București</i> . . . . .         </p>	424-5
26 Aug. 1807.	<p>           Raport al <i>aceluiiași</i>, despre boala lui <i>Michelson</i>, primirea sa în <i>București</i>, evacuarea principatelor, negocierile de la <i>Slobozia</i>, luptele trupelor române în <i>Serbia</i> și soarta lui <i>Constantin Ipsilanti</i> . . . . .         </p>	425-6
28 Aug. 1807.	<p>           Raport al <i>aceluiiași</i>, despre sosirea actului de armistițiu la <i>București</i>, agonia lui <i>Michelson</i>, prelungirea ocupației, plecarea lui <i>Ipsilanti</i>, ciuma din armata rusească și părerile politice ale <i>Domnului</i>. . . . .         </p>	426-7
31 Aug. 1807.	<p>           Raport al <i>aceluiiași</i>, despre moartea lui <i>Michelson</i>, așteptarea generalului <i>Meyendorf</i> și retragerea <i>Turcilor</i> peste <i>Dunare</i> . . . . .         </p>	427-8
1 Sept. 1807.	<p>           Raport al <i>aceluiiași</i>, despre sosirea lui <i>Meyendorf</i> și <i>Lascarov</i>. . . . .         </p>	428
3 Sept. 1807.	<p>           Raport al <i>aceluiiași</i>, despre îngroparea lui <i>Michelson</i> . . . . .         </p>	428
9 Sept. 1807.	<p>           Raport al <i>aceluiiași</i>, despre plecarea lui <i>Lascarov</i>, evacuarea <i>Muntenii</i> de <i>Turci</i>, zăbava lor în <i>Moldova</i>, unde va pleca <i>Meyendorf</i>, lăsând <i>Bucureștii</i> pentru congres, așteptarea lui <i>Sebastiani</i> și sosirea mediatorului francez, <i>Guilleminot</i>. . . . .         </p>	428-9
13 Sept. 1807.	<p>           Raport al <i>aceluiiași</i>, despre oprirea evacuării rusești, serbarea <i>S. Alexandru</i> la <i>București</i> și sosirea consulului rus, <i>Chirico</i> . . . . .         </p>	429
15 Sept. 1807.	<p>           Raport al <i>aceluiiași</i>, despre rămânerea <i>Rușilor</i> pentru iarnă, stabilirea lui <i>Guilleminot</i>, prădăciunile <i>Turcilor</i>, împărțirea imperiului otoman. . . . .         </p>	430-1
24 Sept. 1807.	<p>           Raport al lui <i>von Bielfeld</i>, despre decapitarea <i>Marelui-Drăgoman A. M. Suflu</i> și numirea în locu-i a lui <i>Iancu Calimah</i>. . . . .         </p>	431
30 Sept. 1807.	<p>           Raport al lui <i>Senfft de Pilsach</i>, despre trupele rusești sosite la <i>Iasi</i> și planurile lui <i>Napoleon</i>. . . . .         </p>	431
13 Oct. 1807.	<p>           Raport al <i>aceluiiași</i>, despre știri consulare din principate și sosirea lui <i>Bielfeld</i> la <i>Sibiiu</i>. . . . .         </p>	431
17 Oct. 1807.	<p>           Raport al <i>aceluiiași</i>, despre destăinuirile lui <i>Guilleminot</i>, continuarea călătoriei lui <i>Ipsilanti</i>, așteptarea acestuia și a generalului <i>Prozorovski</i> la <i>București</i> . . . . .         </p>	432
26 Oct. 1807.	<p>           Ordin către <i>același</i>, despre cauzele ruperii armistițiului . . . . .         </p>	432
3 Nov. 1807.	<p>           Raport al <i>aceluiiași</i>, despre sosirea lui <i>Prozorovski</i>, intențiile sale, răscoale de pași turci, sosirea în <i>Muntenia</i> a unor emisari francezi și constituirea unei <i>Dacii</i>, cuprinzând și <i>Ardealul</i>, pentru <i>Marele-Duce Constantin</i>. . . . .         </p>	432-3
10 Nov. 1807.	<p>           Raport al <i>aceluiiași</i>, despre ruperea armistițiului și întreruperea comunicațiilor <i>Muntenii</i> . . . . .         </p>	433

	<u>Pagine</u>
25 Nov. 1807. Raport al lui <i>Bosghiovici</i> , despre întărirea Rușilor în principate și oprirea exportului . . . . .	434
10 Dec. 1807. Raport al lui <i>Senfft de Pilsach</i> , despre strămutarea lui <i>Prozorovschi</i> la Iași și numărul Rușilor . . . . .	434
22 Dec. 1807. Ordin către <i>von Goltz</i> , despre planul lui <i>Napoleon</i> de a da Austriii Muntenia și rezistența Rusiilor . . . . .	434
29 Dec. 1807. Raport al lui <i>Senfft de Pilsach</i> , despre întoarcerea lui <i>Miloradovici</i> la București . . . . .	434
23 Ian. 1808. Raport al <i>aceluiiași</i> , despre creșterea numărului Rușilor în principate . . . . .	435
16 Mart 1808. Ordin către <i>von Schladen</i> , ambasador prusian la <i>Petersburg</i> , despre mărturisirile făcute de <i>Napoleon</i> principelui <i>Wilhelm al Prusiei</i> despre menținerea ocupațiilor Prusiei, câtă vreme Rușii vor sta în principate și asigurări analoage ale ambasadorului rusec la <i>Paris</i> . . . . .	435
2 April 1808. Raport al lui <i>Senfft de Pilsach</i> , despre trimeterea lui <i>Cutuzov</i> în principate și numirea tînărului <i>Prozorovschi</i> ca prezident al <i>Divanurilor</i> , despre creșterea numărului Rușilor în principate . . . . .	436
3 April 1808. Raport al lui <i>von Schladen</i> , despre neînțelegeri ruso-franceze asupra principatelor și menținerea ocupațiilor . . . . .	436
8 April 1808. Raport al <i>aceluiiași</i> , despre un proiect de căsătorie între <i>Marea-Ducesa Ecaterina</i> , sora țarului, cu arhiucele austriac <i>Ioan</i> , fratele împăratului, despre alt plan de căsătorie cu principesa de <i>Oldenburg</i> și zestrea ce s'ar da în principate . . . . .	436-7
12 April 1808. Raport al <i>aceluiiași</i> , despre explicațiile cerute de Ruși Austriii pentru grămădirea de trupe la hotarele turcești . . . . .	437
18 April 1808. Raport al lui <i>Bosghiovici</i> , despre abdicarea lui <i>Constantin Ipsilanti</i> . . . . .	437
20 April 1808. Ordin către <i>von Schladen</i> , despre înțelegerea cu Franța asupra proiectului de căsătorie cu <i>ducesa Ecaterina</i> . . . . .	437
25 April 1808. Raport al lui <i>Bosghiovici</i> , despre evacuarea principatelor și crearea unei situații superioare Serbilor . . . . .	438
26 April 1808. Raport al lui <i>von Schladen</i> , despre refuzul Austriii de a lăsa să treacă trupe rusești . . . . .	438
10 Mai 1808. Raport al lui <i>Bosghiovici</i> , despre condițiile cu care Rusia ar evacua principatele . . . . .	438
13 Mai 1808. Raport al lui <i>Senfft de Pilsach</i> , despre trecerea lui <i>Sebastiani</i> prin principate . . . . .	439
13 Mai 1808. Raport al lui <i>von Schladen</i> , despre trimeterea principelui <i>Wolkonski</i> la <i>Paris</i> pentru afacerile Turciei și bătăliile Austriii asupra intențiilor rusești relative la principate și Serbia . . . . .	439
20 Mai 1808. Raport al <i>aceluiiași</i> , despre declarația lui <i>Napoleon</i> privitoare la evacuarea Rusiilor și principatelor și răspunsul Rușilor . . . . .	439
24 Mai 1808. Raport al <i>aceluiiași</i> , despre prezența lui <i>Sebastiani</i> la Iași . . . . .	440
28 Mai 1808. Raport al <i>aceluiiași</i> , despre proiectul de căsătorie cu	

	<u>Pagine</u>
<i>arhiducele Ioan și părăsirea celui cu prințul de Oldenburg</i> .....	440
31 Mai 1808. Raport al <i>aceluiiași</i> , despre modificarea planului de căsătorie ruso-austriac și zestrea de dat în principate .....	440
10 Iunie 1808. Raport al <i>aceluiiași</i> , despre scopul întrevederii apropiate de la <i>Erfurth</i> .....	440
17 Iunie 1808. Raport al <i>aceluiiași</i> , despre oferta făcută de <i>Turcii Rusii</i> , în schimbul unei garanții și despre căsătoria <i>Marei-Ducese Ecaterina</i> .....	441
8 Aug. 1808. Raport al <i>aceluiiași</i> , despre căsătoria cu <i>prințul de Oldenburg</i> și zestre .....	441
9 Oct. 1808. Raport al lui <i>Senfft de Pilsach</i> , despre trupele rusești din principate .....	442
1 Nov. 1808. Raport al lui <i>von Schladen</i> , despre mediația franceza și planurile lui <i>Napoleon</i> asupra principatelor.....	442
13 Dec. 1808. Raport al <i>aceluiiași</i> , despre negocierile turco-ruse.	442
1809. Raport al <i>mitropolitului Ignățiu de Arta</i> către cancelariul <i>Romanșov</i> , despre <i>Teofil Coridaleu</i> , <i>Meletie de Arta</i> , <i>Hrisant Notara</i> și <i>Alexandru Mavrocordat Exaporitul</i> .....	443
25 Ian. 1809. Ordin către <i>von Schladen</i> , despre cedarea principatelor la întoarcerea lui <i>Napoleon</i> din Spania.	443
10 Mart 1809. Raport al lui <i>Bosghiovici</i> , despre apropiata încheiere a <i>pații turco-ruse</i> .....	443
10 Mart 1809. Raport al lui <i>von Schladen</i> , despre începerea negocierilor la <i>Iași</i> și puțină probabilitate a unei înțelegeri .....	444
24 Mart 1809. Raport al lui <i>Bosghiovici</i> , despre refuzul <i>Porșii</i> de a goni pe <i>ambasadorul englez</i> .....	444
5 Apr. 1809. Ordin către <i>von Schladen</i> , despre trimeterea la <i>Constantinopol</i> a unui <i>ultimatum</i> cerind cedarea principatelor .....	444
18 Apr. 1809. Raport al <i>aceluiiași</i> , despre planul lui <i>Napoleon</i> de a goni pe <i>Ruși</i> din <i>Moldova</i> , dacă aceștia atacă pe <i>Austriaci</i> .....	445
25 Apr. 1809. Raport al <i>aceluiiași</i> , despre apropiata căsătorie a <i>Marii-Ducese Ecaterina</i> .....	445
10 Iunie 1809. Raport al lui <i>Bosghiovici</i> , despre pregătirile lui <i>Alexandru Suțu</i> de a intra în <i>Muntenia</i> .....	445
26 Sept. 1809. Raport al lui <i>von Schladen</i> , despre niște condiții ale <i>Turcilor</i> .....	445-6
4 Mai 1810. Raport al <i>aceluiiași</i> , despre supunerea de către <i>Ruși</i> la dreptul comun a supușilor <i>austrieci</i> din principate .....	446
11 Mai 1810. Raport al <i>aceluiiași</i> , despre declarația făcută de <i>Rusia Austrii</i> asupra încorporării principatelor, arestarea unor <i>boieri</i> și a lui <i>Constantin Ipsilanti</i> , asimilarea supușilor <i>Austrii</i> și atitudinea acesteia față de încorporare .....	446-7
22 Mai 1810. Raport al <i>aceluiiași</i> , despre mediația daneza, pregătirile <i>Turcilor</i> și nemulțămirea în principate.	447
6 Iunie 1810. Raport al <i>Trimesului prusian la congresul de pace, von Werther</i> , despre victoria <i>Rușilor</i> la	

	<u>Pagine</u>
	<i>Bazargic, serbarea iei în București, aprovizionarea armatei ruse pe Dunăre, cuceririle viitoare ale acesteia și generalul Engelhard, vice-prezident al Divanului muntean</i> .....
13 Iunie 1840. Raport al aceluiași, despre condițiile de pace ale Rușilor .....	448
15 Iunie 1840. Raport al lui <i>von Schladen</i> , despre declarația de încorporare a principatelor .....	449
22 Iunie 1840. Raport al aceluiași, despre apropiata încheiere a păcii și condițiile iei .....	449
29 Iunie 1840. Raport al aceluiași, despre lupta de la <i>Rasgrad</i> și prinderea lui <i>Scarlat Calimah</i> , despre folosul păcii pentru <i>Rusia</i> .....	449-50
3 Iulie 1840. Raport al lui <i>von Werther</i> , despre lupta de la <i>Rasgrad</i> și destăinuirii ale <i>Mareluî-Dragoman, Dimitrie Moruzi</i> , despre întinderea puterilor <i>Vizirului</i> .....	450
10 Iulie 1840. Ordin către <i>von Schladen</i> , despre efectele bune pentru <i>Rusia</i> și <i>Europa</i> ale păcii .....	450
10 Iulie 1840. Ordin către <i>von Werther</i> , despre nemulțămirea <i>Franciilor</i> cu victoriile <i>Rușilor</i> .....	451
7 Aug. 1840. Raport al lui <i>von Schladen</i> , despre scăderea speranțelor de pace .....	451
4 Sept. 1840. <i>Același</i> către <i>von Werther</i> , despre necesitatea cedării principatelor de către <i>Turci</i> .....	451
11 Sept. 1840. Raport al aceluiași, despre bolnavii și rinișii din <i>București</i> .....	452
22 Sept. 1840. Ordin către <i>von Schladen</i> , despre scrisoarea ce a adresat acesta lui <i>von Werther</i> , neoportunitatea iei și nevoia unei înțelegeri cu <i>Franța</i> .....	452
10 Oct. 1840. Raport al lui <i>von Werther</i> , despre refuzul <i>Turcilor</i> de a face <i>cesiuni</i> și sentimentele <i>Fanarioșilor</i> în această privință .....	452-3
10 Oct. 1840. <i>Același</i> către <i>von Schladen</i> , despre aceleași lucruri și puțința unui amestec al <i>Austriii</i> .....	453
18 Oct. 1840. <i>Același</i> către <i>același</i> , despre stăruințele <i>Austriii</i> contra cedării principatelor .....	453
25 Oct. 1840. Raport al lui <i>von Werther</i> , despre conferința sa cu <i>Reis-Efendi</i> , condițiile <i>Porții</i> și stăruințele <i>Austriii</i> .....	454
10 Nov. 1840. Raport al aceluiași, despre comunicarea, făcută <i>ambasadorului francez</i> , a condițiilor <i>rusești</i> .....	455
26 Nov. 1840. <i>Același</i> către <i>von Schladen</i> , despre refuzul absolut al <i>Turcilor</i> .....	455
7 Dec. 1840. Ordin către <i>von Werther</i> , despre refuzul <i>Turcilor</i> și neputința împăcării <i>Rușilor</i> cu posesiunile în <i>America</i> .....	455
11 Dec. 1840. Raport al lui <i>von Schladen</i> , despre refuzul <i>Austriii</i> de a împărți principatele cu <i>Rusia</i> .....	456
18 Dec. 1840. Ordin către <i>același</i> , despre expresiile lui <i>Napoleon</i> asupra despărțirii <i>Austriii</i> și <i>Rusii</i> prin chestia principatelor .....	456
27 Dec. 1840. <i>Von Werther</i> către <i>același</i> , despre hotărârea <i>Sultanului</i> de a nu ceda nimic .....	456
29 Dec. 1840. Ordin către <i>von Schladen</i> , despre explicarea cuce-	

	ririlor lui <i>Napoleon</i> în <i>Germania</i> prin ocuparea principatelor de <i>Ruși</i> .....	457
8 Ian. 1811.	Ordin către <i>același</i> , despre trimeterea de informatorilor <i>austriaci</i> în <i>Muntenia</i> și în <i>lagarul turc</i> ..	457
După 8 Ian. 1811.	Ordin către <i>același</i> , despre sfatul ce ar fi dat <i>Napoleon</i> țarului <i>Alexandru</i> să nu cedeze față cu <i>Turcii</i> .....	457
11 Ian. 1811.	Raport al <i>aceluiiași</i> , despre refuzul <i>Turcilor</i> și posibilitatea cedării din partea <i>Rusii</i> .....	457
22 Ian. 1811.	Raport al <i>aceluiiași</i> , despre refuzul hotărât al <i>Marelui-Vizir</i> .....	458
29 Ian. 1811.	Raport al <i>aceluiiași</i> , despre hotărârea <i>Rușilor</i> de a continua războiul până la <i>cesiune</i> .....	458
1 Feb. 1811.	Raport al lui <i>von Werther</i> , despre purtarea <i>internunțului</i> , vrăjmășia <i>Austrii</i> față cu cererea de <i>cesiune</i> a principatelor și prezența lui <i>Italinski</i> la <i>București</i> .....	458
5 Feb. 1811.	Raport al lui <i>von Schladen</i> , despre puțină siguranță a <i>cesiunii</i> .....	458
26 Mart 1811.	Raport al lui <i>von Werther</i> , despre hotărârea <i>Sultanului</i> , dar trimeterea unui negociator <i>turc</i> la <i>București</i> .....	459
8 Apr. 1811.	Raport al lui <i>von Schladen</i> , despre refuzul planului lui <i>Italinski</i> de a lăsa <i>Turcilor</i> <i>Moldova</i> și intrigile <i>Franciei</i> .....	459
9 Apr. 1811.	Raport al <i>aceluiiași</i> , despre refuzul <i>Austrii</i> de a recunoaște <i>incorporarea principatelor</i> și de a fi neutră într'un eventual războiu <i>franco-rus</i> și despre stăruințele pentru pacea cu <i>Turcii</i> ale <i>ambasadorului rus</i> la <i>Viena</i> .....	459-60
25 Apr. 1811.	<i>Von Werther</i> către <i>același</i> , despre rezistența <i>Turcilor</i> și speranțele lor de <i>razboi continental</i> .....	460
30 Apr. 1811.	Raport al lui <i>von Schladen</i> , despre cererea de <i>Rusia</i> a <i>mediației austriece</i> și puțința primirii de către țar a granițelor <i>Prutului</i> .....	460
7 Mai 1811.	Raport al <i>aceluiiași</i> , despre menținerea condițiilor <i>rusești</i> și prădăciunii în principate .....	460
11 Mai 1811.	Ordin către <i>von Werther</i> , despre negocierile din <i>București</i> .....	461
10 Iunie 1811.	Raport al <i>aceluiiași</i> , despre refuzul <i>Marelui-Vizir</i> de a trata pe baza <i>cesiunii</i> și trimeterea unui negociator <i>turc</i> la <i>București</i> .....	461
23 Iunie 1811.	Raport al <i>aceluiiași</i> , despre menținerea dispozițiilor <i>Turcii</i> .....	461
25 Iunie 1811.	<i>Același</i> către <i>von Schladen</i> , despre stăruințele <i>ambasadorului francez</i> la <i>Poartă</i> , dispozițiile <i>antifranceze</i> ale miniștrilor <i>turci</i> și puțină speranță în rezultatul negocierilor din <i>București</i> .....	462
10 Iulie 1811.	Raport al lui <i>von Schladen</i> , despre declarațiile <i>negociatorului turc</i> la <i>București</i> și <i>incredințarea Cabinetului rus</i> că <i>principatele</i> nu sînt în pericol ..	462
10 Iulie 1811.	Raport al lui <i>von Werther</i> , despre negocierile din <i>București</i> , <i>cedarea Rușilor</i> și speranțele <i>Porții</i> într'un război <i>franco-rus</i> .....	462-3

	<u>Pagine</u>
10 Aug. 1844. Raport al <i>aceluiiași</i> , despre continuarea negocierilor și despre asimilarea supușilor franceji și austriaci din principate cu localnicii . . . . .	463-4
20 Aug. 1844. Raport al lui <i>von Schladen</i> , despre planurile Turcilor de a năvăli în Moldova . . . . .	464
24 Aug. 1844. Ordin către <i>von Werther</i> , despre retragerea Rușilor peste Dunare și puțința pierderii tuturor curcerilor . . . . .	464-5
27 Aug. 1844. Raport al lui <i>von Schladen</i> , despre temerile Rușilor pentru Muntenia . . . . .	465
7 Sept. 1844. Ordin către <i>von Werther</i> , despre intreruperea negocierilor . . . . .	465
10 Sept. 1844. Raport al <i>aceluiiași</i> , despre retragerea negociatorului turc și prelungirea până la nesfârșit a războiului . . . . .	465
21 Sept. 1844. Ordin către <i>același</i> , despre înlocuirea lui <i>Cutuzov</i> și promisiunea dată de <i>Napoleon Turcilor</i> de a le redobîndi principatele, dacă primesc exclusiv mediația franceză . . . . .	466
23 Sept. 1844. Raport al lui <i>von Schladen</i> , despre pretinsa siguranță a țării în privința principatelor . . . . .	466
13 Oct. 1844. Raport al <i>aceluiiași</i> , despre asigurările lui <i>Italinski</i> că Turcii nu vor ceda și refuzul ministeriului de a-l rechema . . . . .	466
18 Oct. 1844. Raport al <i>aceluiiași</i> , despre ațîțările Turcilor la războiul de către Franța și planul dat lor de <i>Napoleon</i> . . . . .	467
25 Oct. 1844. Raport al lui <i>von Werther</i> , despre speranțele de război franco-rus al Turcilor . . . . .	467
3 Nov. 1844. Ordin către <i>același</i> , despre dorința de pace a țării, cu prețul unor cesiuni . . . . .	467
8 Nov. 1844. Raport al lui <i>Jouffroy (Petersburg)</i> , despre negocierile din <i>Giurgiu</i> , oferirea de Ruși a granișii <i>Prutului</i> , aprovizionarea Turcilor din <i>Slobozia</i> și speranțele de pace apropiată . . . . .	467-8
9 Nov. 1844. Raport al lui <i>von Werther</i> , despre continuarea negocierilor, încheierea armistițiului și condițiile nouă ale Rușilor . . . . .	468
22 Nov. 1844. Raport al lui <i>Jouffroy</i> , despre încheierea preliminarilor și atitudinea Austrii și Franței . . . . .	468-9
25 Nov. 1844. Raport al lui <i>von Werther</i> , despre încheierea armistițiului, condițiile Rușilor și adevăratele intenții ale <i>Porții</i> . . . . .	469
25 Nov. 1844. Raport al <i>aceluiiași</i> , despre dispoziția Turcilor de a ceda ceva, despre probabilitatea granișii <i>Prutului</i> și opoziția <i>Fanarioșilor</i> la cedarea Moldovei întregi . . . . .	469-70
26 Nov. 1844. Raport al lui <i>Jouffroy</i> , despre continuarea speranțelor, scrisorile lui <i>Cutuzov</i> , zăbava adusă de afacerile Serbiei și poziția <i>Marelui-Vizir</i> . . . . .	470
30 Nov. 1844. Ordin către <i>același</i> , despre continuarea negocierilor . . . . .	470
3 Dec. 1844. Raport al <i>aceluiiași</i> , despre speranțele de pace și secretul condițiilor . . . . .	471
4 Dec. 1844. Raport al <i>aceluiiași</i> , despre continuarea speranțelor,	

	zăbava păcii, siguranța <i>granișii Prutului</i> și nouă cereri ale <i>Rusii</i> .....	471
6 Dec. 1811.	Raport al <i>aceluiiași</i> , despre apropiata încheiere a păcii, granița <i>Prutului</i> , alianța cu <i>Poarta</i> .....	471
13 Dec. 1811.	Raport al <i>aceluiiași</i> , despre refuzul <i>Porții</i> de a permite ocupația provizorie a <i>cetașilor</i> și cererea de a i se da <i>Ismailul</i> .....	472
18 Dec. 1811.	Raport al <i>aceluiiași</i> , despre nesiguranța asupra păcii și afacerile <i>Serbii</i> .....	472
21 Dec. 1811.	Ordin către <i>același</i> , despre cauza zăbăvil și atitudinea <i>Austrii</i> .....	472-3
24 Dec. 1811.	Raport al <i>aceluiiași</i> , despre scăderea speranțelor și afacerile <i>Serbii</i> .....	473
24 Dec. 1811.	Raport al lui <i>von Werther</i> , despre continuarea negocierilor la <i>Giurgiu</i> , așteptările de pace și pregătirile pentru primirea lui <i>Cutuzov</i> la <i>București</i> .....	473
27 Dec. 1811.	Raport al lui <i>Jouffroy</i> , despre împiedecarea păcii de afacerile <i>Serbii</i> și cheslia <i>Ismailului</i> .....	474
3 Ian. 1812.	Raport al <i>aceluiiași</i> , despre creșterea speranțelor de pace .....	474
4 Ian. 1812.	Ordin către <i>același</i> , despre cererea de <i>Ruși</i> a <i>Mingrelii</i> .....	474
7 Ian. 1812.	Raport al <i>aceluiiași</i> , despre încheierea păcii .....	474
10 Ian. 1812.	Raport al lui <i>von Werther</i> , despre arendarea exportului din <i>București</i> unui <i>boier</i> și secretul negocierilor .....	475
14 Ian. 1812.	Raport al <i>aceluiiași</i> , despre continuarea speranțelor, neînțelegeri ivite, dispoziția <i>Rușilor</i> și intrigile <i>Franciei</i> .....	475
17 Ian. 1812.	Raport al <i>aceluiiași</i> , despre zăbava iscălirii tractatului, intrigile <i>Franciei</i> și nevoia de a ceda tot .....	475
27 Ian. 1812.	Raport al lui <i>von Werther</i> , despre secretul negocierilor și răspingerea condițiilor <i>Rusii</i> .....	475-6
28 Ian. 1812.	Raport al lui <i>Jouffroy</i> , despre ruperea negocierilor și schimbarea <i>cancelariului</i> .....	476
31 Ian. 1812.	Raport al <i>aceluiiași</i> , despre zăbava <i>Turcilor</i> .....	476
4 Feb. 1812.	Raport al <i>aceluiiași</i> , despre prelungirea negocierilor .....	476
10 Feb. 1812.	Raport al lui <i>von Werther</i> , despre secretul negocierilor, neacceptabilitatea cererilor <i>rusești</i> și dorința <i>Porții</i> de a păstra <i>Ismail</i> și <i>Chilia</i> .....	476-7
11 Feb. 1812.	Raport al lui <i>Jouffroy</i> , despre plecarea unui <i>mandatariu turc</i> din <i>București</i> , refuzul de cesiuni în <i>Cuban</i> și conduita viitoare a <i>Turcilor</i> .....	477
25 Feb. 1812.	Raport al lui <i>von Werther</i> , despre ruperea negocierilor, cererile <i>Rusii</i> , asigurările lui <i>Reis-Efendi</i> că <i>Franța</i> nu înțirește pe <i>Poartă</i> .....	477-8
6 Mart 1812.	Raport al lui <i>Jouffroy</i> , despre renașterea speranțelor, modificarea ultimatului <i>rusesc</i> , lipsa de influență a <i>Franciei</i> și ura lui <i>Cutuzov</i> pentru pace .....	478
20 Mart 1812.	Raport al <i>aceluiiași</i> , despre intervenția <i>suedeză</i> pe lângă <i>Turci</i> .....	479
26 Mart 1812.	Raport al lui <i>von Werther</i> , despre ruperea armistițiului .....	479

	<u>Pagine</u>
10 Apr. 1842. Raport al <i>aceluiiași</i> , despre refuzul <i>Turcilor</i> de a face cesiuni în <i>Azia</i> , speranțele de pace rămase, cearta lui <i>Cutuzov</i> cu colegii săi. . . . .	479
14 Apr. 1842. Raport al lui <i>Jouffroy</i> , despre creșterea speranțelor și renunțarea la trimeterea unui <i>sol turc</i> la <i>Paris</i> . . . . .	479
21 Apr. 1842. Raport al <i>aceluiiași</i> , despre continuarea negocierilor și puțința unei păci, dacă <i>Rusia</i> cedează tot . . . . .	479-80
25 Apr. 1842. Raport al lui <i>von Werther</i> , despre plecarea unor trupe <i>rusești</i> din <i>Moldova</i> . . . . .	480
11 Mai 1842. Raport al <i>aceluiiași</i> , despre necontinuarea negocierilor, zvonurile războinice de la <i>Poarta</i> și semnele de evacuare . . . . .	480
12 Mai 1842. Raport al lui <i>Jouffroy</i> , despre așteptarea generală. . . . .	480
15 Mai 1842. Raport al <i>aceluiiași</i> , despre lipsa de știri. . . . .	481
23 Mai 1842. Raport al <i>aceluiiași</i> , despre încheierea păcii, opunerea lui <i>Romanșov</i> , trimeterea <i>amiralului Ciceagov</i> la <i>București</i> , planul de alianță <i>anglo-suedo-turca</i> în contra lui <i>Napoleon</i> , ofertele făcute de acesta <i>Porfiu</i> și paza <i>hotarelor Ardealului</i> . . . . .	481-3
25 Mai 1842. Raport al lui <i>von Werther</i> , despre urmarea negocierilor și nepotrivirea pretențiilor reciproce . . . . .	483
29 Mai 1842. Raport al lui <i>Jouffroy</i> , despre boala sau moartea <i>cancelariului Romanșov</i> . . . . .	483
5 Iunie 1842. Raport al <i>aceluiiași</i> , despre nesiguranța asupra păcii, care se zice a fi încheiată . . . . .	484
10 Iunie 1842. Raport al lui <i>von Werther</i> , despre condițiile de pace. . . . .	484
16 Iunie 1842. Raport al lui <i>Jouffroy</i> , despre încheierea păcii din <i>București</i> . . . . .	484
23 Iunie 1842. Ordin către <i>von Werther</i> , despre condițiile păcii . . . . .	484
10 Iulie-1842. Raport al <i>aceluiiași</i> , despre ocupația mai departe a <i>principatelor de Ruși</i> . . . . .	484-5
25 Iulie 1842. Raport al <i>aceluiiași</i> , despre gonirea de către <i>Ciceagov</i> a consulilor <i>Franciei</i> și <i>Austriei</i> în <i>Muntenia</i> . . . . .	485
3 Aug. 1842. Raport al <i>aceluiiași</i> , despre schimbările cerute în tractat de <i>Sultanul</i> . . . . .	485
10 Aug. 1842. Raport al <i>aceluiiași</i> , despre schimbul ratificărilor și maziliră <i>dragomanului-substitut Panaiotachi Moruzi</i> . . . . .	485
14 Aug. 1842. Adresa lui <i>Ciceagov</i> către <i>Divanul muntean</i> , despre plecarea <i>Rușilor</i> . . . . .	485-6
25 Aug. 1842. Raport al lui <i>von Werther</i> , despre dispozițiile <i>Porfiu</i> față cu <i>Napoleon</i> și cauza tratatului din <i>București</i> , despre negocierile secundare. . . . .	486
10 Sept. 1842. Raport al <i>aceluiiași</i> , despre înțelegerea în privința <i>Serbii</i> , plecarea mandatarilor <i>ruși</i> , numirea de <i>Domni</i> și schimbarea <i>Marelui-Dragoman</i> . . . . .	487
25 Sept. 1792. Raport al <i>aceluiiași</i> , despre restituirea prinșilor <i>ruși</i> , sosirea <i>caimacamului lui Caragea</i> și plecarea acestuia, despre adresa lui <i>Ciceagov</i> . . . . .	487
26 Oct. 1842. Raport al <i>aceluiiași</i> , despre plecarea lui <i>Caragea</i> și evacuare . . . . .	488

10 Nov. 1812.	Raport al <i>aceluiiași</i> , despre plecarea lui <i>Caragea</i> și întoarcerea <i>plenipotențiarilor turci</i> . . . . .	488
25 Nov. 1812.	Raport al lui <i>Bosghiovici</i> , despre tăierea fraților <i>Moruzi</i> și cauza iei, cu anexa tăblișii puse lângă capul lui <i>Panaiotachi</i> . . . . .	488-9
2 Dec. 1812.	Raport al lui <i>von Werther</i> , despre călătoria sa și a <i>ambasadorului francez</i> și despre tăierea fraților <i>Moruzi</i> . . . . .	490-1
2 Dec. 1812.	Raport al <i>aceluiiași</i> , despre așteptarea generalului <i>Wilson</i> la <i>București</i> . . . . .	491
5 Dec. 1812.	Raport al <i>aceluiiași</i> , despre zăbava <i>ambasadorului francez</i> , sosirea lui <i>Caragea</i> și întoarcerea prin <i>Muntenia</i> a prinșilor <i>turci</i> . . . . .	491
10 Dec. 1812.	Raport al lui <i>Bosghiovici</i> , despre răsunetul la <i>Poartă</i> al evenimentelor din <i>Rusia</i> . . . . .	492
24 Dec. 1812.	Raport al <i>aceluiiași</i> , despre <i>același</i> lucru . . . . .	493
18 Ian. 1813.	Ordin către <i>von Schladen</i> , despre starea de așteptare a <i>Porții</i> . . . . .	493
25 Ian. 1813.	Raport al lui <i>Bosghiovici</i> , despre cazul cind <i>Turcia</i> ar ataca pe <i>Ruși</i> și arderea <i>Curții</i> din <i>București</i> . . . . .	493
12 Apr. 1813.	Raport al <i>aceluiiași</i> , despre exiliul lui <i>Bibica</i> , agentul lui <i>Caragea</i> . . . . .	493
24 Apr. 1813.	Raport al <i>aceluiiași</i> , despre moartea fostului <i>Dragoman</i> prusiau <i>Frangopulo</i> . . . . .	494
7 Sept. 1813.	<i>De Gaspary-Belleval</i> către <i>Afacerile-Străine din Prusia</i> , despre viața sa trecută și numirea în locul lui <i>von Werther</i> . . . . .	494
25 Sept. 1813.	Raport al lui <i>Bosghiovici</i> , despre știrile trimise <i>Porții</i> din <i>Viena</i> și <i>Muntenia</i> . . . . .	494
27 Sept. 1813.	<i>De Gaspary-Belleval</i> către regele <i>Prusiei</i> , despre trecutul său diplomatic și numirea la <i>Constantinopol</i> . . . . .	495
25 Oct. 1813.	Raport al lui <i>Bosghiovici</i> , despre știri din <i>Muntenia</i> . . . . .	495
4 Dec. 1813.	<i>Afacerile-Străine din Prusia</i> către <i>de Gaspary-Belleval</i> , despre refuzul cererii de a înlocui pe <i>von Werther</i> . . . . .	495
4 Dec. 1813.	<i>Aceleași</i> către <i>Piquot</i> , despre cererea lui <i>de Gaspary-Belleval</i> . . . . .	496
8 Ian. 1814.	<i>De Gaspary-Belleval</i> către <i>Afacerile-Străine din Prusia</i> , despre refuzul cererii sale și voia de a trimite rapoarte . . . . .	496
10 Mart 1814.	Raport al lui <i>Bosghiovici</i> , despre știri trimise de <i>Caragea</i> . . . . .	496
25 Apr. 1814.	Raport al <i>aceluiiași</i> , despre numirea lui <i>Galib-Efendi</i> , fost <i>plenipot nșiar</i> la <i>București</i> ca <i>Reis-Efendi</i> . . . . .	496
10 Iunie 1814.	Raport al <i>aceluiiași</i> , despre destituirea și exiliul lui <i>Galib-Efendi</i> și cauzele lor, despre permiterea exportului de grâu <i>muntean</i> în <i>Ardeal</i> . . . . .	497
25 Iunie 1814.	Raport al <i>aceluiiași</i> , despre știri grave venite din <i>Muntenia</i> asupra <i>Sirbilor</i> și unei încălcări a <i>Austriei</i> . . . . .	497
11 Iulie 1814.	Raport al <i>aceluiiași</i> , despre cereri nouă ale <i>Rusiei</i>	

	și apropierea trupelor ieși de hotare, despre cauza căderii lui <i>Galib-Efendi</i> . . . . .	497-8
25 Aug. 1814.	Raport al <i>aceluiiași</i> , despre exiliul lui <i>Galib-Efendi</i> . . . . .	498
10 Dec. 1814.	Raport al <i>aceluiiași</i> , despre știri politice de la <i>Caragea</i> . . . . .	498
25 Aug. 1815.	Raport al <i>aceluiiași</i> , despre ordinele date lui <i>Caragea</i> pentru primirea noului ambasador prusian la <i>Constantinopol</i> , <i>Senfft de Pilsach</i> . . . . .	499
1 Sept. 1815.	Raport al lui <i>Senfft de Pilsach</i> , despre primirea sa și ciuma din <i>Muntenia</i> și <i>Bosnia</i> . . . . .	499
14 Sept. 1815.	Raport al <i>aceluiiași</i> , despre primirea sa de către <i>Caragea</i> și înțelegerile asupra hotarelor <i>Moldovei</i> . . . . .	499
25 Sept. 1815.	Raport al lui <i>Bosghiovici</i> , despre plecarea lui <i>Senfft</i> din <i>Muntenia</i> . . . . .	500
10 Oct. 1815.	Raport al <i>aceluiiași</i> , despre sosirea lui <i>Senfft</i> . . . . .	500
25 Oct. 1815.	Raport al lui <i>Senfft de Pilsach</i> , despre neînțelegerile cu <i>Rusia</i> , planul de a destitui pe <i>Caragea</i> , pretențiilă la locul său și fortificarea <i>Giurgiuului</i> . . . . .	500-1
10 Nov. 1815.	Raport al <i>aceluiiași</i> , despre distincția fixată de <i>Turci</i> între situația <i>Serbii</i> și cea a <i>principatelor</i> . . . . .	501
25 Nov. 1815.	Raport al <i>aceluiiași</i> , despre întărirea <i>Domnilor</i> și despre știri politice trimise de <i>Caragea</i> . . . . .	501-2
23 Mart 1816.	Raport al <i>aceluiiași</i> , despre cauzele pentru care <i>Turcii</i> : u încheiat pacea de la <i>București</i> . . . . .	502
10 Iunie 1816.	Raport al <i>aceluiiași</i> , despre intrigile favoritului <i>Halat-Efendi</i> și ale <i>internunșiului</i> în privirea lui <i>Caragea</i> . . . . .	502-3
10 Iunie 1816.	Raport al <i>aceluiiași</i> , despre cererea de a-și întovărăși nevasta în <i>Ardeal</i> . . . . .	504
25 Iunie 1816.	Raport al <i>aceluiiași</i> , despre pretinsa conspirație din <i>București</i> , situația <i>Munteniei</i> și intrigile în contra lui <i>Caragea</i> . . . . .	504
10 Iulie 1816.	Raport al <i>aceluiiași</i> , despre moartea subită a lui <i>Alexandru Moruzi</i> . . . . .	504-5
25 Iulie 1816.	Raport al <i>aceluiiași</i> , despre consulul nou al <i>Sardiniei</i> , <i>Chirico</i> . . . . .	505
24 Aug. 1816.	Raport al <i>aceluiiași</i> , despre soarta <i>Austrieților</i> amestecați în conspirația de la <i>București</i> . . . . .	505
25 Nov. 1816.	Raport al <i>aceluiiași</i> , despre știri din <i>principate</i> asupra unor mișcări ale <i>Rușilor</i> , măsurile luate de <i>Poarta</i> și nouă știri contrarii . . . . .	505-6
10 Ian. 1817.	Raport al <i>aceluiiași</i> , despre mișcări de trupe <i>austriece</i> și legăturile ambasadorului rus pe lângă <i>Poartă</i> , <i>Stroganov</i> , cu <i>Fanarioșii</i> . . . . .	506
25 Ian. 1817.	Raport al <i>aceluiiași</i> , despre repararea cetăților <i>turcești</i> de la hotare . . . . .	506
25 Ian. 1817.	Raport al <i>aceluiiași</i> , despre cererile <i>Rusii</i> de a îndrepta granița în <i>Basarabia de jos</i> . . . . .	506-7
24 Mart 1817.	Raport al <i>aceluiiași</i> , despre destituirea consulului rus la <i>București</i> , <i>Chirico</i> și rectificarea de hotare . . . . .	507-8
23 Apr. 1817.	Raport al <i>aceluiiași</i> , despre delimitare . . . . .	508
10 Mai 1817.	Raport al <i>aceluiiași</i> , despre refuzul <i>Divanului</i> de a ceda <i>Chilia-Veche</i> . . . . .	508

25 Aug. 1817. Raport al în sarcinatlului-de-afac rî prusian la Constantinopol, von Miltitz, despre ştiri de la Carageă asupra tăierii lui Cara-Gheorghe, despre refuzul Turcilor de a ceda Chilia-Veche . . .	508-9
10 Sept. 1817. Raport al aceluiaşi, despre întinderea graniţii ruseşti până la Sulina . . . . .	509
10 Oct. 1817. Raport al aceluiaşi, despre căderea lui Iacob Arghirovulo şi numirea la Marele-Dragomanat a lui Mihai Suflu, ginerele lui Carageă . . . . .	509-12
10 Mart 1818. Raport al aceluiaşi, despre sosirea la Constantinopol a prinţului Gheorghe Cantacuzino şi cauza iei. . . . .	512
25 Apr. 1818. Raport al aceluiaşi, despre darea pusă de Carageă pentru pavarea Bucureştilor şi conflictul dintre Scarlat Calimah şi consulul rus la Iaşi pentru un impozit nou . . . . .	512-5
25 Maiu 1818. Raport al aceluiaşi, despre instrucţiunile sosite lui Stroganov . . . . .	515
25 Maiu 1818. Raport al aceluiaşi, despre nota prezentată de Stroganov în privinţa principatelor, răspunsul Porşii şi plingerile Domnilor la ţar . . . . .	515-8
10 Iunie 1818. Raport al aceluiaşi, despre răspunsul Porşii, observaţiile lui Stroganov şi premenirea personalului conferinţelor . . . . .	518-22
13 Iunie 1818. Raport al aceluiaşi, despre schimbarea memoriului lui Stroganov . . . . .	523
27 Iunie 1818. Raport al aceluiaşi, despre cererile lui Stroganov faţă cu Mihai Suflu . . . . .	523
2 Iulie 1818. Raport al aceluiaşi, despre zăbava Porşii . . . . .	523
10 Aug. 1818. Raport al aceluiaşi, despre acelaşi lucru . . . . .	523
27 Aug. 1818. Raport al aceluiaşi, despre aprobarea dată de ţar purtării lui Stroganov . . . . .	523
14 Sept. 1818. Raport al lui von Schladen (Constantinopol), despre opunerea lui Stroganov la mazuirea Domnilor, cererea de satisfacţie şi exiliul lui Grigore, tatăl lui Mihai Suflu. . . . .	524-5
25 Sept. 1818. Raport al aceluiaşi, despre declaraţia liniştitoare a Porşii asupra menţinerii Domnilor . . . . .	525
26 Oct. 1818. Raport al aceluiaşi, despre fuga lui Carageă, opunerea lui Stroganov la înlocuirea lui şi candidaţii la tronul Munteniei . . . . .	525-9
10 Nov. 1818. Raport al aceluiaşi, despre discuţiile între Stroganov şi Poartă asupra înlocuirii lui Carageă, despre acuzaţiile ce-şi aduc Rusia şi Austria în privinţa fugii acestuia şi demisia prezentată de Calimah . . . . .	529-31
13 Nov. 1818. Raport al aceluiaşi, despre continuarea negocierilor pentru înlocuirea lui Carageă, despre memoriul acestuia şi supravegherea exercitată de Stroganov asupra principatelor . . . . .	531-5
25 Nov. 1818. Raport al aceluiaşi, despre numirea lui Alecu Suflu în Muntenia şi recunoaşterea iei de către Stroganov . . . . .	535-6

10 Dec. 1818.	Raport al <i>aceluiiași</i> , despre plecarea apropiată a lui <i>Sufu</i> și cererea lui <i>Stroganov</i> de a i se prelungi Domnia cu cît lipsia predecesorul său (8 luni) până la șapte ani, despre o cerere nouă de conferință din parte-I. ....	536-7
24 Dec. 1818.	Raport al <i>aceluiiași</i> , despre conferința cerută de <i>Stroganov</i> și petiția boierilor <i>munteni</i> . ....	537-40
După 29 Dec. 1818.	Diploma pentru numirea în <i>Muntenia</i> a lui <i>Alecu Sufu</i> . . . . .	540-1
11 Ian. 1819.	Raport al lui <i>von Schladen</i> , despre conferința lui <i>Stroganov</i> cu <i>Turcii</i> , prezentarea de piese compromițătoare pentru <i>Sultan</i> și <i>Halel-Efendi</i> și despre zvonul destituirii lui <i>Mihai Sufu</i> . ....	541-4
14 Ian. 1819.	Raport al <i>aceluiiași</i> , despre cererea lui <i>Stroganov</i> de a cerceta împreună cu <i>Poarta</i> procesul lui <i>Caragea</i> și despre prezentarea unui firman fals pentru numirea lui <i>Alecu Sufu</i> . . . . .	544-5
18-28 Ian. 1819.	Regulament pentru numirea <i>Domnilor, Marilor-Dragomani</i> și <i>Dragomanilor arsenalului</i> din familiile <i>fanariote</i> privilegiate . . . . .	545-9
25 Ian. 1819.	Raport al lui <i>von Schladen</i> , despre continuarea negocierilor între <i>Stroganov</i> și <i>Poartă</i> și despre relațiile lui <i>Gentz</i> cu <i>Alecu Sufu</i> și <i>Caragea</i> . . .	549-50
10 Feb. 1819.	Raport al <i>aceluiiași</i> , despre refuzul <i>Porții</i> de a comunica firmanul de numire al lui <i>Alecu Sufu</i> și despre regulamentul din Ianuar . . . . .	550-1
10 Mart 1819.	Raport al <i>aceluiiași</i> , despre regulamentul citat și cereri nouă ale lui <i>Stroganov</i> . . . . .	551-2
26 Apr. 1819.	Raport al <i>aceluiiași</i> , despre satisfacția dată <i>Rusii</i> în altă afacere de cît a <i>Muntenii</i> . . . . .	552
10 Maiu 1819.	Raport al <i>aceluiiași</i> , despre răspunsul <i>Porții</i> în afacerea <i>Muntenii</i> . . . . .	552
25 Maiu 1819.	Raport al <i>aceluiiași</i> , despre răspunsul dat de <i>Poartă</i> la toate reclamațiile <i>Rusii</i> . . . . .	553
25 Iunie 1819.	Raport al <i>aceluiiași</i> , despre schimbarea Domnului <i>Moldovei</i> și numirea lui <i>Iancu Calimah</i> ca <i>Mare-Dragoman</i> . . . . .	553
10 Iulie 1819.	Raport al <i>aceluiiași</i> , despre rechemarea din exiliu a lui <i>Constantin Moruzi</i> , după cererea lui <i>Mihai Sufu</i> , luxul acestuia și răscoala din <i>Iași</i> . . . . .	554
17 Iulie 1819.	Raport al <i>aceluiiași</i> , despre întoarcerea vizitei de către <i>Mihai Sufu</i> . . . . .	555
10 Aug. 1819.	Raport al <i>aceluiiași</i> , despre potolirea răscoalei din <i>Iași</i> . . . . .	555
10 Sept. 1819.	Raport al <i>aceluiiași</i> , despre plecarea lui <i>Mihai Sufu</i> , caracterul acestuia, răscoala din <i>Iași</i> , primirea lui <i>Calimah</i> în <i>Constantinopol</i> și puțința ridicării la <i>Domnie</i> a fratelui acestuia, <i>Iancu</i> . . . . .	555-7
25 Sept. 1819.	Raport al <i>aceluiiași</i> , despre atestatul eliberat de <i>Sultan</i> lui <i>Scarlat Calimah</i> . . . . .	557
10 Dec. 1819.	Raport al <i>aceluiiași</i> , despre stagnația negocierilor <i>turco-ruse</i> . . . . .	557
1820—21.	Din socotelile <i>visierii muntene</i> , despre plata pe 1820—21 a <i>baș-bešli-agâr Arnăuților</i> și a <i>pan-durilor</i> . . . . .	558-9

	<u>Pagine</u>
140 Mart 1820. Raport al lui <i>von Schladen</i> , despre refuzul Turcilor de a mai ceda faţă cu <i>Rusia</i> . . . . .	559-60
* 18 Iunie 1820. Raport al <i>aceluiiaşi</i> , despre numirea unei nouă comisiuni pentru conferinţă, în care se află şi <i>Scarlat Calimah</i> . . . . .	560
26 Iunie 1820. Raport al <i>aceluiiaşi</i> , despre speranţele lui <i>Stroganov</i> , că punctele se vor discuta colectiv . . . . .	560
40 Iulie 1820. Raport al <i>aceluiiaşi</i> , despre <i>Chirico, însărcinat-de-afaceri al Sardiniei</i> . . . . .	560
* 25 Iulie 1820. Raport al <i>aceluiiaşi</i> , despre zăbava negocierilor şi silinţile lui <i>Scarlat Calimah</i> de a ieşi din comisiune . . . . .	561
* 25 Aug. 1820. Raport al <i>aceluiiaşi</i> , despre cea d'întăiu conferinţă . . . . .	561
* 25 Sept. 1820. Raport al <i>aceluiiaşi</i> , despre a doua conferinţă şi speranţele de despăgubire ale familiei <i>Ipsilanti</i> . . . . .	561
10 Oct. 1820. Raport al <i>aceluiiaşi</i> , despre plecarea sa prin <i>Muntenia</i> . . . . .	561
25 Oct. 1820. Raport al lui <i>von Miltitz, însărcinat-de-afaceri la Constantinopol</i> , despre a treia conferinţă şi indemnitatea familiei <i>Ipsilanti</i> . . . . .	561
1821. <i>Impărăteasa Rusiei, Elizabeta</i> , către ?, despre plecarea lui <i>Alexandru Ipsilanti</i> . . . . .	562
40 Ian. 1821. Raport al lui <i>von Miltitz</i> , despre alte două conferinţe <i>turco-ruse</i> şi dilapidările <i>Domnilor</i> . . . . .	562
40 Feb. 1821. Raport al <i>aceluiiaşi</i> , despre a şaptea conferinţă, răspunsul dat pretenţiilor familiei <i>Ipsilanti</i> , despre moartea lui <i>Alecu Suflu</i> şi succesorul său . . . . .	563
25 Feb. 1821. Raport al <i>aceluiiaşi</i> , despre alegerea lui <i>Scarlat Calimah</i> pentru <i>Moldova</i> , dispoziţiile acestuia şi rămânerea în <i>Constantinopol</i> pentru conferinţă . . . . .	564-5
26 Feb. 1821. Raport al <i>aceluiiaşi</i> , despre răscoala lui <i>Tudor</i> şi măsurile luate de <i>Poartă</i> . . . . .	566
3 Mart 1821. Ordin către <i>acelaşi</i> , despre dezaprobarea răscoalei de <i>Austria</i> şi <i>Rusia</i> . . . . .	566-7
22 Mart 1821. Notă a lui <i>Stroganov</i> către <i>Poarta</i> , despre dezaprobarea răscoalei de <i>Rusia</i> . . . . .	567
24 Mart 1821. Raport al lui <i>von Miltitz</i> , despre eviliul şi rechemarea lui <i>Iancu Calimah</i> , destinat pentru <i>Moldova</i> . . . . .	567-8
* 24 Mart 1821. Raport al <i>aceluiiaşi</i> , despre răscoala <i>grecească</i> , venirea lui <i>Ipsilanti</i> cu <i>Tudor</i> , fuga din <i>Constantinopol</i> a <i>Fanarioşilor Neculai Suflu, Ioan Schină, Caragea, Hangerli</i> , despre tulburările din capitală, măsurile luate de <i>Poarta</i> , trimeterea lui <i>Sc. Calimah</i> , arestările de <i>Greci</i> şi apropiata cădere a <i>Moruzetilor</i> . . . . .	568-70
28 Mart 1821. Raport al lui <i>von Liebermann (Petersburg)</i> , despre zburcirea <i>Eteriei</i> , chemarea <i>Ruşilor</i> în ajutor şi succesele <i>Turcilor</i> . . . . .	570-1
31 Mart 1821. Raport al lui <i>von Miltitz</i> , despre iritaţia <i>ienicerilor</i> , sosirea lui <i>Ipsilanti</i> în <i>Bucureşti</i> , forţele răscoalei, entuziasmul <i>Grecilor</i> , răspunsul lui <i>Stroganov</i> şi decapitări, cu anexa unei tăblii . . . . .	571-3
* 10 Apr. 1821. Raport al <i>aceluiiaşi</i> , despre otrăvirea lui <i>Alecu Suflu</i> , pretinsa ucidere a <i>boierului Bibica</i> , arestări şi execuţii . . . . .	574

	<u>Pagine</u>
11 Apr. 1821. <i>Boierii munteni</i> către <i>Stroganov</i> , despre pribegirea poporului din cauza zvonului unei ocupații turcești .....	575-
21 Apr. 1821. Raport al lui <i>von Miltitz</i> , despre strămutarea lui <i>Ipsilanti</i> la <i>Tirgoviște</i> , cearta lui cu <i>Tudor</i> , fidelitatea lui <i>Sava</i> , innaintarea <i>Turcilor</i> , executiți în <i>Constantinopol</i> , ofertele lui <i>Tudor</i> , <i>Ipsilanti</i> și <i>boierilor</i> .....	575-7.
25 Apr. 1821. Raport al <i>aceluiiași</i> , despre <i>doctorul de Sylla</i> , ginerele unui <i>Caragea</i> .....	577
1 Maiü 1821. Raport al <i>aceluiiași</i> , despre înlocuirea lui <i>Mihai Suflu</i> , intervenția <i>Austriii</i> pentru <i>principate</i> și decapitarea <i>Marelui-Dragoman Costachi Moruzi</i> .....	578-
10 Maiü 1821. Raport al <i>aceluiiași</i> , despre afacerea <i>bancherului Danesi</i> , arestat pentru refuzul de a plăti o rată lui <i>Scarlat Calimah</i> .....	579
10 Maiü 1821. Raport al <i>aceluiiași</i> , despre protestările lui <i>Stroganov</i> contra intrării <i>Turcilor</i> în <i>principate</i> și oferta de a scoate pe <i>Alexandru Ipsilanti</i> din iele .....	579-80
25 Maiü 1821. Raport al <i>aceluiiași</i> , despre intrarea <i>Turcilor</i> , protestările lui <i>Stroganov</i> și răspunsul <i>Porții</i> .....	580-1
30 Maiü 1821. Raport al lui <i>von Liebermann</i> , despre hotărîrea lui <i>Ipsilanti</i> de a trece în <i>Rusia</i> .....	581
12 Iunie 1821. Raport al lui <i>von Miltitz</i> , despre cererile lui <i>Stroganov</i> relativ la <i>principate</i> și explicările date de <i>Poartă</i> <i>ambasadorului englez</i> asupra purtării <i>trupelor turcești</i> .....	581-3.
25 Iunie 1821. Raport al <i>aceluiiași</i> , despre arestarea lui <i>Scarlat Calimah</i> , exilarea fraților <i>Arghiropol</i> și fuga lui <i>Teodor Negri</i> .....	583-
25 Iunie 1821. Raport al <i>aceluiiași</i> , despre sosirea de ajutoare din <i>Rusia eteriștilor</i> , lupte cu <i>Turcii</i> în <i>principate</i> , omorul lui <i>Tudor</i> , purtarea <i>trupelor otomane</i> ..	584
28 Iunie 1821. <i>Marele-Vizir</i> către <i>Nesselrode</i> , despre cauzele care au împiedecat intrarea <i>Turcilor</i> în <i>principate</i> ..	584-5
30 Iunie 1821. <i>Reis-Efendi</i> către <i>ambasadorului Angliii</i> , despre distrugerea <i>eteriștilor</i> în <i>principate</i> și fuga lui <i>Ipsilanti</i> .....	585-6
2 Iulie 1821. Raport al lui <i>von Miltitz</i> , despre succesele și buna purtare a <i>Turcilor</i> .....	586
10 Iulie 1821. Raport al <i>aceluiiași</i> , despre sosirea de prinși <i>eteriști</i> și exiliul lui <i>Scarlat Calimah</i> .....	586-7
18 Iulie 1821. Nota <i>Porții</i> către <i>Rusia</i> , despre condițiile supt care ie dispusă a restabili vechia stare de lucruri în <i>principate</i> .....	587
18 Iulie 1821. Nota <i>Rusii</i> către <i>Poarta</i> , despre măsurile de conciliație ce trebuie să ieie <i>Turcii</i> .....	587
25 Iulie 1821. Raport al lui <i>von Liebermann</i> , despre lupta de la <i>Sculenii</i> și violarea de <i>Turci</i> a <i>teritoriului rus</i> ..	588
30 Iulie 1821. Raport al lui <i>von Miltitz</i> , despre condițiile restabilirii vechii stări de lucruri în <i>principate</i> .....	588-
31 Iulie 1821. Nota <i>Austriii</i> către <i>Poartă</i> , despre necesitatea restabilirii situației anterioare .....	588

-10 Aug. 1821. Raport al lui <i>von Miltitz</i> , despre cererea fugarilor la <i>Ruși</i> de către <i>Poartă</i> . . . . .	589
-10 Aug. 1821. Raport al <i>aceluiiași</i> , despre plecarea lui <i>Stroganov</i> , întoarcerea <i>consulului rus Pini</i> la <i>București</i> , decapitarea lui <i>Pantazi-oglu</i> , execuții, exiliul lui <i>Danesi</i> , asigurările <i>internunșiului</i> că <i>Ipsilanti</i> nu mai ie vătămător . . . . .	589-90
-10 (22 ?) Aug. 1821. <i>Arzul boierilor munteni</i> , mulțămind pentru rechemarea lor și cerind <i>Domn</i> . . . . .	590-2
16 Aug. 1821. Notă a <i>Porții</i> , despre măsurile ce a luat și condițiile cu care va numi <i>Domnia</i> . . . . .	592-3
18 Aug. 1821. Raport al lui <i>von Miltitz</i> , despre conferința sa de mediație între <i>Turci și Ruși</i> . . . . .	593
25 Aug. 1821. Raport al <i>aceluiiași</i> , despre probabilitatea apropiatei evacuări a <i>principatelor</i> . . . . .	593-4
26 Aug. 1821. <i>Lord Strangford</i> , <i>ambasador englez la Poarta</i> , către <i>cavalerul Bagot</i> , colegul său de la <i>Petersburg</i> , despre necesitatea primirii de către <i>Rusia</i> a condițiilor <i>turcești</i> pentru evacuare și <i>status-quo</i> . . . . .	594-5
28 Aug. 1821. Notă <i>prusiană</i> către <i>Poartă</i> , despre lipsa de folos a ocupațiilor <i>principatelor</i> , în caz de conflict cu <i>Rusia</i> . . . . .	595-7
10 Sept. 1821. Raport al lui <i>von Miltitz</i> , despre sosirea de <i>eteriști prinși</i> și o victorie a <i>Turcilor</i> lângă <i>Craiova</i> . . . . .	597
10 Sept. 1821. Raport al <i>aceluiiași</i> , despre pretenția <i>Turcilor</i> ca <i>Puterile</i> să le garanteze, că, evacuind <i>principatele</i> , <i>Rușii</i> nu le vor ocupa . . . . .	598
17 Sept. 1821. Raport al <i>aceluiiași</i> , despre petiția <i>boierilor munteni</i> , garanția cerută de <i>Turci</i> și partidele de la <i>Poartă</i> . . . . .	598-9
25 Sept. 1821. Raport al <i>aceluiiași</i> , despre pretențiile <i>Porții</i> de a i se extrada fugarii înainte de evacuare . . . . .	600
27 Sept. 1821. Notă a <i>Porții</i> către <i>Prusia</i> , despre necesitatea extradării prealabile . . . . .	600-3
3 Oct. 1821. Extract din conferința lui <i>Reis-Efendi</i> cu <i>cavalerul de Palin</i> , <i>trimes al Suediei</i> , despre chestia extradării . . . . .	603
25 Oct. 1821. Raport al lui <i>von Miltitz</i> , despre simpatiile pentru <i>insurgenți</i> în armata <i>rusească</i> . . . . .	603-4
10 Nov. 1821. Raport al <i>aceluiiași</i> , despre schimbarea lui <i>Reis-Efendi</i> , condițiile arătate de <i>Marele-Dragoman</i> , atitudinea reprezentanților europeni și refuzul garanțiilor prealabile de către <i>Ruși</i> . . . . .	604-5
14 Nov. 1821. Raport al lui <i>von Schöler (Petersburg)</i> , despre executarea <i>fraților Calimah</i> . . . . .	605
21 Nov. 1821. Raport al lui <i>von Miltitz</i> , despre moartea <i>fraților Calimah</i> . . . . .	605-6
26 Nov. 1821. Raport al <i>aceluiiași</i> , despre conferința <i>internunșiului</i> și cererea <i>Porții</i> , ca fugarii să fie pedepsiți . . . . .	606-7
26 Nov. 1821. Raport al <i>aceluiiași</i> , despre tăierea <i>eteristului Farmachi</i> . . . . .	607
Dec. 1821. <i>Firman</i> către <i>Salih-pașa</i> , <i>comandantul trupelor de ocupație din Moldova</i> , despre paza disciplinei . . . . .	607-9

	<u>Pagine-</u>
10 Dec. 1821. Raport al lui <i>von Millitz</i> , despre pretinsa fugă a lui <i>Iancu Calimah</i> . . . . .	609
10 Dec. 1821. Raport al <i>aceluiiași</i> , despre refuzul <i>Porții</i> de a ceda . . . . .	610
22 Dec. 1821. Notă a lui <i>Nesselrode</i> către <i>von Millitz</i> , despre moartea <i>fraților Calimah</i> . . . . .	610
24 Dec. 1821. Raport al lui <i>von Millitz</i> , despre menținerea situațiilor . . . . .	610
25 Dec. 1821. Raport francez din <i>București</i> , despre evacuarea parțială a <i>principatelor</i> . . . . .	610
25 Dec. 1821. Raport al <i>consulului francez din București</i> , despre evacuare și poziția noilor <i>caimacamii</i> . . . . .	610-1
1822. <i>Firman</i> către <i>pașii de Silistra și Vidin</i> , despre paza disciplinei și umanității în <i>principate</i> . . . . .	611-4
1822. <i>Hat</i> către <i>pașa de Silistra</i> , despre rechemarea <i>prîbegilor</i> . . . . .	614-5
1822. <i>Buiuruldî</i> al <i>pașei de Silistra</i> către <i>caimacamul Muntenii, Constantin Negri</i> , despre același lucru . . . . .	615-6
1822. <i>Buiuruldî</i> al <i>pașei de Vidin</i> către același, despre același lucru . . . . .	616
1822. <i>Buiuruldî</i> al <i>pașei de Silistra</i> către <i>Chehaia-Bei, comandantul trupelor din Muntenia</i> , despre evacuarea parțială . . . . .	617
10 Ian. 1822. Raport al lui <i>von Millitz</i> , despre cererile de evacuare totală ale <i>Austriei și Angliei</i> , despre propunerea de negocieri directe cu <i>Rusia</i> , corupția lui <i>Halet-Efendi</i> și moartea lui <i>Scarlat Calimah</i> . . . . .	617-8
Pe la 10 Ian. Declarația <i>doctorului Asani</i> , despre moartea lui <i>Scarlat Calimah</i> . . . . .	619
16 Ian. 1822. Ordin către <i>von Millitz</i> , despre cedarea <i>Porții</i> în chestia <i>fugarilor</i> și gonirea lui <i>Mihai Suțu</i> din <i>Rusia</i> . . . . .	619
24 Ian. 1822. Proiect de notă <i>austriacă</i> adresată <i>Porții</i> , despre evacuare, numirea <i>Domnilor</i> , înțelegerea cu <i>Rusia</i> asupra organizării <i>principatelor</i> . . . . .	620-1
25 Ian. 1822. Raport al lui <i>von Millitz</i> , despre un dar făcut de <i>Sultan</i> lui <i>Strangford</i> , <i>ambasador englez la Poartă</i> . . . . .	621
25 Ian. 1822. Raport al <i>aceluiiași</i> , despre intrigile pentru <i>Domnie</i> ale lui <i>Stavrachi Aristarchi, Marele-Dragoman</i> . . . . .	621
25 Ian. 1822. Raport al <i>aceluiiași</i> , despre intervenția <i>Austriei</i> , oferta <i>Rusiei</i> de a înlătura pe <i>Mihai Suțu</i> și intenția sa de a cere numirea <i>Domnilor</i> . . . . .	621-2
6 Feb. 1822. Extract dintr'o scrisoare de la hotarele <i>Bucovinei</i> , despre suferințele <i>Moldovei</i> de la <i>Greci, Turci și caimacamul Vogoridi</i> , cu rezumatul <i>arzului</i> trimis către <i>Sultan</i> . . . . .	622-8
11 Feb. 1822. Raport al lui <i>von Millitz</i> , despre negocierile lui <i>Strangford</i> cu <i>Poarta</i> , temerile acesteia și îndepărtarea lui <i>Mihai Suțu</i> de la hotarele <i>Moldovei</i> . . . . .	628
25 Feb. 1822. Raport al <i>aceluiiași</i> , despre silințele <i>ambasadorilor</i> . . . . .	628
1 Mart 1822. Extract dintr'o scrisoare de la hotarele <i>Bucovinei</i> ,	

	despre ridicarea la boierie de către <i>Vogoridi</i> a oamenilor de rind . . . . .	628-9
5 Mart 1822.	Raport al lui <i>von Miltitz</i> , despre răspunsul dat de <i>Poartă</i> în chestia evacuării și numirii <i>Domnilor</i> . . . . .	630-4
8 Mart 1822.	Ordin către <i>von Schöler</i> , despre ultimele condiții ale <i>Rusiei</i> , privitoare la <i>principate</i> . . . . .	631
9 Mart 1822.	Raport al <i>Primului-Interpret englez</i> către <i>Strangford</i> , despre începerea evacuării . . . . .	631-2
10 Mart 1822.	Notă colectivă către <i>Poartă</i> , despre condițiile indispensabile pentru păstrarea <i>pacii</i> . . . . .	632
11 Mart 1822.	Raport al lui <i>von Miltitz</i> , despre pierderea speranțelor și situația tristă a <i>Muntenii</i> . . . . .	632
12 Mart 1822.	Extract dintr'o convorbire cu <i>Capodistria</i> , despre politica violentă, ce se impune față cu <i>Poarta</i> . . .	633
23 Mart 1822.	Raport al lui <i>von Miltitz</i> , despre continuarea negocierilor pentru evacuare . . . . .	633-4
26 Mart 1822.	Raport <i>austriac</i> din <i>București</i> , despre starea <i>Muntenii</i> , numărul <i>trupelor turcești</i> și prădăciunile <i>Manafilor</i> . . . . .	634-6
10 Apr. 1822.	Raport al lui <i>von Miltitz</i> , despre situația din <i>Iași</i> și apropierea evacuării . . . . .	636
10 Apr. 1822.	Raport al <i>aceluiiași</i> , despre zvonul unei scăderi a pretențiilor <i>Rusiei</i> . . . . .	636
25 Apr. 1822.	Raport al <i>aceluiiași</i> , despre exiliul lui <i>Stavrachi Aristarchi</i> , <i>Mare-Dragoman</i> și candidat la <i>Domnie</i> și despre sosirea <i>deputaților boierimii</i> la <i>Constantinopol</i> . . . . .	636-7
25 Apr. 1822.	Raport al <i>aceluiiași</i> , despre răspunsul dat de <i>Poartă Angliei</i> și <i>Austriei</i> și probabilitatea evacuării complete și numirii <i>Domnilor</i> . . . . .	637-8
25 Apr. 1822.	Raport al <i>aceluiiași</i> , despre ultimele promisiuni ale <i>Porții</i> și explicarea dată de <i>iea zăbăvii</i> în evacuare și numirea <i>Domnilor</i> . . . . .	638-40
10 Mai 1822.	Raport al <i>aceluiiași</i> , despre împlinirea promisiunilor <i>Porții</i> , înlăturarea <i>Grecilor</i> de la <i>Domnie</i> , negocierile cu <i>boierii pămînteni</i> și înțelegerea cu <i>Rusia</i> asupra organizării <i>principatelor</i> . . . . .	640-2
10 Mai 1822.	<i>Pini</i> către <i>fostul caimacam al Craiovei, Samurcaș</i> , despre protecția <i>Împaratului</i> pentru <i>ortodocși</i> . . . . .	643
22 Mai 1822.	Raport al lui <i>von Schöler</i> , despre asigurările lui <i>Strangford</i> relative la sinceritatea <i>Porții</i> . . . . .	643
25 Mai 1822.	Raport al lui <i>von Miltitz</i> , despre începerea evacuării, cererea <i>ambasadorilor</i> de a o completa, <i>ancheta turcească</i> din <i>Muntenia</i> , numirea <i>Domnilor</i> și candidatura lui <i>Neculai Suțu</i> . . . . .	643-5
10 Iunie 1822.	Raport al <i>aceluiiași</i> , despre oprirea evacuării în <i>Muntenia</i> , <i>trupele rămase în Moldova</i> , răspunsul <i>Porții</i> , numirea <i>Domnilor</i> și intrigile lui <i>Pini</i> . . . . .	645-6
10 Iunie 1822.	Raport al <i>aceluiiași</i> , despre trimeterea unui <i>comisariu turc</i> pentru a negocia cu <i>Rușii</i> . . . . .	646
21 Iunie 1822.	Diploma de numire a lui <i>Grigore Ghica</i> în <i>Muntenia</i> . . . . .	647-8
25 Iunie 1822.	Raport al lui <i>von Miltitz</i> , despre numirea lui <i>Ghica</i> și viața <i>delegaților</i> în <i>Constantinopol</i> . . . . .	649

	<u>Pagine</u>
10 Iulie 1822. Raport al <i>aceluiiași</i> , despre zvonul că se vor numi <i>Greci</i> ca <i>Domni</i> și <i>Mari-Dragomani</i> și despre trimeterea unei caravane cu mărfuri la <i>București</i> . . . . .	649-50
17 Iulie 1822. Notă a <i>Porții</i> către <i>Strangford</i> , despre numirea <i>Domnilor</i> . . . . .	650-1
18 Iulie 1822. Raport al lui <i>von Miltitz</i> , despre numirea <i>Domnilor</i> , stăruințele <i>Porții</i> contra lui <i>Pini</i> , numirea <i>caimacamiilor</i> și a <i>capu-chihaietelor</i> , pretențiile <i>Turcii</i> față cu <i>Rușii</i> , confirmarea privilegiilor <i>principatelor</i> și refuzul <i>Porții</i> de a comunica <i>Rușii</i> numirile . . . . .	651-3
25 Iulie 1822. Raport al <i>aceluiiași</i> , despre plecarea <i>caimacamiilor</i> , numirea <i>capu-chihaietelor</i> , plecarea apropiată a <i>Domnilor</i> și lipsa lor de bani . . . . .	653-4
27 Iulie 1822. Raport al lui <i>von Schöler</i> , despre continuarea evacuării . . . . .	654
3 Aug. 1822. Raport al lui <i>von Miltitz</i> , despre supușii <i>prusieni</i> din <i>principate</i> și plingerile <i>Porții</i> contra protecției străine . . . . .	654
7 Aug. 1822. Raport al <i>aceluiiași</i> , despre comunicarea de către țară a numirii <i>Domnilor</i> și arestării lui <i>Vogoridi</i> . . . . .	654-5
9 Aug. 1822. Raport al <i>aceluiiași</i> , despre răspunsul dat de <i>Poarta</i> în chestia trimeterii comisarului pentru a negocia cu <i>Rusia</i> în privința <i>principatelor</i> . . . . .	655
13 Aug. 1822. Felicitările <i>aceluiiași</i> , adresate celor doi <i>Domni</i> și răspunsul acestora . . . . .	656
26 Aug. 1822. Raport al <i>aceluiiași</i> , despre plecarea <i>Domnilor</i> , darurile ce au făcut, numirea de <i>Divan-Efendi</i> și <i>beșli-agale</i> , felicitările ambasadurilor și chemarea fiilor celor doi <i>Domni</i> la <i>Poarta</i> , ca ostateci . . . . .	656-9
26 Aug. 1822. Raport al <i>aceluiiași</i> , despre participarea <i>Domniilor</i> la alegerea <i>patriarhului</i> și ungerea lor la <i>Silistra</i> . . . . .	659
3 Sept. 1822. Raport al <i>aceluiiași</i> , despre plecarea lui <i>Strangford</i> prin <i>Muntenia</i> . . . . .	659
10 Sept. 1822. Raport al <i>aceluiiași</i> , despre plecarea lui <i>Strangford</i> , mulțămirea în <i>Adrianopol</i> cu numirea <i>Domnilor</i> și vestea de o năvălire de <i>eteriști</i> în <i>Moldova</i> . . . . .	660
25 Sept. 1822. Raport al <i>aceluiiași</i> , despre omorul lui <i>Aristarchi</i> , sosirea <i>Domnilor</i> și <i>caimacamiilor-mazili</i> la <i>Silistra</i> , întâlnirea lui <i>Strangford</i> cu noul <i>internunțiu</i> . . . . .	660
10 Oct. 1822. Raport al <i>aceluiiași</i> , despre investitura <i>Domnilor</i> , sosirea lui <i>Ghica</i> la <i>București</i> și intrarea <i>beșli-agan</i> în <i>Muntenia</i> . . . . .	661
25 Oct. 1822. Raport al <i>aceluiiași</i> , despre plecarea lui <i>Lützow</i> , <i>foștul internunțiu</i> , prin <i>Muntenia</i> . . . . .	661
25 Oct. 1822. Raport al <i>aceluiiași</i> , despre purtarea lui <i>Ghica</i> și a <i>beșliilor</i> , sosirea <i>beizadelelor</i> în <i>Constantinopol</i> , soarta foștilor <i>caimacami</i> și a fiului lui <i>Samurcaș</i> . . . . .	661-2

9 Nov. 1822.	Raport al <i>acelui</i> și, despre intrarea lui <i>Sturdza</i> în Iași, exiliul lui <i>Vogoridi</i> și tăierea lui <i>Negri</i> , cu tăblița pusă pe cadavru. ....	662-3
13 Nov. 1822.	Raport al lui <i>von Schöler</i> , despre numirea <i>Divan-Efendiului</i> și creșterea <i>beșliilor</i> . ....	663
25 Nov. 1822.	Raport al lui <i>von Miltitz</i> , despre măsurile luate contra <i>beizadelelor</i> și tăierea lui <i>Halet-Efendi</i> . ....	664
24 Dec. 1822.	Raport al <i>acelui</i> și, despre refuzul <i>Porșii</i> de a comunica <i>Rusii</i> numirile de <i>Domn</i> și efectul produs de înlocuirea lui <i>Pini</i> cu <i>Minciaky</i> . ....	664
10 Feb. 1823.	Raport al <i>acelui</i> și, despre continuarea stăruințelor lui <i>Strangford</i> . ....	664
28 Feb. 1823.	Raport al <i>acelui</i> și, despre legarea de relații între <i>Poarta</i> și <i>Rusia</i> . ....	665
18 Mai 1823.	<i>Nesselrodé</i> către <i>P.arta</i> , despre noua îndrumare a politicii <i>turcești</i> . ....	665
19 Mai 1823.	<i>Același</i> către <i>Strangford</i> , despre arestarea de către <i>Turci</i> a <i>boierului muntean Vilară</i> . ....	666
10 Iunie 1823.	Jurnal al lui <i>von Miltitz</i> , despre luarea lui <i>Ștefanachi Vogoridi</i> pe flota <i>turcească</i> . ....	666
10 Iunie 1823.	Raport al <i>acelui</i> și, despre afacerea <i>Vilară</i> și situația <i>principatelor</i> . ....	666-8
14 Iulie 1823.	Raport al <i>acelui</i> și, despre o tentativă de invazie a <i>eteriștilor</i> în <i>Moldova</i> și nevoia unei armate naționale în <i>principate</i> . ....	668-71
25 Iulie 1823.	Raport al <i>acelui</i> și, despre afacerea <i>Vilară</i> . ....	671
11 Aug. 1823.	Raport al <i>acelui</i> și, despre o notă <i>engleză</i> relativă la promisiunile <i>Porșii</i> . ....	672
25 Aug. 1823.	Raport al <i>acelui</i> și, despre efectul produs de nota <i>engleză</i> . ....	672
8 Sept. 1823.	Raport al <i>acelui</i> și, despre aminarea conferinței cerute de <i>Strangford</i> . ....	672
22 Sept. 1823.	<i>Strangford</i> către <i>Nesselrode</i> , despre afacerea <i>Vilară</i> , creșterea <i>beșliilor</i> și prezența <i>Divan-Efendiilor</i> în <i>principate</i> . ....	672-3
28 Sept. 1823.	<i>Nesselrode</i> către <i>Strangford</i> , despre <i>aceleși</i> puncte și nevoia consimțământului <i>Rusii</i> la orî-ce schimbare în administrația <i>principatelor</i> . ....	673-5
30 Sept. 1823.	Extract din socotelile <i>vistierii muntene</i> , despre cheltuielile făcute cu <i>trupele turcești</i> din <i>Muntenia</i> de la 15 Septembrie 1822. ....	676
6 Oct. 1823.	Raport al <i>Agentului austriac din București, von Hakenau</i> , despre <i>beșliii</i> din <i>principate</i> și inutilitatea lor în <i>Muntenia</i> . ....	676-7
6 Oct. 1823.	Raport al <i>acelui</i> și, despre nevoia înlocuirii <i>beșliilor</i> cu trupe naționale. ....	677-9
10 Oct. 1823.	Raport al lui <i>von Miltitz</i> , despre argumentele aduse de <i>miniștrii turci</i> în favoarea <i>beșliilor</i> . ....	679-80
25 Oct. 1823.	Raport al <i>acelui</i> și, despre argumentele <i>rusești</i> în chestia <i>evacuării</i> și în a <i>boierului Vilară</i> . ....	680
6 Nov. 1823.	Raport al <i>acelui</i> și, despre argumentele ce se pot aduce pentru <i>beșlii</i> . ....	681
11 Nov. 1823.	Raport al <i>acelui</i> și, despre refuzul <i>Turcilor</i> de a evacua imediat <i>principatele</i> și cfectele lui. ....	681

	<u>Pagine</u>
2 Dec. 1823. <i>Strangford</i> către <i>Grigore Ghica</i> , despre necesitatea intervenției lui pentru liberarea lui <i>Vilără</i> . . .	682-3
30 Dec. 1823. Raport al lui <i>von Miltitz</i> , despre noul <i>Mare-Vizir, Galib-pașa</i> . . . . .	684
1824. Memoriu asupra originilor <i>revoluției grecești</i> , de un partizan al lui <i>Alexandru Mavrocordat</i> , despre partea ce a avut la mișcare <i>Alexandru Mavrocordat Firariș</i> și despre tentativele lui <i>Alexandru Ipsilanti</i> în principate . . . . .	684-5
10 Ian. 1824. <i>Strangford</i> către <i>Grigore Ghica</i> , despre urmările indiferenței lui în afacerea <i>Vilără</i> . . . . .	685-6
26 Ian. 1824. Raport al lui <i>von Miltitz</i> , despre sosirea lui <i>Minciaky</i> la <i>Constantinopol</i> . . . . .	686
Feb. 1824. Petiția <i>boierilor moldoveni</i> către <i>Poartă</i> , despre starea tristă a țerilor . . . . .	686-90
10 Feb. 1824. Raport al lui <i>von Miltitz</i> , despre instrucțiunile date lui <i>Minciaky</i> de a lucra pentru evacuarea totală a principatelor . . . . .	690
19 Mart 1824. Raport al <i>aceluiiași</i> , despre părerea lui <i>Strangford</i> asupra lui <i>Galib-pașa</i> . . . . .	690
21 Mart 1824. Raport al <i>aceluiiași</i> , despre conflictele lui <i>Ion Sandu Sturdza</i> cu <i>boierii și Agentul Austrii</i> și atitudinea lui <i>Minciaky</i> . . . . .	690-2
15 Apr. 1824. Raport al <i>aceluiiași</i> , despre amnarea negocierilor <i>Porșii</i> cu <i>Strangford</i> în privința principatelor . . . . .	692
15 Apr. 1824. Raport al <i>aceluiiași</i> , despre arestarea <i>boierilor moldoveni</i> , <i>Insărcinași</i> cu ducerea petițiilor, și despre apropiata liberare a lui <i>Vilără</i> . . . . .	692-4
26 Apr. 1824. Raport al <i>Primului-Dragoman englez, Chabert</i> , către <i>Strangford</i> , despre liberarea lui <i>Vilără</i> . . . . .	695
26 Apr. 1824. Raport al <i>aceluiiași</i> , despre purtarea rea a lui <i>Sturdza</i> și probabilitatea evacuării . . . . .	695
26 Apr. 1824. Raport al <i>aceluiiași</i> , despre conferința sa cu <i>Reis-Efendi</i> în privința evacuării . . . . .	696
19 Mai 1824. Raport al <i>agentului austriac, von Hakenau</i> , către <i>Strangford</i> , despre ordinul dat de <i>Poartă</i> lui <i>Ghica</i> în privința reclamării de <i>Divanul muntean</i> a evacuării . . . . .	696
6 Iunie 1824. Raport al lui <i>von Miltitz</i> , despre sentimentele celor doi <i>Domni</i> față cu evacuarea . . . . .	696-7
29 Iunie 1824. <i>Strangford</i> către <i>Nesselrode</i> , despre apropiata evacuare și liberarea lui <i>Vilără</i> . . . . .	697-8
5 Iulie 1824. Raport al lui <i>von Miltitz</i> , despre darea ordinelor pentru evacuare . . . . .	698
10 Iulie 1824. Raport al <i>aceluiiași</i> , despre candidatura lui <i>Iacovachi Arghiropol</i> la <i>Marele-Dragomanat</i> . . . . .	698
12 Iulie 1824. <i>Fleischhacker</i> către <i>Minciaky</i> , despre numărul <i>beșliilor</i> rămași . . . . .	698
14 Iulie 1824. <i>Andrej Pisani</i> către <i>Dașcov</i> , despre certele lui <i>Sturdza</i> cu <i>mitropolitul Veniamin</i> și proiectul de constituție al partidului ce încunjură pe <i>Domn</i> , liberarea deputaților <i>boierimii</i> și <i>boierul Constantin Paladi</i> . . . . .	699-700
26 Iulie 1824. Raport al lui <i>von Miltitz</i> , despre ordinele date pentru evacuarea <i>Moldovei</i> și chestia supușilor străini . . . . .	700-1

	<u>Pagine</u>
10 Aug. 1824. Raport al <i>aceluiiași</i> , despre căderea candidaturii lui <i>Arghiropol</i> la <i>Marele-Dragomanat</i> . . . . .	701
26 Aug. 1824. Raport al <i>aceluiiași</i> , despre chestia supușilor străini din <i>Moldova</i> , evacuarea acestel țeri, cererea <i>boierilor</i> de a se restabili <i>seimenii</i> și rechemarea <i>prigilor</i> . . . . .	701-2
18 Sept. 1824. Jurnal al <i>aceluiiași</i> , despre destituirea lui <i>Galib-pașa</i> . . . . .	702
18 Sept. 1824. Raport al <i>aceluiiași</i> , despre un conflict între <i>Poartă</i> și <i>ambasadorul francez</i> în privința evacuării <i>Moldovei</i> . . . . .	702-3
26 Sept. 1824. <i>Fleischhackel</i> către <i>Strangford</i> , despre intrigile contra lui <i>Sturdza</i> și chestia evacuării . . . . .	703-4
27 Sept. 1824. <i>Pisani</i> către <i>Dașcov</i> , despre decapitarea <i>circ-serdarului Hasanachi</i> de către <i>baș-beșli-aga</i> din <i>Moldova</i> . . . . .	704-5-
28 Sept. 1824. <i>Fleischhackel</i> către <i>Strangford</i> , despre începerea evacuării în <i>Moldova</i> . . . . .	705
14 Oct. 1824. Raport al lui <i>von Miltitz</i> , despre evacuarea și afacerea <i>Hasanachi</i> . . . . .	705-6
27 Oct. 1824. <i>Agentul austriac în Iași, Lippe</i> , către <i>internunșiul von Ottenfels</i> , despre afacerea <i>Hasanachi</i> și epurația supușilor străini din <i>Moldova</i> . . . . .	706-7
11 Nov. 1824. Raport al lui <i>von Miltitz</i> , despre afacerea <i>Hasanachi</i> și oprirea evacuării . . . . .	707-8
21 Nov. 1824. Notă a <i>Afacerilor-Străine</i> din <i>Moldova</i> către <i>Lippe</i> , despre plecarea jumătății <i>beșliilor</i> . . . . .	708
24 Nov. 1824. <i>Lippe</i> către <i>von Ottenfels</i> , despre plecarea <i>trupelor turcești</i> . . . . .	708
10 Dec. 1824. Raport al lui <i>von Miltitz</i> , despre căsătoria <i>beizadelei Neculachi Sturdza</i> . . . . .	708-9
11 Dec. 1824. Raport al <i>aceluiiași</i> , despre evacuarea <i>Moldovei</i> și prezintarea de către <i>Minciaky</i> a scrisorilor de acreditare . . . . .	709
24 Dec. 1824. Jurnal al <i>aceluiiași</i> , despre căsătoria lui <i>Neculachi Sturdza</i> . . . . .	709
24 Dec. 1824. Raport al <i>aceluiiași</i> , despre strămutarea exiliului lui <i>Ștefanachi Vogoridi</i> și al familiei <i>Calimah</i> . . . . .	709
24 Dec. 1824. Raport al <i>aceluiiași</i> , despre reclamațiile lui <i>Minciaky</i> în privința <i>baș-beșli-aga</i> lelor . . . . .	710
10 Ian. 1825. Raport al <i>aceluiiași</i> , despre moartea noului <i>capuchihaid</i> al <i>Moldovei</i> . . . . .	710
10 Ian. 1825. Raport al <i>aceluiiași</i> , despre răspunsul <i>Porții</i> în chestia <i>beșliilor</i> . . . . .	710-11
10 Feb. 1825. Raport al <i>aceluiiași</i> , despre liberarea <i>boierilor</i> din <i>Siliștra</i> , întoarcerea la <i>Iași</i> a lui <i>Constantin Paladi</i> , ordinul dat <i>Domnilor</i> a plăti cele de cuviință <i>mănăstirilor</i> de la <i>Athos</i> și <i>Ierusalim</i> și soarta lui <i>Galib-pașa</i> . . . . .	711
28 Feb. 1825. Raport al <i>aceluiiași</i> , despre soarta lui <i>Galib</i> . . . . .	711
26 Mart 1825. Raport al <i>aceluiiași</i> , despre epurația supușilor străini din <i>Moldova</i> . . . . .	712
11 Apr. 1825. Raport al <i>aceluiiași</i> , despre tăierea principelui <i>Hangerli</i> , cumnatul lui <i>Grigore Ghica</i> . . . . .	712-

	<u>Pagine</u>
25 Mai 1825. Raport al <i>aceluiiași</i> , despre instrucțiunile primite de <i>Minciaky</i> . . . . .	712
16 Iunie 1825. Raport al lui <i>Küpfer</i> , despre starea <i>Muntenii</i> , necesitatea <i>beșliilor</i> și politica <i>Austrii</i> . . . . .	712-4
25 Iulie 1825. Raport al lui <i>von Miltitz</i> , despre intervenția <i>internunțului</i> în chestia <i>baș-beșliilor</i> . . . . .	714
5-10 Oct. 1825. Raport al <i>aceluiiași</i> , despre același lucru . . . . .	417
25 Oct. 1825. Raport al <i>aceluiiași</i> , despre rechemarea <i>baș-beșli-agalelor</i> , urmările acestui fapt și cererile nouă ale lui <i>Minciaky</i> . . . . .	714-6
10 Nov. 1825. Raport al <i>aceluiiași</i> , despre plecarea vechilor <i>baș-beșli-agale</i> . . . . .	716
3 Mart 1826. Diutr'o scrisoare din <i>Iași</i> , despre o revoltă militară în <i>Basarabia</i> și arestări în <i>Moldova</i> . . . . .	716-7
7 Apr. 1826. Raport al lui <i>von Miltitz</i> , despre ultimatul lui <i>Minciaky</i> . . . . .	717
10 Mai 1826. Raport al <i>aceluiiași</i> , despre ordinele pentru plecarea <i>baș-b'șli-agalelor</i> și unor <i>beșli</i> . . . . .	717
26 Mai 1826. Raport al <i>aceluiiași</i> , despre evacuarea <i>principatelor</i> . . . . .	717-8
10 Iunie 1826. Raport al <i>aceluiiași</i> , despre plecarea plenipotențiarilor <i>turci</i> la <i>congresul de la Akkerman</i> . . . . .	718
11 Dec. 1826. Raport al <i>aceluiiași</i> , despre întoarcerea <i>aceloraș</i> . . . . .	719
27 Dec. 1826. Raport al <i>aceluiiași</i> , despre stăruințele puse în <i>principate</i> pe limbă <i>plenipotențiară</i> . . . . .	719
10 Feb. 1827. Raport al <i>aceluiiași</i> , despre stăruințele <i>Grecilor</i> pentru <i>Domnie</i> . . . . .	719
6 Mart 1827. Raport al lui <i>von Schöler</i> , despre trecerea prin <i>principate</i> și sosirea la <i>Constantinopol</i> a <i>mandatariului rus</i> , de <i>Ribeaupierre</i> . . . . .	720
10 Mai 1827. Raport al lui <i>von Miltitz</i> , despre un scandal provocat la <i>Constantinopol</i> de fiul col mai mare al lui <i>Grigore Ghica</i> . . . . .	720-2
25 Sept. 1827. Raport al <i>aceluiiași</i> , despre apropierea <i>Rușilor</i> de <i>Prut</i> și urmările unei ocupații a <i>principatelor</i> . . . . .	722
26 Nov. 1827. Raport al <i>aceluiiași</i> , despre cauzele luptei de la <i>Navarino</i> . . . . .	722
1 Dec. 1827. Raport al lui <i>von Schöler</i> , despre măsurile luate de <i>Turci</i> în <i>principate</i> și efectul lor asupra <i>populației</i> . . . . .	723
1828. Notifă anonimă, despre influența <i>austriacă</i> în <i>Muntenia</i> . . . . .	723-4
31 Ian. 1828. Raport al lui <i>von Miltitz</i> , despre dispoziția <i>Porții</i> de a nu ceda în chestia <i>greacă</i> , chiar de ar fi să piardă <i>principatele</i> . . . . .	724
11 Mart 1828. Raport al <i>aceluiiași</i> , despre știri din <i>Muntenia</i> . . . . .	724
11 Apr. 1828. Raport al lui <i>von Canitz</i> ( <i>Constantinopol</i> ), despre planurile militare ale <i>Rușilor</i> . . . . .	724
14 (26 ?) Apr. Circulară <i>rusească</i> , despre ocupația celor două <i>principate</i> . . . . .	725
1828. . . . .	725
26 Apr. 1828. Raport al lui <i>von Canitz</i> , despre probabilitatea ocupării <i>principatelor</i> și atitudinea <i>Porții</i> . . . . .	725
11 Mai 1828. Raport al <i>aceluiiași</i> , despre zvonurile de ocupație și speranțele de pace . . . . .	725
17-26 Mai 1828. Din « <i>Journal de St.-Petersbourg</i> », despre ocuparea <i>Craiovei</i> . . . . .	726

	<u>Pagine</u>
19 Maiü 1828. Raport al lui <i>von Canitz</i> , despre trecerea <i>Prutului</i> .	726
22 Maiü 1828. Din suplimentul jurnalului citat, despre trecerea <i>Prutului</i> și operațiile următoare.....	726-7
24 Maiü 1828. Din <i>același</i> , despre luarea <i>Bucureștilor</i> și asediul <i>Brăilei</i> .....	727
31 Maiü 1828. Din <i>același</i> , despre sosirea <i>șarului</i> la <i>Braila</i> .....	727
1 Iunie 1828. Din <i>același</i> , despre noul regulament al <i>Basarabii</i> .	728
15 Iunie 1828. Din <i>același</i> , despre cererea de protecție făcută <i>șarului</i> de călugării <i>moldoveni</i> de la <i>S. Neculai</i> lângă <i>Isaccea</i> .....	728
14 Dec. 1829. <i>Ion Sandu Sturdza</i> către <i>Frederic-Wilhelm al III-lea</i> , despre situația sa tristă .....	728-9
17 Ian. 1830. Ordin către <i>von Schöler</i> , despre cererea precedentă.	729
7 Mart 1830. Raport al lui <i>de Royer (Constantinopol)</i> , despre emigrarea <i>Bulgarilor</i> în <i>Muntenia</i> .....	729-
7 Mart 1830. Raport al <i>aceluiiași</i> , despre sărăcia <i>supușilor prusieni din Iași</i> .....	730
11 Mart 1830. Raport al <i>aceluiiași</i> , despre emigrarea <i>Bulgarilor</i> .	730
27 Mart 1830. Raport al <i>aceluiiași</i> , despre stăruințele <i>Grecilor</i> pentru <i>Domnia Muntenii</i> .....	730
27 Apr. 1830. Raport al <i>aceluiiași</i> , despre emigrația <i>Bulgarilor</i> .	730
11 Maiü 1830. Raport al <i>aceluiiași</i> , despre emigrația <i>Bulgarilor</i> .	730-
12 Apr. 1839. Scrisoare neînsemnată a lui <i>Alexandru Ghica</i> , <i>Domnul Muntenii</i> , către <i>Vaucher</i> .....	731

#### APENDICE.

Iulie 1594. <i>Neculai Iaszłowiecki</i> , căpitan de <i>Sniatyn</i> , către <i>Ioan Zamoyski</i> , despre asediul <i>Iașilor</i> de <i>Tatari</i> .	731-2
7 Maiü 1653. <i>Petru Potocki</i> , voevod de <i>Braciov</i> , către sub-generalul coroanei <i>polone</i> , <i>Potocki</i> , despre lupta de la <i>Popricani</i> și planurile lui <i>Vasile Lupu</i> ...	732-4
1673—5. Din jurnalul secretariului francez la <i>Constantinopol</i> , de la <i>Croia</i> , despre <i>Alexandru Mavrocordat</i> , călătoria sa prin <i>Muntenia</i> , starea și istoria principatelor, <i>Radu Leon</i> , <i>Mihai Apaffy</i> , negocierile sale cu <i>Polonii</i> , darurile celor doi <i>Domni</i> la circumcizia din 1685, cu o scrisoare a lui <i>Sobieski</i> către <i>Dumitrașcu Cantacuzino (25 Mart 1675)</i> .....	734-8
După 19 Aug. Ordin al pașei de <i>Silistra</i> către <i>Chehaia-bei</i> din 1821. <i>București</i> , despre omorul lui <i>Sava</i> , <i>Ghenciu</i> și <i>Mihale</i> .....	738-40



# TABLA ALFABETICĂ

## A

- Abani-paşa (1769), 21.  
Abdul-Hamid I-iü (Sultan), 84, 114, 127, 142-3, 154-5, 164, 166, 183, 200-1, 206, 237, 240, 257, 263, 267, 310. (Familia lui), 206.  
Abdul-Hamid-Aga. V. Hamid-Efendi.  
Abdulker-Efendi (negociator-turc în 1772), 65.  
Abdullah-Mollâ, 355.  
Abdullah-paşa, (generalisim turc în 1778), 148.  
Abdullah-paşa (fost Mare-Amiral, 1822), 641.  
Abdurrizak (Reis-Efendi şi plenipotenţiar la congresul din Bucureşti), 70-5, 151.  
Abraham (Anton, negustor grec în Iaşi), 99 n. 2.  
Abraham (Constantin, negustor grec în Iaşi), 99 n. 2.  
Adair (sir Robert, ambasador englez la Constantinopol), 444, 511, 709.  
*Ada-kalesi*, 172.  
\* *Adrianopol*, 215, 316, 492, 645, 650, 660.  
*Adriatică (Marea-)*, 127, 145.  
\* *Aghiska*, 221.  
Ahmed (fiul lui Mehemed al IV-lea), 738.  
Ahmed-Aga (baş-beşli-aga în Muntenia), 678, 710 n. 1.  
Ahmed-beî (ucigaşul lui Grigore Al. Ghica), 134, 139, 142-3, 145, 147, 153.  
Ahmed-Han (principe persan), 125 n. 1.  
Ahmed-paşa (1787), 172.  
Ahmed (locotenent al lui Pasvan-oglu), 365.  
*Ainali-Kawak* (convenţia de la), 150 n. 1, 170 şi n. 2, 179.  
*Ainali-Kawak* (tractatul de la), 176 şi n. 1.  
Ainslie (ambasador englez la Poartă), 201, 241, 260-1 şi n. 1.  
\* *Akerman*. V. *Cetatea-Albă*.  
\* Albaneji. V. Arnăuţi.  
\* *Albania*, 321, 361, 409.  
Alecu (clucer muntean în 1820), 558.  
*Alep*, 207, 214.  
*Alexandria*, 220.  
Alexandru I-iu (ţar), 364, 368 n. 2, 371-3, 407, 409, 412-3, 419, 420, 422-3, 426, 429-32, 435-6 şi n. 2, 437, 439-40, 444, 446, 449, 451,

<sup>1)</sup> Lipsesc numele de autori şi cele fără interes istoric. Articulele geografice sînt tipărite în cursive. Steluţa (\*) pusă înaintea unui nume arată că el se întîmplă şi în volumul I-iü. În sfîrşit, sînt unele nume geografice turceşti (Sillistra, Ruscuc, etc.) se cuprind şi administratorii acelor locuri, cînd ei nu sînt arătaţi anume în document.

- 453-7, 459-60, 462-4, 466-76, 478-9, 481-3 și n. 1, 486, 507, 515, 518, 520, 523, 526-8, 530, 533, 538, 550, 552-3, 566, 576 și n. 6, 577, 580, 594-6, 602-4, 606, 619, 621-2, 633, 636, 643, 654, 665-6, 672-3, 675, 680, 693-4, 713.
- Alexandru (postelnicul, boier muntean), 592.
- Alexie (boier muntean), 592.
- Alexis (Ioan, negustor grec din București), 99 n. 2.
- Ali-bef (1769), 21.
- Ali-bef (Hububat-Naziri), 642, 656.
- Ali-Efendi (Reis-Efendi în 1797), 358.
- Ali-pașa (de Ianina), 559 nota 4.
- Allo-pașa (1798), 359.
- Alopäus (von, ministru rus la Berlin), 279.
- Alsacia*, 81 n. 4.
- Alvensleben (Filip-Carol, conte de, ministru prusian), 374 n. 1, 375.
- Ambrosie (mitropolit al Moldovei), 345-8.
- America*, 209 n. 1, 455.
- Amiens* (tractatul din), 684.
- Amurat. V. Murad.
- Anastasius (Ioan, negustor grec din Iași), 99 n. 2.
- \* *Anatolia* și *Anatoliți*, 13, 264, 430, 635-6 n. 1, 637, 644-5.
- Andréossy (Anton-Francisc, conte de, general francez și ministru la Constantinopol), 490 n. 3, 492, 511.
- \* *Anglia* și *Engleji*, 14, 33-4, 76 și n. 2, 259 n. 1, 260, 263-4, 288, 290, 299, 301 și n. 3, 302, 324 n. 2, 341 n. 1, 346, 368, 388 și n. 2, 394, 402, 415, 427, 431, 438, 443-5, 472, 483, 527, 569, 604-6, 633 n. 3, 637, 639, 722 și n. 4.
- Anglia (regi). V. Gheorghe al II-lea și al III-lea.
- Angora*, 493, 583.
- Anhalt-Bernburg (prințul de), 292.
- Anhial*, 219.
- Anrep (maior rus), 24.
- Antim (patriarh de Constantinopol), 659 și n. 2.
- \* Apaffy (Mihail, Domn al Ardealului), 737.
- Apraxin (feldmareșal rus), 426 n. 5.
- Apraxin (general rus), 426 și n. 5, 436.
- Arbuthnot (ambasador englez la Constantinopol), 402 n. 2, 407 n. 1, 410-11.
- \* *Ardealul. V. Transilvania.*
- Argeș* (riū), 54, 735.
- Arghiropol (Gheorghe, boier muntean), 487-8, 490-1, 525 și n. 3.
- Arghiropol (Iacob, Mare-Dragoman), 394, 487-8, 500, 502-4, 506, 509-12, 527, 548, 551, 583, 637-8, 649, 698, 701.
- Arghiropol (Ioan, fratele precedentului), 583, 637, 649.
- Arghiropol (Manolachi, boier moldovean), 216, 218.
- Arghiropol (vice-consul rus la Galați în 1821), 570.
- Arhipelag* (Marea și insulele), 35, 70, 72, 126, 198, 221, 492, 633.
- Arif-Aga (baș-beșli-agă în Moldova), 718.
- Arif-bef (ministru al conferințelor în 1825), 716.
- Aristarchi (Stavrachi, Mare-Dragoman), 621, 631, 637, 649, 660. (Fiul său), 637.
- \* Armeni, 187, 334-5, 510, 720-1.
- \* Arnăuți, 23-4, 139-40, 172, 183, 222, 242, 286, 312, 365, 525, 554, 657, 678-9, 718.
- \* Aron-Vodă (Domn al Moldovei), 731-2 și n. 2.

## LXIV

- Arta (Ignatie, mitropolit de), 443.  
 Arta (Meletie, mitropolit de), 443.  
 Asachi (Gheorghe), 653 n. 1.  
 Asani (doctorul lui Scarlat Calimah), 605-6, 609, 618-9.  
 Așevschi (brigadier rus), 15.  
 Aslan-pașa (1783), 172.  
 Asmi-Ahmed-Efendi (Trimes la Berlin), 321 n. 7, 334, 336 n. 3.  
 Astrahan (regimentul de), 53.  
*Astroș* (adunarea din), 663 n. 1.  
*Aihos*, 494, 711.  
 Aubert de Bayet (ambasador francez la Constantinopol), 356-7 și n. 1, 358 n. 5, 359 n. 1.  
 Auersperg (von, general austriac), 307.  
*Austerlitz* (lupta de la), 405 n. 1.  
 \* *Austria* (și Casa de), passim.  
 Aval (Leveaux d', negustor silezian), 336.  
 Avram (asociat al tarapangiuului Petraki), 201.  
 \* *Azov* (cetate), 33, 53.

## B

- Baden (Elizabeta de). V. Elizabeta (țarină).  
 Bagdad (Omar-pașa de), 125 n. 1.  
 Bagdad (Spinaczy-pașa de), 225 n. 1.  
 Bagot (cavalerul, ambasador englez la Petersburg), 598, 628.  
 Bahmetcev (generalul rus), 442.  
*Balcani*, 23, 233, 271-2, 282, 316, 448, 656.  
 Balș (Constantin, logofăt), 689.  
 Balș (Grigore, postelnic), 689, 694 n. 1.  
 Balș (Lupu, postelnic), 689.  
 Balș (Teodor, agă), 689.  
 Balș (Teodor, vornic), 623, 652 și n. 3, 689.  
 \* *Balți*, 172.  
*Baltica* (*Marea-*), 250, 344, 445.  
 \* *Banat*, 15, 247, 273.  
 \* *Bar* (confederații de la), 7, 9 n. 3, 11 și n. 1, 12, 15-6, 32, 47.  
 Barko (general austriac), 82, 94, 103, 121, 123.  
 Baroși (colonel rus), 346.  
 \* *Basarabia*, 56, 61, 70, 134, 136, 157, 165, 167, 170, 195, 197, 210, 218-9, 226-7, 233, 235, 241, 247-8, 275-7, 286, 290, 292-3, 296-7, 304, 306, 420, 442, 472, 474, 484, 491, 499, 502, 509, 518, 572, 622, 668-70, 672-5, 679, 707 n. 4, 716, 729 n. 2, 728.  
 Bașotă (Andrei, spatar), 689.  
 Bassano (Maret, duce de, ministru de externe francez), 491.  
 Bati-Gherai-Sultan (principe tatar), 134.  
 Batuzoglu (capuchihaiă al Munteniilor), 576.  
 Baudouin (candidat pentru ambasada prusiană din Constantinopol), 181 n. 1.  
*Bavaria*, 81 n. 4, 146 n. 3-4, 441.  
 Bavaria (Ludovic I-iu, rege de), 441 și n. 4.  
 Bavaria (Max-Iosif, elector de), 441 și n. 4.  
 \* *Bazargik*, 448.  
 Beddäus (căpitan austriac), 189, 213.  
 Beghir-aga (emisariu turc, 1799), 308.  
*Beglerbeichion*, 637, 642.

- Begli-Wan-Oglu (pașă turc), 433, 448.
- Bekir-pașa (1787), 226.
- Beldiman (Alexandru, vornic), 689.
- Beldiman (Dumitru, postelnic), 689.
- \* *Belgrad*, 60 și n. 2, 64, 92, 104, 108, 132, 134, 165, 171 n. 4, 172, 183, 193, 228-30, 232-4, 236-8, 241, 244, 278-83 și n. 5, 285-7, 293, 306, 421 n. 1, 736.
- Belleval (contele de Gaspary-), 386, 389 și n. 3, 494-6.
- \* *Bender*, 8, 13-4, 18-9, 30 și n. 2, 56-7, 61, 65, 70, 81, 102, 167, 172, 187, 225, 232-3, 237, 239 și n. 1, 241, 246-7, 259, 272-9, 281-2, 285-7, 320, 350, 405, 416.
- Benningsen (Teofil de, general rus), 506, 512.
- \* Benoît (consilier de ambasadă prusian la Varșovia), 89, 91.
- Berg (general rus), 42 n. 3.
- \* *Berlin*, 9, 99 n. 2, 104, 156, 212-3, 215, 237 n. 2, 290, 310, 316, 331, 336, 341-2, 344, 347, 374-5, 378, 386, 389, 394, 396, 398, 403, 406, 417, 503.
- Besborodko (contele), 212, 351 n. 5.
- Beykos*, 641.
- Bibica (agent al lui Ion Caragea), 493.
- Bibica (boier moldovean), 574 și n. 2.
- Bielfeld (baron von, ministru prusian la Constantinopol), 381 și urm.
- Bielitz*, 340.
- Binder (baron von, internunțiu), 109.
- Biren (Petru, duce de Curlanda), 36, 290 n. 1, 326.
- \* *Biriad*, 31, 261.
- Birri-Abdullah-Efendi (Reis-Efendi în 1790), 309 și urm.
- Boemia*, 260, 316.
- Bogdan (Emanoil, spatar moldovean), 689.
- Bogdan (Orbul, Domn al Moldovei), 627, 736.
- Boian*, 385.
- Bolcunov (H. de, agent rus la Iași), 373 și n. 2.
- Bolețoglu (negustor grec, bairactar al Suediilor), 225.
- Bolețoglu (fratele său din Muntenia), 225.
- Boli*, 498, 586, 605, 637, 660, 709.
- Bombelles (contele, însărcinat-de-afaceri austriac la Petersburg), 571.
- Bonăssagi* (localitate în Muntenia), 54.
- Bonaparte. V. Napoleon I-ii.
- \* Boscamp (agent prusian), 7.
- \* *Bosfor*, 413 n. 4, 438, 510, 561, 563, 569, 637, 641, 656, 664, 684, 709.
- Bosghiovicl (abatele), 382 n. 1.
- Bosghiovicl (de, dragoman al ambasadei prusiene la Constantinopol), 382 și urm.
- \* *Bosnia* și Bosniaci, 81 n. 4, 104, 108-9, 145, 165 și n. 1, 171, 182-4, 187, 194 n. 1, 195, 211, 224, 231-4, 241, 246-7, 259, 261-4, 280, 283, 287-8, 293, 306, 322, 365, 433, 499, 506, 572, 576, 633.
- Botoșani*, 15, 20, 98 n. 1, 718.
- Brabantini, 287.
- \* *Brăila*, 24-5, 172, 214, 239, 273 n. 6, 285, 313, 367, 383, 416, 446, 499, 570, 578, 581-2, 584, 597, 612, 615, 623 și n. 1, 657, 659, 673, 693, 723, 726-7, 735-6.
- \* *Brandenburg*, 316.
- Branicka (contesă, nepoata lui Potemkin), 291-2.

LXVI

- \* *Braşov*, 99 n. 2, 112, 239, 240, 256, 274, 367 și n. 4, 433, 525, 591, 615, 643, 714.
- Brassier (de Saint-Simon, secretariu al legațiilor prusiene la Constantinopol), 729 n. 3.
- Brema*, 457 n. 2.
- \* *Breslau*, 196 n. 1, 334-5, 337-8.
- Breteuil (L.-August, baron de, ambasador francez la Viena), 159.
- Brincoveanu (Grigore, Mare-Ban), 308, 386, 564.
- Brincoveanu (Neculai, Mare-Logofăt), 27-8.
- Broglie (Victor-Claude, conte de), 356.
- \* *Brünn*, 320.
- Brune (general, ambasador francez la Constantinopol), 393, 408.
- Brusa*, 684, 709.
- Buccow (baron de, general austriac), 189 și n. 1.
- Buchholz (von, agent prusian la Varşovia), 212.
- \* *Bucovina*, 13, 76-88, 90-4, 97-9, 101-122, 124, 128-130, 192, 211-3, 224, 229-30, 237-9, 242, 245-6, 308 n. 4, 315, 319, 328, 336, 351, 491, 622, 625, 628 n. 1, 629, 675.
- \* *Bucureștii*, 23-5 și n. 3, 28-9, 32, 34, 59 u. 2, 64-5, 69 n. 6, 71, 78, 86, 99 n. 2, 132, 169, 175 și n. 3, 181, 186, 198, 201, 216, 220, 224-5, 234, 261, 285-6, 289 și n. 1, 299-300, 305-8, 310, 313, 315, 317, 319, 322-3, 325-6 și n. 3, 327-9, 337, 339-42, 344, 354, 357, 361-2, 366-7, 381-2, 385-6, 393-4, 397, 399, 402, 414-5, 417, 419 și n. 2, 420 și n. 2, 422-9, 432 și n. 3, 433-4, 436-7, 439, 442, 444, 452, 458-9, 461-4, 468, 470, 473, 475-80, 482-5, 487-8, 490-1, 493, 501, 503-5, 507-8, 512-4, 517-8, 525, 531, 535, 537, 550, 558 n. 1, 559-61, 566, 571, 575-6, 579, 581-2, 586, 589, 612, 634-5, 639, 643, 650-1, 656, 659, 660-1 și n. 2, 662, 665-6, 668, 685, 694, 696, 710 și n. 1, 713, 716-8, 720, 722-3, 726-7 și n. 2, 735.
- Budberg (Andrei, baron de, ministru rus), 414 n. 3, 424, 474 n. 1.
- Bühler (von, emisariu al lui Potemkin), 301-2.
- Bug*, 18, 239, 339.
- \* *Bugeac*, 167, 170, 293.
- Buiuc-deré*, 462, 570, 721.
- Bulgacov (de, ambasador rus la Constantinopol), 161, 169 n. 3, 179 n. 2, 182-3, 194, 198, 205, 208, 210-1, 216, 218-20, 267 și n. 3, 292 și n. 4, 475, 492.
- \* *Bulgari*, 12, 365, 597, 729-30.
- \* *Bulgaria*, 263, 316, 323, 428, 448, 576.
- Buzeu* (râu), 279.

C

- Cabardia*, 35 și n. 5, 53 și n. 1.
- Căesar (de, secretariu prusian la Viena și Haga), 390-1, 396-9, 403.
- \* *Cair*, 216.
- Calafat*, 245, 359, 365.
- Călărași*, 576.
- Calimah (Alexandru, fiul lui Scarlat), 649.
- Calimah (Alexandru Ion, Mare-Dragoman și Domn al Moldovei), 191, 196, 202, 700 n. 1.
- Calimah (Gavriil, mitropolit al Moldovei), 27.
- \* Calimah (Grigore, Domn al Moldovei), 7-9, 11, 16, 17 și n. 4.
- Calimah (Iaucu, Mare-Dragoman), 431, 553, 557, 563-4, 567-8, 604-5, 609-10, 619, 660.

- Calimah (Ralu, fiica lui Scarlat), 700 n. 1.
- Calimah (Scarlat, Domn al Moldovei), 365, 377-9, 409, 424 și n. 3, 449-50, 487-8, 497, 501-2, 505-6, 513-25, 531, 535, 544, 546, 551, 553-4, 556-7, 560-5, 570, 577, 579, 581, 583, 586, 590, 604-5, 610, 612, 618-9, 624, 660, 700, 711.
- Calimah (familia), 546, 611, 709, 730.
- \* *Camenița*, 23, 95, 145, 245, 252, 352-3, 405, 733.
- Cananău (Ion, armaș, student la Berlin), 363 și n. 3, 371, 374-5, 377-80.
- Cananău (Serban, spatar), 363 și n. 3, 374, 377-80.
- Canitz (von, ministru prusian la Constantinopol), 724 și urm.
- Canning (George, ministru englez), 681.
- \* Cantacuzino (Dumitrașcu, Domn al Moldovei), 737-8.
- Cantacuzino (Gheorghe, locotenent-colonel rus), 512 și n. 1, 584.
- Cantacuzino (Mihail, vistiier), 27 și nota 1, 28, 68 n. 3, 317.
- Cantacuzino (Neculaț, spatar moldovean), 689.
- \* Cantacuzino (familia), 57.
- \* Cantemir (locotenent-colonel, cavaler, principe Constantin ?), 53-4 și n. 3.
- Capodistria (Ion, conte de), 577.
- Caragea (Constantin, fiul lui Ion), 525.
- Caragea (fiicile lui Ion), 510, 577.
- Caragea (Gheorghe, fiul lui Ioan), 528, 569.
- Caragea (Ion Gheorghe, Domn al Munteniilor), 303 și n. 3, 337, 487-8 și n. 2, 490-1 și n. 2, 493, 496-506, 508, 510-2, 517-8, 523-9, 530-40, 542-4, 550, 552-3, 562, 569, 611-4, 678, 694.
- Caragea (Neculaț, Domn al Munteniilor), 75, 137, 140-1, 146, 153, 156-7, 159, 160, 162-3 și n. 1, 165, 167-8 n. 6, 169 și n. 1, 171 și n. 1, 187, 190 n. 2.
- Caragea (Zarnfira, fiica lui Neculaț), 190 n. 2.
- Caragea (familia), 510.
- Carageorghe (șef strb), 396 n. 3, 425 și n. 5, 508.
- Caraman (dragoman al legației prusiene la Constantinopol), 414 n. 3.
- Caramania*, 18, 589.
- Caramanliul (Ivan, mercenar în Muntenia), 558.
- Carà-Mustafà (Mare-Vizir), 734.
- Carà-Mustafà. V. Chehaia-bef.
- Caransebeș*, 332.
- Carazin (locotenent-colonel rus), 23.
- Cariboglu (Ioan Dumitru, negustor din București), 404 n. 4.
- Carlowitz (pacea din), 212, 505.
- Carol al X-lea (rege al Franciilor), 722 n. 4.
- Carpați*, 13, 735.
- Carra (Saint-Cyr, general francez, ministru la Constantinopol), 358 și n. 5.
- Cattaro* (oraș și golf), 408 și n. 1, 422.
- Caucaz*, 426 n. 5.
- Cavallaro (colonel austriac), 330.
- Cavanoz-Oglu. V. Kavanoz-Oglu.
- \* Cazaci, 15, 19-21, 54, 191 n. 4, 224, 299, 361, 383 și n. 4, 472, 617, 670, 725-6, 732-3. V. și Zaporojent.
- Cefalonia*, 299 n. 5.
- Cenghelchiot*, 641-2, 664.
- Cerchez (Costăchi, boier moldovean), 641 n. 1.
- Cerna (riu), 183.
- \* *Cernăuți*, 14, 94, 126.
- Cerneș*, 323.
- Cerņșev (de, diplomat rus), 457.

- Cernișev (general-conte Ivan de), 47 și n. 1, 110.  
 \* *Cetatea-albă*, 70, 172, 202, 212, 243, 248, 292, 718-20.  
*Cezarea*, 568, 605.  
 Chabert (dragomanul lui Strangford), 639, 644, 652-3, 658, 663, 693, 695, 697, 703, 705-6.  
*Chalki* (insulă), 370.  
 Chavannes (Monsieur de, negociator francez), 735.  
 Chefala (staroste prusian la Focșant), 662 n. 1.  
 Chehaia-bef (al pașei din Silistra, guvernator al Muntenii), 609 n. 1, 614 și n. 2, 617, 645, 661, 738, 740.  
 Cheiri-Efendi (Reis-Efendi în 1788), 261 n. 3, 263 și n. 1, 264.  
*Cherson*, 220, 223.  
 Chevalier (abatele, agent francez la Iași), 237 n. 1.  
 \* *Chiev*, 427 n. 4, 437, 446, 573 n. 5.  
 \* *Chilia*, 170, 172, 477, 507, 736.  
*Chilia* (- *Veche*), 507-9.  
*Chios*, 171, 650 și n. 1, 734.  
 Chirico (agent sard în Constantinopol), 560.  
 Chirico (Luca de, consul rus în București), 366 și n. 2, 417, 429 și n. 2, 431, 433, 443, 448, 507 și n. 2, 560.  
 Chiril al VII-lea (patriarh de Constantinopol), 549.  
*Chișinău*, 601, 619, 670, 715 n. 2.  
 \* *Chiustenge*. V. *Constanța*.  
 Choiseul (Auguste de — Gouffier, ambasador francez la Constantinopol), 187 și n. 1, 188, 195, 198, 260-1 și n. 1, 266, 348 și n. 2.  
 Cialic (Dumitrachi), 574.  
 Ciceagov (amiral rus), 481 și n. 4, 482 și n. 3-4, 484-5, 487.  
*Cîmpu-lung* (oraș în România), 231, 274.  
*Cîmpu-lung* (ținut bucovinean), 126.  
 Ciolac (Costea), 559.  
 \* *Cipru*, 357 și n. 2, 394.  
 Cîrjalii, 365.  
 \* *Ciuldir*. V. *Agliska*.  
 Cobenzl (contele Filip, ambasador austriac la Petersburg), 289, 322.  
 Coburg (prințul de), 240, 256 n. 4, 277 n. 3, 289 n. 1, 308-9.  
 \* *Cochicov* (defileu în Bucovina), 13.  
 Cociubel (de, ambasador rus la Constantinopol), 351, 358, 360 n. 1.  
 Cocorescu (Iancu, boier muntean), 641 n. 1.  
*Colintina*, 571 n. 2.  
*Comana*, 24.  
*Comboli* (lupta de la), 650 n. 1.  
*Comerova*. V. *Tomarova*.  
 Condrica (secretariu al lui Mihail I-iu Suțu în Moldova), 358.  
 \* *Constanța*, 693.  
 Constantin (Pavlovici, Marele-Duce), 297, 432-3.  
 \* *Constantinopol*, 11, 14, 32-4, 55, 65 n. 2, 105 n. 1, 107, 117-8, 120-3, 134 n. 6, 137, 140, 149, 159, 166, 178, 182, 185, 190 și n. 2, 196 n. 2, 197, 203, 208-10, 217-9, 221, 224-5, 228, 234-5 n. 5, 253, 270-2, 282-4, 291, 293, 295-7, 316, 342, 345-6, 348 și n. 2, 351 n. 3, 352, 362, 364, 373, 375, 377, 381 n. 3, 382, 387, 392-3, 398, 403-4 n. 4, 409, 411-2, 414-5, 422, 428-9, 433, 439 n. 1, 442, 444, 461-2, 468, 470, 472, 475, 487, 490 și 3, 491 și n. 2, 494-6, 498-500, 503, 525, 529, 535, 541, 556, 562 n. 4, 564-5, 570-2, 578, 583, 586, 590, 597-8, 603, 606, 609, 626-7, 637, 641, 649, 653, 656-7, 659, 661-2, 664 n. 5,

- 667, 684, 686, 691-2, 695, 697, 699, 700, 704, 709, 711-5 n. 3, 719-20, 723, 726.
- Coridaleu (Teofil), 443 și n. 2.
- Cormuzaki. V. Hurmuzachi
- Cos, 198.
- Costachi (Veniamin, mitropolit al Moldovei), 417, 554, 669, 690, 699, 702, 728 n. 2.
- \* Cotnarî (?), 733.
- Cozma (căpitan), 559.
- Cozma I-iu (mitropolit al Ungrovlahiîi), 317.
- \* Cracovia, 303, 351 n. 2.
- \* Craiova, 78, 132, 154, 180, 182, 225, 230-1, 307, 319, 322, 363, 432, 585, 597, 609 n. 1, 612, 662, 725-6.
- \* Crimeia, 39, 42 și n. 2-3, 53, 60-2, 69 n. 1, 96 n. 1, 134 n. 6, 142, 162, 164 și n. 2, 165-7, 170, 173-4, 176 n. 1, 221, 226, 228, 235, 238, 243-7, 249, 258-9, 261-4, 267, 273-5, 278, 280 și n. 1, 281, 288, 290, 299, 312, 314, 483.
- Cristaris (doctor), 574 n. 1.
- Croația, 279, 306, 328.
- Croix (de la). V. Delacroix.
- Cuban (țară), 174 și n. 2, 228, 271, 278, 282, 444, 477.
- Cuciuc-Ahmed-aga (baș-beșli-aga în Moldova), 704-8, 716 și n. 4, 717.
- Cuciuc-Ali (locotenent al lui Pasvan-oglu), 365.
- Cuciuc-Cainargi (pacea de la), 96 n. 1, 126, 129, 150, 170, 179, 307, 373, 589, 594, 627, 685, 721.
- Cuciuc-Hasan (Mare-Vizir în 1789), 273 și n. 5, 279, 281 și n. 2, 291 n. 1.
- Curachin (prințul Alexandru, ambasador rus la Paris), 451-2, 456, 467 și n. 1.
- \* Curlanda, 260.
- Cușnicov (președinte al Divanului muntean), 436 n. 2.
- Cutuzov (feldmareșal-conte Mihail), 436, 463-4, 466 și n. 2, 468-70, 473-4, 477-9, 482-3, 491.
- Cutuzov (contesa), 468-9.
- Cuza (Arghir, spatar), 689.
- Cuza (Gheorghe, hatman), 641 n. 1, 689.
- Cuza (Grigore, comis), 689.
- Cvastov (colonelul de, ambasador rus la Constantinopol), 346, 348.
- Czartoryski (prințul Adam, ministru rus), 405-6.

## D

- Daci, 735.
- \* Dacia (regat), 433, 573 n. 5.
- Daghestan, 221.
- Data, 735.
- \* Dalmația, 145, 406 și n. 4, 414.
- Danesi (bancher candiot), 579, 590.
- Dantz (Cezar, negustor din Pera), 511.
- \* Danzig, 220, 228, 303-4, 306.
- Dardanele, 431, 438, 498, 666, 709.
- Dașcov (diplomat rus), 699.
- David (consul-general francez la Constantinopol), 605 n. 2.
- \* Delacroix (secretariu francez la Constantinopol), 734-5, 737.
- Delaroche. V. Laroche.
- \* Demeter (Ioan, negustor în Iași), 99 n. 1.
- Demeter (Lois, negustor în București), 99 n. 1.

- Demeter (Petru, negustor în București), 99 n. 1.
- Demiscov (refugiat polon), 352-3.
- Deraucze* (Rădăuși ?), 14.
- Derfelden (general rus), 272 n. 1.
- Derviș-Mustafâ-pașa (de Vidin), 609 n. 1, 612.
- Descorches (agent iacobin la Varșovia și ministru francez la Constanti-  
nopol), 349, 353 și n. 2.
- Devlet-Gherai-Sultan (Han al Crimeii), 134.
- Diamandi (căpitan eterist), 558, 739.
- Dimachi (Neculai, vornic), 689.
- Dimitri. V. Demeter.
- Dițu (căpitan de mercenari), 558.
- *Dobrogea*, 23 și n. 1.
- Doctorov (general rus), 466.
- Dohm (ministru prusian), 181 n. 1.
- Dolgoruki (Petru, prinț, general rus), 416.
- Dolgoruki (Vasile, prinț, general rus), 53 și n. 2, 60, 416 n. 3.
- Donici (Gheorghe, agă), 689.
- Dosoftel (mitropolit al Ungrovlahiilor), 447 și n. 5.
- Drăgășani*, 585.
- Dresda*, 9.
- Drina*, 447 n. 4.
- «Drucher» (Gheorghe, boier muntean), 592.
- Drummond (sir, ambasador englez la Constantinopol), 394 și n. 1.
- Dubnow*, 334.
- Dubosary*, 18, 172, 215, 339.
- Duca (Duccam) (Anastasia, negustor în principate), 99 n. 2.
- Duca (Duccam) (Eftimie, negustor în principate), 99 n. 2.
- Duca (eterist), 680.
- Duca (Gheorghe, Domn al Muntenii), 738.
- Dudescu (boier muntean), 68 n. 3.
- *Dunăre*, 11, 16, 20-1, 23-5, 31-2, 34, 36-7, 54, 57 n. 1. 58-9, 134,  
165-7, 170-1, 178, 180-1, 193, 214, 218-9, 226-7, 232-5, 242. 244,  
250, 259, 262, 268, 271-4, 276, 278, 281-6, 289, 293-5, 305, 316-7,  
319, 322, 324-6, 339, 345, 349, 359, 362, 364, 382-3, 419, 422, 425,  
430, 434, 442, 446, 448-9, 451-5, 457-8, 460, 463-6 și n. 1, 468,  
477, 480, 485, 488, 491, 500, 504, 506-9, 576, 581, 584, 609 n. 1,  
638, 645, 647, 677, 693, 708, 717, 722-3, 729, 735-6.
- Durry-Mehemed-Efendi (mandatariu turc la congresul din Siștov), 313.

## E

- Ecaterina (a II-a, împărăteasa Rusiilor), 16 n. 2, 19-20, 26-7, 29-30, 32,  
34 n. 5, 35 și n. 3, 42, 44-5, 48-9, 57 și n. 1-2, 58, 62 și n. 2, 63, 87,  
89, 91, 100, 105, 110, 122-3, 134, 144, 165, 167-8, 170, 174, 198,  
213 și n. 2, 218, 220, 224, 228, 241-2, 246, 268 și n. 1, 279, 286,  
288 n. 2, 289, 291, 294-6, 297 n. 1, 3; 298, 300, 314, 318, 330-1.  
349-50, 352, 383 și n. 4.
- Ecaterina (Pavlovna, Marea-Ducesă, sora lui Alexandru I-iu), 436-7 și n.  
2, 440-1, 445 și n. 1.
- Economu (Anastasia, negustor în Iași), 99 n. 2.
- Efes (Kalliarchi, arhiepiscop de), 509-10, 569.
- *Egipt*, 221, 225, 360 n. 3.
- Elba*, 457.
- Elbassan*, 172 și n. 4.

- Elgin (Thomas Bruce, lord, ambasador englez la Constantinopol), 318 și n. 1, 367 n. 5, 394 n. 1.
- Elisabetgrad. V. Ielisavetgrad.*
- \* Elizabeta (jarină, soția lui Alexandru I-ii), 562, și n. 1.
- Elmpt (general rus), 14-5, 19-21.
- Engelhard (vice-președintele Divanului muntean, general rus), 448.
- Enzenberg (general austriac și fiul său), 308 și n. 4, 320, 322 și n. 5, 323.
- Epidaur* (congresul de la), 663 n. 1.
- Epir*, 650 n. 1.
- Erfurt* (intrevederea de la), 440.
- Erzerum*, 711.
- Escout. V. Schelda.*
- Eski-Chilia. V. Chilia {-Veche}.*
- Eski-Sagra*, 668.
- Eski-Stambul*, 735.
- Essen (general-locotenent rus), 53 și n. 2, 54, 416.
- Eszterházy (de Galantha, contele), 320 n. 4, 324.
- Eteria și Eteristii, 512 n. 1, 574 n. 1, 582, 585, 587, 590, 593, 595, 597, 600-3, 606-8, 612, 616, 621-3, 650, 668-70, 672-4, 679, 681, 710, 710, 712, 738.
- Evghenie I-ii (patriarh de Constantinopol), 637, 641, 659 n. 2.
- \* Evroi, 187, 334-5, 623, 733.

## F

- Fabri (colonel austriac), 239.
- Fabri (general austriac), 232, 240.
- Fabricius (locotenent-colonel rus), 21, 50.
- Fălcii*, 240 n. 1, 726.
- Falkenstein (contele de). V. Iosif al II-lea.
- Famagusta*, 357.
- Fanar și Fanarioți*, 150-1, 201, 208, 500, 504, 509, 545, 551, 563, 569, 577, 583, 622, 624, 626-7, 646-7, 661-2, 715.
- Farmachi (căpitan eterist), 607 și n. 3, 677.
- Fatali (colonel rus), 426.
- Fațardi. V. precedentul.
- Favreau (negustor prusian), 404 n. 4.
- Feisullah-Efendi (Reis-Efendi în 1786), 198-9.
- Ferens (sol al lui Petru Potocki), 732.
- Fetislam*, 172, 179-80, 182.
- Filipescu (Grigore, spatar), 678.
- Filipescu (Mihăiță, clucer), 652.
- Finckenstein (conte de, secretariu prusian la Viena), 371, 390-1, 397 n. 1.
- Finckenstein (Fink, conte de, ministru al lui Frederic al II-lea), 67, 82, 84-5, 91 n. 1-2, 109-10, 117 și n. 1, 135, 158, 181, 376 n. 2.
- Finlanda*, 290, 434.
- Flamanzi, 287.
- Fleischhackel (agent austriac în Muntenia), 485, 503, 528, 531, 700-1, 703, 705.
- Florești (egumenul de, eterist), 717.
- \* *Focșani*, 25, 68 și n. 3, 99 n. 2, 183, 226, 239, 242, 257, 277 și n. 3, 362, 416, 418 și n. 4, 442, 583, 585, 611-2, 662, 726.
- Fontainebleau* (tractatul de la), 193 n. 3.
- Fonton (Anton, diplomat rus), 461 și n. 2, 465.
- Fonton (Iosif, dragoman al legației rusești la Constantinopol), 441, 443.

- Fonton (Petru, diplomat rus), 461 și n. 2, 465.  
 Forbin-Janson. V. Marseille.  
 Fornetty (Anton, consul francez la Iași), 464.  
 Fotachi (circ-serdar), 707.  
 Fotinó (Dionisie), 573 n. 2.  
 Fotinó (doctorul lui Mihail Grigore Suțu și fiul său), 573.  
 Fotinó (Ilie), 573.  
*Frankfurt-pe-Mein*, 304.  
*Frankfurt-pe-Oder*, 317, 329, 334.  
 \* *Franța și Franței*, 17 și n. 3, 32, 67, 93 și n. 4, 101, 104-6, 109 n. 1, 112-3, 120, 133-4, 141, 163 și n. 2, 191, 194-5, 198, 208-9, 226, 231, 244, 247, 256, 260, 262, 270 n. 1, 316, 344, 346, 348 și n. 2, 354, 358, 360 n. 3, 361 n. 2, 365-6, 368 n. 1, 369, 371, 373, 388, 390-1, 393 și n. 2, 395, 400 n. 1, 404-8 și n. 1, 409, 419, 425 și n. 4, 427, 433, 435 n. 2, 436-9, 442, 449-50, 452 și n. 2, 457 n. 2, 459, 462-4, 466-7 și n. 1, 472, 475, 477-9 n. 1, 480 n. 1, 481-2, 485-6, 489, 492-3, 495, 501-2, 680, 717 n. 1, 734.  
 Franchini (Francisc, dragoman francez și rus la Constantinopol), 388, 524-5, 530, 536-7, 544, 549, 550, 554, 716.  
 Franchini (Petru, dragoman în Paris și Constantinopol, fratele lui Francisc), 388 și n. 1, 554, 716.  
 Francisc I-*iu* (al II-lea) (impărat al Germaniilor, apoi Austriei), 358, 369 n. 5, 566.  
 \* Frangopulo (Ienachi, dragoman prusian la Constantinopol), 48, 99, 134, 175, 182, 191, 197 n. 1, 215, 293 și n. 2, 294, 494.  
 Franguli (căpitan de mercenari), 559.  
 \* Frederic al II-lea (rege al Prusiei), 26-7, 30, 34-9, 41-6 și n. 2, 51-2, 55 și n. 1, 57-8 și n. 1, 60-8, 70, 73-4, 76-91, 93-4 și n. 3, 99-102, 106, 109-13, 116-9, 121-3, 127, 130-3, 135-6, 140-1, 143-6, 158-9, 166, 168, 175-6, 180-1 n. 1, 183-6, 191-2, 194-200, 203, 208, 210-2 și n. 4, 271 n. 1, 306 n. 2, 376, 495, 594.  
 Frederic Wilhelm al II-lea (rege al Prusiei), 181 n. 1, 212, 220, 226, 228, 230-1, 233, 236-8, 242-3, 245-50, 255-9 n. 1, 262, 264-6, 268-77, 280-1, 283, 285, 287-93 și n. 2, 299, 303-6 și n. 2, 308-9, 311-3, 316-7, 324, 327, 329, 333, 338, 340, 342, 344-9, 351-2, 354-6, 495.  
 Frederic-Wilhelm al III-lea (rege al Prusiei), 361, 364, 368, 370, 373, 375-8, 380-2, 385-8, 390-3, 397-403, 413, 419-20, 422-5, 429, 437, 470-1, 494-5, 499-500, 503-4, 506, 511, 537, 565, 638, 728-9.  
*Friulul venețian*, 81 n. 4.  
*Frumoasa*, 662 n. 3, 707.

## G

- \* *Galafi*, 21, 23, 257, 270, 272 și n. 1, 316, 328-9 n. 3, 331, 340-1 n. 1, 353, 416, 499, 568-9, 573, 580, 582-4, 718, 723, 726.  
 Galib-Efendi (Mehmed-Said, plenipotențiar turc la congresul din București și Mare-Vizir), 425, 428, 464 și n. 1, 469-70, 477, 484, 488, 490, 496-8, 681, 684, 690, 697, 701-2, 711.  
*Galizia*, 213, 228, 246, 249-50, 256, 262, 268, 278-80, 282-4, 287-9, 295, 299, 301, 303-5, 328, 340, 359, 385.  
 Galițin (prințul, ambasador rus la Viena), 67-8, 114, 122-3, 232, 279, 328.  
 Galițin (prințul Alexandru, general rus), 12 și n. 2, 14, 16, 19 și n. 3, 21.  
 Gaudy (von, agent austriac în Muntenia), 431.  
 Gavriil I-*iu* (mitropolit al Moldovei). V. Calimah (Gavriil).  
 Gavriil al II-lea (mitropolit al Moldovei), 345 n. 2.  
 Gazi-Gherei (Han), 732 n. 2.

- Geismar (baron de, general-maior rus), 726-7 și n. 2.  
 \* *Geneva*, 530.  
*Genghelchior. V. Cenghelchior.*  
 Gentz (Frederic de, om politic prusian), 501 n. 4, 528, 550.  
*Georgia*, 221, 225, 228, 278, 352.  
 Geymüller (Casă de bancă în Viena), 528.  
 Ghenciu (eterist), 740.  
 Gheorgachi (cumnatul tarapangiuului Petrachi), 201.  
 \* Gheorghe al III-lea (rege al Angliii), 292-3.  
 Gheorghe al IV-lea (rege al Angliii), 724 și n. 3.  
 Gherasim al II-lea (patriarh de Constantinopol), 738.  
 Ghica (Alexandru, Domn al Munteniilor), 737 și n. 1.  
 \* Ghica (Alexandru-Scarlat, Domn al Munteniilor), 10 și n. 1, 12.  
 Ghica (boier muntean din 1791), 317.  
 \* Ghica (Gligorașcu, Domn al Munteniilor), 737 și n. 1.  
 \* Ghica (Grigore Alexandru, Domn al Munteniilor), 10 și n. 1, 11-2, 15 și n. 1, 17-8, 20-1, 23, 25-9, 31, 33-4 și n. 4, 50 și n. 2, 65-7, 69, 71, 74. (Al Moldovei), 75, 77, 82, 84-5, 89, 91 și n. 1, 94 și n. 2, 98-99 și n. 1-2, 108-9, 119, 121 n. 1, 123, 126-8, 131-40, 142-3, 144-5, 147-8, 152, 197. (Familia sa), 57. (Soția sa), 26, 29, 66, 140, 142. (Copiii săi), 29, 66, 75, 142.  
 Ghica (Grigore, Domn al Munteniilor în 1822), 641 n. 1, 647-9, 651-61, 665-8, 671, 673, 675-31, 683, 685-6, 694-7, 710-2, 714-6, 718-9, 721, 724, 730 (Fiul său), 659, 662, 664, 720-2.  
 Ghica (Maria, soția lui Neculachi Sturdza), 708-9.  
 Ghica (spatarul Matei, fratele lui Grigore Alexandru), 23, 26.  
 Gîfâr (delibașa), 558.  
 Gianantonio (zis Mustafă, doctor, Mare-Drăgoman), 734.  
 Giani (Manolachi, Domn în Muntenia), 29 și n. 1, 32, 50 și n. 1, 119 și n. 2, 123-4, 240 n. 1.  
 Gianib-Efendi (Reis-Efendi în 1818), 529-31, 533, 536-9, 543-4, 550-1, 557, 559-60, 565, 580, 582-3, 589-90, 598-600, 604, 606-7, 630, 635.  
 Girola-pașa (comisariu turc în 1788), 239.  
 \* *Giurgiu*, 24, 32, 53 și n. 2, 54, 65-6, 164, 172, 183, 308 n. 2, 320 n. 3, 323, 340, 424-5, 427, 432-3, 445, 449, 454, 467-70, 473, 501, 612, 673, 735.  
*Görz*, 600 n. 1.  
 Golescu (Necula), 641 n. 1.  
 \* *Grecia* și Greci, 12, 16 și n. 2, 27, 34, 72, 99 n. 2, 123, 150-1, 159, 164 și n. 4, 167, 174, 187, 194, 203, 205-8, 213, 215-7, 226-7, 240, 256-7, 297, 334-5, 337, 339, 342-4, 349, 356, 364-5, 443, 452-3, 461, 470, 489-91, 500, 502, 504, 509, 539, 552, 563-4, 568-72, 574 n. 3, 576-8, 582, 584, 587-8, 590, 597, 601-2, 622, 626-7, 630-1, 641-2, 645-6, 649-50, 652, 654, 657, 660, 663, 666, 668-9, 671, 685, 692, 714, 719, 721-2, 730, 738. V. și Fanarioșii.  
 Greigh (amiral englez), 724 n. 5.  
 Grigore (agentul lui Constantin Ipsilanti la Viena), 387, 389.  
 Grigore (mitropolit al Munteniilor în 1828), 727 și n. 2.  
 Grigore al V-lea (patriarh de Constantinopol), 570.  
 Gross (candidat pentru consulatul prusian la Iași), 334.  
 «*Guerfal*» (tîrg în Oltenia), 585.  
 Guilleminot (generalul-conte Carol, ambasador francez la Constantinopol), 425 și n. 4, 429-32, 702-3, 715.  
 Guilleragues (contele Lavergne de, ambasador francez la Constantinopol), 734.

## H

- Häften (baronul van, mediator olandez la congresul din Șistov), 324 n. 2.  
 \* *Haga*, 398-9.  
 Hagi-Gheghen-Aga. V. Chehaia-bef.  
 Hagi-Halil-Efendi (ministru al conferințelor în 1818), 516, 522.  
 Hagi-Petcu (negustor grec), 346-7.  
 Hagi-Prodan (șef de eterist), 559.  
 Hakenau (von, agent austriac în București), 634, 667-8, 714, 716-7, 723.  
 Hakim-pașa (medic-șef în 1786), 199.  
 Halet-Efendi (Mare-Vizir), 498, 503, 509-11, 517, 527-8, 530, 533, 535, 538-9, 542-3, 553-7, 563, 569-70, 600, 618, 637, 642, 645, 651-2, 656, 660, 664-5, 684.  
 Halfmann (negustor prusian), 199 n. 2.  
 \* *Halid*, 7.  
 Halil-Aga (1770), 29.  
 Halil-Hamid-pașa (Mare-Vizir în 1783-5), 187, 191, 194.  
 \* *Hamburg*, 457 n. 2.  
 Hamid-bef (negociator în 1820), 560.  
 Hamid-Efendi (sau Abdul-Hamid-Aga, negociator în 1811), 459 și n. 1, 461-3, 465, 469, 477.  
 Hamid-Halil-Efendi (Reis-Efendi în 1779), 150-1.  
 Hangerli (Alexandru, Domn ales al Moldovei), 421, 424, 427, 500, 504, 527, 544, 548, 551, 570, 712. (Frații săi), 570.  
 Hangerli (Constantin, Domn al Munteniilor), 359 și n. 4, 360.  
 Hangerli (Mihai), 574.  
 Hangerli (Neculai, spatar muntean), 342 și n. 3.  
*Hantepesi*. V. *Movila-Răbii*.  
 Hardenberg (Carol, prinț de, ministru prusian), 395, 399, 402 n. 1.  
 Harding (general rus, comandantul Basarabiei), 499.  
 Harris (James, ambasador englez la Petersburg), 166, 168.  
 Harte (pastorul, consul prusian la Iași), 574 n. 3.  
 Hasan-pașa (amiral, apoi seraschier și Mare-Vizir 1789), 273 și n. 3, 277, 281, 291 și n. 1, 295, 302.  
 Hasau-Tahsim-Efendi (asesor la conferință în 1818), 522.  
 Hasanachi (clrc-serdar), 704-7 și n. 4, 710.  
 Hascax (Hassac) (refugiat polon), 352-3.  
 Hauchecorne (pastor berlinez), 374-5.  
 Haugwitz (Henric-Carol, conte de, ministru prusian), 376 și n. 2, 377-9, 381, 384, 387-8, 398-9, 417, 569.  
 Heidenstamm (trimes suedez la Constantinopol), 285.  
 Heine (Trautvetter, negustor silezian), 336.  
 Hekim-Oglu (Alec), 573.  
 Hemm (baronul de), 135.  
 \* Henric al III-lea (rege al Franței și Poloniei), 736.  
 Henric (prințul, fratele lui Frederic al II-lea), 38 și n. 4, 292.  
 Herbert-Rathkeal (baronul Petru-Filip de, internunțiu), 155, 159, 169 n. 3, 170 și n. 4, 179, 183, 194, 198, 208, 307 și n. 1, 315, 320, 323-4, 332, 356, 453 n. 2.  
 Herkel-Oglu (șef de Manafi), 635.  
 Hermann (general rus), 361.  
 Hertzberg (Frederic, conte de, ministru prusian), 181, 223 n. 1, 242 n. 1, 254-5, 257-8, 260, 269-70, 304 și n. 3-4.  
*Hirşova*, 570.  
 \* Hmilinschi (Bogdan, hatmanul Cazacilor), 733.

- \* Hmilinski (Timuș, fiul lui Bogdan), 733-4 și n. 1.
- Horia, 187 n. 3, 191.
- Horn (Trimes suedez la Constantinopol), 479 n. 1.
- \* *Hotin*, 7-8, 12-3, 15-6, 28, 30-1, 65, 81, 95, 97, 102-3, 108-11, 120, 121 n. 1, 122-3, 125 și n. 2, 126, 128-9, 156, 167, 172, 181, 183, 187, 215, 218, 230, 233, 236-7, 239 și n. 1, 240, 246-7, 256 și n. 4, 261, 263-4, 266, 269, 272, 274, 276, 278-80, 283, 285, 313, 340, 353, 362, 416, 470, 702.
- Hoym (ministru prusian), 362.
- Hrisant (patriarh de Constantinopol), 709, 721-2.
- Hübsch (baronul, Trimes danez la Constantinopol), 447 și n. 2. (Fiul său), 447 n. 2.
- Hurmuzachi (frații), 576, 578.
- Husein (zaimiu turc din 1822), 522, 644.
- \* *Hușt*, 331.
- Huszár (Domnul de), 74.
- Hydra* (insulă), 583 și n. 3.

## I

- Iahia (Mare-Dragoman), 604, 649, 651, 698.
- Ialdicli-Zaimin-Husein-Aga. V. Husein (zaimin).
- Ialomîța* (riü), 281.
- Iamandi (Dimitrie, agă), 689.
- Iasingi-zadé (ministru al conferințelor în 1818), 522.
- \* *Iași*, 13-6, 19-21, 23 și n. 2, 28-9, 31, 57, 68, 89, 91, 99 n. 2, 139, 145, 151, 155, 175 n. 3, 181, 186, 191-2, 194, 198-200, 204, 207, 210, 213, 218, 220, 223 și n. 1, 224, 226-7, 230-1, 237 și n. 2, 238-40, 242, 244-5, 252, 256-7, 261, 264, 266, 270 n. 2, 289 n. 3, 291, 295-6, 299-300, 302-4, 308, 310-1, 313, 317-9, 332, 333 și n. 3, 337, 339-40, 346-8, 352-3, 362, 374-5, 377-9, 384-5, 394, 410-1, 416-7, 421, 428, 431-2, 434, 439, 442, 444, 464, 480, 487, 491, 554-6, 568, 574 n. 3, 580-1, 584, 607, 612, 720, 722, 725-6 n. 3, 730-3.
- Iaszłowiecki (Neculai, palatin de Sniatyn), 731.
- Ibrahim (baș-beğli-agă în Muntenia). V. Ismail.
- Ibrahim-Mollâ-beg (muftiü în 1775), 98.
- Ibrahim-Mustafâ (aian de Rusciuc în 1806), 416-7.
- Ibrahim-pașa (1788), 256.
- Ielisavetgrad*, 726.
- Ienachi (bulucbașa), 558.
- Ieremia al IV-lea (patriarh de Constantinopol), 493.
- \* *Ierusalim*, 711.
- Ignatie (mitropolit al Ungrovlahiî), 447 n. 5.
- Imam-Mansür (șef de răsculați caucazieni), 197 n. 2.
- India*, 346.
- Inzow (general rus, comandant în Basarabia), 668-71.
- \* Ioan Casimir (Ioan al II-lea, rege al Poloniü), 732-3.
- \* Ioan al III-lea (regele Poloniü). V. Sobieski.
- \* Ion-cel-Cumplit (Domn al Moldovei), 736.
- Ionice* (*Inulele-*), 423, 606, 692.
- Iordachi (căpitanul, etermin), 558, 677.
- Iosif al II-lea (împărat al Germaniü), 30, 42 n. 1, 56 și n. 3, 71, 114, 119, 120, 142, 146, 162-3, 165, 167, 170-1, 173-8 n. 1, 180, 182-4, 188-9, 191-5, 198, 211-3, 220, 224-6, 228-9, 231-3, 236, 241-2, 246-9, 256, 259-62, 266-7, 269-70 n. 1, 278-9, 286-9, 302 n. 1.

- Ipsilanti (Alexandru, Domn al Munteniîi și Moldovei), 75, 77-8, 86 și n. 3, 90-1, 99 n. 2, 119, 124, 126-8, 132, 134, 146-8, 150, 152, 156-60, 162 n. 6, 168 și n. 5, 215, 218-23, 231-2, 237-8, 240, 245, 250, 255, 257-8, 314, 320-1, 325, 330, 354-6, 358 n. 3, 359 n. 4, 392-3, 395, 417, 419, 426 și n. 1, 562 și n. 3, 568, 570-4, 576-81, 583, 585-6, 590, 597, 603, 612, 630, 680, 685, 725 n. 2.
- Ipsilanti (Constantin, Domn al Munteniîi și Moldovei), 156-7, 159-60, 162 n. 6, 168 n. 5, 238, 258, 354-7, 360-1, 363-4, 369-74, 376-8, 380-2, 389-93, 395-404, 409, 411, 413-8, 420, 422-7 și n. 4, 430, 432-3, 436 n. 2, 437, 446-7, 496, 515 n. 1, 561 n. 1, 573 și n. 5, 585, 589. (Doamna sa), 397. (Vărul său), 417.
- Ipsilanti (Dimitrie, fratele lui Constantin), 156-7, 159-60, 162 n. 6, 168 n. 5, 355, 578.
- Ipsilanti (familia), 238, 255 și n. 2, 356, 561, 563, 565.
- \* *Isaccea*, 20. 165, 569, 728.
- Isaiev (general rus), 425, 432 și n. 4.
- Iserlohn* (oraș prusian), 99 n. 2.
- \* *Ismail*, 58, 64 și n. 1, 70, 172, 214-5, 224-5, 236, 277, 281, 313 și n. 5, 314, 350, 426-8, 432-3, 446, 472, 474, 477.
- Ismail (baș-beșli-agă în Muntenia), 718 și n. 1.
- Ismail-Efendi (ambasador rus la Londra), 600.
- Ismet-Ibrahim-bei (mandatarii turcesc la Siștov), 313.
- Ispahan*, 197, 216 n. 1.
- \* *Italia*, 156, 349, 443, 619.
- \* Italiani, 344, 511.
- Itilinski (A. de, ambasador rus la Constantinopol), 394 și n. 3, 402 n. 2, 407-9, 411 și n. 1, 414 n. 3, 416, 422, 458-9, 463, 465-6, 468-9, 498-500.
- Iucbatiti*, 172.
- Iusuf-pașa (Mare-Vizir în 1786), 199-202, 206-7, 212.
- Iusuf-pașa (Mare-Vizir în 1788-9 și 1791), 236, 238, 240, 245, 255-7, 260-2, 264, 266-73 și n. 5, 319 și n. 3, 320-2, 325-7, 345-6.
- Iusuf-pașa (Chior-, Mare-Vizir în 1810), 424, 447-8, 458, 461, etc.
- Iusuf-aga (1796), 355.

## J (V. și I.)

- Jaik. V. Ural.*
- Jakobi-Kloes (baronul von, ambasador prusian la Viena), 322, 398.
- Jawarow*, 738.
- Jever* (principat în Friza-Orientală), 423 și n. 3.
- Jiü* (riu), 585.
- Johann (arhiducele, fratele împăratului Francisc I-ii), 436 și n. 6, 440.
- Jurski (refugiat polon), 353.

## K (V. și C.)

- Kalchi. V. Chalki.*
- Kalisz*, 228.
- Kalliarchi (eterist), 569-70.
- Kaluga*, 492 n. 2.
- Kalyskc (refugiat polon), 353.
- Kamienski (contele, refugiat polon), 353.
- Kamienski (Neculai, general rus), 448-9.

- Kaunitz (Venceslav, prinț de), 38 și n. 1, 6; 39, 53, 67-8, 85, 88, 90, 103, 114, 117, 119-20, 130-2, 145, 190, 307, 328.
- Kavanoz-Oglu-Mustafâ-bei (baș-beșli-aga în Muntenia), 657-8, 661-2, 676, 678.
- Keith (sir Robert Murray, reprezentant englez la congresul din Sîștov), 308 și n. 1, 318.
- Kerim-Han (principe persan), 125 n. 1.
- Kertzch* (strimtoarea de), 75 n. 4.
- Khimocenco (colonel rus), 726.
- \* *Kiev. V. Chiev.*
- \* *Kilia. V. Chilia.*
- Kinburn*, 61 și n. 1, 244.
- Kiutayeh*, 797.
- „*Koboeta*” (localitate în Basarabia), 669.
- König (Ernest-Frederic, consul prusian la Iași), 175 n. 3, 186, 191 și n. 2, 199, 204-5, 207, 210, 214, 220, 222-3 și n. 1, 230-1, 237 și n. 2, 242 n. 1, 244-5, 251-2, 255 n. 2, 311, 330.
- Königsberg*, 334.
- Köprili (Ahmed, Mare-Vizir), 734, 737.
- Köprili (Mohammed, Mare-Vizir), 734 n. 4.
- Kollowrath (contele, guvernator al Ardealului), 433.
- Konieh*, 684.
- Kreuchely-Schwerdtberg (baronul von, consul prusian în principate), 566, 634, 648 n. 1.
- Kreutz (baronul, locotenent-general rus), 726.
- Krüdener (baronul de, ambasador rus la Berlin), 417.
- Krušin* (în Galizia), 14.
- „*Kuboldzim*” (în Bucovina), 336.
- Küpfer (autorul unui raport), 712.
- Kunersdorf* (bătălia de la), 181 n. 1.

## L

- Laforêt, 404.
- Langeron (contele de, general rus), 449 n. 3, 571.
- Larisa*, 712.
- Larnaka*, 357.
- \* Laroche (secretariul lui Neculaî Caragea), 169 și n. 1.
- Lascarov (Sirghie, consul rus în principate), 151-2, 155, 157 și n. 5, 160-1, 164 și n. 1, 216 și n. 1, 218, 233 și n. 4, 425, 428 și n. 2, 430.
- Latif (portarbașa lui Ion Sandu Sturdza), 707 n. 4.
- Latour-Maubourg (Fay de, ambasador francez la Constantinopol), 442 n. 2, 452 și n. 2, 455, 462, 478, 489, 490 și n. 3, 491, 610, 611, 628, 643-4, 658.
- Laudon (baron de, feldmareșal austriac), 278 n. 1.
- Laupa (negustor), 389.
- Lauriston (Alexandre-Bernard Law, marchizul de, ambasador francez la Petersburg), 469.
- \* Lautier (Petru, negustor prusian), 404 n. 4.
- Lauzun (contele de, ambasador francez la Petersburg), 101.
- Lazar (negustor), 389 și n. 3.
- Ledoulx (Jacques, consul francez la București), 464, 485, 503 n. 3.
- Lehndorf (contele), 399.
- \* *Leipzig*, 317, 329, 334, 337, 339, 341-4.
- \* *Lemberg*, 213, 358, 385, 439, 491.
- Leoben* (preliminariile de la), 358.

## LXXVIII

- Leon-Vodă. V. Stridie.  
Leon (mitropolit al Moldovei), 227.  
Leopold al II-lea (împărat al Germaniilor), 298, 301-2 și n. 1, 303-4, 307, 312, 318-21, 323-4, 328.  
Leprandi (colonel rus), 729 n. 2.  
Lcsghienț, 210.  
Ligne (Carol-Iosif, principe, general austriac), 301.  
Liguridi (autor de memoriu), 719.  
Linke (negustor din Berlin), 342, 347.  
Lippa (consul austriac la Iași), 691-2, 701, 703, 706, 708.  
Lobkowitz (ambasador austriac la Petersburg), 38 și n. 3, 39 și u. 1, 40-1, 66, 68, 71, 85, 87-8, 90-1, 124.  
*Lodomiria*, 256.  
Logotheti, 570, 573.  
Lombard (secretariu de legație prusian), 395 și n. 3, 398-9.  
\* *Londra*, 298-8 n. 1, 308, 331, 652.  
*Lotaringia*, 81 n. 4.  
Lucachi (boier moldovean al lui Grigore Alexandru Ghica), 121 n. 1.  
Lucchesini (marchizul de, reprezentant prusian la congresul din Siștov și ambasador la Paris), 306, 370, 396-400 și n. 1, 404.  
\* Ludovic al XIV-lea (rege al Franței), 737.  
Ludovic al XV-lea (rege al Franței), 934 n. 4.  
Ludovic al XVI-lea (rege al Franței), 142 n. 1.  
Ludovic al XVIII-lea (rege al Franței), 427.  
Ludovic I-ii (rege al Bavierei). V. Bavaria.  
*Lübeck*, 457 n. 2.  
Lützow (de, internunțiu), 528, 536, 566, 573, 575, 578, 580, 584, 590, 593-5, 597-600, 606, 610-1, 617-8, 621-2, 628, 630, 632, 636 n. 3, 637, 640, 642-3, 651, 653, 658, 661 și n. 4.  
\* *Lugoș*, 332.  
Luiza (regina Prusiei), 397.  
*Lunéville* (pacea de la), 369 n. 4.  
Lupu (Dionisie, mitropolit al Ungrovlahiei), 539 n. 1, 584, 592.  
\* Lupu (Vasile, Domn al Moldovei), 732 n. 2, 733-4.  
Lusi (de, diplomat prusian), 299 și urm.

## M

- Macedonschi (căpitan eterist), 570.  
*Madrid*, 261, 267.  
\* *Magdeburg*. 99 n. 2, 181 n. 1.  
*Magnezia*, 590, 711.  
Mahmud al II-lea (Sultan), 674, 679, 683, 686, 689-91, 701, 703, 711, 717, 719, 721, 738.  
Mahmud-pașa (1787), 216.  
Mahmud-pașa de Scutari (1791), 314, 318, 321, 327, 350. — V. și Mohammed, Muhammed.  
Mainoși, 576 și n. 7.  
*Mamornița*, 362.  
Manaf-Ibrahim (șef de Pasvangii), 365-6 și n. 1, 382-3, 385-6.  
Mano (hatmanul, caimacam al lui Mihai Suțu), 554, 556.  
Mano (Mihai, dragomanul arsenalului), 551, 555 570, 573.  
Marco (Ioan, consul prusian în București), 175 n. 3.  
Marcu (bulucbașa), 559.  
Marcu (căpitan de mercenari), 559.

- \* *Marea- (Baltica, Mediterana, Neagra)*. V. *Baltică, Mediterană, Neagră*.
- Margotti (consul prusian la Iași), 717 n. 1.
- Maria-Antonieta (regină a Franței), 93 n. 4, 142 n. 1.
- Maria-Luiza (împărăteasă a Austriei), 440.
- \* Maria-Tereza (împărăteasă a Austriei), 39-40, 42 n. 1, 56 și n. 3, 71, 114, 120, 146, 328.
- Marquard (căpitan prusian), 402 și n. 1, 404 și n. 3.
- \* Marseille (Forbin-Janson, episcop de), 735.
- Mărtinești* (pe Râmnic), 281 n. 2, 291 n. 1.
- Mavrichi (stolnicul), 625.
- Mavrocordat (Alexandru, zis Deli-bei, Domn al Moldovei), 160-1 și n. 6, 163, 165-9, 172-3, 179, 181, 183-5, 188, 190, 192 și n. 2, 194, 305, 317, 321. (Nepotul său), 317.
- \* Mavrocordat (Alexandru, zis Exaporitul, Mare-Dragoman), 443, 684-5 și n. 1, 734-5.
- Mavrocordat (Alexandru, zis Firaris, Domn al Moldovei), 168 n. 6, 190 și n. 2, 191, 193, 196-7, 199, 202-4, 209-10, 212-3, 215-8, 220, 225, 229, 305, 321, 339, 684, 685 și n. 3.
- Mavrocordat (Alexandru, ginerele lui Ion Caragea), 526, 577, 584.
- Mavrocordat (Alexandru, președintele senatului grecesc), 663 n. 1, 684 și n. 4.
- \* Mavrocordat (Constantin, Domn al Moldovei și Muntenii), 17 și n. 3, 22-3, 26 n. 1, 60.
- Mavrocordat (Ion, Domn al Moldovei, fratele lui Constantin), 26 și n. 1, 168 n. 6, 190 n. 2.
- Mavrogheni (Neculai, Domn al Muntenii), 197, 199-200, 201, 202, 205-8, 211-2, 215-6, 219-20, 221-2, 232, 239-40, 244, 247, 247, 256-7, 260-1 și n. 1, 274, 277, 285-6, 295 și n. 1, 302, 305, 321, 326-7, 347.
- Mawimeni*, 272 n. 1, 726.
- Mediterană (Marea-)*, 166, 264, 572, 638.
- Mehadia*, 365.
- Mehmed-pașa (Mare-Vizir), 794, 711.
- Mehmed-pașa-Muhzunoglu (Mare-Vizir), 54 și n. 2, 64, 67, 74-5.
- Mehmed-Selim-Siri-pașa (pașă de Silistra și Mare-Vizir), 590-1, 609 și n. 1, 612, 614-5, 627, 635, 644, 648, 651, 660, 665-7, 690-1, 693, 702.
- Mahmed-Tahir-Aga. V. Tahir-Aga.
- Meerveldt (generalul de, ambasador austriac la Petersburg), 405-6.
- Melezino (maior rus), 300.
- Memel*, 368 n. 2.
- Merkelius (agent austriac în Muntenia), 389 n. 3.
- Metternich (prințul de, diplomat austriac), 445, 528, 671, 676.
- Metzburg (baronul von, consul austriac în Moldova), 230, 252, 464.
- Meyendorf (de, general rus), 426 și n. 6, 427-8 și n. 2, 429-30, 432.
- Michelson (general rus), 405, 420 și n. 1, 422-8.
- Miclescu (Vasile, vornic), 689.
- Mideil (pașă de Brăila), 582 și n. 1. V. și *Brăila*.
- Mihail (Pavlovič, Mare-Duce), 727.
- Mihăilescu (Scarlat, spatar), 641 n. 1, 652.
- Mihali (deli-bașa), 558, 677, 740.
- Mihaloglu (Anastase, eterist), 585.
- \* Mihnea al II-lea (Domn al Muntenii), 736.
- Milcov*, 239.
- Miloradovič (general rus), 419 n. 1, 426-7, 429, 434, 442.
- Miloș (cneaz srb), 508, 521 n. 1, 574 n. 3.

## LXXX

- Minciaky (Matei Liovievici, diplomat rus), 562, 664, 667-8, 686 și n. 1, 690-4, 697, 706, 709-10, 712, 714-8.
- Mingrelia*, 474.
- Mișoğlu (cumnatul lui Alexandru Mavrocordat Firaris), 216, 218.
- Miten (deli-bașa), 558.
- Mitilene*, 554.
- Mitrowski (Iosif, conte, general austriac), 322 și n. 5, 323-7 și n. 3.
- Mohammed al II-lea (Sultan), 736.
- Mohammed-Emin (zis și Iaglicgazadé, Mare-Vizir), 12 și n. 1, 13-4, 16-8 și n. 1.
- Mohammed-Essad-Efendi (Trimes la Berlin), 361.
- Mohammed-Sadic-Efendi (Reis-Efendi), 604.
- \* *Mohilev*, 168 n. 2, 426.
- \* *Moldova* și Moldoveni, passim.
- \* *Moldova* (riü), 735.
- Moldova-Noua*, 339, 341.
- Moldovangi-Ali-pașa (Mare-Vizir), 14 și n. 1, 20.
- Mollá (comandant turc în 1807), 425 n. 5.
- \* *Moravia*, 260, 316.
- \* *Moreia* și Moreoși, 407, 421, 574, 607, 633, 642, 650, 663, 670.
- Moruzi (Alexandru, fratele lui Costachi), 157 n. 8.
- Moruzi (Alexandru Constantin, Mare-Dragoman), 317-8, 321, 331-2, 347-51, 354 n. 1, 355, 357, 360-1, 363, 546.
- Moruzi (Costachi, Domn al Moldovei), 83, 102, 108-9, 112, 121, 123-4, 127, 137-142, 145, 147-58, 160-1, 168 n. 6, 216 n. 3, 219, 332-3, 554.
- Moruzi (Costachi, Mare-Dragoman), 576, 578.
- Moruzi (Dumitrachi, Mare-Dragoman), 408, 450, 452-4, 469, 476-90, 497, 505, 551.
- Moruzi (Gheorghe, Mare-Dragoman), 354 și n. 1, 355, 357 și n. 2, 504.
- Moruzi (Neculai, dragoman al arsenalului), 551.
- Moruzi (Panaiotachi, dragoman-substitut), 485, 488 și n. 3, 489-90, 497, 505.
- Moruzi (familia), 355-7, 393 și n. 1, 397, 489-90, 493, 505, 565, 570.
- \* *Moscova*, 91 n. 1, 217, 437, 492 și n. 2, 685.
- Movila-Rabiiș*, 20 și n. 2, 236, 240, 257, 261, 281.
- Muhammed-Rașid (Reis-Efendi în 1789), 282-3.
- \* *Muntenia* și Munteni, passim.
- \* Murad al III-lea (sultan), 736.
- Murray (ambasador englez la Constantinopol), 34 și n. 2.
- \* Mustafá al III-lea (sultan), 10-1, 17, 20, 22, 26, 28, 34, 48-50, 58-9, 65.
- Mustafá al IV-lea (sultan), 441, 444, 450, 453-6, 458-62, 465, 468-72, 477, 481-2, 485 și n. 2, 486-90, 492, 502-3, 508-10, 517-9, 525-8, 531-44, 546, 549-57, 560, 562-3, 567-8, 571-2, 574, 576, 582, 587, 591, 595-7, 599, 608, 621, 623, 626-7, 633, 636, 639, 642, 645, 654-5, 661, 667, 671, 673.
- Mustafá-Bairactar (comandant al Bucureștilor), 419 și n. 2.
- Mustafá (fiul lui Mohammed al IV-lea), 738.
- Mustafá-pașa (1807), 433.
- Myra (Neofit de), 592.

## N

- Napoleon I-iü (împărat), 358, 368, 371, 391, 395, 402 și n. 3, 405 n. 1, 423, 431-2, 434-5 și n. 2, 440, 442-3, 445, 451-2, 456-7, 466-7, 480 n. 1, 481 n. 1, 483, 486, 491-2 și n. 2, 496-7, 500, 502.

*Napoli. V. Neapole.*

\* *Naxo*, 119 și n. 2.

\* *Neagră (Marea-)*, 8, 53, 62, 126, 166-7, 170, 198, 219, 235, 238, 242-3, 249, 264, 271, 276, 281-2, 290, 299, 341 n. 1, 445, 448, 492, 506, 572, 693, 736.

\* *Neamț*, 98 n. 1.

\* *Neapole* (regatul de), 680.

Nectarie (mitropolitul Muntenii), 539 și n. 1.

Neculai I-iu (jar), 725-8 și n. 2, 729.

Negri (Costachi, caimacam), 564-5, 590-3, 598, 611-2, 629, 639, 649, 660, 662-3.

Negri (Teodor, eterist), 583, 612, 663 și n. 1.

Neofit al VII-lea (patriarh de Constantinopol), 363.

Nesselrode (contele de, ambasador la Berlin), 292.

Nesselrode (contele Carol-Robert de, ministru rus), 665, 671, 680-1, 725.

*Netze (Noua- și Vechia-*, riur), 76 n. 1.

*Nicomedia*, 569, 709.

\* *Nicopol*, 172.

\* *Nipru*, 243, 248. V. și Cazaci.

*Niș*, 172.

\* *Nistru*, 12-13, 15, 19, 57 n. 1, 81, 95, 102, 204, 212, 226, 234, 239, 273, 276-7, 290, 292, 296, 320, 339, 349, 420, 436, 454, 477, 480, 716.

\* *Nointel* (Carol Olier, marchizul de, ambasador la Constantinopol), 734.

Notara (Hrisant, patriarh de Ierusalim), 443.

*Nyslof. V. Nystadt.*

*Nystadt* (pacea de la), 290.



Obermann (comisariu de poliție prusian), 374.

\* *Obrescov* (Alexis, ambasador rus la Constantinopol), 8-9, 69-72.

*Ocna* (Moldova), 232-3.

*Oczakow. V. Ofacov.*

*Oder*, 341.

*Odesa*, 394, 407, 477 n. 3, 569, 571-2, 574, 576, 578, 584, 588-9, 603, 660, 720, 724-5.

*Odobești*, 707 n. 4.

Oginski (contele), 114.

Oginski (contele Cleofas), 353, 357.

\* *Olanda și Olandeji*, 191, 193 și n. 3, 203, 207, 235 n. 5, 260, 288, 324 n. 2, 341 n. 1, 346, 466.

Olanda (regele Ludovic de), 323 n. 3.

*Oldenburg*, 457 și n. 2.

Oldenburg (Gheorghe, prinț de Holstein-), 437, 440-1, 445.

Olszowski (Andrei, arhiepiscop de Gnesen, vice-cancelariu polon), 738.

\* *Olt*, 40, 50, 130, 171 n. 4, 178, 181-2, 224, 246, 294, 735.

\* *Oltenia*, 55 n. 2, 68, 72, 80, 86, 89, 91, 97, 103, 108-9, 127, 129-34, 145-6, 178 n. 1, 182, 184, 188, 211, 246, 261, 263, 287-8, 303, 332, 564, 566, 609 n. 1, 611, 635.

Orlov (conșil), 16 și n. 2.

Orlov (Grigore, conte), 34 și n. 5, 69.

\* *Orșova (Nouă și Veche)*, 73, 78 n. 1, 182-3 și n. 3, 188, 284 și n. 4, 306, 323, 328, 581, 628.

*Ortakioi*, 709.

Osman-Aga (baș-beșli-aga al Moldovei), 718.

Osman-Efendi (1771), 47, 58-9.

Osman-pașa (comandant al Iașilor în 1788), 237.

Osman-pașa (de Brăila în 1786), 214. V. și *Brăila*.

Ostermann (contele de, vice-cancelariu rus), 22-3, 209, 292, 296-8, 331.

*Ojacov*, 8, 18, 61 și n. 1, 102, 167, 172, 225-6, 228, 232-3, 235, 237, 239 și n. 1, 241, 243, 246-8, 259, 261-3, 267, 272-4, 276, 278, 280 și n. 1, 283, 286, 288, 290, 291-3, 303, 306, 314.

Ottenfels (baronul de — Geschwind, internunțiu), 660, 667, 669, 679, 681, 691-2, 701, 703, 706, 708, 714-7, 722.

Otto (ambasador francez la Viena), 451.

## P

\* *Padova*, 734.

Păharnicul (Necula, agent al lui Alexandru Mavrocordat Firaris), 212-3.

Pahlen. V. *Palin*.

Paladi (Constantinică, ginerele lui Scarlat Calimah), 700 și n. 1, 711.

Paladi (Ioan, boier moldovean), 700 n. 1.

*Palamutka* (convenția de la), 128 n. 3.

Palin (Trimes suedez la Constantinopol), 479, 603.

Panaioti (Sandu, candidat de consul prusian la Iași), 237.

Panduri, 559, 566.

Pangali (dragoman prusian la Constantinopol), 293 n. 2.

Panin (colonelul-conte), 54.

\* Panin (contele Nichita, ministru rus), 8, 16 n. 2, 26, 28, 32, 35 și n. 1, 37, 40-2, 44-6, 48-9 și n. 1, 56-7, 60-3, 65-8, 71, 76-7, 79, 81, 83, 85-91, 93, 95, 97, 100-1, 106-7, 111-2, 114-20, 124-5, 130-1, 141-2, 144-5.

Pannowitz (von, general-maior prusian), 135.

Pantazi-oglu (prim-capuchihai al Munteniit), 589-90.

Pappa (Apostolo, fiu și Comp., bancher), 579.

*Paraschiva* (insulă pe Dunăre), 385.

*Parga*, 559 n. 4.

\* *Paris*, 141-2 n. 2, 193 n. 3, 261, 368-9, 391-2, 402 n. 3, 435 n. 2, 439, 443, 456, 479, 481 n. 1, 498, 501 n. 3, 584, 684, 713.

\* *Passarowitz (Pojarevac, pacea din)*, 165 n. 1, 171, 181, 246, 287-8, 299, 303, 306, 373.

Pasvant-Oglu (pașa de Vidin), 359 și n. 1, 364-7, 370 n. 3, 382-3, 385 și n. 4, 386, 407.

Pavel (țar), 166, 297 n. 1.

*Pavlovsk*, 441.

Pelchrzim (von, ofițer prusian), 13, 36, 136.

Pencovicul (Statul Petru, bancher din București), 341 n. 1.

\* *Pera*, 348 n. 2, 511, 607.

\* *Perecap*, 130 și n. 4.

\* *Persia* și Persieni, 125 și n. 1, 197, 221, 454 și n. 4, 522, 609.

Pertev-Efendi (Reis-Efendi la 1828), 724.

\* *Pesta*, 113-4.

*Peterhof*, 654.

\* *Petersburg*, 18, 22, 29, 33-4, 37-8 n. 3-4, 40-1, 44, 53, 58, 86 n. 5,

- 90, 93, 98, 101-2, 151, 164 n. 3, 168, 175 n. 1, 190, 194, 208-11, 217, 221, 227, 241, 265, 272, 392-5, 311, 314, 373, 409-10, 420, 424, 426-7, 429-30, 432-5, 442-3, 447, 451, 453-4, 456, 458-60, 462-3, 465, 468, 474-5, 483, 501, 503, 507, 552, 571, 594, 605, 618, 621, 636, 642-3, 652, 671, 682, 686, 693, 712 n. 2.
- Peterson (colonelul, însărcinat-de-afaceri rus), 83, 102, 110, 115, 118.
- Petrachi (tarapangiu), 200-2, 206, 209. (Familia sa), 202.
- Petrachi (servitorul precedentului), 202.
- Petrozzi (tovarăș de călătorie al lui Delacroix), 735.
- Petru al III-lea (țar), 191 n. 4.
- \* Petru-Șchiopul (Domn al Moldovei și Munteniei), 736.
- Phasis* (riū), 470, 483.
- Piemont*, 680. V. și *Sardinia*.
- Pini (consul rus în Muntenia), 528, 531, 563-4, 566, 585, 589, 643, 646, 652, 655, 664, 677.
- Piquot (secretariu prusian), 388, 390, 496.
- Pisani (Andrei, consul rus la Iași), 513-6, 519, 521, 556, 692, 699-700, 706-7.
- Pisani (dragoman englez), 697.
- \* *Pitești*, 366.
- \* Platzmann (frații, negustori prusieni), 404 n. 4.
- «*Plozu* (localitate pe Prut), 193.
- Poarta-de-fler*, 735. V. și *Porțile-de-fler*.
- \* *Pocuția*, 82, 85, 88, 92-3, 108, 112, 211.
- \* Podewils (contele de, ministru prusian), 232.
- Podhorcze* (riū), 76 n. 1, 95.
- Podhorțani (general rus), 25.
- \* *Podolia*, 9, 351 n. 4.
- Point (?) (agent al lui Alexandru Ipsilanti în 1777), 132.
- Polizu (Chiriac), 341 n. 1, 342.
- \* *Polonia* și *Poloni*, 8-9, 11, 16, 22, 35-7 n. 3, 40-1, 44 n. 1, 46-7, 49, 51, 53, 58, 62, 64 și n. 2, 65 n. 6, 67-8, 76-7, 79, 82, 84, 87, 90 și n. 3, 97, 100-1, 106-7, 111-2, 114, 120, 137, 141, 168, 173, 190, 192, 196 n. 1, 212, 227-8, 243, 246-50, 252, 256 și n. 3, 258-60, 262, 272-3, 282-4, 288, 290 n. 1, 295, 299, 301, 303, 305, 313, 316, 334, 337-8, 341-2, 347, 349 și n. 2, 350-5, 357-60, 498, 733, 736-7.
- Pomerania suedeză*, 479 n. 1.
- Pomerelia*, 76 n. 1.
- Pop (Sandel, negustor grec din Iași), 99 n. 2.
- Popricani*, 734 n. 1.
- Porțile-de-fler*, 180. V. și *Poarta-de-fler*.
- Portugheji, 300.
- \* *Posnania*, 228.
- Potemkin (mareșal rus), 165-9, 212 n. 2, 268, 270, 280 n. 1, 288 și n. 2, 289-302, 307, 311-2, 314, 318, 325, 328-32.
- Potocki (contele, confederat de la Bar), 16.
- Potocky (contele Felix), 333.
- \* Potocky (Petru, voievod de Brașov), 732 și n. 3-4, 733-4.
- \* Potocky (sub-general al coroaiei, tatăl precedentului), 732-4.
- Potsdam*, 212, 403.
- Pressburg* (pacea de la), 406 n. 1, 4.
- Procopie (patriarh de Constantinopol), 345-6, 348.
- Prozorovski (prințul Alexandru), 12, 14, 130 n. 4, 432-4, 436, 442, 444.
- \* *Prusia* și *Prusieni*, 26 n. 2, 29, 47 n. 1, 51, 58 și n. 1, 64 n. 2, 74, 90 n. 3, 93 n. 4, 96 n. 1, 99 n. 2, 132, 142, 148, 150 n. 1, 191, 198, 212,

- 220, 223, 233, 235 n. 5, 250, 259-60, 262-9, 273, 276-7, 280, 282-4, 290, 299 și n. 4, 301 n. 3, 310-1, 316, 319, 324 n. 2, 329, 334-5, 339, 342-3, 349 n. 2, 351 n. 2, 360-1 n. 1, 364, 368-9, 401, 409, 417, 435, 439, 452 n. 4, 494-5, 511, 565, 633 n. 3, 654, 662 n. 1, 730.  
 \* *Prut*, 13-4, 126 n. 1, 193, 238, 243, 248, 277, 460, 467, 469-72, 474, 477-8, 481, 484, 669, 671, 677, 722-3, 725.  
 Pugacev (Emilian, șef de Cazaci), 191 și n. 4.

## R

- Raab (agent austriac la Iași), 568.  
*Rachitna* (păriu în Bucovina), 126 n. 1.  
 Radu (Leon). V. Stridia.  
 \* *Raguza*, 108, 505, 738.  
 Raicevici (agent austriac în principate), 156, 162 și n. 1, 6, 163 și n. 1, 188 și n. 1, 190, 192 n. 2, 230, 309-10.  
 Râșcanu (lordachi, vornic), 641 n. 1, 689, 691 n. 3.  
*Rasgrad*, 449 și n. 3, 450, 487, 735.  
 Rapid-pașa (1796), 355.  
 Rassig-Ahmed-Efendi (Reis-Efendi în 1796), 354.  
 Rathkeal. V. Herbert (Rathkeal).  
 Ratib-Efendi (Reis-Efendi în 1796), 354.  
*Ratibor*, 341.  
*Reichenbach* (preliminariile de la), 304 și n. 1, 312, 322-3.  
 Reinhard (consul francez la Iași), 416.  
 \* Reitmayer și Comp. (negustori silezieni), 199 și n. 2.  
 Repnin (Neculaș, diplomat rus), 8 și n. 3, 31 și n. 4, 83 n. 3, 103, 105, 107, 111, 115, 120-4, 128, 134, 329 n. 3, 331.  
 Reuss (prințul de, negociator la Reichenbach), 304 și n. 3.  
*Revel*, 441.  
 \* Rexin (Haude von, Trimes prusian la Poartă), 26 și n. 2.  
 Ribas (general rus, plenipotențiar la congresul de la Iași), 333 n. 4.  
 Ribeaupierre (marchizul de, diplomat rus), 720-1.  
 Richelieu (Armand, conte de, emigrat francez), 477.  
 Rigny (A. G., conte de, contra-amiral francez), 722 și n. 3-4.  
 »*Rinzai*» (localitate în Bucovina), 14.  
*Rișinari*, 240.  
 Rizu (Iacovachi, socrul lui Grigore Al. Ghica), 33-4 și n. 1. 3; 75, 94 și n. 2, 99, 108.  
 Rizu (Iacovachi, Grec din 1819), 554, 556, 570, 573.  
 Rochechouart (colonelul-conte de, agent francez), 480 n. 3.  
 Rodofinikin (general rus), 421 și n. 1, 422.  
*Rodos*, 168 n. 5, 171, 198, 326, 355 n. 6.  
*Rodosto*, 351.  
*Rohatin*, 125 n. 2.  
 \* *Roma*, 734.  
 \* *Roman*, 98 n. 1.  
 Roman (Grigore, boier muntean), 592.  
 Romanțov (contele Neculaș Petrovici, cancelariu rus), 304, 443, 451, 476, 481-3.  
 Romanțov (generalul-conte Petru Alexievici), 14, 22, 31 și n. 1, 34, 36-7, 54, 57, 60, 65-7, 74-5, 81 și n. 2, 90, 102-3, 148, 241, 304 și n. 1, 310.  
 Romer (Alexandru, boier muntean), 592.  
 Roset (Alexandru, agă), 689, 691 n. 1.

- Roset (Ștefan, vornic), 689, 691 n. 1.  
 Roset (Vasile, vornic), 689.  
 Rosetti (Manoli, Domn în Moldova), 207, 240 și n. 1, 242, 257, 261, 270 și n. 2. — V. și Ruset.  
 Roth (locotenent-general rus), 722, 725.  
 Royer (Camille de, ministru prusian la Constantinopol), 729.  
 Rückmann (baronul de, diplomat rus), 716.  
 Ruffin (Însărcinat-de-afaceri francez la Constantinopol), 366, 369, 371 și n. 5.  
 \* *Rumelia*, 137, 153, 172, 316, 363, 385, 576, 661.  
*Rumi-pașa-Tiftighi*, 201.  
 \* *Rusciuc*, 172, 261, 316, 325, 362, 419, 428-9, 454, 464 și n. 2, 465, 472, 576, 589, 612, 735.  
 Ruset (hatmanul Lascarachi, caimacam în 1777), 139. V. și Roset, Rosetti.  
 \* *Rusia* și Ruși, passim.  
 Rzewuski (contele Severin), 333.

## S

- Sabaneiev (general rus, negociator în 1811), 465, 722.  
 Sachelarie (baronul, agent prusian în București), 579.  
 Sachir-bel (mehmendar în 1822), 657 n. 7.  
 Sadic-Efendi (Chehaia-bel în 1824), 694 n. 5.  
 Sahim-Gherai-Han (Han tatar), 137, 139, 162 și n. 5, 170, 197, 215, 218.  
 Said-Efendi (asesor la conferinți în 1818), 522.  
 Saida-Efendi (Reis-Efendi în 1824), 693.  
 Saint-Julien (contele, ambasador austriac la Petersburg), 446, 460, 469.  
 Saint-Priest (de, ambasador francez la Constantinopol), 86, 93-4 și n. 3, 101 n. 3, 104, 141, 152, 159, 166, 169, 175, 183 și n. 2, 188-9.  
 »*Salașu* (localitate pe Dunăre), 365.  
 Saldern (ambasador rus la Varșovia), 67 n. 3.  
 Salih-pașa (comandant turc în Moldova), 607, 624, 632.  
*Salonic*, 143, 316.  
 Salonschi (consul rus la Iași), 224, 353.  
*Salzburg* (arhiepiscopatul de), 369 n. 5.  
 Samoilov (general rus, plenipotențiar la congresul de la Iași), 333 n. 4.  
 Sâmurcaș (caimacam al Olteniei), 612, 629, 643, 660. (Fiul său), 662.  
 \* Saphir (Dimitrie, negustor din principate), 99 n. 2.  
*Sardinia* (regat), 505, 560. — V. și *Piemont*.  
 »*Sartaska* (sat în Bucovina), 13.  
*Satalia*, 583.  
 Saul (agent moldovean la Varșovia), 9 și n. 2.  
 \* *Sava* (riü), 232.  
 Sava (bimbașa), 576, 739-40.  
*Sawonia*, 316.  
*Sbrucze* (riu), 76 n. 1.  
 Scanavi (Grec din Constantinopol), 570, 573.  
*Schelda* (riu), 193 n. 3.  
 Schiskowitz (general austriac), 189.  
 Schladen (contele de, diplomat prusian), 435 și urm.  
 Schmidt (Carol-Frederic, candidat pentru locul de ministru prusian la Constantinopol), 181 n. 1.  
 Schroeff (van der, negustor, candidat de consul prusian la Iași), 333.  
 Schültze (Carolina von), 364-5.  
 »*Schupaneck* (lingă Orșova), 323.  
 \* *Sclavonia*, 178, 180.

- \* *Sculenii*, 588, 726.
- Scutarii*, 729.
- Sebastiani (generalul, ministru francez la Constantinopol), 369 n. 2, 370 n. 7, 411 și n. 2, 413, 419-20, 429, 433, 438-9 și n. 1, 452 n. 2.
- Secu* (mănăstire), 607 n. 3.
- Ségur (L.-Filip, conte de, ministru francez la Petersburg), 209 și n. 1.
- Seidlitz (von, maior prusian), 203, 213-4.
- \* *Selim al II-lea* (Sultan), 736.
- Selim al III-lea* (Sultan), 266 și n. 3, 8; 271, 274-5, 293, 311-2, 316, 326, 373-5, 411, 424 n. 1, 684 și n. 1.
- Sellentiu (căpitanul de), 181 n. 1.
- Semendria*, 172, 508.
- Semlin*, 276, 323, 341.
- Senfft (Doamna — de Pilsach, soția ministrului prusian la Constantinopol), 425, 504.
- \* *Serbia* și Sirbi, 59-60 n. 2, 64-6, 118, 182, 232-4, 241, 259, 306, 322, 324, 396 și n. 3, 397, 406-7, 425 n. 5, 438-9, 447-8, 467-70, 472-4, 486-7, 489, 497, 501, 521, 528, 550, 553 și n. 1, 563, 574 n. 3, 633.
- Șerif-Hasan (Mare-Vizir în 1790-1), 301-2, 305, 309, 319 n. 3.
- Sevastopol*, 402, 438, 724.
- Severin (Ivan, consul rus în principate), 164 și n. 1, 188, 190, 224.
- Sevope (asociat al tarapangiuului Petrachi), 201.
- Sfintu-Gheorghe* (gură a Dunării), 736.
- Sfintu-Neculai* (mănăstire lângă Isaccea), 728.
- Siberia*, 166.
- Sibiiu*, 431, 504, 659, 667, 692, 694 n. 1, 713-5 n. 2.
- Sicilia* (regatul *Celor-Doua*-), 163 și n. 2.
- Silezia*, 81 n. 4, 260, 299 n. 4, 304 n. 2, 316, 333, 335, 337, 340-1, 346, 353.
- Silindar-Ali-pașa (Mare-Vizir), 684.
- \* *Silistra*, 127, 193, 236, 323, 326, 382-3, 423, 448-9, 576, 611-2, 624-5, 627, 646, 648, 651-3 n. 3, 655-6, 660-2, 668, 691, 700, 711, 716-7, 738, 740. (Mitropolitul de), 659 și n. 4.
- \* *Siretiu* (râu), 239 și n. 2, 318, 469, 472, 478, 483, 723.
- Siric-oglu-Hasan-bei (baș-beșli-agă în Moldova), 657-8, 668, 671.
- Siștov*, 306 n. 2, 307, 309 și n. 2, 311, 314 n. 5, 316, 328, 332-3 n. 4, 398.
- Sivas*, 604.
- Skilitzi (rezident rus în Persia), 197.
- Skină (Ion, capuchibaiă a lui M. Gr. Suțu), 569. (Familia), 574.
- Skină (negustor grec), 346-7.
- Slobozia*, 425 și n. 4, 426, 428-9, 468 n. 1.
- Smirna*, 228, 341 n. 1, 346, 722 n. 4.
- \* *Smolensk*, 168 n. 2.
- \* *Sniatyn*, 340, 732.
- \* *Sobieski* (Ioan, rege al Poloniei), 737-8.
- \* *Sofia*, 214.
- \* *Soliman al II-lea* (Sultan), 627.
- \* *Solms* (von, ambasador prusian la Petersburg), 7 și urm.
- Solomon (căpitan de eteriști), 585.
- Solțicov (Neculai Ivanovic, mareșal rus), 256 n. 4, 481.
- Sorbier (colonel francez), 423.
- \* *Soroca*, 12, 232.
- Sotir (bulucbașa), 559.
- Spandau*, 181 n. 1.

- \* *Spania* și *Spanioli*, 163 și n. 2, 260, 266, 291, 296, 443 n. 5.
- Spielmann (baronul de, negociator la Reichenbach), 304 și n. 3.
- Spiridon (hatman muntean), 592.
- Splény (general-baron austriac), 102.
- Siaban* (cetate), 102.
- Stackelberg (contele de, ambasador rus la Varșovia), 182, 273, 294.
- Stackelberg (contele de, ambasador rus la Viena), 459-60.
- Stakiev (ambasador rus la Constantinopol), 124-5, 127-8, 138-41, 144, 148, 152, 155, 157, 179 și n. 2.
- Stăuceni* (*Stauschane*), 14.
- Ștefan (asociat al tarapangiuului Petrachi), 201.
- \* Ștefan (Gheorghe, Domn al Moldovei), 732, 734 n. 1.
- Ștefănești*, 238.
- Stein (von, consilierii de ambasadă prusian), 336, 338 și n. 1, 340-2.
- Steinmann (von, colonel prusian), 336.
- \* *Stockholm*, 293.
- Stoffeln (de, general rus), 21, 24-5, 31.
- Strangford (lord, ambasador englez la Constantinopol), 569, 572, 577, 582, 588, 590, 594, 597 n. 1, 598-600, 605-7, 610-1, 618, 621, 628, 630, 632, 634, 636-40, 643-6, 649-55, 658-60, 664-5, 672, 681, 685-8, 690, 692-3, 695-6, 703, 705.
- Stratton (însărcinat-de-afaceri englez la Constantinopol), 367 și n. 5.
- Stridie (Leon, Domn al Muntenii), 737 n. 1.
- Stridie (Radu Leon, Domn al Muntenii), 737 și n. 1.
- Stroganov (contele Grigore, ambasador rus la Constantinopol), 502, 506-7, 509, 511-40, 542-4, 549-50, 552-3, 555, 557, 559, 562-4, 566, 569-70, 572-3, 575, 577-82, 589-90, 600, 715.
- Sturmer (baronul de, internunțiu), 453 și n. 2, 454, 458, 472-3, 503-6, 511-2, 518, 566.
- Sturdza (Alexandru, spatar), 670.
- Sturdza (Constantin, fiul lui Ion Sandu), 708, 729.
- Sturdza (Dumitru, logofăt), 689.
- Sturdza (Ecaterina, soția lui Ion Sandu), 708.
- Sturdza (Elena, fiica lui Ion Sandu), 708.
- Sturdza (Gheorghe, fiul lui Ion Sandu), 708, 729.
- Sturdza (Ion Sandu, Domn al Moldovei), 641 n. 1, 651-8, 660, 662 și n. 3, 668-9, 671, 673-5, 677, 679-81, 692, 692, 695, 697, 698 n. 2, 699-711, 715-7, 719, 725 și n. 2, 728.
- Sturdza (Mihai, Domn al Moldovei), 494 n. 2.
- Sturdza (Neculachi, fiul lui Ion Sandu), 653 și n. 1, 3; 659, 662, 664, 706, 709, 729.
- Sturdza (Petrachi, Mare-Vistierii și caimacam), 652.
- Sturdza (Teodor, spatar), 689.
- Subov. — V. Zubov.
- \* *Suceava*, 126.
- Sudak*, 138.
- Suedia* și *Suedeji*, 225, 242, 244, 250, 260, 262, 264, 267, 283, 292, 479 și n. 1, 482 și n. 2, 483, 603
- Sulemanie* (mahală în Constantinopol), 583.
- Sulina*, 509, 736.
- Sulioși, 559.
- Sulkowski (contele, refugiat polon), 353.
- Sulzer (Francisc-Iosif, scriitor), 315.
- Sunla*, 281 n. 2, 457, 461 și n. 2, 464, 488, 490, 507, 662.
- Suțu (Alexandru (Alec), Domn al Moldovei și Muntenii), 361, 364, 372-4,

- 394, 409, 415, 419, 421, 424, 427, 445, 527, 536-41, 543-4, 546, 550-2, 557-8, 563 și n. 1, 574, 576 n. 4, 589, 645, 677-8. (Sofia sa), 645.
- Suțu (Constantin, boier muntean), 524 n. 1.
- Suțu (Grigore, tatăl lui Mihai), 524-5, 535.
- Suțu (Mihail Constantin (Mihalachi), Domn al Moldovei și Munteniei), 157-8, 160, 168 și n. 6, 171, 175, 179, 181, 183-5, 188, 193, 195-7, 200-1, 205, 207-11, 321 și n. 4, 6; 329, 333, 348-51, 354-5, 358 și n. 5, 360, 366-7, 371, 546. (Fiul său), 367.
- Suțu (Mihail Grigore, Domn al Moldovei), 500, 509-10, 514, 521, 523-4 și n. 1, 525, 527, 530, 535, 542-4, 546, 551, 553-5, 557, 568-70, 572-4, 578-9, 581, 587, 600-1, 603, 612, 619, 622, 628, 630, 685.
- Suțu (Neculachi Draco, Mare-Dragoman), 17 și n. 4, 157 și n. 4.
- Suțu (Neculai, boier muntean), 524 n. 1.
- Suțu (Neculai, tatăl lui Alecu), 527 n. 1.
- Suțu (Neculai, fratele lui Mihail Grigore), 569.
- Suțu (Neculai, fiul lui Alecu), 563-4, 645-6, 649.
- Suțu (postelnicul), 578.
- Suțu (familia), 433, 510, 525, 574.
- Șuvarov (general rus), 277 n. 3, 313-4, 352.
- Swiderski (refugiat polon), 353.
- Swieten (van, baron, ambasador austriac la Berlin), 39 și n. 2, 113, 117.
- Swieten (van, doctor olandez), 39 n. 2.
- Sylla (de, doctor pergamiot), 377.
- Szematin (general rus), 24.
- Szepessi (tovarăș de călătorie al lui Delacroix), 735.

## T

- Taganrog*, 574.
- Tahir-aga (Mehmed-, comisariu turc pentru delimitarea Bucovinei), 116, 118, 121 n. 1, 128.
- Talleyrand (prințul de, ministru francez), 424 n. 3.
- Talpa (Grigore, hoț moldovean), 707 n. 4.
- Taman*, 75.
- Tamara (generalul, ambasador rus la Constantinopol), 360 și n. 1, 367, 370-1, 373, 394 n. 3.
- Targovice* (confederația de la), 333 n. 2.
- Targowicz*. V. *Targovice*.
- Tarscoe-Selo*, 328.
- Tassara (internunțiu), 109 n. 1, 130.
- \* Tatari, 10, 14, 30, 38 și n. 2, 41-5 și n. 1, 47-9 n. 2, 51, 53, 55, 59, 61, 63, 69 n. 1, 70, 105 n. 1, 135-8, 170, 173-4 n. 2, 195, 204, 226, 234, 238, 242, 256-7, 261, 278, 330, 362, 445, 589, 611, 617, 660-1, 696, 717-8, 731-2 și n. 2-3, 733, 736.
- Tăutu (Banul Ioan), 623, 641 n. 1.
- \* *Tețeșoara*, 386.
- Tenedos*, 219, 360.
- Terapia*, 200, 207, 490, 509, 570.
- Terile-de-Jos*, 287 și n. 1, 288, 369 n. 4.
- \* Terșenic-Oglu (aian de Rusciuc), 383, 385.
- Therapia*. V. *Terapia*.
- Thorn*, 228, 299 n. 4, 303-4, 306.
- Thornton (consul englez la Odesa), 394 și n. 4.
- Thugut (Francisc von, internunțiu), 69 n. 1, 73-4, 80, 86 și n. 2, 94 și n. 2, 96, 103, 109 și n. 1, 2; 110, 112 și n. 2, 118, 120, 123-4, 128, 141.

- Tiairoglu (comandant turc în 1787), 226.  
 Tilsit (tratatul de la), 423 n. 4, 425, 427, 442.  
 Tinghir-Oglu (Agop, bancheriu armean), 720.  
 • *Tirgoviște*, 576.  
 • *Tirgu-Frumos*, 707.  
*Tirnova*, 730.  
 Tolly (Mihail Barclay de, ministru de război rus), 474.  
 Tolstoi (contele, ambasador rus la Paris), 435, 440.  
 Tolstoi (plenipotențiar rus la congresul din București), 443.  
 • *Tomarova* (localitate în Muntenia), 29 și n. 2, 172.  
*Tombaz* (localitate lângă Nicomedia), 666.  
*Toscana*, 369 n. 5.  
 Toscana (Ferdinand al III-lea, Mare-Duce de), 369, 441, 445.  
 • Tott (baronul Francisc de), 105 și n. 1.  
*Toulon*, 368.  
 • *Transilvania* și Transilvaneni, 40, 43, 53, 68, 85, 88, 92, 95, 99 n. 2, 102-3, 108, 117, 120, 157 n. 8, 187, 189 și n. 1, 190-1, 211, 239-40, 244, 256-7, 261, 274, 315-6, 319, 330, 345, 359, 361, 383, 386, 433, 483, 485, 497, 505, 582, 622, 712 n. 4, 714, 733, 735, 737-8.  
*Trapezunt*, 170.  
*Trei-Ierarhi* (biserică în Iași), 623.  
*Trei-Ierarhi* (egumenul de), 671 n. 1.  
 Treyden (locotenent-colonel rus), 75.  
*Trieste*, 316.  
*Trikala*, 172.  
*Troppau*, 566 n. 3.  
 Tudor (Vladimirescu), 559 n. 1, 566, 570-1, 573, 576-7, 584, 680.  
 • *Tulcea*, 36 și n. 2, 37, 693.  
 • *Turnu-Măgurele*, 309, 316.  
*Turnu-Roș*, 428, 491.  
*Turtucaia*, 385.  
 Tușuieni (păstor), 315 n. 3.

## U

- *Ucraina*, 347, 383 n. 4, 733.  
*Uman*, 733.  
 • *Ungaria* și Unguri, 9, 43, 58, 62, 73, 99 n. 2, 118, 127, 166, 187 și n. 3, 189, 191, 244, 294, 359, 445, 731-3, 736-7 n. 1.  
*Uzna* (riu), 224, 226, 232, 246, 263, 279, 288, 306, 328.  
*Ural* (riu), 191 n. 4.

## V (V. și W)

- Văcărescu (Bărbuceanu, boier muntean), 641 n. 5, 652.  
 Văcărescu (Ienăchiță), 326 și n. 3, 327.  
*Văcărești*, 661.  
*Vadu-lui-Isac*, 726-7.  
 Vahid-Efendi (1799), 709.  
 • Valahia. V. *Muntenia*. (-*Austriacă*). V. *Oltenia*.  
 Valcroissant (de, și fratele său), 32.  
 Varcugoli (?) (agent prusian la Iași), 244.  
 • *Varna*, 32, 448, 561, 656, 724 și n. 5.  
 • *Varșovia*, 8-9, 23-5, 32, 67-8, 76, 89, 182, 212, 292, 347, 353.

## XC

- Vauban (marchizul de, ministru al lui Ludovic al XIV-lea), 356 și n. 2.
- Vaucher (corespondent al Domnului muntean, Alexandru Ghica), 731.
- Velară. V. Vilară.
- \* *Venefia*, 16, 164, 232.
  - \* Vergennes (Ch. Gravier, conte de, ministru francez), 141-2.
- Verninac (ambasador francez la Constantinopol), 357 și n. 1.
- Versailles*, 17 n. 3, 93 n. 4, 101, 113, 188, 221.
- \* *Vidin*, 127, 170, 172, 236, 315, 359, 365-6, 433, 467, 566, 569, 597, 609, 612, 615-6.
  - \* *Viena*, 8-9, 26, 30, 32, 36, 38-41, 43-9, 59-60, 63, 67-8, 73-4, 78-81, 83-6, 88-92, 95, 97, 99-103, 106-12, 114, 117-23, 125, 127-9, 131, 141, 143-6, 149, 152, 155-6, 159, 165-6, 171, 176-7, 180-2, 190, 192, 202, 207, 211, 215, 221, 228-9, 231, 234, 236, 240, 243, 245-8, 256, 261-2, 265-6, 269, 271-2, 275-6, 278, 280-3, 285-6, 291-2, 294, 299, 301-2, 304, 306-7, 310, 312-3, 316-7, 323, 325, 327-8, 330-1, 336, 339, 342, 344, 346, 348, 353, 355-6, 361, 374, 386, 396-8, 406, 420, 424, 433, 437-41, 444, 446-9, 456-9, 473, 491, 494, 496, 498, 501, 503, 505, 528, 530-1, 578, 599, 652, 661, 667-8, 745-6, 723-4, 737.
- Vilară (Alec, vistiierii muntean), 665-8, 671-2, 674-5, 680, 682-3, 686, 693-5, 698.
- Villa (viconte de, însărcinat-de-afaceri francez la Constantinopol), 605.
- Vilna*, 481-3, 492.
- Vistula*, 419.
- Vitebsk*, 168 n. 2.
- Vladimirescu (Constantin), 573.
- Vladimirescu (Marișco). V. precedentul.
- Vladimirescu (Tudor). V. Tudor.
- Vlahuși (Constantin, ginerele lui Ioan Caragea), 525.
- Vlancati, v. Vlangali.
- Vlangali (Alexandru), 592.
- Vogoridi (Stefan, caimacam al Moldovei), 564-5, 592-3, 612, 624-7, 629-30, 635-6, 654-5, 660, 662-3, 666, 709. (Familia sa), 709.
- Voinov (general rus), 722.
- Volinia*, 352.
- Volkonski (adiutantul, principe rus), 426, 439. (Fratele său), 426.

## W

- Wallenburg (W. von, ajutor-dragoman austriac), 661.
- \* Weissmann (general rus), 7-8, 37.
- Wesenberg (baronul de), 165.
- Westerlon (secretariu al agentului moldovean la Varșovia), 9.
- Wieler (negustor prusian), 99 n. 2.
- Wilhelm (principe de Prusia, fratele lui Frederic-Wilhelm al III-lea), 435 și n. 2.
- Wilson (general englez), 491 și n. 1.
- Wittgenstein (principele de, general rus), 562, 570-1, 725 și n. 2, 3; 726-7 n. 3.

## Y

- Ypsilanti. V. Ipsilanti.

## Z

- Zadè-Ibraim-Selim-Efendi (cadiascher, negociator în 1812), 477.  
 Zalotarev (locotenent-colonel rus), 725.  
 Zamoycki (Ioan, hatman și cancelariu polon), 731.  
 Zaporojeni, 224, 383 n. 1. V. și Cazaci.  
 \* Zegelin (I. — Cr., ambasador prusian la Constantinopol), 7 și urm.  
 Zimnicea, 323.  
 Zingerni (Panaiotachi, Grec din Constantinopol), 574.  
 Zips (district), 40.  
 Zisirov (de, general rus, comandant al Bucureștilor), 425, 429.  
 Zorndorf (lupta de la), 47 n. 1.  
 Zubov (Platon, conte, amant al împărătesei Ecaterina), 352.  
 Zuliani (doctor al amiralului turc Hasan), 200.  
 Zurawna (pacea din), 212.
-

## ERRATA<sup>1)</sup>

- P. 19 n. 4. Cetește : «Vezi p. 15».
- P. 20 n<sup>o</sup> 1. Data luării Botoșanilor ie, în text, cea iuliană.
- P. 22, r. 8 de jos : «dagegen» în loc de «gegen».
- P. 29, piesa 1 : 2 April, ca dată, în loc de : 15 Iunie.
- P. 32, r. 7 de jos : «er heisst» în loc de «es heisst».
- P. 33, r. 3 de jos : «vûs» în loc de «sûs».
- P. 38 n. 4, r. 3 de jos : «1771» în loc de «1781».
- P. 42, r. 6 de jos : «erkennen» în loc de «bekennen».
- P. 80, r. 14 de jos : «den» în loc de «von».
- P. 90, r. 4 de jos : «osoit» în loc de «croit».
- P. 91, n. 2 : «11» în loc de «4».
- P. 92, r. 7 de jos : «fort» în loc de «fait».
- P. 98, r. 11 de sus : «assez considerable» în loc de «considerable» ; r. 4 de jos : «dürften» în loc de «dürffen».
- P. 101, r. 6 de sus : «les» în loc de «ex», r. 2 de jos : «rendre» în loc de «remettre», r. 8 de jos : «défiant» în loc de «fiant».
- P. 103, r. 11 de sus : «niehmalls» în loc de «mehralls».
- P. 108, r. 1 de jos : «deshalb an» în loc de «deshalben».
- P. 112, r. 3 de sus : «très forcée» în loc de «forcée».
- P. 121, r. 1 de jos : «avis» în loc de «amis».
- P. 222, r. 8 de jos : «consul» în loc de «Conseil».
- P. 280, r. 9 de jos : «pourquoi» în loc de «pourqui».
- P. 290. Suprimați n. 4.
- P. 301, piesa 3 : «regele Leopold» în loc de «împăratul Iosif».
- P. 333, n. 2, r. 1 de sus : «n. 1745» în loc de «m. 1745».
- P. 383 n. 4, r. 1 de sus : «Niprulu» în loc de «Nistrulu».
- P. 398 n. 3 : «Moldovei» în loc de «Munteni».
- P. 401. Nota 3 se raportă la începutul piesei n<sup>o</sup> 3.
- P. 404 n. 3, r. 3 de jos : «1805» în loc de «1804».
- P. 416 n. 2 : «2» în loc de «1».
- P. 441. Nota 2 se raportă la «l'impératrice mère» (r. 16 de jos).
- P. 479 n. 2. Ie vorba nu de Pahlen, ci de trimesul Suediî, *Palin*.
- P. 481 n. 3. Solticov ie Neculai Ivanovic (1736-816).
- P. 634, Data piesei 2 ie «27 Mart 1822».
- P. 643 n. 2 : «caimacam» în loc de «fost caimacam».

## OBSERVAȚII

- La p. 32. La 3 August, Zegelin anunță că Valcroissant a plecat la Varna.
- La p. 306. Alte scrisori ale lui Lucchesini, scoase din depozite necercetate de mine, au fost publicate în «*Die Politik des oesterreichischen Staatskanzlers, F. Kaunitz-Rietberg unter Leopold II bis zur französischen Kriegserklärung von Alfred, Ritter von Vivenot*» (Viena 1873).

<sup>1)</sup> În cele d'întăi 100 de pagini s'au strecurat în copia după care s'a făcut tiparul câteva erori și omisiuni de particule, care nu se însemnează aici, înțelesul fiind exact același.

La p. 333. Pentru un tablou reprezentind moartea lui Potemkin v. *Revista pentru istorie*, etc. VII<sup>1</sup>, 239.

La p. 427 n. 3. Principesa Ipsilanti ie de sigur acea «princesse moldave», la balul căreia fu pofțită Doamna de Staël, in trecerea iei prin Chiev în 1812 (M-me de Staël, *Dix années d'exil, Oeuvres complètes*, Paris 1821, 249-50).

La p. 443. Bucata a fost plagiată de Rabbe. V. Raybaud, I, 65-6.

La p. 14. Relația ie publicată și în *Arhiva istorică* (puțin corect) și, întregă, în *Relacye nuncyuszow*, I, 165-216.

#### OBSERVAȚII LA VOL. I-iū

P. 15. Cf. Hurmuzaki, *Supl.* I<sup>1</sup>, 28.

P. 16. Bucata pare a nu avea aceeași dată cu următoarea, datată 10 Ianuarie 1573. Cf. Hurmuzaki, II<sup>1</sup>, 663.

P. 22, n<sup>o</sup> 2. Cf. Gerlach, 74-5.

P. 25, n<sup>o</sup> 2. Cf. Gerlach, 430<sup>a</sup>.

P. 30-1. Cf. Hurmuzaki, III, 40-1.

P. 32, n<sup>o</sup> 2. Data ie, de sigur, 1581.

Pp. 248, n<sup>o</sup> 2, 249 n<sup>o</sup> 3. Cf. Pejacsevich, *Peter, Fr. von Parchevich*, în *Archiv f. österr. Geschichte*, LIX (1880), 248-9, 538.

P. 275. Marianowitz fusese secretariul lui Parcevich. *Ibid.*, 539-40 și urm.

Pp. 196-7. Pentru chipul Mariii Lupu în *Mem. Ac. Rom.*, ser. 1-a, VII, 143.

P. 375. Pentru Filipenț v. Wickenhauser, *Die deutschen Siedelungen in der Bukowina*, II (Cernăuți 1888), 4 și urm.

P. 379. V. impresiile lui Resmi-Ahmed, în *Arhiva istorică*, I<sup>1</sup>, 133.

P. 399 n. 3. Rapoartele lui Mardefeld s'au publicat în aceeași culegere, vol. XV. Nicî ale lui Kayserling nu sint inedite (v. «*Antichitatea rusă*», revistă rusească, V).

Cum se poate vedea din tablă, bucata cu data de 14 Octombrie 1770 a fost greșit pusă și la p. 50, cu data de 14 Octombrie 1771.